

HISTOIRE
DE
FRANCE,
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE
LA MONARCHIE

FRANCOISE DANS LES GAULES,
DEDIÉE AU ROY,

Par le P. G. DANIEL, de la Compagnie de JESUS.

NOUVELLE EDITION,

Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur, & enrichie de plusieurs
Medailles authentiques.

TOME TROISIÈME,

qui comprend les Regnes depuis l'an 1180. jusqu'en 1389.

A PARIS. Ruë Saint Jacques,

Chez { DENYS MARIETTE, Libraire,
JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roy,
JEAN-BAPTISTE COIGNARD fils, Imprimeur du Roy.

M. DCC. XXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ.

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS

DEPUIS

ETABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE

FRANÇOISE DANS LES GAULES,

DEDIEE AU ROY.

Par le R. C. DANIEL, de la Compagnie de Jesus.

NOUVELLE EDITION.

Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur, & enrichie de plusieurs
Mémoires authentiques.

TOME TROISIEME.

qui comprend les Regnes depuis l'an 1180. jusqu'en 1189.

A PARIS, Rue Saint Jacques,

DENYS MARITTE, Libraire.

chez JEAN-BAPTISTE DELAUNAY, Imprimeur du Roy,

chez JEAN-BAPTISTE COGNARD, Imprimeur du Roy.

M D C C X X I I

AVEC APPROBATION ET TIMBRE DE SA MAJESTE

LISTE

DES ROIS DE FRANCE

DE LA TROISIÈME RACE,

dont les Regnes sont compris dans ce troisième Volume.

PHILIPPE II. dit AUGUSTE.
LOUIS VII.

LISTE DES ROIS DE FRANCE, ET DES PRINCES
qui ont esté la Souche de quelques Rois en ligne collaterale.

SAINT LOUIS.

PHILIPPE III. dit LE HARDI.	ROBERT Comte de Clermont, Sei- gneur de Bourbon, Souche des Rois de la Maison Royale de Bourbon.
--	---

PHILIPPE IV. dit LE BEL.	CHARLES Com- te de Valois, Souche des Rois des branches de Valois & d'Or- leans.
---	---

LOUIS X. dit HUTIN.	PHILIPPE V. dit LE LONG, le premier de nos Rois de la troisième Race qui ait succédé à la Couronne en ligne collate- rale.	CHARLES IV. dit LE BEL.
--------------------------------	---	--

JEAN I.

CHARLES Comte de
Valois, fils puîné de Phi-
lippe III. & petit-fils de
Saint Louis, & la Souche
des Rois de la Branche de
Valois.

PHILIPPE VI. dit DE
VALOIS.

JEAN II.

CHARLES V. dit LE
SAGE.

LISTE

DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE,

dont les Règles sont comprises dans ce troisième Volume.

Philippe II le Auguste.
Louis VII.

LISTE DES ROIS DE FRANCE, ET DES PRINCES qui ont été la souche de quelques Rois en ligne collatérale.

CHARLES Comte de
Flandre, Duc de
Bourbourg, &c.
Philippe III le Jeune
le Roi de la Branche de
Valois.

Philippe VI le de
Valois.

Jean II.

CHARLES V le
Sage.

SAINT LOUIS.

Philippe
III le
Hardi.
Sœur de Louis de
la Maison Royale de
Bourbourg.

Philippe
IV le
Bel.
de Valois, Sœur
des Rois de France
de Valois & d'Orléans.

Louis X
le Hutin.
Philippe
le Bel.
de France, de
la Maison
Royale de
France, de
la Branche
de Valois.
Jean I.
Comte de
Flandre, de
la Branche
de Bourgogne.
Philippe
le Hardi.
de France, de
la Branche
de Bourgogne.

S O M M A I R E

D U

R E G N E

D E

PHILIPPE AUGUSTE.

Philippe Auguste est appelé Dieu-donné, & pourquoi. A quel âge il commença de regner. Par quelles actions il signala le commencement de son Regne. Il fait arrester tous les Juifs, & leur ordonne de sortir de Paris, & de quelques autres Villes. Il fait aussi recherche des Heretiques. Quel fut le systeme de son Gouvernement. Jalousie entre les Grands de la Cour. La Reine sa mere se retire, & pourquoi. Elle demande la protection du Roi d'Angleterre. Le Roy épouse Elizabeth de Haynaut, qu'il fait couronner à S. Denis. Il a une Conference avec le Roy d'Angleterre. Prudence de ce jeune Prince. Il consent au retour de la Reine sa mere, & à quelles conditions. Estime que le Roy d'Angleterre conçut pour lui. Il tâche inutilement de l'engager dans une guerre contre l'Empereur. Differends entre le Roi & le Comte de Flandre. Le Roi entre en Bourgogne où il fait diverses expéditions. On parle d'accordement : il est conclu & rompu peu après. Prétention du Roi à l'occasion de la mort de la Comtesse de Flandre. Le Comte se met en estat de s'y opposer. Il fait le siege de Corbie, & le leve. Il assiege ensuite Betisi, qu'il abandonne aussi à l'approche du Roy. Ce Prince de son côté va assieger Amiens. Machines de guerre alors en usage en France. Le Comte de Flandre défie le Roy à la bataille, & se retire pour ne pas la livrer. Il obtient ensuite une Treve qui est suivie

Tome III.

A

de son accommodement. Affaires d'Angleterre. Mort du jeune Roy Henri. Entrevûe du Roy son pere avec le Roy de France, pour regler le Douaire de la Reine Marguerite. Les Brabançons défaits en France. Ce que c'étoit que ces Troupes. La Ville de Paris pavée, & le Bois de Vincennes entouré de murailles. Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet du mariage du Prince Richard avec la Princesse Alix. Autre sujet de querelle à l'occasion de la mort du Duc de Bretagne. Autre touchant l'hommage de Richard pour la Guyenne & pour le Poitou. On arme de part & d'autre. Le Roy porte la guerre au delà de la Loire, & assiege Château-roux. Henri vient au secours, & l'on conclut une Treve. Naissance d'un Prince de France, nommé Louïs. Mauvais état de la Palestine. Les Princes Chrestiens se résolvent à une nouvelle Croisade. Difficultez qui en retardent l'exécution. Embarras où se trouve le Roy de France. Ses differens avec l'Angleterre sont sursis. Et les deux Rois prennent la Croix. Ordonnances des deux Rois dans leurs Etats. Mécontentement qu'en eurent quelques Ecclesiastiques. Trait de prudence du Roy Philippe Auguste dans cette occasion. Bizareries de Richard d'Angleterre, qui penserent rompre la Croisade. Le Roi se met en campagne pour proteger contre lui le Comte de Toulouse. Courses du Roy d'Angleterre sur les Frontieres de France. Les deux Rois traitent de nouveau, sans pouvoir s'accorder. Richard ne laisse pas de faire hommage à la France pour les païs d'en deça de la mer. Il est excommunié par le Legat du Pape, qui meurt peu après. Le nouveau Legat s'entremet d'accommodement entre les deux Rois. Conference à ce sujet. Griefs du Roi de France. Réponse du Roy d'Angleterre. Menace faite à Philippe Auguste par le Legat, relevée par ce Prince avec hauteur. Emportement de Richard. La Negotiation étant rompue, le Roy marche à la teste de son Armée dans le Maine. Il en surprend la Capitale. Il marche ensuite vers Tours, & fait en chemin diverses expéditions. Prise de cette Capitale, qui oblige le Roy d'Angleterre à recevoir la loy du Vainqueur. Conditions de l'accommodement. Accident qui arrive aux deux Rois. Mort du Roy d'Angleterre. Richard lui succede à la Couronne, & traite avec le Roi de France. Preparatifs de ces deux Princes pour le voyage de la Palestine. Ils jurent de nouveau la paix entre les deux Royaumes. Philippe choisit la Reine Adelaïde sa mere & l'Archevêque de Reims pour gouverner l'Etat en son absence. Leurs Armées se joignent à Vezelai dans le Duché de Bourgogne, & se separent à Lyon pour aller s'embarquer. Arrivée des deux Rois en Sicile, Où ils sont obligez de sejourner. Combat entre les Anglois & les

Messinois. Richard fait planter son étendart sur les murailles de Messine. Philippe donne ordre de l'en arracher, & de mettre celui de France à la place. Accommodement des deux Rois. Ils font des Reglemens pour empêcher les desordres dans leur Camp. On parle de nouveau du mariage d'Alix avec Richard. Le Roi d'Angleterre se défend d'y consentir, & pourquoi. Le Roi se rend à ses raisons, & se desiste entièrement de ce mariage. Traité conclu ensuite avec Richard. Le Roi s'embarque pour la Terre-Sainte. Etat des affaires en ce pays-là. Le Roy de Jerusalem assiege la Ville d'Acre. Forces de l'Armée Chrestienne. Le Roi de France y arrive, & prend son quartier devant Acre. Le Roi d'Angleterre y arrive aussi. Nouvelle brouillerie entre ces deux Princes. Ils ne laissent pas de dissimuler. Ils se font ensuite chacun un parti sous main, & éclatent enfin ouvertement l'un contre l'autre. Une maladie leur donne lieu de se reconcilier. On attaque la Ville assiegée. Large brèche faite aux murailles, qui oblige les assiegez de parlementer. Conditions auxquelles les deux Rois offrent de les recevoir. Elles sont rejetées par Saladin, qui étant venu attaquer la nuit le Camp des Chrestiens, est battu & mis en fuite. Nouveau pourparler avec les Emirs, suivi d'une nouvelle attaque. On parlemente pour la troisième fois, & les deux Rois consentent à la Capitulation. Quelles en furent les conditions. Les deux Rois font entre eux le partage de la Ville. Noms des principaux Seigneurs François qui perirent à ce siege. La mauvaise santé du Roy l'oblige à repasser la mer. Autre raison qu'il eut de le faire par rapport au Roy d'Angleterre. Comment fut terminé le differend de Gui de Lusignan avec le Marquis de Montferrat. Ordres que le Roy lui donna avant son départ. Il met à la voile, & arrive heureusement en France. Faux avis donné à ce Prince d'un dessein formé contre sa personne à la sollicitation du Roy d'Angleterre. Il redouble sa Garde, & institue une Compagnie de soldats armez de masses d'airain. Detention du Roi d'Angleterre en Allemagne, imputée de même au Roi de France. Philippe tâche d'en profiter, & il épouse Ingelburge sœur du Roi de Danemarck. Il traite ensuite avec Jean frere du Roi d'Angleterre. Celui-ci veut se faire reconnoître Roi, & ne réussit pas. Philippe réussit mieux à faire soulever le pays d'au-delà la Loire. Il entre ensuite en armes sur les Terres de Richard. Il leve le siege de Roüen. Il accorde une Treve aux Ministres du Roy d'Angleterre. Moyens qu'ils employent pour obtenir la liberté de leur Maître. Fermeté de Richard dans son malheur. Accident qui retarda sa délivrance. Le Roy d'Angleterre obtient enfin sa liberté. Richard arrive à Winchester où il se fait couronner de nouveau. Jean se reconcilie avec

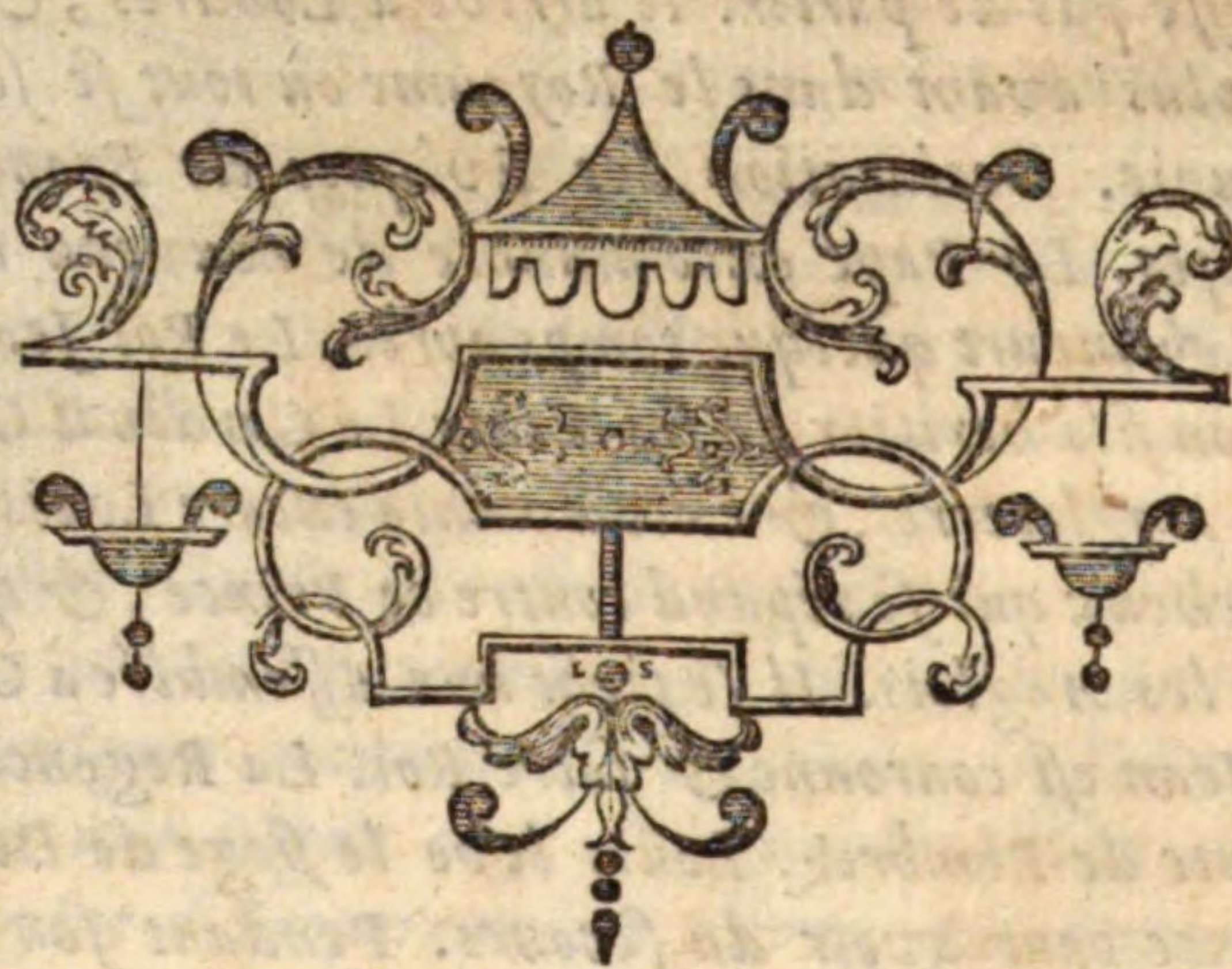
lui par une insigne perfidie. Represailles faites par Philippe contre Evreux. Qui causent la déroute de sa propre Armée. On pense à la paix des deux côtes. Conférence à ce sujet. On se separe sans rien conclure. Les hostilités recommencent, & Richard tombe à l'improviste sur l'arrière-garde des François. Circonstance remarquable de cette défaite, où tous les papiers de la Couronne furent pris. Le Roy tâche d'y remédier, & tombe ensuite sur les Normans qu'il met en déroute. Traité de Trêve entre les deux Rois par l'entremise du Legat. Occupation du Roy dans cet intervalle de tranquillité. La Trêve se rompt, & à quelle occasion. Les deux Rois paroissent vouloir se reconcilier, & deviennent plus ennemis que jamais. Expéditions qu'ils font chacun de leur côté, suivies de nouvelles propositions, & enfin d'un Traité de Paix signé à Louviers. Nouvelle rupture de la part du Roy d'Angleterre. Il met le Comte de Flandre dans son parti. Rencontre memorable entre les deux Rois. Elle expire, & la guerre recommence plus vivement que jamais. Combat de Gisors, qui pensa coûter la vie au Roy, suivi de plusieurs ravages des Anglois par toute la France. Nouvelle Trêve pour cinq ans, par l'entremise du Pape. Mort de Richard Roy d'Angleterre. Vices & vertus de ce Prince. Divorce du Roy avec sa femme Ingelburge, suivi de son mariage avec Agnez de Mezanie. Le Pape declare ce mariage nul, & ordonne à son Legat de convoquer un Concile sur ce sujet. Celui-ci jette un interdit sur tout le Royaume de France. Mesures que prit le Roy pour s'en venger. Le Pape consent à un nouvel examen de l'affaire. Autre Concile assemblé sur ce sujet à Soissons. Le Roy évite de subir le jugement des Legats en reprenant de lui-même Ingelburge. Reconciliation du Comte de Flandre avec le Roy, suivie de la paix avec le Roy d'Angleterre. Conditions de ce dernier Traité. Usage de ce temps-là par rapport à la garantie. Mariage du Prince Louis avec Blanche de Castille. Nouveau sujet de rupture entre les deux Rois. Observations sur les Fiefs qui relevoient en même temps des deux Couronnes. Fâcheuse situation des affaires du Roy d'Angleterre. Philippe force deux de ses places sur la frontiere de Normandie, & met ensuite le siege devant Gournai. Il ceint l'épée de Chevalier au jeune Duc de Bretagne, qui est pris prisonnier par le Roy d'Angleterre, & meurt peu après dans sa prison. Le Roy Jean accusé de cette mort, est condamné à la Cour des Pairs. Le Roy en fait executer l'Arrest, oblige Jean à lever le siege d'Alençon, fait trouver bon au Pape qu'il continué à lui faire la

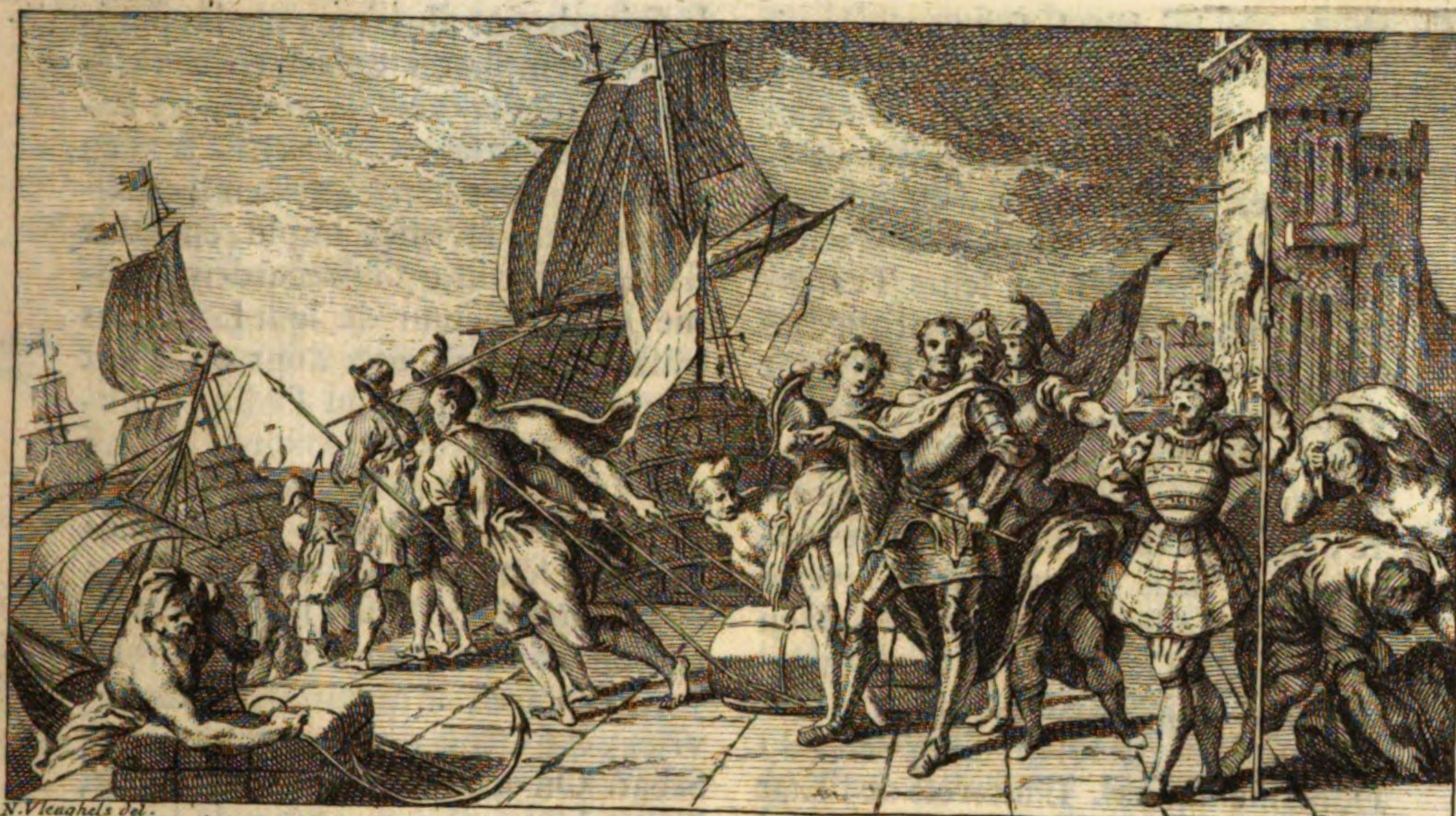
guerre, & entreprend le siege de Château-Gaillard. Description de cette place située sur le bord de la Seine au dessus de Roüen. Le Roy commence par l'attaque du Château de l'Isle d'Ardeli, & fait battre la Place par trois endroits. Le Roy d'Angleterre se prepare à la secourir. Il assemble une nombreuse Flote. Ordre qu'il donne aux Generaux. Consternation & fuite des François, qui chargent à leur tour les Ennemis. Arrivée de la Flote Angloise. Elle est fort maltraitée, & obligée de se retirer. Le Roy fait mettre le feu aux palissades de l'Isle, dont il se rend maître & du Château. Il bloque ensuite Château-Gaillard pendant l'hiver, & en recommence le siege à la fin de Fevrier. Action hardie d'un jeune Gentilhomme, suivie de la prise de cette Forteresse. Le Roy d'Angleterre demeure dans l'inaction durant le siege. Les Seigneurs Anglois en sont choquez, & repassent la mer. La plupart des Villes de la basse Normandie se rendent à Philippe. Expéditions de Gui de Toüars. Philippe met le siege devant Roüen. Ce qui oblige les habitans à capituler. Conditions de la Capitulation. Verneuil & Arques se rendent aussi. Ce qui acheve d'enlever aux Anglois la Normandie. Autres expéditions de Philippe. Gui de Toüars, jaloux de tant de conquêtes, traite avec le Roi d'Angleterre. Philippe en estant averti, marche en Bretagne, & oblige le Duc à demander la paix. Le Roi d'Angleterre prend Angers, & repasse peu après dans son Royaume. Croisade publiée contre les Albigeois. Quels estoient leurs sentimens, & les noms qu'on leur donnoit en France. Cette Heresie prend naissance à Orleans. Pierre de Bruis la renouvelle. Legats envoyez en France à ce sujet. Caractere du Comte de Toulouse Chef des Albigeois. Il promet de se soumettre, & reçoit l'absolution de son excommunication. Quelles étoient ses vûes dans cette feinte. L'Armée ne laisse pas de marcher contre Beziers, dont les habitans sont massacrez. Prise de Carcassonne par Capitulation. Le Comte de Montfort est élu General des Croisez. Caractere de ce Seigneur. Il est abandonné du Comte de Nevers, & du Duc de Bourgogne, & néanmoins il continue la Campagne avec succès. Ce qu'il fit pour retenir ses conquêtes. La Noblesse se souleve contre lui en plusieurs endroits. Cependant il prend encore diverses Places. Combat de Theniere où les Albigeois sont défaits. Les Legats excommunient de nouveau le Comte de Toulouse. Montfort reçoit un secours considerable de Croisez, avec lequel il prend Lavaur. Châtimens terribles qu'il fait dans cette Ville. Il assiege celle de Toulouse, & ne réussit pas. Il est asségé à son tour dans Castelnaudari. Vigoureuse sortie où il défait un grand

nombre des assiegeans. Il envoie chercher du secours, & bat les ennemis qui vouloient s'y opposer. Ceux-ci levent le siege. Montfort pousse vigoureusement ses conquêtes. Le Comte de Toulouse se jette entre les bras du Roi d'Arragon. Celui-ci s'employe inutilement en sa faveur auprès des Prelats assemblez à Lavaur. Le Concile écrit au Pape contre le Comte de Toulouse, & le Pape au Roi d'Arragon pour le dissuader de le proteger. Le Roi d'Arragon ne laisse pas de declarer la guerre au Comte de Montfort. Philippe Auguste consent que son fils & plusieurs autres Seigneurs s'engagent aussi dans la Croisade. Mesures du Roi d'Arragon pour traverser ce dessein. Elles ne réussissent pas. Cependant le dessein de la Croisade échoué par un autre endroit. Embarras du Comte de Montfort. Ordres fâcheux qu'il reçoit du Pape prévenu par le Roi d'Arragon. Le Pape mieux informé ordonne la continuation de la guerre. Le Roi d'Arragon assiege Muret en Languedoc. Le Comte de Montfort se jette dans la place pour la défendre. Grand dessein qu'il meditoit. Il sort en bataille à la tête de huit ou neuf cens hommes contre le Roi d'Arragon. Celui-ci est tué dès la premiere charge : ce qui donne la victoire au Comte de Montfort. Pieté du Comte de Montfort après sa victoire. Il reçoit de nouveaux secours, & continue ses expéditions. Le Concile lui donne la garde du Comté de Toulouse avec tous ses revenus. Evenement qui pense rompre la Trêve d'entre la France & l'Angleterre. Fermeté du Roi contre deux Prelats de son Royaume, qui refusoient de lui payer le ban. Châtiment de quelques nouveaux Heretiques. Affaires d'Angleterre. Le Roi Jean fait une Ligue avec l'Empereur Othon contre la France. Motifs qui obligent l'Empereur à y entrer. Le Pape dépose le Roi d'Angleterre, & declare le Trône vacant. Philippe Auguste profite de cette déposition. Il fait de grands préparatifs de guerre. Le Roi Jean en fait aussi pour s'y opposer. Adresse du Legat pour ramener ce Prince. Il se laisse ébranler, & promet de se soumettre à l'Eglise. Il tient sa parole, & fait hommage au Pape de ses Etats. Le Legat satisfait veut détourner le Roi de faire la guerre au Roi d'Angleterre. Philippe Auguste irrité de cette proposition n'en poursuit pas moins son premier dessein. Il commence par entrer en Flandre pour mettre Ferdinand hors d'état de le traverser. La Flote Angloise vient au secours de ce Prince, & surprend une partie de celle de France. Le Roi s'en venge par la défaite des Anglois qui étoient descendus à terre, & par la ruine de plusieurs Places de Flandre. Le Roi d'Angleterre porte la guerre en France au printemps suivant. Il est battu & obligé de s'enfuir. Les Troupes qu'il avoit en Flandre, join-

tes à celles de l'Empereur, s'assemblent sous Valcenciennes. Le Roi marche avec les siennes à Tournai, & ensuite vers Lisle. L'Empereur se met aussi en marche pour suivre les François. Les Armées se trouvent en présence au Pont de Bouvines. Bataille de Bouvines. Le Roi marche avec une Armée en Poitou. Il accorde une Trêve de cinq ans à l'Angleterre. Loüis son fils s'acquitte de son vœu contre les Albigeois. Il fait raser les murailles de Narbonne & de Toulouse. Le Roi d'Angleterre convoque les Etats du Royaume à Londres. Les Seigneurs Anglois le déclarent déchu de la Couronne, & envoient des Députés au Prince Loüis pour la lui offrir. Ce Prince l'accepte, & se dispose à passer en Angleterre. Le Pape envoie un Legat en France pour le détourner de ce dessein. Le Roi lui donne une audience publique, & répond à ses raisons. Nouvelle audience où le Prince Loüis assiste, & où l'affaire est encore débattue. Le Legat défend au Prince de passer en Angleterre, & au Roi de l'y laisser passer. Le Prince ne laisse pas de partir. Il arrive à Londres, & y est proclamé Roi. Il avance plus avant dans le Royaume où tout se soumet à lui. Le Pape l'excommunie. Declaration des Evêques de France assemblez à Melun sur ce sujet. Le Pape excommunie de nouveau le Prince Loüis dans un Sermon, & meurt quelque temps après. Le Roi Jean meurt aussi, & declare Henri son fils heritier de ses Etats. Le Cardinal Gallon Legat du Pape repasse en Angleterre, & excommunie encore Loüis & tous ses partisans. Bruit fâcheux qui se répand contre ce Prince, & qui fait beaucoup d'impression sur les Anglois. Il se tient une Assemblée à Glocestre où Henri fils du Roi Jean est couronné & sacré Roi. La Regence du Royaume est donnée au Comte de Pembrok. Loüis leve le siege de Douvre. Il fait un voyage en France pour avoir du secours. Pendant son voyage plusieurs Seigneurs rentrent dans le parti du jeune Roy. Le Comte de Pembrok surprend l'Armée Française, & la défait près de Lincolne. La Flote de France est aussi battue & mise en fuite par celle d'Angleterre. Ensuite de cette victoire Loüis est assiégé dans Londres. Il demande à capituler. Conditions du Traité. Il repasse en France. Penitence qui lui est imposée pour cette guerre, & à ceux qui l'avoient suivi. Nouvelle expedition de Loüis contre les Albigeois. Le Concile de Latran prive le Comte de Toulouse de son Comté, & le donne à Simon de Montfort. Ce dernier en demande l'investiture au Roi de France & l'obtient. Le jeune Raymond s'empare de toutes les Forteresses de Provence, & du château de Beaucaire. Le Comte Raymond son pere se presente devant Toulouse, où il est reçu des Bourgeois. Montfort assiege cette Ville, & y est tué. Amauri son fils lui succede, & leve le siege. Proposition avantageuse qu'il fait à Phi-

Philippe Auguste. Mort du vieux Comte Raymond & de Philippe Auguste. Eloge de Philippe Auguste. Il orna Paris & l'augmenta. Il commença le Château du Louvre. Il abbatit la puissance de la Nation Angloise. Il perfectionna l'Art Militaire. Il vint à bout d'une puissante Ligue. Sa piété & sa Religion. Le nom d'Auguste ne lui a jamais esté donné de son vivant. Ses Enfans. Il réunit à sa Couronne plusieurs Domaines qui en avoient esté démembrés.





N. Vleughels del.

Arrivée de Philippe Auguste au port de Messine, d'où il passa dans la Palestine.

C.N. Cochon sculp.

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE AUGUSTE.

AN. 1179.
Philippe Auguste est appelé Dieu-donné, & pourquoi.
Rigordus.



PHILIPPE dès sa naissance, fut regardé par les François comme un présent du Ciel; parce que le Roy son pere n'ayant eu que des filles d'Eleonore de Guyenne & de Constance de Castille ses deux premières femmes, l'obtint enfin de Dieu par ses aumônes & par ses prières. Ce

Tome III.

Prince fut le fruit de son troisième mariage avec Adelaïde de Champagne, & on lui donna dès-lors le surnom de Dieu-donné.

Son Regne commença dès le vivant de son pere, que sa paralysie, & encore plus l'exemple de ses prédécesseurs, engagerent à l'associer au Trône. Philippe n'estoit encore que dans sa quinzième année; mais dès ce temps-là il fit connoître ce qu'on devoit at-

A quel âge il commença de regner.

B

tendre de lui dans la suite, par la vigueur avec laquelle il dompta quelques-uns de ses Vassaux, qui en ce changement de Regne, s'estoient émancipez dans le Berri, du costé de Lion, & dans la Champagne. Il entra avec des Troupes sur leurs Terres, les chastia, les obligea à restituer les biens des Eglises, dont ils s'estoient emparez, & à lui demander grace.

Par quelles actions il signala le commencement de son Regne. Ibid.

Il consacra la premiere année de son Regne, non-seulement par cette guerre, qu'il fit en faveur des Eglises opprimées, mais encore par de severes Edits contre les blasphemateurs. Il en fit un contre les Juifs dont le Royaume estoit plein, & par lequel ils furent tous obligez de sortir des Terres du Domaine Royal. L'interest de l'Etat & celui du Prince se trouverent ici joints avec l'avantage de la Religion. Les Juifs s'estoient répandus dans la plupart des plus grandes Villes. Ils y avoient des Synagogues en plusieurs endroits, ils faisoient presque tout le commerce, & la plus grande partie de l'argent du Royaume estoit entre leurs mains. Ils avoient ruiné une infinité de Bourgeois, de Gentilshommes, de gens de la Campagne, par leurs ufures, & s'estoient mis en possession de leurs biens, sur tout à Paris, dont ils possedoient près de la moitié des maisons. Il y avoit un autre desordre, que plusieurs Conciles, & en particulier des Conciles de France, avoient toujours tâché d'abolir, & qui estoit devenu très-commun; c'est que les Juifs avoient pour esclaves un grand nombre de pauvres Chrétiens, dont plusieurs se pervertissoient. De plus, ils recevoient en gage, pour l'argent qu'ils prestoient à usure, des Crucifix d'or & d'argent, d'autres meubles d'Eglises, & mesme des Calices, qu'ils profanoient jusqu'à s'en servir exprès pour cela dans leurs repas. Ils avoient une manie, qui dans

la suite devint plus rare, par les punitions exemplaires qu'on en fit: c'étoit d'enlever vers le temps de Pâques, des enfans Chrétiens, & d'en faire le jour de leur Cène, en les massacrant, un sacrifice impie, en haine de Jesus-Christ, qu'ils regardent comme le destructeur de leur Loy. Ces Histoires tragiques, dont on avoit quelquefois entretenu Philippe durant son enfance, lui avoient inspiré une telle haine contre cette Nation, qu'il lui tardoit d'estre en état de la leur faire sentir.

Il le fit dès qu'il fut sur le Trône, & l'on choisit pour arrester tous les Juifs de Paris, le quatorzième de Février, qui estoit un de leurs jours de Sabat. On investit leurs Synagogues, & on leur porta un ordre de la part du Roy, de remettre entre les mains de ses Officiers, tout leur or, & leur argent monnoyé & non monnoyé. Il fallut obéir, & se dessaisir de tout ce qu'ils ne purent pas tenir caché; & ils furent ainsi dépouillez tout d'un coup, de tout ce qu'ils avoient amassé en plusieurs années, par une infinité de crimes & d'injustices.

Il fait arrester tous les Juifs.

On les empêcha par là d'envoyer hors du Royaume tant de richesses, comme ils n'auroient pas manqué de faire, si l'on s'y estoit pris autrement. Quelque temps après, on publia un Edit, qui déchargeoit tous leurs debiteurs de leur payer leurs dettes, & puis un autre, par lequel il estoit ordonné à tous ceux de cette Religion de sortir de Paris. Ils tenterent toutes sortes de voyes, pour en empêcher l'exécution, par les offres immenses qu'ils firent au Roy, & par les presens dont ils tâcherent de corrompre les Evêques, les Seigneurs de la Cour, & les Ministres. Mais le Roy tint ferme, & excepté quelques-uns, qui se firent baptiser, tous furent obligez de quitter la Ville, avant la fin de Juillet

Il leur ordonne de sortir de Paris.

Ibid.

de l'an 1182. qu'on leur avoit donné pour terme, afin qu'ils eussent le temps de vendre leurs biens meubles : car pour les immeubles, ils furent confisquez, la cinquième partie au profit du Roy, & le reste au profit de ceux, de qui les Juifs les avoient achetez à trop bas prix.

Et de quelques autres Villes. Ibid.

Ce qui fut executé à Paris à cet égard, le fut à Orleans, à Etampes, & dans la plupart des lieux du Domaine Royal, & en tous ces lieux les Synagogues des Juifs furent changées en Eglises ou en Chapelles.

Il fait aussi recherche des Heretiques.

Philippe fit faire aussi une exacte recherche des Heretiques qui se multiplioient beaucoup depuis quelque temps en France. Plusieurs furent condamnés au feu. Il en purgea les Villes de son Domaine, & si tous ses Vassaux l'avoient imité, on n'auroit pas vû ces Heretiques, sous le nom d'Albigéois, soutenir quelques années après, leurs faux dogmes les armes à la main, contre les armées entières des Princes Catholiques, & mettre en combustion tant de Provinces de delà la Loire.

Quel fut le système de son Gouvernement.

Cette conduite de Philippe dès le commencement de son Regne, & beaucoup d'autres choses essentielles au repos, au bon ordre, & à la gloire de l'Etat, qu'on lui vit executer les unes après les autres, montrent que dès-lors, avec le secours de ceux qui l'aideroient de leurs conseils, il se fit un plan & un système de Gouvernement plus réglé & plus déterminé, que ses prédécesseurs depuis Hugues Capet, ne s'en estoient fait encore : car presque tous ces Princes semblent pendant tout leur Regne, n'avoir pensé qu'à se maintenir sur leur Trône, qu'à se tenir en garde contre leurs Vassaux, qu'à les empêcher d'empiéter sur leurs droits & sur leurs Domaines, se déterminant au parti qu'ils prenoient, soit dans les guerres, soit dans les Traitez de Paix, par le ha-

zard des conjonctures, & sans aucunes vûes nobles & estenduës pour la gloire & la splendeur de la Monarchie ; au lieu que Philippe mettant tout à profit, les avantages qu'il remportoit dans la guerre, ses Traitez de Paix, ses mariages, l'indocilité même de ses Vassaux, les Liges de ses voisins, tout lui servit à augmenter sa puissance & son autorité, à étendre les limites de son Empire, & à réunir à la Couronne plusieurs Domaines considerables, qui en avoient esté démembrés.

La jeunesse de ce Prince produisit d'abord dans sa Cour, l'effet qu'elle y doit naturellement avoir, je veux dire la jalousie entre ceux qui estoient de rang à prendre quelque part au Gouvernement, & chacun tascha de s'emparer le premier de son esprit. La Reine-mere Adelaïde de Champagne, Guillaume Cardinal & Archevêque de Reims frere de cette Princesse, & Philippe Comte de Flandre, furent les principaux concurrents. Celui-ci l'emporta : il estoit parrain du Roy, & c'estoit là de tout temps en France, & même à la Cour, comme je l'ai remarqué ailleurs, un titre d'autorité, & qui formoit les liaisons les plus étroites. Si ce Comte eut la qualité de Regent du Royaume, ou non, c'est de quoi les anciens Historiens ne nous instruisent point assez distinctement. Que si elle fut donnée à quelqu'un, il me paroît beaucoup vrai-semblable, que ce fut au Comte, & non pas à la Reine-mere, comme quelques-uns l'ont avancé. Le titre de Tuteur du Roy, qu'un Auteur contemporain donne au Comte de Flandre, le mariage de ce jeune Prince, dont je vais parler, & la maniere dont il se fit, me paroissent en estre des preuves assez convainquantes.

Jalousies entre les Grands de la Cour.

Guillenn. Brito. L. 2.

Le Comte de Flandre avoit épousé

La Reine sa mere se retire.

*pourquoi.*Anonymus
Aquicincti-
nus.Roger de
Hoveden.
an. 1180.Robertus de
Monte.Elle demande
la protection
du Roy d'An-
gleterre.Roger de
Hoveden.Le Roy épouse
Elisabeth de
Haynaut, qu'il
fait couronner
à S. Denis.

Elisabeth fille de Radulphe Comte de Vermandois. Il n'en avoit point d'enfans, & il aimoit tendrement Elisabeth fille de Baudouin Comte de Haynaut, & de Marguerite sa sœur. Il pensa à la faire Reine de France, & en proposa le mariage au Roy, à condition de lui assurer pour la dot de sa niece, la succession de la partie Occidentale de la Flandre, qui estoit à peu près ce qu'on a appelé depuis le Comté d'Artois, & qui comprenoit tout ce Canton, où sont Arras, S. Omer, Aire, Hedin, Bapaume, & plusieurs autres Villes & Bourgades, jusques vers la source de la Lis. Cette étendue de pais, jointe au Comté de Vermandois, qui devoit estre réuni à la Couronne après la mort de la Comtesse de Flandre, estoit un grand accroissement de la Domination Françoisé. Le Roy y consentit, sans se mettre en peine d'avoir l'agrément de la Reine-mere; & le chagrin qu'elle en eut, fit qu'elle se retira de la Cour, sur les Terres des Seigneurs de la Maison de Champagne, qui estoient aussi mécontents qu'elle du Gouvernement.

Elle n'en demeura pas là: car pour se soutenir, elle & les Seigneurs de sa Maison contre son fils, elle eut recours au jeune Henry Roy d'Angleterre, & le pria d'engager le Roy son pere à prendre sa protection. Thibaud Comte de Blois & de Chartres, Estienne Comte de Sancerre, & le Cardinal Guillaume Archevêque de Reims, ses freres, agirent très-fortement auprès du même Prince, pour le même sujet. De sorte que le jeune Henri passa en Angleterre exprès, pour solliciter le Roy son pere d'armer en leur faveur.

Le Roy pendant ce temps-là, alla sans tarder, attaquer le Comte de Sancerre, qui avoit le premier pris les armes. Il lui enleva Châtillon, à

quelque distance de la Loire, c'estoit une de ses meilleures Forteresses: il y fit mettre le feu, la rasa, & ravagea toutes ses Terres. Après cette expedition, le Roy alla à Bapaume recevoir Elisabeth de Haynaut. Les noces y furent célébrées avec magnificence immédiatement après les Fêtes de Pasques. Les Comtes de Flandre, de Haynaut, de Namur, de Clermont, de Soissons, de Ponthieu, de S. Paul, s'y trouverent. On disposa tout pour le Couronnement de la nouvelle Reine, qui se fit le jour de l'Ascension, en l'Abbaye de S. Denis, où le Roy fut couronné de nouveau avec cette Princesse, par les mains de Gui Archevêque de Sens; & le Comte de Flandre y porta l'épée Royale devant le Roy, selon la coutume.

Il arriva en cet occasion un accident, qui par l'heureuse prévention du Peuple pour ce jeune Prince, eut un bon effet. Un de ses Officiers, qui estoit proche de sa Personne, en maniant une baguette, dont il se servoit ou pour faire faire silence, ou pour donner quelques ordres, cassa d'un seul coup trois lampes de verre, dont l'huile tomba sur la teste du Roy & sur celle de la Reine; aussi-tôt le Peuple applaudit de toutes parts, & commença à crier, bon présage, bon présage, prenant cette copieuse effusion de l'huile, pour le Symbole des dons du S. Esprit, que le Ciel commençoit à répandre avec abondance sur le Prince destiné à les gouverner.

Ce Couronnement fait à S. Denis, & par l'Archevêque de Sens, fut un nouveau chagrin, que le Roy donna volontiers au Cardinal Archevêque de Reims son oncle, qui ne manqua pas d'en faire ses plaintes au Pape, comme d'un attentat de l'Archevêque de Sens, contre son droit, de sacrer & de couronner les Rois & les

Philippidos.
L. 1.
Anonymus
Aquicincti-
nus.

Reines de France : mais un pareil procez avoit déjà esté intenté & perdu par un de ses prédécesseurs, dès le temps de Loüis le Gros.

Roger de Houeden.

Cependant les deux Rois d'Angleterre arriverent en Normandie, à dessein de fomentier la guerre civile, qui commençoit à s'allumer en France, & la Reine alla les joindre avec le Comte de Blois & le Comte de Sancerre. Ceux-ci donnerent des ostages, pour assurance de la résolution où ils estoient, de suivre en tout les ordres & les conseils des deux Rois, & ces Princes se mirent aussi-tôt en estat d'agir avec une Armée nombreuse, sous pretexte de prendre en main la défense d'une Reine injustement opprimée.

Il a une Conférence avec le Roy d'Angleterre.

Le Roy & le Comte de Flandre s'avancerent en même temps avec leurs Troupes vers les frontieres de Normandie. Quand les deux Armées furent proches l'une de l'autre, le Roy d'Angleterre voyant la bonne contenance de Philippe, n'osa l'attaquer. Philippe pareillement ne crut pas devoir sans nécessité dans les conjonctures presentes hazarder une bataille; ainsi de part & d'autre on consentit aisément à une Conférence, qui se tint entre Trie & Gisors.

Roger de Houeden.

Prudence de ce jeune Prince.

La partie ne paroissoit pas égale. D'un costé un Prince d'une grande experience, & le plus raffiné politique de son temps: & de l'autre, un jeune Roy de quinze ans, & tout neuf dans la négociation; mais en ce Prince, la prudence & le courage avoient prévenu les années. Il avoit prévu dès qu'il fut sur le Trône, le mauvais effet que devoit produire l'idée de sa jeunesse sur les esprits mutins & broüillons de son Royaume, il avoit résolu d'éviter tous les défauts de cet âge, & sur tout l'application & l'amour de l'oïveté & du plaisir, & il s'estoit fait une loy

d'entrer dans toutes les affaires, de se trouver par-tout à la teste de ses Troupes, & de ne pas permettre que rien d'important se fît sans lui.

Le Roy d'Angleterre ne manqua pas dans cette entrevüe, de se servir de tout son avantage, employant tantost les amitez, les marques de tendresse, les paroles flateuses, tantost usant de reproches & de menaces, pour amener ce jeune Prince où il vouloit, c'est-à-dire, pour l'engager à recevoir la Reine-mere & ses oncles, à des conditions, qui l'eussent rendu leur esclave. Mais il ne put rien gagner, & Philippe lui fit toujours connoître, qu'il ne relâcheroit rien sur le point de son autorité. Il avoit esté bien fortifié sur ce point par les conseils du Comte de Flandre & de Robert Clement, qui est nommé dans l'Histoire, comme un de ses principaux Conseillers: mais il eut à se défendre contre ces deux Ministres mêmes, qui vouloient qu'il n'entendist à aucun accommodement, le Comte de Flandre apprehendant ce qui arriva depuis en effet, que la Reine-mere ne le supplantast, si une fois elle estoit bien reconciliée avec le Roy.

Ibid.

Philippe prit donc un milieu; il consentit au retour de la Reine, & à se reconcilier avec elle, à lui fournir de quoi soutenir son rang, à la mettre en possession de tous les revenus des Terres qu'elle avoit apportées pour sa dot, aussi-tôt que le Roy Loüis auroit expiré, car ce Prince vivoit encore, toujours accablé de sa maladie, & il ne mourut qu'un mois ou deux après; mais ce fut à condition, qu'en entrant en possession des revenus, elle lui laisseroit les Châteaux ou Forteresses basties sur ces mêmes Terres, & il ne voulut jamais lui abandonner ces Places, dans la crainte qu'elle ne s'en servist pour

Il consent au retour de la Reine sa mere, & à quelles conditions.

An. 1180.

lui faire la guerre, ou qu'elle ne les livrast à ses freres.

Quelques jours après la mort du Roy, qui n'apporta aucun changement aux affaires, Philippe & le Roy d'Angleterre se trouverent de nouveau au même lieu entre Trie & Gisors. Ils y jurerent d'observer le Traité de Paix, qui avoit esté signé à Ivry quelques années auparavant, en presence du Cardinal de S. Chrysogone Legat du S. Siege, laissant néanmoins encore indécis quelques differends, qu'ils avoient pour l'Auvergne, & pour quelques Fiefs du Berry, mais sur lesquels ils promirent de s'en rapporter aux Evêques & aux Seigneurs dont ils convinrent de part & d'autre.

Estime que le Roy d'Angleterre conçut pour lui.

Dans ces Conferences, le Roy d'Angleterre conçut tant d'estime pour Philippe, qu'il cultiva depuis son amitié avec soin pendant plusieurs années, sans que divers petits sujets de querelle, qui ne manquent gueres entre des Princes voisins, eussent aucune suite. Henri voulut se servir de cette bonne intelligence, pour attirer Philippe dans une guerre fort considerable, & peu s'en fallut qu'il ne l'y engageast.

Il tâche inutilement de l'engager dans une guerre contre l'Empereur.

Henri Duc de Saxe avoit envahi quelques biens appartenans à l'Eglise de Cologne. L'Archevêque en fit ses plaintes à l'Empereur Frideric, qui ordonna au Duc de Saxe d'en faire la restitution. Ce Duc ne put se résoudre à obéir. L'Empereur entreprit de l'y contraindre par les armes, & le poussa si vivement, qu'il le chassa de la Saxe, & pour cette désobéissance, & pour quelques autres sujets de mécontentement qu'il avoit reçus de lui, le fit condamner dans une Diete de l'Empire à un exil de sept ans. Le Duc se jeta entre les bras du Roy d'Angleterre son beau-pere, & le pria de ne le pas abandonner dans son

Roger de Houeden,

malheur. Le Roy d'Angleterre le lui promit; mais comme il ne se sentoît pas assez puissant tout seul, pour faire la guerre à l'Empereur, & que ses Estats estoient éloignez de ceux de l'Empire, il agit auprès du Roy de France & du Comte de Flandre, pour faire avec eux une Ligue offensive contre Frideric. Ce Prince en eut avis. Il s'estoit depuis quelques années reconcilié avec l'Eglise de Rome, & se trouvoit en estat de soutenir cette guerre; mais il vouloit auparavant faire ce qu'il pourroit pour l'éviter.

Henri Comte de Troyes, revenu depuis peu de Palestine, avoit toujours esté fort attaché à ce Prince, se croyant obligé de le ménager, à cause de quelques Fiefs qu'il tenoit de lui. Frideric se servit du credit du Comte auprès du Roy, & auprès du Comte de Flandre, pour les détourner de se liguier avec le Roy d'Angleterre, & il y réüssit. De sorte que le Duc de Saxe fut contraint d'avoir recours à la misericorde de l'Empereur, & à la voye d'intercession. Le Pape, le Roy de France & le Roy d'Angleterre se firent ses intercesseurs, & l'Empereur à leur consideration, se contenta de trois ans d'exil, au lieu de sept ans, auxquels il avoit esté condamné. Mais le Roy de France & le Comte de Flandre, après avoir esté sur le point de s'unir, pour faire la guerre à l'Empereur, tournerent peu de temps après leurs armes l'un contre l'autre, nonobstant l'étroite amitié qui avoit esté jusqu'alors entr'eux, raison d'ordinaire assez foible, pour empêcher les ruptures des Princes, quand d'autres motifs interviennent.

Ils eurent divers sujets de se broüiller ensemble; & le Comte de Flandre chagrin d'avoir perdu tout son credit à la Cour de France, par le retour de la Reine-mere, estoit très-disposé à

Anonymus Aquicinctus.

An. 1182.

Differends entre le Roy & le Comte de Flandre. Ibid.

les prendre. Il chicana sur quelques articles du Traité de mariage de la jeune Reine sa niece. Il survint un differend pour quelques Terres, entre lui & le Comte de Clermont en Beauvoisis qu'il haïssoit, & que le Roy aimoit. Le Roy se saisit d'une Terre, que le Comte de Sancerre avoit envahie sur un Seigneur de ses voisins, & qui dépendoit d'un Fief appartenant au Comte de Flandre. On commença par faire des courses sur les Terres les uns des autres, qui furent toutefois suspenduës par une Trêve; mais elle ne dura que depuis Noël jusqu'après l'Octave de l'Epiphanie.

L'Empereur voulut entrer dans cette querelle. Il alla jusqu'à menacer le Roy, de se declarer pour le Comte de Flandre, s'il ne cessoit de lui faire la guerre. Le Roy s'embarrassa peu de ces menaces, & l'Empereur en effet ne passa pas outre. Mais ce qui choqua, & ce qui étonna davantage le Roy, fut de voir que le Cardinal de Reims & le Comte de Blois, gagnés par le Comte de Sancerre, prenoient le parti du Comte de Flandre; que Hugues Duc de Bourgogne s'y estoit engagé, & que tous les jours quantité de Seigneurs se declaroient en faveur des revoltez. L'autorité du Roy qu'ils voyoient croistre par l'estime & l'affection des Peuples, que ses grandes qualitez lui attiroient, devenoit suspecte à ces Vassaux indociles, plus accoustumés à donner la Loy à leur Souverain, qu'à lui obéir.

Le Roy dans cette fascheuse conjoncture, fit ce que le Roy d'Angleterre avoit fait quelques années auparavant en un cas pareil. Comme il ne se fioit pas trop aux Seigneurs qui estoient demeurez auprès de lui, les connoissant fort susceptibles de la jalousie, dont les autres estoient animés, il prit à sa solde les Brabançons, & en composa une Armée, sur

que ces déterminez, tandis qu'il les payeroit liberalement, ou qu'il leur fourniroit de quoi piller, le serviroient bien. Il leur abandonna les Terres du Comte de Sancerre, où ils firent un riche butin, & mirent le feu à un très-grand nombre de ses Châteaux.

Le Roy entra en Bourgogne. Il y prit Chastillon sur Seine (ce nom estoit comme un nom commun, qu'on donnoit alors en France aux petites Forteresses,) ce qui fait qu'on voit encore aujourd'hui plusieurs Villes, qui le portent en differens endroits du Royaume. Il prit dans cette Place Eudes fils du Duc de Bourgogne; & c'est ce qui obligea ce Duc, pour délivrer son fils, de faire sa paix au plutôt avec le Roy. Philippe prit aussi Nevers, & toutes les Places du Comté dont elle estoit la Capitale.

Cette vigueur du Roy, & la reconciliation du Duc de Bourgogne, rabattirent beaucoup des grandes esperances des Liguez. On commença à parler d'accommodement. Le Roy d'Angleterre s'aboucha sur ce sujet avec le Roy auprès de Gisors, & la paix se fit; mais elle ne dura gueres. La guerre recommença, & se réchauffa d'autant plus, que l'intérêt qui l'avoit rallumée, estoit plus important.

Elisabeth Comtesse de Flandre mourut sans laisser d'enfans. Par cette mort le Roy prétendit que le Comté de Vermandois, Montdidier, Roye, Nesle, Peronne, & Amiens, qu'elle avoit portez en dot au Comte de Flandre, devoient estre réunis à la Couronne. Il fit sommer le Comte de lui remettre en main tous ces Domaines. Le Comte s'en défendit, sur ce qu'il prétendoit que le feu Roy lui en avoit fait la cession, & que Philippe lui-même l'avoit confirmée.

Le Roy répondoit à cela, que la

Roger de Houeden.

Aquicinctus.

Monachus S. Mariani.

Le Roy entre en Bourgogne où il fait diverses expéditions. Philippides, L. 1.

On parle d'accommodement: il est conclu & rompu peu après. Roger de Houeden.

Prétentions du Roy à l'occasion de la mort de la Comtesse de Flandre.

An. 1182. Philippides L. 2.

cession n'avoit point esté faite à perpétuité, & que le Titre en vertu duquel le Comte possédoit ces Domaines, étant son mariage avec Elisabeth, tout le droit qu'il y avoit eu, cessoit par la mort de la Comtesse; que pour lui il n'avoit confirmé cette donation que selon les intentions du Roy son pere, & que quand il l'auroit confirmée pour toujours, cette confirmation estoit nulle, parce qu'il estoit mineur dans le temps qu'il l'avoit signée.

Ces raisons de droit ne sont pas toujours celles qui reglent les différends des Princes. La possession & le pouvoir de s'y maintenir, tiennent souvent lieu de tout le reste. Le Comte voyant que le Roy tenoit ferme, le quitta fort en colere, & résolut non-seulement de soutenir, mais encore de commencer la guerre.

Le Comte se met en estat de s'y opposer. Ibid.

Les Flamands entrèrent chaudement dans les interets de leur Comte, dont ils voyoient que la puissance alloit extrêmement décheoir, par le démembrement d'un si grand païs. La seule Commune de Gand lui fournit vingt mille hommes; celles d'Arras, d'Ypres, de Bruges, de Lille armerent pareillement. Les Territoires de Bapaume, de Gravelines, de Douai, de S. Omer, de Hedin, & des autres Villes considerables du païs, fournirent sans peine leur contingent, & de toutes ces Troupes, le Comte fit une très-nombreuse Armée, qu'il assembla fort promptement.

Il fait le siege de Corbie.

Il marcha aussi-tost à la teste de ces Troupes, & vint passer la Somme auprès de Corbie. Cette Place fut la premiere attaquée. Le Comte après l'avoir fait investir des deux costez de la riviere, en insulta le Fauxbourg du costé de France, qui estoit fermé de murailles. Il le prit d'assaut, & y fit passer au fil de l'épée tout ce qui

s'y trouva. Ceux qui purent se sauver dans la Ville, rompirent le Pont de la Somme, qui en faisoit la communication, & résolurent de se bien défendre, comme ils le firent en effet pendant plusieurs jours.

Le Roy en attendant qu'il pût se mettre en Campagne, envoya de ce costé-là quelques Troupes, dont une partie trouva moyen de se jeter dans la Place. Ce secours fit perdre l'esperance au Comte de Flandre de l'emporter; ainsi il leva le Siege, & ayant fait passer la Somme à toute son Armée en bon ordre, il s'avança vers la riviere d'Oyse, pillant & ravageant tout le païs. Il passa cette riviere, & vint droit à Senlis, dans l'esperance de surprendre cette Place: mais il la trouva en défense, & n'osa l'attaquer.

Et le livre

Il ne se proposoit pas moins que de venir jusqu'à Paris, & disoit qu'il ne seroit point content, qu'il n'en eust forcé les portes, & planté ses dragons, c'est-à-dire, ses estendarts, sur le Petit-Pont. Toutefois quelques-uns de ses Generaux moins présomptueux que lui, lui conseillerent de ne pas s'engager si avant. Il suivit leur avis, & vint mettre le siege devant Betisi, Place alors très-forte entre Senlis & Compiègne.

Il assiege ensuite Betisi. Ibid.

Le Roy, qui pendant que tout cela se passoit, assembloit ses Troupes vers Paris, & qui avoit une extrême envie d'en venir aux mains avec le Comte de Flandre, fut ravi de savoir qu'il s'estoit attaché à ce siege. Il marcha de ce costé-là par Senlis; mais à peine estoit-il sorti de cette Ville-là, qu'on vint lui dire que le Comte avoit levé le siege avec précipitation, & qu'il estoit déjà au-delà de la Forest de Compiègne.

Qu'il abandonne aussi à l'approche du Roy.

Le Roy le suivit: ce qui n'empêcha pas le Comte de Flandre de faire une tentative sur Choisi, Place située à

Ibid.

à quelques lieuës de Compiègne sur la rivière d'Aisne, assez près de son emboucheure dans l'Oyse, où l'on voit des restes d'un ancien Chasteau ou Forteresse; mais l'approche du Roy lui fit encore abandonner cette entreprise, & sans s'arrester davantage il regagna la Flandre.

Ce Prince de son costé, va assieger Amiens.

Le Roy, pour se dédommager de ce que son ennemi lui avoit échapé, tourna du costé d'Amiens, en resolution de l'assieger. C'estoit une des principales Villes de celles, qu'il prétendoit lui devoir estre restituées par le Comte de Flandre. L'entreprise estoit difficile, & il falloit se saisir avant toutes choses de plusieurs Châteaux très-forts, qui environnoient cette Place, & lui servoient comme de dehors.

Ibid.

Le Chasteau de Boves, dont on voit encore aujourd'hui les ruines à une lieuë & demie d'Amiens, estoit un des plus considerables & des plus forts par sa situation. Raoul Seigneur de Boves, instruit de la marche & du dessein du Roy, s'y estoit renfermé avec autant de Troupes que la Place en pouvoit contenir; & l'avoit remplie de munitions, & de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse défense.

Machines de guerre alors en usage en France. Guillelm. Armor. Philippid. L. 2.

Il fallut l'assieger dans toutes les formes. Un Auteur contemporain remarque à cette occasion, que la Balliste n'estoit point alors en usage en France, quoique cette machine fut fort ancienne & assez commune ailleurs. C'estoit une machine, avec laquelle on jettoit dans les Places assiégées de grosses pierres, des flèches, & des feux d'artifices: on se servoit en France de la mine & du Bellier pour renverser les murailles, & de quelques autres machines qui approchoient de la Balliste. On se logea d'abord sur la contrescarpe après un combat très-sanglant. Ensuite on

Ibid.

Tome III.

combla le fossé en partie, & on poussa une gallerie couverte jusqu'assez près de la muraille, où l'on attacha le mineur. Dès qu'il eut avancé par la sape assez avant sous la muraille, qu'il étançonnoit avec des bois debout, à mesure qu'il creusoit dans les fondemens, le Roy donna ses ordres pour l'assaut. Tout estant prêt, le mineur mit le feu aux étançons. Peu de temps après la muraille s'estant écroulée, il se fit une grande brèche, & au même moment, à la faveur de la fumée & de la poussiere, on monta à l'assaut, & la muraille fut emportée.

Dans ces Fortereses il y avoit toujours un Donjon ou grande Tour, entourée de fosses, qui commandoit le reste de la Place. C'estoit là que la Garnison se retiroit, pour attendre le secours, quand la muraille du Chasteau avoit esté forcée. Une partie de ceux qui avoient soustenu l'assaut, se jeta dans le Donjon, le reste ayant esté taillé en pieces.

Ibid.

Pour arriver au pied de la Tour, il falloit encore forcer deux murailles, qui l'entouroient. On en fit approcher les machines. On en ruina les creneaux & toutes les autres défenses, & les assiegez estoient extrêmement pressés, lorsque le Comte de Flandre estant retourné sur ses pas, parut à la vûë du Camp, & envoya défier le Roy à la bataille.

Le Comte de Flandre défia le Roy à la bataille.

Ce jeune Prince plein d'ardeur, & qui ne cherchoit que l'occasion de se signaler, accepta l'offre sur le champ, & sortit de son Camp en resolution de marcher à l'ennemi. Il estoit déjà fort tard, & c'estoit une adresse du Comte de Flandre, qui ne vouloit pas en venir à une action décisive, mais seulement voir la contenance des François, & s'ils oseroient hazarder une bataille.

Le Cardinal de Reims & le Comte de Blois son frere, penetrerent les in-

C

Ibid.

tentions du Comte. Ils dirent leur pensée au Roy, & le prièrent de ne rien précipiter. Ils lui représenterent que la nuit approchoit; qu'à peine le combat seroit engagé, qu'il faudroit le finir, ou en abandonner le succès au hazard; qu'il valloit mieux attendre au lendemain, pour prendre des mesures plus justes, & se donner le temps de concerter avec ses Capitaines les plus expérimentez, une action de cette importance. On eut de la peine à l'y résoudre, mais enfin il se rendit.

Et se retire pour ne pas la trahir.

Ibid.

Le Comte de Flandre informé par ses espions de la résolution où l'on estoit, de lui donner bataille dès le lendemain matin, décampa à l'entrée de la nuit, & mit la rivière de Somme entre le Roy & lui, & écrivit en même temps au Cardinal & au Comte de Blois, pour les prier de faire sa paix, les assurant qu'il estoit disposé à satisfaire le Roy sur tout, & qu'il ne lui demandoit que huit jours de trêve, pour traiter, & en passer par tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner.

Il obtient ensuite une Trêve qui est suivie de son accommodement.

Roger de Houeden. Nangius.

Le Cardinal & le Comte obtinrent du Roy la Trêve, pendant laquelle on négocia, & il fut conclu, que le Comte de Flandre viendroit demander pardon au Roy de sa félonie, en mettant ses armes à ses pieds; qu'il lui cederait tout le Vermandois, Amiens, & tout le pays de Santerre. Ce qui fut exécuté, & par là tout ce grand Territoire fut réuni à la Couronne. Le Roy consentit que le Comte de Flandre gardast Peronne & S. Quentin; mais à condition de reconnoître qu'il ne les tenoit que par engagement, & qu'il seroit libre au Roy de les retirer, en lui payant soixante mille livres d'argent. La paix fut confirmée entre Senlis & Crespi en Valois, & le Duc de Bourgogne y fut compris.

An. 1182.

Il ne tint pas au jeune Henri d'Angleterre, que la France ne se broüillât de nouveau avec le Roy son pere. Il vint mécontent à la Cour de France, & y amena la Reine Marguerite sa femme. De-là, par le conseil du Roy, dit l'ancien Historien Anglois, il écrivit au Roy son pere, pour le prier, comme il avoit déjà fait tant de fois, de lui ceder la Normandie. Mais Philippe, qui crut la paix nécessaire à son Royaume, après la guerre qu'il venoit de finir, ne lui ayant pas offert les secours, dont il auroit eu besoin, pour se rendre maître de ce Duché par la voye des armes, il fut obligé de faire son accommodement.

Affaires d'Angleterre.

Ibid.

Il ne se tint pas long-temps en repos. Mais dans le temps qu'il pensoit à recommencer sa révolte, la mort le prévint, & lui épargna ce nouveau crime. Son pere le pleura néanmoins amèrement, lorsqu'il apprit le regret qu'il avoit témoigné avant que de mourir, de toute sa conduite passée, & la satisfaction publique qu'il en avoit faite, en présence de tous ceux qui se trouverent à sa mort.

Mort du jeune Roy Henri.

An. 1183.

Roger de Houeden.

Marguerite de France étant devenue veuve par la mort de Henri, dont elle n'avoit point d'enfans, le Roy son frere demanda au Roy d'Angleterre, qu'on lui assurât son doüaire, & qu'il rendist Gisors & le Vexin François, qui avoient esté cedez pour la dot de cette Princesse. Les deux Rois se rendirent entre Trie & Gisors, pour terminer ces deux points. Celui du Vexin & de Gisors demeura en suspens, & il entra dans un autre Traité, dont je parlerai dans la suite. Il fut seulement réglé, que le doüaire de Marguerite seroit réduit à la somme de dix-sept cens cinquante livres, monnoye d'Anjou, qui devoient lui estre payées à Paris tous les ans. Elle fut quelques années après mariée à Bela Roy de Hongrie. Cet-

Entrevue du Roy son pere avec le Roy de France pour regler le Doüaire de la Reine Marguerite.

te même année-là, le jour de S. Nicolas, les deux Rois se trouverent encore au même lieu, à dessein d'établir entre eux une solide Paix. Pour cela il falloit que le Roy d'Angleterre fist hommage de tous les grands Domaines qu'il possédoit en France. Jusqu'alors il n'avoit pû s'y résoudre, & le Roy depuis qu'il estoit sur le Trône, l'en avoit pressé en vain plusieurs fois; mais enfin il le fit, soit par raison de justice, soit par la crainte que Philippe ne soutinst contre lui ses deux fils, Richard & Geoffroy, qui en usoient aussi mal à son égard, que Henri leur aîné avoit fait. Ainsi les deux Rois se séparèrent fort contents l'un de l'autre.

Les Brabançons exterminés en France. Ce que c'étoit que ces Troupes

Le Roy profita de cette paix pour exterminer dans son Royaume une peste publique, qui le ravageoit de toutes parts. Je parle de ces troupes de scelerats, à qui on donnoit le nom de Brabançons; c'étoient, comme j'ay dit dans l'Histoire du Regne précédent, des especes de bandits, qui ne faisoient distinction ni de François, ni d'Anglois, ni de profane, ni de sacré, qui pilloient les Eglises, & massacroient tous ceux qui tomboient entre leurs mains, & s'abandonnoient aux plus excessifs desordres. On ne peut gueres mieux les comparer qu'à cette espece de Republique de Pirates, appelez aujourd'huy Flibustiers, qui courent les mers des Indes, & qui font sur ces mers ce que ceux dont je parle, faisoient alors en France.

Rigord. de gestis Philip. pi.

L'impunité avec laquelle ils exerçoient leurs brigandages, avoit fait croistre leur nombre à l'infini. Ils s'estoient venus camper dans le Berri, où ils exerçoient toutes sortes de violences & de cruauté. Les Habitans de ce Comté eurent recours au Roy, & le prièrent de les secourir. Il y envoya une Armée, qui les défit, & en tua sept mille sur la place. Un autre

Ecrivain de ce même temps-là, soit qu'il parle de la même action, soit qu'il parle d'une autre, fait monter le nombre de ceux qui furent passez au fil de l'épée, jusqu'à dix mille cinq-cens vingt-cinq. Les Seigneurs de ces quartiers-là furent obligez de faire entre eux une Ligue contre ces brigands; elle fut appelée la Ligue des *Pacifiques*; parce que leur dessein estoit de rendre la tranquillité au pais où tout estoit en combustion. La Noblesse d'Auvergne en tua encore trois mille en une autre occasion. Ce carnage les reduisit à un très-petit nombre, & les dissipa.

Gaufrid. Vossensis.

Paciferi.

Monachus Antistodori.

Ce fut aussi alors, que par l'ordre du Roy, les rues de Paris furent pavées, & que le Bois de Vincennes fut entouré de murailles. Le Roy d'Angleterre, à cette occasion lui fit present de quantité de bestes fauves, qu'il avoit fait prendre en Guyenne, pour en peupler ce beau Parc, dont Philippe vouloit faire un lieu de Chasse.

La Ville de Paris pavée, & le Bois de Vincennes entouré de murailles.

Il s'occupa de divers autres soins, pour l'utilité publique, & pour l'augmentation de ses revenus. Ce qui ne l'empêcha pas de dompter de temps en temps le Comte de Flandre & le Duc de Bourgogne, dont l'esprit inquiet & remuant attiroit souvent sur eux, des châtimens de la part de leur Souverain.

An. 1184.

An. 1185.

An. 1186.

An. 1187.

Excepté ces petites guerres, qui eurent peu de suite, la France fut en repos jusqu'à l'année 1187. que Philippe & le Roy d'Angleterre se broüillèrent de nouveau, & en vinrent aux armes. Les causes de cette guerre furent principalement les délais du Roy d'Angleterre, pour le mariage de Richard son fils avec la Princesse Alix, sœur du Roy. Il s'estoit fait depuis la mort du jeune Henri un nouveau Traité, par lequel Philippe voyant Richard heritier présomptif de la

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet du mariage du Prince Richard avec la Princesse Alix.

Couronne d'Angleterre, lui cedit Gisors & toutes les autres Places que le feu Roy avoit données à Marguerite de France, & il les cedit aux mêmes conditions à Richard pour le mariage d'Alix.

Roger de Houeden.

Ce jeune Prince tantost vouloit ce mariage, & tantost ne le vouloit plus. Il en avoit même durant cet intervalle, & du consentement de son pere, conclu un autre avec une fille de l'Empereur Frideric; mais elle estoit morte avant qu'elle pût l'épouser. Depuis cette mort le Roy d'Angleterre avoit encore fait serment au Roy auprès de Gisors, de marier incessamment Alix avec Richard. Il n'en fit rien cependant.

Autre sujet de querelle à l'occasion de la mort du Duc de Bretagne.

Guillelm. Neubrig. L. 3. c. 7.

Un nouveau sujet de querelle survint, à l'occasion de la mort de Geoffroy Duc de Bretagne, troisième fils du Roy d'Angleterre. Ce Duc avoit en vain fait tous ses efforts, pour obtenir du Roy son pere, que le Comté d'Anjou fut ajouté au Duché de Bretagne, qu'il possédoit du chef de sa femme. N'ayant pu en venir à bout, il se retira à la Cour de France, dans l'esperance que le Roy, comme Souverain, feroit lui-même cette union du Comté d'Anjou avec la Bretagne, & la soutiendrait par sa puissance. Mais Geoffroy mourut à Paris, avant que d'avoir executé ses projets.

Roger de Houeden.

Ce Duc en mourant laissa sa femme enceinte, & il en avoit une fille nommée Eleonore, âgée de deux ans. Le Duché de Bretagne estoit toujours un Arriere-Fief de la Couronne; le Roy prétendoit, comme le Seigneur Suzerain, avoir la tutelle de la fille heritiere du Duc, & la garde du Duché. Le Roy d'Angleterre, comme Seigneur immediat, quoique Feudataire de la France, & comme ayeul de la jeune Duchesse, soutenoit que la tutelle & la garde le re-

gardoient, & s'opposa fortement à la pretention de Philippe.

Un troisième sujet de guerre fut, que le Roy ayant demandé à Richard l'hommage, qu'il lui devoit pour le Comté de Poitou & pour la Guyenne, il le lui refusa, sur la défense expresse qu'il avoit reçue de son pere, de le rendre.

Autre touchant l'hommage de Richard pour la Guyenne & pour le Poitou.

Il arriva encore vers le même temps quelques differends entre des Seigneurs, les uns Vassaux du Roy de France, & les autres Vassaux du Roy d'Angleterre, où les deux Rois prirent parti.

Ibid.

Il n'en falloit pas tant pour animer ces deux Princes l'un contre l'autre. Ils leverent de nombreuses Troupes. Mais le Cardinal Octavien, que le Pape avoit envoyé en Angleterre pour un autre sujet, étant passé en France avec Henri, leur offrit sa mediation. Il obtint d'eux, qu'ils confereroient en sa presence au Gué de S. Remi sur la Somme; mais ni l'un, ni l'autre ne voulurent se relâcher sur leurs prétentions, & ils se separerent sans rien conclure.

On armé de part & d'autre.

An. 1187.

Philippe, au lieu de tourner ses armes contre la Normandie, à l'exemple de ses predecesseurs, qui ne faisoient d'ordinaire la guerre aux Anglois que de ce costé-là, les porta au-delà de la Loire. Il y prit Issoudun, Graçai, avec quelques autres Places, & vint mettre le siege devant Chateau-roux, où les deux fils du Roy d'Angleterre Richard & Jean se trouverent enfermés.

Le Roi porte la guerre au-delà de la Loire, & assiege Chateau-roux.

Rigord. Roger de Houeden.

Henri sur cette nouvelle, vint au secours de la Place avec son Armée. Le Roy sortit de son Camp à la tête de la sienne, bien resolu de donner la bataille, pour peu que le Roy d'Angleterre se trouvast disposé à l'accepter. Les deux Armées furent plusieurs jours en presence, prestes à tous momens d'en venir aux mains; mais par

Henri vient au secours, & l'on conclut une Trêve. Guillelm. Neubrig. L. 3. c. 14. Ibid.

l'entremise des Legats du Pape, qui estoit alors Urbain III. on parla de paix. Les Legats firent conclure une Trêve de deux ans, à condition que le Roy de France garderoit Iffoudun, & les autres Places dont il s'estoit rendu maistre avant le siege de Chasteauroux, & que le Roy d'Angleterre & le Duc Richard s'en rapporteroient au jugement d'une Assemblée des Seigneurs François, pour leurs differends avec le Roy.

Les Armées furent congediées; mais Richard mécontent du Roy son pere, apparamment par les nouveaux délais qu'il apportoit à son mariage avec la Princesse Alix, se retira à la Cour de France. Henri en fut inquiet, & le sollicita avec empressement de revenir auprès de lui. Après plusieurs refus, il fit semblant d'obéir. Il vint jusqu'à Chinon; mais ce ne fut que pour enlever du Chateau une grande quantité d'argent qui y estoit en reserve, & dont il se servit, pour fortifier les Places du Poitou, qui lui avoient esté cedées plusieurs années auparavant. Quelque temps après néanmoins ayant tiré assurance de son pere, qu'il oublieroit tout le passé, il se rendit auprès de lui.

Tandis que le Roy d'Angleterre trouvoit tant de sujets de chagrin dans sa Famille, par la mort d'un de ses fils, & par l'indocilité de l'autre, le Roy de France estoit alors dans la joye, pour la naissance d'un heritier de sa Couronne, que Dieu lui donna cette année-là mesme. Ce Prince nâquit le troisieme de Septembre, & fut nommé Loüis. Cette naissance fut celebrée par tout le Royaume, & sur tout à Paris, où la Feste dura sept jours, avec des illuminations toutes les nuits & des Processions continuelles, pour rendre grâces à Dieu des benedictions dont il combloit le Roy & l'Etat. Ce Prince en particulier en fut très-re-

connoissant, & le marqua par la sainte & genereuse resolution qu'il prit aussitôt après, d'aller au secours des Chrétiens de la Terre-Sainte, dont les affaires n'avoient jamais esté dans un estat plus déplorable, que celui où elles se trouvoient alors.

Après que le Roy Loüis VII. fut parti de Palestine l'an 1149. Noradin Soudan d'Alep, ce Conquerant, dont j'ai parlé, en racontant la derniere Croisade, poussa ses conquêtes avec plus de rapidité que jamais. Il défit & tua Raymond Prince d'Antioche, & prit plusieurs Places de cette Principauté. Il fit prisonnier Josselin Comte d'Edesse qui mourut dans sa prison. Il se rendit maistre de tout cet Etat, & y ajoûta celui de Damas, ayant enlevé cette Ville au Soudan, qui estoit Tributaire du Royaume de Jerusalem. La mort de Baudouin III. Roy de Jerusalem, dont Noradin redoutoit la prudence & le courage, fut encore un accident très-fâcheux pour les Etats Chrétiens de la Palestine.

Amauri frere de Baudouin prit sa place sur le Trône de Jerusalem, & soutint assez vaillamment les efforts des Infidelles: mais un nouveau Conquerant s'éleva en Egypte, & donna de ce costé-là autant d'inquietude aux Princes & aux Seigneurs Chrétiens de la Palestine, que Noradin leur en donnoit du costé de la Syrie & de la Mesopotamie.

C'estoit le fameux Saladin, qui après avoir massacré le Calife d'Egypte, sous lequel il avoit toute autorité dans cet Etat, s'en fit lui-mesme le Monarque, & commença par là à executer le dessein qu'il avoit formé, de se rendre maistre de tout l'Orient. Ce fut alors que les Chrétiens de Palestine se voyant enfermez entre ces deux terribles ennemis, envoyèrent demander du secours en Occident vers l'an 1168.

Frideric Archevêque de Tyr, fut

C iij

*Etat de la
Palestine.*

*Roger de
Houeden.*

*Naissance
d'un Prince
de France nom-
mé Loüis.*

*An. 1187.
Rigordus.*

chargé de cette Ambassade ; mais il trouva les conjonctures très-peu favorables. L'Empereur Frideric estoit en guerre avec le Pape Alexandre III. Henri II. Roy d'Angleterre se trouvoit extrêmement embarrassé, & tout occupé des differends qu'il avoit avec l'Archevêque de Cantorbéry ; Loüis le Jeune Roy de France, n'osoit ni quitter son Royaume, ni en diminuer les forces, par la jalousie que lui causoit la grande puissance du Roy d'Angleterre en-deçà de la mer. Ainsi l'Ambassadeur s'en retourna sans avoir pu rien obtenir.

Mort d'Amauri Roi de Jerusalem.

Cependant Saladin étant entré en Palestine, y prit Gaze, qui en estoit le boulevard du costé de l'Egypte, & s'ouvrit par là une entrée dans le païs ; & pour comble de malheur, Amauri Roy de Jerusalem étant mort quelque temps après à la trente-huitième année de son âge, donna lieu par sa mort à des troubles, qui furent les dernières causes de la ruine du Royaume de Jerusalem.

Baudouin IV. lui succede.

Ce Prince laissa pour successeur un fils unique appelé Baudouin IV. du nom, âgé de treize ans. C'estoit déjà un grand mal, d'avoir un enfant à la teste d'un Etat en de si dangereuses conjonctures : Toutefois les Peuples & les Grands parurent assez unis sous son autorité, & sous celle de Raymond Comte de Tripoli, à qui l'on confia la Regence. Ce Comte Raymond descendoit en droite ligne du fameux Raymond de Toulouse, qui estoit de la première Croisade, & un de ceux qui contribuèrent le plus à la prise de Jerusalem.

Le Comte de Tripoli s'acquitta dignement de sa Regence. Le Prince même, devenu majeur, se comporta avec assez de courage & de prudence, pour prévenir les mauvais desseins de Saladin, qui avoit joint à l'Egypte presque tous les Etats de Noradin,

dont il avoit dépouillé le fils de ce Soudan. Mais une maladie dont le jeune Roy de Jerusalem avoit esté attaqué depuis plusieurs années, s'augmentant tous les jours, & s'étant tournée en lépre, il se fit un nouveau changement dans l'Etat.

Ce Prince voyant que son mal pourroit le rendre avec le temps incapable de gouverner avec assez d'autorité, pensa à se choisir un successeur, sur qui il pût un jour se décharger du Gouvernement, en gardant le titre de Roy. Comme il déliberoit sur le choix, on lui vint dire que Raymond Comte de Tripoli, & Bohémond Prince d'Antioche, estoient entrez avec leurs Troupes dans le Royaume, chacun de leur costé. Il ne douta pas que ce ne fust pour le déposer. Il prit son parti sur le champ, & ayant appelé Sibylle sa sœur, veuve de Guillaume Marquis de Montferrat surnommé Longue-épée, il lui dit qu'il vouloit la marier à celui à qui il destinoit sa Couronne, & qu'il avoit jetté les yeux sur Gui de Lusignan : c'est ce Gui de Lusignan, qui sous le Regne de Loüis le Jeune, s'estoit sauvé du Poitou en Palestine, pour éviter la colère du Roy d'Angleterre. Baudouin lui fit donc épouser Sibylle, & dans la suite l'ayant créé Comte de Jaffe & d'Ascalon, le declara Gouverneur du Royaume.

Ce choix, auquel personne ne s'étoit attendu, excita la jalousie des Grands, & sur tout du Comte Raymond de Tripoli. Le Roy en apprehenda les suites, & changea de lui-même, ayant avec le temps reconnu l'incapacité de Gui de Lusignan, qui bien que né avec de bonnes qualitez, n'en avoit pas assez pour soutenir la Couronne de Jerusalem en des temps si difficiles, où il falloit suppléer par le courage, par la resolution, par la prudence, par la dexterité au peu de

Ce Prince attaqué de la lépre choisit pour son Successeur premierement Gui de Lusignan. Guillelm. Tyrius. L. 22. c. 1.

Et puis son Neveu Baudouin.

Forces, qu'on pouvoit opposer à la puissance formidable de Saladin. De sorte qu'un jour il ôta en même-temps à ce Seigneur & l'administration du Royaume, & l'esperance de la Couronne, en faisant premierement couronner Baudouin son neveu, fils de sa sœur Sibylle, que cette Princesse avoit eu du Marquis de Montferrat son premier mari. Il fallut qu'elle-mesme se contentast de la qualité de mere de Roy, au lieu de celle de Reine, qu'elle auroit eue, si le Roy n'eust pas quitté le dessein, qu'il avoit formé d'abord en faveur de Gui de Lusignan son second mari. Mais en second lieu, ce qu'il y eut de plus fâcheux pour ce Seigneur, c'est que le Roy donna le Comte de Tripoli pour tuteur à Baudouin, qui n'avoit encore que cinq ans, & le chargea de toute la conduite de l'Etat. Cela se fit en l'année 1183. Gui de Lusignan, pour s'en venger, prit les armes : mais ce commencement de guerre civile fut bien-tost apaisé, & n'eut point de suite.

On envoya alors une nouvelle Ambassade en Occident, pour demander du secours ; mais elle ne réussit pas mieux que la précédente, l'Empereur, le Roy de France, & le Roy d'Angleterre ayant en ce temps-là de grandes raisons, pour ne pas s'éloigner de leurs Etats.

Le retour des Ambassadeurs sans secours & sans esperance d'en avoir, jeta la consternation dans tous les esprits, & augmenta la fierté de Saladin, qui par les conquêtes qu'il continuoît de faire, avoit comme investi de toutes parts le Royaume de Jerusalem.

La mort du Roy de Jerusalem & celle du jeune Baudouin V. qui le suivit de près, jetterent le Royaume dans le plus grand desordre. Le Comte Raymond de Tripoli, & Gui de Lusignan se disputèrent la Couronne l'un à l'autre, & enfin par l'adresse de Sibylle,

qui vouloit estre Reine, Gui de Lusignan son mari l'emporta.

Le Comte de Tripoli au desespoir de se voir supplanté par un Etranger, s'abandonna aux dernieres extrémités, pour satisfaire sa vengeance, jusqu'à traiter avec Saladin, jusqu'à lui promettre de se faire Mahometan, pourvu qu'il l'assurast de son secours, pour chasser son concurrent, & s'emparer du Trône de Jerusalem. Etrange & funeste effet de l'ambition & de la haine. Saladin lui promit tout. Ils concerterent ensemble les moyens de réussir. On resolut de ne rien précipiter, de dissimuler, & avec le temps le Comte à force de se contrefaire, persuada si bien le Roy de Jerusalem de sa parfaite reconciliation, que ce Prince n'en douta plus.

Enfin le temps déterminé pour l'exécution de la plus infame perfidie qui fut jamais, arriva. Saladin déclara la guerre au Comte de Tripoli de concert avec lui, & assiegea Tiberiade. Cette Place estoit une des plus importantes de la Palestine, c'est pourquoi on resolut de la secourir à quelque prix que ce fust, & le Roy de Jerusalem vint à la teste de son Armée se joindre à celle du Comte. Comme ce Comte estoit grand homme de guerre, on déferoit en tout à ses conseils. Il dressa lui-mesme l'ordre de bataille, & choisit le lieu où l'on devoit attendre l'ennemi. Saladin vint attaquer l'Armée Chrétienne ; mais à peine avoit-on soutenu la premiere charge, que le Comte de Tripoli avec ses Troupes, commença à s'éloigner insensiblement du Champ de bataille. Quand on vit faire cette démarche à un General, dont on connoissoit la bravoure & l'experience, on ne douta plus que l'affaire ne fust desesperée, & chacun ne pensa qu'à fuir. Les Sarrazins animez par une si prompte victoire, & qui avoient deux fois plus de

Le Comte de Tripoli son concurrent traite avec Saladin pour s'emparer du Trône de Jerusalem.

Bataille de Tiberiade où les Chrétiens sont défaits.

Guillelma Tyrius. L. 23. c. 1.

Mort de Baudouin V. à qui succede Gui de Lusignan.

monde que le Roy de Jerusalem, donnerent de toutes parts sur les Chrétiens, & en firent un si horrible carnage, qu'on n'en avoit jamais vu un pareil, depuis que les Chrétiens s'estoient rendus maîtres de Jerusalem; les Chevaliers du Temple & ceux de l'Hôpital y furent presque tous tuez sur la place, & enfin le Roy lui-mesme fut pris par Saladin.

La perte de Jerusalem est une des suites de cette défaite.

Cette entiere déroute fut suivie de la perte de presque tout le Royaume, Acre, Beryte, Biblis, & enfin Jerusalem même, se rendirent. La Reine Sibylle donna Ascalon pour la délivrance du Roy son mari; de sorte qu'il ne resta plus aux Chrétiens en Asie, que trois Places considerables; c'est à sçavoir, Antioche, Tyr, & Tripoli. Tyr fut heureusement sauvé par la valeur de Conrad de Montferrat, qui obligea Saladin à en lever le siege, & Tripoli se donna à Bohémond Prince d'Antioche, après la mort du Comte Raymond, qui ne survécut gueres à sa détestable trahison, & qui mourut de chagrin & de rage, de voir que Saladin ne lui tenoit point la parole qu'il lui avoit donnée, de le faire Roy de Jerusalem.

C'estoit-là l'estat où se trouvoit réduite la Chrétienté d'Asie l'an 1187. & ce furent les tristes nouvelles qu'on en reçut bien-tost en Europe, qui animèrent les Princes Chrétiens, & en particulier le Roy de France, à une nouvelle Croisade, dont le dessein fut conclu & arrêté l'année suivante; mais il ne fut executé qu'en 1190. après bien des difficultez, qui penserent le rompre. Voici comme les choses se passerent.

An. 1188. Difficultez qui en retardent l'execution.

Le Pape Urbain III. estant mort dans le temps qu'on apprit à Rome la prise de Jerusalem & la désolation de la Palestine, on lui donna pour successeur le Cardinal Albert de S. Laurent, qui prit le nom de Gregoire

VIII. Ce Pape incontinent après son exaltation, écrivit une Lettre circulaire à tous les Fideles, afin de ranimer leur zele, & les exhorter à prendre la Croix pour le secours de la Terre-Sainte. Mais ce Pape estant mort avant la fin du second mois de son Pontificat, laissa à son successeur Clement III. le soin de poursuivre cette grande entreprise, à laquelle le mauvais succez de la dernière Croisade estoit un grand obstacle.

Le Pape fit faire à Rome des prieres publiques, pour fléchir la misericorde de Dieu dans cette calamité, & se disposa à envoyer des Legats aux Princes Chrétiens, afin de leur inspirer des sentimens conformes au dessein qu'il meditoit de les unir, pour faire une nouvelle tentative contre les Infidèles en Palestine. Ceux sur lesquels il pouvoit le plus compter pour un grand secours, estoient l'Empereur Frideric, le Roy de France, & le Roy d'Angleterre, Princes tous trois également guerriers & puissans. Mais les défiances que ces deux derniers avoient toujours l'un de l'autre, & les frequentes querelles rendoient l'execution de ce projet bien difficile.

Le Roy de France venoit de déclarer au Roy d'Angleterre, que s'il persistoit dans ses retardemens affectez pour la restitution de Gisors & du Vexin, & pour le mariage d'Alix de France avec Richard Duc de Guyenne, il alloit mettre tout à feu & à sang en Normandie, & dans tous les Estats d'Angleterre d'en-deçà de la mer; & qu'il falloit qu'enfin il prist le parti, ou de faire incessamment le mariage, ou de lui rendre ce qu'il ne lui avoit laissé jusqu'alors que comme la dot d'Alix, en cas que Richard l'épousast.

Le Roy d'Angleterre sur cette déclaration repassa la mer, & selon sa methode

An. 1188. Embarras où se trouvoit le Roy de France. Roger de Houeden.

*Ses différens avec l'Angleterre sont sur-
sés.*

methode ordinaire, demanda au Roy une entrevûe. Elle lui fut accordée, & elle se fit, comme plusieurs autres fois, entre Trie & Gisors. Il obtint encore une Trêve, pendant laquelle Guillaume Archevêque de Tyr, celui dont nous avons l'Histoire de la guerre-sainte jusques vers la fin du regne de Baudouin IV. arriva en France, & toucha tellement le cœur des deux Rois par le récit des choses qui s'estoient passées depuis un an en Palestine, qu'il les engagea à remettre à un autre temps la décision de leurs differends, & à penser sérieusement au secours, qu'il venoit leur demander de la part de cette Chrétienté affligée, & presque entierement exterminée.

Guillelm.
Neubrig. L. 3.
c. 23.

Et les deux
Rois prennent
la Croix.
Ibid.

Les deux Rois firent donc de concert une Assemblée des Seigneurs & des Evêques de leurs Estats au même lieu, où après s'estre reconciliés publiquement ensemble, & s'estre juré l'un à l'autre une amitié sincere, ils reçurent solennellement la Croix des mains de l'Archevêque de Tyr. Une infinité de Seigneurs & de Prélats se croisèrent sur le champ à l'envi. Richard fils aîné du Roy d'Angleterre, qui avoit déjà pris la Croix de lui-même, si-tôt qu'il scût la perte de Jerusalem, voulut encore la recevoir de la main de l'Archevêque de Tyr: comme firent aussi Robert Comte de Dreux, cousin germain du Roy, & fils de Robert I. Comte de Dreux, Philippe Comte de Flandre, Hugues Duc de Bourgogne, Thibaud Comte de Blois, Rotrou Comte du Perche, Guillaume des Barres Comte de Rochefort, Henri Comte de Champagne, Bernard de S. Valery, Jacques d'Avesnes, les Comtes de Clermont, de Soissons, de Nevers, de Bar, les Archevêques de Rouen & de Cantorbéry, les Evêques de Beauvais & de Chartres. On trouve encore dans la

Rigordus.

Tome III.

suite de cette Croisade les noms illustres d'Estienne Comte de Sancerre oncle du Roy, de Jean Comte de Vendosme, des deux freres Josselin & Mathieu de Montmorency, de Guillaume de Marlou, d'Aubry de Boulogne, de Vautier de Moüi, & de plusieurs autres, tant de la Noblesse, que de l'Etat Ecclesiastique.

Il fut résolu, pour distinguer les trois Nations, la Françoisise, l'Angloise, & la Flamande, que les François porteroient la Croix rouge, les Anglois une Croix blanche, & les Flamands une verte: & pour un Monument de cette sainte Confédération, on éleva par ordre des deux Rois une grande Croix au milieu de la Campagne, où l'Assemblée s'estoit tenue, & elle fut depuis appelée la Campagne sainte.

Roger de
Houeden,

Rigord.

On publia en même temps de la part du Pape une Indulgence plénier pour tous les Croisez, qui feroient une sincere Confession de leurs pechez: & ensuite les deux Rois, pour fournir aux frais de la guerre, & prévenir les désordres qui avoient empêché le bon succès de la dernière Croisade, firent chacun dans leurs Estats plusieurs Ordonnances, dont voici les principales.

Indulgence
plénier pu-
bliée pour tous
les Croisez.
Guillelm.
Neubrig. L. 3.
c. 23.

I. Que tous ceux qui ne prendroient point la Croix, tant Ecclesiastiques que Laïques, payeroient une fois pour le secours de la Terre-Sainte, la dixme de leur revenu, & de la valeur de leurs biens meubles. On exempta de cette taxe les Bernardins, les Chartreux, les Religieux de Fontevraud, & les Hôpitaux des Lépreux, & on déclara que sous le nom des biens meubles, on ne comprenoit ni les armes, ni les habits, ni les livres, ni les joyaux, ni les vases sacrez, ni les ornemens des Eglises. Cette taxe fut appelée la Dixme Saladine, parce qu'on l'imposoit pour

Ordonnances
des deux Rois
dans leurs
Estats.

faire la guerre à Saladin.

II. Que les Croisez ne seroient point sujets à cette taxe, & que ceux d'entre eux qui auroient des Vassaux, la feroient payer à ceux de ces Vassaux qui ne seroient pas de la Croisade.

III. Que les Habitans des Bourgs & des Villages qui s'enrôlleroient, ne seroient point exempts de la taxe, à moins qu'ils ne le fissent avec le consentement de leurs Seigneurs.

IV. Que tous, soit Ecclesiastiques, soit Laïques, pourroient engager leurs revenus, tant de leur patrimoine, que de leurs Benefices pour trois ans.

V. Que les jeux de hazard & les blasphêmes seroient sévèrement punis.

VI. Que durant le voyage, on ne seroit habillé ni d'écarlate, ni d'autres étoffes précieuses; mais qu'on auroit soin seulement de se fournir d'un équipage honneste.

VII. Qu'on ne meneroit point de femmes, excepté quelques lavandieres d'un âge déjà avancé, & de mœurs non suspectes.

On regla pareillement ce qui regardoit la table, pour empêcher les profusions; on déterminâ les droits des creanciers, & les privileges des debiteurs durant le temps de la Croisade; & divers autres points, pour obvier à plusieurs inconveniens, que l'expérience des Croisades passées faisoit prévoir.

Mécontentement qu'en eurent quelques Ecclesiastiques.
Epist. 112.

Quelques sages & quelques justes que fussent ces Reglemens, il y eut parmi les Ecclesiastiques quelques personnes des plus distinguées, qui trouverent mauvais qu'on imposât ainsi une taxe sur ceux de leur Corps, & le celebre Pierre de Blois Archidiacre de Bath en Angleterre, voulut engager des Evêques de France à s'opposer fortement à cette Ordonnance du Roy, tant cet Ordre estoit

alors non-seulement vif & sensible, mais encore peu équitable sur l'article de ses privileges: car si jamais il y eut occasion où les Ecclesiastiques dussent contribuer de leurs biens, ce fut celle-là. Philippe Auguste scut les rendre dociles en cette conjoncture, & en d'autres encore. Un des Ecrivains de son temps raconte un trait de prudence de ce Prince en cette matiere, qui mérite de n'estre pas oublié, & auquel je donnerai ici sa place, puisque aussi-bien l'Auteur n'en a pas marqué l'année.

Il dit, que le Roy obligé de sou-doyer de grosses Troupes en une occasion assez pressante, pria le Clergé de Reims de lui fournir quelque secours d'argent. Le Clergé lui répondit, que la chose pourroit tirer à conséquence, & qu'il le prioit de se contenter, que les Ecclesiastiques du Diocese de Reims le servissent de leurs prieres auprès de Dieu, & qu'ils tascheroient de s'en bien acquitter. Le Roy dissimula l'incivilité de ce refus. Quelque temps après il arriva que les Seigneurs de Coucy, de Retel, & de Rosoi firent diverses entreprises sur les biens de l'Eglise & des Ecclesiastiques de Reims. Ils ne manquerent pas d'avoir recours au Roy, comme à leur Patron & au Protecteur des Eglises, pour le prier de leur faire justice, & d'empêcher qu'on ne les opprimât. Le Roy répondit, qu'il prieroit ces Seigneurs de les laisser en paix, & de ne pas envahir leurs possessions; mais après les prieres du Roy, ce fut encore pis qu'auparavant. L'Eglise de Reims fit une nouvelle députation, pour lui représenter le peu d'estat que ces Seigneurs avoient fait de sa recommandation. Alors le Roy dit aux Députés: Je vous ai protégé de mes prieres, comme vous m'avez servi des vôtres, de quoi vous plaignez-vous? Ils com-

Trait de prudence du Roy Philippe Auguste dans cette occasion.
Guillelm. Brito. L. 1. Philipp. sub finem.

priront parfaitement la pensée & la justice du ressentiment du Prince, & lui promirent que dans la suite il les trouveroit plus zelez pour son service. Le Roy content de leur avoir fait reconnoître leur faute, envoya aussitost des Troupes sur les Terres des Seigneurs dont ils se plaignoient, & leur fit faire une satisfaction entiere pour tous les dommages qu'ils avoient soufferts. Cet exemple, comme plusieurs autres, montre qu'il est de l'avantage, aussi-bien que du devoir de tous les Ordres de l'Estat, de conspirer au bien & à la gloire de la patrie. Ce motif doit faire ceder les privileges au zele du bien public; comme aussi il est de l'équité, de la prudence, & de la bonté du Souverain de n'en pas abuser.

Bizareries de Richard d'Angleterre qui penserent rompre la Croisade. Rigord.

Ce ne fut pas aussi par là que le dessein de la Croisade fut en danger d'estre rompu, mais par les bizareries & par les impétuositez de Richard d'Angleterre, le plus inquiet & le plus turbulent de tous les hommes. Il attaqua sur des sujets très-legers, Raymond V. Comte de Toulouse. Il entra dans ses Estats entre la Pentecoste & la S. Jean, & il y prit Moissac & quelques autres Places.

Le Comte eut recours au Roy, comme à son Souverain, & qui l'estoit aussi de Richard Feudataire de la Couronne pour le Comté de Poitou & la Guyenne. Il lui representa que Richard violoit les Traitez, & en particulier le dernier, qui avoit esté fait auprès de Gisors, par lequel il avoit esté arresté entre le Roy de France, le Roy d'Angleterre, & Richard lui-même, que tous les differends seroient suspendus depuis le jour qu'on avoit pris la Croix, & que chacun depuis ce jour-là demeureroit en possession de tout ce qu'il avoit, sans pouvoir y estre troublé, jusqu'après le retour de la Terre-Sainte.

Si-tost que le Roy eut eu avis de cette entreprise de Richard, il envoya au Roy d'Angleterre pour en faire des plaintes, & demander satisfaction. Le Roy d'Angleterre répondit, que son fils ne l'avoit point consulté sur cette guerre, & que même ce Prince lui avoit mandé par l'Archevêque de Dublin, que tout ce qu'il faisoit contre le Comte de Toulouse, il le faisoit par le conseil du Roy de France.

Roger de Houeden.

L'Envoyé n'ayant pû avoir d'autre réponse, n'en eut pas plustost informé la Cour, que le Roy se mit en campagne. Il entra dans le Berri, où il prit Chasteau-roux, Busençais, Argenton, & Leuroux. De-là il vint attaquer Mont-richard, qu'il prit d'assaut, & qu'il réduisit en cendres. Il parcourut ainsi le Berri & l'Auvergne, où il enleva au Roy d'Angleterre tout ce qu'il y possédoit de Villes & de Forteresses.

Le Roy se met en Campagne pour protéger contre lui le Comte de Toulouse. Ibid.

Ce Prince prévoyant bien ce qui devoit arriver, avoit passé la mer, & ne tarda pas à paroître sur les Frontieres de Normandie, pour entrer de ce costé-là dans le Royaume. Le Roy y accourut, & prit encore Vendosme en chemin faisant, & ayant sçu que le Roy d'Angleterre estoit avec son fils au Chasteau de Trou, qui n'estoit pas loin de-là, il y marcha promptement, dans l'esperance de les enlever tous deux; mais ils lui échaperent.

Ibid.

Quoique ces represailles que le Roy faisoit à l'occasion du Comte de Toulouse, fussent violentes, néanmoins le Roy d'Angleterre ne voulut pas les regarder encore comme une declaration de guerre dans les formes. Il lui envoya Gautier Archevêque de Roüen, Jean Evêque d'Evreux, & un Seigneur nommé Guillaume le Maréchal, pour lui demander la reparation des ravages

Roger de
Houeden.

qu'il avoit faits sur les Terres de son Domaine, & la restitution des Places qu'il avoit prises, avec ordre de lui déclarer la guerre, s'il refusoit de le satisfaire.

Le Roy répondit que la guerre étoit déjà suffisamment déclarée, & que pour lui il ne la finiroit point, que le Roy d'Angleterre ne lui eust cédé les Fiefs du Berri, & restitué le Vexin Normand, qui faisoient depuis si long-temps les differens des deux Couronnes.

Courfes des
Rois d'Angle-
terre sur les
Frontieres de
France.

Le Roy d'Angleterre ayant reçu cette réponse, commença à faire des courfes sur les Frontieres de France, où il brulla Dreux, & son fils étant rentré dans le Berri maltraita fort la Noblesse, qui s'étoit déclarée pour le Roy. Il se donna divers petits combats, & le Roy d'Angleterre fit en vain une tentative sur Mante. Cependant après bien des ravages, les deux Rois s'aboucherent auprès de Gisors. Le Roy offrit à Henri de lui rendre ce qu'il avoit pris dans le Berri, pourvu que sans délai il lui restituast le Vexin Normand. Henri ne put s'y résoudre. Le Roy se retira fort irrité; & pour faire connoître qu'il vouloit faire la guerre à outrance, & ne plus entendre parler de paix, il fit abattre un grand orme, sous lequel s'étoient tenuës tant de fois les Conférences entre Gisors & Trie, & les hostilités recommencerent de part & d'autre.

Roger de
Houeden.

Vû le train que prenoient les choses, c'en étoit fait de la Croisade; mais ce n'étoit pas là l'intention des Seigneurs Croisez. Les Comtes de Flandre, de Blois, & par leur bouche la plupart de la Noblesse Françoisse déclarerent au Roy, qu'il n'étoit plus question de guerre entre les Princes Chrétiens, mais de la délivrance de Jerusalem, selon le vœu qu'ils en avoient fait à son exemple; qu'ainsi

ils se retiroient, puisqu'il ne vouloit point faire la paix avec l'Angleterre: & ils lui dirent qu'ils estoient résolus de ne porter jamais les armes contre aucun Prince Chrétien, qu'après leur retour de la Terre-Sainte.

La resolution de ces Seigneurs obligea le Roy, à traiter de nouveau avec le Roy d'Angleterre. Il consentit à lui rendre ce qu'il avoit pris dans le Berri, & le Roy d'Angleterre à obliger Richard de restituer ce qu'il avoit enlevé au Comte de Toulouse. Mais comme le Roy connoissoit le peu de fond qu'il y avoit à faire sur la parole de Richard, il demanda que jusqu'à l'exécution des articles du Traité, on lui mist entre les mains le Château de Paci, entre Evreux & Mante, comme un gage de la promesse qu'on lui faisoit en faveur du Comte de Toulouse. Le Roy d'Angleterre le refusa, & on se separa sans rien conclure.

Les deux
Rois traitent
de nouveau,
sans pouvoir
s'accorder.

Le Roy se voyant abandonné de la plupart de ses Vassaux, se servit comme autrefois des Brabançons, dont il ramassa quelques restes, qu'il mena en Berri: mais il en fut si mal servi, & ils commirent tant de desordres, qu'il résolut de s'en défaire, & les ayant fait investir par ses autres Troupes, il leur fit ôter leurs chevaux, leurs armes, & l'argent de leurs pillages, & les chassa de toutes les Terres de son Domaine.

Cependant Richard feignant d'avoir scrupule de ce que la guerre qu'il avoit commencée, continuoît si long-temps à son occasion, & empêchoit la Croisade, s'offrit au Roy de faire juger à la Cour de France les differens qu'il avoit avec le Comte de Toulouse. Il fit cette avance sans la participation du Roy son pere, à qui elle déplut beaucoup. Le Roy accepta l'offre; mais sur ces entrefaites,

Roger de
Houeden.

le Roy d'Angleterre lui demanda une nouvelle conference qu'il lui accorda.

Elle se tint après la mi-Aoust; & ce fut là que le Roy d'Angleterre fut instruit parfaitement de ce qu'il soupçonnoit il y avoit long-temps; sçavoir, que son fils avoit des liaisons secretes avec le Roy de France. Il en fut convaincu par l'offre que Philippe fit, de lui rendre tout ce qu'il avoit pris sur lui pendant cette dernière guerre, pourvû qu'il fît incessamment épouser Alix sa sœur à Richard, & qu'en même temps il fît faire hommage & serment de fidélité à ce Prince par les Sujets & les Vassaux de tous ses Etats, comme à l'heritier de sa Couronne, en le déclarant son successeur.

Richard ne laisse pas de faire hommage à la France pour les pays d'en deça de la mer.

Le Roy d'Angleterre s'estoit trop souvent repentî, d'avoir fait une pareille déclaration en faveur de Henri son fils aîné, pour retomber dans la même faute. Il voyoit dans Richard un aussi mauvais naturel que dans Henri, & puis il ne se pouvoit résoudre à laisser éloigner Alix d'auprès de lui, & à s'ôter l'esperance de l'épouser un jour. Il rejetta donc ces conditions; mais Richard ne laissa pas de faire hommage au Roy pour tous les païs d'en-deça de la mer dépendans de la Couronne d'Angleterre, & serment de fidélité envers tous & contre tous. Le Roy lui en donna l'investiture, & lui rendit en même temps Château-roux & Iffoudun.

Il est excommunié par le Legat du Pape qui meurt peu après.

Le Cardinal Legat comprenant les suites de cet hommage & de cette investiture, qui rendoient impossible entre les deux Rois une paix, que le Pape lui avoit tout de nouveau recommandé de ménager par toutes sortes de moyens, excommunia Richard comme auteur de tous les troubles, qui empêchoient les préparatifs & l'exécution de la Croisade,

Cette excommunication n'eut pas grand effet : au contraire, depuis l'investiture que le Roy avoit donné à Richard, un grand nombre de Seigneurs de Normandie, de Guyenne, & d'Anjou, se crurent autorisez à se déclarer pour le fils contre le pere. Les Seigneurs de Bretagne firent un Traité particulier avec Richard & avec le Roy de France, par lequel ils s'obligeoient à reconnoître Richard pour leur Seigneur, à condition que si la paix se faisoit, on auroit égard à leur seureté, & qu'ils seroient compris expressément dans le Traité. Le Roy & Richard leur donnerent cette assurance par écrit, & aussi-tôt après la revolte éclata de toutes parts, & on commença à ravager les Terres de ceux qui tenoient pour le Roy d'Angleterre.

An. 1189.

Dans ce temps-là, Jean Cardinal d'Anagnie arriva en France, pour faire la fonction de Legat à la place du Cardinal d'Albano, qui mourut peu de temps après avoir excommunié Richard. Rien ne fut plus heureux que l'arrivée de ce Cardinal pour le Roy d'Angleterre. Il avoit ordre du Pape d'employer tous les moyens possibles pour la reconciliation des deux Rois; & il agit si bien, que nonobstant le mauvais estat des affaires du Roy d'Angleterre, le Roy de France consentit à la negotiation. Le Cardinal tira parole de l'un & de l'autre, qu'ils s'en rapporteroient à son jugement, & à celui de quatre Prelats qu'il prit pour ses adjoints, qui furent les Archevêques de Reims, de Bourges, de Roüen, & de Cantorbery.

Le nouveau Legat s'entremet d'accommodement entre les deux Rois.

Pour empêcher que personne ne traversast cette negotiation, le Cardinal & les Archevêques prononcèrent la Sentence d'excommunication contre tous ceux, qui apporteroient quelque obstacle au succès d'une af-

Ibid.

faire si importante, de quelque condition & de quelque rang qu'ils fussent, soit Ecclesiastiques, soit Laïques, à l'exception des personnes des deux Rois.

An. 1189.
Conference à
ce sujet.

On se rendit au jour marqué qui fut l'Octave de la Pentecoste, auprès de la Ferté-Bernard. Le Cardinal ouvrit la Conférence par un discours, où il exhorta les Princes à prendre toutes les voyes possibles d'accommodement, afin de ne plus penser qu'aux préparatifs de la guerre sainte, & en finissant, il pria le Roy de France de proposer ce qu'il souhaitoit du Roy d'Angleterre, pour faire la paix avec lui.

Griefs du Roy
de France.

Le Roy se plaignit, de ce que depuis plusieurs années, la Princesse Alix sa sœur estoit retenuë en Angleterre, sous prétexte du mariage qu'elle devoit contracter avec Richard Duc de Guyenne, & qui ne se faisoit point, nonobstant les paroles que le Roy d'Angleterre avoit données tant de fois sur cet article : il demanda que ce mariage s'accomplist incessamment; que le Roy d'Angleterre en faveur de ce mariage, fît rendre hommage à Richard par tous ses Sujets, comme à l'heritier de sa Couronne : & de plus, que Jean frere de Richard, prît comme lui la Croix, pour faire le voyage de Jerusalem. La raison que le Roy avoit de demander ce dernier point, estoit l'intérêt de Richard, qu'il regardoit comme son beau-frere. Il apprehendoit que si Jean demeuroit en Europe, il n'excitast des troubles en Angleterre, & ne taschast de s'emparer de la Couronne, comme il estoit arrivé durant la premiere Croisade, pendant laquelle les fils cadets de Guillaume le Conquerant supplanterent leur aîné, & lui enleverent le Royaume d'Angleterre.

Réponse du

Le Roy d'Angleterre répondit,

qu'il avoit changé de resolution sur le mariage d'Alix & de Richard, & qu'il avoit des raisons de n'y pas consentir; mais que si le Roy de France vouloit la marier à Jean son cadet, on conclueroit incessamment le mariage, & qu'il feroit à Jean tous les avantages qu'on lui demandoit pour Richard, & encore plus.

Roy d'Angle-
terre.
Ibid.

Il est visible que ce Prince n'agissoit pas sincerement, & qu'il pensoit à donner le change; qu'il ne vouloit point rendre Alix, dont il estoit amoureux, & qui estoit actuellement renfermée dans une Tour en Angleterre, de peur qu'on ne l'enlevast. Il prétendoit en desheritant son aîné, le commettre avec son cadet, & empêcher par ce moyen que Jean ne se revoltast lui-même : car il n'ignoroit pas qu'il avoit déjà beaucoup de disposition à le faire. C'estoit là encore un leurre, pour engager la Cour de France à abandonner Richard, qu'il craignoit beaucoup plus, qu'il ne craignoit Jean, & il estoit bien sûr que s'il pouvoit une fois broüiller Ricard avec Philippe, il viendrait aisément à bout de tout le reste.

Philippide
Lib. 3.

Ces pieges estoient trop grossiers pour que le Roy y donnast. Il protesta donc qu'il s'en tenoit aux anciens Traitez; qu'il n'avoit déclaré la guerre que pour les faire observer, & qu'il l'alloit pousser de toutes ses forces, si on ne lui donnoit là-dessus la juste satisfaction qu'il demandoit.

Le Legat fit tous ses efforts pour adoucir les deux Rois, & leur faire goûter divers moyens d'accommodement qu'il proposoit, la plupart beaucoup plus avantageux au Roy d'Angleterre, qu'au Roy de France. Mais ce fut en vain; car Philippe se pressa d'autant plus de rompre, qu'il voyoit le Legat plus partial. Alors le Cardinal prenant un ton menaçant, dit au Roy, que s'il ne faisoit la paix

Menace faite
à Philippe-Auguste par le Legat relevée par ce Prince avec hauteur.
Roger de Houeden.

avec le Roy d'Angleterre, il alloit jeter l'interdit sur tous ses Etats. Le Roy indigné de cette menace, le traita avec beaucoup de mépris, & lui dit ces paroles. „ Je me mocque de „ vostre interdit. Je ne le crains ni ne „ le garderai, parce qu'il est injuste. „ Il n'appartient point à Rome d'agir „ par Sentence, ni en aucune autre „ maniere contre mon Royaume, „ lorsque je juge à propos de mettre „ à la raison mes Vassaux rebelles, ou „ coupables de quelque faute contre „ mon autorité, & contre l'honneur „ de ma Couronne; mais on voit bien „ à vostre conduite, ajoûta-t-il, que „ vous avez pris goust aux sterlings „ d'Angleterre.

*Emportement
de Richard.
Math. Paris
in Henr. II.*

Richard qui estoit present, ne s'entint pas aux paroles, & se laissant emporter à son humeur impetueuse, il tira son épée, & eust percé le Legat, si les Prelats & les Seigneurs ne se fussent mis entre-deux. Mais il fit sur le champ une autre chose qui ne choqua pas moins le Roy son pere. C'est que s'estant jetté aux pieds du Roy de France, en présence de toute l'Assemblée, il lui fit hommage de tous les Domaines d'Angleterre d'en-deçà de la mer, disant qu'il les tenoit de lui & du Roy d'Angleterre, de lui, comme de son Seigneur, & du Roy d'Angleterre, comme de son pere.

*La Négotia-
tion estant
rompue, le Roy
marche à la
teste de son
Armée dans
le Maine.
Guillelm.
Brito.
Roger de
Houeden.*

Après un si grand éclat, on se sépara. Le Roy avec Richard alla sur le champ à Nogent le Rotrou se mettre à la teste de son Armée, & attaqua la Ferté-Bernard qu'il força. Le Roy d'Angleterre apprehendant pour le Mans, se jetta lui-même dans la Place. Montfort, Malétable, Beaumont, & quelques autres Places se rendirent à la vûe de l'Armée. De-là le Roy fit semblant de prendre la route de Tours; ce qui rassura le Roy d'Angleterre, dans l'esperance que cette Ville arresteroit long-temps

les François, & rallentiroit leur fougue. Mais il fut bien surpris, lorsque ce Prince, par une contre-marche, parut dès le lendemain à la vûe du Mans, en disposition d'insulter la Place.

Etienne de Tours Sénéchal d'Anjou, fit aussi-tost, par ordre du Roy d'Angleterre, mettre le feu au Fauxbourg, de peur que les François ne s'y logeassent; mais par malheur le vent ayant porté quelques charbons de l'incendie par dessus les murailles, le feu prit aussi à la Ville, & y causa une grande confusion. Les François se servant de l'occasion, attaquèrent durant ce tumulte le Pont de la Sarthe, que les Anglois avoient commencé à rompre. Il y eut là un sanglant combat, où Geoffroy de Buxillon, qui commandoit les Anglois, fut blessé à la cuisse & pris. Les François après beaucoup de résistance, se rendirent maîtres du Pont, mirent les Anglois en fuite, & entrèrent avec eux pelle-melle dans la Ville.

Le Roy d'Angleterre dans cette surprise, sortit promptement par l'autre costé de la Ville avec sept cens hommes seulement. Le Roy le poursuivit à la teste d'un détachement de son Armée pendant trois lieues, & l'auroit infailliblement pris avec tous ses gens, sans le retardement que lui causa le passage d'un gué par où il avoit pris, pour couper les ennemis, & qui se trouva alors fort profond. Le Roy d'Angleterre marcha jusqu'à Alençon sans débrider, & se renferma dans le Chasteau. Le Roy revint sur ses pas, & prit en trois jours la Tour du Mans, où le reste des Soldats du Roy d'Angleterre estoient jettés pour la défendre.

Profitant de ce désordre où estoit le Roy d'Angleterre, il marche vers Tours, & prit durant sa marche quantité de petites Places & Fortereffes,

*Il en surprend
la Capitale où
le feu s'estoit
mis par la
faute des An-
glois.*

*Philipp.
L. b. 3.*

*Il marche en-
suite vers
Tours, & fait
en chemin di-
verses Expe-
ditions.*

Roger de
Floueden,

comme Amboise, Montoire, Chaumont, Roche-corbon, Chasteau du Loir, qui en un autre temps auroient arresté des Armées. Il parut à la vüe de Tours le lendemain de S. Pierre, & ayant trouvé un gué, il passa la Loire, qui estoit alors fort basse.

Le Comte de Flandre, l'Archevêque Cardinal de Reims, le Duc de Bourgogne, & quelques autres Seigneurs estoient venus rejoindre le Roy, soit qu'il les eust regagnez, soit qu'ils eussent esté indignez de la partialité du Legat, & du peu de droiture du Roy d'Angleterre. Néanmoins ils vouloient toujours la paix, & les trois que je viens de nommer, allerent avec le consentement de Philippe, trouver le Roy d'Angleterre qui estoit alors à Saumur, pour l'obliger dans le mauvais estat de ses affaires, à recevoir les conditions qu'ils tâcheroient de lui ménager.

Prise de cette
Capitale.

Quand ces Seigneurs partirent du Camp devant Tours, le Roy leur dit, qu'ils feroient telle diligence qu'ils jugeroient à propos; mais qu'il n'attendroit pas leur retour pour donner l'assaut à la Ville. En effet, il le fit donner avec tant de vigueur, qu'il emporta la muraille par escalade du costé de la riviere, & se rendit maître de la Place.

Qui oblige le
Roy d'Angle-
terre à rece-
voir la loy du
Vainqueur.
Conditions de
l'accommodement.

Cette prise acheva de consterner le Roy d'Angleterre, aussi-bien que les nouvelles qu'il recevoit de Bretagne, de Poitou, & d'Anjou, où tout se révoltoit contre lui. Il fallut ceder à sa mauvaise fortune, & recevoir la Loy du vainqueur. Il vint donc par le conseil du Comte de Flandre, du Cardinal de Reims & du Duc de Bourgogne, trouver le Roy auprès de Tours, où il commença par lui faire un nouvel hommage de tous les Domaines qu'il possédoit en France. Ensuite il fut réglé, que la Princesse Alix seroit incessamment remise entre

les mains d'une des cinq personnes que Richard nommeroit; qu'elle demeureroit à la garde de celui à qui on la confieroit, jusqu'au retour de la Terre-Sainte, pour estre après le voyage épousée par Richard; que les Vassaux du Roy d'Angleterre, tant de deçà que de de-là la mer, feroient hommage & ferment de fidélité à Richard; que nul des Seigneurs ou Gentilshommes sujets de la Couronne d'Angleterre, qui s'estoient déclarez pour Richard durant cette guerre, ou qui avoient pris quelque engagement secret avec lui par écrit, ne quitteroient son parti; mais que seulement un mois avant le départ pour la Palestine, ils pourroient se rendre auprès du Roy d'Angleterre, afin de recevoir ses ordres pour la marche; que le terme du départ seroit la mi-Caresme de l'année suivante 1190. que les deux Rois & Richard se rendroient en ce temps-là avec toutes leurs Troupes à Vezelai; que le Roy d'Angleterre payeroit vingt mille marcs d'argent au Roy de France, & que tous les Barons d'Angleterre jureroient, qu'en cas que Henri manquaît à quelque une des conventions, ils se joindroient tous au Roy de France, & au Prince Richard, pour les faire observer; que le Roy de France & Richard garderoient jusqu'à l'exécution entiere du Traité, les Villes du Mans, de Tours, de Chasteau-du-Loir, la Forteresse de Trou, ou que si le Roy d'Angleterre l'aimoit mieux, on leur mettroit entre les mains, au lieu des Places nommées, celles de Gisors, de Pacy, & de Nonancourt.

Il arriva une chose surprenante durant cette Conference. Comme les deux Rois traitoient ensemble au milieu de la Campagne, un peu écartez de leurs gens, il fit un grand coup de tonnerre, quoi qu'il y eust peu de nuées

Ibid.

Accident qui
arrive aux
deux Rois.
Ibid.

nuées en l'air, & la foudre tomba entre-eux deux sans les blesser. Leurs chevaux effarés, les emportèrent chacun de leur côté : & ces deux Princes étant revenus pour continuer leur entretien, il fit un nouveau coup de tonnerre plus fort que le précédent : ce qui effraya tellement le Roy d'Angleterre, qu'il s'évanoüit, & fut tombé de dessus son cheval, s'il n'eût esté promptement soutenu.

Ibid. Ce Prince épouventé de ces especes de prodiges, & n'ayant plus d'ailleurs aucune ressource dans son malheur, accorda tout ce qu'on voulut. Il demanda seulement qu'on lui fît voir la liste des Seigneurs & des Gentilshommes ses Sujets, qui s'estoient liguez contre lui en faveur de Richard. On la lui montra, & il fut infiniment surpris d'y voir Jean son autre fils. Il ne put s'empêcher d'en témoigner sa douleur, & de maudire le jour qui l'avoit vû naître. Il donna aussi sur le champ sa malediction à ses deux fils, qu'il ne voulut jamais revoquer, quelques prières que lui en fissent les Evêques, & quantité d'autres personnes de vertu.

Mort du Roy d'Angleterre. Ibid.

An. 1189.

Il se retira de là à Chinon, où le chagrin lui causa une fièvre violente, dont il mourut en très-peu de jours dans la trente-cinquième année de son regne, & la soixante & unième de son âge. Ce fut le plus grand Prince qui eust monté sur le Thrône d'Angleterre depuis Guillaume le Conquerant, & le plus puissant de tous ceux qui eussent jamais porté cette Couronne ; mais le plus malheureux de tous les peres. Sans les revoltes de ses enfans, la France durant le regne précédent auroit couru risque de succomber sous sa puissance, & de devenir la proie de son ambition. Louis VII. ne se maintint contre lui que par là, & Philippe Auguste beaucoup plus habile que son

Tome III.

prédécesseur, le réduisit par la même voye à l'estat que je viens de marquer.

Il n'eut pas plustost expiré, que tous ceux qui estoient demeurez avec lui, après avoir pillé tout ce qu'il avoit de plus précieux, abandonnerent son corps, sans qu'on pensât seulement à l'ensevelir, jusqu'à ce que Richard ayant appris sa mort, donna ses ordres pour lui faire des obseques magnifiques à Fontevraud, où il fut inhumé. Quand ce Prince parut à la presence du corps, il en sortit du sang des narines, par la même raison, comme plusieurs l'interpréterent que les playes d'un homme assassiné se rouvrent quelquefois à la presence de l'assassin. Et certainement les circonstances de la mort de Henri ne laissent gueres lieu de douter, que ses enfans n'en eussent esté la cause, & la grande douleur que Richard affecta d'en faire paroître, ne l'en justifiera jamais. Mais il n'est gueres de passion à laquelle les sentimens de la nature cedent plus facilement, qu'à l'envie de regner.

Richard cependant commença par se saisir des Tresors de son pere, qui estoient à la garde d'Estienne de Tours Sénéchal d'Anjou. Il se saisit aussi de toutes les Forteresses de ce Comté. De-là il alla à Roüen, où Gautier Archevêque de la Ville, en presence des Evêques, des Comtes & des Barons du pais, lui ceignit l'épée Ducale, & le salua Duc de Normandie. Il s'aboucha ensuite avec le Roy entre Trie & Chaumont, où ce Prince le pressa de lui restituer Gisors, & les autres Places du Vexin. Richard le pria de ne le point obliger à lui faire cette cession dès l'entrée de son Gouvernement, à cause du tort que cela lui feroit dans l'esprit des Peuples. Il lui offrit pour le délai qu'il lui demandoit, quatre mille marcs

Ibid.

Richard lui succede à la Couronne, & traite avec le Roy de France. Roger de Houeden.

E

Rigord.

d'argent, outre les vingt mille que le Roy son pere s'estoit obligé de lui payer; de plus il lui ceda Issoudun & Graçai dans le Berri, & certains Fiefs situez en Auvergne, qui estoient depuis long-temps des sujets de contestation entre les deux Couronnes.

Pour ce qui est de Tours, du Mans, & de quelques autres Places, dont le Roy s'estoit rendu maistre dans la dernière guerre, ce Prince les remit avec beaucoup de franchise entre les mains de Richard. Il n'est point marqué, si dans ce Traité on fit mention du mariage d'Alix. Richard avoit fait paroître de l'empressement pour ce mariage, tandis qu'il l'avoit regardé comme un moyen d'obliger le Roy son pere, à le déclarer son successeur au Royaume d'Angleterre, au Duché de Normandie, & aux autres Estats d'en-deça de la mer. Mais n'ayant plus cette raison, il n'en voulut plus entendre parler. Les seuls bruits qui avoient couru du commerce du défunt Roy d'Angleterre avec cette Princesse, estoient une forte raison pour ne pas passer plus outre. Ce mariage néanmoins fut encore depuis remis sur le tapis.

réparatifs de ces deux Princes pour le voyage de Palestine.

Ce qui contribuoit beaucoup à faciliter ces accommodemens, estoit la résolution sincère que ces deux Princes avoient prise, d'aller en Palestine. En effet, Richard ne se fut pas plutôt fait couronner Roy d'Angleterre à Londres, qu'il ne pensa plus qu'à prendre ses mesures pour le voyage, ainsi que le Roy faisoit aussi de son côté en France.

Comme Philippe ne prévoyoit plus d'obstacle à son expédition, il tint une grande Assemblée de Seigneurs & d'Evêques à Paris, où il fit jurer sur les Evangiles tous les Gentilshommes qui estoient de la Croisade, de se rendre tous aux Fêtes de Pasques à Vezelai dans le Duché de

Bourgogne avec toutes leurs Troupes. Il dépescha Rotrou Comte du Perche au Roy d'Angleterre, pour lui donner avis de ce qui s'estoit fait à Paris, & le prier de faire faire à ses Croisez le même serment, afin qu'on fust en estat de se mettre en marche tous ensemble avant la Pentecoste.

Roger de Houeden.

Le Roy d'Angleterre convoqua à Londres une pareille Assemblée, où le même serment se fit. Quand tous l'eurent fait, le Comte du Perche jura *sur l'ame* du Roy de France son Maistre, que l'Armée Françoisse se rendroit à Vezelai au temps marqué, & Guillaume le Maréchal fit aussi en mêmes termes serment *sur l'ame* du Roy d'Angleterre, que les Troupes Angloises seroient au même lieu dans le même temps. Néanmoins comme le terme de Pasques se trouva trop court pour les grands préparatifs qu'il falloit faire, les deux Rois s'étant abouchez au Gué de S. Remi sur la Somme, differerent l'assemblée des Troupes jusqu'à la S. Jean.

Ibid.

Ce fut en ce même endroit renommé dans l'Histoire, par les fréquentes entrevûes des deux Rois, qu'ils jurèrent de nouveau la paix entre les deux Royaumes, & apposèrent leurs Sceaux au Traité, qui en fut dressé le jour de S. Hilaire, & souscrit par tous les Seigneurs de part & d'autre. Il estoit conçu de cette sorte. „ Que les „ deux Rois se rendroient l'un à l'autre l'honneur qu'ils se devoient réciproquement; qu'ils se garderoient fidélité, même aux dépens „ de leurs vies, de leurs corps, & de „ leurs biens; que l'un n'abandonneroit jamais l'autre dans ses besoins; „ que si l'Estat du Roy d'Angleterre „ estoit attaqué, le Roy de France le „ défendrait avec autant de zèle & „ de sincérité, que s'il vouloit défendre sa Ville de Paris, & que si la „ France estoit attaquée, le Roy

Ils furent de nouveau la paix entre deux Royaumes.

d'Angleterre la défendrait avec la même ardeur, qu'il voudrait défendre sa Ville de Rouen.

Les Comtes & les Barons jurèrent aussi qu'ils ne s'écarteroient point de la fidélité qu'ils devoient à leurs Princes, & qu'ils n'exciteroient aucune guerre dans leurs Etats durant leur absence, & les Archevêques & les Evêques promirent solennellement d'excommunier sans nul égard, quiconque manqueroit à son serment.

Ibid.

De plus, les deux Rois convinrent entre eux, que si l'un des deux mourait dans le voyage, tous ses Trésors & toutes ses Troupes seroient absolument à la disposition de l'autre, pour être employez au service de Dieu & des Chrétiens qu'on alloit secourir.

Les deux Rois après s'être donné mutuellement ces marques de confiance, & juré une amitié éternelle, se séparèrent pour aller donner leurs ordres, & hâter l'armement & les préparatifs de cette grande expedition.

Rigord.

Tandis que les Troupes Françoises s'assembloient à Vezelay, le Roy alla à S. Denis, suivi de toute sa Cour, & le jour de S. Jean-Baptiste, après une assez longue priere qu'il fit devant les corps des Saints Martyrs, il prit de dessus l'Autel l'Oriflamme, & deux autres Etendarts, & reçut des mains de Guillaume Archevêque de Reims la Calebasse & le Bourdon, comme les marques de son Pèlerinage.

Etant de retour à Paris, il reçut l'hommage de la Reine Eleonore pour la Guyenne, qu'elle possédoit de son chef. Il assembla sa Famille, son Conseil, & plusieurs Seigneurs de sa Cour, pour leur lire le Testament qu'il avoit fait, en cas que Dieu disposât de lui pendant le voyage. Ce Testament contenoit non-seulement ce qu'il souhaitoit qu'on executât après sa mort, supposé qu'elle arri-

vât; mais encore divers ordres qu'il vouloit qu'on observât pendant son absence, & principalement en ce qui concernoit la maniere de rendre la justice, la disposition des Benefices vacans, & les Finances. Pour la Regence du Royaume, & la Tutelle de son fils Louis âgé de trois ans, il crut comme il avoit perdu peu de mois auparavant Isabelle de Haynaut sa femme, qu'il ne pouvoit mettre en de plus sûres mains cet employ important, qu'en celles de la Reine sa mere Adelaïde de Champagne, & de Guillaume Cardinal Archevêque de Reims son oncle, frere d'Adelaïde. Ils l'accompagnèrent l'un & l'autre jusqu'à Vezelay, où il se rendit le Mercredi d'après l'Octave de S. Jean-Baptiste, & où il fit ratifier par tous les Seigneurs, le choix qu'il avoit fait de la Reine & du Cardinal pour gouverner le Royaume en son absence.

Les deux armées s'étant jointes, en formoient une très-nombreuse, & l'on ne pouvoit gueres voir un plus bel appareil de guerre, les deux Nations s'étant efforcées à l'envi de se surpasser l'une l'autre, par le choix des hommes, par la bonté de leurs armes & de leurs chevaux; mais sans magnificence, conformément à la convention.

Elles marcherent ensemble jusqu'à Lyon, & là elles se séparèrent pour la commodité des vivres. Philippe tourna vers les Alpes, pour aller s'embarquer à Genes, & Richard prit sa route vers Marseille, où sa Flote devoit le venir joindre. Ils résolurent d'aller par mer, afin d'éviter les difficultés & les longueurs de la marche par terre, & sur tout les embûches des Grecs, d'autant plus qu'ils estoient bien informez par des personnes sûres, que Philippe avoit envoyez à Constantinople, pour s'instruire des dispositions de cette Cour, que l'Em-

E. ij

Leurs armées se joignent à Vezelay dans le Duché de Bourgogne.

Et se séparent à Lyon pour aller s'embarquer. Roget de Houedea.

An. 1190.

Trésor des Chartres, cité par du Tillet.

Philippe choisit la Reine Adelaïde sa mere & l'Archevêque de Reims pour gouverner l'Etat en son absence.

Vide Leibnitz Cod. Diplo- mat. pag. 2.

Ibid.

pereur Isaac l'Ange avoit fait un Traité avec Saladin, par lequel il s'étoit engagé à lui fournir cent Galeres*, & à s'opposer au passage de l'armée des Croisez, à condition que ce Soudan lui cederait la Palestine.

Roger de
Houeden.
Ibid.
An. 1190.

Richard en arrivant à Marseille, ne trouva point sa Flote, que la tempête & quelques autres aventures avoient retardée. Il y demeura huit jours pour l'attendre; mais ne la voyant point paroître, il loua vingt Galeres & dix autres Vaisseaux, sur lesquels il monta avec la meilleure partie de ses Troupes, & arriva le treizième d'Aoust à Gennes, où le Roy estoit malade.

Arrivée des
deux Rois en
Sicile.
Radulph. de
Diceto,

Cette maladie n'eut point de suite. Ce Prince se mit en mer, & fit voile vers Messine, qui estoit le rendez-vous des deux Armées. Il y arriva le seizième de Septembre avant le Roy d'Angleterre, quoique ce Prince fût parti de Gennes avant lui; mais il s'étoit arrêté à Salerne pour y attendre sa Flote, qui ne l'y joignit qu'un peu après que la Françoisé eut abordé à Messine.

Philipp. I. 4.

Philippe entra dans le Port avec sa Flote fort en desordre; parce qu'elle avoit esté battue à la vue de l'Isle d'une rude tempeste, qui fit perir plusieurs chevaux, & obligea à jeter à la mer, pour décharger les Vaisseaux, une grande partie des provisions qu'on avoit faites pour le voyage. On fut obligé d'en faire de nouvelles en Sicile, où elles se trouverent très-cheres; cela n'empêcha pas le Roy de donner de son Tresor au Duc de Bourgogne, au Comte de Nevers, à Mathieu de Montmorenci, & à plusieurs autres, qui avoient le plus perdu dans le naufrage, de quoy réparer en partie leur perte, de laquelle, cette liberalité faite si à propos, les consola.

Rigord.

Richard arriva à Messine huit jours après le Roy de France, qui vint avec les Seigneurs de son Armée, les Commandans de la Ville & le Clergé, le recevoir à la descente.

Roger de
Houeden.

Ces Princes ayant eu encore de nouvelles Conférences touchant leur expedition, le Roy de France remonta sur sa Flote, & mit à la voile pour le Levant; mais un vent contraire, qui dura long-temps, l'ayant contraint de relâcher au même Port, & la saison se trouvant trop avancée pour se remettre en mer, les deux Armées se-journerent en Sicile.

Où ils sont
obligez de se-
journer.

Ce retardement fut un grand mal pour la cause commune, non seulement parce que la Palestine ne fut pas secourue si-tôt qu'elle l'auroit esté; mais encore parce qu'il donna lieu à des commencemens de broüilleries entre les deux Rois, qui jusques-là avoient toujours agi avec assez de concert.

La Sicile estoit alors gouvernée par Tancrede fils naturel du vaillant Roger, qui avoit le premier porté le titre de Roy de Sicile. Guillaume II. prédécesseur de Tancrede mourant sans enfans, avoit déclaré heritiere de ses Etats Constance sœur de son pere. Tancrede, nonobstant ce Testament, s'en empara. L'arrivée des deux Rois l'embarassa fort. Il sçavoit que Philippe estoit intime ami de Henri IV. Roy d'Allemagne, qui avoit épousé Constance, & qui pensoit actuellement à faire valoir les droits de sa femme sur la Sicile. D'autre part le Roy d'Angleterre étoit frere de Jeanne veuve du dernier Roy, que Tancrede tenoit prisonniere, parce qu'il sçavoit qu'elle favorisoit le parti de Constance. Par ces raisons, il avoit de grandes défiances de ces deux Princes. Il resolut de gagner au moins

* Ces Galeres s'appelloient alors Galées, en Latin *Galea*; elles estoient à rames comme nos Galeres, & comme je que tous les Vaisseaux de ce temps-là.

l'un des deux, ou de tâcher de les broüiller ensemble.

Tancrede Roi de cette Isle offre en mariage à Philippe une de ses filles pour Louis de France son fils.

Rigord.

Philippe étant arrivé avant Richard, fut reçu avec beaucoup d'honneur par Tancrede, qui dès les premiers entretiens qu'ils eurent ensemble, lui offrit en mariage une de ses filles pour Louis de France son fils. Si cette proposition eust esté acceptée, Tancrede se fust fait de Philippe un puissant protecteur contre Richard, qu'il craignoit beaucoup; mais le Roy par consideration pour le Roy d'Allemagne, s'en excusa, sous pretexte que ces alliances d'enfans encore au berceau, estoient sujettes à bien des inconveniens; qu'elles étoient la source d'une infinité de querelles, comme son pere, & lui-même l'avoient expérimenté, à l'occasion de ses deux sœurs ainsi fiancées dès leur enfance, avec deux des fils du feu Roy d'Angleterre.

Richard oblige Tancrede de mettre la Reine Jeanne en liberté, & de lui restituer ce qui lui appartenait.

Roger de Houeden.

Tancrede fort mortifié de ce refus, attendoit l'arrivée de Richard avec beaucoup d'inquietude, & ce n'estoit pas sans sujet. Car d'abord que ce Prince fut débarqué, il demanda qu'on lui remit entre les mains la Reine Jeanne sa sœur, qu'on assurast son doüaire, & qu'on la mist en possession de quantité de meubles précieux, selon la disposition que le feu Roy de Sicile en avoit faite en sa faveur.

Tancrede ne put se défendre d'accorder tout ce qu'on exigeoit de lui, & il fit d'abord venir la Reine Jeanne de la Ville de Palerme, qu'on lui avoit donnée pour prison. Il s'accommoda pour le reste avec Richard, en lui donnant de grosses sommes d'argent.

Les Messinois ne veulent laisser entrer personne de l'Armée Angloise dans leur Ville.

La Reine Jeanne étant arrivée, Richard s'empara sur le bord du Détroit d'une Forteresse, où il la mit avec une Garnison pour sa garde. Le lendemain, il se faisit d'un Monastere proche de la même Forteresse, & y établit ses Magasins, après en avoir

chassé les Moines & les Soldats qui la gardoient. Ces entreprises donnerent de la jalousie aux Messinois, & leur firent apprehender que Richard ne voulut se rendre maître de toute l'Isle. Ils fermerent les portes de leur Ville, & ne voulurent y laisser entrer personne de l'Armée Angloise.

Les Anglois offensez de ce procedé, entreprirent de faire violence aux portes: mais les Bourgeois parurent en armes sur les remparts, & commencerent à tirer sur eux. Les Anglois sans délibérer davantage, coururent au Camp chercher des échelles, & commencerent à escalader les murailles. Richard averti de ce tumulte, vint promptement à son Armée, pour l'obliger à abandonner l'assaut; mais les Soldats estoient si animez, qu'ils n'écoûtoient rien, & on se battoit avec furie. Toutefois par l'autorité du Roy de France & des principaux Magistrats de la Ville, on apaisa les deux partis, & on leur fit quitter les armes.

Combat entre les Anglois & les Messinois.

Le lendemain les principaux de la Ville prierent Philippe de faire leur paix avec le Roy d'Angleterre; il alla trouver le Prince dans le Fauxbourg, où il estoit logé. Tandis qu'on négocioit l'accommodement, on vint dire à Richard, que les Messinois estoient sortis en armes & en grand nombre; qu'ils avoient occupé les hauteurs des environs, & estoient prests de l'enveloper. Sur cet avis il quitte le Roy de France, se met à la teste de quelques escadrons, va fondre sur les Messinois, les met en déroute; & comme ils se jettoient dans la Ville vivement pressés, les Anglois qui entrèrent avec eux se rendirent maîtres des portes, & ensuite des murailles, où Richard fit planter son étendart. Les Chefs néanmoins empêcherent les Soldats de s'engager au pillage, parce que les François commençoient à se mettre en

Richard fait planter son étendart sur les murailles de Messine.

état de défendre les Bourgeois, & Philippe estoit déjà rentré dans la Ville, pour délibérer sur le parti qu'il avoit à prendre.

Philippe donne ordre de l'en arracher, & de mettre celui de France à la place.

L'émeute estant ainsi suspendue par sa présence, on lui vint dire qu'on avoit planté l'étendart d'Angleterre sur la muraille. Il en fut indigné: Quoi, dit-il en colere, le Roy d'Angleterre ose arborer son étendart sur le rempart d'une Ville où il sçait que je suis! en mesme-temps il donne ordre à ses gens de marcher vers le lieu où estoit l'étendart pour l'en arracher, & y mettre celui de France à la place.

Accommodement des deux Rois.

On estoit au moment de voir un grand carnage, lorsque le Roy d'Angleterre ayant appris la resolution de Philippe, l'envoya prier de ne rien précipiter, & lui dire qu'il estoit prest de faire oster son étendart; mais que si on venoit l'arracher par force, pour y mettre celui de France, on ne le feroit pas sans répandre bien du sang. Cette demie soumission du Roy d'Angleterre arresta le Roy. On parla, & on prit le parti de se contenter de l'offre du Roy d'Angleterre. Il fut resolu que ni Philippe, ni Richard ne demeureroient maîtres de la Ville, mais qu'on la confieroit à la garde des Chevaliers du Temple, & des Chevaliers de l'Hôpital, jusqu'à ce que le Roy de Sicile eust satisfait le Roy d'Angleterre pour le douaire de sa sœur. La chose n'eut point plus de suite. Tancrede s'accommoda avec Richard, qui lui accorda une demande qu'il lui fit, pareille à celle que le Roy de France lui avoit refusée; sçavoir le mariage d'une de ses filles avec Artur Duc de Bretagne, neveu de Richard. Ce fut Philippe mesme qui fut le mediateur de cet accommodement, dans la crainte que si le Roy d'Angleterre s'engageoit dans une guerre en Sicile, ce ne fust un obstacle pour l'expédition de la Terre-Sainte.

Ibid.

On le doit dire à la louange de ces deux Princes: le zele qu'ils avoient pour la guerre sainte leur fit sacrifier plus d'une fois leurs plus vifs ressentimens. Incontinent après la querelle de l'étendart, non-seulement ils se virent comme auparavant, non-seulement Richard reçut Philippe pour mediateur entre lui & le Roy de Sicile, & Philippe dans cette mediation ménagea les interets de Richard; mais encore ils agirent toujours de concert pendant le reste du temps qu'ils séjournerent en Sicile. Ils firent mesme ensemble de nouveaux & de très-saints Reglemens, pour empêcher les desordres dans leur Camp, aussi-bien que dans la suite du voyage, & on les publia en la mesme forme dans les deux Armées. Il ne tint pas néanmoins à Tancrede, que la dissention ne se mist entre les deux Rois. Le Roy d'Angleterre alla de Messine à Catane, partie par devotion, pour y honorer les Reliques de sainte Agathe, partie pour quelques autres affaires qu'il avoit à traiter avec Tancrede.

Ils font des Reglemens pour empêcher les desordres dans leur Camp.

Ibid.

Ibid.

An. 1121.

Après avoir eu divers entretiens ensemble, & s'estre fait l'un à l'autre de magnifiques presens, qu'ils accompagnerent de mille protestations d'une sincere amitié, Tancrede affecta d'en donner une marque au Roy d'Angleterre; mais apparemment c'estoit plutôt un effet de sa haine contre le Roy de France, & une vengeance du refus qu'il lui avoit fait de son alliance, par le mariage dont j'ai parlé.

Comme Richard prenoit congé de Tancrede, celui-ci lui dit qu'il avoit encore un secret important à lui communiquer; c'est, ajouta-t-il, que vous avez tout sujet d'estre sur vos gardes, & de vous défier du Roy de France. Il m'a envoyé le Duc de Bourgogne, avec une Lettre de sa part, où il vous traite de traistre, d'homme sans foy, qui avez violé les paroles que vous

Tancrede tâche de mettre la dissention entre eux.

m'avez données, ajoutant que si je veux me joindre à lui, & attaquer vostre Camp la nuit, il me secondera avec son Armée, pour tailler la vostre en pieces.

Ce discours surprit le Roy d'Angleterre; mais il eut peine à y ajouter foy. Je connois, répondit-il, le Roy de France; je ne puis croire qu'il vous ait jamais fait une telle proposition; il est mon Seigneur, & nous nous sommes jurez une fidelité inviolable, pour le saint voyage que nous avons entrepris. Voilà, repartit Tancrede, la Lettre qui m'a esté donnée par le Duc de Bourgogne, que je vous mets entre les mains, & si ce Duc ose la méconnoître, je me fais fort de l'en convaincre. Richard prit la Lettre, & s'en retourna à Messine avec plus d'inquietude qu'il n'en avoit fait paroître, en apprenant cette nouvelle.

Le Roy de France s'apperçut du changement de ce Prince à son égard, en lui voyant prendre certaines précautions, & ne trouvant plus dans lui ses manieres & sa franchise ordinaire. Il lui en demanda la cause: Richard la lui dissimula; mais le lendemain il lui envoya le Comte de Flandre, qui lui dit de quoi il s'agissoit, & lui mit en main la Lettre que Tancrede prétendoit avoir reçüe des mains du Duc de Bourgogne.

Le Roy fut extrêmement surpris; & ayant lû la Lettre, il dit au Comte de Flandre, qu'il n'y trouvoit que des mensonges & de noires calomnies, & que jamais il n'avoit écrit une telle Lettre. Il ajouta, qu'il voyoit bien ce que cela vouloit dire; que c'estoit-là un artifice du Roy d'Angleterre, pour avoir lieu de rompre avec lui, & de ne pas épouser sa sœur Alix, dont il n'avoit souhaité autrefois le mariage, que pour s'appuyer des forces de la France contre son propre pere; mais qu'il le prioit de lui dire de sa part,

que s'il manquoit d'épouser cette Princesse après son retour de la Palestine, il pouvoit compter, qu'il n'y auroit jamais de paix entre les deux Couronnes, & qu'il auroit toujours dans sa personne un ennemi irréconciliable.

Cet éclaircissement donna lieu à negocier sur ce point important, & sans plus examiner, si la Lettre qui avoit esté produite par le Roy de Sicile, estoit veritable ou supposée, on parla de nouveau du mariage d'Alix, qui estoit suspendu depuis tant d'années.

Richard sçavoit ce que faisoit Eleonore sa mere, pour lui ménager un autre mariage; & Philippe en avoit aussi du soupçon. Cette Reine avoit déjà conclu avec Sanche VI. Roy de Navarre, surnommé le Sage, que Berangere fille de ce Roy épouseroit Richard, & qu'elle l'épouseroit mesme avant qu'il partist pour la Palestine; que s'il survenoit quelque empêchement, elle ne laisseroit pas de l'accompagner, & que les nœces se feroient en chemin.

Ce n'estoit gueres là un temps propre pour une telle ceremonie; mais Eleonore vouloit absolument empêcher son fils d'épouser Alix, qu'elle haïssoit mortellement, & qu'elle regardoit comme la cause, ou du moins comme l'occasion du mauvais traitement, que le feu Roy d'Angleterre son mari lui avoit fait, en la tenant dans une prison pendant long-temps, & d'où elle ne sortit qu'à sa mort.

Le Comte de Flandre rapporta donc au Roy d'Angleterre, ce que le Roy de France lui avoit donné ordre de lui declarer touchant le mariage d'Alix. Le Roy d'Angleterre le pria de retourner vers le Roy de France, & de lui dire, qu'il estoit resolu de vivre toujours bien avec lui; mais qu'il le prioit de ne plus insister sur ce maria-

On parle de nouveau du mariage d'Alix avec Richard.

Le Roy d'Angleterre se défend d'y consentir & pour-quoi. Philippide. Lib. 4.

ge; qu'il avoit des raisons très-fortes de s'en défendre, & qu'il le conjuroit de ne le pas obliger à les lui expliquer.

C'estoit là faire entendre beaucoup plus qu'il ne disoit, & les bruits qui avoient couru du mauvais commerce du feu Roi Henri avec cette Princesse, faisoient assez comprendre à Philippe ce qu'on lui vouloit dire. Mais ne croyant pas qu'il y eust des preuves assez convaincantes contre la conduite & contre l'honneur de sa sœur, il insistoit toujours, & ne vouloit point se relâcher sur ce point là.

Alors le Roy d'Angleterre lui fit dire en termes clairs, que Henri son pere avoit eu un enfant d'Alix; qu'il en avoit des témoins, dont le témoignage n'estoit point suspect, & il les lui nomma.

Philippe les ayant entendus, ne fut que trop convaincu de la vérité du fait. Il consentit qu'on terminast cette affaire sans un plus grand éclat, & que le Roy d'Angleterre pensast à un autre mariage.

Richard de son costé promit au Roy, qu'incontinent après leur retour de la Palestine, il lui remettroit Gisors & les autres Places qu'il avoit gardées jusqu'alors, comme devant estre la dot de la Princesse. Il s'obligea de plus à payer pendant cinq ans au Roy deux mille marcs sterling, & dès-lors il lui en paya d'avance la première année. Par le même Traité le Roy consentit encore que le Duché de Bretagne relevast immédiatement du Duché de Normandie, & que le Duc de Normandie fist hommage au Roy de France, tant du Duché de Normandie, que du Duché de Bretagne; du premier comme d'un Fief, & du second comme d'un Arrière-Fief. Toutes ces conventions furent signées par les Rois, & scellées de leur Sceau, & la bonne intelligence parut parfai-

tement rétablie entre eux.

Elle ne dura pas néanmoins longtemps: car Philippe ayant proposé à Richard de mettre à la voile à la mi-Mars, il refusa de le faire, & dit qu'il ne pouvoit partir qu'au mois d'Aoust. La cause de ce retardement estoit, qu'il vouloit attendre sa nouvelle épouse, & qu'il ne sçavoit pas encore le temps qu'on la lui ameneroit.

Sur ce refus, le Roy somma les Seigneurs de l'Armée d'Angleterre de leur serment, par lequel ils s'estoient obligés de partir dès que la saison le permettoit. Le Seigneur de Rancon, un des plus puissans du Poitou, & le Vicomte de Chasteaudun, répondirent au Roy qu'ils tiendroient leur parole, & qu'ils partiroient avec lui. Ils partirent en effet; mais le Roy d'Angleterre les en fit bien repentir dans la suite. Les autres répondirent qu'ils ne se sépareroient point du Roy d'Angleterre.

Le Roy sans attendre davantage, s'embarqua le trentième de Mars avec ses Troupes, fort mécontent de Richard; & après une navigation très-heureuse, il arriva en vingt-deux jours à la vûe d'Acre ou Ptolemaïs, que les Chrétiens assiegeoient actuellement, & que les Mahometans défendoient opiniâtement pour Saladin, qui commença à beaucoup craindre pour cette Place.

Le Roy fut reçu au Camp avec la joye que devoit donner son arrivée à des gens qui en esperoient de très-grands avantages. Elle estoit non-seulement utile; mais encore nécessaire dans les conjonctures, où se trouvoient les affaires de cette Chrétienté, opprimée par les Infidèles depuis plusieurs années, & que les divisions des Princes avoient reduite aux dernières extrémités.

Après la malheureuse défaite de Tiberiade arrivée l'an 1187. où Guy de

Roger de Hoveden.
Ibid.

Le Roy se rend à ses raisons, & se désiste entièrement de ce mariage.
Traité conclu ensuite avec Richard.
Ibid.

Rigord.

Le Roi s'embarque pour la Terre-Sainte.
Ibid.

Etat des affaires en ce pays-là.

de Lusignan Roy de Jerusalem, fut pris par Saladin, tout avoit plié sous les Loix du vainqueur. La Reine Sibylle, ainsi que je l'ai raconté, lui avoit livré Aſcalon la plus forte Place du païs, pour la rançon de son mari. Ce Prince après sa délivrance alla à Tyr, où Conrad de Montferrat ne voulut point le recevoir, soutenant qu'il en estoit le legitime possesseur, sans aucune dépendance du Roy de Jerusalem.

Conrad de Montferrat delivre Tyr, & prétend s'en être rendu maître par ce moyen. Nicetas. Lib. 2.

Conrad estoit un des plus vaillans hommes de son temps. Il avoit épousé la sœur d'Isaac l'Ange Empereur de Constantinople, & l'avoit quitté depuis par mécontentement, pour aller en Palestine se signaler contre les Sarrasins avec des Troupes qui s'estoient données à lui. Il aborda à Tyr dans le temps qu'elle estoit menacée d'un siege par Saladin. Il offrit son service aux Habitans qu'il trouva fort consternez, à condition que s'il les fauvoit, comme il leur promettoit de le faire, ils le reconnoistroient pour leur Seigneur, & demeureroient sous son obéissance. Ils furent trop heureux d'avoir un tel défenseur. Il s'acquitta de sa promesse, & la Ville ayant esté assiégée par Saladin, il l'obligea de lever le siege.

Differend sur cela entre lui & le Roy de Jerusalem.

Il prétendit donc n'avoir pas enlevé cette Place au Roy de Jerusalem; mais l'avoir sauvée des mains de Saladin, & que par ce titre, elle lui appartenait. Le Roy de Jerusalem au contraire, soutenoit que Tyr étant de son Royaume, l'obligation qu'il avoit au Marquis de Montferrat de l'avoir empêché de tomber sous la puissance des Infidèles, ne lui oſtoit pas le droit de Souverain qu'il y avoit toujours eu. Mais le Marquis estoit en possession, & il n'estoit pas aisé de le contraindre à la ceder.

Celui-ci assiege la Ville d'Acre.

Le Roy de Jerusalem irrité de voir qu'on lui fermoit les portes d'une

Tome III.

Ville de son Royaume, en commença le siege, pluſtoſt par dépit que par l'esperance de la prendre. Mais il fallut abandonner l'entreprise, & il se détermina à assieger Acre, prétendant avoir des raisons très-justes de rompre avec les Mahometans, depuis le Traité qu'il avoit fait avec eux pour sortir de prison.

Tout ce qui estoit resté de Chrétiens dans la Palestine se joignit à lui, & il forma le siege sur la fin du mois d'Aoust de l'année 1188. mais il avoit si peu de Troupes, & il y en avoit tant dans la Ville, que Saladin esperant que ce peu de Chrétiens qui restoient encore au Roy de Jerusalem, periroient à ce siege, alla faire de nouvelles conquestes ailleurs.

Ils furent en effet plus d'un an devant la Place fort inutilement: car on la ravitaillait par mer quand on vouloit: mais par les secours qu'ils recevoient de temps en temps d'Europe, d'où il venoit toujours quantité de monde, pour se consacrer à la défense de la Chrétienté de Palestine, l'Armée devint nombreuse, & Saladin étant venu pour la forcer dans son Camp, y donna en vain plusieurs assauts. Une nombreuse Flote de Croisiez, qui débarqua à sa vûe, augmenta de beaucoup son inquietude: car outre les Soldats qui la montoient, elle apporta des machines de guerre & des munitions aux assiegeans, & leur donna moyen d'en avoir par mer dans la suite.

Cette Flote estoit composée de Danois, de Frisons & d'Anglois, qui voyant les retardemens du Roy de France & du Roy d'Angleterre, avoient pris les devants. Elle avoit esté jointe en chemin par plusieurs Vaisseaux, où estoient quantité de Seigneurs François, qui pour faire aussi plus de diligence, s'estoient embarquez à Marseille, & avoient en

Secours envoyé d'Europe au Camp des Chrétiens. Radulphus de Diceto.

Albericus Chronic. MS.

F

trente-cinq jours fait le trajet. Les plus distinguez d'entre eux estoient Philippe Evêque de Beauvais, Robert II. Comte de Dreux son frere, cousin germain du Roy, Erard Comte de Brienne, & André son frere, Guillaume Comte de Châlons sur Saône, Jacques d'Avennes, Geoffroy de Joinville, Gui de Dampierre, Anferic de Montreal, Manasses de Garlande, Gaucher de Chastillon sur Marne, & Gui son frere, Henri Comte de Champagne, Thibaud Comte de Chartres, Estienne Comte de Sancerre son frere, & Raoul Comte de Clermont en Beauvoisis.

Herold.
continuat.

H' stor. belli
Sacri.

L'Empereur
Frideric se
noye au passa-
ge du Cydne.

Roger de
Houeden.

Il estoit encore arrivé par mer peu de temps après quelques Troupes Allemandes, sous la conduite du Landgrave de Turinge, & du Duc de Gueldre, pour renforcer l'Armée de l'Empereur Frideric, dont l'approche faisoit le plus grand sujet des inquietudes de Saladin.

Cet Empereur estoit parti d'Allemagne dès l'an 1189. avec cent cinquante mille hommes, & après avoir hyverné sur les Terres de l'Empereur de Constantinople, il avoit passé le Détroit au mois de Mars de l'année suivante, estoit entré dans l'Asie, où il avoit déjà gagné plusieurs batailles, pris plusieurs Places sur les Sarrasins, & continuant à passer sur le ventre à tout ce qui faisoit obstacle à sa marche, il s'acheminoit vers la Palestine. Mais par le plus grand de tous les malheurs, en passant le Cydne, Fleuve de Cilicie, il s'y noya, son cheval s'estant abattu sous lui, ou selon d'autres, ayant voulu s'y baigner, il mourut saisi tout à coup du froid extraordinaire de l'eau de ce Fleuve. Après ce funeste accident, Conrad Duc de Suabe son fils, avoit pris la conduite de l'Armée, & l'avoit menée par terre jusqu'à Antioche, excepté un détachement qu'il avoit

envoyé par mer en Palestine sur quelques Vaisseaux Marchands qu'il arma. Mais par une nouvelle infortune, les maladies firent un si horrible ravage dans l'Armée qu'il conduisoit, que quand il arriva en Palestine, il n'avoit pas sept mille hommes de pied, & plus de cinq cens chevaux, avec lesquels il joignit le Roy de Jerusalem.

Le Marquis de Montferrat s'estant laissé fléchir, & ayant consenti que la décision de ses differends avec Gui de Lusignan, fut remise à un autre temps, avoit aussi amené de Tyr un Corps considerable au Camp devant Acre. De sorte que l'Armée Chrétienne composée de tous ces differens Corps, estoit de cent mille hommes de pied, & de quatre mille chevaux; mais celle de Saladin, toujours campée à la vûe du Camp des Chrétiens, estoit encore plus nombreuse de près des deux tiers.

Il s'estoit donné une bataille entre les deux Armées, dont chacune s'attribua l'avantage. Les Chrétiens y avoient beaucoup moins perdu que les Infidelles; & pour marque de leur victoire, ils avoient recommencé à assieger la Ville dans les formes; mais elle continua de se défendre pendant plusieurs mois, & toujours avec la même vigueur. Il se fit de furieuses sorties; on combattit & sur la mer & sur la terre. Après tout, la famine qui fut quelque temps dans le Camp, & les maladies qui s'y mirent, avoient extrêmement affoibli l'Armée Chrétienne, lorsque le Roy de France arriva le Samedi de la semaine de Pâques de l'an 1191. qui estoit la troisième année du siege.

La joye que son arrivée répandit dans le Camp, fit oublier aux Soldats les fatigues & tous les maux passez, & l'idée qu'on y avoit de ce Prince, sembla leur répondre d'une victoire assurée. Dès qu'il eut mis pied à ter-

Forces de
l'Armée Chrétienne.

Le Roy de
France y arriva.

An. 1191.
Monach.
Accouensis.

Philipp. Lib.

re, il fit le Tour du Camp, & renforça tous les quartiers, afin que rien ne pût entrer dans la Ville, ni en sortir du costé de la terre. Il fit ajouter de nouveaux ouvrages à la circonvallation, creuser des retranchemens au-delà, & élever de distance en distance des Redoutes & des Forts de bois, pour écarter l'ennemi, & ôter à Saladin, qui donnoit à toute heure des allarmes au Camp, toute esperance de le surprendre.

Et prend son quartier devant Acre. Monach. Acconenf. Rigord.

Il établit son quartier à l'Orient de la Ville, vis-à-vis de la plus forte des Tours, appelée la Tour maudite, à la portée de l'arc & des pierriers de la Place. Il fit aussi-tôt dresser les fiens & ses autres machines, pour battre la muraille.

Guillem. Neubrig. l. 4. c. 19.

Les ennemis voyant qu'il s'attachoit à cet endroit, & que ce seroit là la principale & comme l'unique attaque, y transporterent aussi leurs principales machines, qui démontèrent diverses fois celles du Roy, & ils brûlerent ses Galeries & ses Beliers avec le feu Gregeois, dont ils firent un grand usage durant ce siege; mais enfin après un travail de peu de semaines, le fossé se trouva comblé, & il y avoit une assez grande brèche à la muraille pour donner l'assaut.

Les Rois de France & d'Angleterre avant que de se séparer, estoient convenus qu'ils ne le donneroient point l'un sans l'autre, voulant avoir tous deux part à la prise d'une Place si fameuse, qui se défendoit depuis si long-temps. Le Roy tint parole au Roy d'Angleterre, & se contentant de ruiner tous les nouveaux travaux que les ennemis faisoient pour reparer la brèche, il attendoit avec impatience de jour en jour l'arrivée de ce Prince.

Le Roy d'Angleterre y arrive aussi.

Richard estoit parti de Messine environ quinze jours après lui, avec cent cinquante Navires & cinquante-trois Galeres bien armées. Il conquit en

chemin faisant, & en très-peu de temps l'Isle de Chypre sur Isaac Prince de la Maison des Comnènes, qui s'estoit saisi de trois de ses Vaisseaux, que la tempeste avoit poussés de ce costé-là, & avoit traité très-inhumainement ceux qui estoient dedans. Il laissa dans l'Isle deux de ses Capitaines avec quelques Troupes pour la garder, & vint enfin aborder auprès d'Acre.

Roger de Houeden.

Les choses étant si bien disposées & aussi prestes qu'il les trouva en arrivant, il y avoit lieu d'esperer la fin de ce long siege, & que la Place seroit emportée au premier jour. Les égards & la fidelité que le Roy de France avoit eus pour lui, méritoient du retour, ou du moins qu'il ne sacrifiait pas le bien public à des interêts particuliers; mais la raison & l'équité n'estoient pas toujours la règle du genie hautain & bizarre de Richard. Ce qui donna principalement lieu à la nouvelle division qui se mit entre ces deux Princes, fut la vieille querelle de Gui de Lusignan Roy de Jerusalem, avec Conrad Marquis de Montferrat, touchant la Ville de Tyr.

Nouvelle broüillerie entre ces deux Princes.

Il estoit arrivé durant ce siege un contre-temps très-fâcheux pour Gui de Lusignan. La Reine Sibylle sa femme y estoit morte, aussi-bien que ses deux filles. Ce n'estoit que du chef de cette Princesse qu'il possédoit la Couronne, parce qu'elle estoit sœur & heritiere de Baudouin IV. dernier Roy de Jerusalem. Le Marquis de Montferrat prétendit qu'après la mort de cette Princesse, Gui de Lusignan n'estoit plus Roy, & que le Trône estoit vacant. Quand la chose auroit esté ainsi, il n'y auroit pas eu pour cela lui-même plus de droit; mais ce Seigneur ambitieux & intrigant trouva moyen de se procurer un titre, pour y prétendre.

A l'occasion de Gui de Lusignan.

Roger de
Houeden.

La Reine Sibylle avoit une sœur nommée Isabeau, que d'autres appellent Mélisante, mariée à Anfroy Seigneur de la Forteresse de Thoron. Le Marquis prétendit que la Couronne appartenoit à cette Princesse, & il sçut si bien la gagner, qu'après avoir fait casser son mariage avec Anfroy, il l'épousa lui-même, & alors il soutint qu'entrant dans les droits de sa femme, c'estoit luy seul qui estoit Roy.

Gui de Lusignan & lui, dès le temps de leur premier differend, avoient toujours eu chacun leur parti dans le pais. Le Marquis de Montferrat fut assez adroit, pour faire entrer dans le sien le Roy de France, quand il arriva en Palestine : & Gui de Lusignan, pour se faire aussi un appuy, s'en alla avec Anfroy de Thoron, Bohémond Prince d'Antioche, & quelques autres Seigneurs de ses amis, trouver le Roy d'Angleterre en Chypre, & lui demanda sa protection.

Ibid.

Guillelm.
Neubrig. L. 4.

Richard ne balança pas à la lui promettre, pour plusieurs raisons; premierement, parce que le Roy de France s'estoit déjà déclaré pour le parti opposé : secondement, parce que Gui de Lusignan s'estant offert de s'en rapporter au jugement des deux Rois, quand ils seroient arrivez, le Marquis de Montferrat avoit rejeté cette proposition, & n'avoit voulu pour Juge que le Roy de France; & enfin parce que la Famille de Gui de Lusignan estoit sujette du Roy d'Angleterre.

Roger de
Houeden.

Mais ce qui avoit le plus choqué Richard contre le Roy de France & contre le Marquis de Montferrat, c'estoit qu'estant venu avec sa Flote débarquer auprès de Tyr, & ayant voulu voir la Ville, on lui en avoit refusé l'entrée, suivant les ordres du Marquis, qui craignoit avec beaucoup de raison qu'il ne s'en emparast.

Ce fut avec ces dispositions que les deux Rois se rejoignirent devant Acre. On dissimula d'abord de part & d'autre. Ils affecterent de se rendre beaucoup de civilitez, & Richard même fit present au Roy de quelques prisonniers Mahometans, qu'il avoit faits à la prise d'un gros Vaisseau, qui portoit un grand secours d'hommes & de vivres aux assiegez, & qui pour tromper le Roy d'Angleterre avoit arboré le Pavillon de France.

Il ne laissent
pas de dissimuler.

Le Roy de son costé accorda de bonne grace au Roy d'Angleterre les machines du Comte de Flandre, mort depuis quelque temps. Richard les lui demanda, pour s'en servir, en attendant qu'il en eust fait construire de nouvelles. Mais on ne se contraignit pas long-temps, chacun pensant à fortifier son parti, & y travaillant sous-main. Les Genoïs, les Chevaliers du Temple, & les Allemands, se declarerent pour le Roy de France & pour le Marquis de Montferrat : les Hospitaliers, les Flamands, & les Pisans pour le Roy d'Angleterre & pour Gui de Lusignan; & c'estoit à ces intrigues que l'on perdoit le temps après l'arrivée du Roy d'Angleterre, tandis que Saladin avec une Armée formidable estoit aux environs du Camp, & que les assiegez reparoient leur brèche, & se fortifioient sur leurs murailles.

Il se font ensuite
chacun un parti sous
main.

Monach.
Acconens.

Bien plus, on se debauchoit les Soldats les uns aux autres, & ceux qui estoient à la garde des machines que Philippe avoit dressées dans son quartier contre la Ville, les ayant abandonnées pour passer à celui du Roy d'Angleterre, les assiegez profiterent de ce moment, pour venir brûler ces machines, & le firent sans résistance.

Les deux Rois commencerent à contester l'un avec l'autre sur divers

Et éclatent enfin
ou verte-

voient l'un contre l'autre.

Roger de Houeden.

Une maladie leur donne lieu de se reconcilier.

Ibid.

On attaque sérieusement la Ville assiégée.

articles; & entre autres Philippe prétendit que le Roy d'Angleterre devoit lui ceder la moitié de l'Isle de Chypre, en vertu d'un des articles de leur Traité, selon lequel ils devoient partager également leurs conquêtes. Richard au contraire, demanda en vertu du même article, la moitié des Tresors du Comte de Flandre, dont Philippe s'estoit saisi à la mort de ce Comte, & de plus la moitié du Comté de Flandre quand ils seroient de retour en Europe. Ces prétentions estoient injustes & chimeriques de part & d'autre; car il ne s'agissoit dans le Traité que des conquêtes & du butin que l'on feroit sur les Infideles. Cependant le Marquis de Montferrat choqué contre le Roy d'Angleterre, quitta le Camp, & s'en retourna à Tyr avec ses Troupes.

Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux, c'est que les deux Rois tombèrent extrêmement malades. Mais cette maladie qui devoit causer la ruine de toute la Chrétienté en Asie, si elle eust eu les suites qu'on en apprehendoit, fut un moyen dont Dieu se servit pour faire rentrer ces Princes en eux-mêmes, & leur inspirer des sentimens de paix. Ils remirent après le siege à discuter les droits de Gui de Lusignan & du Marquis de Montferrat, & firent d'un commun consentement les Chevaliers du Temple & ceux de l'Hôpital, leurs arbitres dans les contestations qui pourroient survenir entre eux, touchant le partage des conquêtes qu'ils esperoient faire.

On commença donc à penser sérieusement à l'attaque de la Ville. Le Marquis de Montferrat revint au siege avec son Corps d'Armée; & comme Saladin estoit toujours aux environs du Camp, pour l'attaquer dès que les assiegeans donneroient l'assaut à la Ville, il fut réglé entre les

Rois, que quand les François iroient à l'assaut, le Roy d'Angleterre auroit la garde des Lignes, & que quand les Anglois seroient de jour pour l'attaque, le Roy de France se chargeroit de défendre le Camp.

On s'appliqua donc à pousser vivement le siege, & les machines du Roy ayant fait une nouvelle brèche à la muraille, il y fit donner l'assaut. Cette brèche estoit fort roide & bien défendue. Les Mahometans s'y servirent avec succès de leur feu Gregeois, qu'ils jettoient de tous costez, & qui s'attachant aux habits des François, sans qu'ils pussent ni s'en défaire, ni l'éteindre, les mit en desordre; la résistance des ennemis, leur nombre, & le desavantage du terrain firent résoudre le Roy à ne pas s'obstiner plus long-temps à les forcer, & il fit donner le signal de la retraite. On perdit en cette occasion plusieurs braves hommes. Le plus regretté fut Alberic Clement, à qui l'Histoire donne le titre de Maréchal, & qui ayant esté entraîné sur la muraille avec un croc, y fut tué. Plusieurs ont remarqué que c'est le premier qu'on voye dans nostre Histoire porter le titre de Maréchal de France. Mais je ne sçay si leur remarque est tout-à-fait juste: car premierement il ne paroist pas par l'Histoire qu'il ait eu le commandement de l'Armée: Secondement, nostre ancien Historien ne l'appelle pas Maréchal de France; mais Maréchal du Roy de France; or nos Rois avoient des Maréchaux, c'est-à-dire, des Officiers, avec intendance sur leurs Ecuries sous le Connétable, avant que la dignité de Maréchal devint une Charge Militaire, & ces Maréchaux, aussi-bien que les Connétables, qui n'estoient pas encore non plus alors Commandans des Armées par leur Office, suivoient souvent les Rois à la guerre, comme les autres

Perte de plusieurs François dans un assaut.

Monachus Accens.

Rigord. pag. 191.

Officiers de leur Maison.

*Large brèche
faite aux mu-
railles, qui ob-
lige les assie-
gez de parle-
menter.*

Quoi qu'il en soit de ce point de critique, cet échec fit refondre le Roy à ne point donner de nouvel assaut, que la brèche ne fut très-large, pour faire une attaque d'un plus grand front. Il faisoit cependant toujours saper la Tour maudite, & selon la maniere de miner de ce temps-là, à mesure que les Mineurs avançoient, ils appuyoient la Tour avec des étançons de bois, au lieu de la maçonnerie qu'ils en ostioient. Quand la sape eut esté poussée aussi loin qu'il falloit, on mit le feu aux étançons, dont les principaux estant consumez, la Tour s'écroula avec un fracas épouvantable, combla le fossé, & laissa une ouverture à passer des bataillons entiers de front.

La plus grande partie de la Garnison accourut aussi-tôt à cet endroit, pour empêcher qu'on n'emportât la Ville en ce moment, & les Emirs ou Commandans donnerent le signal pour parlementer. Quoique l'Armée fut prestée à donner l'assaut, & seûre de la victoire, on aima mieux avoir la Place par Capitulation, que de répandre autant de sang qu'il en auroit coûté, pour forcer les meilleures Troupes & les plus braves Capitaines de Saladin, qui la défendoient. On fit dire aux Commandans qu'on les écouterait, & qu'on leur donnerait seureté pour capituler.

*Roger de
Houeden.*

Mestoc & Caracos deux des cinq Emirs, qui avoient soutenu le siege, vinrent trouver les deux Rois. Ils offrirent de rendre la Place avec toutes les richesses qui estoient dedans, & toutes les munitions de guerre & de bouche, pourvu qu'on leur accordast à eux, à leur Garnison, & aux Habitans, la vie & la liberté de se retirer où ils voudroient.

*Conditions
auxquelles les
deux Rois of-*

ferent leur proposition, & on leur dit, qu'ils n'avoient aucun quar-

tier à attendre, qu'à trois conditions. *front de les re-
cevoir.*

La premiere, que Saladin rendit Jerusalem, & toutes les Places qui avoient esté prises sur les Chrétiens depuis la dernière Croisade, qui s'étoit faite quarante-deux ans auparavant, sous le commandement de Louïs le Jeune Roy de France. La seconde, qu'il remit entre les mains des deux Rois la Croix de Jesus-Christ, qui avoit esté prise il y avoit quatre ans, à la bataille de Tyberiadé. La troisième, qu'on donnast la liberté généralement à tous les esclaves Chrétiens.

Les Emirs répondirent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'accepter ces conditions; que quand il les accepteroient, l'exécution ne dépendroit d'eux en aucune maniere; que si l'on vouloit leur accorder trois jours de Trêve, & la permission d'aller trouver leur Prince, ils scauroient sa volonté sur tout cela. On leur accorda la Trêve & la permission qu'ils demandoient. On les obligea seulement à donner des otages, pour s'assurer de leur retour.

Saladin ne put se refondre à consentir aux propositions des deux Rois. Mais comme d'ailleurs il ne vouloit pas laisser périr tant de vaillans hommes, qui l'avoient si bien servi, il convint avec les deux Emirs, que si-tôt que la Trêve seroit expirée, il attaqueroit la nuit avec toutes ses Troupes le Camp des Chrétiens, non pas qu'il esperast de le forcer; mais afin que pendant l'attaque, la Garnison sortist par la brèche & par toutes les portes, & taschast de gagner la Campagne pour se sauver.

*Elles sont re-
jetées par Sa-
ladin.*

Les Emirs estant retournez le troisième jour, dirent que Saladin avoit absolument rejeté des conditions si peu tolerables, qu'ils alloient rentrer dans la Place, & se mettre à la teste de leurs gens, en resolution de périr

& de vendre leur vie le plus cher qu'ils pourroient. Ils rentrerent dans la Place, & mirent leur monde sous les armes, pour tenter l'expedient dont ils estoient convenus.

Il y avoit dans Acre un Chrétien, dont on n'a jamais sçu le nom, parce qu'apparemment il fut tué dans la mêlée: cet homme depuis l'arrivée des Croisez, leur donnoit avis de tout ce qui se passoit dans la Ville, par des Lettres qu'il jettoit la nuit dans leur Camp. Il les avertit encore du dessein de Saladin & des Emirs, & les Rois en profiterent, pour disposer tellement toutes choses, qu'ils pussent en mesme-temps repousser Saladin, & empêcher la sortie de la Garnison.

*Qui, étant
venu attaquer
la nuit le Camp
des Chrétiens,
est battu &
mis en fuite.*

Saladin ne manqua pas d'attaquer le Camp pendant la nuit, & aussi-tôt les assiegez tentèrent leur sortie: mais & eux, & Saladin furent repoussez avec grande perte, & obligez les uns de s'éloigner du Camp, & les autres de rentrer dans la Ville.

Dans le temps que les Sarrazins avoient demandé à capituler, le Roy d'Angleterre avoit beaucoup avancé les ouvrages de son attaque, & tellement sapé les Tours & les murailles qu'elle embrassoit, qu'il n'y avoit plus qu'à mettre le feu aux étançons qui les soutenoient. Il l'y fit mettre, & un grand espace de la muraille & plusieurs Tours ayant esté renversées dans le fossé, la Ville fut ouverte de ce costé-là, encore plus qu'elle n'estoit à l'attaque de France. Le Roy d'Angleterre faisoit déjà marcher ses Troupes pour donner l'assaut, & les François y alloient aussi monter de leur costé, lorsque les Emirs firent un nouveau signal, & l'on s'arresta.

*Nouveaux
pour parler
avec les Emirs.*

Les cinq Emirs sortirent, & demandèrent une nouvelle permission d'aller vers Saladin, pour lui représenter l'extrémité où estoit la Ville; mais avant que de sortir, ils donne-

rent ordre qu'on travaillast à des retranchemens derriere les brèches, afin de tâcher de différer, autant qu'il seroit possible, la désolation qu'on ne pouvoit éviter. On leur permit encore d'aller trouver Saladin, qui les renvoya aux deux Rois, pour leur faire les propositions suivantes: qu'on leur livreroit la Place avec tout ce qui estoit dedans, excepté les Soldats & les Habitans: qu'on leur rendroit Jerusalem & la Croix, toutes les Villes, & toutes les Forteresses dont les Mahometans s'estoient emparez depuis la bataille de Tiberiade; qu'on s'obligerait à les remettre en même état qu'elles estoient, lorsqu'on les avoit prises, & tout cela à deux conditions; l'une que les deux Rois joindroient leurs Troupes avec les siennes, ou du moins lui fourniroient vingt mille hommes de pied, & six mille chevaux pour lui aider à repousser de ses Etats, les fils du défunt Soudan Noradin, qui s'y estoient jettez, & qui y mettoient tout à feu & à sang: l'autre que la Garnison eust toute liberté de se retirer où elle voudroit, en rendant la Ville.

Cette proposition, toute avantageuse qu'elle estoit, ne fut point acceptée, les deux Princes étant persuadez, que quand Saladin verroit ses gens en seureté, il n'excuteroit rien de ce qu'il promettoit: & d'ailleurs il ne leur paroissoit pas convenable de lui accorder le secours qu'il leur demandoit. On résolut donc de forcer la Ville; & les Sarrazins de leur costé se mirent en état de périr glorieusement.

Le Roy de France fit donner l'assaut par la brèche qui avoit esté faite à costé de la Tour maudite, au même endroit qu'on l'avoit donné la première fois. Les assiegez retrancherent derriere s'y battirent avec une valeur incroyable, & repoussèrent les François, qui n'y perdirent néanmoins que qua-

*Suivi d'une
nouvelle atta-
que.*

An. 1191.

rante hommes, d'autant que le Roy qui voyoit la prise de la Ville infaillible, voulut épargner ses Troupes. Cette attaque se fit le septième de Juillet.

Quatre jours se passerent sans rien faire. Et on n'en marque pas la raison. L'onzième de Juillet le Roy d'Angleterre se prépara à son tour à donner l'assaut, tandis que les François seroient à la garde des Lignes. On le commençoit déjà, lorsque les Emirs firent un nouveau signal, qui le fit encore suspendre, le Roy d'Angleterre ménageant ses Soldats, à l'exemple du Roy de France.

An 1191.
On parle de
pour la troi-
sième fois : & les
deux Rois con-
sentent à la
Capitulation.
Monach.
Acconens.

Enfin le lendemain douzième de Juillet, les deux Rois, soit par le même motif d'épargner leurs Troupes, soit par compassion & par estime pour ces braves ennemis, qui avoient soutenu un si long siege & plusieurs assauts avec tant de courage & de conduite, soit qu'ils desespérassent de pouvoir rien obtenir de plus avantageux de Saladin, soit enfin, pour ne pas abandonner la Ville au pillage du Soldat, conclurent la Capitulation avec les cinq Emirs. Ce fut le Marquis de Montferrat qui traita au nom des deux Rois dans la Tente du Grand Maître du Temple, aux conditions suivantes.

Quelles en
furent les con-
ditions.
Roger des
Houedens.

Premièrement, que la Ville seroit rendue, & qu'il ne seroit permis aux Mahometans d'en rien emporter.
2. Que cinq cens esclaves Chrétiens qui y estoient, seroient mis en liberté.
3. Qu'on remettroit la sainte Croix entre les mains des deux Princes.
4. Que mille autres Chrétiens esclaves seroient délivrez, & outre cela, que parmi tous ceux qui estoient en esclavage dans toute l'étendue de l'Empire de Saladin, les deux Rois en retireroient à leur choix deux cens Gentilshommes.
5. Qu'on payeroit aux deux Rois pour les frais du siege, deux cens

mille Bezants d'or. C'estoit une espèce de monnoye, frappée au Coin de l'Empereur à Constantinople, & qu'on nommoit ainsi du nom de Bisance, qui estoit l'ancien nom de cette Ville Imperiale. 6. Que la Garnison demeureroit prisonniere jusqu'à l'entiere execution du Traité, & qu'en cas qu'il ne fust pas executé en tous ses articles dans l'espace de quarante jours, elle seroit à la discretion des deux Princes, de qui il dépendroit de la faire toute massacrer.

Cette convention ayant esté confirmée par serment de part & d'autre, la Place fut remise entre les mains des deux Rois; & on arbora leurs étendards sur les plus hautes Tours. On choisit cent des principaux de la Garnison, qu'on enferma dans une des Tours de la Ville sous bonne garde. On distribua les autres dans les maisons, & on leur fit dire, que tous ceux d'entre eux, qui voudroient recevoir le Baptême, seroient mis en liberté. Plusieurs le reçurent; mais la plupart aussi-tôt après, se sauverent au Camp de Saladin, pour faire de nouveau profession du Mahometisme, ce qui fit qu'on n'en reçut plus aucun au Baptême.

Le lendemain les deux Rois firent entre eux le partage de la Ville, de l'argent qui s'y trouva, & de toutes les autres richesses, sans en faire part à leur Armée, ce qui causa bien des murmures, & fit deserter non-seulement plusieurs Soldats, mais encore plusieurs Gentilshommes. On confia à Drogon de Merlou la garde de la partie de la Ville qui appartenoit au Roy de France, & on lui laissa sous ses ordres cent Gentilshommes François, & les Soldats qui dépendoient d'eux. Hugues de Gournai avec un pareil nombre de Gentilshommes Sujets du Roy d'Angleterre, fut fait Commandant de l'autre partie.

Les deux Rois
font entre eux
le partage de
la Ville.

Dès

Dès qu'on y fut entré, Alard Evêque de Verone, Legat du Pape, assisté des Prélats des diverses Nations, rétablit & benit les anciennes Eglises, qui avoient esté changées en Mosquées. Divers Marchands, & sur tout les Pisans, & plusieurs autres Chrétiens du païs, s'estant offert pour habiter & repeupler la Ville, on leur en distribua les quartiers & les maisons, à condition de certains tributs qu'ils payeroient tous les ans, & les Rois chacun dans leur quartier, donnerent ordre pour le prompt rétablissement des murailles & des autres Fortifications de la Place.

Ibid.

Saladin, qui après la Capitulation, s'estoit éloigné du Camp des Chrétiens, envoya de nouveau proposer aux Princes, de l'aider de quelques Troupes contre les fils de Noradin, leur offrant de leur ceder une grande partie du païs d'en-deçà du Jourdain, s'ils vouloient lui prester pendant un an deux mille chevaux & six mille hommes de pied. Les fils de Noradin leur demanderent aussi du secours contre Saladin. On ne crut pas devoir prendre parti ni pour les uns, ni pour les autres; & on jugea qu'il feroit plus à propos de les laisser se battre ensemble, rien ne pouvant estre plus avantageux aux Chrétiens d'Asie, que cette guerre civile.

Noms des principaux Seigneurs François qui périrent à ce siege.

Tel fut le succès du fameux siege d'Acre, si long-temps & si opiniastrement soutenu. Il y périt bien du monde, soit par le fer & par le feu dans les attaques & dans les sorties, soit par les maladies. Les plus considerables des Seigneurs François qui y moururent, dont les Historiens font mention, furent Philippe Comte de Flandre, Henri Comte de Bar, Thibaud Comte de Blois, Estienne Comte de Sancerre son frere, Jean de Vendôme, Erard de Brienne, Raoul de Clermont, Rotrou du Perche, Gilbert de

Tome III.

Tillieres, Alberic Clement, Adam Grand Chambellan, Josselin de Montmorenci, Gui de Chastillon, Florent d'Angeft, Bernard de S. Valery, Enguerrand de Fiennes, Vaultier de Moüy, Raoul de Fougères, Eudes de Gonesse, Renaud de Magny, Geoffroy d'Aumale, Geoffroy Comte d'Eu, Raoul de Marle, Erard de Chacenai, Robert de Boves, le Comte de Ponthieu, le Vicomte de Chastelraud. Il y en a encore quelques autres de nommez, mais dont les noms défigurez en Latin, ne pourroient pour la plupart estre exprimez en François, qu'au hazard de se tromper dans les noms des Terres ou des Chasteaux dont ils se furnommoient.

Roger de Houeden. Chronic. MS. Alberici. Monach. Accensis.

Après cette belle conquête, les Princes Chrétiens de la Palestine, aussi bien que les Princes Mahometans, étoient dans l'attente de l'usage que l'on feroit des Troupes Croisées; car on n'estoit encore qu'au mois de Juillet, Tout dépendoit des deux Rois: mais on ne fut pas long-temps en suspens; car dix jours après la prise de la Place, le Roy de France declara qu'il estoit resolu de repasser la mer, en laissant toutefois la plupart de ses Troupes en Palestine. Le Roy d'Angleterre fit tout son possible pour l'en détourner; mais sa santé estoit en trop mauvais état. Une maladie dont il fut attaqué incontinent après son arrivée, lui avoit laissé une extrême foiblesse, & avoit causé un si étrange dérangement dans son temperament, que non-seulement il en avoit perdu les cheveux, effet ordinaire des grandes maladies; mais encore les ongles des pieds & des mains, & même presque par tout le corps cette pellicule extérieure, qu'on appelle l'Epiderme: ce qui fit soupçonner à quelques-uns qu'on l'avoit empoisonné. Cela joint aux mécontentemens qu'il avoit reçus du Roy d'Angleterre en plusieurs occasions,

La mauvaise santé du Roi l'obligea de repasser la mer.

An. 1191.

Guillelm. Armoric.

G

& au peu d'apparence qu'il voyoit à continuer la guerre de concert avec ce Prince, lui fit prendre la resolution de retourner dans ses Etats.

*Autre raison
qu'il eut de
le faire par
rapport au
Roi d'Angle-
terre.*

On ne peut voir plus de contrariété qu'il y en a entre les Historiens Anglois & les Historiens François, touchant la conduite de ces deux Princes à l'égard l'un de l'autre. Selon les Anglois, Philippe a toujours tort, selon les François, c'est Richard qui est cause de tous les desordres. On devine bien dès-là que ni les uns, ni les autres ne sont pas assez équitables, & que la flatterie & l'inclination qu'on a naturellement pour son Roy, ont plus de part dans leurs Relations, que l'amour de la verité. Il est certain que ces deux Princes entreprirent cette expedition avec des intentions très-droites, & en resolution de concourir à l'envi pour la faire réussir. Mais dans l'exécution, ils ne furent pas toujours en garde contre la jalousie & contre la passion de l'intérêt, dans les contestations que mille occasions faisoient naître. Ils se ressembloient par bien de grandes qualitez, & principalement par le courage & par l'habileté dans la guerre : mais cette ressemblance n'est pas toujours ce qui produit l'union, ni ce qui contribue le plus à l'entretenir. Les differends du Marquis de Montferrat & de Gui de Lusignan, dont l'un scut mettre le Roy de France dans son parti, & l'autre le Roy d'Angleterre dans le sien, furent la cause de tout le mal. Ces deux concurrents ne cessoient de lesaigrir l'un contre l'autre. Philippe & Richard avoient tous deux beaucoup de feu ; celui de Philippe estoit plus aisé à moderer que celui de Richard, excessivement impetueux, hautain, & violent jusqu'à la ferocité ; mais l'un & l'autre estoient également incapables de ceder, quand il s'agissoit du point d'honneur, & ils s'en estoient fait un, de

soutenir la cause de celui des deux qu'ils avoient pris sous leur protection. Après tout, malgré leurs mécontentemens mutuels, qui prolongerent d'abord de quelques semaines le siege d'Acre, ils s'y porterent depuis avec ardeur & de bonne foy, partageant & les fonctions & les postes entre les deux Nations, & prévenant les inconveniens de la concurrence.

Le Roy de France en prenant la resolution de s'en retourner après la prise d'Acre, fit prudemment, non seulement à cause de sa mauvaise santé ; mais encore parce que l'expérience lui avoit appris, qu'il ne pourroit jamais s'accommoder avec le Roy d'Angleterre. Richard au contraire, demeurant en Palestine, pour continuer la guerre contre les Infideles, prit sans doute le parti le plus glorieux & le plus utile à la religion. Ainsi à considerer de près la conduite de ces deux Princes, on les trouvera beaucoup plus loüables que reprehensibles ; & on ne croira ni nos anciens Auteurs François, quand ils nous disent pour justifier Philippe, que Richard avoit des intelligences secretes avec Saladin ; ni les Auteurs Anglois, quand pour défendre Richard, ils reprochent la même chose à Philippe : l'un & l'autre estant également hors du vrai - semblable, & de pures idées d'Ecrivains passionnez, fondées sur des bruits populaires, qui coururent en ce temps-là en France & en Angleterre.

Avant le départ du Roy du France, le differend de Gui de Lusignan & du Marquis de Montferrat fut terminé. Ils parurent en presence des deux Rois, & chacun exposa son droit. Après qu'on les eut entendus, on les fit convenir qu'ils s'en rapporteroient au jugement de ces deux Princes, qui reglerent ainsi les choses. Que Gui de Lusignan garderoit tant qu'il vivroit,

*Comment fut
terminé le dif-
ferend de Gui
de Lusignan a-
vec le Mar-
quis de Mont-
ferrat.*

le titre de Roy de Jerufalem avec le Comté de Jaffa & celui de Cefarée: Que ces deux Comtez passeroient à ses descendans s'il en avoit, à condition qu'ils en feroient hommage à celui qui porteroit alors le titre de Roy de Jerufalem.... Que si Gui de Lusignan se remarioit, & qu'il eust des enfans de ce mariage, ils ne succederoient point au titre de Roy de Jerufalem; mais qu'après sa mort, le Marquis de Montferrat, sa femme, & leurs enfans auroient la Couronne, à l'exclusion de tout autre.... Que la Ville de Tyr, aussi-bien que Sidon, & Baruth, qui est l'ancienne Beryte, resteroient au Marquis, à condition d'en faire hommage à Gui de Lusignan, tandis qu'il vivroit. Les choses changerent depuis, le Marquis de Montferrat ayant esté peu de temps après assassiné; & le Roy d'Angleterre ayant avant son départ de la Palestine donné le Royaume de Chypre à Gui de Lusignan, au lieu de celui de Jerufalem, dont il mit en possession Henri Comte de Champagne, après lui avoir fait épouser Ifabeau veuve du Marquis de Montferrat.

Ordres que le Roy donna avant son départ.
Philippid.
L. 4.

Cet accommodement étant fait, Philippe se disposa à partir. Il declara Eudes de Bourgogne General des Troupes qu'il laissoit en Palestine, au nombre de dix mille hommes d'Infanterie, & de cinq cens Cavaliers, qui devoient estre soudoyez pendant trois ans du Tresor Royal. Il donna outre cela à Raymond Prince d'Antioche, cent Cavaliers & cinq cens Fantassins, qu'il soudoya pareillement. Il choisit Robert de Quinci pour les commander. Il donna au Marquis de Montferrat cette moitié de la Ville d'Acre, qui lui appartenoit. Il alla à Tyr avec ce Marquis & l'Emir Caracos qui estoit son prisonnier. Il y fit aussi conduire les autres prisonniers qui lui estoient échus

Roger de Houedenn.

à la prise d'Acre, & les mit entre les mains du Marquis. Ces prisonniers n'éviterent pas par là le funeste sort qui les attendoit. Car quelques semaines après, Saladin qui n'avoit jamais voulu ratifier la Capitulation d'Acre, refusant d'en executer les conditions, Richard obligea le Marquis de Montferrat à lui livrer les prisonniers, & leur fit à tous couper la teste, aussi-bien qu'à ceux qui étoient tombez dans son partage. Le nombre de ces malheureux, selon quelques-uns, estoit de trois mille, & selon d'autres, de six mille. Les cinq Emirs Commandans d'Acre furent conservez, pour estre échangez avec quelques Seigneurs Chrétiens pris par les Sarrazins. Saladin vangea la mort de ses Soldats sur les esclaves Chrétiens, dont il fit un grand massacre.

Le Roy d'Angleterre avant que Philippe partist, l'engagea à lui promettre avec serment sur les saints Evangiles, qu'il n'entreprendroit rien contre ses Etats, ni contre aucun de ses Vassaux durant son absence, & ils se separerent en se donnant beaucoup de marques d'affection & d'estime. Le Roy s'embarqua à Tyr sur trois Galeres Genoises. Il fit voile le troisieme d'Aoust, aborda heureusement dans la Poüille, & de-là il alla à Rome, où le Pape Celestin III. le reçut avec de grands honneurs; mais il lui refusa l'absolution qu'il lui demanda, du serment qu'il avoit fait, de ne point attaquer les Etats du Roy d'Angleterre avant le retour de ce Prince de la Terre-Sainte. Un peu après il partit pour la France, où il arriva vers les Festes de Noël, & ses Peuples le revirent avec beaucoup de joye. Les raisons qu'il avoit eues d'un si prompt retour, furent reçues diversement dans les Cours de l'Europe, selon que l'on y estoit bien ou mal prévenu pour lui, ou pour le Roy d'Angleterre.

Il met à la voile, & arrive heureusement en France.

Ibid.

An. 1121.
Neubrig.
L. 4. C. 22.
Rigord.

*Faux avis
donné à ce
Prince d'un
dessein formé
contre sa per-
sonne à la sol-
licitation du
Roy d'Angle-
terre.*

An. 1192.

La jalousie que ces deux Princes avoient conçüe l'un contre l'autre, étoit connue de tout le monde, & c'en étoit assez pour faire attribuer à l'un tout le mal qui arrivoit à l'autre, & pour les faire condamner sur les soupçons les plus mal fondez. Le Roy d'Angleterre fut celui à qui l'on fit la première injustice en cette matière. Quelques mois après le retour de Philippe en France, il reçut à Pontoise des Lettres de la Palestine, par lesquelles on lui donnoit avis, que le vieux de la Montagne, à la sollicitation du Roy d'Angleterre, avoit envoyé en France deux de ses Sujets pour l'assassiner. Ce nom de vieux de la Montagne étoit la qualité, que prenoit le Prince d'un petit Peuple Mahometan dans les Montagnes de Phenicie, qu'on appelloit Assissins, ou Assassiniens, d'où est venu le mot François d'Assassin, pour signifier un homme qui tuë en traître. Les Sujets de ce Prince étoient prevenus d'une idée superstitieuse, aussi commode à leur Souverain, qu'elle étoit dangereuse pour tous les autres hommes: c'est qu'ils étoient persuadés qu'en mourant dans l'exécution de ses ordres, quels qu'ils fussent, ils s'assuroient en l'autre monde une vie pleine de plaisirs & de délices. Sur ce fondement, dès que le vieux de la Montagne avoit reçu quelque mécontentement d'un Prince ou d'un Seigneur, il envoyoit en secret de ses gens pour le massacrer. Ils trouvoient pour l'ordinaire tost ou tard l'occasion de le faire, & en venoient à bout, sans s'embarasser du danger & des tourmens où ils s'exposoient. C'étoit de quelques-uns de ces homicides de profession qu'on avoit écrit au Roy, & qu'on l'avoit assuré qu'ils passeroient en France, pour attenter sur sa vie.

Il en fut d'autant plus inquiet, qu'il venoit de recevoir la nouvelle de la

mort du Marquis de Montferrat, tué de cette manière par deux Assassiniens, en plein jour, & au milieu de la Ville de Tyr: & comme on sçavoit que le Roy d'Angleterre haïssoit ce Seigneur, à cause des étroites liaisons qu'il avoit eues en Palestine avec le Roy de France, on ne manqua pas de le faire l'auteur de ce meurtre.

Philippe crut prudemment ne devoir pas négliger cet avis. Il redoubla sa Garde; & ce fut à cette occasion, que par le conseil de ses Courtisans & de ses Ministres, il institua une Compagnie de Gardes armez de massés d'airain, gens seurs & de fidélité éprouvée, qui ne s'éloignoient jamais de lui, ni nuit, ni jour, & ne laissoient approcher de sa Personne aucun inconnu. De plus il envoya en diligence au vieux de la Montagne, pour s'informer de la vérité du fait. La chose se trouva fautive, aussi-bien que le bruit qu'on avoit fait courir, que le Roy d'Angleterre étoit l'auteur de l'assassinat du Marquis de Montferrat. C'étoit le vieux de la Montagne, qui avoit de lui-même donné & fait exécuter l'ordre de le tuer, pour quelque injure qu'il avoit reçue de lui.

Comme on faisoit courir de ces bruits chimeriques & desavantageux au Roy d'Angleterre, on en répandoit d'aussi faux du Roy de France. Richard à son retour de la Palestine, que les soupçons qu'il avoit de Jean son frère & de Philippe, lui firent hâter, se trouva obligé de passer par les Terres de Leopold d'Autriche, qu'il avoit très-maltraité à Acre. Il fut pris par ce Duc, & mis entre les mains de l'Empereur Henri VI. qui étoit fort ami de Philippe, & ennemi de Richard, à cause de l'alliance que ce Roy avoit faite avec Tancrede, qui disputoit la Couronne de Sicile à

*Il redouble
sa Garde, &
institue une
Compagnie de
Soldats armez
de massés d'ai-
rain.*

*Détention du
Roy d'Angle-
terre en Alle-
magne, impu-
tée de même
au Roy de
France.*

*Roger de
Houeden.*

*Roger de
Houeden.*

l'Imperatrice Constance. On ne manqua pas de dire & d'écrire en Angleterre, que le Roy de France en retournant de son voyage, avoit concerté cette prise avec l'Empereur; comme si par un esprit de Prophetie, il avoit pu deviner que le naufrage de Richard devoit lui faire prendre un an après, son chemin par l'Autriche, pour retourner en Angleterre. Cette prison eut des suites très-fâcheuses pour Richard.

Philippe tâcha d'en profiter; & il épousa Ingelburge sœur du Roy de Dannemarc.

Ibid. Guillelm. Neubrig. l. 4. c. 25.

Si-tôt que l'Empereur l'eut en sa disposition, il en donna avis par une Lettre au Roy de France, comme d'une nouvelle qui devoit lui faire plaisir. Philippe tâcha d'en profiter. Il envoya Estienne Evêque de Noyon au Roy de Dannemarc Canut VI. pour demander de sa part Ingelburge sa sœur en mariage, déclarant qu'il ne vouloit rien pour sa dot, sinon qu'on lui cedât l'ancien droit, que les Rois de Dannemarc avoient sur le Royaume d'Angleterre, & un secours de Vaisseaux. Le Roy de Dannemarc ayant proposé la chose dans une Assemblée des Seigneurs du païs, ceux-ci ne voulurent point y consentir, pour ne pas s'engager en une guerre avec l'Angleterre, tandis qu'ils avoient peine à en soutenir une autre contre les Vandales; car on donnoit encore alors ce nom à une Nation qui habitoit les bords de la Mer Baltique. Ainsi cette tentative fut inutile, & il fallut se contenter d'une somme d'argent fort modique pour la dot de la Princesse, que le Roy épousa à Amiens.

Il traite ensuite avec Jean frere du Roy d'Angleterre.

Roger de Houeden.

Philippe réussit mieux auprès de Jean frere du Roy d'Angleterre. Jean estoit déjà fort puissant par les Places qu'il possédoit dans le Royaume, en Hybernien & en Normandie. * Le Roy lui offrit en mariage Alix de France,

dont j'ay déjà parlé tant de fois, & lui promit de l'aider à se faire Roy d'Angleterre, s'il vouloit l'épouser: mais à condition qu'il lui feroit incessamment restituer Gisors & le Vexin Normand, sans jamais y rien prétendre; que de toute la Normandie en deçà de la Seine du côté du païs de Caux, il ne retiendrait que Rouën, & deux lieues du côté de Vaudreuil avec ce Château; que Verneuil & Evreux seroient réunis à la Couronne, aussi-bien que Tours & ses appartenances; qu'il cederoit les hommages de Montrichard & d'Amboise, les Seigneuries de Loches, de Monbason, & de Chastillon sur Indre. Il y avoit encore quelques autres articles au profit du Comte de Blois, du Comte du Perche, & de l'Eglise de S. Martin de Tours. Jean y consentit; mais pour dédommagement du Vexin, il demanda que le Roy lui donnât à foy & hommage la partie des Païs-Bas, nouvellement réunie à la Couronne. Cette réunion s'estoit faite par la mort de Philippe Comte de Flandre, en vertu du mariage de la feu Reine Isabelle de Haynaut, à qui ce Comte son oncle avoit donné en la mariant au Roy, ainsi que j'ay dit ailleurs, la partie Occidentale de son Etat; c'est à sçavoir, Arras, S. Omer, Aire, Bapaume, le Comté de Hedin, & celui de Lens, avec les hommages de Boulogne, de Guines & de Lisle. Le Roy s'en estoit mis en possession après son retour de Palestine, malgré Baudouin V. neveu & heritier du Comte Philippe. On promit à Jean tout ce qu'il voulut: car on ne pensoit qu'à déposséder Richard, ou à exciter dans les Etats une guerre civile, qui l'empêchât de rien entreprendre contre la France, sauf à trouver dans la suite, comme c'est la cou-

Tresor des Chartres chez du Tillet, p. 16.

Leibnitz Cod. Diplomat. p. 4.

Monach. Aquieig.

* Ce Traité est à la Bibliothèque du Roy, au 28, vol. des MSS. de Brienne.

tume, des expédiens, pour se tirer d'un engagement aussi important que celui-là.

*Celui-ci veut
se faire re-
connoître Roi,
et ne réussit
pas.
Roger de
Houeden.*

Dès qu'on fut convenu des articles, Jean fit hommage au Roy, de la Normandie, & de tous les autres Etats de la Couronne d'Angleterre d'en-deçà de la mer, & de l'Angleterre mesme, ainsi que quelques-uns le dirent alors. Il passa aussi-tôt en Angleterre, après avoir fait courir le bruit que Richard estoit mort en prison, & demanda qu'on le reconnût pour Roy, comme l'heritier de son frere. Mais la plupart des Seigneurs demeurèrent fideles, & il ne put se rendre Maistre que de quelques Chasteaux.

*Guillelm.
Neubrig. L. 4.
c. 34.*

Le Roy en mesme-temps envoya en Allemagne, declarer à Richard dans sa prison, qu'il ne le reconnoissoit plus pour son Vassal. La chose parut dure à l'Empereur; mais enfin gagné par les promesses de Philippe, il consentit qu'on lui fît cette declaration. Philippe pressa encore l'Empereur par son Envoyé, de lui remettre Richard entre les mains, lui faisant entendre, que si une fois il obtenoit la liberté, son ambition, & son orgueil broüilleroient toute l'Europe. Et peu s'en fallut, qu'il ne l'obtint; mais les Princes de l'Empire s'y estant opposez, l'Empereur n'osa le livrer.

*Roger de
Houeden.*

Dans le temps que le Roy traitoit avec l'Empereur, pour avoir Richard en sa puissance, il avoit fait sommer Guillaume Sénéchal de Normandie, de lui rendre la Princesse Alix, qui estoit gardée dans le Chasteau de Roüen, & de lui remettre incessamment Gisors avec les Comtez d'Eu & d'Aumale. Il lui fit voir le Traité fait à Messine entre lui & Richard, selon lequel Alix & les Places que je viens de nommer, devoient lui estre mises entre les mains, aussi-tôt après l'expédition de Palestine. Mais le Sénéchal répondit, qu'il n'avoit sur cela

nul ordre de son Prince, & qu'il ne rendroit rien, que par son commandement.

On trouva plus de facilité au-delà de la Loire, & soit à l'instigation du Roy, soit à la persuasion, ou du moins avec le consentement du Comte Raymond de Toulouse, il se fit plusieurs soulèvemens contre le Roy d'Angleterre. Le Comte de Perigord, & quantité de Seigneurs de ces quartiers-là ravagerent les Domaines de ce Prince. Mais celui qui commandoit pour lui dans le païs, aidé du secours que lui donna Sanche VI. Roy de Navarre, beau-pere de Richard, arresta le desordre, & fit le dégast jusques sous les murailles de Toulouse.

Cependant le Roy, après le refus du Sénéchal de Normandie, entra en armes sur les Terres d'Angleterre. Il le fit malgré la repugnance de plusieurs Seigneurs François, qui faisoient scrupule d'attaquer Richard, à cause des conventions faites & confirmées par serment, en faveur des Croisez, pour la seureté de leurs personnes & de leurs biens. Mais le Roy prétendoit qu'il ne redemandoit que son bien, & un bien qui estoit incontestablement à lui. La Ville de Gisors lui fut livrée par celui à qui on l'avoit confiée, en attendant que les Rois eussent terminé le differend qu'ils avoient depuis si long-temps touchant cette Place, qui estoit alors une des plus importantes de l'Etat d'Angleterre. Il prit Neaufle, Aumale, Eu, Neuchastel, & plusieurs autres Villes, & vint mettre le siege devant Roüen, menaçant les Habitans de faire tout passer au fil de l'épée, s'ils faisoient la moindre resistance.

La consternation estoit si grande par tout, que cette Capitale se fust renduë sans resistance, si le Comte de Leicestre n'eust prévenu le Roy en se jettant dans la Place, un moment

*Philippe
réussit mieux
à faire soule-
ver le païs
d'au-delà de
la Loire.
Ibid.*

*An. 1193.
Il entre en-
suite en armes
sur les terres
de Richard.
Guillelm.
Neubrig.
L. 4. c. 34.*

*Rigordus.
Roger de
Houeden.*

*Il leve le sie-
ge de Roüen.*

avant qu'il y arrivast. Sa presence & ses remontrances rassurerent les Habitans. Ils firent si bonne contenance, & ils repousserent si vivement les premieres attaques, que le Roy ne s'obstina pas à vouloir prendre par force des gens, qu'il avoit esperé reduire par la seule crainte. Il leva le siege, & alla prendre les Fortereffes de Pac-y & d'Ivry, qui ne resisterent point.

Il accorde une Trêve aux Ministres du Roy d'Angleterre.
Ibid.

Les Ministres du Roy d'Angleterre, pour gagner du temps, demanderent une Trêve au Roy de France, & elle ne leur fut accordée qu'au prix d'une grosse somme d'argent, & à condition qu'ils lui donneroient en gage quatre Chasteaux qu'il leur marqua, jusqu'à ce que le differend pour le Vexin Normand, fust vuidé. Il s'agissoient pas moins fortement pour la délivrance de leur Maître auprès du Pape Celestin III. & auprès de l'Empereur.

Moyens qu'ils employent pour obtenir la liberté de leur Maître.

Gautier Archevêque de Roüen écrivit au Pape une Lettre, qui fut signée de tous les Evêques de Normandie, pour lui représenter l'indignité & l'injustice du procédé qu'on tenoit envers le Roy d'Angleterre, & pour l'engager à excommunier tant ceux qui l'avoient arrêté, que ceux qui le retenoient prisonnier. La Reine-mere Eleonore lui en écrivit aussi plusieurs, où elle se plaignoit amèrement de ce qu'on différoit à excommunier l'Empereur & le Duc d'Autriche, & de ce que le S. Siege envoyant des Legats aux Princes pour des choses bien moins importantes, il n'en avoit pas encore fait partir pour une affaire, qui meritoit que lui-mesme allast en personne excommunier l'Empereur.

Inter Epist. Petri Blesensis 144. 145. 146.

L'Archevêque de Roüen envoya en Allemagne l'Abbé de Broxelai, & l'Abbé de Pont-Robert, avec ordre de tâcher à quelque prix que ce fust, de voir Richard, & de prendre des mesures avec lui, soit pour sa déli-

vrance, soit pour le Gouvernement de son Etat. Ils le trouverent à Oxofer Village de Baviere, comme on le conduisoit à Haguenau, où l'Empereur le faisoit venir. D'abord l'Empereur ne voulut pas lui parler, se contentant de traiter avec lui par ses Ministres. Il le vit néanmoins dans la suite, & lui fit beaucoup de reproches, par lesquels il prétendoit justifier la conduite qu'il tenoit à son égard. Il lui reprochoit entre autres choses, d'avoir trahi la cause de la Chrétienté en Syrie par ses intelligences avec Saladin, & d'avoir fait assassiner le Marquis de Montferrat.

Epist Ricardi apud Roger de Houeden.

Richard en cette occasion fit paroistre beaucoup de constance, de fermeté, & d'intrépidité. Il se disculpa des crimes qu'on lui objectoit; mais sans qu'il lui échapaît un seul mot indigne de la Majesté Royale. Il parla en mesme-temps avec tant d'éloquence sur son infortune, qu'il toucha l'Empereur, & ce Prince sur la fin de l'entretien, changeant de ton & de visage, lui promit de le reconcilier avec le Roy de France. Richard le conjura de le faire, & lui offrit pour ce bon office, cent mille marcs d'argent. L'Empereur lui répondit, qu'il feroit tous ses efforts pour cela, & que s'il ne pouvoit pas en venir à bout, il le renvoyeroit en Angleterre, sans qu'il lui coustast rien pour sa rançon.

Fermeté de Richard dans son malheur.

Néanmoins les choses n'allèrent pas si viste; & l'Empereur changea plus d'une fois de resolution sur ce sujet, selon les offres plus ou moins grandes, que le Roy de France & Jean frere du Roy d'Angleterre lui faisoient, pour l'empêcher de relâcher son prisonnier. L'excommunication que le Pape, à la sollicitation de la Reine Eleonore, prononça contre l'Empereur, & contre le Duc d'Autriche, comme contre les violateurs du privilege des Croisez dans la personne de

Epist. Valteri apud Roger de Houeden.

Richard, & dont il menaça le Roy de France, eut son effet ; & l'affaire estoit sur le point d'estre terminée, lorsqu'un accident funeste en recula encore la conclusion.

*Accident qui
retarda sa
délivrance.*

Après la mort de Rodolfe de Zerigen Evêque de Liege, Albert frere de Henri Duc de Louvain, fut élu malgré la brigue de l'Empereur. Ce Prince vouloit lui donner l'exclusion, parce que dès-lors les Evêques de Liege estoient très-puissans, & qu'il apprehendoit que celui-ci s'unissant avec le Duc de Louvain son frere, ne pensât à se soustraire de la dépendance de l'Empire, ou à former quelque parti contraire à ses interests.

Comme l'élection estoit Canonique, & qu'il n'y avoit nulle raison apparente de la faire casser, il fit tout son possible pour empêcher l'Evêque élu de prendre possession, & il défendit à Brunon Archevêque de Cologne de le sacrer. Mais Albert sur le refus de ce Prelat, qui estoit son Metropolitain, s'estant pourvu auprès du Pape, en obtint une Jussion, adressée à quelques Evêques de France, qui le sacrèrent. Il n'osa pourtant pas aller à Liege, par la crainte de l'Empereur, qui y avoit des partisans, & demeura en France, en attendant quelque occasion favorable de se remettre bien avec lui.

*Massacre de
l'Evêque de
Liege commis
par ordre de
l'Empereur.*

L'Empereur extrêmement irrité de voir ainsi toutes ses mesures rompuës, forma un dessein bien indigne d'un Prince comme lui ; ce fut de faire assassiner ce Prelat & le Duc de Louvain son frere. Ceux qu'il chargea de massacrer l'Evêque, l'exécuterent ; mais les autres qui devoient en faire autant au Duc de Louvain, furent arrestez, & confessèrent avant que de mourir, tout le secret de cette horrible conjuration.

Une trahison de cette nature estant découverte, non-seulement devient

inutile, mais encore pour l'ordinaire, elle produit un effet tout contraire à celui qu'on en prétendoit. C'est ce qui arriva en cette occasion. L'Empereur qui avoit voulu abattre la puissance de la Maison des Ducs de Louvain, parce qu'elle pouvoit nuire à la sienne, vit les Archevêques de Cologne & de Mayence, & une infinité d'autres Seigneurs de l'Empire, se soulever contre lui, pour venger la mort de l'Evêque de Liege. En cette conjoncture il pensa à s'appuyer du secours de Philippe Auguste, qui de tout temps avoit esté son ami, & à l'acheter, en lui livrant le Roy d'Angleterre. Cette resolution lui fit chercher de nouveaux prétextes, pour retarder la délivrance de ce Prince. Il fit demander une entrevûë à Philippe, & ils se donnerent rendez-vous à Vaucouleurs sur la Meuse.

Ibid.

Ibid.

Plusieurs Princes de l'Empire, bien intentionnez pour le Roy d'Angleterre, penetrerent le dessein de cette entrevûë. Ils firent si bien, qu'ils l'empêcherent, & persuaderent enfin à l'Empereur de traiter sincerement avec Richard. Il fut donc arresté que Richard donneroit à l'Empereur cent mille marcs d'argent pur au poids de Cologne, & cinquante autres mille marcs pour le Duc d'Autriche, d'autres disent pour l'Empereur mesme, & que tout cet argent seroit employé à retirer la Poüille des mains du Roy de Sicile ; qu'il feroit épouser au fils du Duc d'Autriche, la sœur d'Artur Duc de Bretagne son neveu, qui avoit esté promise au Roy de Sicile, ennemi de l'Empereur ; qu'il feroit porter à ses frais & à ses risques, l'argent de rançon jusques sur les Frontieres de l'Empire ; & enfin qu'il mettroit en liberté Isaac Comnène, sur lequel il avoit pris l'Isle de Chypre, & dont la femme estoit niece du Duc d'Autriche. Ce Traité fut signé le jour de S. Pierre ;

*Le Roi d'An-
gleterre ob-
tient enfin sa
liberté.*

*Vide Gol-
dast. T. 3.
p. 364.
Roger de
Houeden.*

An 1193.
Guille'm.
Neubrig.
Ibid.

Pierre; & dès-lors on traita Richard avec plus de douceur & d'honnêteté, & on lui osta la chaîne qui le tenoit attaché dans sa prison.

Il fallut pour trouver l'argent que Richard avoit promis, faire des levées extraordinaires dans le Royaume d'Angleterre, déjà épuisé par celles qu'on y avoit faites pour l'expédition de la Terre-Sainte, & par les exactions de Jean frere du Roy. L'infidélité de ceux qui levoient l'argent pour la rançon de Richard, & qui en détournoient à leur profit une bonne partie, fit qu'après plusieurs taxes imposées les unes après les autres, la somme ne se trouva pas encore complete; & que quand il fut question de payer, ce Prince fut contraint de donner des otages pour ce qui y manquoit.

Negociations
de son Chan-
celier auprès
du Roy pour le
prier de n'y
mettre plus
d'obstacles.

Mais durant que l'on amassoit cette rançon, Richard qui craignoit tout des intrigues de Philippe, lui envoya Guillaume Evêque d'Eli son Chancelier, pour le prier de ne plus mettre d'obstacles à sa délivrance, promettant de lui donner toute la satisfaction qu'il pourroit souhaiter.

Ibid.

L'Evêque étant venu à Mante, consentit au nom de son Maître, que Philippe retînt toutes les Places qu'il avoit prises depuis son retour de la Palestine, s'il croyoit pouvoir les retenir avec justice, s'en rapportant sur cela à sa conscience. On convint à l'égard de Jean, qui avoit levé beaucoup d'argent en Angleterre, que si l'on pouvoit prouver qu'il eût juré, de n'avoir exigé cet argent que pour la délivrance du Roy son frere, il seroit obligé de le restituer, ou de l'employer à l'usage pour lequel il avoit esté levé: qu'au reste il demeureroit en possession de toutes les Terres qu'il possédoit avant le voyage de Palestine, & qu'il ne seroit plus obligé au serment que Richard avoit autrefois exigé de lui, de ne jamais mettre le pied

Tome III.

en Angleterre: que si Jean soutenoit qu'il n'avoit pas fait serment d'employer pour la délivrance de Richard, l'argent qu'il avoit levé en Angleterre, & qu'on le convainquist du contraire, alors le Roy de France l'abandonneroit: que lorsque Richard seroit revenu dans ses Etats, il feroit hommage au Roy de tous les Domaines qu'il avoit dépendans de la Couronne de France, sans disputer sur aucun des devoirs, à quoi cet hommage l'obligeoit: qu'il payeroit au Roy vingt mille marcs d'argent au poids de Troye, & cela en deux ans, à compter depuis le jour de sa délivrance: qu'il donneroit en attendant pour gage, Loches & Chastillon sur Indre au Roy; & Arcis sur Aube & Driencourt à l'Archevêque de Reims: & qu'enfin le Roy après avoir accepté ces conditions, enverroient prier l'Empereur de mettre Richard en liberté. Il y avoit encore quelques autres articles, qui concernoient divers Seigneurs particuliers, que le Roy voulut comprendre dans le Traité.

Philippe ayant agréé ce Traité, la Reine Eleonore mere de Richard, alla en Allemagne, & après quelques délais, les Archevêques de Mayence & de Cologne remirent Richard entre les mains de cette Princesse le jour de la Purification. L'Archevêque de Roüen, & l'Evêque de Bath, avec les enfans de quelques Seigneurs Vassaux de ce Prince, demeurèrent en otage, en attendant l'entier paiement de la rançon. Richard prit aussi-tôt la route d'Angleterre, après un an, six semaines & trois jours de prison, sans y comprendre le peu de temps qu'il fut entre les mains du Duc d'Autriche. Tout ce que je viens de raconter sur ce sujet se passa depuis la fin de l'an 1192. jusqu'au commencement de l'an 1194.

Du caractère dont estoit Richard,
H.

Philippe y
consent, &
Richard re-
prend la route
d'Angleterre.

An. 1194.

Roger de
Houeden.

on ne devoit gueres compter, qu'il pardonnast de bon cœur au Roy de France, une captivité dont la longueur au moins estoit un effet des intrigues de ce Prince. Aussi Philippe ne s'y attendoit pas, & dès qu'il scut que Richard avoit conclu son Traité avec l'Empereur, il écrivit en ces termes à Jean, qui estoit alors en Angleterre : *Prenez garde à vous, le Diable est déchaîné.* Ce qui le fit aussi-tôt partir d'Angleterre, pour passer en France.

Lettre menaçante que le premier reçoit de l'Empereur.

On ne doutoit donc pas que la guerre ne recommençast, si-tôt que Richard seroit de retour dans ses Etats. Mais le Roy, selon toutes les apparences, s'en seroit tenu au Traité, & auroit laissé faire à Richard les premieres hostilités, sans une Lettre qu'il reçut d'Allemagne, signée de l'Empereur & des Princes de l'Empire, tant Ecclesiastiques, que Séculiers; & scellée de leurs Sceaux, par laquelle ils lui mandoient, non point en priant, mais comme en commandant, qu'il eust à rendre incessamment au Roy d'Angleterre toutes les Villes, toutes les Forteresses, toutes les Terres, dont il s'estoit emparé durant la prison de ce Prince, & que s'il ne le faisoit, il les auroit tous pour ennemis, & les verroit bien-tôt entrer en France à la teste de leurs Troupes.

Roger de
Houeden.

Ce qui l'oblige à faire de nouvelles hostilités contre Richard.
Ibid.

Le Roy fut fort surpris de cette étrange conduite, & de ce changement de l'Empereur. Il apprit un peu après, les choses plus en détail; scavoir, que le Roy d'Angleterre avoit traité avec l'Archevêque de Cologne, l'Archevêque de Mayence, l'Evêque de Liege, le Duc d'Autriche, le Duc de Louvain, le Marquis de Montferrat, le Duc de Neubourg, le Duc de Suabe frere de l'Empereur, le Comte Palatin du Rhin, le Comte de Haynaut, le

Comte de Hollande, & avec plusieurs autres, & qu'il avoit fait avec eux une Ligue offensive contre la France. Il ne s'en étonna pas beaucoup scachant bien que tous ces gens-là ne se remueroient qu'à force d'argent, & que le Roy d'Angleterre n'en avoit gueres alors à leur donner; mais il prit sur le champ la resolution de le prévenir. Il entra au mois de Fevrier en Normandie, où malgré la rigueur de la saison, il prit Evreux, qu'il donna à Jean, mais en se reservant le Chasteau. Il s'empara encore de Neubourg, du Vaudreuil, & de plusieurs Forteresses sur toute cette Frontiere, & rentra en France.

Guillelm.
Neubrig. L. 4.
c. 49.

En mesme temps Jean envoya en Angleterre Adam de S. Edmond un de ses Confidens, pour encourager ceux de son parti à demeurer fermes dans ses interets. Cet Envoyé passa par Londres, & alla descendre chez Hubert Archevêque de Cantorberi, à qui il s'ouvrit fort indiscrettement sur le sujet de son voyage, sur les projets de son Maître, & sur les engagements & les liaisons étroites qu'il avoit avec le Roy de France.

Ce Prelat qui estoit fort attaché au Roy d'Angleterre, donna avis au Maire de Londres de l'arrivée & des desseins d'Adam de S. Edmond: le Maire le fit arrester dès le même jour, & toutes les Lettres qu'il avoit pour les Commandans des Places du parti de Jean, lui furent enlevées.

Le lendemain l'Archevêque de Cantorbery assembla tout ce qu'il y avoit d'Evêques & de Seigneurs à Londres, & il lut en leur presence les papiers dont S. Edmond s'estoit trouvé saisi. Sur le champ ils declarerent Jean déchu de tous les Domaines qu'il possédoit en Angleterre, & les Seigneurs & les Evêques se chargerent d'assiéger avec leurs propres Vassaux, les Forteresses de ce Prince les

Jean son frere
est déclaré dé-
chu de tous ses
Domaines.

plus voisines de leurs Terres. Le même jour les Evêques & les Abbez s'estant assemblez comme en Concile, excommunierent Jean, avec tous ceux qui avoient troublé ou troubloient encore le Royaume, à moins qu'ils ne vinssent se soumettre incessamment, & faire satisfaction à leur patrie, des maux dont ils estoient la cause.

An. 1194.
Richard arrive à Winchester où il se fait couronner de nouveau.

Un mois après, Richard débarqua à Sandwic le treizième de Mars, & fut reçu avec une grande joye des Peuples. Il réduisit en peu de temps les Places qui tenoient encore pour son frere, & s'accommoda avec le Roy d'Ecosse, qui vouloit se servir de cette conjoncture, pour faire valoir certaines prétentions qu'il avoit sur le Comté de Northumberland, que Richard se garda bien de lui ceder. Il se fit de nouveau sacrer & couronner à Winchester, comme pour prendre une nouvelle possession de ses Estats, après une si longue absence, & tant de disgraces, & ayant séjourne seulement six semaines en Angleterre, pour mettre ordre aux affaires du Royaume, il passa en Normandie avec un Flote de cent Vaisseaux chargez de Soldats, de chevaux, d'armes, & de toutes sortes de munitions. Il débarqua à Barfleur, & marcha du costé de Verneüil dans le Perche, que le Roy de France assiegeoit depuis dix-huit jours. Il s'avança jusqu'à l'Aigle, & y demeura campé quelque temps.

Roger de Houeden.
Guillelm.
Neubrig. L. 5.
c. 3.

Jean se reconcilie avec lui par une insigne perfidie.

Cependant Jean, quoique toujours dans le parti de France, taschoit secretement de se raccommoder avec le Roy d'Angleterre son frere, & soit de lui-même, soit de concert avec lui, il voulut meriter ses bonnes graces par la plus noire des perfidies. J'ai dit que le Roy avoit pris Evreux, & le lui avoit donné, en se reservant le Chasteau. Jean y estant venu, invita à manger chez lui les principaux Of-

ficiers de la Garnison Françoisse, & sur la fin du repas, lorsqu'ils y pensoient le moins, il les fit tous massacrer, aussi-bien que les autres François qui se trouverent dans la Ville: trois cens furent passez au fil de l'épée, dont on attacha les testes à des poteaux sur les murailles. Il n'y eut que ceux qui estoient demeurez à la garde du Chasteau, qui échaperent. C'estoit-là marquer bien authentiquement au Roy d'Angleterre, qu'il vouloit pour toujours rompre avec le Roy de France, & effectivement la reconciliation de Jean fut le fruit de cette cruauté.

Philippe.
Lib. 4.

Philippe apprit une si triste nouvelle au siege de Verneüil, qu'il estoit sur le point d'emporter, la brèche estant déjà faite à la muraille. La colere où le mit la trahison d'Evreux, lui fit prendre une résolution qui lui réussit mal. Il partit dès la nuit suivante, veille de la Pentecoste, avec quelques Troupes d'élite, & marcha droit à Evreux, où il fit tuer tous les Anglois qu'il y trouva & tous les Habitans, fit mettre le feu à tous les coins de la Ville, & la réduisit en cendres.

Represailles
faites par Philippe
contre
Evreux.

Il prétendoit avoir caché son départ à son Armée, & esperoit estre revenu avant qu'on l'en scût parti: mais le bruit s'estant répandu dans le Camp qu'il n'y estoit plus, son absence & la proximité de l'Armée d'Angleterre y répandirent la peur, qui s'estant communiquée de quartier en quartier, toutes les Troupes, comme de concert, commencerent à fuir, abandonnant machines, bagages, munitions, & ne songeant qu'à se sauver, comme si les Anglois les eussent déjà pressez l'épée dans les reins. Richard averti de ce desordre, donna sur les fuyards, & entra dans Verneüil, qu'il estoit sur le point de perdre. C'est ce que valut à Philippe

Qui cause la
déroute de sa
propre Armée.
Roger de
Houeden.

une vengeance précipitée, qu'il auroit pû prendre aisément après, & qu'il eust pris sans doute avec plus de moderation qu'il ne fit, s'il avoit donné le temps à sa colere de se calmer un peu : car dans cette occasion il n'épargna pas même les Eglises, que le feu consuma aussi-bien que les maisons.

Le Roy d'Angleterre après avoir promptement réparé les brèches de Verneuil, & l'avoir mis en estat de défense, songea à faire aussi lever le siege de Monmirail. Les Angevins & les Manseaux, qui durant son absence avoient pris le parti de Jean, & continuoient encore dans leur revolte, avoient assiégué cette Place. Ils la prirent avant que Richard pût estre arrivé, & il la trouva rasée. De là il passa la Loire, & prit Loches, qu'il emporta d'assaut. C'estoit une des Villes qui avoient esté engagées au Roy durant la prison de Richard. Il reprit encore Beaumont sur Risle, & quelques autres Places.

Guillelm.
Armoric.

On pense à la
paix des deux
cotez.

Roger de
Houeden.

Tout estant à peu près égal de part & d'autre pour les pertes & pour les avantages, & cette guerre n'ayant gueres d'autre effet que la ruine des Provinces, on commença de penser à la paix, ou du moins à ménager quelque Trêve. Il fut resolu que les Ministres des deux Rois s'assembleroient au Pont de l'Arche. Vautier Archevêque de Roüen, le Senechal & le Connestable de Normandie s'y rendirent au jour marqué, & y attendirent en vain les Ministres de France. Pendant ce temps-là le Roy alla prendre à trois lieues de Roüen, le Chasteau de Fontaine, & enleva le Comte de Leicestre, qui estoit sorti de Roüen la nuit, pour lui dresser une embuscade. Ce fut Mathieu de Marli *, & selon d'autres, Ma-

thieu de Mailli, qui tout blessé qu'il estoit d'un coup de lance aux deux cuisses, désarçonna le Comte dans le combat, & le fit son prisonnier.

On reprit néanmoins le dessein de la Conference, que l'on tint auprès de Vaudreuil. L'Archevêque de Roüen, le Senechal & le Connestable de Normandie d'une part; l'Archevêque Cardinal de Reims, Pierre de Courtenai Comte de Nevers, & le Comte de Bar de l'autre, furent nommez pour cette negociation.

Conference à ce
sujet.

On y parla d'une Trêve, pendant laquelle chacun demeureroit en possession de tout ce qu'il avoit pris. Philippe la vouloit de trois ans, Richard s'obstina à ne la vouloir que d'un an, parce qu'il n'avoit presque rien enlevé à la France, & que les François avoient beaucoup pris sur lui. Le Roy s'y accorda; mais à deux conditions. La premiere, que tous ceux qui avoient porté les armes contre le Roy d'Angleterre, y seroient compris: & l'autre, que la Trêve seroit observée, non-seulement entre les deux partis, mais encore entre ceux du même parti, c'est-à-dire, que durant ce temps-là, il ne se feroit aucune guerre particuliere entre les Seigneurs, tant dans l'un, que dans l'autre Royaume. Le dessein du Roy estoit d'empescher que le Roy d'Angleterre, sous pretexte de ces guerres particulieres, ne ruinaît les Seigneurs de ses Estats, qui avoient embrassé le parti de France, en les faisant attaquer par les autres, qu'il aideroit sous main d'argent & de Troupes.

On se sépare
sans rien con-
clure.

Le Roy d'Angleterre ne voulut point passer ce second article, parce qu'il avoit envie de chastier Geoffroy de Rancon Seigneur de Taillebourg en Poitou, & le Vicomte d'Angoulesme, qui avoient esté les plus zelez

Ibid.

* Petrus Marliita Brito. Philippid. L. 4. Du Tillet Recueil de Traitez entre la France & l'Angleterre.

partisans de Jean durant sa revolte, & s'estoient donnez avec leurs Terres au Roy de France. Il refusa donc d'accepter cette condition, sous pretexte que ces guerres particulieres estoient un privilege dont la Noblesse des pais de de-là la Loire, estoit fort jalouse, & qu'il n'estoit pas en son pouvoir d'y déroger. Le Roy ne voulut point se relâcher sur ce point-là : ainsi l'on se sépara avec aigreur & animosité.

Les hostilités recommencent.

Ibid.

Après cela les courses & les ravages recommencerent de toutes parts avec plus de violence que jamais : & peu de temps après, les deux Rois campez assez près l'un de l'autre vers Freteval, entre Chasteaudun & Vendosme, Philippe envoya de grand matin dire à Richard, qu'avant que la journée se passast, il viendrait lui presenter la bataille, Richard lui répondit qu'il l'attendrait, & que s'il manquoit à venir, il iroit le lendemain le trouver lui-même.

Et Richard tombe à l'improviste sur l'arrière-garde des Français.

Ibid.

Philippid. I.

4.

Ce n'estoit qu'une feinte de Philippe, pour obliger Richard à decamper, ou pour pouvoir decamper plus sûrement lui-même. En effet, dès le lendemain matin il se mit en marche. Mais Richard qui vouloit la bataille, se trouva prest à le suivre, & chargea si furieusement son arrière-garde, qu'il la défit, lui tua beaucoup de monde, fit grand nombre de prisonniers, enleva ses bagages, & l'argent destiné au paiement de l'Armée.

Circonstance remarquable de cette défaite, où tous les papiers de la Couronne furent pris.

Il y eut en cette défaite une circonstance remarquable, c'est que non-seulement tous les papiers du Roy furent pris, & le Roy d'Angleterre y vit les noms de tous ceux qui s'estoient attachez à Jean son frere pendant sa prison, mais encore son Sceau, sa Chapelle, tous les Registres publics, où estoient les Rôlles des tributs, des impôts, des revenus du Prince, des redevances des Vassaux, des privileges & des charges des particuliers, un

estat des serfs ou esclaves, des Maisons Royales, les noms des Affranchis, & des Maîtres qui leur avoient donné la liberté, & tout ce qu'on a mis depuis au Trésor des Chartres ; ce qui nous apprend que nos Rois en ce temps-là, quand leurs voyages estoient longs, faisoient conduire avec eux tous ces Registres publics, qui leur servoient à decider beaucoup d'affaires & de procez, soit entre les particuliers, soit entre eux & leurs Vassaux ou Feudataires.

An. 1194.

Cette perte fut en quelque façon irreparable ; car jamais le Roy d'Angleterre ne voulut se défaire de ces papiers, où il esperoit trouver une parfaite connoissance des affaires les plus secretes de la Couronne, des raisons de disputer certains devoirs, que le Roy exigeoit de lui, comme son Seigneur, & de quoi fournir aux autres Feudataires de la Couronne, des sujets de plainte ou de revolte.

Le Roy tascha de remedier au plutôt à ce malheur autant qu'il lui fut possible, & un des Officiers préposés à la garde de ces Registres, nommé Gautier, qui en avoit une parfaite connoissance, eut ordre de mettre par écrit tout ce que sa memoire, qui estoit très-heureuse, lui put fournir sur ce sujet. Il le fit, & par un prodigieux travail, aidé sans doute des secours des Bibliothèques & des Archives, tant des Monasteres, que des particuliers, qui pouvoient avoir des copies de pieces perduës, il en rétablit une partie : & c'est apparemment de cette seconde édition, que sont quelques anciens Monumens de cette espece, faits en ce temps-là, que l'on voit dans le Tresor des Chartres du Roy. On les mit d'abord au Temple, & puis au Palais, où nos Rois demeuroient alors : & ce Tresor des Chartres est aujourd'hui à la Sainte Chapelle.

Le Roy tâche d'y remedier. Ibid.

*Et tombe en-
suite sur les
Normands
qu'il met en
déroute.*

*Philippid.
Lib. 5.*

Le Roy eut bien-tost sa revanche de l'échec qu'il avoit reçu à Freteval. Les Troupes de Normandie sous la conduite du frere du Roy d'Angleterre & du Comte d'Arondel, avoient assiégué le Vaudreuil, devant lequel ils avoient esté déjà sept jours. Le Roy qui estoit à Bourges, vint en trois jours au secours de la Place. Il assembla promptement quelques Troupes, & s'estant avancé pendant la nuit fort près du Camp, il tomba dès le grand matin du huitième jour sur les Normands, & les attaqua avec tant de vigueur, qu'il les força, les mit en déroute, en tailla en pieces une partie, fit plusieurs prisonniers, demeura maître de toutes les machines, de tous les bagages, & de toutes les munitions, & entra victorieux dans la Place, qu'il avoit sauvée par sa diligence & par sa valeur.

*Traité de Trêve
entre les
deux Rois par
l'entremise du
Legat.*

*Roger de
Howeden.*

Cette vicissitude de bons & de mauvais succès donna lieu au Legat du Pape en France, & à l'Abbé de Cîteaux de faire une tentative, pour engager les deux Rois à une Trêve. Ils réussirent. Les Plenipotentiaires des deux Rois s'assemblerent entre Tillieres & Verneuil, & après bien des contestations, ils signerent le vingt-troisième de Juillet un Traité de Trêve, dont le terme fut fixé à la Toussaint de l'année suivante.

Par ce Traité chacun demeureroit maître de ce qu'il tenoit, & pouvoit fortifier les Places dont il estoit en possession, excepté celles qui avoient esté rasées. Plusieurs Seigneurs de part & d'autre furent nommément compris dans la Trêve. Les deux Rois s'engagerent à convenir incessamment de quelques arbitres, au jugement desquels on seroit obligé de s'en rapporter dans les differens qui pourroient survenir, tandis qu'elle dureroit, & consentirent que le Legat jettast l'interdit sur les Estats de

celui des deux, qui durant la Trêve, envahiroit quelque Place sur l'autre.

Durant cet intervalle de tranquillité, le Roy s'appliqua plus que jamais à regler sa Maison, à y retrancher les dépenses inutiles, & à y chercher les moyens d'augmenter ses Finances. Il disoit quelquefois, & cela estoit très-veritable, que ses prédécesseurs, faute de ménage & de prévoyance, s'estoient souvent trouvez sans argent dans des conjonctures fâcheuses, & que rien n'avoit plus contribué aux démembrements & à l'abbaissement de l'Empire François que cette disette, parce que n'ayant pas de quoi soudoyer des Soldats en des temps où ils estoient obligez de faire ou de soutenir la guerre, ils avoient esté contraincts de ceder ou à leurs voisins, ou à leurs Vassaux, ce qu'ils ne se trouvoient pas en estat de défendre contre leurs usurpations continuelles. Cette conduite le fit d'abord accuser d'avarice ou d'ambition. Mais on lui fit justice, quand on vit l'employ qu'il faisoit de ses Tresors, dont il se servit pour fortifier plusieurs Places, & les remplir de munitions, pour mettre ses Frontieres hors d'insulte, & tout son Royaume en sûreté contre les mauvais desseins des ennemis.

La Trêve ne dura pas jusqu'au terme marqué. Il se fit des courses de part & d'autre, les François accusant les Anglois, & les Anglois accusant les François d'avoir commencé les premiers. Enfin au mois de Juillet on declara dans les formes que la Trêve estoit rompue. Ce fut Philippe qui l'envoya dénoncer au Roy d'Angleterre, pour la raison que je vais dire.

L'Empereur Henri VI. après la mort de Tancrede, s'estoit rendu maître de la Calabre, de la Pouille &

*Occupation du
Roy dans cet
intervalle de
tranquillité.
Rigord.*

*La Trêve se
rompt.
Rigord.*

*Et à quelle oc-
casion.*

de la Sicile : & ces nouveaux Domaines joints aux Etats & au grand nombre de Vassaux qu'il avoit en Allemagne, en Italie, en-deçà du Rhin & dans les Païs-Bas, le rendoient infiniment fier. Il avoit eu de tout temps la vanité de prétendre, que tous les Estats de l'Europe devoient le regarder comme leur Souverain ; parce qu'il estoit Empereur d'Occident, & que les Princes qui y regnoient, lui devoient hommage. Il l'avoit exigé du Roy d'Angleterre pour son Royaume, lorsqu'il le tenoit en prison ; & ce Prince dans l'esperance d'obtenir par là sa liberté, le lui avoit fait. Henri crut qu'en abattant la puissance de Philippe, il pourroit l'obliger à une pareille soumission. Il voyoit bien qu'il n'en viendrait pas à bout sans le Roy d'Angleterre ; mais il esperoit que si ce Prince, que la situation de ses Estats mettoit en pouvoir d'attaquer la France par tant d'endroits, entroit dans son dessein, il pourroit le faire réussir : & il avoit tout sujet de croire qu'il l'y trouveroit très-disposé, par les differens continuels qu'il avoit avec le Roy de France.

Il envoya donc des Ambassadeurs au Roy d'Angleterre, qui lui firent present de sa part d'une belle Couronne d'or, & le presserent en vertu de la fidelité qu'il avoit jurée à leur Maître, & par l'interest qu'il devoit prendre à la sûreté des otages qu'il lui avoit laissez entre les mains, de rompre la Trêve avec la France, & de se préparer à entrer dans ce Royaume avec toutes ses forces, tandis que l'Empereur de son costé l'attaqueroit avec toutes les siennes. Ils lui representerent que le Roy de France ne pourroit jamais résister à deux Puissances si formidables unies ensemble ; que c'estoit pour l'Angleterre un moyen sûr, de recouvrer

toutes les Places qu'elle avoit perduës, & de se venger sur la France des fréquentes insultes, qu'elle en recevoit depuis quelques années.

Cette proposition surprit agreablement le Roy d'Angleterre, quoique lui-même regardast comme tout-à-fait chimerique le projet de Henri, de faire de la France un Fief de l'Empire. A la verité, la Provence & quelques autres Païs des environs du Rhône l'avoient esté pendant plusieurs années, depuis l'union de l'ancien Royaume de Bourgogne avec l'Empire, sous le regne de l'Empereur Conrad le Salique ; mais ces païs s'estoient insensiblement affranchis, & depuis le voyage d'outre-mer & la mort de l'Empereur Frideric, à peine y restoit-il quelque ombre de l'autorité Imperiale. C'estoit pour l'y faire revivre, que lorsque Henri tenoit le Roy d'Angleterre en prison, & que ce Prince lui eut fait hommage de son Royaume, il lui offrit de lui donner tous les droits qu'il avoit sur Lion, sur la Provence, & sur divers autres Domaines enclavez dans la France, entre la Loire & la Mediterranée, pourvu qu'après les avoir conquis, il lui en fit hommage, comme à son Seigneur Souverain. Ce present ne pouvoit produire que des guerres au Roy d'Angleterre, & il ne balança pas à le refuser ; mais la proposition qu'on lui faisoit actuellement d'une Ligue offensive contre la France, le fit beaucoup plus délibérer.

A force de raffiner sur les vûës que l'Empereur pouvoit avoir, il apprehenda que ce ne fut un piege qu'on lui tendoit ; que l'Empereur & le Roy de France, qui avoient esté autrefois intimes amis ne s'entendissent ensemble, & qu'après qu'ils l'auroient engagé à rompre la Trêve, ils ne se joignissent tous deux contre lui. Nean-

Roger de
Hoveden.
Innocent. III.
Epist. 64 de
negotio Im-
perii.

Roger de
Hoveden.

moins il ne rejetta pas absolument ce qu'on lui proposoit; mais il promit aux Ambassadeurs de l'Empereur, d'envoyer incessamment vers lui, pour traiter de cette affaire.

En effet, il fit partir Guillaume Evêque d'Elis son Chancelier, avec ordre de pénétrer, s'il étoit possible, les véritables intentions de l'Empereur, de le faire expliquer sur le détail de l'exécution du dessein qu'il lui avoit fait proposer, sur le nombre des Troupes qu'il prétendoit mettre sur pied contre la France, & de lui demander quand & par où il prétendoit l'attaquer.

Philippe fut averti de cette négociation & du départ du Chancelier d'Angleterre. Comme il sçut qu'il devoit passer par la France, il n'omit rien pour le faire arrêter; mais il lui échappa. Voyant ce coup manqué, il fit dire au Roy d'Angleterre, que de traiter avec l'Empereur d'une Ligue contre la France, c'étoit une infraction trop visible de la Trêve pour la pouvoir dissimuler; qu'ainsi il lui dénonçoit qu'il n'y en avoit plus. En même temps pour chagriner ce Prince, il fit raser plusieurs Fortereffes, qui ne pouvoient manquer de lui être rendues par la Paix, & en particulier celle de Vaudreuil.

Incontinent après cette dénonciation, le Roy d'Angleterre ravagea la Frontière de France, & y fit un dégât effroyable, coupant les bleds, qui n'étoient pas encore meurs, faisant arracher les vignes & tous les arbres fruitiers, & mettant le feu partout.

Cependant la nouvelle qui vint de la défaite d'Alfonse VIII. Roy de Castille, par les Sarrazins d'Afrique, & les progrès que faisoient ces Infideles sous le General Boyac, le danger que couroit la Chrétienté, & les instances d'Alfonse, qui demandoit un

prompt secours, inspirèrent de nouveau aux deux Rois des sentimens de paix. Ils eurent une entrevûe, où ils firent un projet de Traité, selon lequel Eleonore sœur d'Artur Duc de Bretagne, niece de Richard, devoit épouser Loüis fils & heritier de Philippe; de plus en vertu de cette alliance, le Roy d'Angleterre renonçoit à toutes ses prétentions sur Gisors, Neaufle, & Beaumont, cedit le Vexin Normand, Vernon, Ivry, Pacy, & devoit donner outre cela au Roy vingt mille marcs d'argent. Le Roy de France de son côté abandonnoit certaines Terres & Chasteaux qu'il prétendoit lui appartenir dans le Comté d'Angoulesme, rendoit le Comté d'Aumale, le Comté d'Eu, Arques, & quelques autres Fortereffes qu'il avoit prises durant la guerre; & enfin ce fut en cette rencontre, qu'Alix qui avoit esté l'occasion de tant de broüilleries, fut remise entre les mains du Roy son frere, lequel la maria peu de temps après au Comte de Ponthieu.

On se contenta de faire le projet du Traité, sans rien conclure, parce que le Roy d'Angleterre ne vouloit rien faire sans le consentement de l'Empereur qu'il menageoit beaucoup, à cause des otages qu'il lui avoit laissez en sortant de prison. La conclusion fut donc remise à l'Octave de la Toussaints. Dans cet intervalle le Chancelier d'Angleterre revint de son Ambassade d'Allemagne, & dit à son Maistre que l'Empereur n'approuvoit nullement cette paix, & que s'il vouloit ne la pas signer, il lui remettroit une grande partie de l'argent qui lui étoit encore dû pour sa rançon. Il n'en fallut pas davantage pour faire balancer Richard.

Les deux Rois néanmoins se rendirent auprès de Verneuil dans l'Octave de la Toussaints, comme ils s'y estoient

*Et devien-
nent plus en-
nemis que ja-
mais.*

*Les deux
Rois paroissent
vouloir se re-
conclier.*

*Roger de
Hoveden.
Baluse
Tom. 2.
Miscell.*

Roger de Houeden.

estoiēt engagez. La maniere dont ils en userent à l'égard l'un de l'autre, fit bien voir qu'ils avoient changé de sentiment. Le Roy d'Angleterre affecta de prevenir l'heure de la Conference, & le Roy lui envoya dire par l'Archevêque de Reims, qu'il ne vouloit pas avancer le temps. Le Roy d'Angleterre s'en retourna, & ensuite ne se trouva pas à l'heure marquée. Tous deux se reprocherent l'un à l'autre d'avoir manqué à leur parole, & se retirerent plus ennemis que jamais.

Expeditions qu'ils font chacun de leur côté. Rigord.

Roger de Houeden.

Le Roy d'Angleterre alla mettre le siege devant Arques; mais le Roy s'en estant approché, & ayant avec six cens hommes d'élite enlevé quelques quartiers, la terreur se mit tellement parmi les assiegeans, qu'ils abandonnerent le siege. De-là Philippe alla à Dieppe, qu'il emporta d'emblée, l'abandonna au pillage, & fit brûler les Vaisseaux qui se trouverent dans le Port, avec du feu gregeois, dont il avoit appris l'artifice en Palestine, ou plustost dont il avoit apporté de la matiere toute preparée, ce qui me paroît plus vray-semblable: car je ne vois point que l'on s'en soit servi depuis en France, où l'on n'auroit pas laissé ce secret inutile, si on l'avoit scû. Comme il revenoit de cette expedition, le Roy d'Angleterre lui dressa une embuscade dans un bois, auprès duquel il devoit passer, & lui tua plusieurs Soldats de son arriere-garde.

Rigord.

En même temps une Troupe de Cottereaux ou Brabançons, que Richard avoit à sa solde, surprit Issoudun. Cette prise attira la guerre de ce costé-là. Le Roy y marcha le premier, reprit la Ville, & assiegea le Chasteau. Richard vint au secours, & se campa fort proche du Camp du Roy. On ne doutoit pas qu'ils ne dussent en venir aux mains. Nean-

Tome III.

moins cette conjoncture, contre toute esperance, produisit la paix.

Si nous en croyons l'Historien Anglois, le Roy de France fut si épouvanté de l'arrivée du Roy d'Angleterre, qu'il s'offrit à lever le siege, pourvu qu'on voulut lui laisser retirer son Armée, sans la charger dans sa retraite; ce qui lui ayant esté refusé, il demanda & obtint une Conference, où l'on s'accommoda. Selon l'Historien François, ce fut le Roy d'Angleterre, qui vint accompagné de très-peu de monde, & sans armes, trouver le Roy, pour lui demander la paix. Je crois que tous deux, selon leur coûtume, outrent les choses, que les deux Rois ennuyez d'une guerre, qui se faisoit avec tant d'égalité, & déterminez encore par la rigueur de la saison, car on estoit au mois de Decembre, se resolurent à la paix, & que le Roy d'Angleterre n'esperant rien de solide de toutes les belles promesses que l'Empereur lui avoit faites, ne fut pas le moins empressé pour la conclure. Il commença par faire hommage au Roy pour le Duché de Normandie, & pour les Comtez de Poitou & d'Anjou.

On fit donc le plan d'un Traité de Paix entre Charroft & Issoudun, & on signa une Trêve, qui commença quelques jours après la S. Nicolas. Les deux Rois promirent de se trouver à Louviers le jour de S. Hilaire, le quatorzième du mois suivant, pour y ratifier le Traité. Ils s'y rendirent, & la paix fut conclüe. Voici comme le Roy d'Angleterre parle dans la publication qu'il en fit. Richard, par la grace de Dieu, Roy d'Angleterre, &c. Nous voulons que tout le monde sçache que ce sont là les conventions de la Paix faite entre nous & Philippe Illustre Roy des François nostre Seigneur, la veille de saint Nicolas, entre Issoudun &

Suivies de nouvelles propositions. Roger de Houeden.

Rigordus.

An. 1195.
Et enfin d'un Traité de Paix signé à Louviers.

Charroft, &c. * Les principaux articles furent, que le Vexin Normand, Evreux, Marché-neuf, Vernon, Longueville, Gaillon, Pacy, Nonancourt avec toutes leurs Chastellenies, demeureroient au Roy de France, aussi bien que certains Fiefs d'Auvergne, que les deux Rois s'estoient longtemps disputez ; que les limites de France & de Normandie seroient marquées entre le Vaudreüil & Gaillon, en tirant une ligne, depuis la riviere d'Eure jusqu'à la Seine ; en sorte que ce qui se trouveroit du costé de Gaillon, seroit au Roy de France, & ce qui est du costé du Vaudreüil seroit au Roy d'Angleterre.

Que le Roy d'Angleterre auroit Isoudun & Graçai en Berri, & tous les Fiefs qui en dépendoient ; qu'on lui rendroit les Comtez d'Eu & d'Aumale, Arques, Driencourt, & tout ce que le Roy de France avoit pris sur lui durant les dernières guerres, excepté ce qui est marqué dans le premier article, & que le Roy de France pourroit, s'il le vouloit, fortifier Villeneuve sur le Cher.

Qu'Andeli, qui appartenoit à l'Archevêque de Roüen, ne pourroit estre fortifié ; que les deux Rois n'y prétendroient aucun droit de Fief ni de Domaine, qu'en cas de mort de l'Archevêque, le revenu de cette Terre ne tomberoit point en Regale ; mais seroit mis entre les mains du Chapitre de Nostre - Dame de Roüen.

Que désormais, s'il arrivoit que les deux Rois recommençassent la guerre, les biens des Eglises des deux Etats seroient en seureté contre la violence des Soldats des deux partis.

Que les prisonniers de part & d'autre, & nommément le Comte de Leicestre, prisonnier en France de-

puis long-temps, seroient mis en liberté.

Il y eut un article particulier pour le Comté de Toulouse, selon lequel les choses devoient demeurer au même état qu'elles se trouvoient la veille de S. Nicolas, quand le Traité fut mis par écrit. Il fut stipulé que le Roy d'Angleterre & le Comte de Toulouse auroient toute liberté de fortifier les Places dont ils estoient maîtres ; que si le Comte de Toulouse (c'étoit Raymond VI.) vouloit faire la guerre au Roy d'Angleterre, le Roy de France ne pourroit point secourir ce Comte ; que s'il ne vouloit point estre compris dans ce Traité, le Roy d'Angleterre ne pourroit non plus lui faire la guerre, pourvu qu'il voulut s'en rapporter au Roy de France sur les differens qui estoient entre lui & le Roy d'Angleterre.

Ce furent là les principaux articles de la Paix de Louviers, qui ne dura que quelques mois, tant estoit grande l'antipatie des deux Rois, tous deux trop guerriers pour le repos de leurs Peuples. Le Roy d'Angleterre donna lieu à la rupture, par la violence dont il usa envers le Seigneur de Vierzon en Berri, Vassal du Roy, qu'il maltraita, & dont il rasa le Château.

Philippe sans en demander la satisfaction, se la fit lui-même par voye de fait. Il alla assieger Aumale, qui l'arresta sept semaines, & donna le loisir à Richard de revenir du Berri, de se saisir de Nonancourt, qui lui fut livré pour de l'argent, & de venir au secours de la Place assiegée. Il attaqua le Camp du Roy ; mais il fut vigoureusement repoussé, & la Ville fut contrainte de se rendre. Philippe reprit ensuite Nonancourt ; mais il perdit Gamache.

An. 1196.

Nouvelle rupture de la paix du Roy d'Angleterre.

Rigord.

* Copie du Traité de Louviers, rapporté par du Chêne dans son H.stoire de Normandie. Il est à la Bibliothèque du Roy au 28, vol. des MSS. de Brienne.

D'autre part les Bretons & le Comte de Toulouse donnoient de l'occupation au Roy d'Angleterre. Le Comte de Toulouse n'avoit point voulu passer l'article de la Paix de Louviers, qui le concernoit, & estoit toujours en armes, pour reprendre ce qu'il avoit perdu.

Guillelm.
Neubrig.
L. 5. c. 18. &
29.

Les Bretons continuoient de refuser à Richard la tutelle de son neveu Artur Duc de Bretagne, âgé alors d'environ dix ans, & irrités de ce que ce Roy avoit fait arrester peu de temps auparavant Constance mere du Duc, dans une Conference qu'il lui avoit proposée, ils avoient eu recours à la protection de France : mais enfin Richard obligea son neveu à renoncer à cette protection, par les ravages que les Brabançons firent en Bretagne, & il se reconcilia avec le Comte de Toulouse, en lui faisant épouser sa sœur Jeanne veuve de Guillaume le Bon, Roy de Sicile, à laquelle il donna en dot le Comté d'Agen ; de sorte qu'il réunit toutes ses forces contre la France.

Catel Hist.
toire des
Comtes de
Toulouse.

Il met le
Comté de Flan-
dre dans son
parti.

Guillelm.
Neubrig.
L. 5. c. 31.
Rigord.
Guillelm.
Armorie.
Roger de
Hoveden.
an. 1197.

Il fit plus encore. Il engagea dans ses intérêts Baudouin IX. Comte de Flandre, par l'esperance de le remettre en possession de la partie de la Flandre, que Philippe avoit réunie à la Couronne. Il gagna aussi les Seigneurs de la Maison de Champagne, & mit le jeune Duc de Bretagne de son costé. Renaud de Dammartin, devenu Comte de Boulogne par le mariage que le Roy lui avoit procuré avec l'heritiere de ce Comté, signala aussi son ingratitude en cette occasion, & plusieurs autres Vassaux de la Couronne, corrompus par l'argent du Roy d'Angleterre, embrasserent son parti, les uns ouvertement, les autres sans se declarer encore.

Alors Richard se crut tellement maître de son ennemi, qu'il regarda la prise de Paris comme une chose

qui ne pouvoit manquer, jusques-là qu'il fit par avance entre les Liguez, le partage des Terres voisines, & même des ruës de cette Capitale, qu'il leur promettoit de leur donner en Fief ; mais ce n'est ni la premiere, ni la derniere fois, qu'on a vû ces projets chimeriques s'en aller en fumée.

En effet, il s'en fallut beaucoup que le succès ne répondit aux esperances du Roy d'Angleterre. Il alla avec une Armée en Auvergne & en Berri, où il s'empara de plusieurs Fortereses. Il prit Dangu, qui n'estoit pas alors peu considerable, à cause de sa situation sur les Frontieres du Vexin Normand, proche de Gisors. Mais le Roy le reprit peu de temps après. C'estoit une vicissitude de succès differens entre deux Princes, que la valeur & l'habileté rendoient assez égaux.

Au mois de Juillet de cette mesme année, il y eut entre eux une rencontre memorable, par la seule intrépidité que Philippe y fit paroître. Il estoit sorti de Mante pour aller à Gisors, accompagné seulement de deux cens chevaux. Il trouva en chemin fort près de Gisors, le Roy d'Angleterre suivi de plus de quinze cens hommes de Troupes réglées, & outre cela d'une très-grande multitude de ces bandits, appelez Brabançons ou Cotte-reaux, dont j'ai déjà parlé tant de fois. Le Seigneur de Mauvoisin lui conseilla de retourner sur ses pas, eu égard à l'inégalité des forces de l'ennemi & des siennes. Le Roy sur cette proposition regardant avec indignation celui qui la lui faisoit ; moi, dit-il, que je recule & que je fuie à la vûe du Roy d'Angleterre ! Je n'en ferai rien, me suive quiconque voudra périr ou vaincre glorieusement avec moi. Aussi-tôt marchant fierement aux escadrons ennemis, il les perce avec le sien, & passant sur le ventre à tout ce

An. 1197.
Rencontre me-
morable entre
les deux Rois.

Guillelm.
Armorie.

qui se presenta devant lui, il gagna Gisors par une des plus heureuses temeritez, qu'on puisse voir; mais il ne put empêcher que les Anglois ne fissent quelques prisonniers.

L'Evêque de Beauvais devient prisonnier de Richard.

Vers ce même temps-là, Jean frere du Roy d'Angleterre, marcha avec un détachement & une grande Troupe de Brabançons dans le Beauvoisis, & y assiegea le Chasteau de Milli. Philippe de Dreux Evêque de Beauvais, cousin germain du Roy, Prélat à qui un casque convenoit mieux qu'une mitre, se mit à la tête de quelques Troupes avec Guillaume Seigneur de Merlou, pour aller au secours; mais ils tomberent dans une embuscade, où ils furent défaits, & tous deux pris.

Guillelm. Neubrig. L. 5. c. 35.

Après la prise du Chasteau, on mena les deux prisonniers au Roy d'Angleterre. On ne pouvoit lui faire un plus agreable present. Il estoit ennemi mortel de l'Evêque de Beauvais; & dès qu'il l'eut entre les mains, il prit plaisir à lui faire ressentir les effets de sa haine.

Qui lui fait souffrir les plus durs traitemens.

Il le fit enchaîner, & le mit dans une obscure prison à Roüen. Peu de jours après, deux domestiques du Prélat vinrent se jeter aux pieds du Roy d'Angleterre, pour le prier de leur permettre de tenir compagnie à leur Maistre dans sa captivité, & de l'y servir. Il le leur refusa; & comme ils le pressoient de nouveau d'accorder ce soulagement à son prisonnier, lui representant sa qualité d'Evêque & la grandeur de sa naissance. „ Oh „ bien, reprit le Roy d'Angleterre, „ je veux vous faire vous-mêmes les „ Juges de ma conduite envers l'Evê- „ que de Beauvais. Je compte pour „ rien, continua-t-il, toutes les autres „ injures que j'ai reçues de lui. Je ne „ veux me souvenir que d'une seule, „ Quand je fus arrêté en Allemagne, „ l'Empereur me traita d'abord avec

„ assez d'honnesteté, ayant les égards „ qu'il devoit pour ma dignité & pour „ ma personne Royale; mais quel- „ ques jours après, arriva l'Evêque de „ Beauvais. Il eut un soir audience de „ l'Empereur, & dès le lendemain je „ m'en apperçus, lorsqu'on me vint „ enchaîner comme un esclave, & „ qu'on me mit sur le corps plus de „ fer qu'un cheval n'en auroit pu por- „ ter; si j'en use de mesme à l'égard „ de vostre Maistre, qu'avez-vous à „ me dire?

Il satisfit en effet sa vengeance par les plus durs traitemens qu'il fit à cet Evêque. En vain le Pape Celestin III. lui écrivit en sa faveur, lui marquant qu'il lui écrivoit comme un pere pour la délivrance de son fils. Richard se contenta pour réponse, de lui envoyer la cuirasse dont l'Evêque estoit armé, quand il fut pris: lui faisant dire par son Ambassadeur, ces paroles que les fils de Jacob dirent à ce Patriarche, en lui presentant la robe de Joseph: *Reconnoissez-vous là la robe de vostre fils?* A quoi le Pape n'eut rien à repliquer, sinon que ce n'estoit pas là l'habillement d'un fils de l'Eglise, ni d'un Soldat de Jesus-Christ, & qu'il étoit à la miséricorde du Roy d'Angleterre.

Math. Paris.

Mais quelque chagrin que le Roy de France eust de cette captivité de l'Evêque de Beauvais, ce n'estoit pas là sa plus grande inquietude. Les nouvelles qu'il recevoit de Flandre, étoient encore bien plus fâcheuses. Baudouin y faisoit de grands ravages sur les Terres de France. Il y avoit pris plusieurs Forts, Saint Omer, Aire, Doüai, & actuellement il assiegeoit Arras.

Ravages du Comte de Flandre sur les Terres de France. Guillelm. Neubrig. L. 5. c. 35.

Le Roy attaqué en même-temps par tant d'endroits, au-delà de la Loire, du costé de la Normandie, & en Flandre, se trouvoit en de grands embarras. Mais l'importance de la

Place assiégée par le Comte de Flandre, le fit tourner de ce costé-là. Il marcha à grandes journées vers Arras, où le Comte de Flandre n'osant l'attendre, leva le siege, & prit le parti de s'aller cantonner dans ses Etats. Le Roy l'y suivit avec plus d'ardeur que de précaution, laissant derriere lui plusieurs rivières, sans en garder les ponts. Le Comte de Flandre s'en faisoit, les fit rompre, lui coupa par ce moyen les vivres, & lui rendit la retraite très-dangereuse.

Ibid.

*Le Roy lui
envoie un
Seigneur de sa
Cour.*

Le Roy ayant reconnu trop tard une si grande faute, envoya un des Seigneurs de sa Cour au Comte de Flandre, pour lui dire de sa part qu'il n'étoit pas venu pour ravager son païs; mais seulement pour l'obliger à rentrer dans son devoir; que s'il vouloit le faire en rompant avec le Roy d'Angleterre, il lui promettoit d'avoir égard aux prétentions qu'il avoit sur les Places de la Flandre Occidentale; qu'il souhaitoit l'entretenir sur cet article, & qu'au reste étant membre de la Monarchie Françoisse, il ne devoit pas contribuer à sa ruine, en secondant le plus grand ennemi qu'elle eust.

Le Roy en faisant esperer au Comte de Flandre la restitution de ce qui avoit esté démembré de son Comté, le prenoit par un endroit très-sensible. D'ailleurs il n'étoit pas de l'intérêt du Comte que le Roy d'Angleterre prévalust si fort. Il répondit néanmoins qu'il avoit donné sa parole & des otages à ce Prince; qu'il s'étoit engagé à ne point traiter avec la France sans son consentement; mais qu'il feroit tout son possible pour contribuer à la paix. Il fit entendre en mesme-temps que le Roy pouvoit se retirer, sans craindre d'estre attaqué. Philippe ne différa pas, & se servit de la conjoncture pour sa retraite.

Et le Comte

Le Comte de Flandre d'ennemi de-

venu mediateur, engagea le Roy d'Angleterre à une entrevûe avec le Roy de France. Rien ne paroist plus surprenant, & en mesme-temps rien n'est plus ordinaire dans cette Histoire, que de voir la facilité avec laquelle ces deux Princes passaient de la paix à la guerre, & de la guerre à la paix. On a dû remarquer la mesme chose dans le Regne de quelques-uns de leurs prédécesseurs. Mais après tout, on ne trouvera rien en cela de fort étonnant, si l'on fait attention, premierement au génie inquiet & ambitieux des deux Rois, à leur antipathie, & à leur jalousie: & c'est ce qui les déterminoit aisément à la guerre, dès la moindre occasion qui s'en presentoit. Secondement, si l'on se souvient de la dépendance qu'ils avoient de leurs Vassaux pour faire la guerre: car le gros de leurs armées estoit composé des Troupes, que ces Vassaux leur amenoient, & qui ne devoient servir que durant un certain temps, après lequel elles avoient droit de se retirer. L'inconstance, la bizarrerie, le chagrin d'un Duc ou d'un Comte, quelque nouvel avantage dont on le flattoit, c'en estoit assez pour lui faire quitter l'armée, & ramener ses Troupes, mesme avant que d'avoir rempli le temps de son service. Il avoit ses amis parmi les autres Seigneurs, qui ne manquoient pas d'entrer dans ses ressentimens ou dans ses desseins, & de suivre son exemple. De remede, il n'y en avoit gueres, à cause de la grande puissance de quelques-uns de ces Vassaux; & c'est ce qui obligeoit le Prince à faire au plustost la paix, malgré qu'il en eut.

*se rend Me-
diateur entre
les deux Par-
tis.*

Il arriva quelque chose de semblable dans l'occasion dont je parle. Les plus puissans Vassaux de la Couronne d'en-deçà de la Loire, je veux dire le Comte de Flandre, & les Seigneurs de la Maison de Champagne, s'estoient

*Qui signent
une nouvelle
Trêve.*

revoltez contre le Roy, & c'estoit un grand renfort pour le parti du Roy d'Angleterre. Mais ces Seigneurs après tout, aimoient toujours la gloire de la Nation. Le Roy avoit donné du scrupule au Comte de Flandre, sur l'attachement qu'il faisoit paroître pour l'ennemi mortel de l'Etat. Ce Comte par la conduite qu'il avoit tenuë avec le Roy, en laissant échaper l'Armée Françoisë du mauvais pas, où elle s'étoit engagée, & ce qu'il lui dit pour lui persuader de faire la paix, firent comprendre au Roy d'Angleterre qu'il ne pouvoit pas faire désormais grand fond sur lui. Ainsi, malgré les avantages qu'il avoit remportez, il ne se rendit pas fort difficile, & consentit à une Conference avec le Roy; elle se tint entre Gaillon & Andely vers la mi-Septembre, & il s'y fit une Trêve pour un an.

Roger de
Houeden.

Richard contre un des articles du dernier Traité, avoit fait fortifier Andely. Gautier Archevêque de Roüen, à qui cette Place appartenoit, s'y étoit opposé de toutes ses forces, jusqu'à jeter l'interdit sur toute la Normandie. L'affaire fut portée devant le Pape, qui ayant goûté les raisons du Roy d'Angleterre, & sur tout la principale qu'il alleguoit, qu'Andely étoit de ce costé-là une clef de ses Etats, engagea l'Archevêque à s'accommoder avec son Prince. Richard lui donna pour Andely la Ville de Dieppe, & de plus le Moulin de la riviere de Robec dans Roüen. C'est là l'origine des revenus considerables que l'Archevêque de Roüen possède encore aujourd'hui dans Dieppe.

Ibid.
Cartulaire
de Philippe
Auguste,
fol. 230.

Le Roy en faisant la Trêve, ne parla point de cette infraction que Richard avoit faite au dernier Traité, parce qu'il souhaitoit l'accommodement à quelque prix que ce fust. Comme il avoit alors grand besoin d'argent, il permit aux Juifs de revenir à

Paris, d'où il les avoit chassés dès le commencement de son Regne, & obligea les Ecclesiastiques à lui fournir de grosses sommes pour soutenir la guerre, prévoyant qu'elle recommenceroit plus vivement que jamais.

En effet, dès que la Trêve fut expirée, on en vint à une guerre cruelle, jusques-là qu'on crevoit les yeux aux prisonniers de part & d'autre, & si nous nous en rapportons à l'Histoire d'Angleterre, ce fut Philippe qui commença à en user ainsi.

An. 1178.
Elle expire,
& la guerre
recommence
plus vivement
que jamais.
Roger de
Houeden.

Il y eut une nouvelle desertion des Vassaux du Roy. Le Comte de Toulouse, le Comte du Perche, & le Comte de Guines, suivirent l'exemple que leur avoient donné le Comte de Flandre, le Comte de Blois, & le Comte de Boulogne. Le Duc de Bourgogne demeura fidele, & l'on a encore au Tresor des Chartres un écrit signé de ce Duc, par lequel il s'obligea cette année-là mesme au Roy, de ne faire ni ligue, ni alliance de mariage avec Richard, ni aucun de la Famille de ce Prince. Peu de jours après que la guerre eust recommencé, il se donna un combat proche de Vernon entre les deux Rois, où Philippe fut défait avec assez de perte, & se sauva dans cette Place. Le fruit de cette victoire fut le Chateau de Courcelles, que Richard prit d'assaut, & encore une autre Forteresse nommée Bures.

Au bout de quelque temps le Roy ayant rassemblé de nouvelles Troupes, & formé une Armée assez nombreuse, partit de Mante, pour aller reprendre Courcelles. Le Roy d'Angleterre vint le rencontrer entre cette Place & Gisors. On ne balança pas à en venir aux mains. Le succès du combat fut encore malheureux pour les François. Ils furent battus & poursuivis jusqu'à Gisors. Il arriva là un malheur, qui pensa coûter la vie au Roy. Comme il passoit le pont qui est sur la

Combat de
Gisors, qui
pensa coûter
la vie au Roi.
Ibid.

riviere d'Epte, pour entrer dans la Place, suivi de la foule des fuyards, que les Anglois pressoient l'épée dans les reins, ce pont rompit, & le Roy avec tous ceux qui estoient dessus, tomba dans la riviere, & s'y feroit noyé, comme il arriva à plusieurs, s'il n'eust esté promptement secouru.

Il y eut beaucoup de monde de tué en cette rencontre, & bien des Seigneurs François pris. Mathieu de Mailly, Mathieu de Montmorenci, Alain de Rouci, Fouques de Gilerval, Philippe de Nanteuil, Robert de Beaubourg, furent de ce nombre.

Richard écrivant de ce combat à Philippe Evêque de Durham en Angleterre, se vanta d'y avoir desarçonné Montmorenci, Rouci & Gilerval, & de les avoir lui-même faits prisonniers,*

La victoire des Anglois fut suivie d'une infinité de ravages par toute la France, dont le Roy se vengea par la prise & par une nouvelle désolation d'Evreux, & par le saccagement de quelques autres Places de la domination d'Angleterre.

Le Pape Innocent III. élevé depuis peu sur la Chaire de S. Pierre, voyoit avec bien de la douleur ces deux Princes ainsi acharnez l'un contre l'autre. Il envoya en France le Cardinal Pierre de Capouë, pour tâcher de les accommoder. Il les trouva assez disposés à l'écouter. Ils avoient même déjà fait quelques avances de part & d'autre, & Hubert Archevêque de Cantorberi étant venu en France, avoit entamé la negotiation.

Les deux Rois se virent entre Vernon & Andely, le Roy de France étant à cheval sur le bord de la Seine, & le Roy d'Angleterre dans un ba-

teau. Ce fut le quatorzième de Janvier jour de S. Hilaire. Ils ne conclurent toutefois rien pour lors, sinon qu'ils accepteroient la Mediation du Pape, & remettroient leurs interets entre les mains du Cardinal de Capouë; mais il ne put parvenir jusqu'à leur faire conclure la paix; il leur fit seulement signer une Trêve de cinq ans, pendant lesquels toutes choses demeureroient de part & d'autre au même estat qu'elles se trouvoient. La Trêve étant signée, les deux Rois congédierent leurs Armées, & furent incontinent après sur le point de rompre tout de nouveau, pour deux sujets de plaintes assez justes, qu'on donna au Roy d'Angleterre. Un nommé Marcadé Chef des Brabançons, qui avoient utilement servi ce Prince dans les dernières guerres, s'en retournoit dans ses quartiers. Apparemment ses gens selon leur coutume, faisoient de grands ravages dans leur route, qu'ils avoient eu permission de prendre par les Terres de France, l'Historien ne nous en marque point l'endroit. Quatre Seigneurs du pais s'unirent ensemble avec leurs Vassaux, pour empêcher les insultes de ces voleurs, les attaquèrent, & en tuèrent plusieurs. Ce qui ayant esté rapporté au Roy d'Angleterre, il en entra en grande colere.

L'autre sujet de plainte qu'il eut, fut que le Roy faisant élever un Fort entre Boutavant & Gaillon, fit abattre le bout d'une Forest, qui estoit trop proche du Fort. Elle appartenoit au Roy d'Angleterre, qui ne manqua pas d'envoyer demander au Roy satisfaction pour ces deux infractions de la Trêve, ou lui déclarer la guerre sur le champ.

Les deux Rois acceptent la mediation.

Roger de Houeden.

An. 1199.

*Ibid.
Guyart dans
son Histoire
en Vers.
Roger de
Houeden.*

*Suivi de plu-
sieurs ravages
des Anglois
par toute la
France.*

Ibid.

*Nouvelle
Trêve pour
cinq ans par
l'entremise du
Pape, dont*

* J'ay distingué ce combat de celui où Philippe Auguste perça l'Armée Angloise pour se jeter dans Gisors. Cette action du Roy est racontée par Guillaume le Breton dans son Histoire en Prose, sous l'an 1197. au mois de Juillet, & certainement le combat dont je viens de parler, se donna au mois de Septembre de l'an 1198. mais je ne dissimulerai point qu'il y a aussi des raisons qui semblent prouver que c'est le même combat rapporté diversement par les Historiens.

Ibid.

Le Roy désavoua ce qui s'estoit fait contre les Brabançons, & protesta qu'il n'y avoit nulle part. Le Roy d'Angleterre se contenta de ce désaveu : mais il s'obstina à vouloir que le nouveau Fort fust démoli. Le Cardinal Légat voyant que la Trêve, qui estoit son ouvrage, alloit se rompre, conjura le Roy de vouloir bien, en considération du Pape, & pour le repos de ses Peuples, accorder ce que souhaitoit le Roy d'Angleterre, & le Roy le lui promit.

Conférence entre eux, où sont faites diverses propositions de paix.

Cette facilité du Roy fit espérer au Cardinal, que si on reprenoit la négociation dans cette conjoncture, on pourroit changer le Traité de Trêve en Traité de paix ; il engagea les deux Rois à conférer de nouveau, & l'on proposa dans la Conférence des moyens d'accommodement que voici. Que le Roy de France rendroit au Roy d'Angleterre tout ce qu'il avoit pris sur lui, excepté Gisors, & qu'en dédommagement de cette Place, il lui laisseroit le droit de nommer à l'Archevêché de Tours, ou plustost le droit de confirmer celui qui auroit esté élu par le Clergé. Ce qui montre ce que j'ai déjà observé ailleurs, que nos Rois avoient toujours retenu ce droit Royal, dans les Villes mesmes de leurs plus puissans Feudataires.

Ibid.

Secondement, que le Roy feroit épouser à Loüis son fils, Blanche de Castille niece du Roy d'Angleterre.

Troisièmement, que le Roy de France dans les differens qui partageoient alors l'Empire d'Allemagne, prendroit le parti d'Othon neveu du Roy d'Angleterre, contre Philippe Duc de Suabe frere du dernier Empereur. Cet article estoit contraire à un Traité, que le Roy avoit fait l'année d'au paravant avec le Duc de Suabe.

Cartulaire MS. de Philippe Auguste fol. 222.

En quatrième lieu, que Gisors seroit comme la dot de Blanche, & que

le Roy d'Angleterre y ajouteroit vingt mille marcs d'argent.

Cen'estoit là qu'un projet dont on différa l'examen, jusqu'à ce que le Roy d'Angleterre fust de retour d'un voyage qu'il alloit faire en Poitou ; mais il n'en revint pas, & y perdit la vie de là maniere que je vais dire.

On en remet l'examen au retour d'un voyage du Roy d'Angleterre. Ibid. Rigord.

Aimard Vicomte de Limoges, avoit trouvé un riche Trésor dans ses Terres. On disoit que c'estoit la figure d'or d'un Empereur, celle de sa femme, & celles de ses fils, & de quelques autres de sa Famille, de même métal, qui estoient tous representez assis autour d'une table aussi d'or. Le Vicomte fit present d'une partie de ces pieces au Roy d'Angleterre, qui ne s'en contenta pas, prétendant qu'en qualité de Seigneur, tout lui appartenoit, & il lui donna ordre de lui envoyer tout le reste. Le Vicomte refusa de le faire ; aussi-tost le Roy d'Angleterre ayant assemblé quelques Troupes & ses Brabançons, alla assieger le Château de Chalus auprès de Limoges.

Ceux qui le défendoient, voyant bien qu'ils seroient forcez, offrirent de se rendre, pourvû qu'on leur assurast la vie, la liberté, & leurs armes. Le Roy d'Angleterre ne leur fit point d'autre réponse, sinon, que puisqu'ils lui avoient donné la peine de venir, il les prendroit par force, & les feroit tous pendre. Eux voyant la dureté du Roy, se resolurent de perir en combattant, plustost que de mourir avec infamie par la main d'un boureau.

Dès le mesme jour, comme Richard accompagné de Marcadé Chef des Brabançons, faisoit le tour de la Place, & la reconnoissoit de fort près, un Archer nommé Bertrand de Gourdon, lui décocha une flèche dont il lui perça le bras. La playe d'elle-même estoit dangereuse ; mais le peu d'adresse du Chirurgien dont on se servit pour en tirer la flèche, la rendit incurable.

Qui y est blessé, & meurt peu après.

Roger de
Houeden.

curable. Il ordonna cependant qu'on donnast l'assaut au Chasteau, qui fut emporté. Tous ceux qui estoient restez en vie furent pris. Il commanda qu'on les fit tous pendre, excepté celui qui l'avoit blessé, le réservant vrai-semblablement, dit l'Historien Anglois, à un plus rude supplice.

Comme au bout de quelques jours on désespéra de sa guerison, il fit venir Gourdon en sa presence, & lui parla de la sorte : *Malheureux, que t'avois-je fait, pour t'obliger à me tuer? Ce que vous m'aviez fait, repartit froidement Gourdon, je vais vous le dire. Vous avez tué de vostre propre main mon pere & mes deux freres, & vous vouliez me faire pendre. Je suis maintenant en vostre puissance, vous pouvez vous venger de moi comme vous voudrez. Je suis prest à souffrir les plus horribles tourmens, pourvu que j'aye le plaisir d'apprendre que vous estes mort de ma main, vous qui avez tant fait de mal au monde.*

Gourdon lorsqu'il parla de la sorte, estoit tout chargé de chaînes. Richard commanda qu'on les lui ostast, & ne lui dit que ces deux mots : *Mon ami, je vous pardonne ma mort.* Il ordonna qu'on le laissast aller en liberté, & lui fit donner une somme d'argent pour se retirer où il voudroit. Mais il fut arrêté à l'insçu du Roy par Marcadé, qui le fit écorcher tout vif, & ensuite pendre, dès que le Prince eut expiré.

Fices de ver-
tus de ce Prin-
ce.
Ibid.

An. 1199.

Richard mourut de sa blessure le 6. d'Avril le Mardi de devant le Dimanche des Rameaux, & la dixième année de son regne. Cette dernière action de generosité Chrétienne envers celui qui lui avoit causé la mort, fut en ce genre la plus belle de sa vie, & capable de lui obtenir misericorde de Dieu, pour les grands pechez dont elle estoit pleine. L'impureté, la dureté, l'avarice, l'ambition, furent les défauts que lui reprochent les Histo-

Tome III.

riens de sa Nation, qui l'ont le plus épargné. Son courage & son intrepidité lui firent donner le surnom de Cœur de Lion. Il y avoit joint beaucoup d'experience, & l'habileté dans le métier de la guerre; & il y a au moins sujet de douter, si sans cette mort, le regne de Philippe Auguste eust esté aussi glorieux & aussi fécond en conquestes, qu'il le fut depuis : tant il est vrai que les conjonctures ne contribuent pas moins à faire les Heros, que leur vertu mesme.

Richard en mourant avoit déclaré Jean son frere, heritier de tous ses Estats, & son successeur à la Couronne d'Angleterre. Artur Duc de Bretagne son neveu n'entreprit pas de lui disputer cette Couronne, ni mesme la Normandie, ni la Guyenne; mais il prétendit que l'Anjou, la Touraine, & le Maine lui appartenoint selon la Jurisprudence de ces païs-là, où pour les successions collaterales, telle qu'estoit celle de Richard, le fils de l'ainé represente son pere, & exclut les oncles cadets du pere. Or Artur estoit fils de Geoffroy frere cadet de Richard, mais ainé de Jean.

Jean son frere
lui succede.
Roger de
Houeden.

Les Seigneurs de ces trois Comtez suivant ce droit, se declarerent pour Artur. Constance Duchesse de Bretagne, mere d'Artur, ne manqua pas de s'appuyer de la protection du Roy de France, qui la lui promit très-volontiers. Ce Prince incontinent après la mort de Richard, ne se croyant plus obligé à la Trêve, s'estoit saisi de la Ville d'Evreux & de tout le Comté dont elle estoit la Capitale. De là il avoit traversé toute la Normandie, en la ravageant jusqu'au Mans. Il rencontra là la Duchesse & le jeune Duc de Bretagne, qui lui fit hommage de tous ses Estats. Il alla jusqu'à Tours avec la Duchesse, qui pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, lui mit son fils entre les mains.

Rigord.

K

Il l'envoya à Paris, pour estre élevé auprès du Prince Loüis son fils. Il se faisit de toutes les Places des trois Comtez, & y mit des Commandans pour les garder, jusqu'à ce que ce jeune Duc fust en âge de gouverner par lui-même.

Ubid.
La Reine-mere d'Angleterre Eleonore, qui vivoit encore, apprehendant pour la Guyenne, qu'elle avoit apportée en dot à Henri Second Roy d'Angleterre pere de Richard & de Jean, se hâta de venir renouveler au Roy son hommage pour ce Duché : & ce fut aussi à Tours qu'elle le fit. Cela ne l'empescha pas néanmoins de donner du secours au Roy d'Angleterre son fils. Elle fit entrer des Troupes dans l'Anjou ; & elle y appella Marcadé avec ses Brabançons, qui y firent de grands ravages, tandis que le nouveau Roy d'Angleterre vint en personne attaquer le Mans, qu'il prit, & dont il fit raser les murailles, & amener tous les Habitans en captivité, pour avoir reçu & reconnu le Duc de Bretagne.

Le Comte de Flandre se declare pour lui contre la France.

D'autre part le Comte de Flandre, qui n'estoit pas encore reconcilié avec le Roy, se declara pour le nouveau Roy d'Angleterre : & après avoir assisté à son Couronnement, & à sa prise de possession du Duché de Normandie, il lui fit hommage comme son Vassal, non pas sans doute pour son Comté de Flandre, qui estoit toujours un Fief de la Couronne de France, mais pour quelques autres Fiefs dépendans de celle d'Angleterre. Chagrin de ce que le Roy ne le remettoit pas en possession de la Flandre Occidentale, comme il le lui avoit fait esperer, il faisoit toujours des courses sur les Terres de France, & il y avoit de temps en temps de petits combats. Dans une de ces rencontres auprès de Lens, Robert de Bési & Eustache de Neuville deux des Com-

mandans des Troupes du Roy, prirent Philippe Comte de Namur frere du Comte de Flandre, avec Pierre de Doüai, un des plus braves Capitaines des Troupes Flamandes ; & en même temps Hugues d'Amelancourt prit encore Pierre de Corbeil frere de Pierre de Doüai, & élu Evêque de Cambrai. Ces trois Seigneurs ayant esté envoyez au Roy, furent mis en une étroite prison. *Rigord.*

Le Cardinal de Capouë fit de grandes plaintes sur la prison de l'Evêque de Cambrai, qui avoit esté autrefois Précepteur du Pape. Le Roy lui répondit, qu'il estoit surpris de voir son zele pour la liberté de l'Evêque de Cambrai, tandis qu'il souffroit si patiemment, que Philippe Evêque de Beauvais demeurast depuis deux ans, dans les prisons du Roy d'Angleterre : & ajoûta que si le Pape vouloit qu'on eust des égards pour son Précepteur, il devoit en avoir pour l'Evêque de Beauvais, qui avoit l'honneur d'estre de la Maison Royale de France. Le Cardinal n'ayant rien à opposer à une si bonne réponse, agit fortement auprès du Roy d'Angleterre, pour l'échange des deux prisonniers. Mais ne pouvant en venir à bout, il jetta l'interdit sur le Royaume de France jusqu'à la délivrance de l'Evêque de Cambrai, & sur la Normandie jusqu'à la délivrance de l'Evêque de Beauvais. Ce moyen lui réussit. L'échange fut faite, & l'interdit aussi-tôt levé. Le Cardinal fit faire serment à l'Evêque de Beauvais avant qu'il fust mis en liberté, de ne plus porter les armes, & de ne faire jamais la guerre en personne contre les Chrétiens. Cet échange donna lieu au Cardinal de Capouë de proposer une Conference aux deux Rois, pour tâcher de les disposer à la paix. Il obtint une Trêve de six semaines, au bout desquelles ces deux Princes se

Roger de Houeden.

*An. 1199.
Philippe est mécontent du nouveau Roy.*

virent vers Gaillon, le lendemain de l'Assomption. Le Roy y affecta un grand froid à l'égard du Roy d'Angleterre : & comme quelqu'un de ceux qui s'interessoit le plus à la paix, lui en eut demandé la cause; car les manieres de ce Prince estoient toujours fort honnestes, il répondit qu'il en usoit ainsi, pour marquer au Roy d'Angleterre le mécontentement qu'il avoit de sa conduite; qu'estant son Feudataire pour le Duché de Normandie, il n'avoit pas dû s'en mettre en possession, sans lui en avoir demandé auparavant son consentement, & sans estre venu lui en faire hommage.

Ce n'estoient pas là de bonnes dispositions à la paix, & les conditions que le Roy demanda la rendirent impossible. Il proposa qu'on lui cedast tout le país d'entre la Forest de Lions, & les rivières de Seine, d'Andele & d'Epte, voulant faire valoir la cession qui en avoit esté faite autrefois à Louïs le Gros son ayeul, par Geoffroy. Il demanda encore que ce Prince cedast à Artur Duc de Bretagne, la Guyenne, l'Anjou, le Maine, & la Touraine. On se sépara sans rien conclure, & le Roy d'Angleterre fut d'autant plus ferme à ne rien accorder de ce qu'on lui demandoit, qu'il estoit sûr que les Vassaux du Roy vouloient la paix, & que plusieurs lui avoient promis de se déclarer pour lui, si elle ne se faisoit au plutôt. De plus le Roy d'Angleterre avoit reçu des Lettres d'Othon son neveu, dont le Pape avoit pris le parti contre le Duc de Suabe concurrent d'Othon pour l'Empire, par lesquelles il lui conseilloit de temporiser, & de ne point se presser de faire une paix désavantageuse avec la France, l'assurant que comme ses affaires prenoient un bon train, il seroit bien-tôt en estat de lui donner un puissant secours contre Philippe.

Ainsi la guerre continua. Le Roy se rendit maître de Conches, & étant ensuite allé dans le Vendômois, il assiegea Lavardin, qu'il ne prit pas, & se retira dans le Maine, sur l'avis qu'il eut que le Roy d'Angleterre avec de beaucoup plus grandes forces que les siennes, venoit au secours. La Duchesse-mere de Bretagne prit cette occasion, pour faire enlever Artur son fils au Roy, dont elle commençoit à se défier; & elle en vint à bout par l'adresse d'un Seigneur Manseau nommé Guillaume des Roches. Elle pensoit à se reconcilier avec le Roy d'Angleterre; mais ne se croyant pas non plus en sûreté entre ses mains, elle se retira avec son fils à Angers.

Le Cardinal de Capoue n'oubliant rien, pour executer l'ordre qu'il avoit du Pape, de ménager la paix entre les deux Rois, fit encore une tentative; & obtint d'eux une Trêve jusqu'au mois de Janvier de l'année suivante. Mais outre cette affaire commune aux deux Estats, il en avoit une autre à negocier avec Philippe, qui ne lui faisoit pas moins de peine, & qui caufoit beaucoup plus d'inquietude & de chagrin à ce Prince.

J'ai dit qu'en 1193. le Roy avoit épousé Ingelburge sœur de Canut VI. Roy de Danemarck. Cette Princesse estoit belle, & avoit beaucoup de vertu. Néanmoins dès le lendemain de ses nœces, Philippe pensa à la repudier. On ne sçut jamais la véritable raison de cette conduite; mais elle parut si surprenante, que parmi le Peuple, on l'attribua à quelque sortilege. Comme il falloit trouver un prétexte de ce divorce, on eut recours au plus ordinaire, qui estoit la parenté au degré prohibé. Le Roy en écrivit au Pape Celestin III. qui délégua l'Evêque de Beauvais, & l'Evêque de Chartres, pour juger de cet empeschement. Ils décidèrent en faveur du

Ibid.

*Divorce du
Roy avec sa
femme Ingel-
burge.
Anonym.
Aquinetina.*

Rigord.
Guillelm.
Neubrig.

Suivi de son
mariage avec
Agnès de Me-
ranie.

Roy ; & ce Prince deux ou trois mois après , fit une Assemblée d'Evêques , d'Abbez , & de Barons , où la parenté fut de nouveau prouvée , attestée avec serment , & le mariage déclaré nul par l'Archevêque de Reims , qui avoit alors la qualité de Legat en France. On résolut de renvoyer la Princesse en Danemarc ; mais elle n'y voulut point consentir , & elle se mit dans un Monastere , où le Roy lui fournissoit un entretien honneste.

Le Roy de Danemarc indigné de la maniere dont on avoit traité sa sœur , fit ses plaintes au Pape , & lui en demanda justice. Le Pape ne manqua pas de presenter aux Envoyez de Danemarc les Informations , qui avoient esté faites en France touchant l'alliance des deux Familles : & les Agens du Roy à Rome firent si bien , que les Envoyez de Danemarc s'en retournerent sans avoir rien fait. Les choses en demeurerent là jusqu'à l'an 1196. que le Roy épousa Agnès , appelée par quelques-uns Marie , fille de Bartolde IV. du nom Duc de Meranie. Alors le Roy de Danemarc irrité de ce nouvel affront que l'on faisoit à sa sœur , envoya de nouveau au Pape , & chargea ses Ministres d'une ample refutation de la prétendue Genealogie , par laquelle on avoit voulu prouver la parenté de Philippe avec Ingelburge.

Le Pape , que ce procez jettoit dans un grand embarras , envoya deux Légats en France , qui assemblèrent un Concile à Paris. Mais la difficulté qu'ils trouverent , ou qu'ils firent semblant de trouver dans une affaire si délicate , les empêcha de rien décider.

Le Pape déclara ce mariage nul.

Le Pape sur le rapport de ses Légats , qui voyoient au moins la chose douteuse , continua de temporiser malgré les instances du Roy de Danemarc. Mais deux ans après Innocent III. qui lui succéda , ne fut pas

plustost Pape , qu'il résolut de s'éclaircir là-dessus , & après un nouvel examen , il fut persuadé qu'on avoit envoyé de France à Rome de faux énoncez. Il ordonna au Cardinal de Capouë dans le même temps qu'il négocioit la paix entre les deux Rois , de déclarer à Philippe que son dernier mariage estoit nul. Le Cardinal presenta au Roy les Lettres du Pape , par lesquelles il lui ordonnoit , sous peine d'excommunication , de reprendre Ingelburge & de renvoyer Agnès de Meranie. L'Abbé de la Trappe Agent du Roy à Rome , fit inutilement tous ses efforts pour fléchir le Pape. Le Cardinal de Capouë eut ordre d'assembler un Concile au plustost , & de décider en toute rigueur sans rien ménager.

Le Légat convoqua le Concile à Dijon , où l'on disputa de nouveau la question du divorce. Le Roy étant averti que les choses tournoient mal pour lui , fit déclarer au Concile , qu'il en appelloit au Pape. Le Légat suspendit la Sentence , non pas qu'il n'eust un plein pouvoir pour terminer l'affaire ; mais pour ne rien précipiter , & donner le temps au Roy de rentrer en lui-même. Il congédia les Evêques & les Abbez ; & peu de temps après , il tint un autre Concile à Vienne , où assisterent quelques Evêques de la domination du Roy ; car Vienne n'étoit pas alors de la dépendance de la Couronne , & reconnoissoit encore l'Empereur pour son Souverain , ou plustost l'Archevêque , qui aussi-bien que celui de Lion , & quelques autres de ces quartiers-là , n'avoient plus de Maîtres , & estoient absolus dans leur Ville. C'estoit pour avoir plus de liberté d'agir , que le Légat avoit choisi ce lieu-là.

Dans ce Concile le Légat jeta l'interdit sur le Royaume de France , avec menace de suspension à tous les

Epist. Innocent. 104.

An. 1199.
Et ordonne à son Legat de convoquer un Concile sur ce sujet.
Gesta Innocent. III.

An. 1200.
Celui-ci jette un interdit sur

tout le Royaume de France.

Evêques qui ne le garderoient pas, & cita quiconque désobéïroit, à comparoître devant le Tribunal du Pape le jour de l'Ascension.

Cet interdit ayant esté publié, il commença d'estre observé en plusieurs Eglises. Le Chapitre de Sens & celui de Paris le garderent. Les Evêques de Senlis, d'Amiens, d'Arras, de Soissons s'y soumirent. L'Archevêque de Reims, les Evêques de Laon, de Noyon, de Beauvais, d'Orléans, d'Auxerre, de Tournai, de Meaux, de Chartres envoyèrent au Pape, pour lui faire des remontrances sur la rigueur de cette Sentence; mais en l'assurant que s'il n'approuvoit pas leurs raisons, ils obéïroient à ses ordres, & ils y obéïrent en effet. Les Offices Divins cessèrent dans toutes les Eglises, & on n'administra plus aucuns Sacramens, hormis le Baptême pour les enfans, & la Penitence pour les moribonds. Il n'y eut que ceux qui avoient pris ou qui prenoient la Croix pour le voyage de Jerusalem, à qui le Pape accorda durant l'interdit d'entendre la Messe, & d'estre enterrez en terre-sainte s'ils mouraient.

Roger de Houeden.

Mesures que le Roy prit pour s'en venger. Rigord. Innocent. Epist 59.

Le Roy se voyant traité avec tant de rigueur, en fut extrêmement irrité. Il saisit le temporel des Evêques & des Chanoines, envoya des garnisons chez les Curez, & fit mettre en prison Ingelburge au Chasteau d'Estampes. Le Pape lui écrivit pour la consoler, en lui faisant esperer que Dieu toucheroit le cœur du Roy. Les murmures des Laïques contre le Roy au sujet de l'interdit, furent châtiés par de grosses taxes qu'on leva, non seulement sur les Païsans & sur les Bourgeois; mais encore sur les Gentilshommes mêmes. Ce qui ne s'estoit jamais fait.

Cette conduite fait connoître, combien estoit grande l'autorité de ce

Prince dans ses Etats, & il se servit sans doute alors des Tresors qu'il avoit amassez, pour avoir des Troupes à sa solde, afin de contenir les Peuples dans l'obéissance, malgré les mauvais effets que l'interdit & les impôts dont il les chargeoit, & auxquels on n'estoit gueres accoutumé, devoient produire.

Mais après tout, cet état estoit trop violent pour durer long-temps, sans causer quelque desordre. Il n'y avoit plus de Messes, plus de Sermons, plus de Processions, plus de Prières publiques ni pour les vivans, ni pour les morts, plus d'usage des Sacramens, les Eglises estoient par-tout fermées: tout cela faisoit de fâcheuses impressions sur l'esprit des Peuples, que la seule crainte contenoit. Philippe étoit trop éclairé pour ne pas appercevoir le danger; c'est pourquoi outre les Apologies qu'il répandoit par tout le Royaume, il faisoit toujours esperer un prompt accommodement avec le Pape, auprès duquel il ne cessoit de solliciter un nouvel examen de l'affaire, d'autant plus qu'il avoit appris, qu'il pensoit sérieusement à l'excommunier. Le Pape consentit enfin à un nouvel examen, & envoya en France le Cardinal Octavien Evêque d'Ostie.

Ce Cardinal estoit fort dans les intérêts du Roy; mais il ne put s'empêcher de lui déclarer les ordres qu'il avoit, qui estoient de demander avant toutes choses, que ceux qui avoient esté maltraitez, & qui avoient souffert quelque perte pour avoir gardé l'interdit, fussent dédommages; que ceux qui n'y avoient pas obéï, fussent soumis à la correction du Pape; que le Roy éloignast de lui Agnès de Meranie; qu'Ingelburge fut mise hors de prison, & traitée en Reine, & que le Roy fist serment de s'en rapporter au jugement du Pape pour la validi-

Le Pape consent à un nouvel examen de l'affaire. Gest. Innoc. III.

té ou la nullité de son mariage avec cette Princesse ; qu'en cas qu'on pût donner quelques preuves de la parenté, & que le Roy ne voulust pas accepter la Dispense, pour contracter de nouveau avec Ingelburge, elle auroit six mois pour faire avertir le Roy de Danemarck son frere, afin qu'il pût envoyer des gens capables de plaider sa cause devant les Juges. Le Roy accepta toutes ces conditions dans un Concile tenu à Nesle, & l'interdit fut levé la veille de la Nativité de Nostre-Dame, huit mois après qu'il eut esté jetté.

Roger de
Houeden.
an, 1200.

Autre Con-
cile assemblé
pour ce sujet à
Soissons.

Au bout de six mois on assembla un autre Concile à Soissons, où se trouverent les Envoyez de Danemarck, accompagnés de Jurisconsultes, pour répondre à ceux qui défendoient la cause du Roy. On plaida de part & d'autre avec beaucoup de chaleur ; & les Envoyez de Danemarck s'estant apperçus, que le Cardinal d'Ostie penchoit fort du costé du Roy, déclarerent qu'ils le recusoient, comme allié de la Maison Royale, & comme un homme gagné, & qu'ils en appelloient au Pape.

Le Cardinal surpris de cet appel, pria les Envoyez d'avoir patience encore quelques jours, jusqu'à l'arrivée de Jean Cardinal de S. Paul, que le Pape lui avoit adjoint, & declara qu'il ne prétendoit point qu'on s'en rapportât à lui seul ; mais qu'il jugeroit conjointement avec son Colleague. Les Envoyez persisterent toujours à dire, qu'ils en appelloient au Pape, & sortirent de l'Assemblée.

Le Roy évite
de subir le ju-
gement des Le-
gats en repre-
nant de lui-
même Ingel-
burge.

Monach.
Aquicinctin.
Rigord.

Le Cardinal de S. Paul arriva trois jours après ; & quand il eut tout examiné, il fit assez connoître, qu'il ne trouvoit aucun motif raisonnable de faire le divorce. Le Roy voyant que l'affaire commençoit à aller mal pour lui, & ennuyé de se voir si long-temps

à la discretion des Legats, prit son parti. Il envoya dire aux Cardinaux & à tout le Concile, qu'ils pouvoient s'épargner la peine d'un plus long examen ; qu'il avoit repris la Reine, & qu'il la reconnoissoit pour sa femme. Il l'amena en effet avec lui, & s'en alla sans dire adieu aux Cardinaux, qui furent un peu surpris & scandalisés de cette conduite. C'est ainsi, ajoûte nôtre Historien, que le Roy se tira des mains des Romains, sans avoir subi leur jugement. Mais il obtint du Pape & de plusieurs Prelats de France, après la mort d'Agnès de Meranie, qui mourut cette même année-là, qu'un fils nommé Philippe, & une fille nommée Marie, qu'il avoit eus d'elle, fussent déclarés legitimes, & capables d'heriter de lui : ce qui déplut fort aux Seigneurs de France ; mais ayant déjà un fils d'Isabelle de Haynaut sa première femme, & ce fils ayant eu posterité, la chose n'eut point de suite.

Durant le cours de cette negociation, il s'en fit encore d'autres assez importantes. Marie Comtesse de Flandre vint à Paris, pour traiter de paix entre le Roy & son mari. Elle y fut reçue avec beaucoup d'honneur. Le Roy en sa consideration mit en liberté quelques prisonniers Sujets du Comte de Flandre, & promit de s'aboucher à Peronne avec lui. Ils s'y rendirent tous deux aux Fêtes de Noël de l'an 1199. & la Comtesse qui s'y trouva aussi, agit avec tant d'adresse, qu'elle les reconcilia. Le Comte de Flandre ceda enfin, quoi qu'avec peine, la Flandre Occidentale au Roy, c'est-à-dire, les Places qui composent aujourd'hui le Comté d'Artois, excepté S. Omer & Aire, & peu d'autres lieux. Ce canton de Flandre fut alors érigé en Comté, & le Roy en fit le Prince Louis son fils le premier Comte, à condition tou-

Rigord.
Invent. des
Chartres.
Tom. 6.
Ibid.
Cartulaire
MS. de Phi-
lippe Auguste
fol. 220.

Reconciliation
du Comte de
Flandre avec
le Roy.

Anonymus
Aquicinctin.
Cartulaire
MS. de Phi-
lippe Auguste.

Invent. du
Trésor des
Chartres.
vol. 7.

tefois que ce païs reviendrait au Comte de Flandre, s'il arrivoit que Loüis mourut sans postérité, ce qui n'arriva pas. Les Villes de Bruges, de Bergues, de Courtrai, de Furnes, de Bourbourg, de Lille & d'Ypres, furent garants de ce Traité, & promirent qu'en cas que le Comte leur Seigneur y contrevint, elles se déclareroient toutes contre lui en faveur du Roy.

Suivie de la
paix avec le
Roy d'Angle-
terre.

Cette paix fut bien-tôt suivie de celle qui se fit avec le Roy d'Angleterre. Le Roy avant le Traité de Peronne, avoit conféré avec lui entre Andely & Gaillon durant la dernière Trêve; & ils estoient convenus ensemble, suivant la proposition qu'en avoit faite Richard un peu avant sa mort, de faire épouser au Prince Loüis de France, Blanche de Castille fille d'Alfonse VIII. & nièce du Roy d'Angleterre. La Reine-mère d'Angleterre se chargea elle-même d'en aller faire la demande, & l'amena quelques mois après jusqu'à Fontevraud. La jeune Princesse alla de là en Normandie à la Cour du Roy d'Angleterre, en attendant la conclusion du Traité de Paix, qui se conclut enfin le vingt-deuxième de May entre Gaillon & Andely.

Roger de
Moueden.

An. 1200.

Conditions
de ce dernier
Traité.

Par ce Traité on s'obligeoit à garder celui qui avoit esté fait en 1195. du vivant du Roy Richard, entre Charroft & Issoudun, excepté quelques articles qu'on changeoit en celui-ci.* En voici les points principaux. Qu'on marqueroit de nouvelles limites du costé de la Normandie entre Evreux & Neubourg; en sorte que ce qui est du costé de Neubourg, seroit au Roy d'Angleterre; & ce qui est du costé d'Evreux seroit au Roy de France, & qu'on se dédommageroit de part & d'autre pour les Terres, qui se trou-

veroient enclavées en-deçà ou au-delà de ces limites. Qu'on ne pourroit élever aucunes Forteresses, ni fortifier aucunes Places entre Neubourg & Evreux: qu'on raseroit les Fortifications de Portes & de Landes. On voit encore aujourd'hui quelques restes de ces Forteresses. Que le Roy de France ne pourroit non plus avoir aucune Place fortifiée au-delà de Gamache, ni au-delà de la Forest de Vernon, ni le Roy d'Angleterre au-delà de la Forest d'Andely. Que le Roy d'Angleterre donneroit en mariage au Prince Loüis pour sa nièce Blanche de Castille, Issoudun & Graçai, & les autres Fiefs qui lui appartenoient dans le Berri. Que le Roy de France en prendroit incessamment possession, & les garderoit sa vie durant; mais qu'ils reviendroient au Roy d'Angleterre ou à ses heritiers, en cas que Loüis n'eust point d'enfans de Blanche de Castille. Que supposé que le Roy d'Angleterre mourust sans enfans, les Fiefs que Hugues de Gournai, le Comte d'Aumale, & le Comte du Perche tenoient de lui, iroient à Loüis, aux mêmes conditions que ces Seigneurs les possédoient actuellement. Que le Roy d'Angleterre donneroit au Roy de France vingt mille marcs sterlin d'argent, pour le rachat des Fiefs de Bretagne; qu'en vertu de cela Artur Duc de Bretagne seroit Feudataire du Roy d'Angleterre, comme le Roy d'Angleterre le seroit du Roy de France pour ce même Duché. Que le Roy d'Angleterre ne donneroit aucun secours ni d'hommes ni d'argent, ni par lui-même, ni par d'autres à Othon contre Philippe Duc de Suabe, dans la guerre qu'ils se faisoient pour l'Empire d'Allemagne. Il y avoit encore quelques autres articles ou certaines clauses en ceux que j'ai marquez, qui

* Extrait du Traité chez du Chesne Histoire de Normand. Il est à la Biblioth. du Roy, au 28. vol. de MSS. de Brienne. Cartulaire de Philippe Auguste.

concernoient les interêts particuliers de quelques-uns des Vassaux des deux Rois. Plusieurs Seigneurs de part & d'autre se firent la caution, les uns du Roy de France, les autres du Roy d'Angleterre, pour l'observation du Traité. Les cautions du Roy d'Angleterre furent Baudouin Comte d'Aumale, Guillaume le Maréchal, Hugues de Gournai, Guillaume du Hommet Connétable de Normandie, Robert de Harcourt, Jean de Preaux, Guillaume de Ken, Roger de Toni, Garnier de Glapion. Les cautions du Roy de France furent Robert Comte de Dreux, Geoffroy Comte du Perche, Guillaume de Garlande, & quelques autres. Les premiers jurèrent, que si le Roy d'Angleterre violoit le Traité, ils se déclareroient contre lui pour le Roy de France : & les seconds, jurèrent pareillement, que si le Roy de France manquoit à sa parole, ils prendroient les armes contre lui en faveur du Roy d'Angleterre. Enfin un de nos Historiens contemporains ajoûte, que le Roy d'Angleterre par le contrat de mariage de sa niece avec Loüis, le declara son heritier de tous les Domaines qu'il possédoit en-deçà de la mer, au cas qu'il mourust sans laisser d'enfans legitimes. La tendresse que ce Prince faisoit paroître pour sa niece, l'aversion qu'il eut toujours contre Artur Duc de Bretagne son neveu, l'apprehension qu'il eut que la France n'appuyast les prétentions bien fondées de ce jeune Prince sur les Etats dont il s'agissoit, furent des motifs assez forts pour lui faire prendre cette resolution.

Usage de ce temps-là par rapport à la garantie.

On voit par cette Piece en quelle forme se faisoient alors les Traitez, & qu'on n'avoit point en ce temps-là recours aux Princes Etrangers, pour en estre les garants ; que c'estoient les Vassaux mesmes qui cautionnoient leur Souverain, & que quand on les

voit dans l'Histoire s'unir & prendre les armes contre lui, ce n'estoit pas toujours une revolte injuste, mais quelquefois l'effet d'une garantie, à laquelle ils s'estoient obligez par serment, & à quoi le Prince avoit consenti, supposé qu'il manquast à l'observation du Traité.

Le lendemain de la conclusion de cette paix le vingt-troisième de May, le Prince Loüis, qui n'estoit encore qu'en sa treizième année, épousa Blanche de Castille. La ceremonie se fit en Normandie par l'Archevêque de Bourdeaux, en un lieu nommé Purnmor; parce qu'alors le Royaume étoit en interdit, à cause du divorce du Roy. La jeune épouse fut conduite en France, pour y estre élevée. Le mesme jour Artur Duc de Bretagne fit hommage à Vernon au Roy d'Angleterre son oncle pour son Duché, & le Roy de France fut fait Tuteur de ce Prince, du consentement du Roy d'Angleterre.

De long-temps il ne s'estoit fait de paix entre la France & l'Angleterre, qui parust si bien affermie que celle-ci. On y estoit entré dans un grand détail des prétentions reciproques. On avoit réglé toutes choses d'une maniere assez nette. On avoit esté au-devant de tout ce qui pouvoit rompre la bonne intelligence entre les deux Rois; le mariage de Loüis & de Blanche de Castille en estoit le nœud, & ces deux Princes s'estoient séparés fort contents l'un de l'autre : enfin le Roy d'Angleterre après s'estre fait couronner de nouveau à Cantorbery avec Isabelle d'Angoulême sa nouvelle épouse, avoit repassé la mer, & estoit venu voir à Paris le Roy de France, qui l'avoit reçu avec tout l'honneur & toute la cordialité possible, jusqu'à quitter son Palais pour l'y loger, & l'avoit à son départ comblé de magnifiques presens. Cette paix toutefois ne dura

An. 1200.
Mariage du Prince Loüis avec Blanche de Castille.
Roger de Houeden.

Rigord.

An. 1201.

dura guerres davantage que la plupart des autres. Le Roy d'Angleterre donna lieu, ou du moins prétexte à la rupture. Peut-estre que Philippe ne se seroit pas si fort pressé du temps de Richard, dont la conduite, l'activité, l'habileté dans la guerre en faisoient un ennemi bien plus redoutable à la France, que son successeur qui lui estoit beaucoup inferieur en toutes ces qualitez. Un Prince ambitieux délibere peu, pour attaquer un ennemi qu'il ne craint pas, lorsqu'il a sujet de le faire. Voici celui que le Roy d'Angleterre donna à Philippe, de recommencer la guerre.

Nouveau sujet de rupture entre les deux Rois. Roger de Houeden.

Jean avoit fait divorce avec Havise sa femme, fille de Guillaume Comte de Glocestre, à cause de la parenté; & avoit épousé, ainsi que je l'ai marqué, Isabelle fille d'Aymar Comte d'Angoulême. Isabelle quelque temps auparavant avoit esté non-seulement promise à Hugues le Brun Comte de la Marche; mais encore ce Seigneur l'avoit épousée, quoiqu'en particulier, differant de le faire en face d'Eglise, jusqu'à ce qu'elle fust parvenue à l'âge nubile, où elle n'estoit pas encore alors. C'estoit Richard Roy d'Angleterre qui avoit fait ce mariage. Le Comte d'Angoulême voyant le nouveau Roy d'Angleterre fort passionné pour sa fille, préfera l'honneur d'estre beau-pere de son Roy, à celui de tenir sa parole au Comte de la Marche. Il la fit enlever de la Maison du Comte, & la mit entre les mains de Jean, qui l'épousa.

Le Comte de la Marche ressentit vivement cette injure; mais il la fallut dissimuler, d'autant plus que ce dernier mariage ne s'estoit fait, qu'avec l'agrément du Roy de France, dont Isabelle estoit proche parente par sa mere fille de Pierre de Courtenai. Cependant comme ce Comté estoit très-puissant, & avoit de grandes liaisons

avec les plus considerables Seigneurs de de-là la Loire, il les mit sans beaucoup de peine dans ses interets. Quelques-uns prirent les armes dans le Poitou; mais l'arrivée du Roy d'Angleterre en Normandie les arresta.

Ce Prince voulant profiter de la crainte qu'il croyoit leur avoir donnée, en cita plusieurs, pour comparoître à sa Cour, & rendre compte des infidelitez, dont ils estoient coupables contre lui & contre son prédecesseur; & comme dans ces sortes de jugemens, lorsque les autres preuves n'étoient pas évidentes, on avoit recours à celle du duel pour la conviction de l'accusé, il avoit eu soin d'amener avec lui plusieurs hommes fort adroits dans ces combats singuliers, afin de les faire battre contre ceux de ces Seigneurs qui y auroient recours pour leur défense; mais tous refuserent de comparoître: & comme il n'avoit pas des Troupes suffisantes pour les mettre à la raison, il fut obligé de ne pas passer outre, sans autre effet, que de les avoir extrêmement aigris contre lui; & il apprit par cette experience, qu'un Prince en pareille occasion ne doit jamais commander, sans estre en estat de se faire obéir.

Ibid.

Quelque temps auparavant, je ne sçai pour quel sujet, le Roy d'Angleterre avoit commandé au Sénéchal de Normandie d'attaquer la Forteresse de Driencourt, aujourd'hui appelée Dancourt, que le défunt Roy d'Angleterre avoit donnée à Raoul d'Isfoudun Comte d'Eu, & frere du Comte de la Marche. Cette Place estoit du Comté d'Eu, & le Sénéchal s'en estoit emparé.

Philippid. Lib. 6.

Tous ces Seigneurs mécontents, quoi qu'extrêmement unis ensemble, ne se croyoient pas assez forts, pour faire impunément la guerre à leur Roy. Ils vouloient engager le Roy de France dans leurs querelles; & ils eu-

Ibid.

rent pour cet effet recours à un expedient, dont ils avoient divers exemples dans les Regnes précédens.

Ils porterent leurs plaintes au Roy de France, & lui demanderent justice sur divers griefs qu'ils lui presentèrent, comme à leur Souverain Seigneur, & qui l'estoit aussi du Roy d'Angleterre. Ces sortes de Requêtes estoient toujours très-bien reçues à la Cour de France, où l'on prenoit volontiers toutes les occasions de faire sentir aux Roix d'Angleterre leur dépendance de la Couronne. Le Roy répondit à ces Seigneurs qu'il auroit soin de leurs interests. Il écrivit au Roy d'Angleterre, & l'exhorta à ne point molester ses Vassaux, à leur conserver leurs droits, à les gouverner avec douceur, & à ne les point aigrir; que pour lui il ne pouvoit s'empêcher comme leur Seigneur, d'écouter leurs plaintes, & de garder dans l'examen qu'il en feroit, les procédures juridiques.

Philippid.
L. 6.

Ibid.

Le Roy d'Angleterre répondit au Roy en termes fort soumis, qu'il reconnoissoit son autorité, & qu'il l'honoroit comme son Seigneur & son Roy; mais qu'il le prioit de trouver bon, que toutes choses se fissent dans l'ordre; que la coutume estoit, que les Vassaux qui tenoient des Fiefs immédiatement mouvans de la Couronne d'Angleterre, & qui estoient en mesme-temps Arriere-Fiefs de la Couronne de France, s'adressassent d'abord à la Cour d'Angleterre, sauf leur droit d'en appeller à la Cour de France, en cas qu'ils crussent qu'on ne leur eust pas fait justice. Il faut, ajouta-t-il, que d'abord ils soient jugez par moi, assisté du Conseil de leurs Pairs*; & si je ne juge pas selon les Loix, alors mon jugement sera examiné par mes Pairs.

* Parium.
suorum.

Observation
sur les Fiefs
qui relevoient

Ces deux paroles *leurs Pairs*, & *mes Pairs*, meritent d'estre observées ici

en passant. Par cette parole, *leurs Pairs*, le Roy d'Angleterre entendoit les Seigneurs de ses Etats, qui avoient la qualité de Pair: & par cet autre, *mes Pairs*, il entendoit, non pas les Pairs d'Angleterre, mais ceux qui portoient ce titre en France, du nombre desquels il estoit en qualité de Duc de Normandie. On a beaucoup raisonné sur ce mot de *Pair*: il est exprimé en Latin par celui de *Par*, qui signifie en François *égal*, & selon cette signification, *mei Pares*, *mes Pairs*, voudroit dire en François la mesme chose, que *mes égaux*, non pas qu'ils fussent tous égaux en dignité; mais parce qu'ils assistoient avec une égale autorité entre eux à certains jugemens où le Souverain présidoit, & parce qu'ils n'en avoient aucune les uns sur les autres en particulier, & qu'ils estoient également jugez les uns par les autres, quand ils estoient citez au Tribunal du Prince, dont ils estoient comme les Assesseurs en ces sortes de jugemens. Vrai-semblablement ces jugemens où il s'agissoit de juger un Pair, estoient les seuls où ils assistoient en cette qualité de Pairs, par un privilege particulier accordé à tous les plus considerables Vassaux de la Couronne, de n'estre jugez que par leurs Pairs, c'est-à-dire, par leurs égaux, qui estoient comme eux Vassaux relevant immédiatement de la Couronne. Cette signification du mot de *Pair*, me paroist parfaitement établie par cette expression du Roy d'Angleterre, rapportée par un Auteur contemporain. Pour ce qui est de leur reduction au nombre de douze, je ne pense pas qu'on ait aucun Monument Historique, par lequel on puisse en fixer précisément le temps; mais l'Epoque de cette reduction ne doit pas estre fort éloignée du temps dont je parle: car il est fait mention expresse des douze Pairs de France sous le Regne

en mesme-
temps des
deux Couron-
nes.

Guillelm.
Brito. L. 6.
Philipp.

Math. Paris
p 901. no
vz editionis.

de S. Louis petit - fils de Philippe Auguste , & l'Historien contemporain n'en parle pas comme d'une nouvelle institution. Je reviens au differend des deux Rois.

Le Roy de France n'avoit pas droit d'exiger autre chose du Roy d'Angleterre, que ce qu'il lui promettoit par sa réponse : car c'estoit une coutume qui avoit passé en Loy , que les Vassaux soutinssent leurs droits en presence de leurs Pairs & de leur Seigneur immediat , & contre lui , s'il les avoit violez ; & ils n'avoient leur recours au Seigneur Suzerain qu'en seconde instance. En effet, le Roy renvoya Raoul d'Issoudun, le Comte de la Marche , & les autres, au Tribunal de leurs Pairs & du Roy d'Angleterre. Mais ce Prince ne tint pas parole , & au lieu de vouloir les écouter , il leur refusa les sauf-conduits qu'ils demandoient , pour comparoître devant lui.

Ibid.

Les plaintes en revinrent aussi-tôt au Roy : & les Seigneurs qui se prétendoient lézéz , le supplièrent d'évoquer la cause à son Tribunal , & d'y citer le Roy d'Angleterre, comme son Vassal, qui lui devoit rendre compte de sa conduite , en ce qui concernoit le Gouvernement des Domaines , pour lesquels il relevoit de lui.

Le Roy ne voulut point encore se servir de la voye de la citation ; mais il écrivit au Roy d'Angleterre d'une maniere assez forte, en lui reprochant qu'il avoit manqué de parole , & le menaçant de prendre les moyens efficaces de se faire obéir.

Ibid.

Le Roy d'Angleterre s'excusa sur quelques affaires pressantes , qui l'avoient empêché de travailler à celle-là , & ajouta que sans delay, il tiendrait sa Cour & l'Assemblée des Pairs à Angers ; que les Seigneurs ses Vassaux dont il s'agissoit , pourroient se

rendre à Loudun , & que là il leur envoyeroit des sauf-conduits en bonne forme. Il n'exécuta pourtant rien de tout cela, éludant toujours sous de nouveaux pretextes. Le Roy lassé de tous ces retardemens , & choqué d'une conduite si peu sincere, commença à assembler des Troupes , pour entrer sur les Terres du Roy d'Angleterre.

Ce Prince en ayant eu avis , envoya de nouveau prier Philippe de ne point rompre la paix , & l'assura qu'il le satisferoit au plustôt. Le Roy répondit, qu'il ne pouvoit plus se fier à ses promesses , & qu'il alloit lui faire une sanglante guerre , à moins que pour gage de sa parole, il ne lui mit entre les mains les Fortereses de Tilières & de Boutavant, sur les Frontieres de Normandie , à condition toutefois qu'elles lui seroient rendues, si-tôt qu'il auroit obéi à ses ordres. Le Roy d'Angleterre y consentit , & on convint du jour auquel les deux Forts seroient livrez au Roy.

Ibid.

Cependant Artur Duc de Bretagne voyant ces semences de guerre, pensa à en profiter. Il entra dans la Ligue des Comtes mécontents, & pria le Roy de trouver bon, qu'en cas de rupture, il fît valoir les droits qu'il avoit sur la succession du défunt Roy d'Angleterre, dont il prétendoit qu'il avoit esté injustement exclus ; & c'est ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir.

La situation des affaires du Roy d'Angleterre devenoit par ces troubles d'autant plus dangereuse, qu'il n'avoit pas les mêmes ressources que son predecesseur , dans les Vassaux de la Couronne de France, qui s'étoient tous sincerement reconciliez avec le Roy. Le Comte de Flandre le plus redoutable avoit pris la Croix , & se disposoit au voyage de la Terre-Sain-

Fâcheuse situation des affaires du Roy d'Angleterre.

te, aussi-bien que Louïs Comte de Blois. Thibaud Comte de Troye venoit de mourir à l'âge de vingt-cinq ans, ne laissant qu'une fille, & la Comtesse sa femme enceinte, qui accoucha d'un fils, dont le Roy fut fait Tuteur, & devint par conséquent maître de tout cet Etat. Ainsi il n'avoit plus rien à craindre au dedans du Royaume; au lieu que le Roy d'Angleterre avoit en-deçà & au-delà de la mer, bien des gens qui broüilloient dans ses Etats. Rien donc n'empêchoit Philippe, d'exiger de lui tout ce qu'il en pouvoit prétendre.

Philippe force deux de ses places sur la frontiere de Normandie. Ibid.

Il ne manqua pas de s'aller presenter devant Tillieres & Boutavant au jour marqué, & somma les Commandans de les lui remettre. Ils répondirent qu'ils n'avoient reçu aucun ordre là-dessus: sur quoy le Roy, qui s'estoit attendu à une telle réponse, entreprit de forcer ces deux Places.

Tillieres estoit une Forteresse sur la riviere d'Aure, fortifiée par les Ducs de Normandie, long-temps avant qu'ils fussent Rois d'Angleterre. Boutavant avoit esté construit par le dernier Roy Richard, sur le bord de le Seine, en même temps qu'il bastit proche de la même riviere le Fort de Porti-joye, le Chasteau-Gaillard, & quelques autres vers Andely. Il appella celui-là Boutavant, pour marquer le dessein qu'il avoit en élevant toutes ces Forteresses, qui étoit d'aller toujours de plus en plus en avant du costé de l'ennemi, & de *bouter*, c'est-à-dire, de mettre, & pousser les Fortifications de ces Frontieres, le plus loin qu'il lui seroit possible vers les Terres de France.

Et met ensuite le siege devant Gournai, Philipp. Lib. 6.

Ces deux Places coûtèrent trois semaines au Roy; mais il n'en demeura pas là. Il prit encore Mortemer, Lions, & vint mettre le siege devant Gournai, Place alors des plus considérables de la Frontiere de Norman-

die, entre Andely & Beauvais. Elle étoit située dans une Plaine marécageuse, & entourée de fossez très-profonds & pleins d'eau. Il y avoit une forte Garnison pour la défendre; & il se trouvoit de grandes difficultez dans l'exécution de cette entreprise. Mais le Roy considerant le terrain des environs, s'apperçut qu'un grand étang, qui estoit proche de-là, paroïssoit notablement plus haut que la Ville, & il crut qu'en rompant les digues, le penchant des eaux estant de ce costé-là, il la pouvoit noyer entièrement.

En effet, après avoir inutilement sommé la Garnison de se rendre, il fit couper la levée de l'étang, & l'eau vint tomber avec tant de rapidité dans les fossez & contre la muraille, qu'elle la renversa, & obligea tout ce qu'il y avoit de gens dans la Place, à l'abandonner, & à gagner les hauteurs des environs. Ensuite les eaux s'estant écoulées par le moyen de plusieurs seignées, les Troupes entrèrent dans la Place; le Roy en fit reparer les breches, & y ajouta de nouvelles Fortifications.

Ce fut là que le jeune Duc de Bretagne l'estant venu trouver, fut fait Chevalier de sa main. Le Roy fit la ceremonie de lui ceindre l'épée, selon la coutume, & lui fit épouser Marie sa fille, qu'il avoit eue d'Agnés de Meranie, & qui ne pouvoit avoir alors que quatre ou cinq ans. Il lui donna l'investiture non seulement du Duché de Bretagne, que le Duc tenoit auparavant du Roy d'Angleterre; mais encore du Comté de Poitou & du Comté d'Anjou, & reçut son hommage lige pour tous ces Domaines. Il lui donna deux cens Cavaliers d'élite, tirez de ses Troupes, & une grosse somme d'argent, pour lui aider à entretenir l'Armée, avec laquelle il devoit attaquer le Roy.

*An. 1102.
Guillelm.
Armoric.*

Il ceint l'épée de Chevalier au jeune Duc de Bretagne.

d'Angleterre en Anjou & en Poitou.

*Qui est pris
prisonnier par
le Roy d'An-
gleterre.
Guillelm.
Armoric.
Math. Paris,
Rigord,*

Le Duc de Bretagne prit congé du Roy au mois de Juillet, & ne fut pas long-temps sans entrer sur les Terres du Roy d'Angleterre. Il assiegea Mirabeau en Poitou, où la Reine-mere d'Angleterre se trouva enfermée. Le Duc avoit fort peu de Troupes, & attendoit les Milices de Bretagne, de Berri, & de Bourgogne, qui devoient incessamment le joindre. Mais le Roy d'Angleterre les prévint; & estant tombé tout à coup sur lui, le défit, & le prit prisonnier avec le Comte de la Marche, Geoffroy de Lusignan, & plusieurs autres Seigneurs de de-là la Loire. Il renferma le Duc de Bretagne dans le Chasteau de Falaise, & fit passer en Angleterre la plupart des autres Seigneurs prisonniers.

AR. 1202.

*Guillelm.
Armoric.*

Cette nouvelle fut rapportée au Roy, dans le temps qu'il assiegeoit Arques sur les Frontieres de Normandie. Il abandonna le siege, vint à grandes journées sur la Loire, pour recueillir les restes du parti du Duc de Bretagne. Il attaqua & emporta Tours, que le Roy d'Angleterre reprit peu de temps après, & dont il rasa le Chasteau & les murailles, après avoir mis le feu à la Ville.

Math. Paris.

Le Roy d'Angleterre alla ensuite à Falaise, où il fit tout ce qu'il put, pour engager le Duc de Bretagne, à rompre les liaisons qu'il avoit prises avec le Roy de France. Ce jeune Prince lui répondit avec fermeté, qu'il ne renonceroit jamais aux droits qu'il avoit, non-seulement sur l'Anjou, la Touraine, le Maine & la Guyenne; mais encore sur l'Angleterre qui lui appartenoit par la mort du Roy Richard son oncle, à qui son pere, par le rang de sa naissance, eust dû succéder, & que lui-même representoit comme son heritier legitime.

Le Roy d'Angleterre qui ne s'etoit pas attendu à une réponse si fiere, & qui jugea par là ce qu'il auroit à craindre dans la suite d'un tel ennemi, le fit transporter au Chasteau de Rouen, où il fut étroitement gardé. Peu de temps après on apprit la mort du jeune Duc, dont les circonstances sont demeurées incertaines, par les diverses relations qu'on en fit alors. Les uns assûrent qu'il fut empoisonné; d'autres que Jean le poignarda de sa propre main; mais les Auteurs Anglois mêmes en disent assez, pour ne laisser nul doute, qu'il n'eust péri de mort violente, soit par la main, soit par l'ordre du Roy d'Angleterre.

*Et meurt peu
après dans sa
prison.*

An. 1203.

Math. Paris.

La chose parut si odieuse, que depuis ce temps-là, ce Prince fut en horreur aux Peuples & à la plupart des Grands, dont plusieurs l'abandonnerent, pour se donner au Roy de France; & quelques autres ne demurerent dans son parti, qu'en attendant quelque occasion favorable de l'abandonner.

La Duchesse Constance mere du Duc Artur, outrée de douleur, porta ses plaintes au Roy, comme au Seigneur Suzerain du Roy d'Angleterre & du Duc, & les Seigneurs de Bretagne se joignirent à elle, pour demander justice. Le Roy reçut favorablement leur Requête, & cita le Roy d'Angleterre à la Cour des Pairs. Ce Prince n'ayant pas comparu, fut par Arrest & Jugement solennel de la Cour des Pairs, déclaré atteint & convaincu du crime de parricide & de celui de félonie contre le Roy son Seigneur, privé & déclaré déchu du droit qu'il avoit sur toutes les Terres, Seigneuries & Fiefs mouvans, & tenus à hommages de la Couronne de France, qui furent tous confisquez.

*Le Roy Jean
accusé de cette
mort, est con-
damné à la
Cour des Pairs.
Rigord,
Guillelm.
Armoric.*

Le Roy profitant des conjonctures, commença à faire executer l'Arrest,

*Le Roy en fait
executer l'Ar-
rest.*

fication, au lieu qu'il en avoit beaucoup contre les Tours entieres, dont on flanquoit alors les murailles, & auxquelles depuis on a substitué nos Bastions angulaires, parce que la maniere de l'attaque & de la défense a changé, à cause du canon & de la mousqueterie.

En entrant dans cette enceinte, on voit entre l'Orient & le Midi, une Galerie creusée fort avant dans le roc, dont les entrées sont en arcades; c'estoit apparemment pour mettre les chevaux. Dans le fond à gauche, il paroist une grande ouverture ceintree, par où l'on prétend que l'on descendoit à couvert jusqu'à la riviere. Il y avoit proche de là un puits, pour fournir de l'eau à la Garnison, outre un autre qui estoit au-dedans de la muraille, dont je viens de parler, & celui-ci paroissoit si profond, qu'il y a bien de l'apparence, qu'il a esté creusé jusqu'au niveau de la riviere.

A cette enceinte du costé de l'Orient, est une petite porte, pour communiquer avec la plate-forme par un pont. Enfin sur le plus haut sommet du roc dans le milieu de l'enceinte, estoit bastie la Citadelle, ou plustost le Donjon de la Place, lequel est encore sur pied.

Le Roy commence par l'attaque du Chateau de l'Isle d'Andely.

An. 1203.

C'estoit cette fameuse Forteresse, que Philippe s'estoit proposé d'emporter, & vis-à-vis de laquelle il vint camper au mois d'Aoust de l'an 1203, au Midi de la riviere de Seine, du côté opposé au Vexin. Il resolut de commencer par l'attaque du Chateau de l'Isle d'Andely. Celui qui y commandoit, dès qu'il vit approcher l'Armée, rompit le pont, qui faisoit de ce costé-là la communication de l'Isle avec le continent.

Le Roy ayant fait mettre ses pierriers & ses autres machines en batterie, commença à battre furieusement & sans relasche, non-seulement le

Chateau de l'Isle, mais encore une triple palissade, qui commençoit au pied de la montagne du Chateau-Gaillard, & continuoit dans presque tout le travers de la riviere; c'estoit pour enfermer le passage aux Vaisseaux du Roy qui descendroient; mais les pierres tirées de trop loin, faisoient peu d'effet, & incommodoient seulement quelques maisons de l'Isle. D'ailleurs les assiegez avoient encore leur pont de communication du costé du Vexin, d'où ils pouvoient recevoir commodément du secours & des vivres. Le Roy vit bien qu'il n'avanceroit rien, s'il n'assiegeoit aussi la Place de ce costé-là, & s'il ne la battoit de plus près. Mais il falloit pour cela faire un pont sur toute la largeur de la riviere, & tout proche de la pointe de l'Isle, afin de pouvoir l'insulter. La chose n'estoit pas aisée, ce travail se devant faire à la portée des flèches, des pierres & des feux d'artifice, dont les assiegez ne manqueroient pas d'accabler sans cesse les travailleurs.

Malgré ces difficultez neanmoins, on vint à bout de rompre & d'arracher la palissade de la riviere; mais on y perdit beaucoup de Soldats. Ensuite le Roy ayant fait descendre quantité de batteaux plats, qu'il avoit fait préparer à Paris & dans ses autres Places de la riviere de Seine, on fit le pont au-dessous de la Place. Au milieu du pont à la pointe de l'Isle, le Roy fit élever deux Tours de bois, qui n'avoient point d'autres fondemens, que quatre grands batteaux, qu'on avoit rendus immobiles à force d'anchres & de gros cables: & ces Tours estoient si hautes, qu'elles dominoient les murailles du Chateau de l'Isle; de sorte que personne ne pouvoit y paroistre, sans estre exposé aux flèches des Archers, dont on avoit rempli le haut de ces Tours.

Quand

*Et fait battre
la Place par
trois endroits.*

Quand tout ce travail fut achevé, le Roy transporta la plus grande partie de son Armée du costé du Vexin, & fit battre la Place par trois endroits; sçavoir des deux bords de la riviere & de dessus le pont. L'autre avantage qu'on en retira, fut que la Cavalerie pouvant faire des courses dans tout le Vexin, les fourages & les vivres furent en abondance dans le Camp, au lieu que les assiegez ne pouvoient plus en recevoir.

*Le Roy d'An-
gleterre se
prépare à la
secourir.*

Cependant le Roy d'Angleterre avoit assemblé dans le Vexin une nombreuse Armée, bien résolu de tenter le secours, mais il ne vouloit pas hazarder d'abord une bataille generale, soit qu'il se défiast de la fidelité de ses Troupes, soit qu'il redoutast la valeur & l'habileté de son ennemi, soit qu'il voulust, comme il le disoit, se préparer à une entiere victoire par une action moins importante, si elle réussissoit. Il fit donc sous la conduite de Guillaume le Maréchal, un de ses meilleurs Capitaines, un détachement de quatre mille hommes de pied, & de trois mille Cavaliers servants*; c'est-à-dire, de ceux qui estoient à cheval à la suite des Chevaliers à Bannieres, appelez communément Bannerets. C'est sous le regne de Philippe Auguste, que ce titre des Chevaliers Bannerets paroist pour la premiere fois dans nostre Histoire. A ce Corps, qui faisoit sept mille trois cens hommes, il joignit une grosse Troupe de Cottereaux ou de Brabançons qui estoient à sa solde.

** Servientes,
d'où vient le
mot de Ser-
geant.*

*Il assemble une
nombreuse Flo-
te.*

Tandis que cette Armée marcheroit vers le Camp des François, une Flote nombreuse qu'il avoit assemblée un peu au-dessous de l'Isle assiegée, devoit monter la riviere à force de rame, pour venir rompre le pont des assiegeans, & jetter des vivres dans le Chasteau. Elle estoit composée de soixante & dix Vaisseaux legers, que

Tome III.

le Roy Richard avoit fait construire un peu avant sa mort, qui estoient assez forts pour voguer sur la mer, mais qui prenoient assez peu d'eau, pour pouvoir aussi aller sur la Seine, même dans les endroits les moins profonds. Il y joignit quantité d'autres moindres Vaisseaux chargez de vivres pour le Chasteau. Il mit sur tous ces Vaisseaux trois mille Flamands qu'il avoit dans son Armée, & les Soldats d'un fameux Pirate nommé Alain, qui s'étoit mis à son service, & à qui il donna le commandement de la Flote conjointement avec deux autres de ses meilleurs hommes de mer.

Il ordonna aux Commandans de la Flote & au General de l'Armée de Terre, de compasser tellement leur marche, qu'ils pussent attaquer le Pont & le Camp en même-temps. Il commanda de plus à l'Amiral, que s'il ne pouvoit pas venir à bout de rompre le pont, il ne laissast pas d'en continuer l'attaque, pour occuper toujours l'ennemi, afin qu'il ne pust pas faire passer les Troupes de l'autre bord de la riviere, au secours du Camp attaqué. L'Armée de Terre & la Flote se mirent en marche sans Trompette & sans bruit, dès que la nuit fut venue. L'Armée arriva bien plustost que la Flote au voisinage du Camp, le vent contraire joint au courant de la riviere, ayant beaucoup retardé les Vaisseaux.

*Ordre qu'il
donne aux Ge-
neraux.*

Le General après avoir long-temps attendu, voyant que la nuit se passoit, & que s'il attendoit plus long-temps, il seroit découvert, fit attaquer les maisons voisines du Camp, où s'estoient retirez au-delà des retranchemens, plusieurs Vivandiers, & d'autres pareilles gens qui suivent les Armées. Il fit main-basse sur tout ce qu'il y trouva, & passa par le fil de l'épée environ deux cens hommes. L'allarme se répandit bien-tost dans

*Consternation
& fuite des
François.*

M

le Camp. La consternation s'y mit tellement d'abord, que la plupart commencerent à fuir vers le pont, qui se rompit sous la foule des fuyards. Plusieurs furent noyez, & un grand nombre passa à la nage de l'autre côté de la riviere, où le Roy estoit campé, & ne sçavoit encore rien de ce qui se passoit.

*Qui chargent
à leur tour les
ennemis.*

Cependant Guillaume des Barres, Gaucher de Boulogne, Mathieu de Montmorenci, & quelques autres des Chefs de l'Armée, s'estant mis promptement à la teste de quelques Troupes, qu'ils rassemblèrent au milieu de ce tumulte, & ayant fait mettre le feu à des arbres, à des buissons & à des maisons en divers endroits, pour éclairer le Camp, & connoître le nombre des ennemis, vinrent l'épée à la main au-devant de ceux qui fuyoient, & firent si bien, qu'ils les arresterent, les rallierent, & les rangerent en bataille. Alors le Soldat s'estant reconnu, & les Generaux François voyant les ennemis en désordre dispersez çà & là, ils les chargerent à leur tour, en tuerent grand nombre, & dissipèrent le reste.

*Arrivée de la
Flote Angloi-
se.*

Si la Flote fust arrivée à temps, & que le Pont eust esté attaqué au moment qu'il rompit, tout estoit perdu, la partie de l'Armée Française campée du côté du Vexin, eust esté coupée, & le Roy d'Angleterre, qui suivant le dessein qu'il avoit pris, devoit venir fondre sur elle, en auroit eu bon marché, tant est grande en matiere de guerre, l'importance d'un moment & d'une conjoncture manquée. La brèche du Pont fut incontinent réparée; on fut alerte dans tout le Camp le reste de la nuit, & plus en estat qu'on n'auroit esté sans ce premier échec, de recevoir la Flote, qui parut à la pointe du jour.

A son approche toutes les Troupes se mirent sous les armes. Le Roy fit

occuper les rivages des deux costez par quantité d'Archers & de Frondeurs. Il distribua les postes du Pont à Guillaume des Barres, au Seigneur de Montmorenci, au Seigneur de Mauvoisin, & à quelques autres des principaux Chefs. Plusieurs Ingenieurs monterent dans les Tours avec ceux qui manioient les machines à lancer des pierres, qu'on avoit disposées dans les divers étages de ces Tours. Tous les ordres furent donnez par-tout avec beaucoup de prudence, & executez avec une pareille exactitude.

La Flote cependant avançoit toujours en bel ordre, & s'éloignant le plus qu'il estoit possible des deux bords de la riviere, elle essuya plusieurs décharges de flèches & de pierres. Les premiers Vaisseaux qui estoient les plus forts, vinrent heurter rudement contre le Pont, & soutenus par les autres, d'où l'on tiroit incessamment des flèches, aussi-bien que du Chasteau de l'Isle, s'accrocherent avec des grapins à quelques endroits du Pont. Ceux qui les montoient, commencerent avec la hache à rompre les pieux, à couper les cables, à ébranler les poutres à coups de levier. On en vint alors aux coups de main, au javelot, à l'épée, au spon-ton, à la pique avec beaucoup plus d'avantage du côté de ceux qui défendoient le Pont, tant à cause du nombre, qu'à cause qu'ils combattoient de pied-ferme contre des gens, que le mouvement du Vaisseau faisoit chanceler, & empeschoit de parer si sûrement les coups, & de bien mesurer ceux qu'ils portoient à l'ennemi. D'ailleurs ceux-ci estoient accablez de grosses pierres, de pots à feu, & de toutes sortes d'artifices qu'on leur lançoit de toutes parts, & principalement des deux Tours du Pont.

*Elle est fort
maltraitée.*

Ils combattoient toutefois avec une

*Et obligée de
se retirer.*

opiniastreté surprenante, jusqu'à ce qu'une poutre d'une longueur & d'une grosseur extraordinaire, ayant esté poussée de dessus le Pont, & estant tombée sur deux de leurs plus gros Vaisseaux, qui s'y estoient accrochez, les fracassa, & les coula à fond. A cette vûë il s'éleva de grands cris des deux costez, & les Generaux de la Flote ne voyant plus d'apparence à réussir dans leur entreprise, donnerent le signal de la retraite.

Aussi-tost après, les batteaux des ennemis pleins de morts & de blesez, commencèrent à s'éloigner à la faveur du courant de la riviere. Quand la Flote fut à quelque distance, le Roy détacha après elle quatre petits Vaisseaux fort legers & bien armez, qui l'ayant harcelée assez long-temps, lui enleverent deux Vaisseaux chargez de vivres, destinez pour ravitailler le Chasteau. Mais le Roy sur la fin du combat, voyant que la déroute commençoit, donna un autre ordre, qui eut de bien plus grandes suites.

Il avoit dans son Armée un nommé Gaubert, natif de Mantes. C'estoit un de ces hommes tels qu'il s'en trouve encore quelquefois, qui partie par nature, partie par habitude, ont le secret de demeurer très-long-temps au fond de l'eau sans respirer. On avoit vu plusieurs fois celui-ci plonger, & ne reparoisire ensuite sur l'eau, qu'à près d'une demie lieuë de l'endroit où il s'estoit jetté.

Une des maximes de Philippe Auguste, & qui le fut toujours de tous les grands Rois, estoit de s'attacher par ses bienfaits, tous les gens qui avoient quelque chose d'extraordinaire, sur tout quand leurs talents pouvoient lui estre utiles par rapport à la guerre. C'est la remarque glorieuse à ce Prince, que fait nostre ancien Historien en une autre occasion dans la description de ce siege, le plus dif-

ficile qu'on eust jamais vu en France, & auquel peu de ceux qu'on y a fait depuis, peuvent estre comparez.

Le Roy donc ayant esté averti pendant le combat, que la pallissade de l'Isle du costé de Chasteau-Gaillard, n'estoit point gardée, parce que toutes les Troupes s'estoient renduës au Chasteau de l'Isle, pour favoriser l'attaque de la Flote, commanda qu'on préparast quelques feux d'artifice, que l'on enfermoit dans des pots de fer, & qu'on avoit le secret d'y conserver allumez tout enfermez qu'ils estoient, & demanda à Gaubert s'il auroit le courage de les porter jusques dans l'Isle, pour mettre le feu aux pallissades. Il lui promit de le faire, & ayant fait attacher à plusieurs de ces pots une corde plus longue que la largeur de la riviere, il s'en ceignit par le milieu du corps, passa la riviere entre-deux eaux; & ayant abordé au costé de l'Isle le plus éloigné du Chasteau qu'on attaquoit, il tira ces pots à feu, & executa ses ordres, sans aucune opposition. Le feu en très-peu de temps s'estant communiqué par la force du vent, à la plus grande partie de la pallissade, où les pierriers avoient déjà fait quelques brèches, elle fut bien-tost consumée.

Cependant le Roy avoit fait tenir tout prests quantité de batteaux & de chaloupes, qu'on remplit de Soldats, qui furent transportez à l'Isle, y firent descente sans resistance, s'emparerent des pallissades, des maisons & de tous les dehors du Chasteau, & s'y logerent. Ceux qui défendoient le Chasteau, voyant l'ennemi au pied de leurs murailles, & maistres de l'Isle, perdirent courage & se rendirent. Cette prise étonna les Habitans d'Andely, qui est au pied du Rocher de Chasteau-Gaillard. Ils abandonnerent la Place, quoi qu'entourée d'assez bon-

Le Roy fait mettre le feu aux pallissades de l'Isle.

Dont il se rend maistre & du Chasteau.

Guillelm.
Brito.

Philippid.
L. 7. P. 579.

nes murailles, & s'enfuirent les uns à Chasteau-Gaillard, les autres ailleurs.

Ces deux postes ainfi emportez, assûroient presque au Roy la prise de Chasteau-Gaillard, au moins avec le temps, & par la famine; car il estoit impossible que rien y pûst entrer désormais. Le Roy mit une grosse Garnison dans le Chasteau de l'Isle, fit faire des retranchemens entre Andely & la Forteresse, rétablit les Ponts de communication avec les deux riva- ges, & ordonna que l'on rebastit les maisons que le feu avoit endommagées. Il y logea une partie considerable de son Armée, & entre autres un grand Corps de Brabançons, qu'il avoit pris à son service, avec leur General nommé Cadoc, à qui il donnoit tous les jours mille livres pour sa solde & pour celle de ses gens.

*Il bloque en-
suite Chasteau-
Gaillard pen-
dant l'hiver.*

Il laissa reposer pendant quelque temps ses Troupes. Il en prit seulement une partie, avec laquelle il s'avança du costé de Radpont, poste important à trois ou quatre lieues de Rouen, & en fit le siege. Il employa trois semaines à le prendre, & revint à Chasteau-Gaillard. La saison estoit déjà avancée: il vit bien qu'il ne pourroit pas en venir à bout avant l'hiver, en l'assiégeant dans les formes, & il prit le parti de le bloquer de fort près.

J'ai dit que du costé de l'Orient, en tirant vers le Midy, il y avoit une colline séparée de la muraille la plus avancée de la Forteresse, par un creux d'une profondeur extraordinaire, & d'une très-grande étendue, qui re- gnoit tout à l'entour de ce terrain escarpé. Le Roy fit faire sur cette colline deux fosses très-profonds, que l'on conduisit de part & d'autre à l'entour du Chasteau, en descendant jusqu'à la riviere, & les fortifia de sept Tours à distance égale les unes des au-

tres. Il fit faire quantité de Barraques aux environs des Tours, remplit de Soldats les Tours & les Barraques, pour y loger pendant tout l'hiver, & fit occuper par un retranchement l'extrémité d'un petit sentier fort étroit; c'estoit le seul chemin par où l'on pouvoit venir de la Forteresse sur la colline par le creux qui estoit entre-deux.

De cette maniere toute liberté fut ostée à la Garnison assiégée de s'écarter, & de rien tirer de la Campagne pour sa subsistance. Le Roy après avoir mis ainfi tout en assurance, alla passer l'hiver à Gaillon, pour estre toujours proche du blocus.

Celui qui commandoit dans Chasteau-Gaillard s'appelloit Roger de Laci-Comte de Chester, homme de resolution & de conduite. Il vit bien que le dessein du Roy estoit de le prendre par famine: c'est pourquoi il mit hors de la Place une partie des bouches inutiles. Il en fit sortir à deux fois mille personnes, tant hommes que femmes, que les François par compassion laisserent passer. Mais le Roy envoya ordre aux Commandans du blocus de repousser désormais tout ce qui se presenteroit pour sortir. Quelque temps après, vers la fin de l'hiver, le Gouverneur ayant fait le dénombrement de tous ceux qui restoient dans sa Place, & supputé exactement ce qu'il pouvoit avoir de vivres, trouva qu'il en auroit encore pour un an, pourvu qu'il ne gardast que ceux qui estoient capables de porter les armes, & mit dehors le reste, au nombre de douze cens personnes, qui sortirent assez volontiers, dans l'esperance de passer comme les autres. Mais ces malheureux se virent acclablez de pierres & de flèches, dès qu'ils approcherent du sommet de la colline. Ils se presenterent en vain pour rentrer dans la Forteresse, on les en

écarta pareillement à coups de flèches; de sorte que dans cette extrémité, ils se retirèrent tous dans le chemin creux, où la plupart périrent, les autres se nourrirent quelque temps de racines & de la chair des chiens, que l'on mit aussi hors du Chasteau, pour épargner le pain.

Le Roy estant venu un jour visiter les travaux, ceux qui restoit de ces misérables, accoururent au bord de la rivière, & comme il passoit sur le Pont, qui n'estoit pas loin de là, pour entrer dans l'Isle, ils commencerent tous à crier d'une maniere pitoyable, lui tendant les mains, se jettant à genoux, se prosternant contre terre. Ce Prince ne put soutenir ce triste spectacle, il ordonna qu'on les laissât passer, & qu'on leur donnât du pain, sur lequel ils se jetterent avec fureur, & plusieurs moururent, pour en avoir pris d'abord plus que leur estomach affoibli n'en pouvoit digerer.

Enfin le Roy vint avec de nouvelles Troupes à la fin de Février, pour recommencer le siege. Il vit bien qu'il avoit à faire à un Gouverneur opiniâtre, & qui avoit pris ses mesures pour tenir long-temps, à moins qu'on ne le forçât; ce qui estoit infiniment difficile, & paroissoit à la plupart impossible.

La premiere difficulté estoit d'arriver à la premiere muraille, à qui ce grand creux, qui estoit comme un abysme, servoit de fossé. Le Roy entreprit de le combler, & avec un travail extrême, en vint à bout, malgré les flèches & les pierriers des ennemis, qui tiroient sans cesse, & lui tuerent bien du monde.

Ce creux estant comblé, on se retrancha à peu de distance de la muraille: ensuite on mit les pierriers & les mangonneaux en batterie, & on éleva des Tours, qu'on nommoit des Béfrois, plus hautes notablement que les

murailles, pour tirer sur tous ceux qui y paroistroient quand les pierriers en auroient rompu les creneaux & le parapet.

Si-tost que les pierriers eurent ruiné toutes les défenses, il fut question de saper la muraille, dont le bélier ne pouvoit pas aborder; car quoique le creux fust comblé, la partie du rocher, sur lequel la muraille avoit esté bastie, estoit bien élevée au-dessus du creux. Cela mesme estoit une extrême difficulté pour la saper. Il eust fallu un temps infini pour la faire dans le roc; mais aussi on ne pouvoit pas atteindre aux fondemens de la muraille pour la miner. On voulut se servir d'échelles pour y arriver; mais il ne s'en trouva pas d'assez longues, à cause de la hauteur du roc. Ainsi l'on fut obligé de faire avec le pic comme des degrez, pour gagner le pied de la muraille.

Le Soldat se portoit à ces travaux avec une ardeur incroyable, animé par la presence du Prince, qu'il voyoit s'exposer aux endroits les plus dangereux, & essuyer les plus rudes fatigues.

Les Mineurs furent enfin attachez au pied d'une Tour, à un angle de la muraille entre le Midy & l'Orient. Ils la saperent par le pied, en l'ébrançant à mesure qu'ils avançoient. Quand le travail eut esté poussé aussi loin qu'il falloit pour renverser la Tour, on se disposa à l'assaut: le feu fut mis aux étançons, & la Tour tomba dans le fossé avec un grand fracas. On monta en ce moment à la brèche; on l'emporta après quelque résistance, & Cadoc General des Brabançons fut le premier qui planta l'étendart de France sur la partie de la Tour, qui restoit encore sur pied. Le Gouverneur durant l'assaut fit mettre le feu à toutes les maisons de cette partie de la Place, & à la faveur de cet incendie, se reti-

ra derrière l'autre muraille, qui traversoit toute la largeur du rocher, & le séparoit, ainsi que j'ai dit, comme en deux Places différentes.

C'étoit un nouveau siège qu'il falloit faire : mais la hardiesse & l'exemple d'un seul homme en épargna la peine. Le Roy d'Angleterre avoit fait faire un an auparavant un assez grand bastiment, joignant la muraille du côté du Midy, ce qui avoit beaucoup retréci le fossé en cet endroit. Le bas de ce corps de Logis servoit de Magasin, & le haut de Chapelle, & pour donner du jour au Magasin, on y avoit fait une fenêtre, qui étoit assez basse.

Action hardie d'un jeune Gentilhomme.
* Famuli.
* Valet.
* Servientes.

Un jeune Gentilhomme du nombre de ceux, qui selon l'usage de ce temps-là, portoient le nom de Serviteurs*, de Valets*, de Sergeants*, à l'égard des Chevaliers qu'ils suivoient à la guerre, s'étant avancé sur le bord du fossé avec quelques-uns de ses camarades, pour reconnoître le terrain, aperçut cette fenêtre, & il lui vint en pensée, qu'il ne seroit pas impossible de surprendre par là les ennemis. C'étoit un jeune homme intrépide, & qui ne cherchoit qu'à se distinguer par quelque action extraordinaire. L'Histoire ne nous en a pas conservé le surnom, mais seulement le nom propre, & le sobriquet qu'on lui donnoit. On l'appelloit Pierre Bogis, c'est-à-dire, selon que signifioit ce mot là pour lors, Pierre le Camus, parce qu'il avoit le nez extraordinairement court. Il proposa sa pensée à quelques uns de ses amis, s'offrant d'entrer le premier. Ils lui promirent de le suivre. Ils prirent avec eux quelques Soldats des plus déterminez de l'Armée, & ayant trouvé moyen de descendre dans le fossé tout escarpé qu'il étoit, ils se coulerent sans estre aperçus, jusques sous la fenêtre.

Bogis s'étant fait élever sur les épaules du plus grand de la troupe, attrapa avec la main un des barreaux de la fenêtre; & comme il étoit extrêmement agile, il sauta dessus. Il trouva moyen de l'ouvrir sans bruit, & fit tost qu'il y fut entré, il tira les autres avec une corde.

La garnison étoit réduite à moins de deux cens hommes en état de combattre, le reste ayant péri, partie dans les sorties, partie dans les assauts, partie par les maladies; d'autres étoient blessés ou malades. On ne marque point le nombre des Soldats que Bogis avoit avec lui. Il est certain qu'il n'égalait pas à beaucoup près celui de la Garnison; mais il comptoit que leur courage & la surprise suppléeroient à ce défaut.

Il fallut enfoncer la porte qui donnoit sur le rempart. Le bruit qui se fit pour cet effet donna l'alarme. Les assiégés ne doutèrent point, que ce ne fussent les François qui s'étoient emparés du Magasin. Il se trouva par hasard là proche, des fascines, qu'ils jetterent promptement contre la porte, & y mirent le feu. Mais la porte ayant été enfoncée, Bogis le sabre à la main, à la tête de ses gens, passa au travers du feu, & fit main-basse sur tout ce qui se presenta devant lui. Les ennemis effrayés, croyant estre poursuivis par un plus grand nombre, s'enfuirent & se jetterent avec précipitation dans l'enceinte du Chasteau. Alors Bogis maître de la muraille, courut à la porte, abattit le Pont-levis, & fit entrer les Troupes, que le bruit de cet assaut avoit fait mettre sous les armes; on avoit cru pendant quelque temps, voyant le feu au Magasin & à la Chapelle, qu'il y avoit été brûlé avec ses gens.

Le Roy profitant de l'ardeur du Soldat, que le succès animoit de plus en plus, fit promptement transporter

ses machines au-delà de cette seconde muraille qu'on venoit d'emporter, & prépara tout pour l'attaque de ce qui estoit proprement le corps de la Place, basti, comme je l'ai dit, sur la pointe applanie du rocher escarpé de toutes parts. Pour y arriver il falloit encore passer un fossé creusé dans le roc; & en haut sur le bord du rocher tout à l'entour, estoit élevée cette muraille, dont j'ai fait un peu auparavant la description. Le Roy Richard en faisant escarper ce Rocher, & creuser les fossés, avoit laissé une langue de terre, ou plustost de roc, pour faire la communication de la Place avec les dehors; c'estoit comme un Pont, par lequel on montoit jusqu'à la porte.

Ce n'estoit que par ce Pont que l'on pouvoit faire l'attaque de la muraille. On fit dessus une galerie couverte avec beaucoup de peine, toutes les machines des ennemis étant employées à la ruiner. On en vint à bout néanmoins, & les Mineurs furent attachez au pied de la muraille. Comme le Gouverneur voyoit bien qu'elle ne pouvoit estre minée que par ce seul endroit, il fit une contre-mine, & en fouissant de son costé sous la muraille, il vint rencontrer les travailleurs des assiegeans, dont quelques-uns furent tuez, & les autres obligez de s'enfuir. Mais le bonheur du Roy estoit égal à sa constance & à son courage. La muraille se trouva tellement ébranlée par les travaux qu'on avoit fait dessous de part & d'autre, qu'elle tomba d'elle-mesme.

Suivie de la prise de cette Forteresse.

Math. Paris.

La brèche n'estoit pas aisée; mais comme le Roy sçavoit qu'il y avoit très-peu de gens pour la défendre, il y fit donner l'assaut. Elle fut emportée de force, & le brave Roger de Laci, avec tout ce qui lui restoit de monde, n'ayant pu gagner le Donjon, où il auroit pu encore arrêter quelque temps l'Armée fut pris. Le Roy pour

lui marquer l'estime qu'il faisoit de sa bravoure, lui fit beaucoup d'honneur, & ne lui donna pour prison que Paris & les environs.

Tous les prodigieux travaux & toutes les belles actions que je viens de raconter, se firent dans l'espace de trois semaines; depuis que le Roy fut revenu sur la fin de Février, pour recommencer le siege de Chateau-Gailard. Il en fit réparer toutes les brèches, & fit de cette Place le Boulevard de la France contre la Normandie, ainsi qu'elle l'avoit esté auparavant de la Normandie contre la France.

La prise de cette fameuse Forteresse augmenta autant la réputation de Philippe, qu'elle inspira de mépris pour le Roy d'Angleterre. Ce Prince durant ce siege demouroit tranquille à Roïen, sans tenter ni le secours, ni aucune diversion, malgré les instances que lui faisoient sur cela les Seigneurs de Normandie & les Seigneurs d'Angleterre, auxquels il ne répondoit point autre chose, sinon qu'il falloit laisser faire les François, & qu'il leur reprendroit bien-tost plus de Places en un jour, qu'ils n'en auroient pris en un an: de sorte qu'on disoit par tout qu'il estoit enforcélé, tant son inaction paroissoit surprenante en de telles conjonctures.

Elle choqua tellement les Seigneurs Anglois qui estoient à sa Cour & dans son Armée, qu'ils le quitterent pour la plupart, & repassèrent la mer. Les Seigneurs Normands commencerent aussi à lui devenir suspects; de sorte que ne se croyant plus en seureté parmi eux, il prit la resolution de se retirer en Angleterre; mais auparavant il fit raser les Fortifications & les murailles du Pont de l'Arche, de Moulinaux, & de Montfort-l'Amauri, desespérant de les pouvoir conserver. Il ordonna que l'on préparast secrete-

Guillelm.
Brito.
Rigord.

An. 1204.

Le Roi d'Angleterre demeure dans l'inaction durant le siege.

Math. Paris.

Les Seigneurs Anglois en sont choquez, & repassent la mer.

Philippid.
Lib. 7.

ment quelques Vaisseaux, & ayant re-commandé la défense de la Normandie à deux Chefs de Brabançons nommez l'un Archas Martin, & l'autre Lupicaire, parce qu'il n'osoit plus se fier aux Seigneurs du païs, il partit.

Philippe ne pouvoit pas souhaiter une plus belle occasion de conquérir la Normandie, & il sçut s'en prévaloir. Il commença par Falaise, dont le Chasteau estoit une des plus fortes Places du païs. Lupicaire s'y estoit renfermé, & ne put tenir que sept jours. En rendant la Place, il prit parti avec ses Brabançons dans l'Armée du Roy, trahissant son Maistre d'autant plus honteusement, que ce Prince avoit eu plus de confiance en lui.

Evreux, Seez, Bayeux, Coutance, Caën, & la plus grande partie des autres Places de la basse Normandie se rendirent au Roy. Un des Historiens contemporains donne encore à Caën le nom de Bourg, mais d'un Bourg très-riche*, & un autre l'égalé presque à Paris, tel qu'il estoit alors, pour la beauté des Eglises, pour les Maisons, pour le nombre des Habitans, pour la situation, pour le commerce.

Gui de Toüars, qui avoit épousé Constance Duchesse de Bretagne, mere du jeune Duc Artur, que le Roy d'Angleterre avoit fait si inhumainement périr, ne manqua pas cette occasion de venger la mort de ce Prince. Il vint avec une nombreuse Armée de Bretons assiéger le mont S. Michel. Il prit pour l'attaquer le temps des basses marées, & malgré la situation d'une telle Place, qui se défend d'elle-même, malgré les Fortifications que le Roy d'Angleterre y avoit fait faire, elle fut emportée en quatre jours, & reduite en cendres, aussi-bien que l'Abbaye mesme, qui fut quelque temps après rétablie par Philippe Auguste, & mise en un meilleur estat qu'elle n'estoit auparavant. Ensuite

les Bretons prirent Avranches, & presque toutes les Fortereffes de ce Canton. Après ces expéditions, Gui de Toüars vint trouver le Roy à Caën, & ayant eu quelques conférences avec ce Prince, il s'en retourna du costé de Pontorson & de Mortain avec le Comte de Boulogne, & Guillaume des Barres, & un détachement de l'Armée Françoisse assez considerable, pour achever de soumettre ce qui restoit à prendre en ce quartier-là.

Le Roy avec son Armée marcha dans la haute Normandie, où tout plia sous les Loix du vainqueur, excepté Roüen, Arques & Verneüil dans le Perche. Ces trois Villes avoient fait ensemble une espece de Ligue, pour se défendre contre les François, & s'étoient promis mutuellement, qu'en cas qu'elles fussent obligées de se rendre, aucune des trois ne feroit son Traité, sans y comprendre les deux autres.

Philippe se presenta d'abord devant Roüen au-delà de la riviere, & somma les Habitans de se donner à lui. La Ville estoit très-forte, eu égard à la maniere dont on faisoit alors les sieges, & aux machines qui y estoient en usage. Elle avoit double muraille, & triple fossé. Elle estoit extraordinairement peuplée, & ne pouvoit estre investie entierement, à cause de la largeur de la riviere de Seine, qui coule le long de ses murailles; les Habitans avoient une averfion extrême de la domination Françoisse, & quelques François qui s'estoient trouvez dans la Ville lorsque l'Armée du Roy parut, ou un peu auparavant, avoient esté massacrez par la populace. Ils répondirent donc au Roy, qu'ils estoient resolu de se défendre jusqu'à l'extrémité. Le Roy sur cette réponse fit attaquer la Forteresse appelée Barbacanne, qui couvroit le Pont de pierre, dont plusieurs arches subsistent enco-

Rigord.
Guillelm.
Armoric.
in Chronic.
& in Phil-
lippid. L. 8.

La plupart
des Villes de
la basse Nor-
mandie se
rendent à
Philippe.

* Vicum
opulentissi-
mum.

Expeditions
de Gui de
Toüars.
Rigord.

Rigord.

Philippe met
le siege de-
vant Roüen.
Guillelm.
Brito.

re aujourd'hui, & la prit.

Ce qui oblige les habitants à capituler.

Les Habitans pendant cette attaque, rompirent une partie de leur Pont, de peur que l'ennemi ne s'en emparast. Mais comme ils virent que le Roy faisoit passer ses Troupes de l'autre costé de la riviere, pour former le siege de la Ville, & que d'ailleurs il n'y avoit gueres d'apparence d'aucun secours, ils demanderent à capituler.

Conditions de la Capitulation.
Rigord.

La Capitulation fut, que le Roy leur donneroit trente jours de délai, pour faire avertir le Roy d'Angleterre de l'extrémité où ils estoient; que pendant ce temps-là, dont le terme estoit la S. Jean, il n'assiégeroit, ni Verneüil, ni Arques, en cas que ces deux Villes voulussent entrer dans la Capitulation; † que si au bout des trente jours, ils n'estoient point secourus, ou que la paix ne fust point faite entre les deux Rois, les trois Villes se rendroient. Le Roy accepta ces conditions, & reçut en ostage soixante enfans, ou proches parens des principaux Bourgeois de la Ville, & des Gentilshommes qui s'y trouvoient.

Cette Capitulation, ou ces conventions, ainsi qu'on appelle ce Traité, furent publiées au nom de Pierre des Preaux, commandant dans la Ville pour le Roy d'Angleterre, au nom des autres Gentilshommes, qui y estoient avec lui pour la défendre, au nom du Maire nommé Robert, au nom des Jurez & de la Commune de la Ville, & confirmées le premier de Juin par le serment du mesme Pierre des Preaux, des Seigneurs Guillaume du Bosc, Henri d'Estouteville, Thomas de Pavilli, Pierre de Hostot, Robert d'Esneval, & de quelques autres Gentilshommes, aussi-bien que d'un grand nombre des plus considerables Habitans. Du costé du Roy, le Traité fut signé par Henri Comte de Nevers,

Robert Comte de Dreux, par P. Comte d'Auxerre, Drogon de Merlou Connétable, Gui de Dampierre, B. de Roye, Guillaume de Garlande, Henri Maréchal, Jean du Rouvray, Albert de Hangeft, par Guillaume son frere, par le Comte de Bar, par Robert de Courtenay, par G. son cadet, par Hugues de Malaunai, Raoul Ploquet, & Raoul de Roye, & par quelques autres.

Selon un des articles de la Capitulation, le Roy durant la Trêve demeureroit en possession du Fort de Barbacanne. On lui cedit dix pieds d'espace dans la riviere, pour y élever quelque Fortification, s'il le jugeoit à propos. Les Habitans s'obligeoient, s'il le souhaitoit, à abattre quatre arches de leur Pont de ce costé-là. Par un autre article, le Maire devoit jurer avec vingt autres Bourgeois, qu'il n'avoit eu nulle part au massacre des François, qui avoient esté tuez dans la Ville, d'en rechercher les auteurs, & de les livrer au Roy. Le reste de la Capitulation regardoit la conservation des privileges de la Ville & des Habitans, & la seureté des Fiefs tenus par les Seigneurs & par les Gentilshommes.

Au bout des trente jours le secours ne paroissant point, la Ville se rendit, aussi-bien que Verneüil & Arques. Le Roy qui ne se fioit pas beaucoup aux Habitans de Rouen, ni à ceux de Verneüil, fit abattre une partie des Fortifications de ces deux Places, pour pouvoir les reprendre plus aisément, en cas qu'elles se revoltassent. Ainsi toute la Normandie fut soumise & réunie à la Couronne l'an 1204. deux cens quatre-vingt-douze ans après qu'elle en eut esté démembrée en l'année 912. sous le regne de Charles le Simple, & ce-

Verneüil & Arques se rendent aussi.

An. 1204.

An. 1204.

† Chirographus Rhotomagensium de Conventionibus habitis cum Domino Rege.

dée à Rolon, qui en fut le premier Duc.

*Ce qui ache-
ve d'enlever
aux Anglois
la Normandie.
Tresor des
Chartres.*

On vit bien que cette réunion étoit sans retour; c'est pourquoi les Normands demanderent au Roy, d'estre gouvernez par les Loix & par les Coûtumes de la Nation. Il y consentit, & y changea peu de chose. Berengere de Navarre veuve de Richard Roy d'Angleterre, avoit une partie de son doüaire assignée sur Falaise, Domfront, & Bonne-ville sur Touque. Elle ceda au Roy les pretentions qu'elle pouvoit avoir sur ces Places; & il lui donna en échange le Mans; & en cas que le dédommagement n'égalast pas pour le revenu ce qu'elle cedit, le Roy lui promit de lui assigner le surplus sur des Domaines d'Anjou & de Touraine. Ainsi les Anglois n'eurent bien-tost plus rien en Normandie. Mais le Roy ne demeura pas en si beau chemin.

*Autres ex-
péditions de
Philippe.
Guillelm.
Brito.
Tresor des
Chartres.*

Il partagea son Armée en deux. Il en donna une à Guillaume des Roches Sénéchal du Maine, qu'il fit joindre par Cadoc General des Brabançons, pour entrer en Anjou, où ils prirent Angers & diverses autres Places. Il fit Guillaume des Roches Vicomte d'Anjou, & ce Seigneur par modestie ne voulut prendre que le titre de Sénéchal hereditaire, en quittant celui de Sénéchal du Maine, pour le remettre à la disposition de la Reine Berengere, mais à charge de retour après la mort de cette Princesse, ou en cas que par quelque nouveau Traité, le Mans revint à la Couronne de France.

*Rigord.
Tresor des
Chartres.
Cartulaire
de Philippe
Auguste.
fol. 213.*

Le Roy avec l'autre Armée marcha en Touraine & en Poitou. Il se rendit maître des deux Capitales, & fit quelque temps après Sénéchal de Poitou Aymeri Vicomte de Toüars. Loudun se soumit pareillement, & la plupart des Seigneurs du Poitou lui

furent hommage, gagnez par les grandes promesses qu'il leur fit.

La Rochelle, Loches, & Chinon refusèrent de se rendre, & comme la saison estoit avancée, le Roy se contenta de former le blocus des deux dernières, afin que rien n'y pût entrer pendant l'hiver.

Dès l'ouverture de la Campagne suivante, il fit le siege de Loches, qu'il prit avec assez de peine, & en donna le Gouvernement à Drogon de Merlou. Chinon fut aussi obligé de se rendre. Ces deux Places étoient des plus fortes de ces quartiers-là.

An. 1205.

Tant de conquestes ne pouvoient gueres manquer de donner de la jalousie à ceux, qui ne voyoient pas volontiers Philippe devenir si puissant; mais les Croisades l'avoient délivré de la plupart des Princes dont il auroit eu le plus à craindre. Baudouin Comte de Flandre s'étoit croisé pour le secours de la Terre-Sainte, & l'on n'apprehendoit plus son retour, depuis que sa valeur, sa bonne fortune, & le secours des Venitiens, l'avoient élevé sur le Trône de Constantinople, où il monta par la ruine du Tyrant Alexis Murfulphe, qui avoit étranglé de sa propre main le jeune Alexis fils de l'Empereur Isaac l'Ange. Baudouin avoit esté suivi par Louïs Comte de Blois, qui fut tué cette même année dans une embuscade par les Bulgares, où Baudouin fut aussi pris. Le Comte de Champagne estoit un enfant au berceau, dont le Roy estoit Tuteur. C'estoit dans ces Familles, où les Rois d'Angleterre trouvoient ordinairement des gens en pouvoir & en disposition de faire de la peine aux Rois de France. Jean privé de ces ressources, n'avoit plus que Gui de Toüars Duc de Bretagne, avec qui il put prendre quelques mesures.

Jusqu'alors ce Duc avoit esté extrê-

*Gui de
Toüars. Ja-*

*loux de tant
de conquêtes,
traite avec le
Roy d'Angle-
terre,*

mement uni avec la France contre le Roy d'Angleterre. La mort du jeune Duc Artur, dont il faisoit gloire d'être le vengeur, estoit le motif de cette liaison. Mais entre les Princes, un motif de cette nature perd aisément toute sa force, quand les interêts viennent à changer. La Duchesse Constance mere d'Artur ne vivoit plus. Il croyoit avoir jusqu'alors fait assez de mal au Roy d'Angleterre, pour satisfaire aux obligations qu'il avoit à cette Princesse, de l'avoir fait Duc de Bretagne en l'épousant. Il voyoit avec peine le Roy sur les Frontieres de Bretagne, tant du costé de la Normandie, que du costé du Maine, du Poitou, & de l'Anjou. La réunion de ces quatre Etats à la Couronne de France lui faisoit apprehender le même sort pour la Bretagne, où il n'avoit nul droit de son chef, mais seulement du chef de sa femme, & que l'on pouvoit aisément lui contester, puisqu'elle ne vivoit plus.

*An. 1205.
Rigord.*

*Guillelm.
Armoric.*

Toutes ces raisons le rendirent plus facile à écouter les sollicitations du Roy d'Angleterre, trop foible pour lui nuire, mais assez fort pour le défendre, & le maintenir contre la France, si ce Prince estoit une fois rétabli dans le Poitou & dans l'Anjou. Il traita donc avec lui, & lui promit de se déclarer en sa faveur, aussi-tôt qu'il le verroit en-deçà de la mer avec une Armée.

*Philippe en
étant averti,
marche en
Bretagne, &
oblige le Duc
à demander
la paix.*

Philippe qui veilloit à tout, eut avis de ce Traité, & marcha sans tarder en Bretagne, où il prit Nantes, & ravagea toute la Frontiere. Le Duc fut contraint de demander la paix, que le Roy lui accorda. Ce Prince après cette expedition passa par le Poitou, où il visita les principales Places. Il y mit de bonnes Garnisons, & crut n'avoir plus rien à craindre de ce côté-là. Mais il ne fut pas plustôt retourné à Paris, qu'il apprit que le Roy

d'Angleterre estoit arrivé à la Rochelle avec beaucoup de Troupes; qu'à son arrivée quantité de Seigneurs de Poitou s'estoient hautement déclarés pour lui, & en particulier Aymeri Vicomte de Toüars frere du Duc de Bretagne, & Sénéchal de Poitou.

Le Roy d'Angleterre avec ses Troupes, & celles des Seigneurs Poitevins de son parti, alla mettre le siege devant Angers, le prit, & commença à faire le dégast dans toutes les Terres de la Noblesse, qui n'avoit pas encore abandonné le parti de France.

*Le Roy d'An-
gleterre prend
Angers.*

Philippe sur cet avis, passa promptement la Loire avec son Armée, vint dans le Poitou, & ravagea toutes les Terres du Vicomte de Toüars, à la vûë du Roy d'Angleterre, qui estoit campé à Toüars même; mais qui n'osa jamais se mettre en Campagne.

Ibid.

An. 1206.

Ce Prince envoya de là faire des propositions de paix au Roy, qui ne refusa pas une entrevûë avec lui. On convint du lieu & de l'heure de la Conference pour le lendemain. Mais on fut bien surpris, quand on scût que le Roy d'Angleterre, au lieu de venir au rendez-vous, estoit allé à la Rochelle, d'où il repassa en son Royaume. Neanmoins la negotiation se fit par Députés, & on conclut une Trêve pour deux ans, au bout desquels la guerre recommença. Les François prirent Parthenai, & quelques Chasteaux qui furent démolis. Henri Clement Maréchal de France, le Sénéchal d'Anjou, & le Vicomte de Melun, qui commandoient les Troupes du Roy, battirent dans une rencontre le Vicomte de Toüars & Savari de Mauleon, qui estoient à la teste du parti d'Angleterre. Hugues de Toüars frere du Vicomte, Henri de Lusignan, & quelques autres Sei-

*Et repasse
peu après dans
son Royaume.*

*Charte
Tieugar apud
du Chesne in
Hist. Norm.*

An. 1208.

Rigord.

Croisade publiée contre les Albigeois.

gneurs furent pris , & envoyez au Roy à Paris.

On fit encore une nouvelle Trêve, pendant laquelle le Pape Innocent III. fit conclure & prescher en France une Croisade d'une nouvelle espece. Ce ne fut point contre les Mahometans ; mais contre les Heretiques appelez Albigeois, dont les erreurs avoient infecté tout le Languedoc, & autant corrompu l'esprit de la Noblesse, que celui du Peuple. Ces Heretiques avoient à leur teste le Comte Raymond de Toulouse VI. du nom. Le Roy contribua à cette Croisade, autant que les ennemis qu'il avoit alors, & qu'il eut dans la suite sur les bras, lui laisserent la liberté de le faire. Nous y verrons même dans quelques années le Prince Louis son fils à la teste de l'Armée de France, y faire ses premieres armes. Pierre Roy d'Arragon y prit le parti du Comte de Toulouse contre les Croisez. Le fracas que cette expedition fit dans toute l'Europe, partagea l'attention qu'on y avoit à la guerre des Rois de France & d'Angleterre, & aux mouvemens que causoient en Allemagne & en Italie les intrigues des divers concurrens pour l'Empire, où le Pape Innocent III. faisoit parfaitement valoir son autorité, aussi-bien que dans la Croisade, & dont Philippe Auguste n'estoit pas spectateur indifferant. Je vais tâcher de ranger les divers evenemens de ces trois grandes affaires, qui se passerent en même temps. Je commence par la Croisade contre les Albigeois.

Depuis l'établissement de la Monarchie Françoisse dans les Gaules, & la conversion de Clovis jusqu'au regne de Charlemagne, dans l'espace de plus de deux siècles & demi, à peine parut-il en France quelques vestiges de nouvelles erreurs. Un ou deux im-

posteurs sous le Gouvernement de Pepin, se firent suivre par quelque populace. Mais ils furent aussi-tôt punis, & le Peuple incontinent desabusé. Sous les Rois de la premiere race, on se piquoit très-peu de science, & sans ce goût, on n'en prend gueres à la nouveauté. Mais Charlemagne ayant par ses recompenses fait renaitre l'amour des belles Lettres, ranimé l'esprit d'étude, sur tout dans les Ecclesiastiques, & remis la Theologie en vogue, aussi-tôt l'envie de se distinguer fut la source feconde d'un grand nombre d'erreurs : condition déplorable de l'esprit humain, qui ne peut sortir de ses tenebres, sans se faire une illusion de ses propres lumieres. Dés-lors s'émeurent les Controverses sur le Mystere de l'Incarnation, & sur le Culte des Images, qui donnerent lieu au Concile de Francfort ; suivirent les erreurs de Gotescalc sur la Predestination, celles de Berenger sur la presence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, de Gilbert Evêque de Poitiers sur la Trinité, de Pierre de Bruis, de Henri, de Pierre de Vaud ou Valdo, & de plusieurs autres, dont quelques-uns ajoutèrent aux erreurs speculatives, les maximes les plus abominables contre les bonnes mœurs.

Mais toutes ces Heresies, quelques funestes qu'elles eussent esté à l'Eglise, par les scandales qu'elles causèrent parmi les Fidèles, n'avoient point eu de suite pour l'Etat, parce que nul Prince ne s'en estoit laissé corrompre, & qu'elles n'avoient point trouvé de Protecteurs, qui voulussent, ou qui pussent les défendre les armes à la main. Celle des Albigeois fut la premiere en France, contre laquelle, & pour laquelle on leva des Armées, on fit des sièges, on en vint à des combats, qui ne put être abattuë que par une sanglante

*Quels étoient
leurs senti-
ment.*

*Petrus Mo-
nach. Vallis
Cernai Hist
Albig. cap. 1.*

guerre de plusieurs années.

Cette Hereſie n'éſtoit qu'un renou-
vellement des erreurs capitales des
anciens Manichéens, avec un mélange
de quelques autres blaſphêmes. Ils
admettoient deux Dieux, deux Crea-
teurs, ou deux Principes; l'un à qui
ils donnoient la qualité de Dieu bon,
& l'autre qu'ils appelloient le mau-
vais, ou le Dieu malin. Ils faiſoient
le premier Createur des choſes invi-
ſibles, & le ſecond des choſes viſi-
bles. Celui-ci avoit, ſelon eux, pré-
ſidé à l'ancien Teſtament. C'éſtoit un
Dieu menteur, un Dieu cruel, un
Dieu homicide; l'autre préſidoit au
nouveau Teſtament, & eſtoit un Dieu
veritable, aimable, & miſericordieux.
Ils n'avoient aucun reſpect, ni aucu-
ne déference pour les Ecritures de
l'ancien Teſtament. Ils traitoient le
mariage de concubinage. Ils regar-
doient les Sacremens de l'Egliſe com-
me des choſes frivoles. Ils nioient la
présence réelle de Jeſus-Chriſt dans
l'Euchariftie, & la reſurrection des
corps. Ils déteſtoient le culte des Ima-
ges. Ils défendoient de manger de la
chair, des œufs, & de tout ce qui ve-
noit des animaux. Ils avoient parmi
eux comme divers Ordres. Il y avoit
l'Ordre des Parfaits, & puis l'Ordre
des Croyans, qui eſtoit un rang in-
ferieur. Ils faiſoient profeſſion d'une
grande chaſteté, quoique par un a-
bominable principe, que la pudeur
m'empêche d'écrire, ils ſouſtinſſent
non ſeulement qu'on ne pechoit
point; mais encore qu'on ne pouvoit
pas pecher, en ſ'abandonnant aux plus
infames voluptez.

Ils avoient encore bien d'autres
maximes également extravagantes &
impies, quoiqu'ils ne ſ'accordaſſent
pas entre eux ſur toutes. Mais ce que
je viens d'en marquer, ſuffit pour mon-
trer la reſſemblance, qu'ils avoient
avec ces anciens Manichéens ſi con-

nus dans l'Histoire de l'Egliſe; prin-
cipalement par les ouvrages de S. Au-
guſtin.

On leur donnoit divers noms en
France. On les y appelloit en Latin
Bulgari, & en François, d'un nom qui
répond à ce mot Latin, & qui eſt enco-
re aujourd'hui une injure très-infame,
dont on voit par là l'origine, de la-
quelle on ne peut douter, en liſant
l'Epitaphe d'Alix Comteſſe de Bi-
gorre, où il eſt dit qu'elle eſtoit fille
de Gui de Montfort, qui pour la
Foy **MOURUT CONTRE LES
B*... ET ALBIGEOIS**. Cette Epi-
taphe eſt au Monaftere des Religieu-
ſes de Montargis. La raiſon pourquoi
on leur donna ce nom en France, eſt
que par le commerce qu'on avoit eu
ſous la ſeconde Race de nos Rois a-
vec les Bulgares, on avoit appris
qu'il y avoit beaucoup de ces Here-
tiques parmi ces Peuples, & qu'appa-
remment ils eſtoient ſujets au deteſta-
ble peché, qui attira le feu du Ciel
ſur Sodome & ſur Gomorre.

On les nomme encore Provençaux,
parce que la Provence fut fort infec-
tée de ces erreurs, dans le temps qu'el-
les commencerent à ſe répandre en
France. Leur abſtinance, leur fauſſe
modeſtie, la ſeverité affectée de leurs
maximes, quoiqu'ils fuſſent dans le
fond très-corrompus, leur fit donner
auſſi le nom de Bons-hommes. Enfin
on les appella Albigeois, & ce nom
ſeul leur eſt demeuré. Ce furent les
Etrangers, dit un Auteur contempo-
rain, qui appellerent les Heretiques
Provençaux du nom d'Albigeois. Il
n'en dit pas la raiſon; mais ce fut ap-
paremment que ceux des Nations voi-
ſines de la France, qui prirent la Croix
contre ces Heretiques, en trouverent
beaucoup à Albi & aux environs.

Dès le Regne du Roy Robert, cette
Hereſie parut à Orleans, & y fut in-
troduite par une femme Italienne. Ce

*Et les noms
qu'on leur
donnoit en
France.*

** Le mot
eſt tout du
long dans
l'Epitaphe.*

Ibid.

*Ibid.
In Proemio.*

*Cette Hereſie
prend naiſſan-
ce à Orleans.*

Prince l'an 1022. en fit condamner au feu les principaux Chefs, & entre autres deux Chanoines de la Cathedrale, ainsi que je l'ai raconté dans l'Histoire de ce Regne. Dès-lors on en surprit plusieurs Sectateurs dans les quartiers de Toulouse, qui furent aussi condamnés à la mort: d'autres en grand nombre y demeurèrent cachez à la faveur de la maxime en usage de tout temps parmi les Manichéens, de contrefaire leur creance, & de demeurer toujours meslez parmi les Catholiques.

Pierre de
Bruis la re-
nouvelle.
Guillelm.
de Podio
Laurentii
cap. 8.
Roger
Houeden.

Pierre de Bruis sous le Regne de Loüis le Gros, & Henri son Disciple, sous le Regne de Loüis le Jeune, se merent de nouveau ces dogmes impies en Provence & en Languedoc. Il en coûta la vie à Pierre de Bruis, qui fut brûlé vif à S. Gilles sur le Rhône. Mais les ménagemens qu'on eut depuis pour ces Heretiques, ou la negligence des Pasteurs, laisserent tellement prévaloir cette détestable Secte, qu'elle gâta tout le Languedoc, & le Comte de Toulouse lui-mesme avec les plus considerables de ses Vassaux. A ces Manichéens Albigeois se joignirent des Ariens & des Vaudois, qui trouverent un refuge dans les mesmes lieux, & contribuoient à y exterminer la Religion Catholique.

La fureur avec laquelle les Sectateurs de cette Heresie s'efforçoient de l'étendre de toutes parts, anima le zele du Pape Innocent III. homme capable des plus grandes entreprises, & lui fit imaginer le moyen qu'il crut estre le seul efficace, pour arrester un si grand mal. Ce fut de faire une Croisade de Catholiques contre un païs devenu presque entierement Heretique. Il ne le fit toutefois qu'après avoir tenté les autres voyes, & y avoir envoyé d'excellens Missionnaires, du nombre desquels fut le saint Fondateur de l'Ordre des Dominicains, S.

Dominique. Ils convertirent plusieurs de ces Heretiques; mais ce n'estoit rien en comparaison du nombre de ceux qui demouroient dans l'erreur, ou qui y retournerent aussi-tost après l'avoir abjurée. Ainsi le Pape vit bien qu'il falloit en venir à l'exécution de ce qu'il avoit projeté de faire, en cas que les voyes de douceur ne lui réussissent pas.

Il eust en vain esperé de rien executer sans le secours & l'agrément du Roy de France, dont le Comte de Toulouse estoit le Vassal & cousin germain par Constance sa mere, tante de ce Prince.

Le Pape envoya en France avec la qualité de Legats, le Cardinal Galon & Arnaud Amauri Abbé de Cîteaux, pour exhorter le Roy & les Seigneurs François à prendre les armes contre les Heretiques, & à rétablir la Religion Catholique dans les païs de Toulouse, de Narbonne, d'Albi, de Cahors, & de Besiers, où elle estoit presque aneantie; & ils le prierent de trouver bon, qu'on prêchast une Croisade par tout le Royaume pour ce sujet.

Le Roy approuva fort le dessein du Pape; mais il s'excusa d'aller en personne, & d'envoyer le Prince son fils combattre les Heretiques, jusqu'à ce qu'il eust fait la paix avec le Roy d'Angleterre, qui ne manqueroit pas de rompre la Trêve, dès qu'il le verroit occupé ailleurs. Il sçavoit de plus que l'Empereur Othon IV. n'attendoit que l'occasion de se venger des oppositions, que la France avoit faites à son election. Neanmoins malgré tout ce qu'il avoit à craindre de ces deux puissans ennemis, il promit de fournir pour la Croisade quinze mille hommes entretenus à ses dépens, & bien équipez, & de donner la liberté à ses Sujets de s'enrôler & de prendre la Croix; & il accorda aux Le-

Legats en-
voyez en
France à ce
sujet.
Rigord.
Guillelm.
de Podio
Laurentii
cap. 10.

An. 1108.

Guillelm.
Brito. L. 8.

gats la permission de faire prêcher par tout la Croisade dans son Royaume.

Le Comte de Toulouse ayant esté informé de tout ce qui se passoit, vint fort allarmé trouver le Roy, qui lui conseilla d'avoir plus de docilité pour les conseils du Pape, & plus de soumission à son autorité. Ce n'estoit là ni l'inclination, ni l'intention du Comte entesté de l'Herésie au-delà de tout ce qui se peut imaginer. Ne pouvant donc obtenir du Roy qu'il empêchast la publication de la Croisade, il lui dit qu'il auroit recours à l'Empereur, pour en obtenir du secours contre ses ennemis, ou pour détourner le Pape du dessein qu'il avoit de lui déclarer la guerre, & qu'il iroit incessamment voir ce Prince. Le Roy lui repartit, qu'il lui défendoit d'avoir commerce, & de faire aucun Traité avec l'Empereur, qui estoit ennemi de la France. Le Comte ne laissa pas d'aller trouver Othon, qui le reçut mal, & rejetta toutes les propositions qu'il lui fit, par l'horreur qu'il conçut de son attachement à l'Herésie, & de la vie débordée & scandaleuse qu'il menoit depuis long-temps.

Ce Comte estoit en effet un homme d'un genie brutal, adonné presque dès l'enfance aux plus excessives débauches, jusqu'à abuser de sa propre sœur, cherchant quelquefois moins le plaisir, que le crime mesme dans ses plus scandaleux excès. Il épousoit des femmes sans nul égard aux degrez de parenté, & les répudioit pour la moindre chose. Trois de celles qu'il avoit épousées les unes après les autres, estoient vivantes dans le temps dont je parle. Il s'emparoit sans nul égard des biens des Eglises, enlevait les Terres & les Châteaux à ses voisins, railloit éternellement des choses de la Religion, & s'estoit tellement dévoué au parti des Heretiques, que lui-mesme disoit quelquefois, qu'il

prévoyoit bien les malheurs que lui attireroient l'affection & l'attachement qu'il avoit pour eux; mais qu'il seroit ravi de les leur témoigner, en sacrifiant jusqu'à sa propre vie; & ils l'avoient tellement enforcé & infatué, qu'il estoit persuadé, que quelques crimes qu'il eust commis, il seroit sauvé, pourvu qu'il eust le bonheur de mourir entre leurs mains.

Tel estoit Raymond VI. Comte de Toulouse, Marquis de Provence, Duc de Narbonne, digne Chef & Protecteur des plus infames & des plus extravagants Heretiques qui furent jamais. Sa conduite n'ayant pas moins irrité le Roy que le Pape, tous deux declarerent publiquement qu'ils le livroient à la haine publique, & donnoient à quiconque pourroit s'emparer de ses Places & de tout son Domaine, permission de le faire, sauf les droits du principal & Souverain Seigneur; c'est-à-dire, du Roy de France, & par dessus tout cela le Pape l'excommunia.

Aussi-tôt la Croisade fut prêchée, & les Peuples invitez à prendre les armes contre les Heretiques aux mesmes conditions, & avec les mesmes Indulgences & Privileges des Croisades publiées autrefois contre les Sarrazins. La publication se fit avec beaucoup de succès. Un grand nombre de Prélats, de Seigneurs, & de gens de toutes conditions s'enrôlerent à l'envi, & se mirent une Croix sur la poitrine, au lieu que dans les Croisades pour la Terre-Sainte, on la portoit sur l'épaule: & l'on fit cette distinction, parce qu'il y avoit encore des gens qui se croisoient tous les jours pour le voyage d'Outre-mer.

Les plus considerables de ceux qui se croiserent contre les Albigeois, furent Guillaume Archevêque de Bourges, Pierre Archevêque de Sens, Robert Archevêque de Roüen, les Evê-

Guillelm.
de Podio.
Cap. 13.

Guillelm.
Brito, L. 8.

Epist. Innocent. chez
Catel, Hist.
des Comtes
de Toulouse.

Caractere du
Comte de Tou-
louse Chef des
Albigeois.
Petrus Vall.
Cernai.

ques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Lisieux, de Bayeux, de Chartres, Eudes Duc de Bourgogne, Simon Comte de Montfort, & Gui son frere, Hervé Comte de Nevers, les Comtes d'Auxerre, de S. Paul, de Bar sur Seine, Guichard de Beaujeu, Guillaume des Roches Sénéchal d'Anjou, Gautier de Joigny, Gui de Levis, & Lambert de Touri.

Le Comte de Toulouse pour conjurer la tempeste qui se formoit contre lui, avoit envoyé à Rome l'Archevêque d'Auch, & Raymond de Rabasteins, autrefois Evêque de Toulouse, pour se plaindre au Pape de la dureté dont l'Abbé de Cîteaux le traitoit, & le prier d'envoyer un autre Legat en Languedoc. Le Pape pour mettre le Comte tout-à-fait dans son tort, y consentit, & nomma Milon Notaire de l'Eglise Romaine, pour aller en Languedoc faire la fonction de Legat; mais avec ordre de ne rien faire sans le conseil de l'Abbé de Cîteaux. Cet Abbé alla au devant du nouveau Legat jusqu'à Auxerre, d'où ils vinrent ensemble saluer le Roy, qui estoit à Ville-neuve dans le Sénonois, & ils le conjurerent de nouveau de la part du Pape, de ne pas abandonner la cause de la Religion, dans les conjonctures fâcheuses où elle se trouvoit.

Milon alla de là en Provence, & assembla au Chateau de Monteil plusieurs Prélats, pour avoir leur avis sur la maniere dont il devoit en user avec le Comte. Il fut résolu que le Legat le citeroit pour comparoître devant lui à Valence.

Il promet de se soumettre.

Le Comte sachant que l'Armée des Croisez s'assembloit, & se voyant perdu sans ressource, obéit à l'ordre du Legat, & lui promit de se soumettre à tout ce qu'il souhaiteroit de lui. Dès

qu'il eut lâché ce mot, le Legat lui ordonna de lui livrer sept Fortereffes en Provence, pour seureté de la parole qu'il lui donnoit, touchant sa parfaite soumission. Secondement, il voulut que les Gentilhommes & les Consuls des Villes d'Avignon, de Nismes, & de S. Gilles, fussent les cautions du Comte, & qu'ils jurassent de ne le plus reconnoître pour leur Seigneur, supposé qu'il manquast à sa promesse. En troisieme lieu, qu'en cas qu'il violast son serment, il consentist à perdre le Comté de Melgueil, & que ce Comté fust mis à la garde du S. Siege. Le Comte de Toulouse accepta tout cela; & le Legat envoya aussi-tôt Thedise Chanoine de Genes, que le Pape lui avoit adjoint dans sa Legation, pour prendre possession au nom de l'Eglise Romaine, des sept Fortereffes que le Comte devoit livrer en Provence.

Petrus Vall. CERN. c. xi.

Ces préludes estoient déjà fort fâcheux pour Raymond, & l'engagement de se soumettre aux ordres du Legat, bien general. Ensuite il alla avec le Legat à S. Gilles, où il devoit recevoir l'absolution de son excommunication. La ceremonie s'en fit dans toutes les formes.

Et reçoit l'absolution de son excommunication.

Le Comte vint en chemise à la porte de l'Eglise de S. Gilles, où l'on avoit apporté le S. Sacrement & plusieurs Reliques. Là en presence du Legat & d'un grand nombre de Prélats, il jura* qu'il seroit obéissant aux ordres qu'il recevrait de la part de l'Eglise Romaine, & qu'il executeroit fidèlement ce qu'il avoit promis au Legat à Valence. Après ce serment le Legat lui mit son étole au cou, lui donna l'absolution, & l'introduisit dans l'Eglise, en le frapant à coups de verges.

La foule du Peuple estoit si gran-

* Ce serment est rapporté tout au long dans l'Histoire des Comtes de Toulouse par Catel, Cap. 12.

de, que le Comte ne put sortir par la mesme porte qu'il estoit entré. On le conduisit par les souterrains de l'Eglise, & on le fit passer devant le Tombeau de Pierre de Chastel-neuf Religieux de Cisteaux, & Missionnaire Apostolique en Languedoc, que les Hérétiques avoient assassiné, à ce qu'on croyoit, par l'ordre du Comte de Toulouse, qui fit ainsi par hazard, & en équipage de criminel, amende honorable à ce saint Martyr.

An. 1209.

Le Comte ayant reçu l'absolution, & commencé à executer une partie des choses qu'on lui ordonna, & entre autres la restitution des biens & des privileges de diverses Eglises, il pria le Legat de lui donner la Croix, & de le mettre sur la Liste des Croisez; ce que le Legat lui accorda. C'étoit une adresse de ce Comte, qui vouloit par là en vertu du privilege des Croisez, mettre ses Terres à couvert des ravages de l'Armée qui s'approchoit.

Cap. 13.

Elle se rendit à Lion vers la Saint Jean. Le Comte alla au devant, & promit aux principaux Chefs, de contribuer avec eux de tout son pouvoir à l'extirpation de l'Hérésie. Il leur livra quelques Châteaux pour assurance de sa parole, & leur offrit même son propre fils en ôtage.

Quelles étoient ses vues, dans cette feinte.

Par cette soumission & cette franchise affectée, le Comte mettoit à couvert Toulouse sa Capitale, & les autres Villes qu'il possédoit en propre, & où il avoit le Domaine immédiat; mais il ne pouvoit pas sauver plusieurs Seigneurs ses Vassaux ou ses amis, qui aussi gastez & aussi Hérétiques, & plus fiers que lui, ne pouvoient se résoudre à déferer si aveuglément aux ordres du Pape. Roger Vicomte de Beziers & de Carcassonne son neveu, Bernard Comte de Foix, Pierre Roger Seigneur de Cabaret, Raymond de Termes, Aime-

Tome III.

ri de Montreal, Guillaume de Minerbe, Roger de Comminge, & quelques autres encore protegeoient les Hérétiques, les uns hautement, les autres couvertement. C'étoit contre eux, après la paix accordée au Comte de Toulouse, que se devoit faire l'effort des Croisez. Le Vicomte de Beziers & de Carcassonne fut le premier attaqué.

Les Chefs de l'Armée, en approchant de Beziers, firent avertir les Catholiques par l'Evêque, de s'en retirer, pour n'estre point enveloppez dans le carnage qu'on estoit resolu d'y faire des Hérétiques; & on les exhorta à suggerer quelque moyen à l'Armée de surprendre la Place. Mais personne n'en voulut sortir, soit qu'ils craignissent les Hérétiques, soit qu'ils crussent la Ville en estat de se bien défendre.

A peine l'Armée commençoit à prendre ses quartiers, qu'il se fit une sortie de la Place, où quelques-uns des Croisez furent tuez. Ce qui irrita tellement les Ribauds, qui estoient en ce temps-là une troupe de Soldats qu'on employoit aux actions les plus dangereuses, que sans attendre l'ordre, ils prirent des échelles, les allerent planter contre la muraille, & y donnerent un assaut si brusque, qu'ils l'emporterent. Ils firent ensuite passer au fil de l'épée sans quartier tout ce qui ne put échaper à leur fureur. Le nombre des morts, en y comprenant les hommes & les femmes qu'on massacra sans distinction, fut de trente mille. Quelques-uns en comptent beaucoup plus, & d'autres beaucoup moins. La Ville fut prise au jour de la Magdelaine de l'an 1209.

De-là l'Armée marcha à Carcassonne, & cette Place après beaucoup de résistance, fut prise par capitulation, ou comme l'écrivit un autre Historien

on a vu que les Croisez ont été les premiers à attaquer la ville de Beziers.

L'Armée ne laisse pas de marcher contre Beziers, dont les Habitans sont massacrés.
Cap. 13.

Guillelm. Brito. L. 8.

An. 1209.
Prise de Carcassonne par capitulation.
Guillelm. Brito. L. 8.

O

Auteur Anonyme chez Catel, Hist. des Comtes de Toulouse.

contemporain, l'unique de ce temps-là, que l'on ne voye pas se déchaîner contre le Comte de Toulouse, ce fut par la terreur subite des Habitans : ils abandonnerent la Place, & s'enfuirent par des lieux souterrains, lorsqu'ils sçurent que le Vicomte de Beziers avoit esté arresté par le Legat, que ce Seigneur avoit esté imprudemment trouver sans sauf-conduit.

Jusqu'à la prise de Carcassonne, il ne paroist pas qu'il y eust eu aucune prééminence entre les Seigneurs Croisés ; mais tous bien unis ensemble par la prudence du Legat Milon, ils agissoient de concert, commandant chacun leurs Vassaux, & ceux qui s'estoient donnez à eux. Après la reddition de cette Place, plusieurs proposèrent d'élire quelqu'un d'entre eux pour commander en chef, & se charger de la défense des Villes qu'on avoit conquises.

Petrus Vall. Cernay. Cap. 17.

Le choix tomba d'abord sur le Comte de Nevers, & à son refus sur le Duc de Bourgogne, qui ne jugea pas à propos non plus d'accepter ce commandement. Ni l'un ni l'autre ne voulurent chagriner le Comte de Toulouse, ou peut-estre ils apprehenderent de ne pouvoir pas soutenir cette guerre avec des Troupes, sur lesquelles le General n'avoit d'autorité, qu'autant que les Seigneurs de qui elles dépendoient, voudroient lui en donner. Elles ne s'estoient engagées à demeurer en Campagne que pour un temps, & ils prévoyoiient que lorsque la premiere ferveur seroit rallentie, elles les abandonneroient. De plus ils se doutoient bien que le Comte de Toulouse, à la premiere occasion qu'il en auroit, s'échapperoit du Camp, & se mettroit à la teste des Hérétiques. Le pais estoit plein de Fortereses, qui estoient la plupart occupées par la Noblesse de ce parti. Enfin le Roy d'Arragon pa-

roissoit fort disposé à prendre la défense du Comte de Toulouse son beau-frere, & en ce cas, la partie ne seroit pas tenable, à moins que le Roy de France n'y employast toutes ses forces ; ce que les défiances qu'il avoit du Roy d'Angleterre & de l'Empereur, ne lui permettoient pas de faire.

Il estoit néanmoins de la derniere importance d'avoir un Chef, & un Chef du premier mérite, capable de conduire jusqu'au bout une entreprise, qui avoit si bien commencé. Voici comme on s'y prist pour oster tout lieu à la jalousie & aux brigues. On nomma deux Evêques, quatre Chevaliers, & Arnaud Amauri Abbé de Cîteaux, que le Pape avoit fait de nouveau son Legat, & on leur donna pouvoir de choisir le General, après qu'on leur eust fait promettre de n'avoir égard dans leur choix, qu'à la gloire de Dieu & au bien commun.

S'estant assemblez sur ce sujet, ils élurent tout d'une voix Simon Comte de Montfort, qui refusa absolument cet emploi, à l'exemple du Comte de Nevers & du Duc de Bourgogne. Ces deux Seigneurs, & la plupart des autres firent en vain tous leurs efforts, pour l'obliger à l'accepter ; en vain le Legat se jeta à ses pieds pour le fléchir, il tint toujours ferme. Alors le Legat se levant, & prenant un ton d'autorité que lui donnoit son caractère, je vous commande, lui dit-il, de la part de Dieu & du Pape, & en vertu de l'obéissance que vous leur devez, de vous charger de l'employ que l'on vous presente, & pour lequel on ne vous choisit, que parce qu'on le juge nécessaire au bien de la Religion & de l'Eglise.

Ces paroles du Legat surprirent le Comte & l'ébranlerent. L'applaudissement que toute l'Assemblée y don-

Le Comte de Montfort est élu General des Croisés.

Ibid.

na, l'honneur qu'un tel empressement lui faisoit, l'obligation où le Pape, les Légats, & tous les Seigneurs de l'Armée se mettoient par là, de le seconder dans la fuite, tout cela fit qu'il se rendit.

Caractere de
de Seigneur.

Ce Seigneur dans la verité estoit celui de toute l'Armée, à qui cet honneur estoit le plus justement dû. Il estoit alors Chef de l'illustre Maison de Montfort-l'Amauri, & portoit encore la qualité de Comte de Leicester, titre qui lui venoit de ses ancestres, fort attachez pendant longtemps aux Rois d'Angleterre. Il estoit grand homme de guerre, & s'étoit toujours signalé par son courage & par sa conduite dans les plus fameuses expéditions. C'estoit l'homme de son temps le mieux fait, de la plus belle taille, & de la meilleure mine, vif, agissant, infatigable, intrepide, entreprenant, également sage & heureux dans ses entreprises, & avec toutes ces qualitez de Heros, il avoit une douceur, une affabilité, une honnesteté, qui le rendoient aimable à tout le monde. Une action qu'il venoit de faire au siege de Carcassonne lui avoit gagné le cœur de toute l'Armée. Dans l'attaque de la seconde enceinte de la Ville, les assiegez avoient disposé leurs pierriers de telle maniere, & en si grand nombre, que les assaillants battus de toutes parts, furent obligez d'abandonner le fossé dont ils s'estoient d'abord emparez. Un Gentilhomme ayant eu la cuisse cassée, ne pouvoit faire retraite avec les autres, & demouroit exposé à la fureur des Habitans, qui ne faisoient quartier à personne. Le Comte l'ayant apperçu, retourna au fossé seul avec son Ecuyer, & au travers d'une gresle effroyable de pierres & de flèches, le prit & l'emporta. Enfin ce qui relevoit infiniment le mérite de ses autres vertus, c'est qu'il estoit

Cap. 18.

Cap. 16.

autant distingué par sa pieté & par son éloignement de toutes sortes de débauches, que par tout le reste.

C'estoit là sans doute un digne Chef d'une guerre sainte; & il soutint glorieusement cette qualité. Après s'estre fait mettre entre les mains le Vicomte de Béziers, qui mourut quelque temps après en prison, & donné ses ordres pour la conservation de plus de cent Chasteaux ou Forteresses, qui s'étoient rendus, partie avant le siege de Carcassonne, partie depuis qu'il avoit esté élu General, il commença par envoyer de tous costez des Missionnaires, pour ramener à l'Eglise par une sincere obéissance, ceux que la terreur des armes avoit déjà soumis malgré eux.

Il proposa au Comte de Nevers & au Duc de Bourgogne, de prolonger la Campagne encore quelque temps, quoique le terme de l'engagement qu'ils avoient pris avec les Légats, fust expiré; leur représentant la nécessité de se saisir de quelques Chasteaux voisins de Carcassonne, d'où les ennemis faisoient sans cesse des courses, & désoloient tout le pais. Il commença dès-lors à éprouver les difficultez qu'il avoit prévûes, & pour lesquelles il avoit eu tant de peine à accepter le Commandement.

Le Duc de Bourgogne & le Comte de Nevers estoient mal ensemble, & la grande liaison que le Duc affectoit d'avoir avec le Comte de Montfort, donnoit de la jalousie au Comte de Nevers; de sorte que bien que ce Comte eust beaucoup contribué à faire élire le Comte de Montfort General de l'Armée de l'Eglise, il n'en parut pas plus zélé pour seconder ses desseins. Le Duc de Bourgogne demeura avec ses Troupes; mais le Comte de Nevers se retira avec les siennes, & ce mauvais exemple fut suivi de beaucoup d'autres Seigneurs.

O ij

Math. Paris.

Guillelm.
de Podio.
Cap. 14.

Petrus de
Vall. Cernay.
c. 20.

Il est abandonné du
Comte de Nevers.

rent pour cet effet recours à un expedient, dont ils avoient divers exemples dans les Regnes précédens.

Ils porterent leurs plaintes au Roy de France, & lui demanderent justice sur divers griefs qu'ils lui presenterent, comme à leur Souverain Seigneur, & qui l'estoit aussi du Roy d'Angleterre. Ces sortes de Requêtes estoient toujours très-bien reçues à la Cour de France, où l'on prenoit volontiers toutes les occasions de faire sentir aux Rois d'Angleterre leur dépendance de la Couronne. Le Roy répondit à ces Seigneurs qu'il auroit soin de leurs interets. Il écrivit au Roy d'Angleterre, & l'exhorta à ne point molester ses Vassaux, à leur conserver leurs droits, à les gouverner avec douceur, & à ne les point aigrir; que pour lui il ne pouvoit s'empêcher comme leur Seigneur, d'écouter leurs plaintes, & de garder dans l'examen qu'il en feroit, les procédures juridiques.

Philippid.
L. 6.

Ibid.

Le Roy d'Angleterre répondit au Roy en termes fort soumis, qu'il reconnoissoit son autorité, & qu'il l'honorait comme son Seigneur & son Roy; mais qu'il le prioit de trouver bon, que toutes choses se fissent dans l'ordre; que la coutume estoit, que les Vassaux qui tenoient des Fiefs immédiatement mouvans de la Couronne d'Angleterre, & qui estoient en même-temps Arrière-Fiefs de la Couronne de France, s'adressassent d'abord à la Cour d'Angleterre, sauf leur droit d'en appeler à la Cour de France, en cas qu'ils crussent qu'on ne leur eust pas fait justice. Il faut, ajouta-t-il, que d'abord ils soient jugés par moi, assisté du Conseil de leurs Pairs*; & si je ne juge pas selon les Loix, alors mon jugement sera examiné par mes Pairs.

* Parium.
suorum.

Observation
sur les Fiefs
qui relevoient

Ces deux paroles *leurs Pairs*, & *mes Pairs*, méritent d'être observées ici

en passant. Par cette parole, *leurs Pairs*, le Roy d'Angleterre entendoit les Seigneurs de ses Etats, qui avoient la qualité de Pair: & par cet autre, *mes Pairs*, il entendoit, non pas les Pairs d'Angleterre, mais ceux qui portoient ce titre en France, du nombre desquels il estoit en qualité de Duc de Normandie. On a beaucoup raisonné sur ce mot de *Pair*: il est exprimé en Latin par celui de *Par*, qui signifie en François *égal*, & selon cette signification, *mei Pares*, *mes Pairs*, voudroit dire en François la même chose, que *mes égaux*, non pas qu'ils fussent tous égaux en dignité; mais parce qu'ils assistoient avec une égale autorité entre eux à certains jugemens où le Souverain présidoit, & parce qu'ils n'en avoient aucune les uns sur les autres en particulier, & qu'ils estoient également jugés les uns par les autres, quand ils estoient cités au Tribunal du Prince, dont ils estoient comme les Assesseurs en ces sortes de jugemens. Vrai-semblablement ces jugemens où il s'agissoit de juger un Pair, estoient les seuls où ils assistoient en cette qualité de Pairs, par un privilège particulier accordé à tous les plus considérables Vassaux de la Couronne, de n'être jugés que par leurs Pairs, c'est-à-dire, par leurs égaux, qui estoient comme eux Vassaux relevant immédiatement de la Couronne. Cette signification du mot de *Pair*, me paroît parfaitement établie par cette expression du Roy d'Angleterre, rapportée par un Auteur contemporain. Pour ce qui est de leur réduction au nombre de douze, je ne pense pas qu'on ait aucun Monument Historique, par lequel on puisse en fixer précisément le temps; mais l'Epoque de cette réduction ne doit pas être fort éloignée du temps dont je parle: car il est fait mention expresse des douze Pairs de France sous le Regne

en même-
temps des
deux Couron-
nes.

Guillelm.
Brito. L. 6.
Philipp.

Math. Paris
p 901. no
vz editionis.

de S. Louïs petit - fils de Philippe Auguste , & l'Historien contemporain n'en parle pas comme d'une nouvelle institution. Je reviens au differend des deux Rois.

Le Roy de France n'avoit pas droit d'exiger autre chose du Roy d'Angleterre, que ce qu'il lui promettoit par sa réponse : car c'estoit une coutume qui avoit passé en Loy, que les Vassaux soutinssent leurs droits en presence de leurs Pairs & de leur Seigneur immediat, & contre lui, s'il les avoit violez ; & ils n'avoient leur recours au Seigneur Suzerain qu'en seconde instance. En effet, le Roy renvoya Raoul d'Issoudun, le Comte de la Marche, & les autres, au Tribunal de leurs Pairs & du Roy d'Angleterre. Mais ce Prince ne tint pas parole, & au lieu de vouloir les écouter, il leur refusa les sauf-conduits qu'ils demandoient, pour comparoître devant lui.

Ibid.

Les plaintes en revinrent aussi-tôt au Roy : & les Seigneurs qui se prétendoient lésés, le supplièrent d'évoquer la cause à son Tribunal, & d'y citer le Roy d'Angleterre, comme son Vassal, qui lui devoit rendre compte de sa conduite, en ce qui concernoit le Gouvernement des Domaines, pour lesquels il relevoit de lui.

Le Roy ne voulut point encore se servir de la voye de la citation ; mais il écrivit au Roy d'Angleterre d'une maniere assez forte, en lui reprochant qu'il avoit manqué de parole, & le menaçant de prendre les moyens efficaces de se faire obéir.

Ibid.

Le Roy d'Angleterre s'excusa sur quelques affaires pressantes, qui l'avoient empêché de travailler à celle-là, & ajouta que sans delay, il tiendrait sa Cour & l'Assemblée des Pairs à Angers ; que les Seigneurs ses Vassaux dont il s'agissoit, pourroient se

rendre à Loudun, & que là il leur enverroient des sauf-conduits en bonne forme. Il n'exécuta pourtant rien de tout cela, éludant toujours sous de nouveaux pretextes. Le Roy lassé de tous ces retardemens, & choqué d'une conduite si peu sincere, commença à assembler des Troupes, pour entrer sur les Terres du Roy d'Angleterre.

Ce Prince en ayant eu avis, envoya de nouveau prier Philippe de ne point rompre la paix, & l'assura qu'il le satisferoit au plustôt. Le Roy répondit, qu'il ne pouvoit plus se fier à ses promesses, & qu'il alloit lui faire une sanglante guerre, à moins que pour gage de sa parole, il ne lui mit entre les mains les Fortereses de Tilières & de Boutavant, sur les Frontières de Normandie, à condition toutefois qu'elles lui seroient rendues, si-tôt qu'il auroit obéi à ses ordres. Le Roy d'Angleterre y consentit, & on convint du jour auquel les deux Forts seroient livrez au Roy.

Ibid.

Cependant Artur Duc de Bretagne voyant ces semences de guerre, pensa à en profiter. Il entra dans la Ligue des Comtes mécontents, & pria le Roy de trouver bon, qu'en cas de rupture, il fist valoir les droits qu'il avoit sur la succession du défunt Roy d'Angleterre, dont il prétendoit qu'il avoit esté injustement exclus ; & c'est ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir.

La situation des affaires du Roy d'Angleterre devenoit par ces troubles d'autant plus dangereuse, qu'il n'avoit pas les mêmes ressources que son predecesseur, dans les Vassaux de la Couronne de France, qui s'étoient tous sincerement reconciliez avec le Roy. Le Comte de Flandre le plus redoutable avoit pris la Croix, & se dispoisoit au voyage de la Terre-Sain-

Fâcheuse situation des affaires du Roy d'Angleterre.

te, aussi-bien que Loüis Comte de Blois. Thibaud Comte de Troye venoit de mourir à l'âge de vingt-cinq ans, ne laissant qu'une fille, & la Comtesse sa femme enceinte, qui accoucha d'un fils, dont le Roy fut fait Tuteur, & devint par conséquent maître de tout cet Etat. Ainsi il n'avoit plus rien à craindre au dedans du Royaume; au lieu que le Roy d'Angleterre avoit en-deçà & au-delà de la mer, bien des gens qui broüilloient dans ses Etats. Rien donc n'empêchoit Philippe, d'exiger de lui tout ce qu'il en pouvoit prétendre.

Philippe force deux de ses places sur la frontiere de Normandie. Ibid.

Il ne manqua pas de s'aller presenter devant Tillieres & Boutavant au jour marqué, & somma les Commandans de les lui remettre. Ils répondirent qu'ils n'avoient reçu aucun ordre là-dessus: sur quoy le Roy, qui s'estoit attendu à une telle réponse, entreprit de forcer ces deux Places.

Tillieres estoit une Forteresse sur la riviere d'Aure, fortifiée par les Ducs de Normandie, long-temps avant qu'ils fussent Rois d'Angleterre. Boutavant avoit esté construit par le dernier Roy Richard, sur le bord de le Seine, en même temps qu'il bastit proche de la même riviere le Fort de Porti-joye, le Chateau-Gaillard, & quelques autres vers Andely. Il appella celui-là Boutavant, pour marquer le dessein qu'il avoit en élevant toutes ces Fortereses, qui étoit d'aller toujours de plus en plus en avant du costé de l'ennemi, & de *bouter*, c'est-à-dire, de mettre, & pousser les Fortifications de ces Frontieres, le plus loin qu'il lui seroit possible vers les Terres de France.

Et met ensuite le siege devant Gournai, Philipp. Lib. 6.

Ces deux Places coûtèrent trois semaines au Roy; mais il n'en demeura pas là. Il prit encore Mortemer, Lions, & vint mettre le siege devant Gournai, Place alors des plus considerables de la Frontiere de Norman-

die, entre Andely & Beauvais. Elle étoit située dans une Plaine marécageuse, & entourée de fossés très-profonds & pleins d'eau. Il y avoit une forte Garnison pour la défendre; & il se trouvoit de grandes difficultez dans l'exécution de cette entreprise. Mais le Roy considerant le terrain des environs, s'apperçut qu'un grand étang, qui estoit proche de-là, paroissoit notablement plus haut que la Ville, & il crut qu'en rompant les digues, le penchant des eaux estant de ce costé-là, il la pouvoit noyer entièrement.

En effet, après avoir inutilement sommé la Garnison de se rendre, il fit couper la levée de l'étang, & l'eau vint tomber avec tant de rapidité dans les fossés & contre la muraille, qu'elle la renversa, & obligea tout ce qu'il y avoit de gens dans la Place, à l'abandonner, & à gagner les hauteurs des environs. Ensuite les eaux s'estant écoulées par le moyen de plusieurs seignées, les Troupes entrèrent dans la Place; le Roy en fit reparer les breches, & y ajouta de nouvelles Fortifications.

Ce fut là que le jeune Duc de Bretagne l'estant venu trouver, fut fait Chevalier de sa main. Le Roy fit la ceremonie de lui ceindre l'épée, selon la coutume, & lui fit épouser Marie sa fille, qu'il avoit eüe d'Agnés de Meranie, & qui ne pouvoit avoir alors que quatre ou cinq ans. Il lui donna l'investiture non seulement du Duché de Bretagne, que le Duc tenoit auparavant du Roy d'Angleterre; mais encore du Comté de Poitou & du Comté d'Anjou, & reçut son hommage lige pour tous ces Domaines. Il lui donna deux cens Cavaliers d'élite, tirez de ses Troupes, & une grosse somme d'argent, pour lui aider à entretenir l'Armée, avec laquelle il devoit attaquer le Roy.

*An. 1202.
Guillelm.
Armoric.*

Il ceint l'épée de Chevalier au jeune Duc de Bretagne.

d'Angleterre en Anjou & en Poitou.

*Qui est pris
prisonnier par
le Roy d'An-
gleterre.
Guillelm.
Armoric.
Math. Paris,
Rigord.*

Le Duc de Bretagne prit congé du Roy au mois de Juillet, & ne fut pas long-temps sans entrer sur les Terres du Roy d'Angleterre. Il assiegea Mirabeau en Poitou, où la Reine-mere d'Angleterre se trouva enfermée. Le Duc avoit fort peu de Troupes, & attendoit les Milices de Bretagne, de Berri, & de Bourgogne, qui devoient incessamment le joindre. Mais le Roy d'Angleterre les prévint; & estant tombé tout à coup sur lui, le défit, & le prit prisonnier avec le Comte de la Marche, Geoffroy de Lusignan, & plusieurs autres Seigneurs de de-là la Loire. Il renferma le Duc de Bretagne dans le Chateau de Falaise, & fit passer en Angleterre la plupart des autres Seigneurs prisonniers.

AR. 1202.

Cette nouvelle fut rapportée au Roy, dans le temps qu'il assiegeoit Arques sur les Frontieres de Normandie. Il abandonna le siege, vint à grandes journées sur la Loire, pour recueillir les restes du parti du Duc de Bretagne. Il attaqua & emporta Tours, que le Roy d'Angleterre reprit peu de temps après, & dont il rasa le Chateau & les murailles, après avoir mis le feu à la Ville.

*Guillelm.
Armoric.*

Math. Paris.

Le Roy d'Angleterre alla ensuite à Falaise, où il fit tout ce qu'il put, pour engager le Duc de Bretagne, à rompre les liaisons qu'il avoit prises avec le Roy de France. Ce jeune Prince lui répondit avec fermeté, qu'il ne renonceroit jamais aux droits qu'il avoit, non-seulement sur l'Anjou, la Touraine, le Maine & la Guyenne; mais encore sur l'Angleterre qui lui appartenoit par la mort du Roy Richard son oncle, à qui son pere, par le rang de sa naissance, eust dû succéder, & que lui-même representoit comme son heritier legitime.

Le Roy d'Angleterre qui ne s'etoit pas attendu à une réponse si fiere, & qui jugea par là ce qu'il auroit à craindre dans la suite d'un tel ennemi, le fit transporter au Chateau de Roüen, où il fut étroitement gardé. Peu de temps après on apprit la mort du jeune Duc, dont les circonstances sont demeurées incertaines, par les diverses relations qu'on en fit alors. Les uns assûrent qu'il fut empoisonné; d'autres que Jean le poignarda de sa propre main; mais les Auteurs Anglois mêmes en disent assez, pour ne laisser nul doute, qu'il n'eust péri de mort violente, soit par la main, soit par l'ordre du Roy d'Angleterre.

*Et meurt peu
après dans sa
prison.*

An. 1203.

La chose parut si odieuse, que depuis ce temps-là, ce Prince fut en horreur aux Peuples & à la plupart des Grands, dont plusieurs l'abandonnerent, pour se donner au Roy de France; & quelques autres ne demurerent dans son parti, qu'en attendant quelque occasion favorable de l'abandonner.

Math. Paris.

La Duchesse Constance mere du Duc Artur, outrée de douleur, porta ses plaintes au Roy, comme au Seigneur Suzerain du Roy d'Angleterre & du Duc, & les Seigneurs de Bretagne se joignirent à elle, pour demander justice. Le Roy reçut favorablement leur Requeste, & cita le Roy d'Angleterre à la Cour des Pairs. Ce Prince n'ayant pas comparu, fut par Arrest & Jugement solennel de la Cour des Pairs, déclaré atteint & convaincu du crime de parricide & de celui de felonie contre le Roy son Seigneur, privé & déclaré déchu du droit qu'il avoit sur toutes les Terres, Seigneuries & Fiefs mouvans, & tenus à hommages de la Couronne de France, qui furent tous confisquez.

*Le Roy Jean
accusé de cette
mort, est con-
damné à la
Cour des Pairs.
Rigord,
Guillelm.
Armoric.*

Le Roy profitant des conjonctures, commença à faire executer l'Arrest,

*Le Roy en fait
executer l'Ar-
rest.*

& avec le secours des Bretons & des Poitevins, il prit diverses Fortereſſes au-delà de la Loire, dont il rafa les unes, & garda les autres. Robert Comte d'Alençon ſe donna à lui avec ſa Ville, & toutes les Places dont il eſtoit maître. Mais le Roy ayant ſeparé ſes Troupes pour les faire repoſer, le Roy d'Angleterre vint bruſquement mettre le ſiege devant Alençon.

Oblige Jean à lever le ſiege d'Alençon.

Le Roy ſurpris & embarrasſé, à cauſe de la difficulté qu'il y avoit à rasſembler aſſez promptement ſes Troupes diſperſées, rappella celles qui eſtoient les plus proches, & ayant ſçu qu'il ſe faiſoit un Tournois à Moret dans le Gaſtinois, où quantité de Nobleſſe ſ'eſtoit aſſemblée, il y alla, & invita tous les Seigneurs & Gentilſhommes qui ſ'y trouverent, à le ſuivre, pour le ſecours d'Alençon. Ils le firent volontiers, & avec toute leur ſuite, qui eſtoit ordinairement aſſez nombreuſe dans ces ſortes de divertifſemens Militaires, ſ'eſtant joints avec ce que le Roy avoit amené de Troupes, ils firent un petit Corps d'Armée plus conſiderable par la qualité & la bravoure de ceux qui le compoſoient, que par le nombre.

Le Roy marcha à leur teſte à grandes journées droit au ſiege. Le Roy d'Angleterre qui n'avoit pas prévu que Philippe duſt prendre un tel expedient, & qui avoit compté que la Place ſeroit à lui avant qu'on la puſt ſecourir, leva le ſiege fort en diſordre, abandonnant tentes, machines & bagages.

De-là le Roy alla prendre Conches, Andely & le Vaudreüil, tandis que Jean faiſoit de faire des diverſions en divers endroits, dont pas une ne lui réuſſiſſoit, quittant toutes ſes entrepriſes, dès que les François paroifſoient.

Ibid.

Le Pape Innocent III. ſoit de lui-

même, ſoit ſollicité par le Roy d'Angleterre, voulut ſe faire le mediateur entre ces deux Princes, & leur envoya les Abbez de Caſemar & de Trefons, qui au nom & de la part du Pape, leur ordonnerent de convoquer une Aſſemblée des Evêques, des Abbez, & des Seigneurs de leurs Eſtats, d'y faire la paix, & de rétablir les Monafteres & les Eglifes, qui avoient eſté détruites durant la guerre.

Cet ordre fut intimé au Roy à Mante, & il en fut ſurpris. Il aſſembla quelques Evêques, quelques Abbez, & quelques Seigneurs, & leur demanda leur avis ſur ce qu'il avoit à faire en cette occaſion. On trouva la conduite du Pape fort étrange; les plus conſiderables des Seigneurs en furent très-choquez, & conſeillerent au Roy de paſſer outre. * On a les Lettres d'Eudes Duc de Bourgogne; de Hervé Comte de Nevers, & de Radulphe Comte de Soiſſons, ſcelées de leurs Sceaux, par leſquelles ils prient le Roy de ne ſe point laiſſer contraindre par le Pape à cette paix, lui promettant leurs ſecours & leurs ſervices, & de ne point traiter ſans eux avec le Pape; mais comme le Roy avoit pour la perſonne & pour la dignité du Pape beaucoup d'égard, il diſſimula ſon chagrin, & dit ſeulement aux Légats, qu'aſſurément ils n'eſtoient pas bien informez des intentions du Pape, ou qu'ils paſſoient les inſtructions qu'ils en avoient reçûes; qu'il auroit ſoin de l'informer exactement de tout; & qu'après que le Pape auroit examiné les choſes à loisir, il approuveroit ſans doute les raiſons qu'on avoit en France, de continuer la guerre. Le Roy en effet envoya quelques Evêques à Rome, du nombre de ceux qui avoient aſſiſté à cette Aſſemblée, & ils ſatisfirent le Pape d'autant plus aiſément ſur ce ſu-

An. 1203.

Ibid.

* MSS. de Brienne à la Bibliothèque du Roy, vol. 5. Mélanges touchant la Cour de Rome.

jet, que le Roy d'Angleterre ne s'étoit pas mis en peine de lui envoyer personne pour soutenir ses intérêts.

*Et entreprend
le siege de
Chateau-
Gaillard.
Apud du
Chesne. Tom.
5. p. 809.
Guillelm. Ar-
morie.*

Cependant le Roy pensa à exécuter une grande entreprise, qu'il méditoit depuis long-temps. C'estoit le siege de Chateau-Gaillard, dont on voit encore les ruines sur le bord de la Seine à Andely, à sept lieues au-dessus de Roüen. C'estoit une Place que le défunt Roy d'Angleterre avoit fortifiée à plaisir, & dont il avoit fait comme le boulevard de la Normandie de ce costé-là. Il lui avoit même donné le nom de Chateau-Gaillard, comme pour marquer qu'avec cette Forteresse, il prétendoit se rire & se moquer de tous les efforts de la France.

*Description de
cette Place si-
tuée sur le
bord de la
Seine au dessi-
s de Roüen.
Guillelm.
Mito. L. 7.*

Comme ce siege est un des plus mémorables de nostre Histoire, & que la prise de cette Place fut suivie de la conquête de presque toute la Normandie; je vais descendre dans le détail de ce qui s'y passa. Voici la description de la Place, telle que l'Auteur contemporain nous la fait, & qui me paroît fort conforme à la vérité, à en juger par ce que j'en ai vu sur le lieu même. Tout proche de la Ville, qu'on appelle aujourd'hui le petit Andely, il y avoit une grande Isle de figure ronde au milieu de la Seine, appelée l'Isle d'Andely; la riviere avec le temps en a mangé une partie, & en a fait plusieurs petites Isles, une desquelles porte encore le nom d'Isle d'Andely. Richard Roy d'Angleterre avoit basti un Palais dans cette grande Isle, avec une haute & forte Tour, dont le bas subsiste encore, & on l'appelle *la Tour du Chateau*. Le Chateau & la Tour estoient entourés de bons fossés & de hautes murailles, & il y avoit deux Ponts de communication avec les deux bords de la riviere.

Ibid. Environ à la distance de trois por-

tées de fronde sur le rivage, du costé d'Andely, s'élevoit un rocher fort haut & fort roide, & tellement escarpé, qu'estant regardé d'en-bas du costé de la riviere, il ne paroît que comme une Tour. Il estoit un peu moins haut du costé de l'Orient, & il y avoit là comme une grande plate-forme terminée en pointe, & entourée d'un creux très-profond, qui la separoit d'une colline plus haute, & continuoit des deux costez en descendant vers la riviere. On avoit élevé sur le bord de cette espece de plate-forme une très-épaisse muraille flanquée de Tours, & on eut soin d'escarper le roc, afin qu'on ne pût y grimper en nulle maniere par aucun endroit. On avoit construit une autre muraille par le travers de la plate-forme, & on avoit creusé au-devant un grand fossé dans le roc; c'estoit comme un très-fort retranchement, où la Garnison pouvoit se retirer, en cas que la premiere muraille fust forcée par l'ennemi.

De-là en avançant vers l'intérieur de la Place, on rencontroit le haut du rocher, qu'on avoit aussi escarpé tout à l'entour, & sur le bord on avoit basti une forte muraille. Ce rocher estoit encore entouré d'un fossé creusé dans le roc. La structure de cette muraille dont la plus grande partie est encore en son entier, est remarquable. Elle est bastie en rond comme en façon d'une grande & vaste Tour; mais la surface n'en est pas unie. Elle est composée non pas de Tours, mais de segments de Tours, qui n'ont pas un pied de saillie, entre lesquels est un petit espace plat comme une petite courtine, qui n'a gueres plus d'un pied & demi de largeur. On voit dans cette construction l'adresse & le dessein de l'Ingenieur, qui estoit, que le Béliet n'eust presque point de prise contre cette Forti-

fication, au lieu qu'il en avoit beaucoup contre les Tours entieres, dont on flanquoit alors les murailles, & auxquelles depuis on a substitué nos Bastions angulaires, parce que la maniere de l'attaque & de la défense a changé, à cause du canon & de la mousqueterie.

En entrant dans cette enceinte, on voit entre l'Orient & le Midi, une Galerie creusée fort avant dans le roc, dont les entrées sont en arcades; c'estoit apparemment pour mettre les chevaux. Dans le fond à gauche, il paroist une grande ouverture ceintree, par où l'on prétend que l'on descendoit à couvert jusqu'à la riviere. Il y avoit proche de là un puits, pour fournir de l'eau à la Garnison, outre un autre qui estoit au-dedans de la muraille, dont je viens de parler, & celui-ci paroissoit si profond, qu'il y a bien de l'apparence, qu'il a esté creusé jusqu'au niveau de la riviere.

A cette enceinte du costé de l'Orient, est une petite porte, pour communiquer avec la plate-forme par un pont. Enfin sur le plus haut sommet du roc dans le milieu de l'enceinte, estoit bastie la Citadelle, ou plustost le Donjon de la Place, lequel est encore sur pied.

Le Roy commence par l'attaque du Chateau de l'Isle d'Andely.

An. 1203.

C'estoit cette fameuse Forteresse, que Philippe s'estoit proposé d'emporter, & vis-à-vis de laquelle il vint camper au mois d'Aoust de l'an 1203, au Midi de la riviere de Seine, du côté opposé au Vexin. Il resolut de commencer par l'attaque du Chateau de l'Isle d'Andely. Celui qui y commandoit, dès qu'il vit approcher l'Armée, rompit le pont, qui faisoit de ce costé-là la communication de l'Isle avec le continent.

Le Roy ayant fait mettre ses pierriers & ses autres machines en batterie, commença à battre furieusement & sans relasche, non-seulement le

Chateau de l'Isle, mais encore une triple palissade, qui commençoit au pied de la montagne du Chateau-Gaillard, & continuoit dans presque tout le travers de la riviere; c'estoit pour enfermer le passage aux Vaisseaux du Roy qui descendroient; mais les pierres tirées de trop loin, faisoient peu d'effet, & incommodoient seulement quelques maisons de l'Isle. D'ailleurs les assiegez avoient encore leur pont de communication du costé du Vexin, d'où ils pouvoient recevoir commodément du secours & des vivres. Le Roy vit bien qu'il n'avanceroit rien, s'il n'assiegeoit aussi la Place de ce costé-là, & s'il ne la battoit de plus près. Mais il falloit pour cela faire un pont sur toute la largeur de la riviere, & tout proche de la pointe de l'Isle, afin de pouvoir l'insulter. La chose n'estoit pas aisée, ce travail se devant faire à la portée des flèches, des pierres & des feux d'artifice, dont les assiegez ne manqueroient pas d'accabler sans cesse les travailleurs.

Malgré ces difficultez néanmoins, on vint à bout de rompre & d'arracher la palissade de la riviere; mais on y perdit beaucoup de Soldats. Ensuite le Roy ayant fait descendre quantité de batteaux plats, qu'il avoit fait préparer à Paris & dans ses autres Places de la riviere de Seine, on fit le pont au-dessous de la Place. Au milieu du pont à la pointe de l'Isle, le Roy fit élever deux Tours de bois, qui n'avoient point d'autres fondemens, que quatre grands batteaux, qu'on avoit rendus immobiles à force d'anchres & de gros cables: & ces Tours estoient si hautes, qu'elles dominoient les murailles du Chateau de l'Isle; de sorte que personne ne pouvoit y paroistre, sans estre exposé aux flèches des Archers, dont on avoit rempli le haut de ces Tours.

Quand

Et fait battre la Place par trois endroits.

Quand tout ce travail fut achevé, le Roy transporta la plus grande partie de son Armée du costé du Vexin, & fit battre la Place par trois endroits; sçavoir des deux bords de la riviere & de dessus le pont. L'autre avantage qu'on en retira, fut que la Cavalerie pouvant faire des courses dans tout le Vexin, les fourages & les vivres furent en abondance dans le Camp, au lieu que les assiegez ne pouvoient plus en recevoir.

Le Roy d'Angleterre se prépare à le secourir.

Cependant le Roy d'Angleterre avoit assemblé dans le Vexin une nombreuse Armée, bien résolu de tenter le secours, mais il ne vouloit pas hasarder d'abord une bataille generale, soit qu'il se défiast de la fidelité de ses Troupes, soit qu'il redoutast la valeur & l'habileté de son ennemi, soit qu'il voulust, comme il le disoit, se préparer à une entiere victoire par une action moins importante, si elle réussissoit. Il fit donc sous la conduite de Guillaume le Maréchal, un de ses meilleurs Capitaines, un détachement de quatre mille hommes de pied, & de trois mille Cavaliers servants*; c'est-à-dire, de ceux qui estoient à cheval à la suite des Chevaliers à Bannieres, appelez communément Bannerets. C'est sous le regne de Philippe Auguste, que ce titre des Chevaliers Bannerets paroist pour la premiere fois dans nostre Histoire. A ce Corps, qui faisoit sept mille trois cens hommes, il joignit une grosse Troupe de Cottereaux ou de Brabançons qui estoient à sa solde.

** Servientes, d'où vient le mot de Sergeant.*

Il assemble une nombreuse Flotte.

Tandis que cette Armée marcheroit vers le Camp des François, une Flote nombreuse qu'il avoit assemblée un peu au-dessous de l'Isle assiegée, devoit monter la riviere à force de rame, pour venir rompre le pont des assiegeans, & jeter des vivres dans le Chateau. Elle estoit composée de soixante & dix Vaisseaux legers, que

Tome III.

le Roy Richard avoit fait construire un peu avant sa mort, qui estoient assez forts pour voguer sur la mer, mais qui prenoient assez peu d'eau, pour pouvoir aussi aller sur la Seine, même dans les endroits les moins profonds. Il y joignit quantité d'autres moins dres Vaisseaux chargez de vivres pour le Chateau. Il mit sur tous ces Vaisseaux trois mille Flamands qu'il avoit dans son Armée, & les Soldats d'un fameux Pirate nommé Alain, qui s'étoit mis à son service, & à qui il donna le commandement de la Flote conjointement avec deux autres de ses meilleurs hommes de mer.

Il ordonna aux Commandans de la Flote & au General de l'Armée de Terre, de compasser tellement leur marche, qu'ils pussent attaquer le Pont & le Camp en même-temps. Il commanda de plus à l'Amiral, que s'il ne pouvoit pas venir à bout de rompre le pont, il ne laissast pas d'en continuer l'attaque, pour occuper toujours l'ennemi, afin qu'il ne pust pas faire passer les Troupes de l'autre bord de la riviere, au secours du Camp attaqué. L'Armée de Terre & la Flote se mirent en marche sans Trompette & sans bruit, dès que la nuit fut venue. L'Armée arriva bien plustost que la Flote au voisinage du Camp, le vent contraire joint au courant de la riviere, ayant beaucoup retardé les Vaisseaux.

Ordre qu'il donne aux Generaux.

Le General après avoir long-temps attendu, voyant que la nuit se passoit, & que s'il attendoit plus long-temps, il seroit decouvert, fit attaquer les maisons voisines du Camp, où s'estoient retirez au-delà des retranchemens, plusieurs Vivandiers, & d'autres pareilles gens qui suivent les Armées. Il fit main-basse sur tout ce qu'il y trouva, & passa par le fil de l'épée environ deux cens hommes. L'alarme se répandit bien-tost dans

Conservation & fuite des François.

M

le Camp. La consternation s'y mit tellement d'abord, que la plupart commencerent à fuir vers le pont, qui se rompit sous la foule des fuyards. Plusieurs furent noyez, & un grand nombre passa à la nage de l'autre côté de la riviere, où le Roy estoit campé, & ne sçavoit encore rien de ce qui se passoit.

*Qui chargent
à leur tour les
ennemis.*

Cependant Guillaume des Barres, Gaucher de Boulogne, Mathieu de Montmorenci, & quelques autres des Chefs de l'Armée, s'estant mis promptement à la teste de quelques Troupes, qu'ils rassemblèrent au milieu de ce tumulte, & ayant fait mettre le feu à des arbres, à des buissons & à des maisons en divers endroits, pour éclairer le Camp, & connoître le nombre des ennemis, vinrent l'épée à la main au-devant de ceux qui fuyoient, & firent si bien, qu'ils les arresterent, les rallierent, & les rangerent en bataille. Alors le Soldat s'estant reconnu, & les Generaux François voyant les ennemis en désordre dispersez çà & là, ils les chargerent à leur tour, en tuerent grand nombre, & dissipèrent le reste.

*Arrivée de la
Flote Angloi-
se.*

Si la Flote fust arrivée à temps, & que le Pont eust esté attaqué au moment qu'il rompit, tout estoit perdu, la partie de l'Armée Françoisise campée du côté du Vexin, eust esté coupée, & le Roy d'Angleterre, qui suivant le dessein qu'il avoit pris, devoit venir fondre sur elle, en auroit eu bon marché, tant est grande en matiere de guerre, l'importance d'un moment & d'une conjoncture manquée. La brèche du Pont fut incontinent réparée; on fut alerte dans tout le Camp le reste de la nuit, & plus en estat qu'on n'auroit esté sans ce premier échec, de recevoir la Flote, qui parut à la pointe du jour.

A son approche toutes les Troupes se mirent sous les armes. Le Roy fit

occuper les rivages des deux costez par quantité d'Archers & de Frondeurs. Il distribua les postes du Pont à Guillaume des Barres, au Seigneur de Montmorenci, au Seigneur de Mauvoisin, & à quelques autres des principaux Chefs. Plusieurs Ingenieurs monterent dans les Tours avec ceux qui manioient les machines à lancer des pierres, qu'on avoit disposées dans les divers étages de ces Tours. Tous les ordres furent donnez par-tout avec beaucoup de prudence, & executez avec une pareille exactitude.

La Flote cependant avançoit toujours en bel ordre, & s'éloignant le plus qu'il estoit possible des deux bords de la riviere, elle essuya plusieurs décharges de flèches & de pierres. Les premiers Vaisseaux qui estoient les plus forts, vinrent heurter rudement contre le Pont, & soutenus par les autres, d'où l'on tiroit incessamment des flèches, aussi-bien que du Chasteau de l'Isle, s'accrocherent avec des grapins à quelques endroits du Pont. Ceux qui les montoient, commencerent avec la hache à rompre les pieux, à couper les cables, à ébranler les poutres à coups de levier. On en vint alors aux coups de main, au javelot, à l'épée, au spon-ton, à la pique avec beaucoup plus d'avantage du côté de ceux qui défendoient le Pont, tant à cause du nombre, qu'à cause qu'ils combattoient de pied-ferme contre des gens, que le mouvement du Vaisseau faisoit chanceler, & empeschoit de parer si sûrement les coups, & de bien mesurer ceux qu'ils portoient à l'ennemi. D'ailleurs ceux-ci estoient accablez de grosses pierres, de pots à feu, & de toutes sortes d'artifices qu'on leur lançoit de toutes parts, & principalement des deux Tours du Pont.

*Elle est fort
maltraitée.*

Ils combattoient toutefois avec une

*Et obligée de
se retirer.*

opiniastreté surprenante, jusqu'à ce qu'une poutre d'une longueur & d'une grosseur extraordinaire, ayant esté poussée de dessus le Pont, & estant tombée sur deux de leurs plus gros Vaisseaux, qui s'y estoient accrochez, les fracassa, & les coula à fond. A cette vûë il s'éleva de grands cris des deux costez, & les Generaux de la Flote ne voyant plus d'apparence à réüssir dans leur entreprise, donnerent le signal de la retraite.

Aussi-tost après, les batteaux des ennemis pleins de morts & de blesez, commencerent à s'éloigner à la faveur du courant de la riviere. Quand la Flote fut à quelque distance, le Roy détacha après elle quatre petits Vaisseaux fort legers & bien armez, qui l'ayant harcelée assez long-temps, lui enleverent deux Vaisseaux chargez de vivres, destinez pour ravitailler le Chasteau. Mais le Roy sur la fin du combat, voyant que la déroute commençoit, donna un autre ordre, qui eut de bien plus grandes suites.

Il avoit dans son Armée un nommé Gaubert, natif de Mantes. C'estoit un de ces hommes tels qu'il s'en trouve encore quelquefois, qui partie par nature, partie par habitude, ont le secret de demeurer très-long-temps au fond de l'eau sans respirer. On avoit vu plusieurs fois celui-ci plonger, & ne reparoitre ensuite sur l'eau, qu'à près d'une demie lieuë de l'endroit où il s'estoit jetté.

Une des maximes de Philippe Auguste, & qui le fut toujours de tous les grands Rois, estoit de s'attacher par ses bienfaits, tous les gens qui avoient quelque chose d'extrordinaire, sur tout quand leurs talents pouvoient lui estre utiles par rapport à la guerre. C'est la remarque glorieuse à ce Prince, que fait nostre ancien Historien en une autre occasion dans la description de ce siege, le plus dif-

ficile qu'on eust jamais vu en France, & auquel peu de ceux qu'on y a fait depuis, peuvent estre comparez.

Le Roy donc ayant esté averti pendant le combat, que la pallissade de l'Isle du costé de Chasteau-Gaillard, n'estoit point gardée, parce que toutes les Troupes s'estoient renduës au Chasteau de l'Isle, pour favoriser l'attaque de la Flote, commanda qu'on préparast quelques feux d'artifice, que l'on enfermoit dans des pots de fer, & qu'on avoit le secret d'y conserver allumez tout enfermez qu'ils estoient, & demanda à Gaubert s'il auroit le courage de les porter jusques dans l'Isle, pour mettre le feu aux pallissades. Il lui promit de le faire, & ayant fait attacher à plusieurs de ces pots une corde plus longue que la largeur de la riviere, il s'en ceignit par le milieu du corps, passa la riviere entre-deux eaux; & ayant abordé au costé de l'Isle le plus éloigné du Chasteau qu'on attaquoit, il tira ces pots à feu, & executa ses ordres, sans aucune opposition. Le feu en très-peu de temps s'estant communiqué par la force du vent, à la plus grande partie de la pallissade, où les pierriers avoient déjà fait quelques brèches, elle fut bien-tost consumée.

Cependant le Roy avoit fait tenir tout prests quantité de batteaux & de chaloupes, qu'on remplit de Soldats, qui furent transportez à l'Isle, y firent descente sans resistance, s'emparerent des pallissades, des maisons & de toutes les dehors du Chasteau, & s'y logerent. Ceux qui défendoient le Chasteau, voyant l'ennemi au pied de leurs murailles, & maistres de l'Isle, perdirent courage & se rendirent. Cette prise étonna les Habitans d'Andely, qui est au pied du Rocher de Chasteau-Gaillard. Ils abandonnerent la Place, quoi qu'entourée d'assez bon-

Le Roy fait mettre le feu aux pallissades de l'Isle.

Dont il se rend maistre & du Chasteau.

Guillelm.
Brito.

Philippid.
L. 7. P. 579.

nes murailles, & s'enfuirent les uns à Chateau-Gaillard, les autres ailleurs.

Ces deux postes ainfi emportez, assûroient presque au Roy la prise de Chateau-Gaillard, au moins avec le temps, & par la famine; car il estoit impossible que rien y pût entrer désormais. Le Roy mit une grosse Garnison dans le Chateau de l'Isle, fit faire des retranchemens entre Andely & la Forteresse, rétablit les Ponts de communication avec les deux riviages, & ordonna que l'on rebastit les maisons que le feu avoit endommagées. Il y logea une partie considerable de son Armée, & entre autres un grand Corps de Brabançons, qu'il avoit pris à son service, avec leur General nommé Cadoc, à qui il donnoit tous les jours mille livres pour sa solde & pour celle de ses gens.

Il bloque ensuite Chateau-Gaillard pendant l'hiver.

Il laissa reposer pendant quelque temps ses Troupes. Il en prit seulement une partie, avec laquelle il s'avança du costé de Radpont, poste important à trois ou quatre lieues de Rouen, & en fit le siege. Il employa trois semaines à le prendre, & revint à Chateau-Gaillard. La saison estoit déjà avancée: il vit bien qu'il ne pourroit pas en venir à bout avant l'hiver, en l'assiégeant dans les formes, & il prit le parti de le bloquer de fort près.

J'ai dit que du costé de l'Orient, en tirant vers le Midy, il y avoit une colline séparée de la muraille la plus avancée de la Forteresse, par un creux d'une profondeur extraordinaire, & d'une très-grande étendue, qui regnoit tout à l'entour de ce terrain escarpé. Le Roy fit faire sur cette colline deux fosses très-profonds, que l'on conduisit de part & d'autre à l'entour du Chateau, en descendant jusqu'à la riviere, & les fortifia de sept Tours à distance égale les unes des au-

tres. Il fit faire quantité de Barraques aux environs des Tours, remplit de Soldats les Tours & les Barraques, pour y loger pendant tout l'hiver, & fit occuper par un retranchement l'extrémité d'un petit sentier fort étroit; c'estoit le seul chemin par où l'on pouvoit venir de la Forteresse sur la colline par le creux qui estoit entre-deux.

De cette maniere toute liberté fut ostée à la Garnison assiégée de s'écarter, & de rien tirer de la Campagne pour sa subsistance. Le Roy après avoir mis ainfi tout en assurance, alla passer l'hiver à Gaillon, pour estre toujours proche du blocus.

Celui qui commandoit dans Chateau-Gaillard s'appelloit Roger de Laci-Comte de Chester, homme de resolution & de conduite. Il vit bien que le dessein du Roy estoit de le prendre par famine: c'est pourquoi il mit hors de la Place une partie des bouches inutiles. Il en fit sortir à deux fois mille personnes, tant hommes que femmes, que les François par compassion laisserent passer. Mais le Roy envoya ordre aux Commandans du blocus de repousser désormais tout ce qui se presenteroit pour sortir. Quelque temps après, vers la fin de l'hiver, le Gouverneur ayant fait le dénombrement de tous ceux qui restoient dans sa Place, & supputé exactement ce qu'il pouvoit avoir de vivres, trouva qu'il en auroit encore pour un an, pourvu qu'il ne gardast que ceux qui estoient capables de porter les armes, & mit dehors le reste, au nombre de douze cens personnes, qui sortirent assez volontiers, dans l'esperance de passer comme les autres. Mais ces malheureux se virent acclablez de pierres & de flèches, dès qu'ils approcherent du sommet de la colline. Ils se presenterent en vain pour rentrer dans la Forteresse, on les en

écarta pareillement à coups de flèches; de sorte que dans cette extrémité, ils se retirèrent tous dans le chemin creux, où la plupart périrent, les autres se nourrirent quelque temps de racines & de la chair des chiens, que l'on mit aussi hors du Chasteau, pour épargner le pain.

Le Roy estant venu un jour visiter les travaux, ceux qui restoient de ces misérables, accoururent au bord de la riviere, & comme il passoit sur le Pont, qui n'estoit pas loin de là, pour entrer dans l'Isle, ils commencerent tous à crier d'une maniere pitoyable, lui tendant les mains, se jettant à genoux, se prosternant contre terre. Ce Prince ne put soutenir ce triste spectacle, il ordonna qu'on les laissât passer, & qu'on leur donnât du pain, sur lequel ils se jetterent avec fureur, & plusieurs moururent, pour en avoir pris d'abord plus que leur estomach affoibli n'en pouvoit digerer.

Enfin le Roy vint avec de nouvelles Troupes à la fin de Février, pour recommencer le siege. Il vit bien qu'il avoit à faire à un Gouverneur opiniâtre, & qui avoit pris ses mesures pour tenir long-temps, à moins qu'on ne le forçât; ce qui estoit infiniment difficile, & paroissoit à la plupart impossible.

La premiere difficulté estoit d'arriver à la premiere muraille, à qui ce grand creux, qui estoit comme un abysme, servoit de fossé. Le Roy entreprit de le combler, & avec un travail extrême, en vint à bout, malgré les flèches & les pierriers des ennemis, qui tiroient sans cesse, & lui tuerent bien du monde.

Ce creux estant comblé, on se retrancha à peu de distance de la muraille: ensuite on mit les pierriers & les mangonneaux en batterie, & on éleva des Tours, qu'on nommoit des Béfrois, plus hautes notablement que les

murailles, pour tirer sur tous ceux qui y paroistroient quand les pierriers en auroient rompu les creneaux & le parapet.

Si-tôt que les pierriers eurent ruiné toutes les défenses, il fut question de saper la muraille, dont le bélier ne pouvoit pas aborder; car quoique le creux fust comblé, la partie du rocher, sur lequel la muraille avoit esté bastie, estoit bien élevée au-dessus du creux. Cela mesme estoit une extrême difficulté pour la saper. Il eust fallu un temps infini pour la faire dans le roc; mais aussi on ne pouvoit pas atteindre aux fondemens de la muraille pour la miner. On voulut se servir d'échelles pour y arriver; mais il ne s'en trouva pas d'assez longues, à cause de la hauteur du roc. Ainsi l'on fut obligé de faire avec le pic comme des degrez, pour gagner le pied de la muraille.

Le Soldat se portoit à ces travaux avec une ardeur incroyable, animé par la presence du Prince, qu'il voyoit s'exposer aux endroits les plus dangereux, & essuyer les plus rudes fatigues.

Les Mineurs furent enfin attachez au pied d'une Tour, à un angle de la muraille entre le Midy & l'Orient. Ils la saperent par le pied, en l'ébrançant à mesure qu'ils avançoient. Quand le travail eut esté poussé aussi loin qu'il falloit pour renverser la Tour, on se disposa à l'assaut: le feu fut mis aux étançons, & la Tour tomba dans le fossé avec un grand fracas. On monta en ce moment à la brèche; on l'emporta après quelque résistance, & Cadoc General des Brabançons fut le premier qui planta l'étendart de France sur la partie de la Tour, qui restoit encore sur pied. Le Gouverneur durant l'assaut fit mettre le feu à toutes les maisons de cette partie de la Place, & à la faveur de cet incendie, se reti-

ra derrière l'autre muraille, qui traversoit toute la largeur du rocher, & le séparoit, ainsi que j'ai dit, comme en deux Places différentes.

C'estoit un nouveau siege qu'il falloit faire: mais la hardiesse & l'exemple d'un seul homme en épargna la peine. Le Roy d'Angleterre avoit fait faire un an auparavant un assez grand bastiment, joignant la muraille du costé du Midy, ce qui avoit beaucoup retréci le fossé en cet endroit. Le bas de ce corps de Logis servoit de Magasin, & le haut de Chapelle, & pour donner du jour au Magasin, on y avoit fait une fenêtre, qui estoit assez basse.

Action hardie d'un jeune Gentilhomme.
* Famuli.
* Valet.
* Servientes.

Un jeune Gentilhomme du nombre de ceux, qui selon l'usage de ce temps-là, portoient le nom de Serviteurs*, de Valets*, de Sergeants*, à l'égard des Chevaliers qu'ils suivoient à la guerre, s'estant avancé sur le bord du fossé avec quelques-uns de ses camarades, pour reconnoître le terrain, apperçut cette fenêtre, & il lui vint en pensée, qu'il ne seroit pas impossible de surprendre par là les ennemis. C'estoit un jeune homme intrépide, & qui ne cherchoit qu'à se distinguer par quelque action extraordinaire. L'Histoire ne nous en a pas conservé le surnom, mais seulement le nom propre, & le sobriquet qu'on lui donnoit. On l'appelloit Pierre Bogis, c'est-à-dire, selon que signifioit ce mot là pour lors, Pierre le Camus, parce qu'il avoit le nez extraordinairement court. Il proposa sa pensée à quelques uns de ses amis, s'offrant d'entrer le premier. Ils lui promirent de le suivre. Ils prirent avec eux quelques Soldats des plus déterminez de l'Armée, & ayant trouvé moyen de descendre dans le fossé tout escarpé qu'il estoit, ils se coulerent sans estre apperçus, jusques sous la fenêtre.

Bogis s'estant fait élever sur les épaules du plus grand de la troupe, attrapa avec la main un des barreaux de la fenêtre; & comme il estoit extrêmement agile, il sauta dessus. Il trouva moyen de l'ouvrir sans bruit, & fit tost qu'il y fut entré, il tira les autres avec une corde.

La garnison estoit reduite à moins de deux cens hommes en estat de combattre, le reste ayant péri, partie dans les sorties, partie dans les assauts, partie par les maladies; d'autres estoient blesez ou malades. On ne marque point le nombre des Soldats que Bogis avoit avec lui. Il est certain qu'il n'égalait pas à beaucoup près celui de la Garnison; mais il comptoit que leur courage & la surprise suppléeroient à ce défaut.

Il fallut enfoncer la porte qui donnoit sur le rempart. Le bruit qui se fit pour cet effet donna l'alarme. Les assiegez ne douterent point, que ce ne fussent les François qui s'estoient emparez du Magasin. Il se trouva par hazard là proche, des fascines, qu'ils jetterent promptement contre la porte, & y mirent le feu. Mais la porte ayant esté enfoncée, Bogis le sabre à la main, à la teste de ses gens, passa au travers du feu, & fit main-basse sur tout ce qui se presenta devant lui. Les ennemis effrayez, croyant estre poursuivis par un plus grand nombre, s'enfuirent & se jetterent avec précipitation dans l'enceinte du Chasteau. Alors Bogis maître de la muraille, courut à la porte, abattit le Pont-levis, & fit entrer les Troupes, que le bruit de cet assaut avoit fait mettre sous les armes; on avoit cru pendant quelque temps, voyant le feu au Magasin & à la Chapelle, qu'il y avoit esté bruslé avec ses gens.

Le Roy profitant de l'ardeur du Soldat, que le succès animoit de plus en plus, fit promptement transporter

ses machines au-delà de cette seconde muraille qu'on venoit d'emporter, & prépara tout pour l'attaque de ce qui estoit proprement le corps de la Place, basti, comme je l'ai dit, sur la pointe applanie du rocher escarpé de toutes parts. Pour y arriver il falloit encore passer un fossé creusé dans le roc; & en haut sur le bord du rocher tout à l'entour, estoit élevée cette muraille, dont j'ai fait un peu auparavant la description. Le Roy Richard en faisant escarper ce Rocher, & creuser les fossés, avoit laissé une langue de terre, ou plustost de roc, pour faire la communication de la Place avec les dehors; c'estoit comme un Pont, par lequel on montoit jusqu'à la porte.

Ce n'estoit que par ce Pont que l'on pouvoit faire l'attaque de la muraille. On fit dessus une galerie couverte avec beaucoup de peine, toutes les machines des ennemis étant employées à la ruiner. On en vint à bout néanmoins, & les Mineurs furent attachez au pied de la muraille. Comme le Gouverneur voyoit bien qu'elle ne pouvoit estre minée que par ce seul endroit, il fit une contre-mine, & en fouissant de son costé sous la muraille, il vint rencontrer les travailleurs des assiegeans, dont quelques-uns furent tuez, & les autres obligez de s'enfuir. Mais le bonheur du Roy estoit égal à sa constance & à son courage. La muraille se trouva tellement ébranlée par les travaux qu'on avoit fait dessous de part & d'autre, qu'elle tomba d'elle-mesme.

Suivie de la prise de cette Forteresse.

Math. Paris.

La brèche n'estoit pas aisée; mais comme le Roy sçavoit qu'il y avoit très-peu de gens pour la défendre, il y fit donner l'assaut. Elle fut emportée de force, & le brave Roger de Laci, avec tout ce qui lui restoit de monde, n'ayant pu gagner le Donjon, où il auroit pu encore arrêter quelque temps l'Armée fut pris. Le Roy pour

lui marquer l'estime qu'il faisoit de sa bravoure, lui fit beaucoup d'honneur, & ne lui donna pour prison que Paris & les environs.

Tous les prodigieux travaux & toutes les belles actions que je viens de raconter, se firent dans l'espace de trois semaines; depuis que le Roy fut revenu sur la fin de Février, pour recommencer le siege de Chateau-Gailard. Il en fit réparer toutes les brèches, & fit de cette Place le Boulevard de la France contre la Normandie, ainsi qu'elle l'avoit esté auparavant de la Normandie contre la France.

La prise de cette fameuse Forteresse augmenta autant la réputation de Philippe, qu'elle inspira de mépris pour le Roy d'Angleterre. Ce Prince durant ce siege demouroit tranquille à Roïen, sans tenter ni le secours, ni aucune diversion, malgré les instances que lui faisoient sur cela les Seigneurs de Normandie & les Seigneurs d'Angleterre, auxquels il ne répondoit point autre chose, sinon qu'il falloit laisser faire les François, & qu'il leur reprendroit bien-tost plus de Places en un jour, qu'ils n'en auroient pris en un an: de sorte qu'on disoit par tout qu'il estoit enforcélé, tant son inaction paroïssoit surprenante en de telles conjonctures.

Elle choqua tellement les Seigneurs Anglois qui estoient à sa Cour & dans son Armée, qu'ils le quitterent pour la pluspart, & repasserent la mer. Les Seigneurs Normands commencerent aussi à lui devenir suspects; de sorte que ne se croyant plus en seureté parmi eux, il prit la resolution de se retirer en Angleterre; mais auparavant il fit raser les Fortifications & les murailles du Pont de l'Arche, de Moulineaux, & de Montfort-l'Amauri, desespérant de les pouvoir conserver. Il ordonna que l'on préparast secretement

Guillelm.
Brito.
Rigord.

An. 1204.

Le Roi d'Angleterre demeure dans l'inaction durant le siege.

Math. Paris.

Les Seigneurs Anglois en sont choquez, & repassent la mer.

Philippid.
Lib. 7.

ment quelques Vaisseaux, & ayant re-commandé la défense de la Normandie à deux Chefs de Brabançons nommez l'un Archas Martin, & l'autre Lupicaire, parce qu'il n'osoit plus se fier aux Seigneurs du pais, il partit.

Rigord.
Guillelm.
Armoric.
in Chronic.
& in Phil-
lippid. L. 8.

Philippe ne pouvoit pas souhaiter une plus belle occasion de conquerir la Normandie, & il sçut s'en prévaloir. Il commença par Falaise, dont le Chasteau estoit une des plus fortes Places du pais. Lupicaire s'y estoit renfermé, & ne put tenir que sept jours. En rendant la Place, il prit parti avec ses Brabançons dans l'Armée du Roy, trahissant son Maistre d'autant plus honteusement, que ce Prince avoit eu plus de confiance en lui.

La plupart
des Villes de
la basse Nor-
mandie se
rendent à
Philippe.

Evreux, Seez, Bayeux, Coutance, Caën, & la plus grande partie des autres Places de la basse Normandie se rendirent au Roy. Un des Historiens contemporains donne encore à Caën le nom de Bourg, mais d'un Bourg très-riche*, & un autre l'égalé presque à Paris, tel qu'il estoit alors, pour la beauté des Eglises, pour les Maisons, pour le nombre des Habitans, pour la situation, pour le commerce.

* Vicum
opulentissi-
mum.

Expeditions
de Gui de
Toüars.
Rigord.

Gui de Toüars, qui avoit épousé Constance Duchesse de Bretagne, mere du jeune Duc Artur, que le Roy d'Angleterre avoit fait si inhumainement périr, ne manqua pas cette occasion de venger la mort de ce Prince. Il vint avec une nombreuse Armée de Bretons assiéger le mont S. Michel. Il prit pour l'attaquer le temps des basses marées, & malgré la situation d'une telle Place, qui se défend d'elle-mesme, malgré les Fortifications que le Roy d'Angleterre y avoit fait faire, elle fut emportée en quatre jours, & reduite en cendres, aussi-bien que l'Abbaye mesme, qui fut quelque temps après rétablie par Philippe Auguste, & mise en un meilleur estat qu'elle n'estoit auparavant. Ensuite

les Bretons prirent Avranches, & presque toutes les Fortereffes de ce Canton. Après ces expéditions, Gui de Toüars vint trouver le Roy à Caën, & ayant eu quelques conférences avec ce Prince, il s'en retourna du costé de Pontorson & de Mortain avec le Comte de Boulogne, & Guillaume des Barres, & un détachement de l'Armée Françoisse assez considerable, pour achever de soumettre ce qui restoit à prendre en ce quartier-là.

Le Roy avec son Armée marcha dans la haute Normandie, où tout plia sous les Loix du vainqueur, excepté Roüen, Arques & Verneüil dans le Perche. Ces trois Villes avoient fait ensemble une espece de Ligue, pour se défendre contre les François, & s'étoient promis mutuellement, qu'en cas qu'elles fussent obligées de se rendre, aucune des trois ne feroit son Traité, sans y comprendre les deux autres.

Rigord.

Philippe se presenta d'abord devant Roüen au-delà de la riviere, & somma les Habitans de se donner à lui. La Ville estoit très-forte, eu égard à la maniere dont on faisoit alors les sieges, & aux machines qui y estoient en usage. Elle avoit double muraille, & triple fossé. Elle estoit extraordinairement peuplée, & ne pouvoit estre investie entierement, à cause de la largeur de la riviere de Seine, qui coule le long de ses murailles; les Habitans avoient une averfion extrême de la domination Françoisse, & quelques François qui s'estoient trouvez dans la Ville lorsque l'Armée du Roy parut, ou un peu auparavant, avoient esté massacrez par la populace. Ils répondirent donc au Roy, qu'ils estoient resolus de se défendre jusqu'à l'extrémité. Le Roy sur cette réponse fit attaquer la Forteresse appelée Barbacanne, qui couvroit le Pont de pierre, dont plusieurs arches subsistent enco-

Philippe met
le siege de-
vant Roüen.
Guillelm.
Brito.

re aujourd'hui, & la prit.

Ce qui oblige les habitants à capituler.

Les Habitans pendant cette attaque, rompirent une partie de leur Pont, de peur que l'ennemi ne s'en emparaît. Mais comme ils virent que le Roy faisoit passer ses Troupes de l'autre costé de la riviere, pour former le siege de la Ville, & que d'ailleurs il n'y avoit gueres d'apparence d'aucun secours, ils demanderent à capituler.

Conditions de la Capitulation. Rigord.

La Capitulation fut, que le Roy leur donneroit trente jours de délai, pour faire avertir le Roy d'Angleterre de l'extrémité où ils estoient; que pendant ce temps-là, dont le terme estoit la S. Jean, il n'assiégeroit, ni Verneüil, ni Arques, en cas que ces deux Villes voulussent entrer dans la Capitulation; † que si au bout des trente jours, ils n'estoient point secourus, ou que la paix ne fust point faite entre les deux Rois, les trois Villes se rendroient. Le Roy accepta ces conditions, & reçut en ostage soixante enfans, ou proches parens des principaux Bourgeois de la Ville, & des Gentilshommes qui s'y trouvoient.

Cette Capitulation, ou ces conventions, ainsi qu'on appelle ce Traité, furent publiées au nom de Pierre des Preaux, commandant dans la Ville pour le Roy d'Angleterre, au nom des autres Gentilshommes, qui y estoient avec lui pour la défendre, au nom du Maire nommé Robert, au nom des Jurez & de la Commune de la Ville, & confirmées le premier de Juin par le serment du mesme Pierre des Preaux, des Seigneurs Guillaume du Bosc, Henri d'Estouteville, Thomas de Pavilli, Pierre de Hostot, Robert d'Esneval, & de quelques autres Gentilshommes, aussi-bien que d'un grand nombre des plus considerables Habitans. Du costé du Roy, le Traité fut signé par Henri Comte de Nevers,

Robert Comte de Dreux, par P. Comte d'Auxerre, Drogon de Merlou Connétable, Gui de Dampierre, B. de Roye, Guillaume de Garlande, Henri Maréchal, Jean du Rouvray, Albert de Hangeft, par Guillaume son frere, par le Comte de Bar, par Robert de Courtenay, par G. son cadet, par Hugues de Malaunai, Raoul Ploquet, & Raoul de Roye, & par quelques autres.

Selon un des articles de la Capitulation, le Roy durant la Trêve demeurait en possession du Fort de Barbacanne. On lui cedit dix pieds d'espace dans la riviere, pour y élever quelque Fortification, s'il le jugeoit à propos. Les Habitans s'obligeoient, s'il le fouhaitoit, à abattre quatre arches de leur Pont de ce costé-là. Par un autre article, le Maire devoit jurer avec vingt autres Bourgeois, qu'il n'avoit eu nulle part au massacre des François, qui avoient esté tuez dans la Ville, d'en rechercher les auteurs, & de les livrer au Roy. Le reste de la Capitulation regardoit la conservation des privileges de la Ville & des Habitans, & la seureté des Fiefs tenus par les Seigneurs & par les Gentilshommes.

Au bout des trente jours le secours ne paroissant point, la Ville se rendit, aussi-bien que Verneüil & Arques. Le Roy qui ne se fioit pas beaucoup aux Habitans de Rouen, ni à ceux de Verneüil, fit abattre une partie des Fortifications de ces deux Places, pour pouvoir les reprendre plus aisément, en cas qu'elles se revoltassent. Ainsi toute la Normandie fut soumise & réunie à la Couronne l'an 1204. deux cens quatre-vingt-douze ans après qu'elle en eut esté démembrée en l'année 912. sous le regne de Charles le Simple, & ce-

Verneüil & Arques se rendent aussi.

An. 1204.

An. 1204.

† Chirographus Rhotomagensium de Conventionibus habitis cum Domino Rege.

dée à Rolon, qui en fut le premier Duc.

*Ce qui ache-
ve d'enlever
aux Anglois
la Normandie.
Tresor des
Chartres.*

On vit bien que cette réunion étoit sans retour; c'est pourquoi les Normands demanderent au Roy, d'estre gouvernez par les Loix & par les Coûtumes de la Nation. Il y consentit, & y changea peu de chose. Berengere de Navarre veuve de Richard Roy d'Angleterre, avoit une partie de son douaire assignée sur Falaise, Domfront, & Bonne-ville sur Touque. Elle ceda au Roy les pretentions qu'elle pouvoit avoir sur ces Places; & il lui donna en échange le Mans; & en cas que le dédommagement n'égalast pas pour le revenu ce qu'elle cedioit, le Roy lui promit de lui assigner le surplus sur des Domaines d'Anjou & de Touraine. Ainsi les Anglois n'eurent bien-tost plus rien en Normandie. Mais le Roy ne demeura pas en si beau chemin.

*Autres ex-
péditions de
Philippe.
Guillelm.
Brito.
Tresor des
Chartres.*

Il partagea son Armée en deux. Il en donna une à Guillaume des Roches Sénéchal du Maine, qu'il fit joindre par Cadoc General des Brabançons, pour entrer en Anjou, où ils prirent Angers & diverses autres Places. Il fit Guillaume des Roches Vicomte d'Anjou, & ce Seigneur par modestie ne voulut prendre que le titre de Sénéchal hereditaire, en quittant celui de Sénéchal du Maine, pour le remettre à la disposition de la Reine Berengere, mais à charge de retour après la mort de cette Princesse, ou en cas que par quelque nouveau Traité, le Mans revint à la Couronne de France.

*Rigord.
Tresor des
Chartres.
Cartulaire
de Philippe
Auguste.
fol. 213.*

Le Roy avec l'autre Armée marcha en Touraine & en Poitou. Il se rendit maistre des deux Capitales, & fit quelque temps après Sénéchal de Poitou Aymeri Vicomte de Toüars. Loudun se soumit pareillement, & la plupart des Seigneurs du Poitou lui

firent hommage, gagnez par les grandes promesses qu'il leur fit.

La Rochelle, Loches, & Chinon refuserent de se rendre, & comme la saison estoit avancée, le Roy se contenta de former le blocus des deux dernieres, afin que rien n'y püst entrer pendant l'hiver.

Dès l'ouverture de la Campagne suivante, il fit le siege de Loches, qu'il prit avec assez de peine, & en donna le Gouvernement à Drogon de Merlou. Chinon fut aussi obligé de se rendre. Ces deux Places étoient des plus fortes de ces quartiers-là.

Tant de conquestes ne pouvoient gueres manquer de donner de la jalousie à ceux, qui ne voyoient pas volontiers Philippe devenir si puissant; mais les Croisades l'avoient délivré de la plupart des Princes dont il auroit eu le plus à craindre. Baudouin Comte de Flandre s'étoit croisé pour le secours de la Terre-Sainte, & l'on n'appréhendoit plus son retour, depuis que sa valeur, sa bonne fortune, & le secours des Venitiens, l'avoient élevé sur le Trône de Constantinople, où il monta par la ruine du Tyrان Alexis Mursulpe, qui avoit étranglé de sa propre main le jeune Alexis fils de l'Empereur Isaac l'Ange. Baudouin avoit esté suivi par Loüis Comte de Blois, qui fut tué cette même année dans une embuscade par les Bulgares, où Baudouin fut aussi pris. Le Comte de Champagne estoit un enfant au berceau, dont le Roy estoit Tuteur. C'estoit dans ces Familles, où les Rois d'Angleterre trouvoient ordinairement des gens en pouvoir & en disposition de faire de la peine aux Rois de France. Jean privé de ces ressources, n'avoit plus que Gui de Toüars Duc de Bretagne, avec qui il put prendre quelques mesures.

Jusqu'alors ce Duc avoit esté extrê-

An. 1205.

*Gui de
Toüars. Ja-*

*loux de tant
de conquêtes,
traite avec le
Roy d'Anglè-
terre,*

mement uni avec la France contre le Roy d'Angleterre. La mort du jeune Duc Artur, dont il faisoit gloire d'être le vengeur, estoit le motif de cette liaison. Mais entre les Princes, un motif de cette nature perd aisément toute sa force, quand les interets viennent à changer. La Duchesse Constance mere d'Artur ne vivoit plus. Il croyoit avoir jusqu'alors fait assez de mal au Roy d'Angleterre, pour satisfaire aux obligations qu'il avoit à cette Princesse, de l'avoir fait Duc de Bretagne en l'épousant. Il voyoit avec peine le Roy sur les Frontieres de Bretagne, tant du costé de la Normandie, que du costé du Maine, du Poitou, & de l'Anjou. La réunion de ces quatre Etats à la Couronne de France lui faisoit apprehender le même sort pour la Bretagne, où il n'avoit nul droit de son chef, mais seulement du chef de sa femme, & que l'on pouvoit aisément lui contester, puisqu'elle ne vivoit plus.

*An. 1105.
Rigord.*

*Guillelm.
Atmotic.*

Toutes ces raisons le rendirent plus facile à écouter les sollicitations du Roy d'Angleterre, trop foible pour lui nuire, mais assez fort pour le défendre, & le maintenir contre la France, si ce Prince estoit une fois rétabli dans le Poitou & dans l'Anjou. Il traita donc avec lui, & lui promit de se déclarer en sa faveur, aussi-tôt qu'il le verroit en-deçà de la mer avec une Armée.

*Philippe en
étant averti,
marche en
Bretagne, &
oblige le Duc
à demander
la paix.*

Philippe qui veilloit à tout, eut avis de ce Traité, & marcha sans tarder en Bretagne, où il prit Nantes, & ravagea toute la Frontiere. Le Duc fut contraint de demander la paix, que le Roy lui accorda. Ce Prince après cette expedition passa par le Poitou, où il visita les principales Places. Il y mit de bonnes Garnisons, & crut n'avoir plus rien à craindre de ce côté-là. Mais il ne fut pas plustôt retourné à Paris, qu'il apprit que le Roy

d'Angleterre estoit arrivé à la Rochelle avec beaucoup de Troupes; qu'à son arrivée quantité de Seigneurs de Poitou s'estoient hautement déclarés pour lui, & en particulier Aymeri Vicomte de Toüars frere du Duc de Bretagne, & Sénéchal de Poitou.

Le Roy d'Angleterre avec ses Troupes, & celles des Seigneurs Poitevins de son parti, alla mettre le siege devant Angers, le prit, & commença à faire le dégast dans toutes les Terres de la Noblesse, qui n'avoit pas encore abandonné le parti de France.

*Le Roy d'An-
gleterre prend
Angers.*

Philippe sur cet avis, passa promptement la Loire avec son Armée, vint dans le Poitou, & ravagea toutes les Terres du Vicomte de Toüars, à la vûë du Roy d'Angleterre, qui estoit campé à Toüars même; mais qui n'osa jamais se mettre en Campagne.

Ibid.

An. 1106.

Ce Prince envoya de là faire des propositions de paix au Roy, qui ne refusa pas une entrevûë avec lui. On convint du lieu & de l'heure de la Conference pour le lendemain. Mais on fut bien surpris, quand on scût que le Roy d'Angleterre, au lieu de venir au rendez-vous, estoit allé à la Rochelle, d'où il repassa en son Royaume. Néanmoins la negotiation se fit par Députés, & on conclut une Trêve pour deux ans, au bout desquels la guerre recommença. Les François prirent Parthenai, & quelques Chasteaux qui furent démolis. Henri Clement Maréchal de France, le Sénéchal d'Anjou, & le Vicomte de Melun, qui commandoient les Troupes du Roy, battirent dans une rencontre le Vicomte de Toüars & Savari de Mauleon, qui estoient à la teste du parti d'Angleterre. Hugues de Toüars frere du Vicomte, Henri de Lusignan, & quelques autres Sei-

*Et repasse
peu après dans
son Royaume.*

*Charte
Tieugæ apud
du Chesne in
Hist. Norm.*

An. 1108.

Rigord.

gneurs furent pris , & envoyez au Roy à Paris.

Croisade publiée contre les Albigeois.

On fit encore une nouvelle Trêve, pendant laquelle le Pape Innocent III. fit conclure & prescher en France une Croisade d'une nouvelle espece. Ce ne fut point contre les Mahometans ; mais contre les Heretiques appelez Albigeois, dont les erreurs avoient infecté tout le Languedoc, & autant corrompu l'esprit de la Noblesse, que celui du Peuple. Ces Heretiques avoient à leur teste le Comte Raymond de Toulouse VI. du nom. Le Roy contribua à cette Croisade, autant que les ennemis qu'il avoit alors, & qu'il eut dans la suite sur les bras, lui laisserent la liberté de le faire. Nous y verrons même dans quelques années le Prince Louis son fils à la teste de l'Armée de France, y faire ses premieres armes. Pierre Roy d'Arragon y prit le parti du Comte de Toulouse contre les Croisez. Le fracas que cette expedition fit dans toute l'Europe, partagea l'attention qu'on y avoit à la guerre des Rois de France & d'Angleterre, & aux mouvemens que causoient en Allemagne & en Italie les intrigues des divers concurrens pour l'Empire, où le Pape Innocent III. faisoit parfaitement valoir son autorité, aussi-bien que dans la Croisade, & dont Philippe Auguste n'estoit pas spectateur indifferant. Je vais tâcher de ranger les divers evenemens de ces trois grandes affaires, qui se passerent en même temps. Je commence par la Croisade contre les Albigeois.

Depuis l'établissement de la Monarchie Françoisse dans les Gaules, & la conversion de Clovis jusqu'au regne de Charlemagne, dans l'espace de plus de deux siècles & demi, à peine parut-il en France quelques vestiges de nouvelles erreurs. Un ou deux im-

posteurs sous le Gouvernement de Pepin, se firent suivre par quelque populace. Mais ils furent aussi-tôt punis, & le Peuple incontinent desabusé. Sous les Rois de la premiere race, on se piquoit très-peu de science, & sans ce goût, on n'en prend gueres à la nouveauté. Mais Charlemagne ayant par ses recompenses fait renaître l'amour des belles Lettres, ranimé l'esprit d'étude, sur tout dans les Ecclesiastiques, & remis la Theologie en vogue, aussi-tôt l'envie de se distinguer fut la source feconde d'un grand nombre d'erreurs : condition déplorable de l'esprit humain, qui ne peut sortir de ses tenebres, sans se faire une illusion de ses propres lumieres. Dès-lors s'émeurent les Controverses sur le Mystere de l'Incarnation, & sur le Culte des Images, qui donnerent lieu au Concile de Francfort ; suivirent les erreurs de Gotescalc sur la Predestination, celles de Berenger sur la presence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, de Gilbert Evêque de Poitiers sur la Trinité, de Pierre de Bruis, de Henri, de Pierre de Vaud ou Valdo, & de plusieurs autres, dont quelques-uns ajoutèrent aux erreurs speculatives, les maximes les plus abominables contre les bonnes mœurs.

Mais toutes ces Heresies, quelques funestes qu'elles eussent esté à l'Eglise, par les scandales qu'elles cause- rent parmi les Fidèles, n'avoient point eu de suite pour l'Etat, parce que nul Prince ne s'en estoit laissé corrompre, & qu'elles n'avoient point trouvé de Protecteurs, qui voulussent, ou qui pussent les défendre les armes à la main. Celle des Albigeois fut la premiere en France, contre laquelle, & pour laquelle on leva des Armées, on fit des sièges, on en vint à des combats, qui ne put être abattuë que par une sanglante

*Quels étoient
leurs senti-
mens.*

*Petrus Mo-
nach. Vallis
Cernai Hist
Albig. cap. 2.*

guerre de plusieurs années.

Cette Hereſie n'éſtoit qu'un renou-
vellement des erreurs capitales des
anciens Manichéens, avec un mélange
de quelques autres blaſphêmes. Ils
admettoient deux Dieux, deux Crea-
teurs, ou deux Principes; l'un à qui
ils donnoient la qualité de Dieu bon,
& l'autre qu'ils appelloient le mau-
vais, ou le Dieu malin. Ils faiſoient
le premier Createur des choſes invi-
ſibles, & le ſecond des choſes viſi-
bles. Celui-ci avoit, ſelon eux, pré-
ſidé à l'ancien Teſtament. C'éſtoit un
Dieu menteur, un Dieu cruel, un
Dieu homicide; l'autre préſidoit au
nouveau Teſtament, & étoit un Dieu
veritable, aimable, & miſericordieux.
Ils n'avoient aucun reſpect, ni aucu-
ne déference pour les Ecritures de
l'ancien Teſtament. Ils traitoient le
mariage de concubinage. Ils regar-
doient les Sacremens de l'Egliſe com-
me des choſes frivoles. Ils nioient la
présence réelle de Jeſus-Chriſt dans
l'Euchariftie, & la reſurrection des
corps. Ils déteſtoient le culte des Ima-
ges. Ils défendoient de manger de la
chair, des œufs, & de tout ce qui ve-
noit des animaux. Ils avoient parmi
eux comme divers Ordres. Il y avoit
l'Ordre des Parfaits, & puis l'Ordre
des Croyans, qui étoit un rang in-
ferieur. Ils faiſoient profeſſion d'une
grande chaſteté, quoique par un a-
bominable principe, que la pudeur
m'empêche d'écrire, ils ſouſtinſſent
non ſeulement qu'on ne pechoit
point; mais encore qu'on ne pouvoit
pas pecher, en ſ'abandonnant aux plus
infames voluptez.

Ils avoient encore bien d'autres
maximes également extravagantes &
impies, quoiqu'ils ne ſ'accordaſſent
pas entre eux ſur toutes. Mais ce que
je viens d'en marquer, ſuffit pour mon-
trer la reſſemblance, qu'ils avoient
avec ces anciens Manichéens ſi con-

nus dans l'Histoire de l'Egliſe; prin-
cipalement par les ouvrages de S. Au-
guſtin.

On leur donnoit divers noms en
France. On les y appelloit en Latin
Bulgari, & en François, d'un nom qui
répond à ce mot Latin, & qui eſt enco-
re aujourd'hui une injure très-infame,
dont on voit par là l'origine, de la-
quelle on ne peut douter, en liſant
l'Epitaphe d'Alix Comteſſe de Bi-
gorre, où il eſt dit qu'elle étoit fille
de Gui de Montfort, qui pour la
Foy **MOURUT CONTRE LES
B*... ET ALBIGEOIS**. Cette Epi-
taphe eſt au Monaftere des Religieu-
ſes de Montargis. La raiſon pourquoi
on leur donna ce nom en France, eſt
que par le commerce qu'on avoit eu
ſous la ſeconde Race de nos Rois a-
vec les Bulgares, on avoit appris
qu'il y avoit beaucoup de ces Here-
tiques parmi ces Peuples, & qu'appa-
remment ils étoient ſujets au deteſta-
ble peché, qui attira le feu du Ciel
ſur Sodome & ſur Gomorre.

On les nomme encore Provençaux,
parce que la Provence fut fort infec-
tée de ces erreurs, dans le temps qu'el-
les commencerent à ſe répandre en
France. Leur abſtinance, leur fauſſe
modeſtie, la ſeverité affectée de leurs
maximes, quoiqu'ils fuſſent dans le
fond très-corrompus, leur fit donner
auſſi le nom de Bons-hommes. Enſin
on les appella Albigeois, & ce nom
ſeul leur eſt demeuré. Ce furent les
Etrangers, dit un Auteur contempo-
rain, qui appellerent les Heretiques
Provençaux du nom d'Albigeois. Il
n'en dit pas la raiſon; mais ce fut ap-
paremment que ceux des Nations voi-
ſines de la France, qui prirent la Croix
contre ces Heretiques, en trouverent
beaucoup à Albi & aux environs.

Dès le Regne du Roy Robert, cette
Hereſie parut à Orleans, & y fut in-
troduite par une femme Italienne. Ce

*Et les noms
qu'on leur
donnoit en
France.*

** Le mot
eſt tout du
long dans
l'Epitaphe.*

Ibid.

*Ibid.
In Proemio.*

*Cette Hereſie
prend naiſſan-
ce à Orleans.*

Prince l'an 1022. en fit condamner au feu les principaux Chefs, & entre autres deux Chanoines de la Cathedrale, ainsi que je l'ai raconté dans l'Histoire de ce Regne. Dès-lors on en surprit plusieurs Sectateurs dans les quartiers de Toulouse, qui furent aussi condamnés à la mort: d'autres en grand nombre y demeurèrent cachez à la faveur de la maxime en usage de tout temps parmi les Manichéens, de contrefaire leur creance, & de demeurer toujours mêlez parmi les Catholiques.

Pierre de Bruis la renouvelle.

Guillelm. de Podio Laurentii cap. 6.

Roger de Houeden.

Pierre de Bruis sous le Regne de Louïs le Gros, & Henri son Disciple, sous le Regne de Louïs le Jeune, semerent de nouveau ces dogmes impies en Provence & en Languedoc. Il en coûta la vie à Pierre de Bruis, qui fut brûlé vif à S. Gilles sur le Rhône. Mais les ménagemens qu'on eut depuis pour ces Heretiques, ou la negligence des Pasteurs, laisserent tellement prevaloir cette detestable Secte, qu'elle gâta tout le Languedoc, & le Comte de Toulouse lui-même avec les plus considerables de ses Vassaux. A ces Manichéens Albigeois se joignirent des Ariens & des Vaudois, qui trouverent un refuge dans les mesmes lieux, & contribuoient à y exterminer la Religion Catholique.

La fureur avec laquelle les Sectateurs de cette Heresie s'efforçoient de l'étendre de toutes parts, anima le zele du Pape Innocent III. homme capable des plus grandes entreprises, & lui fit imaginer le moyen qu'il crut estre le seul efficace, pour arrester un si grand mal. Ce fut de faire une Croisade de Catholiques contre un païs devenu presque entierement Heretique. Il ne le fit toutefois qu'après avoir tenté les autres voyes, & y avoir envoyé d'excellens Missionnaires, du nombre desquels fut le saint Fondateur de l'Ordre des Dominicains, S.

Dominique. Ils convertirent plusieurs de ces Heretiques; mais ce n'estoit rien en comparaison du nombre de ceux qui demeuroient dans l'erreur, ou qui y retournerent aussi-tôt après l'avoir abjurée. Ainsi le Pape vit bien qu'il falloit en venir à l'exécution de ce qu'il avoit projeté de faire, en cas que les voyes de douceur ne lui réussissent pas.

Il eust en vain esperé de rien executer sans le secours & l'agrément du Roy de France, dont le Comte de Toulouse estoit le Vassal & cousin germain par Constance sa mere, tante de ce Prince.

Le Pape envoya en France avec la qualité de Legats, le Cardinal Galon & Arnaud Amauri Abbé de Cîteaux, pour exhorter le Roy & les Seigneurs François à prendre les armes contre les Heretiques, & à rétablir la Religion Catholique dans les païs de Toulouse, de Narbonne, d'Albi, de Cahors, & de Béziers, où elle estoit presque aneantie; & ils le prierent de trouver bon, qu'on prêchast une Croisade par tout le Royaume pour ce sujet.

Le Roy approuva fort le dessein du Pape; mais il s'excusa d'aller en personne, & d'envoyer le Prince son fils combattre les Heretiques, jusqu'à ce qu'il eust fait la paix avec le Roy d'Angleterre, qui ne manqueroit pas de rompre la Trêve, dès qu'il le verroit occupé ailleurs. Il sçavoit de plus que l'Empereur Othon IV. n'attendoit que l'occasion de se venger des oppositions, que la France avoit faites à son election. Neanmoins malgré tout ce qu'il avoit à craindre de ces deux puissans ennemis, il promit de fournir pour la Croisade quinze mille hommes entretenus à ses dépens, & bien équipés, & de donner la liberté à ses Sujets de s'enrôler & de prendre la Croix; & il accorda aux Le-

Legats envoyez en France à ce sujet.

Rigord. Guillelm. de Podio Laurentii cap. 10.

An. 1108.

Guillelm. Brito. L. 8.

gats la permission de faire prêcher par tout la Croisade dans son Royaume.

Le Comte de Toulouse ayant esté informé de tout ce qui se passoit, vint fort allarmé trouver le Roy, qui lui conseilla d'avoir plus de docilité pour les conseils du Pape, & plus de soumission à son autorité. Ce n'estoit là ni l'inclination, ni l'intention du Comte entesté de l'Herésie au-delà de tout ce qui se peut imaginer. Ne pouvant donc obtenir du Roy qu'il empêchast la publication de la Croisade, il lui dit qu'il auroit recours à l'Empereur, pour en obtenir du secours contre ses ennemis, ou pour détourner le Pape du dessein qu'il avoit de lui déclarer la guerre, & qu'il iroit incessamment voir ce Prince. Le Roy lui repartit, qu'il lui défendoit d'avoir commerce, & de faire aucun Traité avec l'Empereur, qui estoit ennemi de la France. Le Comte ne laissa pas d'aller trouver Othon, qui le reçut mal, & rejetta toutes les propositions qu'il lui fit, par l'horreur qu'il conçut de son attachement à l'Herésie, & de la vie débordée & scandaleuse qu'il menoit depuis long-temps.

Ce Comte estoit en effet un homme d'un genie brutal, adonné presque dès l'enfance aux plus excessives débauches, jusqu'à abuser de sa propre sœur, cherchant quelquefois moins le plaisir, que le crime mesme dans ses plus scandaleux excès. Il épousoit des femmes sans nul égard aux degrez de parenté, & les répudioit pour la moindre chose. Trois de celles qu'il avoit épousées les unes après les autres, estoient vivantes dans le temps dont je parle. Il s'emparoit sans nul égard des biens des Eglises, enlevoit les Terres & les Châteaux à ses voisins, railloit éternellement des choses de la Religion, & s'estoit tellement dévoué au parti des Heretiques, que lui-mesme disoit quelquefois, qu'il

prévoyoit bien les malheurs que lui attireroient l'affection & l'attachement qu'il avoit pour eux; mais qu'il seroit ravi de les leur témoigner, en sacrifiant jusqu'à sa propre vie; & ils l'avoient tellement enforcé & infatué, qu'il estoit persuadé, que quelques crimes qu'il eust commis, il seroit sauvé, pourvu qu'il eust le bonheur de mourir entre leurs mains.

Tel estoit Raymond VI. Comte de Toulouse, Marquis de Provence, Duc de Narbonne, digne Chef & Protecteur des plus infames & des plus extravagants Heretiques qui furent jamais. Sa conduite n'ayant pas moins irrité le Roy que le Pape, tous deux déclarerent publiquement qu'ils le livroient à la haine publique, & donnoient à quiconque pourroit s'emparer de ses Places & de tout son Domaine, permission de le faire, sauf les droits du principal & Souverain Seigneur; c'est-à-dire, du Roy de France, & par dessus tout cela le Pape l'excommunia.

Aussi-tost la Croisade fut prêchée, & les Peuples invitez à prendre les armes contre les Heretiques aux mesmes conditions, & avec les mesmes Indulgences & Privileges des Croisades publiées autrefois contre les Sarrazins. La publication se fit avec beaucoup de succès. Un grand nombre de Prélats, de Seigneurs, & de gens de toutes conditions s'enrôlerent à l'envi, & se mirent une Croix sur la poitrine, au lieu que dans les Croisades pour la Terre-Sainte, on la portoit sur l'épaule: & l'on fit cette distinction, parce qu'il y avoit encore des gens qui se croisoient tous les jours pour le voyage d'Outre-mer.

Les plus considerables de ceux qui se croiserent contre les Albigeois, furent Guillaume Archevêque de Bourges, Pierre Archevêque de Sens, Robert Archevêque de Roüen, les Evê-

Guillelm.
de Podio.
Cap. 13.

Guillelm.
Brito, L. 8.

Epist. Innocent. chez
Catel, Hist.
des Comtes
de Toulouse.

Caractere du
Comte de Tou-
louse Chef des
Albigeois.
Petrus Vall.
Cernai.

ques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Lifieux, de Bayeux, de Chartres, Eudes Duc de Bourgogne, Simon Comte de Montfort, & Gui son frere, Hervé Comte de Nevers, les Comtes d'Auxerre, de S. Paul, de Bar sur Seine, Guichard de Beaujeu, Guillaume des Roches Sénéchal d'Anjou, Gautier de Joigny, Gui de Levis, & Lambert de Touri.

Le Comte de Toulouse pour conjurer la tempeste qui se formoit contre lui, avoit envoyé à Rome l'Archevêque d'Auch, & Raymond de Rabasteins, autrefois Evêque de Toulouse, pour se plaindre au Pape de la dureté dont l'Abbé de Cîteaux le traitoit, & le prier d'envoyer un autre Legat en Languedoc. Le Pape pour mettre le Comte tout-à-fait dans son tort, y consentit, & nomma Milon Notaire de l'Eglise Romaine, pour aller en Languedoc faire la fonction de Legat; mais avec ordre de ne rien faire sans le conseil de l'Abbé de Cîteaux. Cet Abbé alla au devant du nouveau Legat jusqu'à Auxerre, d'où ils vinrent ensemble saluer le Roy, qui estoit à Ville-neuve dans le Sénonois, & ils le conjurerent de nouveau de la part du Pape, de ne pas abandonner la cause de la Religion, dans les conjonctures fâcheuses où elle se trouvoit.

Milon alla de là en Provence, & assembla au Chateau de Monteil plusieurs Prélats, pour avoir leur avis sur la maniere dont il devoit en user avec le Comte. Il fut résolu que le Legat le citeroit pour comparoître devant lui à Valence.

Il promet de se soumettre.

Le Comte sçachant que l'Armée des Croisez s'assembloit, & se voyant perdu sans ressource, obéit à l'ordre du Legat, & lui promit de se soumettre à tout ce qu'il souhaiteroit de lui. Dès

qu'il eut lâché ce mot, le Legat lui ordonna de lui livrer sept Fortereffes en Provence, pour seureté de la parole qu'il lui donnoit, touchant sa parfaite soumission. Secondement, il voulut que les Gentilhommes & les Consuls des Villes d'Avignon, de Nismes, & de S. Gilles, fussent les cautions du Comte, & qu'ils jurassent de ne le plus reconnoître pour leur Seigneur, supposé qu'il manquast à sa promesse. En troisième lieu, qu'en cas qu'il viola son serment, il consentist à perdre le Comté de Melgueil, & que ce Comté fust mis à la garde du S. Siege. Le Comte de Toulouse accepta tout cela; & le Legat envoya aussi-tôt Thedise Chanoine de Genes, que le Pape lui avoit adjoint dans sa Legation, pour prendre possession au nom de l'Eglise Romaine, des sept Fortereffes que le Comte devoit livrer en Provence.

Petrus Vall. Cetera. c. xi.

Ces préludes estoient déjà fort fâcheux pour Raymond, & l'engagement de se soumettre aux ordres du Legat, bien general. Ensuite il alla avec le Legat à S. Gilles, où il devoit recevoir l'absolution de son excommunication. La ceremonie s'en fit dans toutes les formes.

Et reçoit l'absolution de son excommunication.

Le Comte vint en chemise à la porte de l'Eglise de S. Gilles, où l'on avoit apporté le S. Sacrement & plusieurs Reliques. Là en presence du Legat & d'un grand nombre de Prélats, il jura * qu'il seroit obéissant aux ordres qu'il recevrait de la part de l'Eglise Romaine, & qu'il executeroit fidèlement ce qu'il avoit promis au Legat à Valence. Après ce serment le Legat lui mit son étole au cou, lui donna l'absolution, & l'introduisit dans l'Eglise, en le frapant à coups de verges.

La foule du Peuple estoit si gran-

* Ce serment est rapporté tout au long dans l'Histoire des Comtes de Toulouse par Catel, Cap. 12.

de, que le Comte ne put sortir par la même porte qu'il estoit entré. On le conduisit par les souterrains de l'Eglise, & on le fit passer devant le Tombeau de Pierre de Chastau-neuf Religieux de Cîteaux, & Missionnaire Apostolique en Languedoc, que les Hérétiques avoient assassiné, à ce qu'on croyoit, par l'ordre du Comte de Toulouse, qui fit ainsi par hazard, & en équipage de criminel, amende honorable à ce saint Martyr.

An. 1209.

Le Comte ayant reçu l'absolution, & commencé à executer une partie des choses qu'on lui ordonna, & entre autres la restitution des biens & des privileges de diverses Eglises, il pria le Legat de lui donner la Croix, & de le mettre sur la Liste des Croisez; ce que le Legat lui accorda. C'étoit une adresse de ce Comte, qui vouloit par là en vertu du privilege des Croisez, mettre ses Terres à couvert des ravages de l'Armée qui s'approchoit.

Cap. 13.

Elle se rendit à Lion vers la Saint Jean. Le Comte alla au devant, & promit aux principaux Chefs, de contribuer avec eux de tout son pouvoir à l'extirpation de l'Hérésie. Il leur livra quelques Châteaux pour assurance de sa parole, & leur offrit même son propre fils en otage.

Quelles étoient ses vues, dans cette feinte.

Par cette soumission & cette franchise affectée, le Comte mettoit à couvert Toulouse sa Capitale, & les autres Villes qu'il possédoit en propre, & où il avoit le Domaine immédiat; mais il ne pouvoit pas sauver plusieurs Seigneurs ses Vassaux ou ses amis, qui aussi gastez & aussi Hérétiques, & plus fiers que lui, ne pouvoient se résoudre à déferer si aveuglément aux ordres du Pape. Roger Vicomte de Beziers & de Carcassonne son neveu, Bernard Comte de Foix, Pierre Roger Seigneur de Cabaret, Raymond de Termes, Aime-

Tome III.

ri de Montreal, Guillaume de Minerbe, Roger de Comminge, & quelques autres encore protegeoient les Hérétiques, les uns hautement, les autres couvertement. C'étoit contre eux, après la paix accordée au Comte de Toulouse, que se devoit faire l'effort des Croisez. Le Vicomte de Beziers & de Carcassonne fut le premier attaqué.

Les Chefs de l'Armée, en approchant de Beziers, firent avertir les Catholiques par l'Evêque, de s'en retirer, pour n'être point enveloppez dans le carnage qu'on estoit résolu d'y faire des Hérétiques; & on les exhorta à suggerer quelque moyen à l'Armée de surprendre la Place. Mais personne n'en voulut sortir, soit qu'ils craignissent les Hérétiques, soit qu'ils crussent la Ville en état de se bien défendre.

A peine l'Armée commençoit à prendre ses quartiers, qu'il se fit une sortie de la Place, où quelques-uns des Croisez furent tuez. Ce qui irrita tellement les Ribauds, qui estoient en ce temps-là une troupe de Soldats qu'on employoit aux actions les plus dangereuses, que sans attendre l'ordre, ils prirent des échelles, les allèrent planter contre la muraille, & y donnerent un assaut si brusque, qu'ils l'emporterent. Ils firent ensuite passer au fil de l'épée sans quartier tout ce qui ne put échaper à leur fureur. Le nombre des morts, en y comprenant les hommes & les femmes qu'on massacra sans distinction, fut de trente mille. Quelques-uns en comptent beaucoup plus, & d'autres beaucoup moins. La Ville fut prise au jour de la Magdelaine de l'an 1209.

De-là l'Armée marcha à Carcassonne, & cette Place après beaucoup de résistance, fut prise par capitulation, ou comme l'écrivit un autre Historien

ORA JUDICA
tudo
sunt
sunt

L'Armée ne
laisse pas de
marcher contre
Beziers, dont
les Habitans
sont massacrés.
Cap. 13.

Guillelm.
Brito. L. 8.

An. 1209.
Prise de Carcassonne par
Capitulation.
Guillelm.
Brito. L. 8.

Auteur Anonyme chez Catel, Hist. des Comtes de Toulouse.

contemporain, l'unique de ce temps-là, que l'on ne voye pas se déchaîner contre le Comte de Toulouse, ce fut par la terreur subite des Habitans: ils abandonnerent la Place, & s'enfuirent par des lieux souterrains, lorsqu'ils sçurent que le Vicomte de Béziers avoit esté arresté par le Legat, que ce Seigneur avoit esté imprudemment trouver sans sauf-conduit.

Jusqu'à la prise de Carcassonne, il ne paroist pas qu'il y eust eu aucune prééminence entre les Seigneurs Croisés; mais tous bien unis ensemble par la prudence du Legat Milon, ils agissoient de concert, commandant chacun leurs Vassaux, & ceux qui s'estoient donnez à eux. Après la reddition de cette Place, plusieurs proposèrent d'élire quelqu'un d'entre eux pour commander en chef, & se charger de la défense des Villes qu'on avoit conquises.

Petrus Vall. Cernay. Cap. 17.

Le choix tomba d'abord sur le Comte de Nevers, & à son refus sur le Duc de Bourgogne, qui ne jugea pas à propos non plus d'accepter ce commandement. Ni l'un ni l'autre ne voulurent chagriner le Comte de Toulouse, ou peut-estre ils apprehenderent de ne pouvoir pas soutenir cette guerre avec des Troupes, sur lesquelles le General n'avoit d'autorité, qu'autant que les Seigneurs de qui elles dépendoient, voudroient lui en donner. Elles ne s'estoient engagées à demeurer en Campagne que pour un temps, & ils prévoyoiient que lorsque la premiere ferveur seroit rallentie, elles les abandonneroient. De plus ils se doutoient bien que le Comte de Toulouse, à la premiere occasion qu'il en auroit, s'échapperoit du Camp, & se mettroit à la teste des Hérétiques. Le païs estoit plein de Forteresses, qui estoient la plupart occupées par la Noblesse de ce parti. Enfin le Roy d'Arragon pa-

roissoit fort disposé à prendre la défense du Comte de Toulouse son beau-frere, & en ce cas, la partie ne seroit pas tenable, à moins que le Roy de France n'y employast toutes ses forces; ce que les défiances qu'il avoit du Roy d'Angleterre & de l'Empereur, ne lui permettoient pas de faire.

Il estoit néanmoins de la dernière importance d'avoir un Chef, & un Chef du premier mérite, capable de conduire jusqu'au bout une entreprise, qui avoit si bien commencé. Voici comme on s'y prit pour ôter tout lieu à la jalousie & aux brigues. On nomma deux Evêques, quatre Chevaliers, & Arnaud Amauri Abbé de Cîteaux, que le Pape avoit fait de nouveau son Legat, & on leur donna pouvoir de choisir le General, après qu'on leur eust fait promettre de n'avoir égard dans leur choix, qu'à la gloire de Dieu & au bien commun.

S'estant assemblez sur ce sujet, ils élurent tout d'une voix Simon Comte de Montfort, qui refusa absolument cet emploi, à l'exemple du Comte de Nevers & du Duc de Bourgogne. Ces deux Seigneurs, & la plupart des autres firent en vain tous leurs efforts, pour l'obliger à l'accepter; en vain le Legat se jeta à ses pieds pour le fléchir, il tint toujours ferme. Alors le Legat se levant, & prenant un ton d'autorité que lui donnoit son caractère, je vous commande, lui dit-il, de la part de Dieu & du Pape, & en vertu de l'obéissance que vous leur devez, de vous charger de l'employ que l'on vous presente, & pour lequel on ne vous choisit, que parce qu'on le juge nécessaire au bien de la Religion & de l'Eglise.

Ces paroles du Legat surprirent le Comte & l'ébranlerent. L'applaudissement que toute l'Assemblée y don-

Le Comte de Montfort est élu General des Croisés.

Ibid.

na, l'honneur qu'un tel empressement lui faisoit, l'obligation où le Pape, les Légats, & tous les Seigneurs de l'Armée se mettoient par là, de le seconder dans la suite, tout cela fit qu'il se rendit.

Caractere de ce Seigneur.

Ce Seigneur dans la verité estoit celui de toute l'Armée, à qui cet honneur estoit le plus justement dû. Il estoit alors Chef de l'illustre Maison de Montfort-l'Amauri, & portoit encore la qualité de Comte de Leicester, titre qui lui venoit de ses ancestres, fort attachez pendant longtemps aux Rois d'Angleterre. Il estoit grand homme de guerre, & s'étoit toujours signalé par son courage & par sa conduite dans les plus fameuses expéditions. C'estoit l'homme de son temps le mieux fait, de la plus belle taille, & de la meilleure mine, vif, agissant, infatigable, intrépide, entreprenant, également sage & heureux dans ses entreprises, & avec toutes ces qualitez de Heros, il avoit une douceur, une affabilité, une honnesteté, qui le rendoient aimable à tout le monde. Une action qu'il venoit de faire au siege de Carcassonne lui avoit gagné le cœur de toute l'Armée. Dans l'attaque de la seconde enceinte de la Ville, les assiegez avoient disposé leurs pierriers de telle maniere, & en si grand nombre, que les assaillants battus de toutes parts, furent obligez d'abandonner le fossé dont ils s'estoient d'abord emparez. Un Gentilhomme ayant eu la cuisse cassée, ne pouvoit faire retraite avec les autres, & demeuroit exposé à la fureur des Habitans, qui ne faisoient quartier à personne. Le Comte l'ayant apperçu, retourna au fossé seul avec son Ecuyer, & au travers d'une gresle effroyable de pierres & de flèches, le prit & l'emporta. Enfin ce qui relevoit infiniment le mérite de ses autres vertus, c'est qu'il estoit

Cap. 18.

Cap. 16.

autant distingué par sa pieté & par son éloignement de toutes sortes de débauches, que par tout le reste.

C'estoit là sans doute un digne Chef d'une guerre sainte; & il soutint glorieusement cette qualité. Après s'estre fait mettre entre les mains le Vicomte de Béziers, qui mourut quelque temps après en prison, & donné ses ordres pour la conservation de plus de cent Chasteaux ou Forteresses, qui s'étoient rendus, partie avant le siege de Carcassonne, partie depuis qu'il avoit esté élu General, il commença par envoyer de tous costez des Missionnaires, pour ramener à l'Eglise par une sincere obéissance, ceux que la terreur des armes avoit déjà soumis malgré eux.

Math. Paris.

Guillelma de Podio. Cap. 14.

Il proposa au Comte de Nevers & au Duc de Bourgogne, de prolonger la Campagne encore quelque temps, quoique le terme de l'engagement qu'ils avoient pris avec les Légats, fust expiré; leur représentant la nécessité de se saisir de quelques Chasteaux voisins de Carcassonne, d'où les ennemis faisoient sans cesse des courses, & désoloient tout le pais. Il commença dès-lors à éprouver les difficultez qu'il avoit prévûes, & pour lesquelles il avoit eu tant de peine à accepter le Commandement.

Petrus de Vall. Cernays. c. 201.

Il est abandonné du Comte de Nevers.

Le Duc de Bourgogne & le Comte de Nevers estoient mal ensemble, & la grande liaison que le Duc affectoit d'avoir avec le Comte de Montfort, donnoit de la jalousie au Comte de Nevers; de sorte que bien que ce Comte eust beaucoup contribué à faire élire le Comte de Montfort General de l'Armée de l'Eglise, il n'en parut pas plus zélé pour seconder ses desseins. Le Duc de Bourgogne demeura avec ses Troupes; mais le Comte de Nevers se retira avec les siennes, & ce mauvais exemple fut suivi de beaucoup d'autres Seigneurs;

ce qui affoiblit extrêmement l'Armée Catholique.

Cap. 22. 23.
& 24.

Le Comte de Montfort ne laissa pas d'aller avec le Duc de Bourgogne se présenter devant Alzone, qui lui ouvrit ses portes. Il se saisit du Chasteau de Faniaux, que les ennemis avoient abandonné. Castres & Lumbez se donnerent à lui. Il fit insulter la Forteresse de Cabaret, peu éloignée de Carcassonne; mais il fut repoussé, & obligé de se retirer.

Et du Duc de Bourgogne, & ne laisse pas de continuer la Campagne avec succès.
Cap. 25.

Le Duc de Bourgogne après ces expéditions, lui fit agréer son départ, vû la rigueur de la saison, qui ne permettoit aucune entreprise; & ainsi le Comte demeura avec très-peu de Troupes. Mais sa réputation, son adresse, & le talent qu'il avoit de gagner les cœurs, lui fit faire de nouvelles conquestes pendant l'hiver. Pamiers, Mirepoix, Albi, & presque tout l'Albigeois se soumirent à lui. Il attaqua Prissan Forteresse, qui appartenoit au Comte de Foix, un des principaux Chefs des Hérétiques. Ce Comte voyant qu'on lui avoit déjà enlevé plusieurs petites Places, vint trouver Montfort au siege de Prissan, lui protesta qu'il estoit resolu de renoncer au parti des Hérétiques, & de se soumettre à l'Eglise. Montfort ne se fiât pas à sa parole, ne voulut lui accorder la paix, qu'à condition qu'il lui abandonneroit Prissan, & lui donneroit son fils en ostage. Le Comte de Foix accepta ces conditions, & Montfort retourna à Carcassonne, pour donner quelque relasche à ses Soldats.

Ces heureux succez de Simon de Montfort causoient beaucoup de chagrin & d'inquietude au Comte de Toulouse, qui voyoit enlever les Chasteaux & les Villes de ses Vassaux, sans oser s'y opposer, & sans sçavoir quel parti prendre. Les Places qu'il avoit données en ostage au Lé-

gat le retenoient bien plus, que le serment qu'il avoit fait de ne pas soutenir les Albigeois; mais il ne put contenir sa colere, lorsque Montfort par le conseil du Légat, lui proposa de faire une cession des Villes, des Chasteaux, & des Terres que l'Armée Catholique avoit conquises, & de traiter des conditions auxquelles il renonceroit à la pluspart de ces Domaines. Montfort lui fit cette proposition, en le menaçant de lui déclarer la guerre, & de se saisir de tout ce qu'il pourroit enlever de ses Etats, s'il refusoit un accommodement.

Auteur Anonyme chez Catel.

Raymond répondit au Comte de Montfort, qu'il ne prétendoit point avoir rien à démêler avec lui; ni avec le Légat; qu'ayant esté absous de son excommunication par l'autorité du Pape, on n'avoit nul droit d'envahir ou de retenir aucune partie de ses Etats, ni aucune des Places ou des Terres que ses Vassaux tenoient de lui; qu'il iroit porter lui-même ses plaintes au Pape, sur les injustes vexations qu'on lui faisoit; que si le Pape ne lui rendoit pas justice, il auroit recours au Roy de France & à l'Empereur. Il alla en effet quelque temps après à Rome, & négocia assez heureusement auprès du Pape. Mais la mauvaise conduite qu'il tint dans la suite, l'empescha de profiter des bonnes dispositions où il l'avoit mis.

Dans le dessein que le Comte de Montfort avoit de retenir ses conquestes, il n'avoit pas seulement affaire au Comte de Toulouse, mais encore à Pierre II. Roy d'Arragon, pour Carcassonne, dont le Domaine appartenoit à ce Prince, qui lui-même tenoit cette Ville en Fief de la Couronne de France. Il tiroit son origine des anciens Comtes de Barcelonne, devenus avec le temps par des alliances, Rois d'Arragon, Comtes de Pro-

Ce qu'il fit pour retenir ses Conquestes.

*Gesta Comi-
tum Barcino-
nensium.
Cap. 24.*

vence, Seigneurs de Majorque, & de quelques autres Estats. Il estoit bon Catholique; mais le Comte de Toulouse avoit épousé sa sœur, & lui avoit épousé Marie fille & heritiere de Guillaume Seigneur de Montpellier; c'estoit par là qu'il avoit acquis la Seigneurie de Carcassonne, que le Vicomte dont j'ai parlé, tenoit de lui. Le droit qu'il avoit sur cette Place, l'avoit obligé de venir durant le siege au Camp des Catholiques, pour tâcher de ménager un accommodement entre eux & le Vicomte qui la défendoit.

N'ayant pu réussir, il s'estoit retiré en Arragon, fort mécontent de voir qu'on s'emparoit ainsi de ses Estats, & qu'on enlevoit plusieurs Places à ses Vassaux, comme au Comte de Foix, & à quelques autres, sous prétexte d'en chasser les Hérétiques, & il pensoit tout de bon à se faire faire raison. Le Comte de Montfort, qui s'en doutoit, tâcha de le gagner, & le pria de lui confirmer la possession de Carcassonne, à condition de l'hommage, tel que le Vicomte Roger le lui rendoit auparavant. Mais il n'y voulut point consentir; au contraire, tandis qu'il amusa pendant 15. jours le Comte à Montpellier, il traita sous-main avec plusieurs Seigneurs & Gentilshommes des environs de Beziers, de Carcassonne & d'Albi, pour les engager à reprendre les armes, leur promettant de les soutenir de toutes ses forces.

Il n'eut pas de peine à ranimer des gens, qui ne s'estoient rendus que par la crainte de n'estre pas défendus contre l'Armée des Croisez: & Montfort fut bien surpris de voir tout à coup en divers endroits, presque toute la Noblesse se soulever contre lui. La revolution fut telle, qu'en très-peu de temps, il perdit plus de quarante, tant Villes que Forteresses, & qu'il

ne lui demeura de Places considérables, qu'Albi, Carcassonne, Pamiers, & cinq Châteaux.

Tout ce que pouvoit faire le Comte de Montfort en cette fâcheuse conjoncture, estoit de tâcher de conserver le peu qui lui restoit, n'ayant pas de Troupes pour faire aucune entreprise; jusqu'à ce que la Comtesse Alix sa femme lui ayant amené vers le Carême un renfort d'assez bonnes Troupes, il s'en servit pour recouvrer plusieurs Places, & entre autres la Forteresse de Minerbe, poste très-fort au Diocèse de Carcassonne, qui lui fut rendu au mois de Juillet de l'an 1210. Il prit encore une autre Place importante, appelée le Fort de Termes, par le secours d'un grand nombre de Croisez, qui arriva fort à propos. Il lui en venoit ainsi, tantost de France, tantost de Bretagne, tantost d'Allemagne, tantost de Lorraine; mais ils s'en retournoient après quarante jours de service, qui estoit le temps de leur engagement.

Je trouve dans un titre original de la Maison de Fontange-Aubroque, que cette même année il y eut un combat entre les troupes des Albigeois & les troupes Catholiques dans la Vallée de Theniere. Les Catholiques estoient commandez par le Seigneur Jean de Beaumont Baron de Beaumont, Seigneur de Theniere, un des Lieutenans du Comte de Montfort. Les Albigeois y furent défaits, & ensuite chassés de tout ce Canton. Cette victoire fut regardée comme si importante pour la Province de Rouergue, que par reconnoissance les Consuls de la Ville & du Comté de Rodez s'obligerent à porter tous les ans le vingt-unième d'Octobre au Seigneur de Theniere à son Château de Theniere six florins d'or, & de crier par trois fois, *Vive lou Seignou de Beaumont & de Theniere que nous a defendus*

*Il ne laisse
pas de prendre
en ore divers
ses Places,
Ibid.*

An. 1210.

*Combat de
Theniere où les
Albigeois sont
défaits.*

*La Noblesse
se souleve con-
tre lui en plu-
sieurs endroits.
Sommaire
de l'Hist. des
Albigeois ti-
ré du Trésor
des Chartres.*

& parats des Albigez & Bulgares. Cette terre est venue par succession à la Maison de Fontange-d'Aubroque, & tombée ensuite dans celle de Chambonas par le mariage de Dame Marie Charlotte de Fontange-d'Aubroque heritiere de cette Maison avec Henri Joseph de la Garde Marquis de Chambonas.

Il falloit autant d'habileté qu'en avoit le Comte de Montfort, pour profiter de ces secours passagers de Troupes ramassées, sans discipline & sans experience; mais il s'en servoit à propos, sur tout dans les attaques brusques où le desir que les Soldats avoient d'accomplir leur vœu, & l'esperance de mourir pour la religion, faisoient qu'ils ne se menageoient point.

Ce qui soutenoit son parti, estoit l'union étroite qu'il avoit avec les Legats, & l'attachement que le Comte de Toulouse conservoit pour les Heretiques, attachement que malgré sa dissimulation, il ne faisoit que trop connoître. Le dessein des Legats estoit de le dépouiller de son Etat, & d'y installer le Comte de Montfort, desesperant sans cela d'y pouvoir détruire l'Herésie.

Les Legats excommunient de nouveau le Comte de Toulouse.
Ibid.

Dans cette vûë ils ne gardoient gueres de mesures avec le Comte de Toulouse; & sur ce qu'il exigeoit de certains peages, auxquels il s'estoit engagé de renoncer par le serment qui avoit precedé son absolution, ils l'excommunierent de nouveau. Il obtint d'eux toutefois qu'il se tiendroit à Narbonne une Conference, où il se trouva avec le Roy d'Arragon, & où le Comte de Montfort vint accompagné de l'Evêque d'Uzès, & de l'Abbé de Cîteaux. Le Roy d'Arragon fit si bien, que les Legats consentirent à laisser au Comte de Toulouse toutes les Terres de son **Domaine**, celles de ses Vassaux Here-

*Responsio Concilii Vau-
rensis ad Pe-
trum Reg.
Arragon.*

tiques, & la troisième partie de celles de plusieurs autres Heretiques qui ne relevoient point de lui, pourvu que dans toutes les Terres de son obéissance, il proscrivist l'Herésie, & en chassast tous les Sectateurs.

A la verité, les Legats s'attendoient bien que par son opiniâtreté & par entêtement pour l'erreur, il n'agréeroit pas cet accommodement tout avantageux qu'il estoit, ou que s'il l'acceptoit, il ne l'exécuteroit point. Mais ils vouloient le mettre entièrement dans son tort. Ce qu'ils avoient prévu arriva; car après avoir fait semblant de goûter cette proposition, il partit le lendemain sans les voir.

Le Comte de Montfort profita de l'occasion. Il gagna le Roy d'Arragon, que la conduite bizarre du Comte de Toulouse irrita contre lui. La Ville de Carcassonne fut cédée à Montfort, & son hommage reçu par le Roy d'Arragon. Il conclut même le mariage de sa fille avec Jacques fils aîné de ce Roy, qui le lui mit entre les mains pour l'élever, jusqu'à ce que le Prince & la fille du Comte fussent en âge d'estre mariez.

Par cette démarche, le Roy d'Arragon parut abandonner les interets du Comte de Toulouse, & devoir rompre entièrement avec lui, d'autant plus que la fille du Comte de Montfort, qu'il faisoit épouser à son fils, avoit déjà esté accordée avec le fils du Comte de Toulouse. Mais on fut fort surpris, quand peu de temps après, le Roy d'Arragon traita du mariage de sa sœur avec le fils du Comte de Toulouse, & les Legats, aussi-bien que le Comte de Montfort commencerent à s'en défier plus que jamais.

Sur ces entrefaites, arriva un Corps considerable de Croisez, du nombre desquels estoient les Evêques de Paris & d'Auxerre, Enguerrand, Couci,

*Montfort re-
çoit un secours
considerable
de Croisez, a-
vec lequel il
prend Lavaur.*

Petrus Vall.
Cernay.

Robert de Courtenai, Inel de Mantel, & quelques autres Seigneurs. Avec ce secours, Montfort prit la Forteresse de Cabaret, qu'il avoit une fois inutilement attaquée : & de là il alla assieger Lavour, Place très-forte, & où il y avoit presque autant de gens pour la défendre, qu'il en avoit pour l'assieger. Durant ce siège, Robert de Courtenai & le Comte d'Auxerre son frere, proches parens du Comte de Toulouse, firent inutilement tout leur possible, pour le détacher du parti des Albigeois. On estoit convaincu, malgré tout ce qu'il pouvoit dire, qu'il les favorisoit en cachette : & l'on sçut qu'il avoit fait entrer la nuit dans Lavour de ses propres Soldats, pour en fortifier la Garnison; quoique lui-même fut présent au Camp des assiegeans. On dissimula toutefois, dans l'esperance de le gagner avec le temps. Mais il tint une conduite durant tout ce siège, qui ne laissa plus aucun lieu de douter de son opiniâtreté dans ses premiers desseins. Il ne voulut faire amener de ses Magazins de Toulouse, aucunes machines. Il ne venoit de cette Ville que très-peu de vivres au Camp de la Foy; c'est ainsi qu'on appelloit le Camp des Croisez; & dans la suite il n'en vint plus du tout. Le Comte de Foix de concert avec lui, dressoit des embuscades aux Troupes qui arrivoient à l'Armée, & en fit une fois entre autres perir un très-grand nombre. Malgré tout cela, le Comte de Montfort vint à bout de la Place, au mois de May, & les assiegez furent obligez de se rendre à discretion.

An. 1211.

Châtiments
terribles qu'il
fit dans cette
Ville.

Comme cette Place estoit un des principaux aziles de l'Herésie, que les assiegez avoient exercé de grandes cruautés contre ceux qu'ils avoient pris dans les sorties, que pour insulter aux Catholiques, ils avoient fait à leurs yeux mille insolences & mille

impietez sur leurs murailles, le Comte de Montfort voulut en faire un exemple de terreur pour les autres Villes Heretiques. Il fit pendre Aymeri de Montreal, qui s'estoit jetté dedans pour la défendre, parce qu'elle appartenoit à Giraude sa sœur Heretique obstinée. Il fit jeter cette infortunée Dame dans un puits, fit passer par le fil de l'épée quatre-vingt Gentilshommes qui y furent pris, & condamna au feu un grand nombre d'autres, tant Bourgeois que Soldats.

Lavour n'appartenoit pas au Comte de Toulouse; car ce n'estoit pas à quoi on avoit le plus d'égard. On alloit aux Places où l'on sçavoit qu'il y avoit le plus d'Heretiques. Mais depuis le siège de Lavour, où il donna tant de marques de sa mauvaise foy & de ses mauvaises intentions, les armes des Croisez furent principalement employées contre ses Places. On lui prit Castelnau-dari, Rabasteins, Montgaufi, Montagut, Gaillac, Caussac, Severac, Guépie, S. Marcel, S. Antonin, Castels & Montferrant, où le Comte Baudouin son frere fut fait prisonnier. Ce Seigneur se convertit, & fit depuis vivement la guerre aux Albigeois.

Le Comte de Cominge durant le siège de Lavour estoit venu se donner au Comte de Montfort, & s'estoit fait son homme lige pour toutes ses Terres, promettant de lui livrer toutes ses Places, dès qu'il en seroit requis, à condition que le Comte les lui rendroit dans le même estat, & avec pareille quantité de munitions de guerre, qu'il y trouveroit en s'en saisissant. Mais il changea bien-tôt de parti, & il se trouva dans Toulouse pour la défendre, lorsque le Comte de Montfort, après toutes les conquestes que je viens de dire, alla l'assieger.

Petrus Vall.
Cernay.
Cap. 53.

Il assiege celle de Toulouse & ne réussit pas.

Ce siege ne réussit pas, faute d'une Armée assez nombreuse, pour entourer une si grande Ville, & le Comte le leva. Cahors malgré cette disgrâce, ne laissa pas de se rendre à lui; mais le Comte de Bar & les Allemans Croisez qui l'estoient venus joindre, l'ayant quitté après avoir accompli le temps de leur vœu, il demeura presque seul. Les ennemis profitant de la conjoncture, reprirent une grande partie des Places qu'il avoit prises. Il ne se vit jamais une guerre plus bizarre, ni après tout mieux conduite par l'habileté du Chef, qui suppléoit à tout, & qui dans cette vicissitude d'avantages & de desavantages, se soutenoit, & perdoit toujours moins qu'il n'avoit gagné. Mais comme c'est dans les grands perils que les Heros paroissent ce qu'ils sont, ce fut à celui qu'il courut alors qu'il dû cet accroissement de reputation, qui depuis en plus d'une rencontre, lui tint lieu d'Armée, & le rendit invincible en des conjonctures, où il ne paroïssoit pas possible, qu'il ne fut vaincu.

Il est assiégué à son tour dans Castelnaudari. Cap. 36.

Après la retraite du Comte de Bar, Montfort vint à Castelnaudari, pour y attendre quelques nouveaux secours des Croisez de France. Il apprenoit tous les jours les progrès des ennemis, qu'il ne pouvoit empêcher. Quelques Forteresses assez proches de-là s'estoient renduës à eux, & on lui vint donner avis que le Comte de Toulouse, le Comte de Foix, Gaston de Bearn, & Savari de Mauleon venoient l'investir avec de très-nombreuses Troupes. Ce dernier estoit un Seigneur de Poitou, Chef du parti, que le Roy d'Angleterre avoit encore dans cette Province, & qui vraisemblablement fut envoyé par ce Prince au secours du Comte de Toulouse, par la seule raison que le Roy de France soutenoit & continuoît

toûjours d'assister le Comte de Montfort.

Sur cet avis, plusieurs conseillèrent au Comte, de confier la garde de Castelnaudari à quelqu'un de ses Capitaines, & de se retirer à Faniaux ou à Carcassonne, où il pourroit prendre à loisir des mesures pour le secours de la Place, ou pour quelque diversion; mais il crut qu'il estoit de son honneur de ne pas fuir devant le Comte de Toulouse, qu'il avoit toûjours mené battant. Il regardoit Castelnaudari comme une Place très-importante à son parti, & il résolut de la défendre en personne.

Il n'avoit avec lui que cinq cens hommes, mais gens d'élite pour la plupart, & qui avoient autant d'estime & d'attachement pour leur General, qu'il avoit de confiance en eux. Avant que les ennemis eussent investi la Place, Gui de Lucé vint encore le joindre avec cinquante Gentilshommes. L'arrivée de ce Seigneur réjouit beaucoup le Comte, & il le fit entrer dans le Chasteau, ne comptant pas de défendre la basse Ville.

Les ennemis estant arrivez à la vûe de la Place, les Bourgeois sortirent au devant d'eux, & leur ouvrirent les portes de la basse Ville. Ils furent aussi contents que surpris de cette prompte reddition. Mais ils n'y furent pas long-temps, que le Comte de Montfort fit une sortie sur eux, tailla en pieces tout ce qui se trouva de leurs Soldats dans la Ville, & rentra dans le Chasteau.

Le Comte de Toulouse transporta son Camp sur la Montagne, sur laquelle le Chasteau étoit bâti, & fit rentrer une autre partie de l'Armée dans la basse Ville, où elle se retrancha. Ce qui n'empêcha pas que dès le lendemain Montfort ayant fait une seconde sortie par le même endroit, & forcé les retranchemens, n'obligeast les

Vigoureuse sortie où il défit un grand nombre des assiegeans. Ibid.

les ennemis à abandonner de nouveau ce poste, après une très-grande perte de leur part.

Ce Comte, malgré le petit nombre de ses gens, estoit sans cesse en action. Il contraignit par là les ennemis à se retrancher de toutes parts; de sorte qu'à mesure qu'ils approchoient leurs machines & leurs batteries, ils faisoient à l'entour de nouveaux fossés & de nouvelles pallissades, pour les mettre hors d'insulte, ce qui leur coûtoit un temps & une peine infinie.

*Il envoie
chercher du
secours.*

Montfort cependant vit bien que s'il ne recevoit du secours, il faudroit enfin perir. C'est pourquoi il fit sortir de la Place par un endroit que les ennemis n'avoient pas occupé, Gui de Levis son Maréchal de Camp, qu'on appelloit aussi le Maréchal de la Foy, parce qu'il commandoit sous Montfort les Troupes Catholiques, & le chargea de rassembler tout ce qu'il pourroit de Troupes, de venir ensuite faire quelque effort du côté de la Campagne sur l'Armée ennemie, en même temps que du côté de la Place, on attaqueroit le Camp par une grande sortie, & en cas qu'il ne pût pas par cet effort obliger le Comte de Toulouse à lever le siège, comme il n'y en avoit gueres d'apparence, de faire au moins entrer quelques secours à quelque prix que ce fust.

** Ou de Mar-
li.
Ibid.*

Levis étant sorti, trouva tout le pays ou dans la revolte, ou dans la consternation, & revint sans avoir pu assembler aucunes Troupes. Le Comte le renvoya de nouveau avec un Seigneur nommé Mathieu de Marliac*, du côté de Narbonne & de Lavaur, où ils assemblerent quelques Soldats; mais quand il fut question de marcher vers Castelnaudari, tous ceux de Narbonne désertèrent. Levis & Marliac ne laisserent pas de poursuivre leur route avec ce qui leur restoit.

Tome III.

Le Comte de Toulouse en ayant esté averti, détacha le Comte de Foix à la teste d'un grand Corps, pour aller les combattre. Le Comte de Montfort de son côté trouva moyen de faire sortir quarante Gentilshommes de sa Garnison, pour aller fortifier le peu de Troupes qui lui venoient, & pour les avertir que le Comte de Foix estoit prest de tomber sur eux.

Cap 97.

Le Comte de Foix ayant sçu que le Comte de Montfort avoit fait ce petit détachement, & voulant s'assurer la victoire, revint au Camp prendre encore de la Cavalerie. Ces deux Troupes se rencontrèrent enfin à une grande distance de Castelnaudari; mais cependant à la vûe du Chasteau.

Le Comte de Foix partagea la sienne en trois. Son Infanterie faisoit une des aîles; sa Cavalerie légère faisoit l'autre aîle; & au milieu estoit un gros Escadron de Cavaliers armez de pied en cap, avec des chevaux tout caparaçonnez de fer. Ils estoient trente contre un. Levis & Marliac, aussi-bien que la plupart de leurs Soldats, s'estoient préparez à cette dangereuse action, par la Confession & par la Communion. L'Evêque de Cahors & un Religieux de Cisteaux, firent chacun une vive exhortation aux Soldats, pour les faire souvenir qu'ils combattoient pour l'Eglise; qu'étant aussi-bien disposez qu'ils l'estoient, ils devoient aller au combat comme au martyre, & que la victoire ou le Paradis seroit la recompense de leur courage.

Le Comte de Montfort voyant qu'on estoit prest d'en venir aux mains, laissa dans le Chasteau autant de Soldats qu'il en falloit pour repousser une escalade, & marcha avec le reste vers l'endroit où le combat alloit se donner. Les deux Generaux l'ayant vu venir de loin, le firent re-

a ij P

marquer aux Soldats, dont le courage fut infiniment augmenté par cette vûë.

Et bat les ennemis qui vouloient s'y opposer.

Les Catholiques s'ébranlerent les premiers, & n'ayant fait qu'un Escadron du peu qu'ils avoient de Cavalerie, vinrent fondre le fabre à la main d'une maniere si terrible sur le gros Escadron, que le Comte de Foix avoit placé au milieu, qu'ils le rompirent à la premiere charge, & ce coup de valeur épouvanta tellement le reste de la Troupe, que sans rendre le moindre combat, elle se mit en fuite. L'action fut si brusque, que la déroute estoit déjà achevée, quand Montfort arriva, & toute l'Infanterie du Comte de Foix fut taillée en pieces.

Le Comte de Montfort apprehendant que le Comte de Toulouse n'envoyast de nouvelles Troupes, pour donner sur celles de Gui de Levis, tandis qu'elles estoient en desordre & à la poursuite des fuyards, se tint en bataille dans le Champ, avec ce qu'il avoit amené de Soldats. Il rallia quelque temps après tout son monde, & retourna triomphant vers le Chasteau, où Savari de Mauleon avoit fait donner un violent assaut durant le combat, & qu'il fit cesser, dès qu'il vit la déroute du Comte de Foix.

Montfort au retour délibéra, si avec ses Troupes victorieuses, il n'attaqueroit point les ennemis déjà consternez par la défaite d'une partie de leur Armée; mais on lui representa que ses Soldats estoient extrêmement fatiguez, & que le Camp ennemi estoit tellement retranché, qu'il seroit très-difficile de le forcer. Ainsi il entra dans le Chasteau, où s'estant mis nuds pieds, il marcha ainsi depuis la porte jusqu'à la Chapelle, & y fit chanter le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu de la victoire qu'il venoit de remporter, & du secours qu'il avoit reçu.

Le Comte de Foix ne laissa pas de faire répandre le bruit de tous costez, qu'il avoit non-seulement battu le Comte de Montfort; mais encore qu'il l'avoit pris & fait pendre: & la chose passa pour si constante en divers endroits, que quelques Fortereses qui tenoient pour le Comte de Montfort, abandonnerent son parti & se rendirent aux Hérétiques.

Cap. 53.

Ce fut là une des raisons qui déterminerent le Comte de Montfort, à sortir de Castelnaudari avec une partie de la Garnison, pour se faire voir vers Narbonne. Il fut joint sur sa route par Alain de Rouci, qui s'estoit croisé avec quelques Gentilshommes en assez petit nombre.

Cependant le Comte de Toulouse, après l'entrée du secours dans la Place, estoit resolu de lever le siege. Mais il n'avoit osé décamper, tandis que Montfort y estoit encore, ne doutant nullement qu'il ne le chargeast dans sa retraite. Si-tost qu'il eut appris son départ, il brûla toutes ses machines, & se retira avec grande précipitation. Bien lui en prit; car Montfort ayant esté joint par un grand nombre de nouveaux Croisez de France & d'Allemagne, & de gens du païs, revint bien-tost sur ses pas, pour attaquer le Camp des assiegeans; mais il trouva la Place delivrée.

Ceux-ci levèrent le siege.

Ce secours venu si à propos, donna moyen au Comte de Montfort de pousser vigoureusement ses conquestes. Il le fit avec tant de bonheur, qu'à la fin de l'année suivante, il ne resta presque plus au Comte de Toulouse de toutes ses Places, que sa Capitale & Montauban. Alors Montfort par droit de conqueste, & avec le consentement des Légats, ajouta à la qualité de Vicomte de Béliers & de Carcassonne, qu'il avoit obtenuë du Roy d'Arragon, celle de Seigneur d'Albi & de Rodez, & partagea en-

Montfort pousse vigoureusement ses conquestes.

An. 1312.
Cap. 64.

Cap. 65.

tre quelques Seigneurs François, les Châteaux & les Terres de plusieurs Hérétiques qu'il confisqua. Il commença à agir en Seigneur de tout le païs, & convoqua à Pamiers une grande Assemblée de Prélats & de Barons, où furent faits plusieurs Reglemens pour le rétablissement de l'Etat, de la Religion, de la discipline des Eglises, & de leurs privilèges.

Catel, Hist.
des Comtes
de Toulouse.

Par un des articles, „ chaque maison habitée de la commune Terre „ conquise, devoit payer tous les ans „ trois deniers monnoye du Comté „ de Mergueil, à Nostre S. Pere le Pape, & à la sainte Eglise Romaine, „ en signe & memoire perpetuelle, „ que par son aide, elle a esté acquise „ contre les Hérétiques, & donnée à „ toujours audit Comte (de Montfort) & à ses successeurs, & fera le „ temps de lever ce devoir, depuis le „ commencement du Carême jusqu'à „ Pâques.

Par un autre, tous les Habitans des Villes, Villages & Bourgs, de quelque condition qu'ils fussent, estoient obligez les Dimanches & les Fêtes d'assister à la Messe & au Sermon, sous peine d'amende.

En quelques autres estoient marquez les services que les Barons de France, c'est-à-dire, ceux des Seigneurs François, à qui le Comte avoit donné des Terres, seroient obligez de lui rendre en temps de guerre, & le nombre de Chevaliers qu'ils devoient entretenir à l'Armée.

Défense estoit faite aux Dames de qualité, de se marier de-là à dix ans, à aucun Gentilhomme ou Seigneur du païs, sans le consentement du Comte. Mais il leur estoit permis d'épouser tel François qu'elles jugeroient à propos.

Il y avoit plusieurs autres articles semblables, qui tendoient à ôter tou-

te occasion & tout pouvoir à la Noblesse du païs de se revolter, & à le peupler de Chevaliers François, qui devant leur fortune au Comte, ne pouvoient manquer de lui estre attachez. L'Archevêque de Bourdeaux, les Evêques de Toulouse, de Carcassonne, d'Agen, de Perigueux, de Couferans, de Comminges, de Bigorre, & un très-grand nombre de Barons, souscrivirent à cet écrit.

Le Comte de Toulouse se voyant perdu, alla se jeter entre les bras du Roy d'Arragon, & lui demanda du secours, ou du moins sa mediation auprès des Legats & du Comte de Montfort, pour quelque accommodement. Ce Prince joint à Alfonse le Petit Roy de Castille, au Roy de Navarre, & à un grand nombre de François, venoit de remporter une victoire signalée sur les Sarrazins, où l'on prétend qu'il en périt près de cent mille, sans que les Chrétiens y eussent presque rien perdu. Un si grand service rendu à la Religion, devoit donner beaucoup de poids aux prières qu'il feroit aux Legats en faveur du Comte de Toulouse. Il ne voulut point toutefois entamer aucune negotiation, qu'auparavant ce Comte, aussi-bien que le Comte de Foix, le Comte de Comminge, & Gaston de Bearn, qui estoient dans le mesme embarras, ne lui eussent donné une promesse authentique, de se soumettre aux volontez du Pape, & à l'Eglise. Ils le firent, & mirent toutes leurs Terres comme en sequestre, entre les mains de ce Prince. Il obtint des Legats une Conference, qui se tint entre Toulouse & Lavaur, où se trouverent le Roy d'Arragon, l'Archevêque de Narbonne revêtu de la qualité de Legat du S. Siege, & quelques autres Prélats.

Le Roy d'Arragon proposa à ces Prélats la restitution des Domaines

*Le Comte de
Toulouse se
jette entre
les bras du
Roy d'Arra-
gon.*

*Petrus Vall.
Cernay.*

Cap. 64.

*Ces Actes
sont rappor-
tez dans Ca-
tel. L. 2.*

*Celui-ci s'em-
ploie inutile-
ment en sa fa-*

*veut auprès
des Prélats
assembles à
Lavaur.*

enlevez au Comte de Toulouse, au Comte de Comminge, au Comte de Foix, & à Gaston de Bearn, à condition qu'ils se soumettroient aux ordres du Pape.

L'Archevêque de Narbonne le pria de mettre par écrit les propositions qu'il lui faisoit, afin de les présenter aux Evêques qui estoient actuellement assemblez en Concile à Lavaur. Il le fit, & pour faciliter encore davantage la chose, il ajoûta, que si l'Eglise ne vouloit point faire grace au Comte de Toulouse mesme, du moins on fist restituer le païs qui lui avoit esté enlevé, au jeune Comte Raymond son fils, à condition que ce jeune Seigneur, quand il seroit un peu plus avancé en âge, iroit en personne combattre contre les Sarrazins d'Espagne, ou contre les Mahometans dans la Terre-Sainte.

Ibid.

*Responsio
Concilii
Vaur.*

Le Concile ayant examiné le Memoire du Roy d'Arragon, y répondit en termes fort respectueux, & qui marquoient beaucoup de consideration pour lui, mais d'une maniere peu favorable à ceux pour qui il intercedoit. Ils dirent touchant le Comte de Toulouse, que la connoissance de sa cause n'estoit point de leur Ressort, & que le Pape l'avoit reservée à Hugues Evêque de Riez & au Docteur Thedise Chanoine de Genes son Legat: que pour ce qui regardoit les Comtes de Foix & de Comminge, & Gaston de Bearn, on délibereroit sur ce qu'on auroit à faire en leur faveur, malgré les maux qu'ils avoient causez aux Eglises & aux Catholiques; mais qu'au paravant ils devoient se mettre en état de satisfaire à l'Eglise, & de recevoir l'absolution de leur excommunication; qu'il falloit commencer par là, & qu'alors on leur rendroit justice.

*Epist. Legatorum.
Ibid.*

Ensuite de cette réponse, le Comte de Toulouse écrivit à l'Evêque de

Riez & au Chanoine de Genes, qui ne lui répondirent rien autre chose, sinon qu'ils informeroient le Pape de tout, & qu'ils lui demanderoient ses ordres.

Les Legats estoient entierement dévoüez au Comte de Montfort, qui avoit le bonheur de voir ses interêts inséparablement liez avec ceux de l'Eglise; car on estoit persuadé qu'il n'y auroit jamais de seureté pour la Religion dans tous ces quartiers-là, si une fois le Comte de Toulouse estoit rétabli dans ses Etats. Sur ce principe, les Legats & les Evêques du Concile écrivirent au Pape, pour le prier de ne se point laisser fléchir, & de maintenir le Comte de Montfort en possession de ses conquestes. Plusieurs autres Evêques du païs écrivirent de mesme au Pape, & le conjurerent non-seulement de ne pas consentir au rétablissement du Comte de Toulouse, ni à la proposition qu'on lui faisoit touchant son fils; mais mesme d'ordonner qu'on assiegeast Toulouse, & qu'après l'avoir prise, on la rasast; parce que c'estoit la retraite & l'azile de l'Hérésie, qui se répandoit de-là de tous costez.

*Le Concile
écrit au Pape
contre le Comte
de Toulouse.*

Ibid.

*Epist. Episc.
cop. apud
Catel.*

Le Pape ainsi prévenu par ces Evêques & par les Legats, écrivit fortement au Roy d'Arragon, pour le dissuader de protéger le Comte de Toulouse, & pour l'exhorter à faire une Trêve avec le Comte de Montfort, sans exiger que ce Comte la fist avec les Hérétiques. Il le menaça de la colere de Dieu, & lui fit entendre, que s'il tenoit une autre conduite, il ne pourroit s'empêcher de l'excommunier lui-mesme, comme il avoit excommunié le Comte de Toulouse, & les autres Protecteurs des Hérétiques.

*Et le Pape
au Roi d'Ar-
ragon pour le
dissuader de le
protéger.
Ibid.*

Le Roy d'Arragon ne tint aucun compte de la Lettre du Pape, & déclara la guerre dans les formes au

*Le Roi d'Ar-
ragon ne lais-
se pas de dé-
clarer la guer-*

re au Comte
de Montfort.
Petrus Vall.
Cernay.
Cap. 67.

Comte de Montfort. Peu de jours après le Comte lui envoya Lambert de Touri, Gentilhomme brave & résolu, pour lui représenter l'injustice de la guerre, qu'on se préparoit à lui faire; qu'il n'avoit violé en rien les devoirs du Vassal envers son Seigneur, & qu'il estoit prest à subir sur cela le jugement du Pape ou des Legats: mais si nonobstant cette offre, le Roy d'Arragon persistoit à vouloir lui faire la guerre, Lambert avoit ordre de la lui déclarer de la part du Comte de Montfort, & de protester au nom de ce Comte, qu'il n'estoit plus obligé à aucun devoir de Vassal pour les Places & les Terres, qu'il tenoit de la Couronne d'Arragon. Lambert après s'estre acquitté de sa commission, ajouta qu'il estoit prest de soutenir la justice de la cause de son Maître, par la preuve du combat singulier, contre quiconque des Chevaliers de la Cour d'Arragon voudroit l'accepter. Le Roy ne voulut pas permettre qu'on acceptast ce défi, & renvoya Lambert, malgré le conseil que plusieurs lui donnerent de l'arrêter. Ainsi la guerre commença entre le Roy d'Arragon & le Comte de Montfort.

Jusques-là la Cour de France n'avoit contribué à cette guerre, que par les quinze mille hommes que le Roy y avoit envoyez d'abord, & qui n'y servirent que peu de temps. Il avoit outre cela laissé la liberté à tous ses Sujets, de s'enrôler pour autant de temps qu'ils voudroient porter les armes contre les Hérétiques. On s'étoit fort servi de cette permission en France, & excepté quelques Allemands, que le desir de participer aux Indulgences & aux autres privileges de la Croisade, attira au Camp de la Foy, l'Armée du Comte de Montfort n'estoit gueres composée que de François Sujets du Roy, dont plu-

sieurs se donnerent pour toujours à ce Comte, & s'établirent dans les Places & dans les Terres qu'il avoit conquises. Mais cette année 1212. le Roy se crut obligé d'examiner dans son Conseil, s'il devoit prendre plus ou moins de part à cette guerre qu'il n'avoit fait jusqu'alors.

Les Evêques de Toulouse & de Carcassonne estoient venus à Paris, pour obtenir en faveur du Comte de Montfort de plus grands secours contre les Albigeois, & contre ceux qui les soutenoient. Ces deux Evêques pour faire réussir leur négociation, s'y prirent d'une manière qui déplut au Roy, & qui l'embarrassa. Ils engagèrent sans sa participation, Louis son fils à faire le vœu de la Croisade contre les Albigeois, & à prendre la Croix. Le Roy quand il l'apprit, en témoigna beaucoup de chagrin; mais comme il estoit très-religieux, & que ce vœu de défendre l'Eglise au péril de sa vie, estoit une devotion alors fort à la mode, sur tout parmi les Grands, il consentit que Louis l'accomplist.

Ce jeune Prince estoit âgé de vingt-cinq ans, plein de feu & de courage, & ne cherchoit que les occasions de se signaler. Son exemple ranima l'ardeur des François pour la guerre sainte, & une infinité de Noblesse se croisa pour le suivre. Le Roy qui vouloit que tout se fît avec ordre & sans précipitation, tint à Paris le jour du Mercredi des Cendres une Assemblée d'Evêques & de Seigneurs. On régla par leurs avis le nombre de gens de guerre, dont on composeroit l'Armée. On prit toutes les mesures nécessaires, pour assurer le succès de cette première entreprise du Prince, & il fut résolu que l'Armée se mettroit en marche peu de jours après Pâques.

Le Roy d'Arragon ayant appris la

An. 1212.

Philippe Auguste consent que son fils & plusieurs autres Seigneurs s'engagent aussi dans la Croisade.

Cap. 68.
Ibid.

An. 1212.

Mesures de

Roi d'Arragon pour traverser ce dessein.

députation des deux Prélats, entreprit de la traverser, & même de faire en sorte, que le Roy ne permît plus désormais à ses Sujets de s'enrôler pour cette guerre. Il envoya pour ce sujet à la Cour l'Evêque de Barcelonne, & le chargea en même-temps de demander au Roy en mariage Marie sa fille, veuve de Philippe de Haynaut Comte de Namur, qu'elle venoit de perdre. Ce mariage estoit avantageux à la France, parce que c'estoit une voye de faire revivre les droits que nos Rois avoient sur le Comté de Barcelonne, dont ils avoient depuis Charlemagne toujours esté reconnus Seigneurs Souverains jusqu'en l'an 1180. c'est-à-dire, jusqu'à la première année du Regne de Philippe Auguste; car ce ne fut qu'en ce temps-là, que dans un Concile de Tarragone, il fut ordonné qu'on ne datteroit plus les Actes publics du Regne des Rois de France, comme on avoit fait jusqu'alors, & comme on faisoit dans tous les Duchez & Comtez Feudataires de la Couronne.

Le Roy d'Arragon pour lever tout obstacle à ce mariage, avoit déjà par avance repudié Marie sa femme, fille de Guillaume Seigneur de Montpellier. On a pu remarquer dans la suite de cette Histoire, que ces sortes de divorces n'estoient pas fort extraordinaires. Ils subsistoient ou estoient annullez, selon que les Papes estoient plus ou moins fermes, ou que les raisons, ou les prétextes qu'on en apportoit, estoient plus ou moins plausibles.

Elles ne réussissent pas.

Le Comte de Montfort, les Evêques ses partisans, & sur tout les Legats, n'avoient pas manqué d'écrire au Pape touchant ce divorce, & de lui faire comprendre le dessein du Roy d'Arragon, dans le mariage qu'il prétendoit contracter avec Marie de France, qui estoit d'engager le Roy,

à empêcher que ses Sujets ne prissent la Croix pour le secours du Comte de Montfort. Ils avoient fait aller à Rome Marie de Montpellier, afin qu'elle representast elle-même au Pape l'injustice que son mari pensoit à lui faire. Le Pape avoit prononcé aussi-tôt sur cette affaire, & déclaré qu'il n'y avoit nulle raison de divorce. On avoit eu soin d'informer promptement la Cour de France de ce jugement; & les Ambassadeurs du Roy d'Arragon l'y trouverent si universellement approuvé, qu'ils n'osèrent faire la proposition du mariage avec Marie de France.

Ils se contenterent de faire courir certaines Lettres, que le Comte de Toulouse dans un voyage qu'il fit à Rome, avoit obtenues du S. Siege, en contrefaisant le Catholique, & par les intrigues des Agents du Roy d'Arragon. Dans ces Lettres le Pape témoignoit à quelques Evêques la disposition où il estoit, de revoquer la Croisade, & de conserver au Comte de Toulouse, au moins ce qui n'avoit pas encore esté pris sur lui. Le Roy d'Arragon avoit joint à ces Lettres les témoignages de plusieurs Evêques de ses Etats, par lesquels ils attestoient qu'elles estoient véritablement du Pape. Il en envoya des copies au Roy, à la Comtesse de Champagne, & à plusieurs Seigneurs, & les Ambassadeurs les répandirent par tout.

Ibid.

La chose ne leur auroit pas réussi, vu que l'expédition du Prince Louis estoit déjà résolue: mais une Ligue, dont je parlerai bien-tôt, qui se fit alors contre la France, entre le Roy d'Angleterre & l'Empereur, & dont le Roy fut informé, eut tout l'effet qu'ils tentoient en vain de produire par d'autres voyes. Le Roy obligea son fils à différer l'accomplissement de son vœu, & l'Armée qu'on lui

Cependant le dessein de la Croisade échoue par un autre endroit.

destinoit contre les Albigeois, fut jugée absolument nécessaire pour la défense du Royaume. Ainsi le Comte de Montfort ne reçut point d'autre secours de France, que quelque peu de Troupes que Manassés Evêque d'Orléans, & Guillaume Evêque d'Auxerre, qui avoient pris la Croix, lui menerent, & avec lesquelles il ne put faire autre chose, que de prendre quelques Chasteaux peu importants qu'il rasa, & de ravager le pais aux environs de Toulouse.

Embarras du Comte de Montfort.

Ce défaut de Troupes ne fut pas le plus grand embarras du Comte de Montfort. Les Agents du Roy d'Aragon à Rome, lui en causèrent de bien plus fâcheux de ce costé-là. Ils firent fort leur Cour au Pape, de la soumission de leur Maître aux ordres de Sa Sainteté, & de la résolution où il estoit, de reprendre sa femme Marie de Montpellier, si elle ne fust pas morte à Rome peu de temps après qu'elle y fut arrivée. Ils tascherent en même temps de lui persuader que la guerre ne s'entretenoit plus en Languedoc, que par l'ambition du Comte de Montfort; que le parti Hérétique estoit entierement abattu; que les Comtes de Foix & de Comminge, & Gaston de Bearn n'estoient encore en armes, que par le seul chagrin qu'ils avoient, d'avoir esté dépouillés injustement de la plus grande partie de leurs Etats; qu'ils se soumettroient à tout, pourvu qu'on les leur fist restituer; qu'après cette restitution, tout seroit pacifié, & soumis à l'Eglise; qu'on n'auroit plus besoin que de Missionnaires, pour instruire les Peuples, & les faire revenir par la douceur; que tandis que l'intérêt particulier du Comte de Montfort, sous prétexte d'une guerre de Religion, coûtoit tant de sang à la France, on négligeoit la seureté de l'Espagne, d'où l'on pourroit avec moins

de frais, chasser tous les Sarrazins, si l'on vouloit employer à cette entreprise les mêmes Troupes, dont on prodiguoit la vie si inutilement en Languedoc & en Gascogne; qu'enfin si Sa Sainteté croyoit que le Roy leur Maître parlât en homme intéressé, lorsqu'il lui proposoit de faire la guerre aux Sarrazins d'Espagne, avec toutes les forces des Chrétiens de l'Europe, il ne la presseroit pas là-dessus; mais qu'il le conjuroit de ne pas oublier le dessein qu'elle avoit toujours eu, à l'exemple de ses prédécesseurs, de secourir efficacement la Terre-Sainte, dont le peril croissoit tous les jours; que lui-même estoit prest de contribuer à une si sainte & si nécessaire entreprise; qu'il estoit indigne de la sagesse d'un si grand Pape, de prendre le change, & d'abandonner un si glorieux dessein, pour faire la fortune d'un Seigneur particulier, qui abusoit du zele qu'elle avoit pour la Religion & pour l'Eglise, afin d'avoir lieu d'envahir le bien d'autrui, & de s'élever sur les ruines de tant de Seigneurs & de tant de Peuples.

Le Pape se laissa ébloüir de ces discours specieux. Il envoya ordre au Comte de Montfort, de remettre incessamment entre les mains des Comtes de Foix & de Comminge, & de Gaston de Bearn, les Places qu'il avoit prises sur eux, & revoqua l'Indulgence de la Croisade. Il fit son Legat en France Robert de Corson Cardinal Anglois, afin d'y publier & faire prescher la Croisade pour le secours de la Terre-Sainte. Ce Cardinal executa les ordres du Pape, & se servit des Prédicateurs même qui avoient jusqu'alors presché la Croisade contre les Albigeois, pour prescher celle de la Terre-Sainte. Le seul Evêque de Carcassonne, malgré le Legat, continua à prescher contre

Ordres fâcheux qu'il recevoit du Pape prévenu par le Roy d'Aragon.

les Hérétiques , pour procurer de nouveaux secours au Comte de Montfort.

Ce Comte fut étrangement surpris des ordres qu'il recevoit du Pape, & fit partir en grande haste l'Evêque de Comminge & deux des Légats du Pape, pour tâcher de le détromper. Ils le trouverent si prévenu, qu'à peine pouvoit-il les écouter. Toute la Cour de Rome estoit dans les mêmes préventions, & ce ne fut qu'avec des peines extrêmes, que l'Evêque de Comminge & ses Collegues les firent enfin revenir, en leur exposant le véritable estat des choses; & comme les Hérétiques plus obstinez que jamais, n'attendoient que la retraite du Comte de Montfort, & du peu de François qu'il avoit avec lui, pour rétablir l'Hérésie dans les lieux où elle avoit esté exterminée par les conquêtes qu'il avoit faites.

Le Pape mieux informé ordonne la continuation de la guerre. Ibid.

Le Pape qui vouloit sincèrement le bien de la Religion, s'estant laissé instruire de la vérité, écrivit au Roy d'Arragon, en lui reprochant son peu de sincérité, & qu'il trahissoit la cause de l'Eglise en faveur des Hérétiques. Il ordonna que l'on continuast la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant, & qu'on suivit en toutes choses les avis & les ordres de l'Archevêque de Narbonne, à qui il confirma la qualité de son Légat.

Cependant un si fâcheux contre-temps avoit déconcerté toutes les affaires du Comte de Montfort. Il ne lui venoit plus de secours de France, tant à cause de la rude guerre qu'elle estoit obligée de soutenir contre le Roy d'Angleterre & l'Empereur, qu'à cause de la révocation de la Croisade contre les Albigeois; & il avoit esté obligé de rappeler de Gascogne Amauri son fils, qui y avoit déjà fait quelques progrès. Le Roy d'Arragon préparoit une grande Ar-

mée pour y entrer. Le seul bruit des préparatifs qu'il faisoit pour cela, avoit déjà fait revolter plusieurs Places contre le Comte. Enfin peu de temps après, le Roy d'Arragon, malgré les promesses dont il amusoit les Légats, de s'en rapporter de tout au Pape, estoit entré en Languedoc avec son Armée, où il vint mettre le siege devant Muret.

Cette Place située à trois lieues de Toulouse, estoit assez considerable, quoique peu forte. Mais ce qui a rendu son nom memorable dans l'Histoire, est la grande action qui se passa sous ses murailles, à l'occasion de ce siege.

Ce qui le fit entreprendre au Roy d'Arragon, si nous en croyons une Lettre de ce Prince, que l'on fit voir au Comte de Montfort, ce fut sa complaisance pour une Dame de qualité des environs de Toulouse qu'il aimoit, & qu'il vouloit délivrer de l'inquietude, d'avoir à tous momens les ennemis si proche d'elle. Il s'en fit toutefois un merire auprès des Habitans de Toulouse, à qui la Garnison de cette Place estoit fort incommode.

Il vint avec cent mille hommes se poster tout proche de Muret, le long de la Garonne du costé de la Gascogne. Il avoit avec lui le Comte de Toulouse, le Comte de Foix, & le Comte de Comminge. La Garnison estoit foible, & la Place presque sans vivres; parce que le Comte de Montfort prévenu par le Roy d'Arragon, n'avoit pas eu le loisir de la ravitailler, comme c'estoit son dessein. Le Fauxbourg fut d'abord emporté sans résistance; mais les ennemis ne jugerent pas à propos de s'y loger, & l'abandonnerent.

Le Comte de Montfort estoit à Farniaux à huit lieues de Muret, quand il reçut cette nouvelle, & il se mit incessamment

*An. 1213.
Le Roy d'Arragon assiege Muret en Languedoc.*

Guillelm. de Podio Laurentii, Cap. 22.

Petrus Vall. Cernay. Cap 71.

Le Comte de Montfort se jette dans la Place pour la défendre.

cessamment en marche pour y conduire quelque secours. Le Vicomte de Corbeil qui s'en retournoit après sa Campagne de quarante jours, le joignit en chemin, aussi-bien que le brave Guillaume des Barres son frere uterin, dont il a esté déjà fait mention plusieurs fois dans cette Histoire. La Comtesse sa femme lui envoya encore quelques Soldats, qu'elle tira de Carcassonne & des environs. Il forma de tout cela un Corps de huit à neuf cens hommes, avec une partie desquels il entra dans Muret du costé de la riviere opposé à celui, où les ennemis estoient campe; le reste arriva pendant la nuit.

Il avoit avec lui l'Archevêque de Narbonne Legat du Pape, & quelques autres Prelats, dont il vouloit se servir pour faire des propositions de paix au Roy d'Arragon, & lui représenter qu'il violoit les promesses qu'il avoit faites tant de fois au Pape, d'abandonner la protection des Hérétiques. Mais toutes les remontrances & toutes les propositions de paix furent inutiles dans une conjoncture, où une Armée de cent mille hommes mettoit le Roy d'Arragon en estat de donner la loy. Le Comte de Montfort ne songea donc plus qu'à soutenir vigoureusement la guerre, malgré l'extrême inégalité de ses forces.

Il falloit avoir autant d'intrepidité qu'en avoit ce Comte, & autant de confiance dans la bonté de la cause qu'il défendoit, pour prendre une telle resolution: car ce n'estoit pas une simple sortie qu'il méditoit; c'estoit une bataille qu'il prétendoit livrer à cent mille hommes avec une poignée de gens, qui n'égalait pas la centième partie des ennemis.

Il prit toutes les précautions d'un homme qui estoit résolu à périr ou à vaincre, prévoyant que s'il laissoit avancer le Roy d'Arragon avec son

Armée, tout estoit perdu sans ressource; qu'on lui alloit enlever en un mois tout ce qu'il avoit conquis en quatre ans, & qu'il seroit obligé de retourner en France avec la seule gloire, d'avoir fait & soutenu quelque temps une grande entreprise; mais avec le chagrin d'y avoir malheureusement échoué. Il s'estoit confessé sur le chemin de Muret, & avoit mis son Testament entre les mains de l'Abbé de Bolbonne, en lui ordonnant de l'envoyer au Pape, en cas qu'il pérît dans l'exécution du dessein qu'il méditoit. Il avoit fait de nouveau excommunier publiquement par le Legat, le Comte de Toulouse & le Comte de Foix, & les fils de ces deux Comtes, le Comte de Comminge, & tous ceux qui les protegeoient, parmi lesquels on prétendoit comprendre le Roy d'Arragon, quoiqu'on ne le nommât pas par respect pour sa dignité Royale. Cette cérémonie se fit pour animer le Soldat, en lui faisant entendre que le secours du Ciel ne pouvoit lui manquer, en combattant contre des gens maudits de Dieu, & frappez des anathêmes de l'Eglise. Le Comte en passant par l'Abbaye de Bolbonne, s'estoit prosterné devant l'Autel, & après y avoir fait une assez longue priere, il avoit mis son épée aux pieds d'une Image de Jesus-Christ, en lui disant tout haut: „ Seigneur, vous m'avez „ choisi, tout indigne que j'en estois, „ pour le General de vostre Armée „ contre vos ennemis; c'est à vous à „ me défendre en l'extrémité où je „ me trouve, & à faire voir à toute „ la Terre la justice de la cause que „ vous m'avez mise en main pour la „ soutenir. „ Cette piété du Comte inspira une merveilleuse ardeur aux Soldats. Ils se confesserent pour la plupart, quand ils furent arrivez à Muret. Le Comte y renouvela avec

Grand dessein
qu'il méditoit.

Il sort en bataille à la tête
de huit ou neuf
cens hommes
contre le Roy
d'Arragon.

eux les protestations qu'ils avoient faites à Dieu, de mourir avec joye à son service. Après quoi il se mit à la teste de huit à neuf cens Cavaliers, laissant l'Infanterie pour la garde du Chasteau. Il en sortit en bataille, & en sortant les Troupes reçurent la benediction de l'Evêque de Comminge, qui les assura, que tandis qu'ils combattroient, il alloit avec ses Confreres dans la Chapelle, lever les mains au Ciel, pour leur en attirer le secours, auquel seul ils devoient prendre confiance.

Cap. 73.

Le Comte de Montfort partagea ses Troupes en trois petits Corps, que les Generaux de l'Armée ennemie rangée aussi sur trois lignes, laissèrent avancer à dessein de les envelopper dès la premiere charge.

*Celui-ci est
gué dès la pre-
miere charge,
ce qui donne
la victoire au
Comte de
Montfort.*

Soit que le Comte sçust l'endroit où le Roy d'Arragon avoit pris son poste, soit que quelque autre raison le déterminast à donner de ce costé-là, ce fut là qu'il chargea d'abord. Il enfonça en un moment la premiere ligne. Le Roy d'Arragon qui s'estoit placé à la seconde, s'estant avancé pour arrester l'ennemi, y fut tué d'abord sur la place, & le bruit de sa mort s'estant répandu par-tout en un instant, jetta tant de consternation dans toute l'Armée, que sans plus songer à combattre, on commença à fuir de tous costez. Il n'y eut nulle part aucune résistance, & les ennemis ayant jetté leurs armes, se laissoient tuer sans se défendre. Toute cette grande Armée se dissipa en un instant, & en comptant ce qui périt dans la campagne & dans la riviere, le nombre des morts fut, selon quelques-uns, de vingt-mille, & selon ceux qui en mettent le moins, de dix-sept mille: & du costé du Comte de Montfort, il n'y eut qu'un Chevalier de tué, & quelque peu de Soldats.

Cette grande victoire fut remportée le 12. de Septembre. Elle a quelque chose de si prodigieux & de si surprenant, qu'elle seroit incroyable, si elle n'estoit attestée non-seulement par les Auteurs contemporains; mais encore par des témoins oculaires, & par les Evêques qui estoient avec le Comte de Montfort, & qui en firent une Relation qu'ils signerent; c'est à sçavoir, les Evêques de Toulouse, de Nismes, d'Uzès, de Lodeve, de Béziers, d'Agde, & de Comminge.

La maniere dont le Roy d'Arragon fut tué est rapportée si diversément, qu'on ne sçait qu'en croire. Les Evêques n'en marquent aucun détail dans leur Relation. Le Moine du Valcernai qui estoit dans le païs, & qui avoit eu les Memoires de ces Prelats, dit la chose comme je l'ay racontée, sans marquer d'autres circonstances. Guillaume de Puy-laurens Chapelain de Raymond fils du Comte de Toulouse, dit que ce jeune Seigneur qui estoit au Camp, mais qui ne combattit pas, n'estant pas encore en âge de le faire, lui avoit raconté, que le Comte de Montfort ayant apperçu l'Enseigne Royale, fit tout son effort de ce costé-là, & que le Roy fut tué avec quantité de Seigneurs qu'il avoit autour de lui; mais sans nous dire par qui il fut tué. Guillaume le Breton dit, que le Roy d'Arragon ayant apperçu le Comte de Montfort, vint la lance en arrest fondre sur lui; que le Comte ayant écarté la lance du Roy, la saisit avec la main, & la lui arracha avec l'Enseigne Royale qui y estoit attachée; que le Roy d'Arragon mit aussi-tôt l'épée à la main, & en assena un terrible coup au Comte, que la bonté de ses armes sauva; que le Comte ne voulant pas tuer le Roy, le saisit au corps, & le renversa de cheval; que ceux de la suite du

An. 1213.
Ibid.
Cap. 73.

*Diversité de
sentimens sur
la maniere
dont le Roy
d'Arragon
perdit la vie
en cette occa-
sion.
Ibid.*

Roy d'Arragon chargerent en cet instant rudement le Comte, & qu'au même temps, un de ses Ecuyers nommé Pierre, qui estoit à pied, parce que son cheval avoit esté tué, se jetta sur le Roy d'Arragon, & lui passa au défaut de la cuirasse, son épée au travers de la gorge. Je laisse ce que quelques Espagnols modernes ont dit, que le Roy d'Arragon ayant battu le Comte de Montfort & ses François, avoit esté tué dans la poursuite des fuyards. On voit assez de quel poids peut estre un tel témoignage, quand il est si visiblement contredit par les Auteurs contemporains.

Piété du Comte de Montfort après sa victoire.
Ibid.

Guillelm. Brito. L. 8.

Après la défaite des ennemis le Comte de Montfort reconnoissant qu'il tenoit sa victoire du Ciel, en fit sur le champ hommage à Dieu, & s'étant mis nuds pieds, il marcha depuis là en cet état jusqu'à l'Eglise de Muret, où il fit chanter le *Te Deum*. Il vendit le cheval & les armes, dont il s'estoit servi dans le combat, pour en donner l'argent aux Pauvres, & il envoya à Rome la Lance & l'Etendart du Roy d'Arragon, que le Pape fit suspendre dans une Salle du Chasteau S. Ange, pour conserver le souvenir d'une si mémorable victoire remportée sur les Hérétiques, & sur les autres ennemis de l'Eglise.

Si le Comte de Montfort avoit eu une Armée, rien ne lui auroit résisté après la Journée de Muret; mais pouvant à peine mettre quinze cens hommes ensemble, il se contenta de ravager les Terres du Comte de Foix, les environs de Narbonne, de Toulouse, & de Montpellier, qui loin de se soumettre, comme il l'avoit espéré, se déclarerent plus hautement que jamais contre lui. Quelques Forteresses mêmes se rendirent au Comte de Toulouse, & ce Prince ayant surpris son frere Baudouin, bon Catholique, & qui avoit suivi le parti du

Comte de Montfort, eut la cruauté de le faire pendre.

Cependant le Cardinal de Benevent arriva en Languedoc, avec ordre du Pape d'examiner l'état des choses, & de tâcher de ménager la paix, pourvu qu'on pût le faire avec sûreté pour la Religion Catholique. Il reconcilia à l'Eglise les Comtes de Foix & de Comminge, & Gaston de Bearn, qui lui donnerent en ôtage quelques-unes de leurs Forteresses, où il mit des gens sûrs pour les garder. Les Habitans de Toulouse se soumirent aussi au Cardinal, qui fut mis en possession du Chasteau appelé Narbonnois: c'estoit comme la Citadelle de Toulouse. Durant que le Cardinal traitoit avec ces Seigneurs, & avec les Toulousains, la Croisade contre les Albigeois ayant esté de nouveau prêchée en France, le Comte de Montfort se trouva en peu de temps avec une Armée de près de cent mille hommes, partie Cavalerie, partie Infanterie, parmi lesquels il y avoit un grand nombre de Gentilshommes, & entre autres le Vicomte de Chasteaudun. Et ce fut ce qui rendit les Hérétiques & leurs Protecteurs si dociles, & ce qui fit si bien, & si facilement réussir les négociations du Cardinal.

An. 1214.

Il reçoit de nouveaux secours.

Petr. Vall. Cernay. Cap. 78.

Et continué ses expéditions.

Avec cette Armée, le Comte de Montfort & Gui son frere domptèrent tous les Vassaux du Comte de Toulouse & tous les Gentilshommes, qui tenoient encore son parti dans le Querci, dans le Roüergue, & dans le Perigord. Le Roy d'Angleterre estoit actuellement auprès de Perigueux à la teste d'une Armée, à dessein de secourir le Comte de Toulouse; il n'osa toutefois se déclarer. Il jeta seulement des Troupes dans quelques Places, mais elles furent obligées de se rendre. La plupart des Forteresses que l'on prit, furent ra-

Cap. 79.

féés, hormis quelques - unes des plus fortes & des plus propres à tenir le pais en bride, & le Comte de Montfort y mit des Garnisons Françoises.

An. 1214.
Cap. 81.

Après cette heureuse Campagne du Comte de Montfort, & les negotiations du Cardinal de Benevent, qui rendirent les Catholiques maîtres de tous les Etats du Comte de Toulouse, on tint au mois de Decembre à Montpellier une grande Assemblée de Prelats, d'Abbez & de Barons, où l'on délibéra sur le choix de la personne, à qui l'on devoit confier la garde & le commandement du Comté de Toulouse. Le Comte de Montfort fut choisi tout d'une voix. Mais l'Assemblée n'en demeura pas là, & pressa le Cardinal de donner au Comte de Montfort, non seulement la garde de cet Etat, mais encore l'investiture, en le declarant de la part du Pape, Comte de Toulouse, & Raymond déchu de ses Etats.

Le Concile
lui donne la
garde du
Comté de Tou-
louse avec
tous ses reve-
nus.

An. 1215.

Le Cardinal répondit, que cela passoit son pouvoir, & qu'il ne pouvoit rien faire en une chose de cette importance, sans de nouveaux ordres du Pape. C'est pourquoi le Concile députa sur le champ Girard Archevêque d'Ambrun, pour aller faire cette demande au Pape, qui confirma l'élection du Comte de Montfort pour la garde du Comté de Toulouse, lui permit d'en percevoir tous les revenus; mais pour l'investiture, il différa d'en délibérer jusqu'au Concile General de Latran, qu'il avoit convoqué pour cette année 1215.

C'estoit là l'état où se trouvoient les affaires en ces quartiers-là, lorsque Philippe Auguste permit à Louis son fils d'y aller, pour accomplir le vœu qu'il avoit fait trois ans auparavant, en prenant la Croix. Mais avant que de parler de cette expedition, je dois reprendre la suite des choses qui se

passerent en France depuis l'an 1209. où je les ay quittées, à l'occasion de la Croisade contre les Albigeois, qui jusques-là fut moins une guerre du Roy de France, qu'une guerre des François. Car quoiqu'elle eust esté faite presque par les seuls Sujets du Roy, & avec des Armées quelquefois très-nombreuses, ce fut néanmoins d'ordinaire sans ses ordres, & par la seule condescendance qu'il eut pour la volonté & les bons desseins du Pape, auxquels il ne voulut pas s'opposer.

La Trêve conclüe en 1208. entre Philippe Auguste & Jean Roy d'Angleterre, fut sur le point d'estre rompue dès la mesme année, à l'occasion d'un poste situé sur la coste Septentrionale de Bretagne, appelé Warplie, dont quelques gens du pais s'étoient emparez, & où ils recevoient les Anglois, qui faisoient de là des courses sur les Terres de France. Le Roy pour les en déloger, ordonna à ses Vassaux de lui envoyer leurs Milices, dont le rendez-vous fut marqué à Mante. Il en donna le commandement au Comte de S. Paul & à Juhel de Mayenne, qui prirent ce Fort, & le Gouvernement en fut confié à ce dernier. Le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretagne, qui devoient naturellement prendre part à cette affaire, laisserent faire le Roy, & ainsi la chose n'eut point de suite.

En cette rencontre, l'Evêque d'Orleans & l'Evêque d'Auxerre, qui, comme les autres, avoient amené leurs Troupes au Camp de Mante, voyant que le Roy n'estoit point de cette expedition, s'en retournerent chez eux avec leurs Soldats, sous prétexte qu'ils n'estoient obligez d'aller en Campagne, & de fournir des Troupes, que quand le Roy marchoit en personne. Le Roy fort choqué de cette conduite, leur demanda s'ils avoient quel-

Evenement
qui pense
rompre la
Trêve d'entre
la France &
l'Angleterre.
Rigord.

Fermeté du
Roy contre
deux Prelats
de son Royan-
me qui refu-
soient de lui
payer le ban.
Ibid.

que privilege, qui les autorisast à s'exempter de ce que la Coûtume du Royaume avoit generalmente établi. Ils n'en purent produire aucun. Sur-quoi il les condamna à payer une certaine somme taxée par l'ancien Droit François, pour ceux des Vassaux qui manqueroient à faire leur service. Sur le refus qu'ils firent de la payer, il fit saisir les Regales, c'est-à-dire, les biens & les Terres qu'ils tenoient en Fief de la Couronne, sans toucher néanmoins à leurs dixmes, ni aux autres revenus purement Ecclesiastiques. Les deux Prélats excommunierent les Officiers Royaux, qui avoient saisi leurs Terres : ils mirent en interdit les Terres mesmes, & s'en allerent à Rome, pour faire leurs plaintes au Pape contre le Roy, comme contre un violateur des libertez & des privileges de l'Eglise. Il n'en falloit pas davantage pour broüiller les deux Puissances, & causer bien du desordre. Mais ils n'eurent point d'autre réponse du Pape, sinon qu'il ne vouloit point se mesler de ce qui regardoit les droits du Roy & les Coûtumes du Royaume. Ainli ils furent contraints de payer le ban, c'est-à-dire, l'amende; & le Roy au bout de deux ans voulut bien leur rendre leurs Terres & leurs Fiefs qu'il avoit confisquez.

Ce Prince estoit parfaitement instruit des droits de sa Couronne. Il avoit assez d'équité pour ne les guerres pousser plus loin qu'il ne devoit; mais il estoit fort exact à les conserver. Il honoroit les Prélats & les Ecclesiastiques; mais n'ignorant pas jusqu'à quel excès les gens d'Eglise avoient porté en France l'autorité spirituelle depuis le Regne de Loüis le Débonnaire, il estoit attentif à les contenir dans les bornes, & à leur faire rendre à Cesar ce qui appartenoit à Cesar, sans préjudice de ce que lui-mesme devoit à Dieu, sçachant accorder les devoirs

d'un Prince religieux, avec l'autorité de Souverain & de Maistre absolu dans son Royaume.

Il donna encore durant cette Trêve une autre marque du zele qu'il avoit pour la Religion, par le chastiment prompt & exemplaire de certains Héretiques, qui parurent alors en France. Ils avoient parmi leurs erreurs, divers articles qui approchoient de celles des Albigeois, & quelques principes & une Morale fort semblables à celle de nos Quietistes d'aujourd'hui. Plusieurs d'entre eux ayant esté surpris & convaincus dans un Concile par l'Evêque de Paris, furent déferez au Conseil du Roy, qui les condamna au feu, excepté les femmes & quelques gens simples qui avoient esté séduits : & comme on crut que le Chef de la Secte estoit un certain Amauri déjà mort, qui dans le temps qu'il enseignoit dans l'Université de Paris, y avoit dogmatisé, son corps, par ordre de la Justice, fut déterré & brûlé avec ignominie, & avec l'execration de tout le Peuple. Ces exemples terribles furent efficaces, & couperent pied à l'erreur.

Ce qui faisoit durer la Trêve entre la France & l'Angleterre, estoit d'une part la Croisade contre les Albigeois, qui occupoit une grande partie des forces du Royaume, & à laquelle le Roy par zele pour la Religion, & par la consideration qu'il avoit pour le Pape, ne vouloit pas mettre d'obstacle, en recommençant la guerre contre l'Angleterre. D'autre part, le Roy d'Angleterre avoit beaucoup d'affaires sur les bras. Il estoit en guerre avec le Roy d'Ecosse. Il y avoit des semences de revolte en Hybernien & dans le païs de Galles, qui l'obligeoient à ne pas quitter ses Etats; mais par dessus tout cela, l'interdit que le Pape avoit jetté sur toute l'Angleterre, parce que le Roy ne vouloit pas

*Châtiment
de quelques
nouveaux
Hérétiques.
Ibid
Alberic in
Chronic,
MS.*

An. 1209.

*Affaires
d'Angleterre.*

*Mathæus
Paris in
Joanne.*

recevoir le Cardinal Estienne Langton pour Archevêque de Cantorbéry, estoit ce qui l'embarraisoit le plus. Car cet interdit estoit observé par tout, & hormis le Baptême des petits enfans, la Confession & le Viatique pour les moribonds, on n'administroit aucuns Sacremens. On ne faisoit nul le part l'Office divin, & on avoit fermé toutes les Eglises. La faisie des biens des Ecclesiastiques, que le Roy d'Angleterre avoit confisquez à cette occasion, avoit irrité contre lui tous les esprits. Il estoit en une extrême défiance de toute sa Noblesse, dont plusieurs avoient esté contraints de lui donner leurs enfans en otage, pour gage de leur fidélité, & il en estoit universellement haï, à cause des mauvais traitemens qu'il leur faisoit. C'étoient là les principales raisons, qui suspendirent la guerre pendant quatre ans entre ces deux Princes.

*Le Roi Jean
fait une ligue
avec l'Empe-
reur Othon
contre la
France.*

Ils se faisoient en cela beaucoup de violence, & le Roy de France plus encore que le Roy d'Angleterre, que le mauvais état de ses affaires contrain- gnoit de moderer, ou de dissimuler le chagrin qu'il avoit de la perte de la Normandie, & d'une partie de ses autres Etats d'en-deçà de la mer. Pré- voyant toutefois que tost ou tard il feroit attaqué, il se ménagea quel- ques Alliez capables de le défendre, & sur tout l'Empereur Othon IV. qui d'ailleurs estoit très-disposé à entrer en Ligue avec lui contre la France, par les raisons que je vais dire, en reprenant les choses de plus loin.

Henri VI. Empereur & Roy de Sicile estant mort l'an 1197. son fils Frideric encore en bas âge, lui suc- ceda au Royaume de Sicile. Philippe Duc de Suabe, frere de Henri, à qui ce Prince avoit envoyé en mourant le Sceptre Imperial, comme à celui qu'il designoit pour son successeur

à l'Empire, pensa aussi-tost à se faire élire Roy de Germanie, par les Sei- gneurs Allemands. Il eut pour con- current Othon Duc de Saxe; ce qui partagea toute l'Allemagne, & y ex- cita une guerre civile.

Philippe Auguste fut sur le point de former un tiers parti, par les in- trigues de Marguarit Amiral de Sici- le, Seigneur très-puissant, que Henri avoit d'abord comblé d'honneurs, en le faisant Duc de Durazzo, Prince de Tarente, & General de ses Flotes; mais depuis il l'avoit pris en telle aversion, qu'il lui avoit fait crever les yeux. Nonobstant l'estat où Margua- rit estoit réduit, il avoit un parti en Italie tout à sa devotion, & grand nombre de Pirates, qui couroient les Mers de Sicile, & le reconnoissoient comme leur Chef. Il vint offrir ses services à Philippe Auguste, l'assû- rant qu'il avoit assez de credit en Ita- lie, pour la faire declarer en sa fa- veur, & pour faire donner l'exclu- sion par les Romains à Philippe de Suabe, & à Othon de Saxe, pourvu qu'il passast promptement les Alpes avec une bonne Armée. Philippe l'é- couta, & commença à faire ses pré- paratifs, tandis que Marguarit assem- bloit une nombreuse Flote à Brindes, pour agir par mer, si-tost que Philip- pe paroistroit en Italie. Ce grand pro- jet n'eut point de suite, Marguarit ayant esté assassiné par un de ses gens, lorsqu'il alloit à Rome, pour y for- mer sa faction.

*Roger de
Houedem.*

Ibid.

Le Roy voyant son dessein man- qué, résolut d'appuyer le parti de Philippe de Suabe contre celui d'O- thon. Il avoit une raison essentielle d'en user ainsi; c'est qu'Othon estoit neveu de Richard Roy d'Angleterre, & entierement dans les interets de ce Prince, dont il estoit fort aimé, & qui lui avoit même donné un an aupara- vant l'investiture du Comté de Poitiers.

Quand il n'y auroit eu ni alliance, ni amitié particuliere entre Richard & Othon, c'estoit assez que le Roy de France prist le parti de Philippe de Suabe, pour engager Richard à soutenir celui d'Othon. Il le fit, & Jean son frere lui ayant succédé en ses Estats, tint la même conduite. On eut toujours de part & d'autre cette affaire fort à cœur. On n'omit des deux costez ni secours d'argent, ni négociations auprès des Seigneurs d'Allemagne, ni sollicitations auprès du Pape Innocent III. pour les faire declarer en faveur de celui des deux que l'on soutenoit. Nous avons vu dans des Traitez de paix faits entre Philippe & ces deux Rois d'Angleterre, que les interets de Philippe de Suabe & d'Othon y entroient toujours. Si le Roy d'Angleterre estoit le plus fort, une des conditions du Traité estoit, que le Roy de France ne donneroit point de secours contre Othon, & si le Roy de France avoit l'avantage dans la guerre, il obligeoit le Roy d'Angleterre à promettre qu'il ne secoureroit point Othon contre Philippe de Suabe. Enfin Philippe de Suabe ayant esté malheureusement assassiné à Bamberg, le Pape, qui jusqu'alors n'avoit pas voulu se declarer, mais qui dans le fond, comme on le voit par plusieurs de ses Lettres à Philippe Auguste, ne vouloit point de Philippe de Suabe, dont le pere & les ayeuls avoient toujours fait la guerre à l'Eglise Romaine, décida en faveur d'Othon, & lui donna à Rome la Couronne Imperiale l'an 1210. malgré les oppositions de Philippe Auguste, & de plusieurs Seigneurs Romains.

Il ne fut pas long-temps sans s'en repentir; car dès le même jour qu'Othon fut couronné Empereur, il declara au Pape, nonobstant les engagements qu'il avoit pris avec lui, qu'il ne

pouvoit le remettre en possession de certaines Places, dont les Empereurs ses predecesseurs s'estoient emparez, & sur lesquelles le Pape avoit des prétentions.

Cette maniere d'agir n'estoit pas nouvelle; & on en avoit vu bien des exemples depuis que l'Empire avoit passé aux Allemands. Les Papes s'estoient mis en possession de conferer le titre d'Empereur, & ceux qui estoient élus, ne pouvoient le prendre, qu'après certaines ceremonies faites à Rome, qui marquoient qu'ils le tenoient du Pape. Ces Princes s'y soumettoient, mais pour l'ordinaire avec répugnance; & les Papes se servoient de cette occasion pour exiger d'eux bien des choses, qui leur faisoient beaucoup de peine. Si-tôt qu'ils avoient esté couronnez, & solennellement reconnus pour Empereurs, ils ne faisoient gueres de scrupule de ne pas tenir leur parole, parce qu'ils prétendoient qu'on exigeoit d'eux des choses indignes de la Majesté Imperiale, & contraires aux droits de l'Empire. De là venoient les querelles. Les Papes sommant les Empereurs de leur parole & de leur serment, procedoient à l'excommunication, & quelquefois mesme jusqu'à la déposition, prétendant avoir le pouvoir de déposer les Empereurs, comme ils prétendoient avoir celui de les faire, & que leur Couronnement estoit nul, dès-là qu'ils manquoient aux conditions, sans lesquelles ils ne l'auroient point obtenu.

Ainsi donc Othon s'estant emparé de quelques Places qui appartenoint au S. Siege, & continuant de faire plusieurs choses au préjudice de l'Eglise Romaine, le Pape dispensa tous les Sujets de l'Empire du serment de fidélité qu'ils avoient fait à ce nouvel Empereur, & défendit, sous peine d'anathême, de le reconnoître

Tom. 1.
Epistolar.
Innoc. III.

Rigord.

Rigord.

Motifs qui
obligent l'Em-
pereur à y en-
trer.

Ibid.

pour tel, & de lui en donner le titre. Aussi-tôt Othon se vit abandonné par le Lantgrave de Turinge, par les Archevêques de Mayence & de Trèves, par le Duc d'Autriche, par le Roy de Bohême, & par plusieurs autres Seigneurs, tant Ecclesiastiques que Séculiers, qui lui refuserent l'obéissance.

Philippe Auguste ne manqua pas une si belle occasion de détruire Othon, & il agit si fortement auprès de ces Princes & des autres Seigneurs d'Allemagne, qu'à sa persuasion ils élurent un autre Empereur, qui fut Frideric Roy de Sicile, fils de Henri VI. dernier Empereur, & neveu de Philippe de Suabe, duquel le Roy avoit soutenu hautement les intérêts, tandis qu'il vécut, & qu'il fut le concurrent d'Othon.

Ils firent tous ensemble leurs efforts auprès du Pape, pour l'engager à confirmer cette nouvelle élection; mais quelque envie qu'eût le Pape de le faire, il crut qu'il n'étoit pas de la gravité & de la Majesté de l'Eglise Romaine de varier si aisément: outre qu'il haïssoit toujours la Famille de Suabe, & qu'il apprehendoit que Frideric, quand il seroit Empereur, ne suivist l'exemple d'Othon, & celui de ses prédécesseurs.

Néanmoins ce jeune Prince, par le conseil du Roy de France, alla à Rome par mer, où le Pape le reçut avec beaucoup d'honneur. De-là il parcourut plusieurs Villes d'Italie, qui l'assurèrent de leur attachement. Il passa ensuite en Allemagne, & vint à Constance, qui lui ouvrit ses portes, & les ferma à Othon, lorsqu'il y arriva trois heures après. Ce Prince fut obligé de se retirer à Brisac, d'où les Habitans le contraignirent aussi de sortir, ne pouvant souffrir l'insolence & les desordres de ses Soldats, & firent au contraire un très-bon accueil à Frideric.

Ce Prince étant là, souhaita avoir une conférence avec le Roy de France. Le rendez-vous fut à Vaucouleurs sur la Meuse, entre Neuchâstel & Commerci. Le Roy n'y alla pas cependant lui-même; mais il y envoya Louis son fils avec plusieurs Seigneurs, & ce Prince fit avec Frideric un Traité d'Alliance.

Vû la conduite que Philippe Auguste tenoit depuis si long-temps à l'égard d'Othon, il étoit naturel que cet Empereur s'unist plus étroitement que jamais contre lui avec le Roy d'Angleterre, comme contre un ennemi commun: & ce fut là en effet la véritable cause de l'étroite liaison qu'ils firent ensemble. Mais ce qui l'augmenta encore alors, fut la manière dont le Pape en usa envers le Roy d'Angleterre, toute semblable à celle dont il avoit traité Othon.

Le Roy d'Angleterre refusoit toujours constamment, de recevoir le Cardinal Langeton pour Archevêque de Cantorberi. Il se moquoit de l'interdit que le Pape avoit jetté sur le Royaume. Il continuoit de maltraiter les Evêques, parce qu'ils faisoient observer l'interdit, & plusieurs d'entre eux s'étoient réfugiés en France, où le Roy pourvoyoit libéralement à leur entretien. Guillaume Evêque de Londres, & Elie Evêque d'Elie, soit de leur propre mouvement, soit par le conseil de Philippe, allèrent à Rome avec le Cardinal Langeton, pour obliger le Pape à faire cesser par toutes sortes de moyens la persécution qu'on leur faisoit. Ils firent au Pape une si affreuse peinture de l'état de l'Eglise d'Angleterre, & l'assurèrent tellement de la haine des Grands contre le Roy, qu'il crut pouvoir tout entreprendre, & pousser sans danger ce Prince jusqu'aux dernières extrémités.

Le Pape tint une grande Assemblée de

Le Pape de-
pose le Roy

Ibid.
Ann. 1181.

Ibid.

*Angleterre,
& declare le
Trône vacant.
Math. Paris.*

de Cardinaux, d'Evêques, & des plus considerables de son Conseil, & sur leur avis, il prononça la Sentence de déposition contre le Roy d'Angleterre, déclara le Trône vacant, & écrivit à Philippe Auguste, pour le prier de se charger du soin de venger les injures faites à l'Eglise, d'entrer en Angleterre, d'en chasser Jean, & d'unir ce Royaume à celui de France. Il publia une Croisade contre Jean, non seulement en France, mais encore chez les Nations circonvoisines, exhortant tous les Seigneurs, tous les Gentilshommes, & tous ceux qui estoient capables de porter les armes, à aller sous la conduite du Roy de France, chastier un Prince persecuteur déclaré de l'Eglise. Il leur accorda pour cette guerre les mêmes Indulgences, qu'on accordoit à ceux qui alloient au secours de la Terre-Sainte, & fit partir aussi-tôt un Legat à latere, nommé Pandulphe, pour hastier l'exécution de sa Sentence.

Ibid.

Cette nouvelle estant venuë en Angleterre, y causa beaucoup de joye; & le bruit courut, que les Seigneurs ravis de se voir absous de leur serment de fidelité, avoient envoyé secretement au Roy de France, pour l'assurer qu'il pouvoit passer hardiment en Angleterre, & que si-tôt qu'il y paroistroit, tout se déclareroit pour lui.

Ces dépositions des Souverains ont esté de tout temps mal reçûes, & sont toujours blâmées par les Princes qui ne se trouvent pas en estat d'en profiter: mais ceux qui peuvent en tirer avantage, les regardent d'un autre œil, & sans beaucoup s'embarasser des consequences, ils se déterminent aisément à se servir de l'occasion, pour augmenter leur puissance.

Philippe Auguste profite

Philippe ne crut pas devoir laisser échapper celle-ci, pour mettre entie-

Tome III.

rement les Anglois hors de France, & unir la Couronne d'Angleterre à la sienne. Il convoqua à ce sujet une grande Assemblée de Seigneurs & d'Evêques à Soissons, pour le lendemain du Dimanche des Rameaux, où se trouverent entre autres Ferrand ou Ferdinand Comte de Flandre, & Henri IV. Duc de la basse Lorraine, c'est-à-dire, de Brabant. Le premier estoit fils de Sanche Roy de Portugal, à qui Philippe Auguste avoit fait épouser Jeanne fille & heritiere de Baudouin Comte de Flandre & Empereur de Constantinople. L'autre n'estoit pas Vassal du Roy, mais il se trouva alors à la Cour, pour traiter de son mariage avec Marie de France veuve de Philippe Comte de Namur, que le Roy lui fit épouser après les Fêtes de Pâques, & il l'assura qu'en cas que l'expédition d'Angleterre réussit, il le remettroit en possession de certaines Terres, sur lesquelles ce Duc avoit des prétentions.

Philippe dans cette Assemblée proposa aux Seigneurs la guerre contre le Roy d'Angleterre, à laquelle le Pape l'exhortoit. Ils l'approuverent fort, & lui promirent de le suivre en personne avec leurs Troupes. Le seul Comte de Flandre s'y opposa, ou du moins déclara qu'il ne seroit de cette guerre, qu'à condition que le Roy le mit en possession d'Aire & de S. Omer. Ces deux Places estoient du Comté d'Artois, que le Roy avoit donné comme en appanage à Louis son fils. Le Roy ne jugea pas à propos de lui accorder sa demande; mais il lui offrit quelques autres Places en échange, dont il ne s'accorda point.

Les prétentions du Comte de Flandre sur Aire & S. Omer n'estoient qu'un pretexte affecté, pour avoir quelque sujet de rompre avec la

*de cette dépo-
sition.*

An. 1212.

Rigord.

*Treſor des
Chartres.*

Ibid.

*Ouderghes
Annales de
Flandre. Fol.
165.*

R.

France ; car il avoit cédé quelque temps auparavant par un Traité ces deux Places à Loüis fils du Roy. Le Roy d'Angleterre avoit déjà gagné à son parti le Comte de Flandre, par les intrigues de Renaud de Dammar-tin Comte de Boulogne, esprit broüillon & dangereux s'il en fut jamais, qui estant devenu suspect au Roy, sur ce qu'il faisoit fortifier Mortain aux confins de Normandie & de Bretagne, & y faisoit des Magasins, s'étoit enfui en Angleterre.

*Il fait de
grands prépa-
ratifs de guer-
re.*

*Tresor des
Chartres.*

Rigord.

Le Roy après l'Assemblée de Soif-sons renouvela le Traité d'Alliance qu'il avoit fait avec Frideric, & com- mença ses preparatifs; à quoi il emploïa près d'une année, sur tout à faire con- struire des Vaisseaux. Avant que de se mettre en Campagne, soit par prin- cipe de conscience, soit par complai- sance pour le Pape, il rappella auprès de lui Ingelburge de Danemarc son épouse, qu'il avoit tenuë éloignée pendant quinze ou seize ans. Cette réconciliation causa une grande joye à toute la France, qui connoissoit la vertu de cette Princesse, & regar- doit ce divorce comme l'unique ta- che remarquable dans la vie & dans la conduite de son Roy.

Ibid.

Ce Prince assembla sa Flote dans la Seine. Elle estoit de dix-sept cens Vaisseaux de toutes sortes de façons & de grandeurs, partie pour combat- tre la Flote d'Angleterre, si elle vou- loit s'opposer à son passage, partie pour le transport des Troupes & des vi- vres, & il en donna la conduite à un fameux Pirate nommé Savari natif de Poitou.

*Guillelm.
Brito.*

Le rendez-vous des Troupes fut au Port de Boulogne, où elles de- voient s'embarquer. L'Armée estoit très-belle, la Noblesse de France, de Bourgogne, de Normandie, & de de-là la Loire s'empresant, pour avoir part à la gloire de la conquête d'An-

gleterre. Il y avoit aussi beaucoup de Seigneurs de Bretagne; parce que le Roy vers ce temps-là en fit Duc Pier- re de Dreux son cousin, qu'il maria avec Alix fille de Gui de Toüars & de Constance Duchesse de Bre- tagne.

Cependant le Roy d'Angleterre voyant qu'il y alloit de sa ruïne entie- re, n'omit rien pour soutenir un si terrible assaut. Il fit équiper une très- nombreuse Flote, & l'assembla à Ports- mouth, pour attaquer celle de Fran- ce dans son passage. Il leva une très- belle Armée, qui dans la revûë qu'il en fit, se trouva estre de soixante mil- le hommes très-lestes & très-bien ar- mez. Soutenu de tant de forces, il n'y avoit point de puissance capable de le forcer, s'il avoit pu compter sur la fidelité des Generaux; mais plusieurs estoient d'intelligence pour le per- dre, & il auroit succombé, si son bonheur ne lui eust fourni une autre ressource.

Le Legat dont j'ai parlé, estoit un homme d'un esprit modéré, & enne- mi des desseins violents. Il demanda au Pape, en prenant congé de lui, s'il estoit resolu de pousser à bout le Roy d'Angleterre, & si supposé qu'on trouvast quelque voye plus douce de reduire ce Prince, il ne voudroit pas bien qu'on s'en servist. Le Pape lui ré- pondit, que pourvu que l'autorité de l'Eglise & la sienne fussent mainte- nues, que le Roy d'Angleterre s'y foust de bonne foy, & que les Ec- clesiastiques de ce Royaume fussent rétablis dans leurs biens & dans leurs droits, il trouveroit bon qu'on en vinst à un accommodement.

Le Legat arriva en France, muni de ce plein pouvoir; il y mit tout en mouvement pour la guerre d'Angle- terre, & toutefois il envoya secretem- ent à Douvre, où Jean estoit alors, deux Chevaliers du Temple, pour

*Cartulaire
MS. de Phi.
lippe Augus-
te. Fol. 233.*

*Le Roi Jean
en fait aussi
pour s'y oppo-
ser.
Math. Paris.*

*Adresse du
Legat pour
ramener ce
Prince.
Ibid.*

l'asseur de ses bonnes intentions, lui demander une conference, & lui faire esperer, que malgré tout ce qui s'estoit fait à Rome touchant sa déposition, il se pourroit trouver des voyes d'accommodement & de reconciliation avec l'Eglise.

Ce Prince ravi de cette ouverture, renvoya sur le champ les deux Chevaliers vers le Legat, pour le prier de venir à Douvre. Le Legat ne tarda pas à partir, sous prétexte qu'il vouloit connoître par lui-même l'état déplorable, où l'on disoit à Rome, que l'Eglise d'Angleterre se trouvoit.

Dès la premiere conversation qu'il eut avec Jean, il lui fit le détail du prodigieux armement, qui se faisoit en France contre l'Angleterre. Il lui dit, que les Evêques exilés, & une infinité d'autres personnes de toute condition, qui en avoient esté chassés, estoient dans l'Armée de Philippe, pour passer la mer avec lui, & le seconder de tout leur pouvoir dans son entreprise; qu'il se vantoit d'avoir déjà en main les sermens de fidelité de presque toute la Noblesse d'Angleterre, & que dès qu'il auroit mis pied à terre dans l'Isle, toute l'Armée Angloise viendrait se rendre à lui: que le danger pressoit, le Roy de France estant prest de se mettre en Campagne; qu'il y avoit un moyen seur de détourner la tempeste, qui estoit de déclarer publiquement & authentiquement, qu'il se soumettoit au jugement du Pape & de l'Eglise, & de donner des cautions de sa parole, sur lesquelles on pût compter; qu'il n'auroit pas plustôt fait cette démarche, que les esprits de ses Sujets changeroient à son égard; que ce qui lui avoit attiré leur aversion, estoit les persecutions qu'il avoit fait aux Ecclesiastiques; qu'ils le voyoient depuis cinq ans retranché de l'Eglise par l'excommunication, sans qu'il parust

s'en mettre en peine; que si-tôt qu'il donneroit des marques de Penitence, & quelque esperance de retour, ils reprendroient les sentimens qu'ils devoient avoir pour leur Prince legitime, & quitteroient aisément la pensée de se donner à un étranger.

Le Roy d'Angleterre fut d'autant plus aisément touché de ces raisons, qu'il en reconnoissoit la solidité. Tout déréglé qu'il estoit, l'excommunication où il se voyoit depuis si longtemps, lui donnoit de l'inquietude. Il n'avoit que trop d'assurance du peu d'attachement que ses Sujets & ses Troupes avoient pour lui. Mais ce qui faisoit le plus d'impression sur son esprit, estoit la prédiction d'un certain Hermite, qui quelque temps auparavant, avoit dit en homme inspiré, en presence d'un grand nombre de personnes, que Jean ne seroit plus Roy à la Feste de l'Ascension de cette année 1213. Ce Prince l'avoit fait mettre en prison comme un séditieux; mais il n'en estoit pas pour cela moins inquiet, à cause des dispositions qu'il voyoit à la verification de la Prophetie.

Il promit donc au Legat d'en passer par tout ce qu'il voudroit, & de se soumettre absolument au jugement de l'Eglise. Le Legat lui fit confirmer par serment cette protestation generale, & seize Barons d'Angleterre jurèrent la mesme chose *sur l'ame du Roy*, s'engageant à l'obliger de tenir sa parole par toutes sortes de voyes, en cas qu'il voulust s'en dédire.

Il se fit quelques jours après une Assemblée nombreuse de Seigneurs à Douvre le Lundy de devant l'Ascension, où le Roy s'engagea à reconnoître le Cardinal Langeton pour Archevêque de Cantorberi, à rétablir tous les Evêques & tous les Ecclesiastiques exilés, à les dédommager des pertes qu'il leur avoit causées, à re-

Il se laisse ébranler, & promet de se soumettre à l'Eglise.

An. 1213.

Ibid.

Il tient sa parole.

Ibid.

voquer tous les Edits qui avoient esté faits au désavantage des Eglises & des Ecclesiastiques, & à s'en rapporter au Pape ou à son Legat, sur toutes les autres difficultez qui pourroient naître dans l'exécution de ce qu'il promettoit. Cette promesse fut mise par écrit, & signée de la main du Roy.

*Et fait hom-
mage au Pape
de ses Estats.*

Les Seigneurs s'estant encore assemblez la veille de l'Ascension en la Maison des Chevaliers du Temple, au Fauxbourg de Douvre, le Roy fit publiquement une nouvelle protestation, par laquelle en exécution de la Sentence qui avoit esté renduë contre lui à Rome, il remettoit sa Couronne, son Royaume d'Angleterre & l'Irlande entre les mains du Pape, pour ne les tenir que du S. Siege, s'engageant à lui en faire hommage-lige en son nom, & au nom de ses successeurs, les déclarant déchûs des droits qu'ils auroient à la Couronne, s'ils refusoient de se soumettre aux choses, auxquelles il s'obligeoit actuellement, & à quoi il les obligeoit comme lui. Il ajouta au denier de S. Pierre, qu'on avoit depuis long-tems levé regulierement en Angleterre, mille livres sterlin, payables par lui & par ses successeurs tous les ans, partie à la S. Michel, partie à Pasques. Ensuite il fit entre les mains du Legat l'hommage de ses Estats, dont la Formule commençoit en ces termes.

„Moi, Jean par la grace de Dieu
„Roy d'Angleterre & Seigneur d'Hy-
„bernie, depuis ce moment & dans
„la suite je serai fidele à Dieu, à S.
„Pierre, à l'Eglise Romaine, & au
„Pape Innocent, mon Seigneur, & à
„ses successeurs legitiment élus.*
Cette Formule dans le reste est la même que celle dont usoient les Vassaux, en faisant hommage & serment de fidelité à leur Seigneur. On presenta

sur le champ au Legat une somme d'argent, qui estoit comme des arrhes du Vasselage, auquel le Roy d'Angleterre venoit de se soumettre. Le Legat jetta l'argent à terre, & mit le pied dessus, apparemment pour marquer que la puissance spirituelle avoit mis sous ses pieds la temporelle. L'Archevêque de Dublin, qui estoit là present, en fut indigné, & ne put s'empêcher de se récrier contre cette maniere d'agir du Legat: mais le Legat s'en embarrassa peu.

Il repassa aussi-tôt la mer, & vint dire au Roy, qu'il n'estoit plus question de faire la guerre au Roy d'Angleterre; que ce Prince s'estant soumis à l'Eglise, il le prioit de congédier ses Troupes, l'assurant que le Pape trouveroit mauvais qu'il passât outre, & qu'il attaquaît un Royaume, qu'il devoit regarder comme un Fief de l'Eglise Romaine. Le Roy surpris & irrité d'un tel discours répondit au Legat, qu'il estoit fort étrange, que le Pape l'eust engagé lui-même à cette entreprise par les motifs les plus saints; qu'il lui eust fait faire une dépense excessive pour un grand armement de terre & de mer, & qu'après cela on terminaît sans sa participation une affaire de cette importance; qu'au reste il verroit ce qu'il auroit à faire, & qu'il prendroit dans ces conjonctures tel parti qu'il jugeroit à propos.

Il se détermina en effet à poursuivre son entreprise. Il fit sortir sa Flotte de la Seine, & elle arriva heureusement à Boulogne, où les Troupes devoient s'embarquer.

Le Roy qui se défioit beaucoup de Ferdinand Comte de Flandre, lui avoit envoyé ordre de le venir trouver à Gravelines. Le Comte le lui avoit promis, & l'avoit assuré qu'il le

*Le Legat satis-
fait veut dé-
tourner le Roy
de faire la
guerre au Roy
d'Angleterre.
Ibid.*

Ibid.

*Philippe Au-
guste irrité de
cette proposi-
tion, n'en
poursuit pas
moins son pre-
mier dessein.
Rigord.*

* L'Aste entier est à la Bibliothèque Royale, parmi les MSS. de Brienne vol. 17. il ne s'y agit que de l'Angleterre & de l'Irlande, & nullement des Estats que le Roy d'Angleterre possédoit en France.

satisferoit sur tout ce qu'il souhaittoit de lui. Mais ayant appris l'accommodement du Roy d'Angleterre, il manqua à sa parole, & ne parut point. Sur quoi le Roy ayant assemblé les Seigneurs de l'Armée, il fut resolu de differer l'embarquement, pour entrer dans le Comté de Flandre, & mettre Ferdinand hors d'estat de traverser l'expédition d'Angleterre.

Il commence par entrer en Flandre pour mettre Ferdinand hors d'estat de le traverser. Ibid.

Le Roy entra donc en Flandre, prit Cassel, Ypres, & toutes les Places des environs jusqu'à Bruges, qui se rendit aussi. La Flote du Roy cotoyoit toujours son Armée, pour lui fournir des vivres, & elle entra dans le Port de Damme, à deux lieues de Bruges. Une partie des Vaisseaux se mit à couvert dans ce Port; la plus grande partie ne pouvant y tenir, demeura dans le Canal & à la Mer. De Bruges, le Roy ayant laissé autant de Soldats qu'il en falloit pour la garde de ses Vaisseaux, alla mettre le siege devant Gand.

La Flote Angloise vient au secours de ce Prince.

Ferdinand donna avis au Roy d'Angleterre, du ravage que les François faisoient en Flandre, & ce Prince se prépara à le secourir. Il lui fit sçavoir le temps auquel sa Flote s'avanceroit vers les côtes de Flandre, afin qu'il vint au devant avec les Vaisseaux qu'il avoit dans ses Ports. La Flote Angloise au nombre de cinq cens voiles, se mit à la mer, sous le commandement de Guillaume Comte de Salisberi, de Guillaume Comte de Hollande, & de Renaud Comte de Boulogne, Hugues de Boves Seigneur d'auprès d'Amiens, dont la Famille fut toujours fort dans les interets des Comtes de Flandre, & plusieurs autres Seigneurs estoient aussi sur cette Flote. Le Comte de Flandre les joignit avec la sienne.

Math. Paris. Rigord.

Et surprend une partie de celle de France.

Ils firent reconnoître celle de France, d'où la pluspart des Soldats qui avoient esté chargez de la garder, es-

toient descendus à terre pour aller au pillage. Les ennemis en ayant esté avertis, vinrent fondre sur la Flote Francoise, dont ils enleverent trois cens Vaisseaux, la pluspart Vaisseaux de charges, pleins de toutes sortes de munitions. Plus de cent autres en fuyant échoüerent contre le rivage, où les Anglois les brûlerent, & vinrent avec toute leur Flote bloquer le reste de celle du Roy, qui estoit renfermée dans le Canal & dans le Port de Damme. Ils osèrent mesme descendre à terre pour attaquer le Port, & mettre le feu au reste des Vaisseaux.

Le Roy averti de ce desordre, leva le siege de Gand, & vint en grande haste avec une partie de ses Troupes, pour chasser les ennemis. Il les surprit, les mit en déroute, les obligea de fuir vers leur Flote, en laissant près de deux mille morts tant tuez que noyez. On fit un assez grand nombre de prisonniers, & de ce nombre fut le Comte de Boulogne; mais ce Seigneur étant tombé entre les mains de quelques Gentilshommes ses amis, ils le laissèrent évader.

Le Roy s'en venge par la défaite des Anglois qui estoient descendus à terre.

Cet avantage fut une petite consolation pour le Roy, qui voyoit sa Flote perdue, & le dessein de passer en Angleterre avorté. Les ennemis bloquerent toujours le Canal de Damme, & le Roy désesperant de sauver le reste de ses Vaisseaux, ordonna qu'on en retirast toutes les munitions, tous les vivres, toutes les machines, & ensuite les fit brûler aussi-bien que la Place même, & retourna à Gand, qui se racheta en donnant des ostages. Il en prit aussi d'Ypres & de Bruges, & les leur rendit pour une somme d'argent. Il garda Douai, Lille & Cassel. Quelques jours après, Lille s'estant revoltée, le Roy revint sur ses pas, & la mit en cendre. Il abandonna aussi Cassel.

Et par la ruine de plusieurs Places de Flandre.

Guillelm. Brito. L. 9.

après l'avoir à demi ruiné, & ne conserva que Douai. Ainli finit cette Campagne de l'année 1213. dont le succès ne répondit pas aux préparatifs. Le seul Légat en fut la cause, sa conduite lui fit beaucoup d'honneur à Rome, & le rendit fort odieux en France.

An. 1214.
Le Roy d'Angleterre porte la guerre en France au printemps suivant.

Dès le commencement du printemps de l'année suivante, le Roy d'Angleterre, quoi qu'il y eust encore bien des semences de broüilleries dans son Royaume, prit le parti de passer en France, & d'y porter la guerre aux environs de la Loire, tandis que le Comte de Flandre occuperoit les François à l'autre extrémité du Royaume. Il partit de Portsmouth, & débarqua à la Rochelle au commencement du Carême avec une Armée, & fit rentrer dans son parti, tant par promesses que par menaces, le Comte de la Marche, Geoffroy de Lusignan, & plusieurs autres Seigneurs de ces quartiers-là. Il traversa le Poitou, vint fondre dans l'Anjou, emporta Angers, & se rendit maître de quelques autres Places moins considérables.

Rigord.

De-là il détacha de la Cavalerie, pour faire des courses dans le Païs Nantois. Robert de Dreux fils aîné de Robert Comte de Dreux, étant forti de Nantes, pour repousser les ennemis, en fut enveloppé & pris avec quatorze Gentilshommes François.

Ibid.

Ces avantages du Roy d'Angleterre ne furent pas de longue durée. Le Roy envoya de ce costé-là Loüis son fils avec Henri Clément Maréchal de France, & il fut joint auprès de Chinon par le Duc de Bretagne. Ayant appris que le Roy d'Angleterre avoit mis le siege devant une Forteresse importante, appelée la Roche-au-Moine, entre Nantes & Angers, il marcha au secours de la Place avec sept mille hommes de pied & deux mille chevaux.

Guillelm.
Brito. L. 10.

Le Roy d'Angleterre, quoi qu'il eust une Armée beaucoup plus nombreuse que celle du Prince, n'osa l'attendre, ne se fiant pas assez aux Chefs des Milices de Poitou. Il leva le siege, & ce fut avec tant de précipitation, qu'il y abandonna ses machines, ses tentes, & tous ses bagages. Loüis le suivit, & l'ayant atteint, lui défit une grande partie de son Armée. Le Roy d'Angleterre fit ce jour-là en fuyant dix-huit lieues sans débrider. Ensuite Loüis revenant sur ses pas, & profitant de cette déroute, vint attaquer Angers, le prit & le rasa, & reconquit en peu de jours toutes les Places dont le Roy d'Angleterre s'estoit emparé. Mais ce n'estoit pas de ce costé-là que les ennemis de la France avoient resolu de faire le plus grand effort.

Il est battu & obligé de s'enfuir.

L'Empereur Othon, tout excommunié qu'il estoit, avoit encore dans son parti plusieurs Princes & Seigneurs d'Allemagne, dont les Troupes estoient à sa devotion. Durant l'hiver il estoit convenu avec le Roy d'Angleterre, que si-tost qu'on auroit commencé la guerre du costé de la Loire, & attiré de ce costé-là une partie des forces de Philippe, il partiroit d'Allemagne, & viendrait joindre le Comte de Flandre, avec une grosse Armée, pour entrer par là en France. Henri Duc de Brabant, quoique Gendre du Roy, estoit de cette Ligue, ayant esté contraint d'y entrer par le Comte de Flandre, lequel appuyé du secours des autres Liguez, le menaça d'envahir ses Estats. Le Duc de Lorraine, Guillaume Comte de Hollande, le Duc de Limbourg, le Comte de Namur, & quantité d'autres Seigneurs des Pays-Bas, furent aussi de la partie contre la France.

Chronie.
Belgicum.

Le Roy d'Angleterre avoit fait déjà passer en Flandre un grand Corps d'Armée, où Hugues de Boves, Re-

Les Troupes qu'il avoit en Flandre, jointes à celles de

*L'Empereur
s'assemblent
sous Valen-
ciennes.
Guillelm.
Brito. L. 10.
Rigord.*

naud Comte de Boulogne, Guillaume Comte de Salisberi frere bastard du Roy d'Angleterre, avoient le principal commandement. Toutes ces Troupes réunies avec celles de l'Empereur, faisoient près de cent cinquante mille hommes. Philippe Auguste, à cause de la diversion faite par le Roy d'Angleterre du costé du Poitou, n'en avoit pas plus de cinquante mille. Il visita les Places de sa Frontiere, y donna ses ordres pour une vigoureuse défense, en cas d'attaque, & vint se mettre à la teste de son Armée sous les murailles de Péronne, tandis que les ennemis s'assembloient sous Valenciennes.

*Le Roy marche
avec les siens
à Tournai
& ensuite
vers Lille.
Rigord.*

Le Roy décampa de Péronne le vingt-troisième de Juillet, & marcha jusqu'à Tournai, qui lui appartenoit, en désolant tout le païs. L'Empereur s'avança de Valenciennes à Mortagne, à trois ou quatre lieuës de Tournai. Le Roy proposa dans le Conseil de guerre de l'y aller attaquer; mais on l'en détourna, à cause des défilez qu'il falloit passer, pour arriver au Camp ennemi.

Le lendemain, qui estoit un Dimanche, vingt-septième de Juillet, le Roy partit de Tournai, & marcha vers Lille. Le dessein de cette marche estoit premierement de faire sortir l'Empereur de son poste, & de l'engager en pleine Campagne, parce que l'Armée Françoisë estoit très-forte en Cavalerie; & en second lieu, de le tirer du voisinage du Haynaut, qu'il avoit toujours couvert jusqu'alors, & où le Roy, en cas qu'on ne put pas en venir à une bataille, avoit dessein de mener son Armée, pour l'y faire subsister quelque temps, & l'enrichir du pillage de ce riche païs.

*L'Empereur
se met aussi en
marche pour
suivre les
François.
Ibid.*

Dès que l'Empereur eut appris que les François estoient en marche, il s'y mit lui-même pour les suivre, croyant qu'ils fuyoient, & qu'ils vouloient

s'éloigner, pour éviter le combat. On se faisoit alors un scrupule de donner bataille le Dimanche, & quand on vint dire au Roy que l'Empereur le suivoit pour l'attaquer, il eut peine à le croire. Toutefois pour prendre ses sûretés, il détacha avec quelque Cavalerie legere & quelques Arbalestriers, Adam Vicomte de Melun, & Garin ou Guerin Chevalier de l'Hôpital de Jerusalem, nommé à l'Evêché de Senlis; mais qui n'en avoit pas pris possession, & qui portoit encore l'habit de Chevalier. Ils s'avancerent jusqu'à une lieuë & demie vers l'Armée ennemie, sur une éminence, d'où ils la découvrirent. Elle marchoit en ordre de bataille, & les chevaux estoient couverts de leurs armures derriere l'Infanterie, signe évident qu'ils venoient pour combattre.

Le Chevalier Garin partit aussitôt, pour en porter l'avis au Roy, & le Vicomte demeura encore quelque temps, pour reconnoître plus à loisir le nombre & la disposition des ennemis. Sur cet avis le Roy fit faire alte à l'Armée, & delibera avec les Generaux, si on continueroit la marche, ou si on se rangeroit là en bataille. La plupart furent d'avis qu'on marchast toujours vers Lille, & qu'on passast le pont de Bouvines, pour se mettre en bataille au-delà du pont, qui est à peu près à mi-chemin de Tournai à Lille, en tirant un peu vers Douai.

Les ennemis en traversant un ruisseau, dont le passage estoit assez difficile, furent obligez de défiler, & à cette occasion, soit exprès, soit déterminé par le terrain, ils firent un mouvement, par lequel il parut qu'ils vouloient aller à Tournai: ce qui confirma l'avis de ceux qui soutenoient, que les ennemis ne pensoient point à combattre, & qui vouloient qu'on passast le pont de Bouvines. Le Chevalier Garin soutint toujours

*Guillelm.
Brito.*

le contraire ; que c'estoit une feinte ; qu'infailiblement ils reviendroient tomber sur l'arriere-garde , quand ils verroient la plus grande partie de l'Armée passée , & qu'on s'exposoit à recevoir un échec.

On ne fut pas long-temps sans voir qu'il avoit raison. La plus grande partie de l'Armée Françoisise ayant passé le pont , & le Roy s'estant fait oster ses armes , afin de prendre un moment le frais sous un arbre en deçà du pont , on vit les Coureurs venir à grande haste , pour dire que les Imperiaux arrivoient , & qu'on commençoit à escarmoucher.

En effet , le Vicomte de Melun qui avoit toujours devancé les ennemis , en se rapprochant de l'Armée , sans les perdre jamais de vûe , tâchoit par toutes sortes de moyens de retarder leur marche , en caracolant avec ce qu'il avoit de Cavalerie armée à la legere , & en faisant sans cesse tirer ses Arbalestriers ; mais enfin pressé par le grand nombre d'escadrons qu'on détachoit sur lui , il doubloit le pas , pour venir se rejoindre au gros de l'Armée.

*Les Armées
se trouvent
en presence au
Pont de Bou-
vines.*

Le Roy alors certain , mais un peu tard , du dessein des ennemis , donna promptement ses ordres , pour faire repasser le pont de Bouvines à l'avant-garde , qui estoit déjà bien au-delà ; & après une courte & fervente priere qu'il fit dans une Eglise , qui se trouva tout proche du lieu où il estoit , monta à cheval. Il vint le faire à la main avec un air guai qui encouragea beaucoup le Soldat , se mettre à la teste de son arriere-garde , pour soutenir les premiers efforts des ennemis , & donner le temps à ses autres Troupes de venir à son secours.

L'Empereur avoit compté que le Roy auroit passé le pont avec l'avant-garde , & qu'en son absence il auroit bon marché du reste. Il fut étonné

de le trouver au premier rang , où il affecta de se faire voir & de se faire connoître aux ennemis , pour leur oster la pensée qu'ils l'eussent surpris.

En arrivant , l'Empereur prit à droite du costé du Septentrion , en tirant un peu vers l'Occident , pour occuper quelques hauteurs. Le Roy prolongeoit sa ligne à mesure que les ennemis s'étendoient ; de sorte que dans le commencement du combat , le Corps de bataille où estoit le Roy , & celui de l'Empereur , avoient un front d'un peu plus de demie lieuë. La situation des Armées estoit avantageuse aux François , parce qu'il faisoit ce jour-là une extrême chaleur , & un Soleil fort ardent qu'ils avoient à dos , & qui donnoit contre le visage des Imperiaux.

Le Roy avoit à son aïlle gauche Robert Comte de Dreux avec les Milices du Comte de Gamaches , & celles du Ponthieu , auxquelles estoit opposé le Comte de Boulogne avec les Anglois. A l'aïlle droite de l'Armée de France estoit Eudes Duc de Bourgogne avec les Troupes de Champagne & celles du Comté de Soissons , ayant en teste le Comte de Flandre qui commandoit l'aïlle gauche de l'Armée ennemie. Dans ce même Corps estoient avec le Duc de Bourgogne le Chevalier Garin qui y faisoit l'Office de Maréchal de bataille , pour ranger les Troupes , Adam Vicomte de Melun , Jean Comte de Beaumont , Gaucher Comte de S. Paul , de qui on avoit quelque défiance , Mathieu de Montmorenci , Hugues de Malaunai , les deux freres Hugues & Jean de Mareüil. Un peu avant la charge , le Roy parcourant les rangs , anima les Soldats , en les faisant souvenir qu'ils alloient combattre des excommuniés , ennemis de Dieu & de l'Eglise , contre lesquels le Ciel ne pouvoit pas
manquer

*Disposition
de celle du
Roy.
Guillelm,
Brito.*

Ibid.

manquer de se déclarer. Ils répondirent par de grands cris de joye, & priant le Roy de leur donner sa benediction. Philippe ordonna à son Chapelain de faire la priere, le Chapelain entonna avec quelques autres Ecclesiastiques ce Pseaume de David : *Que le Seigneur se leve, & que ses ennemis soient dissipés.* Aussi-tost les trompetes sonnerent, & on commença à s'ébranler.

*La charge
commence au
désavantage
des ennemis.*

Le combat avoit déjà esté engagé à l'aile droite. Le Chevalier Garin par le conseil du Comte de S. Paul, y fit charger d'abord un gros de Gendarmerie Flamande par un escadron de cent cinquante Cavaliers de Cavalerie legere des Milices de Soissons. Cette Troupe estoit soutenue par le Comte de S. Paul, à la teste des Gendarmes de son Comté.

Les Gendarmes Flamands très-indignez de l'affront qu'on leur faisoit, de les faire attaquer par de la Cavalerie legere, & non par de la Gendarmerie, où l'on n'admettoit alors que des Gentilshommes, ne daignerent pas faire un seul pas pour s'avancer contre cet escadron; mais ils le reçurent avec beaucoup de fermeté. Deux de ces Cavaliers François furent tuez, & la plupart des autres blesez ou démontez.

Alors le Comte de S. Paul voyant que ce premier assaut avoit rompu en partie les premiers rangs de la Gendarmerie Flamande, dit au Chevalier Garin, on me soupçonne d'intelligence avec l'ennemi, vous allez voir que je suis un bon traître. Il partit en même temps de la main, & donna avec tant de furie, que passant sur le ventre à toute cette Troupe, & renversant tout ce qu'il rencontra, il perça toute la ligne, qui fut en cet endroit mise en déroute.

Deux Seigneurs Flamands, l'un nommé Gautier de Guistelle, & l'autre

Tome III.

tre Buridan de Furnes s'estoient détachés avec quelques Gendarmes, pour prendre en flanc le Comte de S. Paul. Mais ils furent arrestez par Pierre de Remi Gentilhomme de Ponthieu, qui les défit & les prit tous deux prisonniers.

Avant le combat, l'Empereur, le Comte de Flandre, & le Comte de Boulogne, estoient convenus, que si-tost que la bataille seroit commencée, ils tâcheroient de se réunir, pour faire tous leurs efforts contre l'endroit, où ils sçauroient que seroit le Roy de France, persuadés que s'il estoit tué ou pris, la déroute de l'Armée Françoisé suivroit bien-tost après. Selon ce projet, le Comte de Flandre après le premier choc, fit marcher toute son aile en la courbant, pour s'avancer vers le Corps de bataille où estoit le Roy. Mais le Duc de Bourgogne avec ses Milices & celles de Champagne, le Comte de Beaumont & Mathieu de Montmorenci pénétrant son dessein, lui couperent chemin, & le combat fut là infiniment sanglant. Le Duc de Bourgogne eut son cheval tué sous lui, & fut renversé par terre; & comme il estoit extrêmement gros & pesant, il courut un grand risque, ne pouvant se relever, à cause du poids de ses armes; mais ses Bourguignons l'ayant investi de tous costez, & empêché les ennemis de l'approcher, il fut remis sur un autre cheval. Hugues de Malaunay, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes ayant aussi perdu leurs chevaux, combattirent longtemps à pied.

*Sanglante
mêlée à l'aile
droite.*

Le Vicomte de Melun & le Comte de S. Paul se signalerent en cette rencontre. L'un & l'autre percerent encore en cet endroit les ennemis: & estant revenus à leurs postes pour reprendre un peu haleine, le Comte de S. Paul vit un Gentilhomme de ses

S

Vassaux entouré d'ennemis, contre lesquels il se défendoit presque seul avec une valeur surprenante; le Comte se couchant sur son cheval, & l'accollant avec les deux bras, courut à toute bride vers cet endroit, se jeta au milieu de la troupe, puis se levant sur les étriers, & écartant les ennemis avec le sabre, les dissipa & sauva son Vassal. Quelques-uns de ceux qui étoient presens à cette action, rapportèrent qu'ils l'avoient vu en mesme-temps attaqué par douze lances, dont il soutint les coups, sans pouvoir estre desarçonné.

Où le Comte de Flandre est fait prisonnier.

Le combat fut très-opiniâtré de ce costé-là. Le Comte de Flandre y combattit comme un homme résolu à vaincre ou à périr : mais ses Troupes ayant esté rompuës, il fut envelopé, renversé de son cheval, & contraint de se rendre aux deux Seigneurs de Mareüil, tout couvert de sang & de blessures.

Le Roi durant ce temps-là soutient l'effort des Allemands dans un autre endroit.

Tandis que cela se passoit à l'aisle droite de l'Armée Françoisse, le Roy soutenoit les efforts des Allemands avec des forces beaucoup inférieures aux leurs pour le nombre, faisant en mesme-temps tout ce qu'on pouvoit attendre d'un sage General & d'un brave Soldat. Le point capital étoit de donner le temps aux Troupes qui avoient passé le pont, de le repasser, & de se mettre en bataille sans confusion. Le Roy fit si bien, que jusqu'à leur arrivée, il repoussa toujours les ennemis, sans rien perdre du terrain qu'il avoit occupé.

Une grande partie de ces Troupes qui venoient le joindre, étoient celles des Communes de diverses Villes, & entre autres de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne, & d'Arras, la pluspart Infanterie. On fit passer ces bataillons par les intervalles de la Cavalerie, dont étoit composée la ligne que le Roy avoit d'abord for-

mée, & on fit de ces bataillons comme une première ligne qui couvroit celle du Roy.

Ce qui obligea apparemment ce Prince à faire cette disposition, fut ^{Guillelm. Brito.} premièrement que ces Troupes-là n'avoient point encore combattu; & en second lieu, que l'Armée Allemande, selon l'ordinaire de ce temps-là, étoit pour la pluspart composée d'Infanterie, & que l'Empereur avoit mis la sienne sur trois lignes à la teste de tout le Corps où il avoit pris son poste. Mais la chose réussit mal au Roy.

Soit que cette Infanterie, qui étoit revenue à grand pas, n'eust point encore repris haleine, ou qu'elle n'eust pas eu le moyen de prendre assez de terrain, soit que l'Infanterie Allemande, qui étoit très-bonne, & faite à combattre en pleine Campagne, mesme contre la Cavalerie, lui fust autant supérieure par cet endroit-là, que par le nombre, dès le premier choc la Françoisse plia, & fut poursuivie si vivement par l'Allemande, que celle-ci parvint jusqu'à la seconde ligne de l'Armée Françoisse, y mit le désordre, & s'avança fierement vers la troupe du Roy, où paroissoit la Bannière Royale, reconnoissable par les fleurs de lys dont elle étoit semée, & desquelles on voit ici le nom * pour la première fois dans nostre Histoire.

* Flotibus Lili.

Ce Prince durant le combat avoit toujours eu à ses costez grand nombre des plus braves Seigneurs de son Armée; sçavoir, Guillaume des Barres, Barthelemi de Roye, le jeune Gautier, Pierre de Mauvoisin, Gerard Scrophe, Estienne de Longchamp, Guillaume de Mortemer, Jean du Rouvrai, Guillaume de Garlande, Henri Comte de Bar, & plusieurs autres.

Ces Seigneurs pour couvrir le Roy, ^{Ce Prince est envelopé.} formerent tous ensemble un esca-

dron, & s'avancant vers les Allemands, en firent un grand carnage : mais malgré tous leurs efforts, un gros bataillon penetra jusqu'au Roy, & l'investit de tous costez. Il se défendit longtemps le sabre à la main avec un petit nombre de Gentilshommes qui estoient restez autour de sa personne, & tua de sa propre main plusieurs de ceux qui osèrent l'approcher.

*Et cours un
extrême dan-
ger.
Rigord.*

Galon de Montignac ou de Montigny, Chevalier plus vaillant que riche, ainsi que parle nostre Historien, portoit l'Etendart Royal, & s'élevant sur son cheval, donnoit incessamment en baissant & relevant cet Etendart, le signal du péril où estoit le Roy. Il devint extrême. On ne s'attachoit presque qu'à lui : on lui portoit des coups de tous costez, que son adresse, sa force, & la bonté de ses armes paroient heureusement, jusqu'à ce qu'un Soldat Allemand avec un de ces javelots, dont se servoient les anciens François, où il y avoit deux crochets à chaque costé de la pointe, l'atteignit vers la gorge au défaut de la cuirasse. Une espee de collier que le Roy avoit par-dessous, rompit le coup, & empêcha la blessure; mais les crochets du javelot s'estant engagez entre la cuirasse & la mentonniere du casque, ce Soldat en tirant de toutes ses forces entraîna le Roy de dessus son cheval, & l'abattit par terre.

*Il s'en tire
heureusement
par la valeur
de divers Sei-
gneurs qui le
dégagent.*

Philippe eut l'adresse & la force de se relever aussi-tost; mais sans que le Soldat le lâchast. L'Empereur qui se trouva proche de là accouroit pour le percer, & le Roy eust péri sans doute, si dans le moment de sa chute, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes renversant à grands coups de sabre tout ce qui se presentoit pour les arrester, ne se fussent fait passage jusqu'à lui. Le Soldat ou tué, ou écarté, lâcha prise. On se battit là avec une extrême furie. Estienne de Longchamp,

un des plus estimez Seigneurs de l'Armée François, tomba mort aux pieds du Roy d'un coup d'épee qu'il reçut dans l'œil. Un autre Gentilhomme nommé Pierre Tristan, sauta promptement de son cheval, & le donna au Roy, & Guillaume des Barres survenant avec un nouveau renfort, chargea si furieusement les ennemis, qu'il les obligea de reculer.

Les François les poussèrent à leur tour, & ce premier succès les animant, ils les poursuivirent si vivement, qu'ils les mirent en desordre, & bien-tost après en fuite. Ils arriverent jusqu'à l'Empereur. Pierre de Mauvoisin lui saisit la bride de son cheval, & la foule l'empêchant de l'amener, Gerard Scrophe porta à ce Prince un grand coup d'épee dans l'estomac. L'épee plia contre la cuirasse, sans qu'il en fust desarçonné; il voulut lui en porter un second; mais le cheval de l'Empereur se cabrant dans le moment, reçut le coup dans l'œil, ce qui lui fit faire un effort extraordinaire; de sorte qu'échappant au Seigneur de Mauvoisin, il emporta l'Empereur d'une extrême vitesse, en passant sur le corps à ceux qui se rencontrèrent devant lui. Guillaume des Barres, dont le cheval avoit esté tué, s'estant rencontré sur le passage de l'Empereur, le saisit au corps; mais comme ce Prince se tint ferme sur ses étrières, & qu'à l'instant il piqua son cheval, il lui échapa, & ce Seigneur attaqué à l'instant par plusieurs de ceux qui accompagnoient l'Empereur, y fust demeuré, sans le secours de Thomas de S. Valery, qui le délivra. A quelque distance de-là, le cheval de l'Empereur tomba mort, & ce Prince en ayant monté un autre, ne pensa plus qu'à fuir à toutes jambes, & fut suivi de tous ceux qui restoit autour de lui.

*L'Empereur
à son tour
manque d'être
pris &
tue.*

Le Comte de Boulogne, qui com-
S ij

mandoit l'aïlle droite de l'Armée ennemie avec le Comte de Salisberi, combattoit encore avec une extrême opiniâtreté. Dès le commencement du combat, il avoit fait autour de lui une espece de bataillon à double rang de Soldats choisis, rangez en rond, & armez de piques. Ce bataillon avoit une ouverture à la teste, par où il sortoit pour charger, & rentroit de temps en temps pour reprendre haleine. Il fit paroître dans toute l'action un courage & une conduite, qui lui auroient mérité une gloire immortelle, s'il n'avoit pas combattu contre son Souverain. Il penetra même une fois jusqu'au Roy, qui dans le commencement du combat, estoit allé voir lui-même l'état où se trouvoit son aïlle gauche. Ce Comte parut d'abord venir vers lui la lance en arrest; mais apparemment l'horreur du crime qu'il alloit commettre l'ayant saisi, il tourna tout à coup contre Robert Comte de Dreux, qui le reçut vaillamment, & le fit reculer.

*Le Comte de
Boulogne est
fait prison-
nier.*

Malgré la déroute du reste de l'Armée & de ses propres Troupes, il tenoit encore ferme avec quelque peu de ses gens qui estoient autour de lui, tuant tous ceux qui l'approchoient, lorsqu'un Gentilhomme François nommé Pierre de la Tourelle, qui avoit esté démonté, l'ayant joint, leva l'armûre du flanc de son cheval, & y plongea son épée jusqu'à la garde. Le cheval tomba mort, & le Comte sous lui. En ce moment arriverent Hugues & Jean des Fontaines, Jean du Rouvrai, & Jean de Nelles, qui tous quatre prétendirent le faire leur prisonnier. Cette dispute auroit pu causer du desordre, si le Chevalier Garin ne fust survenu. Le Comte, qui sans cela auroit pu estre la victime du differend, le pria de vouloir bien le faire son prisonnier, & il se rendit à lui. Toutefois ayant apperçu un bra-

ve Gentilhomme Flamand nommé Arnoul d'Oudenarde, qui venoit à son secours avec quelque Cavalerie, il voulut se dédire, & se remettre en défense; mais il fut promptement saisi, mis sur un cheval & amené: & Arnoul avec ceux qui l'accompagnoient ayant esté envelopé, demeura lui-même prisonnier.

Les ennemis fuyoient de tous costez dans la Campagne, excepté un gros de sept cens Brabançons, qui s'étoient retranchés, vouloient attendre la nuit pour se retirer, ou vendre leur vie bien cher, en cas qu'on entreprist de les forcer. Le Roy les fit attaquer par Thomas de S. Valery, à la teste de deux mille hommes, & de quelque Cavalerie, qui les investirent de toutes parts. La plupart furent passez au fil de l'épée, & l'affaire fut faite si promptement & si heureusement, que S. Valery ramena tous ses gens, excepté un seul homme qui fut trouvé après parmi un tas de corps morts des ennemis, extrêmement blessé, & qui guerit de ses blessures.

*Et l'Armée
ennemie est
mise dans une
entière dé-
route.*

Comme la nuit approchoit, le Roy ne voulut pas qu'on poursuivist les ennemis bien loin, & fit sonner la retraite.

Les Historiens les plus sçeurs se contentant de nous dire en general, qu'il se fit un grand carnage des ennemis, n'ont point marqué le nombre des morts de part & d'autre, non plus que des prisonniers. Il y en a un qui fait monter la perte des vaincus jusqu'à trente mille hommes, tant tuez que prisonniers. Ce qu'il y a de certain, c'est que du costé des ennemis, furent pris deux Comtes Allemands, le Comte de Flandre, le Comte de Boulogne, le Comte de Hollande, & le Comte de Salisberi surnommé Longue-épée, que Philippe de Dreux Evêque de Beauvais abattit à ses pieds d'un coup de massüe, dont il se servit durant

*Perte des
deux partis.*

*Chronic.
Senonensis.*

*Chronic.
Belgicum.
Rigord.*

tout le combat, prétendant qu'en affrontant seulement les ennemis avec cet instrument, & n'usant ni de l'épée, ni du javelot, il ne faisoit rien contre les Canons, qui défendent aux Evêques de tremper leurs mains dans le sang, même en une guerre juste. C'étoit ce même Evêque de Beauvais dont j'ai déjà parlé, que Richard Roy d'Angleterre tint si long-temps dans une étroite prison. Vingt-cinq Seigneurs Bannerets ou portant Bannières, furent aussi du nombre des prisonniers, & un très-grand nombre d'autres Gentilshommes de moindre rang. Il y périt du côté des François peu de personnes de marque.

Henri Clement Maréchal de France, ne se trouva point à cette bataille, bien que quelques-uns ayent écrit le contraire; parce que peu de jours après la victoire, que le Prince Louis avoit remportée en Anjou sur le Roy d'Angleterre, ce Maréchal qui commandoit sous lui tomba malade, & mourut aussi-tôt après la Journée de Bouvines. Quand il en reçut la nouvelle, il fit présent de son cheval de bataille à celui qui la lui apporta. C'étoit tout ce qui lui restoit à donner, ayant auparavant legué aux pauvres tout ce qu'il avoit d'argent & de meubles. Le Roy pour lui marquer son estime & sa bien-veillance, créa Jean son fils, encore enfant, Maréchal de France, chose extraordinaire, dit l'Historien, parce que cette dignité n'estoit point hereditaire, & elle ne le fut en effet jamais depuis ce temps-là. Le Roy nomma Gautier de Nismes pour exercer les fonctions qui étoient attachées à la qualité de Maréchal de France, jusqu'à ce que le fils de Henri fust en état de les exercer par lui-même.

Il y a une tradition dans l'illustre & ancienne maison des Comtes d'Esteing, selon laquelle celui qui releva

Philippe Auguste & le remonta après qu'il eut esté renversé de son cheval par le Soldat Allemand, estoit un Seigneur de cette Maison, & que c'est là l'origine du privilege singulier, & particulier à ces Seigneurs d'avoir pour armoiries les Armes de France au chef d'or, & de faire porter à leurs gens les livrées du Roy. Ce qui est certain est que cet usage est immémorial, qu'on voit dans quelques Eglises du Rouergue les armes d'Esteing qui sont des fleurs de lys sans nombre en champ d'azur quand nos Rois les portoient ainsi, & ensuite quand nos Rois ne portèrent que trois fleurs de lys, on voit les armes d'Esteing changer de même. Quoiqu'il en soit de l'origine d'une si belle prérogative, elle suppose nécessairement ou l'action dont il s'agit, ou quelque autre qui ne doit pas avoir esté moins éclatante. Quelques-uns pour appuyer la tradition dont je viens de parler, disent que dans d'anciens manuscrits il y avoit Petro de Stanno, que ceux qui les avoient transcrits n'avoient pas bien lû cette ancienne écriture, & qu'au lieu de lire Petro de Stanno, ils avoient crû y voir Petro Tristanno. Il y a beaucoup de vrai-semblance dans cette critique.

Dans le temps que j'écrivois ceci, j'ai reçu la copie d'un Monument qui est dans le Cloître de l'Abbaye de Bonneval Diocèse de Rodez, avec l'attestation du Prieur & des Religieux. C'est le Tombeau de ce Pierre d'Esteing. J'en représente ici la tombe. On y voit les armes d'Esteing qui sont des fleurs de lys sans nombre, telles que nos Rois les portoient autrefois, avec le chef d'or de la Maison d'Esteing. Le P. qui est au haut signifie Pierre, qui estoit le nom du Seigneur d'Esteing dont est le Tombeau. Les Croix sont pour marquer qu'il avoit esté de la Croisade de Phi-

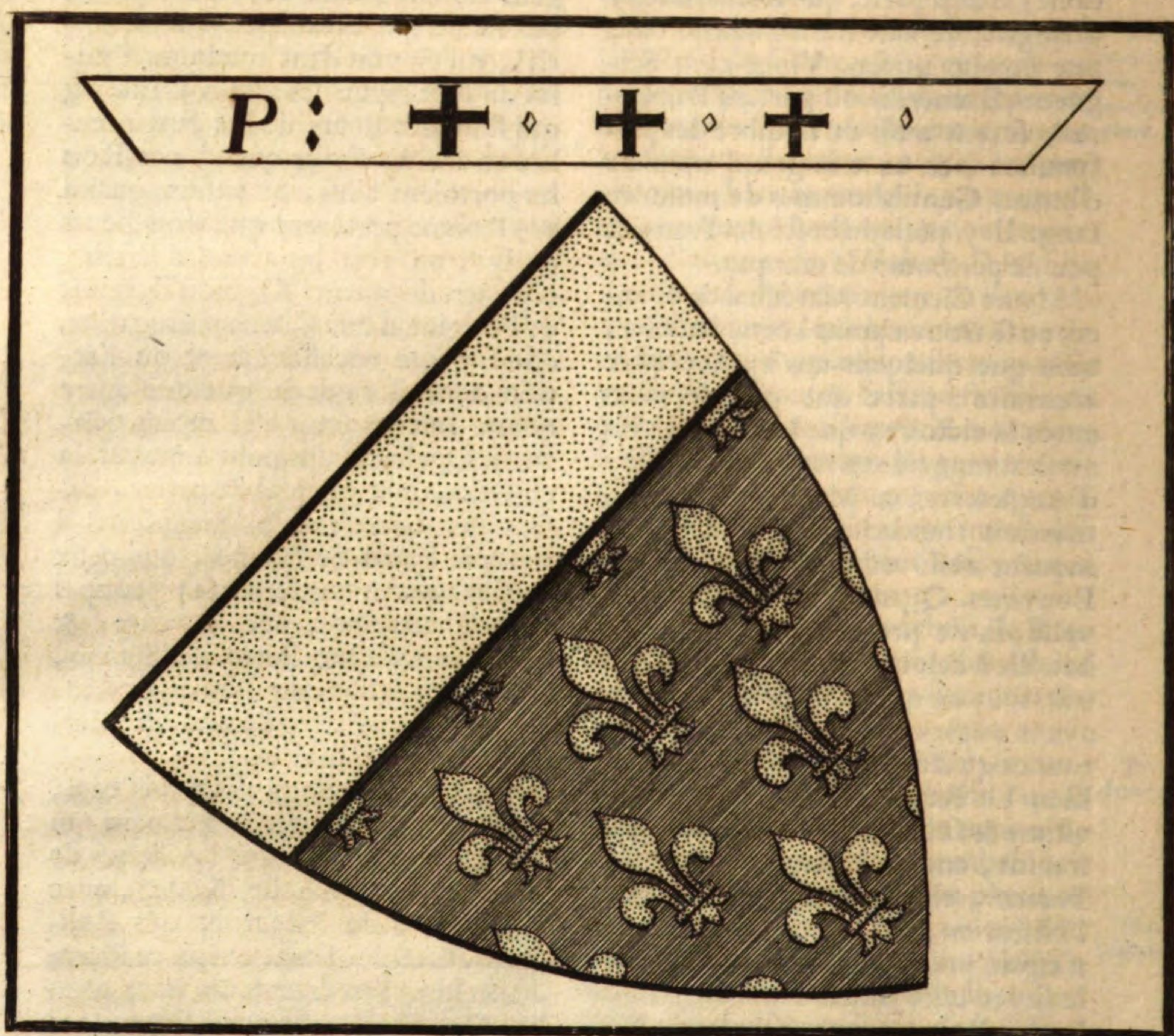
ter. les armes de France.

Rigord.

Origine du privilege des Comtes d'Esteing de poi-

lippe Auguste. L'attestation porte qu'ils avoient eu dans leurs Archives le Testament ou Donation contenant un legs de ce Seigneur en faveur de l'Abbaye ; qu'ils l'avoient vûë & lûë dans leurs Archives avant l'incendie de 1719. qui les consuma. On m'a

ajouté qu'il y avoit encore quelques Actes de ce Pierre d'Esteing de l'an 1204. Tout ceci peut servir à confirmer la tradition de la Maison d'Esteing, & la conjecture du P. Tristano mis par les copistes des anciens manuscrits pour P. de Stanno.



Le Roy, selon les Loix de la Justice devoit condamner à mort les Comtes de Flandre & de Boulogne, comme des Vassaux rebelles, pris les armes à la main, en combattant contre leur Souverain. Le Comte de Boulogne

estoit encore plus coupable que le Comte de Flandre, parce que le Roy lui avoit déjà pardonné plusieurs revoltes ; pour le gagner, il l'avoit comblé d'honneurs & de richesses ; & de plus que le Roy d'Angleterre s'es-

toit servi de lui, pour traiter de la Ligue avec l'Empereur, & pour engager dans son parti les Seigneurs Flamands & Allemands. Il s'estoit néanmoins toujours opposé à la bataille, à laquelle il ne consentit, que quand il vit que cette opposition le rendoit suspect à l'Empereur & aux autres Liguez.

Le Roy fait charger de chaînes le Comte de Boulogne.

Philippe du Camp de Bouvines alla à Bapaume, où le Comte de Boulogne & le Comte de Flandre avoient d'abord esté envoyez prisonniers. Il apprit là, que le Comte de Boulogne depuis sa prison, avoit fait solliciter l'Empereur de continuer la guerre, l'assurant que Gand, les Villes des environs, & les Seigneurs Flamands y estoient très-disposés. Soit que l'accusation fust veritable, soit que la chose fust controuvée par les ennemis du Comte de Boulogne, le Roy la crut, & il en fut fort irrité. Il lui reprocha à cette occasion toutes ses ingratitude & toutes ses perfidies passées, & le mit en prison dans la Tour de Péronne, où il le fit charger de chaînes.

Il avoit donné dès le jour même du combat, le Comte de Salisberi à Robert Comte de Dreux, pour le faire échanger avec le fils de ce Comte, qui avoit esté pris auprès de Nantes un peu auparavant par les Troupes d'Angleterre, ainsi que je l'ai raconté. Mais le Roy d'Angleterre aimant mieux laisser son frere prisonnier, que de rendre au Comte de Dreux le fils de ce Comte. Plusieurs apporterent alors pour raison de cette conduite, que le Roy d'Angleterre estoit amoureux de la Comtesse de Salisberi.

Pour ce qui est du Comte de Flandre, le Roy le mena avec lui à Paris, en le faisant soigneusement garder. Les autres prisonniers furent mis dans les deux Chastelets de Paris, ou distribués en diverses prisons du Royau-

me. On a la liste des principaux de ces prisonniers, qui furent livrez au Prevost de Paris, au nom des Communes, de Noyon, d'Amiens, de Beauvais, de Soissons, & des autres, dont les Troupes les avoient eu en partage, ou les avoient pris dans le combat. Plusieurs furent relâchez sous la caution de divers Seigneurs du Royaume, qui répondirent pour leur rançon, & pour la promesse qu'ils firent, de ne porter jamais les armes contre le Roy.

*Tom. 41
du Chesne.*

Le triomphe de Philippe Auguste commença dès qu'il rentra dans le Royaume. C'estoit une réjouissance universelle, des cris de joye, des applaudissemens dans la Campagne, dans les Villes, dans les chemins, où l'on accouroit au-devant de lui de tous costez. A son arrivée à Paris, tout le Clergé, tout le Peuple, & tous les Ecoliers l'allerent recevoir chacun en Corps séparés. La Feste dura pendant huit jours, durant lesquels ce ne furent que festins, que danses, qu'illumination pendant la nuit.

*Triomphe de
Philippe Au-
guste à son re-
tour.*

Dans cette Entrée triomphante, l'objet qui après le Roy, attira le plus les yeux des spectateurs, fut le Comte de Flandre, qui y parut dans une espee de Litier ouverte, exposé aux brocards & aux injures, dont la populace le chargeoit. On sçavoit que dans le partage de la France, que les ennemis avoient fait entre eux avant la bataille de Bouvines, ce Comte devoit avoir Paris pour sa part. On prétendit même, & le bruit en fut constant parmi le Peuple, que la vieille Comtesse de Flandre, tante du Comte, avoit consulté les démons sur le succès de la bataille. On racontoit que le Magicien avoit répondu, que le Roy de France seroit renversé par terre dans le combat, foulé aux pieds des chevaux; qu'il n'auroit point de sépulture, & que le Comte de Flandre seroit reçu à Paris en gran-

*Mortifica-
tions qu'y es-
suya le Comte
de Flandre.*

de pompe. Cette prédiction qui fut apparemment faite après coup, se trouvant vérifiée en un sens tout opposé à celui qu'il paroissoit avoir, donnoit lieu à une infinité de railleries, sur les desseins & sur les esperances chimeriques du Comte, & on les lui faisoit tout haut. Le Roy après cette rude mortification, le fit renfermer dans une Tour appelée la Tour neuve, hors les murailles de Paris, d'où il ne sortit qu'après la mort de ce Prince, & celle de Louis huitième, sous le regne de S. Louis.

Le Roy envoya l'Aigle Imperiale prise dans la bataille, à Frideric, qui sçeut bien profiter de la disgrâce de son concurrent, que la fortune commença dès lors d'abandonner, & qui s'estant retiré dans la Saxe, mourut quelque temps après, sans avoir pu relever son parti.

Ce grand événement donne lieu à la fondation de l'Abbaye de la Victoire près de Senlis.
Rigord.

Enfin le Roy voulant rendre à Dieu l'honneur de ce grand événement, dont il lui estoit redevable, bastit & fonda l'Abbaye de la Victoire proche de Senlis, laquelle porte encore aujourd'hui ce nom, & en même temps un illustre Monument de la pieté & de la gloire de ce grand Prince.

Il connut peu de temps après le plus grand avantage de sa victoire, & de quelle importance il lui avoit esté de ne pas perdre cette bataille. On lui découvrit les intrigues secretes que les ennemis avoient avec une infinité de Seigneurs, qui n'attendoient, pour se revolter, que la nouvelle de la défaite de l'Armée Royale. Hervé Comte de Nevers, presque tous les Seigneurs de de-là la Loire, ceux d'Anjou, excepté le Sénéchal Guillaume des Roches, la plupart de ceux du Maine & de Normandie, estoient résolus de se remettre sous l'obéissance du Roy d'Angleterre leur ancien Maître; de sorte que si le Roy eust esté battu à Bouvines, il se fut fait

une terrible revolution. Mais après la victoire, pas un ne branla. Le Roy, à cause de la multitude des coupables, prit le parti de dissimuler à l'égard de la plupart, & les obligea seulement à faire un nouveau serment de fidélité.

Rigord.

Il crut toutefois sa presence nécessaire en Poitou, & y marcha avec une Armée, nonobstant les soumissions que la Noblesse du païs lui fit par ses Deputés. Il vint jusqu'à Loudun, où il reçut des Envoyés du Vicomte de Toüars, le plus puissant Seigneur de de-là la Loire, qui venoient le supplier de sa part, de lui accorder l'honneur de ses bonnes grâces. Pierre de Dreux Duc de Bretagne, qui avoit épousé la niece du Vicomte, s'entremitt pour cette réconciliation, & l'obtint.

Le Roy marche avec une Armée en Poitou.

Le Roy d'Angleterre estoit alors à Parthenay dans le Poitou, fort embarrassé, n'osant paroître en Campagne devant l'Armée Française, & ne sachant où se mettre en sûreté. Il envoya au Roy Ranulfe Comte de Chester, pour lui proposer un accommodement; & le Cardinal Robert de Corçon Legat du Pape, agit si bien auprès du Roy, en le piquant de générosité & de moderation, qu'il en obtint une Trêve de cinq ans entre la France & l'Angleterre, mais sans qu'on s'obligeât à rendre les prisonniers de part & d'autre. Les deux Rois se reserverent la liberté de soutenir le parti des deux Princes, qui se disputoient la Couronne Imperiale, le Roy celui de Frideric, & le Roy d'Angleterre celui d'Othon, à moins que ces Princes ne voulussent eux-mêmes estre compris dans la Trêve. Philippe en cette rencontre sacrifia sans doute ses intérêts à la considération qu'il avoit pour le Pape; car les choses estoient en tel estat, que le Roy d'Angleterre ne pouvoit lui échapper,

Il accorde une Trêve de cinq ans à l'Angleterre.

Ibid.
Ce Traité est à la Bibliothèque du Roy au 28. vol. des MSS. de Brienne. Cartulaire MS. de Philippe Auguste.
Ibid.

chaper , & que le reste des Places qui tenoient encore pour lui en deçà de la mer , n'attendoient que la présence de l'Armée Françoisé pour se rendre.

Le Roy étant de retour à Paris , la Comtesse de Flandre vint l'y trouver , pour traiter de la délivrance de son mari , & l'on fut bien surpris de la facilité avec laquelle il se rendit à ses prières. Les articles du Traité furent , que le Roy accorderoit la liberté au Comte de Flandre , & aux autres Seigneurs Flamands prisonniers , à condition d'une grosse rançon , dont on conviendrait. En second lieu , qu'on donneroit au Roy en ôtage Godefroy fils du Duc de Brabant , qui n'avoit encore que cinq ans , & qu'enfin toutes les Fortifications de toutes les Places fortes de la Flandre & du Haynaut seroient rasées aux dépens des gens du païs. Néanmoins soit qu'on n'eût pu convenir de la rançon du Comte de Flandre , soit pour quelque autre raison , ce Traité fut sans effet.

Loüis son fils s'acquitte de son vœu contre les Albigeois.

Le Roy ayant ainsi procuré par ses victoires la paix & la tranquillité à son Royaume , Loüis son fils n'eut plus d'obstacle , qui l'empêchât d'accomplir le vœu qu'il avoit fait , d'aller servir l'Eglise contre les Albigeois pendant quarante jours : car , comme je l'ai déjà remarqué , on ne s'engageoit pas pour plus long-temps dans cette Croisade.

Petr. Vall. Cernay.

Il partit donc pour Lion , où estoit le rendez-vous des Troupes , qui devoient s'y trouver prestes à marcher aux Fêtes de Pâques. Il fut accompagné par l'Evêque de Beauvais , par les Comtes de S. Paul , de Ponthieu , de Sécs , d'Alençon , par Guichard de Beaujeu , par Mathieu de Montmorenci , par le Vicomte de Melun , & par un grand nombre d'autre Noblesse.

Tome III.

Le Cardinal de Benevent & le Comte de Montfort ne voyoient pas volontiers venir ce Prince en Languedoc , où tout estoit assez soumis , & où il ne paroissoit presque plus aucuns Albigeois en Campagne. Ils apprehenderent que Loüis ne voulût se saisir de quelques-unes des Places conquises , & prendre une trop grande autorité aux dépens de la leur. Le Comte de Montfort vint toutefois au devant de lui jusqu'à Vienne , & le Légat jusqu'à Valence.

Loüis dans l'entretien qu'il eut avec le Légat , s'aperçût de son embarras , & de l'inquietude que sa présence lui causoit ; mais il le rassûra , en lui promettant de ne rien faire contre la volonté du Pape , & en lui disant qu'il ne venoit que pour seconder ses bonnes intentions , & accomplir le vœu qu'il avoit fait ; que les Troupes qu'il avoit amenées ne seroient point inutiles , & que si faute d'ennemis , elles n'avoient pas lieu de combattre , leur présence obligeroit Narbonne & Toulouse à executer ce qu'elles refusoient de faire , qui estoit d'abbattre leurs murailles , afin que désormais elles ne fussent plus la retraite des Albigeois.

En effet , il obligea ces deux Villes à raser leurs murailles , & fit démanteler encore quelques autres Fortereses. Le Comte de Montfort envoya Gui son frere prendre de sa part & en son nom possession de la Ville de Toulouse. Ce fut là l'unique chose , mais très-importante , que Loüis executa dans son expedition de quarante jours , après quoi il retourna à Paris , où on l'attendoit , pour traiter avec lui d'une entreprise d'une toute autre conséquence. Il ne s'agissoit pas de moins que de la Couronne d'Angleterre , qu'on lui offroit , à l'occasion que je vais dire.

Jean Roy d'Angleterre estoit un

Il fait raser les murailles de Narbonne & de Toulouse.

An. 1215.

T

Prince que sa cruauté, son avarice, son impiété, sa lâcheté faisoient également haïr & mépriser de ses Sujets. Cette averfion & ce mépris croissoient tous les jours, & s'estoient infiniment augmentez par les mauvais succez de la guerre contre la France. La revolte est une suite infaillible de cette disposition des Sujets envers leur Souverain. Les moindres prétextes suffisent, & les Etats ne manquent jamais d'esprits broüillons pour les faire valoir.

Le Cardinal Langeton, que le Pape avoit fait Archevêque de Cantorberi malgré le Roy d'Angleterre, estoit de ce caractère. Lorsqu'en 1213. cet Archevêque donna à Jean l'absolution de son excommunication, il l'obligea à promettre avec serment, de faire observer dans tout son Etat les Loix portées par le Roy Saint Edoüard, & de casser toutes celles qui seroient injustes.

Mathæus
Paris in Joanne.

Le Roy d'Angleterre convoque les Etats du Royaume à Londres.

Comme le Roy après son absolution vouloit aller chastier quelques Seigneurs, dont il avoit esté abandonné, sur le point qu'il estoit d'être attaqué par le Roy de France, l'Archevêque s'y opposa, disant qu'il ne pouvoit pas en user ainsi, sans violer son serment: & qu'avant que de punir les criminels, on devoit les faire comparoître devant la Chambre des Pairs du Royaume. Le Roy fut extrêmement irrité de cette remontrance du Cardinal; mais par la crainte de retomber dans l'embarras des Censures, il ne passa pas outre, & convoqua les Etats d'Angleterre à Londres, pour y faire ses plaintes contre ceux qui lui avoient esté infidèles.

Ce fut dans cette conjoncture, que le Cardinal ayant secretement assemblé quelques-uns des plus considérables Seigneurs, leur dit qu'il estoit temps de se remettre en possession de

leurs anciens privileges; que pour peu qu'ils voulussent tenir ferme, le serment que le Roy avoit fait à Windsor le lioit étroitement; qu'il n'y avoit qu'à insister sur ce point, & l'obliger à l'observer; mais, ajouta-t-il, je vous donne avis que j'ai trouvé une Chartre de Henri I. qui n'est presque qu'une confirmation des Loix établies par le Roy S. Edoüard, sous le regne duquel les Loix de la Nation estoient en vigueur, & la liberté du Royaume dans son entier. Il leur lut sur le champ cette Chartre, à laquelle ils applaudirent fort. Ils firent tous serment d'obliger le Roy à en faire observer le contenu, & le Cardinal leur promit de les seconder de tout le pouvoir, que sa qualité de Primat & de Cardinal lui donnoient.

Le Roy d'Angleterre ayant eu avis, ou du moins de grands soupçons de ce complot, ne parla plus du châtiment des Seigneurs, & tâcha d'engager la Cour de Rome dans ses intérêts, & de l'animer contre l'Archevêque de Cantorberi & contre la Noblesse d'Angleterre, comme contre des rebelles. S'il eust pu parvenir à les faire excommunier, il estoit bien résolu de prendre cette occasion, de se venger d'eux par toutes sortes de moyens. Nicolas Evêque de Tusculum estoit arrivé en Angleterre avec la qualité de Legat du Pape. Le Roy avoit eu le plaisir de le voir broüillé avec le Cardinal Archevêque de Cantorberi, au sujet de la nomination aux Evêchez vacans; mais ce différent eut peu de suite, & il ne put s'en servir pour se tirer d'embarras.

Il tâche d'engager la Cour de Rome dans ses intérêts.
Ibid.

Un grand nombre des principaux Seigneurs s'estant trouvez à S. Edmond, sous prétexte d'un Pelerinage de devotion, ils y eurent diverses Conférences secretes. Enfin ils s'assemblerent & jurèrent tous sur le grand Autel, que si le Roy refusoit

Conférences secretes des principaux Seigneurs contre ce Prince.

de confirmer les privileges & les libertez de la Nation contenus dans la Chartre, ils lui declareroient la guerre, & refuseroient de lui faire serment de fidelité, jusqu'à ce qu'il eust fait sceller la Chartre de son Sceau Royal. Ils convinrent d'aller le trouver en Corps après les Fêtes de Noël, pour lui presenter leur Requête sur ce sujet, & que s'il la rejettoit, ils partiroyent sur le champ, pour se fortifier dans leurs Chasteaux & dans les Places qui leur appartenoient.

Il lui demandent la confirmation de leurs anciens privileges.
Ibid.

Ils ne manquerent pas de se rendre à Londres au temps marqué, tous bien accompagnez & bien armez, & presenterent leur Requête au Roy, qui en fut fort surpris. Il leur répondit, que la chose qu'ils lui proposoient estoit de si grande importance, qu'elle meritoit bien qu'il y pensast, & qu'il les prioit de lui donner du temps jusqu'à Pâques, pour en délibérer. Ils eurent peine à convenir de ce délai. Neanmoins l'Archevêque de Cantorberi, l'Evêque d'Eli, & le Seigneur Guillaume Maréchal Comte de Pembrok, s'estant faits la caution de la parole qu'il leur donnoit, ils se retirerent.

Le Roy d'Angleterre qui prévoyoit bien les suites de cette conspiration, prit dans cet intervalle toutes les mesures qu'il put, pour se précautionner contre la revolte. Il fit renouveler à tous ses Feudataires leurs hommages & leur serment de fidelité; & afin de mettre le Pape dans ses interets, & de jouir des privileges de la Croisade, un desquels estoit, qu'on ne pouvoit faire la guerre aux Croisiez sans encourir l'excommunication, il prit la Croix, comme s'il eust eu dessein de faire le voyage de la Terre-Sainte.

Ibid.

La Noblesse confederée se rendit à Stanford aux Fêtes de Pâques, & s'y assembla avec sa suite, comme en un

Corps d'Armée, où il y avoit bien deux mille Gentilshommes. Le Roy estoit alors à Oxford. Les Confederes s'en approcherent, & se posterent à Brackelei.

Le Roy leur envoya le Comte de Pembrok, l'Archevêque de Cantorberi, & quelques autres personnes de son Conseil, pour écouter leurs demandes. C'estoient les mesmes choses qu'ils lui avoient demandées aux dernieres Fêtes de Noël; mais ils chargerent les Envoyez de lui declarer, que s'il refusoit de confirmer les libertez de la Nation, ils se tenoient délivrez de leur serment de fidelité, & alloient lui faire la guerre pour les maintenir.

Les Envoyez estant retournez vers le Roy, & lui ayant rapporté la réponse de la Noblesse, il demanda à voir le contenu de la Chartre. L'Archevêque de Cantorberi, qui estoit l'auteur secret de cette Ligue, sçavoit par cœur tous les articles compris dans la Chartre, & les recita au Roy. Ce Prince les ayant entendus, dit à l'Archevêque, il ne manque plus qu'une chose à la Requête qu'on me presente, c'est qu'on y a oublié de me demander aussi ma Couronne. On se moque de moi, ajoûta-t-il en colere, ce sont des chimeres que toutes ces libertez, par lesquelles on veut me rendre moi-mesme esclave: & il protesta avec serment, que jamais il ne passeroit ces indignes & injustes demandes.

Le Roi rejette leurs demandes.

L'Archevêque & le Comte de Pembrok ayant fait à la Noblesse le rapport de la réponse du Roy, les Seigneurs sur le champ mirent à leur tête un de leur Corps nommé Robert, qu'ils reconnurent pour leur General, & qu'ils appellerent le Maréchal de l'Armée de Dieu & de la sainte Eglise, sans doute parce que le premier article de ces libertez dont il s'a-

Sur ce refus les Seigneurs mettent à leur teste un de leur Corps nommé Robert.

Ibid.

gissoit, regardoit les immunités de l'Eglise d'Angleterre. Car la Chartre de Henri I. commençoit en ces termes. „ Henri par la grace de Dieu „ Roy d'Angleterre par le respect que j'ai pour Dieu, & par l'amour que j'ai pour vous tous mes „ Sujets, je fais l'Eglise de Dieu entièrement libre; en sorte que je ne „ vendrai, ni n'affirmerai rien de ce „ qui lui appartiendra, & quand il „ mourra quelque Archevêque, quelque Evêque, ou quelque Abbé, je „ ne me saisirai point du Domaine de „ son Eglise, ni de ses Vassaux, &c. On avoit encore en vue d'imposer par là au Peuple, comme c'est l'ordinaire en ces sortes de soulèvements, & de plus d'empêcher au moins que le Pape ne s'opposât à cette Confédération, où les intérêts de l'Eglise se trouvoient mêlés avec ceux de la Noblesse.

Les Habitans de Londres entrent dans la Confédération.

Dès ce moment, on commença à attaquer ou à sommer diverses Forteresse de se rendre: quelques-unes se rendirent, & quelques autres se mirent en défense. Mais ce qu'il y eut de plus fâcheux pour le Roy d'Angleterre, fut que les Habitans de Londres entrèrent dans la Confédération, & firent dire à l'Armée, qu'elle pouvoit venir, & qu'on la recevrait dans la Ville.

Elle ne manqua pas de s'y rendre, & on lui ouvrit les portes. De-là le General de l'Armée, & ceux qui composoient son Conseil, écrivirent des Lettres Circulaires aux Seigneurs & aux Gentilshommes absens, & sur tout à ceux qui s'étoient déclarés pour le parti du Roy, leur ordonnant d'entrer dans la cause commune, sous peine de voir tous leurs Châteaux rasés, toutes leurs Terres désolées, & d'être déclarés ennemis de la liberté de la Patrie.

Comme la plupart estoient d'in-

telligence avec les Confédérés, quelque zèle qu'ils affectassent de faire paroître pour le Roy, la seule menace leur fut un prétexte suffisant pour l'abandonner. Ils se rendirent presque tous à Londres, & signèrent la Confédération.

Ibid.

Le Roy se voyant ainsi abandonné, & appréhendant que l'Armée ne vînt l'enlever dans son Camp, où il n'avoit presque plus de Troupes, prit le parti de la dissimulation, & envoya le Comte de Pembroke à Londres, pour dire à la Noblesse, qu'une guerre civile étant le plus grand mal qui pût arriver à un Etat, il consentoit pour le bien de la paix, à tout ce qu'on souhaitoit de lui, & qu'il prioit les Seigneurs de convenir d'un jour & d'un lieu, où il pût en sûreté conférer avec eux sur ce sujet.

Ce qui oblige le Roy de consentir à tout ce qu'on souhaite de lui.

Le jour qu'on choisit fut le quinzième de Juin, & le lieu fut une prairie entre Stantes & Windsor, où le Roy confirma la Chartre de Henri I. & y ajouta même encore de nouveaux privilèges. C'est l'Acte arrêté dans cette Assemblée, qu'on nomme la grande Chartre, qui depuis a été l'occasion de tant de guerres civiles, la source de tant de différends du Souverain avec ses Peuples & avec les Assemblées des Etats, appelées aujourd'hui du nom de Parlement, & qu'on y regarde comme le frein & la barrière, qu'on oppose à ce qu'ils appellent le Pouvoir arbitraire. Cet Acte se fit en présence de Pandulfe Legat du Pape. Il fut envoyé par tout le Royaume, & ensuite au Pape, qui le confirma; de sorte que jamais Acte ne fut plus forcé, & en même temps plus authentique.

La Noblesse malgré les sermens qu'elle avoit exigés du Roy, s'attendoit bien qu'il feroit tout son possible pour secouer le joug qu'il s'étoit imposé; mais tous les membres de la

An. 1215.
Ibid.

Confédération estoient si bien unis & si déterminez à maintenir la Charte, qu'ils ne le croyoient pas en estat de s'en pouvoir dédire, au moins si-tost. Toutefois à peine l'Assemblée estoit-elle finie, qu'il commença à chercher des moyens de détruire tout ce qu'il avoit fait.

Ordres qu'il donne aux Commandans de quelques Places.

En de pareilles occasions, quelque generale que soit la conspiration, un Prince a toujours quelques gens à lui, qui se font honneur de signaler leur fidélité dans ces délicates épreuves. Il y avoit alors au Chasteau de Nottingham un Gentilhomme Poitevin nommé Philippe Marc, qui lui estoit très-dévoüé. Il lui ordonna de mettre la Place en estat de défense, de la fournir de vivres, de munitions, & d'instrumens propres à soutenir & à faire des sieges. Il envoya le même ordre aux Commandans de quelques autres Places, qui n'estoient point Anglois, mais de ses Sujets de de-là la mer. Il leur ordonna de fortifier leurs Garnisons le plus qu'ils pourroient de Soldats étrangers, en leur promettant une bonne solde, & de faire ces préparatifs sans bruit, & le plus secretement qu'il leur seroit possible; mais la Noblesse estoit trop alerte & trop dans la défiance, pour estre si aisément trompée.

Il se retire dans l'Isle de Wigt. Ibid.

Quelques Seigneurs se plainquirent au Roy, de ce qu'il paroissoit par toutes ces démarches, vouloir se préparer à la guerre. Le Roy, à qui les faux sermens ne coûtoient rien, leur jura plusieurs fois, qu'il n'avoit en tout cela aucun dessein qui dût les inquieter; mais enfin une nuit il s'évada de Windsor avec sept ou huit Gentilshommes de sa Confiance, & se jeta dans l'Isle de Wigt.

Quand il se vit là en sûreté, il engagea le Legat Pandulphe, qui estoit dans ses interests, & qui l'avoit suivi dans sa retraite, à s'en retourner à

Rome, & à agir en sa faveur auprès du Pape. Il envoya Vaultier Evêque de Worchester, & son Chancelier Hugues de Boves, & quelques autres, pour lui lever des Soldats au delà de la mer, & exhorta par Lettres les Commandans des Forteresses de son Royaume à se bien défendre, s'ils estoient attaquez, leur promettant de les secourir dans quelque temps en personne.

La retraite du Roy inquieta la Noblesse, & sous pretexte d'un Tournois, elle prolongea son séjour à Londres. On sçavoit que le Roy avoit dans cette Capitale un fort parti, auquel le General Robert opposa un grand nombre de Gentilshommes, qu'il fit venir de toutes parts.

Le Legat estant arrivé à Rome, où le Pape tenoit le quatrième Concile General de Latran, il lui exposa l'état des affaires du Royaume d'Angleterre, & les entreprises de la Noblesse contre l'autorité du Roy, qu'on ne pouvoit attaquer, sans donner atteinte à celle du S. Siege, dont la Couronne d'Angleterre relevoit: que le Roy avoit en vain représenté aux Rebelles, qu'il ne pouvoit souscrire à l'Acte qu'ils lui presentoient, sans le consentement du Pape, dont il estoit Vassal; qu'il avoit protesté de violence, & appelé au jugement du Saint Siege; mais qu'enfin contraint par la force, & par le danger où il se trouvoit, il avoit signé tout ce qu'ils avoient voulu; que les voyant maistres de sa Capitale, il s'estoit enfui dans l'Isle de Wigt, & qu'il imploroit le secours du S. Siege, dans la dernière extrémité où il estoit réduit.

Le Pape sur ces informations, cassa tout ce qui s'estoit fait en Angleterre, & déclara nulle la Charte de Henri I. qui avoit donné lieu à tous les troubles, ordonna au Cardinal Langton Archevêque de Cantorberi, & aux

Le Pape prend son parti, & declare nulle la Charte d'Henri I.

autres Prélats d'Angleterre, de faire finir la révolte, & d'agir contre les rebelles par les censures, pour les obliger à rentrer dans leur devoir. Il écrivit aussi à la Noblesse d'Angleterre, pour l'exhorter à se défilster d'une entreprise si violente & si injuste, & à lui remettre ses intérêts entre les mains, promettant de lui faire justice, & d'obliger le Roy à satisfaire la Nation sur ses griefs, dans toute la rigueur de la justice.

Ibid.

Les Anglois ne s'embarassèrent pas beaucoup de ces Lettres du Pape, & pour empêcher que le Roy, quand il auroit reçu les secours qu'il attendoit, ne vint assiéger Londres, ils se faifirent de Rochester, que l'Archevêque de Cantorberi, à qui le Roy d'Angleterre l'avoit confié, leur livra.

Le Roy repasse en Angleterre, & se rend maître de Rochester & de quelques autres Places.

Le Roy cependant fortifié d'un assez grand nombre de Troupes, qui lui estoient venues de divers endroits, sortit de l'Isle de Wigt, & vint mettre le siege devant Rochester, que Guillaume d'Albinet Seigneur Anglois, très-experimenté dans la guerre, soutint pendant trois mois, mais il se rendit enfin faute de secours.

Durant ce siege, Hugues de Boves, que le Roy d'Angleterre avoit envoyé au-delà de la mer, pour lui faire des Troupes, se rendit à Calais avec une Armée de près de 40. mille hommes, tirez partie du Poitou & des autres Terres que le Roy d'Angleterre avoit en France, partie aussi de Flandre. Tout ce qu'il y avoit de brigands, soit en France soit aux Pais-Bas, s'estoit enrôlé dans cette Armée, attirés par la grosse paye qu'on leur donnoit, & par l'esperance du pillage de l'Angleterre.

Avec cette Armée, conduite par un General aussi habile que l'estoit Hugues de Boves, le Roy d'Angleterre auroit infailliblement mis ses Sujets à la raison; mais elle ne fut pas

plûtost en mer, qu'il survint une tempête effroyable, qui la fit presque toute perir, & le General y perit lui-même.

Ce malheur n'empêcha pas quelques autres secours de passer, & le Roy s'en servit utilement à la faveur des excommunications réitérées, que le Pape lança contre la Noblesse d'Angleterre. Il reprit quelques Places, & son parti commençoit à prévaloir, lorsque les Seigneurs Anglois prirent une résolution qui le jeta dans de bien plus fâcheux embarras, & mit ses affaires en un plus grand danger, qu'elles n'avoient jamais esté. Ils le déclarerent déchu de la Couronne, comme violateur de ses sermens, & comme ayant attenté sur la liberté de ses Sujets; & après quelque délibération sur un point de cette importance, ils résolurent d'envoyer en France, pour offrir la Couronne d'Angleterre au Prince Loüis, dont ils connoissoient la valeur & la prudence déjà éprouvées en plusieurs occasions. On peut dire toutefois, que le merite de ce Prince n'estoit pas le principal motif de ce choix. Ce qui les y détermina, fut l'esperance d'estre secourus de toutes les forces de la France, quand ils auroient le Prince à leur teste; & en second lieu, comme une grande partie du renfort qui estoit venu au Roy de delà la mer, estoient des François, ils ne doutoient pas qu'il ne l'abandonnassent, dès que Loüis paroistroit en Angleterre.

Le General Robert & le Comte de Winchester furent députez au nom de la Noblesse vers le Prince, pour l'inviter à venir prendre possession du Trône d'Angleterre, vacant par la déposition de Jean, qui s'en estoit rendu indigne, par sa mauvaise conduite, & sur tout par la tyrannie qu'il exerçoit sur ses Sujets. Ils presente-

Les Seigneurs Anglois le déclarent déchu de la Couronne.

Et envoient des Deputés au Prince Loüis pour le lui offrir.
Ibid.

rent au Roy de France des Lettres signées de la plupart des Seigneurs d'Angleterre, où ils témoignaient qu'ils avoient élu Louis pour leur Roy, & le supplioient de ne pas tarder à venir se faire couronner.

Quelque avantageuse que fut cette proposition, le Roy l'écoûta, sans faire paroître aucun empressement. Il dit qu'il l'examinerait; mais que quelque parti qu'il prît, il ne permettroit jamais à son fils de passer la mer, sans exiger toutes les sûretés qu'il pourroit prendre, pour une personne qui lui estoit aussi chère, que lui devoit estre un fils unique héritier de tous ses Etats, & qu'il faudroit commencer par lui donner des otages, qui fussent des plus considérables Seigneurs d'Angleterre. Les Députés lui demandèrent combien il en souhaitoit. Il dit qu'il en vouloit au moins vingt-quatre, & ils les lui promirent.

Ce n'estoit pas là l'unique difficulté du Roy. Il y avoit une Trêve de cinq ans entre lui & le Roy d'Angleterre. C'estoit la violer visiblement, que d'envoyer son fils à la tête d'une Armée pour chasser ce Prince de ses Etats. De plus il voyoit bien qu'il alloit avoir sur les bras le Pape, qui s'estoit déjà si hautement déclaré en faveur du Roy d'Angleterre. Le parti qu'il prit, & à quoy il s'en tint toujours dans la suite de cette affaire, fut de separer ses intérêts d'avec ceux de son fils, de paroître ne point entrer dans ses desseins, d'affecter même de s'y opposer en quelques rencontres. En un mot, il s'agissoit de sauver les apparences, conduite trop ordinaire aux Princes, mais que les Loix de la politique autorisent plus qu'elles ne la justifient.

Les Envoyés comprirent parfaitement la pensée du Roy, & sur l'assurance que Louis leur donna, de se

disposer à passer incessamment en Angleterre, ils s'en retournerent fort satisfaits. Peu de temps après arrivèrent les vingt-quatre otages, tels qu'on les demandoit. On leur assigna Compiègne pour leur demeure, où on leur donna des Gardes.

En attendant que Louis fût en estat de passer la mer, il envoya en Angleterre quelques Seigneurs, pour affermir la Noblesse dans la résolution qu'elle avoit prise, & pour voir de près sur quoy l'on pouvoit compter. Ces Seigneurs furent le Chastelain de S. Omer, le Chastelain d'Arras, Baudouin de Breteuil, Giles de Melun, Guillaume de Beaumont, Eustache de Neuville, Guillaume de Vuime, & quelques autres, qui furent accompagnés d'un grand nombre de Gentilshommes & d'autres volontaires. Ils arrivèrent heureusement à l'embouchure de la Tamise, d'où ils monterent jusqu'à Londres. Ils y furent reçus sur la fin de Février avec une extrême joye, & se trouverent durant le reste de l'hiver en quantité de petits combats, qui se donnerent entre les Troupes du Roy d'Angleterre, & celles de la Noblesse.

L'Archidiacre de Poitiers & l'Officiel de Norvik, à qui le Pape avoit adressé la Sentence d'excommunication fulminée contre les Confédérés d'Angleterre, ne sçurent pas plutôt l'arrivée des Seigneurs François, & le secours qu'ils donnoient aux Anglois, qu'ils firent de nouveau publier les mêmes censures, & y comprirent ces Seigneurs avec toute leur suite.

Ces censures firent d'autant moins d'effet, que la Noblesse reçut en même temps une Lettre de Louis, qui après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils lui avoient fait, de le choisir pour leur Roy, les assuroit qu'il

An. 1216.

Chronique
MS. Alberic.

Math.
Paris.

Ce Prince
l'accepte, & se
dispose de pas-
ser en Angle-
terre.

seroit aux Fêtes de Pâques à Calais, avec des Troupes toutes prestes à passer au premier vent favorable.

*Le Pape en-
voye un Legat
en France pour
le détourner
de ce dessein.*

Sur ces entrefaites, le Cardinal Gallon Legat du Pape arriva à la Cour de France, qui estoit alors à Lyon, pour prier le Roy de la part de sa Sainteté, de ne pas permettre que son fils passast en Angleterre, & pour l'exhorter au contraire à prendre la défense du Roy Jean pour l'amour du saint Siege, dont ce Roy estoit Vassal.

*Le Roi lui
donne une au-
dience publi-
que, & répond
à ses raisons.*

Le Cardinal dans l'audience publique que le Roy lui donna, appuya beaucoup sur cette qualité de Vassal du S. Siege, que portoit le Roy d'Angleterre, & en vertu de laquelle il prétendoit engager Philippe à prendre en main ses interets. Ce Prince l'ayant entendu, lui répondit, en lui apportant plusieurs raisons, pour lesquelles le Roy d'Angleterre s'estoit rendu indigne d'estre secouru par la France : & il ajoûta ces paroles : Pour sa qualité de Vassal du S. Siege, que vous faites tant valoir, il est bon que vous sçachiez, qu'on tient ici pour maxime certaine, qu'un Roy ne peut point disposer de son Royaume, sans le consentement de ses Barons, qui sont obligez, aussi-bien que lui, de le défendre, & que le Pape en voulant prendre droit sur la donation que le Roy d'Angleterre lui a faite de son Etat, choque par cette prétention tous les Royaumes & tous les Princes de la Chrétienté.

Cette réponse fut reçüe avec applaudissement de toute l'Assemblée, & on commença à crier de tous costez, qu'on estoit prest de mourir, pour soutenir la verité de ce que le Roy venoit de dire : qu'un Prince n'est point Maistre de son Etat pour le donner, ou pour le rendre tributaire, & faire par là sa Noblesse esclave. Le Roy toutefois dit au Legat, que com-

me le Prince son fils estoit le principal intéressé dans cette affaire, il falloit l'entendre, & que le jour suivant, il lui donneroit une nouvelle audience, où le Prince assisteroit.

Le lendemain Louïs se trouva à l'audience, assis à costé du Roy son pere, & jetta en entrant une œillade au Legat, qui dut lui estre d'un mauvais présage. Ce Cardinal ne laissa pas de haranguer, & tantost s'adressant au Roy, tantost au Prince, il conclut en les conjurant de ne point se declarer contre les interets de l'Eglise, en lui enlevant, ou en permettant qu'on lui enlevast son Patrimoine.

La réponse du Roy fut, qu'il avoit toujours esté fort attaché à l'Eglise Romaine & au S. Siege, & qu'il avoit fait paroistre en mille occasions sa consideration & son respect à leur égard; que dans l'affaire dont il s'agissoit, il ne donneroit ni conseil, ni secours à son fils, pour faire quoique ce fust, contre les droits de l'Eglise; mais que si ce Prince avoit des prétentions legitimes sur le Royaume d'Angleterre, on ne pouvoit lui oster le droit de les soutenir, & qu'il ne convenoit pas à un pere, de refuser à son fils la justice qu'il devoit à tout le monde. Il fit en mesme-temps signe à un Chevalier, que le Prince avoit chargé d'exposer & de défendre ses droits sur la Couronne d'Angleterre, & lui ordonna de parler.

Le Chevalier fit d'abord un détail de divers crimes, pour lesquels le Roy Jean estoit devenu indigne de porter cet auguste titre, & s'étendit particulièrement sur la mort d'Artur Duc de Bretagne, que Jean avoit poignardé de sa propre main, quoique ce jeune Duc fust son neveu. Il dit entre autres choses, que ce Prince ayant esté cité par le Roy de France son Seigneur à la Cour des Pairs pour ce crime, il avoit refusé d'y comparoistre, &

*Nouvelle
audience où
le Prince
Louïs assiste.*

*Et où l'af-
faire est enco-
re débattue.*

& y avoit esté condamné à mort , & que tant pour cette action , que pour une infinité d'autres très-indignes de la Majesté Royale , les Barons d'Angleterre l'avoient dégradé. Cette raison prise de la mort du Duc de Bretagne , estoit peu propre à prouver le droit de Loüis ; car la condamnation de Jean à la Cour de France , ne pouvoit avoir au plus d'autre effet , que la confiscation des Domaines qu'il possédoit en France , pour lesquels seuls il relevoit de la Couronne , & estoit soumis à la Jurisdiction du Roy : ce qui ne pouvoit estre tiré à conséquence pour le Royaume d'Angleterres. Mais ce mesme Avocat du Prince appuya son droit d'un autre raisonnement plus specieux , & capable dans les conjonctures , de donner quelque couleur de justice à l'invasion qu'il se préparoit à faire en Angleterre. Il estoit fondé sur la donation que Jean avoit faite de son Royaume au Pape , pour ne le tenir désormais que de lui.

„ Le Roy Jean , continua-t-il , en „ donnant son Royaume au Pape , mit „ sa Couronne entre les mains du Le- „ gat , ensuite il la reçut de ses mains , „ & se reconnut Vassal du Pape. En „ quittant ainsi sa Couronne , il se dé- „ posa lui-mesme , & dès ce moment „ le Trône fut vacant. Le Pape lui „ rendit sa Couronne ; mais comme „ le Pape ne pouvoit en disposer sans „ le consentement des Barons d'An- „ gleterre , il ne put rétablir ce Prin- „ ce. Le Trône a donc esté vacant de- „ puis ce temps-là : & les Barons d'An- „ gleterre , selon leur droit , viennent „ de le remplir , par l'élection du „ Prince Loüis. Mais , ajouta-t-il , ce „ n'est pas là une élection pure & sim- „ ple ; elle est fondée sur un droit très- „ réel , que ce Prince a à la Couronne „ d'Angleterre , du chef de Blanche „ de Castille sa femme. Cette Princef-

Tome III.

„ se est fille d'Eleonore d'Angleterre „ sœur de Richard , autrefois Roy „ d'Angleterre , & de Jean , qui a cessé „ d'estre Roy , en se déposant lui- „ mesme. Elle représente sa mere , à „ qui le Trône vacant seroit dévolu. „ Il lui est donc dévolu à elle-mesme , „ & l'élection du Prince ne fait que „ confirmer le droit qu'il a déjà sur ce „ Trône par la Princefse Blanche son „ épouse. Ainsi parla l'Avocat de „ Loüis.

Le Legat , ou surpris de ce nouveau tour qu'on donnoit aux droits du Prince sur la Couronne d'Angleterre , ou plustost voyant que ce titre de Feudataire du S. Siege , par lequel il prétendoit mettre à couvert le Roy d'Angleterre , n'estoit pas du goût de la Cour de France , prit un autre moyen de défense , & dit que le Roy Jean ayant pris la Croix , & que le privilege des Croisez tout nouvellement publié par le Concile general de Latran , estant de ne pouvoir estre attaquez pendant quatre ans , & d'estre en seureté sous la protection du S. Siege , on ne pouvoit faire la guerre à ce Prince , sans encourir les censures fulminées contre les violateurs de ce privilege.

L'Avocat de Loüis repliqua , que ce privilege n'avoit point de lieu , quand celui qui avoit pris la Croix estoit l'agresseur ; que Jean avant que de la prendre , avoit attaqué le Prince Loüis ; qu'il lui avoit pris le Fort de Buncham * ; que ses Troupes sous la conduite du Comte de Flandre , avant la bataille de Bouvines , lui avoient enlevé Aire & Lens , & fait des courses dans le Comté de Guines ; que quoique le Roy Jean eust fait une Trêve avec le Roy de France , il ne l'avoit pas faite avec Loüis , dont il avoit ravagé les Terres , qu'ainsi la guerre duroit encore entre eux ; que par conséquent le privilege des Croi-

* C'est ap-
paremment
Bouchain.

V

sez n'empêchoit point le Prince Loüis, de pousser son ennemi par toutes les voyes, que le droit de la guerre lui permettoit.

Le Legat défend au Prince de passer en Angleterre, & au Roi de l'y laisser passer.

Le Legat qui voyoit bien que l'Assemblée ne lui estoit pas favorable, coupa court, & sans plaider davantage, défendit de la part du Pape au Prince Loüis, de passer en Angleterre, & au Roy de l'y laisser aller.

Alors Loüis se tournant vers le Roy son pere, lui parla en ces termes : „ Monsieur, je suis vostre homme-
„ lige pour les Fiefs que vous m'avez
„ donnez en France ; mais il ne vous
„ appartient point de rien décider
„ touchant le Royaume d'Angleterre :
„ & si vous entreprenez de vous op-
„ poser à mes prétentions, sur les-
„ quelles vous n'êtes ni en droit, ni
„ en pouvoir de me rendre justice, je
„ me pourvoirai de cette violence de-
„ vant la Cour des Pairs ; & je vous
„ declare que je suis resolu de com-
„ battre jusqu'à la mort, pour défen-
„ dre l'heritage de ma femme, à qui
„ le Royaume d'Angleterre appar-
„ tient. Après ce discours il sortit de
l'Assemblée sans attendre la réponse.

Le Legat, qui s'appercevoit bien que le Roy & son fils agissoient de concert en toute cette affaire, ne fit plus d'instance : mais il pria le Roy de lui donner un sauf-conduit pour passer en Angleterre. Le Roy lui répondit qu'il le lui accordoit volontiers ; mais qu'il prist garde à lui, & qu'il ne prétendoit point répondre de ce qui pourroit lui arriver, si par malheur il tomboit entre les mains de ceux, que le Prince son fils avoit sur les chemins vers la mer, pour empêcher que personne ne passast en Angleterre sans sa permission : mais cet avertissement ne fit pas changer de dessein au Legat.

Le Prince ne laisse pas de partir.

La négociation du Legat retarda de quelques jours le départ de Loüis, &

ce Prince après avoir envoyé des A-gens à Rome, pour soutenir ses droits auprès du Pape, partit pour Calais, où son Armée s'estoit déjà renduë, & où six cens Vaisseaux de diverses grandeurs l'attendoient pour le passer. Il y avoit dans l'Armée un grand nombre de Seigneurs accompagnez de leurs Vassaux, & elle estoit très-belle.

Il fit voile d'un assez beau temps, une des Fêtes de la Pentecoste. Mais il fut battu d'une tempeste dans la route, qui obligea une grande partie de ses Vaisseaux de relâcher à Calais : il aborda néanmoins avec le reste à Tanet entre Sandwic & l'embouchure de la Tamise le vingt-troisième de May.

Quand Loüis descendit à terre en ce lieu-là, le Roy d'Angleterre estoit campé auprès de Douvre avec une Armée très-nombreuse, en comparaison de laquelle Loüis n'avoit qu'une poignée de gens, & chacun déliberoit de son costé, s'il marcheroit à l'ennemi. Loüis prit ce parti sans vouloir attendre le reste de l'Armée. Le Roy d'Angleterre au contraire, malgré l'avantage du nombre, décampa dès qu'il scût que les François venoient à lui, & se retira à Winchester, n'osant se fier à ses Troupes, la plupart levées en France. Ainsi son Armée, qu'il avoit exprès, & fort prudemment toute composée d'étrangers, pour l'opposer aux Anglois, lui devint inutile contre ce nouvel ennemi.

Loüis ayant esté joint au bout de trois jours par le reste de ses Troupes, s'empara de toutes les Places des environs, excepté de Douvre, où Jean avoit laissé une forte Garnison, sous le commandement de Hubert du Bourg. De là il vint attaquer Rochester, qu'il prit, & arriva enfin à Londres, où il fut reçu avec les acclamations du Peuple, & une joye extrême

An. 1216.
Guillelm.
Armoric.
Math. Paris.

Il arrive à Londres, & y est proclamé Roy.

de toute la Noblesse. Il y fut proclamé Roy, reçut les hommages & le serment de fidélité de tous les Seigneurs & des Bourgeois de Londres, & fit lui-même serment de leur conserver leurs libertez & leurs privileges. Cette prise de possession pourroit estre un titre aux Rois de France, de prendre la qualité de Roy d'Angleterre, & d'en porter les armes; & ce titre seroit pour le moins aussi valable, que celui sur lequel les Rois d'Angleterre prennent la qualité de Roy de France, & en portent les armes.

An. 1216.
Il avance plus
avant dans le
Royaume où
tout se sou-
met à lui.

Loüis partit de Londres le quatorzième de Juin, & s'avança plus avant dans le Royaume, où tout se soumit à lui, excepté quelques Fortereses qu'on n'osa entreprendre de forcer. Il envoya sommer le Roy d'Ecosse de lui rendre hommage, à quoi il obéit. Il fit faire la même sommation à tous les autres Seigneurs qui ne l'avoient pas encore reconnu, & sur tout à ceux qui estoient dans l'Armée de Jean. La plupart abandonnerent ce malheureux Prince, & se rendirent auprès de Loüis, entre autres Guillaume Comte de Varennes, Guillaume Comte d'Arondel, & même Guillaume Comte de Salisberi frere bâtard de Jean. La désertion fut presque generale. Tout ce que Jean avoit de Troupes Flaman- des le quitta, & repassa la mer, & une partie de celles du Poitou alla se rendre à son ennemi.

Loüis choisit pour son Chancelier Simon de Langeton Archevêque d'York frere du Cardinal de Langeton. Ce Cardinal auteur de toute la revolte d'Angleterre, estoit allé à Rome pour s'en disculper auprès du Pape, qui d'abord lui avoit fait signifier une suspension, dont il ne fut relevé, qu'après avoir promis de ne point retourner en Angleterre, avant que tout y fust pacifié. Loüis en son absence donna toute sa confiance à

l'Archevêque d'York, qui commen- ça par persuader à la Noblesse & aux Bourgeois de Londres, de ne se pas mettre fort en peine de l'excommu- nication du Pape, & rétablit par-tout l'usage des Sacremens & le service di- vin.

Comme rien ne résistoit aux forces de Loüis, de la Noblesse d'Angleterre, & du Roy d'Ecosse même, qui agissoient tous contre Jean avec un merveilleux concert, le siege de Douvre fut resolu par le conseil de Philippe Auguste, qui en fit conce- voir l'importance à son fils. Mais il fut si bien soutenu par Hubert du Bourg, qu'on fut obligé de le changer en blocus. Le siege de Windsor ne réussit pas mieux, & Jean prenant le temps que les Troupes ennemies estoient occupées autour de ces deux Places, fit des courses dans une grande partie du Royaume, où il désola les Terres, & rasa une infinité de Chasteaux de la Noblesse.

Durant que tout cela se passoit en Angleterre, les Envoyez de Loüis à Rome tascherent en vain de justifier au Pape la conduite de leur Maistre. Il prononça la Sentence d'excommuni- cation contre lui; & comme il croyoit toujours, que Philippe Auguste estoit d'intelligence avec son fils, il résolut aussi de l'excommunier. Il écrivit en effet une Lettre à l'Archevêque de Sens & à ses Suffragans, par laquelle il leur declaroit qu'il excommunioit le Roy, comme fauteur de la revolte d'Angleterre.

La résolution estoit un peu violente; car quoiqu'on ne doutast gueres des intentions de Philippe Auguste, cependant il faisoit à l'exterieur plus que le Pape ne sembloit devoir exiger de lui en de telles conjonctures, jusques-là qu'il confisqua toutes les Terres de Loüis, & celles des Seigneurs, qui l'avoient suivi en Angleterre. C'est

Math. Paris

Le Pape l'ex-
communie & le
Roy Philippe
son pere.
Ibid.

Declaration
des Evêques
de France as-
semblez à Me-
lun sur ce su-
jet.

pourquoi plusieurs Evêques de France s'étant assemblez en Concile à Melun, declarerent que le Roy nonobstant la Lettre du Pape, ne seroit point tenu pour excommunié, jusqu'à ce qu'on eust reçu de nouvelles Lettres de Rome. On sçut par celles qui en vinrent peu de temps après, ce qui fuit.

Le Pape excommunié de nouveau le Prince Louis dans un sermon, & meurt quelque temps après.

Le Pape ayant appris les progres de Louis en Angleterre, monta en Chaire, & prit pour texte de son Sermon ces paroles du Prophete. *Glaive, glaive, sors du fourreau, éguise-toy, pour tuer & pour briller.* Et après avoir fortement invectivé contre Louis & contre ceux qui l'avoient accompagné dans son expedition, il l'excommunia de nouveau dans le Sermon même, & aussi-tôt après, ayant fait venir son Secrétaire, il dicta des Lettres foudroyantes au Roy de France. Elles ne furent point toutefois envoyées, à cause que le Pape fut attaqué d'une fièvre, qui l'arresta quelque temps; & à peine en fut-il quitte, qu'il tomba en une espece d'apoplexie, dont il mourut le seizième de Juillet.

*An. 1216.
Le Roy Jean meurt aussi, & declare Henri son fils heritier de ses Etats.
Math. Paris.*

Le Roy Jean par cette mort perdit un puissant & ardent protecteur. Mais lui-même trois mois après mourut d'une indigestion dans le Nord d'Angleterre, après avoir regné dix-huit ans cinq mois & quatre jours, étant alors dépoüillé de presque tous ses Etats; ce qui lui confirma le surnom de Jean sans Terre, qui lui avoit esté donné dès sa jeunesse, lorsque dans le partage que Henri II. son pere fit de ses Etats entre ses enfans, il n'y eut qu'une très-petite part. Ce Prince est extrêmement décrié dans l'Histoire par une infinité de mauvaises qualitez, parmi lesquelles, à peine en pouvoit on reconnoître quelque bonne. Il mourut avec plus de marques de pieté & de Christianisme, qu'il n'en avoit fait paroître de son vivant. Il

avoit un fils âgé de neuf ans nommé Henri, qu'il declara heritier de ses Etats, & il écrivit une Lettre circulaire aux Seigneurs d'Angleterre, par laquelle il les constituoit tuteurs de ce jeune Prince.

De la maniere dont les choses tournoient, tout paroissoit seconder les desseins de Louis. La mort de Jean lui estoit son concurrent, & le seul qui estoit en estat de lui disputer encore quelque temps la Couronne d'Angleterre: mais ce qui sembloit la lui devoir assurer, fut ce qui l'en éloigna le plus, par les raisons que je vais dire.

Le Cardinal Gallon, malgré les précautions de Louis, avoit trouvé moyen de passer en Angleterre, & estoit venu trouver le Roy Jean à Glocestre. Il y avoit assemblé quelques Evêques & quelques Abbez du parti de ce Prince, & dans une espece de Concile il avoit excommunié Louis & tous ses partisans, & plus particulièrement que les autres, Simon de Langeton Archevêque d'Yorck, qui s'en estoit mis fort peu en peine. La presence & les intrigues du Legat n'avoient pas laissé de maintenir quelque peu de Seigneurs & de Prélats dans le parti du Roy, & même d'en faire revenir quelques-uns, jusques-là que ce Prince fort peu avant que de mourir, reçut des Lettres de plus de quarante Seigneurs, qui le prioient de les recevoir en grace.

Rien n'est plus difficile à un Prince étranger, en des conjonctures pareilles à celles où se trouvoit Louis, que de se ménager avec ses nouveaux Sujets. La prudence l'oblige à prendre des précautions pour sa propre sûreté, & contre la legereté d'un peuple inconstant, qu'un rien fait changer, à s'attacher par ses bienfaits des gens sûrs & de confiance, & à rendre leurs interets communs avec les siens. Mais

*Le Cardinal Gallon Legat du Pape repasse en Angleterre, & excommunié encore Louis & tous ses partisans.
Ibid.*

toutes ces précautions ne manquent gueres de passer pour des effets d'une défiance injurieuse à ceux, à qui il est redevable de son élévation, de produire des jaloufies, des aigreurs, des foupçons, & enfuite le repentir de s'efre donné un nouveau Maiftre.

Bruit fâcheux
qui fe répand
contre ce
Prince.

Loüis mit des François pour Com-mandants en plufieurs des Forterefles dont il s'eftoit faifi, & confifqua certaines Terres en faveur de quelques autres de la même Nation. Il n'en fal-lut pas davantage pour irriter les An-glois. Un bruit vrai ou faux, qui fe répandit partout, fit un très-méchant effet. Le Vicomte de Melun venoit de mourir de maladie à Londres, & on prétendit que fe voyant hors d'efpe-rance de vivre, il avoit demandé à parler à quelques Seigneurs Anglois, qui eftoient reftez pour la garde de la Ville; qu'il leur avoit dit, comme pour décharger fa confcience, avant que de paroiftre devant Dieu, que Loüis eftoit bien réfolu de profiter de leur révolte contre leur Roy; mais que ce Prince les regardoit comme des traiftres qu'il avoit en horreur, & dont il fe défieroit toujourns; que fi-toft qu'il fe verroit paifible poffeffeur de la Couronne, il eftoit déterminé à fe défaire des principaux d'entre eux, & à les envoyer en exil hors du Royaume; qu'il leur parloit de fcienc-ce certaine, puisqu'il eftoit un de ceux avec qui Loüis avoit pris cette réfolution.

Et qui fait
beaucoup
d'impreffion
fur les An-
glois.
Ibid.

La chofe paroift peu vrai-femblable dans la plupart de fes circonftances; mais elle eft rapportée comme certaine dans l'ancienne Hiftoire d'Angle-terre. Ce bruit fut apparemment un artifice des ennemis de Loüis & des partifans de Jean & de fa famille. Quoi qu'il en foit, il fit beaucoup d'impreffion fur la Noblefle Angloife, & fur le Peuple. Dès-lors on commen-ça à avoir plus d'inquietude qu'aupa-

ravant, fur l'excommunication ful-minée par le Pape contre ceux qui fouteñoient le parti de Loüis, & à fe faire un point de confcience de ce qu'on méprifoit auparavant.

Telle eftoit la difpofition des An-glois, lorsque le Roy Jean mourut. Le Legat ne manqua pas de s'en bien fervir, & la haine que les Seigneurs avoient pour le feu Roy, n'agiffant plus fur leur efprit, il fit aifément concevoir à plufieurs d'entre eux, les inconveniens d'une domination étran-gere, & combien il leur feroit avan-tageux, en rentrant dans leur devoir, de fe foumettre à l'heritier legitime de la Couronne, qui n'eftant qu'à la dixième année de fon âge, & en leur puiffance, & devant leur efre rede-vable du Trône, leur accorderoit fans difficulté tout ce que fon pere leur avoit refusé.

Sur cela il fe tint à Gloceftre une nombreufe Affemblée, compofée d'E-vêques ayant le Legat à leur tefté, de Seigneurs, parmi lesquels fut Guil-laume Comte de Pembrok Grand Maréchal du Royaume, de plufieurs Abbez & Prieurs des Monafteres cir-convoifins, où après avoir fait faire ferment au jeune Henri, d'abolir toutes les mauvaises Coûtumes intro-duites dans le Gouvernement d'An-gleterre, & de rétablir les anciennes, il fut couronné & falué Roy, & fit enfuite hommage de fon Royaume au Saint Siege, entre les mains du Legat.

On confia la garde de la perfonne du jeune Roy Henri III. du nom, & la Regence du Royaume au Comte de Pembrok, qui écrivit à tous les Vicomtes & à tous les Chaftelains d'Angleterre, pour leur donner avis du Couronnement du Roy, leur or-donner de le reconnoiftre, & de lui venir rendre leurs hommages, & faire ferment de fidelité. De plus,

Il fe tient une
Affemblée à
Gloceftre où
Henri fils du
Roy Jean eft
couronné &
salué Roy.

Mathæus
Paris in Hen-
rico III.

La Regence
du Royaume
eft donnée au
Comte de
Pembrok.

par l'ordre du Légat, on ne manquoit aucun Dimanche ni aucune Feste dans les endroits qui tenoient pour le Roy de renouveler en toutes les Paroisses l'excommunication contre Loüis & ses adherans ; en un mot, on mettoit tout en œuvre pour remuer les Peuples, & les animer contre les François.

Loüis estoit devant Douvre pour en recommencer le siege, lorsqu'il apprit la mort de Jean. Il demanda une conference à Hubert du Bourg, qui estoit Connestable ou Gouverneur de la Ville. Il lui apprit la mort du Roy, le pria de lui remettre la Place, en lui faisant les plus belles offres & les plus capables de toucher en de telles circonstances, un homme moins genereux & moins desinteressé que n'étoit ce Gouverneur.

Il répondit au Prince, qu'il croyoit sur sa parole que le Roy estoit mort ; mais qu'il laissoit des fils & des filles, qui estoient ses heritiers legitimes : & que pour ce qui estoit de lui rendre la Place, il le prioit de trouver bon, qu'il en conferast avec les principaux de ceux, qui l'avoient jusqu'alors si vaillamment défenduë.

Il rentra dans le Chasteau, où de son avis & de celui de la Garnison, la proposition fut rejetée, & sur le champ Loüis leva le siege. Il prit ensuite Herford avec quelques autres Places, & retourna à Londres au mois de Janvier.

Il y reçut des Lettres des Agens qu'il avoit à Rome, qui lui mandoient la résolution où estoit le Pape Honoré III. successeur d'Innocent, de l'excommunier de nouveau le jour du Jeudy-Saint, s'il ne se desistoit de son entreprise d'Angleterre. Cette nouvelle fut la raison, ou plustost le prétexte dont il se servit, pour faire approuver à la Noblesse une Trêve qu'il

fit avec le nouveau Roy jusqu'à Pâques, à condition que toutes choses demeureroient en l'estat où elles se trouvoient alors. Mais le véritable motif de cette Trêve fut, que ne recevant depuis long-temps aucun secours de France, ni d'hommes ni d'argent, il avoit résolu d'y faire un voyage.

La crainte de l'excommunication empêchoit Philippe Auguste de secourir cette entreprise, qui eust infailliblement réussi, pour peu qu'elle eust esté soutenue. Mais il porta la tendresse de conscience, ou la déférence pour les ordres du Pape, jusqu'à refuser à son fils de lui parler, quand il eut repassé en France, de peur qu'en ayant quelque communication avec un excommunié, il ne participast lui-même à la censure.

Ce voyage fit grand tort aux affaires de Loüis ; car le Comte de Pembrok Regent du Royaume, & le Légat profitant de son absence, sollicitèrent plusieurs Seigneurs de rentrer dans le parti du Roy, & ils y réussirent. Guillaume fils du Comte de Pembrok quitta le parti de France, qu'il avoit jusqu'alors suivi, quoique son pere fust à la teste du parti contraire. Le Comte de Salisberi, le Comte d'Arondel, le Comte de Varennes, & quelques autres en firent autant.

Le Prince pourtant ne perdit pas courage. Après avoir amassé quelque argent, & fait quelques Troupes, il repassa en Angleterre, & fit lever le siege de Monforel, que le Comte de Pembrok, après la fin de la Trêve, avoit fait assiéger. Il revint à Londres, où il croyoit sa presence nécessaire, & fit faire le siege de Lincolne par la meilleure partie de son Armée. Le Comte de Pembrok alla au secours, surprit l'Armée Françoisë, & la défit avec un grand carnage. Le Comte du Perche y fut tué. Plusieurs Seigneurs

Il fait un voyage en France pour avoir du secours.

Pendant son voyage plusieurs Seigneurs rentrent dans le parti du jeune Roy.

Le Comte de Pembrok surprend l'Armée Françoisë, & la défait près de Lincolne.

Loüis leve le siege de Douvre.

An. 1217.

Math. Paris. Guillelm. Azmoric.

Anglois avec quatre cens Gentilshommes furent pris , & presque toute l'Infanterie fut taillée en pieces.

Cette défaite reduisit Loüis à l'extrémité. Car le Comte de Pembrok ayant soumis après sa victoire , la plupart des Fortereses des environs de Londres , prenoit ses mesures pour l'assieger , & la tenoit presque bloquée de toutes parts.

Loüis qui y estoit renfermé , donna avis au Roy son pere & à Blanche sa femme du peril où il se trouvoit. Le Roy extrêmement inquiet , fit entendre à cette Princesse , que la crainte de l'excommunication l'empêchant de secourir ouvertement son fils , il la chargeoit de cette affaire , & lui donnoit tout pouvoir d'agir , le Pape ne pouvant pas trouver mauvais , qu'elle fist tous ses efforts pour sauver son mari.

La Princesse ne perdit point de temps. Trois cens Gentilshommes avec un bon nombre de leurs Vassaux , formerent un Corps assez considerable , & s'embarquerent. Ils avoient à leur teste Robert de Courtenai parent du Prince , & la Flote estoit conduite par un brave Gentilhomme nommé Eustache le Moine , qui entendoit fort bien la Mer.

Le Roy d'Angleterre ne pouvoit pas ignorer les nouveaux preparatifs , qui se faisoient en France. Après la victoire de Lincolne il s'estoit rendu maistre de toute la Côte Meridionale d'Angleterre , où il posta par-tout des Troupes. Il avoit une Flote capable de disputer le passage à celle de France ; & il fut résolu qu'elle l'attaqueroit.

Les Anglois vinrent donc couper chemin aux François , comme ils cingloient vent en poupe vers la Tamise le jour de S. Barthelemi. D'abord quatre Vaisseaux ennemis s'avance-

rent , & Robert de Courtenai , qui montoit celui d'Eustache , alla au devant d'eux pour les combattre. Quelques Vaisseaux qui l'accompagnoient , au lieu de le soutenir , prirent la fuite. Estant ainsi abandonné , il fut pris. La premiere chose que firent les Anglois , s'étant rendus maistres du Vaisseau , fut d'amener Eustache sur le tillac avec quelques autres hommes de l'équipage , & de leur couper la teste à la vüe de l'Armée François. Ce spectacle donna de la terreur aux François , qui voyant leur Chef pris & mort , se débanderent après quelque resistance , & regagnerent les Ports de France. Plusieurs Vaisseaux furent pris dans la fuite , & menez en triomphe à Douvre.

La nouvelle de cette victoire ne fut pas plustost portée au Roy d'Angleterre , que le Comte de Pembrok vint investir Londres , résolu de la prendre par famine , si elle refusoit de se rendre. Il fit entrer sa Flote dans la Tamise , afin que rien ne pût passer dans la Place par mer , & en forma le blocus par terre.

Loüis renfermé dans Londres , sans nulle esperance de secours , à la discretion d'une Bourgeoisie , à laquelle il ne pouvoit pas se fier , prit son parti. Il envoya au Legat & au Grand Maréchal , & leur fit dire qu'il estoit content de leur rendre la Place , pourvu qu'il le pût faire avec sureté pour lui & pour ses gens , & à des conditions qu'il pût accepter sans deshonneur.

Le Legat & le Maréchal menageoient la France , & avoient conçu de l'estime & de l'amitié pour Loüis. Loin de le vouloir perdre , ils souhaitoient fort de le voir tiré de ce mauvais pas. Ils s'opposerent dans le Conseil au plus grand nombre , qui vouloit qu'on poussast les choses à l'extrémité. Ils firent comprendre que la

Ensuite de cette victoire Loüis est assié- gé dans Lon- dres.

Il demande à capituler.

Mathæus
Paris.
Guillelm.
Asmotic.

An. 1217.
La Flote de
France est aus-
si battue &
mise en fuite
par celle
d'Angleterre.

reddition de Londres rétablissoit la tranquillité & l'autorité du Roy dans le Royaume ; que Loüis avec le grand nombre de François qu'il avoit avec lui , pouvoit résister long-temps ; que le Roy de France sçachant que son fils estoit perdu , s'il ne le secouroit , passeroit par-dessus toutes sortes de considerations , & feroit les derniers efforts pour le venir délivrer ; que la guerre se rallumeroit plus vivement que jamais , & qu'au contraire , en accordant à Loüis une composition honorable , & la permission de se retirer d'Angleterre , tout seroit fini.

Leur avis l'emporta , & ils répondirent au Prince , qu'ils entreroient volontiers en Traité avec lui. Le jour fut pris , & Loüis avec les principaux de sa suite , se rendit hors de la Ville sur le bord de la Tamise , où le jeune Roy d'Angleterre , le Legat , & le Grand Maréchal se trouverent , & le Traité fut bien-tost conclu aux conditions suivantes.

*Conditions du
Traité.*

Que Loüis , & tous ceux de sa suite & de son parti jureroient sur les Evangiles de s'en rapporter au jugement de l'Eglise , & qu'ils seroient désormais obéissans au S. Siege ; qu'il repasseroit au plustost en France , avec promesse de ne jamais revenir en Angleterre à mauvais dessein ; qu'il feroit tout son possible auprès du Roy son pere , pour faire rétablir le Roy d'Angleterre en tous ses droits au-delà de la mer , & que lui , quand il seroit un jour sur le Trône , lui feroit justice là-dessus ; qu'il remettroit sans délai entre les mains du Roy toutes les Villes & toutes les Forteresses , dont lui & ses gens s'estoient emparez.

Math. Paris,

Le Roy d'Angleterre jura pareillement sur les Evangiles , aussi-bien que le Legat , & le Grand Maréchal , que la Noblesse d'Angleterre seroit remise en possession de tous ses biens , de tous les privileges , & de toutes les

libertez , dont ils avoient demandé le rétablissement au défunt Roy Jean , & dont le refus avoit donné lieu à la guerre ; qu'il y auroit une amnistie generale pour tous ceux qui avoient pris les armes de part & d'autre : on en excepta l'Archevêque d'York , & plusieurs autres Ecclesiastiques ; que tous les prisonniers faits de part & d'autre , soit à la Journée de Lincolne , soit à la défaite de la Flote François , soit en quelque autre occasion que ce fust , seroient relâchez ; que si quelques-uns d'eux avoient payé leur rançon , ou une partie de leur rançon , elle ne leur seroit point rendue ; mais que pour ceux qui n'en avoient rien payé , ou qui en avoient seulement payé une partie , on ne leur demanderoit rien davantage ; & qu'enfin le Legat donneroit au Prince & à tous ses gens , l'absolution de leur excommunication.

Cet article fut executé sur le champ , & ensuite on s'embrassa les uns les autres , comme si on n'avoit jamais eu rien à démêler ensemble. Loüis retourna à Londres , & remit la Place au Roy. Il emprunta de quelques Bourgeois cinq mille livres sterling pour les frais de son retour , & avec un sauf-conduit du Grand-Maréchal , il repassa en France au mois de Septembre.

Ce fut là le succès de l'expédition d'Angleterre , qui n'échoïa que par la seule apprehension des censures de Rome. Cette unique raison empêcha Philippe Auguste de seconder son fils de toutes ses forces : s'il l'eust fait , l'adresse du Legat n'eust rien produit , & la Noblesse Angloise , trop engagée pour s'en dédire , auroit malgré son inconstance naturelle , esté obligée de s'en tenir au Maître qu'elle avoit choisi. La déference pour ces censures alla si loin , que Loüis & ceux qui l'avoient suivi , en demanderent au

Pape

*Il repasse en
France.*

*An. 1217.
Penitence qui
lui est imposée
pour cette
guerre , & à
ceux qui l'a-
voient suivi.*

Treſor des
Chartres.

Pape une nouvelle abſolution, & une Pénitence pour cette guerre. Le Cardinal de S. Martin Legat Apoſtolique donna pour pénitence à Loüis, de payer pendant deux ans la dixième partie de ſon revenu; & les Laiques qui l'avoient accompagné furent taxez à la vingtième du leur, pour le ſecours de la Terre-Sainte. Les Eccleſiaſtiques furent obligez d'aller à Rome, où le Penitencier leur ordonna la penitence ſuivante. Que dans l'eſpace d'un an aux Feſtes de Noël, de la Chandeleur, de Paſques, de la Pentecoſte, de la Nativité de Noſtre-Dame, & de la Touſſaints, ils feroient amende-honorable dans Noſtre-Dame de Paris, nuds pieds & en chemiſe devant la Meſſe; à l'iſſuë de Tierce, marchant en Proceſſion depuis le grand Autel tout le long du Chœur, tenant en main des verges, dont le Chantre les frapperoit, tandis qu'ils feroient la Confeſſion publique de leur peché. Telle eſtoit alors la maniere dont on en uſoit en ces ſortes d'occasions, de laquelle on ne ſ'accommoderoit pas aujourd'huy.

Treſor des
Chartres.

Soit en vertu de la Trêve de cinq ans faite entre le Roy Jean & Philippe Auguſte, ſoit en vertu du Traité de Loüis avec Henri, que le Pape Honoré III. confirma, les hoſtilitez ceſſerent entierement entre la France & l'Angleterre. Philippe content de la Normandie & des autres Domaines qu'il avoit enlevez aux Anglois, ne penſoit qu'à y affermir ſa domination, & le jeune Henri occupé à rétablir la tranquillité dans ſon Royaume, où il y avoit encore quelques ſemences de révolte, trouvoit trop d'avantage dans la paix avec la France, pour ſonger à la rompre.

An. 1219.

En 1219. quand les cinq ans de la

Trêve furent paffez, Philippe Auguſte envoya ſon fils attaquer la Rochelle, qu'il obligea de ſe rendre; mais elle fut remiſe aux Anglois, par un nouveau Traité de Trêve * que l'on conclut pour quatre autres années, de laquelle Hugues du Bourg Comte de Kent & le Comte de Salifberi furent garants. Loüis au retour de la Rochelle fit une nouvelle expedition contre les Albigeois, que la mort du Comte de Montfort avoit ranimez.

Ce Comte, ainſi que je l'ai dit, avoit fait demander au Pape Innocent III. l'investiture du Comté de Toulouse, dont il avoit déjà l'adminiſtration. Innocent avoit remis la deciſion de cette affaire juſqu'au Concile general de Latran, où le Comte Raymond de Toulouse avoit promis de comparoiſtre.

Il ſe rendit en effet à Rome avec Raymond ſon fils. Pierre Bermond, qui avoit épouſé la fille aiſnée du Comte de Toulouse, y vint auſſi, afin de demander que le Comté lui fuſt adjudgé, en cas que le Concile en privât le Comte & ſon fils. Gui de Montfort ſ'y rendit en meſme temps, pour ſoutenir les intereſts du Comte Simon ſon frere. Après un long examen de tout ce procez, le Concile prononça la Sentence contre le Comte de Toulouse, par laquelle il le priva de ſon Comté, comme Hérétique & fauteur des Hérétiques, en lui aſſignant ſeulement une penſion de quatre cens marcs d'argent ſa vie durant: & Toulouse & les autres Villes de cet Eſtat furent données en propre au Comte de Montfort, avec le titre de Comte de Toulouse. Pour ce qui eſt du jeune Raymond on lui conſerva les Domaines que ſa Maiſon avoit en Provence, pourvu que dans la ſuite,

Nouvelle ex-
pedition de
Loüis contre
les Albigeois.
Ibid.

Le Concile de
Latran prive
le Comte de
Toulouse de
ſon Comté, &
le donne à Si-
mon de Mont-
fort.

Guilhelm.
de Podio Lau-
rentii. Cap. 26
Sommaire de
l'Hiſt. des Al-
bigeois, tirée
des Chartres.

* Ce Traité eſt à la Bibliothèque du Roy, au 28. vol. des MSS. de Brienne.

l'Eglise & le S. Siege fussent satisfaits de la conduite : & ces Domaines memes furent confiez à la garde du Comte de Montfort. La dot de la Comtesse de Toulouse, parce qu'elle estoit Catholique, lui fut assurée.

Ce dernier en demande l'investiture au Roy de France, & l'obtient. Cartulaire de Philippe Auguste.

Le Comte de Montfort n'eut pas plustost reçu cette nouvelle, qu'il vint à la Cour de France, demander au Roy l'investiture du Comté de Toulouse, que le Concile lui avoit adjudgé. Le Roy le traita à Melun avec beaucoup d'honneur, lui accorda ce qu'il lui demandoit, & reçut de lui l'hommage pour le Duché de Narbonne, le Comté de Toulouse, & les Vicomtez de Besiers & de Carcassonne. Il estoit au comble de ses vœux, devenu Maître d'un assez grand Etat, & parfaitement recompensé du zele qu'il avoit fait paroistre pour la Religion Catholique. Mais dès qu'il fut revestu du titre de Comte de Toulouse, il sembla attirer sur lui le malheur, qui depuis long-temps y estoit attaché.

Le jeune Raymond s'empare de toutes les Fortereses de Provence, & du Chateau de Beaucaire.

Guillelm. de Podio Laurentii. Cap. 28. & 29.

Tandis qu'il estoit à la Cour de France, le jeune Raymond, par le secours des Habitans de Marseille, d'Avignon, & de Tarascon, s'empara de toutes les Fortereses de Provence, qui avoient appartenu au Comte Raymond son pere, & prit depuis le Chateau de Beaucaire, à la vûe du Comte de Montfort, qui estoit accouru au secours de la Place.

Ceux de Toulouse sur cette nouvelle, commencèrent à remuer. Montfort fut bien-tost à eux, il entra dans la Ville l'épée à la main, avec quelques Troupes, & mit le feu en divers endroits. Les Habitans racheterent le pillage au prix de trente mille marcs d'argent; mais la maniere dont cette somme fut exigée du peuple, & la rigueur dont on en usa contre ceux qui ne payerent pas assez promptement, irrita extrêmement les

esprits. Les principaux Habitans conspirerent ensemble, pour secoüer le joug à la premiere occasion favorable qu'ils en auroient. Un d'entre eux nommé Aimeric, que le Comte n'avoit pas voulu souffrir dans la Ville, alla trouver le vieux Raymond en Espagne, où il s'estoit retiré chez le Roy d'Arragon, & l'assûra qu'il n'auroit qu'à se presenter devant Toulouse pour y estre reçu.

La Comtesse de Montfort de son costé vint en France, pour demander du secours. Le Pape en écrivit fortement au Roy & au Prince Louïs. On recommença à prescher la Croisade dans le Royaume. L'Archevêque de Bourges & l'Evêque de Clermont menèrent quelques Troupes, avec lesquelles Montfort reprit divers Chasteaux en Provence, & du costé de Narbonne.

Ce n'estoit par tout que petits combats, & que prises de petites Places de part & d'autre, jusqu'à ce que l'an 1217. tandis que Montfort estoit occupé au-delà du Rhône contre les partisans du jeune Raymond, le vieux Comte passa les Pyrenées, & vint avec les Comtes de Comminge & de Paliés, accompagnez de plusieurs Gentilshommes de leurs Vassaux, se presenter devant Toulouse, où il fut reçu avec joye des Bourgeois.

La Ville estoit ouverte de tous costez, depuis que le Prince Louïs en avoit fait abattre une partie des murailles, & le Comte de Montfort y avoit fait faire encore de nouvelles bresches. Les Habitans encouragez par la presence de leur Comte, nettoyerent les fossiez, firent sur les murailles & sur la contrescarpe de fortes pallissades, & travaillant ainsi jour & nuit, ils mirent en quelque sorte leur Ville en défense. Ainsi quand Montfort y arriva, il fut obligé d'en former le siege, qui dura neuf mois, pen-

Epist. 3. Honorii ad Philipp. Appendix Roberti S. Marian.

Le Comte Raymond son pere se presente devant Toulouse, où il est reçu des Bourgeois.

Montfort assiege cette Ville.

dant lesquels il y eut des combats & des assauts continuels, que les assiegez soutinrent avec une valeur & une opiniastreté surprenante.

Epist. 4.
Monotii ad
Philipp.

Au printemps de 1218. le Comte ayant reçu un nouveau secours de Croisez, malgré les efforts que firent les Toulousains auprès du Roy, pour l'empêcher, commença à serrer la Ville de plus près; mais quoi qu'il fît, il n'avoit pû encore à la S. Jean combler les fosses, pour donner l'assaut au rempart.

Et y est tué.
Petrus Vall.
Cetnay.
Cap. 86.

Le lendemain de cette feste, les assiegez de grand matin firent une furieuse sortie par deux endroits; l'une du costé de la principale attaque, pour tâcher de ruiner les machines, & l'autre sur un des quartiers du Camp. Le Comte de Montfort entendoit en ce moment la Messe dans une Eglise voisine. Il sortit promptement, & vint à la teste de quelques Troupes au secours de ces machines. Il lui estoit de la dernière importance de les conserver; parce qu'il les avoit déjà conduites jusques sur le bord du fossé, & qu'il lui eust fallu perdre beaucoup de temps pour les rétablir, si elles eussent esté brûlées ou détruites. Il repoussa les ennemis jusques dans leur fossé, mais en essuyant une effroyable grêle de pierres & de flèches qu'on tiroit de dessus les remparts. Une de ces pierres lancée d'un mangonneau, le frappa à la teste, & le renversa, & au même temps son bouclier lui étant échappé de la main, il fut percé de cinq coups de flèches, dont il expira sur le champ.

Ainsi mourut le fameux & le vaillant Simon Comte de Montfort, le Héros de son siècle, & un de ces hommes extraordinaires, auxquels très-peu peuvent estre égaux ou même comparez.

Amauri son
fils lui succede

Cette mort fut le salut des assiegez, & releva les esperances du Comte

Raymond. Plusieurs Gentilshommes rentrèrent dans son parti. Tous les François néanmoins que le Comte de Montfort avoit establis dans le pais & en diverses Forteresses, firent hommage à Amauri son fils, & le reconnurent pour Comte de Toulouse. La consternation de l'Armée, le défaut de vivres & d'argent, la retraite d'un grand nombre de Croisez obligerent le nouveau Comte de lever le siege, & mesme d'abandonner le Chasteau Narbonnois, qui estoit, ainsi que j'ai dit, comme la Citadelle de Toulouse. Il se retira à Carcassonne, où il fit transporter le corps de son pere.

Ge. levez le siege.

Ibid.

Castelnaudari peu de temps après se donna au Comte de Toulouse. Amauri l'assiegea. Il y perdit son frere Gui de Montfort, & ne put prendre la Place.

Guillelm.
de Podio.
Cap. 32.

Une grande partie de ce que je viens de raconter se passa, tandis que Loüis estoit encore en Angleterre. Ce Prince après son retour fut envoyé par le Roi son pere au secours d'Amauri. Il prit Marmande sur le Comte de Toulouse, quoique la Place fust vigoureusement défendue par le Comte d'Astarac, par le Seigneur de Blanquafort, & par plusieurs autres Gentilshommes qui s'y estoient renfermez. De-là il vint mettre le siege devant Toulouse, s'estant seulement engagé au Legat pour quarante jours, & sans obliger ses gens à demeurer au-delà de ce terme, auquel j'ai déjà remarqué que se bornoit le vœu de cette Croisade. Il ne put dans cet espace de temps emporter la Place, & s'en retourna en France.

Amauri fort pressé par ses ennemis, voyant la ferveur de la Croisade se rallentir de jour en jour, fit faire à Philippe Auguste une proposition fort avantageuse. C'estoit de lui ceder toutes les conquestes que le défunt Comte de Montfort avoit faites, plu-

An. 1219.
Proposition
avantageuse
qu'il fait à
Philippe Au-
guste.
Sommaire
de l'Hist.
des Albis.
tirée du

Treſor des
Chartres.

Guillelm.
de Podio.
Cap. 34.

Guillelm.
de Podio.
Cap. 34.

Guillelm.
de Podio.
Cap. 34.

An. 1222.
Mort des

toſt que de ſe les laiſſer enlever par les Hérétiques. La choſe fut propoſée de la part d'Amauri, par le Cardinal de Sainte Rufine Legat du Pape, & par les Evêques de Montpellier, de Lodeve, de Beſiers, & d'Agde. Le Roy conſulta ſur cela les Etats aſſemblez à Melun: mais la France avoit beſoin de la paix, pour ſe remettre des guerres paſſées, & ce Prince préſera en cette occaſion, le repos de ſes Sujets à ſon avantage & à ſa gloire. On dit encore qu'une des railons qui empêcha le Roy d'accepter cette offre, fut la difficulté de cette guerre. Il prévint qu'elle devoit eſtre de longue durée; que ſ'il venoit à mourir après l'avoir entrepriſe, ſon fils ſe trouveroit engagé d'honneur à la pourſuivre; que le connoiſſant d'une complexion très-délicate, il ne le croyoit pas capable d'en ſupporter les fatigues, ſans courir riſque de la vie. Peut-eſtre encore ne crut-on pas devoir beaucoup compter ſur les offres d'Amauri, qui vouloit apparemment ſ'appuyer de la France, pour intimider le Comte de Toulouſe, & l'amener à un accommodement, qu'il lui propoſa diverſes fois dans la ſuite. On apprehenda encore que le Pape n'intervint, & ne traversât la négociation, à cauſe que c'éſtoit le Saint Siege qui avoit donné le Comté de Toulouſe au défunt Comte de Montfort. Vers ce temps-là meſme, le Pape fit faire quelques propoſitions de paix au jeune Comte de Toulouſe, qui ne furent point acceptées. Il fit enſuite prêcher de nouveau la Croiſade, & penſa meſme à créer un Ordre Militaire de Chevaliers contre les Albigeois, ſur le modele de ceux qui avoient eſté établis à Jeruſalem contre les Turcs; mais tous ces projets n'eurent point d'eſfet.

Quelque temps après le vieux Comte Raymond mourut. Son fils plus ai-

mé, & moins méchant que lui, fit revenir dans ſon parti quantité de Nobleſſe du Comté de Toulouſe, & reprit ſur Amauri preſque tout ſon Etat. C'eſt où en eſtoient les choſes, lors que l'an 1223. Philippe Auguſte fut attaqué d'une fièvre quarte, qui ſe changea en continuë, & dont il mourut à Mante, où il tenoit une Aſſemblée des Barons & des Préſlats de ſon Royaume. Cette mort arriva le quatorzième de Juillet, après qu'il eut régné quarante-trois ans huit mois & quatorze jours. Il avoit environ cinquante-huit ans, eſtant né à Paris en l'an 1165. ou ſelon d'autres en 1166.

Ce fut ſans contredit le plus grand Prince, qui euſt monté ſur le Trône de France depuis Charlemagne. Le courage, la prudence, l'application à l'agrandiſſement, à la ſeureté, à l'ornement de ſes Etats, vertus dont l'aſſemblage forme l'idée d'un grand Roy, ſe trouverent toutes en ſa perſonne. Juſqu'à lui les Rois de France avoient eſté moins puiffans que quelques-uns de leurs Sujets, tant leur Domaine eſtoit retréci. Depuis lui, la puiffance Royale a toujours cru à meſure que le nombre de ces anciens uſurpateurs, ſous le nom de Feudataires, a diminué. La conquête de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou, fut le rétabliffement de l'autorité Royale, & la plûpart de ces grands Vaſſaux, qui à l'hommage près, agiſſoient eux-mêmes en Souverains, rabattirent beaucoup de leur fierté. L'acquiſition des Comtez d'Auvergne & d'Artois, de la Picardie, & de quantité de Places & de Terres en Berri, & en d'autres endroits du Royaume, furent les fruits de ſa politique & de ſon ménage. Toutes ces nouvelles poſſeſſions l'enrichirent lui & ſes ſucceſſeurs, & le mirent diverſes fois en eſtat de lever des Soldats à ſes dépens, & de ſe

vieux Comte
Raymond &
de Philippe
Auguſte.

An. 1223.
Rigord.
Guillelm.
Britto, L. 12.

An 1223.
Eloge de Phi-
lippe Auguſte.
Il orna Paris
& l'augme-
ta.

Treſor des
Chartres.

Rigord in
Vita Philipp.
Augusti.

passer de ses Vassaux, dont la bizar-
rierie avoit si souvent causé bien du
chagrin, & de grandes pertes à ses
prédécesseurs. Il fit paver Paris, il l'or-
na, & l'augmenta de beaucoup, fai-
sant entourer les Fauxbourgs de mu-
railles. Cette nouvelle enceinte fai-
soit du costé du Septentrion un demi
cercle ou un arc, dont la riviere estoit
comme la corde.

De la Ma-
re, Traité
de la Police.
L. 2. tit. 6.

Cet arc commençoit sur le bord de
la Seine vis-à-vis du Louvre, enfer-
moit Saint Germain l'Auxerrois, &
finissoit sur le bord Oriental de la ri-
viere vis-à-vis de la Tournelle. Le
point du milieu de cet arc estoit en-
dedà de Saint Nicolas des Champs. Il
y a encore une Tour de cette ancien-
ne clôture dans le Monastere de l'Ave-
Maria.

Du costé Meridional de la riviere,
cette enceinte fut continuée presque
en triangle, depuis la Tournelle, vis-
à-vis de laquelle l'autre finissoit, jus-
qu'au bord Occidental de la riviere,
où est maintenant le College des
Quatre-Nations. La pointe de cette
espece de triangle renfermoit le Cou-
vent des Jacobins de la rue Saint Jac-
ques.

Le sçavant Auteur d'où j'ai tiré ce
détail, soutient & prouve bien con-
tre le préjugé ordinaire, que ce ne
fut pas là la premiere augmentation
de Paris, & qu'une partie du costé
Septentrional avoit déjà esté enfer-
mée de murailles long-temps aupara-
vant vis-à-vis de l'Isle, où est la Cité,
qui estoit autrefois toute la Ville de
Paris. Cette augmentation commen-
çoit sur le bord Septentrional de la ri-
viere, un peu au-dessous du grand
Chastelet, & renfermoit S. Merry du
costé du Nord, & la Grève du costé
de l'Orient. Mais je ne suis nullement
de l'avis de cet Auteur, lorsqu'il pré-
tend que cette enceinte fut un ouvra-
ge des Romains. La Relation du siege

de Paris, fait par les Normands l'an
886. & 887. qui est d'un Auteur con-
temporain, & present à ce siege, mar-
que expressément que la Ville de Pa-
ris estoit encore alors toute renfermée
dans l'Isle, & toute la suite des atta-
ques le suppose. Il est constant par les
preuves de M. de la Mare, que cette
enceinte estoit faite dès le temps de
Loüis le Gros ou de Loüis le Jeune :
mais on ne sçait sous quel Regne la
muraille fut bastie.

Abbo de Obe-
sidione Pari-
sienſi.

Philippe Auguste commença le
Chasteau du Louvre. Il fit enceindre
de murailles plusieurs Villes du
Royaume. Il conçut le dessein de fai-
re bastir un Hostel ou Hôpital des In-
valides pour ses Soldats & ses Officiers.
Nous avons une Lettre du Pape Inno-
cent III. qui lui écrivit sur ce sujet, &
exemptoit de la Jurisdiction de l'E-
vêque cette Maison, quand elle seroit
bastie. Mais nous ne voyons pas que
ce Prince eust executé ce dessein.

Il commença
le Chasteau du
Louvre.
Lib. XI.
Epist. 854.

Il se maintint contre Henri Second
& Richard Rois d'Angleterre, deux
ennemis redoutables; & sous le regne
de Jean leur successeur, il abattit &
aneantit presque entierement la puis-
sance de la Nation Angloise en-deçà
de la mer.

Il abattit la
puissance de la
Nation An-
gloise.

Il perfectionna beaucoup l'Art Mi-
litaire en France, par le soin qu'il
prit d'animer & de s'attacher quantité
de bons Ingenieurs, en leur donnant
de grandes recompenses, & rien ne
contribua plus à ses conquestes & à la
prise des plus fortes Places sur les An-
glois. On parle sous son regne d'une
espece de Soldats appelez Ribauds, qui
par ce qui en est dit dans la narration
de la prise de Tours sur Henri II. Roy
d'Angleterre, semblent avoir beau-
coup de rapport avec nos Dragons ou
Grenadiers d'aujourd'hui. C'estoit
ceux que l'on mettoit à la teste des
assauts, & dont on se servoit dans les
escalades & dans d'autres actions su-

Il perfectionne
l'Art Mili-
taire.
Guillelmus
Brito.
Ribaldi.

Rex Ribaldorum.

Il vient à bout d'une puissante Ligue.

Sa piété & sa Religion.

Rigord.

bites & vigoureuses. Comme c'est la première fois que cette Milice est nommée dans notre Histoire, il est vrai-semblable qu'elle fut instituée par Philippe Auguste. Ce nom de Ribaud est devenu depuis ce temps-là infame en France, à cause des débauches, auxquelles ces déterminés s'abandonnoient. Ils avoient un Chef, qui portoit la qualité de Roy des Ribauds. C'estoit une Charge considérable, qui avoit même Jurisdiction pour certains points de Police dans la Maison du Roy & dans le Royaume.

Les conquestes de Philippe l'ayant rendu redoutable, il eut le sort de tous les Princes Conquerants, qui fut de voir se liguier contre lui les plus grandes puissances de son temps, sçavoir, l'Angleterre, l'Empire, le Comté de Flandre, & plusieurs petits Estats, qui se joignirent à ces trois Chefs. Il vint à bout de cette Ligue, par la grande victoire qu'il remporta à la memorable Journée de Bouvines, où la bravoure des François, animée par la présence & par le danger de leur Roy, suppléa en même temps au désavantage du nombre, & aux inconvéniens d'une surprise & d'une attaque, à laquelle ils ne s'attendoient point.

La piété & la Religion de ce Prince parurent, par la haine qu'il eut toujours pour les ennemis de la Religion. Il ne fit aucun quartier aux Hérétiques: il fit la guerre aux Albigeois, il chassa les Juifs de son Estat, il leur permit toutefois d'y revenir quelque temps après, & le seul besoin d'argent dans les pressantes affaires qu'il avoit sur les bras, l'obligerent à cette condescendance. Il alla par le même motif de Religion, faire la guerre en personne aux Mahometans dans la Palestine: & la plus grande partie des legs qu'il fit dans son Testament, fut en faveur de cette Chrétienté désolée. C'estoit

alors une coutume, que les Rois de France donnaient aux Comédiens les habits dont ils ne vouloient plus se servir. Philippe abolit cette coutume, & ordonna que les siens fussent donnés aux pauvres. Il fit de severes Edits contre les blasphémateurs. Il eut toujours de grands égards pour le S. Siege, & l'on a vu que s'il en avoit eu moins, il se seroit assurément rendu maître de la Couronne d'Angleterre. On voit par un Monument de ces temps-là, qu'il porta sa devotion si loin, que pendant un temps il eut dessein de se retirer au Monastere de Cluny, & il ne tint pas à l'Abbé, qu'il n'y prît l'habit de Moine. Il favorisa les beaux Arts. L'Université de Paris fut très-florissante, extraordinairement fréquentée sous son regne, & en même temps un peu moins docile, qu'elle ne devoit à l'égard de son Souverain. Son divorce avec Ingelburge de Danemarck, & son mariage avec Agnès de Méranie, du vivant de cette Reine, un fils-naturel nommé Pierre-Charlot, qu'il avoit eu durant son divorce, & qui fut depuis Evêque de Noyon, montrent que du côté de la chasteté, il ne fut pas sans reproche. Mais il se soumit enfin aux avis du Pape & des Evêques, & avec le temps il se résolut à reprendre son épouse légitime.

Philippe estoit d'une taille mediocre, beau de visage, hormis qu'il avoit deux petites taches sur l'un des yeux. Il avoit les manieres fort honnestes. Il parloit toujours fort juste, s'exprimoit avec beaucoup d'agrément, d'esprit, de vivacité, & disoit beaucoup en peu de paroles. Il aimoit ses Sujets, & en estoit aimé. Je ne vois pas que le nom d'Auguste qu'il porte dans l'Histoire, lui ait jamais été donné de son vivant. L'Historien de sa vie* s'applique même à se justifier sur cet article, & à prévenir ses Lecteurs

Tom. 1. Spici. legii pag. 491. Gesta Philipp. Augusti.

Guillelm. Brito sub 6. nem.

Le nom d'Auguste ne lui a jamais été donné de son vivant. Rigord. Guillelm. Brito. L. 9.

* Rigord. in Prologo.

sur la nouveauté de ce titre. *On sera surpris*, dit-il, *qu'à la teste de cet Ouvrage*, je donne au Roy le titre d'Auguste. Ce qui marque évidemment qu'on ne le lui donnoit pas alors; mais il le meritoit, & c'est avec justice, que les Historiens plus modernes ont suivi cet exemple.

Ses Enfants.

Outre Loüis qui succeda à la Couronne, Philippe Auguste eut encore d'Agnès de Méranie sa troisième femme, un fils du même nom que lui, & qui fut Comte de Boulogne par sa femme Mathilde, fille unique de Renaud Comte de Dammartin & de Boulogne. Ce Renaud est celui, qui s'estant revolté & ligué avec le Roy d'Angleterre, l'Empereur, & le Comte de Flandre, fut pris à la bataille de Bouvines.

Il eut aussi de la même Agnès une fille nommée Marie, qui épousa en premières nœces Philippe Comte de Haynaut & Marquis de Namur, & en secondes nœces, Henri IV. Duc de Brabant & de la basse Lorraine.

Il réunit à sa Couronne plusieurs Domaines qui en avoient esté démembrés.

C'est sous ce Regne que Messieurs de Sainte-Marthe dans leur Histoire Genealogique de la Maison de France, commencent à marquer les réünions faites par nos Rois, de plusieurs Domaines qui avoient esté démembrés de la Couronne dans les siècles précédens: & ils le font d'ordinaire sur les Actes qu'ils ont trouvez dans les Tresor des Chartres, qui fournit fort peu de choses à cet égard pour

les Regnes qui avoient précédé celui-ci, parce qu'ainsi que je l'ai remarqué, le Chartrier de France fut enlevé par le Roy d'Angleterre, dans la déroute de l'arrière-garde de Philippe Auguste, qui ne put obtenir qu'on le lui rendist.

Ces Remarques de Messieurs de Sainte-Marthe sont un des points des plus importants de leur Histoire, & je ne manqueray pas de les transcrire à la fin de chaque Regne, lorsqu'il s'y trouvera quelque chose de considérable en cette matière.

Outre les réünions que j'ay marquées dans la suite de l'Histoire de ce Regne, comme celle de la Normandie, & quelques autres, Philippe Auguste réunit à sa Couronne le Comté d'Amiens, dont Philippe Comte de Flandre s'estoit emparé. La Chastellenie de Passy, la Ville d'Evreux, & puis toute la Vicomté, la Terre de Nogent, & Nogent-Erembert, les Seigneuries de Charroux, de Linieres, & de Bomez, Gien avec sa Chastellenie. Jean de Baugency en 1215. ratifia la donation des Terres de Valois & de Vermandois faite au même Roy par Alienor Comtesse de Vermandois. Philippe réunit aussi à sa Couronne le Comté d'Alençon, la Forest d'Escouë, de la Haye, & de Ferrieres, & celles de Chaumont & de la Roche, & la Ville de Domfront.

Inventaire du Tresor des Chartres T. 3. Normandie. 2. n. 2.

SOMMAIRE

DU

REIGNE

DE

LOUIS VIII.

LOUIS VIII. est couronné à Rheims avec la Reine Blanche sa femme. Le Roy d'Angleterre lui demande la restitution de la Normandie. Le Roy fait un Traité d'Alliance avec l'Empereur, & s'assure de divers Seigneurs. Il confisque ensuite les Fiefs mouvans de la Couronne, qui appartoient au Roy d'Angleterre. Il prend plusieurs Places. Il fait une Trêve de trois ans avec l'Angleterre. Il tourne ses armes contre les Albigeois. Il accepte la cession qu'Amauri lui fait de tous ses droits sur le Comté de Toulouse. Il prend Avignon par Capitulation, entre en Languedoc, tombe malade à Montpensier, & meurt peu de jours après. Son éloge. Son Testament.



HISTOIRE

D E

FRANCE.

LOUIS VIII.

*Louis VIII.
est couronné à
Rheims avec
la Reine Blan-
che sa femme.
Gesta Lu-
dov. VIII. an.
1223.*



ans, fut couronné à Rheims avec la Reine Blanche sa femme par l'Archevêque Guillaume de Joinville. Jean de Brienne Roy de Jerusalem, qui avoit passé en Europe, pour ve-

Tome III.

N peu plus de trois semaines après la mort de Philippe Auguste, le huitième d'Aoust de l'année 1223. Louis Huitième du nom, âgé de trente-six

nir demander du secours contre les Turcs, assista à ce Sacre, & la plupart des principaux Seigneurs & Vassaux de la Couronne s'y trouverent.

Henri III. Roy d'Angleterre ne jugea pas à propos de s'acquitter de ce devoir, ni par lui-même, ni par Procureur. Il espéra au contraire rétablir sous ce nouveau Regne, le mauvais estat de ses affaires en-deçà de la mer. Il envoya l'Archevêque de Cantorberi à la Cour de France,

*Le Roy
d'Angleterre
lui demande
la restitution
de la Nor-
mandie
Mathæus
Paris in
Henric. III.*

Y

pour demander la restitution de la Normandie, & de toutes les Places dont Philippe Auguste s'estoit emparé, prétendant que Loüis dans le Traité de Londres, avant sa sortie d'Angleterre, s'estoit engagé à les rendre, si-tost qu'il seroit sur le Trône. Ce fut là le compliment qu'il lui fit faire, au lieu de l'excuse qu'il lui devoit en qualité de Vassal, pour s'être absenté du Sacre. Le Roy répondit, qu'il possédoit à juste titre la Normandie & les autres Domaines, que le Roy son pere avoit enlevés aux Anglois, non seulement par le droit de la guerre, mais encore par celui que lui donnoit sa qualité de Souverain sur ses Vassaux rebelles, & qu'il estoit prest de le soutenir au Tribunal des Pairs du Royaume, si le Roy d'Angleterre vouloit y comparoître. Que de plus le Roy d'Angleterre avoit lui-même violé le Traité de Londres, principalement en deux points. Premièrement, en ce qu'il n'avoit pas rétabli les anciennes Loix d'Angleterre, ni aboli les abus introduits par ses prédécesseurs, comme on en estoit convenu dans ce Traité. En second lieu, en ce qu'il avoit exigé de grosses rançons des prisonniers François, contre ce qui estoit expressément porté dans un des articles, & que par ces infractions importantes & notoires, il l'avoit lui-même délivré de ses engagements.

Les Ambassadeurs s'en retournerent avec cette réponse, & on prévint bien que si-tost que la Trêve de quatre ans faite entre les deux Etats, seroit expirée, la guerre recommenceroit plus vivement que jamais.

En effet, le Pape Honoré III. fit en vain tous ses efforts, pour faire conclure une nouvelle Trêve, & incontinent après les Fêtes de Pâques, qui estoit le terme de la Trêve, les hostilités recommencerent.

Le Roy avant que de recommencer la guerre, prit ses seuretez du costé de l'Allemagne. Car quoique l'Empereur Frideric II. eust des obligations essentielles à Philippe Auguste, qui avoit tant contribué à l'élever sur le Trône de l'Empire, il apprehenda que le Roy d'Angleterre ne l'engageast dans son parti, le souvenir des bienfaits passés s'effaçant aisément dans l'esprit des Princes à la vûe des avantages presens. Ainsi au mois de Novembre de l'année 1223. Loüis renouvela avec lui le Traité d'Alliance, par lequel ce Prince promit de n'entrer en aucune Confederation avec le Roy d'Angleterre contre la France. Ce Traité fut encore confirmé depuis dans une Conference qui se tint à Vaucouleurs entre les Envoyez du Roy & ceux de Henri Roy d'Allemagne fils de Frideric. Loüis avoit deux mois auparavant renouvelé la Trêve que le Roy son pere avoit faite avec le Vicomte de Toüars, celui de tous les Seigneurs de delà la Loire, qui pouvoit le plus traverser ses desseins par sa puissance & par ses richesses.

Il en fit autant avec Hugues Comte de la Marche, qui quelque temps après, se declara ouvertement pour lui. Les principales conditions du Traité furent, que le Comte seroit dédommagé du doüaire de sa femme Isabelle veuve du défunt Roy d'Angleterre, que les Anglois ne manqueroient pas de saisir. On lui assigna pour dédommagement Langés, mais sans le droit de fortifier cette Place qu'avec l'agrément du Roy, deux mille livres par an sur le Tresor Royal, en attendant que la Ville de Bourdeaux fust prise sur le Roy d'Angleterre, & dès qu'elle le seroit, on devoit l'en mettre en possession, le Roy se réservant seulement les regales, & les hommages des Vassaux qui seroient à la distance de plus de trois

*Le Roi fait
un Traité
d'Alliance
avec l'Empe-
reur, & s'as-
sente de di-
vers Sei-
gneurs.
Tresor des
Chartres.*

Ibid.

lieux de la Ville. On consentoit que le Comte retint la Ville de Xaintes, & on lui promettoit l'Isle d'Oleron si tost qu'elle seroit conquise, comme elle le fut peu de temps après.

Il confisque ensuite les Fiefs mouvans de la Couronne, qui appartenoient au Roi d'Angleterre.

Inventaire du Tresor des Chartres.

Il prend plusieurs Places.

An. 1224. Gesta Ludovici VIII.

Le Roy s'assura encore de quelques autres Seigneurs de delà la Loire, & ensuite publia de nouveau la confiscation que le Roy son pere avoit faite, de tous les fiefs mouvans de la Couronne qui avoient jusqu'alors appartenu aux Rois d'Angleterre. C'estoit declarer bien hautement qu'il ne vouloit point de paix.

En effet il partit à la S. Jean avec une nombreuse Armée. Il se rendit à Tours, & alla assieger Niort. Savari de Mauleon, qui avoit maintenu jusqu'alors la faction Angloise dans le Poitou, s'estoit renfermé dans la Place & la défendit avec vigueur : mais se voyant sans esperance de secours, il fut obligé de capituler. Un des articles de la capitulation fut qu'il seroit conduit à la Rochelle, & que ni lui, ni aucun de ses Officiers ou de ses Soldats ne pourroient jusqu'à la Toussaints prochaine, porter les armes contre la France dans aucune autre Place.

Le Roy marcha ensuite à saint Jean d'Angeli, qui se rendit sans resistance, & vers la my-Juillet il alla mettre le siege devant la Rochelle, où Savari de Mauleon se défendit encore mieux qu'à Niort. Il avoit avec lui un très-grand nombre de Noblesse & une forte Garnison, avec laquelle il fit de frequentes & de vigoureuses sorties, & tenoit sans cesse le Camp du Roy en allarme ; mais estant extrêmement pressé, il écrivit au Roy d'Angleterre pour avoir du secours, & sur tout de l'argent, dont il avoit beaucoup plus de besoin que du reste. Il arriva à quelque temps de là quelques Navires Anglois au Port de la Rochelle, avec des munitions pour la Place,

Nangius.

mais point d'argent. Les plaintes que ce Commandant fit à cette occasion, causerent de la méintelligence entre lui & les Anglois. Il capitula malgré eux, du consentement des principaux de la Garnison, & la Ville fut rendue au Roy le troisieme jour d'Aoust. Savari de Mauleon passa en Angleterre : les Anglois qui l'accompagnerent dans son passage, lui rendirent de mauvais services à la Cour, & tâcherent de le rendre responsable de tous les mauvais succès de la Campagne ; jusques-là que l'on pensa à l'arrêter ; mais en ayant esté averti, il s'échapa, & chagrin de ce que l'on reconnoissoit si mal les grands & longs services qu'il avoit rendus à la Couronne d'Angleterre sous les derniers regnes, il vint se jeter entre les bras du Roy de France. Louis le reçut avec joye, lui promit sa protection, le remit en possession de toutes ses Terres, & ce Seigneur lui en fit hommage.

Presque tout ce qu'il y avoit d'Anglois naturels en Guyenne s'estoient retirez à la Rochelle, & par la capitulation ils furent obligez de retourner en Angleterre, de sorte que les habitans du pais se voyant abandonnez, se soumirent au Roy. Le Vicomte de Limoges, le Comte de Perigord, & tous les Seigneurs de delà la Loire, lui firent serment de fidelité. Il n'y eut que les Gascons au-delà de la Garonne, qui refuserent de le faire, & Bourdeaux demeura toujours fidelle à son ancien Maistre.

La jeunesse du Roy d'Angleterre, la mort du grand Maréchal arrivée depuis que les François avoient quitté le Royaume, la prison de Ferrand Comte de Flandre, la ruine des affaires & la mort de l'Empereur Othon, qui avoient esté les plus zelez Alliez du Roy d'Angleterre contre la France, les revoltes de quelques Seigneurs, qui faisoient encore de la peine à ce

Y ij

Gesta Ludovici.

An. 1224.

jeune Roy, avoient esté cause de l'entiere décadence des Anglois dans la Guyenne, & dans les païs d'au-delà de la Loire. Mais la prise de la Rochelle, & les grandes suites qu'elle eut, les firent penser serieusement à la défense de ce qui leur restoit au-delà de la Mer.

Gesta Ludovici.

Ils équiperent pendant l'hyver une Flote de trois cens voiles, qui partit au printemps, sous la conduite du Comte de Salisberi, & sous les ordres de Richard, frere cadet du Roy d'Angleterre. Richard avoit alors au plus quinze ans, le Roy son frere le crea Chevalier en lui ceignant l'épée, & le fit Comte de Cornouaille, & Comte de Poitou. Il lui donna exprès ce dernier titre, pour réveiller dans le cœur des Poitevins l'ancienne inclination qu'ils avoient eüe pour la domination d'Angleterre, & ranimer s'il pouvoit, les restes de la faction Angloise, qui avoit entierement succombé.

Matth. Paris.

Il fait une Trêve de trois ans avec l'Angleterre.

La Flote arriva heureusement à Bourdeaux, où Richard fut bien reçu par l'Archevêque, & par les habitants. Il leur lut les Lettres du Roy son frere, par lesquelles il les conjuroit de se souvenir de la fidelité qu'ils lui devoient, & de seconder les efforts que ses Generaux alloient faire, pour chasser les François des Provinces qu'ils lui avoient enlevées. L'arrivée de la Flote fit un grand effet: quantité de Noblesse vint offrir ses services à Richard, & le Comte de Salisberi se servant de cette bonne disposition, alla assieger la Reole, qu'il prit après un assez long siege, aussi-bien que Bergerac & S. Machaire. Le Comte de la Marche ayant par ordre du Roy assemblé des Troupes durant le siege de la Reole pour le faire lever, se mit en chemin pour executer ce dessein; mais ayant donné imprudemment dans une embuscade, il fut défait. Les

François de leur costé prirent quelques Chasteaux. C'est-là tout ce qui se passa durant cette Campagne, après laquelle une Trêve de trois ans se fit, & la Flote d'Angleterre s'en retourna. Mais Richard demeura en Gascogne avec une partie des Troupes Angloises; ce qui n'empêcha pas que le Vicomte de Toüars, qui s'estoit jusqu'alors tenu neutre, ne prist le parti des François, & ne soumit au Roy toutes ses Places par l'hommage qu'il lui en fit.

Ar. 1225.

Le Roy d'Angleterre, quoique sa presence fût fort necessaire dans son Royaume à cause des semences de troubles qu'il y voyoit encore, délibéra toutefois, si au printemps prochain il n'iroit point en Gascogne. Mais ayant appris que le Legat du Pape avoit engagé le Roy de France à tourner ses armes contre les Albigeois, il se rassura & ne passa point la mer. Il fut encore déterminé à ne pas sortir d'Angleterre, par la prédiction d'un fameux Astrologue nommé Guillaume de Perepond, qui lui dit avec beaucoup d'assurance, que la guerre des Albigeois seroit funeste au Roy de France, & que selon les regles de son art, il lisoit dans le Ciel, que ce Prince y mourroit, ou que s'il en revenoit, il y perdrait la plus grande partie de son Armée. Le Roy d'Angleterre compta apparemment beaucoup plus sur la diversion des Albigeois, que sur la prophetie de son Astrologue, pour demeurer en Angleterre. La pieté du Roy de France eut beaucoup plus de part que la politique, à cette guerre contre les Albigeois; car s'il n'eût pas pris le change, il estoit difficile que les Anglois pussent conserver long-temps le peu qui leur restoit en deçà de la mer.

Il tourne ses armes contre les Albigeois. Ibid.

Depuis la mort de Philippe Auguste, les choses alloient toujours de mal en pis en Languedoc pour le

Il accepte la cession qu'Amauri lui fait

de tous ses
droits sur le
Comté de Tou-
louse.
Epist. Amal-
rici apud
Carel.
Guillelm.
de Podio.
Cap. 34.

Comte Amauri de Montfort, de sorte que faute d'argent, ne pouvant mettre des vivres & des munitions dans Carcassonne & dans les autres Places qu'il tenoit encore, il fut obligé de les abandonner, & fit au Roy la même proposition qu'il avoit faite à Philippe Auguste, de lui céder tous ses droits sur le Comté de Toulouse. Le Roy à la persuasion du Cardinal de S. Ange, l'accepta, & promit en récompense à Amauri, la charge de Connestable de France, quand elle seroit vacante, ce qui fut exécuté par S. Louis. La guerre que le Roy avoit commencée contre les Anglois, retarda pour quelque temps celle qu'il promit au Legat, de faire aux Albigeois. Ce ne fut que l'an 1226. qu'ayant pris la Croix sur les pressantes sollicitations que le Cardinal lui en fit, il se mit en devoir d'accomplir son vœu : & il n'entra en action qu'après avoir reçu assurance du Roy Jacques d'Arragon, qu'il ne soutiendrait en aucune manière les Albigeois.

Invent. des
Chart. T. 7.
Sommaire de
la guerre des
Albigeois tiré
du Trésor
des Chartres

Un grand nombre de Seigneurs se croisèrent avec le Roy ; savoir les Comtes de Boulogne & de Clermont, le Duc de Bretagne, les Comtes de Dreux, de Chartres, de Saint Pol, de Rouci, de Vendosme, le Sire Matthieu de Montmorenci, Robert de Courtenai, Enguerrand Sire de Couci, le Sénéchal d'Anjou, Jean Sire de Néeffe, les Vicomtes de Sainte Susanne & de Chasteaudun, Savari de Mauleon, Thomas & Robert de Couci, Gaucher de Joigni, Gautier de Rinel, Henri de Silly, Philippe de Nanteüil, Estienne de Sancerre, Renand de Montfaucon, Gui de la Roche, Renaud d'Amiens, Robert & Simon de Poissy, Bouchard de Mailli, & Florent de Hangeft. Tous ces Seigneurs suivirent le Roy en cette expédition, & Thibaud Comte de Champagne l'y vint joindre devant Avignon.

L'Armée prit sa route par Lion pour la commodité des charrois & des équipages, & descendit le long du Rhosne jusqu'à Avignon, pour entrer de-là dans le Languedoc, où plusieurs Châteaux & Forteresses du Comte de Toulouse se soumirent avant l'arrivée du Roy. Les habitans d'Avignon, quoique de tout temps fort attachez à la famille des Comtes de Toulouse, lui envoyèrent des Députés & des ostages, pour l'assurer de leur obéissance, & promirent de fournir à son Armée tout ce qu'il souhaiteroit.

Guillelm.
de Podio.
Cap. 35.

Les Troupes au nombre de cinquante mille hommes arriverent proche de cette Ville-là, la veille de la Pentecoste. Une partie s'avançoit pour y entrer, & estoit déjà sur le pont de la Sorgue, lorsque les Bourgeois apprehendant que les soldats ne les pillassent en passant, changerent tout à coup de résolution, & fermerent leurs portes.

An. 1226.

Le Roy surpris de ce procédé, leur en envoya demander la raison. Ils apportèrent celle que je viens de dire, & lui offrirent seulement le passage par la Ville, pourvu qu'il ne fust pas accompagné de beaucoup de monde, & la liberté à l'Armée de passer au-dessous de la Roche, à costé de la Ville, où le chemin estoit fort étroit, & où peu de Soldats pouvoient marcher de front.

Le Roy peu satisfait de cette réponse, leur envoya dire que s'ils ne lui ouvroient leurs portes, il les assiegeroit : ils répondirent insolemment qu'ils se défendroient. Sur quoi les ordres furent donnez d'investir la Place. On distribua les postes, on prépara les machines, & peu de jours après on commença les attaques. Elles furent vigoureusement soutenues par les assiegez durant trois mois, pendant lesquels Pierre Archevêque de

Narbonne, qui venoit de succéder au gouvernement de cette Eglise à Arnaud Amauri, fut envoyé par le Roy & le Legat en Languedoc, pour négocier l'accommodement des Seigneurs & des peuples avec l'Eglise & avec le Roy. Il y réussit si bien, que toute la partie Orientale du Languedoc entre Avignon & Toulouse, jusqu'aux Portes de cette Capitale, se soumirent. La Ville de Carcassonne envoya ses clefs au Roy durant le siege d'Avignon, & même Roger Comte de Foix, & Bernard Comte de Comminge, si dévoüez de tout temps aux Comtes de Toulouse, vinrent au Camp demander la paix.

Ibid.

*Il prend
Avignon par
capitulation.
Chronic.
Nangii.*

An. 1216.

Enfin après une longue & opiniâtre résistance Avignon se rendit par capitulation, & le Roy en fit raser les murailles. Le Comte de S. Pol fut tué à ce Siege. Ce fut un grand bonheur que cette Place n'eust pas tardé plus long-temps à se rendre; car peu de jours après il se fit une si grande inondation de la Durance, que tout l'endroit où estoit le Camp durant le siege, fut noyé; & l'on auroit infailliblement esté contraint d'abandonner l'entreprise.

*Invent. des
Chart. T. 7.*

Comme Avignon estoit encore alors censé estre des Terres de l'Empire, le Roy en commençant le siege en avoit donné avis par une lettre à l'Empereur Frideric, pour lui exposer les raisons qu'on avoit eu de le faire, & il ne paroist pas que ce Prince s'en fut tenu offensé.

*Entre en
Languedoc.
Guillelm.
de Podio.
Cap. 36.*

Après cette expedition, le Roy accompagné du Legat entra en Languedoc, vint à Béziers & à Carcassonne, & de-là à Pamiers, à Lavaur, & puis à Albi, où il établit Imbert de Beaujeu Commandant dans tout le pais, & lui laissa des Troupes pour le défendre, en attendant la Campagne prochaine, où il estoit résolu d'achever sa conquête.

Il reprit ensuite la route de Paris par l'Auvergne. Il fut obligé de s'arrêter à Montpensier, se sentant plus vivement pressé d'un mal qu'il avoit tenu caché jusqu'alors, & qui le mit en un extrême danger. Ce fut en cette occasion, que ce Prince montra qu'il estoit véritablement Chrestien. Quel que fust ce mal, dont on ne marque point la nature, les Medecins lui proposerent un remede, que la Loy de Dieu lui défendoit, & nonobstant le refus qu'il fit de s'en servir, on ne laissa pas dans le temps qu'il dormoit, de mettre auprès de lui une jeune Demoiselle. A son réveil il appella l'Officier de sa chambre, fit retirer la Demoiselle, & dit cette belle parole, *qu'il valoit mieux mourir, que de se sauver la vie par un peché mortel.* L'Auteur contemporain, de qui nous tenons ce fait, dit qu'il l'avoit appris de la propre bouche d'Archambaud de Bourbon, qui estoit fort dans la confiance du Roy. Cet exemple qui ne devoit jamais estre oublié de ceux que Dieu a revêtus de la souveraine puissance, est autant digne d'en estre imité, qu'admiré.

Tombe malade à Montpensier.

Ibid.

Peu de jours après ce grand Prince mourut de la plus précieuse mort, qu'un Roy Chrestien pût souhaiter, martyr de la chasteté & les armes à la main pour la défense de la Religion contre l'Hérésie. Ce fut le Dimanche de l'Octave de la Toussaints, après avoir regné trois ans, trois mois, & vingt-quatre jours, & dans la quarantième année de son âge.

*Et meurt
peu de jours
après.*

An. 1216.

C'est à tort que quelques-uns de nos Historiens ont borné son éloge à dire, qu'il fut fils d'un grand Roy* & pere d'un grand Roy†. Cette idée est aussi fautive qu'injurieuse à la mémoire de ce Prince. Il n'y a pour s'en convaincre, qu'à rappeler ce qu'il fit devant & après la mort du Roy son pere, la défaite du Roy d'Angleterre

Son éloge.

* Philippe
Auguste.
† S. Louis.

en Anjou, & la prompte réduction de toutes les Places que les ennemis avoient prises de ce costé-là avant qu'il y fut arrivé, son expedition & sa conquête d'Angleterre, qu'il soutint pendant une année, malgré les oppositions & les intrigues du Légat, & manquant des secours qu'il pouvoit attendre du Roy son pere, l'estime qu'il s'acquit parmi la Noblesse Angloise, que ceux même du parti ennemi ne purent lui refuser, & qui les engagea à lui accorder une composition honorable, le surnom de Lion qu'on lui donna à cause de sa valeur, les victoires continuelles qu'il remporta durant les trois années de son regne, & qui ne laissent nul lieu de douter, que s'il avoit vécu, vû l'état où il avoit mis les choses, il n'eust bien-tost chassé les Anglois de France & exterminé l'Hérésie en Languedoc. On ne voit en tout cela rien que de grand, & qui ne suppose dans ce Prince toutes les qualitez d'un Heros & d'un grand Roy.

Trésor des
Chartres.

Suivant les vûës de son prédecesseur, il travailla à augmenter son Domaine. Il réunit à la Couronne la Seigneurie de Beaufort en Anjou, celle d'Aubigny en Cotentin, & le Chateau de Dourlens.

Ibid.

Son Testa-
ment.

Dès l'an 1225. au mois de Juin, il avoit fait son Testament que je rapporteray ici tout du long, à cause des lumieres qu'il nous fournit pour l'Histoire.

T E S T A M E N T

De Louïs VIII. Roy de France.

„ **A** U nom de la sainte & indivisi-
„ ble Trinité, Amen. Louïs par la
„ grace de Dieu Roy des François : à
„ tous ceux qui ces presentes Lettres
„ verront, Salut. Désirant de pour-

„ voir en toutes manieres aux avan-
„ tages de nôtre Successeur, & pour
„ empêcher les troubles qui pour-
„ roient naistre dans nôtre Royau-
„ me, Nous avons étant en santé par
„ l'aide de Dieu, de qui tout bien
„ procede, fait la disposition de tout
„ nôtre Domaine, & de tous nos biens
„ meubles l'an de Nostre Seigneur
„ 1225. au mois de Juin en cette ma-
„ niere.

„ Premièrement nous voulons &
„ nous ordonnons que nostre fils †
„ qui nous succedera à la Couronne,
„ soit maistre de tout le païs, que
„ nostre très-cher pere Philippe de
„ pieuse mémoire a possédé, & de la
„ maniere qu'il l'a possédé, & que
„ nous le possédons, soit en Fiefs, soit
„ en Domaines, excepté les Terres,
„ Fiefs & Domaines que nous exce-
„ ptons par ce present Ecrit. Car
„ nous voulons & nous ordonnons
„ que nostre second fils * aye tout
„ le païs d'Artois, tant les Fiefs que
„ les Domaines & tout ce que nous
„ possédons du chef de nôtre mere
„ Elizabeth, hormis le douaire de la
„ Reine, si elle survit à nôtre second
„ fils. Que si celui de nos fils qui aura
„ l'Artois, vient à mourir sans heri-
„ tiers, nous voulons que tout ce païs
„ & tout ce qu'il possedera de Ter-
„ res, revienne entierement & sans
„ contestation à nôtre fils successeur
„ de nôtre Royaume.

† Louïs

* Robert

„ Nous voulons & ordonnons que
„ nostre troisième fils * ait pour parta-
„ ge les Comtez d'Anjou & du Mai-
„ ne, tant les Fiefs que les Domaines,
„ & toutes leurs dépendances.

* Alfonse

„ Nous voulons & ordonnons que
„ nostre quatrième fils * soit mis en
„ possession du Comté de Poitou &
„ de toute l'Auvergne, tant des Fiefs,
„ que des Domaines avec leurs dé-
„ pendances.

* Charles

„ Nous ordonnons & voulons que

¶ Jean.

„ tout le païs que nostre très-cher fre-
 „ re & fidele Philippe Comte de Bou-
 „ logne tient de nous par donation,
 „ revienne à nostre Successeur le Roy
 „ de France, si ledit Philippe Com-
 „ te de Boulogne meurt sans enfans.

„ Nous voulons & ordonnons que
 „ nostre cinquième fils * & tous les
 „ autres, qui pourront naître après
 „ lui, entrent dans la Clericature.

„ Pour ce qui est de nos biens meu-
 „ bles, que nous possédons actuelle-
 „ ment, nous ordonnons que la dis-
 „ position s'en fasse de la maniere qui
 „ suit.

„ Nous donnons à nostre fils & suc-
 „ cesseur en nostre Royaume, tout ce
 „ qui se trouvera dans nostre Tour de
 „ Paris auprès de S. Thomas, c'est-à-
 „ dire, tout l'or & tout l'argent, &
 „ tout ce qu'il y a de monnoyé, afin
 „ qu'il s'en serve pour la défense de
 „ l'Etat.

„ Nous voulons & ordonnons que
 „ sur nos biens meubles, soit pris tout
 „ ce qu'il faudra payer pour les torts
 „ que nous pourrions avoir faits, &
 „ pour satisfaire nos creanciers.

„ Nous donnons & leguons à nostre
 „ chere épouse Blanche, illustre Rei-
 „ ne des François, trente mille livres.

„ Nous donnons & leguons à nostre
 „ très-cherre fille Elizabeth, vingt mil-
 „ le livres.

„ Nous donnons & leguons à deux
 „ cens Hostels-Dieu, vingt mille li-
 „ vres, c'est-à-dire, cent livres à cha-
 „ cun.

„ Nous donnons & leguons à deux
 „ mille Léproseries, dix mille livres,
 „ c'est à dire, cent sols à chacune.

„ Nous donnons & leguons à soi-
 „ xante Abbayes de l'Ordre de Pré-
 „ montré, six mille six cens livres,
 „ pour faire nostre Anniversaire; c'est-
 „ à-dire, soixante livres à chaque Ab-
 „ baye.

„ Nous donnons & leguons à qua-

„ rante Abbayes de l'Ordre de S. Vic-
 „ tor quatre mille livres, pour faire
 „ nostre Anniversaire, c'est-à-dire,
 „ cent livres à chaque Abbaye.

„ Nous donnons & leguons à l'Ab-
 „ baye de Saint Victor, pour faire
 „ nostre Anniversaire, quarante li-
 „ vres.

„ Nous donnons & leguons à l'Ab-
 „ baye de Sainte Marie de la Victoire
 „ auprès de Senlis, mille livres, outre
 „ les revenus que nous lui avons don-
 „ nez.

„ Nous donnons & leguons à soi-
 „ xante Abbayes de l'Ordre de Cif-
 „ teaux, six mille livres pour faire
 „ nostre Anniversaire, c'est-à-dire,
 „ cent livres à chaque Abbaye.

„ Nous leguons & donnons aux or-
 „ phelins, aux veuves, & à de pau-
 „ vres filles, pour les marier, trois
 „ mille livres.

„ Nous voulons que le partage que
 „ nous avons fait ci-dessus entre nos
 „ fils pour empêcher toute discorde,
 „ soit exactement observé dans toutes
 „ ses circonstances. C'est à sçavoir
 „ que nostre fils qui nous succedera à
 „ nostre Royaume, aye & possède
 „ tout le Royaume de France & tou-
 „ te la Normandie, comme nous la
 „ possédions, & tenions le jour que
 „ nous avons fait ce Testament, hor-
 „ mis les Comtez que nous avons ex-
 „ ceptez d'abord; sçavoir le Comté
 „ d'Artois, les Comtez d'Anjou & du
 „ Maine, & les Comtez d'Auvergne
 „ & de Poitou, que nous avons don-
 „ nez à nos autres fils, comme il a
 „ esté dit.

„ De plus nous voulons que tous
 „ nos joyaux, tant ceux qui sont à nos
 „ Couronnes, que les autres, soient
 „ vendus, & que le prix en soit em-
 „ ployé à fonder une nouvelle Ab-
 „ baye de l'Ordre de S. Victor, à
 „ l'honneur de la bien-heureuse Vier-
 „ ge Marie, & que pareillement tout
 „ l'or

„ l'or de nos Couronnes , de nos an-
„ neaux , & de tous nos autres joyaux ,
„ soit vendu pour l'employer au bâti-
„ ment de ladite Abbaye.

„ Nous constituons pour Execu-
„ teurs de nostre Testament en ce qui
„ regarde nos biens meubles , nos amis
„ & fideles les Evêques de Chartres ,
„ de Paris & de Senlis , & l'Abbé de
„ Saint Victor. Que si tous ne pou-
„ voient pas estre presens à cette exe-
„ cution , nous voulons qu'au moins
„ deux des trois Evêques y assistent
„ avec l'Abbé de Saint Victor. Que si
„ après nos dettes payées & le dédom-
„ magement des torts que nous pour-
„ rions avoir faits , il n'y avoit pas de
„ quoi remplir les autres legs , nous
„ voulons que les Executeurs Testa-
„ mentaires diminuënt de ces legs ,
„ comme ils le jugeront plus à propos.

Tel estoit le Testament de Loüis
VIII. par lequel nous apprenons pre-
mierement , qu'outre quelques autres
enfants qu'il avoit eus , & qui estoient
morts avant lui tout jeunes , & outre
sa fille Elizabeth qui vécut sainte-
ment , & mourut dans le celibat , il
laissa cinq fils , sçavoir Loüis neuvié-
me , qui lui succeda à la Couronne ,
Robert de France Comte d'Artois ,
Alfonse de France Comte de Poitou ,
Charles de France Comte d'Anjou , &
Jean qui mourut peu de temps après
le Roy son pere.

En second lieu l'ordre que Loüis
donne dans son Testament à son cin-
quième fils & à ceux qui pourroient
naître après lui , de se faire d'Eglise ,
est remarquable , & montre que ce
Prince tout religieux qu'il estoit , n'a-
voit pas sur cela les idées tout-à-fait
justes : mais c'estoit pour empêcher la
multiplication des démembrements de
l'Etat. Il faut après tout que Loüis
eust fait du changement à cet égard
par quelque codicille ; car on voit

dans la suite de l'Histoire , que les
Comtez d'Anjou & du Maine furent
destinez à Jean son cinquième fils , &
que l'Anjou ne vint à Charles , que par
la mort de Jean , qui ne vécut pas
long-temps.

En troisième lieu par ce Testament ,
on connoist jusqu'où Philippe Augus-
te & Loüis avoient poussé leur con-
questes & leurs acquisitions ; & de plus
l'état où estoit le Royaume , quand
Loüis neuvième du nom parvint à la
Couronne.

On voit encore en quatrième lieu ,
premierement que les Rois faisoient
alors leur Testament en la mesme for-
me , que les Particuliers. Secondement
que les Appanages ou Partages
des Fils de France estoient à la verité
reversibles à la Couronne , si les hoirs
manquoient ; mais qu'ils n'y estoient
pas réunis , dès que la ligne masculine
cessoit , & qu'ils passaient aux femel-
les. Le droit de succession n'estoit
point restraint aux masles par ce Tes-
tament , & dans la suite , on vit que le
Comté d'Artois en particulier tomba
en quenouïlle , & qu'il fut possédé par
des femmes. On suivoit en cela l'usa-
ge observé jusqu'à ce temps-là dans
les successions des Grands Vassaux de
la Couronne , auxquels les filles succe-
doient au défaut des masles ; de quoi
nostre Histoire nous fournit quantité
d'exemples.

Alberic Moine de l'Abbaye des
trois Fontaines donne à Loüis VIII. un
fils nommé Dagobert , dont il rappor-
te la mort en l'an 1232. sous le regne
de S. Loüis : mais nul de nos Histo-
riens ne fait mention de ce Prince , il
n'en est point parlé dans le Testament ,
& il n'est gueres vrai-semblable qu'il
y ait eu un Fils de France de ce nom
dans la troisième Race , où ces sortes
de noms devenus en quelque façon
barbares , ne furent jamais en usage.

Chronic.
Alberici.

An. 1232.

SOMMAIRE

DU REGNE

DE LOUIS IX.

1226. **I** *Dée de ce Regne. Age de Louis IX. lorsqu'il parvint au Trône. Couronnement de ce Prince. Revolte de quelques grands Vassaux de la Couronne. Caractere de la Régente. Ses prétendus amours avec le Comte de Champagne. Clemence du Roy envers les Seigneurs revoltés. Les Anciens Traitez sont renouvellez. Nouvelles broüilleries. Philippe, Comte de Boulogne, veut envahir la Régence. Conjurat*
1227. *ion pour cet effet, sans succès. Circonstance peu vrai-semblable de cette conspiration. Secours donné contre les Albigeois. Traité auquel on obligea le Comte de Toulouse. Guerre des Factieux contre Thibaut, Comte de Champagne. Le Roy va à son secours. Soumission du Comte de Boulogne. Le Roy marche contre le Comte de Bretagne, qui estoit le Chef de ce parti. Descente des Anglois en France. Paix conclüe à Compiègne. Le bon ordre rétabli dans le Royaume.*
1229. *Fermeté du Roy contre le pouvoir excessif des Ecclesiastiques. La*
1230. *Reine pense à le marier avec Marguerite fille aînée du Comte de Pro-*
1231. *vence. Caractere & portrait de cette Princesse. Suite de la guerre con-*
1232. *tre le Comte de Bretagne, suivie d'un accommodement. Défense aux*
1233. *Vassaux de la Couronne de s'allier avec les Etrangers. Le Roy est de-*
1234. *claré Majeur. Broüilleries du Comte de Champagne devenu Roy de Na-*
1235. *varre. Risque que courut la personne du Roy. Les Infidèles envoient*
1236. *une Ambassade en France, & pourquoi. Détail de cette affaire. Grand*
1237. *differend entre le Pape & l'Empereur. Guerre dans les Pays-Bas. Bien-*
1238. *toست suivie de paix. Autre guerre en Provence. Comment terminée. Le*
1239. *Royaume est menacé de nouveaux troubles. Revolte du Comte de la Mar-*
1240. *che Vassal du Roy. Dessen d'empoisonner le Roy découvert. Le Roy*
1241. *d'Angleterre vient en France au secours des Rebelles. Il declare la guer-*
1242. *re au Roy. Forces des deux Armées. Rude action entre elles. Les An-*
1243. *glois sont battus. Autre action generale, où les François sont vain-*
1244. *queurs. Le Comte de la Marche fait sa paix avec le Roy. Conditions de*
1245. *l'accommodement. Allarmes qu'en eut le Roy d'Angleterre. Soumission*
1246. *des autres Rebelles. Le Roy d'Angleterre demande aussi la paix. On lui*
1247. *accorde une Trêve. Le Comte de Toulouse fait aussi sa paix. Le Roy d'An-*

SOMMAIRE DU REGNE DE LOUIS IX. 179

gleterre repasse la mer. Election d'un nouveau Pape sous le nom d'Innocent IV. Rupture de l'Empereur avec lui. Il naît un fils au Roy. Nouveau Reglement pour prévenir les troubles. Guerre en Italie. Excommunication fulminée contre l'Empereur Frideric. Le Pape s'enfuit d'Italie. Il fait demander un azyle en France. On le lui refuse. Le Roy tombe malade dangereusement. Il est rétabli. Concile à Lyon, où le Pape s'estoit refugié. On y procede contre l'Empereur, qui est déclaré déchu de l'Empire. Mesures de l'Empereur contre le Pape. Decrets du Concile touchant la Croisade. Plaisanterie du Roy à ses Courtisans, pour les engager à se Croiser. La Croisade est prêchée à Paris. Seigneurs qui se croisèrent. Discours de l'Evêque de Paris au Roy pour l'en détourner. Ce Monarque n'est point ébranlé. Préparatifs pour son voyage. Délicatesse de conscience du Roy avant son départ. Le Roy d'Angleterre tâche de s'en prévaloir. Le Roy se prépare pour le voyage de la Terre-Sainte. Il déclare Régente la Reine sa Mere en son absence. Il s'embarque à Aigues-mortes. Estat de la Chrétienté du Levant. Le Roy arrive en Chypre. Il y séjourne quelque temps. Ambassade qu'il y reçoit. Il declare la guerre au Soudan d'Egypte. Il part pour Damiette. Descente des Chrétiens devant cette Ville. Le Roy y fait son entrée. Débauches des Chrétiens en ce pays-là. Ils sont attaquez par les Infidelles. Combat entre les deux Armées près de Massoure. Les Chrétiens ont du désavantage. Le Roy charge à la teste des Troupes. Danger qu'il y courut. Retraite des Infidelles. Ils reviennent attaquer les Chrétiens. Bataille près du Nil. Feu Gregeois que les Infidelles jettent sur les Chrétiens. Le Roy charge à la teste d'un Escadron. Les Infidelles rebutez se retirent. Ils proposent un accommodement. On convient de leur rendre Damiette. Les Infidelles veulent avoir le Roy pour ostage, & rompent là-dessus la Négociation. Contagion dans l'Armée du Roy. Elle quitte son Camp & est attaquée par les ennemis dans sa retraite. Le Roy est fait prisonnier avec plusieurs autres Seigneurs. On traite de leur rançon. Constance du Roy dans son malheur. Offre qu'il fait pour sa rançon. Trêve de dix ans. Damiette est rendue aux Infidelles. Ce que c'estoit que les Mammelus. Serment execrable qu'on veut exiger du Roy. Danger qu'il court par son refus. Il paye une partie de sa rançon. Il arrive au Port d'Acre. Ce qui se passoit en France durant ce temps-là. Fanatisme durant les Croisades. Le Roy prend la resolution de demeurer en Palestine. Négociations qu'il y fit. Danger qu'il évita par sa fermeté. Suite de ses Négociations. Nouvelles hostilités contre les Chrétiens. Le Roy visite quelques Lieux Saints. Il reçoit peu de secours de France. Il apprend la nouvelle de la mort de la Reine sa mere. Il se

1244.

1245.

1246.

1247.

1248.

1249.

1250.

1251.

1252.

1253.

1254.

prépare à son départ. Risque qu'il court dans ses voyages. Il arrive aux Isles d'Yeres. Il entre à Paris. Ce que la Reine avoit fait en son absence. Guerre en Flandre. Mort de l'Empereur Frideric de quoi suivie. Le Roy de Navarre demande en mariage la Princesse Isabelle fille du Roy. A quelles conditions elle lui est accordée. Le Roy d'Angleterre veut voir la France. Reception qui lui fut faite à Paris. Il retourne en Angleterre. Nouveaux soins du Roy pour le bien de ses peuples. Il traite le mariage de son fils aîné avec la fille du Roy de Castille. Il tâche d'empêcher les guerres particulieres de la Noblesse. Comment ces guerres se faisoient autrefois. Comment elles se terminoient. Ordonnance du Roy à ce sujet. Traité particulier qu'il conclut avec le Roy d'Arragon. Autre avec le Roy d'Angleterre. Articles qu'il contenoit. Mort du Prince Loüis fils aîné du Roy. Affaires d'Angleterre. Mariage de Pierre de France avec Jeanne de Châtillon. Investiture du Royaume de Sicile donnée par le Pape au Comte d'Anjou. A quelles conditions le Comte d'Anjou l'accepta. Serment de fidelité qu'il prêta au Pape en cette occasion. Mort du Pape Urbain. Clement I V. lui succede. Difficultez dont la conquête de la Sicile estoit accompagnée. Le Comte d'Anjou ne laisse pas de l'entreprendre & de marcher contre Mainfroy. Celui-ci se prépare à la défense. Le Comte d'Anjou arrive à Rome, où il est fait Sénateur. Monnoye frappée à cette occasion. Il y reçoit l'investiture du Royaume de Sicile. Mainfroy s'approche de Rome, & pourquoi. Le nouveau Roy marche contre lui avec une Armée. Ils se préparent tous deux à la guerre. Premieres conquestes du nouveau Roy. Places qui lui ouvrent leurs portes. Disposition des deux Armées dans la Plaine de Benevent. Bataille dans laquelle le nouveau Roy eut l'avantage. Mainfroy y perit, & sa mort est suivie de la déroute de son Armée. Mariage de Jean de France avec Iolande de Bourgogne. Le Roy forme le dessein d'une nouvelle expedition en Palestine. La Croisade est prêchée en Europe. Le Roy prend la Croix. Préparatifs qu'il fait pour cette expedition. Mesures qu'il prend avant son départ. Mariage de Blanche de France avec Ferdinand de Castille, suivi de celui de Marguerite de France avec le fils du Duc de Bourgogne. Le Roy laisse la Regence du Royaume à l'Abbé de S. Denis, & au Comte de Nesle. Il part pour Aigues-Mortes. Il y reçoit une Ambassade de Michel Paleologue. Il met à la voile. Il propose d'aller à Tunis & pourquoi. Vûë du Roy dans ce voyage. Il y arrive avec sa Flote. Comment il y fit descente. Expéditions dont elle fut suivie. Prise de Carthage. Maladies dans le Camp du Roy. Il en est attaqué lui-même & meurt. Consternation que sa mort produisit. Eloge de ce Prince. Lettre du Comte de Champagne sur sa mort, Maximes qu'il laissa à Philippe son fils. Domaines qu'il avoit réunis à la Couronne.

1255.

1256.

1257.

1258.

1259.

1260.

1261.

1262.

1263.

1264.

1265.

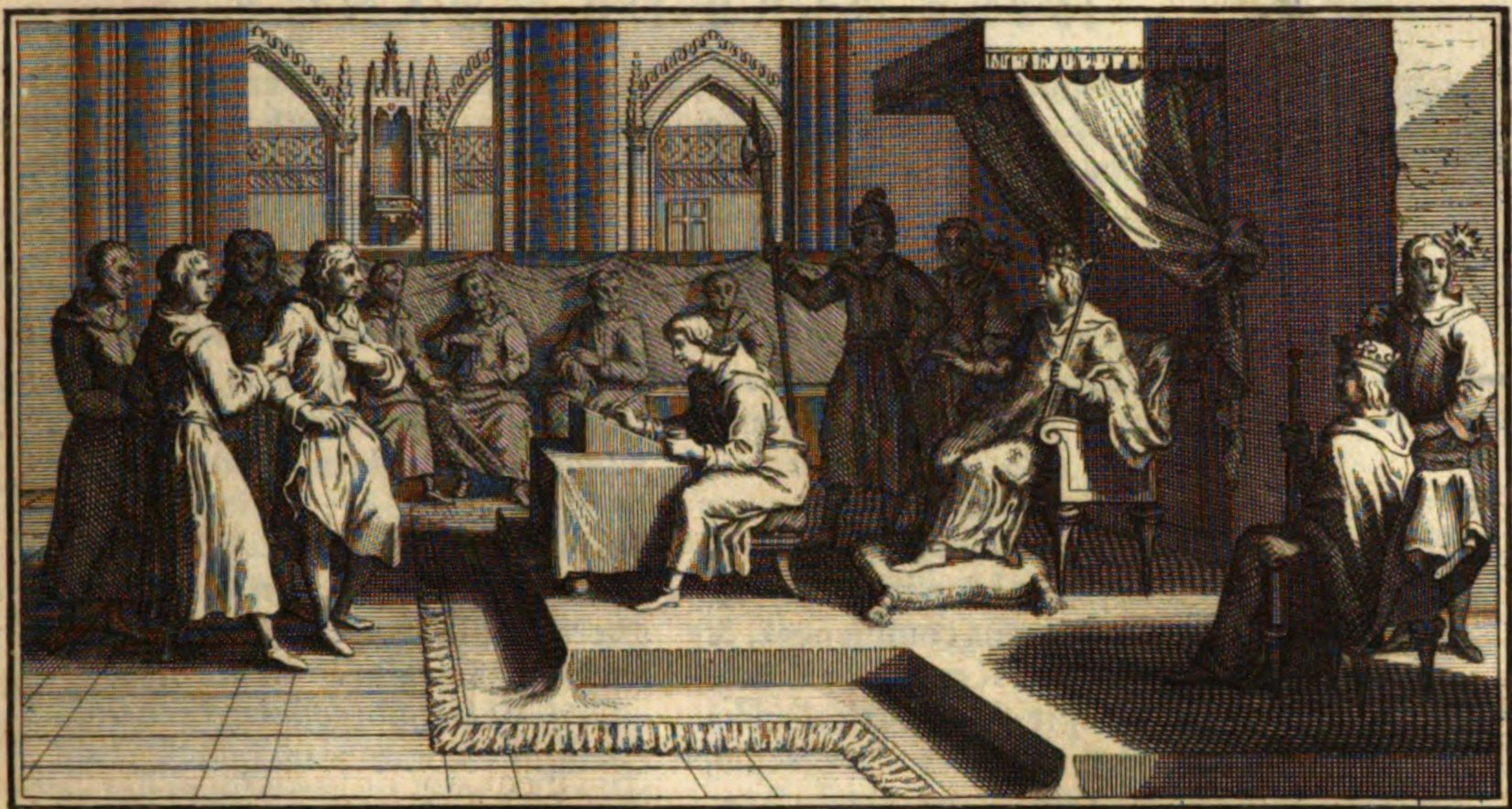
1266.

1267.

1268.

1269.

1270.



Arbitrage du Roy S. Louis entre le Roy d'Angleterre et ses Barons

HISTOIRE

D E

FRANCE.

LOUIS IX.

An. 1226.
Idée de ce
Regne.



N ne voit gueres, ou plustost on ne voit point de Heros sans ambition. Cette noble passion ainsi que l'appellent ceux qui les flattent, est le principe de toutes leurs grandes actions, le premier mobile de toutes leurs entreprises, & à quoi d'ordinaire ils font ceder tout le reste. Ce-

lui dont je commence l'histoire, est d'un caractere tout different. Il a eu les qualitez de ces hommes au-dessus du commun, le courage, l'intrepidité, la grandeur d'ame, les grands projets. Il a conduit de nombreuses Armées au-delà des mers, il a fait des prodiges de valeur; mais le desir de sa propre gloire n'a eu aucune part en tout cela. Sa vie toujours constamment sainte, mais d'une sainteté non

Z iij

commune, & qui n'avoit rien d'équivoque, & l'autorité de l'Eglise qui l'a canonisé, nous en répondent. Sa religion, son zèle pour la gloire de Dieu, & pour le bien de son Etat, suppléèrent dans sa personne aux mouvemens de l'ambition la plus vive, pour en faire, non pas un Heros tout profane, mais un Heros tout Chrétien.

An. 1226.

Age de Louis IX. lorsqu'il parvint au Trône.

Treſor des Chartres.

Layette des Regences.

Philip. Mouskes.

Cartulaire de Champagne à la Chambre des Comptes de Paris.

Joinville Vie de saint Louis.

II. Part.

Chronicon. Andrenſe.

Louis, lorsque le Roy son pere mourut, n'estoit pas en âge de gouverner son Etat par lui-même, n'ayant encore que douze ans commencez, & il fallut establir une Regence. Le Roy un peu avant que de mourir déclara Regente la Reine Blanche de Castille, en presence de l'Archevêque de Sens, & des Evêques de Beauvais & de Chartres, qui le declarerent authentiquement par leurs Lettres scellées de leurs Sceaux. Il recommanda son Fils aux Seigneurs François, & principalement à Mathieu de Montmorenci Connétable de France. Les Archevêques de Sens & de Bourges, les Evêques de Beauvais, de Noyon & de Chartres, Philippe Comte de Boulogne, le Comte de Montfort, les Sires de Couci & de Bourbon, & quelques autres Seigneurs lui promirent que ses ordres seroient exactement suivis, qu'ils feroient ferment de fidélité au jeune Prince, qu'on le couronneroit au plustost, & qu'en cas qu'il vint à manquer, Robert son frere seroit mis sur le Trône. En effet, Louis IX. du nom après avoir esté fait Chevalier, selon l'ancienne coutume, fut Sacré & Couronné le premier Dimanche de l'Avent à Reims, par Jacques de Basoches Evêque de Soissons, Suffragant de l'Archevêché de Reims qui alors estoit vacant.

La minorité du Roy, & la Regence d'une Reine étrangere, ne manquerent pas de produire les effets ordinaires en de pareilles conjonctures.

La puissance des Grands Vassaux de la Couronne, avoit esté extrêmement abaissée sous les précédens Regnes, & principalement sous les deux derniers, par l'accroissement de celle des Rois qui avoient gouverné, & par l'autorité qu'ils avoient sçû prendre. Ces Seigneurs n'alloient plus, comme autrefois, presque de pair avec le Souverain. On les ménageoit toujours; mais on resserroit leurs droits dans les bornes des Loix de l'Etat. On les obligeoit à obéir, & ils n'estoient plus gueres sur le pied de refuser le service selon leur fantaisie.

Cette gêne qu'ils estoient contrainsts de subir, toute juste qu'elle estoit, leur paroissoit une violence, quand ils la comparoient avec la liberté, ou plustost avec la licence de leurs Ancêtres, dont ils mesuroient la gloire & la grandeur, par l'audace & par les moyens qu'ils avoient eu de se faire craindre. Le nouveau Regne leur parut une occasion favorable de se rétablir dans cette ancienne indépendance: plusieurs d'entre eux conçurent ce dessein, & le concerterent ensemble.

On eut tout sujet de se défier de quelque complot de cette nature, dès le jour du Couronnement du Roy. Le nombre des Seigneurs qui y assisterent ne fut pas à beaucoup près aussi grand qu'il le devoit estre, en consequence des Lettres que la Regente avoit fait expedier pour les y inviter. Pierre de Dreux Comte de Bretagne ne s'y trouva point. Quelques autres Seigneurs s'excuserent d'y venir, prétendant qu'avant le Couronnement, il falloit délivrer de prison les Vassaux de la Couronne. Ils parloient principalement du Comte de Flandre, & du vieux Comte de Boulogne, prisonniers depuis la bataille de Bouvines. Ils demandoient de plus qu'on restituât à plusieurs d'entre-eux di-

Couronnement de ce Prince.

Treſor des Chartres mélanges.

Math Paris.

In Henric. III.

verses Terres, qui avoient esté confisquées sous les deux derniers Regnes, sans en avoir cité les Seigneurs devant la Cour des Pairs. Mais la Regente ne laissa pas de passer outre par le conseil du Legat, le retardement paroissant dangereux.

1216.

Thibault Comte de Champagne se mit en chemin pour assister à la Cérémonie ; mais comme il approchoit de Rheims, on l'envoya prier de n'y pas entrer, à cause du bruit faux, mais fâcheux, qui couroit de lui, qu'il avoit fait empoisonner le feu Roy. Il obéit. La Comtesse sa femme fut néanmoins de la Feste, aussi bien que la Comtesse de Flandre, qui se disputèrent l'une à l'autre le droit de porter l'épée devant le Roy, comme représentant leurs maris absens. Mais elles consentirent que Philippe Comte de Boulogne oncle du Roy, eust cet honneur, sans préjudice de leurs droits, ou plutôt de ceux de leurs maris.

L'affront que l'on venoit de faire au Comte de Champagne ne pouvoit manquer, eu égard à son esprit broüillon, de le jeter dans le parti des factieux ; & il semble qu'il eust esté de la prudence de ne lui pas donner cette occasion de s'y engager : mais ou bien l'on sçavoit qu'il y estoit déjà, ou bien la Reine Regente ne se crut pas assez d'autorité, pour obtenir de l'Assemblée des Seigneurs, qu'il ne fût pas exclus de la Cérémonie du Couronnement.

Revolte de quelques grands Vassaux de la Couronne.

Nangius in vita sancti Ludovici & in Chronic.

Quoiqu'il en soit, il fut un des premiers qui fit ouvertement des préparatifs pour la revolte, de concert avec deux autres Seigneurs de sa faction, redoutables par leur puissance : c'étoit Pierre de Dreux Comte de Bretagne surnommé Mauclerc, à qui le Roy Philippe Auguste avoit fait épouser l'héritière de ce Comté, & Hugues de Lusignan Comte de la

Marche, qui avoit épousé après la mort du Roy Jean, Isabelle Reine d'Angleterre, mère de Henry actuellement regnant, & possédoit des Etats considérables au-delà de la Loire, tant de son chef, que de celui de cette Princesse, fille d'Aymar Comte d'Angoulesme. Ces trois Seigneurs firent entre-eux une dangereuse ligue, dont le but n'étoit que d'augmenter leur Domaine, en extorquant de la Regente la cession de quelques Places, & de quelques Terres ; & de se faire craindre & considérer à la Cour.

Ils commencerent par faire fortifier, & par remplir de vivres les Châteaux de Beuvron en Normandie, & celui de Bellesme dans le Perche, dont le feu Roy avoit confié la garde au Comte de Bretagne. Ce fut là comme le signal de la rebellion.

La Régente estoit une Princesse, dont l'adresse, la prudence, la présence d'esprit, l'activité, la fermeté, le courage furent toujours le salut de l'Etat durant la minorité de son Fils. Jugeant bien que dans ces commencemens de troubles, il falloit agir avec vigueur, elle assembla promptement une Armée assez nombreuse de ses Sujets fidèles ; elle fut parfaitement secondée par Philippe Comte de Boulogne oncle du Roy, par Robert Comte de Dreux frere du Comte de Bretagne, par Hugues IV. Duc de Bourgogne, & par le Cardinal de saint Ange, Légat Apostolique en France. Elle marcha avec eux & avec le Roy son fils, en Champagne, contre le Comte Thibault, qui surpris de cette diligence, mit les Armes bas, & eut recours à la clemence du Roy : ce Prince lui pardonna & le reçut en ses bonnes grâces.

C'est sur cette reconciliation subite, & principalement sur les discours malins d'un Auteur Anglois * de ce

Gujart Hist. de S. Louis en vers.

Ibid.

1217. Caractere de la Regente.

1217.

** Matth. Paris.*

temps-là, qu'il a plû à quelques-uns de nos Historiens d'orner, ou plutôt de salir leur Histoire de l'épisode imaginaire des amours du Comte de Champagne & de la Reine Regente, à quoi, sur les médisances qu'on faisoit alors courir en Angleterre, on a encore ajouté ceux de la même Princesse avec le Légat. Le desir de trouver des mystères où il n'y en a point, le plaisir de médire des Grands, & de se faire applaudir par une infinité de Gens corrompus, dont notre siècle n'est pas plus exempt que les autres, donnent vogue à ces fables; mais il faudroit ici des fondemens plus solides, & des conjectures moins frivoles, pour entreprendre de flétrir ainsi la réputation d'une Reine, dont le caractère parut toujours estre une vertu exacte, & une piété constante, & à laquelle notre ancienne Histoire rend par tout ce témoignage. A la vérité selon les Memoires de ce temps-là, il n'y a nul lieu de douter de l'inclination du Comte de Champagne pour cette Princesse: mais on n'y voit rien qui marque, qu'elle y ait jamais correspondu en aucune manière, & l'on y trouve même le contraire.

Grande
Chronique de
France.

Nangius in
Histor.
Ludov. IX.

Le parti revolté estant fort affoibli par le retour du Comte de Champagne à l'obéissance du Roy, ce Prince conduisit son Armée au delà de la Loire contre les deux autres Chefs, & les cita devant son Parlement. Ils refuserent d'abord d'obéir: mais par le conseil de leurs amis les plus sages, ils promirent à la seconde citation de se rendre auprès du Roy à Tours. Ils différencèrent néanmoins de le faire sous divers prétextes. Enfin le Roy les ayant fait citer encore une troisième fois, ils se rendirent à Vendosme, où n'ayant point de meilleure ressource que la miséricorde du Prince, pour éviter le chastiment qu'ils méritoient,

ils y eurent recours. La bonté du Roy, la nécessité de ménager les autres Seigneurs amis ou Parens des deux Comtes, l'esperance de rétablir plus promptement par les voyes de douceur, la tranquillité dans l'Etat, firent qu'ils obtinrent non seulement leur pardon, mais encore des graces & des conditions très-avantageuses. Car premierement, pour ce qui regarde le Comte de la Marche, il fut conclu qu'Alphonse de France frere du Roy, épouserait Elizabeth fille de ce Comte: & que Hugues de la Marche fils aîné du même Comte épouserait Elizabeth de France sœur du Roy. De plus, que le Roy ne pourroit faire de paix avec l'Angleterre, sans y comprendre le Comte, & que ce Seigneur auroit droit de choisir des Tuteurs à ses enfans tels qu'il voudroit, pourvu qu'ils ne fussent point ennemis du Roy. Le Comte de sa part ceda au Roy ses prétentions sur le Bourdelois, & sur la Ville de Langez, que Louis VIII. lui avoit laissée par le Traité de 1224. & il se contenta de quelques sommes d'argent payables pendant un certain nombre d'années, en dédommagement du Doüaire de la Reine d'Angleterre sa femme saisi par les Anglois. Le Comte fit hommage au Roy, lui donna des otages & des cautions, & d'autre part Mathieu de Montmorenci Connétable de France, fit serment pour l'observation du Traité en l'Ame du Roy.

A l'égard du Comte de Bretagne, il fut résolu que Iolande sa fille épouserait Jean de France frere du Roy, que jusqu'à ce que Jean eût vingt & un an, (il n'en avoit alors que huit,) le Comte de Bretagne auroit la possession d'Angers, de Beaugé, de Beaufort, & de plus de la Ville du Mans, après la mort de Berengere, veuve de Richard Roy d'Angleterre, laquelle en recevoit les revenus, & les de-

Tresor des
Chartres.
Registre 22.
& 25.

voit

Ibid.
Layete Bre-
tagne.

voit recevoir sa vie durant : mais que Saumur, Loudun, & tout ce qui appartenait au Comté d'Anjou, hors les limites de l'Evêché d'Angers, demeureroit au Roy & à la Reine sa mere. Que le Comte donneroit à sa fille en dot Braye, Chasteauceaux, les Chasteaux de Beuvron, de la Perriere & de Bellesme, à condition qu'il jouïroit de ces trois derniers le reste de sa vie, & qu'il ne feroit aucune alliance avec Henri Roy d'Angleterre, ni avec Richard frere de Henri. Le Comte stipula encore, qu'en cas que son fils Jean vint à mourir, Jean de France ne pourroit rien prétendre sur le Comté de Bretagne, tandis que lui-même survivroit.

Chronie. Al-
beric.
Maih. Paris.
Tréor des
Chartres.
Reg. 26. 27.

Aussi-tost après ce Traité le Comte de Bretagne, pour marquer son attachement aux interets du Roy, marcha avec Imbert de Beaujeu contre Richard frere du Roy d'Angleterre du costé de Bourdeaux, l'obligea de se retirer; & l'empêcha de rien entreprendre. Le Roy d'Angleterre sollicita en vain les Seigneurs de Normandie, d'Anjou, & la pluspart de ceux du Poitou, de prendre les armes en sa faveur; & il n'y eut que Savary de Mauléon, & quelques autres Poitevins qui se jetterent dans son parti: de sorte qu'il fut contraint de faire une Trêve pour un an avec la France, & il interposa même la mediation du Pape Gregoire IX. qui venoit de succeder à Honoré, pour empêcher les François de lui faire la Guerre.

Ibid.
Leibniz in
codice diplo-
mat. p. 11.

Les choses étant ainsi pacifiées, la Regente renouvela les Traitez faits sous les précédents regnes avec l'Empereur Frideric II. & avec Henri Roy des Romains fils de ce Prince, par lesquels ils s'engageoient à ne prendre aucune liaison avec l'Angleterre contre la France. Elle mit en liberté Fermand Comte de Flandre, à l'instance de

Tome. III.

la Comtesse Jeanne sa femme, à des conditions avantageuses au Royaume, & après avoir pris toutes les sûretés, pour empêcher que ce Comte ne s'unist avec les Factieux. En effet, soit par la crainte de retomber dans son premier malheur, soit par consideration pour la Regente, dont la bonté & la generosité l'avoient gagné, il fut désormais fidelle: c'estoit tout ce que la Reine pouvoit faire de mieux alors, que de se maintenir en bonne intelligence avec les Princes Alliez de la France, de s'attacher le plus qu'elle pouvoit de Seigneurs Vassaux de la Couronne, & d'estre toujours attentive, pour arrester dans leur naissance toutes les entreprises des esprits broüillons: car elle ne devoit pas compter qu'ils en demeurassent à une premiere tentative. Ils en avoient tiré trop d'avantage, & l'esprit de faction s'apaise bien moins par les bienfaits reçus, qu'il ne s'anime par l'esperance d'en extorquer de nouveaux.

L'union de Philippe Comte de Bourgogne oncle du Roy avec la Reine Regente, estoit pour eux un frein, qui les arrestoit. Ils entreprirent de les broüiller ensemble, & ils s'y prirent de la maniere qu'il falloit pour y réussir. Ils lui firent représenter qu'étant celui de tous les Princes, qui touchoit le Roy de plus près, c'estoit un affront pour lui que la Régence du Royaume fust en d'autres mains que dans les siennes, & sur tout entre les mains d'une femme, & d'une femme Etrangere, qui par ces deux raisons devoit estre exclüe du Gouvernement du Royaume de France. Ils l'assurerent de leurs services, pour soutenir son droit, pour peu qu'il voulust le faire valoir, & lui firent même entendre qu'il ne tiendrait pas à eux, qu'on ne lui mist la Couronne de France sur la teste. Ce dessein pou-

Joinville. liv.

Nang. in vita
S. Lud.

Chroniq. MS.
de Mr de
Thou.

Aa

voit paroître au Comte de Boulogne moins chimerique, qu'il ne paroîtroit aujourd'hui en de pareilles conjonctures. Les Rois de la troisième Race, jusqu'à Philippe Auguste, se défiant de leurs Grands Vassaux, avoient toujours eu la précaution de faire Couronner leur Successeur de leur vivant. Louis VIII. ne l'avoit pas fait, & de là vint l'inquiétude de ce Prince, pour son Fils, quand il se vit près de mourir.

Le Comte de Boulogne avoit épousé Mathilde, fille du vieux Comte de Boulogne, qui estoit demeuré prisonnier à la bataille de Bouvines, & durant la prison de son beau-père, il avoit esté investi de ce Comté, & de tous ses autres biens. C'estoit apparemment ce qui l'avoit tenu jusqu'alors attaché aux intérêts du Roy son Neveu. Car si le vieux Comte de Boulogne fust sorti de prison en même temps que le Comte de Flandre, il auroit pu causer de l'embarras à Philippe; & il est fort vrai-semblable que ce fut là la raison qui empêcha la délivrance de ce Comte, lorsqu'on relâcha le Comte de Flandres. Il en mourut de chagrin, ou plutôt de fureur, car le bruit courut qu'il s'étoit fait mourir lui-même. Philippe par cette mort, n'ayant plus le motif, qui lui avoit fait jusqu'alors ménager la Regente, se trouva disposé à écouter les mauvais conseils qu'on lui donnoit, & se laissa persuader d'envahir la Régence.

Il concerta avec plusieurs Seigneurs, de se saisir de la personne du Roy, qui se trouva dans l'Orléannois dans le temps de cette conjuration. Les Conjurez avoient résolu d'exécuter leur dessein sur le chemin d'Orléans à Paris, quand le Roy y retourneroit. Ce Prince en fut averti par le Comte de Champagne, il se refugia à Montlhéry, & en donna avis aux Habitans de

Paris. Il eut la satisfaction de voir l'extrême inquiétude que leur causa le danger où il se trouvoit. On en fit partir promptement tous ceux qui estoient capables de porter les armes, & tout l'espace, depuis Paris jusqu'à Montlhéry, fût aussi-tôt occupé par une nombreuse Armée, au travers de laquelle le Roy passa, & fut ramené en sûreté parmi les cris de joye, & mille témoignages d'affection, que lui donna le Peuple de sa Capitale en cette rencontre.

Les Seigneurs conjurez qui s'étoient rendus à Corbeil, pour l'exécution de leur dessein, voyant leur coup manqué, se retirèrent faisant bonne contenance, & traitant de terreur panique la précaution que le Roy avoit prise. Peu de temps après, quelques-uns des Chefs se donnerent un autre rendez-vous au même lieu, & formerent un nouveau projet contre le Roy. Il fut résolu que le Comte de Bretagne se révolteroit ouvertement, que comme le Roy ne manqueroit pas alors d'envoyer ses Ordres à ses Grands Vassaux pour le service, ils se rendroient tous au lieu qu'il leur marqueroit, pour obéir à son commandement: mais qu'ils n'y meneroient que chacun deux Chevaliers, ce qui avec leur suite feroit très-peu de monde, sauf à trouver des excuses dans la désobéissance de leurs propres Vassaux, sur ce qu'ils n'en amenoient pas davantage. Rien en ce cas n'auroit esté plus facile au Comte de Bretagne que d'envelopper le Roy, & de l'enlever; mais l'inconstance du Comte de Champagne qui estoit du complot, ou plutôt la Providence de Dieu, qui veilloit sur ce jeune Prince, rompit encore leurs mesures. Le Comte de Champagne saisi des remords du crime qu'il alloit commettre, découvrit la trahison au Roy, & vint à son secours

Joinville. liv.
2.

An 12. 8.
Chroniq. MS
de Mr. de
Thou.

Ibid.

Ibid.
Et Nang. in
vita S. Lud.

avec trois cens Chevaliers, qui avec leur suite faisoient un Corps assez considerable.

Le Comte de Bretagne surpris de se voir tant de monde sur les bras, au moment qu'il pensoit qu'on ne venoit que pour lui livrer la personne du Roy, fut dans un grand embarras. L'Histoire ne marque point le lieu où la rencontre se fit, mais elle ajoûte que le Comte de Bretagne se trouva si fort engagé, qu'il ne pouvoit éviter d'estre pris lui-même. C'est ce qui l'obligea à venir se jeter aux pieds du Roy, & ce Prince lui pardonna de nouveau, partie par bonté, partie par nécessité, n'estant pas trop seur, que le Comte de Champagne, à qui il estoit redevable de son salut, n'eût point abandonné son parti en cas qu'il en eust usé autrement.

On voit dans quelques Chroniques une circonstance de cette conspiration, qui n'est gueres vrai-semblable; c'est que les Rebelles en cette occasion, vouloient non-seulement se saisir de la personne du Roy, mais encore le détrôner, & mettre en sa place Enguerrand de Couci, homme à la verité de grande naissance, & allié à la Maison de France, mais auquel ni le Comte de Boulogne oncle du Roy, ni le Comte de Bretagne, ni les autres Princes n'auroient eu garde de se soumettre, ni de lui ceder une Couronne, à laquelle le sang leur donnoit droit, en supposant la mort du Roy. Si la chose est veritable, cet Enguerrand de Couci auroit esté un de ces phantômes de Roy, tel qu'on en a vû quelquefois, que des interets secrets auroient fait paroître quelque temps sur la scene, & qui n'y seroit demeuré qu'autant qu'il auroit fallu, pour frayer le chemin du Trône à quelque autre, qui eût eu un droit plus apparent d'y prétendre.

Malgré les continuels embarras que l'esprit inquiet des Grands du Royaume caufoit à la Régente, elle vint à bout d'une autre affaire importante, dont la consommation lui auroit esté glorieuse, même dans la situation de l'Estat le plus tranquille. Le Pape la sollicitoit tous les jours de ne point abandonner la cause de la Religion, & de continuer à pousser à bout les Albigeois, dont la mort du Roy son mari avoit empesché la ruine totale. Le Legat pour ce sujet fit payer par le Clergé une grosse contribution, & la Reine s'en servit utilement. Elle procura des secours à Imbert de Beaujeu, dont la prudence & l'activité, au défaut d'un grand nombre de Troupes, duquel il auroit eu besoin, avoient maintenu jusqu'alors la plûpart des Conquestes, qu'on avoit faites sur ces Hérétiques. Ayant reçu un nouveau renfort, il fatigua tellement les Toulousains, par ses courses continuelles, & par ses ravages aux environs de Toulouse, par les allarmes qu'il leur donnoit sans cesse, qu'il les mit enfin à la raison, & obligea le Comte de Toulouse à demander quartier, & à se soumettre aux plus rigoureux ordres de l'Eglise.

Le Cardinal de saint Ange, qui estoit revenu en France depuis quelque temps, ne manqua pas de profiter de la consternation des Toulousains. Il leur envoya Elie Guérin Abbé de Grand-Selve pour leur offrir la Paix. Ils répondirent qu'ils estoient prests à la recevoir; & sur cette réponse, une Trêve ayant esté faite, on commença à traiter à Basiége auprès de Toulouse: & peu de temps après la Ville de Meaux, qui appartenoit au Comte de Champagne, fut choisie pour les Conférences de la Paix. Le Comte Raymond s'y rendit avec plusieurs des principaux Habitans de Toulouse. Le Cardinal Legat, & grand nom-

A a ij

Joinville, liv.
2.

Chroniq. MS.
de Mr de
Thou.

Guillelm. de
Podio Lau-
rentii. cap. 38.

Cap. 371

bre de Prélats s'y trouverent aussi. La negociation ayant esté fort avancée dans diverses Conferences, l'Assemblée fût transportée à Paris, pour terminer entierement l'affaire en presence du Roy. Elle fut en effet terminée, mais de telle maniere, que Guillaume du Puy-Laurens, Chapelain du Comte de Toulouse, dit en rapportant ce fait, que quand le Comte auroit esté fait prisonnier de Guerre par le Roy, une seule des conditions de ce Traité, eût suppléé à la plus grosse rançon qu'on eût pû exiger de lui. Voici les principales de ces conditions.

Ibid.

Premierement, par ce Traité, il fut stipulé que le Comte de Toulouse donneroit en mariage Jeanne sa fille, qui n'avoit alors que neuf ans, à Alphonse un des freres du Roy. Alphonse avoit esté auparavant accordé avec la fille du Comte de la Marche; mais les nouvelles revoltes de ce Comte l'avoient rendu indigne d'un tel honneur.

Traité rapporté par Carrel dans l'Histoire de Toulouse.

Secondement, que le Comte de Toulouse ne jouïroit sa vie durant, que des seuls biens qui lui appartenoient dans les bornes de l'Evêché de Toulouse, & de quelques autres dans les Evêchez de Cahors & d'Agen, qu'il n'en auroit que l'usufruit, avec la permission seulement d'en tirer quelques legs pieux, qu'il pourroit faire dans son Testament, & que toute sa succession viendrait après sa mort à sa fille, & à Alphonse son mari, & à leur posterité, sans pouvoir aller à aucun de ses heritiers, non pas même aux heritiers de sa fille, sinon à ceux qu'elle auroit d'Alphonse. C'est-à-dire, qu'en cas qu'il n'y eut point d'enfans de ce mariage, le Comté de Toulouse seroit réuni à la Couronne, comme il arriva en effet après la mort de Jeanne & d'Alphonse, quoique cependant cette réunion ne se

soit faite avec toutes les formalitez, que plus de deux cens ans après. Dans l'article de ce qu'on laissoit au Comte dans l'Evêché de Toulouse, estoient exceptées les Terres de Gui de Levis qui prenoit le titre de Maréchal de la Foi: & le Roy voulut qu'elles relevassent immediatement de sa Couronne.

En troisieme lieu, que le Comte remettroit au Roy, toutes les Places & toutes les Terres qu'il possédoit au-delà du Rhône, & en-deça hors de l'Evêché de Toulouse, qu'il lui livreroit la Citadelle de Toulouse, appelée le Chasteau Narbonnois, & quelques autres Places des environs, où le Roy tiendrait Garnison pendant dix ans.

En quatrieme lieu, que le Comte iroit dans deux ans au plûtard, combattre contre les Sarrazins, pendant l'espace de cinq ans à ses propres frais.

Guillelm. de Podio Laurentii. Cap. 40.

Enfin, le Comte de Toulouse, pour montrer qu'il vouloit accomplir exactement tous les Articles du Traité, se constitua prisonnier dans la Tour du Louvre, jusqu'à ce que les murailles de Toulouse & de quelques autres Villes & Forteresses fussent rasées, comme on en estoit convenu, & que Jeanne sa fille eust esté mise entre les mains des Envoyez du Roy.

Il y avoit d'autres conditions qui regardoient immediatement l'Eglise, & la satisfaction que le Comte lui devoit. La plus remarquable fut que les Terres du costé du Rhône, seroient mises à la garde de l'Eglise Romaine avec tous les droits que le Comte y avoit, ou prétendoit y avoir, sans parler de diverses compensations particulieres, auxquelles il fut condamné envers plusieurs Abbayes ou Eglises, & de quelques autres points pour l'extirpation de l'Hérésie, & le rétablissement de la Religion Catholique.

Ensuite de ce Traité, le Comte fit Amende-Honorable dans l'Eglise de Paris, nuds pieds, en chemise, n'ayant dessous que ses haut-de-chausses, en presence du Cardinal de saint Ange, & d'un autre Cardinal, qui alloit en qualité de Legat en Angleterre, & de tout le Peuple de Paris.

Après cette Paix conclüe, on tint un celebre Concile à Toulouse, pour reconcilier cette Ville-là à l'Eglise, & y établir une inquisition contre les Hérétiques & les Schismatiques. Il fallut toutefois encore quelques années pour rétablir une parfaite tranquillité dans le Païs, où il se fit de temps en temps quelques soulevemens, par les intrigues du Comte de la Marche, & de quelques autres Seigneurs: mais elles n'eurent pas de fort grandes suites pour la Religion, dont le Roy eust toujours grand soin de maintenir les interets par ses Ordonnances, & dans les Traitez qui se firent en divers temps.

Tout cela s'executa la troisieme année de la minorité du jeune Roy, avec beaucoup de gloire pour la Reine Regente, & beaucoup de chagrin pour les Factieux, qui n'osant plus s'attaquer au Roy, resolurent de tourner leurs armes contre Thibault Comte de Champagne, en vengeance de ce qu'il avoit sauvé ce Prince de leurs mains.

C'estoit toujours le Comte de la Marche & le Comte de Bretagne qui estoient les auteurs & les Chefs de la faction, aussi bien que le Comte de Boulogne, qui sans paroître vouloir d'abord se mettre en campagne, se contenta de faire fortifier Calais & quelques autres Places de sa dépendance.

Parmi les Seigneurs liguez contre le Comte de Champagne, il s'en trouva quelques-uns, qui faisant ceder la colere où ils estoient contre lui, à leur

haine & à leur jalousie contre la Regente, proposerent un moyen de la perdre qu'ils crurent infallible. Ce fut de lui débaucher ce Seigneur, qui par sa puissance estoit son principal appuy, & qui seroit le plus dangereux & le plus redoutable ennemi qu'on pût lui susciter, à cause de la situation de ses Etats au milieu du Royaume. Pour cela il falloit le remettre dans ses anciennes liaisons avec le Comte de Bretagne. L'expedient qu'on imagina pour en venir à bout, fut de faire épouser au Comte de Champagne, Iolande fille du Comte de Bretagne. On en fit la proposition, & Thibault l'écouta volontiers. Après quelques negociations l'affaire fut conclüe, & le jour pris pour amener la jeune Princesse au Monastere de Val-Secret, proche Chasteau-Thieri, où la ceremonie du mariage devoit se faire. Le Comte de Bretagne se mit en chemin, pour y assister lui-mesme avec tous les parens de l'une & de l'autre Maison.

Cette affaire avoit esté tenuë fort secrette, & le Roy n'en fut informé, que par les préparatifs qui se firent pour l'exécution. Il en prévint les suites, & sur le premier avis qu'il en eut, il dépêcha au Comte Thibault le Seigneur de la Chapelle, grand Panetier de France, avec une Lettre conçüe en ces termes.

„ Sire Thibault de Champagne,
„ j'ai entendu que vous avez convenance, & promis prendre à femme
„ la fille du Comte Pierre de Bretagne: pourtant vous mande que si
„ cher que avez tout quant que amez
„ au Royaume de France, que ne le
„ facez pas. La raison pourquoi vous
„ sçavez bien. Je jamais n'ai trouvé
„ pis qui mal m'ait voulu faire que
„ lui.

Cette Lettre & d'autres choses importantes que Godefroy de la Cha-

A a iij

Joinville
2. partie.

Joinville
2. partie.

An. 1228.

Joinville
2. partie.
Gesta Lu-
d. vic. IX.

F. Chronic.
Andrense

Ibid.

pelle estoit chargé de dire au Comte de la part du Roy, eurent leur effet, & lui firent changer de resolution, quelque avancée que fust l'affaire. Car il ne reçût cette Lettre, que lorsqu'il estoit déjà en chemin pour le Monastere de Val-Secret, où ceux qui estoient invitez aux nœces se rendoient de tous costez. Il retourna à Chasteau-Thieri; & envoya dire à ces Seigneurs, qu'il les prioit de l'excuser, s'il ne se rendoit pas à Val-Secret; qu'il avoit des raisons de la dernière importance qui l'obligeoient de retirer la parole qu'il avoit donnée au Comte de Bretagne, & de ne pas épouser sa fille.

Ce changement & cette declaration du Comte de Champagne les mirent en plus grande fureur que jamais contre lui. Ils voyoient par là toutes leurs mesures rompuës, la plupart de ceux qui se devoient trouver au mariage estoient ennemis du Roy, & cette Assemblée estoit moins pour la celebration des nœces, que pour concerter entre eux une revolte generale dans l'Etat, où ils s'attendoient bien d'engager le Comte de Champagne. Ils reprirent donc la resolution de lui faire la guerre à toute outrance; mais pour y donner au moins quelque couleur de justice; ils s'aviserent de se declarer les protecteurs des droits d'Alix, Reine de Chypre, sur le Comté de Champagne.

Alix estoit fille de Henri Comte de Champagne, qui avoit suivi Philippe Auguste & Richard d'Angleterre au voyage d'Outremer. Il y demeura avec Richard après le départ de Philippe, & y épousa l'heritiere du Royaume de Jerusalem, qui lui apporta cette Couronne en mariage. De ce mariage estoit venue Alix dont il s'agit, & elle fut depuis mariée à Hugues I. Roy de Chypre. Henri de Champagne, Roy de Jerusalem, estant

mort, Thibault son frere cadet qui estoit demeuré en France se mit en possession du Comté de Champagne. Philippe Auguste reçût son hommage, & il passa depuis pour l'unique & legitime heritier de ce Comté. Il estoit le pere du Comte Thibault, contre lequel s'estoit formée la Ligue dont je parle. La question estoit, si Thibault frere du Roy de Jerusalem avoit eu droit de se saisir du Comté de Champagne & d'en frustrer Alix fille de Henri. Dès le temps de Philippe Auguste Errard de Brienne, mari de Philippe sœur d'Alix, avoit remué en vain cette affaire. Le droit de ces Princesses auroit esté, ce semble, incontestable, s'il n'eust pas esté certain, que Henri en partant pour son voyage d'outremer, avoit fait cession à son frere de son Comté de Champagne, en cas qu'il ne revinst pas de la Terre-Sainte, comme en effet il n'en revint pas, & si le mariage de Henri avec la Reine de Jerusalem pere & mere de ces mesmes Princesses, eust esté constamment legitime; mais ce second point estoit au moins fort douteux. Les Papes n'avoient jamais voulu reconnoître ce mariage comme tel, & avoient fait défense à Alix pour cette raison, de prendre le titre de Comtesse de Champagne, avant qu'elle eust prouvé qu'elle estoit née d'un legitime mariage. Sur ces entrefaites elle estoit venue en France, & c'estoit ses prétendus droits que les Seigneurs liguez faisoient valoir contre son cousin Thibault Comte de Champagne, & qui servoient de prétexte à la guerre que je raconte. De sorte qu'il ne s'agissoit pas de moins, que de la ruïne entiere du Comte de Champagne. C'estoit donc sous couleur de proteger cette Princesse, qu'ils fondirent tous ensemble sur lui pour l'accabler.

Le Comte de Boulogne, Hugues

Inventaire
du Tresor des
Chart. T. 2.

Cartulaire
de Philippe
Auguste.
Pag. 182.
Invent. des
Chart. t. 2.

Ibid.

Chronique

Alberic.

Duc de Bourgogne, le Comte Robert de Dreux, qui avoit aussi quitté le parti du Roy; le Comte Robert de Brienne avec tous les Seigneurs de sa famille, Enguerrand de Couci & Thomas son frere, Hugues Comte de S. Paul, le Comte de Nevers, & une infinité d'autres ayant réuni toutes leurs Troupes auprès de Tonnerre, entrèrent en Champagne quinze jours après la S. Jean, mirent tout à feu & à sang, & vinrent se réunir auprès de Troyes à dessein d'en faire le siege, & ils disoient par tout qu'ils vouloient exterminer celui qui avoit empoisonné le feu Roy; car c'estoit encore un prétexte dont ils coloroient leur revolte.

Chronic. MS
de M. de Thou

Le Comte de Champagne n'ayant pas de quoi résister à tant d'ennemis, parce que la plupart de ses vassaux estoient entrez dans la confédération, eut recours au Roy comme à son Seigneur, & le conjura de ne le pas abandonner à la haine de ses ennemis, qu'il ne s'estoit attirée, que pour lui avoir esté fidelle; & cependant il fit lui-même raser quelques-unes de ses Places les moins fortes, comme Epernay, Vertus, Sezanne, pour empêcher les ennemis de s'y loger. Le Seigneur Simon de Joinville, pere de l'Auteur de l'Histoire de S. Louis, se jeta dans Troyes pendant la nuit avec beaucoup de Noblesse, pour la défendre, & fit par ce secours & par son courage reprendre cœur aux habitans, qui pensoient déjà à se rendre.

Ibid.

Le Roy, sur ces avis, envoya aussitôt commander de sa part aux Confederez de mettre les armes bas, & de sortir incessamment des Terres de Champagne. Ils estoient trop forts & trop animez, pour obéir à un simple commandement. Ils continuerent leurs ravages; mais se voyant prévenus par le Seigneur de Joinville, ils s'éloignerent un peu des murailles de

Nangius in
Hist. Lud. IX.

Troyes, & allerent se camper dans une prairie voisine, ayant le jeune Duc de Bourgogne à leur teste. Louis qui avoit bien prévu qu'il ne feroit pas obéi, assembla promptement une Armée, se fit joindre en chemin par Mathieu II. du nom Duc de Lorraine, & vint en personne au secours du Comte de Champagne.

Les approches du Souverain, dont on commençoit à ne plus si fort mépriser la jeunesse, étonna les Rebelles. Ils envoyerent au devant de lui, pour le supplier de leur laisser vuider leur querelle avec le Comte de Champagne, & avec le Duc de Lorraine, le conjurant de se retirer, & de ne point exposer sa personne, en une occasion qui ne le regardoit point. Le Roy leur répondit qu'en attaquant son Vassal, ils l'attaquoient lui-même, & qu'il le défendrait au peril de sa propre vie. Quand ce jeune Prince parloit de la sorte, il n'estoit au plus que dans sa quinziesme année.

Joinville
Ibid.

Sur cette réponse, les Rebelles lui députerent de nouveau, pour lui dire qu'ils ne vouloient point tirer l'épée contre leur Souverain, & qu'ils alloient faire leur possible pour engager la Reine de Chypre à entrer en négociation avec le Comte Thibault sur la discussion de leurs droits. Le Roy répliqua qu'il n'estoit point question de négociation, qu'il vouloit qu'avant toutes choses ils sortissent des terres de Champagne; que jusqu'à ce qu'ils en fussent dehors, il n'écouteroit, ni ne permettoit au Comte d'écouter aucune proposition.

Ibid.

On vit en cette occasion l'impresion que fait la fermeté d'un Souverain armé, qui parle en maître à des Sujets rebelles. Ils decamperent dès le jour même d'auprès de Troyes, & allerent se camper à Juli. Le Roy les suivit, & se posta dans le lieu même qu'ils venoient d'abandonner. Ils quit-

terent Juli, & le Roy marchant toujours à leurs trousses, ne cessa point de les poursuivre, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez sous Langres qui n'étoit plus des Terres du Comte de Champagne, & qui appartenoit au Comte de Nevers.

Chronic.
Andrense.

Ce qui contribua apparemment beaucoup à ce respect forcé, qu'ils faisoient paroître pour leur Souverain, fut la diversion que le Comte de Flandre à la priere de la Régente, fit dans le Comté de Boulogne, dont le Comte, qui estoit le chef le plus qualifié des Liguez, fut obligé de quitter leur Camp, pour aller défendre son propre pays. On le sollicita en même temps de rentrer dans son devoir, en lui représentant, qu'il estoit indigne d'un oncle du Roy, de paroître à la teste d'un parti de sédition, & combien estoient vaines les esperances dont on le flattoit, pour s'engager à se faire le ministre de la passion & des vengeances d'autrui.

Chronic. MS.
C.M. de Thou.

Le crainte de voir toutes ses terres désolées, beaucoup plus que ces autres motifs, eut tout l'effet qu'on prétendoit. Il écrivit au Roy avec beaucoup de soumission, & sur l'assurance du pardon qu'on lui promit, il se rendit auprès de sa personne.

Inventaire
des Chart.
T. 1.
Chartres.
111. B. 4.

Pour ce qui est du differend de la Reine de Chypre avec le Comte de Champagne, le Roy le termina dans la suite de cette maniere. La Princesse fit sa renonciation aux droits, qu'elle avoit jusqu'alors prétendus sur le Comté de Champagne, à condition seulement que Thibault lui donneroit des terres du revenu de deux mille livres par an, & quarante mille une fois payez. Comme le Comte n'avoit pas alors de quoi fournir cet argent, le Roy le donna pour lui, & le Comte lui ceda pour cette somme le Com-

té de Blois, le Comté de Chartres, le Comté de Sancerre & la Vicomté de Chasteaudun. † Le Roy par ce Traité tira un grand avantage d'une guerre dont il avoit tout à craindre. Mais elle ne finit pas là.

Le Comte de Bretagne, l'ame de la revolte, & le plus intrigant de tous ceux qui y avoient part, n'oublia rien pour engager le Roy d'Angleterre à seconder ses mauvais desseins. L'Archevêque de Bourdeaux, plusieurs Seigneurs de Gascogne, de Guyenne, de Poitou & de Normandie passerent exprès en Angleterre, pour presser Henri de se servir des conjonctures favorables qui se presentoient, de reconquerir toutes les Provinces que son pere avoit perduës, l'assurant qu'il n'avoit qu'à passer en France avec une Armée, & s'y faire voir, pour y causer une revolution generale. Ils l'en sollicitèrent plus fortement que jamais durant le Parlement qu'il tint en ce temps-là à Oxford aux Fêtes de Noël.

Nang. in
gettis Lud. 1x.

L'irrésolution de ce Prince fut le salut de la France. Hubert du Bourg, à qui il avoit d'extrêmes obligations, pour lui avoir sauvé sa Couronne, en lui conservant le Chateau de Douvres, lorsque Louis VIII. passa en Angleterre, estoit tout son conseil. Ce Ministre gagné peut-estre par la Régente de France, de quoi on le soupçonna fort en Angleterre, ou bien par d'autres raisons qu'on ne put deviner, s'opposa presque seul à la proposition qu'on fit au Roy de passer la mer, & son avis fut suivi. Il se fit même cette année-là un traité de Trêve pour un an entre les deux Couronnes: ce qui n'empêcha pas le Roy d'Angleterre d'envoyer quelques Troupes Angloises au Comte de Bretagne. Si ce secours estoit arrivé assez

Math. Paris.

MSS. de
Brien. vol. 28.

† L'acte de cette vente est rapporté par M. du Cange dans ses observations sur l'Histoire de S. Louis par Joinville.

Lettres du
Comte de
Bretagne,
voyez les No-
tes de du
Cange sur
Joinville
pag. 44.

tôt, il auroit encore esté suffisant, pour embarrasser beaucoup le Roy occupé en Champagne contre les autres Rebelles; mais il n'arriva qu'après que ce Prince les eust dissipés de ce costé-là; de sorte que le Comte de Bretagne ne put entrer en action que durant l'hyver, & ne fit que quelques courses sur les Terres du Roy. Il fut cité à Melun pour comparoître à la Cour des Pairs, & sur le refus qu'il fit de venir, on le declara déchû des avantages que le Roy lui avoit faits au Traité de Vendôme, & en particulier de ce qu'il lui avoit cédé en Anjou.

Le Roy partit de Paris avec la Regente pour marcher contre lui, & vint mettre le siege devant le Chateau de Bellesme, Place très-forte qu'il avoit laissée à sa garde par le Traité de Vendôme. Il eut là à combattre non-seulement contre une garnison, qui d'abord fit une vigoureuse resistance, mais encore contre la rigueur de la saison qui estoit extrême. De sorte que pour empêcher les chevaux de mourir de froid, la Regente ordonna qu'on eust soin d'entretenir pendant tout le siege, un très-grand nombre de feux tout à l'entour d'un endroit du Camp, où l'on les avoit rassemblez. On prit néanmoins la Place en peu de temps par capitulation, & une autre en Normandie appelée la Haye Pefnel, qui s'estoit revoltée. Aussi-tôt après les Anglois mécontents du Comte de Bretagne, dont les grands projets n'avoient abouti à rien, moins par sa faute que par celle de leur Roy, s'en retournerent en Angleterre.

Quelque ascendant que le Roy prît peu à peu sur ses Vassaux, par la promptitude avec laquelle il repri-
moit leur audace, la France n'en estoit pas plus tranquille, & l'on voyoit sous ce nouveau Regne, comme sous

Tome III.

les derniers Rois de la seconde Race, & sous les premiers de la troisième, tout le Royaume en combustion, par les guerres que les Seigneurs se faisoient de tous costez les uns aux autres pour le moindre sujet. Les Comtes de Flandre & de Champagne désoloient les terres de Hugues de Châtillon Comte de S. Pol, Vassal du Comte de Boulogne; le Sire de Joinville en faisoit autant sur celles du Comte de Bar par les ordres du Comte de Champagne son Seigneur. Au-delà de la Loire, les Seigneurs de Bourbon, & ceux de la Maison des Comtes d'Auvergne, estoient sans cesse en armes les uns contre les autres; c'estoit la mesme chose en divers endroits de l'Etat, où de pareilles animositez entre les grands Seigneurs causoient de continuels desordres.

Ces divisions particulieres avoient d'ailleurs un bon effet, en suspendant les efforts de la haine que la plupart avoient contre la Regente, & cette Princesse durant ce temps-là, negocia heureusement avec plusieurs Seigneurs au-delà de la Loire, qu'elle engagea à reconnoître le Roy son fils pour Duc de Guyenne. C'est ce que firent entre autres plusieurs Seigneurs, Abbez & Prélats du Limousin, qui de tout temps avoit esté un Arriere-Fief de la Couronne, mouvante immédiatement du Duché de Guyenne, & le Roy reçût leur hommage en cette qualité.

La Regente affermissoit ainsi, autant qu'elle le pouvoit, la puissance & l'autorité de ce jeune Prince; mais elle ne put rien gagner sur le Comte de Bretagne. C'estoit un esprit indomptable, qui malgré tous les mauvais succès qu'il avoit eu jusqu'alors, ne cessoit point de cabaler, & qui voyant la plupart des autres Vassaux de France divisez entre eux, fit si bien par ses intrigues auprès du Roy d'An-

Bb

Alberic
Chronique

Treſor des
Chartres
chez du Til-
let au Re-
cueil des
Traitez
d'entre les
Rois de
France &
d'Angleterre

AN. 1229.

Nangius.
Ibid.

gleterre, qu'il le détermina enfin à prendre la résolution de faire la guerre à la France & d'y passer en personne.

Math. Paris. Le Roy d'Angleterre avoit déjà une fois assemblé une Armée nombreuse à Portsmouth, pour passer delà en France à la S. Michel de l'année précédente. Il s'estoit rendu en ce Port avec les Generaux & tous les Seigneurs qui le devoient suivre; mais quand il fut question de s'embarquer, il se trouva si peu de Vaisseaux, qu'à peine eussent-ils suffi pour passer la moitié des Troupes. Henri en fut si irrité contre son Ministre & son Favori Hubert du Bourg, qui s'estoit chargé de l'armement, que peu s'en fallut qu'il ne lui passast son épée au travers du corps. Il le traita de traître & lui reprocha de se laisser corrompre par l'argent de la Regente de France.

Le Ministre se retira pour laisser passer la colere du Prince. Quelques jours après le Comte de Bretagne étant arrivé dans le dessein de conduire l'Armée d'Angleterre en quelqu'un de ses Ports, selon qu'on en estoit convenu, se trouva frustré de son esperance. Comme il s'apperçut néanmoins que le Roy, après avoir jetté son premier feu, avoit toujours de l'attachement pour son Ministre, il prit lui-mesme le parti de l'excuser, & il réussit si bien, qu'il le remit en grace, s'assurant qu'après un service si signalé, il seroit désormais tout à lui.

Avant que de partir pour retourner en Bretagne, il voulut donner au Roy d'Angleterre une assurance parfaite de son dévouement à ses interets. Il lui fit hommage de son Comté, dont il estoit néanmoins redevable au seul Philippe; & comme il sçavoit bien que plusieurs Seigneurs de

Bretagne étoient fort contraires à Henry, il ajouta dans son serment de fidelité qu'il le faisoit contre tous les Vassaux de Bretagne, qui ne seroient pas dans les interets d'Angleterre. Henry en récompense le remit en possession du Comté de Richemond, & de quelques autres terres d'Angleterre, sur lesquelles il avoit des prétentions. Il lui donna de plus cinq mille marcs d'argent, pour l'aider à se soutenir contre le Roy de France, & lui promit que vers Pasques il l'iroit joindre avec une belle Armée.

Le Comte étant de retour, & assuré d'un tel appui, ne ménagea plus rien; & agissant conséquemment à la démarche qu'il venoit de faire, il eust la hardiesse de publier une Déclaration, * par laquelle, après s'être plaint de n'avoir pû jamais obtenir justice ni du Roy, ni de la Régente sur les justes requestes qu'il avoit présentées plusieurs fois, après avoir exagéré l'injustice qu'il prétendoit qu'on lui avoit faite par l'Arrest donné à Melun contre lui, la violence avec laquelle on lui avoit enlevé le Chateau de Bellesme, & les Domaines qu'il possédoit en Anjou, il protestoit qu'il ne reconnoissoit plus le Roy pour son Seigneur, & qu'il prétendoit désormais n'être plus son Vassal. Cette Déclaration fut présentée au Roy à Saumur à la fin de Janvier, par un Chevalier du Temple de la part du Comte. C'étoit porter l'audace & la félonie aussi loin qu'elles pouvoient aller.

Sa temerité ne demeura pas impunie. Le Roy dès le mois de Février vint assiéger Angers, & le prit après quarante jours de siège. Il auroit pû pousser plus loin ses conquestes, & même accabler le Comte de Bretagne

An. 1230.
Hist. du
Perche.

Math. Paris.

Cet acte est rapporté par M. du Cange dans les observations sur l'Histoire de Joinville.

avant l'arrivée des Anglois. Mais les Seigneurs, dont les Troupes composoient son Armée, qui n'aimoient pas que le Roy fist de si grands progresz, lui demanderent leur congé après ce siège. Il ne put le leur refuser sur ce qu'ils lui dirent, que leurs ennemis & entre autres le Comte de Champagne, profitant de leur absence, s'étoient jettés sur leurs Terres, & les pillotent. A leur retour la plupart tournerent leurs armes contre ce Comte, qui eut assez de peine à se défendre. Tout se termina néanmoins à plusieurs petits combats, à la prise de quelques Chasteaux & de quelques autres places peu importantes de part & d'autre, jusqu'à ce que l'Esté fut venu. Alors lassez de se battre, & ayant reçu de nouveaux ordres de se rendre au service, la plupart revinrent joindre le Roy.

Durant cet intervalle la Regente ne perdit pas tout-à-fait le temps; car elle regagna le Comte de la Marche. Elle conclut à Clisson un nouveau Traité avec lui au mois de May, par lequel le Roy s'obligea d'obtenir dans l'espace de deux ans la dispense de Rome, pour le mariage d'Elizabeth de France avec le fils aîné de ce Comte, dont on estoit convenu dans le Traité de Vendosme, & en cas que le Roy manquast à l'exécution de sa parole, ou que le mariage ne se fist point, S. Jean d'Angeli, Montreuil en Gastine, Langez & Aulnis qu'on avoit déjà engagez au Comte, devoient lui demeurer en propre, & garantis contre tous, & en particulier contre les prétentions de celui des freres du Roy, qui pourroit estre investi du Comté de Poitou.

La Regente traita le mois suivant au Pont de Cé avec Raymond nouveau Vicomte de Toulous. Ce Seigneur fit hommage au Roy de ce qu'il tenoit dans le Poitou & dans

l'Anjou, & s'engagea à tenir pour la Régence de la Reine, contre tous ceux qui voudroient la lui disputer.

Ces précautions étoient beaucoup plus nécessaires à l'égard de ces Seigneurs de delà la Loire, qu'à l'égard des autres, parce que c'estoit de ce costé-là principalement, qu'on sçavoit que le Roy d'Angleterre, quand il seroit arrivé en France, entreprendroit de faire valoir les droits de ses predecesseurs.

Cependant le Roy d'Angleterre estant parti de Portsmouth le dernier jour d'Avril, vint débarquer à saint Malo, où il fut reçu avec de grands honneurs par le Comte de Bretagne; & ce Comte soutenant parfaitement la nouvelle qualité de Vassal de la Couronne d'Angleterre, lui ouvrit les portes de toutes ses Places. Plusieurs Seigneurs Bretons à son exemple vinrent faire hommage à ce Prince, qui ayant marché jusqu'à Nantes, se campa sous les murailles.

Louis n'eust pas plutôt appris le débarquement de l'Armée Angloise, qu'il assembla la sienne, & vint se poster auprès d'Angers, où il demeura quelque temps, pour voir de quel costé le Roy d'Angleterre tourneroit ses armes, & aller à sa rencontre, en cas qu'il voulust entrer dans le Poitou. Mais comme il vit que les ennemis ne faisoient aucun mouvement, il s'avança lui-même jusqu'à quatre lieues de Nantes, & assiegea Ancenis.

Durant ce siege, plusieurs Seigneurs de Bretagne qui s'étoient fortifiez dans leurs Chasteaux à l'arrivée des Anglois, dont ils apprehendoient la domination, vinrent trouver le Roy, lui offrirent leurs services, & lui firent leurs hommages. On a encore l'acte de l'hommage d'André Seigneur de Vitré, celui du Seigneur

Bb ij

Thresor des
Chart. Re-
gistre 27.

Ibid.
Regist. 26.

An. 1230.

Math. Paris.

d'Avaugour, * celui de Raoul Seigneur de Fougères & de quelques autres, datez du mois de Juin 1230. au Camp d'Ancenis.

Le Roy avant que de recevoir ces hommages, avoit tenu, comme on le voit par ces mêmes actes, une Assemblée des Seigneurs & des Prélats François, où le Comte de Bretagne, pour peine de sa félonie, avoit esté déclaré déchu de la garde du Comté de Bretagne, qu'il ne possédoit qu'en qualité de Tuteur de son fils Jean, & de sa fille Iolande, auxquels le Comté de Bretagne appartenoit du chef de leur mere. Les Seigneurs Bretons eurent grand égard aux intérêts de ces deux Pupilles dans leur Acte d'hommage, & il y fut spécifié que Jean & Iolande à l'âge de vingt & un an seroient mis en possession du Comté de Bretagne, pourveu neanmoins qu'ils fussent fidèles au Roy.

Nang'nis
gesta L. d. IX.

Math. Paris.

Cependant Ancenis fut pris, & les Anglois ne firent aucun mouvement pour le secourir. Le Roy s'avança encore plus près de Nantes, & fit insulter les Châteaux d'Oudon & de Chanteauceaux qu'on emporta aussi, sans que l'Armée ennemie s'y opposât: On eust dit que le Roy d'Angleterre n'estoit venu en Bretagne, que pour s'y divertir; car ce n'estoit que festins, que réjouissances, que festes dans la Ville de Nantes, tandis que les François estoient aux portes.

Rien n'estoit plus propre que cette inaction, à confirmer le soupçon qu'on avoit depuis long-temps, que le Favory du Roy d'Angleterre estoit pensionnaire de la Régente de France. Ce soupçon dut augmenter par la maniere dont fut reçue la proposition d'un Seigneur de Normandie nommé Fouque Paynel, qui vint avec Guillaume son frere, & soixante

Gentilshommes du même pays des plus confiderables, présenter leur service au Roy d'Angleterre, & l'assurer que s'il vouloit entrer en Normandie avec son Armée, cette Province se rendroit à lui. L'affaire fut proposée au Conseil. Hubert du Bourg s'y opposa de toutes ses forces, soutenant que ce dessein estoit chimerique, & qu'on n'y réussiroit jamais, & son avis prévalut. Ces Seigneurs Normands tout chagrins qu'ils estoient de ce qu'on les rebutoit ainsi, demanderent qu'on leur donnât seulement deux cens Chevaliers de l'Armée Angloise avec leur suite, & se firent forts de chasser avec ce seul secours tous les François de Normandie. Cela leur fut aussi refusé, & tout ce que produisit leur zele pour l'Angleterre, fut que le Roy de France, averti de leur complot, confisqua leurs terres & leurs autres biens.

Ibid.

Comme la saison s'avançoit, & que l'on voyoit bien que les Anglois, parmi lesquels les maladies & la disette commençoient à se faire sentir, ne pouvoient désormais rien executer d'important, la Régente pensa à mettre la dernière main à un ouvrage qu'elle avoit déjà fort avancé, & qui estoit de la dernière conséquence pour le bien de l'Etat. C'estoit la reconciliation des Grands du Royaume entre eux, & leur réunion entiere avec le Roy. On laissa sur la Frontiere autant de monde qu'il en falloit, pour empêcher l'invasion de l'ennemi, & la Cour se transporta à Compiègne au mois de Septembre. Ce fut là qu'après diverses negociations, pour ajuster tant d'intérêts differents, la Paix enfin se fit. Les Comtes de Flandre & de Champagne se remirent bien avec le Comte de Boulogne, à qui l'on donna une grande somme d'ar-

* Ces actes sont rapportez par Vignier, dans son Traité de la petite Bretagne, & au Trésor des Chartres, Layette Bretagne.

gent, pour le dédommager des dégats, qui avoient esté faits sur ses Terres par le Comte de Flandre. Jean Comte de Challon reconnut le Duc de Bourgogne pour son Seigneur. Le Duc de Lorraine & le Comte de Bar furent accommodez par le Comte de Champagne & par la Régente. Tous promirent au Roy de lui estre fideles, après que lui & la Régente leur eurent accordé la confirmation de leurs droits & de leurs privileges, selon les Loix & les Coûtumes de l'Etat.

Math. Paris.

Le Roy d'Angleterre, afin qu'il ne fust pas dit qu'il n'avoit passé en France que pour faire des festes, & y ruiner ses Troupes, prit l'occasion de l'éloignement du Roy, décampa d'après de Nantes, & conduisit son Armée par le Poitou jusqu'en Gascogne, où il reçut les hommages de ses Sujets. Il revint par le Poitou, où il obligea plusieurs Seigneurs à lui renouveler leur serment de fidelité, & prit d'assaut la petite ville de Mirebeau.

Ibid.

Estant de retour à Nantes, & voyant bien que son séjour en France lui seroit désormais entierement inutile, sur tout après ce qui venoit de se faire à Compiègne, il repassa la mer, & arriva à Portsmouth au mois d'Octobre, fort chagrin d'avoir fait en vain une excessive dépense, & perdu un très-grand nombre de Noblesse par les maladies. Il laissa en Bretagne quelques Troupes, qui pendant l'hiver coururent l'Anjou, prirent Chasteau-Gontier, & brûlerent Pontorson en Normandie.

L'année suivante le Roy d'Angleterre sembla vouloir faire encore un nouvel effort pour reparer son honneur, en repassant en France avec une nouvelle Armée; mais la difficulté de trouver de l'argent, la sollicitation

du Pape Gregoire IX. qui s'estoit aussi l'année d'auparavant entremis pour la reconciliation des Seigneurs François avec le Roy, afin d'engager les deux Rois au secours des Chrétiens d'Orient; l'empressement du Comte de Dreux pour tirer le Comte de Bretagne son frere du danger où il estoit, si le Roy alloit l'attaquer; tout cela fit enfin conclure une Trêve de trois ans au mois de Juillet de l'année 1231. à saint Aubin, Chasteau du Diocèse de Rennes. * Les choses par ce Traité demurerent de part & d'autre à peu près au même estat qu'elles se trouvoient alors, & l'on y prit des précautions contre les hostilités, & contre les occasions de rupture qui pourroient arriver.

An. 1231.

Sur ces entrefaites le Connestable Mathieu de Montmorenci mourut, & à sa mort le Roy mit en execution le Traité de Louis son pere avec Amauri Comte de Montfort, par lequel il s'estoit engagé à lui donner la Charge de Connestable de France, pour la cession que ce Seigneur lui avoit faite de ses droits sur le Comté de Toulouse.

Nangii Chronica.

La France commença donc à respirer un peu, après tant de désordres causez par les guerres civiles, & la Régente n'oublia rien pour remettre l'ordre & la tranquillité par tout. Elle s'appliqua à l'accommodement des differens de quelques Seigneurs, qu'on n'avoit pu terminer dans le Parlement de Compiègne. On fit revenir à Paris les Professeurs de l'Université, qui s'estoient tous retirez de concert, à l'occasion d'une querelle de quelques Ecoliers avec des gens du Faubourg S. Marceau, sur laquelle le Roy n'avoit pas donné à l'Université toute la satisfaction qu'elle prétendoit.

On tint la main à l'execution d'une

* L'Acte des conventions pour cette Trêve est rapporté par Vignier dans son Traité de la petite Bretagne.

Treſor des
Chartres.
Regiſtre 16.
& 27.

An. 1232.

Ordonnance qui avoit eſté publiée quelque temps auparavant contre les Juifs, dont les uſures exceſſives ruinoient la France †. On fit fortifier Angers & quelques autres Places ſur les frontieres. On renouvela les Traitez d'alliance avec l'Empereur Fride-ric & le Roy des Romains, pour maintenir la concorde entre les Vaſſaux des deux Etats, & empêcher qu'aucun ne priſt des liaiſons avec l'Angleterre contre la France. Et comme le Comte de Toulouſe paroifſoit très-bien intentionné pour maintenir la Religion Catholique dans ſes Domaines, le Roy traita avec le Pape, pour l'engager à remettre ce Comte en poſſeſſion des Terres au-delà du Rhône, qui avoient eſté miſes à la garde de l'Egliſe Romaine. Mais le Pape, qui ſe défiſoit toujours de Raymond, ne voulut point y conſentir.

An. 1233.

Les Interdits eſtoient depuis longtemps fort en uſage. Les Papes les jetoient ſur les Royaumes entiers, & les Evêques à leur exemple, dès qu'ils croyoient avoir reçu quelque tort ou du Roy, ou de ſes Officiers, ou de leurs Diocèſains, faiſoient ceſſer par tout l'Office divin & fermer les Eglifes, ſi on leur refuſoit une prompte ſatisfaction. Cela fut regardé par la Régente, & avec raiſon, comme un grand déſordre. Milon Evêque de Beauvais, & Maurice Archevêque de Roüen en ayant uſé ainſi, leur temporel fut faiſi au nom du Roy, & ils furent obligez de lever l'interdit. Ce Prince, tout Saint qu'il eſtoit, tint toujours depuis pour maxime, de ne pas ſe livrer à un aveugle reſpect pour les ordres des Miniſtres de l'Egliſe, qu'il ſçavoit eſtre ſujets aux emportemens de la paſſion comme les autres hommes. Il balançoit

toûjours dans les affaires de cette nature, ce que la pieté & la Religion d'un coſté, & ce que la juſtice de l'autre, demandoient de lui. Le Sire de Joinville dans l'Histoire de ce Saint Roy en apporte un exemple, ſans marquer précifément le temps que la choſe arriva, & qui mérite d'avoir ici ſa place.

„ Je vy une journée, dit-il, que
„ tous les Prelats de France ſe trouve-
„ rent à Paris pour parler au bon Saint
„ Loüis, & lui faire une Requeſte, &
„ quand il le ſçut, il ſe rendit au Pa-
„ lais pour les oïr de ce qu'ils vou-
„ loient dire, & quand tous furent af-
„ ſemblez, ce fut l'Evêque Gui d'Au-
„ ſeure * qui fut fils de Monſeigneur
„ Guillaume de Melot, qui commen-
„ ça à dire au Roy par le congié &
„ commun aſſentement de tous les
„ autres Prelats; Sire, ſçachez que
„ tous ces Prelats, qui ſont en voſtre
„ preſence, me font dire que vous
„ leſſez perdre toute la Chrétienté,
„ & qu'elle ſe perd entre vos mains.
„ Adonc le bon Roy ſe ſigne de la
„ Croix, & dit: Evêque, or me di-
„ tes comment il ſe fait & par quelle
„ raiſon? Sire, fit l'Evêque, c'eſt
„ pour ce qu'on ne tient plus compte
„ des excommuniez; car aujourd'hui
„ un homme aimeroit mieux mourir
„ tout excommunié, que de ſe faire
„ abſoudre, & ne veut nully faire ſa-
„ tisfaction à l'Egliſe. Pourtant, Sire,
„ ils vous requierent tous à un voiz
„ pour Dieu, & pour ce que ainſi le
„ devez faire, qu'il vous plaiſe com-
„ mander à tous vos Baillifs, Prevôts,
„ & autres Adminiſtrateurs de juſti-
„ ce, que où il ſera trouvé aucun en
„ voſtre Royaume, qui aura eſté an-
„ & jour continuellement excommu-
„ nié, qu'ilz le contraignent à ſe faire
„ abſoudre par la prinſe de ſes biens.

Hift. de Saint
Loüis, 1. Part.

* D'Auxerre.

† Cette Ordonnance eſt rapportée dans la Chronique manuſcrite d'Alberic. Elle eſt ſignée du Comte de Boulogne & de pluſieurs autres Seigneurs.

† Son prochain.

„Et le saint homme répondit, que
 „tres-volentiers le commanderoit
 „faire de ceux qu'on trouveroit estre
 „torçonniers à l'Eglise & à son pres-
 „me † : Et l'Evêque dit qu'il ne leur
 „appartenoit à congnoître de leurs
 „causes. Et à ce, répondit le Roy,
 „il ne le feroit autrement, & disoit
 „que ce feroit contre Dieu & raison
 „qu'il fist contraindre à soy faire ab-
 „soudre ceulx, à qui les Clercs fe-
 „roient tort, & qu'ils ne fussent oïz
 „en leur bon droit. Et de ce leur
 „donna exemple du Comte de Bre-
 „tagne, qui par sept ans a plaidoyé
 „contre les Prelats de Bretagne tout
 „excommunié; & finalement a si
 „bien conduite & menée sa cause,
 „que Nostre Saint Pere le Pape les a
 „condamnez envers icelui Comte de
 „Bretagne. Parquoy disoit, que si
 „dez la premiere année il eust voulu
 „contraindre icelui Comte de Bre-
 „tagne à soy faire absoudre, il lui
 „eust convenu laisser à iceulx Prelats
 „contre raison, ce qu'ils lui deman-
 „doient contre son vouloir, & que
 „en ce faisant, il eust grandement
 „malfait envers Dieu & envers ledit
 „Comte de Bretagne. Après lesquels
 „les choses ouïes pour tous iceulx
 „Prelats, il leur suffist de la bonne
 „réponse du Roy, & onques puis ne
 „ouï parler, qu'il fut fait demande de
 „telles choses.

Ces plaintes des Evêques furent
 faites au Roy en conséquence d'une
 Ordonnance qu'il avoit publiée en
 1228. ou 1229. contre les Hérétiques
 excommuniés, pour les obliger de
 satisfaire à l'Eglise. Mais les Ecclesi-
 astiques en avoient tellement abusé, &
 les Juges avoient sur cela fait de si
 fréquentes remontrances, que ce sage
 Prince se crut obligé d'y mettre des
 modifications.

Le Roy ayant atteint sa dix-neu-
 vième année, la Régente pensa à le

marier. Il est étrange que la piété so-
 lide de ce Prince, & la vie exemplai-
 re qu'il menoit dès-lors, ne fust point
 à couvert des traits de la plus noire
 médifance. Les libertins, dont la Cour
 ne manqua jamais, & dont le plus
 grand plaisir est, quand ils le peuvent,
 de flétrir la pure vertu, osèrent faire
 courir le bruit que ce jeune Prince
 avoit des maistresses; que la Régente
 ne l'ignoroit pas; mais qu'elle ne vou-
 loit pas trop le contraindre, afin de
 n'estre point obligée de le marier si-
 tost, pour se conserver par-là plus
 long-temps l'autorité entière du Gou-
 vernement.

La Régente avec sa grandeur d'ame
 ordinaire, méprisa toutes ces calom-
 nies, & ceux qui les faisoient n'eurent
 pas la satisfaction de l'en voir fort
 touchée: mais elle confondit leur ma-
 lignité sur ce qui la regardoit, lors-
 qu'elle envoya demander au Comte
 de Provence sa fille aînée en mariage
 pour le Roy son fils.

Le Comte de Provence s'appelloit
 Raymond-Beranger, de l'illustre &
 ancienne maison des Comtes de Bar-
 celonne, dont on voit les commence-
 mens sous nos premiers Roys de la
 seconde Race. Le Royaume d'Arra-
 gon y estoit entré depuis près de cent
 ans par une heritiere de cet Etat. Le
 Comté de Provence démembré de la
 Couronne du temps de Charles le
 simple, estoit aussi venu par alliance
 dans la Maison de Barcelonne, au
 moins pour la plus grande partie: car
 les Comtes de Toulouse y avoient
 des Terres & des Places, & se disoient
 Marquis de Provence. Ce Comté fut
 le partage de la branche cadette, dont
 Raymond Beranger estoit le Chef, &
 cousin germain de Jacques, regnant
 actuellement en Arragon. Ce Roy
 Jacques estoit le fils de Pierre Roy
 d'Arragon, dont j'ai parlé à l'occasion
 de la bataille de Muret, où il fut tué

Gaufridus de
 bello loco in
 vita S. Ludov.

Gesta Comi-
 tum Barcino-
 nensium.

en combattant contre Simon de Montfort.

Raymond Beranger eut de Beatrix de Savoye quatre filles, qui toutes quatre furent Reines. Eleonor la seconde, fut mariée à Henry Roy d'Angleterre. Ce Prince fit épouser la troisième nommée Sancie à Richard son Frere, qui fut depuis fait Roy des Romains. Béatrix, qui fut la cadette de toutes, épousa Charles Comte d'Anjou Roy de Sicile, frere de S. Louis. Enfin Marguerite l'aînée, dont je parle, fut mariée à ce Saint Roy.

Louis en fit faire la demande par Gautier Archevêque de Sens, & par le Seigneur Jean de Nesle. Le Comte de Provence très-sensible à cet honneur, leur mit sa fille entre les mains, pour la conduire au Roy. Marguerite étoit une Princesse d'une grande beauté, & de beaucoup d'esprit : elle avoit de la piété & de la vertu, parce que ses parens lui avoient donné une éducation fort semblable à celle que Louis avoit reçu de la Reine sa mere. Ce Prince l'épousa à Sens, & l'y fit couronner par l'Archevêque. Son Doüaire fut assigné sur la Ville du Mans, & sur quelques Terres du Perche. On l'assigna depuis sur Orleans, & enfin sur Poissy, Corbeil, Etampes, Dourdan, Pontoise, & sur quelques autres Terres plus voisines de Paris. Le Roy tâcha de faire à cette occasion un accommodement entre le Comte de Provence & le Comte de Toulouse, qui se disoit toujours Marquis de Provence, ainsi que je l'ay déjà remarqué, à cause de quelques Fiefs qu'il y possédoit de la mouvance de l'Empire. Marseille, qui s'étoit revoltée, & mise sous la protection du Comte de Toulouse, étoit le sujet principal de la querelle. Mais ces differens ne purent estre entierement accommodez, & ils du-

rerent encore assez long-temps depuis.

Les trois ans de la Trêve que l'on avoit faite par le Traité de Saint Aubin, avec le Roy d'Angleterre & le Comte de Bretagne, alloient finir à la Saint Jean. Le Comte l'avoit même déjà rompuë, par plusieurs violences exercées sur les Terres de Henry d'Avaugour, à cause de l'attachement que ce Seigneur avoit toujours fait paroître pour la France : & on s'attendoit bien qu'il feroit tous ses efforts, pour engager le Roy d'Angleterre à recommencer la guerre. Mais les conjonctures n'estoient pas favorables. Ce Prince avoit trop d'affaires chez lui avec les Grands de son Etat la plupart mécontents du Gouvernement, pour songer à porter la Guerre chez ses voisins. De sorte que le Comte de Bretagne ne put obtenir que deux mille hommes, qu'il partagea dans les Places de sa frontière les plus exposées.

Le Roy averti de toutes ses intrigues, résolut de le pousser plus vivement que jamais. Le Comte de Boulogne & le Comte de Dreux étoient morts durant la Trêve ; & par leur mort, le Comte de Bretagne avoit perdu dans le premier, un homme toujours assez disposé à seconder ses mauvais desseins ; & dans le second, qui étoit son frere, un médiateur, dont le credit eût esté pour lui une ressource, en cas que ses affaires tournassent mal. Le Roy envoya ses ordres de tous costez, pour faire assembler les Milices, & s'avança sur les frontieres de Bretagne avec une Armée nombreuse.

Les François, qui sçavoient que l'ennemi n'osoit paroître en campagne, entrèrent d'abord dans le Pays avec trop peu de précaution ; quelques-unes des Troupes Angloises, qui estoient venuës au secours du Comte de

Nangius
in Hist.
Ludovici.

An. 1234.
Mouske.

Guillelm.
de Podio
Laurentii.
cap. 42.

An. 1234.
Math. Paris.

Math. Paris.

de Bretagne, leur dresserent une embuscade, où ils leurs prirent quelques chevaux & une partie de leurs bagages.

Ce petit échec fit qu'on se tint sur ses gardes. L'armée fut partagée en trois corps, dont un seul surpassoit en nombre, tout ce que le Comte eust pû leur opposer. On fit par tout le ravage, de sorte que le Comte se voyant sur le point d'estre accablé, envoya au Roy pour le prier d'épargner le sang de ses Peuples, & d'écouter quelques propositions, qu'il esperoit lui faire agréer.

Le Roy le voulut bien, & l'on traita. Le Comte lui représenta que les engagements qu'il avoit avec le Roy d'Angleterre, tout criminels qu'ils estoient, ne pouvoient estre rompus tout d'un coup, & il le supplia de vouloir bien lui donner le temps de se dégager avec honneur, & lui accorder pour cela une Trêve jusqu'à la Toussaints, pendant laquelle il demanderoit au Roy d'Angleterre, une chose, qu'assurément ce Prince n'estoit pas en estat de lui accorder : sçavoir, qu'avant le mois de Novembre il vint à son secours en Personne, avec une Armée capable de résister à celle des François ; & promit que sur son refus, il renonceroit à sa protection, & à l'hommage qu'il lui avoit fait, remettroit entre les mains du Roy toute la Bretagne, & lui ouvreroit toutes ses Villes & toutes ses Forteresses.

Le Roy, qui sçavoit qu'en effet le Roy d'Angleterre ne pourroit jamais, en si peu de temps, faire un Armement de Terre & de Mer suffisant pour une telle expedition, accorda au Comte ce qu'il lui demandoit ; mais à condition qu'il lui livreroit sur le champ trois de ses meilleures Places, que l'Histoire ne nomme point : qu'il rétablirait dans leurs biens les

Seigneurs Bretons partisans de France, & qu'il remettroit à son jugement & à celui de la Regente, les différens qu'il avoit avec le Comte de la Marche : le Comte de Bretagne accepta ces conditions. Le Duc de Bourgogne, les Comtes de saint Pol & de Macon se firent les garents du Traité. Après quoi le Roy retira ses Troupes de Bretagne.

Le Comte, peu de temps après, passa en Angleterre, où il exposa à Henry l'état où il estoit réduit, le pria de venir en Bretagne avec une Armée, lui demanda l'argent nécessaire pour soutenir la Guerre contre un ennemi aussi puissant que celui qu'il avoit sur les bras, & lui dit que faute de cela, il seroit obligé de quitter la partie, & de faire sa Paix à quelque prix que ce fust.

Le Roy d'Angleterre lui répondit, comme il l'avoit bien prévu, qu'il lui demandoit une chose impossible, lui reprocha son inconstance, & lui fit avec beaucoup de chagrin le dénombrement des grosses dépenses, que l'Angleterre avoit faites inutilement pour le soutenir, sans qu'il eust sçu en profiter. Il lui offrit néanmoins encore le secours de quelques Troupes, s'il vouloit s'en contenter. Le Comte de Bretagne faisant le fâché à son tour, se plaignit de ce qu'on l'abandonnoit, après qu'il s'estoit sacrifié pour le service de la Couronne d'Angleterre, qu'il estoit entièrement ruiné, & que le petit secours qu'on lui offroit, étoit moins pour le défendre, que pour l'engager à se perdre sans ressource. On se retira fort mécontent de part & d'autre.

Le Comte n'eut pas plustost repassé la mer, qu'il vint se jeter aux pieds du Roy la corde au cou, pour demander miséricorde, en confessant qu'il estoit un rebelle & un traître, qu'il lui abandonnoit tous ses Estats,

Math. Paris.

Ibid.

Ibid.

Cc

& sa propre personne, pour en tirer tel chastiment qu'il lui plairoit.

Le Roy touché de cette posture humiliante, où il le voyoit, fit ceder ses justes ressentimens à sa compassion, & après lui avoir fait quelques reproches sur sa conduite passée, il lui dit, que quoiqu'il méritast la mort pour sa felonie, & pour les maux infinis qu'il avoit causez à l'Etat, il lui donnoit la vie; qu'il accordoit ce pardon à sa Naissance, & à l'horreur qu'il avoit de répandre le sang d'un homme qui le touchoit de si près; qu'il lui rendoit ses Estats, qu'il consentoit même qu'ils passassent à son Fils, qui n'estoit pas coupable des crimes de son Pere; mais qu'il prétendoit qu'après la mort de cet heritier, la Bretagne fust réunie à la Couronne de France. Le Comte charmé de la bonté du Roy, lui promit de le servir envers tous & contre tous. Il renonça à tous les avantages qu'on lui avoit faits au Traité de Vendôme. Il remit entre les mains du Roy, les Fortereses de Saint Aubin, de Chanteauceaux, & de Mareüil pour trois ans; & consentit qu'ils fussent confisquez, en cas qu'il manquât à quelqu'un des articles. Il s'obligea de plus, à servir cinq ans à ses frais en Palestine, & à rétablir la Noblesse de Bretagne dans tous ses Privileges; & le Roy pour l'exécution de cet article, nomma des Commissaires.

Le Comte trop content d'en estre quitte à si bon marché, retourna en Bretagne, & envoya declarer au Roy d'Angleterre, qu'il ne se reconnoissoit plus pour son Vassal. Henri ne fut pas fort surpris de cette déclaration; mais sur le champ il confisqua le Comté de Richemond, & les autres Terres que le Comte possédoit en Angleterre. Ce Comte s'en vengea bien; & ayant fait équiper quelques

Vaisseaux dans ses Ports, il courut sur les Anglois, troubla par tout leur commerce, & remplit en cela, dit l'Historien Anglois, comme en toute autre chose, son surnom de Maclere, c'est-à-dire, d'homme malin & méchant.

C'estoit un coup de la dernière conséquence pour affermir l'autorité du jeune Roy, que d'avoir ainsi réduit le Comte de Bretagne. La vigueur avec laquelle il l'avoit poussé, tenoit en respect les autres grands Vassaux de la Couronne: mais il ne fut pas moins attentif à prévenir les occasions de ces sortes de révoltes, que vif à les réprimer. Les Alliances que les Vassaux prenoient par des mariages avec les ennemis de l'Etat, & sur tout avec les Anglois, y donnoient beaucoup de lieu: ainsi une des précautions dont usoient les Rois à cet égard estoit d'empêcher ces sortes d'Alliances autant qu'ils le pouvoient; & dans les Traitez qu'ils faisoient avec leurs Vassaux, cette clause estoit ordinairement exprimée, que ni le Vassal, ni aucun de sa famille, ne pourroient contracter mariage avec les Etrangers, sans avoir l'agrément du Prince.

Louïs estoit infiniment exact à faire observer cet article important. Le Roy d'Angleterre, dans le dessein d'acquérir de nouvelles Terres, & de nouvelles Places en France, demanda en mariage à Simon Comte de Ponthieu, Jeanne l'aînée de ses quatre filles, & sa principale heritiere. Le Traité de mariage fut fait: elle fut épousée au nom du Roy d'Angleterre par l'Evêque de Carlisle, & le Pape même s'en estoit mêlé. Mais non-obstant toutes ces avances, le Roy s'opposa à ce mariage, dont il prévoyoit les mauvaises suites pour l'intérêt de l'Etat, menaça le Comte de confisquer toutes ses Terres, s'il passoit ou-

De Podio
Laurenii
cap. 39.
Invent. des
Chart. T. 2.
Bretagne.

Math. Paris.
Ibid.

Math. Paris,

tre, & tint si ferme, que le Comte, sur le point de se voir beau-pere du Roy d'Angleterre, fut obligé malgré qu'il en eust, de renoncer à cet honneur.

Le Roy un peu après en usa encore de même à l'égard de Jeanne Comtesse de Flandre, veuve du Comte Ferrand, mort deux ou trois ans auparavant. Simon de Montfort Comte de Leicestre, & frere cadet d'Amauri de Montfort Connestable de France, s'étoit établi en Angleterre, pour y posséder le Comté de Leicestre, dont il herita du chef de sa grand-mere, & dont le Roy d'Angleterre n'auroit pas voulu lui accorder la possession, s'il estoit demeuré en France. Ce Seigneur, homme de beaucoup de mérite, estoit en passe par ses grands biens, & par le grand credit où il estoit parvenu en Angleterre, d'épouser la Comtesse de Flandre, & on négocia pour cet effet. Le Roy dans un Traité fait à Peronne avec la Comtesse de Flandre quelques années auparavant, n'avoit pas manqué d'y faire inserer un article, par lequel elle s'engageoit à ne point s'allier avec les Ennemis de l'Etat, & ce fut en vertu de ce Traité, qu'il l'obligea à rompre toute négociation sur ce mariage, & qu'il empêcha encore le même Simon d'épouser Mathilde veuve du Comte de Boulogne.

On voit par cette conduite, qu'il profitoit dans l'art de regner, des bonnes leçons que lui en avoit faites la Reine sa mere. Cette Princesse cessa de prendre la qualité de Régente du Royaume, si-tôt que le Roy eut vingt & un an accomplis, & ce fut au vingt-cinquième d'Avril de l'an 1236. Ce terme de la minorité fut avancé depuis, par les Successeurs de Louis, & sur tout par une Ordonnance de Charles V. suivant laquelle les Rois sont declarez majeurs dès qu'ils com-

mentent leur quatorzième année.

Le Gouvernement ne changea pas pour cela de face, & la Reine-Mere n'y eut pas moins de part qu'auparavant. Le bon naturel & la reconnoissance de son fils lui conserverent autant de credit, que son titre de Régente lui avoit donné d'autorité jusqu'alors. Il ne s'écarta en rien de ses vûes & des maximes qu'elle avoit suivies; & tant qu'elle vécut, la confiance qu'il avoit en elle ne diminua jamais.

La premiere affaire importante qu'il eut en prenant le Gouvernement de son Estat, lui fut suscitée par le Comte de Champagne, que sa legere-té naturelle ne laissoit gueres en repos. Il se brouilloit tantost avec son Souverain, tantost avec ses Voisins, tantost avec ses Vassaux, & une Couronne, dont il avoit herité depuis deux ans, ne contribuoit pas à le rendre plus traitable.

Il estoit fils de Blanche de Navarre, sœur de Sanche Roy de Navarre. Sanche mourut en 1234. sans enfans; & ainsi le Comte de Champagne comme son Neveu lui succeda au Trône de Navarre. Il trouva dans le Trésor de son Prédecesseur, dix sept cens mille livres, somme qui réduite au poids de nostre monnoye d'aujourd'hui, feroit environ quinze millions. Avec ces richesses & cet accroissement de puissance, il se crut moins obligé que jamais à ménager le Roy.

Il prétendit que la cession qu'il avoit faite des Comtez de Chartres, de Blois, de Sancerre, & des autres Fiefs, dont il avoit traité avec le Roy pour son accommodement avec la Reine de Chypre, n'estoit point une vente, mais seulement un engagement de ces Fiefs, avec pouvoir de les retirer, en rendant la somme d'argent que le Roy avoit donnée pour lui. Il entreprit donc de l'obliger à les lui

Alberici
Chronica.

Ibid.

Cc ij.

rendre. Il leva une Armée, & pour engager le Comte de Bretagne dans ses intérêts, & dans une nouvelle revolte, il maria Blanche sa fille unique, qu'il avoit eüe d'Agnès de Beaujeu sa première femme, à Jean fils du Comte, & heritier de Bretagne. Il conclut ce mariage sans en rien communiquer au Roy, & contre les sermens qu'il avoit faits à Ferdinand Roy de Castille, de faire épouser Blanche à Alfonse fils de ce Roy.

Outre son humeur inquiète, il fut encore animé par le Comte de la Marche, & encore plus par la Comtesse, qui après avoir ravalé sa qualité de Reine, en épousant un simple Vassal du Roy de France, conservoit néanmoins toujours sa fierté, & ne pouvoit s'accommoder de la dépendance.

Ibid.

Nang. in
gettis Lud. ix.

Il y avoit un an que toutes ces intrigues se tramoient. Le Roy, dès qu'il en fut averti, en prévint l'effet, faisant lever promptement les Milices des Communes, & celle des Vassaux. Ses ordres furent exécutez, & l'Armée se trouva prête à marcher, avant que le Roy de Navarre eust pu mettre en défense ses Places les plus voisines de Paris.

Ce Prince avoit pris les devans à Rome, & tâchoit de suspendre l'orage, jusqu'à ce qu'il fust en estat de le soutenir. Il s'estoit Croisé pour la Guerre Sainte, à laquelle les Papes, depuis la dernière Croisade, ne cessent point d'exhorter les Princes Chrétiens. Cela produisoit toujours quelque petit secours de temps en temps aux Chrétiens d'Asie. Plusieurs prenoient la Croix, mais il s'en falloit beaucoup que tous s'aquittassent de leur vœu : la plupart se contentoient de jouir des privilèges des Croisez, un desquels estoit d'estre à couvert des attaques de leurs Ennemis à la faveur des Bulles des Papes, qui

mettoient les Croisez sous la protection de l'Eglise.

Thibault ne manqua pas de s'en prévaloir, & fit entendre au Pape que le Roy vouloit attaquer ses Etats, & qu'il le mettroit par là dans l'impuissance de se préparer au voyage de la Terre-Sainte. Le Pape Gregoire IX. qui avoit cette expedition fort à cœur, & qui travailloit depuis longtemps à pacifier toute la Chrétienté, pour faire une Croisade générale, écrivit sur le champ au Roy, pour le prier de laisser en paix le Roy de Navarre, le faisant ressouvenir des Censures publiées contre quiconque feroit la guerre à ceux qui avoient pris la Croix.

Epist. 159.
& 157.

Le Roy moins scrupuleux sur cet article, que plusieurs de ses Prédécesseurs, & qui connoissoit parfaitement ce qu'il pouvoit, & ce qu'il devoit faire en conscience en cette matière, n'eut pas beaucoup d'égard aux Lettres du Pape mal informé des mauvais desseins du Roy de Navarre. Il assembla son Armée au Bois de Vincennes, en résolution de fondre incessamment dans la Brie, & dans la Champagne.

Le Roy de Navarre fort embarrassé, parce que l'affaire pressoit, eut recours à la voye de la soumission, qui lui avoit déjà réussi. Il fit partir promptement un Envoyé, qui vint témoigner au Roy le chagrin qu'il avoit, de lui avoir donné lieu de soupçonner sa fidélité, & le conjurer de lui pardonner sa faute.

Nangius in
G. stis Ludovici.

Le Roy toujours porté à la douceur, pourvu que son autorité n'en souffrît pas, répondit qu'il estoit prêt de recevoir les soumissions du Roy de Navarre, à ces conditions. La première, qu'il renonçât à ses injustes prétentions sur les Comtez de Chartres, de Blois, de Sancerre, & sur les autres Fiefs qu'il lui avoit cédés par

un Traité solennel. La seconde, que pour assurance de sa fidélité, il lui mist incessamment entre les mains, quelques Places de ses frontieres de Brie & de Champagne. La troisième, qu'il accomplist au plustost son vœu d'aller à la Terre-Sainte: & la quatrième, que de sept ans il ne remist le pied en France.

L'Envoyé consentit à tout, & le Roy de Navarre vint peu de jours après trouver le Roy, auquel il livra Bray-sur-Seine, & Montereau-Fautyone. C'est là ce que son infidélité & son imprudence lui valurent. Il eut ordre peu de temps après de se retirer de la Cour de la part de la Regente, choquée apparemment de la liberté qu'il prenoit de lui témoigner toujours trop de tendresse.

Quelque serieuse que fust cette affaire, le Roy de Navarre la mit en Chançons, chose pour laquelle il avoit un grand talent. Rien n'estoit alors plus en vogue que les *Chançons du Roy de Navarre*. Il en fit écrire plusieurs en des Cartouches, qu'il mit dans la Salle de son Palais de Provins, & dans celle de son Palais de Troye: & ce fut à l'occasion que je viens de dire, qu'il fit ce couplet.

*Amour le veut & ma Dame m'en prie
Que je m'en parre: & je moult l'en mercy
Quand par le gré ma Dame m'en chaty
Meilleur raison ny voye en ma partie.*

L'horrible affront qu'il reçut à Paris, estant sur le point d'en sortir, devoit lui ôter l'envie d'y revenir, & lui occuper l'esprit d'autre chose, que de faire des Chançons. Robert frere du Roy, & qui fut depuis Comte d'Artois, haïssoit à mort le Roy de Navarre, je ne sçay pour quelle raison. Les Domestiques du jeune Prince ayant sçu que Thibault devoit aller au Palais, pour prendre congé

du Roy, l'attendirent sur le chemin, & lui firent les plus offensantes insultes, jusqu'à couper la queue de son Cheval, & à le charger lui-mesme d'ordure.

Quelques-uns des coupables ayant esté saisis par ordre du Roi, furent condamnés à la mort: mais Robert pour leur sauver la vie, avoia que c'estoit lui qui estoit le principal coupable, & que tout s'estoit fait par son ordre. Ce qui ne causa pas peu d'embarras. On fit au Roy de Navarre toutes les satisfactions qu'on put imaginer; le Roy le combla d'amitié & d'honneurs; & comme le Roy de Navarre devoit au plustost aller en Palestine, le Roy lui promit de prendre la Champagne sous sa protection, & de la défendre comme son propre bien, contre tous ceux qui entreprendroient de l'attaquer.

Thibault fit au moins semblant d'être content, & comme il est certain que dans la suite il revint en France avant les sept ans marquez dans le Traité, on se relâcha apparemment sur cet article pour l'adoucir, il partit aussi-tôt, & retourna en Navarre.

Vers ce même temps-là le Roy courut un grand peril. On sçeut en Orient, que le Pape ne cessoit d'exciter les Princes Chrétiens à s'unir ensemble pour le secours de la Palestine, que le Roy de France qui joignoit à une grande puissance beaucoup de courage, de sainteté, & de zele pour sa Religion, estoit de tous les Princes, celui sur qui le Pape pouvoit le plus compter, pour le faire Chef d'une de ces expéditions generales, qui avoient mis déjà plus d'une fois le Mahometisme sur le penchant de sa ruine, & qui avoient coûté tant de sang & causé de si grandes pertes aux Musulmans. Le vieux de la Montagne, Prince de ces Assassins, dont j'ai parlé à l'occasion des Croisades, crut qu'il rendroit un service de la dernière im-

C c iij

Grande
Chronique
de France.

Grande
Chronique
de France.

Joinville.

An. 1236.
Nangius.

portance à son païs, s'il pouvoit faire perir Loüis. Car on ne peut imaginer d'autre motif qui dût l'engager à cet execrable dessein.

Mousk. fol.
193.

Sur cela, il commanda à deux de ses Gens, toujours disposez à exécuter aveuglément ses ordres, d'aller en France, & de prendre leur temps pour assassiner ce Prince. Ils partirent dans cette résolution; mais la Providence de Dieu, qui veilloit particulièrement à la conservation d'une vie si précieuse, toucha le cœur du Prince Assassin, par le moyen de quelques Chevaliers du Temple, qui eurent connoissance de la chose; il envoya un contre-ordre, & ceux qui le portoient, arriverent par bonheur en France avant ceux qui estoient chargez du premier ordre, & avertirent eux-mêmes le Roy de se tenir sur ses gardes. Il profita de l'avis, & se fit une nouvelle Compagnie de Gardes armez de masses d'airain, qui l'accompagnoient par tout. On fit la recherche des deux Assassins, & on les découvrit. On les renvoya sans leur rien faire. On leur donna même des presens pour leur Maître, que l'aveugle obéissance de ses Sujets rendoit redoutable par tout; mais que le Roy traita depuis, d'une toute autre maniere.

Nangius in
Histor. Ludov.
vic.

Cette visible protection du Ciel, fut un nouveau motif au Roy pour redoubler sa ferveur & sa pitié. Il la fit paroître quelque temps après, en dégageant à ses frais la Couronne d'Épines de Nostre-Seigneur, & depuis encore un morceau considerable de la vraie Croix, & d'autres précieuses Reliques, qui avoient esté engagées par Baudouin Empereur de Constantinople, pour une très-grosse somme d'argent. La Couronne d'Épines fut quelque temps après apportée en France, & reçûe au Bois de Vincennes par le Roy, qui la conduisit de là à Paris, marchant nuds pieds,

aussi-bien que les Princes ses freres, tout le Clergé, & un nombre infini de Peuple. Toutes ces saintes Reliques furent ensuite placées dans la sainte Chapelle, où l'on les garde encore aujourd'hui, comme un des plus riches Trésors qu'il y ait dans le Monde.

Tout estoit alors tranquille en France, excepté dans les quartiers de Toulouse, où le Comte Raymond estoit fort embarrassé, à se ménager en même temps avec le Pape & les Inquisiteurs d'un costé, & les restes des Albigeois de l'autre. Le milieu estoit bien difficile à garder pour ce Seigneur, menacé d'excommunication dès qu'il paroïssoit se relâcher en quelque point en faveur des Hérétiques, & exposé à des révoltes, dès qu'il prenoit la voye de rigueur. Il estoit heureux d'avoir affaire à un Souverain tel que Loüis. Ce Prince le raccommoioit de temps en temps avec le Pape, & le soutenoit de ses Troupes contre les Hérétiques, quand il les voyoit s'émanciper: une chose chagrinoit le Roy, c'estoit les querelles continuelles que ce Comte avoit avec le Comte de Provence, touchant la Ville de Marseille. Il auroit fort souhaité de les reconcilier. Car le Comte de Provence estoit beau-pere du Roy, & le Comte de Toulouse estoit sur le point de l'estre d'Alfonse frere du Roy. On ne sçait pas trop comment ces querelles finirent alors; mais nous les verrons recommencer dans la suite.

Ce qui contribua beaucoup à entretenir la paix dans le Royaume, fut la résolution que prirent quelques-uns des Vassaux du Roy, les plus difficiles à gouverner, d'accomplir leur vœu d'aller à la Terre Sainte. Le Roy de Navarre, le Comte de Bretagne, qui venoit de remettre ce Comté entre les mains de Jean son fils, à qui il

Nangius in
Geltis Ludov.

An. 1238.

appartenoit comme à l'heritier de sa mere, Henri Comte de Bar, le Duc de Bourgogne, Amauri de Montfort Connestable de France, & quantité d'autres Seigneurs passerent en Palestine, où plusieurs d'entre eux périrent sans avoir rien fait de memorable, ni de fort avantageux pour la Religion.

Math. Paris.

Sur ces entrefaites arriva à la Cour de France une Ambassade, à laquelle on ne devoit gueres s'attendre. C'estoit de la part des Infidelles: mais ce fut sur tout au nom du vieux de la Montagne, que les Envoyez firent leur compliment au Roy, pour lui demander du secours contre les Tartares, qui s'estant répandus dans l'Asie avec des Armées innombrables, exerçoient par tout des cruautés inouïes, & mettoient tout à feu & à sang sans distinction de Mahometan & de Chrétien. Le motif que les Envoyez apportoit pour obtenir leur demande, estoit qu'après que ces Barbares auroient subjugué l'Asie, ils se répandroient dans toute l'Europe, où ils feroient les mêmes desordres, & qu'ainsi c'estoit un interest commun aux Sarrazins & aux Chrétiens de les exterminer, ou du moins de les repousser jusques dans les deserts du Septentrion, d'où ils estoient sortis.

Le peril sans doute n'estoit pas encore fort pressant pour le Royaume de France; & il auroit fallu avoir un grand empressement de prévenir cet ennemi, pour aller si loin au devant de lui.

On prit là-dessus en France le même parti qu'en Angleterre, ou le principal Ambassadeur envoya un de ses Collegues, pour y faire de pareilles propositions. Ce fut de laisser les Mahometans se battre avec les Tartares, & comme s'exprima l'Eveque de Winchester, de laisser ces chiens se

manger les uns les autres, d'autant que c'estoit un moyen d'en avoir ensuite meilleur marché dans la Croisade que l'on méditoit. Ces Tartares firent en effet depuis de très-grandes Conquestes, & se rendirent très-redoutables aux Ottomans, jusqu'au regne de Mahomet qui les domta.

Le Pape néanmoins ne regarda pas la chose avec une égale indifférence, & ces courses des Tartares qui avoient pénétré jusques dans la Hongrie, furent un des motifs qui le firent penser à assembler un Concile General. Il en avoit encore d'autres raisons, dont la principale estoit la guerre que lui faisoit l'Empereur Frideric II. Comme le Roy entra dans ces differends, qui causerent beaucoup de maux dans la Chrétienté, que les deux partis voulurent tantost le prendre pour Mediateur, tantost l'attirer chacun de leur costé, qu'il travailla à les reconcilier, qu'il fit dans toutes ces occasions paroître beaucoup de zele pour le bien de l'Eglise, beaucoup de conduite, beaucoup de generosité, il faut descendre ici dans quelque détail, de ce qui regarde les commencemens & la suite de cette grande affaire, & pour cela reprendre les choses de plus haut.

Frideric II. estant venu à bout d'Othon son Concurrent, que la perte de la Bataille de Bouvines mit hors d'estat de se relever jamais, fut Couronné Empereur à Aix-la-Chapelle, dès le temps du Pontificat d'Innocent III. & depuis à Rome sous le Pontificat d'Honoré III. Successeur d'Innocent. C'estoit un Prince d'un génie & d'un caractère au-dessus du commun, à qui l'ambition fit d'abord tout promettre aux Papes, afin de parvenir à l'Empire, & de s'en affermer la possession, mais qui jaloux de son autorité, & toujours attentif à n'y pas laisser donner d'atteinte, ne

Ibid.

An. 1238.

Vita Greg.
IX. Papæ.

suivit point d'autres regles pour tenir ou ne pas tenir ce qu'il avoit promis. De là vinrent les grands démêlez qu'il eut avec les Papes, dont les interets, depuis long-temps, se trouvoient presque toujours opposez à ceux des Empereurs, l'autorité Pontificale ne pouvant croistre, ni se maintenir au point où elle estoit parvenue, sans la diminution de l'autorité Imperiale.

Mais ce fut sous le Pontificat de Gregoire IX. que se firent les grands éclats. L'occasion & le fondement de toutes ces divisions, fut l'engagement que Frideric avoit pris de passer la mer en personne avec une Armée pour combattre les Infidelles. C'estoit par ce moyen qu'il avoit gagné Innocent & Honoré, & ce fut en manquant à sa parole qu'il irrita furieusement Gregoire contre lui. Ce Pape l'excommunia conformément au Traité fait entre Frideric & le Pape Honoré, par lequel ce Prince se soumettoit à l'excommunication, si dans le temps marqué il n'accomplissoit pas son vœu.

Frideric outré de la rigueur dont le Pape usoit à son égard ne pensa plus qu'à satisfaire le vif ressentiment qu'il en eut. Outre les Manifestes qu'il répandit dans toute l'Europe, pour justifier sa conduite par les necessitez pressantes de son Etat, qui l'obligeoient à différer son voyage, quelque envie sincere qu'il eust de le faire, il mit les Frangipanes & divers autres Seigneurs Romains dans son parti: & pour se les attacher davantage, il acheta toutes leurs Terres argent comptant, & ensuite les leur rendit. Il les fit par là ses Feudataires, & Princes de l'Empire, avec obligation de le servir envers tous & contre tous. Le premier service qu'ils lui rendirent, fut d'exciter dans Rome une sédition contre le Pape, qui ayant

esté contraint d'en sortir, se retira à Perouse.

L'Empereur, pour convaincre toute l'Europe de la sincerité de ses intentions, ne laissa pas de se préparer au voyage de la Terre-Sainte, & partit en effet l'an 1228. mais avec vingt Galeres seulement, & assez peu de Troupes, ayant laissé au Duc de Spolète la plus grande partie de celles qu'il avoit sur pied, avec ordre de continuer durant son absence la guerre contre le Pape.

Gregoire aussi surpris que choqué d'une telle conduite, lui fit défense de passer outre, disant que c'estoit une chose indigne qu'un excommunié parust à la teste des Armées du Seigneur. Il poursuivit néanmoins son voyage, & arriva à Acre, où suivant les ordres du Pape, le Patriarche de Jerusalem & les Chevaliers du Temple refuserent de communiquer avec lui. Il ne laissa pas de negocier avec le Soudan d'Egypte, & de conclure un Traité de Trêve. Par un des articles de ce Traité, les Chrétiens rentroient en possession de Jerusalem, mais non pas du Temple, qui demeurait aux Mahometans avec son parvis & son enceinte. Bethléem, Nazaret, Thoron, Sidon, estoient pareillement rendus aux Chrétiens, avec toutes les Bourgades, & tous les Villages jusqu'à Jaffa. Après la conclusion de ce Traité, Frideric alla à Jerusalem suivi de son Armée, visita l'Eglise du Saint Sepulchre, où ayant fait mettre une Couronne d'or sur l'Autel, il se la mit lui-mesme sur la teste, & se fit proclamer Roy de Jerusalem, fondé sur le droit de sa femme Iolande, fille & heritiere de Jean de Brienne encore vivant, & qui estoit en Europe plus dans les interets du Pape, que dans ceux de son Gendre. Ensuite, comme il avoit appris les avantages que le Pape remportoit sur ses

Troupes,

Troupes, & l'union des Villes de Lombardie Confederées en faveur du Saint Siege, il repassa promptement la mer. Il arriva au Royaume de Naples, & eut bien-tost repris les Places qu'on lui avoit enlevées. Il voulut faire beaucoup valoir son Traité fait avec le Soudan, qui remettoit les Chrétiens en possession de Jerusalem, & des autres Lieux Saints: mais outre le partage bisarre qu'il avoit fait avec les Mahometans, en leur laissant le quartier du Temple, l'avantage qu'il prétendoit avoir procuré aux Chrétiens, n'estoit rien dans le fond, parce que Jerusalem & toutes les autres Places des environs estoient démantelées, & par cette raison n'appartien-droient aux Chrétiens, qu'autant qu'il plairoit aux Mahometans de les y laisser en repos. Quoiqu'il en soit, peu de temps après l'Empereur fit sa paix avec le Pape, qui lui donna l'absolution de son excommunication; mais cette reconciliation ne répara pas les desordres & les grands maux, que les divisions des deux Puissances avoient causez. Un des plus grands, furent ces deux Factions fameuses dans l'Histoire par leurs excez & leurs violences, dont les Partisans s'appellerent les uns Guelphes, qui estoient pour les Papes, & les autres Gibelins, qui estoient pour les Empereurs. Ce fut vers ce temps-là, que l'Empereur renouvella avec la France les anciens Traitez, dont j'ai parlé au commencement de ce Regne.

An. 1239.

Plusieurs années se passerent sans aucune rupture éclatante, jusqu'à ce que vers l'année 1239. Frideric après avoir domté une partie des Villes Confederées de Lombardie, entreprit de se rendre maistre de la Sardaigne, qui depuis long-temps étoit regardée comme un Fief de l'Eglise. Il en investit Henry son fils naturel, & érigea cette Isle en Royaume Feu-

Tome III.

dataire de l'Empire, dont il pretendoit qu'elle avoit esté injustement démembrée. Sur cela le Pape fulmina une nouvelle excommunication contre lui, & en envoya la Formule à tous les Princes, & à tous les Evêques de la Chrestienté, avec ordre de la publier tous les Dimanches & toutes les Fêtes pendant l'Office Divin au son des Cloches, & avec les plus solennelles ceremonies, & il déclara tous les Sujets de ce Prince absous du ferment de fidelité qu'ils lui avoient fait.

Regest.
Gregor.

Fridéric accoutumé depuis longtemps au bruit de tous ces foudres, s'en mettoit fort peu en peine, & s'en vengeoit à toute occasion sur les Partisans du Pape, qui prévit bien que les Armes Spirituelles produiroient peu d'effet contre un tel ennemi, s'il les employoit toutes seules; c'est pourquoi il écrivit à divers Souverains, & leur envoya des Légats, pour leur demander du secours.

Il écrivit une Lettre au Roy de France datée d'Anagnin du vingtième d'Octobre, & de la treizième année de son Pontificat: il en chargea Jacques Cardinal de Palestrine, qu'il envoya avec le titre de Légat en France, & qui se déguisa pour y passer, de peur d'estre arresté par les Partisans de l'Empereur. Dans cette Lettre, le Pape après de grands Eloges des Rois de France, dont il relevoit surtout la pieté & le zele à deffendre la Sainte Eglise contre ses Persécuteurs, prioit le Roy de ne le pas abandonner, & de l'assister de ses Troupes dans la necessité fâcheuse où il estoit, de prendre les Armes contre l'Empereur.

Au Tresor
des Chartres,
cité par M.
de Sponde ad
an. 1239.

Afin de l'y engager plus fortement, il lui fit presenter une autre Lettre, pour estre lûe dans l'Assemblée des Seigneurs de France, parce qu'elle leur estoit adressée aussi bien qu'au

Math. Paris,
in Henric III.
ad an. 1239.

D d

Roy. Elle estoit conçüe en ces termes.

„ L'Illustre Roy de France fils spirituel, bien-aimé de l'Eglise, & tout le Corps de la Noblesse Francoise apprendront par cette Lettre, que du conseil de nos Freres, & après une meure délibération, nous avons condamné Fridéric soit disent Empereur, & lui avons osté l'Empire, & que nous avons élu en sa place le Comte Robert frere du Roy de France, que nous le soutiendrons de toutes nos forces, & le maintiendrons par toutes sortes de moyens, dans la dignité que nous lui avons conférée. Faites-nous donc connoître promptement, que vous acceptez l'offre avantageuse que nous vous faisons, & par laquelle nous punissons les crimes innombrables de Fridéric, que toute la Terre condamne avec nous, sans lui laisser aucune esperance de pardon.

Le Pape avoit lieu d'esperer que sa Lettre seroit reçüe favorablement en France, tant à cause de l'offre de l'Empire, qu'il faisoit au frere du Roy, qu'à cause de la mesintelligence qui estoit depuis un an entre l'Empire & la France: car l'Empereur étoit fort soupçonné d'avoir voulu surprendre le Roy, & même se saisir de sa personne dans une entrevüe qu'ils devoient avoir ensemble à Vaucouleurs, où toutefois l'Empereur ne se rendit point, quand il sceut que le Roy y venoit à la teste d'une Armée. Néanmoins la proposition du Pape fut rejetée; même d'une maniere très-dure, si la réponse rapportée par l'Historien d'Angleterre, fut telle qu'il le dit; car cet Auteur envenimé contre les Papes, ne doit pas estre toujours cru, sur ce qu'il en garde.

Les termes de cette réponse sont

très-offensans, & nullement du stile du Roy, qui, plein de respect pour le Chef de l'Eglise, n'auroit jamais usé de ces expressions outrageantes, dont elle est remplie d'un bout à l'autre. Il est vrai qu'il portoit beaucoup plus impatiemment que ses Prédecesseurs, l'extension de la puissance spirituelle sur la Jurisdiction temporelle; mais on voit par tous les Actes qui nous restent de lui sur ce sujet, qu'il ne s'emportoit jamais contre les Papes, ni contre les Evêques.

Ainsi cette Lettre, au lieu d'estre la réponse du Roy, pourroit bien avoir esté celle de l'Assemblée des Seigneurs très-animez pour la plupart contre les Evêques, & que la déposition d'un Empereur auroit choqué contre le Pape. Le contenu en estoit tel. „ Qu'on estoit surpris de la téméraire entreprise du Pape, de déposer un Empereur, qui s'estoit exposé à tant de perils dans la guerre, & sur la mer, pour le service de Jesus-Christ; qu'ils s'en falloient bien, qu'ils n'eussent reconnu tant de religion dans la conduite du Pape même, qui au lieu de seconder les bons desseins de ce Prince, s'estoit servi de son absence pour lui enlever ses Etats. Que les Seigneurs François n'avoient garde de s'engager dans une guerre dangereuse, contre un si puissant Prince soutenu des forces de tant d'Etats, auxquels il commandoit, & par dessus cela, de la Justice de sa cause. Que les Romains ne se mettoient gueres en peine de l'effusion du sang François, pourvu qu'ils satisfissent leur vengeance, & que la ruine de l'Empereur entraîneroit celle des autres Souverains, qu'on fouleroit ensuite aux pieds.

„ Ils ajoutoient néanmoins, que pour montrer qu'ils avoient quelque égard aux demandes du Pape,

Nangius in
Chronic.

Math. Paris.

„quoi qu'ils vissent bien que l'offre
 „qu'il faisoit, estoit plus l'effet de sa
 „haine contre l'Empereur, que d'u-
 „ne singuliere affection pour la Fran-
 „ce, on envoyeroit vers Fridéric,
 „pour s'informer de lui, s'il estoit
 „sincerement Catholique. Que s'il
 „l'est en effet, continuoient-ils, pour-
 „quoi lui ferions nous la guerre? Que
 „s'il ne l'est pas, nous la lui ferons à
 „outrance, comme nous la ferions
 „au Pape même, & à tout autre Mortel
 „s'ils avoient des sentimens contrai-
 „res à Dieu & la veritable religion.

En effet, ils envoyèrent à l'Empe-
 reur, pour lui demander compte de
 sa foy, & l'informer de la propo-
 sition que le Pape leur avoit faite.
 L'Empereur protesta qu'il n'avoit
 que des sentimens très-Catholi-
 ques. Il rejetta toute la faute sur le
 Pape, & les remercia fort de la con-
 duite qu'on avoit tenu en France à son
 égard. Ce qui est de très-certain en
 tout cela, c'est que le Roy refusa de
 prendre les Armes contre l'Empe-
 reur, ainsi qu'on le voit par une Let-
 tre, qu'il écrivit à ce Prince quelque
 temps après.

Le Roy néanmoins, pour conten-
 ter le Pape, laissa publier en France
 l'excommunication de l'Empereur,
 selon l'ordre que les Evêques en a-
 voient reçu de Rome. Le Roy d'An-
 gleterre en fit autant, & dans l'un &
 l'autre Royaume on permit des levées
 d'argent pour le Pape sur les Benefices;
 mais ces levées furent beaucoup moins
 fortes en France qu'en Angleterre; &
 si nous en croyons même l'Historien
 Anglois, le Roy de France fit arrester
 ce qu'on avoit levé, pour délibérer
 encore s'il estoit à propos que cet ar-
 gent sortist du Royaume, de peur
 qu'il ne servist à continuer une guerre
 si funeste au Christianisme.

Le Pape parut s'en ressentir quel-
 que temps après, par les oppositions

qu'il fit à l'élection de Pierre Charlot,
 fils naturel de Philippe Auguste, à
 l'Evêché de Noyon, sous prétexte
 qu'il n'estoit pas legitime, & que les
 Canons excluient les Bâtards de l'E-
 piscopat. Le Roy tint ferme, & le
 Pape y consentit.

Il estoit impossible que tant de
 maux qui affligeoient l'Eglise, ne tou-
 chassent le Pape & l'Empereur; mais
 ni l'un ni l'autre ne vouloient se relâ-
 cher. Leurs prétentions estoient si
 contraires, qu'il n'y avoit pas d'ap-
 arence de les rapprocher par la nego-
 ciation, & il n'estoit gueres possible
 d'imaginer une voye, dont ils pussent
 convenir. Les Lettres de l'Empereur
 aux Rois de France & d'Angleterre
 supposent manifestement que ces deux
 Princes, & principalement le Roy de
 France, s'interessent à leur réunion,
 quoique l'Histoire de ce temps-là ne
 nous ait pas instruit en détail des
 moyens, dont ils se servirent pour y
 parvenir. Il est fort vrai-semblable
 que ce furent ces deux Princes, qui
 proposerent l'expedient d'un Concile
 General, au jugement duquel les
 deux Parties s'en rapporteroient. Le
 Pape y consentit, & l'Empereur fit
 d'abord instance, pour qu'il s'assem-
 blast au plustost.

Le Pape fit donc expedier des Let-
 tres Circulaires, pour la convocation
 du Concile. Il en envoya à Baudouin
 Empereur de Constantinople, aux
 Rois de France & d'Angleterre, &
 generalement à tous les Princes Chré-
 tiens, aux Patriarches, aux Evêques,
 aux Abbez, & leur marqua le temps
 auquel ils devoient se rendre à Rome,
 pour l'ouverture du Concile: elle fut
 fixée au jour de Pâques de l'année
 suivante 1241. On proposa même une
 Trêve jusqu'à ce temps-là: mais ou
 elle ne se fit pas, ou elle ne dura gue-
 res. Les uns en attribuent la faute au
 Pape, les autres à l'Empereur. Il pa-

D d ij

Mousk.

Ibid.

Apud Petrum
 de Vineis.
 Epist. 16.
 &c.

1240
 Sententia Je-
 positionis in
 Frideric. sub
 Innocent. IV.
 Regest. Gre-
 gorii.

Math Paris
 Frideric. Epist.

34.
 Nangius in
 Gestis Ludow.

An. 1239.
 Apud Petrum
 de Vineis cap.
 12.

Math Paris.

roist par les Lettres de ce Prince, que le Pape vouloit que les Villes Confederées de Lombardie fussent comprises dans la Trêve, & que l'Empereur ne le vouloit pas. Nonobstant la guerre, le Pape ne laissa pas de presser l'Assemblée du Concile.

L'Empereur au contraire, voyant le Pape déterminé à soutenir la confédération des Villes de Lombardie, prit toutes les mesures possibles, pour empêcher que le Concile ne s'assemblât. Il écrivit au Roy, pour le prier de deffendre aux Evêques de France d'aller à Rome, déclarant qu'il ne leur donneroit point de sauf-conduit, ni par mer, ni par terre, & qu'il ne seroit point responsable des malheurs, qui pourroient leur arriver sur le chemin.

Friderici Epist.
34. Apud
Petrum de
Vincis.

1240.
Nangius in
gestis Ludov.

Cependant le Cardinal de Palestrine assembla à Meaux un grand nombre d'Evêques & d'Abbez; & leur commanda en vertu de l'obéissance qu'ils devoient au Pape, de quitter toutes autres affaires, & de le suivre à Rome, pour y arriver au temps marqué pour le Concile. Il les assûra qu'ils trouveroient à l'emboûchure du Rhône, des Vaisseaux tout équippez, pour les transporter par mer, le chemin par terre étant impraticable, parce que l'Empereur estoit le maistre de tous les Passages.

Le Roy après avoir délibéré, s'il défereroit aux prieres de l'Empereur, ou aux instances du Legat, se déterminâ à laisser aux Evêques la liberté de prendre le parti qu'ils voudroient. La plupart de ceux qui s'estoient trouvez à Meaux, prirent la résolution d'obéir au Pape.

Ibid.

Ils se rendirent à Vienne avec le Legat. Mais quand ils y furent arrivez, ils ne trouverent pas ce qu'on leur avoit promis. Il y avoit bien à la verité quelques Vaisseaux préparez pour leur embarquement, mais en si

petit nombre, & si mal armez, que de s'y embarquer, c'estoit s'exposer à un très-grand danger d'estre pris par les Armateurs de l'Empereur, qui couvroient toute la Mediterranée.

Sur cela les Archevêques de Tours & de Bourges, l'Evêque de Chartres, & les Députez de quelques autres Evêques, qui ne vouloient assister au Concile que par Procureur, quitterent le Legat, & s'en retournerent chez eux. D'autres hazarderent le passage, mais pour leur malheur: car Henri fils naturel de l'Empereur les ayant rencontrez, les attaqua à la hauteur de Pise, & après quelque résistance, les obligea de se rendre, & les envoya en diverses Fortereses de la Poüille, pour y estre étroitement gardez. Quelques Prélats d'Angleterre & d'Italie qui s'estoient joints aux François à Gênes, ne furent pas mieux traitez. Cet accident, & la mort de Gregoire IX. rompirent toutes les mesures prises pour le Concile.

An. 1241.

Quelque temps avant que le Legat assemblât les Evêques de France à Meaux, pour leur intimer l'ordre du Pape de se rendre au Concile de Rome, peu s'en estoit fallu que le Pape ne vîst ce qu'il avoit tant souhaitté, je veux dire le Roy en guerre ouverte avec l'Empereur. L'occasion de la broüillerie fut ce que je vais dire.

Thomas de Savoye, oncle de la Reine, avoit épousé Jeanne Comtesse de Flandre, demeurée veuve par la mort du Comte Ferrand son mari. C'estoit une grande fortune pour ce Seigneur cadet de cette maison, & il en estoit redevable au Roy. Il passa en Angleterre en 1240. tant pour y voir la Reine d'Angleterre sa nièce, sœur de la Reine de France, que pour y faire hommage au Roy Henri de quelques Fiefs qu'il tenoit de lui. Thomas estoit un Prince tout-à-fait aimable, & né avec de grandes qualitez: il char-

Math. Paris

ma le Roy d'Angleterre, qui le reçut avec toutes sortes d'honneurs, & lui fit present de cinq cent Marcs Sterlin. Il lui assigna même sur son Echiquier une pension de pareille somme, qu'il s'obligea de lui faire payer pendant vingt ans. Ce Comte ne demeura pas long-temps en Angleterre, parce que le Roy de France qui ne voyoit pas volontiers ses Vassaux en cette Cour, ne lui avoit donné permission d'y passer, qu'à condition d'en revenir à un temps marqué, dont le terme estoit fort court.

Il y avoit alors guerre pour l'Evêché de Liege entre deux concurrens, dont l'un estoit Othon Chanoine de Liege parent de l'Empereur, & l'autre Guillaume de Savoye frere de Thomas Comte de Flandre. Othon estoit dans le parti de l'Empereur.

Le Comte Thomas ne fut pas plus-tost de retour d'Angleterre, qu'il se servit de l'argent qu'il y avoit reçu, pour lever des Troupes, & attaquer Othon en faveur de Guillaume son frere.

Dès que l'Empereur en eut avis; il écrivit avec menace au Comte de Flandre, & envoya ordre au Duc de Brabant, & à ses autres Vassaux de ces quartiers-là, de proteger Othon contre les entreprises du Comte de Flandre. Ainsi la guerre s'alluma dans les Pais-Bas.

En mesme-temps l'Empereur fit commandement au Comte de Provence, comme à son Vassal, d'entrer sur les Terres voisines de son Comté, qui appartenoient à Thomas de Savoye, & de faire en sorte par ses conseils, de le détourner de son entreprise contre Othon.

Le Comte de Provence, loin d'obéir aux ordres de l'Empereur, estoit celui qui animoit le plus le Comte de Flandre, à soutenir Guillaume concurrent d'Othon.

L'Empereur fort irrité de ce procédé, sollicita le Comte de Toulouse toujours ennemi du Comte de Provence, de l'attaquer & lui envoya même des Troupes & de l'argent pour lui faire la guerre.

Le Comte de Toulouse ne manqua pas une si belle occasion. Cependant Guillaume de Savoye mourut, & le Comte de Flandre se voyant pressé par ses voisins Vassaux de l'Empereur, & la raison qui lui avoit fait entreprendre la guerre cessant par la mort de son frere, accepta la paix.

Cette paix ne termina pas la guerre, que le Comte de Toulouse avoit déclarée au Comte de Provence. Son dessein estoit de reprendre les Places, qu'il avoit esté obligé de mettre entre les mains du Roy pour seureté du Traité de Paris, par lequel il avoit esté autrefois reconcilié avec le Pape & l'Eglise.

Le Comte de Provence eut recours au Roy, qui se trouva pour son propre interest obligé de le soutenir. De sorte que la querelle particuliere touchant l'Evêché de Liege, broüilla insensiblement la France avec l'Empereur.

Le Roy marcha au secours du Comte de Provence; mais avant qu'il pût le secourir, le Comte de Toulouse avoit déjà enlevé plus de vingt Places, tant de celles qui appartenoient au Comte de Provence, que de celles, que le Roy avoit en sa garde.

Cependant la Reine d'Angleterre employoit en faveur de son pere tout le credit, qu'elle & le Roy son mari pouvoient avoir auprès de l'Empereur, pour obtenir de lui, que le Comte de Toulouse retirast ses Troupes de Provence: & le Roy mesme, qui ne souhaittoit que la paix & une satisfaction, agissoit pareillement auprès de l'Empereur pour le mesme sujet. Il s'avançoit néanmoins toujours.

D d iij

Ibid.

Bien-tôt suivie de la paix

Autre guerre en Provence

An. 1241.

Ibid.

Guerre dans les Pais Bas.

Ibid.

An. 1241.

avec une grande Armée vers la Provence, précédé d'un moindre Corps de Troupes, qui faisoit grande diligence, pour y arriver au plustost.

L'Empereur qui avoit tant d'autres affaires sur les bras, épouventé du grand armement du Roy, avec lequel il n'avoit garde de rompre, asseura les Ambassadeurs de France, qu'il ne prétendoit point entrer en guerre avec leur maistre. Ils lui dirent de sa part, qu'il ne tiendrait qu'à lui d'entretenir la paix, mais que ce ne feroit qu'à deux conditions. La première, d'engager le Comte de Toulouse à se défilter de son entreprise contre la Provence; & la seconde, de faire satisfaction au Roy, en l'assurant que ce n'estoit pas par son conseil, que le Comte de Toulouse avoit attaqué le Comte de Provence.

Comment terminée.

Fridéric, quelque peine qu'il eust à se résoudre à ce second article, y consentit néanmoins; & non-seulement il fit dire au Roy qu'il n'avoit eu nulle part aux violences du Comte de Toulouse; mais il obligea même ce Comte à témoigner lui-même au Roy que la chose estoit ainsi. Le Comte retira aussi-tôt ses Troupes, & la tranquillité fut rétablie dans la Provence, & bien-tôt après dans le Languedoc, où Trincavel fils du Vicomte de Bessiers, le Seigneur Olivier de Termes, & quelques autres des plus considérables du pais, soit de leur propre mouvement, soit de concert avec le Comte de Toulouse s'estoient revoltez, avoient couru sur les Terres qui appartenoient au Roy dans les Diocèses de Narbonne & de Carcassonne, & s'estoient emparez de quelques Châteaux & de la Basse-Ville de Carcassonne. Le Roy y envoya des Troupes sous la conduite de Jean de Beaumont son Chambellan, qui après avoir pris Mont-real avec assez de peine, obligea les rebelles à

Guillelma. de Podio Laurentii cap. 43.

demander quartier. Mais la nouvelle qu'on reçut alors de l'emprisonnement des Prélats François, pris sur la mer par les Armateurs Imperiaux, pensa de nouveau broüiller l'Empereur avec la France.

Nangius in gestis Ludovici.

Le Roy ayant appris le traitement qu'on leur avoit fait, écrivit à Fridéric pour s'en plaindre, & demander leur délivrance. Il lui disoit dans cette Lettre, „ que s'il vouloit que la „ bonne intelligence subsistât entre „ les deux Etats, il falloit qu'il mist „ au plustost les Evêques François en „ liberté. Qu'ils n'avoient eu aucun „ mauvais dessein contre lui, mais „ que l'obéissance qu'ils devoient au „ Saint Siege, ne leur avoit pas permis de manquer d'aller au Concile: „ qu'il devoit se souvenir de la conduite qu'on avoit tenue en France „ à son égard, du refus qu'on avoit „ fait au Legat du Pape du secours „ qu'il demandoit, & des propositions „ avantageuses qu'on n'avoit point „ voulu écouter, pour ne rien faire à „ son préjudice. Qu'au reste, il lui „ déclaroit qu'il regardoit l'emprisonnement des Evêques, comme „ une injure faite à sa propre personne, & que si on ne les relâchoit incessamment, il lui feroit connoître „ qu'on n'étoit pas d'humeur en France, à se voir impunément insulté. „ C'étoient là les dernières paroles de „ la Lettre.

Apud Petrum de Vineis, cap. 12.

L'Empereur répondit assez fièrement à cette Lettre, & sans rien promettre au Roy de ce qu'il lui demandoit, il conclut sa réponse en disant, que ces Prélats avoient conspiré contre lui avec le Pape, qu'il avoit eu droit de les regarder comme ses ennemis, & ensuite de les arrêter, de les mettre en prison, & de les y retenir. Les choses s'adoucirent néanmoins, & l'Histoire, sans nous faire le détail des négociations qu'il y eut sur ce

Ibid.

An. 1241. Cap. 13.

Nangius in
Chronic.

sujet, nous apprend que les Evêques furent délivrez, l'Empereur après une plus serieuse reflexion, ayant apprehendé que le Roy ne se liguaist avec le Pape.

C'estoit là où en estoient les choses, lorsque Gregoire IX. mourut. Celestin IV. lui succeda, & ne vécut que dix-huit jours depuis son élévation sur le Siege Pontifical, qui ne fut rempli que vingt mois après par l'Élection d'Innocent IV.

An 1241.
Le Royaume
est menacé de
nouveaux
troubles.

Le Roy âgé de vingt-six ans, avoit remis l'autorité Royale à peu près au point, où la sagesse & la fermeté de son pere & de son ayeul l'avoient portée. Les grands Vassaux paroissent soumis, & il ne pensoit qu'à maintenir desormais la tranquillité dans l'État, & à conduire lui-même dans quelque temps du secours aux Chrétiens de l'Orient : mais l'esprit d'indépendance ne peut estre si-tôt entierement abbatu. L'occasion le réveille, & la difference d'un Gouvernement sage & ferme, sur tout quand il commence, d'avec un Gouvernement foible, n'est pas qu'on n'y voye aucunes révoltes ; mais qu'on y en voye rarement & jamais impunément.

Il estoit impossible que le Roy d'Angleterre, le Comte de Toulouse, & le Comte de la Marche regardassent tranquillement la prospérité de Louis. Le premier avoit trop perdu sous les regnes précédens, & le second sous le regne present : le troisième estoit d'un esprit trop inquiet, & avoit une femme impérieuse & fiere de sa qualité de Reine. Nul d'eux séparé des autres n'eut esté fort à craindre ; mais unis ensemble, ils pouvoient causer de l'inquietude. Jacques Roy d'Arragon qui possédoit Montpellier, estoit aussi assez disposé à entrer dans leurs intrigues.

Il s'estoit tenu l'année d'au paravant

une Conférence à Montpellier, entre lui, le Comte de Toulouse, & le Comte de Provence, & la conduite de ce dernier parut en cela pleine d'ingratitude ; vû qu'il estoit beau-pere du Roy, & qu'il lui avoit des obligations extrêmes, & toutes récentes, pour avoir sauvé ses États, que l'Empereur avoit voulu faire envahir par le Comte de Toulouse. Dans cette Conférence ils résolurent, que le Comte de Toulouse répudieroit Sancie Tante du Roy d'Arragon, afin que Jeanne née de ce mariage, qui devoit épouser Alphonse frere du Roy de France, & qui l'épousa en effet peu de mois après, ne pût point prétendre à la succession du Comté de Toulouse, & que par ce moyen Alphonse lui-même en fust exclus. Ensuite de ce divorce, le Comte de Toulouse devoit épouser la troisième fille du Comte de Provence, qui s'appelloit aussi Sancie.

Surita in la 2.

Ils envoyerent au Pape, pour obtenir la dispense, à cause de la parenté du Comte de Toulouse & de Sancie. Car pour le divorce, ils paroissent ne s'en pas faire une affaire, veu que le Roy d'Arragon, neveu de la Comtesse de Toulouse y consentoit. Mais les Envoyez estant arrivez à Pise, apprirent la mort du Pape Gregoire IX. Cet incident rompit toutes les mesures qu'on avoit prises, & quelque temps après la fille du Comte de Provence épousa Richard frere du Roy d'Angleterre.

Guillelmo
de PodioLau-
rentii, cap. 45.

Nangius in
gest. Ludov.

1241.

Le Comte de Toulouse ne parut pas s'en embarrasser, & pensa à se marier avec la fille du Comte de la Marche : la même raison de parenté, dont il ne put obtenir dispense, l'empescha aussi de l'épouser : mais en attendant l'occasion favorable de conclure quelque autre alliance, il fit avec le Roy d'Angleterre & le Comte de la Marche une Ligue pour attaquer la Fran-

ce : & il engagea dans la même ligue le Comte de Foix, Amauri Vicomte de Narbonne, & plusieurs autres Seigneurs de ces quartiers-là.

Math. Paris.

Le Roy d'Angleterre avoit signé une prolongation de Trêve pour quelques années avec la France vers l'an 1238. Mais le dessein qu'il sçavoit que le Roy avoit d'investir incessamment Alfonse son frere du Comté de Poitou, devoit fournir un sujet plausible de rupture, parce que lui-même plusieurs années auparavant avoit donné l'investiture de ce Comté à Richard son frere.

Le Comte de Toulouse avoit un prétexte de se révolter, où il paroissoit de la justice. Il prétendoit avoir donné assez de preuves de son attachement à la Religion Catholique, pour estre remis en possession de plusieurs de ses Places, que le Pape avoit mis à la garde du Roy pour dix ans, & cependant on les lui retenoit encore treize ans après le Traité. Mais on ne convenoit, ni en France ni à Rome, de la droiture de ses intentions, & on l'accusoit avec raison de plusieurs infractions du Traité.

Pour ce qui est de Hugues de Lusignan, Comte de la Marche, il avoit sujet de se plaindre du Roy, supposé qu'il ne se fut fait aucun changement au Traité de Clisson de l'an 1230. d'autant que par ce Traité Elizabeth de France devoit épouser le fils de ce Comte, & le Roy s'estoit chargé d'obtenir de Rome au plus tard dans deux ans la dispense pour le mariage, ce qui ne s'estoit point fait. Mais outre l'exactitude du Roy pour l'exécution des Traitez, qui alloit jusqu'au scrupule, il y a sujet de croire, que si cet article n'eut point d'exécution, ce fut du consentement des deux parties, puisqu'on ne voit point que le Comte de la Marche ait fait aucune plainte sur ce sujet; & ce fut sans doute

la Princesse elle-même, qui y mit obstacle, en embrassant l'estat du Célibat, où elle vécut & mourut saintement; & ce qui confirme cette conjecture, c'est que quelque temps après l'Empereur ayant proposé le mariage de Conrad son fils avec cette Princesse, & le Pape Innocent IV. la sollicitant d'y consentir, parce qu'il esperoit que cette alliance pourroit beaucoup contribuer à la tranquillité de l'Europe, & à celle de l'Eglise, elle demeura toujours ferme & constante dans sa première résolution.

Quoiqu'il en soit; car quand il s'agit de déclarer la guerre, les Princes ne manquent jamais de raisons ou bonnes ou mauvaises, la ligue offensive contre la France fut conclüe.

Ce Traité demeura secret jusqu'à ce qu'on se crut en estat de l'exécuter. Ce fut le Comte de la Marche qui le premier leva le masque, à l'occasion que je vais dire.

Le Roy en execution du Testament du Roy son pere, donnoit à ses freres, dès que l'âge de vingt & un an les en rendoit capables, les biens qui leur estoient destinez. En 1238. il avoit fait Robert son frere Chevalier à Compiègne, il l'avoit en même temps investi du Comté d'Artois, & lui avoit fait épouser Mathilde fille du Duc de Brabant. Il voulut en cette année 1241. faire aussi Chevalier Alfonse son troisième frere : la cérémonie s'en fit à la saint Jean, & quelques jours après il le mit en possession du Comté de Poitou, & du Comté d'Auvergne. Il tint sa Cour à Saumur, où il invita toute la Noblesse de France, & un grand nombre d'Evêques & d'Abbez.

Entre ceux qui s'y trouverent, les plus considerables furent Pierre Comte de Bretagne, qui prenoit encore ce titre, quoi qu'il en eust mis son fils en possession, Thibault Roy de Navarre

1241.
Nangius
in gestis Lu-
dov.
Joinville.

Navarre, l'un & l'autre revenus depuis quelque temps de la Terre Sainte, le jeune Comte de Bretagne, le Comte de la Marche, Robert Comte d'Artois, le Comte de Soissons, Imbert de Beaujeu depuis Connestable de France, Enguerrand de Couci, & Archambaud de Bourbon. Chacun affecta de s'y distinguer par la magnificence des habits & des équipages, & par une nombreuse suite de Gentils-hommes.

Le Roy en presence de cette brillante Cour, déclara Alfonse son frere Comte de Poitiers & d'Auvergne, & Seigneur de tous les pais, que le Comte de Toulouse lui avoit cede par le Traité de Paris.

Ibid.

Après la ceremonie, il y eut un grand repas à deux tables. A la premiere estoit le Roy avec le nouveau Comte de Poitiers, les deux Comtes de Bretagne, & le Comte de la Marche. Le Comte d'Artois y fit l'Office de Maistre d'Hostel. A l'autre table estoit le Roy de Navarre avec plusieurs Seigneurs.

Tout se passa, au moins en apparence, avec une satisfaction universelle, & le Roy au sortir de Saumur mena le nouveau Comte de Poitou dans la Capitale de son Comté. Ce jeune Prince y reçut les hommages de ses Vassaux, & le Roy commanda au Comte de la Marche de faire le sien comme les autres. Il obéit avec beaucoup de peine, & fit hommage pour son Comté de la Marche, & pour les autres Domaines qu'il possédoit en Poitou, en Xaintonge & en Gascinois. Il lui remit aussi saint Jean d'Angely, & la Terre d'Aunis.

Invent. des Chart. T. 1. Poitou. Diverses Lettres.

A cette occasion la Reine Isabelle sa femme, qui lui inspiroit sans cesse des sentimens de revolte, & dont la fierté la porta, comme nous le verrons bien-tôt, jusqu'aux crimes les

Tome III.

plus noirs, lui reprocha sa lâcheté, le fit ressouvenir des engagements qu'il avoit pris avec le Roy d'Angleterre, & avec le Comte de Toulouse, & lui persuada enfin de réparer au moins par quelque marque de mécontentement, la honteuse démarche qu'il venoit de faire.

Il le fit dès qu'il fut sorti de Poitiers; car ayant envoyé secrettement ordre à quantité de Troupes de le venir joindre, il se mit à leur teste, & se posta à Lusignan, d'où il envoyoit des partis faire des courses jusqu'aux portes de Poitiers: de sorte que le Roy, qui ne pensant en aucune maniere à la guerre, avoit amené très-peu de monde avec lui, fut obligé de demeurer pendant quinze jours renfermé dans la Place, sans oser en sortir; & il ne put le faire en sûreté, qu'après avoir eu un pourparler avec le Comte & la Comtesse de la Marche, qu'il fut obligé d'aller trouver hors de Poitiers. On ne sçait point ce qui fut arrêté dans cette Conférence, où apparemment le Roy fut obligé de se relâcher sur quelques articles importans; mais aussi-tôt après il partit pour retourner à Paris.

1241. Joinville.

Ibid.

Il laissa à Poitiers le Comte son frere, qui n'ignorant pas les menées du Comte de la Marche, dont toute l'application estoit à soulever la Noblesse d'au-delà de la Loire, voulut après quelques mois, qu'il lui renouvellassent son hommage. Il l'envoya prier de venir à Poitiers aux Fêtes de Noël. Le Comte s'y étant rendu, Alfonse lui déclara ses intentions. Il répondit qu'il estoit prest à tout, & que dès le lendemain il feroit son hommage. Mais ayant rendu compte à sa femme de ce qu'on lui avoit proposé, & de ce qu'il avoit promis, elle se mocqua de lui, lui disant qu'ayant donné dans un piège qu'il devoit avoir prévu, il n'eust

Revolte du Comte de la Marche Vassal du Roy.

Math. Paris. ad an. 1242.

E e

pas dû avoir la foiblesse d'engager ainsi sa parole, & lui ajouta qu'il estoit temps de se déclarer, & de rompre ouvertement. Ils concerterent ensemble la maniere de le faire, & voici comme ils s'y prirent.

Le Comte de la Marche s'estant fait escorter d'un grand nombre de gens armez, vint trouver le Prince qui l'attendoit à dîner, & il lui parla de la maniere du monde la plus audacieuse. „ Vous m'avez surpris & trompé, lui „ dit-il, pour m'engager malgré moi à „ vous faire hommage ; mais je vous „ declare, & je jure que jamais je ne „ le ferai. Vous estes un injuste, qui „ avez envahi le Comté & le titre de „ Comte de Poitiers sur le Comte „ Richard fils de la Reine mon épou- „ se, tandis qu'il estoit occupé à com- „ battre en Palestine pour la Foy, & „ à tirer de la captivité & de la tyran- „ nie des Infideles la Noblesse Fran- „ çoise, qui sans lui y seroit encore. Il ajouta plusieurs menaces en se retirant, monta aussi-tôt sur un cheval qu'il avoit tout prest, & sortit de Poitiers après avoir fait mettre le feu à la maison où il estoit logé.

Le Prince surpris de cette incartade n'auroit pas manqué de le faire arrester, s'il avoit eu le temps de se reconnoître. Mais le Comte avoit pris toutes ses sûretés, & fut en un moment hors de la ville avec sa femme & toute sa famille.

Alfonse ne tarda pas à faire sçavoir à la Cour ce qui s'estoit passé, & le Roy vit bien qu'il en falloit venir à la guerre. Le Comte de la Marche s'y estoit bien attendu, & il ne songea plus qu'à mettre toutes ses forteresses en estat de défense, & à lever des troupes. Il envoya en Angleterre sommer le Roy de la parole qu'il lui avoit donnée, de passer incessamment en France. Il lui manda qu'il devoit moins se mettre en peine d'amener des

Troupes que d'apporter beaucoup d'argent, qu'en arrivant il trouveroit une Armée toute prestée à ses ordres; qu'il estoit seür du Comte de Toulouse, du Roy d'Arragon, du Roy de Navarre, de toute la Noblesse de Poitou & de Gascogne, qui n'attendoient que son arrivée pour se déclarer contre la France, & pour le remettre en possession de toutes les Provinces, que les Rois ses prédécesseurs avoient perduës sous les derniers regnes.

Le Roy d'Angleterre, qui attendoit avec impatience quelque démarche du Comte, pour commencer la guerre, apprit cette nouvelle avec joye. Il promit à l'Envoyé tout ce que son maistre lui demandoit, & dit qu'il alloit incessamment assembler son Parlement, pour se mettre en estat de passer la mer aux Fêtes de Pâques.

En effet il fit expedier des Lettres circulaires à tous les Seigneurs, à tous les Evêques, & à tous les Abbez, où il leur ordonnoit de se rendre à Londres pour le Mardi de devant la Purification de la Vierge, afin de lui donner leur avis sur des affaires de la dernière importance pour le bien de l'Etat, & qui ne souffroient point de retardement.

Tandis que les membres du Parlement s'assembloient à Londres, le Comte Richard arriva de son voyage de la Palestine, où il avoit acquis beaucoup plus de gloire que le Roy de Navarre & les Seigneurs François, dont plusieurs lui estoient redevables de leur salut & de leur liberté.

Les Agens du Comte de la Marche ne manquerent pas de lui faire les plus vives instances pour l'engager à seconder les bonnes intentions du Roy son frere, & à ne pas perdre une si belle occasion de se remettre en possession du Comté de Poitou, dont il n'avoit jusqu'alors porté qu'un vain

Ibid.

1241.

*Ibid.**Ibid.**Ibid.*

titre, tandis que les François lui retenoient un bien, qui lui appartenoit si justement. Il n'avoit pas besoin d'être fort pressé là-dessus, & dès que le Roy d'Angleterre eut sçu qu'il approuvoit cette expedition, il resolut de surmonter tous les obstacles qu'on y pourroit faire.

Il avoit bien prévu que le Parlement ne feroit pas de son avis là-dessus. Il en fut encore plus convaincu, lorsqu'il sçût que la plupart des membres étant arrivez à Londres, s'estoient donné mutuellement parole avec serment, de ne consentir à aucune levée d'argent, quelque instance que le Roy pût faire.

Ils tinrent leur parole : car sur l'exposition que le Roy leur fit de son dessein dans la premiere Assemblée, en leur représentant fortement la gloire & l'avantage que la Nation tireroit de cette guerre, où elle repareiroit les pertes que la Couronne avoit faites depuis plusieurs années, & que la chose estoit immanquable dans la conjoncture de la revolte du Comte de la Marche, & de ceux qui entroient dans son parti, ils répondirent tout d'une voix, que cette entreprise n'étoit point de saison ; qu'elle ne pouvoit réussir sans d'excessives dépenses ; que le Royaume étoit épuisé par les levées qu'il avoit faites depuis longtemps sur le peuple, & qu'on étoit dans l'impuissance d'en soutenir de nouvelles.

Henri voyant cette opposition universelle, n'insista pas davantage. Il les pria seulement de faire attention aux choses qu'il leur avoit proposées, de ne pas oublier le zele qu'ils devoient avoir pour la gloire de la Nation, qu'il les rassembleroit le lendemain, & qu'il esperoit les revoir en de meilleurs sentimens.

Cependant il fit venir en particulier les plus considerables & les plus

acrédiiez du Parlement. Il les conjura de ne point s'opposer à un si glorieux dessein, les assurant que plusieurs des membres du Parlement, quoiqu'ils eussent dit dans l'Assemblée, lui avoient promis secretement de l'aider. Il leur montrait une Liste de leurs noms, & des sommes qu'ils s'estoient engagez à lui fournir. C'étoit un pur artifice, car il n'étoit rien de tout cela. Il lui réussit néanmoins à l'égard de la plupart. Mais un assez grand nombre s'en tint à la premiere resolution prise le jour précédent.

Le Parlement s'étant rassemblé, & le Roy représentant, comme il avoit fait dans l'autre Seance, l'interest que toute la Nation devoit prendre à l'entreprise qu'il meditoit, les engagements qu'il avoit avec le Comte de la Marche, le Comte de Toulouse & tant d'autres Seigneurs François; qu'il y alloit de son honneur ; qu'il passeroit dans l'esprit de ces Seigneurs pour un trompeur, & pour un parjure qui les avoit jettez dans le péril, & qui les y abandonnoit; plusieurs lui répondirent premierement ce qu'ils lui avoient déjà dit touchant l'épuisement du Royaume. En second lieu qu'il s'estoit engagé dans la ligue contre la France sans les consulter, & qu'il pouvoit, s'il vouloit, soutenir cet engagement à ses frais. En troisième lieu qu'il n'étoit ni de son honneur, ni de sa conscience de faire la guerre à la France, avant la fin de la Trêve qui duroit encore, & que les François avoient religieusement observée: qu'il avoit traité avec des Rebelles & des perfides, qui le trahiroient lui-même, après avoir violé, comme ils avoient déjà fait, les droits les plus sacrez de l'obéissance & de la soumission envers leur Souverain ; qu'ils n'en vouloient qu'à l'argent d'Angleterre, comme ils le faisoient assez connoître en ne demandant rien autre cho-

E e ij

An. 1241.

Ibid.

se, & qu'il n'estoit nullement à propos de l'employer à un si mauvais usage ; qu'enfin les Rois ses prédécesseurs estoient pour lui un exemple qu'il ne devoit point oublier ; que la plupart de leurs expéditions en France avoient échoué ; que la Noblesse Françoisse estoit invincible dans son païs ; que ce que les Rois d'Angleterre y avoient acquis par des alliances & des mariages, ils n'avoient non-seulement pû l'augmenter par la guerre ; mais mesme qu'ils n'avoient pû le conserver que par la paix, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'empêcher la perte du peu qu'on y possédoit.

Ibid.

Ces remontrances mirent Henri en une colere qu'il ne put contenir. Il repliqua en des termes pleins d'aigreur & d'amertume, & conclut, en jurant par tous les Saints, qu'il executeroit son dessein, & que malgré la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient en un si grand besoin, il passeroit la mer avec une flotte aux Fêtes de Pâques. Il congédia le Parlement, qui néanmoins avant que de se séparer, fit mettre par écrit tout ce qu'il avoit représenté au Roy ; à quoi on ajoûta le dénombrement des sommes qu'il avoit levées depuis plusieurs années, dont on n'avoit vû aucun employ : qu'on devoit supposer qu'il les avoit encore dans ses coffres, & qu'en cas qu'il ne les eust pas dissipées, il auroit de quoi faire la dépense de l'armement qu'il avoit résolu de faire.

Ce qui fut énoncé en ce dernier article estoit vrai, & c'estoit là la ressource du Roy d'Angleterre, qui trouva encore quelques autres moyens d'avoir de l'argent. Il engagea plusieurs Seigneurs par promesses & par présents à le suivre en France, & sur tout le Comte Richard son frere, en promettant de lui confirmer la donation qu'il lui avoit faite dès le com-

mencement de son Regne, du Comté de Poitou. Il traita aussi dans le mesme temps du mariage de Richard avec Sancier, troisième fille du Comte de Provence, dans l'esperance d'engager ce Comte à entrer dans la ligue contre le Roy de France. Ce mariage qui se fit, deplut fort aux Anglois. Ils n'aimoient point à voir deux sœurs mariées, l'une à leur Roy, & l'autre au frere de leur Roy, prévoyant qu'elles feroient toujours unies entre elles, pour s'attirer toute l'autorité du Gouvernement & pour se rendre maîtresses de toutes les graces.

Ann. 1243.

Les Envoyez du Comte de la Marche, que la résistance du Parlement avoit tenus en de grandes inquiétudes, eurent bien de la joye de la fermeté & de la résolution de Henri. Ils en donnerent avis de sa part à leur maître, en l'assurant que l'armement seroit prest pour les Fêtes de Pâques, & que le Roy d'Angleterre débarqueroit en France incontinent après.

Ibid.

Si-tost qu'on eut appris à la Cour de France, la détermination du Roy d'Angleterre, le Roy se prépara de son côté, & après avoir pris l'avis des principaux Seigneurs qu'il assembla à Paris, il fit équiper quatre-vingt Vaisseaux pour la garde du Poitou, commanda les Troupes des Communes & de ses Vassaux, fit faire un très-grand nombre de Machines alors en usage dans les sieges. Tout fut prest pour la fin d'Avril, terme marqué aux Troupes, pour s'assembler dans le Poitou, où le Roy en fit la revue auprès de Chinon.

Ibid.

Elle se trouva composée de quatre mille Chevaliers avec leur suite, ce qui faisoit un très-grand nombre d'hommes, & de vingt mille autres Soldats très-bien armez.

Le Roy profitant du temps & du retardement du Roy d'Angleterre,

que le vent contraire retenoit à Portsmouth, entra sur les terres du Comte de la Marche, où il se vengea bien des courses que ce Comte avoit commencé de faire sur les Terres de France. Il assiegea & prit plusieurs villes ou Fortereses, sçavoir Montreuil en Gastine, la Tour de Beruge, malgré la forte résistance de ceux qui la défendoient, Moncontour, Fontenai le Comte, & Vouvant.

Durant ce temps le Comte de la Marche n'osoit paroître en campagne; mais ayant jetté ses Troupes dans ses Places, il attendoit le secours d'Angleterre, & pour arrester l'impetuositè des François, il fit embarasser les entrées des montagnes & des défilèz, par où l'on pouvoit pénétrer plus avant dans le païs. Il fit palliader quelques passages pour les défendre, fit faire le dégast par tout, brûler tous les fourrages & tous les vivres, arracher les vignes, boucher les puits, & empoisonner ceux qu'il laissa ouverts.

Cette maniere de se défendre, en ruinant son propre païs, estoit déjà pour le Comte de la Marche une partie de la peine qu'il meritoit par sa révolte: mais la Reine sa femme n'en demeura pas là. C'estoit une Princesse que l'ambition portoit jusqu'à la fureur: ses emportemens lui firent donner le nom de Jesabele, au lieu de celui d'Isabelle, par une anagramme qui lui convenoit fort. Elle conçût l'horrible dessein d'empoisonner le Roy, & fit passer dans son Camp des scelerats qui devoient, ou en gagnant quelque Officier de la bouche, ou par quelque autre moyen, empoisonner la coupe où il buvoit. Dieu permit que le dessein fut découvert. On arresta ces scelerats, on les trouva saisis du poison, & on les garda seurement pour en faire justice.

Sur ces entrefaites le Roy d'Angle-

terre arriva enfin au Port de Royan avec beaucoup d'argent, accompagné de sept Comtes, parmi lesquels estoient Richard frere de ce Prince, & Simon de Montfort Comte de Leicester, à la tête de trois cens Chevaliers. Henri fut reçu en Xaintonge avec beaucoup de joye par les Seigneurs liguez, & dès qu'il fut à terre, il envoya des Ambassadeurs au Roy, qui faisoit actuellement le siege de Frontenay, aux frontieres de la Xaintonge, Place alors très-forte, & qui n'est aujourd'hui qu'une Bourgade. La garnison, commandée par un fils naturel du Comte de la Marche, se défendoit avec beaucoup de valeur, & le Comte de Poitiers venoit d'y estre blessé. Le Roy reçût les Ambassadeurs avec bonté, les fit manger à sa table, & ensuite leur donna audience. Ils lui exposèrent le sujet de leur Ambassade, qui se reduisoit à dire, que le Roy leur maistre estoit fort surpris, que l'on rompiât si hautement la Trêve faite entre les deux Etats, & qui ne devoit finir que dans trois ans.

Le Roy écouta, sans rien perdre de sa moderation, une fausseté aussi évidente que celle-là, & répondit qu'il n'avoit rien plus à cœur que de garder la Trêve, & même de la prolonger, sans demander aucun dédommagement; que c'estoit le Roy leur Maître qui la rompoit manifestement, en venant avec une Flote soutenir la rebellion des Vassaux de la Couronne de France; qu'il ne lui appartenait pas de se mesler des differends qu'ils avoient avec leur Souverain; que le Comte de Toulouse & le Comte de la Marche n'estoient en aucune maniere compris dans le Traité de Trêve; que c'estoit leur fellonie, qui leur avoit attiré sa juste indignation, & le chastiment qu'il alloit leur faire subir, comme à des traistres & à des parjures.

Ee iij

gleterre vient
en France,
au secours des
Rebelles.

Math. Paris

Nangius in
gestis Ludo-
vici.

Nangius in
gestis Ludov.

Dessein d'em-
poisonner le
Roy décou-
vert.

Math. Paris.

Nang. in
gestis Lud.

An. 1241.

Le Roi d'An-

Math. Paris.

L'Historien d'Angleterre ajoûte, que le Roy fit une autre proposition aux Ambassadeurs, de laquelle nostre Histoire ne parle point, & il offrit, selon lui, de rendre le Poitou & une partie de la Normandie au Roy d'Angleterre. Il en dit les raisons; sçavoir, que le feu Roy Loüis Huitième avoit recommandé à sa mort, que l'on fît cette restitution, à cause de la promesse qu'il en avoit faite dans le Traité de Londres, lorsqu'il s'y vit abandonné de la Noblesse d'Angleterre; que d'ailleurs les Rois d'Arragon & de Castille estoient sur le point de se déclarer pour le Comte de la Marche, & qu'on estoit en danger de voir une grande partie de la Normandie se revolter en faveur du Roy d'Angleterre.

Pour ce qui est du Traité de Londres, Henri l'avoit violé en tant d'articles, que le Roy tout scrupuleux qu'il estoit, en matiere de fidelité, pour l'observation des Traitez, ne pouvoit gueres se reprocher rien sur celui-là. La raison prise des desseins des Rois Espagnols paroist plus vrai-semblable: sur tout le Roy d'Arragon avoit fait assez connoistre les siens dans la Conference de Montpellier, dont j'ai parlé, & il estoit encore vrai, qu'il y avoit bien des Seigneurs en Normandie portez d'inclination pour la domination Angloise.

Quoiqu'il en soit, les Ambassadeurs estant retournés vers leur Prince, il rejetta toute proposition de Paix, animé par les Agents du Comte & de la Comtesse de la Marche, qui l'asseuroient que la guerre lui procureroit bien-tost de beaucoup plus grands avantages, que ceux qu'on lui offroit, & que la conduite du Roy de France en cette occasion, si opposée à la hauteur ordinaire aux François, n'estoit qu'un effet de la peur, que sa presence & la puissance de la Ligue lui

inspiroient. Dans cette persuasion, il envoya sur le champ quelques Chevaliers de l'Hôpital de Jerusalem, déclarer la guerre au Roy dans les formes.

Le Roy sur cette dénonciation, protesta en presence de toute sa Cour, que c'estoit avec bien de la douleur, qu'il entroit en guerre avec le Roy d'Angleterre, dont il auroit voulu acheter l'amitié aux dépens de ses propres interets; mais qu'il y estoit contraint. On pressa plus vivement qu'on n'avoit fait jusqu'alors, le siege de Frontenay: & il fut emporté au bout de quinze jours, avec l'étonnement des ennemis, qui regardoient cette Place comme imprenable. Le fils du Comte de la Marche & toute la Garnison furent obligez de se rendre à discretion. On conseilla au Roy de les faire pendre, pour faire un exemple, & donner de la terreur aux autres Rebelles: mais il n'y voulut pas consentir, disant que le fils du Comte de la Marche estoit excusable, n'agissant que par les ordres de son pere. Il se contenta de les envoyer tous dans les prisons de Paris.

La bonté du Roy, jointe à la valeur avec laquelle il pouffoit son entreprise, fit plus d'effet, que n'en auroient eu les violens conseils qu'on lui donnoit: car après cette conquête, plusieurs autres Forteresses se rendirent à lui, sans attendre l'attaque. Il garda les meilleures, & fit raser les autres. Il y en eut quelques-unes qui résisterent, & qui furent forcées. Le Roy par la prise de tous ces Postes, s'ouvrit le chemin jusqu'à la Charente, & répandant la terreur de toutes parts, s'avança vers Taillebourg, Place située sur cette riviere en-deçà.

Le Roy d'Angleterre avoit passé quelques jours à Xaintes, pour y grossir son Armée des Troupes du Comte

1241.
Il declare
la guerre
au Roy.

Nangius in
Gestis Ludo-
vici Guillelm.
Guyart. &c.

de Toulouse & des autres Liguez , que le Comte de la Marche lui avoit fait esperer, & qui ne venoient point. Il en sortit , & marcha en descendant la Charente , pour en défendre le passage contre l'Armée Françoisé. Il se campa sous Tonnay-Charente , & puis ayant appris que le Roy prenoit la route de Taillebourg , il vint se poster vis-à-vis de cette Place , qui avoit ouvert ses portes au Roy. Ce Prince s'y logea avec les plus considerables Seigneurs , & fit camper son Armée dans la Prairie aux environs de la Ville.

Math. Paris.

Forces des
deux Armées.

Ainsi les deux Armées n'estoient séparées que par la riviere , qui est là fort profonde ; mais peu large. Le Roy d'Angleterre avoit vingt mille hommes de pied , six cens Arbalestriers , & seize cens Chevaliers , qui en comptant leur suite , faisoient un corps très - considerable de Cavalerie. Le Roy en commençant la Campagne , avoit autant d'Infanterie , & presque le double de Cavalerie ; mais il en avoit perdu une partie , par les sieges & par les maladies que les grandes chaleurs avoient causées.

Nangius in
Gestis Ludo-
vici.

Le dessein du Roy estoit de passer la Charente , & celui du Roy d'Angleterre de l'en empêcher. La profondeur de la riviere estoit un grand obstacle pour les François. Il y avoit un Pont de pierre devant Taillebourg , mais fort estroit , dont Henri s'estoit saisi , aussi-bien que d'un Fort , qui estoit à la teste du Pont de son costé.

124.

Joinville.

Le Roy toutefois pensoit à forcer ce passage , & avoit ramassé quantité de batteaux , pour s'en servir à faire passer le plus qu'il pourroit de ses Troupes , dans le mesme temps qu'il feroit attaquer le Pont , supposé qu'il trouvast quelque apparence à y réussir.

Sanglant
combat.

L'ardeur du Soldat ne lui permit pas de délibérer plus long-temps , &

un mouvement que le Roy d'Angleterre fit faire à son Armée , pour l'éloigner du bord de la riviere seulement de deux portées d'arc , engagea l'affaire , lorsque le Roy y pensoit le moins. Quelques Officiers de l'Armée Françoisé prirent ce mouvement pour une retraite. Ils crurent que les ennemis avoient peur. Dans cette persuasion cinq cens hommes , sans attendre d'ordre , se détachent & donnent l'assaut au Pont. L'exemple de ceux-ci entraîna d'autres , plusieurs se jetterent dans les batteaux , & gagnerent l'autre bord.

Nangius
loc. cit.

Les Anglois soutinrent vaillamment l'attaque du Pont , & on se battit à coup de main dans ce défilé , avec beaucoup de valeur de part & d'autre.

Les assaillans n'ayant pû d'abord emporter le poste , leur ardeur , comme il arrive dans ces brusques attaques , se rallentit par la resistance des ennemis , & ils commençoient à reculer ; le Roy qui estoit accouru au bruit , les ranima par sa presence , & encore plus par son exemple : il s'avança lui-mesme le sabre à la main , & se jettant au plus chaud de la mêlée , suivi de plusieurs Seigneurs , il poussa les Anglois hors du Pont , & s'en rendit le maître.

Joinville.

Le péril ne fit qu'augmenter par cet avantage : car le Roy ayant très-peu de terrain , & ses Soldats n'arrivant qu'à la file par le Pont , & peu pouvant passer en mesme temps dans les batteaux , il se trouva exposé à toute l'Armée ennemie avec une fort petite troupe ; de sorte que les Anglois estoient bien cent contre un. Mais l'ardeur qu'inspire un premier succès , suppléa au nombre. On fit reculer les Anglois , on gagna du terrain. La plupart des Troupes passerent , & se rangeoient en bataille à mesure qu'elles arrivoient. Enfin les Anglois , à qui on ne donna pas le temps de re-

Les Anglois
sont battus.

Ibid.
Nangius
loc. cit.
An. 1242.

venir de leur première frayeur, lâchèrent le pied; on les poursuivit l'épée dans les reins jusques à Xaintes, où plusieurs François entrèrent mêlez avec eux, emportez par la foule, & y furent faits prisonniers. Cette vigoureuse action se passa la veille de Sainte Magdelaine.

Après la déroute, le Roy d'Angleterre, qui n'avoit plus que très-peu de Troupes ensemble, ne pouvoit gueres manquer d'estre enveloppé dans la Campagne, & d'estre pris. Le Comte Richard son frere, connoissant bien le péril où estoit ce Prince, pensa aux moyens de le sauver, en proposant une Trêve.

An. 1241.

Richard sçavoit bien que le Roy l'aimoit & l'estimoit, & que les grands services qu'il avoit rendus dans la Palestine à plusieurs Seigneurs François, en les tirant des mains des Infidèles, lui avoient fait une grande réputation à la Cour de France. Il quitta son casque & sa cuirasse, il s'avança vers l'Armée Française, n'ayant qu'une canne à la main & demanda à parler au Comte d'Artois.

Ibid.
An. 1241.

Le Comte estant venu, & l'ayant reçu avec beaucoup de civilité, il le pria de le conduire au Roy, qui lui fit bien des caresses, & l'assura de la disposition où il estoit de le contenter. Richard le pria de lui accorder une suspension d'armes pour le reste de ce jour-là, & jusqu'au lendemain. Le Roy toujours porté à la paix, la lui accorda, & lui dit ces paroles en le congédiant. „ Monsieur le Comte, „ la nuit porte avis, donnez-en un favorable au Roy d'Angleterre, & „ faites en sorte qu'il le suive. Le Roy vouloit lui dire, qu'il devoit conseiller à Henri de faire une bonne Paix avec la France, & de se départir de la protection qu'il donnoit à des Rebelles contre leur Souverain; mais Richard alla au plus pressé, & pensa d'a-

Math. Paris.

bord à mettre la personne du Roy d'Angleterre en sûreté. Il piqua vers le lieu où il estoit, & lui ayant appris qu'il avoit obtenu la suspension d'armes pour le reste du jour & pour la nuit, il le pressa de partir & de gagner Xaintes. C'est ce qu'il fit sans tarder, & dès le commencement de la nuit ayant décampé avec ce qu'il avoit pu rassembler de ses Troupes, il se rendit en cette Ville-là.

Ibid.

Il y trouva le Comte de la Marche, qui estoit aussi chagrin que lui, de cette malheureuse journée. Il lui parla avec aigreur, lui fit de grands reproches de l'avoir engagé mal à propos dans cette guerre, sans lui tenir les paroles qu'il lui avoit données; & lui demanda en colere où estoient le Comte de Toulouse, le Roy d'Aragon, le Roy de Castille, le Roy de Navarre, & toutes ces nombreuses Troupes, qui devoient accabler le Roy de France? Le Comte rejetta toute la faute sur la Comtesse Reine sa femme; c'est vostre mere, repartit-il, dont la rage contre la France, l'ambition insatiable, & le zele aveugle qu'elle a pour vostre aggrandissement, ont lié toute cette partie, & lui ont fait regarder comme immanquables des desseins chimeriques: j'y perds & elle aussi plus que vous.

Ibid.
Joinville.

De telles raisons n'estoient pas capables de satisfaire le Roy d'Angleterre. Cet entretien ne servit qu'à les brouiller, & à les empêcher de concerter ensemble les moyens de se défendre.

Cependant le Roy durant la nuit fit passer le Pont de Taillebourg à toute son Armée, & établit son Camp au même lieu, où le Roy d'Angleterre avoit eu le sien le jour précédent. Dès le matin il envoya faire un grand fourage jusques sous les murailles de Xaintes, & l'on en ravagea tous les environs.

Ibid.

Math. Paris.

Le

Guillelm.
Guyart.

Mousk.

1141.

Guillelm.
Guyart.
Nangius in
Gestis Ludo-
vici.

Autre action
generale, où
les François
sont vain-
queurs.

Le Comte de la Marche esperant avoir sa revanche, fit, sans consulter le Roy d'Angleterre, une grande sortie sur les fourageurs, qui s'estoient débandez, & les chargea vigoureusement. Ils se rallierent, & quoiqu'en nombre beaucoup inferieur à l'ennemi, ils firent ferme, & se battirent en retraite, mais avec grande perte. Trois cens hommes de la Commune de Tournay furent taillez en pieces, & le reste estoit en un danger évident d'estre enveloppé, parce que le Roy d'Angleterre, qui dissimula sagement son ressentiment en cette occasion, envoyoit sans cesse de nouvelles Troupes au Comte de la Marche, & il sortit lui-mesme pour le soutenir.

L'Officier qui commandoit le fourage, se voyant en cette extrémité, envoya promptement demander du secours au Camp. Le Duc de Bourgogne, d'autres disent le Comte de Boulogne, dont le Quartier estoit le plus avancé, ayant reçu cet avis, courut aussi-tôt le porter au Roy, & fit en mesme-temps prendre les armes à toutes les Troupes. Chacun se rangea sous ses drapeaux, & le Roy fit avancer à grands pas les escadrons & les bataillons, qui se trouverent le plutôt en estat de marcher. Ces premieres Troupes arresterent la furie de l'ennemi. Le Comte de Boulogne tua de sa main le Chastellain de Xaintes, qui portoit l'Enseigne du Comte de la Marche, & insensiblement les deux Armées s'estant assemblées, l'action devint generale.

Si-tôt que les deux Rois parurent, on entendit retentir des deux costez le cris de guerre, *Montjoye S. Denis*, du costé des François, & *Realistes* du costé des Anglois. On combattit de part & d'autre avec un acharnement extrême, & tel qu'on devoit l'attendre de deux partis animez, l'un par la victoire du jour précédent, & l'autre par

Tome III.

le desir de réparer sa perte. On se battoit dans un pais fort peu propre à une bataille, embarrassé de vignobles, & plein de défilez, où il estoit impossible de s'estendre, de sorte que c'estoit plustost une infinité de petits combats séparés qui se donnoient, qu'une bataille reguliere. Ce terrain estoit avantageux aux Anglois, dont les Troupes estoient alors notablement moins nombreuses que celles des François.

La victoire fut long-temps douteuse, par l'opiniastre resistance des Anglois, parmi lesquels Simon de Montfort Comte de Leicestre, se distingua beaucoup; mais le Roy, qui se trouvoit par tout, secondé de la Noblesse de France, presque toujours invincible, quand elle estoit d'intelligence avec son Souverain, combattit avec tant de valeur & de conduite, que l'ennemi plia de tous costez, & fut repoussé jusques sous les murailles de Xaintes, où le Roy d'Angleterre se sauva, laissant la victoire & le champ de bataille aux François.

Le nombre des morts n'est pas marqué; mais il dut estre grand, à en juger par la maniere dont les Historiens parlent de l'ardeur & de l'opiniastreté des combattans. Le Seigneur Henri de Hastings, vingt Chevaliers & une grande partie de l'Infanterie ennemie, furent faits prisonniers par les François. Le Seigneur Jean des Barres avec six Chevaliers, & quelques autres furent pris par les Anglois.

Cette seconde victoire du Roy reduisit ses ennemis à la dernière extrémité, & le Comte de la Marche pensa tout de bon à faire sa Paix. Il envoya secretement un de ses Confidens à Pierre Comte de Bretagne son ami, & l'ancien complice de ses premieres revoltes, qui estoit dans le Camp du Roy. Il le pria de ménager son accom-

Ff

Math. Paris.

Mours.

Math. Paris.

Le Comte de
la Marche
fait sa paix
avec le Roi.

Math. Paris,

An. 1241.

modement de concert avec l'Evêque de Xaintes, & d'offrir au Roy la Carte blanche de sa part.

Le Comte & l'Evêque vinrent trouver le Roy; mais ce fut le Comte qui negocia tout, ou plustost, qui sans rien demander en particulier, obtint le pardon du Comte, aux conditions qu'il plut au Roy de prescrire. Elles furent fâcheuses, mais en même tems l'effet d'une grande clemence du Roy, qui estoit en pouvoir & en droit de dépouiller ce Seigneur rebelle de tous ses Etats.

On voit ces conditions marquées en détail dans l'Acte signé de la main du Comte de la Marche, qui est au Tresor des Chartres*, & qui commence ainsi. *Hugues de Lusignan, Comte de la Marche & d'Angoulesme, & Isabelle par la grace de Dieu, Reine d'Angleterre, à tous ceux qui ces presentes Lettres verront, salut. La guerre s'estant allumée entre nous d'une part, & nos très-chers Seigneurs Loüis illustre Roy de France, & le Comte de Poitou frere du même Seigneur Roy, de l'autre: après plusieurs conquestes faites sur nous par ledit Seigneur, sçachez que nous & nos fils Hugues le Brun, Gui & Geoffroy de Lusignan, Chevaliers, sommes venus nous soumettre avec nostre Terre haut & bas † à la volonté dudit Seigneur Roy; & avant que le Roy nostre Seigneur nous reçût à sa discretion, il nous dit, &c.*

Conditions de l'accommodement.

Ensuite sont exprimées les conditions auxquelles le Roy leur faisoit grace, dont les principales furent; que toutes les Places qu'il avoit prises sur eux, lui demeureroient, & au Comte de Poitou à perpetuité; que le Roy seroit quitte de la somme de cinq mille livres Tournois qu'il leur payoit tous les ans; que les Traitez faits auparavant par le Roy avec eux, seroient

regardez comme non faits, & en particulier, qu'il pourroit faire Paix ou Trêve avec le Roy d'Angleterre, comme bon lui sembleroit, sans leur consentement, & sans qu'ils y fussent compris; qu'il en seroit de même de tous les Traitez faits jusqu'alors avec le feu Roy, ou avec le Comte de Poitiers; que le Comte de la Marche feroit au Roy hommage-lige pour le Comté d'Angoulesme, pour Castres, pour la Chastellenie de Coignac, de Jarnac, & pour tout ce que le Roy lui laissoit, & pour tout ce qui en dépendoit. Qu'il feroit pareillement hommage-lige au Comte de Poitiers pour Lusignan, pour le Comté de la Marche, & pour toutes leurs dépendances, & cela contre tous les hommes & toutes les femmes qui pourroient vivre & mourir: ces derniers mots estoient une Formule de stile ordinaire en ce tems-là dans ces sortes d'hommages, pour marquer qu'on estoit obligé de servir son Seigneur envers tous & contre tous, sans nulle exception; & c'estoit ce qui s'appelloit proprement hommage-lige; quoi-qu'on voye néanmoins quelques exemples d'hommages, qui portent la qualité d'hommage-lige, où l'on mettoit quelque exception.

Ce Traité se fit à l'insçu du Roy d'Angleterre, qui, dans le mauvais estat où il voyoit ses affaires, pensoit à regagner le Comte de la Marche. C'est pour cela que prétendant estre Seigneur de la Ville de Xaintes, il la donna à Hugues le Brun fils aîné de ce Comte; & il fit cette donation sans demander le consentement des Habitans, qui haïssant extrêmement Hugues le Brun, à cause de sa fierté, & de son esprit violent, porterent la chose fort impatiemment, & en fu-

Math. Paris.

* M. du Cange rapporte cet Acte tout au long dans ses Observations sur l'Histoire de Saint Loüis, page 42.
† *Alte & basse*, c'est-à-dire absolument, sans restriction.

rent fort indignez contre le Roy d'Angleterre.

An. 1242.

Ibid.

Ce Prince, qui se voyoit encore un assez bon nombre de Troupes, qui sçavoit que plusieurs Seigneurs du Poitou & des environs estoient dans ses interets, & qui sur tout comptoit sur la fidelité du Comte de la Marche, qu'il croyoit estre irreconciliable avec le Roy, résolut de passer quelques jours à Xaintes, afin d'y délibérer à loisir sur le parti qu'il avoit à prendre pour le reste de la Campagne. Il ne craignoit point d'y estre attaqué, parce que la Place estoit assez forte, & en estat de se bien défendre. Mais il fut bien surpris, lorsque le Comte Richard son frere vint l'avertir du Traité que le Comte de la Marche avoit conclu avec le Roy. Richard en sçut le détail par un de ces Seigneurs François, qu'il avoit tirez de la captivité des Turcs, & qui par reconnoissance pour son bienfaicteur, & par une generosité très-mal entendüe, crut qu'il pouvoit trahir le secret de son Souverain en cette occasion. Il fit sçavoir de plus au Comte Richard, que le Roy, dont l'Armée augmentoit tous les jours par l'arrivée de quantité de nouvelles Troupes de tous les quartiers du Royaume, avoit résolu de ne pas tarder à investir Xaintes, de la prendre par force ou par famine, & d'obliger le Roy d'Angleterre, & tous ceux qui se trouveroient dans la Place, à se rendre à discretion. Ce fut le vingt-huitième de Juillet que cet avis fut donné.

Allarmes
qu'en eut le
Roy d'Angle-
terre.
Ibid.

Henri eut peine à croire une telle nouvelle; mais il reçut un pareil avis presque en même temps de la part de Gui & de Geoffroy de Lusignan, deux des fils du Comte de la Marche. Ils l'assûroient que dès la nuit suivante, Xaintes seroit investie; que même les Habitans estoient d'intelligence avec le Roy de France, & qu'il n'y

avoit pas un instant à perdre. Il estoit sur le point de se mettre à table: mais l'affaire estoit si pressante, qu'il monta sur le champ à cheval. Il fut suivi de ceux qui se trouverent les plus prests à partir; le reste des Seigneurs prirent après lui la route de Blaye, où il leur fit sçavoir qu'il se rendroit. Ce chemin, qui est de treize à quatorze lieues, se fit presque tout d'une traite; l'Armée suivit à la débandade, sans provisions & sans vivres; de sorte que la plupart des Soldats seroient morts de fatigues & de faim, s'ils n'avoient trouvé des fruits aux arbres, dont ils se nourrirent dans la route. Les bagages furent abandonnez, le Roy d'Angleterre y perdit sa Chapelle, qui estoit fort riche, & plusieurs autres meubles précieux, dont les François rofiterent.

Le Roy averti de la fuite du Roy d'Angleterre, se consola de l'avoir manqué, par la reddition de Xaintes, où il fut reçu avec une extrême joye du peuple & du Clergé. Il en sortit aussi-tôt pour suivre l'Armée Angloise, dont plusieurs Soldats furent pris. Il cessa de la poursuivre, s'estant trouvé mal après quelques lieues de chemin: & le Roy d'Angleterre ne se croyant pas encore en sûreté à Blaye, gagna Bourdeaux, & mit la Garonne entre les François & lui.

Pour revenir au Comte de la Marche, lorsque Pierre de Bretagne alla lui annoncer les conditions auxquelles le Roy lui accordoit le pardon, elles lui parurent si rudes, qu'il en demeura tout consterné, & fut quelque temps sans pouvoir parler, tant la douleur le ferroit. Mais le Comte de Bretagne lui fit comprendre, qu'il valloit mieux sauver une partie de ses Etats, que de perdre tout. Il prit enfin son parti, & apporta lui-même le Traité signé au Roy. Il se jeta à ses pieds, pour lui demander misericor-

E f ij

Math. Paris.

1242.

Invent. des
Chartres.
T. I. Poitou.
n. fac. n. 18.

Soumissions
des autres Re-
belles.
Ibid.

Inventaire
des Chartres,
T. I. Poitou.
n. fac. n. 9, &
15.

Ibid.

de. La Reine sa femme, dont l'orgueil ne fut jamais plus humilié qu'en cette occasion, y parut aussi en posture de suppliante. Le Roy fit promettre au Comte sur le champ, en vertu de son hommage & de sa qualité de Vassal, qu'il accompagneroit au plutôt avec ses Troupes, le Comte de Bretagne contre le Comte de Toulouse, qu'on avoit pareillement résolu de châtier.

La fuite du Roy d'Angleterre ruina tout son parti en Poitou & en Xaintonge. Renaud de Pons employa le credit de tous les amis qu'il avoit à la Cour, pour faire sa Paix. Il l'obtint avec beaucoup de peine, en se livrant lui-même & sa Ville de Pons à la miséricorde du Roy. Guillaume l'Archevêque Seigneur de Partenai en fit autant. Le Vicomte de Toüars, & tous les autres racheterent de même leur ruine prochaine, par une soumission entière. Hertolde de Mirrebeau fut le seul qui refusa de se rendre, avant que d'en avoir eu la permission du Roy d'Angleterre. Il alla le trouver à Bourdeaux, l'assura de son zèle & de son attachement pour son service, & qu'il périroit plutôt, que de rien faire d'indigne de la fidélité qu'un Sujet devoit à son Roy : mais en même temps il lui representa l'impuissance où il estoit, de résister à un ennemi victorieux si puissant, & sous qui tout plioit. Le Roy d'Angleterre consentit qu'il s'accommodât. Il vint ensuite trouver le Roy, qui le reçut bien, loüa sa générosité, & lui laissa la garde de sa Place, à condition qu'il auroit pour lui, puisqu'il estoit devenu son Vassal, la même fidélité qu'il avoit eue pour le Roy d'Angleterre. Les autres Places, qui appartenoient au Roi d'Angleterre en ces quartiers-là, ouvrirent leurs Portes, & se rendirent sans résistance, excepté Montauban, & quelques

Chasteaux des environs.

On n'estoit encore qu'au mois d'Aoust, & la consternation estoit si grande parmi les Anglois, que Henry apprehenda pour la Gascogne. Il lui venoit des avis de toutes parts, que le Roy estoit sur le point de marcher de ce costé-là. Et de plus, quoi qu'alors on ne fit pas sur mer des armemens pareils à ceux que nous voyons de nostre temps ; toutefois les Armateurs des deux Nations se faisoient une cruelle guerre, où les Anglois avoient du dessous pour l'ordinaire. Tant de mauvais succès obligerent le Roy d'Angleterre à demander la Paix comme les autres.

Le Roy, tout porté qu'il estoit à la douceur, se voyant en si beau chemin, délibéra fort sur ce point là. C'estoit un coup d'Estat de chasser de France les Anglois, qui depuis qu'ils y avoient mis le pied, n'avoient point cessé d'en troubler le repos en soutenant les Factieux, que l'esperance de cet appui engageoit aisément à la revolte. Les conjonctures estoient les plus favorables du monde. Mais d'autre part les chaleurs excessives avoient causé tant de maladies & de morts dans l'Armée, qu'elle en estoit très-affoiblie. Il estoit mort près de quatre-vingt Seigneurs portans bannières, & plus de vingt mille soldats. Le Roy même ne se portoit pas fort bien, & ce fut principalement cette dernière raison, qui obligea le Conseil de ce Prince à écouter les propositions du Roy d'Angleterre, auquel on accorda, non pas la Paix, mais une Trêve de cinq ans & demi.

Le Roy à son retour fit faire de nouvelles fortifications à Xaintes, pourveut à la seureté & à la tranquillité du pays, & revint à Paris, où sa santé se rétablit. Mais Henry, soit pour tenir les Gascons dans l'obéissance, soit pour ne pas paroître en

Le Roy d'Angleterre demande aussi la paix.

Math. Paris.

On lui accorda de une Trêve.

Angleterre, jusqu'à ce que le temps y eust un peu effacé l'idée de sa honteuse expedition, demeura en Gascogne, & y fit reconnoître par les Peuples son fils le Prince Edoüard pour leur Seigneur, quoiqu'il n'eût encore que trois ans. Ainsi finit cette année 1242. si glorieuse & si heureuse pour la France, qui fit voir qu'un Roy Saint, peut estre non-seulement Vaillant, mais encore Conquerant; pourveu que l'injustice de ses ennemis lui fournisse des sujets de conquestes, que la vertu & la justice, hors de ce cas, lui défendent de faire.

1243.

Après avoir domté les Anglois & les rebelles, il restoit encore au Roy de mettre le Comte de Toulouse à la raison. Il avoit été un des principaux & des plus ardens Chefs de la Ligue. Il y avoit fait entrer Roger Comte de Foix, Amauri Vicomte de Narbonne, Pons de Olargues & quantité d'autres des plus Puissans Seigneurs du pais. Mais en trahissant son Souverain, il estoit lui-même trahi par ses Vassaux, qui le haïssant beaucoup, avoient moins dessein de le secourir, que de l'engager à se perdre lui-même par cette fausse & injuste démarche. En effet, Guillaume Arnaud, de l'Ordre de Saint Dominique, Inquisiteur de la Foy, & Estienne, de l'Ordre de Saint François son Collegue, ayant esté assassinés par les Albigeois dans le Palais même du Comte de Toulouse à Avignonnet, sans qu'on en fist aucune justice, le Comte de Foix & les autres prirent cette occasion pour dégager leur parole, protestant qu'ils ne prendroient jamais les Armes en faveur d'un fauteur d'Hérétiques, & d'un persécuteur déclaré des Catholiques.

C'estoit là ce qui avoit empêché le Comte de Toulouse, de venir joindre le Comte de la Marche & le Roy

d'Angleterre avec ses Troupes, & ce qui rompit les mesures du Roy d'Arragon. Car ce Prince qui avoit le même dessein, n'osa s'exposer à passer au travers d'un pays, dont ces Seigneurs estoient maîtres, & où ils pouvoient l'attaquer à tous les passages des montagnes, & à tous les défilez, dont le chemin qu'il auroit esté obligé de tenir estoit plein. De sorte que jamais diversion ne fut plus favorable au Roy, & c'est ce qui lui facilita beaucoup ses Victoires.

Math. Paris

Le Comte de Foix en profita pour secourir la domination du Comte de Toulouse, & pour rendre son Comté, un Fief relevant immédiatement de la Couronne.

Hommages du Comte de Foix rapportez par Catel dans son Histoire de Toulouse.

Math. Paris.

Le Comte de Toulouse dans cet embarras, ne pensa plus qu'à faire son accord avec le Roy, si toutefois il le vouloit serieusement; car il vint secretement trouver le Roy d'Angleterre, pour l'exhorter à ne point perdre courage, lui promettant d'estre toujours dans ses interets contre la France.

Quoiqu'il en soit, tandis que l'Evêque de Toulouse agissoit pour lui à la Cour de France, il n'oublia rien pour engager la Reine-mere à ménager sa paix auprès du Roy. Il écrivit à ce Prince pour lui demander pardon de sa revolte, & lui donna la Carte blanche.

Le Roi n'estoit pas éloigné d'un accommodement; mais pour le haster, il envoya en même temps un Corps d'Armée du costé de Cahors, & des Plenipotentiaires, pour écouter les propositions du Comte de Toulouse; ces Plenipotentiaires estoient Hugues Evêque de Clermont, Imbert de Beaujeu, Ferri Maréchal de France, Jean le Jay & Guillaume de Limoges.

1243.
Lettre du Comte de Toulouse à la Reine Blanche.

Invent. des Chartres.
Tom 5.
Toulouse, 5.

Ils confererent avec le Comte, & conclurent une Trêve, en attendant

Le Comte de Toulouse fait aussi sa paix.

qu'on pût traiter de la Paix en présence du Roy. Cette Paix fut conclue quelque temps après, conformément à l'ancien Traité de Paris. Le Comte livra encore quelques Fortresses au Roy pour feureté de sa parole. Il renonça à tout commerce avec les Hérétiques, promit de les exterminer, & fit pendre, ainsi qu'il s'y estoit engagé, ceux qui avoient assassiné les Inquisiteurs. Ces Saints Religieux furent, depuis leur mort, regardez & honorez avec raison, comme des Martyrs mis à mort par les Hérétiques en haine de la Foy.

Mousk.

Le Comte de Toulouse, pour marquer au Roy la sincerité de son retour à l'obéissance qu'il devoit à son Souverain, lui mit entre les mains des Lettres de l'Empereur Fridéric, par lesquelles ce Prince l'exhortoit à continuer dans sa revolte. Il est difficile de penetrer les motifs, qui obligeoient Fridéric à en user ainsi, veu que le Roy avoit toujours refusé de prendre les Armes contre lui, nonobstant les grands avantages qu'on lui offroit, pour l'engager à le faire. Mais c'est qu'il y eut toujours autant de difference entre la politique de Fridéric, & celle de Saint Louis, qu'il y en avoit entre le caractere de l'un & de l'autre; tous deux étoient grands Princes, mais selon des idées de grandeur très-differentes.

Tresor des
Chartres.
Layette M.
Touga Ar-
glia,

Mach. Paris.

Au mois d'Avril de cette même année, la Trêve entre la France & l'Angleterre fut confirmée à Bourdeaux, & mise en execution. Jusques-là, à voir la maniere dont on se comporta de part & d'autre, depuis que les Armées eurent quitté la campagne au delà de la Loire, il semble qu'on n'eust fait qu'un simple projet de Traité, sans rien déterminer de bien positif; car le Roy d'Angleterre reprit quelques Chasteaux, si-tôt que le Roy se fut retiré, & d'autre part

le Comte de Bretagne & les Armateurs de Calais, rendoient la mer entierement impraticable aux Anglois.

Par ce Traité de Bourdeaux, le Roy demeura en possession de toutes ses conquestes; Henry lui rendit les places qu'il avoit prises depuis la fin de la dernière campagne, & s'obligea à lui payer cinq mille livres sterling en cinq années.

Malgré la Trêve, le Comte de Bretagne continua encore ses courses dans la Manche; & il fallut que le Roy, à la priere de Henry, usast des plus rudes menaces, pour l'en empêcher.

Ibid.

Les Gascons qui trouvoient leur compte à avoir le Roy d'Angleterre en leur pays pour les grandes largesses qu'ils leur faisoit, afin de se les attacher, & de les empêcher de suivre l'exemple de leurs voisins, faisoient toujours naître divers incidens pour le retenir. Ce qui joint au danger du passage, à cause des Armateurs du Comte de Bretagne, lui fit retarder son embarquement jusqu'à la fin de Septembre. Il repassa enfin en Angleterre autant déchargé des grands Trésors qu'il en avoit transportez en France, qu'accablé de chagrin pour le mauvais succès de son entreprise, qui n'avoit pût lui réussir plus mal.

1243.
Le Roy d'An-
glettre repas-
se la mer.
Ibid.

Au contraire, le fruit des Victoires de Louis, & de cette Trêve en même temps si glorieuse & si avantageuse, fut la tranquillité de la France, qui ne s'estoit de long-temps trouvée en une si profonde paix dans toutes les parties de l'Etat. C'est ce qui donna lieu au Roy de penser plus que jamais à celle de l'Eglise.

Il y avoit dix-huit mois que le Saint Siege estoit vacant par la mort de Celestin IV. Les Cardinaux en rejettoient la faute sur Fridéric, & Fridé-

ric sur les Cardinaux. Ceux-ci se plaignoient sur tout, de ce que l'Empereur retenoit encore dans ses prisons, ceux de leurs confreres qu'il avoit pris sur la mer, lorsqu'ils alloient au Concile convoqué par Gregoire IX. & protestoient qu'ils n'éliroient point de Pape, que les Cardinaux prisonniers ne fussent mis en liberté, afin que tous pussent faire l'Élection d'un commun consentement.

Math. Paris

L'Empereur se relâcha sur ce point; & délivra les Cardinaux; mais voyant qu'ils ne pouvoient encore s'accorder, que les divers interets les tenoient partagez, & qu'une affaire de cette importance n'étoit gueres plus avancée qu'auparavant, il eut recours aux moyens les plus violens pour les contraindre à la finir: car il fit investir Rome par son Armée, & ravager toutes les Terres des Cardinaux.

Apud Petrum de Vincis. Cap. 35. l. 1.

Le Roy animé d'un zele sans doute beaucoup plus pur & moins violent que celui de l'Empereur, écrivit en même temps aux Cardinaux une Lettre * fort vive sur le même sujet, où il leur reprocha leurs partialitez, & leur insensibilité pour le bien general de l'Eglise, leur promettant néanmoins sa protection contre Fridéric, dont nous ne craignons disoit-il, ni la haine, ni les artifices, & dont nous blâmons la conduite, parce qu'il semble vouloir estre en même temps Empereur & Pape.

El. Eion d'un nouveau Pape sous le nom d'Innocent IV.

Les Cardinaux pressiez & sollicitiez ainsi de toutes parts, s'assemblerent à Anagnie, & eleurent enfin le jour de Saint Jean-Baptiste le Cardinal Sinibalde de la maison de Fiesque, qui prit le nom d'Innocent IV. C'étoit un homme de merite, d'un grand sens, fort habile, & aimé de l'Empereur, qui connoissant pourtant sa fermeté, dit à un de ses Confidens, lorsqu'il ap-

prit la nouvelle de son Election, *le Cardinal estoit mon bon ami: mais le Pape sera pour moy un dangereux ennemi.* Il en témoigna néanmoins beaucoup de joye en public, lui envoya une solennelle Ambassade, dont estoit le fameux Pierre des Vignes son Chancelier, qui nous a conservé quantité de Lettres sur les differens de l'Empereur son maistre avec les Papes.

Joannes Villani. l. 64. Cap. 24.

Les Ambassadeurs présenterent à Innocent une Lettre de ce Prince fort honneste, où il lui faisoit offre de ses services & de toute sa puissance pour le bien de l'Eglise, en ajoutant toutefois à la fin du compliment, *sauf les droits & l'honneur de l'Empire, & des Royaumes que nous possedons*; paroles, dont la signification estoit toute autre à la Cour des Empereurs, qu'en celle des Papes, & qui faisoient entre-eux toute la difficulté des accommodemens.

An. 1243. Petr. de Vincis. Cap. 33.

Le Pape récrivit à l'Empereur, qu'il le verroit avec joye rentrer dans la Communion des Fielles, dont l'excommunication le tenoit depuis longtemps séparé, & qu'il le recevrait à bras ouverts, pourvu qu'il satisfist l'Eglise sur les points, pour lesquels Gregoire son prédecesseur l'avoit excommunié; que lui de son costé estoit prest de le satisfaire sur ses plaintes; qu'en cas qu'il pust montrer que le Saint Siege lui eust fait quelque tort, il estoit en resolution de le réparer, & qu'il s'en rapporteroit volontiers au jugement des Rois & des Evêques, dans un Concile qu'il s'offroit de convoquer sur ce sujet. Il lui fit demander aussi avant toutes choses, par ses Envoyez, la délivrance des autres prisonniers, qui avoient esté pris sur la mer avec les Cardinaux qu'on avoit déjà relâchez.

Regest. Innocent. IV. Epist. 1.

Sententia depositionis Friderici.

Ces Envoyez furent Pierre de Col-

* Cette Lettre commence par ces mots, *Philippus Rex Francorum*: mais c'est une méprise du Copiste, qui a transcrit l'Original, & qui a mis *Philippus* pour *Ludovicus*.

mieu Archevêque de Roüen, qui estoit venu à Rome de la part du Roy pour travailler à la réunion des deux Puissances, Guillaume Evêque de Modene, & Guillaume Abbé de Saint Facond.

L'Empereur ayant écouté les demandes des Envoyez du Pape, fit aussi les siennes, & demanda entre autres choses, que le Pape rappellast le Legat qui maintenoit toujours la revolte des Villes de Lombardie, contre leur Souverain. Sur quoi les Envoyez ayant écrit au Pape, il répondit en montrant le peu d'équité de plusieurs des plaintes de l'Empereur; & sur l'article du Legat en particulier, il dit qu'il ne pouvoit pas avec honneur le rappeler, ni abandonner des Peuples, qui avoient soutenu si constamment les intérêts du Saint Siege, à moins que l'Empereur ne promist de ne les pas maltraiter, & ne leur accordast une Trêve.

Comme la protection que le Saint Siege donnoit aux Villes de Lombardie, avoit toujours esté l'obstacle invincible de l'accommodement de l'Empereur avec Gregoire IX. & qu'en ce même temps là plusieurs autres Villes d'Italie, qui avoient esté ou neutres, ou pour l'Empereur, se declarerent hautement pour le parti du Pape, la negociation de l'Archevêque de Roüen n'aboutit à rien, non plus que les sollicitations du Roy qui avoit cette paix fort à cœur. Il obtint alors la reconciliation du Comte de Toulouze avec l'Eglise, qu'il demanda instamment au Pape, tout indigne qu'étoit le Comte par sa conduite passée, de cette nouvelle bonté du Roy à son égard.

*Rupture de
l'Empereur
avec lui.*

Fridéric recommença à mettre en usage les voyes de fait. Il fit garder tous les passages des Alpes. Il mit en mer quantité d'Armateurs, pour empêcher que le Pape ne pût avoir com-

munication avec les autres Princes: & quelques Peres Cordeliers ayant esté pris & trouvez saisis de Lettres du Pape pour diverses Cours de l'Europe, il les fit pendre.

Math. Paris,

Pendant que cette rupture jettoit de nouveau l'Italie dans la consternation, la France estoit dans la joye par la naissance d'un successeur de la Couronne. C'étoit le troisième enfant que la Reine avoit mis au monde: les deux autres estoient deux filles, qui furent nommées, l'une Blanche & l'autre Isabelle. On donna au Prince nouveau-né le nom de Loüis.

*Il naît un
Fils au Roy.
Nangius.*

Le Roy qui vouloit, autant qu'il estoit en son pouvoir, s'asseurer de la fidelité de ses Sujets, en vûe de maintenir la tranquillité dans son Royaume, fit vers ce temps-là une chose, que nul de ses prédecesseurs n'avoit entrepris de faire. Elle estoit contre un usage reçu de tout temps, & qui devoit faire de la peine à beaucoup de Seigneurs; mais d'ailleurs, elle estoit d'une très-grande importance pour la seureté de l'Etat, & pour empêcher toutes les intelligences secretes, que des esprits broüillons tâchoient toujours d'entretenir avec les ennemis.

*Nouveau
Reglement
pour prévenir
les troubles.*

Plusieurs Seigneurs & Gentilshommes François, & principalement les Normans, avoient des Fiefs en Angleterre. La coutume estoit que quand il y avoit guerre entre les deux Nations, ceux qui en vertu de ces Fiefs qu'ils possédoient dans l'un & dans l'autre Royaume, estoient Vassaux des deux Rois, se declarassent pour le parti de celui, dont ils tenoient le plus considerable de leurs Fiefs, étant par là censez estre comme ses Sujets naturels tant que la guerre duroit. Le Prince contre qui ils servoient, faisoit les autres Fiefs du Seigneur qui se trouvoient dans son Royaume, mettoit ses Troupes dans les Places & dans

dans les Fortereſſes qui en dépendoient , à condition de les reſtituer après la guerre finie. Cela ne s'obſervoit pas ſeulement entre les Rois de France & d'Angleterre ; mais encore entre la France & d'autres Souverains ; & on en uſa ainſi toutes les fois que l'Empire eut guerre avec la France.

Bien plus , dans les guerres particulières que les Seigneurs & les Gentilshommes Fiefſez ſe faiſoient ſouvent les uns aux autres , & qu'ils prétendoient avoir droit de faire , ſans que le Roy puſt les en empêcher hors certains cas particuliers , les choſes ſe paſſoient à proportion de meſme. Le Vaſſal optoit : il prenoit le parti d'un des Seigneurs dont il relevoit , & abandonnoit pendant la querelle , le Château qu'il avoit dans le Fief de celui contre qui il prenoit les Armes , & on le lui rendoit dans le meſme état après l'accommodement. Il y avoit ſur cela divers Reglemens qui s'obſervoient aſſez exactement.

Math. Paris.

Le Roy prit donc la reſolution d'abolir cet uſage à l'égard de l'Angleterre , & dans une Aſſemblée qu'il fit de ces Seigneurs , qui avoient des Fiefs des deux coſtez , il leur déclara , qu'il leur laiſſoit la liberté entière de le choiſir lui , ou le Roy d'Angleterre pour leur ſeul & unique Seigneur ; mais qu'il vouloit qu'ils ſe déterminaſſent à l'un ou à l'autre , alleguant à ce propos le paſſage de l'Ecriture , qui dit , *Que perſonne ne peut ſervir en meſme temps deux maiſtres.*

Quelque intérêt que ces Seigneurs euſſent à ne pas ſubir cette nouvelle loy , qui les privoit ou des biens qu'ils avoient en Angleterre , ou de ceux qu'ils poſſédoient dans le Royaume de France , ils s'y ſoumirent néanmoins , les uns par complaiſance pour le Roy , les autres , parce qu'ils voyoient que leur reſiſtance auroit eſté inutile. Quel-

Tome III.

ques-uns d'entre eux paſſerent au ſervice du Roy d'Angleterre : la plupart s'attachèrent à celui du Roy de France , & ce Prince , ſans doute , les dédommagea de la perte de ce qu'ils abandonnoient , en leur donnant les terres de ceux qui le quittoient.

An. 1243.

Le Roy d'Angleterre ayant appris ce que le Roy avoit fait , en fut choqué , & ſans garder les mêmes ménagemens , ni propoſer l'option , comme le Roy de France , il conſiſqua les terres que les Seigneurs François , & principalement les Seigneurs Normans , poſſédoient dans ſes Etats. De quoi ils furent tellement irrités , qu'ils firent tous leurs efforts pour engager le Roy à lui déclarer la guerre , ſoutenant que par cette conſiſcation , il avoit rompu la Treve. Mais il les adoucit par ſes promeſſes & par ſes libéralitez , & ne crut pas que la choſe méritaſt qu'on recommençât une guerre ſi funeſte aux deux Nations.

1244.

Tandis que le Roy mettoit toute ſon application à maintenir la tranquillité dans ſon Etat , l'Italie ſe trouvoit déchirée plus que jamais par les guerres civiles , dont le Pape rejettoit toujours la faute ſur l'Empereur , & l'Empereur ſur le Pape. L'Empereur écrivoit aux Princes , qu'il eſtoit preſt de ſ'en rapporter aux Rois de France & d'Angleterre pour ſes intérêts les plus eſſentiels , & le Pape proteſtoit au contraire , qu'il ne demandoit que l'exécution des paroles que l'Empereur lui avoit fait porter de ſa part pour la paix , & que ce Prince ne cherchoit par ſes feintes , & par ſes artifices , qu'à impoſer à toute l'Europe , & à réduire l'Egliſe & le Saint Siege en ſervitude. Il fulmina de nouveau l'excommunication contre lui , & la fit publier par tout. Elle fut publiée à Paris dans les Eglifes , & à cette occaſion un Curé de cette Capitale fit une action aſſi temeraire , qu'el-

Guerre en
Italie. Excom-
munication
fulminée con-
tre l'Empereur
Fridéric.

G g

Marh. Paris.

le estoit peu convenable à un sujet trop serieux, pour y faire entrer la plaisanterie. Il monta en Chaire & parla de la sorte à ses auditeurs. „ Vous sçavez, mes freres, que j'ay „ reçu ordre de publier l'excommu- „ nication fulminée par le Pape, con- „ tre Fridéric Empereur, & de le fai- „ re au son des cloches, & tous les „ cierges de mon Eglise estant allu- „ mez. J'en ignore la cause, & je sçai „ seulement qu'il y a entre ces deux „ puissances de grands differens, & „ une haine irreconciliable. Je sçay „ aussi qu'un des deux a tort, mais je „ ne sçay qui l'a des deux. C'est pour- „ quoi de toute ma puissance, j'ex- „ communie & je déclare excommu- „ nié celui qui fait injure à l'autre, & „ j'absous celui qui souffre l'injusti- „ ce, d'où naissent tant de maux dans „ toute la Chrestienté. Ainsi parla ce temeraire Pasteur. La chose fit rire non seulement dans l'Auditoire & dans tout Paris, mais encore dans tous les Païs étrangers. L'Empereur qui l'apprit des premiers en fit faire au Curé des complimens, qu'il accom- pagna de présens considerables. Le Pape s'en ressentit à son tour, & le Curé quelque temps après fut mis en penitence. C'est le sort ordinaire de ces sortes d'aventuriers, qui s'ingèrent sans caractere de dire leurs sentimens sur les differens des deux puissances : ils sont d'abord applaudis d'un parti, & puis ensuite sacrifiés aux ressentimens de l'autre.

Le Pape s'en-
fuit d'Italie.

An. 1144.

Cependant l'Empereur poussa si vivement le Pape, qu'il fut obligé de s'enfuir d'Italie, & de chercher un azyle en deçà des Alpes. Il se sauva d'abord au travers de bien des dangers à Genes sa patrie; mais ne s'y croyant pas en seureté, il en partit sans trop sçavoir encore quel lieu il choisiroit pour sa retraite. Son dessein estoit de venir en France; mais il n'é-

toit pas certain qu'on voulust l'y recevoir; & son incertitude n'estoit pas sans fondement.

Soit qu'il eust déjà fait sonder le Roy là-dessus, soit qu'il sçût que les Seigneurs de France n'estoient pas dans une disposition favorable à son dessein, il ne s'adressa pas immédiatement à ce Prince: mais il prit une autre voye. Il sçavoit que le Roy avoit une extrême consideration pour tout l'Ordre de Cîteaux. Il apprit qu'il honoroit de sa présence le Chapitre qui devoit s'y tenir au mois de Septembre, & il engagea l'Abbé & tout l'Ordre à demander au Roy son agrément pour sa retraite dans le Royaume.

Le Roy se rendit en effet à Cîteaux avec la Reine sa mere, les Comtes d'Artois & de Poitiers, & quelques autres des principaux Seigneurs de France.

Marh. Paris.

Comme c'estoit la premiere fois qu'il venoit à cette celebre Abbaye, on l'y reçut avec les honneurs & les cérémonies dûes à la Majesté & à la vertu d'un si Saint & d'un si grand Prince. L'Abbé de Cîteaux, tous les Abbez de l'Ordre & les Religieux, au nombre de cinq cens, vinrent au devant de lui. Le Roy descendit de cheval, & reçut leurs complimens avec toute la bonté possible.

Ce Prince entra dans le Chapitre & s'y étant assis, accompagné des Seigneurs, & de la Reine sa mere, à qui par le respect qu'il avoit toujours pour elle, il fit prendre la premiere place, l'Abbé de Cîteaux à la teste de ce grand cortège d'Abbez & de Religieux vint se jeter à ses pieds; le Roy les voyant tous à genoux, se mit à genoux lui-même, les fit relever, & leur demanda ce qu'ils souhaitoient de lui.

L'Abbé lui fit un discours fort pathétique, pour le supplier de pren-

Il fait de-
mander un
azyle en Fran-
ce.

dre en main la cause du Chef de l'Eglise persecuté par l'Empereur, & finit en le conjurant les larmes aux yeux, de vouloir bien lui donner un azyle dans son Royaume; comme ses predecesseurs avoient toujours fait à l'égard des autres Papes, & en particulier Louis le Jeune son Bisayeul à l'égard du Pape Alexandre III. Les autres Abbez & les Religieux accompagnerent le discours de l'Abbé de Cîteaux de leurs gemissemens, & de leurs larmes, & firent par-là connoître au Roy, que c'estoit une grace, que l'Ordre en general, pour qui il avoit tant de consideration, lui demandoit tout d'une voix.

Rien n'estoit plus capable de toucher le Roy que ce spectacle, & les prieres de tant de Saints Religieux en faveur du Chef de l'Eglise. Il leur répondit qu'il estoit très-édifié de l'attachement qu'ils faisoient paroître pour le Pere commun des Fidelles; qu'ils ne pouvoient pas douter que lui-même n'en eust aussi beaucoup, & qu'il ne fust bien sensible aux maux que souffroit le Pape; qu'il auroit égard à leur Requête, qu'il estoit très-disposé à soutenir les interets de l'Eglise, & à la mettre à couvert de toutes sortes d'injures; qu'il prendroit la protection du Pape autant que son devoir & son honneur l'exigeoient de lui: mais qu'il ne pouvoit point recevoir le Pape en France, qu'il n'eust consulté sur cela les Seigneurs qui l'accompagnoient, & il ajouta qu'il ne tiendrait pas à lui, que tout l'Ordre de Cîteaux ne fust satisfait.

L'Abbé le remercia d'une si favorable réponse, & lui promit en reconnaissance au nom de l'Ordre, de le rendre participant de toutes les prieres, & de toutes les bonnes œuvres qui s'y feroient. Mais les Seigneurs consultez quelque temps après, ne

furent pas d'avis que le Pape vint faire sa demeure en France. La jalousie qu'ils avoient conçue contre la puissance des Ecclesiastiques dans le Royaume, avec lesquels ils contes-toient sans cesse sur les bornes de leur Jurisdiction, leur fit apprehender la presence du Pape, en qui cette puissance réside avec plus de plenitude. On le pria, comme il s'avançoit vers Lion, de ne pas passer outre. Le Roy d'Angleterre, & le Roy d'Arragon lui refuserent pareillement l'entrée de leurs Estats. De sorte qu'il fut obligé de demeurer à Lion, qui n'estoit pas encore alors réuni au Royaume de France. Il relevoit de l'Empire, comme je l'ai déjà remarqué; mais de maniere néanmoins, que l'Archevêque en estoit le Seigneur, & que les Empereurs depuis long-temps n'y avoient aucune autorité.

Le Souverain Pontife ressentit vivement ce refus, & lorsque le Docteur Martin son Envoyé lui rapporta la réponse du Roy d'Angleterre, on dit que dans la colere il lâcha ces paroles, qui choquerent extrêmement les Souverains. „ Il faut, dit-il, venir à bout „ de l'Empereur, ou nous accommoder avec lui; & quand nous aurons „ écrasé ou adouci ce grand Dragon, „ nous foulerons aux pieds sans crain- „ te, tous ces petits Serpens. Dès-lors il résolut de faire son séjour à Lion, & d'y assembler un Concile, pour y citer Fridéric, & l'y déposer, s'il refusoit de s'accommoder avec le Saint Siege; mais sur ces entrefaites il survint un accident, qui jeta toute la France dans une extrême consternation.

Le Roy fut attaqué d'une dissenterie & d'une violente fièvre, qui en peu de jours firent desespérer de sa vie. Le Sire de Joinville dit que ce fut à Paris qu'il tomba malade: les autres disent que ce fut à Pontoise. Il se

G g ij

Math. Paris.

Ibid.

Le Roy tombe
malade dan-
gerusement.

An. 1244.

On le lui re-
fuse.

An. 1244.

condamna lui-même, & après avoir donné ses ordres pour quelques affaires importantes de son Etat, il ne pensa plus qu'à paroître au jugement de Dieu, & à mourir en Saint, ainsi qu'il avoit vécu.

Nangius in
gett. Ludov.

C'est en ces tristes occasions, où paroissent l'estime & l'amour que les peuples ont pour leur Souverain, & jamais on n'en vit de plus sensibles, & de plus sinceres marques qu'en celle-ci. L'affliction estoit generale par toute la France. L'inquietude & la douleur estoient peintes sur le visage de tout le monde. La Noblesse, le Peuple, les Ecclesiastiques prenoient également part à ce malheur public. Les Eglises ne désemplissoient point; on faisoit par tout des Prières & des Processions publiques. On venoit en foule de toutes les Provinces, chacun voulant s'assurer par soi-même de l'état où ce Prince se trouvoit.

Ibid.

Joinville.

Il tomba dans une si profonde léthargie, qu'on fut en doute s'il estoit mort, ou s'il avoit encore quelque reste de vie; de sorte qu'une Dame de la Cour, qui l'avoit toujours assisté pendant sa maladie, le croyant passé, voulut lui couvrir le visage; mais une autre s'y opposa, soutenant qu'il n'estoit pas encore mort. Il fut un jour entier dans cet estat, & la nouvelle de sa mort se répandit par toute l'Europe. La Reine-mere ordonna qu'on exposât la chasle de Saint Denis, & fit apporter le morceau de la vraie Croix, & les autres Reliques qu'on avoit eues de l'Empereur Baudouin, & les fit mettre sur le lit du malade, en faisant tout haut à Dieu cette fervente priere. Seigneur glorifiez, non pas nous, mais vostre saint Nom, sauvez aujourd'hui le Royaume de France, que vous avez toujours protégé. Le Roy revint à l'instant de son assoupissement, & la chose fut regardée de tout le monde comme un effet

Math. Paris.
Marheus
Vestimenta-
fier.

miraculeux de ces sacrez monumens de la Passion du Sauveur du monde.

Nangius in
Geltis Ludov.

Les premieres paroles que le Roy profera en ce moment, furent pour demander la Croix à Guillaume Evêque de Paris, qui estoit là present, & pour faire le vœu du voyage d'outremer, résolu d'employer ses armes & la vie qui lui avoit esté rendue, à délivrer la Terre-Sainte de la tyrannie des Mahometans. L'Evêque le satisfit, & lui presenta une Croix qu'il baïsa avec beaucoup de devotion.

Il est rétabli.
Joinville.

Ce vœu que le Roy fit, diminua beaucoup la joye que ce premier rayon d'esperance avoit donné à toute la Cour; & la Reine-mere, qui prévoyoit qu'il accompliroit infailliblement cette promesse, en parut presque aussi consternée, qu'elle l'avoit esté du danger extrême, où elle l'avoit vû un moment auparavant. La fièvre diminua peu à peu, & le Roy après un ou deux mois de convalescence, se trouva parfaitement restabli.

1245.

Il n'exécuta pas néanmoins si-tôt son dessein. Les préparatifs pour une expedition si importante, & d'autres affaires lui firent differer le voyage pendant deux ans & demi. Mais il écrivit aux Chrétiens de la Terre-Sainte pour ranimer leur courage, les assurant qu'il iroit bien-tôt à leur secours, & en attendant il y fit passer quelques sommes d'argent & des Troupes. Il demanda au Pape des Missionnaires, pour prescher la Croisade dans son Royaume, & s'appliqua durant cet intervalle, à mettre la France en estat de pouvoir se passer de sa presence.

Sanud. p. 217.
Math Paris.

Le Concile convoqué à Lion occupoit cependant l'attention de toute l'Europe, il commença à la fin du mois de Juin. Cent quarante-quatre Evêques de diverses Nations s'y trouverent en personne, & plusieurs autres par Procureur. Baudouin Empe-

Concile à Lion,
où le Pape
s'estoit reju-
gié.

1145.

reur de Constantinople, les Comtes de Toulouse & de Provence, les Ambassadeurs de la plupart des Souverains de l'Europe s'y rendirent, & Thadée de Sessa, Envoyé de l'Empereur Frédéric, y parut aussi avec quelques autres Agens ses Collegues, pour y soutenir les interets, & défendre la cause de son maître.

Le but de la convocation du Concile n'étoit pas seulement, de terminer les differends de ce Prince avec le Saint Siege, & de rendre la paix à l'Eglise; mais encore d'unir tous les Princes Chrétiens entre-eux, pour la défense de la Religion contre les Infidèles. L'engagement que le Roy avoit déjà pris par son vœu, étoit un grand exemple, & l'on peut même assurer que sans cela, tous les efforts & toutes les bonnes intentions du Pape sur ce point là, auroient eu peu d'effet.

La premiere de ces deux importantes affaires, fut celle qui occupa d'abord le Concile. Il ne s'agissoit pas de moins que de la déposition de l'Empereur. Les Manifestes qui avoient depuis long-temps été publiez de part & d'autre, étoient entre les mains de tout le monde; & l'on peut dire que la lecture de ces pieces, que tous les Evêques du Concile avoient vûes, étoit suffisante pour l'instruction du procès. On ne laissa pas toutefois d'admettre à l'audience l'Ambassadeur de l'Empereur, qui après avoir tâché par un discours fort éloquent, de justifier la conduite de son maître, offrit de sa part au Concile: Premièrement de restituer à l'Eglise Romaine tout ce qu'il avoit pris sur elle, & de réparer tous les dommages qu'il lui avoit causez pendant la guerre. En second lieu, de faire tous ses efforts pour réunir l'Eglise Grecque à l'Eglise Romaine. En troisième lieu, d'attaquer en divers endroits les Infidèles, & de passer en personne dans la Terre-Sain-

te, pour y rétablir les affaires des Chrétiens, & remettre sur pied le Royaume de Jerusalem.

L'Ambassadeur avoit besoin de motifs aussi forts que ceux-là, pour ramener les esprits, & pour ébranler les Peres du Concile, la plupart fort mal disposez à l'égard de l'Empereur. Ces offres néanmoins étoient si considérables, que si on eust pu s'assurer de l'exécution, l'accommodement auroit été bien-tôt conclu. Ce fut aussi par cet endroit, que le Pape s'y prit, pour diminuer l'impression que le discours de l'Ambassadeur paroïsoit faire sur ceux qui l'écoutoient.

Il se leva & adressant la parole à ce Ministre; „ Voilà, dit-il, de belles „ & de magnifiques promesses, mais „ qui ont été déjà faites plusieurs fois, „ sans qu'on en ait vû aucun effet, & „ on est trop convaincu qu'elles ne „ s'accompliront jamais. On en voit „ l'artifice. La coignée est déjà à la racine de l'arbre; on veut suspendre „ le coup qui doit l'abatre, & empêcher le Concile de rien décider, „ pour se moquer des Evêques qui le „ composent, si-tôt qu'ils se seront „ séparés. Après que Frédéric a tant „ de fois violé la paix qu'il avoit jurée „ sur le salut de son ame, comment „ l'en croire aujourd'hui sur sa parole? Quelle caution peut-il donner? & „ s'il ne gardoit pas encore ses nouvelles promesses, quels moyens nous „ resteroit-il pour le contraindre à les „ tenir?

L'Ambassadeur reprit, & dit que pour des cautions, il en avoit de bonnes à donner, & que l'on ne pouvoit refuser sans faire affront aux plus puissans Princes de l'Europe, que c'étoit le Roy de France & le Roy d'Angleterre.

„ Autre artifice, repliqua le Pape, „ si j'acceptois ces Garans, & que Frédéric violast de nouveau son ser-

G g iij

1245.

Math. Paris,

Ibid.

„ment, je serois obligé de contraindre
„ces deux Princes à le lui faire obser-
„ver ; & alors l'Eglise courreroit rif-
„que d'avoir trois puissans ennemis,
„au lieu d'un. Il ajoûta que l'Ambas-
sadeur faisoit cette proposition de lui-
mesme, sans estre avoué, & que sup-
posé qu'il le fust, il n'avoit qu'à pro-
duire son ordre. En effet, il n'en avoit
point par écrit, & il n'osa plus insister
sur cet article.

Dans la Séance suivante le Pape fit
un discours fort vehement contre
l'Empereur, où il descendit dans le
détail de quantité de crimes, dont il
l'accusoit, d'heresie, de parjure, de
sacrilege, d'intelligence avec les Sar-
razins, & produisit plusieurs Lettres
scellées du sceau Imperial, par les-
quelles il le convainquit d'avoir sou-
vent violé ses sermens.

L'Ambassadeur parla ensuite, & pro-
duisit aussi des Lettres du Pape, par
lesquelles il entreprit de prouver, que
lui-mesme avoit violé & manqué aux
Traitez faits avec l'Empereur. Il nia
plusieurs faits avancez par le Pape :
Il s'étendit sur diverses récrimina-
tions, & conclut que c'estoit sur le
Pape, & non point sur son maître qu'on
devoit rejeter la faute, & les causes
de toutes les dissensions & de tous les
maux, dont l'Eglise & l'Italie estoient
affligées. Mais comme il s'aperçût
bien de la mauvaise disposition du
Concile à l'égard de l'Empereur, il
demanda du temps pour l'avertir de
l'estat des choses, promettant que ce
Prince viendrait lui-mesme au Con-
cile, pour rendre compte de sa con-
duite.

Le Pape ne voulut rien écouter, &
le Concile estoit prest de proceder à
la condamnation & à la déposition de
Fridéric, lorsque les Ambassadeurs
de France & d'Angleterre s'y oppo-
serent, disant qu'on ne pouvoit pas
raisonnablement refuser quelque dé-

lai, afin de donner le temps à ce Prin-
ce, de venir se défendre devant le
Concile.

Le Pape avoit trop d'intérêt à ne
pas choquer ces deux Couronnes,
pour rejeter la demande des Ambas-
sadeurs : c'est pourquoi sur leurs pres-
santes instances, on accorda deux se-
maines de surseance. Un des Agents
de l'Empereur partit pour l'aller trou-
ver. Fridéric le renvoya avec cette ré-
ponse, que c'estoit des-honorer la Ma-
jesté Imperiale, que d'obliger un Em-
pereur à comparoître devant un Con-
cile pour y estre jugé, & qu'il n'y
viendrait pas.

Le Pape scût parfaitement bien se
prévaloir de cette réponse de l'Empe-
reur. Elle aliena de lui bien des gens
qui auparavant lui estoient favorables.
Les Anglois sur tout en furent cho-
quez. On le traita de réfractaire & de
rebelle à l'Eglise, & d'homme qui ne
vouloit reconnoître d'autre loy, que
sa volonté & sa passion.

Le Pape voyant les esprits dans la
disposition où il les souhaitoit, tint
une nouvelle Séance, & ayant de nou-
veau exposé tous ses griefs & la con-
tumace de Fridéric, il conclut qu'il
falloit sur le champ proceder au ju-
gement.

L'Ambassadeur, pour détourner ce
coup, protesta contre tout ce qui s'al-
loit faire ; & au nom de son maître,
il en appella à un Concile plus solem-
nel & plus general que celui-ci, où il
manquoit quantité d'Evêques de la
Chrétienté, qui n'y estoient ni en per-
sonne, ni par leurs Procureurs, non
plus que les Envoyez de plusieurs
Princes.

Le Pape repartit que ce Concile é-
toit assez nombreux, & representoit
toute l'Eglise ; que les Evêques absens
attendoient eux-mêmes depuis long-
temps avec impatience, que Fridéric
se soumît au jugement de cette Me-

*On y procede
contre l'Em-
pereur, qui
est déclaré dé-
chu de l'Em-
pire.*

re commune de tous les Fidèles; qu'une partie de ceux qui manquoient au Concile, estoient dans les prisons de Fridéric, & que plusieurs autres n'y estoient pas venus par la seule crainte des embuches, qu'on leur tendoit sur les passages. Ainsi sans plus différer, on alla aux suffrages, & la condamnation, aussi bien que la déposition fut résolue à la pluralité des voix. Après quoi le Pape prononça la Sentence, par laquelle il declara Fridéric déchu de l'Empire & de ses Etats, défendant à tous les Fidèles de le reconnoître désormais, ni pour Empereur, ni pour Roy, & de lui obéir en ces deux qualitez, & dispensant tous les Sujets de l'Empire & des autres Etats, du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait. Il ajouta que quiconque dans la suite suivroit son parti, lui donneroit conseil, secours ou protection, seroit excommunié *ipso facto*; qu'il ordonnoit aux Electeurs de l'Empire de proceder à l'élection d'un nouvel Empereur, & se reservoit la nomination d'un autre Roy pour le Royaume de Sicile, laquelle il feroit avec le conseil de ses freres les Cardinaux de l'Eglise Romaine.

L'Ambassadeur entierement déconcerté, voyant les Cardinaux prests à esteindre les cierges qu'ils tenoient allumés, selon l'usage ordinaire dans la prononciation des excommunications, s'écria en proferant ces paroles d'une priere de l'Eglise. *Jour, jour de colere, jour de calamité & de misere, & se retira.*

Fridéric estoit à Turin, quand il apprit cette nouvelle. On peut s'imaginer les mouvemens qu'elle produisit, dans le cœur d'un Prince aussi violent que celui-là. S'estant un peu calmé, il se fit apporter la Couronne Imperiale, & la mettant sur sa teste, il dit d'un ton mêlé de colere & de raillerie. *La voilà cette Couronne que*

l'on veut m'enlever : je la tiens encore, & il y aura bien du sang répandu avant qu'elle m'échape.

Cette menace n'eut que trop d'effet. Mais pour prévenir l'impression que pourroit faire dans les Cours de l'Europe, la publication de la Sentence du Pape contre lui, il écrivit une Lettre Circulaire à tous les Princes, pour leur faire comprendre les conséquences de cette entreprise, pour les exhorter à abbattre une puissance, dont abusoient si étrangement ceux qui en estoient revestus, & à réduire tous les Ecclesiastiques de leurs Etats à la même pauvreté, où estoient ceux de la primitive Eglise; qu'il s'agissoit ici, non pas de son interest particulier, mais de celui de tous les Rois, lesquels doivent tout craindre d'un homme, qui traitoit si outrageusement le premier des Souverains.

Outre cette Lettre Circulaire, Fridéric en écrivit une particuliere au Roy de France, où repetant les principales choses qui regardoient l'interest commun que tous les Souverains avoient à ne pas souffrir, que les Papes osassent ainsi attaquer les Testes Couronnées, il lui faisoit remarquer, que quoique par l'usage le Couronnement des Empereurs appartenist au Pape, elle ne lui donnoit nul droit sur leur Couronne, & sur leur puissance temporelle, & qu'en vertu de cette cérémonie, il ne pouvoit pas plus les en dépouiller, qu'un Evêque particulier d'un Royaume, pouvoit détrôner le Roy qu'il auroit couronné. Ensuite il lui representoit la nullité des procédures qu'on avoit faites contre lui, le prioit de se souvenir de l'alliance étroite, qu'il y avoit depuis si long-temps entre les Empereurs de sa Maison, & les Rois de France, le conjurant de ne point soutenir le Pape, ni ses Legats, & de ne pas permettre qu'aucun des Prelats, ou des

Epist. 2.
Apud Petrum
de Vincis.

Ibid.
Epist. 3.

An. 1245.

Ex Regesto
Vatican.
Innocentii
IV.

Mesures de
l'Empereur
contre le Pape.

Math. Paris.

Ecclesiastiques de son Royaume, qui pourroit avoir cette qualité de Legat, fist rien de préjudiciable à ses intérêts.

1245.
Invent. des
Chart. T. 3.
Bul. d'or. P.
302.

Chronicon
Abbatæ Seno-
mensis in Vo-
sago.

Chronicon
Abbatæ Seno-
mensis in Vo-
sago. Lib. 4.

Decrets du
Concile tou-
chant la Croi-
sade.

Acta Conc.

On voit encore une Lettre de Frédéric à Saint Louis sur le même sujet, qui fut apportée par Pierre des Vignes son Chancelier, où il faisoit le Roy Juge, avec les Pairs Laïques & la Noblesse de France, de la justice de sa cause, le prioit de ne point permettre que le Pape tirast de son Royaume aucun secours, s'offroit à faire la guerre dans la Terre-Sainte ou en personne, ou par son fils Conrad, soit que le Roy y allast lui-même, soit qu'il y envoyast seulement du secours.

On ne sçait point en détail ce que le Roy répondit à ces Lettres. Mais on sçait seulement par le témoignage d'un Auteur contemporain, qu'il n'approuva point du tout la conduite du Pape en cette occasion; & comme il désapprouvoit aussi beaucoup certains emportemens de Frédéric, il ne prit point alors de parti dans cette affaire, & le respect qu'il avoit pour le Chef de l'Eglise, & d'autre part l'intérêt qu'il avoit à ne pas autoriser ces dépositions de Souverains, firent qu'il demeura neutre.

Louis entra bien plus volontiers dans les vûes du Concile de Lion sur l'autre article qui y fut traité, & qui regardoit la guerre sainte, pour laquelle le Pape & tous les Cardinaux se cottiserent, & reglerent ce que les Ecclesiastiques de toute la Chrétienté devoient fournir, chacun à proportion de leur revenu. Le Concile fit les mêmes Decrets touchant cette guerre, qu'Innocent troisième avoit faits dans celui de Latran, & accorda aux Croisez les mêmes indulgences, & les mêmes privileges. Il fut de plus ordonné, qu'il y auroit une Paix ou une Trêve de quatre ans entre tous les Princes Chrestiens;

qu'on ne feroit point de Tournois durant tout ce temps-là, & que ceux qui en d'autres occasions avoient pris la Croix sans s'estre encore acquittez de leur vœu, seroient contraints par les Evêques de la reprendre, sous peine d'excommunication. L'entrevûe que le Roy eut avec le Pape au mois de Novembre en l'Abbaye de Cluni, fut sur ce sujet, aussi-bien que sur les moyens de restablir la paix dans l'Eglise. La Reine-Mere fut seule admise à cette Conférence, & le secret qu'on affecta de garder sur ce qui y fut traité, donna lieu à bien des conjectures. Ce qu'on sçait seulement par une Lettre de Frédéric au Roy d'Angleterre, c'est que le Pape ne put estre fléchi par les prieres du Roy, & qu'il ne voulut entendre parler d'aucun accommodement, à moins que Frédéric ne se soumît absolument, & sans restriction, à ce qu'il plairoit au S. Siege de déterminer touchant les Villes de Lombardie, qui s'estoient depuis long-temps revoltées contre ce Prince. Les intérêts de ces Villes, que le Pape vouloit ménager, furent toujours un obstacle invincible à la paix.

Le Roy au sortir de Cluni revint par Mâcon, qu'il avoit quelque temps auparavant réuni à son Domaine avec le Comté, dont cette Ville estoit la Capitale. Il l'avoit acheté de la Comtesse de Mâcon, qui se fit Religieuse, après avoir distribué aux pauvres, l'argent qu'elle avoit tiré de cette vente. Il y séjourna quelques jours, & il y vit encore le Pape, qui prit sa route par là, pour retourner à Lion.

Ce Prince étant revenu à Paris, comme il estoit toujours occupé de la pensée de sa Croisade, fit à cette occasion un petit trait de plaisanterie à ses Courtisans, qui en engagea quelques-uns à se croiser autant par respect humain, que par devotion. C'étoit

Math. Paris.

Epist. 16. apud
Petr. de Vincis.

AR. 1245.

Math. Paris.

toit la coutume que le Roy aux Fêtes de Noël, fist present aux Seigneurs qui estoient à sa Cour, de certaines Capes ou Casques, dont ils se revêtoient sur le champ. C'est ce qui, dans des anciens comptes de la Maison du Roy, qu'on voit à la Chambre des Comptes de Paris, est appelé du nom de *Livrées*, parce que le Roy donnoit ou livroit lui-même ces habits aux Seigneurs. (Il y a encore aujourd'hui quelque reste de cette ancienne coutume pour les Officiers Commensaux de la Maison du Roy.) Il en avoit fait faire un plus grand nombre, & d'étoffes beaucoup plus précieuses qu'à l'ordinaire.

Plaisanterie
du Roy à ses
Courtisans,
pour les enga-
ger à se croi-
ser.

La veille de Noël, qui estoit le jour qu'il avoit destiné à cette distribution, il fit sçavoir qu'il iroit à la Messe de grand matin. Ces Seigneurs se trouverent de bonne heure dans sa Chambre, où l'on avoit affecté d'avoir peu de lumieres. Le Roy leur distribua ces Capes, & après qu'ils les eurent prises, ils le suivirent à la Messe. Quand il fut jour, ou bien à la clarté des cierges de l'Eglise, chacun remarqua sur l'endroit de la Cape, qui répondoit à l'épaule de ceux qui estoient devant lui, des Croix en belle broderie d'or, & s'apperçurent qu'ils en avoient autant sur la leur. Ils comprirent la pensée du Roy, & en rirent avec lui au sortir de la Messe; mais il n'y eut pas moyen de s'en dédire, il fallut que tous se croisassent.

Tandis que le Roy traitoit à Cluny avec le Pape, des affaires qui les y avoient amenez, il s'en négocioit une autre fort secretement, dont le succès, jusqu'au point de la conclusion, comme il arrive quelquefois en ces fortes de negociations, paroissoit devoir estre tout autre qu'il ne fut, & où les apparences flatterent toujours jusqu'à ce moment, celui qui en fut la dupe.

Raymond Comte de Toulouse,
Tome III.

ainsi que je l'ai raconté ci-dessus, avoit eu dessein d'épouser Sancier troisième fille du Comte de Provence, & sœur des Reines de France & d'Angleterre. La mort du Pape Gregoire IX. arrivée dans le temps qu'on lui envoyoit demander la dispense pour la parenté, & ensuite la longue vacance du S. Siege, avoient fait manquer ce coup au Comte de Toulouse; & depuis ce temps-là, Sancier avoit esté mariée au Comte Richard frere du Roy d'Angleterre. Raymond trois ou quatre ans après, demanda au Comte de Provence Beatrix sa quatrième fille en mariage. Le Comte de Provence y consentit; mais il falloit avant que de le conclure, lever les deux mêmes obstacles qui s'estoient rencontrés, lorsqu'on parla de celui de Sancier sœur de Beatrix. On ne pouvoit passer outre, que le Pape ne consentist au divorce du Comte de Toulouse avec Sancier d'Arragon, qu'il avoit épousée depuis long-temps; & il falloit ensuite obtenir la dispense pour le mariage avec Beatrix, à cause de la parenté.

Le Comte de Provence & le Comte de Toulouse s'estant trouvez au Concile de Lion, agirent pour cet effet auprès du Pape, qui après les preuves faites de la parenté entre Sancier d'Arragon & le Comte de Toulouse, consentit au divorce, & fit esperer la Dispense pour le mariage avec Beatrix. Cependant le Comte de Provence peu de temps après son retour de Lion, mourut.

Le Roy apprenant cette mort, fit marcher des Troupes du costé de la Provence pour s'en saisir, comme d'un bien appartenant à la Reine sa femme, fille aînée du Comte, & par consequent son heritiere. Le Comte avoit deux principaux Ministres, l'un nommé Albere, & l'autre Romée ou Romieu, cet homme si fameux dans l'His-

Hh

1245o

Guillelm.
de Podio Lau-
rentii. cap. 47r

1245.

toire de Provence, par sa sagesse & son déliement dans la conduite des affaires de son Maître. Ils avoient esté choisis, apparemment suivant ses intentions, pour Administrateurs du Comté après sa mort.

Ces Ministres ne vouloient point du Comte de Toulouse pour Maître. Ils avoient fait sous main proposer le mariage de Beatrix avec Charles le cadet des freres du Roy, & on écouta volontiers cette proposition à la Cour de France. En attendant que l'affaire fust entièrement conclüe, on amusa le Comte de Toulouse. Un Seigneur nommé Raymond-Hamelin, par l'avis de Romieu & d'Albere, envoya aussi-tost que le Comte de Provence fut mort, un Courier au Comte de Toulouse, pour l'avertir avec beaucoup d'empressement de venir promptement en Provence, & d'y venir sans Troupes, pour ne point effaroucher les Provençaux; mais c'estoit en effet de peur qu'il ne se rendist maître de quelque Place, ou qu'il n'enlevast Beatrix.

Le Comte de Toulouse ayant appris cette nouvelle, partit dès le lendemain. Il fut reçu par les deux Administrateurs avec beaucoup d'honneur & de témoignage de zele pour son service. Ils l'entretinrent dans de grandes esperances sur l'article du mariage; mais à force de délais dont ils trouvoient toujours des prétextes fort plausibles, ils traînerent l'affaire en longueur durant cinq mois.

Pendant ce temps-là, Beatrix estoit soigneusement gardée, jusques-là, que Jacques Roy d'Arragon, qui estoit venu à Aix, comme pour lui rendre visite, ne put obtenir la permission de la voir, parce qu'on le soupçonnoit de favoriser les prétentions du Comte de Toulouse. Et cependant la Reine-Mere de France, la Reine d'Angleterre, & leur sœur Sancie femme

de Richard d'Angleterre, firent si bien auprès du Pape, qu'il différa toujours de donner la dispense, quoiqu'il l'eust fait esperer depuis long-temps au Comte de Toulouse.

Le grand interest que la France & la Provence avoient à empêcher ce mariage, estoit que le feu Comte de Provence par son Testament, avoit déclaré Beatrix heritiere du Comté & de tous ses Etats, quoiqu'elle ne fust que la cadette de toutes ses filles. Par là le Roy se voyoit privé de la succession, & les Provençaux exposez à une dangereuse guerre de la part de la France, où l'on ne manqueroit pas de soutenir le droit de la Reine, qui estoit l'aînée. Il fallut long-temps negocier pour accommoder les choses, & enfin le Roy consentit que Beatrix eust la succession, à condition qu'elle épousast Charles frere de ce Prince.

Le Comte de Toulouse, à qui toutes ces intrigues estoient fort cachées, comptoit toujours sur son mariage avec Beatrix, comme sur une chose seure; & pensant estre à la veille de le conclure, il envoya un homme de sa Cour à la Reine de France, pour lui demander son agrément, & de trouver bon qu'il eust l'honneur d'estre son beau-frere. Mais cet Envoyé rencontra sur le chemin Charles, qui alloit épouser Beatrix. L'Envoyé retourna sur ses pas, pour porter cette nouvelle à son Maître, qui se voyant joué de la sorte, pensa mourir de chagrin; car la chose estoit sans remede. Il avoit à la verité l'Armée du Roy d'Arragon à sa devotion; mais les Provençaux avoient pris les armes en faveur de Charles. Le Comte de Savoye avoit aussi armé pour la défense de sa nièce. Le Roy avoit des Troupes à portée. La Comtesse mere estoit d'intelligence avec les deux Administrateurs & avec le Roy. Ainsi ce fut une

1245.

Treſor des
Chartres.
Layette,
Testamens
de ceux de
Lusignan
Comtes de
la Marche.

Ibid.

1246.

nécessité au Comte de Toulouse de laisser impunément échapper sa proie.

Charles épousa Beatrix au commencement de l'année 1246. Il fut reconnu Comte de Provence, & mis en possession de toutes les Places, sans même en excepter quelques-unes, que la Comtesse mere s'estoit engagée de conserver au Roy d'Angleterre, qui avoit épousé sa seconde fille : de quoi ce Prince eut beaucoup de chagrin ; mais il fallut qu'il s'en consolât à l'exemple du Comte de Toulouse.

Math. Paris.

Par ce mariage, la Provence qui avoit esté usurpée sur la Couronne après la mort de Louis le Begue, & avoit toujours esté séparée depuis, rentra dans la Maison Royale de France plus de trois cens ans après cette séparation. Le Roy dans la même année fit Chevalier à Melun le nouveau Comte de Provence, l'investit des Comtez d'Anjou & du Maine, lui assigna sur son Epargne une pension considerable, & par là le rendit un Prince puissant.

Guyart. p. 135.

C'estoit moins pour augmenter son Estat, que pour le mettre en assurance, que Louis employoit quelquefois les adresses de la politique, & toujours sans passer les bornes de l'équité. Mais ce qu'il avoit alors le plus à cœur, estoit son dessein de la guerre Sainte, à laquelle il s'estoit engagé si solennellement envers Dieu.

Nangius in
gestis Ludo-
vici.

Dès le mois d'Aoust de l'année précédente, le Pape à sa priere, avoit envoyé en France avec la qualité de Legat, le Cardinal Eudes de Chastauroux Evêque de Tusculum*, pour prêcher la Croisade. Il estoit François de nation, & avoit esté Chancelier de l'Eglise de Paris. Peu de temps après son arrivée, au commencement d'Octobre, le Roy tint à Paris un Parlement, c'est-à-dire, une grande Assemblée d'Evêques, d'Abbez, de Seigneurs, & de la principale Noblesse

*Aujourd'hui
Prescati.

de France, où le Legat commença à faire les fonctions de sa Mission.

An. 1246.

Comme il fut parfaitement secondé de l'autorité, de l'exemple, & des discours mêmes du Roy, son zele eut tout le succès qu'il pouvoit souhaiter.

La Croisade est
prêchée à Pa-
ris. Seigneurs
qui se croi-
sent.

Chacun s'enrôla à l'envi dans cette sainte Milice, où l'on vit renaitre dans le cœur des Grands & du Peuple, cette ancienne ardeur des premières Croisades, qui faisant oublier tous les interets particuliers, & cesser les haines & les dissensions, les anima du desir de sacrifier leur vie à l'honneur de Jesus-Christ, & de reconquerir sur les Infidèles les Lieux saints, depuis tant de temps si indignement profanez. Voici les noms des plus illustres personnes, qui se croisèrent à l'exemple du Roy. Ses trois freres Alphonse Comte de Poitiers, Robert Comte d'Artois, & Charles, que j'appellerai désormais le Comte d'Anjou, furent les premiers à signaler leur zele en cette occasion. Les autres furent Pierre Comte de Bretagne, & Jean son fils, Hugues Duc de Bourgogne, Guillaume de Dampierre Comte de Flandre, & Guyon son frere, Hugues de Chastillon sur Marne Comte de S. Paul, Gaucher de Chastillon son neveu, Hugues de Lufignan Comte de la Marche, & Hugues le Brun son fils aîné, les Comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Retel, de Montfort, de Vendosme, Imbert de Beaujeu Connestable de France, Jean de Beaumont Amiral & Grand Chambellan, Philippe de Courtenai, Archambaud de Bourbon, Raoul de Couci, Jean des Barres, Gilles Sire de Mailli, Gaubert & Jean d'Apremont, Robert de Bethune Avoüé d'Arras, Olivier de Termes, Hugues de Noailles, dont un des Ancêtres, sçavoir Pierre de Noailles, avoit esté de la premiere Croisade, Simon Comte de Salbruk, Jean Sire de

Nangius,
Joinville, &c.

Titres de la
Maison de
Noailles.

Joinville Auteur de l'Histoire de S. Louis, les Archevêques de Reims & de Bourges, les Evêques de Beauvais, de Laon & d'Orleans.

On peut juger de l'effet que produisit sur le peuple & sur la simple Noblesse, l'exemple des Princes & des premiers Seigneurs de l'Estat. Par tout où la Croisade fut preschée, on vint en foule prendre la Croix, & le Roy eut de quoi choisir parmi tout ce qui se presenta, pour former une nombreuse & florissante Armée.

S'il estoit à propos pour le bien du Royaume d'entreprendre de pareilles Croisades.

Quelques loüables que fussent ces sortes d'expéditions, & quelques dignes qu'elles parussent du zele & du courage d'un Prince veritablement Chrétien, par la fin qu'on s'y proposoit de chasser les Infidèles des Saints Lieux, & d'étendre dans l'Asie le culte du vrai Dieu; à les regarder toutefois par d'autres endroits, & par les regles même de la veritable prudence, il y avoit de grandes raisons de douter, s'il estoit expedient de les entreprendre, à cause des difficultez extrêmes que l'on trouvoit à y réussir, quelques mesures que l'on prist. L'éloignement des lieux où l'on alloit porter la guerre, le péril du transport des Troupes au-delà des mers, ou de leur marche au travers des païs habitez par des peuples barbares, ou ennemis, ou suspects, le mauvais succès de tant de semblables entreprises, où les plus belles & les plus nombreuses Armées avoient péri, partie par le fer, partie par la famine, partie par les maladies, les inconveniens de l'absence du Prince pendant plusieurs années, dont l'Estat demeurait exposé par là à mille desordres, aux revoltes des féditieux, aux insultes des voisins, tandis qu'il se trouvoit plus que jamais épuisé d'hommes & d'argent; tout cela meritoit d'estre balancé avec l'esperance d'un bien très-incertain, & d'une conquête encore plus difficile

à soutenir, qu'à commencer.

La prévoyance de la Reine-mere, & sa longue experience dans le Gouvernement la faisoient trembler, quand elle faisoit ces reflexions sur le dessein du Roy son fils; & quelque zele qu'elle eust elle-même pour la gloire de Dieu, elle ne put jamais l'approuver. Elle n'estoit pas seule de son opinion: plusieurs Seigneurs pensoient là-dessus de même qu'elle. Elle attira l'Evêque de Paris dans son sentiment; & comme c'estoit lui qui avoit donné la Croix au Roy dans sa maladie, elle employa son autorité pour tâcher de l'ébranler.

Il vint avec elle trouver le Roy, & lui parla de cette sorte. „Sire, c'est „de l'avis des plus sages personnes „de vostre Royaume, que je viens „vous faire un humble remontrance. Vous avez pris la Croix, c'est „une action qu'on ne peut assez louer; „mais la ferveur de vostre zele ne „doit pas estre vostre seule regle. Le „salut du grand Etat, dont Dieu „vous a confié la conduite, est une „des premieres choses que vous devez envisager dans vos résolutions. „On ne s'oppose point à celle que „vous avez prise, de secourir une „Chrestienté affligée, & preste de „succomber sous les efforts des Sarrasins. Il le faut faire. Il faut y envoyer au plutôt un puissant secours d'argent & de Troupes. Vous „avez des Généraux capables de conduire cette entreprise; mais dans „la situation présente de l'Europe, „& dans la disposition où se trouvent „les Princes vos voisins, on ne croit „pas qu'il soit de vostre prudence de „vous en charger vous-même. Vous „ne pouvez compter sur la fidelité „de la Noblesse de delà la Loire, qui „n'est soumise, que parce qu'elle „n'ose se soulever. Le Roy d'Angleterre n'attend que l'occasion, pour

Discours de l'Evêque de Paris au Roy pour l'en détourner.
Math. Paris.

1246.

„ reprendre ce qu'il y a perdu , &
 „ pour se venger de sa honteuse dé-
 „ faite. Les mouvemens du Langue-
 „ doc ne sont qu'affoupis, l'Hérésie y
 „ respire encore , & vous ne pouvez
 „ prudemment vous fier à la plupart
 „ des Seigneurs de ce pais-là. La guer-
 „ re du Pape & de Frédéric met l'Al-
 „ lemagne & l'Italie en combustion ,
 „ toute l'Europe est ébranlée, la feu-
 „ le France , par l'autorité que vostre
 „ présence vous y donne , demeure
 „ tranquille , tandis que la guerre est
 „ violemment allumée sur toutes les
 „ Frontières. Vos enfans sont presque
 „ encore au berceau. S'il arrive quel-
 „ que malheur à vostre personne, que
 „ vostre courage ne vous permettra
 „ jamais de ménager assez , que de-
 „ viendra vostre Royaume en de tel-
 „ les conjonctures ? Je sçay bien que
 „ vous avez fait le vœu de la Guerre-
 „ Sainte : mais, Sire, pensez dans quel-
 „ les circonstances vous l'avez fait.
 „ C'est un emportement de ferveur ,
 „ où vous vous êtes laissé aller, au mo-
 „ ment que vous croyiez aller paroîs-
 „ tre au Tribunal de Dieu. A peine
 „ aviez-vous alors une demie con-
 „ noissance , & une demie liberté , au
 „ lieu que pour une résolution de cet-
 „ te conséquence, il falloit l'avoir en-
 „ tière. Par cette raison , je suis per-
 „ suadé que vostre vœu ne vous lie
 „ point. En tout cas, ce vœu est de
 „ telle nature , que le Pape peut vous
 „ en dispenser ; nous espérons qu'il
 „ le fera. Ainsi je vous conjure par la
 „ tendresse que vous devez avoir pour
 „ vostre Royaume & pour vostre
 „ Maison Royale , de vouloir bien
 „ écouter là-dessus nos conseils.

*Ce Monar-
 que n'en est
 point ébranlé.*

Ce discours de l'Evêque de Paris ,
 soutenu des prières , des instances les
 plus pressantes que put faire la Rei-
 ne-Mere , & des larmes qu'elle versoit
 en abondance , n'ébranla point le
 Roy. Il fit pourtant d'abord une cho-

se, qui les tint un moment en suspens.
 „ Vous m'assurez, dit-il , en s'adres-
 „ sant à l'Evêque, que je n'avois pas
 „ une entière liberté d'esprit , quand
 „ je vous demandai la Croix , & que
 „ je fis mon vœu, je vous crois , &
 „ puisque vous le jugez ainsi , je tiens
 „ ce vœu pour nul : & en même temps
 „ il s'osta la Croix de dessus l'épaule ,
 „ & la remit entre les mains de l'Evê-
 „ que ; mais il ajouta aussi - tost. „ Je
 „ vous la redemande maintenant , &
 „ je fais vœu d'aller combattre contre
 „ les Infidèles. Pouvez-vous douter
 „ que je n'aye actuellement toute la
 „ connoissance requise pour faire un
 „ vœu qui m'oblige ? Je vous déclare
 „ donc que je ne boiray , ni ne man-
 „ geray , que je n'aye repris la Croix.

An. 1246.

La Reine-Mere & l'Evêque de Pa-
 ris virent bien qu'il n'y avoit plus rien
 à espérer , & que le Roy estoit iné-
 branlable dans sa résolution. Ainsi on
 ne pensa plus qu'à prendre tous les
 moyens les plus efficaces , que la pru-
 dence pourroit suggerer , pour assen-
 sement , autant qu'il seroit possible , le
 succès de cette périlleuse expedi-
 tion.

Pour augmenter les Tresors que le
 Roy avoit amassés dans cette vue , on
 imposa une taxe sur tout le Clergé,
 tant seculier que regulier. Elle estoit
 de la dixme de leur revenu , ce qui
 causa de grands murmures dans ce
 Corps , qui avoit jusqu'alors fort ap-
 plaudi à la Croisade ; mais dont le ze-
 le n'alloit pas toujours jusqu'au par-
 fait desintéressement. Ils estoient en-
 core fort choqués de ce que cette le-
 vée de deniers se faisoit par les Com-
 missaires du Pape , qui imposoit en
 même temps une autre taxe , pour
 avoir de quoi se maintenir contre
 l'Empereur. Mais le Roy sur les re-
 montrances qu'on lui fit , empêcha
 cette seconde levée.

Math. Paris.

Ce Prince ayant fait dessein de dé-
 H h iij

An. 1246.
Preparatifs
pour son voya
ge,

Lettre de
Fridéric, rap
portée par
M. du Can
ge dans les
Observations
sur l'Histoire
de S. Louis.
Inventaire
des Chart.
T. 7.

barquer d'abord au Royaume de Chypre, comme en un entrepos, qui lui paroissoit commode, & où Henry de la Maison de Lusignan regnoit, fit faire avec l'agrément de ce Prince, de prodigieux Magasins dans cette Isle, & fréter par-tout des Vaisseaux qui devoient se rendre à Aigues-mortes, où l'embarquement de l'Armée Françoisse se préparoit. Frédéric le seconda genereusement, ayant envoyé ordre dans tous ses Ports de fournir aux Munitionnaires de France des bleds, des vivres, des Vaisseaux, & toutes les choses dont ils auroient besoin.

Comme le Roy d'Angleterre estoit presque l'unique voisin, que le Roy eust à craindre pour son Royaume durant son absence, & que la Trêve faite après la Journée de Taillebourg, estoit sur sa fin, un des ses principaux soins fut d'en assurer la prolongation. Les seuls Privileges que le Concile de Latran sous Innocent III. avoit accordez aux Princes Croisez, & qui avoient esté confirmez dans celui de Lyon, suffisoient pour le mettre en seureté, s'il avoit eu affaire à un Prince aussi sincere & aussi religieux que lui; car il estoit défendu par ces Conciles, d'attaquer les Etats des Princes Croisez, pendant qu'ils seroient à la Terre-Sainte; mais la jalousie du Roy d'Angleterre contre la France, demandoit qu'on prist d'autres précautions avec lui, sur tout depuis les nouvelles prétentions de ce Prince sur quelques Places de Provence, dont il disoit que le Roy s'étoit injustement saisi, après la mort du Comte de Provence pere de la Reine d'Angleterre.

Il y eut sur ce sujet diverses négociations, dont parle l'Historien d'Angleterre, d'une maniere qui n'est gueres vraisemblable, soit qu'on regarde les offres qu'il prétend que le

Roy fit, soit qu'on ait égard au refus ou au delai du Roy d'Angleterre, à qui elles auroient esté trop avantageuses, pour n'estre pas acceptées sur le champ, soit qu'on considere les interets du Comte de Poitiers frere du Roy, qui auroit trop perdu dans ce Traité, pour ne s'y pas opposer. Selon cet Historien, le Roy fit proposer à Henry, de lui restituer tout ce qu'on lui avoit pris en-deçà de la mer dans les guerres passées, pourvu qu'il voulust renoncer à toutes ses prétentions sur la Normandie, à quoi il ajoûte, que le Roy d'Angleterre répondit, qu'il accordoit volontiers la prolongation de la Trêve, en consideration de la Croisade, pourvu qu'on le mist en possession de ce qu'il prétendoit lui appartenir en Provence. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette Trêve se fit, & que le Pape en fut le garant.

Le Roy menoit avec lui le Comte de la Marche & le Comte Pierre de Bretagne, les deux plus grands broüillons de son Estat; mais le Comte de Toulouse, auquel il ne se fioit gueres davantage, n'avoit point pris encore, du moins de concert avec lui, la même resolution: quoique depuis long-tems il se fust croisé pour faire sa paix avec le Pape & avec le Roy. Il fallut l'engager à accomplir son vœu en une occasion si favorable, & qu'il ne pouvoit pas refuser avec honneur. Il promit au Roy de le suivre, & ce Prince lui presta de l'argent pour faire ses préparatifs. Neanmoins n'ayant pû les achever quand le Roy eut fait tous les siens, il retarda son voyage jusqu'à l'année suivante.

En tout cela le Roy agissoit en Prince sage. Mais il parut durant ce temps-là dans toute sa conduite autant de pieté que de prudence. Quand il se vit proche de son départ, il se fit une loy qu'il garda depuis toute sa vie, de

1246.

Math. Paris.

Math. Paris.

An. 1247.
Testament du
Comte de
Toulouse
chez Carel.

Nangius in
gest. s. Ludov.

1247.

1247.

Gaufridus de
bello loco vi
ta & conver
satio Sancti
Ludovici.

ne plus se vestir d'écarlate, ni d'aucune autre étoffe précieuse. Il ne portoit plus d'éperons dorez ; il affectoit une extrême simplicité jusques dans ses armes , dans le harnois des chevaux qu'il montoit , faisant donner exactement aux pauvres ce qu'il épargnoit par cette pieuse modestie. On lui voyoit dans tout son extérieur un air de penitence & d'humilité , qui marquoit parfaitement , que le desir de la gloire n'avoit aucune part dans l'expédition qu'il meditoit. Je ne dis rien des austeritez & des mortifications très-rudes qu'il pratiquoit en particulier , & dont son propre Confesseur a laissé un ample détail à la postérité. C'est ainsi que ce saint Prince se disposoit à cette grande entreprise.

Il ne manqua pas de satisfaire dans le même esprit à un autre devoir de Chrétien , dont les moins scrupuleux & les moins exacts de ceux qui s'enrôlloient en ce tems-là pour les Croisades , s'acquittoient d'ordinaire fidèlement. Les périls extrêmes qu'ils alloient courir , la résolution où ils estoient de prodiguer leur vie , & d'acquiescer la couronne du Martyre en combattant contre les Infidèles , faisoient qu'ils se préparoient au voyage comme à la mort. Ils donnoient ordre à leurs affaires domestiques , & plusieurs faisoient leur Testament ; ils se reconcilioient avec leurs ennemis ; mais sur tout ils avoient grand soin de restituer le bien mal acquis , & d'examiner s'ils n'avoient rien à se reprocher en cette matiere. Les anciens Titres des Eglises sont pleins de ces restitutions, auxquelles se condamnoient nos Chevaliers François avant leur départ pour la Terre Sainte. Ce qui n'empêchoit pas que dans la suite du voyage , plusieurs ne fussent aussi emportez , aussi sujets à la jalousie & à la violence , & souvent aussi débauchez

qu'ils l'avoient été dans leur païs. Mais c'estoit là au moins un bon effet de la première ferveur , & d'une sainte coutume , qui estoit pour quelques autres le commencement d'une véritable & constante conversion.

Le Sire de Joinville raconte de lui-même ce qu'il fit avant que de partir , en ces termes. „ Je fus toute la semaine à faire festes & banquets avec „ mon frere de Vauquelour , & tous „ les riches hommes du païs qui là „ estoient , & disoient après que avions „ beu & mangé chanzons les uns après „ les autres , & demenoit grant joye „ chacun de sa part. Et quant ce vint „ le Vendredy , je leur dis. Seigneurs , „ saichez que je m'en vois oultre- „ mer. Je ne sçai si je reviendray ja- „ mais , ou non. Pourtant s'il y a nul „ à qui j'aye jamais fait aucun tort , & „ qui se veuille plaindre de moi , se „ tire avant ; car je le veux amender , „ ainsi que j'ai coutume de faire à „ ceulx qui se plaignent de moy , ne „ de mes gens , & ainsi le feys par „ commun dict des gens du païs , & „ de ma Terre. Et afin que je n'eusse „ point de support , leur conseil tenant , je me tirai à cartier , & en „ voulus croire tout ce qu'ils en rapporteroient sans contredict. Et le „ faisoie pour ce que je ne vouloye „ emporter ung seul denier à tort. Et „ pour faire mon cas je engaigé à mes „ amis grand quantité de ma terre , „ tant qu'il ne me demoura point plus „ haut de douze cens livres de terre „ de rente. Car Madame ma mere vivoit encore , qui tenoit la pluspart „ de mes choses en doüaire.

Hugues Comte de la Marche , qui par tout ce qu'on en a vû jusqu'à présent dans l'Histoire de ce Regne , n'estoit pas assurément le plus devout Seigneur de son temps , fit son Testament , qui est encore gardé dans le Trésor des Chartres du Roy , par le-

An 1247.
Voyez les
Observations
de M. du Can-
ge sur la vie
de S. Louis.
P. 52.

quel il ordonne, comme s'il estoit au moment de sa mort, que s'il retient injustement l'héritage de quelqu'un, & qu'il ne l'ait pas encore satisfait, il veut qu'on le lui restitue à pur & à plein, pourvu que l'intéressé puisse prouver en présence des Exécuteurs Testamentaires le tort qu'on lui a fait. Aussi plusieurs croient que la plupart des Monastères bastis dans les temps des Croisades, ont esté fondez des restitutions que les Grands Seigneurs faisoient, avant que de s'engager à ces longs & périlleux voyages.

Delicatesse de
conscience du
Roy avant son
départ.
Math Paris.

Le Roy, suivant cette pieuse coutume, envoya des Religieux par tout son Royaume, pour publier que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il estoit prest d'y satisfaire dès qu'on viendrait s'en plaindre, & donna ordre à ses Baillifs de faire d'exactes recherches sur cela, soit que le dommage eust esté causé immédiatement par ses ordres, soit par la violence de ses Officiers.

Le Roy d'An-
gleterre tâche
de s'en préva-
loir.
Ibid.

Peu de gens se presenterent pour faire leurs plaintes; au moins l'Histoire ne marque pas qu'aucun l'eut fait, excepté le Roy d'Angleterre, qui espéra profiter de cette tendresse de conscience du Roy. Il envoya en France le Comte Richard son frere, pour lui représenter que les torts qu'il pouvoit avoir faits à quelques-uns de ses sujets, n'estoient rien en comparaison de l'injustice, avec laquelle il retenoit le Comté de Poitou & la Normandie, qui appartenoient incontestablement à la Couronne d'Angleterre, & qu'en vain il croiroit rendre un service agreable à Dieu en allant combattre contre les Infidèles, tandis qu'il auroit la conscience chargée d'une telle usurpation.

Il parla si fortement au Roy sur ce sujet qu'il l'ébranla. La chose fut portée & examinée dans le Conseil, où l'on lui apporta diverses raisons pour

lui lever son scrupule. Ce qui ne le rassura pas néanmoins sur l'article de la Normandie; & par son ordre le cas de conscience fut porté aux Evêques de ce Duché, pour en avoir la décision. Elle fut conforme à celle du Conseil; & ce Prince s'en tint-là. Ainsi le Comte Richard s'en retourna sans avoir rien obtenu.

Le Roy, tout occupé qu'il estoit des préparatifs de son voyage, ne voyoit qu'avec une extrême douleur les maux de l'Eglise continuer, par la guerre cruelle que l'Empereur & le Pape se faisoient l'un à l'autre, & qui produisoit même de part & d'autre des conjurations contre leur propre personne.

Henri Lantgrave de Hesse & de Turinge, après la déposition de Frédéric, avoit esté élu Empereur à sa place par les Archevêques de Cologne & de Mayence, & par quelques autres Princes de l'Empire. Quelque temps après son élection, il avoit défait Conrad fils de Frédéric, à qui le Pape estoit devenu par là beaucoup plus redoutable qu'auparavant. Ce Prince espéra que le Roy, dans la conjoncture du grand service qu'il alloit rendre à la Religion, pourroit par de nouvelles instances gagner quelque chose sur l'esprit du Souverain Pontife. Il lui écrivit, pour lui demander de nouveau sa médiation, & le pria de faire de sa part une proposition au Pape, par laquelle il s'offroit à passer dans la Terre-Sainte, pour n'en jamais revenir, à y employer ses trésors & ses armes contre les Infidèles, & à rétablir le Royaume de Jerusalem qui lui appartenoit, dans toute son ancienne splendeur, à condition seulement que le Pape lui donnast l'absolution de son excommunication, & qu'il fît Empereur à sa place son fils Conrad.

Cette offre avoit de quoi toucher, ou du moins de quoi ébloüir le Pape :
mais

Math Paris.

mais il ne craignoit gueres moins le fils que le pere ; & dans une entrevüe qu'il eut avec le Roy à Cluny sur cette affaire, il lui répondit, que c'estoit là un des artifices ordinaires de Fridéric, auquel il estoit bien resolu de ne se pas laisser surprendre ; que les parjures de ce Prince devoient lui avoir osté toute creance ; qu'au reste il s'agissoit ici de la cause de l'Eglise, dans laquelle rien n'ébranleroit jamais sa fermeté.

Le Roy lui repliqua, que quelque grandes que fussent les fautes que Fridéric avoit commises contre l'Eglise, on ne devoit point lui oster toute esperance de pardon ; que Jesus-Christ, dont les Papes estoient les Vicaires sur la terre, avoit ordonné de pardonner autant de fois que le pecheur se reconnoistroit ; que la reconciliation de ce Prince estoit de la derniere importance pour le bien de l'Eglise, & en particulier pour la guerre Sainte ; qu'il estoit maître de la mer Mediterranée, & que par là il pouvoit beaucoup contribuer au succès de cette entreprise, ou y beaucoup nuire : & que par toutes ces raisons, & par plusieurs autres, il falloit accepter ses offres.

Tout ce qu'il put dire fut inutile. Le Pape ne voulut rien écouter, & le Roy sortit de cette conference avec quelque indignation. Il n'en auroit pas fallu davantage à un autre, pour se choquer jusqu'à suivre son ressentiment, même aux dépens de la Religion & de l'Eglise. Mais Louis avoit des intentions trop droites & trop saintes, pour faire dépendre d'un chagrin sa conduite en une affaire si importante, & où il estoit persuadé qu'il s'agissoit des interets & de la plus grande gloire de Dieu. Il souffrit patiemment ce refus du Pape. Il se fit un grand merite auprès de Fridéric de la nouvelle tentative qu'il venoit

de faire en sa faveur ; & ce Prince lui en tint compte dans le temps de l'expédition de la Terre-Sainte. Neanmoins comme quelque temps après Fridéric eut fait mine de vouloir passer les Alpes pour venir attaquer le Pape jusques dans Lion, le Roy qui ne vouloit pas voir la guerre si près de ses Etats, se mit en devoir de s'y opposer, & il manda au Pape, que non-seulement il viendrait à son secours jusqu'à Lion, mais qu'il porteroit la guerre jusques dans l'Italie, si Fridéric persistoit dans son dessein. La chose n'eut point de suite, la revolte de Parme ayant obligé Fridéric de tourner ses armes de ce costé-là ; & nous avons encore des Lettres du Pape au Roy, à la Reine mere, aux Comtes d'Artois, de Poitiers & d'Anjou, par lesquelles il les remercie de leur bonne volonté, & du secours qu'ils estoient prests de lui donner.

Ces divisions eurent encore un autre mauvais effet. Comme le Pape vouloit à quelque prix que ce fust venir à bout de Fridéric, il publia une Croisade contre lui, comme contre un excommunié, un tyran & un persecuteur de l'Eglise. C'estoit une diversion à contre-temps, qui osta beaucoup de monde à la guerre d'Outremer. De sorte qu'excepté quelques Seigneurs Anglois & quelques autres étrangers, qui se joignirent au Roy, l'Armée qui passa dans le Levant, ne fut que des seules Troupes Françoises. Il est vrai que Hacon Roy de Norvege prit la Croix, & écrivit même au Roy, pour lui demander la permission d'entrer dans les Ports de France, en cas qu'il eust besoin d'y aborder durant sa route. Sur quoi le Roy donna ses ordres, & récrivit avec beaucoup d'honnêteté à ce Prince : mais cette Croisade du Nort n'eut point de suite ; au moins n'est-il fait aucune mention de l'Armée de Nor-

Apud Raynaldum
Continuato-
rem Baronii.

Croisade pu-
bliée par le
Pape contre
l'Empereur.

Math, Paris.

1248.

*Le Roy se
prépare pour
le voyage de
la Terre-Sain-
te.*

Joinville.

vege dans l'Histoire de la guerre Sainte. Ce qui prouve assez que Hacon n'excuta point son dessein.

Après trois ans de préparatifs, l'an 1248. tous les Vaisseaux estant assemblez à Aigues-mortes, où les Croisez se rendirent de toutes parts, le Roy, qui estoit alors âgé de trente-trois ans, se mit en état de partir. Il manda à Paris ses Barons, leur fit faire serment de fidélité & hommage, & obligea ceux qui demeuroient en France, à jurer qu'ils ne feroient rien contre son service pendant son voyage, & garderoient fidélité & loyauté aux deux Princes ses enfans Loüis & Philippe, qu'il laissoit tout jeunes.

Il alla d'abord à S. Denis, pour y prendre, selon la coutume, l'Eten-dart, le Bourdon, & les autres marques de Pelerin de la Terre-Sainte. Il les y reçût des mains d'Odon Cardinal Legat, qui devoit l'accompagner pendant tout le voyage, & se mit en marche au mois de Juin le Vendredy d'après la Pentecôte, conduit par les Processions de Paris jusqu'à l'Abbaye de S. Antoine.

Nangius.

*Il declare Re-
gente la Reine
sa Mere en son
absence.*

Memoires
MSS. de M.
du Puy.
Volume I. des
Edits & Or-
donnances.

Estant arrivé à Corbeil, il y declara Regente la Reine sa mere, & lui fit expedier des Lettres Patentes, par lesquelles il l'établissoit authentiquement en cet emploi, lui donnoit le pouvoir de se former un Conseil, d'y admettre, ou d'en exclure tous ceux qu'elle jugeroit à propos, d'établir & de casser des Baillifs, des Chastellains, des Forestiers par tout le Royaume, de conferer les Charges & les Benefices vacans, de recevoir en vertu de la Regale les sermens de fidélité des Evêques & des Abbez, en un mot tout l'exercice de l'autorité Royale.

Quoique Alphonse Comte de Poitiers eust pris la Croix avec les autres Princes & Seigneurs, le Roy jugea à propos qu'il différast d'un an son voyage, pour assister la Reine-mere

de ses conseils & de son autorité dans les commencemens de la Regence. La Reine voulut absolument suivre le Roy son mari, la Comtesse d'Anjou imita cet exemple. La Comtesse d'Artois prit la même resolution; mais estant enceinte, & s'estant trouvée trop proche de ses couches au temps de l'embarquement, on ne voulut pas permettre qu'elle s'engageast sur la mer en cet estat. Elle retourna à Paris, & ne fit le voyage que l'année d'après avec le Comte de Poitiers.

Le Roy continua sa route par la Bourgogne jusqu'à Lion, où il eut encore diverses conférences avec le Pape, principalement sur l'accommodement de Fridéric avec le S. Siege: mais elles furent aussi inutiles que les précédentes, nonobstant la mort de Henri Lantgrave de Hesse, qui fut un fâcheux contre-temps pour le Pape. Il fit élire à sa place Roy des Romains Guillaume Comte de Hollande, qu'il opposa de nouveau à Fridéric. Il donna sa parole au Roy d'employer toute son autorité Pontificale, pour empêcher que personne, & en particulier le Roy d'Angleterre, ne fît aucune entreprise contre la France, lui promettant, que quoique ce Prince fût Vassal du S. Siege, il se declareroit contre lui en toutes manieres, s'il manquoit en la moindre chose à l'observation de la Trêve; & incontinent après il envoya deux Ecclesiastiques de sa Cour, pour en avertir le Roy d'Angleterre.

Le Roy fit à Lion une Confession generale, gagna les Indulgences, que le Pape lui donna; & ayant reçu sa benediction, il continua son voyage. Il fit forcer en chemin faisant la Roche de Gluy, qui estoit un Chasteau, dont le Seigneur nommé Roger de Clorege, faisoit de grandes vexations aux passagers & aux Pelerins de la

An. 1248.
Nangius in
gestis Ludovici.

Ibid.

*Il s'embar-
que à Ai-
gues-mortes.
Ibid.
Guillelm. de
Podio Lau-
rent. cap.
48.*

2248.

Terre Sainte, & on l'obligea à rendre ce qu'il leur avoit enlevé. Le Roy arriva à Aigues-mortes, où tout estoit prest pour l'embarquement. Il s'embarqua le vingt-cinquième d'Aoust; & après avoir attendu deux jours à l'ancre un vent favorable, il fit voile avec une très-belle Armée, & une Flotte parfaitement bien équipée.

Nahgus in
Gestis Ludo-
wici.

Le trajet fut de trois semaines, & le Roy arriva heureusement en Chypre vers le vingtième de Septembre au Port de Limeffon à la coste Orientale de l'Isle, où Henri de Lusignan Roy de Chypre le reçut à la teste de la Noblesse de son Royaume. Ce Prince avoit aussi pris la Croix, & il promit au Roy de le suivre dans son expedition dès qu'on auroit resolu de quel costé on porteroit la guerre. Mais avant que de voir le Saint Roy s'engager dans cette glorieuse carriere, il faut exposer la situation où se trouvoit alors la Chrétienté du Levant, aussi-bien que les ennemis, dont elle estoit investie de toutes parts, & faire un précis des changemens arrivez à cet égard depuis la Croisade qui se fit sous la conduite de Philippe Auguste & de Richard Cœur-de-Lion Roy d'Angleterre l'an 1191. c'est-à-dire cinquante-sept ans avant celle-ci.

Estat de la
Chrétienté au
Levant.

Ces deux Rois, malgré leurs dissensions, ayant pris la fameuse Ville d'Acre sur le Conquerant Saladin Soudan d'Egypte, Philippe après quelques mois de séjour en ce pais-là, revint en France avec une partie de ses Troupes, & confia le reste à Eudes Duc de Bourgogne. Richard demeura encore plus d'un an en Palestine, où il fit de grandes actions, gagna une bataille contre Saladin, reprit sur ce Prince la Ville de Jaffe, dont le Château se défendoit encore, & l'obligea à se retirer en desordre. Mais enfin les nouvelles qu'il reçut d'Europe sur les liaisons que Jean-sans-Terre son frere

avoit avec Philippe, pour s'emparer de la Couronne d'Angleterre, l'empêcherent de poursuivre ses victoires, & de faire le Siege de Jerusalem.

2248.

Avant que de partir il fit une Trêve de trois ans avec Saladin, par laquelle Acre & Jaffe demeuroient aux Chrétiens, avec une partie de la côte de la mer, & à condition que les Chrétiens auroient toute liberté d'aller à Jerusalem. Quelque délabré que fust le Royaume de Jerusalem, il y avoit plusieurs prétendans à cette Couronne. Il la donna à Henri Comte de Champagne, & Gui de Lusignan renonçant aux prétentions qu'il y avoit, reçut de lui en dédommagement le Royaume de Chypre.

Saladin étant mort peu de temps après, ses enfans se firent la guerre les uns aux autres, sans que les Chrétiens profitassent de ces divisions. Saphadin frere de Saladin en tira plus d'avantage, & ayant fait la guerre à ses neveux les ruina presque tous, & conquist la plus grande partie de leurs Etats.

La nouvelle de la mort de Saladin, & des guerres civiles qui la suivirent, firent penser le Pape Celestin III. à une nouvelle Croisade, à laquelle il ne put engager que l'Empereur Henri VI. & les Princes d'Allemagne, & quelques Seigneurs d'Italie. Ni Philippe Auguste, ni Richard Roy d'Angleterre n'en voulurent point estre, leur jalousie mutuelle les tenant toujours en défiance l'un de l'autre.

L'Empereur n'alla pas en personne à cette expedition. Conrad Archevêque de Mayence, Conrad Evêque de Wirtzburg, les Ducs de Saxe & de Brabant, & plusieurs autres Seigneurs de l'Empire y conduisirent de nombreuses Troupes, dont une partie arriva commandée par Valeran de Limbourg, avant que la Trêve, qui avoit esté conclüe avec Richard & Sa-

1248.

ladin, fust expirée. Les Chrétiens la rompirent se voyant si forts, & ne voulant pas laisser rallentir la première ardeur des Croisez, dont le nombre croissoit tous les jours par l'arrivée des nouveaux secours de l'Europe.

Alors les Sarrazins suspendant leurs querelles particulieres, se réunirent contre l'ennemi commun sous la conduite de Saphadin, qui alla sur le champ assieger Jaffe. Henri Comte de Champagne, à qui j'ai dit que la Couronne de Jerusalem avoit esté donnée, & qui ne prenoit que le titre de Prince d'Acre, parce qu'il n'estoit pas maître de la Capitale de son Royaume, se mit en devoir de secourir la Place. Mais comme il voyoit défilier les Troupes d'une fenestre de son Palais, il arriva par le plus grand malheur du monde, que la croisée sur laquelle il estoit appuyé, rompit tout à coup, & estant tombé du haut en bas, il se tua. Ce funeste accident déconcerta les Chrétiens, & Saphadin ayant forcé Jaffe, y fit passer au fil de l'épée tous les Habitans, & rasa cette Place de peur que les Croisez ne pensassent à la reprendre, comme estant pour eux de la dernière importance.

Une autre partie de l'Armée des Croisez estant arrivée presque en ce même-temps avec les Ducs de Saxe & de Brabant, il fut résolu de donner au plutôt bataille, si l'on pouvoit y engager l'ennemi. Saphadin prit le même dessein. On se battit entre Tyr & Sidon; le carnage fut grand de part & d'autre: mais la victoire demeura aux Chrétiens. Soixante Emirs restèrent sur la place; & Saphadin ayant esté lui-même blessé, pensa estre pris. Le fruit de cette victoire fut la prise de Sidon, de Laodicée de Syrie, de Gible, & de quelques autres Places moins importantes. La forte Ville de Baruth peu de

temps après fut surprise par les Chrétiens esclaves, qui rompirent leurs fers. De sorte que par tous ces avantages les Chrétiens se virent beaucoup plus au large qu'ils n'avoient esté depuis longtemps.

La Couronne du Royaume de Jerusalem, vacante par la mort de Henry Comte de Champagne, fut donnée du consentement des Seigneurs Chrétiens de la Palestine, & des Seigneurs Croisez, à Emery de Lusignan, qui avoit succédé au Royaume de Chipre à Guy de Lusignan son frere, & qui en épousant Isabeau heritiere du Royaume de Jerusalem, dont il fut le quatrième mari, réunit en sa personne ces deux Etats.

Les choses estant en si bon train, on délibéra si l'on iroit droit à Jerusalem, ou à la Forteresse de Thoron la plus forte Place de toute la Palestine. L'avis de ceux qui vouloient qu'on assiégeât Thoron prévalut. La Place fut réduite à la dernière extrémité, & la Garnison demanda même à capituler; mais les Chevaliers du Temple, & l'Evêque de Wirtsbourg corrompus par l'argent de Saphadin, ne voulurent pas qu'on la reçût à composition: ensuite ayant fait courir le bruit que Saphadin alloit assieger Baruth, ils opinèrent à aller au secours de cette Place, & ayant aussi-tôt après décampé, ils obligèrent par leur retraite le reste de l'Armée à les suivre.

Saphadin au lieu d'aller à Baruth, s'avança du costé de Jaffe, où il se donna un grand combat, mais qui ne fut pas décisif. Les Troupes de Saphadin y eurent du desavantage, & les Chrétiens y perdirent le Duc de Saxe, & Frédéric Duc d'Autriche. Cette nouvelle victoire des Chrétiens eust pû avoir des suites, si leurs divisions, & la nouvelle qui arriva de la mort de l'Empereur, n'eussent a-

1248.

Emery Le Lusignan Roy de Jerusalem.

Combat près de Jaffe où les Chrétiens ont l'avantage.

1248.

chevé de tout perdre. Les Seigneurs Croisez, qui prévoyoyent que cette mort alloit causer de grands mouvemens en Allemagne, où leurs interets particuliers seroient fort mêlez, prirent la résolution d'y retourner, & abandonnerent Emery de Lusignan avec les seules forces qu'il pourroit tirer de ses Etats, lesquelles n'estoient nullement comparables à celles des Sarasins.

*Autre Croi-
sade publiée
par le Pape
Innocent III.*

Le Pape Innocent III. ayant succédé à Celestin, forma le dessein d'une nouvelle Croisade, malgré les divisions de l'Europe causées par la double élection de Philippe Duc de Suabe frere du dernier Empereur, dont Philippe Auguste appuya le parti, & d'Othon frere de Henry Duc de Saxe, pour lequel Richard Roy d'Angleterre son oncle se declara. Il envoya des Legats dans tous les Etats de l'Europe. On prêcha par tout la Croisade, & ce fut alors que le saint & fameux Fouques, Curé de Neüllilly sur Marne, fit dans Paris tant de prodiges par ses ferventes Prédications, non seulement en inspirant aux Peuples une grande ardeur pour la Guerre Sainte; mais encore en réformant leurs mœurs, & en les convertissant à Dieu, ce qui n'estoit pas toujours l'effet des Missions qui se faisoient pour la Croisade.

Celle-ci fut particulièrement composée des Seigneurs François, & de ceux des Pais-bas, auxquels les Vénitiens se joignirent. Thibaud IV. Comte de Champagne, frere du feu Henry mort Roy de Jerusalem, & pere de Thibaud V. fut élu Chef de cette Croisade: mais il mourut en faisant les preparatifs pour son départ, & Boniface Marquis de Montferrat prit sa place. Baudouin Comte de Flandre, Louis Comte de Blois & de Chartres, Simon Comte de Montfort si renommé par ses hauts faits

1248.

d'armes contre les Albigeois, Geoffroy de Joinville, Geoffroy de Ville-Hardoüin Maréchal de Champagne, Mathieu de Montmorenci, & un très-grand nombre d'autres des plus distinguez par leur noblesse, par leur rang, & par leur puissance, furent de cette expedition. Jean de Nesle, & Nicolas de Mailli, conjointement avec Thiery fils du Comte de Flandre, commandoient la Flotte.

Les Troupes nombreuses que tant de Seigneurs avoient levées dans leurs Etats, se rendirent la plupart à Venise, où ils trouverent tout prest pour l'embarquement, outre cinquante Galères que la République avoit fait équiper en son nom, pour contribuer à la Croisade. Les autres s'embarquerent à Marseille & en divers Ports de la Poüille.

Ces Troupes, principalement celles qui s'estoient renduës à Venise, passerent en Dalmatie, où elles soumirent la Ville de Zara, qui s'estoit revoltée contre la République. Le premier dessein estoit d'aller faire descente en Egypte, pour y attaquer Saphadin, tandis que les Chrestiens de la Palestine agiroient du costé de Jerusalem. L'hyver qui approchoit obligea l'Armée à s'arrester en Dalmatie jusqu'au Printemps, Durant cet intervalle, un incident fit changer le dessein qu'on avoit formé sur l'Egypte, & l'on prit la route de Constantinople.

Quelques années auparavant, l'Empereur Isaac l'Ange avoit esté détrôné par son frere Alexis, qui lui fit crever les yeux, & le mit en prison, aussi-bien que le jeune Alexis fils de ce malheureux Prince. Il leur avoit donné depuis la liberté, mais il les faisoit toujours observer. Ce qui n'empêcha pas que le jeune Alexis ne se sauvât de Constantinople, d'où il vint à Rome trouver le Pape Inno-

1248.

cent III. & par le moyen de Philippe Duc de Suabe frere de sa mere, qu'une partie des Princes d'Allemagne venoient d'élire Empereur, il traita avec les Croisez, qui estoient en Dalmatie, pour se faire rétablir par leurs secours sur le Trône de Constantinople.

Il y eut sur cela diverses négociations, qui furent fort traversées par plusieurs des Seigneurs, qui ne vouloient pas qu'on prist le change, & qui selon l'intention du Pape, dont l'avis estoit qu'on poursuivît le premier dessein, demandoient qu'on passât incessamment en Egypte, ou en la Terre-Sainte; mais les Vénitiens, avec la plupart des Seigneurs François conclurent qu'il valoit mieux aller à Constantinople, pour en chasser l'Usurpateur. Ils se persuaderent, qu'estant sûrs du jeune Alexis, quand ils l'auroient mis sur le Trône, la Croisade réussiroit infailliblement par les facilitez que ce Prince y donneroit, & par les secours dont il fortifieroit l'Armée des Croisez.

Siege de Constantinople en 1203.

On se mit en mer, & le jeune Alexis s'estant rendu à Corfou, où l'Armée & la Flotte des Croisez estoient déjà, on marcha vers Constantinople; plusieurs Villes & Isles se soumettant sur la route à leur Prince legitime. On entra dans l'Helléspont. L'Armée qui estoit d'environ quarante mille hommes, mit pied à terre, & fut en estat d'assiéger Constantinople au mois de Juillet l'an 1203.

La lâcheté de l'Usurpateur Alexis Comnene, & la valeur heroïque des Croisez fit réussir une entreprise, qui, eu égard à la force de la Place, à la multitude infinie de ceux qui la défendoient, au petit nombre des assaillans, paroissoit une des plus temeraires qui se fust jamais faite. Après un premier assaut, où les assaillans se rendirent maîtres d'une partie des mu-

1248.

railles, mais sans pouvoir s'y maintenir, Alexis sortit de la Ville emportant avec lui ses trésors, & s'enfuit par mer à Zagora Ville de Thrace au pied du Mont Hemus.

Le Peuple & les Troupes de la Ville ayant appris sa fuite, allerent à la Prison, où Alexis avoit fait de nouveau renfermer Isaac l'Ange pere du jeune Alexis, & lui ayant osté les fers dont il estoit chargé, le remirent sur le Trône tout aveugle qu'il estoit, & de son consentement envoyerent au camp des Croisez porter cette heureuse nouvelle, & les prier de leur rendre leur jeune Empereur, pour estre associé à l'Empire par son pere.

Les Croisez agreablement surpris d'une nouvelle si inespérée, après avoir pris leurs sûretés, & fait renouveler à Alexis le Traité qu'il avoit fait avec eux, le conduisirent en triomphe dans la Ville. Il y fut reçu avec toutes sortes de témoignages de joye par le peuple, & par le vieux Empereur, qui ratifia le Traité, & fit couronner son fils dans Ste Sophie.

Les Croisez, à la priere des deux Empereurs, passerent le reste de l'année & tout l'hyver à Constantinople, malgré la répugnance de plusieurs, qui vouloient qu'on marchât incessamment en Syrie. On alla chercher l'Usurpateur vers Andrinople, où il s'estoit retiré avec une Armée: on le défit, & on soumit la plupart des Villes de Thrace.

Tout plioit sous les loix des deux Empereurs; les Villes, les Provinces entieres rentroient à l'envi dans l'obéissance, & l'on estoit à la veille de voir ces Princes, agissant de concert avec l'Armée des Croisez, se joindre à eux pour reconquerir la Syrie & la Palestine sur les Sarrazins, lorsque l'ambition d'un seul homme renversa tout, & rejetta l'Empire dans les plus effroyables desordres.

1248.

C'estoit Alexis Murtzulfe de la Maison Imperiale des Ducas, qui espéra de monter lui-même sur le Trône, s'il pouvoit venir à bout de perdre le jeune Empereur en le broüillant avec les Croisez : car pour le vieux Empereur, on le comptoit pour rien ; outre qu'il estoit aveugle, sa prison lui avoit affoibli l'esprit, & il lui échapoit de temps en temps des extravagances, qui en estoient de grandes marques.

Les insolences des Soldats croisez ne fournissoient à Murtzulfe que trop de pretextes, pour irriter le jeune Empereur. Il scût les faire valoir, & les Croisez ne furent pas long-temps sans s'appercevoir du changement de ce Prince à leur égard. On en vint aux éclaircissemens. Les Députez de l'Armée des Croisez, dans une conférence qu'ils eurent avec l'Empereur, parlerent avec beaucoup de hauteur, & conclurent par dire, que si on n'exécutoit au plustost le Traité dans tous ses articles, on trouveroit bien moyen de se faire rendre justice, & qu'ils avoient ordre de lui declarer la guerre s'il differoit à donner la satisfaction qu'ils demandoient.

Cette liberté des Députez fut traitée d'insolence, & regardée comme une insulte faite à la Majesté Imperiale. Ils se retirerent sans attendre de réponse, voyant bien qu'il n'estoit pas seur pour eux de demeurer plus long-temps dans la Ville. La rupture suivit bien-tost. On en vint d'abord à de petits combats, & peu de jours après les Grecs entreprirent de brûler avec des brûlots remplis de feu grégeois la Flotte Venitienne. Si la chose eust réussi, les Grecs n'avoient plus rien à craindre ; mais la valeur & l'adresse des Venitiens parerent ce coup dangereux.

Cependant Murtzulfe engagea l'Empereur à traiter de nouveau avec

le Marquis de Montferrat General de l'Armée, & se servit de la nouvelle de ce Traité pour persuader aux Grecs que ce Prince vouloit les livrer aux Croisez. Le Peuple animé par les Emissaires de ce scelerat, se souleva, & dans le tumulte le proclama Empereur. Il accepta la pourpre ; & pour prévenir le changement du Peuple, il descendit dans le cachot, où il avoit fait renfermer l'Empereur, & l'étrangla de ses propres mains.

Cet horrible attentat ne put demeurer caché, & les Croisez qui ne pouvoient esperer d'estre secondez par ce Tyran dans leur expedition de la Terre-Sainte, résolurent de la différer, de tourner tous leurs efforts contre lui, & de se rendre Maistres de Constantinople. Ils le firent après deux assauts, dont le premier leur réussit mal. La Ville fut emportée le douzième d'Avril de l'an 1204. par ces prodiges de valeur, dont les Histoires des Croisades nous fournissent seules plus d'exemples & de plus surprenans, que toutes les autres Histoires ensemble. Le Tyran s'enfuit de Constantinople, & évita alors par sa fuite le supplice qu'il méritoit.

Les Venitiens & les François s'assemblerent pour l'Election d'un Empereur. Le choix balança entre le Marquis de Montferrat General de l'Armée, & Baudouin Comte de Flandre, & tomba enfin sur ce dernier.

Par la réduction de Constantinople l'Eglise Grecque fut tout de bon réunie avec la Latine après un long & déplorable schisme de plusieurs siècles. Dans le partage des conquestes le Marquis de Montferrat eut le Royaume de Thessalie, les Venitiens eurent les Isles de l'Archipel, une grande partie de la Morée, & quelques autres Villes maritimes. La Bithinie fut donnée au Comte de Blois. Plusieurs autres Seigneurs furent pa-

1249.

*Réunion des
Eglises Grec-
que & Latine.*

1248

reillement récompensez, à condition de tenir en Fief du nouvel Empereur leurs Principautés ou Seigneuries. La Thrace fut soumise. Murtzulfe tomba quelque temps après entre les mains du nouvel Empereur, qui le fit mourir.

La fortune de ceux, qui s'étoient séparés de l'Armée pour aller en Palestine, ou qui s'y étoient rendus d'Europe par d'autres routes, ne fut pas si heureuse. Dans cette Armée étoient entre autres Simon de Montfort, Jean de Nesle, Renard de Dampierre, & un grand nombre de Bretons sous la conduite d'un Moine nommé Herloin, qui, à l'exemple de Pierre l'Hermite, s'étoit fait leur Général. La peste en enleva une grande partie, & en fit rembarquer plusieurs pour retourner en Europe. Un autre Corps des meilleures Troupes qui étoient restées, fut taillé en pièces par le Soudan d'Alep; & Emery Roy de Jerusalem, après cette défaite se voyant abandonné de tout secours, fut obligé de faire une Trêve défavantageuse avec les Sarrazins. Elle fut observée, parce que ces Infidèles, délivrés de la crainte qu'ils avoient des Européens, recommencerent à se battre les uns contre les autres.

Ce Roy mourut peu de temps après, & ne laissa qu'un fils en bas-âge. Les Seigneurs du Pais envoyerent demander un Roy François à Philippe Auguste, qui choisit Jean de Brienne, & lui fit épouser Marie fille du second lit d'Isabeau Reine de Jerusalem. Lorsque Jean de Brienne arriva en Palestine, la Trêve étoit finie, & il n'avoit que très-peu de Troupes, à cause de la Croisade publiée contre les Albigeois, qui n'étant ni si dangereuse, ni si pénible que celle d'Outremer, lui fut préférée. De sorte que ce Prince se vit sur le point de perdre son Etat en même temps qu'il en prit possession.

1248

Le Pape Innocent III. sur l'avis qu'il en eut, écrivit par tout des Lettres Circulaires pour exhorter les Chrétiens à secourir leurs frères prests de succomber sous la puissance des Sarrazins. Elles firent peu d'effet, ou plutôt elles n'en firent qu'un très-mauvais. Car à la nouvelle du méchant état des affaires de la Palestine, une espèce de fureur saisit un nombre infini d'enfants en France & en Allemagne, qui se mirent en teste que Dieu vouloit se servir de leur âge, pour délivrer Jerusalem des mains des Infidèles. Il y en eut jusqu'à cinquante mille, qui prirent la Croix. Des Prêtres autorisant cette folie, se mirent à leur teste. Ceux d'Allemagne périrent la plupart par les chemins. Ceux de France ayant trouvé des Marchands à Marseille, qui leur fournirent des Vaisseaux, s'embarquerent. Quelques-uns des Vaisseaux qui les portoient firent naufrage, les autres furent conduits en Egypte par ces Marchands mêmes, qui les y vendirent aux Sarrazins: ce qui fut pour quelques-uns de ces enfants l'occasion d'un glorieux martyre, & pour plusieurs autres la cause de la perte de leur Religion.

Innocent dans le quatrième Concile de Latran fit résoudre une nouvelle Croisade. Sa mort, qui survint lorsqu'il pressoit vivement cette entreprise, fut un contre-temps fâcheux; mais Honoré III. son Successeur poursuivit ce dessein, & sur les délais de l'Empereur Frédéric II. qui devoit estre le Chef de la Croisade, André Roy de Hongrie se mit à la teste des Croisez.

Une partie de cette Armée composée pour la plupart de Hongrois & d'Allemands, ne fit gueres que paroître dans la Palestine sans y faire rien de memorable. Saphadin évita le combat, persuadé par experience qu'il n'y avoit qu'à laisser rallentir la première ferveur.

1248.

ferveur de ces expéditions pour les rendre inutiles. En effet le Roy de Hongrie ayant esté rappelé par les necessitez de son Etat, fut obligé de repasser la mer avec la meilleure partie de ses Troupes.

Prise de Damiette l'an 1219.

Quelque temps après son départ, Guillaume Comte de Hollande arriva avec une nouvelle Flote & un renfort considerable de Troupes. Il resolut de concert avec le Roy Jean de Brienne, Leopold Duc d'Autriche, & les autres principaux Chefs, de porter la guerre en Egypte & d'assiéger Damiette, qui estoit presque la seule Place capable de résister. Elle fut prise l'an 1219. après dix-huit mois de Siege, bien des Combats & la perte d'une infinité de vaillans Hommes; mais ils furent remplacez par l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux Croisez de diverses parties de l'Europe, & sur tout de la France.

Durant ce Siege le Soudan Saphadin mourut. Son fils aîné Meledin lui succéda au Royaume d'Egypte, & Corradin son second fils au Royaume de Damas & de la Palestine. Celui-ci durant le Siege de Damiette fit raser les murailles de Jerusalem, dans la crainte que les Croisez après la prise de Damiette ne s'en rendissent maîtres.

Cette importante conquête jeta la terreur parmi les Sarrazins, & ranima beaucoup les Chrétiens. Le Roy des Georgiens, Peuples situez entre la mer Caspienne & le Pont Euxin qui suivoient le Rit Grec, envoya asséurer les Croisez qu'il alloit prendre les Armes en leur faveur. Mais les Tartares qui parurent sur ses frontieres empêcherent l'exécution de son dessein. Les nouveaux secours qui arriverent d'Europe suppléerent à ce défaut, & par les renforts de Troupes que l'Empereur Frédéric II. envoya, l'Armée Chrétienne se trouva forte de soi-

Tome III.

xante & dix mille hommes.

On pouvoit tout attendre d'une si belle Armée, sans les divisions du Legat Pelage & du Roy de Jerusalem. L'entêtement du premier, qui vouloit que tout pliait sous ses ordres, lui fit refuser une très-avantageuse paix que le Soudan Meledin lui offroit. Cependant on engagea imprudemment l'Armée au milieu de l'inondation du Nil, d'où on fut trop heureux de la retirer, à condition de rendre Damiette au Soudan, de qui il dépendoit de faire périr cette Armée au milieu de l'eau sans tirer l'épée.

Survinrent ensuite ces grands démêlez entre les Papes & l'Empereur, si funestes à l'Eglise & à toute la Chrétienté. Néanmoins la moderation du Pape Honoré III. en empêcha les premières suites; & le Roy de Jerusalem étant venu en Italie, maria sa fille Iolande heritiere de sa Couronne, à l'Empereur, pour l'engager par là à protéger un Royaume, qui devoit un jour lui appartenir. En effet, Frédéric promit que dans deux ans il iroit en Palestine avec toutes les forces de l'Empire pour combattre les Infidèles. Mais ces promesses n'aboutirent à rien, jusqu'à ce que six ans après il passa en Palestine avec peu de Troupes, où il fit une paix peu avantageuse, dont j'ai déjà parlé sous l'an 1229. & repassa en Europe, pour faire la guerre au Pape Gregoire IX. Successeur d'Honoré III.

Quelques années après Thibault Comte de Champagne & Roy de Navarre, prit la Croix avec Pierre de Bretagne, Amaury de Montfort Connétable de France, & plusieurs autres Seigneurs. Ils mirent de nombreuses Troupes sur pied. Les fâcheuses révolutions de l'Empire de Constantinople obligèrent le Pape à prier ces Princes de tourner leurs Armes de ce côté-là. L'Empereur Baudouin premier, un

Kk

1248.
On est contraint de la rendre.

An. 1248.

an après sa conquête avoit esté pris par le Roy des Bulgares, & mourut dans sa prison. Henry son frere lui succeda, & gouverna glorieusement pendant dix ans. Pierre de Courtenay son beau-frere monta sur le Trône après lui, & s'estant laissé surprendre, fut massacré par Théodore Comnène Prince d'Epire. Robert de Courtenay son second fils ayant pris en main le Gouvernement, se vit enlever les plus belles Provinces de son Empire par Jean Ducas surnommé Vatace : & après sa mort, on mit en sa place Jean de Brienne, que Fridéric son beau-pere avoit dépoüillé de son Royaume de Jerusalem. Il rétablit un peu les affaires : mais n'ayant pas vécu longtemps depuis son Couronnement, Baudouin son Gendre, qui fut le dernier Empereur Latin de Constantinople, n'eut point d'autre ressource que la protection du Saint Siege.

Le Pape voulut en sa faveur employer l'Armée des Croisez, dont je viens de parler, contre Vatace & Azen Roy des Bulgares qui s'estoient liguez ensemble, pour exterminer les Latins en Grece. Mais le Roy de Navarre, le Comte de Montfort, les Comtes de Bar & de Vendosme, ne purent se résoudre à quitter leur premier dessein, & allèrent en Palestine. Les autres Croisez marchèrent à Constantinople ; & ce partage fit qu'on ne réussit gueres en Grece, & très-mal en Syrie. La plupart des Seigneurs François furent tuez ou pris auprès de Gaze, dans un combat contre Melech-Sala Soudan de Babylone, c'est à dire du grand Caire, fils de Mélédin mort depuis peu.

Le Comte Richard d'Angleterre arriva sur ces entrefaites en Palestine, & trouva les choses en très-mauvais état, d'autant plus que le Roy de Navarre & la plupart de ceux qui estoient échapez à la défaite, en es-

toient partis. Il se contenta de bâtir & de mettre en deffense une forteresse auprès d'Ascalon, & d'obliger le Soudan à lui rendre les Prisonniers qu'il avoit faits au Combat de Gaze, après quoi il remonta sur ses Vaisseaux, & fit voile en Italie, où il arriva l'an 1241.

Au bout de trois ans, la Trêve que Richard avoit faite avec le Soudan d'Egypte, fut rompuë par les Chrétiens, qui se liguèrent contre lui avec le Soudan de Damas ; & ce Soudan, ennemi déclaré de l'autre, permit aux Chrétiens, en vertu de cette ligue, de s'établir librement dans la Palestine, depuis le Jourdain jusqu'à la mer, & dans la Ville de Jerusalem, qui estoit démantelée. Le Soudan d'Egypte de son costé s'allia avec les Corasmins Peuples Mahometans, que les Tartares, qui inondoient alors l'Asie, avoient chassés de leur pays, & qui avoient supplié ce Soudan de les recevoir dans ses Terres.

Ces Corasmins estoient une Nation très-guerrière & très-feroce. Le Soudan d'Egypte, qui ne vouloit pas les chasser de chez luy par force, mais qui ne les y voyoit qu'avec peine, leur dit qu'il leur abandonnoit la Palestine, pour y faire tout le mal qu'ils pourroient.

Ils n'avoient pas besoin d'y estre exhortez. Cette permission ne leur eut pas plutôt esté donnée, qu'ils entrèrent dans la Palestine, y mirent tout à feu & à sang, pillèrent Jerusalem, y firent mille profanations dans l'Eglise du Saint Sepulchre, que tous les autres Sarrazins avoient jusqu'alors épargnée, & sept mille tant Chrétiens que Mahometans y furent passés au fil de l'épée, sans parler des vieillards, des femmes & des enfans, sur lesquels ont fit main basse.

Il n'y avoit point alors de Roy dans la Palestine, mais une espece d'Anar-

1248.

Bataille de
Gaze funeste
aux Chrétiens.

1248.

chie par l'absence de Conrad, que l'Empereur son pere avoit fait Roy de Jérusalem, où il se contentoit de tenir un Lieutenant, tandis qu'Alix Reine de Chypre lui disputoit cette Couronne. Gautier Comte de Brienne & de Jaffe, neveu du deffunt Roy Jean, estoit un des plus puissans Seigneurs Chrétiens du pays, & le seul capable de faire quelque résistance. Il assembla tout ce qu'il put de Troupes, se fit joindre par les Chevaliers du Temple, par ceux de l'Hôpital, & par les Teutoniques, par les Soudans de Damas & d'Emesse, & livra la Bataille aux Corasmins auprès de Gaze. Elle dura deux jours. Mais le nombre prévalut; les Chrétiens furent défaits, Gautier de Brienne fut pris avec le Grand Maistre de l'Hôpital, les Grands Maistres du Temple & des Teutoniques furent tuez, & des trois Ordres de Chevaliers, il ne resta après la Bataille que trente-trois Templiers, vingt-six Hospitaliers, & trois Teutoniques: tout le reste y périt, ou fut pris: les débris de l'Armée se sauverent à Jaffe & à Acre. On a écrit que S. Loüis dans cette léthargie, où l'on le crut mort, eut une vision de cette défaite, & que ce fut ce qui le détermina à demander la Croix au moment qu'il revint.

Les Corasmins marcherent vers Jaffe, dans l'espérance que la consternation où estoient les Chrétiens la leur feroit rendre: mais ils furent contraints de se retirer sans rien faire; & quelque temps après le Soudan d'Egypte les ayant obligés à sortir de ses États, ils furent en proie aux Sarrazins, qui s'estant unis contre eux, les exterminerent.

Les nouvelles guerres civiles des Mahometans empêcherent l'entiere ruine des Chrétiens, qui devoit naturellement estre la suite de la bataille de Gaze, & donnerent le temps à

Saint Loüis de se préparer au secours de cette Chrétienté désolée. De sorte que lorsqu'il débarqua en Chypre, il y avoit encore en Palestine & en Syrie quatre Principautez possédées par les Chrétiens originaires de l'Europe. Sçavoir celle d'Acre ou Ptolemais, dans laquelle les Venitiens, les Genoïs, les Pisans, & quelques autres avoient chacun leur quartier, qui leur appartenoit: celle de Tripoly, celle de Tyr, & celle d'Antioche, sans parler de quelques autres Seigneuries mouvantes pour la plûpart de ces quatre principales; mais tout cela se trouvoit investi & resserré de toutes parts par les Mahometans, dont le plus puissant estoit Melech-Sala Soudan d'Egypte. Telle estoit à peu près la situation des affaires des Chrétiens, lorsque le Roy Saint Loüis arriva en Chypre.

Estant en cette Isle, il estoit à portée d'attaquer les Sarrazins, ou dans la Palestine ou dans l'Egypte. L'effort de la plûpart des autres Croisades avoit esté en Palestine. Mais le succès que Jean de Brienne Roy de Jérusalem avoit eu d'abord quelques années auparavant en portant la guerre en Egypte, où la prise de Damiette avoit jetté les Sarrazins dans la derniere consternation, fit résoudre le Roy à tourner ses Armes de ce costé-là. Les fuites funestes de l'expédition de Jean de Brienne ne l'étonnerent point, esperant éviter aisément les embarras où ce Prince s'estoit jetté, & qui l'avoient obligé de rendre Damiette aux Infidelles.

Le Patrice Venitien Sanudo, qui vivoit quelque temps après Saint Loüis, & nous a laissé une Histoire des Guerres Saintes, raisonnant sur ce sujet, approuve ce parti; mais il blâme ce Prince d'avoir débarqué en Chypre, & de n'estre pas venu sans se détourner, faire d'abord descente

Kk ij

An. 1248.

Le Roy arrive en Chypre.

*L. 2. part. 2.
cap. 3.*

1248.

en Egypte. Il soutient que le temps que ce détour lui coûta, lui auroit suffi pour en conquérir une bonne partie; & que les eaux & l'air y étant beaucoup meilleurs qu'en Chypre, il n'auroit pas perdu par les maladies un grand nombre de Soldats, ainsi qu'il arriva pendant le séjour qu'il fit en cette Isle.

Rien n'est plus injuste que la manière dont on prononce sur la conduite des Princes en ces sortes d'occasions. Le succès est d'ordinaire la règle de ces jugemens: règle très-fausse, puisque quelquefois on réussit par des voies, que la prudence deffendrait, & que celles qu'elle prescrit n'ont pas toujours un succès heureux. On doit dire au contraire à la gloire de Saint Louis, que jamais expedition de cette nature ne fut commencée avec plus de sagesse. Ce qui avoit fait périr les plus belles Armées dans les précédentes Croisades, c'est qu'on s'estoit engagé dans le pays ennemi sans en avoir assez de connoissance, sans l'avoir reconnu de près, sans avoir des magasins d'armes & de vivres, sans s'être assuré une retraite dans le voisinage en cas de malheur. Saint Louis auroit commis la même faute, s'il avoit esté brusquement débarquer en Egypte dans l'espérance d'y surprendre l'ennemi, & de ne lui pas donner le temps de se reconnoître. Au contraire prenant d'abord terre en Chypre, il avoit là le moyen de s'instruire de l'état des ennemis, des secours qu'il pouvoit attendre de ce Royaume, de donner ses ordres pour le transport des vivres, d'y attendre en sûreté l'arrivée de toutes ses Troupes, en cas que durant la route quelque tempeste ou quelque autre accident en retardât une partie. Il est toujours imprudent de ne compter que sur la surprise, dans des entreprises de cette importance, la pru-

dence veut qu'en attaquant on suppose que l'ennemi est préparé, & qu'on se mette en état de le vaincre en quelque disposition qu'on le trouve.

Ce furent là les raisons qui obligèrent le Roy à prendre ce sage parti. Celles qui déterminèrent à séjourner quelques temps en Chypre malgré l'inclination & l'ardeur qu'il avoit d'aller au plutôt aux ennemis, ne furent pas moins considérables. La plupart des Vaisseaux qui portoient les machines de guerre n'estoient pas encore arrivez, l'hyver qui approchoit rendoit dangereux le trajet de Chypre en Egypte. La plupart des Seigneurs & Gentilshommes de l'Isle, qui avoient pris la Croix, estoient en différend avec l'Archevêque de Nicosie qui les avoit presque tous excommuniés, & ils ne vouloient pas accomplir leur vœu, ni suivre le Roy tandis que l'excommunication durerait. Il falloit du temps au Legat pour ménager la reconciliation, & il en vint à bout. On proposa donc dans le Conseil des Seigneurs des deux Nations, s'il estoit à propos de faire voile incessamment en Egypte, ou si l'on attendroit quelque temps. L'avis qui fut pour attendre jusqu'à Pâques prévalut, & le Roy s'y rendit.

Ce retardement néanmoins eut effectivement deux mauvais effets. Le premier fut que la maladie se mit parmi les Troupes, il en mourut un grand nombre, & jusqu'à deux cens quarante, tant Chevaliers qu'autres personnes de distinction, du nombre desquels furent l'Evêque de Beauvais, l'Evêque de Noyon, Jean Comte de Montfort, les Comtes de Dreux & de Vendôme, Guillaume de Merlo, Guillaume des Barres, & Archambaud de Bourbon. En second lieu, une partie des magasins qu'on devoit porter en Egypte fut consumée pour

1248.

*Il y séjourne
ne quelque
temps.*

*Joinville.
Nangius in
gestis Ludov.*

Ibid.

*Math. Paris.
Epist. Odo-
nis Episcop.
Tutculani ad
Innoc. IV.*

1248.

Lettres de
Frideric, au
Trefor des
Chartres, rap-
portées par
M. du Cange
dans ses Ob-
servations sur
l'Histoire de
Joinville.

la subsistance des Troupes ; ce qui pouvoit causer la disette pour la suite de l'expédition. Mais les Venitiens & l'Empereur Fridéric, à la priere du Roy, envoyerent d'Italie des vivres en abondance, & les magasins furent rétablis.

Quoique le bruit fust assez constant que le dessein du Roy estoit d'aller en Egypte, néanmoins son séjour en Chypre tenoit en échec les Soudans de Syrie, jusque-là que celui de Babylone se flatta pendant quelque temps que l'armement estoit en effet destiné contre la Syrie, & même que le Roy, dans l'impatience de se mettre au plutôt en possession de Jérusalem, se joindroit à lui contre le Soudan d'Alep & contre les autres, avec lesquels il estoit en guerre. Le Soudan de Babylone assiegeoit actuellement Erneffe Ville du Domaine de celui d'Alep, qui ayant trouvé moyen de le faire empoisonner, l'obligea de retourner en Egypte, où il ne fit plus que languir. Cependant le Caliphe de Baldak agit si bien auprès d'eux par ses Envoyez, qu'il leur fit conclure une suspension d'armes, pour estre plus en état de repousser l'Armée Chrétienne, qui leur alloit tomber sur les bras.

Ambassade
qu'il y reçoit.

Nangius.
Joinville,
Epist. Odonis
Episcop. Tuf-
culani ad In-
nocent. IV.

Le Roy ne fut pas surpris de cette réünion, à laquelle il s'estoit bien attendu. Mais il le fut agréablement d'une Ambassade qu'il reçut vers les Fêtes de Noël de la part d'un Prince Tartare nommé Ercalthay. Ce Prince lui écrivoit, que sçachant qu'il devoit arriver en Chypre, pour délivrer la Chrétienté de Palestine opprimée par les Sarrazins, il estoit bien-aise de lui témoigner le zele sincere qu'il avoit pour la Religion Chrétienne, qu'il le seconderoit de toutes ses forces, en faisant la guerre aux ennemis du vrai Dieu, & qu'il lui demandoit avec empressement son amitié. Le

Chef de l'Ambassade nommé David, assûra le Roy que le Grand Cham des Tartares s'estoit fait Chrétien depuis trois ans, que Ercalthay s'estoit fait aussi baptiser, & il ajoutoit qu'autant qu'il le pouvoit conjecturer, le dessein de ce Prince estoit d'assieger au Printemps Baldak ou Bagdad, Ville bâtie des ruines de l'ancienne Babylone, & située sur le Tygre, pour empêcher le Caliphe qui y faisoit sa demeure, de secourir le Soudan d'Egypte, comme il avoit fait lorsque le Roy Jean de Brienne assiégea Damiette. Ces Caliphes avoient esté autrefois à l'égard des Soudans, ce que les Rois des autres Peuples font à l'égard de leurs Ministres ou de leurs Généraux d'Armée. Mais depuis que le Soudan Saladin se fut rendu maître de l'Egypte, ils n'étoient plus gueres que ce que sont aujourd'hui les Mouftis parmi les Turcs, c'est-à-dire, les Chefs de la Religion Mahometane, & n'avoient plus gueres d'autre domaine que la Ville de Baldak.

Le Roy charmé de voir de telles dispositions en faveur de la Religion dans des Princes barbares, fit tout l'accueil possible aux Ambassadeurs, les traita magnifiquement, les mena lui-même au Service de l'Eglise pendant les Fêtes, & les renvoya chargés de présens pour leur Maître. Il les fit accompagner par quelques Religieux de l'Ordre de Saint Dominique & de l'Ordre de Saint François, & par deux Gentilshommes. Les uns avoient ordre du Roy d'aller de sa part trouver Ercalthay, & les autres le Cham des Tartares. Tout cela néanmoins n'eut point d'effet, & il n'est point parlé dans l'Histoire d'aucune diversion faite par les Tartares, au moins si-tôt : car quelques années après, Baldak fut pris par le Grand Cham des Tartares, & le Caliphe fait prisonnier.

1248.

Nangius

Hist. de Join-
ville, Edition
de Poitiers
Voyez les
Notes de du
Cange, p. 97.
Ibid.

1248.

La Trêve que le Roy fit conclure en même temps entre Aython Roy d'Armenie, qui estoit Chrestien, & Bohémond V. Prince d'Antioche, fut un avantage plus solide pour les Chrestiens d'Orient, que les divisions achevoient d'affoiblir. Ces Princes remirent leurs interets entre ses mains. Il les accommoda, & envoya au Prince d'Antioche un secours de six cens Arbalestriers, pour fortifier ses Troupes contre les Soudans ses voisins, dont il appréhendoit d'estre attaqué, tandis que l'Armée Chrestienne feroit en Egypte.

Ibid.

Il tâcha encore d'appaîser la guerre, que le Génois & les Pisans se faisoient les uns aux autres dans la Ville d'Acre. Ces accommodemens furent les principales occupations du Roy pendant son séjour en l'Isle de Chypre. Quelques Sarrazins déguisez y passerent pour attenter sur sa vie. Mais ils furent découverts, & l'aveu qu'ils firent de leur crime, lui fit connoître que Dieu le protegeoit, & combien les Sarrazins le craignoient.

Math. Paris.

La perte que l'on avoit fait de tant de braves gens par la maladie populaire, fut en partie réparée par l'arrivée d'un assez bon nombre de nouveaux Croisez, qui n'avoient pu partir de France avec la grande Flotte. Le plus considerable renfort fut amené par Guillaume de Salisbery surnommé Longue-Epée qui aborda en Chypre avec deux cens Chevaliers Anglois. Le Roy le receut avec beaucoup d'honneur. Il recommanda extrêmement aux François d'en bien user à l'égard du Comte & de toute sa suite, & il conjura les uns & les autres de suspendre au moins pendant la guerre Sainte l'antipathie des Nations, & de penser qu'ils combattoient tous sous les enseignes de Jesus-Christ leur unique Chef.

Cependant tout se préparoit pour

le départ. Quantité de Vaisseaux plats propres à faire les descentes, que le Roy avoit fait construire en divers endroits de l'Isle, se rendoient au lieu de l'embarquement; aussi-bien qu'un grand nombre de Mariniers & de Navires, qu'il avoit acheptez fort cher à Acre des Genois & des Venitiens.

Un peu avant l'embarquement, le Roy envoya déclarer la guerre à Melech-Sala Soudan d'Egypte, qui tout malade qu'il estoit, répondit à cette déclaration avec beaucoup de fierté. Enfin le Samedi d'après l'Ascension l'Armée monta sur la Flotte au Port de Limeillon, & fut en estat de faire voile dès que le vent seroit favorable.

Cette Flotte estoit composée de dix-huit cens Vaisseaux, tant grands que petits. Il y avoit dans l'Armée deux mille huit cens Chevaliers François, Anglois, Cypriots. A en juger par cette multitude de Chevaliers, il falloit que l'Armée fust très-nombreuse, car comme je l'ay déjà remarqué plusieurs fois, chaque Chevalier avoit d'ordinaire une assez grande suite, & les Histoires de ces temps-là ne marquent gueres la grandeur des Armées que par le nombre des Chevaliers qui s'y trouvoient, & dont les plus considerables avoient chacun leur ost, c'est-à-dire, leurs troupes, & plusieurs leurs bannieres.

Le Roy, avant que de quitter le port de Limeillon, assembla les principaux Seigneurs de l'Armée, & après le Conseil de Guerre declara à tous les Capitaines des Vaisseaux, qu'on alloit à Damiette, & qu'en cas que dans la route quelques-uns fussent séparés de la Flotte, ils eussent à se rendre de ce côté-là. Le vent contraire les empêcha de sortir du Port jusqu'au Mercredi suivant. Ils en partirent ce jour-là. Mais ils n'estoient pas encore fort loin en mer, lorsqu'une fu-

1249.

Il declare la
guerre au Sou-
dan d'Egypte.
Nangius.
Joinville.

Il part pour
Damiette.
Nangius.

Joinville.

rieuse tempeste survint, & dissipa la Flotte. Le Roy fut obligé de relascher à la pointe de Limeçon le jour de la Pentecoste avec une partie des Vaisseaux; le reste fut poussé du costé d'Acres & en divers autres endroits, de sorte qu'il ne se trouva avec le Roy que sept cens Chevaliers, sans qu'il sçust ce que le reste estoit devenu.

Il se remit en mer le jour de la Trinité. Il rencontra en chemin Guillaume de Ville-Hardoüin Prince de Morée, fils de Geoffroy de Ville-Hardoüin qui avoit eu cette Principauté de Guillaume de Champlite, à qui elle estoit écheüe en partage après la prise de Constantinople. Le Duc de Bourgogne ayant passé l'hyver en Morée, avoit joint son Escadre à celle de Ville-Hardoüin. Cette rencontre consola un peu le Roy, mais ne le tira pas de l'inquiétude où il estoit pour le reste de sa Flotte. Il arriva en quatre jours à la vûe de Damiette, & jetta l'ancre assez près du rivage, où les Sarrazins l'attendoient bien préparés.

Une grande Flotte Sarrazine composée de Navires & de Galeres paroissoit rangée en l'une des embouchures du Nil, par où l'on montoit vers Damiette. La Place estoit située sur un bras de cette riviere, qui l'entouroit: & ce bras est le second, qui est marqué dans les Cartes ordinaires en venant de la Palestine. Elle estoit à la distance d'environ une demie lieüe de la mer.

La Flotte Sarrazine avoit à ses deux costez sur les rivages une multitude innombrable de Cavalerie, & d'Infanterie rangée en Bataille le long du bord de la mer. Le Soudan, quoique fort malade, paroissoit à la teste couvert d'une Armure toute de fin Or, qui le faisoit paroistre éclatant comme un Soleil, ainsi que s'exprime

le Sire de Joinville; & les Trompettes & les Naquaires*, sonnoient de tous costez. Ce fut là le spectacle qui se présenta d'abord aux yeux des Croisés; & c'estoit en affrontant cette armée, qu'il falloit hazarder la descente. On estoit résolu de le faire, & il n'estoit plus question que de délibérer, si on la tenteroit avant l'arrivée du reste de la Flotte.

Le Roy tint sur cela Conseil de Guerre. La plupart furent d'avis d'attendre que toute l'Armée fust rassemblée, le Roy n'en ayant pas alors le tiers avec lui. Il ne put approuver cette pensée: ses raisons furent que le retardement feroit croire aux ennemis qu'on les craignoit; que si par malheur il survenoit quelque tempeste, on n'avoit point de ports où se retirer, & qu'en ce cas la Flotte courreroit risque d'estre de nouveau dispersée & jettée sur les côtes d'Egypte avec un danger évident d'y perir & de devenir la proye des ennemis. Cette seconde raison estoit essentielle; elle fit revenir tous les Chefs au sentiment du Roy, & la descente fut résolüe pour le lendemain.

Dès la pointe du jour on fit descendre les Troupes dans les Vaisseaux plats & dans les Chaloupes. Jean d'Ybelin Comte de Jasse eut son poste à la gauche, en tirant vers le bras du Nil, sur lequel estoit la Ville de Damiette. Le Roy choisit la droite accompagnée des Princes ses freres & du Cardinal Legat, qui portoit lui-même une Croix fort haute, pour animer les Soldats par cette vûe. Le Comte Erard de Brienne, le Sire de Joinville, le Seigneur Baudouin de Reims furent placez au milieu.

Les ennemis parurent sur le bord de la mer à peu près dans le même ordre que le jour précédent; mais le Soudan n'y estoit pas, parce que sa mala-

1249.

Descente des Chrétiens devant cette Ville.

Nangius.

Joinville.

* Ces Naquaires estoient assez semblables à nos Timbales d'aujourd'hui.

die ayant beaucoup augmenté, il s'étoit fait transporter en une Maison de plaisance, une lieuë au-delà de Damiette.

Le signal ayant esté donné, les Vaisseaux chargez de Troupes s'avancerent vers les ennemis, qui d'abord qu'on fut à portée, tirèrent un nombre infini de flèches, à quoi l'on répondit de même, pour tâcher de les écarter.

Les bateaux du milieu, où estoit le Sire de Joinville, avancerent plus vite que les autres, & quoique de ceux du Roy l'on criast à ce Seigneur de regler sa marche sur le bateau qui portoit la Banniere de S. Denis, autrement appelé l'Oriflamme, derriere lequel estoit le Roy, il ne s'arresta point; & lui & ses gens sauterent à terre, vis-à-vis d'un gros de six mille Sarrazins à cheval, vers lesquels ils marcherent. Cette Cavalerie vint au galop, comme pour leur passer sur le ventre; mais eux sans s'étonner, se couvrant de leurs boucliers, s'arrestèrent, & presentant la pointe de leurs lances, qui estoient alors beaucoup plus longues qu'elles ne furent dans la fuite, firent comme une espece de rempart, derriere lequel ces bataillons se formoient à mesure que les Soldats arrivoient. Les Sarrazins effrayez d'une telle contenance, n'osèrent entreprendre de les forcer, se contentant de caracoller, sans en venir aux mains. Mais ils furent bien plus surpris, lorsqu'après que la plupart des Troupes de ce Corps furent descenduës, ils virent toute cette Infanterie s'ébranler, & marcher droit à eux pour les enfoncer: alors ils tournerent bride, & s'enfuirent sans rendre aucun combat.

La chose se passa à peu près de même à la gauche, où le Comte de Jaffe faisoit la descente. Le Comte marcha en avant pour gagner du terrain, &

vint former une même ligne avec le Sire de Joinville. Alors la Cavalerie Sarrazine accourut une seconde fois vers eux, comme pour les rompre: mais voyant qu'ils ne s'épouvantoient point, & qu'ils les attendoient de pied ferme, ils rebroussèrent chemin, & retournerent au gros de leur Armée.

Les bateaux de la droite où estoit le Roy, aborderent les derniers à une portée d'arbaleste du Corps de Joinville. Les Soldats du bateau où estoit la Banniere de S. Denis, sauterent à terre, au milieu desquels un Cavalier Sarrazin, ou emporté par son cheval, ou se croyant suivi de ses gens, vint se jeter le sabre à la main; mais il fut en un moment percé de plusieurs coups, & demeura sur la place.

Le Roy voyant la Banniere de S. Denis arrivée, ne put se contenir ni attendre que son Vaisseau gagnast le bord; il se jeta dans la mer l'épée à la main, malgré les efforts que le Legat fit pour l'arrester, & les Chevaliers de sa troupe en firent de même. Dès qu'il eut gagné la terre, il voulut aller enfoncer les Sarrazins, quoi qu'il n'eut encore que très-peu de monde avec lui. Mais on l'obligea à attendre que son bataillon fust formé. Alors il s'avança vers l'ennemi qu'il avoit en teste, & qui ne tint presque point. Toute l'Armée ennemie se débanda, laissant sur la place quelques morts, du nombre desquels furent le Commandant de Damiette & deux autres Emirs.

Durant la descente, les Generaux Sarrazins envoyerent trois fois au Soudan, pour lui rendre compte de ce qui se passoit, & pour recevoir ses ordres. Le troisieme message fut pour l'avertir que le Roy de France estoit lui-même à terre. Mais ils n'en reçurent aucune réponse. La raison estoit, que le Soudan dans cet intervalle s'é-

toit

1249.

toit fait transporter plus avant dans le païs. Le bruit se répandit qu'il estoit mort ; & cette nouvelle fut sans doute la cause du peu de résistance de l'Armée Sarrazine.

La Flotte ne fit pas mieux son devoir que l'Armée de terre. Elle remonta le Nil avec précipitation. Les Vaisseaux Chrétiens la poursuivirent, mais sans pouvoir l'atteindre. Après cette victoire, le Roy établit son Camp sur le bord de la mer. Le lendemain qui estoit le Samedi, il fit débarquer tous les chevaux & toutes les machines, sans que les Sarrazins parussent davantage.

Quand le bruit de la mort du Soudan fut répandu parmi le peuple, l'épouvante s'y mit de telle maniere, que les Habitans & la Garnison abandonnerent Damiette, après y avoir mis le feu, pour empêcher les François de profiter du butin. Le Roy en ayant eu avis, & s'en estant assuré de nouveau par un Chevalier qu'il y envoya, il y fit marcher les Troupes. On trouva le Pont du Nil, par où il falloit passer pour aller à la Place, rompu en partie. Il fut bien-tôt raccommode : on éteignit le feu, & on se vit maître sans coup férir, & contre toute esperance, d'une des plus fortes Villes de l'Orient, le premier Dimanche d'après la Trinité.

*Le Roy y
fait son En-
trée.*

Ce fut là sans doute un de ces coups extraordinaires de la Providence de Dieu, qui répandit la terreur dans le cœur de ses ennemis, & ménagea cette conjoncture du départ & du bruit de la mort du Soudan, pour produire un effet aussi surprenant & aussi inespéré que celui-là. On ne perdit presque personne à la descente, & nul Seigneur de marque, excepté le Comte de la Marche, qui mourut peu de temps après de ses blessures. Le Saint Roine manqua pas de reconnoître une protection de Dieu si singuliere. Il le

*Ad. lit. ad
Math. Paris.*

Tome III.

1249.

fit bien voir en entrant dans Damiette, non pas avec la pompe & le faste d'un Conquerant qui triomphe : mais avec l'humilité d'un Prince veritablement Chrétien, qui fait à Dieu un hommage humble & sincere de sa victoire. Il y entra en Procession pieds nuds avec la Reine, les Princes ses freres, le Roy de Chypre, & tous les Seigneurs de l'Armée, précédé par le Legat, le Patriarche de Jerusalem, les Evêques & tout le Clergé du Camp. On alla de cette maniere jusqu'à la principale Mosquée, que le Legat purifia & consacra avec les ceremonies ordinaires de l'Eglise, & qu'il dédia à la Mere de Dieu. Il y celebra pontificalement la Messe : & le Roy résolut en même-temps d'y fonder un Evêché & un Chapitre, pour sanctifier un lieu, qui avoit esté si longtemps profané par le culte sacrilege du Mahometisme.

Nangius.

Il eust esté à souhaiter que ces sentimens de pieté, qui parurent en tous les Croisez, y eussent esté aussi constants, qu'ils le furent toujours dans le Roy même. La prosperité en eust sans doute esté dans la suite la récompense, au lieu des malheurs dont Dieu châtia leurs débauches & les autres excès, où ils s'abandonnerent, malgré les ordres, les exhortations, & l'exemple d'un Prince, qui n'estoit pas toujours aussi exactement obéi, qu'il l'eust souhaité, & qu'il le meritoit.

*Débauches
des Chrétiens
en ce païs là.*

On fut obligé de s'arrêter à Damiette, non-seulement pour attendre les Vaisseaux dispersez par la tempeste, & qui arriverent pour la plupart heureusement les uns après les autres ; mais encore à cause de l'accroissement du Nil, qui se fait au mois de Juin, où l'on se trouvoit alors. L'exemple du Roy Jean de Brienne, qui s'estoit malheureusement engagé au milieu de l'inondation après la premiere pri-

L. I.

1249.

se de Damiette, fit prendre cette sage précaution.

Joinville.

Ce fut durant ce séjour & ce repos si fatal à l'Armée Chrétienne, que la plupart des Croisez ne pensèrent qu'à se divertir, ou plutôt à se livrer aux plus horribles desordres. Ce n'étoit qu'yvrognerie dans le Camp. On n'entendoit parler que de filles & de femmes violées par les Soldats : & le Roy avoit le chagrin d'ouïr dire tous les jours qu'aux environs même de sa tente, tout estoit plein de lieux de débauches. Il se commettoit mille violences contre les gens du pays, sur tout envers les Marchands : de sorte que la plupart de ceux qui d'abord apportoit des vivres au Camp en abondance, cessèrent d'y venir, & on y vit bien-tôt la cherté, qui faisoit apprehender la disette.

Ad lit. pag. 128.

Cependant on apprit certainement que le bruit qui avoit couru de la mort du Soudan, n'estoit pas véritable. Ce Prince, quoiqu'il fust alors très-mal, eut soin de cacher aux Chrétiens l'estat où il estoit. Il envoya défier le Roy à la bataille, pour décider par un seul combat, de la fortune de l'Egypte. Le Roy lui répondit, qu'il ne tiendrait pas à lui, & qu'il pouvoit s'asseurer que quand il paroistroit à la teste de son Armée, loin de l'éviter, on iroit au devant de lui, pour lui épargner une partie du chemin.

Joinville.

Cette bravade n'aboutit à rien ; car le Soudan n'avoit pas assez de forces pour se tenir à cheval. Il envoya seulement un grand Corps de Troupes, qui fit mine de vouloir donner l'assaut au Camp. Mais le Roy sans permettre à quantité de Seigneurs, qui le prioient de leur laisser faire une sortie sur les Sarrazins, se contenta de se mettre en estat de les repousser, s'ils osoient tenter l'attaque. Il n'y eut que le Seigneur Gautier d'Autresche

1249.

Chastellain de Bar, qui malgré la défense du Roy, sortit avec un seul homme, pour voir s'il ne pourroit point enlever ou tuer quelques Mahométans. Il estoit monté sur un cheval entier fort en bouche, qui l'emportant vers l'Armée des ennemis, le jeta par terre. Aussi-tôt quatre Sarrazins vinrent fondre sur lui, & l'assommerent à coups de massue. Il fut toutefois secouru par le Connétable de Beaujeu, avant qu'ils eussent pu l'achever. Mais il mourut de ses blessures. Tout vaillant qu'il estoit, le Roy ne le plaignt point, & dit sagement, qu'il seroit fâché d'avoir dans son Armée beaucoup de ces faux braves sans obéissance, & capables d'y faire beaucoup de mal par leur sottise vanité & leur mauvais exemple.

Mais les Sarrazins n'osant attaquer l'Armée Chrétienne à force ouverte, ne laissoient pas de l'incommoder en rodant tout au tour, & tuant tous ceux qui s'en écartoient. Comme le Soudan avoit promis un Besant d'or à quiconque lui apporteroit la teste d'un Chrétien, quelques Arabes appelez Bedouïns se couloient toutes les nuits dans le Camp, malgré la Garde à cheval qui faisoit la ronde, & entroient jusques dans les tentes, où ils coupoient le teste aux Soldats qu'ils trouvoient seuls : de sorte que le Roy fut obligé de mettre des Corps-de-Garde à pied tout à l'entour du Camp, si près les uns des autres, qu'il estoit impossible que personne y entraist sans estre découvert.

Les eaux du Nil étant rentrées dans leur lit à l'ordinaire vers la fin de Septembre, les Seigneurs pressoient le Roy de se mettre en Campagne : mais il avoit résolu de n'en rien faire, jusqu'à ce qu'il eust des nouvelles de son frere Alfonse Comte de Poitiers, qui estoit parti au mois d'Aoust d'Aigues-mortes avec la Comtesse sa fem-

Joinville.

1249.

1249.

Nangius.

me, la Comtesse d'Artois, & l'Arrière-Ban de France. Leur retardement tenoit le Roy fort en peine, dans la crainte qu'il ne leur fust arrivé quelque malheur. Mais enfin le Comte débarqua heureusement sur la fin d'Octobre.

Joinville.

Cette arrivée causa une grande joye à toute l'Armée, & on délibéra sans tarder, de quel costé on porteroit la guerre. Il y eut sur cela deux sentimens : les uns proposerent d'assiéger le Grand-Caire, appelé Babylone dans les Histoires de ce temps-là, quoique bien différent & de l'ancienne Babylone, qui estoit bastie sur l'Euphrate, & de Bagdat, appelé aussi Babylone, qui est sur le Tigre, au lieu que le Caire est sur le Nil. Les autres estoient pour le siege d'Alexandrie. C'estoit le sentiment de Pierre Comte de Bretagne, fondé sur ce que cette Ville avoit un bon Port, où l'on pourroit mettre la Flotte en seureté, & tirer aisément des vivres par mer, soit de la Palestine, soit des autres endroits de la mer Mediterranée. Le Comte d'Artois avoit ouvert le premier avis, parce que le Caire estant la Capitale d'Egypte, sa prise entraîneroit infailliblement celle de toutes les autres Villes. Cet avis l'emporta ; on se prépara à marcher, & on se mit en Campagne le vingtième de Novembre.

La Reine & les autres Princesses & Dames demeurèrent à Damiette avec une forte garnison. L'Armée du Roy augmentée des Troupes, que le Comte de Poitiers lui avoit amenées, & des autres renforts qu'il avoit reçus de la Palestine, estoit de soixante mille hommes, parmi lesquels il y avoit vingt mille Cavaliers. De si nombreuses Troupes, si la discipline & l'obéissance y avoient égalé la bravoure, estoient plus que suffisantes pour la conquête entière de l'Egypte.

On fit monter le Nil à la Flotte, qui

côtoyoit l'Armée de terre, & l'on marcha jusqu'à l'endroit, où le bras le plus Oriental du Nil se sépare de celui sur lequel estoit Damiette. Durant cette marche, cinq cens Cavaliers Sarrazins, faisant semblant de désertir de l'Armée du Soudan, vinrent se rendre au Roy, qui les crut un peu trop légèrement, & leur permit de marcher en Corps. Ils voulurent surprendre les Templiers, dont la brigade marchoit à la teste de l'Armée. Mais Renaut de Bichers Maréchal du Temple, s'estant aussi-tôt mis en défense, les chargea si vigoureusement, que pas un seul de ces traîtres n'échappa. Les Sarrazins firent encore quelques autres tentatives : & il est parlé dans leurs Histoires d'un combat, où un de leurs Emirs, appelé Megelas, fut tué avec beaucoup de perte de leur costé, & très-peu du costé des Chrétiens.

Le Roy estant arrivé à la pointe qui sépare les deux bras du Nil, s'y arrêta, & y établit son Camp, tant pour y faire reposer l'Armée, que pour délibérer sur la maniere dont on pourroit passer le bras Oriental de la riviere, parce que le Soudan estoit campé fort proche de l'autre costé, auprès d'une Ville appelée Massoure. L'Armée du Soudan estoit très-nombreuse, toutes les forces de l'Egypte s'y estant rendues sur les nouvelles de l'approche du Roy, qui répandit la terreur dans tout le país. De sorte que dans la grande Mosquée du Caire, on exhorta publiquement tous les Musulmans à prendre les armes pour la défense de la Patrie & de la Religion Mahometane, qui n'avoient jamais esté dans un plus grand peril.

Les premiers exploits qu'on avoit vû faire aux François à leur débarquement, la perte de Damiette, la maladie du Soudan, qui augmentoit tous les jours, estoient pour les Ma-

Ll ij

Joinville.

Traduction
d'Historiens
Arabes dans
la Bibliothe-
que du Roy.

Chronique de
S. Louis citée
dans les Ob-
servations de
Ménard sur
Joinville.

1249.

Sanudo. l. 2.
part. 2. cap. 9.

hometans de terribles présages de ce qu'ils avoient à craindre d'une Armée victorieuse, à qui rien ne paroissoit impossible, & ils voyoient bien que si elle passoit une fois la riviere, tout estoit perdu. C'est ce qui obligea le Soudan à faire des propositions de paix, qui paroissoient si avantageuses, qu'il sembloit qu'on ne pouvoit les rejeter. Il envoya offrir au Roy de le mettre en paisible possession de tout ce qu'avoient possédé autrefois les Rois de Jerusalem, de donner la liberté à tous les Chrétiens captifs de son Empire, & même de lui laisser Damiette avec ses environs.

Ces offres estoient en effet telles, qu'on n'eust pas balancé pour les accepter, si l'on eust pû s'assurer de l'exécution. Mais cette incertitude, & les difficultez qu'on y prévoyoit, les fit refuser; & quand on les auroit acceptées, la mort du Soudan qui arriva en ce même-temps-là, y auroit fait naître de nouveaux obstacles.

Cette mort, comme il l'avoit fort recommandé avant que d'expirer, fut tenuë secreta, pour donner le temps à son fils Almoadan, qui estoit en Mesopotamie, de venir prendre possession de ses Etats. Il mit même entre les mains de deux de ses Ministres, auxquels il se fioit le plus, un grand nombre de blancs-signeux, afin d'envoyer par tout les ordres sous son nom jusqu'à l'arrivée de son fils. Il chargea du Gouvernement Scecedun Facardin General de son Armée. Cet homme passoit pour le plus vaillant & le plus sage de l'Egypte, & l'Empereur Frédéric dans son voyage de Palestine, & après la Trêve qu'il conclut avec les Mahometans, l'avoit fait Chevalier: honneur dont ce General faisoit tant de cas, que dans sa Banniere il portoit les Armoiries de Frédéric avec celles du Soudan d'Alep, & celles du Soudan d'Egypte.

Joinville.

Facardin justifia par sa conduite le choix que son maistre avoit fait de lui dans des conjonctures si délicates. Il tenoit sans cesse l'Armée des Chrétiens en haleine, & tandis qu'avec le gros de ses Troupes, il demouroit toujours en estat de s'opposer à leur passage, il envoyoit continuellement des détachemens, & leur faisoit passer la riviere par de petites Places dont il estoit maistre, pour insulter le Camp par les derrieres, & enlever les Convois qui venoient de Damiette.

1249.

Un de ces détachemens s'étant avancé secretement le jour de Noël, jusques fort près du Camp, tua ou enleva tout ce qui se trouva dehors, & força ensuite un quartier. Le Sire de Joinville qui estoit actuellement à table, monta promptement à cheval avec le Seigneur Pierre d'Avalon, & soutenu des Chevaliers du Temple, le repoussa, & délivra les Seigneurs Peron & du Val deux freres, que les Sarrazins emmenaient prisonniers.

Ibid.

Le Roy pour plus grande sureté, fit rapprocher les quartiers les uns des autres, donna moins d'étendue à son Camp, & fit tirer du costé de Damiette des lignes d'un bras du Nil à l'autre. Il se chargea lui-même avec son frere le Comte d'Anjou, de la garde des retranchemens, opposez au Camp des ennemis, & confia au Comte de Poitiers & à Joinville celle des lignes du costé de Damiette. Le Comte d'Artois eut celle du Parc de l'Artillerie ou Machines de guerre, & de quelques ouvrages qu'on avoit faits sur le bras Oriental du Nil.

Facardin quelques jours après, s'étant mis à la teste d'un grand détachement, parut en bataille entre Damiette & le Camp, comme pour l'attaquer. Le Comte d'Anjou s'étant trouvé en cet endroit, sortit sur les Ennemis, dont il fit un assez grand

Ils sont attaqués par les Infidèles.
Ibid.

An. 1249.

carnage dans leur premiere ligne, & dans la déroute plusieurs se noyerent dans le Nil. Mais il n'osa pousser jusqu'à la seconde, à cause de la multitude des Pierriers qu'il y avoit, qui tiroient sans cesse au travers de ses bataillons, & qui tuoient beaucoup de monde. Toutefois Guy Comte de Forest avec sa Troupe, chargea une fois cette ligne; mais il fut repoussé, & ayant esté renversé de dessus son cheval, il eut la jambe cassée, & seroit demeuré prisonnier sans deux vaillans Chevaliers, qui le sauverent, & le rapportèrent au travers d'une gresle effroyable de flèches & de pierres qu'ils essuyerent. Le Comte d'Anjou fit paroître beaucoup de valeur en cette occasion, où il se mêla plusieurs fois avec les ennemis, & s'acquit une grande réputation parmi les Troupes.

Les Infidelles attaquèrent encore une autre fois le quartier du Comte de Poitiers & de Joinville; mais ils furent repoussés, & il en demeura un grand nombre sur la place.

Ibid.

La vigilance & la vigueur des Infidelles faisoit de plus en plus reconnoître au Roy la difficulté du passage de la riviere. Il y avoit déjà quelques semaines qu'on estoit dans ce Camp: & comme les batteaux qu'on avoit fait monter dans le bras Occidental, ne pouvoient passer dans l'autre, à cause que les Ennemis qui estoient sur le rivage, les auroient mis en pieces avec leurs pierriers, on n'imagina point de moyen plus aisé que de faire une chaussée dans la riviere, & de la pousser le plus près que l'on pourroit de l'autre bord.

Ce travail estoit infini; on s'y résolut néanmoins: & pour soutenir les travailleurs, on fit élever sur le bord de la riviere deux bédrois. C'estoit des especes de Tours faites de charpente à plusieurs étages, semblables à celles

Voyez les
Notes de
du Cange sur
Joinville.

An. 1244.

dont on se servoit dans l'attaque des Villes, & dont j'ai déjà parlé en d'autres occasions. On y logeoit des Arbalestriers, ou des Archers pour écarter les ennemis à coups de flèches, & on les couvroit de cuirs de bœuf ou de cheval, contre les feux d'artifices des ennemis. Derrière ces Tours on avoit fait deux Chats, c'est le nom que l'on donnoit à des Galleries, pour aller à couvert dans les Bédrois, & à l'extrémité de ces Galleries du costé du Camp, on avoit élevé comme deux Maisons, dont les toits estoient à l'épreuve des plus grosses pierres. Le Comte d'Anjou commandoit en cet endroit-là pendant le jour, & le Sire de Joinville pendant la nuit.

Si-tôt que les Ennemis eurent reconnu le dessein des François, ils firent transporter de ce costé-là seize grosses machines, qui lançoient sans cesse des pierres contre les travailleurs & contre les Tours. Le Roy, pour démonter ces machines, & pour empêcher les ennemis d'approcher de si près, en fit faire dix-huit de l'invention d'un Ingenieur nommé Josselin de Courvant.

Joinville.

Les grands efforts de part & d'autre se firent en cet endroit. C'estoit une gresle continuelle de pierres & de flèches, qui tuoient beaucoup de Soldats: malgré cet obstacle la chaussée s'avançoit toujours. Mais ce fut quelque chose de bien plus épouvantable, lorsque les Ennemis eurent préparé leur feu grégeois, qui estoit d'un artifice tout particulier, & dont le secret s'est perdu. Ils le jettoient avec une espece de mortier ou de pierrier, ou bien avec des Arbalestes à tour, ainsi qu'on les appelloit, desquelles on le décochoit, après les avoir fortement bandées par le moyen d'une manivelle, qui avoit pour cela beaucoup plus de force que le bras seul. Celui principal

An. 1249.

lement qu'on lançoit avec le mortier, paroïssoit quelquefois en l'air de la grosseur d'un tonneau avec une longue queue, & un bruit semblable à celui du tonnerre. Nos François sçavoient le secret de l'éteindre, & ils y réussirent diverses fois.

Les Infidèles le jettoient plus souvent la nuit que le jour. Mais une fois en plein jour, après avoir fait pendant quelque temps des décharges continues de leurs pierriers contre les Bédrois & aux environs, pour écarter tous ceux qui paroïssent sur le bord de la rivière, ils jetterent leur feu si juste & si heureusement, qu'il ne put estre éteint, & qu'il consuma les Bédrois & les Galleries. Le Comte d'Anjou estoit présent, & se desespéroit de voir que ce malheur arrivoit durant le temps de sa garde: on eut toutes les peines du monde à l'arrêter, & à l'empêcher de se jeter lui-même au milieu du feu, pour tâcher de l'éteindre.

Cet accident chagrina fort le Roy, d'autant plus qu'en cet endroit on n'avoit point de bois propre à réparer ce dommage, & il fut contraint de faire mettre en pieces plusieurs de ses Vaisseaux, pour s'en servir à faire un nouveau Bédroy & une nouvelle Galerie. Mais il ne voulut point qu'on les mist tout-à-fait en estat, que lorsque le Comte d'Anjou seroit de jour pour la garde de ces ouvrages. Il le faisoit exprès, pour le consoler du premier accident: mais ce Bédroy ne fut pas plutôt élevé, que les Ennemis recommencerent à faire jouer leurs batteries & leur feu grégeois, & vinrent encore à bout de le brûler.

Il y avoit près de trois mois qu'on estoit en ce poste, & le travail n'estoit gueres plus avancé qu'aux premiers jours, parce que les Ennemis avec leur artillerie ruinoient quelquefois en un jour ce qu'on avoit fait en plusieurs

pour la construction de la chaussée. Le Roy déconcerté ne sçavoit quel parti prendre, lorsqu'un Bedouin ou Arabe vint trouver le Connétable Imbert de Beaujeu, & s'offrit moyennant cinq cens Besans d'or de lui montrer un gué dans la Rivière, où l'on pourroit passer à cheval.

Le Roy en ayant esté averti par le Connétable ne balança pas à accepter cette offre, & voulut lui-même aller reconnoître le gué. Il donna ses ordres avant que de partir. Le Duc de Bourgogne avec les Seigneurs & les Troupes de la Palestine furent chargés de la garde du Camp, jusqu'à ce qu'on décampast, en cas qu'on pût tenter le passage. Il se fit suivre du reste de l'Armée, & le gué s'estant trouvé praticable, il fut résolu qu'on le passeroit.

Le Comte d'Artois, homme avide de gloire, & vif jusqu'à l'emportement, pria le Roy de lui accorder l'honneur de passer le premier à la tête de l'Armée. Le Roy, qui le connoissoit par de trop fréquentes experiences, en fit difficulté, lui disant qu'en cette occasion il falloit aller bride en main, & ne pas s'engager témérairement dans un païs qu'on ne connoissoit pas; qu'il apprehendoit sa trop grande bravoure, & qu'il ne falloit qu'un peu trop de précipitation pour tout perdre.

Le Comte d'Artois persista, & ayant promis avec serment de se contenir & de ne rien entreprendre que le Roy ne fust passé, ce Prince se laissa vaincre, ordonnant cependant, que sitôt qu'on seroit passé, les Chevaliers du Temple avec leurs Troupes feroient l'avant-garde, & que le Comte les suivroit à la teste du corps de bataille. Cette disposition étoit sage, & c'estoit ôter au Comte d'Artois le moyen de donner sans ordre sur les ennemis.

An. 1249.

Joinville.

1149.

Joinville.

Dès qu'on se fut engagé dans la rivière une garde avancée de trois cens hommes de Cavalerie Sarrazine parut comme pour empêcher le passage. Mais dès que les premiers Cavaliers Chrestiens eurent gagné le bord, cette garde s'enfuit à toute bride, & l'Armée continua de passer sans obstacle. Il en cousta quelques hommes, qui se noyèrent, le gué manquant en quelques endroits, & les chevaux étant contrains de nager. Ceci se passa le Mardy-gras de l'an 1250.

1250.

C'étoit le coup le plus heureux, que pûst faire l'Armée dans les conjonctures embarrassantes où elle se trouvoit, & ce passage lui ouvroit un pais dont la conquête lui auroit apparemment peu cousté, vû la consternation & le desordre où étoient les Sarrazins, si la temerité du Comte d'Artois n'eust entraîné tant de braves gens à leur perte malgré eux.

Combat entre les deux Armées près de Massoure. Ep 11 S. Ludov. de captivione & liberatione sua.

Si-tost que l'Armée fut passée & rangée en bataille, le Roy marcha vers le camp des ennemis sur le bord du bras occidental du Nil, où ils avoient depuis long-temps toutes leurs machines dressées contre le camp des Chrestiens. L'avant-garde y entra l'épée à la main, & fit main-basse sur tout ce qui s'y rencontra. Plusieurs Emirs demeurèrent sur la place. Faccardin lui-même, en combattant en homme desesperé, y fut tué d'un coup de lance qu'il reçût au travers du corps, & on se rendit maistre des machines.

Ibid.

Ce fut là que le desordre commença. Le Comte d'Artois voyant fuir les ennemis de toutes parts, il n'en fallut pas d'avantage pour lui faire oublier son serment. Il quitta son poste, & prenant un détour pour éviter l'avant-garde, il se mit avec sa troupe à poursuivre les ennemis à toutes jambes.

Les Chevaliers du Temple regar-

dant comme un affront, qu'on leur ostât ainsi l'honneur de marcher à la tête de l'Armée, ne purent se contenir, & coururent à bride abbatuë après les fuyards, tâchant de devancer le Comte d'Artois. Ils firent les uns & les autres un grand carnage des Infidelles, dont les uns s'enfuirent vers le grand Caire, & les autres entrèrent dans la Ville de Massoure. Mais les Chrestiens les serroient de si près, qu'ils n'eurent pas le loisir d'en fermer les portes, & on y entra après eux peste-messe.

1250.

Si le Comte d'Artois & les Templiers en fussent demeurez-là : & si agissant de concert & avec ordre, ils se fussent assurez de cette Place ; s'ils y eussent attendu le Roy, & fait reprendre haleine à leurs Soldats, leur désobéissance aux ordres du Prince eust été réparée au moins par un si heureux succès, qui les mettoit en état de tout entreprendre. Guillaume de Sonnac Grand-Maistre du Temple, & le Comte de Salisbéri avoient tâché d'arrester Robert, même avant qu'il entrast dans Massoure, en lui représentant leur petit nombre ; que les Ennemis ne feroient pas long-temps sans s'en appercevoir, & que se ralliant selon leur coûtume aussi aisément qu'ils fuyoient, on s'exposoit à s'en voir envelopper sans aucune esperance de retour. Mais la réponse piquante que leur fit le Comte d'Artois en les raillant sur leur trop grande prudence, qui ressembloit, disoit-il, un peu trop à la peur, leur fit suivre malgré eux son emportement, que la prise de Massoure ne fit qu'augmenter. Il continua de poursuivre les fuyards au-delà de cette Ville dans la campagne qui conduisoit au grand Caire, encore moins accompagné qu'auparavant, parce que plusieurs Soldats étoient demeurez dans Massoure pour butiner.

1250.
Les Chrétiens
ont du désa-
vantage.

Ce que le Grand-Maître du Temple avoit prédit au Comte d'Artois ne manqua pas d'arriver. Les Infidelles s'étant ralliez en divers endroits, vinrent fondre sur lui conduits par Bondocdar un des Chefs des Mammelus (c'est ainsi qu'on appelloit un des plus confiderables Corps de la Milice Turque.) Ce Général ayant chargé avec beaucoup de vigueur le Comte d'Artois, l'obligea à rentrer dans Massoure, & fit avancer un grand Corps de Troupes au-delà de la Ville, qui en coupa la communication avec l'Armée du Roy : il entra avec le reste en poursuivant le Comte d'Artois, qui se jeta dans une maison, où il fut assiégé.

Les Habitans & les Soldats Ennemis, qui s'étoient cachez dans la premiere déroute, se voyant secourus reprirent cœur, & des fenestres des maisons où ils s'étoient barricadez, ils lançoient des javelots, des pierres, des flèches sur tout ce qui paroissoit de Soldats Chrétiens dans les rues.

Guyart.

Le Comte d'Artois se défendit pendant plusieurs heures : mais enfin accablé du nombre, épuisé de forces, & tout couvert de blessures, il expira sur un tas d'Infidelles qu'il avoit tuez de sa propre main. Mort tout-à-fait glorieuse, si elle n'avoit pas été l'effet d'une temerité, qui causa tant d'autres malheurs.

Math. Paris.
Joinville.
Chronic.
Orient.

Ainsi perit ce brave Prince, à qui l'Histoire avec l'éloge du courage, qu'il ne porta que trop loin, donne encore celui d'une inviolable chasteté. Le Comte de Salisbéri, Raoul de Couci eurent le même sort, aussi bien que Robert de Vert, qui portoit la Bannière d'Angleterre, & qui percé de plusieurs coups, s'envelopa de son Drapeau en mourant ; trois cens Chevaliers François, & selon les Histoires du País, quatorze cens y furent tuez.

Le Grand-Maître du Temple, après avoir perdu un œil dans ce combat, se fit jour au travers des ennemis, & se sauva de Massoure avec quelque peu de ses gens, ayant laissé morts dans cette Place deux cens quarante de ses Chevaliers. Le Comte Pierre de Bretagne s'échappa aussi fort blessé, quoique vivement poursuivi par plusieurs Infidelles, qui n'osèrent jamais l'approcher, étonnez de l'intrepidité avec laquelle il s'arrestoit de temps en temps comme pour les attendre, & leur insultoit même par des paroles de raillerie.

Joinville.

Tandis que tout cela se passoit dans Massoure, on vint dire au Roy le peril où se trouvoit le Comte d'Artois. Ce fut le Connestable de Beaujeu, qui lui apporta cette triste nouvelle. Le Roy lui ordonna de faire incessamment marcher les Troupes de ce côté-là, & lui dit qu'il l'alloit suivre. Mais le corps d'Armée que Bondocdar avoit posté entre celle du Roy & la Ville, & qui croissoit de moment en moment par le ralliement des fuyards, étoit un obstacle qu'il n'étoit pas aisé de vaincre. Les ennemis même faisoient paroître une contenance plus assurée qu'à l'ordinaire, & sembloient vouloir reparer la honte de leur premiere fuite.

Outre le Corps dont j'ai parlé, on voyoit encore de tous costez sur les hauteurs & dans les campagnes diverses Troupes, qui se rallioient, & qu'il étoit dangereux de laisser grossir davantage. C'est pourquoi le Roy & le Connestable faisoient avancer promptement les bataillons & les escadrons, pour se saisir de quelques postes avantageux, & charger les ennemis dans les endroits où ils ne paroissent pas encore en ordre de bataille.

Le Sire de Joinville fut un des premiers, qui donna sur une de ces troupes. Il la mit en déroute. Il passa son épée

1250.

Ibid.

Ibid.

1250.

épée au travers du corps à un Sarrazin d'une taille extraordinaire au moment que ce Sarrazin mettoit le pied à l'étrier pour monter à cheval. Joinville qui s'estoit separé du gros, pour aller à la charge, & qui s'estoit un peu trop abandonné à la poursuite, fut coupé par près de six mille Infidelles qu'il apperçût trop tard. Ils vinrent fondre sur son escadron. Le Seigneur de Trichâteau, qui portoit la Bannière, y fut tué; Raoul de Wainon fut pris, mais délivré aussi-tôt après par Joinville, qui reçût de si rudes coups sur ses armes, qu'il en fut presque assommé; & son cheval s'estant abbatu dans le moment, il pensa estre pris. La même chose arriva à Errart de Sujerai. Ils se démêlerent néanmoins l'un & l'autre du milieu des ennemis, se faisant jour l'épée à la main, pour gagner une maison voisine, & s'y défendre avec ce qui leur restoit de gens, la plupart démontez aussi-bien qu'eux, en attendant que le Roy leur envoyast du secours. Mais ils furent encore chargez dans leur retraite. Un escadron entier passa sur le corps du Sire de Joinville, qui ne fut point pris, parce qu'on le crut mort; il se releva & gagna la maison avec Errart de Sujerai, Hugues Descoffé, Ferreis de Loppei, Renaut de Menoncour.

Les Infidelles revinrent pour les y forcer, & le combat y recommença. Les Seigneurs Descoffé, Raoul de Wainon, Loppei & de Sujerai y furent blessez. Celui-ci, tout blesé mortellement qu'il estoit, fut envoyé par Joinville au Comte d'Anjou, qui estoit le plus à portée de les secourir. Ce Prince s'avança aussi-tôt vers eux, & ayant dissipé les Ennemis, les délivra.

Cependant le Roy parut en bataille sur le haut d'une colline, d'où il vint fondre avec un grand bruit de

*Le Roy charge
à la teste des
Troupes.*

Tome III.

1250.

trompettes, de tambours, & de timbales sur l'Armée Sarrazine, qu'il fit attaquer l'épée & la lance à la main. La charge fut terrible; mais elle fut vigoureusement soutenue. Ce vaillant Prince monté sur un grand cheval de bataille, qui le faisoit paroître au-dessus de tous ses gens, estoit dans l'impatience de charger lui-même. Mais par le conseil du Seigneur Jean de Valeri grand Capitaine, & très-experimenté, il s'avança du costé de la droite pour s'approcher du Nil. Ce mouvement se fit pour deux raisons. La premiere, afin qu'au moins une partie des Soldats pussent soulager la soif, que la chaleur, qui estoit extrême, leur causoit; & la seconde, pour pouvoir en cas de besoin estre soutenu par le Duc de Bourgogne qu'on avoit laissé dans le premier camp, au-delà de la Riviere.

Les Sarrazins, dont les Troupes grossissoient toujours, firent aussi approcher leur aîle gauche de la riviere, & vinrent fierement à leur tour charger le Roy. Le choc fut rude en cet endroit: quelques escadrons François plierent, & s'enfuirent vers le camp du Duc de Bourgogne. Mais comme leurs chevaux estoient extrêmement fatiguez, la plupart porterent la peine de leur lâcheté en se noyant dans la riviere, qu'il falloit passer à la nage pour gagner le camp.

La nouvelle du danger où estoit le Roy fut apportée par le Connestable de Beaujeu, qui estoit à la teste de six cens Cavaliers. Il délibéra avec Joinville sur ce qu'il y avoit à faire. Ils resolurent de prendre un détour, pour éviter la rencontre de douze cens Infidelles, qui estoient entre eux & le Roy, & qu'il auroit esté difficile de rompre. Il y avoit dans le chemin qu'ils prenoient un ruisseau sur lequel estoit un Pont. Quand ils y furent arrivez, Joinville representa

Ibid.

M m

An. 1250.

au Connestable l'importance de garder ce passage, parce que si les ennemis s'en rendoient maîtres, ils pourroient, vû le grand nombre de leurs Troupes, venir prendre l'Armée en flanc, & enveloper le Roy même. Le Connestable trouva ce conseil très-sage, & qu'il estoit plus à propos de garder ce passage que d'aller secourir le Roy, quelque pressé qu'il fust.

Danger qu'il y
cavait.

Il ne pouvoit l'estre davantage; & ce ne fut qu'à la valeur & à la conduite de ce Prince, que l'Armée fut redevable de son salut. Il estoit par tout, & dès qu'il voyoit ses gens poussés en un endroit, il y accouroit, se mêloit parmi les ennemis, & son exemple & sa présence ranimant le courage du Soldat, retablissoient tout. Il fut une fois investi par six Infidelles, dont un prit son cheval par la bride, pour l'emmener prisonnier; mais il fit de si grands efforts à coups d'épée, qu'il s'en débarassa en tuant les uns & écartant les autres.

Ibid.

Cependant comme les Sarrazins, qui ne se battirent jamais mieux qu'en cette occasion, accabloient le Roy par leur nombre, le Connestable se résolut de faire un détachement de ses gens pour le lui envoyer, & ayant recommandé au Sire de Joinville, au Comte de Soissons, & au Seigneur Pierre de Noville ou de Neuville, qui estoient venus les joindre, de faire tout leur possible, pour bien garder le poste du Pont, il partit pour aller chercher du renfort, afin de remplacer les Troupes qu'il venoit d'envoyer au Roy. Ce fut en ce moment que le Comte Pierre de Bretagne arriva de Massoure tout couvert de sang, & demeura avec eux.

On vit peu de temps après combien estoit sage la précaution qu'on avoit prise de se saisir du Pont. Car un Corps d'Infanterie ennemie s'avança de ce costé-là, pour passer le ruisseau.

Les Infidelles n'osèrent venir combattre de près: mais ils jetterent un nombre infini de flèches & de pierres, & même du feu grégeois. Joinville y reçut cinq blessures, & son cheval vingt cinq.

1250.

Ibid.

Au milieu de tant de perils, l'intrepidité de ces Seigneurs leur permettoit encore de se réjouir; & ce fut en cette occasion, que le Comte de Soissons dit ces paroles au Sire de Joinville, qui les rapporte dans son Histoire: „Sénéchal, lui dit-il, laissez-les crier & braire cette quenaille, & par la creffe-Dieu encore parlerons-nous vous & moi de cette journée en chambre devant les Dames.

Le Connestable étant revenu avec les Arbalestriers du Roy, qu'on rangea le long du ruisseau, l'Infanterie Turque perdit l'esperance de forcer le passage & s'enfuit. Joinville, par ordre du Connestable, quand les ennemis se furent retirez, alla joindre le Roy.

La nuit approchoit, les efforts des Sarrazins se rallentissoient par la résistance opiniâtre de l'Armée Chrétienne, & après un grand massacre fait de part & d'autre, le combat cessa, sans qu'on se mist en peine de poursuivre les Ennemis dans leur retraite, qui n'eut rien de précipité. La gloire des François en cette occasion, fut, non pas d'avoir vaincu, mais de n'avoir pas esté vaincus par des ennemis très-braves, & par une Armée infiniment plus nombreuse que la leur. La perte des hommes fut très-grande dans les deux Armées; mais celle des chevaux, dont les Chrétiens perdirent un très-grand nombre, fut pour eux d'autant plus fâcheuse, qu'elle estoit irréparable. Le Roy retournant à son camp sur le bord du Nil, qui estoit au lieu même où les ennemis avoient eu le leur avant son passage de la rivière,

Retraite des
Infidelles.

1250.
Joinville.

rencontra Henry de Ronnay, Prieur des Chevaliers de l'Hôpital, qui lui demanda s'il sçavoit des nouvelles du Comte d'Artois. Celles que je sçai, lui répondit-il, c'est qu'il est en Paradis; & comme le Prieur, pour le consoler, lui faisoit des complimens sur ses hauts faits d'armes dans cette journée, les larmes commencerent à lui couler des yeux, & il ne lui dit autre chose, sinon qu'il falloit louer Dieu de tout, & adorer ses profonds Jugemens.

Quelque besoin que le Roy & ses Troupes eussent de repos après une telle journée, il fallut se mettre en estat de n'estre pas surpris par un ennemi, à qui la gloire de n'avoir pas esté battu par des gens qui avoient paru jusqu'alors invincibles, tenoit lieu d'une grande victoire. On fit travailler pendant toute la nuit à un Pont de communication avec le camp du Duc de Bourgogne, dont on fit dès le lendemain passer une partie des Troupes dans le camp du Roy.

Ils reviennent
attaquer les
Chrétiens.
Ibid.

Les ennemis n'attendirent pas jusqu'au jour à inquieter l'Armée: mais sur la fin de la nuit, le Mercredi des Cendres, ils vinrent avec de la Cavalerie & de l'Infanterie, pour insulter le camp. On sonna aussi-tôt l'alarme, & un Valet de Chambre que Joinville avoit envoyé pour voir ce que c'estoit, revint à grande haste lui dire, que les Infidelles, après avoir taillé en pieces les Gardes avancées, attaquoient le quartier du Roy, pour se saisir des Machines qu'on leur avoit prises le jour de devant, & qu'on avoit placées en cet endroit là. Joinville monta aussi-tôt à cheval avec sa Brigade, armé à la legere comme la plupart de ses autres Chevaliers, leurs blessûres, ne leur permettant pas de se charger de toutes leurs armes ordinaires. Il repoussa les ennemis, & cependant le Roy envoya Gaucher de Chastillon,

avec ordre de se poster devant les Machines, & entre Joinville & les Sarrazins, sur ce qu'il apprit que ce Seigneur & ses Chevaliers n'estoient pas assez armez.

Chastillon les poussa de nouveau jusqu'à leur gros, qui avoit passé là toute la nuit sous les armes hors de leur camp, de peur qu'on ne vint les y forcer. Alors les Infidelles, en presence des Troupes Chrétiennes, commencerent à travailler à un épaulement, pour se couvrir contre les Arbalestriers François, & tiroient eux-mêmes sans cesse des flèches dans le camp du Roy, ou quoique tirées au hazard, elles bleffoient ou tuoient bien du monde.

Ibid.

Joinville étant allé reconnoître le retranchement des Ennemis, & l'ayant trouvé assez foible, proposa à ses Gendarmes de le ruiner la nuit suivante. Ils lui promirent de le suivre: mais la hardiesse d'un Prestre leur donna occasion de le renverser plutôt. Ce Prestre s'appelloit Messire Jean de Vaisy, qui après qu'on se fut retiré de part & d'autre dans les deux camps, vit six Capitaines Mahometans qui s'entretenoient devant le retranchement. Il prend une cuirasse, un pot de fer en teste, & un sabre, s'avance par un chemin détourné, vient le long du retranchement vers ces six Capitaines, qui le voyant seul, le prirent pour un homme de leur camp. Étant tout proche d'eux, il tire son sabre, & commence à donner dessus d'estoc & de taille. Dans cette surprise ils se sauverent presque tous bleffez dans leur camp. L'alarme s'y mit aussi-tôt, & en même-temps plusieurs Cavaliers en sortent, qui ne voyant que le Prestre, piquent vers lui. On les apperçût du camp du Roy, d'où cinquante Gendarmes de Joinville sortirent, les arresterent, & donnerent le temps au Prestre de se sauver. Les Ennemis fu-

M m ij

1250.

rent poursuivis par les cinquante Gendarmes, & par d'autres qui se joignirent à eux, & qui pour ne pas perdre leur peine, allèrent de ce pas à l'épaulement. Comme il n'estoit fait que de pierres mises les unes sur les autres, il fut bien-tost renversé, & les pierres mêmes emportées. Ce fut là l'unique exploit de cette journée, qui fut le premier jour de Carême.

Dès le lendemain le Roy fit travailler à une palissade, ou barriere tout autour de son camp, contre les insultes de la Cavalerie ennemie. Mais Boddard Chef des Mammelus, à qui le commandement de l'Armée fut déferé pour les belles actions qu'il avoit faites le jour précédent, ne demeura pas oisif de son costé : & pour animer davantage ses gens, il fit courir le bruit que le Comte, dont on avoit démêlé le corps parmi ceux qui avoient esté tuez à Massoure, estoit le Roy même. La cotte d'Armes de ce Prince toute dorée & fleurdelisée, qu'il fit élever dans le camp, pour estre vûe de tout le monde, lui servit à ce stratagème, & toute l'Armée fut persuadée que c'estoit celle du Roy.

Joinville.

Il assembla tous ses Officiers, leur exaggera la perte que les Chrétiens avoient faite dans la bataille, leur dit que n'ayant plus de Chef, c'estoient des gens perdus, qu'on n'auroit plus que la peine de les prendre, & fit résoudre pour le Vendredy suivant l'attaque du Camp.

Le Roy fut averti de cette resolution par les espions qu'il avoit dans leur Armée, il la communiqua à tous les Seigneurs, il ordonna qu'on se tint prest à bien recevoir les Sarrazins. Il assigna à chacun son poste, & dès le minuit du Jeudy au Vendredy, chacun rangea ses Troupes devant la barriere du camp.

Le Comte d'Anjou avoit la droite au bord du Nil. A costé de lui estoient

1250.

Guy & Baudouin d'Ybelin deux freres, avec les Troupes de Palestine & de Syrie; & puis Gaucher de Chastillon avec les siennes. Ces deux Corps estoient les plus entiers, les mieux montez & les mieux équippez, parce que celui de Gaucher de Chastillon avoit moins souffert à la bataille, & que les Troupes de Palestine estoient demeurées durant le combat dans l'ancien camp au-deçà du Nil. A costé de Chastillon estoit Guillaume de Sonnac Grand-Maistre des Templiers, avec le peu qui lui estoit resté de la défaite de Massoure; & comme ce Corps estoit très-foible, il avoit devant lui les Machines qu'on avoit prises sur les Sarrazins, pour s'en servir durant le combat.

A la gauche des Templiers estoit Guy de Mauvoisin Seigneur de Rosni, & puis le Comte de Flandre, jusqu'au bras Occidental du Nil. Cette Brigade estoit au dedans de la barriere du camp, & couvroit celle de Joinville, qui fut la moins exposée, parce que la pluspart de ceux qui la composoient avoient esté blesez à la bataille, & ne pouvoient, à cause de leurs blessures, comme j'ai déjà dit, se charger de leur armure.

Plus avant vers l'ennemi, en tirant toujours vers la gauche, estoit le Comte de Poitiers, qui n'avoit que de l'Infanterie, lui seul estant à cheval; & enfin le Seigneur Jocerant de Brancion oncle du Sire de Joinville, fermoit la ligne de ce costé-là. Lui & Henri son fils estoient seuls à cheval, tous les Chevaliers qui avoient perdu leurs chevaux estant à pied. Le Duc de Bourgogne estoit encore dans l'ancien camp, tant pour le défendre, en cas qu'on l'attaquast, que pour faire un Corps de reserve, & pour envoyer du secours par le Pont de communication où il en feroit besoin.

Il s'en falloit bien que ces Troupes

1250.

fussent aussi nombreuses & aussi lestes que quand elles passerent la riviere. La perte d'hommes & de chevaux, qu'on avoit faite à Massoure & dans la bataille, les avoient extrêmement diminuées. Plusieurs estoient hors de combat, & même parmi ceux qui devoient combattre, il y en avoit quantité de blesez, à qui le seul courage & la nécessité de vaincre ou de périr, donnoit assez de force pour se tenir à cheval ou à pied. Telle estoit l'Ordonnance de cette Armée.

Bataille près du Nil.

Joinville.

Celle des ennemis parut en bataille dès la pointe du jour. Bondocdar, qui fut estonné de se voir prévenu par des gens qu'il esperoit lui-même surprendre, estoit à la teste de quatre mille hommes de Cavalerie très-bien montez & très-bien armez. Il en fit une ligne parallele au front de l'Armée Chrétienne, laissant entre les escadrons d'assez grands espaces pour y faire passer des fantassins, selon qu'il le jugeroit à propos durant la bataille. Il fit une seconde ligne d'une multitude infinie d'Infanterie, à laquelle il donna plus de longueur, & qui en se courbant sur sa droite, pourroit investir tout le Camp du Roy jusqu'au bras Occidental du Nil. Outre cela il avoit encore derriere ces deux lignes, une autre Armée, qui seule estoit aussi forte que celle des Chrétiens, & dont il faisoit son Corps de reserve.

Ces Troupes estant rangées dans cet ordre, Bondocdar monté sur un petit cheval, s'approcha de l'Armée Chrétienne, pour en connoistre mieux la disposition; & selon qu'il reconnut que les escadrons ou bataillons estoient plus ou moins forts, il renforça plus ou moins ceux de son Armée qui leur estoient opposez. Il fit ensuite passer le bras Occidental de la Riviere à trois mille Bédouïns, pour tenir en échec le Duc de Bourgogne, &

l'empêcher d'envoyer du renfort au Roy durant la bataille. Il employa toute la matinée à ranger ainsi à loisir toute son Armée, assuré qu'il estoit, que celle du Roy ne seroit pas en estat de l'attaquer, & qu'on n'y pensoit qu'à défendre le camp.

Sur le midy il fit sonner la charge par les tambours, les trompettes, les tymbales, avec un bruit effroyable dans toute l'étendue de cette grande Armée, qui s'ébranla toute ensemble.

Le premier qui fut attaqué, fut le Comte d'Anjou, parce qu'il estoit le plus avancé le long du Nil en montant vers le grand Caire. Plusieurs bataillons de la seconde ligne des Ennemis passerent dans les espaces des escadrons, & furent les premiers à l'attaque, soutenus de la Cavalerie. Le nombre infini de flèches & de javelots que lançoient ces Fantassins, fut ce qui embarrassa le moins les Troupes du Comte d'Anjou. On s'attendoit & on estoit accoustumé à cette sorte d'attaque. Mais elles n'avoient point vû encore mettre le feu grégeois en usage dans les batailles; & c'est ce qui les déconcerta étrangement, lorsqu'ils virent les Fantassins des premiers rangs emboucher leurs tuyaux d'airain, & répandre par-tout cet horrible feu, qui s'attachant aux habits des Soldats, ou aux caparaçons des chevaux, les embrasoient depuis les pieds jusqu'à la teste, sans qu'ils pussent s'en défaire. On entendoit de toutes parts les cris épouvantables de ceux qui brûloient; les uns se jettoient à terre, les autres quittoient leurs rangs, & en se sauvant communiquoient le feu aux habits de ceux qu'ils touchoient. Cela mit le desordre par-tout, & en même-temps la Cavalerie ennemie fondant avec impetuosité, faisoit un terrible carnage. Tout fut presque mis en déroute; &

Peu Grégeois que les Infidèles jetterent sur les Chrétiens.

An. 1250.

*Le Roy charge
à la teste d'un
escadron.*

le Comte d'Anjou ayant eu son cheval tué sous lui, combattoit à pied avec ses Chevaliers, investi de tous costez par les ennemis.

Le Roy averti du danger où estoit son frere, y courut à bride abbatuë avec un gros Escadron des plus braves de l'Armée, qui l'accompagnoient, & se jettant l'épée à la main au milieu des Infidelles & du feu dont il fut lui-même atteint, fit à son ordinaire des prodiges de valeur, tuant & renversant tout ce qui lui faisoit obstacle. Il perça jusqu'à l'endroit où le Comte d'Anjou combattoit avec un courage égal, mais prest d'estre accablé par la multitude. Il le délivra après avoir reçu lui-même plusieurs coups sur ses armes. Il n'en demeura pas là : mais ayant rallié les Troupes que sa présence ranima, il repoussa les Ennemis, les mena battant fort loin, regagna le terrain qu'on avoit perdu, & reconstitua entièrement les choses de ce costé-là.

Ce qui facilita ce succès, fut que Gaucher de Châtillon, qui commandoit le Corps le plus voisin du Comte d'Anjou, soutint l'effort des Sarrazins, sans que jamais ils eussent pû le rompre après plusieurs charges redoublées, étant toujours repoussés avec grande perte.

Il n'en fut pas de même des Templiers, qui estoient les plus proches de Gaucher de Châtillon. Outre les Machines, dont ils avoient couvert leur Brigade, ils avoient encore fait un retranchement de bois devant eux, pour suppléer à leur petit nombre. Mais les Sarrazins ayant essuyé les premières décharges des pierriers, & tiré une infinité de flèches, dont le champ après la bataille parut tout couvert, ils mirent le feu au retranchement ; & dès qu'ils y eurent fait brèche, ils passèrent, taillèrent en pièces presque tous les Chevaliers, &

le Grand-Maître Guillaume de Sonnac, qui avoit perdu un œil à Massoure, fut tué sur la place.

Le Seigneur de Mauvoisin & le Comte de Flandre combattirent plus heureusement, & les Infidelles ne purent jamais les enfoncer. Mauvoisin fut fort blessé. Le Comte de Flandre non-seulement empêcha les ennemis de forcer la barrière du camp ; mais faisant une vigoureuse sortie, les poursuivit l'épée dans les reins. Ce que voyant le Sire de Joinville, il commanda ses Arbalestriers pour appuyer la sortie, fit faire à propos de fréquentes décharges de flèches sur les ennemis, qui leur tuèrent beaucoup d'hommes & de chevaux, & c'est ce qui acheva de les mettre en déroute. Le Seigneur de la Horgne, qui portoit la Bannière du Comte d'Apremont, se distingua beaucoup en cette occasion.

Il en fut tout autrement de l'extrémité de l'aile gauche, où le Comte de Poitiers & le Seigneur de Brancion n'avoient que de l'Infanterie. Les ennemis, avec leur Cavalerie, passèrent sur le ventre aux bataillons du Comte de Poitiers, & le prirent prisonnier. Ils l'emmenèrent déjà, lorsque la nouvelle qui en vint dans le camp y inspira non pas la peur, mais une espèce de fureur à tous les Goujats, aux Vivandiers, & aux femmes mêmes. Ils s'armèrent de tout ce qu'ils trouverent sous leur main, s'en allèrent en courant sans ordre donner sur les Infidelles, qui eux-mêmes estoient en desordre, & ces troupes ramassées firent de si grands efforts, qu'ils arracherent le Comte des mains des Sarrazins, & les obligèrent de fuir.

Le Seigneur de Brancion fut plusieurs fois enfoncé : mais étant secondé par Henri de Cone, que le Duc de Bourgogne envoya avec des Arbalestriers à son secours, il rallia

An. 1250.

1250.

toûjours ses gens, & contraignit par sa résistance les Ennemis à se retirer; mais il y perdit la pluspart de ses Chevaliers, & lui-même reçût plusieurs blessures dont il mourut le même jour. C'estoit un des vaillans hommes de son temps, & qui s'estoit trouvé à trente-six tant batailles que combats, où il s'estoit toûjours distingué, aussi bien que dans les Tournois, & dans les autres exercices militaires en usage parmi la Noblesse de ce temps-là.

Les Infidèles rebuzer se re-
sistent.

Le General Mahometan voyant ses Troupes rebutées de tant de résistance, fit sonner la retraite, après avoir perdu beaucoup plus de monde que les Chrétiens. Mais quelque grande que fust sa perte, il pouvoit la repa-
rer, & se vanter par cette raison, d'avoir fait plus de mal aux ennemis, qu'il n'en avoit reçu, cette bataille & celle qui l'avoit précédée, ayant mis hors de combat la plus grande partie de l'Armée du Roy, qui n'avoit point de ressource pour se remettre.

En des conjonctures si fâcheuses, il semble que le parti qu'on devoit prendre, estoit de se retirer à Damiette, d'autant plus qu'on n'estoit pas en estat d'attaquer les ennemis, ni d'avancer dans le païs. Cependant le Roy ayant assemblé les Seigneurs de l'Armée, auxquels il fit un discours digne de sa piété, pour les exhorter à souffrir courageusement les fatigues & leurs blessures pour l'amour de Jesus-Christ, & leur représenter les obligations qu'ils avoient à Dieu, de les avoir rendus vainqueurs en tant d'occasions si périlleuses; il fut conclu qu'on demeureroit dans le camp, pour donner le temps aux blesez & aux malades de reprendre leurs forces. On sçavoit d'ailleurs que les Ennemis n'estoient pas trop en estat de tenter un troisième combat, & on ne vouloit pas qu'une retraite leur donnast lieu de s'attribuer l'avantage du

Ibid.

dernier. Peut-estre que d'autres raisons que nous ne sçavons pas, & qui nous empêcheroient apparemment de blâmer si fort la conduite de ce grand Prince, lui firent prendre cette résolution, que le succès a fait condamner de tout le monde.

Durant que le Roy faisoit ainsi reposer son Armée, dont il adoucissoit les peines par ses liberalitez & par l'exemple de patience qu'il lui donnoit, il apprit l'arrivée d'Almoadan fils & successeur du dernier Soudan dans l'Egypte & dans tous les Estats qui en dépendoient. C'estoit un jeune Prince de vingt-cinq ans, d'une grande sagesse, qui avoit déjà de l'expérience, & dont le mérite causant de la jalousie à son propre pere, le lui avoit fait toûjours tenir éloigné, & comme prisonnier au Chasteau de Caïsa en Mésopotamie. Sa presence, les bonnes qualitez qui paroïssent en sa personne, les Troupes qu'il avoit amenées avec lui, firent reprendre cœur à toute l'Egypte, & il paroïssoit dans les Soldats Musulmans un grand empressement, pour aller sous sa conduite, achever d'exterminer ce reste de Chrétiens, dont on n'ignoroit pas le mauvais estat.

Ce jeune Prince toutefois ayant pris les avis de son Conseil, jugea que la voye du Traité estoit plus seure, & en fit faire la proposition au Roy, qui l'accepta. On convint d'un lieu, où les Députez s'assembleroient, & le Roy y envoya entre autres Geoffroy de Sargines, qui fut depuis Sénéchal du Royaume de Jerusalem.

On convint que le Roy rendroit la Ville de Damiette, & que le Soudan le mettroit en possession de tout le Royaume de Jerusalem. Que tous les malades & les blesez de l'Armée seroient transportez à Damiette; qu'on y pourvoiroit à leur sureté jusqu'à ce qu'ils fussent gueris & en estat d'en

1250.

Il propose
un accommodement.

Ibid.

Ibid.

On convient
de leur rendre
Damiette.

1250.

partir ; que le Roy en tireroit toutes les machines de guerre qui lui appartenoient ; que les Sarrazins laisseroient emporter aux François tous les Magazins de chair salée qu'ils y avoient faits, & qu'ils pourroient, après avoir évacué la place, en tirer des provisions pour de l'argent à un prix raisonnable.

*Les Infidelles
veulent avoir
le Roy pour
otage, & rem-
pent là-dessus
la Négociation.*

Quand ce Traité eut esté conclu, le Soudan demanda des otages, pour assurance de l'exécution. On lui offrit de lui donner un des deux freres du Roy, le Comte d'Anjou, ou le Comte de Poitiers. Les Députés Mahometans n'en voulurent point, & dirent qu'ils ne recevraient point d'autres otages que la personne du Roy même. A cette proposition, répondit le bon Chevalier Messire Geoffroy de Sargines, ainsi que s'exprime Joinville, que ja n'auroient les Turcs la personne du Roy, & qu'il aimoit beaucoup mieux que les Turcs les eussent tous tuez, qu'il leur fust reproché qu'ils eussent baillé leur Roy en gage. D'autre part, le Roy vouloit qu'on acceptast cette condition, & fit tous ses efforts, afin qu'on lui permît de se sacrifier lui-même pour le salut de son Peuple; mais il ne fut point obéi.

Soit que les Infidelles n'eussent commencé à traiter avec les François, que pour les amuser, soit que l'état fâcheux où ils les voyoient réduits, leur fît esperer de les amener aux plus dures conditions, ils rompirent la négociation sur ce refus. Cette seconde raison paroît la plus vrai-semblable ; car on ne vit jamais d'Armée accablée en même temps de plus de maux & de miseres, que l'estoit celle des Chrestiens : peu de jours après qu'on eut pris la funeste résolution de demeurer dans ce Camp, les maladies se mirent dans tous les quartiers, & principalement le scorbut & les fievres malignes, causées par les extrêmes chaleurs : mais ce qui augmenta la

corruption de l'air, fut l'infection des corps qui avoient été jettez dans la riviere après les deux batailles, & qui au bout de neuf ou dix jours revenans sur l'eau, s'amasserent auprès du Pont de communication des deux Camps, répandant fort loin une puanteur insupportable.

On eût remedié à ce mal, si on eût voulu rompre le Pont ; mais on n'avoit garde de prendre cet expedient, pour ne pas séparer les deux Camps. Le Roy paya cent hommes, pour faire couler les cadavres par dessous le Pont, & ce travail dura huit jours, parce que ce Prince par pieté vouloit qu'on démeslast les corps des Chrestiens d'avec ceux des Mahometans, afin de pouvoir enterrer les premiers, qu'il regardoit comme les Reliques d'autant de Martyrs qui avoient donné leur vie pour Jesus-Christ. Cette peine qu'on se donna à remuer tous ces corps déjà tout pourris, & qui dura si long-temps, ne servit qu'à empester l'air encore davantage. Nul de ceux qui y furent occupez, ou qui y furent présens, ne manqua d'estre frappé de maladie, tous en moururent, & tout le Camp ne fut plus qu'un Hôpital & un Cimetiere.

Ce fut là pour le Saint Roy une épreuve digne de sa constance & de sa charité. Jamais ni l'une ni l'autre ne parurent en lui plus heroïques. Il adoroit les ordres secrets de la Providence de Dieu, & benissoit la main qui le frapoit d'une si rude maniere. Il prodigua ses Trésors pour soulager les malades. Il étoit sans cesse au chevet des mourans, pour les consoler & les disposer à faire à Dieu de bon cœur le sacrifice de leur vie. Et quelques raisons que lui apportassent ceux qui vouloient le détourner de ce saint exercice, de peur que lui-même ne fust frappé du mal, il ne les écoutoit point. Sa présence & ses exhortations soutenoient

1250.

*Contagion
dans l'Armée
du Roy.
Ibid.*

*Guillelm.
Carnotensis
de vita & mi-
raculis S. Lu-
dovici.*

Ibid.

1250.

foûtenoient le courage des moins re-
fignez, & un témoin oculaire de ce
charitable soin, nous raconte que
lui-même étant allé visiter un des Va-
lets de Chambre de ce Saint Prince,
nommé Gaugelme, pour l'exciter à
la confiance en Dieu au moment de
sa mort, auquel il touchoit, le ma-
lade lui repartit. „ J'attens à mourir
„ que mon Saint Roy m'honore de
„ sa présence, & je ne partiray point
„ de ce monde, que je n'aye reçu
„ cette consolation. Le Roy la lui
donna; & à peine fut-il sorti de la
tente, que le malade expira. Pour
comble de malheur, le Roy fut fra-
pé du mal comme les autres. Mais ce
n'étoient pas les maladies seules qui
désoloient l'Armée, la famine le fai-
soit encore plus cruellement.

Joinville.
Nangius in
Gestis Ludo-
vici.

Les Sarrazins n'ayant plus rien à
craindre de gens demi morts, & qui
n'avoient pas seulement la force de
porter leurs armes, se rendoient im-
punément maîtres de la Campagne.
Non seulement ils se posterent entre
le Camp du Roy & Damiette, d'où
lui venoient tous ses vivres; mais en-
core ils s'emparèrent de la riviere par
où les barques montoient au Camp
pour le ravitailler. Ils firent trans-
porter par terre des bois tout prépa-
rez, & qu'il étoit aisé de rassembler
les uns avec les autres pour faire des
bateaux. Ils en composèrent une
Flotte, qu'ils armerent, & dont ils se
servirent pour enlever toutes les bar-
ques qui retournoient du Camp à
Damiette. On étoit si peu averti de
ce qui se passoit entre Damiette & le
Camp, faute d'espions, qu'on étoit
surpris de ce que ces barques ne reve-
noient point, & on n'apprit ce der-
nier malheur, que par une de celles
du Comte de Flandre, qui s'échappa
au travers la Flotte Sarrazine. On
scût par ceux qui montoient cette
barque, que les deux derniers con-

Tome III.

vois qui étoient partis de Damiette,
avoient été pris; que les Sarrazins s'é-
toient rendus maîtres de quatre-vingt
des Vaisseaux qui portoient les mu-
nitions, & que tous ceux qui étoient
dessus, avoient été passez au fil de
l'épée.

12501.

Dans cette extrémité, on prit la ré-
solution de quitter ce Camp, & de
tâcher de faire retraite vers Damiet-
te. C'étoit une chose bien difficile.
Les Sarrazins qui voyoient bien qu'on
en viendrait là, avoient une Armée
toute prête à charger l'arrière-garde
durant la marche, & ce n'étoit pas
là encore le plus grand danger. Il y
avoit du Camp à Damiette près de
vingt lieues, & il falloit les faire au-
travers d'une multitude innombra-
ble d'ennemis, qui gardoient les pas-
sages & les défilez. Mais c'étoit une
nécessité, & il falloit tout hazar-
der.

Le Roy, pour mieux assurer le pas-
sage du Pont de communication, qui
aboutissoit au Camp du Duc de Bour-
gogne, fit faire à la teste de ce Pont
une Barbacane, c'est-à-dire, une es-
pece de Fort ou de grande Redoute,
au travers de laquelle l'Armée devoit
défiler par deux ouvertures. On étoit
alors au cinquième d'Avril.

Joinville.

Avant que l'Armée se mit en mar-
che, le Roy fit passer tous les bagages
& tous les malades. Il les suivit, étant
malade lui-même, & confia l'arrière-
garde à Gaucher de Châtillon. Dès
le premier mouvement que fit l'Ar-
mée, les Ennemis chargerent l'arri-
re-garde, & prirent le Seigneur Er-
rart de Valery; mais il fut repris par
Jean son frere, & les Infidèles furent
repoussez. Ils n'osèrent plus revenir,
jusqu'à ce que presque toute l'Armée
étant passée, il n'y eust plus au-delà de
la riviere, que ceux qui gardoient la
Barbacane. Car en ce moment, les en-
nemis après une gresle de flèches &

Elle quitte
son Camp &
est attaquée
par le Enne-
mi dans sa
retraite.

N n.

Epist. S. Lu-
dov. de cap-
tione sua.
Joinville.

1250.

de pierres, dont ils accablèrent ceux qui défendoient ce Fort, vinrent y donner l'assaut. Il fut soutenu quelque temps; mais les Soldats eussent succombé, si le Comte d'Anjou n'eust repassé promptement, pour charger les Ennemis, qu'il obligea de reculer, & par ce moyen il donna le temps à cette Troupe de passer le Pont, qu'il passa ensuite lui-même.

Le Roy ordonna qu'on fît de grands feux dans le quartier des malades, tant pour leur commodité, que pour éclairer le Camp durant la nuit. On les avoit placez sur le bord de la rivière, pour les mettre dans des bateaux, afin de les transporter à Damiette. Quelques Sarrazins vers le commencement de la nuit, s'étant coulez dans le Camp, donnerent sur ce quartier-là, & firent un assez grand massacre de ces malheureux, jusqu'à ce qu'ayant esté apperceus à la lueur de la flamme, ils en furent chassés.

Le Roy avoit encore quelques Vaisseaux assez grands & assez bien armez. On le pria de se mettre dans un de ces Vaisseaux; car quelque risque qu'il y eust à courir sur l'eau, il y en avoit beaucoup moins qu'à aller par terre, parce qu'il n'estoit pas fort difficile aux plus grands Vaisseaux de passer malgré la Flotte Sarrazine, composée pour la plupart de simples Barques. En effet, plusieurs Vaisseaux passerent jusqu'à Damiette, & entre autres celui où le Legat s'estoit embarqué avec quelques Evêques, aussi bien que celui du Duc de Bourgogne. Mais le Roy ne voulut jamais prendre ce parti, disant qu'il ne pouvoit se résoudre à abandonner tant de vaillans hommes, avec lesquels il estoit resolu de périr.

Il marcha donc à l'arrière-garde, que commandoit Gaucher de Châtillon. Il n'avoit de ses propres Gendarmes avec lui que Geoffroy de Sargi-

nes, ayant placé tout le reste dans le Corps de bataille; & sa foiblesse ne lui permettant pas de s'armer, il estoit sans cuirasse & sans casque. L'Armée n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'elle se vit harcelée par les Troupes Sarrazines. Le Roy avoit commandé que l'on rompist tous les Ponts qui se trouveroient sur la route, dès que l'Armée les auroit passés; mais ses ordres n'avoient point esté exécutés par la negligence, ou par la précipitation de ceux qui en estoient chargés; de sorte que les Sarrazins tombaient de toutes parts sur l'Armée, & sans s'engager au combat, ils se contentoient d'escarmouches redoublées à tous momens. Guy de Chastel Evêque de Soissons, de la Maison de Châtillon sur Marne, ne songeant plus qu'à périr glorieusement, s'abandonna en une de ces escarmouches au milieu des ennemis, & après en avoir tué grand nombre de sa main, il y demeura avec plusieurs autres.

Le Roy fut ainsi attaqué diverses fois; mais toujours promptement secouru, & couvert par Geoffroy de Sargines, dont il faisoit depuis l'éloge en toutes rencontres, & disoit qu'il n'avoit jamais vû de Chevalier faire tant & de si vaillans exploits l'épée à la main, que ce Seigneur en avoit fait pour le défendre durant cette marche. Il fut conduit au travers de tous ces dangers jusqu'à une petite Ville nommée Casel dans l'Histoire de Joinville, & par d'autres Sarmosac ou Charmafach, où il tomba en une si grande défaillance, que l'on crut qu'il alloit expirer.

Ce fut là que Gaucher de Châtillon sur Marne, défendit seul l'entrée d'une rue étroite, par où l'on arrivoit à la maison où estoit le Roy. Ce Seigneur pendant long-temps donnoit à grands coups de sabre sur tous les Infidèles, qui approchoient, criant de

1250.

Joinville.

Joinville.

Ibid.

Joinville.

1250.

toute sa force , à Châtillon , Chevaliers , à Châtillon , mais en vain , personne ne paroïssoit. Les Ennemis lui tiroient de loin une infinité de flèches, dont son bouclier se trouvoit à tous momens couvert, & d'où il estoit obligé de les arracher de temps en temps , ne pouvant en soutenir le poids. On n'apprit cette surprenante valeur que par un Sarrazin, qui ayant eu la hardiesse de le joindre , après qu'il l'eut vû tout épuisé de forces, le tua , & emmena son cheval tout couvert du sang de ce vaillant homme.

Ibid.

Cependant Philippes de Montfort, qui fut depuis Seigneur de Tyr, vint trouver le Roy , & lui dit qu'il venoit de voir aux premiers rangs de l'Armée ennemie l'Emir, avec qui on avoit traité d'une Trêve quelques jours auparavant, & que s'il vouloit, il iroit trouver de sa part, pour voir s'il ne pourroit point lui persuader d'entendre à quelque nouveau Traité. Le Roy le pria de le faire, & de dire à l'Emir qu'on estoit prest d'accepter telles conditions qu'il voudroit.

Montfort alla trouver l'Emir, & en l'abordant, tira l'anneau qu'il avoit au doigt, & le lui presenta pour assurance de la parole qu'il lui donneroit. Il lui dit qu'on estoit prest de traiter d'une Trêve aux conditions que le Soudan avoit demandées quelques jours auparavant.

Le Roi est fait prisonnier avec plusieurs autres Seigneurs.

L'Emir qui sçavoit les intentions du Soudan, le desir qu'il avoit de se revoir en possession de Damiette, la crainte où il estoit que les restes de l'Armée ne s'y cantonnassent, pour attendre de nouveaux secours d'Europe, écouta la proposition de Montfort, & consentit à traiter de nouveau; mais un moment après, un Heraut du Roy, nommé Marcel, soit que la crainte du péril lui eust troublé l'esprit, soit par un zele à contre-temps pour la vie de son Maître,

vint sans ordre crier de toutes parts. *Seigneurs Chevaliers, rendez-vous tous, le Roy vous le mande par moi, & ne le faites point tuer.* Alors tous obéirent à ce prétendu commandement du Roy, & se rendirent prisonniers aux Infidelles. Ce qui ayant esté rapporté à l'Emir, il dit à Montfort qu'il n'étoit plus question de Traité, puisqu'on s'estoit rendu, & qu'on avoit mis les armes bas. En même-temps l'Emir Gemaledin étant entré dans Casel sans résistance, fit le Roy prisonnier. Ce Prince pour se consoler, demanda son Breviaire à son Chapelain pour le dire; & il le fit avec autant de tranquillité, que s'il eust esté en une santé parfaite, & dans son Palais de Paris. Les Comtes de Poitiers & d'Anjou, avec tous ceux généralement qui alloient par terre à Damiette, furent enveloppez par les Infidelles, & obligez de se rendre, & pas un n'échapa, tout fut tué ou pris.

1250.

Epist. Ludou-
vici de cap-
tione sua.

Le sort de ceux qui descendoient par la riviere vers Damiette, ne fut pas plus heureux, & excepté le Vaisseau du Legat, & peu d'autres, tous tomberent entre les mains des Infidelles. L'escorte de Cavalerie que le Roy avoit donnée aux Vaisseaux, s'enfuit vers Damiette, & les abandonna à leur malheur. Un vent contraire fort violent, qui s'éleva, les empêcha de profiter du courant de la riviere, à la faveur duquel, plusieurs auroient pû s'échaper. Ils avoient & en queue & en teste des Vaisseaux Sarrazins, & à leur gauche sur le bord du Nil, des ennemis sans nombre, qui leur tiroient des flèches, & leur jettoient sans cesse du feu grégeois en si grande quantité, que l'air en paroïssoit tout enflammé. Ceux que le vent pouffoit contre ce rivage, estoient aussitôt pris & égorgés par les Infidelles, excepté ceux qui paroïssient gens de marque, dont ils esperoient tirer une

Joinville.

1250.

bonne rançon. Ce massacre fit resoudre le Sire de Joinville à faire jeter l'ancre au milieu du fleuve. Mais il vit dans le moment quatre grands Vaisseaux Ennemis venir vers lui, & de l'avis de ceux qui estoient en sa compagnie, il se rendit, après avoir jetté à la riviere un petit coffre, où il avoit toutes ses pierreries & quantité de Reliques.

Un de ses Mariniers, pour lui sauver la vie, dit aux Infidelles, que Joinville estoit cousin du Roy; & sur cela un Sarrazin, qui vouloit le faire son prisonnier, vint à lui, & lui dit, qu'il estoit perdu, s'il ne le suivoit, & n'entroit dans son Vaisseau. Il y consentit; & s'estant fait attacher à une corde, il se jeta à l'eau avec le Sarrazin même, qui se fit tirer avec lui dans le Vaisseau. Il fut conduit à terre, où d'autres Sarrazins voulurent le tuer; mais celui qui l'avoit pris le tenant embrassé, crioit de toute sa force, *c'est le cousin du Roy, c'est le cousin du Roy*. Cela le sauva, & même le fit traiter avec assez d'humanité, jusques-là, qu'un Seigneur Sarrazin lui fit prendre d'un breuvage dont il fut guéri en deux jours d'une maladie qui l'avoit mis à l'extrémité.

Il fut conduit au Commandant de la Flotte, qui lui demanda, s'il estoit cousin du Roy. Il répondit que non, & que c'estoit un de ses Mariniers, qui avoit dit cela de lui-même. Il lui demanda ensuite s'il n'estoit point allié de l'Empereur Fridéric; il répondit qu'il estoit son parent par sa mere. Le General lui repartit qu'à la consideration de ce Prince qu'il estimoit, il auroit des égards pour lui.

Il eut la douleur de voir égorger en sa presence un grand nombre de malades, & entre-autres ce brave Prestre Messire Jean de Vaisy, dont j'ai parlé, qui avoit attaqué & mis en fuite six Capitaines Mahométans sur

1250.

le bord de leur retranchement. Et comme il eut fait dire par le Sarrazin, dont il estoit prisonnier, aux Officiers qui présidoient à ce cruel massacre, *qu'ils faisoient grand mal, & contre le commandement de leur grand Saladin, qui disoit qu'on ne devoit tuer, ne faire mourir homme depuis qu'on lui avoit donné à manger de son pain & de son sel*. Ils lui répondirent qu'ils en usoient ainsi par compassion pour leur misere, & pour leur épargner les douleurs que leur maladie leur causoit.

Ils firent amener devant lui ses Mariniers, & lui dirent qu'ils avoient tous renié Jesus-Christ. Il leur repartit qu'ils ne devoient pas s'y fier; que c'estoit la seule crainte, qui les y avoit obligez, & que si-tost qu'ils pourroient sortir de leurs mains, ils renonceroient à Mahomet, comme ils avoient renoncé à Jesus-Christ. Je vous croi, lui dit l'Amiral; car nostre Saladin avoit coutume de dire, *que jamais on ne vit Chrestien bon Sarrazin, n'aussi d'un bon Sarrazin, Chrestien*.

Un peu après l'Amiral le fit monter à cheval, & marcher à côté de lui, & le mena avec tous les Captifs au lieu où le Roy estoit prisonnier avec ses deux freres, quantité de Seigneurs, & plus de dix mille autres de toutes conditions. Il eut une grande joye d'avoir rejoint le Roy. Ce Prince & tous les Seigneurs en eurent aussi beaucoup de le revoir, parce qu'ils croyoient qu'il avoit esté tué. Mais cette legeré consolation fut beaucoup troublée par le triste spectacle dont ils furent témoins.

Les prisonniers de marque estoient toujours séparés des autres, & ceux-ci estoient renfermez dans une espee de Parc fermé de murailles. Un des principaux Officiers Sarrazins arriva avec des Soldats, & faisant sortir les prisonniers du Parc les uns après les autres, on leur demandoit en for-

1250.

tant, s'ils vouloient renoncer Jesus-Christ; quand ils répondoient que non, on leur coupoit la teste dans le moment, les autres qui renonçoient estoient mis à part.

Joinville & les autres Seigneurs furent mis dans un quartier que les Infidelles faisoient exactement garder, & le Roy dans une tente entourée pareillement d'une grosse garde. Le dessein du Soudan en les faisant ainsi séparer, estoit de traiter en même-temps avec le Roy & avec ces Seigneurs, mais séparément.

On traite de leur rançon.

Ce Soudan leur envoya un de ses Officiers avec un truchement qui leur demanda s'ils vouloient traiter de leur délivrance, & leur dit qu'ils choisissent quelqu'un d'entre-eux pour convenir de leur rançon. Ils choisirent le Comte Pierre de Bretagne, auquel on proposa d'abord de mettre entre les mains du Soudan quelques-unes des Forteresses que les Chrétiens tenoient encore en Palestine; à quoi le Comte répondit que la chose n'estoit pas en leur disposition, mais en celle de l'Empereur Fridéric, comme Roy de Jerusalem, & que ce Prince n'y consentiroit pas. On lui proposa en second lieu, de rendre au Soudan quelques Places qui dépendoient des Chevaliers du Temple ou de ceux de l'Hôpital. Le Comte répondit que cela estoit aussi impossible, parce que ceux à qui on en confioit la garde, faisoient un serment particulier en y entrant, de ne point rendre la Place pour sauver la vie à qui que ce fust. L'Officier Mahométan repartit en colere, qu'il voyoit bien qu'ils ne vouloient pas estre délivrez, & qu'il arriveroit bien-tost des gens qui les traiteroient comme ils venoient d'en voir traiter tant d'autres.

Ils en eurent la peur toute entiere: car un moment après, ils virent venir vers eux un Vieillard Musulman, qui

paroissoit homme de distinction, accompagné de quantité de jeunes Soldats l'épée au costé, & qui leur fit demander par un Interprète, s'il estoit vrai qu'ils crussent en un seul Dieu, & qu'il fût né, crucifié & mort pour eux, & ensuite ressuscité. Ils répondirent tous avec fermeté qu'ils le croyoient ainsi. Mais la répartie qu'il leur fit les surprit beaucoup. „ Si cela „ est, leur dit-il, ne vous découragez point dans l'estat malheureux „ où vous vous trouvez. Vous souffrez, mais vous n'êtes pas encore „ morts pour lui, comme il est mort „ pour vous; & s'il s'est ressuscité lui-même, il aura le pouvoir de vous „ délivrer bien-tost de vostre captivité. Après leur avoir parlé de la sorte, il se retira. Comme on ne devoit gueres attendre une pareille morale de la bouche d'un Mahométan, les Prisonniers tirèrent de là un bon augure pour leur délivrance.

En effet l'Officier du Soudan, qui avoit fait les propositions, dont j'ai parlé, revint les trouver, leur dit que le Roy avoit traité pour lui & pour eux, & qu'ils eussent à députer quatre personnes de leur troupe, pour venir parler à ce Prince, afin de convenir de tout, & de conclure le Traité. Ils choisirent les Seigneurs Jean de Valery, Philippe de Montfort, Baudouin d'Ybelin Sénéchal de Chypre, & son frere Guy Connestable de cette Isle, qui furent conduits au quartier où estoit le Roy, dont la conduite, la fermeté & les manieres également Royales & Chrétiennes, avoient rempli les Infidelles d'admiration & d'étonnement.

Tout foible & tout malade qu'il estoit, on ne lui vit jamais échaper une parole d'impatience ou de chagrin. Il recitoit tous les jours son Breviaire avec son Chapellain, & il se faisoit lire toutes les prieres de la

N n iij

1250.

Ibid.

Constance du Roy dans son malheur.

1150.
Guillelm.
Carnotensis
de vita & mi-
raculis Sancti
Ludovici.

Joinville.

Offre qu'il
fait pour sa
rançon.

Treuve de dix
ans.

Messe contenuës dans le Missel, hormis les paroles de la consécration. Parmi les brutalitez que lui faisoient les Ennemis, il conservoit un certain air d'empire & de majesté, qui les contenoit; de sorte qu'ils disoient quelquefois qu'estant leur prisonnier, il les traitoit comme si eux-mêmes avoient esté ses esclaves. Ils lui firent les mêmes propositions, que j'ai dit qu'ils avoient faites aux Seigneurs prisonniers, touchant les Forteresses de Palestine & des Chevaliers, & il leur fit la même réponse. Pour l'obliger à changer là-dessus, ils le menacerent de le faire *mettre en Bernicles*. C'estoit une espece de torture très-cruelle, où les os du patient estoient tout fracassez. Joinville la décrit, mais d'une maniere où il est difficile de rien comprendre. Cette menace, qui devoit estre beaucoup plus terrible pour le Roy, que celle de la mort même, ne l'étonna point, & ne lui fit rien relâcher de sa fermeté.

Le Soudan voyant bien qu'il ne gagneroit rien par cette voye, lui fit proposer de donner pour sa rançon, & pour celle des autres prisonniers, un million de besans d'or & la Ville de Damiette. Le Roy répondit qu'il ne vouloit point se racheter par de l'argent, qu'il donneroit pour la délivrance de sa personne la Ville de Damiette, & le million de besans pour celle de tous les prisonniers. Le Soudan charmé de la generosité & de la franchise du Roy, lui en envoya faire compliment, ajoutant que par l'estime qu'il avoit pour lui, il lui remettoit la cinquième partie de la somme, & se contentoit de huit cens mille besans, lesquels selon quelques Auteurs contemporains, réduits à la monnoye de France de ce temps-là, faisoient environ cent mille marcs d'argent.

Cet article estant arresté, on con-

vint des autres, qui furent une Treuve de dix ans entre le Roy & le Soudan: que tous les Chrétiens qui avoient esté faits Captifs en Egypte, non seulement depuis cette dernière guerre, mais depuis la Treuve que l'Empereur Fridéric avoit faite avec le Soudan Meledin, vingt-un an auparavant, seroient délivrez. Que les Chrétiens de la Palestine seroient compris dans le Traité avec toutes les Places & tous les Territoires qu'ils possédoient. Que tout ce que le Roy & les Gens de son Armée laisseroient à Damiette de meubles & d'équipages, leur seroit fidèlement conservé, jusqu'à ce qu'on pût les transporter commodement. Que tous les malades & tous les autres Chrétiens, que leurs affaires obligeroient à demeurer à Damiette après le départ de l'Armée, y seroient en sûreté jusqu'au temps qu'ils auroient la commodité d'en partir. Qu'ils pourroient prendre leur chemin par terre ou par mer selon leur volonté, & que le Soudan seroit obligé de donner des saufs-conduits à ceux qui voudroient s'en aller par terre. Que le Roy, outre la somme dont on estoit convenu, & la reddition de Damiette, s'engageroit à délivrer & à faire délivrer de captivité tous les Mahometans qui avoient esté faits prisonniers durant la guerre & depuis la Treuve de l'Empereur avec Meledin.

Les choses estant ainli réglées, il n'estoit plus question que de se disposer au départ & à l'évacuation de Damiette. On fit monter le Roy avec les principaux Seigneurs de son Armée sur quatre Vaisseaux, pour descendre la riviere vers cette Ville, & pour s'abboucher en chemin avec le Soudan en une maison de plaisance sur le bord du Nil, nommée Pharescour. Mais l'accident du monde le plus imprévu rejeta le Roy en de plus fâcheux embarras, & en de plus

1150.
Epist Ludov.
de captione
& liberatione
sua.

Damiette est
rendue aux
Infidèles.

Joinville.

grands dangers que jamais. Ce fut la mort du Soudan, contre lequel les Mammelus avoient fait une conspiration qui éclata sur ces entrefaites, & dont voici les causes & les suites.

*Ce que c'estoit
que les Mam-
melus.*

Ces Mammelus estoient une espece de milice à peu près semblable à celle des Janissaires d'aujourd'hui, excepté qu'elle combattoit d'ordinaire à cheval ; Melech-Sala pere du Soudan l'avoit formée : elle estoit composée de Soldats, qui dès leur enfance avoient esté achetez, soit en Europe, soit en Asie par les ordres du Soudan : ainsi ne connoissans ni leur pere, ni leur mere, ni souvent même leur païs, ils ne pouvoient avoir d'attachement que pour le Prince & pour son service. Il les faisoit élever dans tous les exercices de la guerre, & s'en fit comme un Regiment des Gardes qu'il distinguoit fort des autres Troupes : & c'estoit de-là que se tiroient la plupart des Emirs & des autres Officiers les plus considerables de l'Armée. On leur donna le nom de Mammelus, qui signifioit esclave acheté.

Joinville.

Ce Corps estoit fort nombreux & fort brave, & devint par là redoutable au Soudan même, qui sur le moindre soupçon faisoit couper la tête aux Commandans, & confisquoit tous leurs biens à son profit. Almoadan fils de Melech-Sala estant monté sur le Trône, suivit à contre-temps cette dure politique ; & si-tôt qu'il fut arrivé en Egypte, & qu'il en eut pris possession, il déposa la plupart de ceux qui avoient les charges de la Cour & de l'Armée, pour les donner à d'autres qu'il avoit amenez d'Orient.

Dès lors se forma le dessein de la conjuration, dans laquelle entra la Sultane Sajareldor, veuve du defunt Soudan, qui avoit aussi esté disgraciée. Les Emirs conjurez prévirent bien que si une fois Almoadan estoit maî-

tre de Damiette, & que l'Egypte fût entièrement pacifiée, il estoit d'un caractère à devenir absolu, & à disposer de leur vie selon ses soupçons & ses caprices. C'est pourquoy ils résolurent d'exécuter leur dessein à Pharescour. Ils gagnerent un grand nombre de simples Soldats, & des moindres Officiers qu'ils avoient à leur devotion : & comme il estoit sur le point de partir, après avoir conclu le Traité avec le Roy de France, toute l'Armée se mit sous les armes, & marcha vers Damiette. Pour la faire aller plus promptement, les Chefs des Mammelus firent répandre le bruit que Damiette avoit esté prise sur les Chrétiens, & qu'il falloit se haster pour avoir part au butin. Cette fausse nouvelle donna de mortelles inquietudes au Roy pour la Reine, pour les Princesses & les Dames de qualité, & pour la garnison qu'il y avoit laissée.

De cette maniere le seul Corps des Mammelus, qui faisoient la garde du Soudan, demeura à Pharescour, & ce Prince infortuné, qui ne se défioit de rien, fut ainsi à leur discretion. Il disnoit dans une Tour bastie de bois toute couverte en dehors de belle toille peinte ; ce qui faisoit une espece de tente d'une hauteur & d'une largeur prodigieuse, où il y avoit divers appartemens. Après le repas, comme il se levoit de table, congédiant plusieurs Emirs, pour se retirer dans une chambre voisine, celui qui portoit l'épée nue devant lui selon la coutume, se tourna brusquement, & lui en déchargea un grand coup, qui ne fit cependant que lui fendre la main depuis le doigt du milieu jusques bien avant dans le bras. Le Soudan s'échapa & se sauva vers le haut de la Tour, implorant le secours des Emirs, dont il n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il valoit mieux qu'on

1250,

le tuaist, que non pas qu'il les fist tous mourir, comme il en avoit le dessein. Il se barricada au haut de la Tour, sans qu'on se mist en peine de l'y poursuivre. Mais aussi-tost le feu gregeois fut jetté en divers endroits de la Tour, qui fut en un moment toute en feu. Le Soudan voyant qu'il falloit périr, aima mieux s'exposer à la fureur de ses ennemis, que de brûler vif. Il descendit de la Tour, & se jetta au travers des épées, pour gagner la riviere. Il fut blessé dans le flanc d'un poignard qui y demeura, & avec lequel il se jetta dans l'eau, pour passer la riviere à la nage. Il y fut poursuivi par neuf des Assassins, qui l'y acheverent tout proche du Vaisseau où estoit le Sire de Joinville. Un d'eux nommé Octai l'ayant tiré à terre, lui arracha le cœur de la poitrine. Et aussi-tost montant dans le Vaisseau où estoit le Roy, tenant ce cœur dans sa main toute ensanglantée, il lui dit, que me donneras-tu pour t'avoir vengé d'un ennemi, qui t'en eust fait autant s'il eust vécu? Le Roy ne répondit à cette brutale question que par une œillade, qui fit assez voir à ce Barbare qu'il avoit horreur d'une si detestable action. On ajoute qu'Octai le pria de le faire Chevalier de sa main, que le Roy lui répondit qu'il le feroit volontiers, pourvu qu'il voulust se faire Chrétien, & que cet Infidelle se retira plein de respect pour ce Prince, dont il ne pouvoit assez admirer la fermeté & le courage.

Ibid.

Un moment après entrèrent tout forcenez dans le Vaisseau de Joinville trente de ces Assassins criant tuë, tuë. Chacun en ce moment se crut mort. Plusieurs se jetterent aux pieds d'un Religieux de la Trinité de la suite de Guillaume Comte de Flandre, pour lui demander l'absolution. Le Seigneur Gui d'Ybelin Connestable de

Chypre se jetta à genoux devant Joinville & se confessa à lui. Et je lui donnai, ajoute ce Seigneur, telle absolution, comme Dieu m'en donnoit le pouvoir; mais de chose qu'il m'eust dit, quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot. Mais en droit moy ne me souvenois alors de mal, ne de peché que oncques j'eusse fait; & je m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux, lui tendant le cou, & disant ces mots, en faisant le signe de la Croix. Ainsi mourut Sainte Agnès. Telle estoit la simplicité de ces bons Chevaliers, qui avoient au moins beaucoup de Foy.

Ils n'eurent que la peur; les trente Assassins sortirent du Vaisseau sans faire mal à personne. Ils firent au Roy une pareille algarade sans autre dessein, que de faire épreuve de sa constance, & le lendemain les Emirs envoyèrent demander communication du Traité fait avec le Soudan. Le Comte de Flandre & le Comte de Soissons, avec plusieurs autres Seigneurs, allerent leur parler sur cela. Les Emirs leur repeterent ce qu'ils avoient déjà dit au Roy, que le dessein du Soudan, si-tost qu'il eust esté mis en possession de Damiette, estoit de lui faire couper la tête & à tous les Seigneurs François; & que pour marque de sa perfidie, il en avoit déjà envoyé quelques-uns au grand Caire, qu'il y avoit fait massacrer contre le serment, par lequel il s'estoit engagé à les délivrer tous.

Le Traité fut confirmé. Mais les Emirs voulurent que la moitié de la somme leur fust payée avant le départ du Roy, & il y consentit. Il fut question de faire un nouveau serment de part & d'autre. Les Emirs le firent en leur maniere, & le Roy le reçut: mais ils voulurent lui prescrire la forme du sien. Ce qui causa un grand embarras. Ils en firent composer la formule par quelques Renegats en cette

1250.

Guillaume;
Carnot. in vi-
ta & miracul.
Sancti Ludovici

Serment exa-
crable qu'on
veut exiger
du Roy.
Joinville.

1150.

cette maniere ; qu'au cas que le Roy manquât à sa promesse , il consentoit à estre à jamais separé de la compagnie de Dieu , de la Vierge Marie , des douze Apostres , & des Saints & Saintes du Paradis. Le Roy n'eut nulle peine sur ce point là ; mais la seconde partie lui fit horreur. On vouloit qu'il l'exprimât en ces termes : que s'il violoit son serment , il seroit réputé parjure , comme un Chrétien qui a renié Dieu , son Baptême & sa Loy , & qui en dépit de Dieu crache sur la Croix & la foule aux pieds.

Il protesta que ces horribles paroles ne sortiroient jamais de sa bouche. Les Emirs ayant appris la réponse du Roy , en furent très-irritez , & assurerent celui qui la leur porta , que s'il ne faisoit ce serment comme eux avoient fait le leur de la maniere qu'il avoit voulu , ils lui couperoient la teste & à tous les Seigneurs de sa suite. Cette menace rapportée au Roy ne l'ébranla point , non plus que les instances que lui firent les deux Princes ses freres , lui representant qu'il devoit passer par dessus ce scrupule , puisqu'il estoit en résolution d'exécuter sa promesse avec toute l'exactitude possible.

Danger qu'il court par son refus.

Les Emirs pleins de rage vinrent en foule à sa tente , comme pour le tuer : mais l'avarice estoit un frein pour leur fureur. Ils craignoient de perdre la grosse rançon que le Roy avoit promise , & ils vouloient avoir Damiette. Ils s'imaginèrent que le Patriarche de Jerusalem estoit celui qui empêchoit le Roy de les satisfaire. Un Emir fut sur le point de lui couper la teste. Mais ils se contenterent de le faire lier à un poteau , où il lui serrent les mains avec tant de violence , qu'elles furent en un moment toutes enflées , & le sang en ruisseloit. Ce pauvre Vicillard qui avoit quatre-vingts

Tome III.

1150.

ans , pressé par la douleur , crioit au Roy de toute sa force , ah Sire , ah Sire , jurez hardiment , j'en prens le peché sur moi & sur mon ame , puisque vous avez volonté d'accomplir vostre promesse. Le Roy tint ferme ; & les Emirs voyant qu'il se mettoit peu en peine de toutes leurs menaces , furent contraints d'en passer par où il voulut. Ainsi lui & les Seigneurs prononcerent seulement la premiere partie du serment.

Ce que les Sarrazins avoient vu faire au Roy dans toute la suite de la guerre , & cette intrepidité qu'il avoit toujours soutenue durant sa prison , le leur fit regarder comme un des hommes des plus admirables dont ils eussent jamais entendu parler. L'idée qu'ils avoient de lui estoit telle , que quelques-uns dans leurs assemblées proposerent de le choisir pour leur Soudan à la place de celui qu'ils avoient massacré ; & ils l'eussent fait , à ce que dit Joinville , si ce n'est que d'autres dirent que c'estoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais connu , & qu'il seroit trop leur maistre. Ce Prince s'entretenant un jour avec Joinville de cette idée bizarre des Emirs , lui demanda s'il croyoit qu'en cas qu'ils l'eussent choisi pour leur Soudan , il eût accepté cette offre. Vous auriez esté fou , lui répondit-il naïvement , après que vous les aviez vu de vos yeux mettre en pieces leur dernier Prince. Ho-bien , reprit le Roy , je n'aurois pas balancé un moment à ratifier leur choix. Tant estoit vif & ardent le zele de ce saint Roy , à qui la seule esperance de convertir ces Infidelles à la Religion Chrétienne , auroit fait mépriser son Royaume & les dangers les plus évidens , auxquels il eut esté exposé. Les Sarrazins donnerent la Couronne à la Sultane Sajareldor , lui firent serment de fidelité , & choisirent des Officiers

Joinville.

Q o .

1250.

pour commander les Armées sous son autorité. Ce fut à ces Officiers que le Roy eut affaire pour l'exécution du Traité, qui venoit d'estre conclu de nouveau.

Les Vaisseaux qui portoient le Roy & les Prisonniers voguerent vers Damiette, où tout estoit dans la consternation sur les bruits divers qui avoient couru touchant la personne du Roy & celle des deux Princes ses freres, dont on ne sçavoit rien d'assuré, ni s'ils estoient morts ou en vie. La Comtesse d'Artois y estoit dans une affliction extrême de la mort de son mari. L'incertitude du sort du Roy & des Princes, & l'approche de l'Armée ennemie tenoient la Reine & les Comtesses d'Anjou & de Poitiers dans de mortelles & de continuelles allarmes. Le Duc de Bourgogne & Olivier de Termes, qui commandoient la Garnison, avoient toutes les peines du monde à la rassurer. Les Pisans & les Genoïs furent sur le point d'abandonner la Ville, & de s'enfuir sur leurs Vaisseaux. Il fallut que la Reine s'engageât à leur fournir des vivres à ses dépens, pour les obliger à demeurer. Elle estoit accouchée avant terme d'un fils qui fut nommé Jean, & sur-nommé Tristan, pour marquer la triste & fâcheuse conjoncture de sa naissance. Ces couches prématurées furent l'effet de sa douleur, & trois jours avant qu'elles arrivassent, ayant fait retirer tout ce qu'il y avoit de monde dans sa chambre, excepté un vieux Chevalier de plus de quatre-vingts ans, auquel elle avoit beaucoup de confiance, elle se jeta à genoux, pour lui demander une grace, qu'elle le conjuroit de ne lui point refuser. Il le lui promit avec serment. C'est, dit-elle, que si les Sarrazins se rendent maîtres de la Ville, vous me coupiez la teste avant qu'ils me puissent prendre. Le Chevalier lui répondit

Joinville.

que très-volontiers il le feroit, & que ja avoit-il eu en pensée d'ainsi faire, si le cas y écheoit.

1250.

L'arrivée du Roy remit un peu les esprits; il n'entra pas dans la Place, & le Seigneur Geoffroy de Sargines fut chargé de donner les ordres pour la reddition. La Reine, les Princesses & les autres Dames furent transportées sur les Vaisseaux. On laissa les malades, les machines & les magasins, jusqu'à ce qu'on pût les retirer suivant un des articles du Traité; & les Emirs estant entrez dans la place avec leurs Troupes arborerent leur Etendart sur les murailles.

On ne fut pas long-temps sans s'apercevoir qu'on avoit affaire à des Gens sans Foy & sans honneur; car ils firent main-basse sur tous les malades; & ayant rompu toutes les machines du Roy, ils y mirent le feu. Ils n'en demeurèrent pas là. Les Generaux mirent en délibération s'ils ne traiteroient pas le Roy & le reste des prisonniers comme ils avoient fait les malades. Un des Emirs soutint qu'il ne falloit pas hésiter là-dessus, & citoit même l'Alcoran, qui ordonnoit de ne point faire de quartier aux ennemis de leur Loy: il ajoûta que quand on se feroit défait du Roy de France & de la fleur de la Noblesse Françoisse, on n'auroit point de vengeance à craindre, parce que ce Prince n'avoit que des enfans en bas âge. Peut s'en fallut que cet Emir n'attirât tout le Conseil dans son sentiment. Mais comme il se rencontre toujours quelque homme d'honneur dans les Assemblées les plus dévouées au crime, un autre Emir s'opposa à cette resolution, représentant l'infamie qui en retomberoit sur toute la Nation, & ce qu'on diroit des Mamelus par toute la Terre, quand on sçauroit qu'après avoir massacré leur Soudan, & après un Traité confir-

1150.

mé par des sermens si solennels, ils auroient encore trempé leurs mains dans le sang d'un Prince & de tant de braves Hommes alliez à toutes les Puissances de l'Europe.

Un avis si raisonnable ne fit pas toutefois conclure en faveur des Prisonniers. Mais il suspendit au moins la fureur qui commençoit à s'emparer des esprits, & en attendant qu'on eust pris une dernière résolution, un des Emis autorisé par le plus grand nombre, donna ordre aux Mariniers Sarrazins de remonter les Vaisseaux vers le grand Caire; ce qui fut exécuté sur le champ, & on ne s'arresta qu'à une grande lieue au dessus de Damiette.

Chacun se disposoit à la mort, mais Dieu changea le cœur de ces Barbares; & après bien des contestations, l'honneur l'emporta sur la cruauté. Les Vaisseaux descendirent de nouveau jusqu'à Damiette: on permit aux Prisonniers de sortir des Vaisseaux qui leur tenoient encore lieu de prison, & d'aller trouver le Roy qu'on avoit laissé durant tout ce temps-là dans une Tente sur le rivage. Ils le virent venir vers eux au milieu de vingt mille Sarrazins. On lui avoit préparé un Vaisseau Génois, qui estoit au bord de la rivière. Il ne paroissoit dessus qu'un homme, qui, je ne sçai par quelle raison, folastroit d'une manière à le faire croire fou. Si-tôt que le Roy fut proche du Vaisseau, cet homme donna un coup de sifflet, & à l'instant parurent sur le Vaisseau quatre-vingts Arbalestriers avec leur arc tout bandé. Ils avoient apparemment esté mis là exprès pour la sûreté du Roy, en cas qu'on entreprist de lui faire quelque insulte au moment de son embarquement. Les Infidèles furent si surpris de voir ainsi tout à coup tant de gens sous les Armes, qu'ils s'enfuirent presque tous. Le

Maître du Vaisseau fit aussi-tôt jeter une planche à terre, pour faire passer le Roy dans son bord. Il y entra avec le Comte d'Anjou son frere, Geoffroy de Sargines, Philippe de Nemours, Henri Clement Maréchal de France, le Sire de Joinville, & Nicolas General de la Trinité.

Le Roy, suivant le Traité fait avec les Emirs, devoit avant que de partir d'Egypte payer le quart de la rançon, dont on estoit convenu. Il leur avoit déjà fait délivrer la moitié de cette somme, & en attendant qu'on pût trouver le reste, le Comte de Poitiers son frere estoit retenu par les ennemis. Ce retardement, qui fut d'un ou deux jours, paroissoit bien long aux François en un país où tout estoit à craindre. C'est pourquoi le Comte Pierre de Bretagne, le Comte de Soissons, & plusieurs autres, vinrent sans différer davantage prendre congé du Roy, qui ne put obtenir d'eux d'attendre la délivrance du Comte de Poitiers. Ils mirent à la voile, pour retourner droit en France. Mais le Comte de Bretagne n'eut pas la satisfaction de revoir sa patrie, étant mort de maladie sur la mer.

Après avoir ramassé tout l'argent que l'on put pour fournir le reste de la somme, il manquoit encore trente mille livres que le Roy contraignit par autorité le Maréchal du Temple de lui donner du Tresor des Templiers, quelque difficulté qu'il en fist sous de vains prétextes. Enfin ayant satisfait à tous les articles du Traité avec une exactitude qui alloit jusqu'au scrupule, le Comte de Poitiers vint le joindre, & en même-temps on fit voile vers la Palestine.

Le Roy arriva au Port d'Acre le huitième de May en très-mauvais équipage: mais plein de joye d'avoir tout perdu pour Jesus-Christ, & se faisant beaucoup plus d'honneur de ce

1150.

*Il paye une
partie de sa
rançon.*

*Il arrive au
Port d'Acre.*

1250.

*Ce qui se
passoit en
France durant
ce temps-là.*

*Epist. Episc.
Mailil. ad
Innocent. IV.
Tom. 7. Spi-
cilegii.*

qu'il avoit souffert en Egypte pour la cause de la Foy, que de tant de grandes actions qu'il y avoit faites.

Tandis que ces choses se passaient en Orient, on se repaissoit en France de diverses nouvelles, dont les dernières estoient toujours plus avantageuses que les autres. Celles de l'heureuse descente, qu'on avoit fait en Egypte, & de la prise de Damiette, dont on eut des avis certains, furent, comme c'est l'ordinaire, le fond sur lequel on en fabriqua plusieurs autres, qui en tiroient toute leur vraisemblance, & que l'on croyoit avec le plus grand plaisir du monde. Selon ces bruits, la prise de Damiette avoit esté suivie de celle du grand Caire & de la défaite entière du Soudan, & la nouvelle avoit esté confirmée par une Lettre écrite à un Commandeur de l'Ordre des Hospitaliers. Sur quoi l'Evêque de Marseille écrivit au Pape le détail de la prise du Caire & de la victoire remportée par le Roy. Ce n'estoit par tout que réjouissance, principalement en France, d'autant plus que selon la même Lettre le Roy & les Princes ses freres estoient en parfaite santé. On y ajoûtoit, sans l'asseurer néanmoins qu'Alexandrie avoit esté abandonnée par les Infidèles. Mais plus la joye avoit esté grande, plus le fut la consternation causée par les assurances que l'on reçût quelques jours après de la captivité du Roy, de celle de tous les Princes & Seigneurs, des maladies contagieuses qui l'avoient précédée, & qui avoient fait périr la plus grande partie de l'Armée.

Tous les Princes Chrétiens firent paroître leur douleur d'un si funeste désastre, & excepté peut-estre Frédéric & ses Partisans, qui esperoient que ce mauvais succès retomberoit sur le Pape, toute l'Europe prit part à une perte qui estoit commune à toute la Chrétienté.

La Reine Blanche plus affligée que tous les autres, sans néanmoins se laisser accabler par la douleur, pensa à apporter promptement tout le remède qu'elle pourroit, à un mal si pressant. Elle obligea tous ses Sujets à faire les derniers efforts pour la rançon du Roy & de tant de braves Seigneurs, & pour envoyer du secours à Damiette.

Le Pape Innocent, qui avoit en cela les mêmes intérêts que la Reine, n'oublia rien pour seconder ses desseins. Il écrivit avec empressement aux Evêques de Paris, d'Evreux & de Senlis, leur ordonnant de presser les Provençaux, les Toulousains, & généralement tous les François, qui avoient autrefois pris la Croix, de passer en Orient, dès qu'ils en auroient reçu les ordres de la Reine. Il écrivit sur le même sujet en Allemagne, en Frise, en Norvege, pour faire hâter les Croisez de tous ces Pais-là. Alphonse fils de Ferdinand Roy de Castille, prit la Croix à cette occasion, & envoya une Ambassade au Roy d'Angleterre, pour le solliciter de se croiser comme lui, & de se disposer incessamment au voyage d'Outre-mer.

Fridéric même fit partir des Ambassadeurs pour aller trouver le Soudan, dont il ne sçavoit pas la mort, afin de tâcher par toutes sortes de moyens de procurer la délivrance du Roy. Plusieurs jugerent autrement de la fin de cette Ambassade, & on soupçonna que les Envoyez avoient des ordres secrets de faire tout leur possible, pour persuader au Soudan de le retenir prisonnier; car il voyoit avec chagrin & avec inquietude les liaisons étroites du Roy avec le Pape. Quoiqu'il en soit, tous ces mouvemens que la prison du Roy causa en Europe, eurent peu d'effet, & en produisirent même en France un très-fâcheux, & qui n'estoit pas le premier de cette na-

1252.

Joinville.

1250.
Fanatisme
dans les Croi-
sades.
Mach. Paris.

ture que l'on y eust vû.

En ce temps des Croisades plus qu'en aucun autre, le peuple passoit aisément des sentimens de pieté & de zele jusqu'aux plus grands excès de fanatisme. Un Hongrois nommé Jacob, âgé de soixante ans, Apostat del'Ordre de Cisteaux & même de la Religion Chrétienne (car il avoit secrettement embrassé celle de Mahomet) estoit en Europe l'espion des Soudans d'Egypte. On prétend que c'estoit le même, qui avoit, environ quarante ans auparavant, inspiré à ce nombre infini d'enfans, dont j'ai parlé sous le regne de Philippe Auguste, le dessein ou plutôt la fureur d'aller à la Terre-Sainte, & dont la plupart périrent malheureusement. Ce scelerat que l'usage des fourberies avoit rendu plus habile que jamais à contrefaire le Prophete, s'adressa aux gens de la Campagne, & sur tout aux Bergers, & entreprit de leur persuader que Dieu vouloit se servir d'eux pour délivrer la Terre-Sainte & le Roy de la tyrannie des Sarrazins; que la divine Providence avoit fait avorter tous les desseins de ces Grands du monde & de ces fiers Guerriers, qui se confioient dans leurs forces & dans leur vaillance, afin de se réserver la gloire d'exterminer le Mahometisme par les mains des foibles; que Jesus-Christ, qui s'estoit donné estant sur la terre le nom de Pasteur & d'Agneau de Dieu, avoit jetté les yeux pour cet effet sur ceux qui menoient une vie simple & innocente dans la conduite des Troupeaux. Il scût si bien faire valoir cette extravagance à la faveur de quelques tours de Charlatan qui passaient pour des miracles auprès de ces bonnes gens, qu'il en assembla un très-grand nombre, & les engagea à le suivre. Ce fut de ces gens-là, qu'il commença à former sa milice, à qui l'on donna par cette raison le nom de Pastoureaux.

Elle fut bien-tost grossie par une multitude infinie d'autres gens de la campagne & de la lie du peuple, de tous les vagabonds & de tous les voleurs du Royaume.

La Regente qui avoit besoin de Soldats, pour envoyer en Palestine au secours du Roy, ne s'opposa point d'abord à cette manie, dont elle esperoit tirer avantage: mais ces Pastoureaux firent tant de désordres; ils commirent tant d'impietez, & porterent leur insolence si loin contre les Ecclesiastiques, les Religieux, & les Evêques, & leur Chef dans ses Prédications parloit du Pape & de l'Eglise avec tant d'audace & d'impudence, qu'elle commença à apprehender de fâcheuses suites de ces mouvemens. Ils allerent à Orleans, où la Populace s'étant jointe à eux, ils firent main-basse sur les Gens d'Eglise, & l'Evêque Guillaume de Bussi eut beaucoup de peine à se sauver. Ils se répandirent de là dans le Berri, & puis dans la plupart des Provinces du Royaume, faisant par tout des ravages épouvantables. Plusieurs d'entre eux eurent la hardiesse de venir dans Paris même pour y soulever le petit Peuple. Mais ce detestable Vieillard ayant été dans un tumulte assommé d'un coup de hache auprès de Bourges, & un autre de leurs Chefs ayant esté pris en Angleterre & mis à mort, il n'en fallut pas davantage pour déconcerter toute cette canaille, & en fort peu de temps elle fut dissipée.

Quelque application que la Regente apportast pour se mettre en estat d'envoyer au Roy des secours d'hommes & d'argent, sa principale vûe estoit de l'engager à revenir au plutôt: & dès qu'elle le scût en Palestine, elle lui écrivit fortement pour l'obliger à hâster son retour. C'estoit aussi la résolution du Roy, qui avoit même fait déjà tout préparer pour son

O o iij

1250.

Nangius
in Gestis Lu-
dovici.

Joinville.
Epist. Sancti
Ludovici de
captione sua.

1250.

départ. Mais il commença à balancer depuis son arrivée en Palestine, & sur tout lorsqu'il sceut la conduite que les Infidelles tenoient pour l'exécution du Traité.

Il avoit esté reçu à Acre avec de grands témoignages de joye par le peuple, la Noblesse & le Clergé, & avec le respect & tous les honneurs dûs à la Majesté Royale. Son premier soin fut de mettre en liberté tous les Esclaves Mahometans. Il les fit monter sur des Vaisseaux, pour estre conduits en Egypte, s'assurant que les prisonniers Chrestiens, & ceux qui étoient restez malades, dès qu'ils pourroient souffrir la mer, lui seroient renvoyez selon le Traité, sur les mêmes Vaisseaux : mais les Sarrazins continuant d'user de leur perfidie ordinaire, ne lui en renvoyèrent que quatre cens, de plus de douze mille qu'ils estoient ; encore fallut-il qu'une partie de ceux qui furent relâchez, payassent leur rançon. Pour ce qui est des équipages & des magazins, ils n'en voulurent rien rendre. Ils assommerent encore plusieurs malades, & ce qui affligea le plus le Saint Roy, c'est qu'il apprit par ceux qui revinrent que les Sarrazins parmi les prisonniers avoient fait un choix des jeunes Gens les mieux faits ; que les ayant tous assemblez, ils les avoient exhortez à se faire Mahometans ; que ceux qui avoient refusé de le faire, avoient eu sur le champ la teste coupée, & que plusieurs autres par la crainte de la mort avoient renoncé à leur Religion.

Ce Barbare procedé fit connoistre au Roy que la Terre-Sainte, qu'il avoit fait comprendre dans le Traité de Trêve, étoit moins en seureté que jamais. Cette crainte ralluma son zele, & lui fit mettre en délibération, s'il partiroit ou non. Il fit une assemblée générale des Seigneurs de sa Cour

& de son Armée, & leur proposa en peu de mots les raisons de son irrésolution. Il leur dit que la principale, qui devoit l'obliger à partir, étoit les Lettres pressantes de la Reine sa mere, qui lui représentoit que la Trêve qu'il avoit faite avec le Roy d'Angleterre, étoit prest de finir, & qu'elle voyoit les Anglois fort disposez à venir au plûtost attaquer la France. „ D'autre part, ajoûta-t-il, les Peuples & les Seigneurs de la Palestine „ sont incessamment à me représenter „ le danger où je les expose, en les „ abandonnant à la merci des Infidelles. Ainsi je vous prie de me dire „ vos avis là-dessus, & de penser sérieusement à une affaire de cette „ importance. Dans huit jours, je „ vous rassembleray, pour prendre „ ma résolution selon les conseils que „ vous me donnerez.

Dans cet intervalle le Roy faisant lui-même ses reflexions, & consultant à tous momens Dieu & son zele, penchoit beaucoup plus à demeurer en Palestine, qu'à retourner en France, & souhaittoit de tout son cœur, que les Seigneurs lui donnassent ce conseil. Mais le jour qu'il leur avoit marqué, étant venu, il les trouva presque tous dans le sentiment contraire. Le Seigneur Guy de Mauvoisin fut chargé de porter la parole, & parla au Roy de cette maniere.

„ Sire, Messeigneurs vos freres, & „ tous vos autres fidelles Serviteurs „ sont d'avis que vous vous embarquiez au plûtost, pour retourner „ en France. Vostre Royaume a un „ besoin pressant de vostre présence. „ Vous ne pouvez demeurer ici avec „ honneur : le séjour que vous y ferez „ sera très-inutile. De deux mille „ huit cens Chevaliers, que vous aviez „ en partant de Chypre, il ne vous en „ reste pas cent, & ils manquent d'argent & de tout. Vous n'avez pas ici

Epist. S. Ludov. de captione & liberatione sua.

1250.

1250.

„ une seule Place, dont vous puissiez
 „ disposer. Enfin supposé que vous
 „ pensiez à continuer la guerre contre
 „ les Infidelles, il faut pour cela mê-
 „ me repasser la mer, afin de faire un
 „ nouvel armement, & revenir avec
 „ de plus grandes forces. Au lieu que
 „ dans l'extrémité où vous vous trou-
 „ vez, vous n'êtes point en état de
 „ rien entreprendre, mais en un dan-
 „ ger évident de périr, & de périr
 „ sans honneur, & sans tirer l'épée.

Ce discours fit beaucoup de peine au Roy, & quoique Mauvoisin en commençant lui eût dit qu'il lui parloit au nom de presque toute l'Assemblée, qui par son silence, sembloit approuver ses remontrances, il voulut avoir les avis de tous en particulier. Il commença par les Comtes d'Anjou & de Poitiers ses freres. Il fit après eux parler le Comte de Flandre & plusieurs autres Seigneurs. Tous ne répondirent rien autre chose, sinon qu'ils étoient du sentiment du Seigneur de Mauvoisin.

Quand le Roy demanda celui de Jean d'Ybelin Comte de Jaffe, il se défendit d'abord de le dire, parce que possédant plusieurs Places dans la Palestine, il paroistroit parler pour ses propres intérêts, s'il étoit du sentiment contraire à celui de tant de braves Chevaliers. Le Roy l'obligea toutefois de parler: & il dit, que supposé que le Roy ne fust pas dans une entière impuissance d'avoir des Troupes capables de tenir la Campagne, il étoit de la gloire d'un aussi grand Prince que lui, de demeurer en Palestine, avec l'esperance d'y prendre quelque revanche sur les Sarrazins, qu'il lui seroit honteux de se retirer sur sa perte, & de paroître en Europe avec les débris de son Armée, & tout le mauvais équipage d'un Prince vaincu, sans avoir fait quelque effort pour se relever, & pour réparer ses disgraces.

1250.

Quand ce vint au Sire de Joinville, qui ne put parler que le quatorzième, il se déclara pour l'avis du Comte de Jaffe, & commença à refuter une partie des raisons qui avoient esté alleguées par le parti contraire. Il dit sur l'article du défaut d'argent & de Troupes, sur quoi on avoit le plus insisté, que le Roy avoit encore tout le Tresor qu'il avoit fait mettre en reserve à Acre; qu'avec cet argent on ne manqueroit point d'hommes; que la Morée & les autres païs voisins fourniroient des Chevaliers & des Soldats en abondance, dès qu'on sçauroit que le Roy payoit largement ses Troupes, qu'il sembloit qu'on comptast pour rien un nombre infini de prisonniers de toute qualité, que les Infidelles avoient entre leurs mains; que quand on sçauroit en Egypte le départ du Roy, il en coûteroit à tous ces malheureux ou leur vie, ou leur Foy, ou au moins leur liberté; qu'il n'y avoit personne dans l'Assemblée, qui n'eût parmi ces prisonniers des parens ou des amis, & qu'il estoit de leur generosité de ne les pas laisser malheureusement périr. Il prononça ces dernières paroles avec tant de vehemence, & d'une maniere si touchante, qu'il leur tira à la plupart les larmes des yeux.

Le Seigneur Guillaume de Beaumont, qui parla après Joinville, appuya son sentiment; mais le reste suivit l'avis contraire. Le Roy fort embarrassé ne voulut encore rien décider, & remit jusqu'à huit autres jours à leur dire sa dernière resolution. Après le dîner, qui suivit immédiatement le Conseil, il dit en riant à Joinville, Jeune homme, je vous trouve bien hardi d'opiner, comme vous avez fait, contre le sentiment de tant de vieux Capitaines, & d'oser leur tenir teste. Mais si je demeure en Palestine, ajouta-t-il, y resterez-vous avec moi? J'y

Joinville

An. 11, 0.

resterai, Sire, répondit Joinville, fust-ce à mes propres dépens. Le Roy lui témoigna en particulier, qu'il lui faisoit un très-grand plaisir; que son dessein estoit de ne pas repasser si-tost en France, mais il lui recommanda de lui garder le secret jusqu'à ce qu'il se fust déclaré.

*Le Roy prend
la resolution
de demeurer
en Palestine.*

Le Dimanche suivant, le Roy assembla de nouveau le Conseil, où il parla de la sorte. „ Seigneurs, je suis „ également obligé & à ceux qui me „ conseillent de repasser en France, & „ à ceux qui me conseillent de demeurer en Palestine, persuadé que je „ suis, que tous n'ont en vûe que mes „ interets & ceux de mon Royaume. „ J'ai balancé les raisons des uns & des „ autres, & je me suis enfin déterminé à ne pas quitter la Palestine. Je „ sçai que ma presence seroit utile en „ France, mais elle n'y est pas nécessaire. La Reine ma mere l'a gouvernée jusqu'à present avec tant de sagesse, que je puis m'en reposer sur elle; & en cas que les Anglois fissent quelque entreprise, elle a de quoi se défendre. Au contraire, si je parts, c'en est fait de la Terre-Sainte. Je „ suis venu pour la tirer des mains des „ Infidelles, & je ne puis me refoudre à estre cause par mon départ de son entière ruine. Au reste, je n'oblige personne à demeurer avec moi. Je „ vous dis seulement, que ceux de vous „ autres qui voudront me tenir compagnie, ne manqueront de rien, & „ que mes finances ne seront pas plus à moi qu'à eux.

Cette declaration fut un coup de foudre pour la plûpart de l'Assemblée, qui en parut toute consternée. D'un costé, la passion que chacun avoit de revoir sa patrie, après tant de dangers & de fatigues, & les miseres extrêmes qu'ils avoient éprouvées; d'autre part, la honte qu'ils auroient d'abandonner leur Prince, tout cela leur cau-

soit beaucoup d'embarras, & excitoit en leur cœur des mouvemens fort contraires, & bien du trouble; & plusieurs le firent paroître par les larmes qu'ils répandirent. Les sentimens d'honneur & de generosité l'emportèrent sur l'esprit de quelques-uns. Les autres s'embarquerent vers la S. Jean-Baptiste, avec les Comtes d'Anjou & de Poitiers, que le Roy jugea à propos de renvoyer en France, pour consoler la Reine-mere, & la seconder en cas de guerre.

Aussi-tost après le départ des deux Princes, le Roy fit faire des levées de Saldats, & ne fut pas long-temps sans avoir un Corps de Troupes assez considerable pour se faire craindre par les differens partis, qui s'estoient formez parmi les Sarrazins, à l'occasion de la mort d'Almoadan dernier Soudan d'Egypte, massacré par les Mammelus sur le chemin de Damiette.

Cette division dont le Roy esperoit tirer avantage, fut encore une des raisons qui le déterminèrent à différer son départ. En effet, le Soudan de Damas cousin d'Almoadan envoya une Ambassade au Roy, pour lui offrir de le laisser maistre de tout le Royaume de Jerusalem, s'il vouloit se joindre à lui contre les Mammelus.

Le Roy ayant écouté les Ambassadeurs, leur donna de bonnes esperances, & fit porter sa réponse au Soudan de Damas par un Religieux de S. Dominique, nommé Yves le Breton, qui sçavoit l'Arabe; cette réponse fut, que le Roy enverroient incessamment aux Emirs d'Egypte, pour sçavoir d'eux, s'ils estoient resolués à ne pas mieux observer le Traité de Damiette qu'ils n'avoient fait jusqu'alors; & que s'ils continuoient à le violer, le Soudan pouvoit s'asseurer qu'on se joindroit volontiers à lui, pour venger la mort d'Almoadan.

Le Roy envoya pour ce sujet en Egypte

An. 11, 0.

*Negotiations
qu'il y fit.*

1251.

Joinville.

Egypte Jean de Valence, qui après avoir représenté avec fermeté aux Emirs les énormes infractions qu'ils avoient faites au Traité, leur déclara que le Roy son Maistre seroit bien-tost en estat de s'en venger, si on ne lui en faisoit pas raison, & si on différoit l'exécution des autres articles. Les Emirs qui comprirent bien la pensée de l'Envoyé, lui répondirent, qu'ils estoient résolus de contenter le Roy en tout, & le conjurerent de le détourner de la Ligue avec le Soudan de Damas: ajoutant que s'il vouloit au contraire traiter avec eux, & faire diversion sur les Terres de ce Soudan, ils lui feroient des conditions aussi avantageuses qu'il le souhaiteroit. Et pour lui marquer la résolution où ils estoient de le satisfaire, ils firent sur le champ tirer des prisons deux cens Chevaliers, & un grand nombre d'autres prisonniers, que Jean de Valence conduisit au Roy, avec le corps de Gautier de Brienne, qui estoit mort en prison. Ils firent aussi embarquer avec l'Envoyé, des Ambassadeurs, pour négocier avec le Roy la Ligue contre le Soudan de Damas.

Le Roy bien satisfait de voir déjà un si heureux fruit de son séjour en Palestine, dit aux Ambassadeurs, qu'il ne pouvoit traiter avec les Emirs, qu'avant toutes choses, ils ne lui eussent renvoyé toutes les testes des Chrétiens, qu'ils avoient plantées comme en trophée sur les murailles du Caire; qu'ils ne lui eussent aussi remis entre les mains tous les enfans Chrétiens, qu'ils avoient pris, & à qui ils avoient fait renoncer Jesus-Christ; & enfin, qu'ils ne le tinssent quitte des deux cens mille livres qu'il ne leur avoit point encore payées pour la rançon des prisonniers. Le même Seigneur de Valence fut encore chargé de cette négociation, & retourna en Egypte avec les Ambassadeurs.

Tome III.

1251a

Durant ces diverses négociations, le Roy alla à Césarée à douze lieues d'Acre, sur le chemin de Jerusalem, en fit relever les murailles, que les Sarrazins avoient rasées, & la fit fortifier, sans qu'ils s'y opposassent; parce qu'ils sçavoient que les Emirs d'Egypte le sollicitoient de se joindre à eux; & tandis que l'affaire estoit encore en suspens, ils n'osoient rien faire qui pût lui déplaire, & le déterminer à prendre le parti de leurs ennemis. Il fit aussi ajouter de nouvelles Fortifications à Acre. Il fit élever diverses Fortereffes aux environs, & se mettoit par là en estat de soutenir vigoureusement la guerre contre le Soudan de Syrie, en cas qu'il fallût l'entreprendre.

Dans ce même temps, le Roy reçut une autre Ambassade moins importante, mais où il fit paroître une fermeté, qui étonna tous les gens du pays. Ce fut de la part du vieux de la Montagne Prince des Assassins, dont j'ai parlé ailleurs. Les Envoyez étant admis à l'Audience, un d'eux commença par lui demander s'il connoissoit le Prince de la Montagne. Le Roy lui répondit, qu'il en avoit ouï parler. Si cela est, reprit brutalement l'Envoyé, je m'étonne que vous ayez manqué de lui envoyer des présents, comme font tous les ans l'Empereur d'Allemagne, le Roy de Hongrie, le Soudan de Babylone, & tant d'autres Princes, parce qu'ils sçavent bien que leur vie est entre ses mains, & qu'il n'a qu'à dire un mot au moindre de ses Sujets, pour l'engager à la leur ravir. Je viens donc vous sommer de sa part, de ne pas manquer à ce que font les autres Rois, ou du moins de le faire décharger du tribut qu'il a esté contraint de payer aux Grands Maîtres du Temple & de l'Hôpital. Il auroit déjà trouvé moyen de se débarrasser de ces deux Grands Maîtres;

Pp

Danger qu'il évita par sa fermeté.

Ibid.

1251.

mais comme ils auroient incontinent des successeurs, il ne veut pas exposer inutilement ses Sujets au danger.

Le Roy écouta tranquillement cette insolente harangue, & dit seulement à l'Envoyé, qu'il lui feroit porter sa réponse. Il en chargea les deux Grands Maîtres, qui dirent de sa part à cet Envoyé, que s'il n'avoit eu égard au droit des gens, il auroit déjà puni sa brutalité, en le faisant jeter dans la mer; qu'il se retirast au plus viste, & qu'il se donnast bien de garde de revenir, s'il n'estoit chargé d'une Lettre de son Prince, par laquelle il réparast la faute qu'il venoit de faire contre la Majesté Royale.

Cette conduite fit trembler pour le Roy tous les Habitans de la Palestine, qui n'avoient que trop d'expérience des attentats du vieux de la Montagne, & de la fureur de ceux à qui il en confioit l'exécution. La chose pourtant, contre toute espérance, réussit heureusement, & à la gloire du Roy. Les Envoyés revinrent au bout de quinze jours, & tinrent un langage tout différent de la première fois. Ils firent au Roy des complimens très-honnêtes de la part de leur Prince. Ils lui présenterent son anneau d'or, où son nom estoit gravé; c'estoit pour leur servir de Lettre de Créance, & pour témoigner au Roy, que leur Maître vouloit estre uni d'amitié avec lui, comme le sont les doigts de la main; c'est ainsi qu'ils s'exprimerent. Ils lui firent présent d'une quaiſſe pleine d'ouvrages de cristal de Roche, où il y avoit quantité de figures d'hommes & d'animaux, & entre autres un Echiquier & un Jeu d'Echets de même matière, dont toutes les pièces estoient ornées d'ambre & d'or avec un artifice très-délicat, & tout cela mêlé de parfums les plus exquis de l'Orient; de sorte

que quand on ouvrit la quaiſſe, il se répandit dans la salle une très-agréable odeur.

Alors le Roy fit connoître aux Envoyés que c'estoit par ces manières honnêtes, que leur Prince pouvoit mériter son amitié & ses libéralitez. Il les traita avec beaucoup d'honnêteté, il leur fit des présens, & en envoya par le Pere Yves Dominiquain au vieux de la Montagne; ils consistoient en quantité de robes d'écarlate, de coupes d'or & de vases d'argent.

Ce fut encore vers ce même temps, que ceux qu'il avoit envoyés en Tartarie avant son départ de Chypre, en revinrent; ils n'y avoient pas trouvé à beaucoup près tout ce qu'on avoit fait entendre au Roy. Ils y virent seulement quelques Peuples faisant profession du Christianisme, mais très-mal instruits de leur Religion. Le Roy en rendit compte au Pape, & le pria d'y envoyer des Missionnaires de l'Ordre de S. François & de celui de S. Dominique; en donnant à quelques-uns d'entre eux la dignité & le caractère Episcopal, avec tous les pouvoirs de dispenser pour les mariages sur les degrés de parenté, des jeûnes, & de quelques autres coutumes, sur lesquelles l'Eglise a droit, comme n'estant que d'institution Ecclésiastique, afin d'attirer plus aisément les Peuples au culte du vrai Dieu, & les amener ensuite insensiblement à l'observation de ces mêmes coutumes, auxquelles ils auroient eu d'abord trop de répugnance. Le Pape accorda dans la suite tout ce qu'on souhaitoit là-dessus, & donna ses ordres au Legat, qui estoit demeuré en Palestine, pour agir en cette affaire de concert avec le Roy. Ce Prince, après que le Legat lui eut communiqué les Lettres du Pape, envoya Guillaume Rubrequis Cordelier, vers un Prince de Tartarie nommé Sartac,

1251.

L. 10. Ep.
Innoc. Epist.
508.

1251.

qui regnoit sur les bords du Tanais & du Volga. Rubrequisne revint de-là en Palestine qu'après que le Roy fut retourné en France. Il lui envoya une Relation de son voyage, qui fut d'une extrême fatigue & de nulle utilité, parce que le Grand Cham, de qui Sartac dépendoit, ne voulut pas permettre à ce Religieux de demeurer dans le païs, ni qu'on y envoyast personne de la part du Pape ou du Roy.

Suite de ses négociations.

Joinville.

Pour revenir à la négociation du Roy avec les Emirs d'Egypte; non-seulement ils acceptèrent toutes les conditions que le Roy leur avoit demandées, mais ils les executerent, en lui renvoyant tous les jeunes enfans qui avoient renoncé à la Religion, & toutes les testes des Chrétiens qui estoient exposées sur les remparts du Caire; lui remirent la somme de deux cens mille livres, qu'il leur devoit encore pour la rançon des captifs faits en Egypte, lui promirent de lui céder le Royaume de Jerusalem, & convinrent avec Jean de Valence d'un jour, où ils iroient joindre le Roy auprès de Jaffe.

1252.

Le Soudan de Damas informé de la conclusion de ce Traité, prit ses mesures, pour en empêcher les suites. Il posta vingt mille hommes sur les passages du chemin d'Egypte à Jaffe, en résolution de les disputer aux Emirs, qui n'osèrent en effet entreprendre de les forcer, & le Roy les attendit en vain devant cette ville, où le Comte de Jaffe le recut avec une magnificence à laquelle on ne devoit gueres s'attendre, dans un païs ruiné par tant de guerres, & par les ravages que les Mahometans y faisoient depuis tant d'années. Le Roy pour ne donner aucune défiance au Comte, n'entra point dans la Place, campa sous les murailles, & fit faire encore de concert avec lui de nouvelles Forti-

fications devant le Chasteau.

Ce fut là que le Soudan de Damas fit recommencer les hostilités contre les Chrétiens de la Palestine. Il y envoya faire le dégast par quelques Troupes jusqu'à trois lieues près du Camp du Roy. Ce Prince l'ayant sçu, détacha Joinville avec quelques Compagnies pour les aller chasser. Si-tôt que les Chrétiens parurent, les Mahometans prirent la fuite. Ils furent poursuivis; & en cette occasion, un jeune Gentilhomme, qui n'est point nommé, se distingua fort: car après avoir abbatu deux Infidelles avec la lance, voyant le Commandant du parti Ennemi venir fondre sur lui, il l'attendit, & l'ayant blessé d'un grand coup d'épée, l'obligea à tourner bride & à s'enfuir.

Les Emirs n'ayant pû passer jusqu'à Jaffe, envoyèrent faire leurs excuses au Roy, & le prièrent de leur assigner un autre jour pour l'entrevûe. Le Roy le leur marqua; mais après avoir perdu une bataille contre le Soudan de Damas, qui alla les chercher jusqu'en Egypte, ils firent la Paix, & s'unirent avec lui contre le Roy.

On ne fut pas long-temps sans s'apercevoir des suites de cette réunion: car dès que le Soudan fut guéri des blessures qu'il avoit reçues à la bataille, il s'approcha de Jaffe avec trente mille hommes, sans pourtant oser attaquer le Camp, où le Roy n'en avoit que quatorze cens. Le jour de S. Jean, comme le Roy estoit au Sermon, on vint lui dire que les Ennemis avoient investi en pleine Campagne le Maître des Arbalestriers. Joinville fut sur le champ commandé avec cinq cens hommes, pour l'aller dégager. Ils le trouverent se défendant vaillamment. Dès que Joinville parut, quoique sa troupe ne fust pas comparable à celle des Sarrazins, ils lâcherent le

Pp ij

1252.
Nouvelles
hostilités con-
tre les Chré-
tiens.

Ibid.

1252.

1252. pied, & le Maître des Arbalestriers fut sauvé.

Il se donnoit ainsi de temps en temps de petits combats, où les Infidèles estoient pour l'ordinaire battus : mais le Roy n'osoit tenir la Campagne, n'ayant qu'une poignée de gens. Tout ce qu'il pouvoit faire, estoit de se retrancher sous les Places, dont il faisoit relever les murailles : car outre Jaffe, Cesarée, & quelques autres moins considérables, il entreprit de restablir Sidon, appelée autrement Sajette. Les travaux estoient déjà fort avancez, lorsqu'un jour les Sarrazins la surprirent, y tuèrent bien deux mille Chrétiens, & la rasèrent de nouveau. Mais le Roy ne se rebuta point, & ayant recommencé ce grand travail, il en vint à bout avec une extrême dépense, nonobstant le naufrage d'un Vaisseau, qui lui apportoit une grande somme d'argent de la part de la Régente.

Math. Paris.

Ibid.

Quoiqu'il eust très-peu de Troupes, c'estoit pour lui un estat bien violent de demeurer toujours sur la défensive, & de ne s'occuper qu'à rebastir des Forteresses. C'est pourquoy il résolut de faire une tentative sur Naplouse, qui est l'ancienne Samarie. Il proposa son dessein aux Seigneurs du Pais & aux Chevaliers du Temple, qui l'approuverent, & lui dirent qu'ils lui répondoient de l'exécution ; mais que comme cette entreprise estoit très-perilleuse, ils le supplioient de les en charger, sans y exposer sa propre personne, d'où dépendoit le salut de tout le pais. Le Roy dit qu'il en vouloit estre. On s'opiniastra de part & d'autre ; & comme d'un costé le Roy estoit déterminé à prendre part au peril, & que de l'autre costé les Seigneurs croyoient que c'estoit trop risquer, la chose en demeura là. Peu de jours après il leur proposa l'attaque de Bé-

linas appelée autrefois Cesarée de Philippe. La proposition fut encore approuvée, mais à la même condition, que le Roy n'y seroit pas. Il se laissa vaincre cette fois-là, & confia à ses Generaux la conduite de cette entreprise. Elle estoit hardie. La Ville estoit bastie à mi-coste dans le Mont-Liban. Elle avoit trois enceintes de murailles, & plus haut à la distance de près d'une demie lieuë, estoit le Chasteau nommé Subberbe.

1252.

Ibid.

Les Troupes partirent la nuit, & le lendemain au point du jour elles arrivèrent dans la Plaine au pied de l'enceinte de Bélinas. On partagea là les attaques, & il fut résolu que ce qu'on appelloit la bataille du Roy, ou les Gendarmes du Roy, c'est-à-dire ceux qui estoient à sa solde, se posteroient entre le Chasteau & la Place, & l'insulteroient de ce costé-là ; que les Chevaliers de l'Hôpital feroient l'attaque par la droite ; & qu'un autre Corps, à qui l'Histoire donne le nom de Terriers, donneroit l'assaut par la gauche, & les Chevaliers du Temple du costé de la Plaine.

Chacun s'avança vers son poste. Le chemin par où il falloit que les Gendarmes du Roy marchassent, estoit très-difficile, & les Chevaliers furent obligez de mettre pied à terre. En montant ils découvrirent un Corps de Cavaliers ennemis sur le haut de la colline, qui parut d'abord les attendre de pied-ferme : mais étonnez de la résolution avec laquelle on alloit à eux, ils s'enfuirent, & se retirèrent vers le Chasteau. Cette fuite fit perdre cœur aux Habitans de la Place, & quoi qu'il fallust forcer trois murailles de ce costé-là pour y entrer, ils l'abandonnerent, & se sauverent par les portes dans les montagnes. On avoit par-là, sans coup-férir, tout ce qu'on prétendoit ; car on n'avoit point d'ordre d'aller attaquer le Châ-

1252.

teau. Les Chevaliers Teutoniques qui estoient avec les Gendarmes du Roy, voyant que tout fuyoit devant eux, se détacherent malgré Joinville, pour aller aux Ennemis, qui s'estoient ralliez devant le Chasteau. On ne pouvoit y arriver que par des chemins fort longs & fort étroits pratiquez à l'entour du rocher. Ils ne s'aperceurent de la témérité de l'entreprise que quand ils furent engagez dans ces défilez. Ils s'arrestèrent, & prirent le parti de retourner sur leurs pas, & de hâter leur retraite. Alors les Ennemis les voyant se retirer avec précipitation & en desordre, descendirent de cheval, & les coupant par des routes qui leur étoient connues, vinrent les charger, & en assommerent plusieurs à coups de massue, les serrant toujours de fort près jusqu'au lieu où étoit Joinville.

Peu s'en fallut que cette déroute des Chevaliers Teutoniques ne causât celle des Gendarmes du Roy, qui pensoient déjà à fuir. Mais Joinville les arresta, en les menaçant de les faire tous casser par le Roy. Quelques-uns lui dirent qu'il en parloit bien à son aise; qu'il étoit à cheval, & qu'eux étant à pied, ils demeureroient exposez à la fureur des Ennemis, tandis qu'il lui seroit aisé de se sauver. Joinville, pour leur ôter ce pretexte de fuite, quitta son cheval, & l'envoia au quartier des Chevaliers du Temple. Il soutint bravement l'effort des Infidèles pendant un assez long-temps; mais il auroit esté accablé par le nombre, s'il n'eust esté promptement secouru par Olivier de Termes, qui vint se joindre à lui. Ce Seigneur après avoir combattu quelque temps, fit faire un mouvement à une partie de ses Troupes, qui persuada aux Sarrazins qu'on les alloit prendre par derrière. Ce qui les obligea à s'éloigner. C'estoit tout

ce qu'il prétendoit; & il se servit habilement de ce moment pour se retirer avec les Gendarmes du Roy, sans estre poursuivi.

Pendant ce temps-là, la Ville fut pillée & brulée par les autres Troupes, qui y étoient entrées, & la petite Armée, sans une fort grande perte, se retira à Sajette: elle trouva en arrivant le Roy occupé à faire enterrer les corps des Chrestiens, que les Sarrazins avoient laissez dans la Campagne & dans la Ville, après qu'ils l'eurent surprise. Ces corps étoient déjà tout pourris; de sorte que ceux qui étoient employez à ce travail, pouvoient à peine en supporter la puanteur: cela n'empêcha pas ce Saint Prince d'en porter lui-même sur ses propres épaules dans les fosses qu'on avoit préparées, soutenant par tout ce caractère de sainteté, de charité & de mortification, qui le rendoit encore plus admirable & plus respectable que la valeur qu'il faisoit paroître en toutes occasions.

Les diverses negociations avec les Emirs d'Egypte, & avec le Soudan de Damas, le rétablissement de plusieurs Places importantes, & ces divers petits combats dont j'ay parlé, furent ce qui se passa de plus memorable dans l'espace de près de quatre ans, que le Roy séjourna en Palestine depuis sa délivrance. Durant ce séjour, il satisfit de temps en temps sa dévotion par la visite d'une partie des saints Lieux, où il pouvoit aller, sans s'exposer à un peril évident. Il partit d'Acre, & fit le voyage avec une piété, que tous ceux qui en furent témoins ne pouvoient assez admirer. Il arriva la veille de l'Annonciation de Nostre-Dame à Cana de Galilée, portant sur sa chair un rude cilice. De-là il alla au Mont de Thabor, & vint le même jour à Nazareth. Si-tost qu'il apperceut de loin cette Bourgade, il

1252.

*Le Roy visita
quelques
Lieux Saints.*

*Gaufrid. de
Beilo loco.*

descendit de cheval, & se mit à genoux, pour adorer de loin ce saint Lieu, où s'étoit operé le Myſtere de noſtre Redemption. Il marcha juſques-là à pied, quoiqu'il euſt extrêmement fatigué, & qu'il jeunaſt ce jour-là au pain & à l'eau. Il y fit célébrer le lendemain tout l'Office divin, c'eſt-à-dire, Matines, la Meſſe, & les Vêpres, il communia de la main du Légat, qui y fit en cette occaſion un Sermon fort touchant; de ſorte que ſelon la réflexion que fait le Confefſeur de ce Saint Prince, dans un écrit qui nous a appris ce détail, on pouvoit dire que depuis que le Myſtere de l'Incarnation s'étoit accompli à Nazareth, jamais Dieu n'y avoit eſté honoré avec plus de dévotion & d'édification qu'il le fut ce jour-là.

Joinville.

Une autre fois le Soudan de Damas, quoi qu'on fut en guerre avec lui, envoya avec beaucoup d'honneſteté offrir au Roy de lui permettre d'aller à Jeruſalem, pour y ſatisfaire ſa dévotion. Il ne ſouhaitoit rien davantage. Mais les Seigneurs du païs lui repréſenterent les conſéquences de cette démarche, lui diſant, que ſ'il entroit à Jeruſalem, ſans l'avoir conquiſe, les autres Princes qui viendroient après lui au ſecours de la Paleſtine, croiroient avoir accompli leur vœu, quand à l'exemple du plus grand Roy du monde Chreſtien, ils auroient ſimplement viſité les Saints Lieux; & qu'il n'en faudroit pas davantage pour les déterminer à borner là leur dévotion, ſans ſe mettre en peine de reconquerir cette Capitale. Il ſe rendit à leur remonſtrance, & fit remercier le Soudan.

Il reçoit peu
de ſecours de
France.

Soit qu'en France on vouluſt obliger le Roy à revenir malgré qu'il en euſt; ſoit que le mauvais ſuccès de ſon expedition d'Egypte rallentiſt l'ardeur des François pour les voyages d'outre-mer; ſoit que les déſian-

ces qu'on avoit du Roy d'Angleterre empêçaſſent qu'on ne dégarniſt le Royaume, il ne venoit en Paleſtine que très-peu de Troupes de France; & dans l'eſpace de près de quatre ans, il n'y eut gueres de Seigneurs qui le viſſent joindre, que le jeune Comte d'Eu, Arnoud de Guynes, & Raymond Vicomte de Turenne. Mais comme on lui fournisſoit toujours de l'argent en abondance, il perſiſtoit dans ſon deſſein de ne pas quitter ſi-toſt la Paleſtine, lorsqu'une nouvelle qu'il receut, & la plus faſcheuſe qu'il puſt recevoir, le contraignit de penſer à ſon retour.

Ce fut celle de la mort de la Reine Regente ſa mere. Cette Princeſſe eſtoit morte le premier jour de Décembre de l'an 1252. L'Histoire fournit peu de perſonnes de ſon ſexe qui l'ayent égalée dans l'habileté pour le gouvernement. Un eſprit droit & ferme, & un courage maſſe à l'épreuve des événemens les plus faſcheux & les plus ſubits, faiſoient ſon principal caractère. Ces qualitez jointes à beaucoup d'adreſſe, à un air inſinuant, aux charmes & aux graces dont la nature l'avoit abondamment pourvue, lui donnoient cette grande autorité, dont elle fit toujours un très-bon uſage pour le bien de l'Etat. Elle étoit pleine de piété & de vertu, mais imperieuſe juſqu'à un point, qu'elle ſeroit peut-eſtre fait plus redouter qu'aimer, par un fils d'un autre caractère que Saint Louïs.

Il apprit ſa mort à Sajette, & ſelon d'autres à Jaffe, par le Legat, à qui les Lettres qui l'annonçoient, avoient eſté adreſſées, & qui pour lui porter cette nouvelle, ſe fit accompagner de l'Archevêque de Tyr, & de Geoffroy de Beaulieu, Dominiquain, Confefſeur de ce Prince. Leur contenance triſte lui fit conjecturer, qu'ils avoient quelque choſe de faſcheux à lui ap-

Il apprend la
nouvelle de la
mort de la
Reine ſa Me-
re.
Gaufrid. de
Bello loco.

Voyez les
Notes ſur
Joinville,
pag. 98.

1253.

Nangius.

1253. prendre. Il les fit entrer seuls avec lui dans sa Chapelle, où après l'avoir tenu un moment en suspens, en lui rappelant les motifs les plus forts de résignation à la volonté de Dieu, ils lui déclarèrent la chose. Le premier mouvement de sa douleur lui fit jetter un grand cri, & verser des ruisseaux de larmes, mais dans le même instant, se jettant au pied de l'Autel, il adressa à Dieu ces belles paroles. „ Seigneur, „ je vous suis trop obligé de m'avoir „ conservé si long-temps une si aimable mere, vous me l'enlevez, & c'est „ vostre volonté absolue. Il est vrai „ qu'il n'y avoit personne au monde, „ pour qui j'eusse plus d'attachement „ & de tendresse; mais puisque vous „ l'avez ainsi ordonné, vostre Saint „ Nom en soit benî à jamais. Ayant fait devant le Crucifix cet acte heroïque de soumission aux ordres de Dieu, il congédia le Legat & l'Archevêque de Tyr; & après avoir eu encore quelque entretien avec son Confesseur sur ce sujet, ils commencerent ensemble l'Office des Morts, pour le repos de l'Ame de la Reine. Il le recita avec beaucoup d'attention & de recollection, & le même Confesseur remarque comme une chose admirable, que malgré la situation, où le trouble & la douleur devoient avoir mis son cœur & son esprit, il ne se méprit jamais dans un seul Verset, ni en aucun endroit de tout l'Office. Il continua non-seulement toute l'année de donner ces marques Chrétiennes de tendresse pour sa mere; mais encore le reste de sa vie, il ne manqua jamais de faire dire tous les jours en sa presence une Messe des Morts pour elle, excepté les Dimanches & les Fêtes; parce qu'en ces jours-là ce n'est pas l'usage de l'Eglise, qu'on dise la Messe des Morts.

Joinville
Edition de
Poitiers.
Le Reine Marguerite son épouse, qui estoit demeurée avec lui en Palest-

1253. tine, fut plus aisée à consoler. Elle n'aimoit pas la Reine mere, parce qu'elle en estoit beaucoup gênée; que cette Princesse la tenoit extrêmement bas, & qu'elle empêcha toujours que le Roi ne lui donnast aucune part dans les affaires. Elle ne laissa pas cependant de répandre beaucoup de larmes. Mais comme un jour Joinville l'eut trouvée toute en pleurs, il lui dit avec sa franchise ordinaire. „ Mada- „ me, il est vrai qu'on ne doit mie „ croire femme à pleurer; car le deuil „ que vous menez est pour la femme „ que vous haïssez le plus en ce monde. La Reine lui repartit avec la même sincérité. „ Sire de Joinville, ce „ n'est pas pour elle aussi, que je pleure; mais c'est pour le grand mes-aise „ en quoi le Roy est, & pour ma Fille „ Isabelle, qui est demeurée à la garde „ des hommes.

1254.
Il se prépare
à son départ.
Le Roy dès-lors se prépara à son départ, mais sans précipitation. Il fut encore un an en Palestine, pour ne pas laisser ce païs hors d'estat de résister aux Infidèles, & pour achever de perfectionner les fortifications des Places qu'il avoit rétablies. Après quoi il recommanda au Legat, qui avoit ordre du Pape de demeurer en Palestine, d'avoir grand soin de cette Chrétienté si exposée à la cruauté des Mahometans. Il lui laissa beaucoup d'argent & un assez bon nombre de Troupes. Il donna le Commandement dans Acre, qui estoit la plus importante Forteresse, à Geoffroy de Sargines avec cent Chevaliers pour la garder, & ayant reçu mille témoignages de reconnaissance de la part des Seigneurs & des Peuples du Païs, qui l'appeloient le Pere des Chrétiens, & auxquels il promit de ne les abandonner jamais, il s'embarqua au Port d'Acre le vingt-quatrième jour d'Avril de l'année 1254. sur une Flotte de quatorze Vaisseaux.

1254.
*Comment il
fit son voyage.*

Gaufrid. de
Bello loco.

Loüis soutenant toujours également, & par tout, son caractère d'un Prince parfaitement Chrétien, fit de sa Flotte, & sur tout de son Vaisseau, comme une espece d'Eglise. Il avoit obtenu permission du Legat, d'emporter avec lui un Ciboire rempli d'Hosties consacrées, soit pour l'usage de sa propre devotion, soit pour la consolation de ceux qui pourroient mourir dans le passage. Il fit placer ce sacré Tresor dans l'endroit le plus décent du Navire, en un Tabernacle précieux couvert d'un riche Pavillon. On celebrait tous les jours l'Office Divin en cet endroit. Un Prestre accompagné des autres Ministres de l'Autel y disoit toutes les Prières de la Messe, excepté le Canon, parce que le mouvement du Navire empêchoit qu'on y fît le S. Sacrifice. Il y avoit Sermon trois fois la Semaine, sans parler des Exhortations & des Catechismes qu'il faisoit faire aux Matelots, lorsque le beau temps permettoit qu'on les assemblât. Il les exhortoit lui-même à se confesser, jusqu'à leur dire qu'il leur donnoit la liberté de le faire en quelque temps que ce fût, dût-il estre obligé à faire lui-même la manœuvre, à la place de ceux qui voudroient aller à Confesse. Il eut la satisfaction de voir que son zele ne fut pas sans fruit. Plusieurs Mariniers, qui ne s'estoient pas confessez depuis long-temps, s'acquiterent de ce devoir de Chrétien, étant persuadez que c'estoit Dieu même, qui leur parloit par la bouche de leur Saint Roy.

*Risque qu'il
courut.*

On vogua heureusement jusqu'à assez près de l'Isle de Chypre, qu'on croyoit bien plus éloignée qu'elle n'estoit, parce qu'un brouillard qui s'éleva sur le soir, empêchoit de découvrir une Montagne, appelée la Montagne de la Croix, qu'on appercevoit de fort loin, & qui servoit aux Mariniers, pour reconnoître qu'ils approchoient de

l'Isle. La méprise des Pilotes pensa faire périr le Vaisseau du Roy. Il donna dans un banc de sable presque aussi dur qu'un rocher, & avec tant de violence & de bruit, que chacun se crut perdu. Néanmoins un moment après, comme on eut jetté la sonde, le Navire se trouva à flot : mais le heurt avoit esté si violent, qu'on crut que le Navire ne seroit pas long-temps, sans s'entr'ouvrir. Tout le monde estoit dans la consternation. Le Roy seul, sans paroître étonné, alla se prosterner devant le S. Sacrement, pour demander à Dieu son secours dans un danger si pressant. On fit visiter le Vaisseau de tous costez; & il n'y parut aucune fente. Tous crièrent Miracle, & ce Miracle fut attribué universellement à la Sainteté & aux ferventes Prières du Prince.

Cependant on jeta l'ancre, pour ne pas risquer davantage, & si-tôt qu'il fut jour, on reconnut plus que jamais, que cette précaution avoit esté inspirée du Ciel au Roy. Car on se vit au milieu de plusieurs rochers, contre lesquels on se seroit infailliblement brisé. La surprise fut encore bien plus grande, lorsqu'après avoir fait descendre quatre Plongeurs dans la mer, ils rapportèrent qu'il y avoit trois toises de la quille du Vaisseau du Roy, qui estoient restées dans le Banc de Sable.

Sur cela le Roy assembla son Conseil, & y fit venir les Mariniers, pour sçavoir ce qu'il y avoit à faire. Ils lui dirent qu'ils lui conseilloient de quitter son Vaisseau, & que la secousse qu'il avoit reçue avoit esté si rude, qu'on devoit craindre qu'il ne s'ouvrît en pleine mer. Néanmoins le Roy prit la resolution, que plusieurs désapprouverent fort, de continuer sa route dans ce même Navire. Une furieuse tempeste qui survint peu de tems après, redoubla la crainte de toute

1254.

Nangius.

1254.

toute la Flotte, sur tout pour la personne du Roy. Dieu le protegea encore, & quand la tempeste fut passée, il ne manqua pas de se servir de l'occasion, pour représenter à ses Chevaliers & aux Matelots, la témérité d'un Chrétien qui s'expose à tant de perils avec une conscience chargée de pechez.

*Il arrive aux
Isles d'Yeres.
Joinville.*

On aborda en Chypre; mais sans y descendre. On se contenta d'y faire de l'eau, & d'y prendre quelques vivres. Enfin après dix semaines de Navigation, la Flotte arriva l'onzième de Juillet aux Isles d'Yeres devant un Chateau, qui appartenoit au Comte d'Anjou. Ce fut là que se fit le débarquement, par la complaisance que le Roy eut pour la Reine & pour la Noblesse de la Flotte; car il ne vouloit débarquer que sur ses propres Terres à Aigues-mortes, où il s'estoit embarqué en partant de France.

Nangius.

Après quelques jours de repos, il partit d'Yeres, alla en chemin faisant visiter la sainte Baume, passa le Rhône à Beaucaire, traversa une partie du Languedoc, arriva le cinquième de Septembre à Vincennes, & alla aussitôt rendre grâces à Dieu en l'Abbaye de S. Denis, où il fit de magnifiques presens.

Il entre à Paris.

La joye universelle qui parut de tous costez sur son passage, & à son arrivée à Paris, fit peu d'impression sur son esprit. Il avoit toujours présente l'idée de l'estat dangereux de la Chrestienté d'Orient. Il attribuoit à ses pechez le mauvais succès de son expedition. La tristesse estoit peinte sur son visage, & la modestie qu'il affecta depuis ce temps dans ses habits, estoit une espece de deuil continuel, qu'il porta toujours pour tant de braves Seigneurs, qui avoient péri dans le voyage. Sa principale consolation estoit d'avoir amené avec

Math. Paris.

lui plusieurs Sarrazins, dont les uns avoient déjà reçu le Baptême en Palestine, & les autres le reçurent en France. Il portoit encore la Croix sur son habit, quand il arriva à Paris, pour marquer qu'il n'avoit pas quitté le dessein de retourner au secours des Chrétiens d'outre-mer; ce qui tempera beaucoup l'extrême joye, qu'on avoit de son retour. Mais son affliction, & le soin qu'il prit plus que jamais de se sanctifier par les mortifications & par toutes sortes de bonnes œuvres, ne diminuerent en rien l'application qu'il devoit au bien de son Estat. Il se fit rendre compte de tout ce qui s'estoit passé pendant son absence. Je vais en rassembler ici les choses les plus importantes, dont j'ai différé le récit, pour ne point interrompre celui des affaires de l'Egypte & de la Palestine.

La Régente avoit particulièrement à veiller sur les démarches de Henry Roy d'Angleterre. Ce Prince parloit à trop de gens du dessein qu'il avoit, ou qu'il faisoit semblant d'avoir, de reprendre pendant l'éloignement du Roy, ce que les François avoient enlevé à ses prédécesseurs, pour que la chose fust long-temps secrète. Dans le temps des Parlemens, il entretenoit en particulier tous les principaux Seigneurs d'Angleterre du projet de cette guerre, parce qu'il sçavoit la répugnance qu'ils y avoient, & que la chose seroit rejetée d'une commune voix dans le Parlement, s'il la proposoit avant que de les avoir gagnés. L'Historien de sa vie, prétend que ce n'estoit qu'un prétexte, pour avoir de l'argent de son Parlement. Mais quelles que fussent les vûes de ce Prince, il estoit de la prudence de la Reine de prendre ses précautions.

Elle informa le Pape des avis qu'elle recevoit d'Angleterre, & le con-

1254.

*Ce que la
Reine avoit
fait en son ab-
sence.*

Math. Paris,

1254.

jura de se souvenir de la promesse qu'il avoit faite au Roy, d'empêcher qu'on ne profitât de son absence contre ses intérêts. Le Pape prit la chose à cœur, comme il le devoit, & son Nonce nommé Albert fit de nouveau défense de sa part à Henry, d'attaquer la France sous quelque prétexte que ce fût, & de faire la moindre hostilité sur aucune des Terres du Roy. On ajoutoit même, que le Nonce avoit ordre, en cas que le Roy d'Angleterre n'obéît pas au Pape, de mettre tout son Royaume en interdit. Cela chagrina fort Henry. Tout ce qu'il put gagner, fut que les ordres du Pape ne devinssent pas publics. Mais la Régente en ayant été informée, fut tirée d'inquiétude de ce côté-là : & même elle refusa hardiment quelques temps après au Roy d'Angleterre la permission qu'il lui demanda, de passer sur les terres de France, pour aller mettre ordre à une revolte qui s'estoit faite en Gascogne.

La mort de Raymond VII. du nom, & dernier Comte de Toulouse, arrivée dans le temps qu'il faisoit au moins semblant de vouloir s'embarquer pour aller joindre le Roy, donna une autre occupation à cette Princesse. Par le Traité de Paris de l'an 1229. tous ses États devoient après sa mort revenir au Comte de Poitiers, qui avoit épousé Jeanne sa fille. La Reine, sur la nouvelle de cette mort, envoya promptement Guy & Henry de Chevreuse * tous deux frères, avec Philippe Tresorier de Saint Hilaire de Poitiers, pour prendre possession du Comté de Toulouse, au nom du Comte de Poitiers & de la Comtesse sa femme, & recevoir les sermens de fidélité de toute la Noblesse du País. Elle écrivit par ces mêmes En-

voyez aux Capitouls de Toulouse, auxquels ils communiquèrent leur Commission, & déclarèrent que la Reine avoit nommé pour Administrateur de cet Estat, un Seigneur nommé Sicard Aleman pendant l'absence du Comte de Poitiers, à moins qu'elle ne jugeât à propos d'en substituer un autre. Ce Seigneur jura pour le Comte de Poitiers, de conserver inviolablement les privilèges & les libertés du Comté, qui de cette manière rentra dans la Maison de France.

Le Comte de Poitiers après son retour fit en personne dans les États de Toulouse ce qu'il y avoit déjà fait par procureur, en recevant les hommages & les sermens de fidélité, & en confirmant les privilèges du País. Il soumit Avignon, qui n'avoit pas voulu le recevoir. Ce fut de concert avec le Comte d'Anjou, parce que tous deux, l'un en qualité de Comte de Provence, & l'autre en qualité de Comte de Toulouse, avoient droit chacun sur une moitié de cette Ville. Le Comte d'Anjou réduisit aussi la Ville d'Arles, qui avoit jusqu'alors refusé de le reconnoître. Ces deux Villes depuis long-temps s'estoient érigées comme en espèce de République, & s'estoient rendues plus indépendantes que jamais durant les guerres des Comtes de Provence contre les Comtes de Toulouse.

Le gouvernement Republicain estoit encore plus établi à Marseille. Bé-ranger beau-pere du Comte d'Anjou avoit en vain tâché de la soumettre. Les Marseillois, pour se maintenir contre sa puissance, avoient fait donation de leur Ville au dernier Comte de Toulouse, qui néanmoins n'eut par cette donation rien de plus que le titre de Seigneur de cette Ville. Ces

* De Caprasia Epist. Blance apud Catel in Histor. Comit. Tolosan.

1254.

deux Comtes se firent plusieurs fois la guerre pour ce sujet. Et ce pouvoit estre une matiere de querelle entre le Comte de Poitiers & le Comte d'Anjou ; parce que celui-ci representoit le Comte de Provence, & l'autre le Comte de Toulouse, desquels ils avoient épousé les deux heritieres. Mais apparemment par l'entremise de la Reine Regente, le Comte de Poitiers ceda ses droits au Comte d'Anjou ; & ce Prince après avoir soumis Arles & Avignon, entreprit de domter aussi les Marseillois. Il parut à la teste d'une Armée aux environs de la Place, la veille de Saint Barthelemi de l'an 1251. & fit le dégast aux environs. Les Bourgeois se mirent en defense ; mais l'affaire fut terminée par un Traité, par lequel il fut dit que la Ville reconnoistroit qu'elle estoit du Domaine & de la Jurisdiction du Comte d'Anjou & de Provence ; qu'il y établiroit une espece de Bailli ou de Commandant, & un Juge qu'il changeroit tous les ans, mais avec beaucoup de restrictions pour la conservation des privileges des Bourgeois. Il y eut depuis encore de nouveaux differens entre la Ville & le Comte, qui furent terminez par de semblables Traitez, où le Comte gagna toujours quelque chose.

Chronic.
Maffiliense.

Ce Traité est rapporté par Ruffi dans sa nouvelle Histoire de Marseille.

Comme le but principal de la Régente étoit d'entretenir la tranquillité dans l'Etat, Elle étoit sur tout attentive à la maintenir dans la Capitale du Royaume. La licence des Pastoureaux, dont j'ay parlé à l'occasion de la prison du Roy, avoit laissé parmi le peuple de certaines dispositions à s'émanciper, qui lui firent quelque peine. Ce fut sans doute par ce motif, qu'elle exigea de nouveaux sermens de fidelité des Bourgeois de Paris, & qu'elle obligea l'Université à faire un Statut, par lequel tout Ecolier qui seroit pris pendant la nuit, seroit ju-

gé par le Juge ordinaire, nonobstant les privileges de ce Corps. La Reine avoit fait quelque temps auparavant déclarer par le Pape que tous les Etudiants de l'Université, qui seroient trouvez portans des Armes, seroient exclus de tous les privileges. C'étoit un point de police très-important, parce qu'en ce temps-là les Ecoliers n'estoient pas des enfans, comme aujourd'hui, mais des hommes faits pour la plûpart, qui par leur nombre, & par la diversité & la jalousie des Nations, pouvoient causer de grands désordres, dont on avoit vû de facheux exemples sous les Regnes précédens.

Vers ce même temps-là la Reine nonobstant le respect qu'elle avoit pour le Saint Siege, s'opposa vivement à la Croisade, que le Pape avoit fait publier contre Conrad fils de l'Empereur Fridéric avec de plus grands privileges encore, que ceux des autres Croisades. Plusieurs Gentils-hommes François avoient pris la Croix & s'estoient enrôlez bien plus volontiers pour passer les Alpes, que pour passer la mer au secours de leur Prince. Cela choqua extrêmement la Reine, qui avoit beaucoup de peine à faire quelques Troupes pour envoyer en Palestine. Elle convoqua sur ce sujet une Assemblée des Grands du Royaume : & de leur avis, elle fit saisir toutes les Terres de ceux qui s'estoient Croisez sans sa permission. Elle fit de rudes réprimandes aux Dominiquains & aux Cordeliers, qui avoient prêché la Croisade par ordre du Pape, & il fallut que tous ceux qui s'estoient engagez y renonçassent.

Ce sont là les choses les plus mémorables, qui se passerent dans le Royaume sous la conduite de la Reine Blanche durant sa Régence, dont la gloire en général consista à avoir

1254.
Histoire de
l'Université,
Tome 3.
MSS. du M.
du Puy, &c.
citez par Au-
teuil en l'His-
toire de la
Reine Blanche.

Math. Paris.

1254.

par sa prudence & par sa fermeté conservé l'Etat en paix jusqu'à sa mort ; après laquelle l'autorité du Gouvernement tomba entre les mains des Comtes de Poitiers & d'Anjou freres du Roy.

*Guerre en
Flandre.*

Dans l'intervalle qu'il y eut entre la mort de la Régente & l'arrivée du Roy, il s'émeut une cruelle guerre en Flandre, où un grand nombre de Seigneurs François des plus considérables prirent part, & où le Comte d'Anjou même se trouva quelque temps après engagé. L'occasion de cette guerre fut la division qui se mit dans la famille de Marguerite Comtesse de Flandre, à quoi le Roy croyoit avoir remédié par un jugement qu'il avoit rendu deux ans avant son départ pour l'Egypte. Voici de quoi il s'agissoit.

Innocent III.
Ep. 1.33.
Math Paris

Vide T. 2.
Epist. Innoc
III. editionis
Baluzianæ,
p. 501. &c.

Jeanne Comtesse de Flandre & de Haynaut étant morte sans enfans, Marguerite sa sœur lui succéda. Celle-ci étant encore fort jeune avoit épousé Bouchard d'Avesnes son Tuteur, à l'insceu de la Comtesse de Flandre sa sœur aînée. Bouchard estoit Soudiacre, mais nonobstant cet empêchement, dans l'esperance d'obtenir dispense de Rome, le mariage se fit, & il en vint trois enfans, dont l'aîné fut Jean d'Avesnes. La Comtesse fit grand bruit à Rome, traitant ce mariage de rapt, & demandant sa sœur, qu'on lui remit entre les mains. Le Pape Innocent III. sur sa plainte excommunia Bouchard, & déclara le mariage nul. Marguerite devenue libre par la Sentence du Pape, épousa Guillaume de Dampierre fils de Guy Sire de Bourbon, de qui elle eut plusieurs enfans. Cependant les choses s'accorderent, & Jeanne parut reconnoître également les d'Avesnes & les Dampierres pour ses heritiers.

Cette Comtesse étant morte, les

1254.

querelles recommencèrent entre les enfans des deux lits ; non pas pour entrer en possession des Comtez de Flandre & de Haynaut, où ils ne pouvoient avoir droit du vivant de Marguerite leur mere, mais sur la part qu'ils devoient y avoir après sa mort. Ils acceptèrent pour Arbitre le Roy & le Légat Eudes, qui passa depuis avec ce Prince en Egypte. Ils dressèrent un compromis, par lequel ils s'obligeoient à se soumettre à tout ce que les Arbitres décideroient tant pour le fond, que sur les difficultez qui pourroient survenir dans l'exécution du jugement, sans qu'ils fussent obligez d'avoir égard aux Loix du Païs, ni aux Coûtumes observées dans les partages. La Comtesse Marguerite signa elle-même le compromis. Après quoi le Roy & le Légat reglerent à Paris les choses de cette maniere. Que Jean d'Avesnes l'aîné du premier lit auroit pour partage après la mort de la Comtesse sa mere, le Comté de Haynaut avec toutes ses dépendances, à condition de donner la legitime à Baudouin son cadet, selon les Loix & Coûtumes du Comté de Haynaut : & que Guillaume de Dampierre l'aîné du second lit auroit le Comté de Flandre pareillement avec toutes ses dépendances, à condition de donner aussi à ses Cadets ce qui leur estoit dû selon les Coûtumes de Flandre. Les Parties ratifierent sur le champ l'accord. Jean d'Avesnes néanmoins parla au Roy d'une maniere à lui faire connoître qu'il n'estoit pas content. Vous m'ôtez, Sire, lui dit-il, tout ce que vous pouviez me donner en m'ôtant le Comté de Flandre, qui relève de vous, & vous ne me donnez que ce qui ne dépend pas de vous de m'ôter ; puisque le Comté de Haynaut relève de l'Evêché de Liège, & est un Arriere-Fief de l'Empire, dont par conséquent il appartient à l'Em-

1254.

pereur & à l'Evêque de Liege de me mettre en possession. La chose toutesfois en demeura là par les articles du compromis, qui ne permettoient pas au Seigneur d'Avesnes de reculer.

Pendant l'absence du Roy les dissensions se renouvelèrent, & Jean d'Avesnes ayant épousé la sœur de Guillaume Comte de Hollande, que le Pape avoit fait élire Roy des Romains après la mort de Henry Lantgrave du Turinge, se crut avec l'appui de ce Prince en estat de rompre un Traité si solennel, qu'il prétendoit lui estre defavantageux. Marguerite qui vouloit aussi-bien que les Dampierres ses enfans du second lit, qu'on s'en tint au Traité de Paris, estoit pour eux contre d'Avesnes. Le Comte de Hollande beau-frere de d'Avesnes estoit chagrin contre Marguerite, parce que depuis qu'il se fut défait de ses Comtez de Hollande & de Zelande en faveur de son frere Florent, elle avoit voulu obliger ce nouveau Comte à lui faire hommage, non-seulement de la Hollande, de quoi il ne disconvenoit pas, mais encore de la Zelande, à quoi il ne se croyoit pas obligé. Les esprits s'aigrierent, & Jean d'Avesnes prenant cette occasion de se relever de l'accommodement qu'il avoit fait avec les Dampierres, engagea dans son parti non-seulement Guillaume Roy des Romains, mais encore le Duc de Brabant, l'Evêque de Liege, l'Archevêque de Cologne, le Comte de Cleves, le Comte de Bergues, le Comte de Luxembourg & quelques autres Seigneurs des Pais-Bas.

Marguerite & les Dampierres se voyant sur le point d'estre accablez, eurent recours aux Seigneurs de France. Le Comte de Bar, le Comte de Saint Pol, & plusieurs autres prirent son parti, allerent joindre son Armée

suivis de leurs Vassaux & des Communes des Villes de leur Domaine. Ils espererent surprendre les ennemis par une descente brusque dans l'Isle de Valcheren en Zelande. Mais ils les trouverent prests à les recevoir. Ils en furent attaquez aussi-tost après la descente, & taillez en pieces avec un carnage épouvantable: car près de vingt mille hommes de leur Armée demurerent sur la place. Guy de Dampierre, & son Cadet y furent pris, aussi-bien que le Comte de Bar, Simon Comte de Clermont, Erard de Valery, les Comtes de Ghisnes, de Joigny, & deux cens trente Chevaliers. Jean d'Avesnes fit quartier aux Flamands; mais il n'épargna gueres les François. Cette défaite arriva le quatrième de Juillet de l'an 1253.

Marguerite consternée d'une si grande perte, eut de nouveau recours à la France. Elle s'adressa au Comte d'Anjou; & pour l'engager à la secourir puissamment, elle lui fit cession de Valenciennes & de tout le Comté de Haynaut. Le present estoit trop beau pour le refuser. Ce Prince fut bien-tost à la teste d'une grande Armée, & profitant de la diversion que firent les Frisons, contre lesquels le Roy des Romains fut obligé de marcher, il reprit Rupelmonde, emporta Valenciennes & Monts avec quelques autres Places. Anguien fut sauvé par la brave resistance que fit Siger, qui en estoit Seigneur. Bouchain ne fut point attaqué par l'honnesteté que le Comte d'Anjou eut pour la femme de Jean d'Avesnes, qui estoit nouvellement accouchée dans cette Place.

Une si glorieuse campagne fut suivie d'une autre, où le Comte d'Anjou se contenta de conserver ce qu'il avoit pris, parce que le Roy des Romains, après avoir défait les Frisons, vint en Haynaut, avec une Armée beaucoup

Qq iij

1254.

Nangius.

Ibid.
Math. Paris.

Nangius in
Chronic.

Math. Paris.

1254.

Nangius.
Ondergheeft
Annal. de
Flandre, fol.
190.

Mort de
l'Empereur
Fridéric de-
quoi suivie.

plus forte que la sienne. Ce qui n'empêcha pas toutefois le Comte d'Anjou d'accepter l'offre qui lui fut faite de vider la querelle en Bataille rangée. Mais Jean Comte de Blois, Guillaume Comte de Saint Pol, & Enguerand de Couci parens de Jean d'Avesnes, s'étant faits Mediateurs, on conclut une Trêve, à condition que les choses demeureroient en l'estat où elles se trouvoient. L'affaire fut entièrement terminée deux ans après par l'autorité du Roy, qui obtint la délivrance de Guy de Dampierre & de son frere, faits prisonniers à la Bataille de Valcheren. Le Comte d'Anjou à la priere du Roy renonça à la donation qui lui avoit esté faite du Haynaut, & pour le reste on s'en tint au Traité de Paris.

Lorsque le Roy arriva peu de temps après la Trêve dont je viens de parler, il trouva toute l'Europe aussi broüillée que quand il l'avoit quittée. L'Empereur Fridéric estoit mort dès l'an 1250. & Conrad son fils, qui avoit continué la guerre contre le Pape, venoit de mourir empoisonné par Mainfroy Prince de Tarente son frere fils naturel de Fridéric. Cela n'empêcha pas que ce scelerat, qui fut même accusé d'avoir avancé les jours de son propre pere, ne fust fait dans la suite tuteur de Conradin fils de Conrad.

Le Pape après la mort de Fridéric avoit esté rappelé en Italie par les plus considerables Villes d'au-delà des Alpes. Il voulut profiter de la mort subite de Conrad, & s'avança vers Naples, où il fut reçu avec joye. Mainfroy fit semblant de vouloir se soumettre; mais au bout de quelques semaines, on reprit les armes de part & d'autre; & le Pape étant mort la même année, Alexandre IV. son successeur se trouva engagé à soutenir la guerre. L'Allemagne n'estoit pas plus

tranquille que l'Italie. Guillaume Comte de Hollande Roy des Romains n'y estoit point obéi; ce n'estoit par tout que desordres & brigandages, suite funeste de la division des Chefs de l'Eglise & de l'Empire. Ce peu d'autorité du Roy des Romains, & le desir qu'il avoit de s'aller faire Couronner en Italie, fut un avantage pour la France, parce qu'il estoit d'ailleurs très-disposé à lui declarer la guerre, pour se venger des grands secours qu'on avoit donnez à la Comtesse Marguerite. Et c'estoit un des motifs qu'on apportoit au Roy après son débarquement, pour le presser de venir incessamment à Paris.

A la vûe de tous ces tumultes le saint Roy ne pensoit à rien autre chose qu'à assseurer la tranquillité de son Etat, & à la procurer, s'il le pouvoit, non-seulement à l'Eglise, mais encore à tous ses voisins, & désormais jusqu'à la fin de sa vie nous ne le verrons plus guerres occupé que de ce soin, & de celui de se sanctifier de plus en plus.

A peine eut-il pris quelque repos à Paris, qu'il alla visiter ses frontieres des Pais-Bas, & il le fit encore diverses fois depuis. A son retour, comme il estoit à Soissons, le Sire de Joinville vint l'y trouver pour une affaire importante, dont on l'avoit chargé. C'estoit de demander au Roy sa fille Isabelle en mariage pour Thibaud II. Roy de Navarre.

Ce Prince estoit fils de Thibaud Comte de Champagne & Roy de Navarre, dont il a esté si souvent fait mention dans cette Histoire, & qui estoit mort l'année précédente. Thibaud II. n'avoit que quinze ans, lorsque son pere mourut, & jusqu'à sa majorité, Marguerite de Bourbon sa mere eut la Régence du Royaume. La premiere chose que fit cette Princesse en prenant la conduite de l'Estat,

1254.

Math. Paris.

Le Roi de
Navarre de-
mande en
mariage la
Princesse Isa-
belle Fille du
Roy.

Histoire de
Tournai.
Joinville.
Inventaire
des Chart.
T. 1. Cham-
pagne 6.
n. 100.

Favin. Hist.
de Navarre.

1254.

fut de signer une ligue entre la Navarre & le Roy d'Arragon, contre Alfonse X. Roy de Castille, qui avoit des prétentions sur la Navarre, comme descendant en droite ligne du Roy Sanche IV. Roy de Navarre. Je ne fais ici mention de ce Traité de ligue, que parce que j'y trouve que le Roy de France & le Comte d'Anjou en qualité de Comte de Provence y furent compris. Mais le Roy d'Arragon s'accommoda peu de temps après avec le Roy de Castille. Et c'est ce qui obligea la Régente de Navarre de s'appuyer d'ailleurs, & de prendre des liaisons plus étroites avec la France. Ainsi aussi-tôt après que S. Loüis fut revenu de la Terre-Sainte, elle & son fils vinrent en France, pour demander la Princesse Isabelle.

A quelles conditions elle lui est accordée. Joinville,

Sur la proposition que Joinville en fit au Roy, ce Prince lui répondit, qu'il l'accepteroit volontiers; mais qu'il falloit auparavant que le jeune Roy de Navarre terminast avec le Comte Jean de Bretagne les différends qu'ils avoient entre eux, touchant la succession du défunt Roy de Navarre. Ces différends consistoient, en ce que le Comte de Bretagne avoit épousé Blanche de Champagne, fille aînée du vieux Thibaud dernier mort, qui l'avoit eue d'Agnès de Beaujeu, dont il estoit veuf, quand il épousa Marguerite de Bourbon mere du jeune Roy de Navarre: de sorte que Blanche prétendoit entrer en partage de la succession de son pere, & avoir des droits au moins sur une partie de la Champagne; & c'estoit ce que le Roy vouloit qui fust liquidé, avant qu'on parlât du mariage du Roy de Navarre avec sa fille Isabelle.

Comme il s'agissoit d'une partie de la Champagne, qui estoit un Fief de la Couronne, la chose devoit se décider en présence du Roy, en la Cour des Pairs,

1254.

Le Roy fit donc examiner le procès du Roy de Navarre & de la Comtesse de Bretagne, en présence des parties. L'affaire fut accommodée par l'achat que fit le Roy de Navarre des droits de la Comtesse de Bretagne, en s'obligeant de lui payer trois mille livres de rente, qui selon le poids de la monnoye de ce temps-là, auroient monté aujourd'hui à un peu moins de trente mille livres de rente. La chose estant terminée, le mariage de Thibaud Roy de Navarre avec Isabelle de France fut conclu, & se fit quelque temps après à Melun avec une grande magnificence. La dot de la Princesse fut de dix mille livres, comme celle des autres filles de S. Loüis, qui furent mariées depuis.

Invent. des Chartres. Tom. 2. Champagne 6. n. 97. Joinville.

Le Roy d'Angleterre veut voir la France.

Avant qu'on celebrast ces nœces, il y eut en France une Feste encore plus magnifique, à l'occasion que je vais dire. Henri III. Roy d'Angleterre estoit depuis assez long temps en Gascogne, où il appaisa enfin les troubles & les revoltes qui s'y estoient faites contre ceux qui y commandoient en son nom: de sorte qu'il crut que sa présence n'y estoit plus nécessaire, & qu'il pouvoit retourner en son Royaume. Il lui prit envie de voir la France, & de s'épargner en même temps les dangers du trajet par mer de Gascogne en Angleterre. Il en écrivit au Roy, pour lui en demander la permission. Ce Prince la lui accorda avec joye, & il se fit un très-grand plaisir de le voir.

Math. Paris.

Le Roy envoya ses ordres dans tous les endroits de son Royaume, où Henry devoit passer, pour lui faire rendre tous les honneurs dûs à son rang. Ce qui fut ponctuellement exécuté. Il vint par Fontevraud, où il vit les Tombeaux de quelques-uns de ses Ancestres, qui y estoient enterrez, & y fit élever un Mausolée à la Reine sa mere, dont on transporta le

1254.

corps du cimetiere dans l'Eglise. Il passa aussi par Pontigni, pour y prier auprès du Tombeau de S. Edmond Archevêque de Cantorberi, qu'il avoit beaucoup persécuté, & qui toutesfois en cette occasion, selon l'Historien d'Angleterre, le guerit d'une incommodité considerable. Il traversa ainsi une grande partie de la France, sans suivre les grands chemins, & selon que sa curiosité le conduisoit. Il arriva à Chartres, où le Roy alla le recevoir, & ils se donnerent mutuellement beaucoup de marques d'amitié & de tendresse.

Ibid.

Le Roy d'Angleterre marchoit avec une suite fort leste. Il avoit avec lui environ mille tant Seigneurs que Gentils-hommes très-bien montez, & en fort bel équipage. A mesure qu'il approchoit de Paris, sa Cour grossissoit. La Reine de France & la Comtesse d'Anjou avoient suivi le Roy à Chartres, & y trouverent avec le Roy d'Angleterre leurs deux sœurs, sçavoir la Reine d'Angleterre & la Comtesse de Cornouailles, femme du Comte Richard frere de Henry. Beatrix Comtesse douairiere de Provence, mere de ces quatre Princesses, estoit du voyage, & eut la joye d'embrasser en même temps toutes ses filles.

Reception qui
lui fut faite à
Paris.

De Chartres on marcha droit à Paris, d'où tout le peuple sortit au devant d'une si belle troupe, les uns sous les armes, les autres couronnez de fleurs, les autres tenant en leurs mains des rameaux. L'Université en Corps & tous les Ecoliers, dont le nombre estoit très-grand, parurent là en habits de ceremonies. Ce n'estoit que cris de joye, que concerts de Musique & d'Instrumens dans tous les lieux où les Rois & les Princesses passoient. On ne se souvenoit point d'avoir jamais vû à Paris en aucune occasion rien de semblable, & toute

la nuit il y eut des illuminations & des réjouissances par toute la Ville.

1254.

Le Roy offrit au Roy d'Angleterre de loger où il souhaiteroit, ou au Palais, ou au Temple, ou en quelque autre Hostel de la Ville qu'il jugeroit à propos. Henry choisit le Temple pour lui & pour sa Cour, & tout le quartier des environs jusqu'à la Grève pour sa suite. Dès le lendemain matin il fit dresser des tables en divers endroits de son quartier, où l'on servit toute la journée du pain, du vin, de la viande & du poisson pour tous les pauvres qui y voulurent venir manger.

Pendant cette matinée, le Roy mena Henry à la Sainte Chapelle, dont il lui fit voir les précieuses Reliques, le conduisit dans la Ville, pour lui montrer ce qu'il y avoit de curieux; & ce Prince, tant dans la Sainte Chapelle, que dans les autres lieux où il fut conduit, laissa des marques de sa liberalité.

Le Roy d'Angleterre, après avoir esté traité magnifiquement au Temple le soir de son arrivée, pria le Roy de trouver bon qu'il lui donnast le lendemain à dîner au même lieu. On s'y rendit au retour de la Cavalcade du matin, dont je viens de parler. Tout estoit préparé dans la grande Salle, où selon la coutume des païs du Levant, les Templiers gardoient les boucliers des plus fameux Chevaliers; ils estoient tout à l'entour attachez aux murailles. Un Anglois y apperçût celui de Richard Cœur de Lion Roy d'Angleterre, & dit à Henry à l'oreille. „Sire, à quoi „avez-vous pensé, d'inviter ici les „François à dîner. La vûe de ce bou- „clier les fera trembler, & les em- „peschera de boire & de manger. Henry fit semblant de ne le pas entendre, & ne répondit rien.

Il donne à dî-
ner au Roy.

Le Roy voulant faire les honneurs,
pressa

An. 1254.

pressa le Roy d'Angleterre de prendre sa place entre lui & le Roy de Navarre, mais il n'en voulut rien faire, & dit au Roy. Vous estes mon Seigneur, & vous le ferez toujours, prenez la place qui vous est dûë. Le Roy fut contraint de ceder, & s'assit, ayant à sa droite le Roy d'Angleterre, & à sa gauche le Roy de Navarre. Toutes les portes estoient ouvertes sans gardes, & le seul respect des Majestez présentes, empescha le désordre & la confusion. Il y avoit encore d'autres tables dans la même Salle & dans les Appartemens, où les gens des deux Cours, chacun selon sa qualité & son rang, avoient place. Il estoit jour maigre, & le dîner se fit en poisson : on n'avoit jamais vû plus de somptuosité & de profusion.

Le Roy le regale à son tour.

Le soir le Roy donna à souper au Roy d'Angleterre dans le Palais, où il lui avoit fait préparer un bel Appartement : & comme le Roy d'Angleterre vouloit après le souper se retirer au Temple ; „ non pas, lui dit le „ Roy en riant, je suis maître chez „ moi, & je veux au moins cette „ nuit vous avoir en ma puissance.

Le Roy d'Angleterre demeura huit jours à Paris, où l'on eut grand soin de ne lui pas laisser lieu de s'ennuyer. Les deux Rois durant ce temps-là eurent quelques entretiens secrets ; & en plus d'une rencontre, si l'on en croit l'Historien d'Angleterre, le Roy témoigna à Henry le desir qu'il avoit de lui restituer la Normandie ; mais, ajoûtoit-il, mes douze Pairs & mon Baronage n'y consentiroient jamais. La tendresse excessive de la conscience du Roy, & la conduite qu'il tint dans la suite en quelques Traitez avec le Roy d'Angleterre, rendent ce fait assez croyable. Mais le témoignage de cet Auteur contemporain nous apprend au moins deux choses importantes. La première, que dès-lors les

Tome III.

Pairs de France estoient fixez au nombre de douze ; & en second lieu, que le Roy ne dispoit d'aucune partie considerable de son Estat, sans le consentement, non-seulement des Pairs du Royaume, mais encore de ses Barons, qui estoient des plus grands Seigneurs de l'Estat, quoique d'un rang inferieur à celui des Pairs. J'ai déjà remarqué qu'on ne sçait point précisément le temps de la reduction des Pairs au nombre de douze, non plus que celui des Electeurs de l'Empire au nombre de sept, & il est surprenant que deux points si remarquables ayent esté oubliés dans les Histoires.

Le Roy d'Angleterre quitta Paris comblé d'honneurs, & s'y acquit une grande réputation de liberalité. Le Roy l'accompagna pendant la première journée du chemin, & après avoir renouvelé les témoignages d'amitié, qu'ils s'estoient tant de fois donnez l'un à l'autre, le Roy d'Angleterre continua sa route vers Boulogne, & y ayant attendu quelques jours le vent favorable, il s'embarqua, & arriva heureusement en Angleterre. Quelques mois après il se fit une prolongation de Trêve entre les deux Couronnes.

Suivant la resolution que le Roy avoit faite, de se donner désormais tout entier au bonheur de ses Peuples, & au service du Seigneur, ses premières Ordonnances furent, pour faire rendre par-tout une très-exacte justice. Il fit faire un nouveau serment à tous ses Baillifs, Prevosts, Vicomtes, Forestiers, & autres Officiers, par lequel ils jurèrent premierement en general de rendre justice à tous ses Sujets, & aux étrangers qui se trouveroient dans son Royaume, sans nulle distinction, ni de qualité, ni de rang, ni de richesses, ni de puissance : En second lieu, que ni eux, ni

R r

1254.

Il retourne en Angleterre. Du Tillet au Recueil des Traitez d'entre la France & l'Angleterre.

Nouveaux soins du Roy pour le bien de ses peuples,

Nangius in gestis Ludovici.

1254.

leurs femmes, ni leurs parens, ne recevroient des plaideurs aucuns presens de quelque valeur, & qu'eux-mêmes n'en feroient point ni aux gens du Conseil du Roy, ni aux femmes, ni aux enfans, ni aux domestiques de ceux qui composoient ce Conseil. Il y avoit dans cette Ordonnance plusieurs autres sages Reglemens de Police, pour empêcher les Jeux de hazard, & les pechez publics. Il y en avoit d'autres, qui regardoient en particulier les mœurs des Juges & des Magistrats : & pour ce qui est de l'article des presens, qu'on y défend aux Juges de recevoir, ce projet de l'Ordonnance, si nous en croyons le Sire de Joinville, fut conçu dès le temps que le Roy débarqua en Provence, à l'occasion que je vais dire.

Joinville.

L'Abbé de Clugny étant venu saluer ce Prince, pour lui faire compliment sur son retour, lui fit present de deux très-beaux chevaux, & eut le lendemain une longue & favorable audience. Après cette audience, Joinville usant de la familiarité que le Roy lui permettoit, lui demanda s'il répondroit franchement à une question qu'il vouloit lui faire. Le Roy le lui promit. „ N'est-il pas vrai, Sire, re-
„ prit-il, que les deux beaux chevaux
„ que vous a donné l'Abbé de Cluny,
„ lui ont mérité la longue audience,
„ dont vous l'avez honoré? Cela pour-
„ roit bien être vrai, répondit le Roy;
„ ho bien, Sire, continua Joinville,
„ défendez donc aux gens de vostre
„ Conseil de rien prendre de ceux
„ qui ont affaire à eux; car soyez
„ certain que s'ils prennent, ils en
„ écouteront plus diligemment & plus
„ longuement, ainsi que vous avez
„ fait de l'Abbé de Cluny. Le Roy rit de la reflexion de Joinville, & en fit rire son Conseil, qui lui dit, que l'avis estoit sage, & qu'il falloit le mettre en execution; & c'est ce qu'il fit

par l'Ordonnance dont je viens de parler. Heureux les Princes, qui écoutent la vérité en faveur de leurs Peuples, & plus heureux les Peuples qui sont gouvernez par de tels Princes.

Au reste, le Roy non content de publier des Ordonnances, & de recommander à ses Officiers de faire justice, tenoit severement la main à l'execution. Un Bourgeois de Paris ayant esté convaincu d'avoir proferé un blasphème, il n'y eut ni prieres, ni égards, qui pussent flechir le Roy. Il fit executer sans remission l'Edit qu'il avoit publié contre les blasphémateurs, par lequel ils estoient condamnés à souffrir l'application d'un fer brûlant sur la bouche; & comme plusieurs des plus considerables de la Cour murmuroient de cette severité, il dit qu'il aimeroit mieux souffrir lui-même ce supplice, que de rien omettre, pour arrester un tel scandale.

On vit redoubler sa ferveur, sa pieté & sa tendresse envers les pauvres & les Religieux; & son exactitude dans ses pratiques de devotion & de mortification. Il s'occupoit à bâtir des Hôpitaux & des Monasteres en divers lieux, & n'accordoit presque rien à son plaisir. Le desir de se sanctifier le porta jusqu'à vouloir renoncer à sa Couronne, pour embrasser l'Etat Religieux; mais la Reine, à qui il découvrit cette pensée, l'en détourna, en lui faisant connoître par de fortes raisons, que c'estoit sur le Trône que Dieu demandoit de lui qu'il se fît un Saint.

Ces sentimens de retraite ne l'empêchoient pas cependant d'être toujours attentif aux interets legitimes de son Etat & de sa Famille. C'est ce qui lui fit traiter du mariage de Louis son fils aîné avec Berangere fille d'Alfonse X. Roy de Castille, qui fut

1254.

Ibid.
Nangius.Gaufrid. de
bello loco.

1255.

Il traite du
mariage de son
fils aîné avec
la fille du Roy
de Castille.Invent. des
Chart. T. 5.
Castille, pag.
184.

1255.

déclarée héritière de cet Etat, en cas que son pere n'eust point d'enfans mâles. La chose fut conclüe, mais le mariage, qui ne devoit estre consommé que quatre ans après, à cause que Loüis n'avoit encore que douze ans, ne le fut point, ce jeune Prince étant mort avant ce temps-là.

Ce Traité se fit l'année 1255. en laquelle le Saint Roy par son autorité & par celle du Pape Alexandre IV. travailla à terminer un différend qui s'estoit élevé dans l'Université de Paris durant son séjour en Palestine, & qui avoit causé de grands scandales. Il prit naissance de la jalousie qui se mit entre les Docteurs séculiers & les Docteurs de l'Ordre de S. Dominique, contre lesquels Guillaume de S. Amour Theologien fameux en l'Université, écrivit un Livre intitulé, *Des perils des derniers temps* *. Les Religieux de S. François se joignirent aux Dominiquains. S. Thomas & S. Bonaventure, qui florissoient alors dans la même Université, entreprirent la défense des Religieux par des ouvrages, que l'un & l'autre publièrent. Ce procès fut porté à Rome, & les deux parties furent ouïes. Le Livre de Guillaume de S. Amour fut condamné, & les Docteurs des deux Ordres furent rétablis en l'Université, dont on les avoit exclus, & peu à peu les dissensions s'apaisèrent.

Nangius.

1256.

Ce fut dans le même esprit de paix, que l'année suivante il accommoda le Comte d'Anjou avec sa belle-mere Beatrix Comtesse doüairière de Provence. Ils estoient fort broüillez ensemble au sujet de quelques Fortresses de Provence, que la Comtesse retenoit, & que Charles prétendoit lui appartenir. On en estoit déjà venu aux hostilités. La Comtesse avoit

Invent. des
Chart. T. I.
Anjou, pag.
149.

eu recours au Pape, qui nomma l'Evêque du Bellay pour Juge du différend. Mais les deux parties s'en rapportèrent au Roy, & ce Prince pour finir ce procès, condamna le Comte d'Anjou à acheter ces Places, & lui fournit de l'argent pour cet achat. Mais il y avoit une autre espece de Paix à ménager en France beaucoup plus importante que celle-ci, dont le Roy tâcha de venir à bout.

Il s'agissoit d'empêcher ces guerres particulières de la Noblesse, desquelles j'ay déjà parlé en quelques autres occasions, & que les Gentilshommes croyoient avoir droit de se faire les uns aux autres, regardant même ce droit, comme la plus considérable prérogative de leur qualité. On peut aisément s'imaginer les desordres que ces guerres causoient par-tout; car non seulement les Vassaux du Seigneur, mais encore tous ses parens estoient obligés d'y entrer. Il y avoit des loix établies pour la maniere de dénoncer la guerre, pour regler la qualité & la quantité du secours, que le Vassal devoit donner au Seigneur, que le parent devoit donner au parent; & il n'y avoit gueres de différence entre les grandes guerres & celles-ci, que pour le nombre des combattans. De-là venoient une infinité de violences & d'inimitiez qui se perpetuoient dans les familles. Le commerce estoit interrompu, & les ravages qui se faisoient de part & d'autre sur les terres, dont les Seigneurs estoient en guerre, ruinoient entièrement la campagne.

Il n'y avoit que les Gentilshommes fieffez qui eussent ce droit; parce que ceux qui estoient sans Fief, n'avoient point de Vassaux dont ils pussent faire des Troupes. Et comme en ce temps-là les Fiefs ne pouvoient estre

1256.

Il tâche d'empêcher les guerres particulières de la Noblesse.

Du Cange, Differrat. 291. sur l'Hist. de S. Loüis, où cet Auteur a tiré tout ce qu'il dit de ces guerres.

* De periculis novissimorum temporum.

1256.
d'un ouvrage
MS. de Phi-
lippe de Beau-
manoir, sur
la Coutume
de Beauvoisis
chap. 59. &c.

possédez que par la Noblesse, ni le Roturier, ni le Bourgeois par la même raison, n'estoient point en droit, & en pouvoir d'entreprendre la guerre. S'il arrivoit quelque demellé entre le Gentilhomme & le Roturier, celui-ci requeroit *assûrément*, qu'on ne pouvoit lui refuser, & alors la chose se vuidoit par les voies ordinaires de la Justice. Que si le Roturier manquoit à prendre cette précaution, le Gentilhomme, quand il avoit reçu l'injure, ou qu'elle avoit esté faite à quelqu'un de ses parens, avoit droit d'en poursuivre la vengeance par les armes.

Toute sorte d'injure ne pouvoit pas estre vengée par la voie de la guerre. Il falloit qu'elle fust considerable, telle que pouvoit estre le meurtre d'un parent, ou quelque mauvais traitement, qui deshonorast la personne offensée. On en remarque cependant quelques-unes entreprises pour des successions & des heritages.

Quoique le Gentilhomme offensé eust droit de poursuivre sa vengeance par la voie des armes, cela n'estoit point au Seigneur du coupable le pouvoir de le faire arrester, & de le faire condamner par les Officiers de sa Justice, selon la qualité du crime, & même il le pouvoit après la paix faite entre les parties, à moins que le Roy, ou le Seigneur même n'en eussent esté les mediateurs, parce que le crime du Vassal estoit réputé estre contre le Seigneur, par le droit qu'il avoit de le maintenir dans le devoir.

Comment ces
guerres se fai-
soient autre-
fois.

La guerre se declaroit ou par voye de fait, ou par paroles. La voye de fait estoit, lorsque dans quelque querelle subite, on en venoit aux armes; & en ce cas ceux qui estoient présens se trouvoient engagez dans la guer-

re, s'ils estoient de la suite, ou de la compagnie de ceux entre lesquels le differend estoit survenu, & chacun devoit se tenir en garde contre ceux du parti contraire. La declaration se faisoit par paroles en deux manieres. Premièrement, par les menaces faites au moment de la querelle, ou en quelque autre occasion. En second lieu, par le défi*, lorsqu'on envoyoit dénoncer la guerre à son ennemi par des personnes qu'on lui députoit pour ce sujet, & qui faisoient la dénonciation de vive voix, ou même en présentant une Lettre de défi†. On ne pouvoit manquer à ces sortes de formalitez sans passer pour traître & pour un lâche, qui vouloit prendre son ennemi au dépourvû.

Tandis que les mariages entre parens furent défendus jusqu'au septième degré, les parens jusqu'à ce degré entroient en guerre avec leurs parens; mais depuis que les mariages furent permis au-delà du quatrième, il n'y avoit que les parens jusqu'au quatrième degré qui fussent obligez de prendre parti. Deux freres ne pouvoient se faire la guerre, parce que tous leurs parens leur estoient communs. C'estoit au Seigneur à punir celui qui avoit attaqué l'autre; mais la guerre estoit permise entre deux freres de deux lits, parce qu'ils avoient une parenté differente.

Les parens au-delà du quatrième degré n'estant point obligez à prendre parti, le pouvoient prendre toutefois, aussi-bien que les amis ou alliez; car il se faisoit des Traitez de Ligue offensive & défensive, comme dans les grandes guerres.

Quoique ceux qui s'estoient trouvez à la querelle fussent censez estre défiez de fait, ils pouvoient se tirer de la guerre, en faisant appeller la

* Diffidatione.

† Litteræ diffidentiae.

1256.

partie devant le Seigneur, pour protester qu'ils n'avoient point consenti à l'injure, & que dans la suite ils ne donneroient de secours ni directement, ni indirectement contre l'offensé: & le serment estant fait, le Seigneur devoit leur donner assurance pour leurs personnes seulement.

Nonobstant la parenté, les Clercs, les Religieux, les femmes, les filles, les enfans mineurs, & les bâtards, n'entroient point dans la guerre.

Outre ceux de la parenté, les Vassaux ou les amis du Chef de la guerre, & generalement tous ceux qui avoient quelque obligation de l'aider & de le secourir, y estoient compris; mais on ne pouvoit les attaquer, que quand ils estoient actuellement au service de leur Seigneur; & dès qu'ils estoient retournez à leurs maisons, ils estoient en assurance. Il en estoit de même de ceux que les Chefs de guerre prenoient à leur solde en ces occasions.

Ceux qui tenoient du Chef de guerre des Fiefs appelez *jurables* & *rendables*, estoient en ces occasions obligez à une sujettion particuliere, qui estoit de lui remettre entre les mains leur Chasteau, s'il en avoit besoin, ou de l'y recevoir avec sa suite. C'est pour cela qu'on appelloit ces Fiefs *Rendables*, ou c'estoit peut-estre parce que le Seigneur les rendoit après la guerre. On les appelloit *jurables*, à cause du serment que faisoit le Vassal, de les lui livrer en pareil cas. Il y en avoit qui estoient obligez à recevoir seulement le Seigneur dans leur Chasteau, sans en sortir eux-mêmes; & d'autres qui estoient obligez de le quitter avec toute leur famille jusqu'après la guerre. Et comme il n'estoit point permis au Vassal d'élever de Chasteau ou

Forteresse, sans la permission du Seigneur, il arrivoit souvent que les Seigneurs ne le permettoient qu'à ces conditions, dont je viens de parler, dans les lieux où cet usage estoit reçu.

Quoique les Gentilshommes Fiefz fussent en possession du droit de faire la guerre, ils ne pouvoient la faire au Seigneur dont ils estoient Vassaux, ni le *défier*. S'ils le faisoient, le Seigneur avoit droit de confisquer leurs Fiefs: mais le Seigneur, qui avoit offensé son Vassal, pouvoit estre par lui appellé en Justice devant les Pairs du Seigneur.

Il y avoit diverses manieres de finir ces guerres. Premièrement, elles finissoient par une Paix dans les formes, & sous de bonnes cautions; que si quelqu'un de la parenté ne vouloit pas y consentir, le Chef de guerre devoit en avertir l'autre Chef; & s'il y manquoit, & qu'il en arrivast quelque malheur, il pouvoit estre poursuivi pour *Paix brisée*, ainsi qu'on parloit alors. On voit par quelques monumens anciens, que ces Traitez estoient enregistrez dans les Registres du Seigneur Suzerain. Secondement, la paix se faisoit, ou *par fait & par paroles*, ou *par paroles sans fait*. La Paix se faisoit *par fait & par paroles*, quand depuis la guerre commencée, on mangeoit ou l'on buvoit, ou l'on parloit ensemble. Elle se faisoit *par paroles*, quand en présence de ses amis, ou d'autres personnes d'honneur, ou de quelque Juge, on declaroit qu'on vouloit désormais vivre en paix avec son ennemi. Si après cela on l'attaquoit, on passoit pour traître, & on estoit poursuivi comme tel.

Il y avoit une troisième maniere de finir la guerre, qui estoit par l'*Assurance*: ce qui se faisoit de la sorte. Une des parties qui se sentoît, par exemple, trop foible pour soutenir la

1256.

Comment elles se terminoient.

Dissertation 19.

Du Cange, Dissertation 30.

1256.

guerre, s'adressoit à son Seigneur ou à sa Justice, & requeroit que celui avec qui il estoit en guerre, eust à lui donner *Assûrement*, c'est-à-dire assûrance qu'il ne l'attaqueroit, ni en sa personne, ni en ses biens, ni en ses proches, se remettant pour le sujet de la guerre, à ce que la Justice de son Seigneur en décideroit. Le Seigneur estoit obligé de déferer à sa Requête, & d'ordonner à la partie de donner *Assûrement*.

L'*Assûrement* se demandoit au plus proche parent du mort, s'il y avoit eu meurtre. S'il n'y avoit que quelque blessure ou des coups donnez, on le demandoit à celui-même qui avoit esté blessé ou frapé; que s'il s'absentoit exprès, pour ne le pas donner, le Seigneur le faisoit citer à quinzaine, & cependant donnoit des gardes, pour empêcher qu'on ne fît du mal au requérant: que si après quelques citations, & quelques autres délais de quinzaine, celui à qui on demandoit *Assûrement*, ne vouloit pas comparoître à la Cour de son Seigneur, il estoit condamné au bannissement, & alors on s'adressoit au plus proche parent; que si celui-ci refusoit encore, le Seigneur faisoit défense aux uns & aux autres de se faire aucune injure, à peine de confiscation de corps & de biens. L'*Assûrement* estoit une dépendance de la haute Justice, & le bas Justicier n'avoit pas droit de l'exiger.

Après l'*Assûrement* donné, s'il arrivoit quelque nouveau sujet de querelle entre les parties, il ne leur estoit pas permis d'entrer en guerre pour cela même; mais ils estoient obligez de se pourvoir par voye de Justice.

La guerre finissoit encore par le Duel, quand le Juge ou Seigneur l'avoit ordonné, comme il arrivoit quelquefois.

Enfin quand l'affaire avoit esté examinée en Justice, & que le crime avoit

1256.

esté puni, suivant la Sentence du Juge ou du Seigneur, alors les parens de l'offensé ne pouvoient plus faire la guerre aux parens du coupable. Telles estoient les Loix de ces guerres particulières, trop autorisées par la Coutume, non-seulement en France, mais chez la plupart des Nations de l'Europe, sur lesquelles la domination Francoise s'estoit étendue du temps de Charlemagne.

Dans la suite, les Puissances tant Ecclesiastiques que Seculieres, employèrent leur autorité à moderer au moins cette fureur. Les Princes & les Evêques défendoient certaines violences en particulier, comme les incendies des maisons, & le pillage des biens des particuliers. Ils ordonnerent qu'en certains jours il y auroit trêve ou suspension d'armes, sur tout aux principales Fêtes de l'année, & durant une espace de temps avant & après. Mais ce fut S. Loüis, qui s'appliqua le plus serieusement à abolir ces pernicious usages.

Il fit une Ordonnance, par laquelle il declara que les parens des Chefs de guerre, quand ils ne se feroient point trouver dans la querelle, auroient quarante jours pour se procurer des *Assûremens*, ou une Trêve ou une Paix, ou pour se mettre sur leurs gardes; & que ceux qui les attaqueroient durant cet intervalle, soit en leurs biens, soit en leur personne, seroient traitez comme traistres; & que s'il se faisoit quelque meurtre, ils seroient pendus, & leurs biens confisquezz. Ce délai s'appella la Quarantaine du Roy. Il y eut sur cet article un conflit de Jurisdiction entre les Hauts Justiciers & les Juges Royaux, ceux-ci prétendant que l'infraction de cette Ordonnance estoit un cas Royal dévolu à leur Tribunal, & les autres soutenant que le Jugement en devoit appartenir à leur haute Justice. La

Ordonnances
du Roi à ce
sujet.

1256.

chose paroît avoir esté réglée de maniere, que si les Hauts Justiciers prévenaient les Juges Royaux, en se saisissant les premiers de la cause, la connoissance leur en appartenoit; & que si au contraire les Juges Royaux prévenaient les Hauts Justiciers, ce seroit à eux à en juger; ce qui marque que cette Ordonnance, de façon ou d'autre, fut mise en execution.

Il ordonna encore, que ceux qui posséderoient des Terres en Baronnie, auroient droit d'obliger les parties à la Trêve ou à l'Assûrement; ce qui n'estoit pas auparavant en leur pouvoir, quant à l'Assûrement, qu'ils ne pouvoient donner que sur la requisition d'une des parties.

1257.

Enfin en l'année 1257. dont j'ai commencé à raconter les faits, il fit à S. Germain en Laye une autre Ordonnance dattée du mois de Janvier, par laquelle il défendit absolument toutes ces guerres. Il y a apparence qu'il fut obéi par la plûpart de la Noblesse, au moins si nous en jugeons par ce que dit en general un de ses Historiens, que depuis qu'il fut de retour de la Terre-Sainte, les Sujets eurent pour lui tant de veneration, qu'il s'en trouva peu qui osassent s'élever contre ses ordres, & que quelques-uns qui osèrent le faire, en furent severement punis. Mais au plus tard un peu après sa mort, ces desordres recommencerent, comme on le voit par plusieurs Ordonnances de ses Successeurs. Ce ne fut que peu à peu que cet usage fut entierement aboli, & on en voyoit encore des restes du temps de Louis XI. S. Louis, quelque temps après les Ordonnances dont je viens de parler, tâcha aussi d'abolir la preuve de l'innocence par le duel, laquelle estoit en usage dans les Jugemens. Elle n'eut plus de lieu dans les Terres qui dépendoient immédiatement de la Justice Royale; mais peu de Sci-

gneurs Hauts Justiciers imiterent son exemple, & il n'entreprit pas de les y forcer.

Le Roy, qui suivoit toujours son dessein d'établir une solide Paix en son Royaume, conclut dans cette vûë l'année suivante deux importants Traitez avec deux de ses voisins Jacques I. Roy d'Arragon, & Henri III. Roy d'Angleterre.

Quoique presque de tout temps les Rois d'Arragon eussent vécu en Paix avec les Rois de France, il y avoit toutefois entre eux de grands sujets ou des prétextes plausibles de guerre, s'ils avoient voulu s'en servir. Il est certain, & je l'ai fait remarquer de temps en temps dans la suite de l'Histoire, que non-seulement tous les païs d'en-deçà des Pyrenées avoient esté du Domaine de la Couronne; mais encore que le Comté de Barcelonne, le Comté de Roussillon, & plusieurs autres Villes & Terres d'au-delà de ces montagnes, en estoient des Fiefs mouvans: que dans ces païs on dattoit les Monumens publics des années du Regne des Rois de France, jusqu'au Concile de Tarragone, qui changea cet usage du temps de Philippe Auguste; mais d'autres affaires empêcherent ce Prince d'en tirer raison. Les Rois d'Arragon descendoient des Comtes de Barcelonne, & estoient entrez dans tous leurs droits & dans toutes leurs obligations, & par consequent dans celle de rendre à la Couronne de France les hommages que ces Comtes lui devoient: & S. Louis auroit eu droit de les exiger des Rois d'Arragon.

D'autre part, les Rois d'Arragon avoient des prétentions sur le Comté de Toulouse, sur l'Albigois, sur le Rouergue, sur le Querci, sur le Gavaudan, sur Carcassonne, sur Besiers, sur Narbonne, sur Nismes, sur Agde, & sur quantité d'autres Domaines voisins de ces Villes, ou enclavez

1257.

Traité particulier qu'il conclut avec le Roi d'Arragon.

Nangius in
Gestis Ludovici.

1257.

dans ces Territoires. L'on voit en effet dans l'Histoire des guerres des Albigeois, que la plupart de ces Domaines n'estoient regardez que comme des Arriere-Fiefs de la Couronne de France, & que Pierre d'Arragon pere de Jacques, s'en faisoit rendre les hommages, comme de Fiefs immédiatement mouvans de la sienne. Tout cela estoit fondé sur la possession, ou sur des alliances par des mariages. Alfonse Comte de Poitiers frere du Roy, estoit entré en possession, ou en Seigneurie de presque tous ces Domaines, par son mariage avec la fille du Comte de Toulouse, & ne prétendoit faire hommage pour aucun au Roy d'Arragon, mais immédiatement au Roy son frere. C'estoient là autant de semences de guerres entre les deux Rois & entre leurs Successeurs.

Ces deux Princes s'aimoient & s'estimoient beaucoup l'un l'autre, & quoique tous deux fort guerriers, ils cherchoient tous les moyens d'entretenir la paix ensemble. Dès l'an 1255. ils avoient signé au mois de May un Compromis sur cette grande affaire, qui devoit estre terminée par leurs Députez; celui du costé du Roy estoit Hebert Doyen de Bayeux: celui du Roy d'Arragon estoit Guillaume de Montgrin Tresorier de la Cathedrale de Gironne. On devoit s'en rapporter à ce qu'ils décideroient; il y avoit pour le dédit trente mille marcs d'argent, & l'affaire devoit estre terminée dans l'espace d'un an, à compter depuis la S. Jean-Baptiste de cette année-là, jusqu'à l'autre S. Jean de l'année suivante. La chose toutefois ne put estre réglée alors, & ne le fut qu'en l'an 1258. par le Traité de Corbeil, où selon l'Histoire d'Espagne, les deux Rois se trouverent en per-

sonne. Elle le fut de la maniere qu'on le voit dans l'Acte publié à Barcelonne par le Roy d'Arragon au mois de Juillet.

On expose d'abord dans cet Acte les prétentions du Roy de France sur les Comtez de Barcelonne, d'Urgel, de Bésalu, de Roussillon, de Lampourdan, de Cerdagne, de Conflants, de Gironne & d'Aufone, appelée aujourd'hui Vic, & sur toutes leurs dépendances. En second lieu, les prétentions du Roy d'Arragon sur Carcassonne, le Rasez, le Lauraguez, Termes, Béliers, Agde, Albi, Rodez, Foix, Cahors, Narbonne, Minerbe, Frenolhedes, le pais de Sault, Pierre Pertuse*, Cardone, le Gevaudan, Nismes, Toulouse, S. Giles, & sur toutes leurs dépendances. Ensuite il est déclaré que le Roy de France, par accord fait avec le Roy d'Arragon, renonce pour lui & pour ses Successeurs à tous les droits qu'il a pû & qu'il pourroit désormais prétendre sur tous les pais nommez dans le premier article. Il est pourtant marqué ailleurs que le Roy d'Arragon fit hommage au Roy pour le Comté de Roussillon. D'autre part le Roy d'Arragon de la même maniere à tous les droits qu'il pourroit avoir sur les pais nommez dans le second article, & à tous ceux généralement qui avoient esté possédez, soit en Domaine, soit en Seigneurie, par Raymond dernier Comte de Toulouse. On ajoûta quelques explications ou restrictions peu importantes. Ce Traité ayant esté ratifié à Barcelonne, le Roy d'Arragon renonça encore en faveur de la Reine Marguerite, & de celui de ses enfans qu'elle jugeroit à propos, à tous les droits qu'il pourroit avoir sur les Comtez de Provence & de Forcalquier, aussi-bien que

1258.

Acta Concordia inter Reges Ludov. IX. & Jacobum.

Tre sor des Chartres, cité par Sainte Marche.

Litteræ Compromissionis in Appendice Marca Hispanica.

1258. Mariana 1. 13. c. 11. Ibid.

Invent. T. 5. P. 143. T. 2. Provence 35. Mem. de du Puy T. 1 p. 15. Spicilegii. T. 2.

* Petra Pertusa, c'est peut-estre Roque Partus au Diocèse d'Uzes,

sur

1258.

sur les Villes d'Arles, d'Avignon & de Marseille. Ce fut en cette même année, & au même lieu que fut arrêté le mariage de Philippe second fils de France, avec Isabelle fille du Roy d'Arragon, mais ce mariage, à cause de l'âge du Prince & de la Princesses, ne s'accomplit que quelques années après, c'est-à-dire l'an 1262.

Ce Traité fut très-avantageux à la France, qui n'y ceda que des droits qu'il lui estoit impossible de faire valoir sur des païs situés au-delà des Pyrénées, pour demeurer en une possession incontestable d'un grand nombre de Villes & de Domaines très-considérables en deçà. Les Rois d'Arragon fort long-temps après firent des tentatives pour se relever de cet accord; mais ce fut toujours en vain.

Autre avec le Roy d'Angleterre.

L'autre Traité, qui se commença cette même année-là avec l'Angleterre, mais qu'on ne conclut que l'année suivante, n'agréa pas tant aux François: ce fut au moins malgré le Conseil que le Roy le fit.

Le Roy d'Angleterre entroit alors beaucoup dans les intérêts du Pape contre Mainfroy, Tuteur & Administrateur des États du jeune Conradin, petit-Fils de l'Empereur Frédéric. Il en avoit deux raisons essentielles. La première, qu'Edmond son second fils avoit été investi du Royaume de Sicile par Innocent IV. au refus de Charles d'Anjou, sur qui ce Pape avoit d'abord jetté les yeux pour cette investiture, après la mort de Frédéric, & le Pape Alexandre IV. avoit depuis confirmé ce qu'Innocent avoit fait en faveur d'Edmond. En second lieu, Guillaume Comte de Hollande, qu'Innocent avoit fait élire Roy des Romains, pour l'opposer à la famille de Frédéric, ayant péri malheureusement en Frise, Richard Comte de Cornouaille frere du Roy d'Angleterre avoit été élu en sa place par

Tome III.

1258.

les partisans du Pape. C'estoit là de grands biens-faits dont la maison d'Angleterre avoit été comblée par le S. Siege, supposé qu'il eût été aussi aisé de donner la possession de ces États, que l'investiture & les titres. Le Roy d'Angleterre s'en faisoit cependant grand honneur, & s'imaginait être devenu par là beaucoup plus redoutable à la France qu'il n'étoit auparavant.

Dans cette idée, & avec la connoissance qu'il avoit de la tendresse de conscience de S. Louis, il lui envoya une Ambassade composée des plus considérables de son État, pour lui demander la restitution de toutes les Provinces & de tous les Domaines, que Philippe Auguste avoit enlevés à la Couronne d'Angleterre. Le Roy les reçut avec beaucoup d'honnêteté, & ne fit aucunement paroître qu'il fût choqué de leur demande. Mais les Princes ses freres & tous les Seigneurs de la Cour ayant appris le sujet qui les amenoit, les traiterent assez mal en certaines occasions, & plaisantoient en toutes rencontres sur les chimères d'une telle Ambassade. Les Ambassadeurs s'en mirent peu en peine quand ils eurent vu que le Roy ne refusoit pas d'entrer en Traité, pour une paix stable, au lieu des simples prolongations de Trêve, qui depuis un très-grand nombre d'années, ne faisoient que suspendre une guerre, qu'on prévoyoit devoir être très-funeste aux deux Couronnes.

Math Paris.

Ils s'en retournerent avec quelque esperance, & peu de temps après il en revint d'autres, parmi lesquels étoit un Envoyé de Richard Roy des Romains, qui conjura le Roy de faire justice à son maître pour le Comté de Poitou, dont il avoit été autrefois investi par le Roy d'Angleterre son frere. Ceux-ci n'avancerent gueres davantage que les autres; mais

Ibid.

sf

1258. en partant, ils laisserent à la Cour l'Abbé de Westminster, pour entretenir la négociation.

Ibid. Durant ce temps-là les Grands d'Angleterre, bien plus jaloux encore de leurs privileges & de leurs prérogatives, qu'ils n'estoient chagrins de la puissance du Roy de France, faisoient beaucoup de peine à leur Roy. Et comme ils apprehendoient que Saint Louis, en cas de division, ne prist son parti contre eux, ils lui députerent quelques-uns de leurs Corps un peu avant l'assemblée du Parlement, qui devoit se tenir à Oxford, pour le prier de ne point se mêler des affaires d'Angleterre, l'assurant que tout leur but en ce Parlement estoit de reformer des abus, qui s'estoient glissez dans le Gouvernement, & qu'il ne s'y feroit rien que pour le bien commun du Royaume, & pour le repos de l'Europe. On ne sçait point la réponse que fit le Roy; mais apparemment il ne voulut point alors entrer dans ces démêlez.

Il s'agissoit dans ce Parlement, sur tout de deux choses. La première estoit de remettre en vigueur toutes les Loix contenuës dans la fameuse grande Charte, dont j'ay parlé en quelques occasions sous les regnes précédens. Et la seconde étoit d'obliger Henry à faire sortir d'Angleterre les Poitevins. On désignoit par ce nom les quatre fils du feu Comte de la Marche, qui estoient freres de mere du Roy d'Angleterre.

Isabelle d'Angoulême, après la mort du Roy Jean Sans-Terre son mary, s'estant remariée à ce Comte, ces quatre Seigneurs avoient passé en Angleterre, où le Roy leur avoit donné de grands Domaines, & l'Evêché de Winchester à un d'eux nommé Odomar, ou Aimar. Leur grand credit donna de l'ombrage aux Anglois. On vouloit à toute force qu'ils remissent leurs

1258. Chasteaux entre les mains du Parlement, & qu'ils repassassent dans leurs païs, avec tous les François & les autres étrangers qu'ils avoient amenez en grand nombre; & pour les empêcher de faire venir des Troupes de France, où ils possedoient beaucoup de Terres, la Noblesse Angloise se saisit de tous les Ports: & après s'estre confédérée, marcha en Armes à Oxford pour y tenir le Parlement.

Comme ce parti estoit le plus fort, & que le Roy n'avoit dans ses interests que ces quatre Seigneurs, Richard son frere & quelque peu d'autres, ils le contraignirent, & le Prince Edoiard son fils, à jurer de nouveau l'observation de la grande Charte & à consentir au départ des Seigneurs de la Marche. Ceux-ci furent contraints d'obéir. Ils s'embarquerent pour repasser en France, & eurent le chagrin de se voir enlever une très-grande quantité d'argent qu'ils esperoient emporter d'Angleterre, & qui fut confisqué pour estre employé au profit du Royaume, selon que le Parlement le jugeroit à propos.

Ils aborderent à Boulogne, & envoyèrent à la Cour demander au Roy la permission de passer par la France, pour retourner chez eux. Elle leur fut refusée d'abord à l'instance de la Reine, qui les haïssoit, parce qu'ils en avoient très-mal usé envers la Reine d'Angleterre sa sœur, dans le temps qu'ils avoient esté à la Cour de Henry. Ils obtinrent néanmoins quelque temps après des Passe-ports, par la compassion que le Roy eut de leur malheur.

Henry ayant satisfait son Parlement en consentant au départ des Seigneurs de la Marche, reprit sa négociation avec le Roy, & il se fit pour cela une nouvelle prolongation de Trêve. Les prétentions du Roy d'Angleterre estoient exorbitantes. Il ne

1258.

demandoit pas moins que la restitution de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, du Périgord, du Limoufin, en un mot tout ce que ses Ancestres avoient possédé en France. Le Roy n'avoit garde de l'écouter sur tout cela, mais son dessein étoit de faire la Paix avec lui, en lui rendant quelque partie de ce qu'il demandoit, & à condition qu'il feroit une cession absolue de tout le reste à la Couronne de France. Le Conseil du Roy estoit d'avis qu'on ne rendit rien, & comme ses Ministres croyoient que c'étoit par principe de conscience que le Roy pensoit à cette restitution, ils lui prouverent qu'il pouvoit estre là-dessus en assurance, en lui montrant la justice de la confiscation, que Philippe Auguste avoit faite de tous les Domaines du feu Roy Jean d'Angleterre pour crime de félonie, & pour avoir refusé de comparoître comme un Vassal à la Cour des Pairs, après avoir tué de sa propre main Artus Comte de Bretagne.

Joinville.

Le Roy leur répondit, que ce n'étoit point par scrupule qu'il en usoit ainsi; qu'il estoit persuadé que sa possession estoit legitime, mais qu'il vouloit absolument rétablir la paix entre les deux Etats; & que s'il cedioit quelque chose, ce ne seroit qu'avec une compensation, qui feroit honneur à la Couronne.

Articles
qu'il conte-
noit.

Du Tillet
Recueil des
Traitez en-
tre les Rois
de France
& d'Angleter-
re tirez du
Trésor des
Chartres.

Son parti étant pris là-dessus, les Plenipotentiaires des deux Etats, après quelques Conférences, convinrent au mois de Juin des Articles suivans.

1. Que le Roy cederait à l'Angleterre, le Limoufin, le Querci & le Périgord, se retenant les hommages pour les Terres, que les Princes ses freres pourroient avoir dans ces trois Provinces, en dédommageant le Roy d'Angleterre pour cette exception.
2. Que le Roy rendroit aussi Agen & l'Agenois, que le Comte de Poitiers

tenoit alors du chef de sa femme Jeanne, heritiere du Comte de Toulouse, en cas que par la mort du Comte & de la Comtesse de Poitiers, ce pays lui revint, ou à ses Successeurs. Que si ce Canton ne lui revenoit pas, ni à ses Successeurs, le Roy ou ses Successeurs le dégageroient, pour en ceder les hommages au Roy d'Angleterre, excepté l'hommage des Princes ses freres, s'ils y possédoient quelque chose; & tout cela supposé que le Roy d'Angleterre pût prouver devant des Arbitres dont on conviendrait, les droits qu'il prétendoit avoir sur ce Domaine. On fit le même reglement sur quelques Terres du Querci. 3. On arresta la même chose touchant la partie de la Xaintonge au delà de la Charente, que le Comte de Poitiers possédoit pareillement, & qu'il retiendrait pendant sa vie. 4. Que le Roy d'Angleterre tiendrait de la Couronne de France, non seulement tous les Pays qu'on lui rendoit; mais encore ce qu'il possédoit actuellement en deçà de la mer: sçavoir Bourdeaux, Bayonne & tout le reste de la Gascogne avec toutes les Isles; qu'il en feroit hommage-lige comme Pair de France & avec le titre de Duc de Guyenne, & qu'il rempliroit exactement tous les devoirs de Vassal. 5. Qu'à l'égard des hommages des Comtez de Bigorre, Armagnac, & Fesensac, la chose seroit réglée par des Arbitres. 6. Que le Roy d'Angleterre ne pourroit plus estre inquieté sur tout le passé, pour avoir manqué à rendre les hommages, à faire les services, à payer certains droits & autres charges semblables. 7. Que le Roy donneroit au Roy d'Angleterre la somme d'argent nécessaire pour la solde de cinq cens Chevaliers entretenus pendant deux ans, ce qui fut depuis évalué à cent trente quatre mille livres. 8. Que moyennant tous ces avantages

1258.

Sij

1258,

que le Roy faisoit au Roy d'Angleterre, ce Prince & Edoüard son fils aîné renonceroient à tous les droits qu'ils prétendoient avoir sur le Duché de Normandie, sur les Comtez d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou, & sur tout ce qu'ils pouvoient avoir possédé en deçà de la mer, excepté les choses spécifiées dans les autres articles.

Après qu'on eut fait les sermens accoutumés de part & d'autre pour l'observation du Traité, on fit aussi jurer toutes les Villes & Communautés du Duché de Guyenne, pour l'assurance du même Traité. Elles s'obligèrent en cas de contravention du côté du Roy d'Angleterre, d'en procurer la satisfaction dans l'espace de trois mois au jugement de la Cour des Pairs; & il fut arrêté que cette assurance de la part des Villes seroit renouvelée de dix ans en dix ans.

Le Traité fut porté en Angleterre par Guy de Neufle Doyen de S. Martin de Tours, par Odon Tresorier de l'Eglise de Bayeux, & par un Chevalier nommé Richard de Menou. Il fut ratifié par Henry, par Richard Roy des Romains, par les deux fils de Henry Edoüard & Edmond, & par les Prélats & Barons d'Angleterre. Le Roy d'Angleterre vint à Paris, fit hommage au Roy de tout ce qu'il possédoit en France, & fut rétabli au nombre des Pairs en qualité de Duc de Guyenne.

Ce Traité fut désapprouvé en France par beaucoup de gens, qui estoient d'avis qu'au lieu de faire la paix, il valoit mieux déclarer la guerre au Roy d'Angleterre. Que ce Prince ne possédant plus en France que Bourdeaux, Bayonne, & quelques autres Places en Gascogne, il eust esté aisé au Roy, qui estoit parfaitement maître en France, tandis que Henry ne l'estoit gueres en Angleterre, de le dé-

pouiller de ce reste; qu'il avoit un juste sujet de guerre, vû que depuis un très-grand nombre d'années, le Roy d'Angleterre n'avoit point rendu ses hommages, & que cette seule faute dans un Vassal meritoit en toute justice la confiscation des Fiefs qu'il tenoit de son Seigneur.

A en juger par les suites funestes des guerres, que ces Domaines des Anglois leur donnerent lieu de faire à la France, sous les regnes de ses Successeurs, cet avis estoit le meilleur selon les Loix de la bonne politique; mais le Roy, qui avoit toujours quelques scrupules sur la justice de la confiscation faite par son ayeul des Domaines du pere de Henry, lui fit préférer la seureté de sa conscience à tout le reste; & il crut d'ailleurs que la renonciation absolüe que le Roy d'Angleterre, avec tous les Seigneurs Anglois faisoient au Duché de Normandie, au Poitou, au Maine, à l'Anjou, à la Touraine, l'honneur d'avoir un Roy pour vassal, & enfin une guerre épargnée, dont après tout les événements sont toujours incertains, devoient estre mis en balance, & l'emporter en cette occasion.

Le Roy d'Angleterre durant son séjour à Paris maria sa fille Beatrix avec Jean de Bretagne fils du Comte Jean I. de Bretagne. Mais la joye de ces nôces fut bien troublée par la mort du Prince Loüis fils aîné de Saint Loüis, qui mourut à l'âge de seize ans, un des derniers jours de cette année. C'étoit un jeune Prince bien fait, de grande esperance, que le Roy avoit déjà beaucoup formé, pour s'en faire un digne Successeur. Il devoit épouser dans quelques mois l'Infante de Castille, suivant le Traité qui en avoit esté fait quatre ans auparavant. Le Corps fut d'abord exposé dans l'Eglise de S. Denis, pour estre ensuite enterré à Royaumont. Il fut porté pendant une

Ce Traité en langue Gasconne est dans les MSS. de Brienne, vol. 28. à la Bibliothèque du Roy avec plusieurs autres pieces qui y ont rapport. Nangius in Gestis Ludoyici.

Mort du Prince Loüis, fils aîné du Roy. Nangius in Gestis Ludoyici.

1258.

1259.

1260.

1260.

partie du chemin par les plus grands Seigneurs de France, & par le Roy d'Angleterre même. Sa mort éleva Philippe second fils de S. Louis à la qualité d'Heritier présomptif de la Couronne, & Isabelle Infante d'Arragon, dont le mariage avec Philippe avoit aussi esté arresté au Traité de Corbeil dont j'ai parlé, se vit destinée à remplir sur le Trône de France la place qu'y devoit occuper l'Infante de Castille, si Louis ne fust pas mort.

1261.

Nangius.

1262.

Après deux ans & demi, que le Roy employa à faire divers voyages dans son Royaume, à des Fondations de Maisons Religieuses & d'Hôpitaux, & à faire plusieurs Ordonnances utiles à l'Estat, ce mariage s'accomplit à Clermont en Auvergne. Il pensa estre rompu sur le point de l'exécution, par une difficulté que la pieté du Roy fit naistre, & dont voici l'occasion.

Mainfroy Tuteur du jeune Conradin, non content de cette qualité, qui devoit finir après quelques années, s'empara de la Couronne de Sicile, que ses partisans de concert avec lui l'obligerent d'accepter. Alors le Pape Alexandre IV. renouvela ses instances auprès du Roy d'Angleterre, pour l'obliger à soutenir non pas Conradin, mais Edmond d'Angleterre son fils, à qui ce Pape avoit déjà donné l'investiture du Royaume de Sicile. Mais les broüilleries de son Royaume, qui croissoient tous les jours, ne lui permettoient pas de penser à la conquête d'une Couronne aux extrémités de l'Italie. Sur ces entrefaites Alexandre mourut, eut pour Successeur Urbain IV. natif de Troye en Champagne, qui fort embarrassé des guerres que ses Prédecesseurs lui avoient laissées sur les bras, eût fort souhaité de les finir par quelque voye où l'honneur du S. Siege n'eût point

esté intéressé. Pour cet effet il traitoit en même temps & avec Elizabeth mere de Conradin, & avec Mainfroy. Celui-ci tâchoit de son costé de se faire des appuys, pour se maintenir en possession de la Couronne de Sicile malgré les efforts du Pape, qui avoit fait publier une Croisade contre lui.

Mainfroy avoit une fille unique nommée Constance, qu'il offroit à Jacques Roy d'Arragon, pour Pierre d'Arragon son fils aîné. L'offre tenta ce Roy, par l'esperance de voir entrer le Royaume de Sicile dans sa famille. Cependant, comme il vouloit ménager le Pape, il lui envoya des Ambassadeurs, pour tâcher de l'accommoder avec Mainfroy. Mais n'en ayant pu venir à bout, il passa outre, & traita avec Mainfroy du mariage proposé.

Cette négociation étoit fort avancée, lorsqu'on s'assembla à Clermont pour le mariage de Philippe de France avec Isabelle fille du Roy d'Arragon; & ce fut de là que vint la difficulté du Roy: car ayant eu nouvelle de ce Traité, il dit au Roy d'Arragon qu'il ne pouvoit se résoudre à marier son fils avec la fille d'un Prince, qui pensoit à s'allier avec le plus grand persecuteur, que l'Eglise eust jamais eu. Le Roy d'Arragon fut fort embarrassé de cette déclaration que lui faisoit le Roy; & le Pape en ayant esté informé, en fit par Lettres de grands remerciemens à ce Saint Prince. Cependant le Roy d'Arragon avec son Conseil chercha des tempéramens, pour ne pas laisser échaper un parti si avantageux à sa fille; & enfin l'on convint que le Roy d'Arragon déclareroit par un écrit authentique, qu'en faisant épouser à son fils la fille de Mainfroy, il ne prendroit aucun engagement contre les intérêts de l'Eglise, & ne feroit jamais rien en vertu

1262.

Epist. Urbani IV. ad Ludov. IX.

1162.
Inventaire
des Chartres
Tom. 5.
Arragon 1. p.
144. 22. 1162

de ce mariage, qui pût prejudicier à l'alliance de l'Arragon avec la France. Le Roy de l'avis de son Conseil se contenta de cette protestation, qui fut signée par plusieurs Evêques & Seigneurs des deux Nations, & le mariage se fit.

Celui de Pierre d'Arragon avec la fille de Mainfroy suivit bien-tôt après. Les nœces furent célébrées à Montpellier, qui estoit encore alors du Domaine des Rois d'Arragon. Jacques tint sa parole, & ne fit rien dans la suite en faveur de Mainfroy contre les intérêts de l'Eglise. Ce qui n'empêcha pas néanmoins qu'après quelques années, ce mariage ne produisît des dissensions bien funestes entre les maisons d'Arragon & d'Anjou. L'occasion fut l'investiture du Royaume de Sicile, que le Pape pensoit dès-lors à donner à Charles Comte d'Anjou frere du Roy. Mais comme la chose ne se conclut pas si-tôt, je dois auparavant raconter ce qui se passa en France touchant les affaires d'Angleterre.

Affaires
d'Angleterre.

Depuis le Parlement d'Oxford tenu l'an 1258. l'animosité entre le Roy & la Noblesse augmentoit toujours. Ce Prince avoit non-seulement juré l'observation de la grande Chartre, que les Anglois regardent comme le frein, & les Rois comme l'aneantissement de l'autorité Royale : non-seulement il avoit souscrit au départ des Etrangers, & en particulier de ses quatre freres les Seigneurs de la Marche, en qui il avoit toute sa confiance ; mais encore dans la crainte de quelque chose de pis, il avoit consenti au choix de vingt-quatre personnes, pour travailler à reformer le Gouvernement ; & il avoit esté ordonné que ce qui seroit déterminé par ce Conseil à la pluralité des voix, seroit inviolablement executé ; qu'on leur remettroit entre les mains toutes les

Litteræ Communitatis Angliæ ad Alexandr. Papam apud Marh. Paris in Aditamentis.

Forteresses du Royaume, & qu'ils nommeroient tous les ans les Justiciers, les Chanceliers, & les autres principaux Officiers du Royaume pour l'administration de l'Estat.

Après de telles démarches, Henry n'avoit plus que le nom de Roy. Il estoit à la discretion de ses Barons, dont le Chef, ou du moins celui qui avoit le plus de credit & d'autorité, estoit Simon de Montfort Comte de Leicestre ; la Ville de Londres s'estoit jointe aux Seigneurs, & dans une Assemblée de la Ville, les principaux Bourgeois avoient signé l'Acte d'Adjonction. Ce Prince estoit dans un extrême embarras ; & afin de s'en tirer, il écrivit au Pape, pour le prier de l'absoudre du serment qu'il avoit fait au Parlement d'Oxford. Il l'obtint sans beaucoup de peine : mais il estoit lié par d'autres nœuds, que par celui de son serment, desquels l'absolution du Pape ne le dégageoit pas ; & cette absolution même devoit lui faire apprehender qu'on ne se saisît de sa personne. C'est pourquoi il se jeta dans la Tour de Londres, s'y fortifia, & se servit d'un grand Trésor qu'il y avoit amassé depuis longtemps pour regagner les Bourgeois de la Ville, & pour y lever des Soldats. Desorte que les Seigneurs Anglois s'estant presentés quelques jours après avec des Troupes, pour entrer dans Londres, on leur ferma les Portes.

On estoit sur le point de voir une guerre civile s'allumer dans tout le Royaume. Il se fit des Assemblées en divers endroits, la plupart contraires aux intérêts du Prince. Chacun prenoit parti, quelques-uns en changeoient de temps en temps selon les conjonctures, comme il a coûtume d'arriver en ces sortes de rencontres, & sur tout en Angleterre. Il se fit diverses négociations entre le Sujet & le

1262. Souverain, mais inutilement pour la pluspart. Enfin le Roy de France, qui ne fut jamais tenté de profiter de ces broüilleries, comme il auroit pû faire, & comme bien d'autres Princes que lui auroient fait, touché des malheurs de l'Angleterre, & sollicité par les Lettres du Pape Urbain, fit entendre qu'il estoit prest de s'employer à pacifier ces troubles, supposé qu'on lui proposât de se charger de la médiation. La Noblesse d'Angleterre devoit estre moins disposée à y consentir que Henry, parce que durant ces mouvemens, quelques François, par l'ordre ou avec la permission du Roy, avoient passé la mer pour aller grossir les Troupes Royalistes; neanmoins les deux partis s'accorderent à prendre cette voye d'accommodement.

1263. On tint des Conférences sur ce sujet à Boulogne à deux diverses reprises, mais sans effet. Toutefois à la fin, comme les Seigneurs scûrent que le Roy de France avoit promis au Roy d'Angleterre de prendre hautement son parti, si les troubles continuoient, on fit de part & d'autre au mois de Decembre une espece de compromis, par lequel on s'en rapporta à l'arbitrage de Louïs sur tout ce qui s'estoit fait au Parlement d'Oxford, & depuis ce temps-là jusqu'au mois de Novembre précédent, pourvû que la chose fust décidée avant la Pentecôte de l'année suivante. On voit encore à la Bibliothèque du Roy les Lettres du Roy d'Angleterre, & celles des Barons Anglois au Roy, par lesquelles ils s'engageoient à se soumettre à son jugement. Tout estant réglé à cet égard, le Roy & la Reine d'Angleterre, le Prince Edouïard, la plupart des Evêques & des Seigneurs de leur parti, aussi-bien que les principaux de la Noblesse confé-

derée, excepté le Comte de Leicestre, passerent la mer, & se rendirent à Amiens vers la Feste des Rois. Le Roy y arriva aussi-tost après : & ce fut là, que se plaïda une des causes des plus singulieres, qu'on eust encore vûë, par la qualité des parties ; d'un côté le Souverain, & de l'autre les Sujets, qui en se soumettant de concert au jugement de Louïs, faisoient d'une maniere bien glorieuse à ce Prince l'éloge de sa sagesse, de sa droiture, & de son équité.

Après quelques jours, qui furent employez à écouter les raisons des deux parties, ils ratifierent de nouveau le Compromis; & le Roy parlant en Juge Souverain, & en termes de commandement absolu *, prononça l'Arrest, qui tenoit l'Angleterre & la France, & même toute l'Europe en suspens ; par cet Arrest il cassa & annulla tous les Articles arrestez dans le Parlement d'Oxford, comme des innovations préjudiciables & injurieuses à la Majesté Royale, déclara nuls les sermens, que le Roy d'Angleterre avoit faits par force pour l'observation de ces Articles ; ordonna que les Forteresses, qui avoient esté mises entre les mains des vingt-quatre Députés du Parlement, seroient remises en la puissance, & en la disposition du Roy ; qu'il pourroit, comme il avoit fait jusqu'alors, disposer des grandes charges de l'Estat, admettre dans son Conseil tous ceux qu'il jugeroit à propos, & rentrer dans toute la puissance & dans tous les droits légitimement possédez par ses prédecesseurs : mais que ce qui estoit des Chartres, qui contenoient les privileges & les libertez de la Nation, il n'y seroit en rien dérogé.

Le contenu de cet Arrest, qui maintenoit chacun dans ses anciens

* *Cassamus, irritamus, decernimus, &c.*

Math. Paris.

Compromissum Regis & Baronum Angliæ T. II. Spicileg. an 1263. MSS. de Brienne à la Bibliothèque Royale. vol. 27. *Id.*

1264.

droits, en faisoit sentir la justice. En effet plusieurs Seigneurs renoncèrent à la ligue, & prirent le parti du Roy d'Angleterre. Mais en matiere de faction, les Chefs pour l'ordinaire ne s'accommodent gueres de ce qui termine les differens. La plupart se récrierent contre l'Arrest: mais le Comte de Leicestre en ayant esté informé, prit un autre tour, & prétendit que tous les Articles d'Oxford n'estant fondez que sur la grande Chartre, les Confederez avoient gagné leur cause, puisque par l'Arrest même du Roy de France, elle subsistoit en son entier. Desorte qu'un jugement si celebre & si authentique n'eût point d'autre effet, que de faire rentrer dans leur devoir les moins passionnez des factieux, ou ceux qui mécontents de la faction même estoient bien-aïse d'avoir occasion de s'en séparer.

Marb. Paris.

Les troubles recommencerent en Angleterre plus furieusement que jamais, Henry fut contraint de nouveau par les Rébelles de jurer l'observation des articles d'Oxford, & cette condescendance n'ayant pas rendu meilleur l'estat de ses affaires, ni rétabli la tranquillité, il fut pris prisonnier avec le Prince Edoüard son fils aîné, & Richard Roy des Romains son frere, par le Comte de Leicestre à la bataille de Leuves, après laquelle ce Comte se rendit maistre de presque tout le Royaume.

Le Roy d'Angleterre implora le secours du Saint Siege. L'excommunication fut fulminée par le Pape contre les Confederez, contre la Ville de Londres, les cinq grands Ports, & tous ceux qui entroient dans la revolte. Mais la ligue ne s'étonnoit pas beaucoup de ces Censures. Le Roy de France tenta encore de faire un accommodement dans une Conférence, qui se tint à Boulogne, & n'en put venir à bout. Mais le jeune Prince

Edoüard s'estant sauvé de sa prison, & ayant regagné quantité de Seigneurs, vint attaquer auprès de Evesham le Comte de Leicestre, qui avoit toujours le Roy en sa puissance. La Bataille se donna au commencement d'Aoust. Le Comte la perdit, & y fut tué. Ce fut là le dénoüement de cette scene, & ensuite le Roy fut délivré, remis sur le Trône, & les liguez d'Angleterre se repentirent trop tard de ne s'en estre pas rapportez au jugement du Roy de France.

Durant ce temps-là Louïs conclut le mariage de Pierre de France son quatrième fils avec Jeanne de Châtillon heritiere des Comtez de Blois & de Chartres, & de plusieurs autres Terres & Villes dans les Pays-Bas. Ce Prince porte communément dans l'Histoire la qualité de Comte d'Alençon, qui fut une partie de son appanage. Mais il se traitoit alors en France une affaire beaucoup plus importante. C'estoit l'investiture du Royaume de Sicile pour le Comte d'Anjou.

Ce Royaume avoit déjà un maître, sçavoir Mainfroy fils naturel de Fridéric. Il appartenoit par droit de succession à Conradin petit-fils de cet Empereur. Mais les Papes, qui soutenoient que ce Royaume estoit un fief du S. Siege, ne vouloient ni de Mainfroy, ni de Conradin, ni d'aucun de la famille de Fridéric, qu'ils regardoient comme l'ennemi implacable des Papes.

Le Pape Innocent IV. l'avoit offert au Comte d'Anjou dès l'an 1252. mais l'absence du Roy son frere, & l'impuissance où il estoit dans cette conjoncture de soutenir une telle entreprise, le lui fit refuser. Cette Couronne fut ensuite offerte à Richard frere du Roy d'Angleterre, & enfin à Edmond second fils du même Roy, qui l'accepta. Mainfroy s'embarassoit peu

1264.

*Mariage de
Pierre de
France avec
Jeanne de
Châtillon.*

*Vide Raynald.
in Annal. ad
an 1261.
1263. & 1264.*

1164.

*Investiture du
Royaume de
Sicile donnée
par le Pape
au Comte
d'Anjou.*

peu de toutes ces démarches des Papes, qui ne donnoient que ce qu'ils n'avoient pas, & dont lui-même estoit en possession.

Toutefois Urbain IV. suivant le dessein de ses Prédécesseurs, ne se rebutoit point. Et voyant que l'embaras, où se trouvoit le Roy d'Angleterre dans son Royaume, l'empêchoit de penser à rien faire pour la conquête de la Sicile en faveur du Prince Edmond, il résolut d'offrir au Roy de France cette Couronne, pour celui de ses enfans, à qui il lui plairoit de la destiner. Il paroît par quelques Lettres de ce Pape, que Louis refusa aussi son offre; ce fut apparemment pour ne pas préjudicier aux droits de Conradin, ou à ceux d'Edmond d'Angleterre, qui en avoit déjà reçu l'investiture. Malgré tous ces refus, Urbain fit proposer encore la chose par Albert son Nonce au Comte d'Anjou, & ensuite par Barthelemi Pignatelli Archevêque de Cosence, qui eut ordre aussi d'aller en Angleterre, pour prier Henry de ne point s'opposer à ce dessein du Pape, puisque lui-même n'estoit pas en estat de profiter pour le Prince Edmond de l'investiture qu'on lui avoit donnée. Il agit fortement auprès de la Reine de France pour ce sujet, la conjurant non-seulement de ne s'y point opposer, mais encore de finir quelques differens qu'elle avoit avec le Comte d'Anjou pour des terres de Provence: ce qui pouvoit empêcher ce Prince de secourir le S. Siege dans la pressante nécessité où il estoit d'estre secouru.

Cependant le Roy, bien qu'il n'eust point voulu de l'investiture de la Sicile pour aucun de ses enfans, ne s'opposa point aux droits, que le Comte d'Anjou son frere acquerroit sur ce Royaume par la donation du Pape, qui prétendoit à cause de la

Tome III.

1164.

felonie des Princes de la famille de Fridéric, estre en pouvoir de disposer de cet Estat, comme d'un Fief mouvant du S. Siege. Le Roy qui crut avec raison qu'il ne lui appartenoit pas d'entrer dans la discussion de tant de droits litigieux, laissa l'Archevêque de Cosence continuer sa négociation avec le Comte d'Anjou. Les instructions qu'Urbain avoit données à ses Agents sur ce sujet, montrent parfaitement son habileté. Mais pour mieux entendre tout le fond de ce Traité, il faut auparavant faire attention à deux points considerables, dont il y est parlé.

Le premier est, que sur le refus du Roy d'Angleterre de renoncer aux droits, que le Prince Edmond son fils avoit sur la Sicile, fondez sur l'investiture qui lui en avoit esté donnée par Alexandre IV. le Pape Urbain fit sommer l'un & l'autre de comparoître en sa présence dans quatre mois, ou en personne ou par procureur, pour exposer leurs prétentions, & pour examiner s'ils avoient accompli les conditions du Traité; mais le Roy d'Angleterre ne fit point de réponse.

Le second point regarde la dignité de Sénateur de Rome, que les Romains donnerent au Comte d'Anjou durant le cours de cette négociation, & qu'il accepta, quoiqu'une des conditions proposées par le Nonce Albert pour l'investiture du Royaume de Sicile, fust qu'il n'accepteroit point la qualité de Sénateur, si les Romains la lui offroient. Cette dignité, qui fut conferée à ce Prince, estoit au temps dont je parle, la même chose que celle de Duc ou Gouverneur de Rome. Elle avoit esté instituée par les Romains, dans les broüilleries qui s'éleverent entre-eux & le Pape Innocent II. six vingt ans auparavant. L'autorité de ce Sénateur avoit esté en di-

T t

*Epist. Clement. IV. in
Spicileg. T. 9.*

1264.

Vide Ray-
nald ad an.
1264.

vers temps plus ou moins grande, parce qu'on lui donnoit tantost des adjoints, tantost elle estoit soumise au Pape, tantost elle en estoit indépendante, selon que les Papes estoient bien ou mal avec les Romains. Elle n'estoit pas à vie, & on faisoit l'élection du Sénateur ordinairement de deux ans en deux ans. La coutume estoit d'élire quelque Seigneur Romain; mais les Romains mal contents du gouvernement de leurs compatriotes, chasserent de leur Ville un grand nombre de ces Seigneurs sous le Pontificat d'Urbain, & voulurent avoir un Etranger pour les gouverner. Mainfroy Roy de Sicile, Pierre d'Aragon fils du Roy Jacques, & Charles d'Anjou y eurent chacun une faction pour eux. Celle de Charles l'emporta, & la dignité de Sénateur lui fut déferée, non pas pour deux ans, mais pour toute sa vie. Cela chagrina fort le Pape, qui par l'élection d'un Prince Etranger à qui l'on donnoit pour toujours le commandement de Rome, voyoit cette Ville sur le point d'estre entièrement soustraite à son obéissance, & quelque reste d'autorité qu'il y conservoit durant son absence, tout-à-fait anéanti: car pendant les guerres d'Italie, qui duroient depuis si long-temps, les Papes ne firent gueres leur séjour à Rome; mais à Anagnie, à Viterbe, à Orviette, ou en quelque autre Place de l'Estat Ecclesiastique. Cette crainte du Pape fut un des motifs, qui le déterminèrent le plus à presser Charles d'Anjou d'accepter l'investiture de la Sicile, dans l'esperance qu'à ce prix, il le feroit renoncer à la qualité de Sénateur, ou du moins de Sénateur perpetuel. Les Cardinaux qu'il consulta sur un point de cette importance, furent de son avis, & c'est sur quoi ses Agents eurent ordre d'insister le plus.

L'Archevêque de Cosence informa le Pape des dispositions qu'il trouvoit à conclure le Traité avec Charles d'Anjou, du grand fond qu'on pouvoit faire sur le courage & sur l'ambition de ce Prince, sur l'inclination que le Roy & les François avoient à le seconder dans l'exécution de ce dessein, de la facilité que la Provence, dont il estoit maître, lui donnoit pour entrer en Italie, non-seulement par terre, mais encore par mer, sur tout depuis qu'il avoit domté les Marseillois, qui s'estoient de nouveau revoltez contre lui. Le Pape ainsi instruit de tout, envoya en France Simon Cardinal de Sainte Cecile, pour travailler incessamment à la conclusion de ce Traité, & lui donna les ordres suivans. De ne point faire paroître d'empressement au Comte d'Anjou; mais seulement de lui marquer la bonne volonté, que le Pape avoit pour sa personne & pour toute la Famille Royale; d'affecter même de paroître difficile sur toutes les conditions, que le Prince demanderoit, pour l'amener insensiblement à celles qu'on vouloit bien lui accorder, & à certains temperamens nécessaires pour les interests & pour la conservation de l'autorité du S. Siege; de faire agréer au Roy les Articles dont on seroit convenu; & de ne promettre au nom du S. Siege de donner à Charles l'investiture du Royaume de Sicile, que quand tout seroit nettement arrêté.

La plus grande difficulté estoit sur la dignité de Sénateur de Rome. Et sur ce point là, le Legat avoit pouvoir du Pape de consentir que le Comte d'Anjou possédât cette dignité pendant trois ou quatre ans, & tout au plus pendant cinq ans; mais il avoit en même temps ordre d'exiger un écrit authentique du Comte, par lequel il s'obligerait à ne la pas retenir

1264.

Nangius in
gestis Ludovici.Urbani Epist.
lib. 3 Epist.
84.85.

1264.

plus long-temps, & à y renoncer même avant la fin de ce terme, s'il avoit alors conquis tout le Royaume de Sicile, ou la plus grande partie, avec assurance d'avoir bien-tôt le reste. Le Legat devoit encore sur ce même article, tirer parole du Comte d'Anjou pour ce qui suit : qu'en cas qu'il manquât à accomplir les conditions marquées, il consentiroit à estre frappé d'excommunication ; que toutes ses Terres & Domaines, en quelque lieu de l'Europe qu'ils fussent, seroient mis en interdit ; que s'il demeurait excommunié plus d'un mois, faute de satisfaire à sa parole, dès-là il se tiendrait privé de tout le droit qu'il pouvoit avoir au *Senatoriat* ; que s'il persistoit à vouloir le retenir, le Traité pour la Sicile seroit nul, & qu'il ne prétendrait plus rien sur ce Royaume. Que le Comte feroit de bonne foy tout son possible, pour ne point s'engager aux Romains par serment touchant la perpétuité du *Senatoriat*, ni à se réserver le pouvoir de ne le quitter, que quand il le trouveroit à propos. Que s'il ne pouvoit point se dispenser d'accepter cette dignité pour toujours, il promettroit de s'en défaire toutes fois & quantes qu'il plairoit au Pape, ou au Successeur du Pape, quand même l'entreprise ne réussiroit pas ; & cela sans attendre qu'on l'y obligeât par les procédures ordinaires en pareils cas ; & qu'il déclareroit expressément dans le Traité, que malgré ses engagements avec les Romains, il ne pouvoit en conscience retenir cette charge, à cause du préjudice qu'en souffriroit le Saint Siege. L'exécution de cet article devoit estre aussi exigée sous peine de l'excommunication, & de l'interdit dont il a esté fait mention. De plus qu'en quittant le *Senatoriat*, il s'engageroit à faire en sorte auprès des Romains, qu'ils en remissent la dispo-

tion au Pape. Qu'il jureroit que tandis qu'il le posséderoit, il n'entreprendroit rien ni sur les Terres, ni sur les Domaines, ni sur les Fiefs de l'Eglise, ni contre la liberté Ecclesiastique, & que s'il manquoit sur cela en quelque point, il en feroit aussi-tôt satisfaction & répareroit le dommage.

Le Cardinal avoit ordre de ne se point relâcher sur aucune de ces conditions, & d'en obtenir, s'il le pouvoit, encore de plus avantageuses. Que si on ne les acceptoit point, il devoit rompre absolument la négociation, & retourner sur le champ vers le Pape, après avoir protesté pour le droit du S. Siege sur la collation du *Senatoriat*, & avoir fait tous ses efforts, pour justifier au Roy sa conduite & celle du Pape, en lui représentant que si le Traité ne s'estoit pas conclu, c'estoit la faute du Comte d'Anjou, & qu'au reste ce Comte ne pouvoit pas en conscience accepter le *Senatoriat* sans l'agrément du Pape.

Urbain écrivit encore des Lettres sur ce dernier point au Roy & au Comte d'Anjou, pour leur exposer ses droits à cet égard, & pour leur repeter que s'il usoit de condescendance, & ne cassoit pas l'élection des Romains, c'estoit uniquement pour faciliter la conquête de la Sicile ; mais que pour la perpétuité du *Senatoriat*, il n'y consentiroit jamais, & qu'il s'y opposeroit par toutes les voyes que sa dignité & sa puissance pourroient lui fournir.

Quelques difficultez que le Comte d'Anjou pût avoir sur diverses circonstances de cette affaire, l'esperance d'une Couronne, & les instances de la Comtesse Beatrix sa femme, qui vouloit à quelque prix que ce fût, estre Reine comme ses trois autres sœurs, le firent passer par dessus tou-

1264.

Ibid.
Epist. 93. 244

A quelles conditions le Comte d'Anjou l'accepta.
Monach.
Paravin.
Chronica.

1264.

Vide Spicileg.
T. 9 p. 214. &
sequent.

tes ces difficultez ; & il consentit à tout ce que le Legat lui proposa ; mais ce n'estoit là que comme un préliminaire , & il y avoit encore beaucoup d'autres choses à regler touchant l'investiture du Royaume de Sicile. Le Pape en avoit fait un long détail dans un Memoire , dont le Legat estoit chargé , & qu'il devoit communiquer au Roy & au Comte d'Anjou. Il concernoit principalement la sûreté & la liberté entiere de l'Estat Ecclesiastique contre les entreprises , qui se pourroient faire par le Roy futur , les moyens d'empêcher que ce Royaume ne fût jamais joint à l'Empire , la dépendance qu'il devoit avoir du Saint Siege , la succession de ce Royaume après la mort du Comte d'Anjou , & les mesures qu'il falloit prendre , pour en faire la conquête contre Mainfroy , qui en estoit en possession.

Pour le premier article , le Comte devoit renoncer pour lui & pour ses Successeurs à toutes prétentions sur la Ville de Benevent , sur Rome , sur la Campagne , sur le Duché de Spolete , sur la Marche d'Ancone , sur le patrimoine de S. Pierre dans la Toscane , & sur tout autre Domaine ou Fief de l'Eglise , sans jamais pouvoir prétendre y avoir , ni y acquérir aucune autorité ou dignité de quelque espece qu'elle pût estre , sous peine d'excommunication.

Le point de la succession devoit estre réglé de la sorte ; qu'au défaut d'heritiers legitimes , le Royaume devoit retourner au S. Siege , & estre entierement remis à la disposition du Pape. Que les descendans en droite ligne du Comte d'Anjou , excepté les fils naturels , succederoient à la Couronne , tant mâles que femelles , en sorte que les fils seroient préferés aux filles , & l'aîné au cadet. Que si le

Comte d'Anjou mourroit sans enfans , Alfonse Comte de Poitiers son frere , s'il lui survivoit , seroit admis à la succession , & qu'au défaut d'Alfonse , ce seroit un des fils du Roy de France , & qu'entre les fils du Roy de France , ce seroit le plus âgé après celui qui devoit succeder à la Couronne de France ; que si le Comte de Poitiers mourroit avant le Comte d'Anjou , les enfans du Comte de Poitiers ne succederoient point , & que ce seroit le fils du Roy de France : & que pareillement , si ce fils du Roy de France ne survivoit pas au Comte d'Anjou , les enfans de ce fils de France ne seroient pas reçus à la succession ; mais qu'en ce cas le Royaume reviendrait au S. Siege , & à la disposition du Pape. Que si le Comte de Poitiers , ou le fils du Roy de France venoient à la Couronne par la mort du Comte d'Anjou , & qu'ils mourussent sans enfans , ou que leur branche vint avec le tems à manquer , le Royaume de Sicile & tout ce qui en dépend reviendrait encore à l'Eglise Romaine. Que si néanmoins dans la suite des temps , les Successeurs du Comte d'Anjou , ou du Comte de Poitiers , ou du fils du Roy de France mourroient sans enfans , la succession iroit aux Collateraux , soit superieurs , comme sont les oncles & les tantes , soit inferieurs , comme les neveux & les nieces , jusqu'au quatrième degré , soit qu'ils fussent mariez ou non mariez , pourvu que ceux qui seroient mariez , le fussent à des personnes attachées à l'Eglise Romaine. Que dans la succession on garderoit la proximité du degré & la préférence du mâle à la femelle. On exceptoit dans la succession , les Collateraux que le Comte d'Anjou avoit actuellement , aussi-bien que leurs enfans , & tous les Collateraux

1264.

qu'il auroit tandis qu'il vivroit. Qu'enfin au défaut des Collatéraux le Royaume reviendrait à la disposition du S. Siege.

Sur l'article de la dépendance, que le Roy de Sicile & ses Successeurs auroient du Pape, & du S. Siege, il estoit marqué que tous les ans au jour de S. Pierre, il payeroit huit mille onces d'or poids de Sicile. Que si le paiement estoit différé plus de deux mois, le Roy seroit excommunié *ipso facto*: que si deux mois après ce premier terme, le paiement n'estoit pas encore entierement fait, tout le Royaume & toutes ses dépendances seroient en interdit; que faute de satisfaire au bout de deux autres mois, le Roy seroit privé de tout droit sur le Royaume, qui par ce défaut revien-droit au S. Siege. Qu'après que le Comte d'Anjou auroit conquis le Royaume de Sicile, ou en tout, ou en plus grande partie, en sorte qu'il fût évident que le reste seroit bientôt soumis: alors il payeroit à l'Eglise Romaine cinquante mille marcs d'argent sterlin, sous les mêmes peines d'excommunication & d'interdit; que néanmoins le Comte pourroit prier le Pape de lui remettre cette somme en tout, ou en partie; que sa demande seroit écoutée, & qu'après la remise il en remercieroit le Pape; que tous les trois ans, après la conquête, le Roy feroit présent au Pape d'une Haquenée blanche, belle & bonne, en reconnoissance du vrai Domaine reçu du S. Siege sur le Royaume de Sicile & ses dépendances. Que toutesfois & quantes qu'il en seroit requis, & sur la simple demande du Pape, il seroit obligé lui & ses Successeurs, d'envoyer à son service trois cens Chevaliers bien

équipés, soit à Rome, soit dans la Campagne, soit sur les costes de la mer, soit dans le patrimoine de S. Pierre en Toscane, soit au Duché de Spolète, soit dans la Marche d'Ancone, ou en quelque endroit que ce fust des Terres de l'Eglise; & que ces Chevaliers auroient chacun quatre, ou au moins trois Cavaliers à leur suite pendant trois mois, & aux dépens du Roy, mais seulement une fois par an, à compter les trois mois, depuis qu'au sortir des Terres du Royaume, ils seroient entrez dans celles du Pape: & que selon le besoin & la volonté du Pape, ce service seroit changé en celui de mer, en compensant la dépense de l'un par l'autre: que le Roy & ses successeurs feroient au Pape hommage-lige & serment de fidélité; que l'un & l'autre seroient renouvellez à chaque fois qu'il y auroit un nouveau Roy ou un nouveau Pape: & qu'il seroit au choix du Pape, d'obliger le Roy à venir rendre l'hommage en personne avec les sûretés requises, ou d'envoyer un Cardinal, pour le recevoir en son nom; que le Royaume ne pourroit point estre partagé; mais qu'il seroit toujours possédé par le Roy seul, comme un seul & unique Fief dépendant du S. Siege; que l'hommage-lige & le serment de fidélité se feroient en ces termes:

„ Moy N. faisant vasselage plein & „ lige à l'Eglise pour le Royaume „ de Sicile, & pour toute la terre „ qui est en deçà du Phare*, jus- „ qu'aux Frontieres des Terres de l'E- „ glise, excepté la Ville de Béné- „ vent avec tout son Territoire & „ toutes ses dépendances, dès main- „ tenant & pour l'avenir, je serai fi- „ dèle à S. Pierre & au Pape mon

*Serment de
fidélité qu'il
prêta au Pape
en cette occa-
sion.*

* C'est-à-dire pour Naples & les autres Domaines dépendans du Royaume de Sicile dans le Continent d'Italie.

„Seigneur, & à ses Successeurs canoniquement élus, &c.

Sur l'article de l'Empire, qui par ce Traité ne pouvoit jamais estre possédé avec le Royaume de Sicile, le Comte & ses successeurs devoient jurer, qu'ils ne feroient jamais aucune démarche pour se faire élire Empereurs, ni Rois des Romains, ni Rois d'Allemagne, ni Seigneurs de Lombardie, ni de Toscane: & que s'ils estoient choisis pour quelque une de ces dignitez, ils ne consentiroient point à leur élection; qu'ils ne s'ingéreroient jamais dans le Gouvernement de l'Empire, ni de l'Allemagne, ni des autres Domaines susdits; que s'ils procuroient leur élection, ou y consentoient après qu'elle seroit faite, dès-là ils seroient déchus de tout droit sur le Royaume de Sicile & sur toutes ses dépendances, & que s'ils ne renonçoient pas six mois après à leur élection, cet Estat seroit dévolu au Pape, pour en investir qui il lui plairoit. Que si quelque un des héritiers présomptifs de la Couronne de Sicile estoit élu Empereur, ou Roy d'Allemagne, ou Seigneur de Lombardie ou de Toscane, il perdrait par cela seul tout droit sur cette Couronne; que si ce Royaume tomboit en quenouille, l'héritière ne pourroit, sans perdre son droit, se marier à l'Empereur, ni au Roy des Romains, ni à aucun Prince possesseur des Etats mentionnez: & qu'en cas qu'elle s'y trouvast mariée, elle n'y pourroit rien prétendre, à moins que son mari renonçant à tout le reste, ne voulust se contenter du seul Royaume de Sicile: qu'en cas que l'héritier du Royaume de Sicile fut élu Empereur, & qu'il acceptast l'Empire, & qu'il eust un fils, ce fils, quelque jeune qu'il fust, seroit aussitôt émancipé entre les mains du Pape; que son pere renonceroit en même

temps à tout droit sur le Royaume & sur son fils; & que ce fils ainsi émancipé recevrait l'investiture du Royaume des mains du Pape. Que le pere, en cas que son fils mourust sans successeurs, ne pourroit lui succéder, à moins qu'il ne renonçast à l'Empire; & en ce cas après la renonciation faite, il recevrait de nouveau l'investiture du Royaume des mains du Pape; que si le fils émancipé avoit plus de dix-huit ans, il gouverneroit lui-même son Estat; que s'il n'avoit pas encore cet âge, le Royaume seroit mis sous la protection & en la garde du Pape; que la même chose s'observeroit à l'égard des filles & des héritiers collatéraux, au défaut des mâles & des héritiers en ligne directe; qu'enfin en aucune manière le Royaume de Sicile ne seroit jamais soumis à l'Empereur ni au Roy des Romains, ni au Roy d'Allemagne, ni uni avec la Seigneurie de Lombardie, ni avec celle de Toscane. On ajouta à cet article l'exclusion des bâtards dans la succession, & que si elle tomboit à une fille non mariée, cette fille ne pourroit se marier qu'avec celui que le Pape agréeroit.

Il est aisé de deviner la raison pour laquelle le Pape insistoit si fort sur la séparation perpétuelle du Royaume de Sicile, d'avec l'Empire & les Etats d'Allemagne & d'Italie. C'est que l'union de ces Domaines auroit rendu le Roy de Sicile trop puissant, l'auroit mis en estat d'opprimer l'Eglise, de réduire les Papes en servitude, de leur ôter toute autorité, de leur disputer la possession de Rome & de ses dépendances, & de leur faire de la peine sur tout, comme l'expérience des Regnes passez ne l'avoit que trop montré; & qu'au contraire, le Pape soutenu par le Roy de Sicile & de Naples, qui auroit de lui tant de dépendance, seroit en pouvoir de résis-

1264. ter aux Empereurs & aux autres Princes d'Italie.

Dans le même Memoire du Cardinal Legat, estoient exprimez fort au long divers points concernans les Eglises, les Ecclesiastiques, la Noblesse & les peuples du Royaume de Sicile, touchant leurs libertez, leurs immunittez, leurs privileges, la Jurisdiction Ecclesiastique, les appellations au S. Siege, la restitution des biens qui avoient esté enlevez par Mainfroy, le rappel des exiliez, la liberté des prisonniers & des ostages, la cassation des Ordonnances de Fridéric, de Conrad, & de Mainfroy faites contre l'autorité & la liberté Ecclesiastique.

Enfin dans les derniers articles, le Pape prescrivoit au Comte d'Anjou le nombre des Troupes qu'il devoit employer à la conquête du Royaume de Sicile. Il demandoit qu'il entraist en Italie avec une Armée levée en France, & en-deçà des Alpes, où il y eust au moins mille Chevaliers, suivis chacun pour le moins de quatre Cavaliers, ce qui faisoit cinq mille hommes de Cavalerie, trois cens Arbalestriers, & en general un nombre d'autres Troupes suffisantes pour venir à bout d'une telle entreprise: qu'il passast de Provence en Italie avant l'année expirée, à compter du jour qu'il auroit reçu l'investiture du Royaume de Sicile; qu'il se rendist trois mois après son passage des Alpes, sur les Frontieres de l'Estat de Sicile, à moins qu'il n'en fust empesché par les ennemis, & en ce cas, le temps qu'il employeroit à agir contre eux pour se faire passage, ne seroit point compté dans les trois mois; que si dans l'année il n'estoit point sorti de Provence, & n'avoit rien entrepris contre les ennemis, le Traité seroit

1264. nul, quand même le Comte en auroit esté empesché par maladie ou par mort, à moins que quelqu'un de ses Lieutenans agréé par le Pape, n'eust suppléé à ce qu'il estoit obligé de faire en personne.

Par le dernier article du Mémoire, il estoit dit, qu'après que le Traité seroit conclu, le Pape feroit dresser un Acte de la donation du Royaume de Sicile, signé de lui & de tous les Cardinaux, & que le Comte d'Anjou en feroit un de son costé scellé de son Sceau d'or*, où il reconnoistroit avec serment & en termes exprès, qu'il tenoit le Royaume de Sicile & tout ce qui en dépendoit en-deçà du Phare pour lui & pour ses Successeurs, de la seule liberalité & grace du Saint Siege, & qu'il recevoit & possedoit ce Royaume de l'Eglise Romaine sous les conditions exprimées dans le Traité.

L'article du *Senatoriats* de Rome étoit inseré dans le même Mémoire avec les mêmes clauses, que j'ay déjà dites, excepté que le Comte d'Anjou devoit s'obliger à le quitter au bout de trois ans, sans un plus long délai, à en faire le serment en présence de trois ou au moins de deux personnes constituées en dignité Pontificale, & à en envoyer deux copies au Pape, signées de lui & scellées de son Sceau, & de celui des deux ou trois Evêques témoins.

Tandis qu'on négocioit en France sur cette importante affaire, le Pape Urbain déliberoit en Italie sur l'opposition qu'on avoit faite du costé de l'Angleterre, à la résolution prise de donner l'investiture du Royaume de Sicile à Charles d'Anjou. Ni le Roy d'Angleterre, ni le Prince Edmond n'avoit point obéi à la citation qu'on leur avoit faite, de comparoître en

Mort du Pape Urbain.

* Aurea bulla bullatum.

1264.

personne, ou par Procureur, pour soutenir leurs droits, & on se dispo-
soit à casser l'investiture donnée au
Prince Edmond, lorsque le Pape
mourut.

1265.
Clement IV.
lui succede.

Cette mort tint les choses en sus-
pens jusqu'à l'élection de Gui Fulco-
di Cardinal de Sainte Sabine, Fran-
çois de Nation, qui ne fut élu qu'a-
près quatre mois de vacance du Saint
Siège. Il prit le nom de Clement IV.
Ce Pape que le Roy de France avoit
toujours fort considéré, n'eut gar-
de de rien changer dans les projets
de son prédécesseur à l'égard du Com-
te d'Anjou, quoiqu'en quelques
points moins considérables il ménag-
eât assez peu la Cour de France. Il
cassa la donation faite au Prince Ed-
mond, & un des motifs de la cassation
fut, ce qui estoit vrai, que le Roy
d'Angleterre n'avoit nullement satis-
fait aux conditions du Traité. Après
quoi il ne fut plus question que de
conclure avec le Comte d'Anjou. Les
propositions du Pape furent accep-
tées, & on convint sur quelques diffi-
cultez, qui ne regardoient point l'es-
sentiel de ce qui estoit contenu dans
le Memoire dont j'ay parlé. Toutes
choses furent réglées en présence du
Roy avec son consentement; & l'in-
vestiture du Royaume de Sicile fut
assurée au Comte d'Anjou, qui de-
voit l'aller recevoir en Italie au mois
de Juin de cette année 1265. Mais au-
tant qu'il estoit aisé au Pape de don-
ner la Couronne de Sicile, & au Com-
te d'Anjou de l'accepter, autant étoit-
il difficile de l'enlever à celui qui en
estoit en possession, & qui voyant de-
puis long-temps que la partie se lioit
contre lui en France, avoit eu tout le
loisir de se précautionner, pour en
empêcher les suites.

Difficultez
dont la con-
quête de la
Sicile estoit
accompagnée.

Si jamais entreprise fut hazardeu-
se, pleine de perils & de difficultez,
& où le courage, la prudence & le

1265.

bonheur dussent estre inséparables, ce
fut celle-là. Il estoit question d'aller
détrôner un Prince établi depuis plu-
sieurs années dans un Etat fort éloi-
gné, un Prince vaillant, habile, arti-
ficeux, fourbe, à qui les crimes & les
trahisons les plus noires n'avoient rien
coûté pour monter sur le Trône, &
devoient coûter moins encore pour
s'y maintenir; un Prince puissant sur
mer & sur terre, ayant à sa disposition
une bonne Flotte & une nombreuse
Armée, maître d'une grande partie
de l'Italie, & couvert par les pays de
ses Alliez, qu'il falloit forcer avant
que d'arriver à lui, qui étoit sur ses
gardes, assuré du secours des Sarra-
zins, dont quelques restes demeu-
roient depuis long-temps cantonnés
dans la Pouille, & de celui de Michel
Paleologue Empereur de Constanti-
nople, & de plusieurs Seigneurs d'Al-
lemagne qu'il avoit mis dans ses inte-
rests, & dont il recevoit des Trou-
pes, sans parler de la faction des Gi-
bellins, ennemie déclarée des Papes,
qui estoit entierement à sa devotion,
& répandue dans toute l'Italie,

Charles n'ignoroit aucun de tous
ces obstacles, & envisageoit le peril
avec cette intrepidité qui lui estoit na-
turelle, & dont il avoit donné de si
grandes preuves dans l'expédition
d'Egypte, & depuis encore dans les
guerres qu'il avoit esté obligé d'en-
treprendre, pour dompter les Mar-
seillois; mais il lui falloit une Armée
de terre & des Vaisseaux, & pour ce-
la beaucoup d'argent, qu'il ne lui
étoit pas aisé de trouver. Le Pape
n'en avoit gueres à lui donner, à cau-
ses des excessives dépenses qu'il estoit
obligé de faire, pour maintenir dans
son parti plusieurs Villes d'Italie, &
il le lui manda lui-même. Le Roy ne
paroissoit pas fort ardent à lui en four-
nir, ou à lui en faire trouver, regar-
dant apparemment cette entreprise
comme

comme un peu temeraire , & dont il n'esperoit pas un bon succès. La Reine, avec qui Charles avoit toujours des démellez pour la Provence, ne contribuoit pas à lui rendre le Roy favorable, & par les Lettres que les Papes Urbain & Clement écrivoient sur ce sujet au Roy & à cette Princefse, on voit bien que l'un & l'autre avoient besoin d'estre animez, pour seconder les desseins de ce Prince. Le Roy avoit consenti à la levée d'une Décime sur le Clergé pour cette expedition ; mais le Pape souhaitoit qu'on reservast ce qui en proviendrait pour l'entretien des Troupes, quand elles seroient passées en Italie.

Ces difficultez n'arrestèrent point le Comte d'Anjou, à qui l'esperance d'une Couronne, & la crainte de manquer une occasion, qui ne revien-droit peut-estre jamais, faisoit paroître tout possible. Il avoit promis aux Romains de se rendre à Rome au mois de May. Il y avoit envoyé l'année d'auparavant un brave Seigneur Provençal, nommé Jacques Gaucelin avec quelques Troupes de Provence, pour y faire en son absence en qualité de son Lieutenant, les fonctions de Senateur. Mais sa présence y estoit absolument necessaire, à cause des intrigues & des intelligences que Mainfroy avoit dans Rome, qu'il avoit pensé surprendre, & que la vigilance & la bravoure de Gaucelin avoient sauvée. Le Comte d'Anjou fit si bien, qu'il équipa vingt ou trente Galeres à Marseille, & le Pape ayant en même temps publié une Croisade contre Mainfroy, & dispensé de leur vœu ceux qui s'estoient croisez pour la Terre-Sainte, à condition de s'enrôler pour la guerre d'Italie, l'Armée de terre fut bien-tôt formée, & assez nombreuse.

Du nombre des Croisez furent Bou-

chard Comte de Vendôme, Jean fils aîné du Comte de Soissons, Guy de Montmorenci fils de Mathieu de Montmorenci de son vivant Connestable de France, Guy de Mirepoix, Guillaume & Pierre de Beaumont, Henry & Hugues de Sulli, Philippe & Guy de Montfort, Guillaume de Beaujeu Evêque d'Auxerre, qui, comme parle un de nos Historiens, cachoit sous l'habit Espiscopal un très-grand talent pour la guerre, Robert de Bethune fils aîné de Guy Comte de Flandre. Ce Seigneur estoit gendre du Comte d'Anjou ; & comme il estoit encore fort jeune, il eut ordre de son pere & du Roy, de suivre en tout les conseils de Gilles le Brun Connestable de France, à qui on le confia durant cette expedition.

Cependant Mainfroy estoit bien averti de tous ces préparatifs, & pour se préparer lui-même de son costé, il fit à Naples une Assemblée des principaux Seigneurs de son Etat, où, après s'estre assuré de leur bonne disposition à son égard, & avoir réglé avec eux le nombre des Troupes qu'ils pourroient lui fournir, il donna ordre à tout, pour empêcher l'entrée de Charles & de ses Troupes en Italie, tant par mer que par terre.

Hubert Palavicin, qui prenoit le titre de Lieutenant General de l'Empire en Lombardie, eut ordre de Mainfroy de se poster avec un Corps d'Armée dans le Bressan, sur les Frontieres du Milanès, pour arrester là les Troupes Françoises, qui devoient prendre cette route. Palavicin écrivit lui-même au Roy, pour le conjurer d'empêcher le Comte d'Anjou par toutes sortes de moyens, d'exposer son honneur & celui de la Nation Françoisé, dans une entreprise qui ne pouvoit lui réussir, & l'avertit que le premier obstacle que l'Armée de France trouveroit au-delà des Alpes,

Vu

2265.

2265.

Nangius in
Geltis Ludovici,

Le Comte
d'Anjou ne
laisse pas de
l'entreprendre
& de marcher
contre Main-
froy.

Celui-ci se
prépare à la
défense.
Anonymus
apud Ughel-
lum, T. 9.

Descriptio
victoriae
Caroli ex
veteri MS.
Biblioth.
Reg.

Descriptio
victoriae
Caroli.

Ibid.

Tome III.

1265.

seroit celle qu'il commandoit, où il auroit en peu de temps quatre-vingt mille chevaux , avec un plus grand nombre d'Infanterie. Il y avoit en cela beaucoup d'exageration ; mais il est certain que ses Troupes avec celles de la Ville de Bresse qui tenoit le parti de Mainfroy , faisoient une fort grosse Armée.

Les forces de Mainfroy n'estoient pas moins redoutables sur la mer. Il y avoit une Flotte de soixante Galeres, c'est-à-dire, le double de celle du Comte d'Anjou : & comme il se doutoit bien que ce Prince prendroit la mer, pour se rendre au plûtoſt à Rome, il donna ordre au General de ſa Flotte, de mettre inceſſamment à la voile, & de faire enſorte, à quelque prix que ce fût, de rencontrer celle de France, pour lui donner bataille. Il avoit pris encore une autre précaution, en cas que les François évitaſſent la rencontre de ſa Flotte : c'eſtoit de faire enfoncer à l'embouchûre du Tibre quantité de groſſes poutres & de groſſes pierres, pour en embarrasſer le paſſage, & en faire autant d'écûeils, contre leſquels les Galeres de France ſe briſeroient, pour peu que le vent fuſt violent, ou qu'elles entraſſent dans la riviere, ſans des Pilotes capables de les guider.

Le Comte d'Anjou , qui voyoit croistre le péril à mesure qu'il différoit son départ , & qui d'ailleurs regardoit comme le point capital de son entreprise, de se rendre à Rome au temps marqué , partit de Marseille le quinzième de May avec mille hommes choisis de Cavalerie , partages dans ses trente Galeres & dans quelques Vaisseaux de transport : & comme au moment de son départ on lui représentoit le grand risque qu'il alloit courir, il ne répondit point autre chose , sinon qu'il ne falloit que du courage , pour se tirer des plus grands dangers.

Le premier qu'il eut à effuyer, fut une rude tempeſte, qui fit perdre cœur aux plus hardis des Pilotes; mais ce qui ſembloit devoir faire périr la Flotte, fut la cauſe de ſon ſalut: car l'Amiral de l'Armée Navale de Mainfroy apprehendant d'eſtre jetté contre les coſtes, prit le large, tandis que le Comte d'Anjou alla toujours terre à terre avec un danger continuel de voir ſes Vaiſſeaux ſe brifer contre les rochers, & gagna l'embouchûre du Tybre ſans rencontrer l'ennemi. Si-toſt qu'il fut à la hauteur de ce Fleuve, il ſ'embarqua malgré le gros temps qui continuoît, dans un petit Vaiſſeau fort léger, & qui prenoit très-peu d'eau, paſſa par deſſus la digue de Mainfroy, & arriva heureuſement à Rome la veille de la Pentecoſte. La mer ſ'eſtant calmée, la Flotte ſ'ouvrit pareillement des paſſages, & ſe mit en aſſurance dans la rivière.

L'arrivée du Comte d'Anjou surprit agreablement les Romains, qui ne l'attendoient plus, & le croyoient ou perdu ou pris, ou arresté à Marseille, par la crainte de la Flotte de Mainfroy. Tant de dangers qu'il avoit affrontez, le leur rendirent encore plus cher, & augmentèrent de beaucoup l'idée qu'ils avoient de son courage. Ils lui firent tous les honneurs imaginables, & le mirent en possession de la dignité de Sénateur, en presence de quatre Cardinaux, que le Pape avoit envoyez à Rome, pour assister à cette ceremonie, & marquer par là qu'elle se faisoit de son agrément. Nous avons quelques Monnoyes frappées à Rome en cette occasion, ou peu de temps après.

1265.

Sallas Ma-
laspina de Re-
bus Siculis
nuper editus
à Balusio l. 6.
Miscellaneo-
rum. Ano-
nym.

*Le Comte
d'Anjou arrive
à Rome ,
où il est fait
Sénateur.*

*Mouroye fra-
pée à cette
occasion.*



1265.

On y voit d'un costé une figure assise, représentant la Ville de Rome, tenant de la main droite un Globe, & de la gauche une Palme ou un Epi de bled, avec cette Inscription ROMA CAPUT MUNDI. S. P. Q. R. & au revers, un Lion passant, surmonté d'une fleur de lys CAROLUS REX SENATOR URBIS.

Il tombe d'une dangereuse maladie.

Cette nouvelle augmenta les inquiétudes de Mainfroy, qui toutefois le voyant avec si peu de Troupes, & sachant qu'il avoit peu d'argent, parut ne s'en pas fort embarrasser. Il avoit ses Emissaires jusques dans Rome, qui parloient de ce Prince, comme d'un Avanturier, que le vain appas d'une Couronne avoit engagé à se précipiter témérairement dans les plus grands dangers, & que le Pape abandonneroit bien-tost lui-même, faute de pouvoir le soutenir, & en estre soutenu. C'estoient là les discours que tenoient ceux de la faction Gibelline, dont Rome ne manquoit pas. Une grande maladie où le Comte d'Anjou tomba un peu après son arrivée, fit esperer à Mainfroy d'estre bien-tost défait d'un si dangereux ennemi; mais le Prince en réchapa, après avoir infiniment édifié les Romains par un exemple de piété & de chasteté tout semblable à celui, qu'avoit donné le Roy Louis Huitième son pere, dans la maladie dont il mourut. La Comtesse sa femme en fut fort touchée, & c'est ce qui engagea cette Princesse, malgré les périls du voyage, à venir par mer le trouver à Rome.

*Descriptio
Victoriæ
Caroli.*

Ibid.

Sa maladie ne l'empêcha pas de donner ordre à tout dans Rome, & de se mettre en état, sinon d'attaquer Mainfroy, au moins de ne le pas craindre. Il fit de l'argent, en engageant ce que lui & ceux de sa suite avoient apporté de plus précieux avec eux; & quelques Romains lui en prêtèrent. Il fournit des chevaux à ces

mille Cavaliers qu'il avoit amenez, & leva encore quelques autres Troupes.

Au mois de Juin la veille de saint Pierre, il reçut l'investiture du Royaume de Sicile, qui lui fut conférée par quatre Cardinaux, que le Pape lui avoit envoyez pour cet effet. Il prit dès ce moment le titre de Roy de Sicile; mais on ne le couronna avec Beatrix sa femme, que le jour des Rois de l'année suivante.

Il ne fut pas long-temps sans montrer qu'il estoit digne de la Couronne. Mainfroy esperant le surprendre, avoit assemblé environ quinze mille chevaux. Il avoit donné un ordre secret aux Commandans de ses soixante Galeres, d'entrer dans le Tybre au jour qu'il leur marqua, & tous ceux de la faction Gibelline devoient par divers chemins se trouver aux Fauxbourgs de Rome. C'estoit pour donner un assaut à la Ville par trois endroits en même temps, & tâcher de l'emporter. Le nouveau Roy fut averti de ce dessein par des Habitans d'Orviete, autour de laquelle on vit les Gibellins fort en mouvement. Charles sans s'étonner du grand nombre d'ennemis qui lui alloient tomber sur les bras, & après avoir donné ses ordres pour la garde de tous les postes de la Ville, en sortit à la tête de trois mille hommes. Il en détacha mille, pour aller du costé d'Orviete attaquer les Gibellins qu'ils trouveroient en Campagne, & se posta avec le reste à quelque distance de Rome. Mainfroy voyant son dessein découvert, n'osa rien tenter, & demeura campé deux mois entiers à la vûe de la place sans rien entreprendre. Le détachement fait par le Prince, revint quelques jours après le rejoindre, ayant dissipé les Gibellins aux environs d'Orviete.

La raison, ou du moins une des

Vu ij

1265.

*Il y reçoit
l'investiture
du Royaume
de Sicile.*

*Mainfroy
s'approche de
Rome, & pour
quoi.*

1265.

raisons pourquoy Mainfroy demouroit aux environs de Rome , estoit qu'il vouloit attendre le succès d'une noire trahison qu'il machinoit contre Charles , qu'on lui avoit promis d'empoisonner avec tous les François. Il en périt en effet quelques-uns par cette voye lâche : mais les empoisonneurs ayant esté découverts & pris , le Prince se tint sur ses gardes , & ce méchant dessein n'eut point d'autres suites. Il y eut quelques escarmouches peu importantes, où toutefois le courage & la conduite de Charles parurent toujours beaucoup , & furent admirez des Romains. Ce Prince payant ainsi de sa personne & de sa prudence beaucoup plus que de son argent , fit si bien qu'il maintint son parti jusqu'au mois de Novembre , que les Croisez de France passerent les Alpes pour le venir joindre.

Nangius in
Gestis Ludov.

Cette Armée assez nombreuse estoit commandée par Pierre de Beaumont, Guillaume de Beaumont , & Philippe de Montfort. Elle partit de Lion , où elle s'estoit assemblée , passa les Alpes par divers endroits , & se rendit dans les Etats de Guillaume Marquis de Montferrat , qui tenoit le parti du Pape. De-là les François marcherent à Verceil , où ils forcerent le passage de la riviere , que les Habitans de la Ville voulurent leur disputer. Ils entrèrent dans le Milanès , & le traverserent , après en avoir attendu en vain la permission du Commandant de Milan pendant onze jours : car quoique les Bourgeois fussent dans les interets de Charles d'Anjou , jusques-là qu'ils l'avoient choisi pour leur Sénateur , & Barail de Baux Seigneur Provençal pour leur Podestad , cependant ils avoient beaucoup de peine à voir passer une Armée dans leur Territoire. Au sortir du Milanès , ils entrèrent dans le Bressan. Ce fut là que

parut la vanité des bravades , que le General Palavicin avoit écrites au Roy de France. Il n'osa jamais attaquer l'Armée Françoisse , qui demoura neuf jours dans ce pais ennemi ; au bout desquels arriva Geoffroy de Beaumont Chapelain du Pape avec trois mille chevaux , qu'il avoit assembles à Mantouë , & assista à la prise de la Forteresse de Monte-Chiaro , que les François assiegeoient. L'Armée après avoir obligé les Bressans à demander quartier , & à se soumettre , continua sa route vers Mantouë , où elle fut jointe par quantité de Croisez de Boulogne , de Mantouë , de Ferrare , de la Marche Trevisage , & d'autres endroits d'Italie. De-là ils allerent à Perouse , & de Perouse ils marcherent à Rome , où ils arriverent au commencement de l'année suivante.

Le nouveau Roy auroit esté très-satisfait de se voir à la tête de tant de braves gens , s'il avoit eu de quoi les entretenir ; mais il manquoit toujours d'argent. Celui que l'on avoit tiré de la décime levée sur le Clergé de France , que le Pape avoit eu dessein de mettre en reserve , avoit esté dépensé , le Legat ayant esté contraint de l'employer au payement de l'Armée , qui n'avoit point voulu sortir de France , sans recevoir sa solde. Le Pape ne sçavoit où trouver de quoi y suppléer ; les Marchands & les Bourgeois de Rome , dont Mainfroy avoit gagné les plus riches , avoient fermé leur Bourse , & n'en vouloient plus prester. C'est ce qui fit prendre la résolution à Charles , nonobstant que les Troupes fussent extrêmement fatiguées d'une si longue marche , & malgré la rigueur de la saison , de les mener sur le pais ennemi , pour y vivre & s'y refaire. Mais son principal dessein , pour se tirer de tous ces embarras , estoit d'engager Mainfroy

1265.
Descriptio
Victorie Ca-
roli.

1266.

Le nouveau
Roy marche
contre lui a-
vec une Ar-
mée.

1266.

au plutôt à un combat décisif. Ainsi quatorze jours après son Couronnement, il se mit en campagne avec toute son Armée. Cinq Cardinaux qui avoient assisté au Couronnement donnerent l'Absolution generale à tous les Soldats, & l'on marcha du costé de Capouë.

Ce fut alors que Mainfroy envisageant de près le péril qui le menaçoit, n'omit rien pour tâcher de l'éloigner, sans plus gueres compter désormais sur les vaines prédictions de plusieurs Astrologues Judiciaires, qu'il avoit toujours à sa Cour, & auxquels il avoit la foiblesse d'ajouter beaucoup de foy. Il fit occuper par divers Corps de ses Troupes, les passages des rivières d'entre Rome & Capouë. Il envoya au Pape, pour lui proposer un Traité de paix; mais Clement qui faisoit actuellement proceder contre lui à Perouse pour le faire condamner comme heretique, sur ce que tout excommunié qu'il estoit, il ne laissoit pas d'assister au Service divin, ne voulut point écouler ses Envoyez.

Il se préparèrent tous deux à la guerre.

Il fit aussi faire des propositions à Charles, qui répondit en ces termes à ceux qu'il lui envoya. „ Dites de „ ma part au Soudan de Lucérie, „ (c'estoit une Ville tenuë par les „ Sarrazins qui estoient au service de „ Mainfroy) que devant qu'il soit „ peu de jours, il m'aura mis en Pa- „ radis, ou que je l'auray envoyé en „ Enfer. De sorte que sans plus rien ménager ni de part ni d'autre, on se prépara à faire vigoureusement la guerre.

Il estoit difficile à Mainfroy de défendre tous les passages; & le nouveau Roy estoit attentif à s'emparer de celui qu'il trouveroit dégarni. Il fut averti que le Pont de Ceperano sur le Garillan n'estoit pas fort bien gardé. Il le fit attaquer & s'en saisit.

Ce poste ouvroit un grand & fertile païs, dont la seule vüe donna beaucoup de joye aux Troupes, qui y trouverent des vivres en abondance & beaucoup de butin.

A quelque distance de là estoit la Forteresse de San-Germano, auprès de laquelle Mainfroy avoit posté un Corps de dix mille Sarrazins composé de quatre mille chevaux & de six mille hommes de pied, outre deux mille hommes & mille chevaux de la Garnison de la Forteresse. Il avoit aussi de ce costé-là bien fortifié le Monastere du Mont-Cassin, & un autre Chasteau appelé la Rocca d'Arcy.

L'Armée arriva proche de Saint Germain le soir du Lundy Gras, & le Roy estoit résolu de camper en ce lieu-là jusqu'après le Mercredi des Cendres, faisant scrupule de combattre en ce saint jour. Le General des Sarrazins avoit formé le dessein de donner sur le Camp des François la nuit du Mardy Gras; mais il fut prévenu par le Comte de Vendosme, par Pierre de Beaumont, & par Hugues de Baugas, qui sans attendre d'ordre, donnerent l'assaut au Chasteau. Le reste de l'Armée, quelque effort que fist le Roy pour la retenir, suivit ces trois Seigneurs, & par une témérité plus heureuse, qu'elle n'estoit selon les regles de la discipline militaire, ils forcerent la Place l'épée à la main. Bouchard Comte de Vendosme fut le premier qui y entra, & fit aussi-tôt arborer son E-tendart sur une des Tours. Il y eut quinze cens hommes des ennemis passez au fil de l'épée, & les autres se rendirent.

Le Roy profitant de cette ardeur qu'il avoit d'abord condamnée, alla attaquer la Rocca Place beaucoup plus forte que San-Germano, mais que la terreur fit rendre, sans atten-

1266.
Anonymus,
Sallas Malaf-
pina.

Descriptio
Victoriæ Ca-
roli.

Premieres
conquestes du
nouveau Roy.

Ibid.

1266.

dre l'attaque. De là on alla au Monastere du Mont-Cassin, dont on s'empara aussi après quelque résistance. Le Roy le fit remettre entre les mains des Religieux que Mainfroy en avoit chassés. Ces trois Places furent enlevées en quatre jours, quoique Mainfroy comptât que le siege de la Rocca dût seul occuper son ennemi pendant plusieurs semaines.

Ces premiers coups de vigueur jetterent la consternation dans tout le pais des environs. Plusieurs Gentilshommes quitterent le parti de Mainfroy, & vinrent remettre leurs Châteaux entre les mains de Charles. Il y en eut jusqu'à trente-deux qui se soumirent à lui. Par là il s'ouvrit un grand pais pour la commodité des vivres & des fourages, & se délivra de l'inquiétude que lui auroient causée toutes ces Places, s'il les avoit laissées derriere lui.

Après de si heureux succès, Charles pour récompenser la valeur de ceux qui s'estoient distinguez dans la prise de San-Germano & du Mont-Cassin, en fit plusieurs Chevaliers, selon la coutume de ce temps-là, où les Princes quelquefois avant le combat, & quelquefois après conféroient cet honneur à ceux qu'ils en jugeoient dignes.

Anonymus.

Descriptio
Victoriæ Ca-
soli.

Mainfroy reçût ces fâcheuses nouvelles par les fuyards, qui accouroient de toutes parts à son camp devant Capouë Capitale de la Pouille. Il s'étoit retranché derriere la riviere de Vulturne, & il en faisoit exactement garder tous les passages. Il vouloit avant que d'aller au devant de l'ennemi, estre joint par des Troupes qui lui venoient d'Allemagne, par quelques autres que lui envoyoit l'Empereur de Constantinople, & par un Corps de Sarrazins. Il avoit compté que l'attaque des postes, dont j'ay parlé, lui donneroit le loisir d'atten-

dre ces renforts; mais sur l'avis du prompt enlevement de ces Places, il se vit contraint de prendre d'autres mesures.

1266.

Il délibéra s'il s'éloigneroit de Capouë. Son embarras estoit en ce qu'il se défioit des Bourgeois qui ne l'aimoient point, & que d'ailleurs il ne vouloit pas diminuer son Armée, en y laissant une grosse Garnison pour les contenir. Il se résolut néanmoins à décamper, & pour se délivrer d'inquiétude de ce côté là, il fit dessein de raser la Ville, après en avoir amené les plus considerables Habitans. Mais les avis qu'il eut par ses Coureurs de la marche de l'Armée Françoisise, le détermina à demeurer dans son poste.

Ibid.

Il sçut que les François venoient par le grand chemin de Capouë. Ce grand chemin aboutissoit au Pont de la Ville, qui estoit très-bien fortifié, & flanqué de deux grandes Tours très-fortes, basties par l'Empereur Fridéric. Il comptoit que l'attaque de ses Tours soutenues d'une Armée entiere coûteroit infiniment à prendre; que quand il les verroit prestes d'estre forcées, il feroit rompre le Pont; que le Vulturne estant très-profond, & les bords fort bien retranchez, les François ne pourroient sans un grand desavantage entreprendre de le passer en présence de son Armée, & il crut avec raison que c'estoit là le plus mauvais parti que pût prendre son ennemi. Mais ces mêmes raisons furent celles, qui engagerent le Prince à ne pas attaquer Capouë de ce costé-là. Il persista dans le dessein de faire le siege de cette Place. Mais quittant tout à coup le grand chemin, il prit à gauche, pour aller faire un grand circuit par la terre de Labour, & rabattre ensuite vers Capouë, pour enfermer l'Armée de Mainfroy entre la sienne & la Ville

1266.

s'il ne décampoit pas, ou pour faire le siege par ce costé là , qui estoit bien moins fort que l'autre , si Mainfroy se retiroit.

Ce mouvement déconcerta Mainfroy , & l'obligea à décamper sur le champ pour ne se pas laisser envelopper. Le peu de temps qu'il avoit pour faire sa retraite , ne lui permit pas d'executer le dessein qu'il avoit de ruiner la Ville, & il se retira avec précipitation sous Benevent.

Places qui
lui ouvrent
leurs portes.
Ibid.

Charles continua sa marche jusqu'à Telese Ville située sur les confins de la terre de Labour. Comme il estoit là, il fut agréablement surpris de voir arriver des Députés de Capouë, de Naples, & de plusieurs autres Villes des environs, qui lui présenterent les Clefs de toutes ces Places, & le reconnurent pour leur Prince. Il les reçut d'une maniere qui les charma, & les assura qu'ils ne se repentiroient jamais de la sage résolution qu'ils avoient prise. Cet heureux incident, qui lui épargnoit la peine de faire le siege de Capouë, le fit résoudre à entrer dans la terre de Labour, pour y soumettre le reste des Places, qui ne s'estoient pas encore renduës. Mais la Providence de Dieu qui le conduisoit, comme par la main, lui fit changer cette résolution, par une pluie qui tomba toute la nuit avec tant d'abondance, que les rivières se débordèrent, & lui bouchèrent le passage dans la terre de Labour; c'est ce qui le détermina à aller droit à Benevent pour y attaquer Mainfroy.

Ibid.

Le Connestable prit les devants avec une partie de l'Armée, & alla camper à huit mille du lieu, d'où il estoit parti. Charles l'ayant joint, fit faire encore six milles de chemin à toute l'Armée. En cet endroit le Doyen de Meaux, nommé Chancelier du Royaume de Sicile, se servit d'un grand nombre de Religieux Do-

miniquains & Cordeliers, pour entendre pendant la nuit les confessions des Soldats, dont la plupart communierent; ce qui fut suivi d'un discours pathétique, que leur fit l'Evêque d'Auxerre, pour les animer à bien combattre, en défendant la cause de l'Eglise contre des excommuniés.

On se mit en marche dès le grand matin. La Cavalerie arriva la première sur la Montagne de Capraria à quatre milles de Benevent, & découvrit dans la Plaine les Troupes de Mainfroy rangées en bataille.

Quand toute l'Armée fut arrivée à la vue de l'ennemi, on assembla le Conseil de Guerre, pour délibérer, si l'on donneroit la bataille dès ce jour-là. Plusieurs furent d'avis de différer au lendemain, sur ce que l'Armée estoit fatiguée de la marche qu'on avoit faite par des chemins très-difficiles. Gilles le Brun Connestable de France fut de l'avis contraire, disant qu'il ne falloit point laisser rallentir l'ardeur du Soldat, ni donner lieu de croire aux ennemis qu'on les craignoit. Ce sentiment, qui estoit aussi celui du Roy, l'emporta; & en même temps ce Prince mit l'Armée en bataille. Elle avoit toujours marché partagée en neuf Corps: il les réduisit à cinq, dont il forma sa bataille, les deux ailes & le Corps de reserve. L'aile droite composée des Troupes de Provence estoit commandée par Philippe de Montfort & par le Seigneur de Mirepoix. Le Roy choisit son poste à la teste de la bataille, où il mit l'élite des Troupes Françoises, ayant avec lui l'Evêque d'Auxerre, & les Seigneurs de Sully & de Beaumont. L'aile gauche fut commandée par le jeune Comte de Flandre & par le Connestable. Jean fils aîné du Comte de Soissons estoit aussi dans ce Corps formé des Milices de Flandre, de Soissons, de Beauvais,

An. 1266.

Ibid.

Disposition
des deux Ar-
mées dans la
Plaine de Be-
nevent.

Ibid.
Et Nangis.

1266.

du Vermandois, du Remois & de toute la Picardie.

Anonymus.

Mainfroy avoit délibéré aussi-bien que Charles sur la bataille; & les avis avoient esté aussi partagez. Les mouvemens que la présence du nouveau Roy à la teste d'une Armée avoit produits dans le Royaume de Sicile, estoient la principale cause de l'irrésolution de Mainfroy. Il voyoit bien que sa défaite feroit suivie d'une révolution entière. Il en appercevoit les commencemens dans la désertion de quelques Seigneurs, & dans le refus que quelques autres lui firent sous divers prétextes, de venir joindre son Armée; mais il prévoyoit aussi qu'en différant par une retraite, la décision de cette grande affaire, il perdoit sa réputation, & augmentoit celle de son ennemi; que Benevent, s'il s'en éloignoit, feroit ce qu'avoit fait Capoue & Naples, & que l'exemple de ces Villes Capitales feroit bien-tôt suivi des autres. Mais enfin ce qui le déterminâ, fut l'assurance que lui donna un de ses Astrologues, que le combat seroit heureux pour lui, & que les regles de son art ne lui permettoient pas d'en douter. Il prit donc sur cela son parti, & se résolut à la Bataille.

Bataille dans laquelle le nouveau Roy eut l'avantage.

Descriptio Victoriae Caroli.

Il opposa à Philippe de Montfort, le Comte Jourdain avec la plus grande partie des Troupes Allemandes & Sarrazines. Le Comte Galvan parent de Mainfroy & le Comte Barchin eurent le commandement du Corps de Bataille composé d'Allemands, de Sarrazins, & des Troupes de la Poüille. Mainfroy se mit à la teste de son aile droite opposée à Robert de Flandre & au Connestable, & s'y fit accompagner d'un grand nombre de Seigneurs & de la plus brave Noblesse de son Armée. La Bataille commença à midi.

Les Archers Sarrazins marcherent

les premiers contre Philippe de Montfort. Ce Seigneur leur opposa quelques Bataillons d'Infanterie, qui en furent fort mal menez. Il s'avança lui-même avec quelques Escadrons pour les soutenir, & mit en déroute les Sarrazins; mais il fut rudement chargé par la Cavalerie Allemande, qui le poussa. Le combat commença en même-temps entre Charles & le Comte Galvan avec une égale valeur. Dans le plus chaud de la mêlée, Charles fut averti du désavantage de son aile droite. Il y courut aussi-tôt, suivi des plus braves de sa Troupe; & comme il apperçut que les Allemands avec leurs grandes & lourdes épées faisoient une terrible execution, tandis que celles des François plus courtes & moins fortes ne faisoient presque nul effet sur les casques & sur les cuirasses des Allemands, il fit crier par-tout qu'on se servit de la pointe. La chose réussit, & les François se lançant teste baissée, & joignant les Allemands le plus près qu'il estoit possible, au moment qu'ils levoient le bras pour frapper, ils les choisissoient par le flanc au défaut de la cuirasse, & les avoient plutôt percés que le coup n'estoit tombé. De plus, il avoit eu soin en rangeant les Troupes de mêler des Fantassins parmi les Cavaliers, avec ordre de tirer des flèches & de se servir de l'épée, non point contre les Cavaliers, mais contre les chevaux; ce fut encore une des choses, qui contribua le plus à la victoire & au désordre des ennemis: leurs chevaux tuez ou blessez les culbutant les uns sur les autres. Desorte que la déroute fut entière de ce côté-là. Charles étant retourné à son premier poste, où il avoit laissé les mêmes ordres, en vit un pareil succès.

Le Combat n'estoit pas moins furieux du côté de Robert de Flandre, où

1266.

Anonymus.

1266.

où Mainfroy avec toute sa Noblesse fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un habile & vaillant Capitaine, jusqu'à ce qu'enfin la nouvelle de la déroute de son aile gauche & de sa Bataille ayant jeté la consternation dans les Troupes qui combattoient sous lui, elles commencerent aussi à lâcher le pied.

*Mainfroy y
perit, & sa
mort est suivie
de la déroute
de son Armée.*

Alors Mainfroy désespéré suivi de Thibaud Annibalde, & de divers Seigneurs, qui ne voulurent point l'abandonner, se jeta au milieu des Escadrons François, résolu à perir. Il y fut enveloppé & accablé par le nombre, & demeura sur la place avec tous ceux de sa suite.

La déroute estant generale de tous costez, le carnage fut aussi grand dans la fuite, que dans le combat. Un grand nombre en fuyant se noya dans la riviere de Savoure. Le nombre des prisonniers ne fut gueres moindre que celui des morts. Les Comtes Jourdain, & Barchin, & Pieratin Chef des Gibellins de Florence furent du nombre. De dix Chevaliers de Mainfroy qui avoient conjuré de tuer Charles d'Anjou dans la Bataille, il en périt neuf, tant de sa main, que de la main de ceux qui l'environnoient. Ce combat opiniâtre depuis midi jusqu'à la nuit cousta aussi bien du monde aux Vainqueurs. Mais on ne voit point qu'il y eût péri aucune personne de marque. Cette action se passa un Vendredi vingt-fixième de Février.

Charles ne goûta pas d'abord toute la joye de sa victoire, dans l'incertitude où il estoit du sort de Mainfroy. Mais enfin deux ou trois jours après il fut trouvé parmi les morts, & reconnu par Richard Comte de Caserte, qui avoit quitté son parti dès la journée de San-Germano. Ce Sei-

gneur est accusé par quelques Historiens d'avoir livré aux François le passage du Pont de Ceperano, pour se vanger de Mainfroy, dont il estoit toujours l'ennemi caché, quelque empressement qu'il fit paroître pour son service; parce que ce Prince avoit abusé de sa femme. Si cela est, on peut dire que cette vengeance fut la cause de la ruine de Mainfroy, parce qu'elle donna lieu aux premiers avantages de Charles, la juste Providence de Dieu ménageant ainsi souvent les choses de telle maniere, qu'un crime se trouve puni par un autre crime, & produit avec le temps la perte du criminel. Indépendamment du bruit qui courut que Mainfroy avoit avancé la mort de l'Empereur Fridéric son pere, le poison qu'il donna à Conrad son frere, l'usurpation de la Couronne de Sicile sur Conradin son neveu & son pupille, ses autres cruautés & ses débauches, sont des raisons plus que suffisantes, pour le faire regarder comme un des plus méchans hommes qui ayent jamais esté.

Un Historien Contemporain, que le sçavant Monsieur Baluze vient de mettre au jour, nous apprend la maniere dont Mainfroy fut tué. Un Chevalier Picard, qui ne le connoissoit point, voyant ce Prince combattre avec une extrême valeur, alla à lui la lance en arrest, & voulant le percer, donna de sa lance contre la teste de son cheval; le cheval étourdi du coup se cabra avec violence, & Mainfroy désarçonné par ce mouvement subit tomba à terre: en même temps quelques Ribauds* qui accompagnoient le Chevalier, coururent à Mainfroy & l'assommerent à coups de massue. Le Chevalier lui osta son Escharpe, & prit son Cheval. Deux ou trois

1266.

*Sallas Malaspina. l. 6.
Miscellaneorum Baluzii.*

* Ces Ribauds estoient des Soldats François gens déterminés, armez à la legere, & qui servoient d'ordinaire d'enfans perdus, & marchaient à la teste dans les assauts.

1166.

jours après il parut en présence de quelques Seigneurs prisonniers, monté sur ce Cheval & avec l'Escharpe de Mainfroy : Ils lui demanderent ce qu'estoit devenu celui, dont il avoit le Cheval & l'Escharpe, & il leur raconta ce que je viens de dire. Ils déclarerent que c'estoit le Cheval & l'Escharpe de Mainfroy : on alla au lieu où cette action s'estoit passée, & le Corps de Mainfroy fut trouvé, & reconnu comme je l'ai dit.

Descriptio
Victoriae Ca
roli.

Dès le soir de la Bataille, Charles dépêcha Pierre de Charniac, Archidiacre de Sens, pour en porter la nouvelle au Pape, à qui on ne pouvoit en annoncer une plus heureuse. Il en fit rendre grâces à Dieu dans Perouse où il estoit, au son des Cloches de la Ville ; & les Panegyriques, que l'on fit du Vainqueur, firent une partie de la réjouissance publique. Elle fut un peu modérée, au moins à l'égard du Pape, lorsqu'il apprit le pillage de Benevent, où les François s'abandonnerent à toutes sortes de desordres. Le Roy y trouva de très-grands trésors, que Mainfroy y avoit ramassés, & qui furent un des principaux motifs, qui avoient obligé ce Prince à quitter son camp de Capoue, où il auroit sans doute combattu avec beaucoup plus d'avantage, que dans la Plaine de Benevent. Charles envoya au Pape quelques pièces de ce Trésor, & entre autres deux Chandeliers d'or soutenus de deux figures du même métal, & le Fauteuil d'or enrichi de pierreries, où le feu Empereur Frédéric donnoit ses audiences de cérémonie.

Sallas Malaf-
pina.

Cette victoire consumma l'ouvrage. Les Sarrazins de Lucerie envoyèrent des premiers faire leurs soumissions au Vainqueur. Ils lui demanderent seulement la vie, & la grace de n'estre point forcez à quitter leur Religion, protestant qu'ils estoient prêts

1166.

de se faire instruire. Il leur accorda leur demande, mais ce ne fut qu'après les avoir obligés à raser eux-mêmes les murailles de leur Ville, à en combler les fossés, & à détruire toutes les Fortereffes qu'ils avoient aux environs. Ils lui remirent entre les mains un autre Trésor, que Frédéric & Mainfroy y avoient mis en dépôt. La femme de Mainfroy & ses enfans lui furent livrés, aussi-bien que la Flotte de ce Prince, & toutes les Places qu'il possédoit dans le continent de l'Italie. Presque toutes celles de Sicile reconnurent Charles d'un commun consentement, & en moins de trois mois, depuis l'arrivée de son Armée à Rome, il se trouva en possession d'un des plus beaux Estats de l'Europe, par une conquête que sa seule ambition pouvoit lui faire paroître possible, & que toute l'Europe regardoit comme impossible.

Il ne fut pas long-temps paisible dans sa conquête. Conradin fils de Conrad & petit-fils de l'Empereur Frédéric s'estant réfugié en Allemagne, y trouva des Protecteurs. Il revint en Italie, s'y forma un grand parti, & mit Charles d'Anjou à deux doigts de sa perte. Mais ayant perdu une Bataille, où il fut pris prisonnier, Charles, pour se délivrer d'un si dangereux ennemi, lui fit trancher la teste, & éteignit dans son sang la ligne masculine des Empereurs de la Maison de Suaube. Pierre d'Arragon, qui avoit épousé Constance fille de Mainfroy, fit valoir aussi dans la suite les droits de sa femme, & causa de grandes révolutions dans la Sicile. Mais ce ne fut que long-temps après ; & comme je ne dois toucher ces événemens de l'Histoire Etrangere, que quand ils ont rapport, & qu'autant qu'ils ont rapport à celle que j'ai entrepris d'écrire, je reviens aux affaires de France.

1166.
Mariage de
Jean de France
avec Iolande
de Bourgogne.

Matrimo-
nium initum,
&c. T. 2. Spi-
cileg.

Le Roy forme
le dessein d'une
nouvelle
expédition en
Palestine.

Le Roy maria vers ce temps-là, Jean son troisiéme fils à Iolande fille d'Eu-des Duc de Bourgogne, & le mit en possession du Comté de Nevers, que son épouse lui apporta en mariage, comme heritiere de Mathilde de Bourbon, à qui ce Comté appartenoit. Il fit juger les prétentions de Mathieu de Trie sur le Comté de Dam-martin, & se condamna lui-même à le lui restituer comme heritier de Ma-thilde de Boulogne. Il acheta en mê-me temps la Chastellenie de Perone, qu'il réunit à son Domaine. Il con-clut le mariage de sa fille Blanche avec Ferdinand fils aîné d'Alfonse X. Roy de Castille : ce mariage ne fut consommé que trois ans après, à cau-se du jeune âge du Prince & de la Princesse. Il accommoda le Roy d'An-gleterre & le Roy de Navarre, sur quelques differens qu'ils avoient en-tre-eux pour la ville de Bayonne, & leur fit conclure une Trêve de qua-tre ans, toujours appliqué à rendre la Justice, à l'établissement de sa fa-mille, à entretenir la paix dans son Etat, & à empêcher la guerre entre ses voisins.

Il s'occupoit d'autant plus alors de ce dernier soin, qu'il avoit resolu d'entreprendre une nouvelle expédition pour le secours de la Chrestien-té d'outre-mer, dont on recevoit des nouvelles très-fâcheuses. Le rétablisse-ment de plusieurs Villes, que le saint Roy avoit fait fortifier avant son départ de la Palestine, & beaucoup plus les guerres que les Sarrazins se faisoient entre-eux & contre les Tar-tares, avoient pendant quelques an-nées permis aux Chrestiens du pays, de respirer : Mais Bondocdar, celui-là même, qui avoit sauvé l'Egypte & fait perir l'Armée de la dernière Croisade, étant devenu Soudan de ce grand Etat, forma le dessein d'ex-terminer les Chrestiens de la Palesti-

ne, & d'en faire l'entiere conquête

Conrad & son fils Conradin heri-tiers du Royaume de Jerusalem, sem-bloient y avoir renoncé ; & le titre en avoit esté repris par les Princes de la maison de Lusignan. Hugues II. le portoit alors avec celui de Roy de Chypre : la Regence à cause de son bas âge, estoit entre les mains de Plaisance d'Antioche sa mere ; & Geofroy de Sargines, que S. Louis avoit laissé à Acre à son départ, sou-tenoit par sa valeur & par sa condui-te cet estat desolé.

Bondocdar cependant surprit Ce-sarée, il emporta quelques autres Forteresses importantes, & vint se presenter devant Acre ; mais n'estant pas encore en estat de l'assiéger dans les formes ; il se jetta sur Saphet, une des plus fortes Places du pays, & la prit.

Toutes ces nouvelles avoient reveil-lé le zele des Chrestiens d'Europe, & dès le temps du Pontificat d'Alexan-dre IV. on avoit parlé d'une nouvel-le Croisade : on la prêcha même en divers endroits. La conquête de Si-cile en avoit suspendu l'effet. Mais quand cette affaire eust esté terminée, on publia de nouveau la Croisade pour la Palestine ; & cette expedition paroissoit devoir d'autant mieux réüs-sir, que le nouveau Roy de Sicile, estoit entierement dévoué au Saint Siège.

Le Pape en traita avec le Roy, qui avoit toujours porté la Croix depuis son retour de la Palestine, & avec le Comte de Poitiers qui l'avoit reprise, n'osant cependant presser Louis de faire le voyage en personne, à cause de son peu de santé, & de l'intérest que la France avoit qu'il ne s'éloi-gnât pas. Il n'approuva même qu'a-vec peine son dessein, lorsqu'il le lui proposa dans une lettre secrette.

Si-tôt que la chose eust esté déter-

Xx ij

1166.

La Croisade est
prêchée en Eu-
rope.

1167.
Gaufrid. de
Bello loco.

1167.
Ibid.
Et Nangius
in Gestis Lu-
dovici.

minée entre le Roy & le Pape, le Cardinal de Sainte Cecile revint en France, pour publier la Croisade. Quand il fut arrivé, le Roy assemblea à Paris son Parlement, c'est-à-dire, les Pairs du Royaume, les Barons, les principaux de la Noblesse, & plusieurs Prélats. Il ne s'estoit point déclaré sur le sujet de cette Assemblée, qui se tint le vingt-cinquième de Mars; & l'on fut bien surpris, lorsqu'il s'en expliqua par un discours très-pathétique. Il déclara qu'il avoit toujours porté la Croix à dessein de retourner à la Terre-Sainte, mais qu'il ne laisseroit pas de la prendre encore de la main du Légat; & il exhorta tous les assistans à suivre son exemple.

Le Roy prend
la Croix.

Gaufrid de
Bello loco.

Guyart.

Le Légat harangua ensuite avec beaucoup de zèle, & sur le champ après le Sermon fini, le Roy prit la Croix de sa main, aussi bien que ses trois fils aînez Philippe, Jean Comte de Nevers, & Pierre Comte d'Alençon. Il fut imité non seulement par quelques Seigneurs, auxquels il s'étoit ouvert avant l'Assemblée, mais encore par plusieurs autres, dont Dieu toucha le cœur en ce moment, ou qui par la honte de ne pas suivre l'exemple du Roy & des Princes, n'osèrent s'exempter d'entrer dans cette entreprise, toute pénible & toute dangereuse qu'elle devoit estre. Peu de temps après se croiserent pareillement Thibaud Roy de Navarre, Robert Comte d'Artois neveu du Roy & fils de Robert Comte d'Artois tué en Egypte, Guy Comte de Flandre, Jean fils du Comte de Bretagne, les Comtes de Saint Pol, de Vendosme, de la Marche, de Soissons, les Seigneurs de Fiennes, de Nemours, de Montmorenci, de Préceigni, de Brissac, de Riboule, de Ville-Bayon,

de Saint Bricon, Raoul d'Estrées, Raoul de Nesle, Louis de Beaujeu, Guillaume de Courtenai, Gilles de Mailli, le Comte de Guisnes, le Sire de Harcourt, Jean de Nesle, Enguerand de Bailleul, & grand nombre d'autres. *

Les Princes marchaient apparemment à leurs dépens: mais les Seigneurs & les Chevaliers avoient des appointemens du Roy. C'est ce que l'on voit par une liste d'une partie de ces Seigneurs, tirée du Trésor des Chartres, & rapportée dans l'Histoire Genealogique de la Maison de Montmorency, où il est dit, par exemple: „Li Conestable li quinzième, „li tiers de Bannier, six mille livres. Messire Gilles de Mailly lui quinzième li tiers de Banniere, six mille livres, &c.

Le Roy avoit invité à ce Parlement le Sire de Joinville. Il fit en vain ce qu'il put pour s'en excuser sur une fièvre quarte, dont il estoit fort tourmenté. Il fallut avoir cette complaisance pour le Roy, dont il estoit toujours tendrement aimé. Mais quand ce Prince & le Roy de Navarre, qui étoit son Seigneur en qualité de Comte de Champagne, le presserent de se croiser, il le refusa toujours, disant que la dernière Croisade l'avoit ruiné, aussi-bien que ses Sujets, tant ceux qui l'avoient suivi, que les autres qui étoient demeurez chez eux, contre lesquels, pendant son absence, les Officiers du Roy avoient exercé de grandes violences. Il ajoutoit que bien d'autres que lui desaprovoient fort le dessein de cette Croisade; qu'on n'avoit pu l'inspirer au Roy sans faire un très-grand mal, & sans pécher mortellement, veu la grande foiblesse de ce Prince qui estoit telle, qu'il ne pouvoit demeurer long-temps à

1167.

Joinville.

1267.

cheval, ni même soustenir le poids de ses armes; que sa presence maintenoit la paix & la justice dans tout son Etat; que son absence y ruinerait l'une & l'autre, ce qui ne se trouva que trop véritable. Mais ces réflexions n'étoient pas du goût du Roy, qui ne consultoit que son zèle, & abandonnoit le reste à la Providence de Dieu.

Vile Ray-
nald. ad an.
1267.

Le Pape ne manqua pas de se servir de cet exemple du Roy de France, pour animer tous les Princes Chrétiens au secours de la Palestine. Il envoya par tout des Legats, ou des Lettres sur ce sujet en Angleterre, en Espagne, en Pologne, à Constantinople, en Armenie. Il écrivit au grand Cham des Tartares, qu'il sçavoit estre très-jaloux des progrès de Bondocdar, & assez disposé à faire diversion en faveur des Chrétiens: Et comme une des causes de la désolation de la Palestine, estoient les divisions qui renoient entre les Genoïs, les Pisans & les Venitiens, qui s'y estoient établis sur tout à Acre & à Tyr, il leur écrivit pour les engager à faire la paix. Le Roy, & le Roy de Sicile joignirent sur ce dernier article leurs instances à celles du Pape. Mais toutes ces negociations eurent assez peu d'effet, & le Pape vit bien qu'il ne pouvoit compter gueres seurement, que sur la France & sur la Sicile.

Préparatifs
qu'il fait pour
cette expedi-
tion.

Dès-lors le Roy commença à faire ses préparatifs. Le plus pressé & le plus nécessaire estoit d'amasser de l'argent. On imposa des taxes sur le Clergé, où l'on trouva beaucoup de résistance: mais il fallut obéir au Pape & au Roy. Car en pareilles occasions, quand les deux puissances estoient unies, les Ecclesiastiques ne pouvoient avoir de recours à personne; au lieu que quand l'une agissoit sans l'autre, ils ne manquoient gueres de s'appuyer de l'une contre l'autre. On fit aussi une Capitation sur les Peuples, c'est-à-

dire, sur les Bourgeois des Villes & sur les Gens de la Campagne, mais avec un tel ordre & de telles modifications, que personne n'en fut fort incommodé. On tira de ces deux taxes des sommes considerables. Le Roy traita avec les Venitiens & avec les Genoïs pour des Vaisseaux, & les Venitiens s'estant rendus trop difficiles, ce furent les Genoïs qui en fournirent.

1267.

Durant ce temps-là le Pape Clement IV. mourut: & quoique cette mort fust suivie d'une vacance de près de trois ans jusqu'à l'élection de Thibaud Archidiacre de Liege sous le nom de Gregoire X. Il n'y eut rien de changé à l'égard du dessein de la Croisade.

1268.

Comme le Roy sentoit la foiblesse de sa santé, & que l'experience de sa premiere Croisade, jointe à la resolution où il estoit de ne pas s'épargner dans les occasions, le faisoit penser à l'incertitude de son retour, il voulut pourvoir à la paix de sa famille & à l'establissement de ses enfans. Philippe l'aîné, sans parler de la succession à la Couronne qui le regardoit, avoit déjà eu son appanage dès l'an 1265. Sçavoir la Ville d'Orleans, les Seigneuries de Cleri, de Chasteau-neuf, Loris en Gastinois, Montargis, & quelques autres terres. Le Roy en 1268. partagea aussi les autres. Jean son second fils, outre le Comté de Nevers qu'il avoit par sa femme Iolande de Bourgogne, eut pour son appanage le Comté de Valois, avec les Villes de Crespi & de la Ferté-Milon, Villers-cote-rests, & Pierrefons. Pierre le troisieme fils eut le Comté d'Alençon & toutes ses dépendances. Il succeda quelques années après à son beau-pere Jean de Chastillon aux Comtez de Blois, de Chartres, de Dunois, & aux Seigneuries d'Avesnes, de Guise, & à quelques autres Terres situées

Mesures
qu'il prend
avant son dé-
part.

Tresor des
Chartres.
Layette Ap-
panages.

1268.

en Flandre, en Haynaut, & en Brabant. Robert, qui n'avoit encore que douze ans, fut pourvû du Comté de Clermont en Beauvoisis, & eut depuis le Bourbonnois du chef de sa femme Beatrix heritiere par sa mere de la maison de Bourbon. C'est ce Prince, qui est la souche de la Branche Royale de Bourbon, assise aujourd'hui sur le Trône de France.

1269.
*Mariage de
Blanche de
France avec
Ferdinand de
Castille, suivi
de celui de
Marguerite de
France avec le
fils du Duc de
Brabant.*

Le Roy voulut aussi avant son départ, que le mariage de la Princesse Blanche sa fille avec Ferdinand fils d'Alfonse de Castille, fust accompli. Elle fut conduite jusques sur la frontiere de Castille par Philippe son frere, & les nôces en furent faites à Burgos avec beaucoup de magnificence.

Celles de Marguerite de France une de ses autres filles se firent encore vers le même temps, non pas avec Henry Duc de Brabant, avec qui elle avoit esté accordée; mais avec Jean cadet de Henry, parce que Henry quitta le monde, pour se faire Chanoine Regulier à S. Etienne de Dijon.

Il n'y avoit plus que la cadette nommée Agnès à pourvoir, & à qui il laissa dix mille livres par son testament, qu'il fit avant de quitter l'Europe. Quelque-temps auparavant, pour affermir la paix, non-seulement dans son Royaume, mais encore dans les païs voisins, il avoit fait prolonger pour cinq ans la Trêve, dont il avoit esté le mediateur entre le Roy d'Angleterre & le Roy de Navarre, & il avoit terminé entre le Comte de Luxembourg & le Comte de Bar, quelques differens, pour lesquels on en estoit déjà venu à de grandes violences.

1270.
*Le Roi laisse
la Regence du
Royaume à
l'Abbé de S.
Denis & au
Comte de
Nesle.*

Trois ans ayant esté employez à disposer & à regler ainsi toutes choses, le Roy se trouva l'an 1270. en estat de prendre les dernieres mesures pour son départ. Le point le plus important, qui restoit à déterminer, estoit la

Regence du Royaume pendant son absence. La Reine n'estoit pas du voyage, & il sembloit que cette dignité la regardast plus qu'aucun autre; mais soit que le Roy ne la crust pas capable de prendre assez d'autorité, soit qu'elle n'eust pas assez d'experience dans les affaires, où il ne paroist pas que ce Prince lui eut jamais donné beaucoup de part, il ne jugea pas à propos de la charger du gouvernement. Il choisit pour cet emploi Mathieu Abbé de S. Denis, homme de qualité de la famille des Comtes de Vendôme, & Simon de Clermont Comte de Nesle, tous deux d'une probité reconnue, & d'une singuliere prudence. Il leur substitua en cas de mort Philippe Evêque d'Evreux & Jean Comte de Ponthieu.

Le rendez-vous des Croisez estoit à Aigues-mortes pour le mois de May. Le Roy alla à S. Denis prendre l'Oriflamme selon la coutume: il redoubla sa ferveur & la fit paroistre en une infinité d'actions de charité, d'humilité, de mortification, sur tout dans une Procession où il marcha nuds pieds depuis le Palais jusqu'à Nostre-Dame. Il partit ensuite pour Aigues-mortes, prenant son chemin par Melun, Sens, Auxerre, Cluni, Lion, Vienne, & Beaucaire.

Il avoit supposé en partant de Paris, que les Vaisseaux promis par les Genoïs seroient à Aigues-mortes à son arrivée; mais soit que les vents contraires ne l'eussent pas permis, soit pour quelque autre raison, il fallut les attendre durant plusieurs semaines. Le Roy faisant son séjour à Saint Gilles, y reçut une Ambassade de Michel Paleologue Empereur de Constantinople. Ce Prince depuis neuf ou dix ans avoit surpris cette Capitale de l'Empire d'Orient, que les Empereurs Latins avoient possédée près de soixante ans, & en conséquence de cette conquête,

1270.

Nangius in
Gestis Ludovici,
Invent. des
Chartres.
Mélanges.
T. 6.

Il part pour
Aigues-mortes.

Ibid.

Il y reçoit
une Ambassade
de Michel
Paleologue.

1170.

l'Empire qui avoit esté enlevé aux Grecs par Baudouin premier, estoit retourné à ses anciens maîtres du temps de Baudouin II.

Pachimer.
l. 6. Hist.

Le prétexte de l'Ambassade estoit l'extinction du schisme, & la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine. Michel protestoit par ses Ambassadeurs à Louis, qu'il vouloit le faire l'unique Arbitre d'une si importante affaire, dont il souhaittoit passionnément de voir la consommation, & qu'il en passeroit par tout ce qu'il décideroit. Mais la véritable raison estoit l'inquiétude, que lui causoient les grands armemens de France & de Sicile, dans l'appréhension qu'ils ne fussent destinez contre lui pour le rétablissement de Baudouin. Il avoit en effet tout sujet de craindre l'ambition & les ressentimens du Roy de Sicile, contre lequel il avoit pris le parti de Mainfroy; d'ailleurs il sçavoit l'intérêt que l'Eglise Romaine prenoit dans la révolution arrivée en Orient; & comme c'estoit à la sollicitation du Pape que les deux Rois armoient, il craignoit beaucoup que les premiers efforts des Occidentaux ne tombassent sur lui.

Le Roy à qui les Ambassadeurs firent de magnifiques presens, leur répondit avec beaucoup d'honnêteté qu'il contribueroit de tout son possible à la réunion des deux Eglises, afin que l'Occident & l'Orient agissent ensemble de concert contre les Infidèles: mais que comme il s'agissoit de plusieurs points de Religion, dont il ne lui appartenoit pas de décider, c'étoit à l'Eglise même qu'il falloit s'adresser; qu'il leur offroit de bon cœur ses bons offices, auprès du College des Cardinaux qui gouvernoient l'Eglise Romaine pendant la vacance du S. Siege, & qu'il employeroit tout son credit pour la destruction d'un Schisme si scandaleux. En effet le Roy

écrivit sur ce sujet aux Cardinaux avec beaucoup d'empressement & de zele.

Les Cardinaux répondirent à la Lettre du Roy, avec de grands éloges de sa pieté & de son zele pour le bien de l'Eglise. Ils l'informerent des négociations commencées sur ce sujet, entre l'Empereur de Constantinople & le défunt Pape, qui avoit déjà proposé à ce Prince les conditions de la réunion. Ils prièrent le Roy de ne se point laisser surprendre aux artifices des Grecs, moins disposez qu'il ne pensoit à une sincère reconciliation, & suivant la priere qu'il leur en avoit faite lui-même, ils chargerent le Cardinal Albano, qui devoit l'accompagner dans le voyage d'outre-mer, de traiter avec les Ambassadeurs. Ils envoyèrent des instructions à ce Legat conformes au plan de la réunion proposé par le Pape Clement, avec ordre d'exiger de l'Empereur, des Evêques, des Archimandrites & de tous les principaux membres de l'Eglise Grecque, un serment, par lequel ils jure-roient de reconnoître la primauté de l'Eglise Romaine, & de signer tous les articles de Foy contenus dans le Memoire dressé par le même Pape.

Une affaire de cette importance demandoit beaucoup plus de temps, qu'il n'en restoit au Roy & au Legat avant l'embarquement. La maniere, dont les Ambassadeurs reçurent les propositions des Cardinaux, fit concevoir de grandes esperances; mais elles furent vaines. Ils s'en retournerent au moins fort satisfaits d'avoir sçu qu'on n'en vouloit point à leur maître, & que la Croisade estoit contre les Infidèles.

Cependant les Croisez François & Etrangers estoient assemblez à Aigues-mortes & aux environs. Ce mélange de diverses Nations causa du desordre. Des Soldats Provençaux & des

1170.

Epist. Card.
ad Ludov.
apud Ray-
nald. ad
an. 1170.
Invent des
Chartres. T. 7.

1270.
Nangius in
Geltis Ludov.
vici.

In Spicileg.
T. 2.
Epist. Ludov.
ad Mathæum
Abbat.
an. 1270.
Ibid.

Il met à la
voile.

Nangius in
Geltis Ludov.

Addition
ad Lambert.
Schafnab.

Catalans ayant pris querelle avec quelques Soldats François, chacun entreprit de soutenir ses compatriotes, & la Soldatesque courant aux Armes de part & d'autre, il y eut une chaude mêlée, où près de cent hommes furent tuez sur la place. Par malheur il ne se trouva point alors de Commandant d'assez grande autorité, pour arrêter d'abord ce tumulte. Le Roy, pour en empêcher les suites, se transporta lui-même sur les lieux, & ayant fait exemple par la punition des plus coupables qu'il fit pendre, tout fut apaisé.

Les Vaisseaux Genoïs en arrivant, trouverent ceux de France tout équipés & tout prêts; & le Roy s'embarqua avec toute l'Armée le premier jour de Juillet. Avant que de faire voile, il écrivit une Lettre aux deux Regents du Royaume, pour les faire ressouvenir des ordres qu'il leur avoit donnez touchant l'observation de la Justice, pour empêcher les blasphèmes, pour exterminer les lieux de débauches, pour le soin des pauvres. Il n'y a qu'à lire cette Lettre, pour voir de quel esprit ce saint Prince estoit animé, & qu'il n'avoit rien plus à cœur, que l'honneur de Dieu & le bien de ses Sujets.

Le lendemain de l'embarquement le vent s'estant trouvé favorable, on mit à la voile. Le Roy avoit avec lui le Comte d'Alençon dans son Vaisseau. Philippe son fils aîné, le Comte de Nevers & le Comte d'Artois, chacun avec leurs épouses, estoient dans trois autres Vaisseaux. Un Auteur fait monter l'Armée du Roy jusqu'à soixante mille hommes. Ces quatre Vaisseaux, dont je viens de parler, prirent les devants, & le reste suivit.

Le temps, qui d'abord fut beau, changea bien-tost, & on essuya deux rudes tempestes avant que d'arriver à Caillari en Sardaigne, où l'on devoit

s'arrêter, pour se mettre de là en pleine route. Il y avoit déjà six jours, qu'on voguoit sans découvrir les costes de Sardaigne, ce qui donna de la défiance, moins de l'habileté, que de la fidélité des Pilotes Genoïs. On assûra même qu'un Vaisseau, qui ne paroissoit plus dans la flotte, avoit cinglé vers les costes de Barbarie par l'ordre du Capitaine. Mais tous ces soupçons se trouverent faux, & enfin on arriva à la vûe de Caillari. La chaleur excessive qu'il avoit fait, & les tempestes avoient déjà gâté toute l'eau de la flotte; & non-seulement il y avoit beaucoup de malades, mais même il estoit mort quantité d'hommes & de chevaux. On envoya une barque à terre, parce que le vent empêchoit que la Flotte ne put entrer dans le Port. Cette barque rapporta de l'eau & quelques legumes. Mais sur la demande que le Roy fit au Commandant du Chasteau, d'y recevoir ses malades, on lui fit de grandes difficultez, parce que ce Chasteau appartenoit à la Republique de Pise, qui estoit en guerre avec les Genoïs, & que la plupart des Capitaines de la Flotte estoient de la Republique de Genes. Les Habitans mêmes du bord de la mer se retiroient dans l'interieur de l'Isle avec tout ce qu'ils pouvoient emporter avec eux. Le Roy en ayant envoyé faire ses plaintes au Commandant, tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on débarquast les malades, & qu'on les fit camper au pied du Chasteau, ou loger dans quelques méchantes cabanes des environs. Enfin le Commandant sur de nouvelles instances, offrit au Roy de le loger au Chasteau, pourvu qu'il n'y entrast qu'avec peu de monde, & que les Capitaines Genoïs ne descendissent point à terre.

Cette conduite choqua extrêmement les Princes & les Seigneurs de la suite

1270.
Nang. loc.
cit.

An. 1170.

suite du Roy, & on lui conseilla de faire attaquer le Chasteau pour s'en rendre maistre ; mais il ne le voulut pas, disant qu'il n'avoit pas pris les Armes, pour les employer contre des Chrétiens. On mit à terre les malades, dont plusieurs moururent, & on eut des vivres qui cousterent bien cher.

Epist. Petri de Condeto.

Cependant le reste de la Flotte arriva avec le Roy de Navarre, le Comte de Poitiers, le Comte de Flandre, Jean fils du Comte de Bretagne, le Comte de S. Pol & plusieurs autres Seigneurs. Dès le lendemain de leur arrivée, le Roy tint conseil, pour délibérer sur le lieu, où l'on porteroit la guerre, ou plutôt pour leur faire agréer le dessein qu'il avoit déjà pris de concert avec le Roy de Sicile.

Il propose d'aller à Tunis, & pour quoi.

Gaufrid. de bello loco Marmol. T. 2. p. 455. Guyart.

Quand on partit d'Aigues-mortes, on ne doutoit point que ce ne fût pour aller en Egypte ou en Palestine ; mais ce n'estoit pas l'intention du Roy de commencer par là ; & l'on fut fort surpris dans le Conseil, lorsqu'il proposa d'aller à Tunis sur les costes d'Afrique. Le Roy, & le Roy de Sicile avoient chacun leurs raisons de tourner de ce costé-là.

Le Roy de Tunis, appelé Muley-moztança, ou selon d'autres, Omar, devoit un tribut au Roy de Sicile qu'il négligeoit de lui payer ; & de plus, ces Sarrazins d'Afrique avoient toujours grande liaison avec ceux qui estoient restez en Italie. Ceux-ci qui avoient soutenu le parti de Mainfroy contre ce Prince, lui avoient donné encore beaucoup de peine depuis sa conquête : & les autres estoient des ennemis à craindre pour la Sicile, qui avoit autrefois esté soumise aux Princes de leur Nation. Si une fois on les chassoit des bords de l'Afrique opposez à l'Europe, c'estoit leur oster toute esperance & tout moyen de ja-

Tome III.

mais rien entreprendre sur cette Isle. C'est ce qui avoit déterminé le Roy de Sicile à tourner ses armes de ce costé-là.

Saint Louïs avoit des vûes plus pures & plus Chrétiennes. Il entretenoit depuis quelques années un commerce assez fréquent avec le Roy de Tunis par des personnes affidées. Ce Prince Sarrazin, avant qu'on parlât de cette dernière Croisade, lui avoit fait entendre qu'il avoit beaucoup de penchant pour la Religion Chrétienne, & que s'il pouvoit avec honneur & sans trop s'exposer, avoir quelque prétexte d'abandonner sa Religion, il le prendroit volontiers. Soit que ces discours fussent sinceres, soit que ce fussent des artifices, pour empêcher que les Chrétiens pensassent à l'attaquer, ils donnoient une extrême joye au saint Roy. Il s'écrioit quelquefois en presence de ses Confidens, quelle consolation seroit-ce pour moi, si je pouvois estre le Parrain du Roy de Tunis aux Fonts de Baptême ! Il fit même une fois, sous prétexte de visiter ses Frontieres, un voyage jusqu'à Narbonne, pour traiter de cette affaire avec des Envoyez secrets de Tunis : Et un jour comme il assistoit à S. Denis au Baptême d'un fameux Juif, il dit aux Agents de ce Prince qu'il avoit invitez à cette Cérémonie, assurez vostre Maistre que je souhaite si ardemment sa conversion à la véritable Religion, que je serois prest de passer le reste de ma vie dans les plus obscurs cachots de l'Afrique, pour lui obtenir de Dieu, & à toute sa Nation, la grace du Baptême. Le Roy donc crut que s'il faisoit descente en Afrique, & qu'il se présentast avec une nombreuse Armée devant Tunis, ce seroit là pour ce Prince Sarrazin une belle occasion de se declarer, & le prétexte qu'il cherchoit de se faire Chrézien, & de justifier sa conduite

Y y

1170.

Vûe du Roy dant ce voyage. Gaufrid. de bello loco.

1270.

par la nécessité où il auroit esté de sauver sa Couronne & la vie de ses Sujets.

Cependant, comme il ne comptoit pas sûrement sur la sincérité du Sarrazin, il avoit en cela deux vûës, dont il esperoit que l'une ne manqueroit pas de réussir au défaut de l'autre. Car ou le Roy de Tunis se rendroit en se convertissant, ou il ne se rendroit pas: s'il se rendoit & se convertissoit, on auroit ce qu'on avoit prétendu; s'il ne le faisoit point, & que son procédé ne répondit pas aux esperances qu'il avoit données, on lui feroit vivement la guerre, & on le chasseroit de son Estat, pour y establir des Chrestiens.

*Il y arrive
avec sa Flotte.*

Outre ce motif qui animoit fort le Roy, on l'avoit assuré que Tunis estoit une place peu fortifiée & aisée à prendre, & néanmoins remplie d'une infinité de richesses, dont il pourroit se servir, pour son entreprise de la Terre-Sainte. Enfin il sçavoit que c'estoit de ces quartiers d'Afrique, que le Soudan d'Egypte tiroit une infinité de Chevaux, d'Armes, & de Soldats, & que s'il le privoit de ce secours en conquerant toute cette coste, il l'affoibliroit beaucoup, & se rendroit l'expédition d'Egypte ou celle de Palestine beaucoup plus facile. Il ajouta quelques autres raisons pour appuyer le parti qu'il prenoit, & pour lever le scrupule de ceux qui croyoient que ce n'estoit pas accomplir leur vœu, que de ne pas aller en Egypte, ou dans la Terre-Sainte. Il parla si fortement sur ce sujet, que malgré la résistance de plusieurs du Conseil, la chose fut résolüe. On partit de Sardaigne, après que le Roy eut tiré parole des Pisans pour la sûreté des malades qu'il laissoit, & la Flotte parut à la hauteur de Tunis & de Carthage le dix-huitième de Juillet.

Le Royaume de Tunis, qui est au-

jourd'hui plus sous la protection que sous la domination du Turc, estoit un démembrement du Califat, c'est-à-dire de cette grande puissance, dont j'ai parlé ailleurs, qui s'estendoit dans l'Afrique, dans l'Asie, dans les Espagnes, & jusques dans une partie des Gaules, & dont tous les Sujets qui reconnoissoient un seul Calife, étoient compris sous le nom de Sarrazins. Ce Royaume est sur la coste de Barbarie entre Alger & Tripoli. La Ville de Tunis appelée autrefois Tynis ou Tynissa, estoit comme aujourd'hui, dans le fond d'un Golfe ou Lac à peu près de figure ovale & aboutissant du costé de la mer à un goulet ou entrée fort étroite. En sortant du Golfe, pour entrer en pleine-mer, il y a à gauche une presqu'Isle, où sont les ruines de l'ancienne Carthage, sur lesquelles les Sarrazins avoient alors une Forteresse. La presqu'Isle s'étrecit beaucoup du costé du Continent. L'Isthme par lequel elle y tient, a sur la droite du costé du Midi, le Golfe ou le Lac de Tunis, & à gauche du costé du Nord un autre petit Golfe beaucoup plus estroit, appelé aujourd'hui Portofarina. Pierre de Condé Chapelain de S. Louis, qu'il accompagna dans cette Croisade, donne à l'Isthme dans sa Relation le nom d'Isle, à cause qu'il est entre les deux Golfes.

1270.

*Epist. Potri
de Condé.*

Dès le jour même que l'on fut arrivé, & que l'on eut jetté les ancrs fort près du grand Golfe, le Roy ordonna à Florent de Varennes Amiral de France, de l'aller reconnoître avec quelques Galeres. Il y entra sans aucune résistance, & y trouva des Vaisseaux Sarrazins vuides, & quelques autres de Marchands étrangers, auxquels il ne fit aucun mal.

Voyant que personne ne paroissoit pour l'empêcher de descendre, il aborda en un endroit du Golfe, & en-

1170.

voya dire au Roy qu'il estoit à terre, & qu'il n'avoit qu'à lui envoyer du monde, pour garder le poste dont il estoit maistre. Le Roy apprehendant que l'Amiral ne se fust trop engagé, le blâma d'avoir passé ses ordres, & assembla le Conseil, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. Les uns furent d'avis qu'on envoyast des Troupes à l'Amiral, afin qu'il se retranchast sur le bord de la mer, & qu'il falloit profiter de cet avantage, qui rendroit très-facile la descente generale qu'on prétendoit faire incessamment. Les autres furent du sentiment contraire, prétendant que c'estoit-là une negligence affectée des Sarrarins, & un stratagème, pour surprendre pendant la nuit les Troupes qu'on auroit mises à terre, & brûler les Vaisseaux qui se seroient engagez dans le Golfe.

Le Roy prit un milieu, & envoya Renaud de Preceigny, Thibault de Monleard Grand Maistre des Arbalétriers, & le Chevalier Philippe d'Evreux sur le lieu, avec ordre à l'Amiral de se gouverner suivant leur conseil. Après qu'ils eurent tout considéré, ils furent d'avis d'abandonner le poste, & s'en retournerent avec l'Amiral à la Flotte. La descente generale fut résolue pour le lendemain.

Comment il se fit descente.

Quand la Flotte entra dans le Golfe, on vit les rivages bordeés de toutes parts d'une nombreuse Armée de Sarrazins; ce qui fit dire à plusieurs, qu'on avoit fait une grande faute de n'avoir pas suivi le dessein de l'Amiral. On ne laissa pas de se preparer à faire la descente. Les Vaisseaux furent rangez, & le Roy se mit avec le sien à la teste de tout.

Petrus de Condeio.

La lascheté des Sarrazins produisit seule tout le bon succès de cette action; car l'Auteur de la Relation que je transcris ici, & qui estoit témoin oculaire, dit que tout s'y passa avec si peu d'ordre, que cent hommes bien

1170.

résolus auroient suffi pour empêcher la descente: mais dès que les Vaisseaux commencerent à approcher, toute cette multitude infinie de Barbares se mit à fuir, sans faire la moindre resistance.

La descente estant faite, on se saisit de l'Isthme, où l'on se campa; mais on se trouva fort en peine en ce lieu-là, faute d'eau-douce, parce qu'aux environs du Camp il ne paroissoit ni source, ni riviere, ni puits, & l'on fut obligé de passer le reste de cette journée, & la nuit suivante avec cette incommodité.

Le lendemain qui estoit un Samedi, quelques Soldats cherchant de l'eau de tous costez, s'avancerent jusqu'à une Tour située à l'extrémité de l'Isthme du costé de Carthage, & y trouverent des cisternes; mais ayant esté surpris & envelopez par la Garnison de la Tour, il furent tous tuez.

On fit un détachement de quelques bataillons, pour aller attaquer la Tour, & on l'emporta. On y laissa une Garnison; mais peu d'heures après, elle fut investie par un grand Corps de Sarrazins, qui se mirent en devoir de la reprendre. Les François étoient fort pressés, lorsque le Roy sur l'avis de l'attaque, envoya des Troupes d'élite sous la conduite des Maréchaux Raoul d'Etrées & Lancelot de Saint Maard pour les délivrer. A leur arrivée les Sarrazins abandonnerent l'attaque: il y eut ensuite quelques escarmouches; car les Sarrazins s'étant débandez, revenoient selon leur coûtume, en caracolant, & après avoir lancé leurs zagayes, s'enfuyoient aussi-tôt; de sorte qu'il y eust très-peu de sang répandu. On retira la Garnison, & on abandonna ce poste, qui pouvoit estre aisément enlevé, & dont les cisternes furent bien-tôt épuisées.

Expeditions dont elle fut suivie.

Guyart. Petrus de Condeio.

1270.

On demeura encore le lendemain, qui estoit un Dimanche, au premier Camp, toujours dans la disette d'eau; mais ce ne fut que pour se preparer à l'attaque du Chasteau de Carthage, autour duquel il y avoit beaucoup de puits d'eau-douce. On y marcha le Lundy. On reprit en chemin la Tour, dont j'ay parlé. Le Mardy comme on fut au voisinage de Carthage, les Mariniers de la Flotte vinrent s'offrir au Roy pour l'attaque du Chasteau, & l'assurèrent de l'en rendre maître, pourvû qu'il les fist soutenir de quelques bataillons de l'Armée. Le Roy les fit seconder par les brigades de Carcassonne, de Châlons sur Marne, de Perigord & de Beaucaire. Il se posta entre le Chasteau & une Armée de Sarrazins, qui faisoient mine de le vouloir secourir. Les Mariniers donnerent l'assaut & monterent à l'escalade. Le Chasteau fut emporté: on n'y perdit qu'un seul homme, & on passa au fil de l'épée tout ce qui ne put pas s'enfuir. De deux cens hommes dont la Garnison étoit composée, quelques-uns se sauverent par des Souterrains, qui avoient des issues dans la Campagne; d'autres n'ayant pû les gagner, & s'estant cachés dans des caves des anciennes ruines de Carthage, y furent étouffez par la fumée des feux qu'on alluma à l'entrée.

C'estoit encore un proverbe dans le païs, que celui qui se rendoit maître de Carthage le devenoit de tout le reste; mais ce proverbe estoit devenu faux, Carthage n'estant plus rien alors, & Tunis, qui du temps de l'ancienne Carthage, n'estoit que très-peu de chose, estant en ce temps-là une Ville très-peuplée & très-forte, nonobstant les faux memoires qu'on en avoit donnez au Roy, lorsqu'il estoit encore en France.

L'Armée campée autour de Car-

thage ne souffroit plus la soif comme auparavant; les vivres ne lui manquoient pas non plus, la Flotte en estant bien fournie, & puis on en trouva beaucoup dans le Chasteau & aux environs; mais il y avoit des alarmes continuelles, & des Troupes innombrables de Sarrazins paroissoient à tous momens aux environs du Camp. Tout cela neanmoins se terminoit à des escarmouches; parce que les ennemis se contentoient de faire des décharges de fleches; on leur répondoit de même, & il estoit impossible de les joindre. Le Roy ayant fait nettoyer le Chasteau, y établit son quartier & celui des Princes & des Dames qui avoient suivi l'Armée. On y logea aussi les malades & les blesez.

Après la prise de Carthage, deux Sarrazins vinrent se rendre, & détromperent fort le Roy sur l'esperance qu'il avoit conçüe de la conversion du Roy de Tunis: car ils lui apprirent que ce Prince avoit fait arrester tous les Chrétiens qui s'estoient trouvez dans la Ville, résolu de leur faire couper la tête dès que l'Armée Françoisse paroîtroit à la vûe de la Place, leur promettant toutefois la vie, si les Chrétiens ne venoient pas l'attaquer.

Ce Prince en usoit ainsi, dans l'esperance d'amener le Roy à quelque Traité; & cependant il n'y avoit point de ruse dont il ne s'avisast pour fatiguer l'Armée. Ses Troupes rodoient toujours aux environs du Camp, & quiconque s'en écartoit, n'y revenoit pas. Le Comte d'Eu & Jean d'Acre Grand Bouteiller de France estant de garde, virent trois Cavaliers Sarrazins s'avancer vers le Camp la lance basse, & portant de temps en temps la main au turban, pour marquer qu'ils ne venoient point comme ennemis. On les alla

1270.

1272.

recevoir : ils baisèrent la main de ceux qui les aborderent , & leur firent comprendre qu'ils vouloient se faire Chrétiens. On en porta aussi-tôt la nouvelle au Roy , qui ordonna qu'on les traitast bien , mais qu'on les gardast à vûë. Presque aussi-tôt après il en arriva cent autres , qui se rendirent pareillement , en disant la même chose. Mais durant que le Grand Bouteiller s'entretenoit avec eux , il vint une autre Troupe fondre tout à coup sur lui & sur tous ceux qui l'accompagnoient , & dans le moment ces cent traîtres mettant le sabre à la main , se joignirent aux autres , entre-
rent avec eux dans le Camp , y tuerent plus de soixante hommes , & se sauverent.

Le Grand Bouteiller qui s'échapa , fut fort blâmé de s'estre ainsi laissé surprendre. Il alla aussi-tôt à sa tente où estoient les trois premiers , qu'il voulut rendre responsables de la trahison. Le plus apparent des trois protesta par des signes , qu'il n'y entroit point du tout ; & comme on eut fait venir un Religieux Dominiquain qui entendoit la langue , il dit que celui qui avoit chargé d'abord les François estoit son ennemi , qui sçachant qu'il s'estoit réfugié dans le Camp , avoit fait exprès cette supercherie , ne doutant pas que les François n'en fissent porter la peine à ceux qu'ils avoient en leur puissance ; mais que si on vouloit laisser aller un d'eux à l'Armée Sarrazine , il répondoit sur sa tête qu'il en emmeneroit plus de deux mille autres qui estoient dans la même résolution de se rendre. Ce rapport ayant esté fait au Roy , il ne voulut point qu'on punist des gens qui pouvoient estre innocens. Il les fit même relascher , pour voir ce qui en arriveroit , mais aucun ne revint ; ce qui fit croire que tous avoient agi de concert.

Nangius in
Gestis Ludo-
vici.

1273.

Comme ces fréquentes allarmes incommodoient fort le Camp , le Roy le fit retrancher & entourer de fossez & de palissades. A peine ces travaux estoient commencez , que l'Armée des Sarrazins parut en bataille , ce qu'ils n'avoient point fait encore , & on disoit que le Roy de Tunis y estoit en personne. A voir même leur marche on crut que leur dessein estoit d'occuper tout le terrain des environs du Camp , & de l'enfermer entre eux & la mer. Le Roy sur cela mit aussi son Armée en bataille , se faisit de divers postes avantageux , & on ne doutoit point qu'on n'en vînt à un combat ; mais après une simple escarmouche , où peu de Sarrazins furent tuez , & du costé des Chrétiens le seul Chastelain de Beaucaire , l'Armée ennemie se retira. Le Roy ne la suivit point , parce qu'il attendoit de jour en jour son frere le Roy de Sicile , pour faire le siege de Tunis.

Le retardement de ce Prince fut la cause de tous les malheurs qui suivirent ; car les chaleurs estant excessives , les maladies se mirent dans le Camp. Jean Comte de Nevers fils du Roy fut un des premiers attaquez parmi les Princes & les personnes de qualité. On le transporta dans son Vaisseau , où il mourut le jour de l'Invention de S. Estienne. Il estoit né à Damiette durant la premiere Croisade , trois ou quatre jours après la prise du Roy son pere , & il mourut en celle-ci , dans une conjoncture qui commençoit à n'estre gueres moins fâcheuse. Le Cardinal Legat le suivit de près. Le Prince Philippe fut pris d'une fièvre quarte : & en peu de jours tout le Camp fut rempli de fièvres malignes , de dissenterie , & de toutes sortes de maladies. Le Roy tomba lui-même malade d'une dissenterie , qui pendant quelques jours ne l'empêcha pas d'agir , & de donner

Maladies
dans le Camp
du Roy.

Il en est at-
taqué lui-même
& meurt.

1270.

ses ordres pour la sûreté & le soulagement de son Armée, avec autant de présence d'esprit, que s'il avoit esté en parfaite santé. Mais enfin il succomba, & la maladie devint si violente, qu'il en mourut le vingt-cinquième jour d'Aoust, âgé de cinquante-cinq ans & quatre mois, après avoir régné quarante-trois ans, neuf mois & dix-huit jours.

*Consternation
que sa mort
produisit.*

Cette mort répandit une effroyable consternation dans toute l'Armée, & tout estoit perdu, sans l'arrivée du Roy de Sicile, dont les Vaisseaux parurent un moment après que le Roy eut expiré. Jamais Prince ne fut plus digne que lui, des éloges dont les Historiens de toutes les Nations, ont à l'envi honoré sa mémoire. Le détail de ses œuvres de piété, & de ses vertus Chrétiennes, a fourni des volumes entiers, & la seule lecture de cette Histoire ne peut manquer de donner une grande idée de ce Saint Prince.

3^{em}. Eloge.

Le respect, la vénération, & l'admiration que ses Sujets de tout état avoient pour lui, estoient l'effet d'une vertu & d'une sainteté, qui ne se démentirent jamais. Elles furent toujours l'ame de sa conduite dans toutes les diverses fortunes qu'il éprouva, & elles n'affoiblissoient en aucune manière les qualitez Royales d'esprit & de cœur, avec lesquelles il estoit né. Plus modeste & plus recueilli au pied des Autels, que le plus fervent Solitaire, on le voyoit un moment après à la tête d'une Armée, avec la contenance d'un Heros, donner des batailles, essuyer les plus rudes fatigues, affronter les plus grands périls. La prière à laquelle il consacroit plusieurs heures du jour, ne diminuoit en rien le soin qu'il devoit à son Etat. Il tenoit exactement ses

Conseils, donnoit des audiences publiques & particulieres, qu'il accordoit aux plus petites gens, jusqu'à vuider quelquefois des procez des particuliers, assis sous un arbre au Bois de Vincennes, prenant en ces occasions pour Assesseurs les plus grands Seigneurs de sa Cour, qui se trouvoient alors auprès de lui; & comme un jour il scût que l'on disoit, qu'il donnoit trop de temps à ses dévotions ordinaires, il ne répondit point autre chose, sinon que s'il employoit ce temps-là à la Chasse, aux Tournois, au Jeu & aux Spectacles, on ne compteroit point si rigoureusement les heures qu'il y perdrait. Plusieurs Ordonnances qui nous restent de ce Prince sur diverses matières importantes, & pour le reglement de la Justice, une espèce de Code publié par le sçavant Monsieur du Cange* intitulé *Les Etablissements de S. Louis Roy de France, selon l'usage de Paris & d'Orléans & la Cour de Baronie*, sont des Monumens qui nous marquent l'application qu'il avoit au reglement de son Royaume; & c'est un grand éloge pour ce Prince, que sous les Regnes de plusieurs de ses Successeurs, la Noblesse & les Peuples, quelquefois mécontents du Gouvernement, ne demandoient rien autre chose, sinon qu'on en reformast les abus sur les usages observez sous le Regne de ce saint Roy.

Quelque austere qu'il fust pour lui-même, jusqu'à s'interdire presque tous les divertissemens, sa vertu ne fut jamais une vertu chagrine. Il estoit extrêmement humain & fort agreable dans la conversation. Sa taille mediocre ne lui donnoit pas un air fort majestueux; mais ses seules manieres le faisoient aimer de ceux qui l'approchoient. Il estoit naturelle-

1270.

Trésor des
Chartres.
Registre coté:
55.

Gaufrid: de
bello loco.

* Dans la vie de S. Louis par Joinville.

1270.

ment bien-faisant, & sa liberalité parut sur tout dans les guerres d'outre-mer, envers plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui avoient perdu tous leurs équipages, & à qui il donna de quoi les rétablir.

Jamais Prince n'eut un plus sincere respect pour les Papes, pour les Evêques, pour les Religieux, & généralement pour tous les gens d'Eglise. Mais nul de ses Prédecesseurs n'entreprit avec autant de fermeté que lui, de borner la puissance Ecclesiastique, qui estoit depuis plusieurs siècles en possession d'empieter sur la puissance Royale, & sur les Tribunaux de la Justice Laïque. On a plusieurs de ses Ordonnances sur ce sujet, & entre autres sa Pragmatique Sanction, où commençant par dire que son Estat n'est soumis qu'à Dieu seul, il ordonnoit que les Prélats de son Royaume, les Patrons, & les autres Collateurs ordinaires des Benefices, fussent maintenus dans toute l'étendue de leurs droits; qu'il y eut une liberté entière dans les Eglises Cathedrales pour les élections, les promotions, & les collations des Benefices, & que tous les differends en cette matiere fussent reglez par le droit commun & par les Canons des Conciles. Il y défendoit de faire aucune levée en France au nom de la Cour de Rome, sinon pour des causes très-pressantes, & des necessitez indispensables; & en ce cas il vouloit que rien ne se fît sans l'agrément & le consentement exprès du Prince & de l'Eglise Gallicane: enjoignant séverement à tous les Juges, Magistrats, & autres Officiers, de tenir la main à l'exécution de son Ordonnance, sous les peines qu'il se réservoit de statuer, en cas qu'ils y manquassent. Il publia cette Ordonnance datée du mois de Mars l'an 1268. dans le temps qu'il se préparoit à sa seconde Croisade; & il y a dans le

Pragmatica-Sanctio Ludovici IX.

Trésor des Chartres une Lettre de Pierre Collomedio Nonce du Pape, où il dit, qu'ayant voulu connoître par le commandement du Pape, d'un differend qui estoit survenu entre l'Eglise de Beauvais d'une part, & la Commune de Beauvais & le Roy de l'autre, ce Prince lui en avoit fait défense, & l'Acte qui fut signifié au Nonce contient entre autres choses ces paroles: *Qu'il se donne bien de garde de connoître directement ou indirectement de ses Regales, ou de faire enqueste en quelque maniere que ce soit, de quelque autre chose qui concerne sa Jurisdiction temporelle.* De sorte qu'il est vrai de dire, que c'est lui qui a commencé à donner en France de justes bornes à l'autorité Ecclesiastique, laquelle n'y en avoit point depuis plusieurs siècles. Les Rois mêmes avoient souvent contribué à ce désordre & à cette confusion, lorsqu'en certaines conjonctures pressées par leurs ennemis, ou par leurs Sujets rebelles, ils avoient eu recours aux armes spirituelles de l'Eglise, de quoi les Evêques s'estoient prévalus au préjudice de l'autorité Royale.

Sa douceur naturelle, sa modestie dans ses habits & dans ses équipages, sur tout depuis qu'il eut pris la Croix, l'humilité chrétienne, en laquelle il s'exerçoit plus qu'en aucune autre vertu, & qu'il pratiquoit sur tout envers les pauvres, en les servant souvent à table, en leur lavant les pieds, en les visitant dans les Hôpitaux, toutes ces vertus, qui lorsqu'elles sont accompagnées de certains défauts, attirent quelquefois du mépris aux Grands qui les pratiquent, ne firent jamais de tort à son autorité, & il est marqué expressément dans son Histoire, que depuis son retour de la Terre-Sainte, on ne vit jamais en France plus de soumission pour le Souverain, & qu'elle continua du-

1270.

Invent des Chartres T. 1. r. Beauvais n. 3. à Pontoise. an. 1275. Décembre. Ne de Regalibus suis seu rebus aliquibus ad Jurisdictionem suam secularem pertinentibus agnoscere directe sive indirecte seu inquisitionem facere aiquatenus præsumeret.

Nangius in gestis Ludovici.

1270.

Nouvelle Hist.
de Sicile par
le Sieur des
Noullis.

Pag. 219.

rant tout le reste de son Regne. Il sçavoit maintenir cette autorité dans les occasions, & Charles d'Anjou son frere l'éprouva. Ce Prince ayant fait arrester un Gentilhomme son Vassal, pour avoir appelé au Roy d'une Sentence rendue par un de ses Officiers, il fut cité à la Cour : le Roy lui demanda s'il croyoit qu'il y eust deux Rois en France, & lui ordonna de se préparer à rendre compte de sa conduite ; & comme nul Avocat n'osoit parler contre le frere du Souverain en faveur du Gentilhomme, le Roy lui-même lui en nomma un, qu'il obligea par serment à ne rien omettre, pour éclaircir la verité du fait dont il s'agissoit.

Selon le témoignage du Sire de Joinville, ce Prince estoit le plus sage & la meilleure teste de son Conseil. Dans les affaires subites il prenoit aisément & prudemment son parti. Il s'estoit acquis une si grande réputation de droiture, que les autres Princes lui mettoient souvent leurs interets entre les mains dans les differends qu'ils avoient ensemble, & souscrivoient à ses décisions. Ses Sujets eurent plusieurs fois des preuves de cette équité, & ils estoient sûrs de gagner leur cause contre lui, non-seulement quand leur droit estoit certain, mais même quand le sien estoit douteux. Jamais on ne le vit s'emporter, ni dire une parole capable de choquer personne. Tout guerrier qu'il estoit, il ne fit jamais la guerre quand il put faire ou entretenir la Paix, sans porter un préjudice notable à son Estat. Il ne tint qu'à lui de profiter des broüilleries d'Angleterre, pour enlever à cette Couronne tout ce qu'elle possédoit en France. Ceux qui envisageoient les choses dans des vûes purement politiques, l'en blâmerent ; mais son unique regle estoit la conscience. Il

contribua au contraire de tout son pouvoir à raccommoder Henry III. Roy d'Angleterre avec ses Sujets, & ce Prince avoit coûtume pour cette raison de l'appeler son pere. Il n'y a qu'à rappeler toute la suite de son Histoire, pour estre persuadé qu'il estoit non-seulement le Prince le plus vaillant de son temps, mais encore qui entendoit le mieux la guerre : car quoique ses deux Croisades lui ayent mal réussi, il est certain que dans toutes les actions particulieres qui s'y passerent, il battit toujours les ennemis, tout superieurs qu'ils lui estoient en Troupes, & il combattit avec le même succès, nonobstant un pareil désavantage, à la fameuse Journée de Taillebourg. Mais après tout, entre tant de belles qualitez qui rendent ce Prince recommandable, la pieté fut la dominante. Il en estoit redevable après Dieu, à l'éducation sage & chretienne que lui donna la Reine Blanche sa mere ; & il n'oublia jamais ce beau mot, qu'elle lui dit un jour, lorsqu'il estoit encore enfant. „ Mon fils, vous estes né Roy, je „ vous aime avec toute la tendresse „ dont une mere est capable : mais „ j'aimerois mieux vous voir mort, „ que de vous voir commettre un pé- „ ché mortel. Toute la conduite de sa vie fut animée de cet esprit de pieté. Une infinité d'Hôpitaux, d'Eglises, de Monasteres fondez ou reestablis par ses liberalitez ; le détail que Geoffroy de Beaulieu Religieux Dominiquain son Confesseur, fait des penitences, des sentimens, & des autres bonnes œuvres de ce saint Prince, l'idée qu'on avoit de lui comme d'un Saint pendant sa vie, & sa canonisation fondée sur la voix du Peuple, & sur plusieurs miracles bien attestez, faits après sa mort, montrent en effet qu'il estoit encore plus distingué par sa sainteté, que par tout le reste.

1270.

Sa

1270.

Sa mort fut aussi sainte, que sa vie l'avoit esté. Sa ferveur, son humilité, sa devotion, son zele, redoublerent en ces derniers momens, & sa foiblesse lui laissant à peine assez de forces pour prononcer quelques paroles, on lui entendoit souvent repeter celles-ci. „ Il faut faire tous nos efforts, afin „ que la Foi soit prêchée dans Tunis. „ Il faut y envoyer un tel, qu'il nom- „ moit, qui estoit un Religieux de „ S. Dominique, il sçait la Langue „ du païs; il est connu du Roy de Tu- „ nis, il faut qu'il en obtienne la per- „ mission. Il parla avec le même zele sur la réünion de l'Eglise Grecque avec la Latine aux Ambassadeurs de Paleologue, qui l'estoient venus de nouveau trouver en Afrique, & ce fut au milieu de ces saints desirs d'entendre la Foi & le culte du vrai Dieu, qu'il mourut après avoir reçu tous ses Sacremens, & s'estre fait coucher sur la cendre, pour expirer avec toutes les marques extérieures, aussi bien qu'avec tous les sentimens d'un véritable pénitent.

J'ai entre les mains la Copie d'une Lettre de Thibaut Comte de Champagne & Roy de Navarre, sur la mort de saint Louis, à laquelle il estoit présent. Elle est tirée d'un très-beau manuscrit qui est entre les mains de Monsieur de Chezelles Lieutenant General de Police de la Ville de Montluçon. Je la crois digne d'estre transmise à la posterité dans le langage qu'elle fut écrite par ce Prince à l'Evêque Titulaire de Tunis.

C'est ci la Lettre que li Rois Thiebaut de Navarre envoya à l'Evêque de Thunes.

*Lettre du
Comte de
Champagne
sur la mort
de S. Louis.*

„ Thiebaut par la Grace de Dieu „ Rois de Navarre, de Champagne, „ & de Brie Evêque de „ Thunes. Saluz & lui tout. Sire je „ receve vostre Lettre en laquelle

Tome III.

1270.

„ vous me priez que nous vous feif- „ sons a savor l'estat de mon Chier „ Seigneur Louys jadis Rois de Fran- „ ce. Que du commencement & du „ milieu savez vous plus que nous ne „ fessons. Mes de la fin vous pouvons „ témoigner par la veuë deseauz, „ qu'onques en toute nostre vie ne „ veimes si sainte ne si devote fin en „ homme du Siecle ne de Religion. Et „ au tel avons nous oi temoignier a „ tous ceux qui la virent. Et sachiez „ Sire que des le Dimenche a eure de „ nonne, jusques au lundi après tierce „ sa bouche ne cessa de jour & de nuit „ par toutes parties l'espace de 15. eu- „ res, de louer Nostre Seigneur & de „ prier pour le peuple qu'il avoit la „ mené. Et la ou il avoit ja perdu une „ partie de la parole crioit-il aucune „ fois en haut *Fac nos Domine prospera „ mundi despicere & nulla ejus adversa „ formidare.* Et moult de fois crioit-il „ en haut *Esto Domine plebi tuae Sanctifi- „ cator & custos.* Apres l'eure de tierce „ il perdit aussi comme du tout la pa- „ role mes il regardoit les gens moult „ debonement, & sourioit aucune „ fois. Et entre eure de tierce & de „ Midi fist aussi, comme semblant de „ dormir, & fu bien les eaulz clos l'es- „ pace de demi eure. Apres il ouvrit „ les eaulz & regarda contre le Ciel, & „ dit cest vers, *introibo in Domum tuam, „ adorabo ad templum sanctum tuum.* On- „ ques puis il ne parla. Et entour eure „ de nonne il trepassa. Et des leure „ qui trepassa jusques en lendemain „ qu'en le fendi il étoit aussi biax & „ auflint vermaux ce nous sembloit „ comme il étoit en sa pleine santé. Et „ sembloit a moult de genz qu'il vof- „ fit rire. Apres Sire ses entrailles fu- „ rent portées a montroyal près de Pa- „ lerne la ou nostre Sire a ja commen- „ cé à fere moult de granz miracles „ pour lui. Si comme nous avons en- „ tendu parler l'Arcediacre de Paler-

Zz.

1270.

„ ne qui la mande par sa Lettre au Roy
 „ de Secile. Sire li cuers de lui & li
 „ cors demeurent encore en loost li
 „ pueples en nule maniere ne veut
 „ souffrir qu'il en feut porte.

*Maximes
 qu'il laissa à
 Philippe son
 fils.*

Le Roy laissa un écrit de sa main ,
 adressé au Prince Philippe son fils &
 son Successeur , qu'il avoit composé
 quelque temps avant la Croisade. Il
 ne contient point autre chose que ce
 qu'il avoit pratiqué lui-même , & c'est
 comme un abrégé des maximes qu'il
 suivoit dans sa conduite. En voici les
 principaux articles *.

*Nangius in
 Gestis Ludo-
 yici.*

„ Mon cher fils , le premier conseil
 „ que je vous donne , c'est d'aimer
 „ Dieu de tout vostre cœur , & de
 „ toutes vos forces ; parce que sans lui,
 „ nous ne pouvons rien. Vous devez
 „ estre dans la disposition de vous lais-
 „ ser plustost mettre en pieces , que de
 „ l'offenser mortellement. S'il vous
 „ envoie quelque maladie , ou quel-
 „ que autre affliction , vous devez l'en
 „ remercier , vous persuadant que
 „ vous meritez encore de plus grands
 „ chastimens , pour l'avoir mal servi ,
 „ & pour l'avoir offensé. Si vous en
 „ recevez quelque faveur , il faut pa-
 „ reillement l'en remercier avec hu-
 „ milité , & prendre garde de n'en pas
 „ devenir plus fier : ce seroit un grand
 „ mal d'abuser de ses bien-faits pour
 „ l'offenser.

„ Je vous conseille de vous confes-
 „ ser souvent , & de choisir des Con-
 „ fesseurs d'une vie exemplaire , &
 „ assez sçavans , pour vous instruire de
 „ vos devoirs. Usez-en de telle ma-
 „ niere avec eux & avec vos autres
 „ amis , que vous les persuadiez , qu'ils
 „ peuvent avec liberté & sans rien
 „ craindre vous reprendre de vos fau-
 „ tes.

„ Que l'on vous voye assister volon-

„ tiers au service de l'Eglise. Paroif-
 „ sez-y avec modestie & attention , sur
 „ tout durant le saint Sacrifice , &
 „ qu'il ne vous y échape aucune
 „ parole frivole ou inutile.

„ Ayez le cœur tendre & liberal
 „ pour les pauvres. Quand vous au-
 „ rez quelque inquiétude ou quelque
 „ chagrin , s'il est de nature à estre
 „ communiqué , déchargez-vous-en
 „ dans le sein de vostre Confesseur ,
 „ ou de quelque autre personne dis-
 „ crete , & capable d'adoucir vostre
 „ peine.

„ Faites-vous un plaisir d'avoir quel-
 „ quefois des entretiens de pieté avec
 „ des gens de bien. Ne souffrez jamais
 „ qu'on tienne devant vous des dis-
 „ cours libertins , scandaleux , ou mé-
 „ difans , & punissez severement les
 „ paroles qui seroient injurieuses à
 „ Dieu ou aux Saints.

„ Si Dieu vous fait la grace de par-
 „ venir à la Couronne , montrez-vous
 „ digne par vos bonnes mœurs de re-
 „ cevoir l'ónction sacrée , par laquelle
 „ les Rois de France deviennent les
 „ Oints du Seigneur , & étudiez-vous
 „ sur tout aux vertus propres de ce
 „ haut rang. Que l'on voye en vous
 „ une droiture & une équité à toute
 „ épreuve. Déclarez-vous plutôt pour
 „ le pauvre que pour le riche , &
 „ donnez toute liberté à vostre Con-
 „ seil de parler contre vos interests ,
 „ dès qu'il s'agira de faire justice. Re-
 „ stituez ce qui ne vous appartient
 „ point , ou ce que vos predecesseurs
 „ pourroient avoir usurpé : il y va de
 „ vostre conscience & du repos de
 „ leurs ames. Empêchez les violences
 „ que l'on pourroit faire aux Eccle-
 „ siastiques. Aimez les Religieux , fai-
 „ tes-leur du bien , & suivez la maxi-
 „ me du Roy Philippe mon ayeul ,
 „ qu'il vaut mieux dissimuler quel-

1270.

* Cet écrit sous le titre d'Enseignemens du Roy Saint Louis à Philippe son fils aîné , est à la Chambre
 des Comptes de Paris , au Registre Greix , fol. 1 , & au Registre qui est in cœlis.

1170.

„ quefois les entreprises des gens d'E-
„ glise, que de causer du scandale ,
„ en les reprimant avec trop de vio-
„ lence.

„ Aimez & honorez la Reine vostre
„ mere, & écoutez ses conseils. Che-
„ rissez vos freres, foyez zelé pour
„ leurs interets ; mais que ce ne soit
„ jamais aux dépens de la justice.

„ Ayez de bons Conseillers pour la
„ distribution des Benefices. Le meil-
„ leur est de n'en point donner à ceux
„ qui en ont déjà : vous trouverez as-
„ sez de bons Sujets, qui n'en ont
„ point encore ; & c'est à eux qu'il
„ faut donner ceux qui viendront à
„ vaquer. Evitez tant que vous pour-
„ rez de faire la guerre aux Princes,
„ ou aux Seigneurs Chrestiens ; avant
„ que de vous y engager, tentez tou-
„ tes les voyes de douceur ; & vous
„ devez avoir en cela pour motif,
„ d'empêcher les maux & les pechez
„ innombrables, dont la guerre est
„ toujours cause : que si c'est pour
„ vous une nécessité de le faire, faites
„ en sorte qu'une infinité de pauvres
„ innocens ne pâtissent point pour le
„ coupable. Assiegez les Places de ce-
„ lui qui vous refuse justice, ou qui
„ vous a fait injure ; mais épargnez
„ ses Sujets tant que vous pourrez.

„ Servez-vous de toute vostre au-
„ torité, pour empêcher les guer-
„ res entre vos Vassaux ; vous ne pou-
„ vez rien faire qui soit plus agréable
„ à Dieu.

„ Faites en sorte d'avoir de bons
„ Baillifs & de bons Prevosts, pour
„ rendre la justice. Vous devez haïr
„ le mal par-tout, mais encore plus
„ dans ceux que vous avez revestus
„ de vostre autorité, & qui en abuse-
„ roient.

„ Ayez toujours beaucoup de res-
„ pect pour l'Eglise Romaine & pour
„ le Pape, que vous devez honorer
„ comme vostre Pere spirituel.

1170.

„ Empêchez dans vostre Etat tout
„ le mal que vous pourrez empêcher,
„ sur tout les juremens, les blasphé-
„ mes, les jeux de hazard, l'yvro-
„ gnerie, l'impureté. Chassez-en les
„ Hérétiques & les scelerats. Vous
„ estes obligé de rendre à Dieu ce ser-
„ vice avec zele, en reconnoissance
„ de tous les biens que vous avez re-
„ çus de lui.

„ Ne faites point de folles dépen-
„ ses, ni de levées injustes. Je vous
„ recommande beaucoup ces deux
„ points.

„ Si je meurs devant vous, procu-
„ rez-moy beaucoup de Messes & de
„ prieres dans toutes les Communau-
„ tez de France, & donnez-moy part
„ dans toutes les bonnes œuvres que
„ vous ferez.

„ Je vous donne, mon cher fils, ma
„ benediction, & telle que la peut
„ donner un pere à un fils, qu'il aime
„ tendrement : & je prie Nostre Sei-
„ gneur Jesus-Christ qu'il vous con-
„ serve & vous protege par sa grace,
„ & qu'il vous fasse celle de ne jamais
„ rien faire contre sa volonté, afin
„ qu'il soit honoré & servi par vous.
„ Je lui demande pour moy la même
„ grace, afin que nous puissions en-
„ semble le voir, le louer, & l'hono-
„ rer pendant toute l'éternité. Ainsi
„ soit-il.

On voit par là que ce Saint Prince
ne pensoit pas seulement à se sancti-
fier, mais encore à sanctifier sa Famil-
le. Ses exemples & ses conseils n'a-
voient pas esté inutiles, même à l'é-
gard de ses freres. Il leur avoit sur tout
inspiré l'horreur de la débauche. Al-
fonse Comte de Poitiers fut un Prin-
ce très-reglé & très-pieux, & quoi-
que le Comte d'Artois & le Roy de
Sicile fussent tous deux naturellement
fort vifs, fiers & ambitieux, ce qui
leur fit commettre des fautes conside-
rables, au moins l'Histoire rend té-

1270.

moignage à l'un & à l'autre d'une grande délicatesse de conscience en matière de chasteté.

En un mot, ce n'est point porter trop loin l'éloge de ce Prince, que de dire qu'il a été aussi grand Roy que grand Saint; & on ne peut lui rendre cette justice, sans convenir en même temps, que l'union de ces deux qualités si difficiles à allier, en a fait un des plus grands hommes & des plus singuliers qui ayent jamais été.

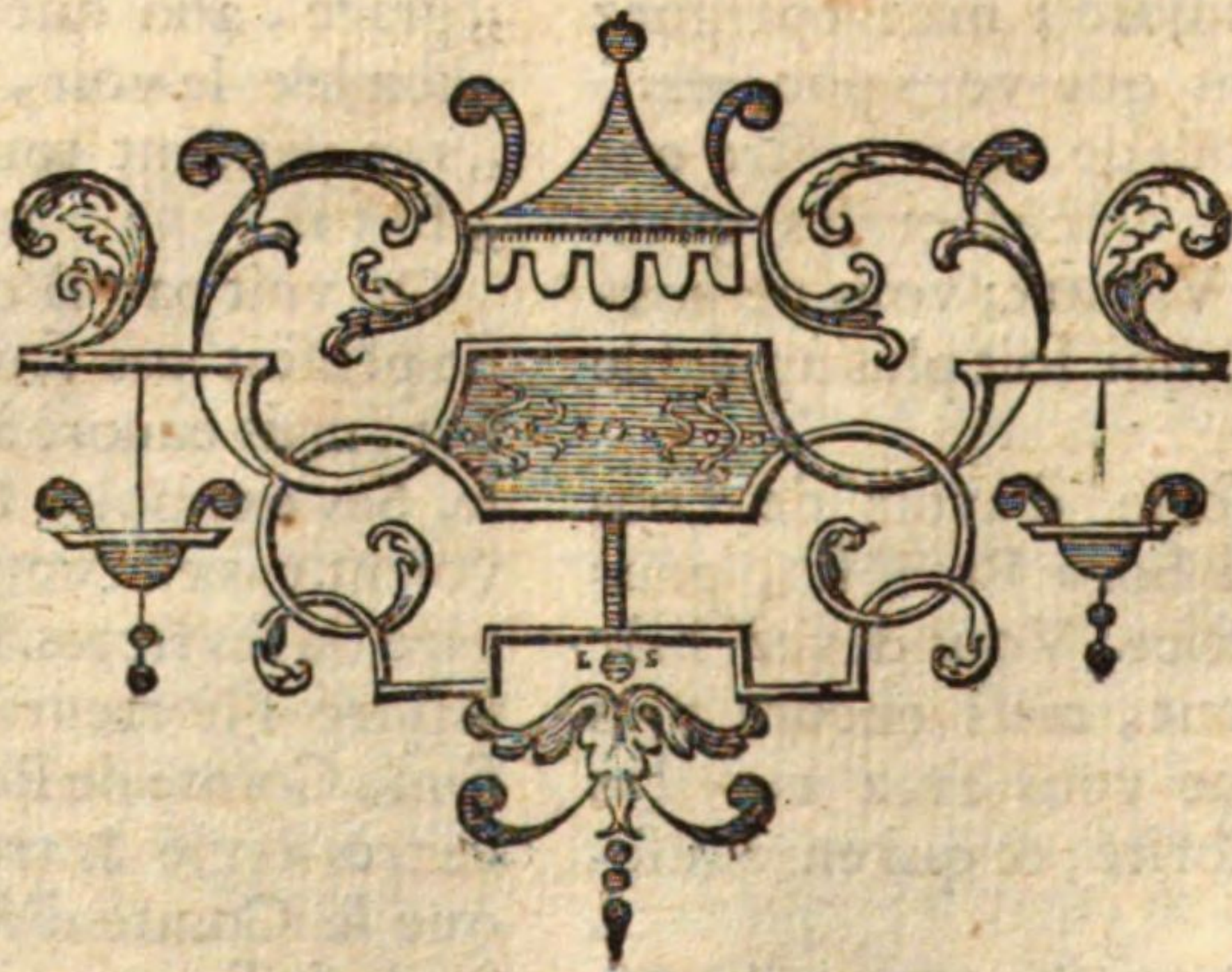
*Domaines
qu'il avoit
réunis à la
Couronne.*

*Voyez Saint-
re Marche sur
la fin du Re-*

Outre les Comtez de Toulouse & de Poitou que le saint Roy donna à son frere Alfonse, il réunit à la Couronne plusieurs autres Domaines. Jacques Seigneur de Chastel-gontier lui ceda le droit qu'il avoit au Comté de Perche, & celui qui lui pouvoit appartenir aux Chasteaux de Belesme & de Mortagne. Estienne du Mont-saint-Jean lui vendit le Chastel de la Ferté-Aleps en Beauvais. Le Comté de Clermont en Beauvoisis lui fut adjugé par Arrest contre les Comtes de Poitiers & d'Anjou ses freres. Il acheta le Comté de Mâcon de Jean de Dreux & de la Comtesse Alix sa fem-

me. Le Comté de Beaumont sur Oise lui fut cédé par le Comte Thibaud de Champagne, en échange de quelques autres Terres. Il acquit encore par échange les Seigneuries de Beaumont le Roger & de Briofne. Dreux de Mello Connestable de France, lui vendit les Seigneuries de Loches & de Chastillon sur Indre. Trincavel Vicomte de Beliers & de Carcassonne, lui ceda les droits qui lui appartenoient en ces deux Vicomtez, & ceux qu'il avoit sur les Seigneuries situées aux Evêchez de Narbonne, d'Agde, de Maguelonne, de Nismes, d'Albi & de Toulouse avec le droit de Jurisdiction qu'il avoit sur les Habitans de Lombers. Robert de Preaux Chevalier lui transporta la Vicomté d'Avranches, & Guillaume de Longueval lui vendit la Chastellenie de Peronne. Jean & Baudouin d'Avesnes lui cederent tout le droit qu'ils avoient au Comté de Namur; & par ces moyens ce grand Prince augmenta de beaucoup le Domaine de la Couronne.

1270.
gne de Saint
Louis.



SOMMAIRE

D U

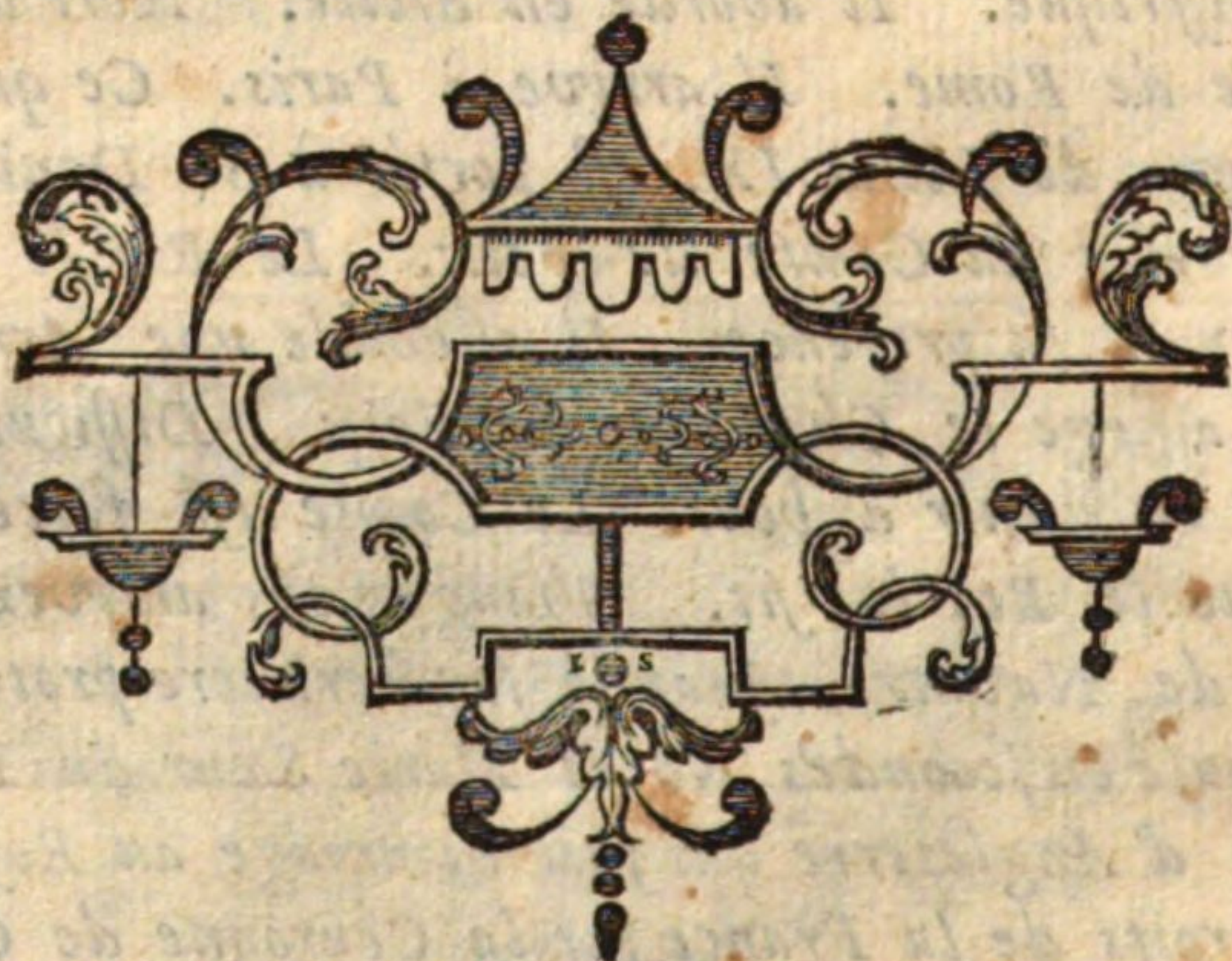
REGNE

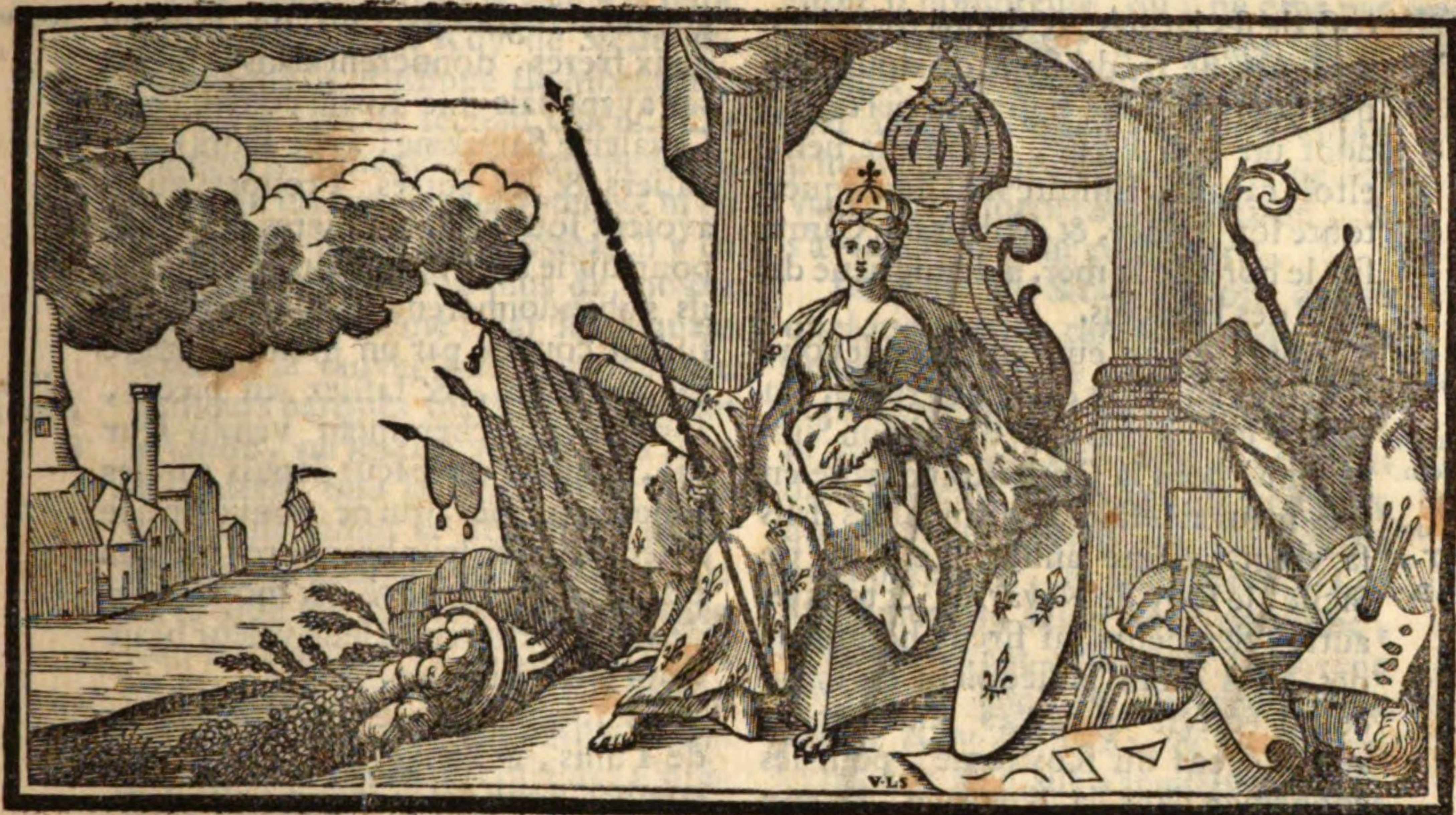
D E

PHILIPPE III. dit LE HARDI.

Honneurs rendus au Nouveau Roy. Il poursuit l'entreprise de son Pere contre le Roy de Tunis. Les Sarrazins sont battus. 1270.
 Le Roy de Tunis lui demande la paix. Conditions du Traité. Le Roy quitte l'Affrique. Il aborde en Sicile. Mort de la Reine. Il prend la route de Rome. Il arrive à Paris. Ce qu'il fit à son arrivée. 1271.
 Le Corps de Louis IX. est porté à S. Denis. Couronnement du Roy. Revolte du Comte de Foix. Le Roy le cite inutilement de comparoître en sa presence. Il assemble une Armée pour le réduire. Elle assiege le Chasteau de Foix. Difficultez que le Roy surmonta pour en venir à bout. Le Comte est forcé de se rendre. 1272.
 Traitement que le Roy lui fit. Changemens arrivez dans l'Europe. 1273.
 Mort du Roy de Navarre. Jeanne son heritiere protégée par le Roy. Ce Prince épouse en secondes Noces Marie Sœur du Duc de Brabant. 1274.
 Nouveau Roy d'Angleterre qui fait hommage au Roy. Concile General à Lion. Droits de la France sur la Couronne de Castille. Le Roy les fait valoir. Mort du Prince son fils aîné. Soupçons que le Roy conçût sur cette mort. Il consulte une prétendue Illuminée. Il fait la guerre au Roy de Castille. Siege de Pampelune. La Ville est saccagée. 1275.
 Nouveaux efforts du Roy contre le Roy de Castille. Négociations & 1276.
 1277.
 1278.

1279. Conferences inutiles à ce sujet. Revolution en Sicile contre le Roy Charles d'Anjou. Ligue faite contre ce Prince. Appuyée par le Pape. Pro-
 1280. cida déguisé en Cordelier excite les Siciliens à la revolte. Massacre ap-
 1281. pellené les Vêpres Siciliennes. Nombre des François massacrez. Le Roy
 1282. Charles, contraint de quitter la Sicile, se retire en Calabre. Combat
 1283. singulier proposé entre le Roy Charles & le Roy d'Arragon. Le Roy
 d'Arragon ne se trouve pas au Rendez-vous. Le Pape le déclare dé-
 chû de ses Estats, les offre au Roy. A quelles conditions. Mesures du
 Roy d'Arragon pour s'y opposer. Mort de Michel Paleologue Empe-
 reur de Constantinople. Préparatifs des François contre les Siciliens.
 1284. Les premiers sont battus. Mort de Charles d'Anjou. Eloge de ce Prince.
 1285. Mesures prises après sa mort pour maintenir la Sicile dans le devoir.
 Nouveaux préparatifs de la France contre le Roy d'Arragon. Belle
 marche des François. Ils surprennent les Espagnols. Ils assiegent Gi-
 ronne. Difficultez du Siege. Combat désavantageux aux Espagnols.
 Reddition de la Place assiegée. Suite de la Campagne funeste aux Fran-
 çois. Leur Flotte est surprise & ruinée. Mort du Roy. Fâcheuses suites
 de cette mort. Autres morts considerables.





HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE III. dit LE HARDI.

1170.
Nangius in
Gettis Philip
pi III.



LE Roy de Sicile é-
tant proche du ri-
vage d'Afrique, fit
en signe de joye dé-
ployer tous ses Pa-
villons, sonner tou-
tes ses trompètes,
& les autres instrumens de guerre.
Mais il fut bien surpris de voir qu'on
ne lui répondoit point du Camp, ni

de la Flotte, que tout sembloit y estre
dans un morne silence, & que ni Prin-
ces ni Seigneurs ne venoient au de-
vant de lui. La chose lui parut d'un
mauvais augure. Il ne fut pas long-
temps sans en estre instruit, & il ap-
prit, en mettant pied à terre, la triste
nouvelle de la mort du Roy. Il mar-
cha droit à la tente où estoit le corps.
Il se jetta à ses pieds, les baïsa, les ar-

Epist. Petri
de Condeto.

1270.

Honneurs rendus au nouveau Roy.

Nangius in Chron Tom 2. Spicilegii Invent. des Chartres. T. 3. Regences P. 189.

rosa de ses larmes, & donna toutes les marques de tendresse & de douleur, que meritoit une si grande perte, & dont un bon cœur, comme le sien, estoit capable. Ensuite il fit débarquer toute son Armée, & établit son Camp sur le bord de la mer, à demie lieue de celui des François.

Après qu'on eut rendu les devoirs funebres au corps du saint Prince, on rendit les honneurs de Roy à son Successeur, dont la santé estoit encore en très-mauvais estat. Il estoit alors dans sa vingt-fixième année. Le Roy de Sicile, le Roy de Navarre, & tous les autres Seigneurs lui firent hommage des Fiefs qu'ils possédoient en France. Il écrivit quelques jours après aux Regens du Royaume, pour les confirmer dans la Regence, & aux Seigneurs, pour leur donner avis de cette confirmation. Mais comme il apprehendoit les suites de sa mauvaise santé, & qu'il se voyoit exposé aux dangers de la guerre & de la mer, il ordonna, que s'il venoit à mourir, le Comte d'Alençon son frere, auroit la Regence pendant la minorité de Louis l'aîné de trois enfans qu'il avoit, & fixa par une Ordonnance, le terme de la minorité de ce Prince à quatorze ans. Cependant on délibéra sur la maniere dont on pousseroit l'entreprise contre le Roy de Tunis.

Il poursuit l'entreprise de son Pere contre le Roy de Tunis.

Ce Roy estoit campé environ à deux lieues de l'Armée Chrétienne, & continuoit toujours de la harceler par des escarmouches, sans jamais engager de combat, envoyant sans cesse des Cavaliers caracoller autour du Camp, pour faire des décharges de flèches, avec ordre de s'enfuir, dès que quelques Troupes sortiroient pour les attaquer, & d'enlever seulement tous ceux qui s'éloigneroient des palissades, ou de couper, s'ils pouvoient, ceux qui se hazarderoient à les poursuivre trop loin. Les Sei-

gneurs Hugues & Gui de Baucey deux freres, donnerent dans le piege; car ayant fait une sortie contre cette Cavalerie Sarrazine, avec leurs Chevaliers & les autres Troupes qu'ils avoient sous leurs bannieres, & l'ayant poursuivie avec beaucoup de vigueur, ils s'abandonnerent un peu trop. Ils furent coupez par un grand nombre de Sarrazins, & taillez en pieces, après avoir cherement vendu leur vie, comme on le scût depuis par les ennemis mêmes, qui ne pouvoient se lasser de louer leur bravoure; mais un peu plus de prudence, & moins d'ardeur auroient rendu leur valeur beaucoup plus estimable.

Ce succez enfla le courage du Roy de Tunis, & l'engagea à hasarder un combat, pour défendre un poste d'importance, dont le Roy de Sicile avoit resolu de s'emparer. Ce Prince avoit le principal commandement au défaut de Philippe, qu'une fièvre violente avoit repris. Le poste dont il s'agissoit, est appelé par un Auteur contemporain, du nom d'étang, par le moyen duquel on pouvoit s'approcher beaucoup de la Ville. Il me paroist par la suite & par les circonstances de l'Histoire, que ce qu'on appelle ici un étang, estoit le petit Golfe de Portofarina, où, selon les Tables Geographiques de Marmol, se jette une riviere ou torrent, qui passe à quelque distance de Tunis, & qui faisoit la communication de l'Armée des Maures avec la Ville. Le Roy de Sicile résolut de faire passer par terre plusieurs barques legeres de sa Flotte dans ce Golfe. Un grand Corps de Sarrazins se rangea en bataille sur le chemin, avec plus d'ordre qu'à l'ordinaire, pour empêcher le passage des barques, & le Roy de Sicile marcha contre eux avec la plus grande partie de l'Armée, qu'il partagea en deux Corps.

Le

1270.

*Nangius im-
gestis Philip-
pi.*

*Petrus de
Condeto,*

Tom. 2. l. 6.

1270.

Le Comte d'Artois se mit à la teste du premier, & le Roy de Sicile accompagné de Philippe de Montfort, le suivit avec le second Corps. On chargea les ennemis avec tant de furie, qu'ils ne tinrent pas long-tems. On en tua un très-grand nombre; mais il y en eut encore beaucoup plus de noyez dans le Golfe même; car les Maures esperant se sauver par le moyen de plusieurs barques qu'ils avoient dans le Golfe, ne les trouverent plus, les Mariniers, que la peur avoit faisis dès qu'ils virent la déroute, s'estant sauvez eux-mêmes à l'autre bord; de sorte que les Soldats pressez l'épée dans les reins, se jettoient dans l'eau, où la plupart perirent: le nombre des morts fut de cinq mille hommes*. Il y eut aussi du costé des Chrétiens quelques personnes de distinction qui y furent tuez, entre autres l'Amiral Florent de Varennes, & le Seigneur Arnoul de la Cour-Ferrand. Ce combat se donna le Jeudy de devant la Nostre-Dame de Septembre.

Nangius.

On fut encore peu de temps après sur le point de donner un combat auprès du Camp, où les Maures parurent de nouveau; mais le vent qui souffloit violemment contre l'Armée Chrétienne, éleva des nuées de sable si épaisses, qu'il fut impossible d'avancer vers les ennemis, & l'on fut contraint de rentrer dans le Camp.

Quelques jours se passerent sans aucune action considerable: & il paroist même que le Roy de Sicile, nonobstant sa victoire, n'avoit pas executé le dessein qu'il avoit pris, de faire entrer ses barques dans le Golfe de Portofarina; c'est ce qui donna moyen au Roy de Tunis d'envoyer de nouveau son Armée jusqu'à la portée de l'Arc du Camp des Chrétiens. Elle

Nangius.

estoit si nombreuse, qu'il ne crut pas qu'on osast venir l'attaquer. Il se trompa: car les François méprisant fort des gens, qui n'avoient presque jamais pû jusqu'alors tenir ferme devant eux, sortirent en bataille, & s'avancerent pour combattre.

Le Roy de Sicile s'estoit depuis quelque temps campé à une assez grande distance de l'Armée de France. Il sortit aussi de ses retranchemens, & marcha de son costé à l'ennemi dans le même temps que les François, qu'on avoit avertis du stratagème qu'il préparoit, les attaquèrent. Les Mahométans, selon leur coutume, se débanderent aussi-tost. Ils furent poursuivis pendant quelque temps par le Roy de Sicile, & ce Prince ayant fait alte, ils s'arrestèrent aussi, & se rallierent, & voyant qu'il reprenoit le Chemin de son Camp avec assez de vitesse, & comme s'il se fust repenti de s'estre trop avancé, ils retournerent sur lui. Il se battit quelque temps en retraite, jusqu'à ce qu'il les eut amenez à un lieu, où ils pouvoient estre chargez par les François, qui avoient toujours continué de poursuivre ceux des Maures, à qui ils avoient eu affaire. Alors ce Prince tournant teste contre ceux qui le suivoient, fondit sur eux tout à coup, & les François ayant en même temps donné sur ce Corps, qui estoit tout en désordre, on en fit un assez grand massacre. Il en demeura trois mille sur la place, sans compter ceux qui se jetterent dans la mer, où ils périrent presque tous. Plusieurs tomberent dans de profondes fosses, qui avoient esté creusées, soit pour trouver des puits, soit pour y faire tomber les Chrétiens, dans l'ardeur de la poursuite. La plupart de ceux qui s'y précipiterent ou moururent de

1270.

* Il y a dans la Lettre de Pierre de Condé *quingenta millia*, c'est sans doute une faute de Copiste. Il faut lire *quinque millia*.

1170.

leur chute, ou y furent accablez de pierres & de sable.

Cependant la fièvre ayant quitté Philippe par une crise, qui le sauva, on reprit le dessein de se rendre maître du Golfe de Portofarina. Ce Prince y fit passer plusieurs barques, selon le projet que le Roy de Sicile en avoit d'abord formé, & chargea un de ses Ingenieurs d'élever sur le bord du Golfe un grand Fort de bois, pour écarter avec des pierriers les Vaisseaux ennemis, dont quelques-uns furent pris ou coulez à fond par ceux qu'on avoit fait entrer dans le Golfe.

Sur ces entrefaites de nouveaux secours de divers Princes Mahometans, arriverent au Roy de Tunis. Il voulut aussi-tôt en faire parade, & éprouver si cette multitude innombrable de Cavalerie & d'Infanterie ne feroit pas plus de peur aux François, que celles qu'il leur avoit inutilement opposées déjà tant de fois.

Il les fit donc avancer, & occuper un très-grand terrain. L'air retentissoit du bruit effroyable de leurs hurlemens, & de toutes sortes d'Instrumens militaires, qui sonnoient de tous costez. On crut dans le Camp des Chrétiens que le Roy de Tunis vouloit tout de bon cette fois-là en venir à une bataille décisive. On rangea l'Armée, & les Rois de France, de Sicile, & de Navarre se mirent chacun à la teste dans leurs Troupes, pour recevoir l'ennemi, s'il venoit, ou pour l'aller attaquer, s'il n'avançoit pas : & comme on appréhendoit qu'une partie de cette nombreuse Armée ne se détachast, pour venir par des chemins écartez, attaquer le Camp, on chargea le Comte d'Alençon avec les Templiers de le garder.

*Les Sarrazins
sont battus.*

L'Armée Chrétienne marcha fièrement aux Sarrazins, qui ne firent pas plus de résistance que dans les autres occasions. On les poursuivit jusqu'à

leur Camp, qu'ils abandonnerent. Quand on y fut arrivé, Philippe appréhendant quelque embuscade, fit faire défense par toute l'Armée, sous peine de la vie, de s'arrêter dans le Camp ennemi pour le piller. Il suivit toujours en bon ordre les ennemis, qui se jetterent dans les défilez des montagnes, où le Roy ne jugea pas qu'il fust de sa prudence de les poursuivre.

Ce Prince les voyant trop loin pour en rien craindre, & après avoir envoyé à la découverte dans tous les environs, abandonna le Camp ennemi au pillage, on y trouva quantité de bestiaux, de farine, & d'autres munitions. On fit main-basse sur tout ce qu'on y rencontra de malades dans les tentes; ensuite on y mit le feu, que les ennemis voyoient de dessus leurs montagnes, & on retourna dans l'ancien Camp.

Cet avantage, quoiqu'on eut tué peu d'ennemis, estoit plus considérable que ceux qu'on avoit remportez jusqu'alors. On estoit maître du Golfe, sur le bord duquel on élevoit le Fort, & le chemin estoit ouvert, pour aller à Tunis; mais les maladies ravageoient tellement l'Armée, qu'il y périssoit tous les jours un grand nombre d'hommes, & que quantité d'autres n'avoient pas la force de porter leurs armes. Celle des ennemis n'en estoit pas exempte, non plus que la Ville de Tunis. Mais ils avoient des ressources qui manquoient aux Chrétiens. Le païs estoit très-peuplé. Ils recevoient tous les jours des renforts. Ils avoient des vivres en abondance. On estoit déjà au mois d'Octobre. La mer devenoit orageuse, les convois ne venoient au camp des Chrétiens qu'avec de grands dangers. Il falloit emporter Tunis avant l'hyver, ou se résoudre à périr. Sur cela les avis des Seigneurs estoient fort partagez, les uns voulant qu'on

1170.

*Le Roy de
Tunis lui de-
mande la
paix.*

1270.

Petrus de
Condeto.

formast le siege de Tunis, & les autres qu'on abandonnast l'entreprise, supposé que l'on pust s'en tirer avec des conditions qui ne fussent pas honteuses. Cet avis estoit celui du plus grand nombre; mais on cessa de balancer, lorsqu'on vit arriver un Envoyé du Roy de Tunis, pour demander la Paix. Il en avoit déjà fait faire secretement la proposition au Roy de Sicile, si-tost que ce Prince eust débarqué en Afrique; mais on n'avoit pas encore assez souffert de part & d'autre, & ce n'est pour l'ordinaire que l'extrémité des maux de la guerre, qui produit la Paix. Cette démarche de l'ennemi fit esperer, qu'on feroit avec lui un Traité avantageux. En effet, après diverses Conférences, on le conclut le trentième d'Octobre aux conditions suivantes.

Conditions du
Traité.

Sanudo, Petrus de Condeto, Nangius, &c.

Qu'il y auroit une Trêve de dix ans; que le Roy de Tunis payeroit au Roy de France & à ses Barons, les frais de la guerre. On convint de la somme, mais les Auteurs la rapportent diversement. La moitié en fut comptée sur le champ, & le reste devoit estre payé en deux ans, à compter depuis la Feste de la Toussaints. Que les Chrétiens establis dans le Royaume de Tunis y vivoient en liberté avec les mêmes franchises, que les naturels du païs; qu'il leur seroit permis d'y avoir des Eglises, où l'on pourroit prêcher la Religion Chrétienne; qu'il seroit libre aux Mahometans de l'embrasser; que les Marchands Chrétiens pourroient trafiquer à Tunis aux mêmes conditions que les autres Marchands; qu'on délivreroit tous les prisonniers de part & d'autre; que le Roy de Tunis payeroit au Roy de Sicile le double du tribut, auquel il s'estoit soumis depuis long-temps, & cela pendant quinze ans, & qu'il donneroit avant le départ les arrerages de cinq années qu'il n'avoit point payez. Il

auroit esté difficile d'exiger des conditions plus honorables dans les conjonctures où l'on se trouvoit: & c'estoit presque tout ce qu'avoit prétendu le saint Loüis, que de faire prêcher la Foy avec liberté parmi ces Afriquains infidèles; mais c'estoit un point capital pour le Roy de Tunis de mettre hors de chez lui des ennemis si redoutables.

Si-tost que le Traité fut signé, les vivres vinrent en abondance dans le Camp; les Maures y accouroient en foule, & paroissoient surpris de la magnificence des équipages, de l'air martial des Seigneurs, & de ce grand nombre de Noblesse, qui avoit suivi les Rois de France, de Sicile & de Navarre. On les recevoit avec beaucoup d'honnesteté, & cette bonne intelligence entre des Nations d'un génie si contraire, dura jusqu'au départ, avant lequel arriva Edoüard d'Angleterre avec de bonnes Troupes. Il fut fort chagrin de ce Traité, & l'auroit vû rompre avec joye; mais ce Prince n'y trouva pas les esprits disposés: car outre les sermens faits pour l'observation du Traité, la corruption de l'air qui continuoît, & les Lettres pressantes que Philippe recevoit de la part des Regens du Royaume, l'obligerent à quitter au plustost l'Afrique.

Il s'embarqua le Mardy dans l'Octave de saint Martin. Il fit mettre dans son Vaisseau les os du saint Roy son pere, qu'on avoit séparés des chairs, en faisant boüillir le corps dans de l'eau & du vin. Le Roy de Sicile, qui avoit obtenu de Philippe la chair & les entrailles de ce saint Corps, les prit avec lui, & fit depuis inhumer ces précieuses Reliques en l'Abbaye de Montreal auprès de Palerme. L'embarquement se fit avec toute la tranquillité possible, le Roy de Tunis observant exactement le Traité; jusques-

Aaa ij

1270.

Le Roi quitte
l'Afrique.
Petrus de
Condeto.
Nangius.

1270.

Petrus de
Candero.Il aborde en
Sicile.

là qu'il envoya sur le bord de la mer quantité de Chrétiens habituez à Tunis, & des Officiers de ses Troupes dont il estoit seur, pour empêcher qu'on ne fît aucune insulte, ni le moindre préjudice à ceux qui s'embarquoient. Le Jeudy suivant on mit à la voile, & il fut ordonné à tous les Commandans des Vaisseaux, de prendre la route de Sicile, & de se rendre au Port de Trapani.

Le vent fut si favorable, qu'en deux jours de navigation, une partie de la Flotte entra dans le Port. Le Roy de Sicile y arriva vers le minuit du Vendredy au Samedy, & le Roy de France avec la Reine sa femme le Samedy matin. La plus grande partie des Vaisseaux demurerent à la rade pour leur malheur: car il s'éleva ce jour-là une si horrible tempeste, qu'en trois jours qu'elle dura, il périt dix-huit des plus grands Vaisseaux, sans compter d'autres moindres, avec près de quatre mille personnes de toutes sortes de conditions; & de ceux qui échaperent, il y en eut encore mille, qui moururent à terre de la fatigue qu'ils avoient soufferte pendant la tempeste. Ce nouvel accident n'empêcha pas que les trois Rois, c'est-à-dire, le Roy de France, le Roy de Navarre, & le Roy de Sicile, ayant fait une Assemblée des Seigneurs de leurs Troupes, on ne s'engageast à une nouvelle expedition pour la Terre-Sainte. Tous promirent avec serment de se trouver prests à partir dans trois ans, à compter du jour de la Magdelaine de l'année suivante, & chacun jura de ne s'en point dispenser, sans un sujet très-legitime, dont le Roy de France seroit le Juge.

Ce Prince demeura quinze jours à Trapani, ne voulant point quitter Thibaud Roy de Navarre son beau-frere, qu'il aimoit beaucoup, & qui estoit tombé en une griève maladie,

dont il mourut en ce même lieu, fort regretté pour ses bonnes qualitez. La Reine Isabelle sa femme sœur de Philippe ne lui survécut pas long-temps: car elle mourut auprès de Marseille en rentrant en France.

La mort du Roy de Navarre ne fut pas la dernière qui fit verser des larmes à Philippe: car la Reine Isabelle d'Arragon sa femme, au passage d'un gué, étant tombée de cheval, cet accident lui causa une fausse couche, & ensuite la mort.

Le Roy accablé de douleur, jusqu'à faire craindre pour sa vie, continua sa route, & vint à Rome. Il y passa quelques jours pour satisfaire sa devotion envers les Saints Apostres, & de là vint à Viterbe, où les Cardinaux depuis plus de deux ans estoient assembles, pour l'élection d'un Pape. Il les exhorta à finir une affaire si importante, & à lever le scandale, que l'attachement qu'ils avoient à leurs interets particuliers, causoit dans toute l'Eglise. Il traversa ensuite la Toscane, passa par Florence, par Bologne, par la Ville de Parme, & arriva à Crémone, où les Habitans refuserent à ses Fourriers de le loger dans l'Hôtel de Ville. Ils voulurent après réparer leur faute, & prièrent le Roy avec beaucoup de soumission d'y prendre son logement; mais il ne le voulut pas. Il fut mieux reçu à Milan, où les Habitans lui firent present de douze beaux chevaux richement enharnachez, & lui offrirent la Seigneurie de leur Ville. Il refusa l'un & l'autre d'une maniere qui ne les choqua pas.

Au sortir du Milanès, le Marquis de Montferrat vint le recevoir, & l'accompagna sur ses Terres avec beaucoup d'honnêteté. Le Roy continua son chemin par Vercell, par Suse, & arriva à Lion. Les honneurs que lui rendoient par-tout les Peu-

1270.

Mort de la
Reine.1271.
Il prend la
route de Rome.
Nangius.Il arrive à
Paris.

1271.

ples, estoient partagez entre lui & le saint Corps du Roy son pere, que la voix publique avoit déjà canonisé par avance. Enfin ayant pris sa route par les Frontieres de Bourgogne, par Mascon, par Clugny, par Châlons sur Saône, par Troyes, il arriva à Paris le vingt-unième de May.

Il y fut reçu avec de grandes marques de joye de la part des Peuples; mais la désolation de sa Famille ne lui permettoit pas de goûter beaucoup ce plaisir. Il avoit toujours le cœur percé de douleur pour la mort de tant de personnes, qui lui estoient infiniment cheres; car il avoit perdu dans ce voyage le Roy son pere, la Reine sa femme, le Comte de Nevers son frere, le Roy de Navarre son beau-frere, sans parler de son oncle Alfonse Comte de Poitiers, & de la Comtesse de Poitiers qu'il avoit laissez malades en Italie, & desquels il apprit aussi la mort peu de temps après. Ainsi des cinq grandes Croisades, où la France eut toujours plus de part que les autres Nations, il n'y en eut aucune qui ne fust très-funeste à ce Royaume, par les excessives dépenses, & par le très-grand nombre d'hommes qu'on y perdit toujours. La premiere fut la moins malheureuse; la seconde sous Loüis le Jeune, le fut beaucoup; la troisième fit peu d'honneur à Philippe Auguste; la quatrième mit le Roy de France dans les fers, & la cinquième dans le tombeau: aussi fut-elle la dernière. La Nation rebutée de tant de mauvais succès, perdit le goût de cette devotion. Les tentatives des Papes, pour ranimer le zele des François à cet égard, furent desormais inutiles, & quelques années après, la Terre-Sainte dénuée de ce secours, retourna toute entiere sous le joug des Mahometans, par un juste jugement de Dieu, que les desordres des Chrétiens de ce país attirerent sur leur tête.

Un des premiers soins de Philippe après son arrivée à Paris, fut de faire rendre les derniers devoirs à tant d'illustres morts. Il leur fit faire des obseques magnifiques. De l'Eglise de Nostre-Dame, où leurs Corps avoient d'abord esté mis en dépôt, on les transporta en Procession à Saint Denis. Philippe marchand à pied, aida à porter le cercueil du Roy son pere depuis Paris jusqu'à cette Abbaye. On y conduisit en même temps, outre les corps de la Reine Isabelle & du Comte de Nevers, ceux d'Alfonse Comte d'Eu fils de Jean de Brienne Roy de Jerusalem & Empereur de Constantinople, & de Pierre de Nemours Chambellan, que Saint Loüis avoit toujours tendrement aimé, & à qui on fit l'honneur, par cette raison, de l'enterrer aux pieds de son cher Maître. On voit encore aujourd'hui au Fauxbourg de Saint Laurens & sur le chemin de Saint Denis, comme sept Pyramides de pierre, qui furent élevées par l'ordre de Philippe, aux endroits où il s'estoit arresté pour se reposer, en portant le corps du Roy son pere: & la Tradition est, que les Statuës des trois Rois placées sous la Croix qui fait la pointe de ces Pyramides, sont celle de ce Prince, celle de S. Loüis son Pere, & celle de Loüis VIII. son ayeul.

En arrivant à l'Abbaye, on trouva les portes de l'Eglise fermées par l'ordre de l'Abbé Mathieu, celui que S. Loüis avoit fait Regent du Royaume durant son absence, & qui pour maintenir les privileges & l'exemption de l'Abbaye, ne vouloit point que l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris y entraissent en habits Pontificaux. Ces Prélats furent obligez de les aller quitter au-delà des limites de la Jurisdiction de l'Abbaye, & le Roy contraint d'attendre hors de l'Eglise, jusqu'à ce que cela fust fait.

A a a iij

1271.
Ce qu'il fit à
son arrivée.
Le Corps de S.
Loüis est porté
à S. Denis.

1271.

Ce sont là de ces choses qui se souffrent en un temps, & dont on est surpris en un autre temps.

Quand l'Eglise eut esté ouverte, on fit les ceremonies ordinaires en pareilles occasions, & le cercueil de S. Loüis fut placé dans un Tombeau de pierre à costé de son pere & de son ayeul. Il s'y fit dès le même jour plusieurs miracles. Ce Tombeau fut depuis fort orné, & la Tombe enrichie de Lames d'or & d'argent qu'on n'y voit plus, & qui furent vraisemblablement enlevées pendant les guerres des Anglois sous les Regnes des Valois.

*Couronnement
du Roy.*

*Chronique
MS. du He-
naud de Berri.*

Incontinent après cette cérémonie, qui n'avoit rien que de lugubre, on se disposa à une autre, où il ne devoit paroître que de la joye, je veux dire le Couronnement du Roy. Il se fit à Reims le trentième jour d'Aoust, par Milon de Basoches Evêque de Soissons, parce que le siege Archiepiscopal de Reims estoit alors vacant. Robert Comte d'Artois, porta en ce Sacre l'épée de Charlemagne devant le Roy, qui partit dès le lendemain, pour aller visiter les Frontieres du costé de Flandres, & fut reçu à Arras par ce même Comte avec toute la magnificence possible.

Ibid.

Fort peu après son retour on lui apporta la nouvelle de la mort d'Alfonse Comte de Poitiers, & de la Comtesse Jeanne sa femme, qu'il avoit laissez malades au Chasteau de Cornet en Toscane. Ce furent pour ce Prince, qui avoit un très-bon cœur, de nouveaux sujets d'affliction, mais dont un autre que lui se feroit plus aisément consolé : Car le Comte & la Comtesse estant morts sans enfans, le Comté de Poitiers & le Comté de Toulouse revenoient par cette mort à la Couronne ; le premier comme l'apanage d'Alfonse, & le second par le Traité conclu à Paris l'an 1228. en-

tre le Roy Saint Loüis & le Comte Raymond pere de Jeanne, qui fut la dernière de cette Famille des Comtes de Toulouse.

1271.

On fit expedier aussi - tost des Lettres de Commission au Sieur de Cardonne Sénéchal de Carcassonne & de Beziers, pour se saisir du Comté de Toulouse au nom du Roy. Le Sénéchal ayant reçu les ordres de la Cour, vint à Toulouse, fit assembler les Capitouls, qui presterent entre ses mains serment au Roy. Ce Commissaire reçût pareillement l'hommage des Barons du pais, & parcourut les principales Places & Forteresses, dont il prit possession au nom de son Maistre. Depuis ce temps-là il n'est plus mention dans nostre Histoire des Comtes de Toulouse. Néanmoins la premiere expedition du Regne de Philippe se fit de ce costé-là, à l'occasion d'une guerre particuliere de deux Seigneurs vers les Pyrenées, qui donna lieu à une revolte du Comte de Foix.

*Ancien Re-
gistre cité par
Carel dans
son Histoire
des Comtes
de Toulouse.*

Giraud Comte d'Armagnac, & le Seigneur Giraud de Casaubon étant entrez en guerre l'un contre l'autre, après les défis & les autres formalitez usitées en ces sortes d'occasions, le Comte vint sur les Terres de Casaubon ; & pour lui faire insulte, passa avec sa suite au pied d'un de ses Chasteaux, où il estoit. Il en sortit avec une troupe de ses amis & de ses Vassaux qu'il avoit avec lui, chargea le Comte d'Armagnac, tua de sa propre main d'un coup de lance Arnaud d'Armagnac frere du Comte, & le mit lui-même & ses gens en fuite.

*Nangius,
Guillelm. de
Polio cap. 52.*

Le Comte d'Armagnac au desespoir d'avoir reçu cet affront, aussi bien que de la mort de son frere, anima tous les Seigneurs de sa Maison à en tirer vengeance, & entre autres Roger Comte de Foix, le plus puissant de tous par l'étendue de ses Ter-

*Revolte du
Comte de Foix.*

1271.

res, & par le nombre de ses Vassaux & de ses Fortereses.

Le Seigneur de Casaubon voyant contre lui une si forte ligue, & n'ayant pas à beaucoup près des forces suffisantes pour y résister, eut recours au Roy, implora sa protection & demanda que le différend qu'il avoit avec le Comte d'Armagnac, fust vuïd par la justice. Il se constitua prisonnier, mit tous ses Chasteaux entre les mains des Officiers Royaux, & se soumit à leur jugement.

Le Roy lui donna pour lieu de retraite le Chateau* de Sompuy, qui estoit du Domaine immediat de la Couronne. Après que ce Seigneur eut donné en gage sa banniere, pour assurance qu'il remettroit le Chateau entre les mains du Roy, quand il en feroit requis; il se retira là avec sa femme, ses enfans, & tous ceux de ses amis, qui voulurent l'y suivre.

Il s'y crut en seureté, mais le Comte de Foix ayant assemblé une petite Armée composée de ses Vassaux, & des Troupes que ses parens & ses amis lui amenerent, vint l'attaquer dans cette place, nonobstant les défenses des Officiers du Roy. Il l'emporta d'assaut, malgré la résistance de Casaubon; mais ce Seigneur lui échappa.

Le Roy le cite inutilement de comparoître en sa presence.

Tandis que cela se passoit, le Roy s'avançoit du costé de Poitiers, sans autre dessein, que de s'instruire de l'état du Poitou & du Comté de Toulouse. On vint lui raconter l'entreprise du Comte de Foix; il en fut indigné, & l'envoya citer à comparoître en sa presence, pour rendre compte de sa conduite en cette occasion, & sur plusieurs autres sujets de plaintes qu'on avoit contre lui. Il refusa

de venir, & dispersa ses Troupes dans ses Places fortes, resolu de se bien défendre, si on venoit l'y attaquer. Le bruit courut qu'il pensoit à appeller les Anglois à son secours.

Le Roy jugeant de quelle importance il estoit, de ne pas souffrir une telle insolence d'un de ses Vassaux au commencement de son regne, se donna le temps d'assembler une Armée considerable, & beaucoup plus forte qu'il ne falloit pour dompter un si foible ennemi; mais il vouloit agir à coup seur, & le contraindre, malgré quantité de Fortereses qu'il avoit dans des lieux presque inaccessibles, à se rendre à discretion. † On a encore la liste des Chevaliers & des Ecuyers mandez pour cette expedition, où l'on voit le nombre des Soldats, que chacun estoit obligé de fournir, & le temps du service que ces Chevaliers & ces Ecuyers devoient au Roy. Ce Prince fut toujours fort exact sur cet article; on a une de ses Ordonnances faite en presence de l'Abbé de Saint Denis, de Jean d'Acre Bouteiller de France, d'Erart Chambrier de France, de Maheu de Mailly Chambellan de France, & de plusieurs autres, où il est marqué qu'il condamna à une amende tous ceux qui avoient manqué à rendre hommage au feu Roy son pere pour les Terres qu'ils tenoient de lui: & par une autre Ordonnance de l'an 1274. on voit encore qu'il y condamna pareillement à l'amende tous ceux qui avoient manqué de se rendre à l'armée pour l'expédition dont je parle.

Le rendez-vous de cette Armée fut à Pamiez. Tandis qu'elle s'assembloit, le Roy alla à Toulouse, où il fut reçu du peuple avec beaucoup de joye.

1271.

Il assemble une Armée pour le reduire.

1271.

L'Armée du Roy s'avance à Pamiez.

* Ce Chateau est appelé par Guillaume de Puy Laurens *Castrum Summi-podii*.

† Il y a à la Chambre des Comptes de Paris un Rôle marqué 8. où sont les noms des Chevaliers & Ecuyers qui devoient service au Roy, & qui vinrent en l'ost de Foix, & confessèrent par leurs Cédulés les services, si comme ils sont ci écrits. Le Duc de Bourgogne amena avec soi 7. Chevaliers, &c.

1272.

Il alla de là à Pamiez, où le Roy d'Arragon son beau-pere vint le voir : Gaston de Moncade Seigneur de Bearn beau-pere du Comte de Foix y vint aussi, & proposa au Roy d'entrer en quelque accommodement avec son gendre; mais le Roy ne voulut rien écouter.

Il entra donc sur les Terres du Comte de Foix, où il avoit déjà fait avancer son Sénéchal, qui avoit ravagé une partie du pais, & pris plusieurs Forts. Enfin l'Armée, après beaucoup de fatigues, à cause des défilez des montagnes, arriva devant le Chasteau de Foix, où le Comte s'estoit retiré, le croyant imprenable par son assiette & par le nombre de Troupes & de toutes sortes de machines de guerre, dont il l'avoit muni.

*Elle assiege
le Chasteau
de Foix.*

Le Roy ayant reconnu la place, & scû la résolution du Comte, vit bien que ce n'estoit pas une chose facile de le forcer dans ce poste; mais malgré les difficultez qu'il prévoyoit dans cette entreprise, il fit serment de ne point décamper, qu'il n'en fust venu à bout. Il disposa son Camp tout autour de la montagne, où l'on pouvoit à peine grimper par de petits sentiers fort étroits.

*Difficultez
que le Roy
sermenta pour
en venir à
bout.*

Les assiegez qui voyoient que bien loin de pouvoir estre attaquez, on ne pouvoit pas même les approcher, se moquoient de l'opiniastreté que le Roy faisoit paroistre à les vouloir forcer; mais ils furent bien surpris de la maniere dont il commença à s'y prendre. Ce fut de couper la montagne, & d'y ouvrir des chemins pour y faire monter l'Armée. La constance & la promptitude avec laquelle ce travail se poussoit, les étonna, & ils virent en peu de jours des chemins ouverts, assez larges pour faire passer la Cavalerie. Le Comte de Foix jugea bien que s'il attendoit plus long-temps, il estoit perdu. Ainsi après avoir tenu

conseil avec ses principaux Capitaines, il resolut d'implorer la clemence du Roy, qui tint toujours ferme, & ne voulut accorder d'autre Capitulation, sinon que le Comte se rendroit à discretion, & livreroit toutes ses Places.

1272.

Il fallut s'y résoudre. Il vint se jeter aux pieds du Roy, qu'il tâcha en vain de fléchir. Il fut mis aux fers, & envoyé prisonnier en un lieu nommé Beauchefne. Le Roy se saisit du Chasteau de Foix & de toutes les Places du Comté. Il amena avec lui à Paris la Comtesse de Foix, qu'il traita toujours avec beaucoup de douceur & d'honnesteté. Le Comte demeura un an en prison. Au bout de l'année le Roy s'estant laissé adoucir, lui permit de venir à la Cour; & enfin après l'avoir encore quelque temps matté & humilié, il accorda sa grace aux instantes prieres du Roy d'Arragon, lui rendit ses Places & le renvoya dans son Comté. Cet exemple de vigueur & de severité porta coup pour le reste de son Regne, sous lequel il n'arriva gueres aux grands Vassaux de remuer.

*Le Comte est
forcé de se
rendre.*

1273.
*Traitement
que le Roi lui
fit.*

Nangius.

Au commencement de ce Regne la scene de l'Europe changea beaucoup. Les Cardinaux créèrent enfin un Pape. Ce fut Thibaud de Plaisance Archevêque de Liege, qui estoit actuellement à la Terre-Sainte. Rodolphe Comte d'Hasbourg, & tige des Empereurs de la Maison d'Autriche, fut élu Roy des Romains. Etienne Roy de Hongrie, Baudouin II. Empereur de Constantinople détrôné depuis plusieurs années, & Henry III. Roy d'Angleterre, moururent peu de temps les uns après les autres. Henry I. Roy de Navarre les suivit bien-tôt; & cette mort fut de tous ces evenemens celui auquel la France prit le plus de part. Elle arriva au mois de Juillet de l'an 1274.

1274.
*Changemens
arrivés dans
l'Europe.*

*Mort du Roy
de Navarre.*

Ce

1. 74.
Mariana.
l. 13. cap. 22.

Surita indic.
1.

Ce Prince laissa en mourant une fille unique nommée Jeanne, âgée de deux à trois ans. Il l'avoit déclarée son heritiere, & fait reconnoître pour telle par les Grands du païs. Il lui avoit de plus assuré sa succession par son Testament. Il avoit choisi pour tutrice de cette jeune Princesse la Reine sa femme Blanche d'Artois, fille de Robert Comte d'Artois tué en Egypte, niece de S. Louïs, & Cousine germaine de Philippe, & lui avoit recommandé de ne la marier ni en Castille, ni en Arragon; mais en France.

Cet article de la Tutelle confiée à la Reine, & la défense de marier la Princesse en Espagne déplurent aux Seigneurs du païs, qui sans avoir égard aux dernieres volontez de leur Roy, élurent pour Lieutenant General du Royaume, Dom Pedre Sanche de Montagu grand Sénéchal de Navarre, jusqu'à ce que Jeanne fust en âge d'être mariée.

Cette mes-intelligence entre la Reine-Mere & les Grands donna lieu à Jacques Roy d'Arragon, & à Alfonse Roy de Castille, de faire valoir d'anciennes prétentions qu'ils avoient sur le Royaume de Navarre. Car en pareilles occasions les Princes n'oublient jamais leurs droits, pour peu qu'ils soient apparens, & souvent par là les oppositions & les protestations les moins bien fondées, deviennent pour eux de nouveaux titres pour l'avenir. Le Roy d'Arragon soutenoit que Sanche le Fort Roy de Navarre, n'ayant point d'enfans, l'avoit institué son heritier plus de quarante ans auparavant. Et en effet en l'an 1234. il disputa par cette raison la Couronne de Navarre à Thibaud Comte de Champagne, qui l'emporta sur lui. Le Roy de Castille tiroit son droit de plus loin, sçavoir de Sanche III. Roy de Navarre, qui le fut aussi de

Tome III.

Castille & qui mourut en l'an 1034. les enfans de ce Prince partagerent ses Etats; les uns firent la branche des Rois de Navarre, & les autres celle des Rois de Castille. C'estoit donc en qualité de Successeur de Sanche III. qu'il prétendoit à la Navarre, qui avoit appartenu à ce Roy deux cens ans auparavant.

Les deux Rois envoyerent aux Etats de Navarre, assemblez à Puentela-Reina, pour y représenter leurs droits, & faire exclure la jeune Princesse de la succession: & le Roy de Castille persuadé que rien ne fortifie plus puissamment les prétentions d'un Prince, que la présence d'une bonne Armée, fit avancer son fils Ferdinand avec des Troupes sur les Frontieres de Navarre.

Dom Pedre de Montagu Sénéchal de Navarre, & Dom Armingol Evêque de Pampelune, qui avoit esté maltraité par le feu Roy de Navarre, estoient hautement contre la Reine-mere, & s'estoient déclarez pour le Roy d'Arragon. D'autres portoient le Roy de Castille, & vouloient que l'on mist entre ses mains la jeune Princesse, & qu'on lui destinast pour mari, celui que ce Prince jugeroit à propos. Quelques autres estoient d'avis, que selon les dernieres volontez du Roy, la Princesse fust confiée au Roy de France. Ce parti estoit le plus foible, quoique la Reine-mere l'appuyât de toutes ses forces, & celui du Roy d'Arragon prévaloit. Mais la Reine, de peur qu'on ne lui enlevast sa fille, s'échapa secretelement, & l'amena avec elle en France.

Cette fuite mit entierement les Etats de Navarre dans les interets du Roy d'Arragon. Il y fut résolu de ne point reconnoître Jeanne pour leur Reine, à moins qu'elle n'épousast Alfonse d'Arragon, fils de Pierre d'Arragon, & petit-fils de Jacques, qui

Bbb

1274.

1174.

vivoit encore : que s'ils ne pouvoient venir à bout de faire ce mariage, ils feroient en sorte que la fille de Jean Duc de Bretagne, & de Blanche sœur du feu Roy Henry, épousast Alfonse d'Arragon, & fust déclarée heritiere de Navarre; que si cela ne pouvoit réussir, on feroit épouser à ce Prince, ou à Jacques son frere, quelqu'une des sœurs de Henry qui n'estoient pas encore mariées, en lui donnant la Couronne.

La faction d'Arragon estoit si puissante dans cette Assemblée, & on y estoit si déterminé à empêcher que la Couronne de Navarre ne tombast à un Prince François, qu'on y pria Pierre d'Arragon d'employer toutes les forces du Royaume de son pere, pour s'opposer aux desseins de la France; & les Etats s'engagerent à lui fournir pour les frais de la guerre, & pour la défense du Royaume de Navarre, jusqu'à la concurrence de deux cens mille marcs d'argent.

D'un autre costé Ferdinand Infant de Castille, voyant les Etats de Navarre declarez en faveur du Roy d'Arragon, agissoit à force ouverte. Il attaqua Viane, d'où il fut repoussé; mais il se rendit maistre de quelques autres petites Places moins fortes, & qui n'osèrent pas lui résister, parce qu'il estoit maistre de la campagne, & qu'il n'y avoit point d'Armée sur pied, pour opposer à la sienne.

*Jeanne son
heritiere pro-
tegée par le
Roy.*

Cependant le Roy de France ayant entre ses mains la jeune Reine de Navarre, prenoit ses mesures à loisir, pour ne pas laisser échaper une Couronne qu'il pouvoit mettre dans sa Maison: & outre cela il se faisoit un point d'honneur de prendre la protection d'une Princesse opprimée par la violence de ses voisins, dépouillée de ses Etats par des Sujets rebelles, & qui imploroit son secours. Dès

qu'elle fut arrivée, on proposa, nonobstant son bas âge, de conclure son mariage avec un des fils de France. Blanche mere de cette Princesse, non seulement y consentoit, mais encore le souhaitoit passionnément, n'appréhendant rien plus, elle qui estoit Française, que d'avoir un gendre Espagnol: mais il y avoit un obstacle à lever; c'est que la jeune Reine & les fils du Roy estoient parens au troisième degré; car, comme je l'ay déjà dit, elle estoit petite fille de Robert Comte d'Artois frere de saint Louis. Le Pape pouvoit refuser la Dispense, & par là ruiner tous les desseins du Roy. C'est pourquoy ce Prince n'omit rien pour engager Gregoire à la lui accorder; & il lui représenta principalement que Jeanne n'estant pas seulement heritiere du Royaume de Navarre, mais encore de la Champagne & de la Brie, pais situez au centre de la France, ce seroit une semence continuelle de guerre, si cette succession passoit entre les mains d'un Roy étranger, déjà puissant par ses propres Etats. D'autre part le Pape estoit sollicité par le Roy d'Arragon, qui lui remontroit sur tout la jalousie que causeroit à tous les Princes de l'Europe l'agrandissement de la puissance Française, si la Couronne de Navarre estoit jointe à celle de France; que cette Nation n'estoit devenue que trop redoutable, par le présent que le Saint Siege avoit fait du Royaume de Sicile à un Prince de la Maison de France, que l'Italie en avoit déjà tout à craindre, & que si elle étendoit encore sa domination au-delà des Pyrenées, l'Espagne ne seroit plus en sûreté.

Le Pape aimoit le Roy, qui lui avoit quelque temps auparavant donné le Comté de Venaisin. Il estoit très-content de la maniere dont il

1174.

*Codex MS.
Valllicellan.
apud Ray-
nald. ad an.
1175.*

*L. 2. Epist.
Greg. Epist.
22.*

1274. avoit secondé ses bonnes intentions pour l'Assemblée d'un Concile General à Lion, & il ne put se résoudre à le chagriner dans cette occasion ; mais il prit un milieu , pour empêcher autant qu'il pourroit les murmures des autres Souverains.

Le Roy avoit trois fils , Loüis qui estoit l'aîné , Philippe qui estoit le second , & Charles le troisième. Le Pape donna la Dispense en faveur de Philippe , qui n'estant pas l'heritier de la Couronne de France , ne seroit que Roy de Navarre & Comte de Champagne, & hors d'état de donner beaucoup d'inquiétude aux autres Rois d'Espagne ses voisins. La Dispense estant accordée , le Roy ne laissa pas de faire encore une tentative auprès du Pape , pour l'engager à accorder la même Dispense pour Loüis son aîné, en cas que Philippe mourust avant que la Princesse fust en âge d'estre mariée. Le Traité de mariage signé à Orleans au mois de May, suppose que le Roy avoit toujours cette espérance ; mais le Pape rejetta la proposition , & écrivit à Simon Cardinal de Sainte Cecile son Legat en France , afin qu'il détournast le Roy de faire plus d'instance sur cet article. Il se délista en effet de cette poursuite.

Si-tost que la Dispense fut venue , il se declara protecteur de la jeune Reine & du Royaume de Navarre, ensuite d'un Acte par lequel la Reine mere de la Princesse , le prioit de se charger de cette protection , & lui engageoit la Chastellenie de Provins, pour en jouir jusqu'à tant qu'il se fust remboursé des frais de la guerre qu'il alloit entreprendre. Par un autre Acte la jeune Reine fut mise aussi en la Tutelle du Roy pour les Comtez de Champagne & de Brie. Ensuite il fit partir avec des Troupes Eustache de Beaumarché , homme habile , qui

estant entré en Navarre , la trouva toute partagée en factions ; mais ces factions ne faisoient plus que languir, parce que les Rois de Castille & d'Arragon ennuyez de la dépense, & dans l'incertitude du succès, avoient retiré leurs Troupes. Il profita de ces divisions ; & comme la Reine, nonobstant son absence , avoit encore beaucoup de partisans , ceux-ci livrerent au Commandant François un grand nombre de Places , où il mit garnison. Il entra même à Pampelune ; mais il fut obligé de s'y cantonner , les Rebelles estant maîtres d'un quartier de la Ville appelé Navarrerrie. Il fit faire défense par-tout de reconnoistre Dom Pedre Montagu pour Lieutenant du Royaume ; mais il ne put l'empêcher de se mettre à la teste des factieux avec Dom Garcie Almoravid , qui se réunit alors avec lui ; car il avoit esté à la teste de la faction Castillane , tandis que Montagu soustenoit le parti du Roy d'Arragon.

Il se donna en divers endroits plusieurs petits combats ; mais le lieu où l'on vit paroître le plus d'acharnement des deux partis les uns contre les autres , fut dans Pampelune. Il s'y commit des cruautéz extrêmes ; car dans les assauts que l'on donnoit de part & d'autre en differens quartiers de la Ville, on faisoit main-basse sur tout le monde indifféremment, sans épargner les enfans mêmes : effets funestes des guerres civiles , plus cruelles & plus animées pour l'ordinaire que les autres guerres.

Le mauvais estat des affaires des Rebelles , qui n'esperoient plus de secours ni d'Arragon , ni de Castille , fut apparemment ce qui fit penser Dom Pedre de Montagu , à quitter leur parti , & à se reconcilier avec la France ; mais son dessein ayant esté découvert , il fut prévenu & assassiné par Almoravid , qui continua ses ra-

B b b ij

1274.

Surita loc.
cit. an. 1275.
Mariana.
lib. 14.

T. X. Spicileg.

Treſor des
Chartres.
Champagne
7.
Il vent. des
Chartres.
Tome 2.
Champagne
7. n. 54.

Nangius in
geſtis Philip.
Pi.

Mariana.

Nangius.

1274.

vages aux environs de Pampelune contre tous ceux qui favorisoient la France, & maintenoit par son autorité encore une grande partie du Royaume dans la révolte. Cette raison & la mort de Fernand Infant de Castille, qui avoit esté l'occasion de la rupture entre ce Royaume & la France, déterminèrent le Roy à faire marcher de ce costé-là une Armée, qu'il suivit bien-tost après lui-même. Mais comme les affaires de Castille eurent des suites qui durèrent plusieurs années, & qui me conduiroient trop loin, je ne les raconterai avec la fin de celles de Navarre, qu'après que j'aurai touché celles qui se passèrent auparavant en France.

Ce Prince épousa en seconde nocces Marie sœur de Jean Duc de Brabant.

Nangius.

L'an 1274. le Roy épousa en secondes nœces Marie sœur de Jean Duc de Brabant. Le mariage se fit à Vincennes, & l'année suivante cette Princesse fut couronnée à Paris le jour de S. Jean-Baptiste, en présence d'un nombre infini de Prélats & de Seigneurs, tant François qu'étrangers, que la célébrité de cette Feste, une des plus magnifiques qu'on eust vû de long-temps en France, y avoit attiré. Ce fut l'Archevêque de Reims, qui en fit la cérémonie dans la Sainte Chapelle. L'Archevêque de Sens, en qualité de Métropolitain de Paris, en fit grand bruit, & porta ses plaintes au Legat, soutenant que l'Archevêque de Reims avoit empiété sur ses droits, & que cette cérémonie se faisant dans l'étendue de sa Métropole, c'estoit à lui à la faire; mais le Roy fit cesser les murmures de l'Archevêque de Sens, en lui déclarant que sa Chapelle estoit un lieu exempt, sur lequel il ne pouvoit prétendre avoir de Jurisdiction; & qu'ainsi il ne s'estoit rien fait en cela contre les droits de l'Eglise de Sens.

Nouveau Roi d'Angleterre, qui fait hommage au Roi.

Avant cette cérémonie, il s'en estoit fait une autre moins solennelle,

mais qui n'estoit pas moins importante. Edoüard devenu Roy d'Angleterre par la mort de Henry son pere, vint à la Cour de Philippe, & lui fit hommage pour les Domaines qu'il avoit en France; & peu de temps après ayant pris les armes contre Gaston de Bearn son Vassal, qu'il ne put réduire, il fut contraint, malgré son extrême répugnance, de se soumettre pour ce différend au jugement de la Cour des Pairs de France, par l'appel que Gaston de Bearn y avoit interjeté, comme arriere-Vassal de la Couronne. Néanmoins Philippe & Edoüard vécurent toujours en assez bonne intelligence. Il y eut de temps en temps quelques démêlez, mais ils furent terminés par la voye de la négociation & de la justice. Le plus considérable fut pour la restitution de l'Agenois, que le Roy d'Angleterre prétendoit lui appartenir par la mort du Comte & de la Comtesse de Poitiers, ainsi qu'il avoit esté stipulé entre saint Louis & Henry Roy d'Angleterre, dans le Traité de 1259. Philippe rendit justice à Edoüard, en lui cedant ce pais, à condition de le tenir de la Couronne à hommage-lige, & en Pairie avec le Duché de Guyenne, dont les Anglois estoient toujours maîtres. Quelques autres points qui regardoient le Périgord, le Limousin, & le Querci, furent renvoyés à un plus grand examen, & il n'en fut traité que quelques années après, en l'an 1279. & en 1281. dans un Parlement.

Le Concile General que le Pape tint à Lion, fut encore une des choses memorables des premières années du Regne de Philippe. Cette Ville-là n'estoit pas encore revenue sous la domination des Rois de France, depuis plusieurs siècles qu'elle en avoit esté soustraite. Mais les fréquens différends qui s'élevoient entre le Peu-

1274.

à Tabulario Palensi apud Marca. Histoire de Bearn.

Du Tillet, Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre, Registres du Parlement, intitulez Olim.

Concile general à Lyon.

1274.

Menestrier
Hist. Confu-
laire de Lion.

ple & le Chapitre, furent dès-lors des dispositions à ce retour. Saint Louis, en vertu des Compromis qu'il avoit reçus du Chapitre, avoit déjà mis en sa main la Justice & la Cour seculière de Lion, avant son départ pour l'expédition d'Afrique. Philippe ne voulut point s'en dessaisir, que Pierre de Tarentaise, qui fut élu Archevêque, ne lui fît serment de fidélité. Ce Prelat protesta contre cette demande, & s'y soumit toutefois, avec la clause, que ce serment ne préjudicieroit en rien, ni au Roy, ni à lui; mais malgré de telles protestations, ces démarches sont toujours délicates, & celle-ci fut un des titres, qui fonderent le droit de la réunion du Lionnois à la Couronne, sous le Règne suivant.

Nangius.

Le Pape ayant donc résolu d'assembler un Concile General en cette Ville-là, s'y rendit au commencement du Carême l'an 1273. Le Roy vint l'y trouver, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. Il eut plusieurs conférences avec lui, l'assura de son zèle pour le recouvrement de la Terre-Sainte, dont il lui avoit donné des marques, en lui faisant présent de vingt-cinq mille marcs d'argent, qu'il avoit reçus du Roy de Tunis, en execution de la Capitulation faite en Afrique avec ce Prince, & lui laissa des Troupes pour sa garde, & pour la seureté du Concile, commandées par Imbert de Beaujeu. Le Concile dura depuis le commencement de May jusqu'à la Magdelaine. Les Ambassadeurs de France & de la plupart des Souverains de l'Europe y assistèrent. Jacques Roy d'Arragon y vint lui-même. Il s'y trouva cinq cens Prelats, outre les Patriarches Latins, d'Antioche & de Constantinople, qui y estoient venus par l'ordre de l'Empereur Grec Michel Paleologue, pour travailler à la réunion de l'Eglise Gre-

1274.

que avec la Latine. Cette réunion se fit apparemment par la crainte que Michel avoit du Roy de Sicile, dont la fille avoit épousé Philippe fils de feu Baudouin II. Empereur de Constantinople détrôné; car les Grecs n'ignoroient pas que le Roy de Sicile avoit assez d'ambition & assez de forces, pour faire valoir les prétentions de son gendre sur l'Empire d'Orient. Mais cette réunion ne dura gueres. On fit encore dans ce Concile des Réglemens pour la réformation des mœurs, & pour empêcher la longueur de la vacance du Saint Siège après la mort des Papes. On y parla de l'extrémité où estoit la Terre-Sainte, & on mit à cette occasion des taxes sur le Clergé pour six ans. Les Ambassadeurs des Tartares arriverent à la fin du Concile, & promirent de seconder les Chrestiens d'Orient contre les Turcs; mais la publication de la Croisade que l'on fit dans la suite en France & ailleurs par ordre du Pape, eut peu de succès, quoique le Roy lui-même eût pris la Croix.

Epist. 45.

Après le Concile, le Pape fit tous ses efforts pour réunir les Princes Chrestiens, & écrivit en particulier au Roy, pour le prier de ne point faire la guerre au nouvel Empereur Rodolphe; car on voit par ces Lettres du Pape, qu'on estoit en France sur le point de rompre avec ce Prince au sujet de quelques differens; mais par les soins de ce sage Pontife, la chose n'eût point de suite. La médiation de Jean XXI. qui lui succéda après Innocent V. & Hadrien V. dont les Pontificats ne furent que de quelques mois, fut moins efficace pour les démêlez touchant la Castille, dont voici l'occasion.

Les Castillans ayant esté très-mal menez par les Maures l'an 1275. Ferdinand Infant de Castille fut envoyé par le Roy Alphonse son pere avec de

1275.

nouvelles Troupes, pour couvrir la Frontiere ; mais il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'ayant esté attaqué d'une grande maladie, il en mourut au mois d'Aoust.

Ce Prince avoit épousé Blanche de France, sœur du Roy, de laquelle il laissoit deux enfans, Alfonse dit de La Cerda, & Ferdinand. Si son pere fût mort avant lui, la succession de la Couronne estoit incontestable pour ces deux jeunes Princes ; mais le Roy Alfonse leur ayeul estant encore vivant, leur droit devint litigieux, & Sanche frere de Ferdinand soutint, que la succession lui appartenait au préjudice de ses neveux, parce, disoit-il, qu'il touchoit de plus près qu'eux le Roy son pere.

Soit que ce point ne fust pas clairement décidé par les Loix de Castille, soit que l'on apprehendast que Sanche jeune Prince très-accomplí, fort aimé des Castillans, & dont la valeur & la conduite, après la mort de Ferdinand, avoient arrêté les conquestes des Maures, n'excitast une guerre civile, on proposa dans le Conseil du Roy de Castille, de faire décider ce différend par les Etats du Royaume. Ce fut Lopez de Haro, Seigneur dont le credit estoit grand dans le Royaume, qui ouvrit cet avis. Alfonse en fut d'abord choqué, trouvant fort mauvais qu'on traitast de la Succession à la Couronne, tandis qu'il estoit encore en vie : outre que, si l'on en croit les Historiens Espagnols, il avoit beaucoup de tendresse pour ses petits-fils, quoique les Historiens François disent le contraire. Peut-estre qu'Alfonse affecta en cette occasion d'en faire paroître plus qu'il n'en avoit, pour se disculper auprès du Roy de France. Quoiqu'il en soit, il se laissa persuader par Emanuel son frere, qui estoit entierement dans les interets de Sanche, & il assembla les Etats à Ségovie,

où l'affaire fut agitée, & décidée en faveur de Sanche contre les fils de Ferdinand.

Cette décision parut injuste à bien des gens, même en Espagne, & fut regardée universellement comme telle ailleurs, & sur tout en France : car on y prétendoit que les enfans de Ferdinand n'avoient pas seulement un droit incontestable à la Couronne, comme représentant leur pere, mais qu'ils en avoient encore un autre, fondé sur celui de leur bis-ayeule Blanche de Castille, mere de S. Louis : & voici comment.

Alfonse IX. Roy de Castille, fut pere de Blanche mere de S. Louis, & de Berengere mere de S. Ferdinand. Il eut pour Successeur Henry son fils. Celui-ci estant mort sans enfans, la Couronne de Castille appartenait à une de ses deux sœurs. Elle fut mise sur la teste de Berengere, mariée à Alfonse Roy de Leon, & passa à son fils Ferdinand. C'est une grande question dans l'Histoire d'Espagne, si Blanche estoit l'aînée ou la cadette de Berengere : si elle estoit l'aînée, la Couronne de Castille lui appartenait, & devoit par conséquent passer dans la Maison de France, & S. Louis fils de Blanche en estoit le legitime heritier.

Les Historiens Espagnols sont partagés sur ce point important ; deux des plus modernes, sçavoir Garibai & Mariana, assurent que Blanche étoit l'aînée, & ce dernier, dont l'autorité est grande, à cause de son esprit, de sa capacité, & de sa critique, dit nettement avec sa franchise ordinaire, que le droit de Blanche estoit évident, parce qu'elle estoit l'aînée ; ce qu'il n'a pu écrire estant Espagnol, dans une Histoire d'Espagne, & en un temps où cette proposition auroit été très-mal reçue à la Cour, & de tous les Espagnols, s'il n'avoit eu de bons

1275.

1275.

Mariana, l.
14. c. 1.Mariana, l.
14. c. 2.

Cap. 2.

Nangius.

Mariana, l.
12. c. 7.

titres pour la soustenir.

125.
L. ca. Tu-
de. fis Ro-
dericus
Toletanus.
l. 9. c. 5.

D'autre part, les Historiens Espagnols contemporains, disent expressement, que Berengere estoit l'aînée de Blanche; & il n'est gueres vraisemblable qu'un Ecrivain du caractere de Roderic de Toledé, Prélat d'une aussi grande réputation, & d'un aussi grand crédit qu'il l'estoit, pût se tromper sur une chose de cette nature, ou qu'il entreprist d'imposer au public sur un fait, sur lequel il eût pû estre démenti par-tout un Royaume.

Rodericus
Palentinus.
part. 3. c. 30.
part. 4. c. 4.

Cette opposition entre les anciens & les modernes, est encore moins surprenante, que ce qu'on voit dans un autre ancien Auteur Espagnol, qui en deux differens endroits, dit les deux contradictoires. Dans l'un Blanche estoit l'aînée, & dans l'autre, elle estoit la cadette.

Papebrox
de S. Ferdin-
ando.

Enfin dans la Vie de S. Ferdinand fils de Berengere, qui a paru depuis quinze ans: un Sçavant Flamand, prenant le parti des anciens Historiens Espagnols, apporte plusieurs preuves tirées de la Chronologie, pour montrer que Blanche estoit cadette, & Berengere l'aînée.

Quoiqu'il en soit de cette contestation sur le droit d'aînesse entre ces deux Princesses, & quelque important qu'il puisse estre, Blanche pouvoit prétendre à la Couronne de Castille encore par d'autres raisons. La premiere est, que le mariage de sa sœur avec le Roy de Leon cousin germain de son pere, avoit esté déclaré nul, à cause de la proximité du sang, par le Pape Innocent III. jusques-là qu'ils furent obligez par une excommunication fulminée contre eux, à se séparer, & à demeurer toujours séparés; & c'estoit de ce mariage, qui passa toujours pour incestueux, qu'estoit né Ferdinand, à qui l'on défera la Couronne de Castille.

De plus, la faction des Seigneurs Espagnols, qui s'opposa au Couronnement de Ferdinand, écrivant à Blanche & à Louïs VIII. son mari, & lui demandant le Prince Louïs leur fils, afin de le faire couronner, asscuerent dans plusieurs Lettres, qui sont dans le Tresor des Chartres, que le Roy Alfonse de Castille pere de Blanche avoit déclaré par son Testament, qu'en cas que Henry son fils mourust sans enfans mâles, il vouloit que les enfans de Blanche & de Louïs succedassent à la Couronne de Castille. Ceci fut écrit en France par les Seigneurs Espagnols, après la mort de Henry de Castille, & du vivant de Philippe Auguste.

Tresor des
Chartres,
Castille.

Un droit sur cette Couronne aussi bien établi que celui-là, ne fut pas negligé par saint Louïs fils de Blanche de Castille & de Louïs VIII. Mais comme ce saint Roy prenoit tous les moyens possibles pour prévenir les guerres, qui pouvoient s'allumer entre lui & les Princes Chrétiens, il crut avoir trouvé un expedient pour accommoder toutes choses. Ce fut de marier Blanche sa fille à Ferdinand Infant de Castille, fils du Roy Alfonse, & petit-fils de Ferdinand, & arriere-petit-fils de Berengere, qui avoit enlevé la Couronne de Castille à sa sœur Blanche Reine de France.

Droits de la
France sur la
Couronne de
Castille.

Une des conditions de ce mariage fut, que l'aîné des enfans mâles qui en sortiroit, auroit la Couronne de Castille, sans que les freres de Ferdinand y pussent rien prétendre, & le Roy S. Louïs à cette condition renonça à tous ses droits sur cette Couronne. C'est ce Traité qui fut violé par le Roy de Castille, lorsque son fils aîné Ferdinand, mari de Blanche de France, étant mort en 1275. il permit que les Etats de Castille assemblez à Ségovie, declarassent Sanche frere de Ferdinand, le Successeur de la Cou-

Nangius.

1175.

*Le Roy les
fait valoir.
Ibid.*

ronne, à l'exclusion des enfans de Ferdinand & de Blanche de France.

Philippe le Hardi sur la nouvelle de cet injuste procédé, prit en main la défense de sa sœur & de ses neveux. Il envoya en Castille Jean d'Acre Grand Bouteiller de France, fils de Jean de Brienne, autrefois Roy de Jerusalem son parent, & parent d'Alfonse, pour sommer ce Prince, premierement de laisser Blanche sa sœur jouir de sa dot, qu'on refusoit de lui payer : & en second lieu, d'asseurer à ses neveux la succession de la Couronne, conformément au Traité fait avec S. Louis; que si Alfonse refusoit de si justes demandes, du moins l'on permist à Blanche & à ses enfans de passer en France.

L'Ambassadeur ayant exposé au Roy de Castille le sujet de sa venue, fut refusé sur tous ces points. Toutefois Alfonse se relâcha sur l'article de Blanche, & consentit à son retour en France, pourvu qu'elle laissât en Espagne ses deux fils. Cette proposition fut rejetée avec hauteur par Jean d'Acre, qui s'emporta, & manqua de respect au Roy de Castille, dont il fut pareillement fort maltraité de paroles. Il fallut pourtant que cet Ambassadeur se contentât de ramener avec lui la mere des deux Princes : car pour eux on les retint. Le Roy de Castille, & Dom Sanche son fils estoient trop politiques, pour les laisser aller. Ils prévoyaient bien qu'on les reverroit bien-tôt à la tête d'une Armée Francoise, en état de demander raison de l'injustice qu'on leur faisoit, & d'allumer une guerre civile dans la Castille, dont le Roy même auroit sujet d'apprehender les suites.

*Mort du
Prince son fils
aîné.*

Au retour de l'Ambassadeur, le Roy prit la resolution de declarer la guerre au Roy de Castille, & de soutenir le droit de ses neveux ; mais il jugea avec son Conseil, qu'il ne falloit rien

précipiter dans une affaire de cette consequence. Celle de Navarre n'étoit pas encore finie, & le funeste accident qui arriva au Prince Louis son fils aîné, rendit moins vif le ressentiment, qu'il avoit de l'injure faite à ses neveux.

Ce jeune Prince avoit au plus onze à douze ans, lorsqu'il mourut assez subitement. La maniere de sa mort fit soupçonner qu'il avoit esté empoisonné. Le bruit en courut, & vint jusqu'aux oreilles du Roy. Philippe avoit alors un Favori nommé Pierre de la Brosse, qui avoit tout pouvoir sur son esprit, & estoit comme son premier, ou plutôt comme son unique Ministre. C'étoit un homme de fort basse naissance, natif de Touraine, & d'abord Chirurgien de profession. Il avoit beaucoup d'esprit & d'habileté dans son Art, & il estoit parvenu par la réputation qu'il y acquit, jusqu'à estre Chirurgien du feu Roy. Il s'infinua dès ce temps-là par son adresse & par ses manieres engageantes, fort avant dans les bonnes graces de Philippe. Ce Prince ne fut pas plutôt sur le Trône, qu'il l'employa dans les plus importantes affaires. La faveur du Maître donne en peu de temps un lustre & un éclat à ces sortes de personnes, qui dissipe, pour ainsi dire, l'obscurité de leur naissance, & en releve la bassesse. Celui-ci par les graces & par les richesses dont le Roy le combla, & par la confiance dont il l'honora, devint bien tost le plus considerable homme de la Cour ; & l'on vit les plus grands Seigneurs briguer son amitié & sa protection. Il fut pourvu de la Charge de Grand Chambellan, qui n'avoit esté possédée jusqu'alors que par des personnes de la plus haute qualité. Ses parens à la faveur de sa fortune, furent élevez aux Charges & aux plus grands Emplois, & ses enfans entrerent dans les plus illustres alliances.

1175.

1176.

Nangius.

1276.

liances. Enfin il posséda entièrement l'esprit du Roy.

Comme cette confiance entière que le Roy avoit en lui, estoit tout le soutien de sa grandeur, il n'omit rien pour se la conserver. Malgré la jalousie où ces grands postes sont toujours exposez, son credit estoit si bien affermi, qu'il avoit peu de chose à craindre de ses ennemis : mais il apprehenda la tendresse que le Roy avoit pour la nouvelle Reine Marie de Brabant, Princesse d'une grande beauté, de beaucoup d'esprit, & d'une singulière prudence. Une Reine avec ces qualitez, dont il appercevoit déjà l'effet sur l'esprit du Roy, lui devint redoutable. Il craignit la diminution de son credit, par l'accroissement de celui de la Reine, & il conçut le dessein de les broüiller ensemble. Ce fut au moins là le soupçon de quelques courtisans; car c'est ainsi qu'en parle sagement l'Historien contemporain, sans asséurer la chose trop fortement, persuadé qu'il estoit, que la malignité attribuë souvent à ceux qui ont la confiance des Princes, des desseins qu'ils n'ont pas, par la seule raison qu'il seroit de leur interest de les avoir.

Nangius.

Soupçons que le Roi conçut sur cette mort.

Quoiqu'il en soit, on prétend avec beaucoup de vrai-semblance, que ce fut lui qui augmenta les soupçons du Roy sur la mort de son fils; qu'il tâcha de lui persuader que c'estoit la Reine qui l'avoit fait empoisonner, & qu'elle avoit formé le dessein d'en faire autant aux deux autres Princes Philippe & Charles, afin que par la mort de ces Princes, un de ceux que le Roy auroit d'elle, montast sur le Trône.

Un esprit faisi de douleur est aisé à prévenir; & d'ailleurs le Roy fut d'autant plus susceptible de ce soupçon, qu'il ne voyoit personne dans son Royaume que la Reine, qui pût avoir quelque interest à la mort de ses

Tome III.

1276.

enfans du premier lit. Il y avoit alors en France deux hommes fameux en matiere de mystique, qui menoient, au moins en apparence, une vie fort austere, & que le Peuple regardoit comme des Prophetes singulierement éclairez de Dieu. L'un estoit le Vidame de Laon, & l'autre une espece de Moine ou d'Hermite, qui couroit le monde, grand hypocrite, & dans le fond fort corrompu. Ils avoient correspondance avec une Beguine de Nivelles, qui contrefaisoit aussi l'illuminée, & se mesloit de découvrir par de prétendues revelations les choses les plus secretes. On disoit que la Brosse s'estoit quelquefois servi d'eux, pour semer certains bruits contre la Reine, capables de faire de très-mauvaises impressions sur l'esprit du Roy.

Soit que le Roy trompé comme plusieurs autres, par les merveilles qu'on lui racontoit de la Beguine, la crüst une grande Sainte, soit que persuadé par son Favori, il voulust par toutes sortes de voyes sçavoir la verité du fait qui l'inquietoit, il resolut de la faire consulter sur l'auteur de la mort de son fils. Il chargea de cette commission Mathieu Abbé de S. Denis, auquel par le conseil de la Brosse, il joignit Pierre de Benoist élu Evêque de Bayeux, parent de la femme de la Brosse, qui venoit de lui procurer cet Evêché.

Il consulte une prétendue illuminée.

L'Evêque, au lieu d'agir de concert avec l'Abbé, prit les devants, & arriva avant lui à Nivelles. Il ne trouva pas apparemment la Beguine assez hardie, pour s'exposer à calomnier une Reine. Le parti qu'il prit, fut de l'engager à lui dire en Confession ce que Dieu lui auroit revelé sur ce sujet. Elle se confessa à lui, & lui dit sur cela tout ce qu'elle voulut.

L'Abbé estant arrivé à Nivelles, l'interrogea; mais elle ne voulut point lui répondre, & asséura qu'elle avoit

ccc

1276.

dit à l'Evêque tout ce qu'elle sçavoit de cette affaire. Il fit son rapport au Roy, qui appella aussi-tôt l'Evêque de Bayeux, & lui demanda ce qu'il avoit appris de la Beguine. Il dit qu'elle n'avoit voulu lui parler qu'en Confession, & qu'il ne pouvoit en conscience lui communiquer ce qu'elle lui avoit dit. Le Roy répondit en colere à l'Evêque, qu'il ne l'avoit pas envoyé vers cette fille pour la confesser, & lui fit entendre que s'il pouvoit découvrir la verité par ailleurs, il sçauvoit bien punir ceux dont la conduite lui rendoit leur fidelité suspecte. Il envoya de nouveau à Nivelles Thibaud Evêque de Dol, & Arnoul de Visemale Chevalier du Temple, auxquels la Beguine toujours résoluë à ne se point engager dans une affaire si délicate, fit cette réponse. „ Dites au „ Roy, qu'il ne doit point ajoûter foy „ à ceux qui lui parlent mal de la Reine, & que cette Princesse est incapable de manquer de fidelité pour „ lui & pour les siens. Ces paroles confirmerent le Roy dans la défiance qu'il commençoit à avoir de la Brosse & de l'Evêque de Bayeux : mais il affecta de n'en rien faire paroître, pour ne pas effaroucher un homme, qui avoit tout le secret de son Etat, & dont il avoit encore besoin pour finir la guerre de Navarre, & pour commencer celle qu'il pensoit à déclarer au Roy de Castille. On ne laissa pas de faire des informations contre la Reine, & on lui donna même des Gardes.

Haræus Annal. Brabant. pag. 280.

Il fait la guerre au Roy de Castille.

Cependant les préparatifs se firent en France pour l'expédition d'Espagne, nonobstant les conseils & les prières de Jean XXI. qui avoit esté fait Pape cette même année, & qui fit tout ce qu'il put par ses Lettres & par ses Envoyez, pour empêcher cette guerre, parce qu'elle estoit un obstacle invincible à la Croisade qu'il médi-

toit, suivant le projet de ses prédecesseurs.

1276.

Le Commandant François estoit fort pressé dans Pampelune, par la faction de Dom Garcie Almoravid toujours retranché dans la partie de cette Ville appelée la Navarrerie, & secondé par l'Evêque. Le Roy envoya au secours des François Robert Comte d'Artois, frere de la Reine-Mere de Navarre, avec le Connestable Imbert de Beaujeu, à la teste d'une Armée de plus de vingt mille hommes, qu'il suivit bien-tôt après avec une autre.

Nangius.

Le Comte d'Artois séjourna quelques jours à Morlas, dans les Terres de Gaston de Bearn, où il délibéra sur la route qu'il prendroit pour entrer en Navarre, les ennemis s'estant saisis des avenues des montagnes. La femme & les amis de Dom Pedre de Montagu, assassiné par Dom Garcie, ainsi que je l'ai dit, sçachant l'Armée Francoise arrivée sur la Frontiere, offrirent au Commandant François de Pampelune, de faciliter le passage des Troupes par les cols des montagnes. Mais le Comte d'Artois ayant fait avancer une partie de son Armée, jusqu'aux avenues du Port de Cise, qui est le passage de S. Jean de pied de Port dans la basse Navarre, prit à main gauche, & passa les Pyrenées sur les Terres du Roy d'Arragon, par la Vallée d'Aspe en Bearn. Il évita par ce détour les ennemis, & parut à la vûe de Pampelune vers le huitième de Septembre.

Le Roy de Castille sur la nouvelle de la marche du Comte d'Artois, s'étoit avancé avec quelques Troupes, & fit même un détachement, qui eut ordre de se jeter dans Pampelune, & de s'y joindre à Dom Garcie; mais il arriva trop tard, & de peur d'estre envelopé par le Comte d'Artois, il retourna sur ses pas.

Siege de Pampelune.

1276.

Ce Comte fit aussi-tost investir la Place du costé de la Navarrerie, & ayant dressé ses machines, commença à battre violemment ce quartier de la Ville, dont il eut bien-tost ruiné une grande partie des Maisons avec ses Pierriers. Dom Garcie vit bien qu'il ne pourroit pas tenir long-temps; & estant certain que s'il se laissoit forcer, il n'éviteroit pas la punition qu'il avoit meritée par son opiniastrété dans la revolte, & par le cruel assassinat de Dom Pedre de Montagu, il pensa à se mettre en seureté. Il affecta toujours de faire paroître une grande resolution, & après quelques jours de défense, il fit entendre aux Troupes & aux Habitans, que le lendemain il feroit une sortie generale sur le Camp des François, & qu'il avoit si bien pris ses mesures, qu'assurément il feroit lever le siege. Il voulut que toute la nuit se passast en réjoüissance. Il donna le Bal. On chantoit, on dansoit par toutes les ruës; mais lorsqu'on y pensoit le moins, lui & les principaux Chefs disparurent, & sortant de la Ville, se sauverent à la faveur des tenebres. Dom Garcie se refugia auprès du Roy de Castille.

La Ville est
saccagée.

Le jour estant venu, cette fuite jetta les Habitans dans la derniere consternation. Ils prirent l'unique parti qu'ils avoient à prendre, qui fut d'avoir recours à la misericorde du Comte d'Artois, & de se refugier dans l'Eglise, pour y attendre leur grace. Le Connestable Imbert de Beaujeu entra dans la Ville, pour traiter avec les principaux des Habitans, & empêcher le desordre; mais durant ce temps-là, comme il ne paroïssoit personne sur les murailles, les Soldats de Gaston de Bearn, & ceux du Comte de Foix, qui avoient suivi le Comte d'Artois à ce siege, fortirent du Camp, sans pouvoir estre arrestez par les Generaux, monterent

1276.

sur les murailles avec des échelles, & coururent dans la Ville, où ils firent main basse sur tout ce qui se rencontra, sans faire quartier à personne. Ils mirent le feu par-tout, & s'abandonnerent aux meurtres, au pillage, & aux plus extrêmes violences. Ils n'épargnerent pas même le Tombeau du dernier Roy Henry, dont la tombe, qu'ils crurent estre d'or, mais qui n'estoit que de cuivre doré, fut mise en pieces, & l'on ne vit jamais une plus grande désolation.

Le Comte d'Artois extrêmement chagrin de ce malheur qu'il n'avoit pû empêcher, tâcha par la douceur, dont il usa envers les Habitans après le pillage, de les consoler, fit rendre aux Chanoines une partie de ce qui avoit esté enlevé dans la Cathedrale, & confirma leurs Privileges. Cette conduite du General, & la crainte d'un malheur pareil à celui qui estoit arrivé à Pampelune, determinerent la pluspart des autres Places du Royaume à se soumettre. Tout se rendit en peu de jours, excepté sept Forteresses, dont les Rebelles estoient les maîtres, & il ne parut plus d'ennemis en Campagne.

Nangiuq

Tandis que cela se passoit dans la Navarre, au sujet de laquelle le Roy de Castille avoit déjà paru assez mal intentionné pour la France, Philippe lui envoya une nouvelle Ambassade, pour lui représenter encore le droit de ses Neveux, sur la succession à la Couronne de Castille. Elle n'eut pas plus d'effet que la premiere. C'est pourquoi les Ambassadeurs, selon l'ordre qu'ils en avoient, lui declarerent la guerre de la part de leur maître. Ce fut là le commencement, & comme la semence de ces guerres que l'on a vû depuis s'allumer de temps en temps entre l'Espagne & la France, qui sous les regnes des descendans de Hugues Capet, avoient

1276.

eu peu de demeslez ensemble. Celle que Pierre d'Arragon, dont le Pere mourut cette même année, fit au Roy de Sicile oncle de Philippe, augmenta beaucoup l'animosité des deux Nations. Dès lors l'on vit la bravoure Françoisé & la politique Espagnole se balancer l'une l'autre ; mais dans la suite avec beaucoup plus de succès pour l'Espagne que pour la France, au moins jusqu'au ministère du Cardinal de Richelieu.

Nouveaux efforts du Roy contre le Roy de Castille.

Si-tost que le Roy eut appris la réponse du Roy de Castille, il se mit en marche avec une nombreuse Armée, après avoir esté prendre l'Oriflamme à S. Denis. Le Duc de Brabant son beau-frere, le Duc de Bourgogne, le Comte de Juliers, le Comte de Bar furent de cette expedition, aussi-bien que plusieurs Seigneurs d'Allemagne qui suivirent l'Armée Françoisé en qualité de volontaires. Le Roy prit son chemin par Orleans, par le Berri & le Poitou, & rencontra sur sa route cinq Gentilshommes envoyez de la part du Roy de Castille, qui demanderent à estre admis à son audience. On la leur refusa d'abord ; mais au bout de sept jours, le Roy consentit à les entendre. Ils se comporterent en cette audience de la maniere qu'on avoit apparemment prévûë, en la leur refusant tant de fois ; c'est-à-dire avec toute la fierté naturelle à la Nation, faisant de grandes menaces, si on osoit venir attaquer leur Roy. Ils conclurent en declarant eux-mêmes de sa part la guerre à la France.

Le Roy écouta ces rodomontades avec beaucoup de sens froid, & leur répondit qu'il s'en alloit en Navarre, & que de là, s'il pouvoit, il passeroit plus avant.

L'Armée après plusieurs jours de marche arriva à Sauveterre en Bearn.

On n'en avoit point vû de longtemps une plus belle ; & l'on convenoit qu'avec des Troupes si nombreuses, & si lestes, on pouvoit conquerir toute l'Espagne. Mais il falloit passer les Pyrenées, & pour cet effet avoir des magazins plus abondans que ceux qu'on avoit faits. Plus cette Armée parut d'abord redoutable, & plus son inutilité fut honteuse à la France. Les vivres lui manquerent, même avant que d'arriver au passage de S. Jean de Pied-de-Port. On fut obligé de s'arrêter bien du temps à Sauveterre ; l'hyver cependant approchoit, & les chemins devenoient impraticables à cause des pluyes. Enfin il fallut abandonner l'entreprise & la remettre au printemps, & le Roy fut contraint de s'en retourner.

Dans le temps que ce Prince estoit encore à Sauveterre, le Roy de Castille fit prier le Comte d'Artois, qui estoit demeuré en Navarre, de le venir trouver, lui promettant qu'il ne se repentiroit pas d'avoir fait ce voyage. Le Comte ne voulut pas le faire, sans la permission du Roy, à qui il en écrivit, & qui y consentit. Il fut très-bien reçu du Roy de Castille : ce Prince le pria de se faire médiateur de la Paix entre lui & le Roy de France, & l'assûra de sa reconnaissance s'il pouvoit réussir. Au reste, lui ajoûta-t-il, je vous apprens que le Roy de France n'est plus à Sauveterre, & qu'il a déjà repris le chemin de Paris : je sçai cela de bonne part ; & il lui fit entendre en même temps en mots couverts, qu'il avoit des intelligences à la Cour de France, & qu'on lui rendoit compte de ce qui se passoit de plus secret dans le Conseil du Roy.

Le Comte d'Artois également surpris du départ du Roy, & de la trahison qu'on faisoit à ce Prince, fit d'a-

1276.

Ibid.
Mariana. l.
14. cap. 3.

1276.

Nangius.

bord tomber ses soupçons sur le Ministre la Brosse qu'il haïssoit. Il retourna en Navarre, où ayant mis ordre à tout, il laissa une partie de ses Troupes au Seigneur de Beau-marché. Il alla promptement trouver le Roy, l'entretint sur l'entreveuë qu'il avoit eue avec le Roy de Castille, & sur la défiance qu'il devoit avoir de quelques personnes de son Conseil.

Le Roy extrêmement inquiet, avoit peine à soupçonner la Brosse d'une telle perfidie. Néanmoins encore chagrin du mauvais succès de son entreprise, qui avoit échoué par le défaut de vivres, & rappelant dans son esprit la conduite peu sincère de l'Evêque de Bayeux dans l'affaire de la Beguine de Nivelles, il entra en quelque défiance. Mais ce qui acheva de perdre la Brosse, ce fut que le Roy étant à Melun, il y arriva un Moine, qui lui fit demander avec beaucoup d'instance une audience secrète sur une affaire, qu'il disoit estre de la dernière conséquence.

Ibid.
Mariana
loc. cit.

Ce Religieux ayant esté introduit, dit au Roy qu'un Courier passant par son Abbaye, y estoit tombé malade, & y estoit mort; qu'avant que de mourir il avoit mis entre les mains de l'Abbé une boîte, où il avoit dit qu'il y avoit des Lettres enfermées, conjurant l'Abbé de faire remettre seulement cette boîte entre les mains du Roy.

Le Roy prit la boîte des mains du Religieux, & assembla sur le champ son Conseil, où la Brosse qui estoit alors à Paris, ne se trouva pas. On fut surpris en l'ouvrant, d'y trouver des Lettres en Chiffre adressées au Roy de Castille, & cachetées du cachet de la Brosse. On les déchiffra; mais le contenu en fut tenu secret. La suite fit seulement connoître, que le Roy étoit persuadé que son Ministre le trahissoit. Peu de jours après, Philippe

1276.

Nangius.

partit de Melun & vint à Vincennes, où ayant de nouveau assemblé son Conseil, on y résolut d'arrêter la Brosse, ce qui fut aussi-tôt exécuté. On le mit d'abord en prison à Paris, d'où il fut ensuite transporté en Beaulieu, & renfermé dans le Château de Janville. Sur cette nouvelle l'Evêque de Bayeux s'évada, & se sauva à Rome.

Tandis que le Favori peut se répondre de la protection du Maître, ses crimes les plus évidens ne trouvent point d'accusateurs: mais dès qu'il est abandonné de la main qui le soutenoit, toutes les bouches s'ouvrent pour le perdre. Les soupçons qu'il avoit inspirés au Roy contre la Reine touchant la mort du Prince Louis, avoient cruellement offensé le Duc de Brabant frere de cette Princesse. Il n'avoit pourtant osé jusqu'alors prendre le Ministre à partie: mais dès qu'il le vit en prison, il vint demander justice au Roy, & s'offrit à justifier sa sœur par le duel, contre quiconque oseroit soutenir l'accusation. Personne ne se presenta, la Reine fut justifiée, & son innocence ayant esté reconnue, servit d'une nouvelle charge contre ce criminel d'Etat. Il fut enfin jugé & condamné à estre pendu. Les Grands par jalousie, & le Peuple, parce qu'il est Peuple, applaudirent à cet Arrest. Le Duc de Bourgogne, le Comte d'Artois, & le Duc de Brabant goûterent le plaisir, peu digne d'eux, d'en voir l'exécution de leurs propres yeux. La disgrâce se répandit sur toute la Famille du coupable; & l'on confisqua tous ses biens & tous ceux de ses parens. Tant il est dangereux de monter trop haut; rarement la vertu seule produit ou maintient cette élévation, & dès qu'on y fait entrer le crime, on creuse sous ses pieds le précipice.

Haræus Annales Brabant.

Nangius.

Cependant le Pape Jean avoit toujours fort à cœur la Croisade, à la-

1276. quelle on ne pouvoit penser, tandis que la guerre dureroit entre les Rois de France & de Castille. C'est pour-quoi soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation du Roy de Castille, il écrivit en France au Cardinal de Sainte Cecile son Legat, pour empêcher le Roy de continuer la guerre contre ce Prince; & lui ordonna, s'il s'y opiniastroit, de l'excommunier, nonobstant les Bulles des Papes ses prédécesseurs, dit-il dans sa Lettre au Legat, par lesquelles les Rois de France ne peuvent estre excommuniés, ni leur Royaume mis en interdit. Il envoya exprès en France Jérôme General des Cordeliers, qui fut depuis Pape sous le nom de Nicolas IV. & Jean de Verceil de l'Ordre de Saint Dominique, pour traiter d'accommodement entre les deux Rois. Le Pape fit encore passer en France des Ambassadeurs Tartares, qui estoient venus à Rome, pour proposer une Ligue avec les Princes Chrétiens contre les Turcs, & ils allerent depuis en Angleterre pour le même sujet. Plusieurs crurent, que c'estoit plutôt des espions que des Ambassadeurs. Quoiqu'il en soit, ce fut là en partie ce qui suspendit la guerre: mais vraisemblablement un incident qui arriva à la Cour de Castille, ne contribua pas moins que les menaces du Pape, à empêcher Philippe de pousser son entreprise, dans l'esperance qu'il conçut, de pouvoir mieux réussir par la voye de la negociation.

Nangius.

Mariana
l. 14, c. 3.

Iolande Reine de Castille, avoit toujours tenu le parti de ses petits-fils, & estoit fort chagrine de voir que les Etats leur eussent préféré Dom Sanche pour la succession de la Couronne. D'ailleurs elle n'estoit pas contente du Roi son mari, par la raison que lui-même avoit sujet d'estre fort mécontent d'elle. La conduite peu reguliere de cette Princesse, & certaines in-

1276. trigues de galanterie qui ne pouvoient plaire à ce Prince, estoient la cause de la dissention. Cela joint aux défiances qu'elle avoit conçûes de Dom Sanche, lui fit prendre la resolution de quitter la Cour, & de se refugier chez son frere Pierre Roy d'Arragon: mais prévoyant que sa retraite seroit apparemment fort indifferente au Roy son mari, elle voulut faire ensorte qu'il en eust du chagrin & de l'inquietude.

Elle prétexta un voyage à Guadalar, Ville qui lui appartenoit. Alfonse & Ferdinand ses petits-fils, qui estoient du complot, l'y accompagnerent comme par honneur, & de-là tous trois ensemble se sauverent en Arragon. Ils furent reçûs avec beaucoup de joye par le Roy Pierre, avec qui cette fuite avoit esté concertée, & qui se fit honneur de donner un lieu de refuge à ses neveux, qu'on opprimoit en Castille.

Surita. l. 2.
Indic.

Le Roy de Castille ayant appris cette nouvelle, entra en fureur, fit une exacte recherche de ceux qui avoient favorisé la retraite de la Reine & des deux Princes, s'emporta jusqu'à faire étrangler pour ce sujet Fridéric son propre frere, & brûler tout vif Simon Ruiz, qui estoit un des plus grands Seigneurs d'Espagne, & gendre de Fridéric.

Ibidi.

Cette excessive severité satisfit sa vengeance: mais elle ne diminua rien de son inquietude. Il envoya des Ambassadeurs au Roy d'Arragon, pour lui redemander la Reine sa femme & ses deux petits-fils, & pour le conjurer d'approuver le choix que les Etats d'Espagne avoient fait de Dom Sanche, pour Successeur de la Couronne.

1277.

Mariana
loc. cit.

Le Roy d'Arragon répondit, que son Royaume estoit un azile ouvert aux malheureux injustement persecutez; qu'à plus forte raison, il le feroit pour sa propre sœur & pour ses

1177.

neveux, qu'on avoit traitez si durement, & avec tant d'injustice en Castille. Il ne fit toutefois encore aucunes menaces, & ne marqua point qu'il eust dessein d'en venir à la guerre. Mais Alfonse fut averti qu'ils y préparoit, & que ce Prince ambitieux s'il en fut jamais, estoit ravi d'avoir cette occasion d'envahir le Royaume de Castille. En effet, plusieurs crurent que si la revolté des Maures du Royaume de Valence ne fut arrivée dans cette conjoncture, il alloit porter au plutôt la guerre en ce Royaume.

Ibid.
Cap. 4.

D'autre part, le Roi de France faisoit de grandes instances auprès du Roi d'Arragon, pour obtenir de lui, que les deux Princes ses neveux eussent la liberté de passer en France : à quoi les Ambassadeurs de Castille s'opposoient de toutes leurs forces ; & rien ne flattoit plus la vanité du Roi d'Arragon, que de se voir ainsi comme l'arbitre de deux Rois, qui faisoient tous leurs efforts pour le gagner. Il les tint long-temps en suspens, paroissant tantost pencher d'un costé, & tantost de l'autre. Tout se termina à rendre au Roy de Castille la Reine sa femme, qui n'auroit peut-être pas trouvé sa sécurité à retourner avec son mari, si le Roy d'Arragon n'eust eu toujours en son pouvoir les deux Princes. Ils les fit renfermer dans le Chasteau de Xativa au Royaume de Valence, & ils y furent long-temps prisonniers ; de sorte qu'ils furent plus maltraitez par celui qui s'estoit déclaré leur protecteur, qu'ils n'avoient esté en Castille par leur ennemi & l'usurpateur de leur Couronne. Blanche leur mere vint de France en Arragon pour obtenir leur liberté : mais elle ne put rien gagner sur l'esprit d'un Prince naturellement ennemi de la Maison de France, & qui meditoit apparemment dès-lors de

grands desseins contre le Roy de Sicile.

Cette Princeesse fut donc obligée de revenir en France, sans avoir rien fait, bien resoluë d'animer le Roy son frere à la guerre contre l'Espagne, pour la délivrance de ses enfans, & pour leur faire rendre justice.

Le Roy instruit par sa propre experience de la difficulté qu'il y avoit à porter la guerre au-delà des Pyrenées, & de plus sollicité de faire la Paix par le Pape Nicolas III. Successeur de Jean XXI. ne prit pas sur cela une résolution aussi prompte, que Blanche l'auroit souhaité, d'autant plus qu'il apprit la Ligue que le Roy d'Arragon avoit conclue avec le Roy de Castille : car ce Prince fit comprendre au Roy d'Arragon, que le Royaume de Navarre étant Frontiere de ses Etats, aussi-bien que de ceux de Castille, il estoit de leur interest commun d'empêcher que les François ne poussassent plus loin leurs conquêtes de ce costé-là. De sorte que ces deux Princes remettant leurs querelles particulieres à un autre temps, s'unirent tous deux contre la France. Ce ne fut pourtant qu'une Ligue défensive ; parce que les Arragonnois & les Castillans avoient toujours la guerre avec les Maures tantost vaincus, & tantost victorieux, & n'estoient pas en estat d'attaquer la Navarre.

Cependant les négociations continuoient, & le Roy proposa de se contenter pour les droits de ses neveux, qu'on leur fist au moins quelque part de la succession de Castille. Sur cette proposition, il fut résolu que le Roy de France & le Roy de Castille s'aboucheroient, dans l'esperance de pouvoir convenir plus facilement, en traitant immédiatement par eux-mêmes, qu'en négociant par leurs Envoyez. Le Roy s'avança jusqu'à Sauveterre. dans les Pyrenées avec une Armée, &

1278.

Ibid.

Epist. Nicol. III. ad Philipp. apud Raynald. ad an. 1277. Ibid.

1279.

Conferences inutiles à ce sujet.

An. 1279.

le Roy de Castille jusqu'à Bayonne. Mais Dom Sanche de Castille se défiant de la facilité du Roy son pere, qui après tout, avoit encore de la tendresse pour ses petits-fils, fit en sorte par les amis qu'il avoit dans le Conseil, qu'on ne pût s'accorder touchant le lieu & la maniere de l'entrevûe entre les deux Rois. Il fut seulement résolu, que Charles Prince de Tarente, fils du Roy de Sicile, porteroit les paroles de part & d'autre. Cette négociation ne réussit pas mieux que les précédentes, par les artifices de Dom Sanche, qui faisoit naître des difficultés sur tout. Le Roy se relâcha jusqu'à demander seulement, qu'on donnât à l'aîné des deux Princes la Ville de Jaen en Andaloufie avec ses dépendances, à condition qu'il la tiendrait en Fief de la Couronne de Castille. Cette proposition, toute défavantageuse qu'elle estoit aux Princes, fut encore rejetée. On tint d'autres Conférences à Bourdeaux, en presences des Legats du Pape, mais toujours inutilement.

Surita.

Mariana.

Epist. Nicol.
III. ad Al-
fons. apud
Raynald. ad
an. 1279.

1280-
Ibid.

Le Roy d'Arragon ne laissa pas d'offrir sa médiation, que le Roy accepta. Ils eurent une entrevûe à Toulouse; mais on n'y put convenir de rien. Il paroissoit que les Rois d'Espagne s'entendoient pour tromper le Roy de France, & que toutes ces conférences n'estoient demandées que pour l'amuser. On traita dans celle-ci de la Seigneurie de Montpellier, sur laquelle il y avoit quelque différent entre le Roy & Jacques Roy de Majorque & de Minorque frere du Roy d'Arragon. Cet article fut terminé par la cession que le Roy fit de ses prétentions sur cette Principauté en faveur du Roy de Majorque; son équité & sa droiture prévalant sur les sujets de mécontentement qu'il devoit avoir de la conduite des Rois d'Espagne. Mais les revolutions de Sicile causées par

les intrigues du Roy d'Arragon, & des interets plus chers au Roy que ceux de ses neveux, lui firent oublier ces Princes, & laisser le Roy de Castille en repos, pour tourner ses armes contre le seul Roy d'Arragon.

Pour bien entendre ce qui regarde cet événement, il faut se ressouvenir de ce qui se passa sous le regne de saint Louis touchant le Roïaume de Sicile, donné par le Pape Clement IV. à Charles Comte d'Anjou frere de ce Prince.

Revolution
en Sicile, con-
tre Charles
d'Anjou.

Charles conquit cet Etat sur Mainfroy, qui s'en estoit fait Roy, & qui fut tué à la bataille de Benevent. Mainfroy quelque temps auparavant avoit fait épouser sa fille Constance à Pierre d'Arragon, dont le pere vécut encore long-temps depuis, & qui par sa mort lui laissa la Couronne d'Arragon l'an 1276. Si-tôt qu'il fut sur le Trône, Constance sa femme le sollicita vivement de tout entreprendre, pour la remettre en possession du Roïaume de Sicile, enlevé à son pere, prétendant que le Pape n'avoit pu l'en priver, pour le donner à Charles d'Anjou.

Pierre d'Arragon, qui ne manquoit pas de courage, mais qui avoit encore plus de politique, vit bien que cette entreprise passoit sa puissance, & qu'elle échoueroit, s'il la tentoit à force ouverte; mais il estoit attentif à toutes les occasions qui se presenteroient d'y réussir par la surprise.

Charles d'Anjou regnoit depuis plus de quatorze ans en Sicile avec beaucoup de gloire, toujours fort attaché au S. Siege, comme le S. Siege estoit fort attaché à lui, leurs communs interets demandant cette mutuelle intelligence. Durant tout ce temps-là, il n'y eut point d'affaire importante, soit par rapport à l'Eglise, soit par rapport à l'Empire, où il n'entra.

1180.

Treſor des
Chartres
Layette An-
jou. 39.

traſt. Il eſtoit redouté de l'Empereur Rodolfe, & encore plus de Michel Paleologue Empereur de Conſtantinople: & Marie Princeſſe d'Antioche lui ayant cédé ſes droits ſur le Royaume de Jeruſalem, il en fit prendre poſſeſſion en ſon nom par Roger Comte de Saint Severin, qui en chaſſa ceux que le Roy de Chypre y avoit envoyez pour s'en emparer. Tout lui réuſſiſſoit; mais la dureté & l'ambition furent deux défauts qu'on reprocha toujours avec juſtice à Charles, & qui lui furent enfin très-funefteſ. La premiere parut non-ſeulement à l'égard de Conradin & de Frédéric d'Autriche, à qui il fit couper la teſte, après les avoir faits priſonniers dans la bataille qu'il gagna ſur eux, mais encore à l'égard de pluſieurs Seigneurs, qui avoient ſuivi leur parti, ou celui de Mainfroy. Au lieu de ſ'appliquer à les gagner, il les mépriſa & les maltraita. Ses Sujets tant Napolitains que Siciliens, que Mainfroy & l'Empereur Frédéric avoient fort chargez, l'avoient reçu avec joie, dans l'eſperance d'en eſtre traitez avec plus de douceur; mais les guerres qu'il eut à ſouteſtenir, & les vaſtes deſſeins qu'il avoit formez, ne lui permirent pas de les ſoulager; & quelques avis que lui donnaſſent ſur cela les Papes, il ſuivit toujours ſon genie hautain & imperieux, qui lui faiſoit mépriſer les murmures des Peuples.

Autant que cette conduite lui faiſoit d'ennemis au dedans de ſon Etat, autant le deſir d'accroître ſa puissance lui en ſuſcitoit au dehors. Michel Paleologue eſtoit celui qui avoit le plus à craindre de Charles, & qui eſtoit en même-temps le plus capable de lui nuire. C'eſtoit un Prince vaillant, politique, entreprenant, qui avoit reconquis Conſtantinople, & l'on diſoit alors, que ſi l'Italie n'a-

voit pas eu Charles, Michel Paleologue l'auroit conquiſe, & que ſi l'Empire d'Orient n'avoit eu Michel Paleologue, il auroit ſuccombé ſous les efforts du Roy de Sicile. Michel après tout, ſouhaitoit la paix, mais Charles vouloit la guerre. Ce Prince, comme j'ai déjà dit, avoit marié ſa fille Beatrix avec Philippe fils de Baudouin Empereur détrôné de Conſtantinople, dans le deſſein de prendre en main les droits de ſon gendre, & de chaſſer Michel du Trône. On voit un Traité de Ligue entre Philippe, le Roy de Sicile, & les Venitiens, datté de l'an 1281. pour l'exécution de ce deſſein. Ce fût cette même année, & apparemment pour prévenir les efforts de cette Ligue, que celle qui ſe fit contre Charles même, & qui ſe ménageoit depuis quelque temps, éclata.

L'intrigue fut conduite avec une adreſſe & un ſecret admirable, par un Seigneur de la Champagne d'Italie, nommé Jean Procida, du nom d'une petite Ile de ce païs-là, qui lui appartenoit, & dont Charles l'avoit dépouillé, pour avoir ſuivi le parti de Mainfroy.

Le deſir qu'il conçut de ſ'en venger, quelque violent qu'il fuſt, ne lui en fit point précipiter l'exécution. Il ménagea ſecretement & à loisir l'eſprit de divers Seigneurs de Naples & de Sicile mécontents du Gouvernement; & après ſ'eſtre aſſuré de leur diſpoſition, il ſ'en alla à Conſtantinople trouver Paleologue, à qui il donna avis de la Ligue de Charles & des Venitiens contre lui, des préparatifs qui commençoient à ſe faire pour ce ſujet, & de la puissante Flotte qu'on équipoit en Italie. Il lui fit comprendre le grand danger qu'il alloit courir, ſ'il ne détournoit cette tempeſte, & que le moyen le plus certain d'en venir à

D d d

1280.
Nicephor.
Greg. l. 54

1281.
Treſor des
Chartres.
Layette,
Empereurs
de Conſtanti-
nople 9.

Ligue faite
contre ce
Prince.

1281.

bout, estoit de donner au Roy de Sicile de l'occupation chez lui. Il s'offrit, pourvû qu'il fut secondé, à faire revolter une partie des Estats de ce Prince. Il ajouta qu'il avoit déjà concerté la chose avec un grand nombre de Gentils-hommes; que le Peuple, dans la disposition où il le sçavoit, n'auroit pas plustost des Chefs, que sans tarder, il courreroit aux armes; que le Roy d'Arragon n'attendoit que l'occasion, pour faire valoir ses prétentions sur le Royaume de Sicile; que dès qu'on lui auroit fait l'ouverture d'un tel dessein, il y donneroit de tout son cœur, qu'il falloit lui écrire, & le presser d'armer, qu'il n'estoit point nécessaire que l'Empereur lui-même fît un armement extraordinaire, & que pourvû qu'il fournît de l'argent autant qu'il en faudroit pour soutenir & pousser cette affaire, il lui répondoit du succès.

Paleologue dans les entretiens qu'il eut avec Procida, le trouva d'un caractère tout propre à conduire une entreprise de cette importance. Il vit un homme de teste & de résolution, animé par le desir de se venger, accrédité parmi la Noblesse de Sicile, adroit, insinuant, fécond en expédients, agissant avec flegme & sans précipitation. Il lui promit que l'argent ne lui manqueroit point. Il le fit partir, pour aller trouver le Roy d'Arragon, & le chargea de traiter avec ce Prince, lui donnant pour adjoint dans cette négociation un Génois nommé Benoît de Zacharie.

Le Traité fut bien-tost conclu, & il paroît que Procida n'avoit proposé la chose à Paleologue, qu'après en estre convenu avec le Roy d'Arragon; car il s'estoit retiré en Espagne durant sa disgrâce, & ce Prince, dont il estoit beaucoup estimé, lui avoit

fait de grands biens, qui le dédommageoient de ceux que le Roy de Sicile lui avoit enlevés.

Les conjonctures estoient d'autant plus favorables pour les Conféderez, que le Pape Nicolas III. qui estoit de la Famille des Ursins, haïssoit les François, & en particulier le Roy de Sicile, parce qu'il avoit refusé de donner sa fille en mariage à un des neveux de ce Pape. On en trouve encore une autre raison; c'est que ce Prince plusieurs années auparavant, voulant exterminer le parti de Conradin, avoit fait couper la teste à un Gentilhomme, qui avoit épousé la niece de Nicolas avant son Pontificat. Dès qu'il fut Pape, il fit paroître son chagrin contre le Roy de Sicile, en lui ôtant le Vicariat de l'Empire en Italie, & en l'obligeant de lui promettre de se défaire aussi du Sénatoriat de Rome, conformément au Traité passé entre Clement IV. & ce Prince, lorsqu'il fut fait Roy de Sicile.

Procida estoit si persuadé de la mauvaise disposition du Pape envers Charles, qu'il ne fit point de difficulté de s'ouvrir à lui, sur le dessein du Roy d'Arragon. Il l'entretint auprès de Viterbe, & de-là avec son agrément, il passa en Sicile déguisé en Cordelier, pour animer la Noblesse & le Peuple à une revolte generale.

La chose se traita avec tant de secret, que Charles n'en eut pas le moindre soupçon; mais peu s'en fallut que la mort du Pape qui arriva sur ces entrefaites, ne fît échouer l'entreprise: car le Successeur de Nicolas III. fut Martin IV. François de Nation, natif de Touraine & ami de Charles, à qui il confirma la dignité de Sénateur de Rome, & de plus à la sollicitation de ce Prince, il excommunia Paleologue, pour sa rechûte dans le Schisme nonobstant la réunion des Eglises d'Orient & d'Occident, qui

1281.

Appuyée par le Pape.

Th. Fa sel-
lus. l. 8.
cap. 4.
Chroniq.
MS. de Saint-
te Geneviève.Procida dé-
guisé en Cor-
delier excite
les Siciliens à
la revolte.Jordanus
MS. Var.Mariana
l. 14, c. 6.Jordanus
Prolemæus
Lucensis.

avoit esté resoluë au Concile General de Lion.

Procida voyant les choses en cet état, n'eut garde de faire au Pape la même confidence qu'il avoit faite à son prédecesseur; mais il ne laissoit pas d'augmenter & d'animer sous-main son parti, le Roy de Sicile demeurant toujours dans la même securité, lorsque tout se dispoit pour sa perte. Néanmoins l'armement extraordinaire du Roy d'Arragon, dont il eut avis, lui donna quelque défiance. Le Pape à sa priere, fit tout ce qu'il put pour pénétrer les desseins de ce Prince; mais il n'en put rien découvrir, & enfin il lui écrivit, pour le prier de le tirer d'inquietude là-dessus. Le Roy d'Arragon lui répondit, qu'il ne devoit rendre compte à personne des affaires qui regardoient son Etat, & qu'il se couperoit lui-même la langue, s'il n'étoit pas aussi seur qu'il l'estoit, que son secret ne lui échaperoit jamais. Il répondit de même à l'Envoyé de France, sur une pareille demande. Cette réponse ne fit qu'augmenter les inquietudes du Roy de Sicile & les soupçons du Pape, qui ne pouvant faire autre chose, employa toute son autorité spirituelle contre les ennemis declarez ou cachez du Roy de Sicile. Il renouvella les anathêmes contre l'Empereur Michel Paleologue, & en fulmina en même-temps contre tous ceux qui auroient quelque commerce avec lui, de quelque rang ou condition qu'ils fussent.

Jordanus
Mariana.
l. 14. c. 6.

Apud Ray-
nald. ad
an. 1282.

Ptolemæus
Lucensis,

Ces foudres tomboient principalement sur le Roy d'Arragon; mais il n'en fit aucun semblant. Pour mieux couvrir son dessein, & diminuer la défiance du Pape & de Charles, il répandit le bruit que son armement Naval estoit destiné contre les Maures d'Afrique, & le fit même dire au Pape par ses Envoyez. On le crut ainsi, lorsqu'on le vit faire voile vers Bonne,

qui estoit l'ancienne Hippone sur les costes d'Afrique, & descendre sur celles de Tunis; mais il se rapprocha aussi-tost d'Italie, sçachant que la conjuration estoit presté d'éclater en Sicile.

En effet, Procida avoit si bien lié la partie, qu'il estoit impossible que la chose manquast, pourvû que le secret ne fust pas trahi, & certainement on doit regarder comme un prodige en cette matiere, qu'il ne le fut pas, vû qu'il avoit esté confié à un nombre infini de gens & de toutes conditions.

Quoique les François ne fussent guerres sur leurs gardes dans toute la Sicile, on apprehenda que nonobstant la surprise, il n'en coûtast bien du sang aux conjurez. C'est pourquoi, pour l'exécution, on prit le temps où les plus défiants auroient crû estre le plus en seureté. On choisit le propre jour de Pâques, qui estoit cette année-là le vingt-neuvième de Mars. Le signal fut le son des cloches pour les Vêpres; ce qui fit depuis passer en Proverbe les Vêpres Siciliennes. Dès que les cloches eurent commencé à sonner, on se jeta de tous costez sur les François, sans distinction d'âge, de sexe, d'état, de condition, sans nul égard ni à la parenté, ni à l'alliance, tout fut passé au fil de l'épée, ou asfommé, ou étranglé, ou noyé, ou brûlé; car il en périt par tous ces genres de mort. La cruauté alla jusqu'à ouvrir le flanc des femmes qui estoient grosses des François, pour ne pas laisser dans l'Isle le moindre reste de la Nation. On pardonna à un seul homme Provençal de naissance, appelé Guillaume des Porcellets, qui dans le Gouvernement d'une petite Place où il commandoit, s'estoit toujours distingué par son équité, par sa moderation, par sa douceur & par sa pitié, & qui fut en cette occasion redevable

1282.
Massacre ap-
pellé les Vê-
pres Sicilien-
nes.

1282.

Nombre des
Francois
massacrez.

de sa vie, à la seule impression extraordinaire que sa vertu avoit faite sur l'esprit des Peuples.

Selon quelques Historiens, le massacre commença à Palerme, dont les autres Villes, sur l'avis qu'elles en eurent, suivirent l'exemple. Selon d'autres, il se fit au même temps par tout, excepté à Messine, où Herbert natif d'Orleans, Lieutenant General de l'Isle en l'absence du Roy, contint pendant quelques jours les Habitans dans le devoir; mais il fallut enfin abandonner la partie. Il fut contraint de se retirer avec la Garnison, & de céder à la fureur du Peuple. On fait monter le nombre des François massacrez jusqu'à huit mille.

La nouvelle d'une si étrange révolution portée au Roy de Sicile, qui estoit alors en Toscane, le consterna; mais prenant sur le champ son parti, il envoya Charles Prince de Salerne son fils en France, vers le Roy son neveu, pour lui demander du secours, & ramassant promptement ce qu'il put de Troupes, il passa le détroit, entra en Sicile, & marcha droit à Messine, qu'il assiegea.

Le Pape ne manqua pas de le secourir de tout son pouvoir, d'autant plus que la Sicile estant un Fief du S. Siege, & que Charles en ayant reçu l'investiture du Pape Clement IV. cette revolte estoit autant contre le Saint Siege, que contre le Roy même. Le Pape Martin fit donc publier en Sicile une Constitution, par laquelle il défendoit à toutes personnes de quelque condition qu'elles fussent, de donner aucune aide aux Rebelles, menaçoit les Seigneurs, la Noblesse, les Villes, les Evêques, d'excommunication, d'interdit, de privation de Charges, de Benefices, de privileges, s'ils ne déferoient à sa Constitution, donnoit l'absolution de tous les sermens faits contre la fidelité due au Roy,

& exhortoit les Peuples à se reconnoître, & à rentrer dans leur devoir. Outre cela, il envoya Gerard Cardinal de Sainte Sabine en Sicile, & l'y constitua son Legat, avec un plein pouvoir de traiter avec les conjurez, & de pacifier toutes choses.

On ne pouvoit prendre de plus promptes ni de meilleures mesures pour réussir. Les Messinois prests à se voir emporter d'assaut, consentirent à capituler. Mais l'irrésolution de Charles gâta toutes ses affaires. D'abord il refusa les conditions sous lesquelles les Messinois lui firent offrir par le Legat de se rendre à lui; & ensuite la compassion de voir une si belle Ville abandonnée à la fureur du Soldat, lui fit différer l'assaut. Cependant le Roy d'Arragon, qui s'estoit approché des côtes, suivant les avis de Procida, arriva avec sa Flotte à Palerme: il y fut reçu des Peuples avec une joye qui ne peut s'exprimer, & reconnu pour leur Roy: & de-là sans tarder il marcha à Messine. Ce fut alors, mais trop tard, que Charles reconnut la faute qu'il avoit faite, d'avoir manqué de se rendre maître de cette Place. Son Armée n'estoit rien en comparaison de celle de Pierre d'Arragon. Il n'osa l'attendre, ni aller au devant de lui, & fut contraint de lever honteusement le siege. Il eut le nouveau chagrin d'apprendre, que Roger Doria Amiral de la Flotte ennemie, avoit pris, brûlé, ou coulé à fond quelques Vaisseaux qui lui estoient restez de la grande Flotte qu'il avoit préparée contre Michel Paleologue: les autres avoient esté saisis par les Rebelles dans les Ports de Sicile, ou brûlez par les ordres de Charles même, pour empêcher que les ennemis n'en profitassent.

Non seulement Charles se retira de devant Messine; mais même il sortit de l'Isle, & se retira en Calabre,

1282.

Jordanus
Ptolemaeus
Lucensis.
Joan. Villanus, &c.

Nangius in
Chronico.

Apud Ray-
nald. ad
an. 1282.

Nangius
de Gestis
Philippi.

Le Roy Charles
contraint
de quitter la
Sicile, se retira
en Calabre.

1182.

Cette retraite fut blâmée. On prétend qu'il en usa de la sorte par le conseil de quelques Seigneurs Italiens, & entre autres du Comte d'A-cerra, qui le trahissoient, & qui l'engagerent à quitter la partie, sous prétexte que les Villes de la Calabre paroissent vouloir imiter celles de Sicile; que sa présence estoit nécessaire pour les contenir, & qu'il ne seroit pas difficile de rentrer en Sicile, quand on auroit reçu les secours de France, & les autres qu'on attendoit d'ailleurs.

Il estoit vray après tout, que la Calabre pensoit à secoüer le joug des François; & même pour contenir les Peuples, le Pape ordonna au Cardinal Gerard, d'admettre en diverses Forteresses, qui estoient immédiatement soumises au Domaine du S. Siege, les Troupes que le Roy de Sicile jugeroit à propos d'y loger.

Le Pape voyant Charles chassé de Sicile, ne manqua pas d'excommunier le Roy d'Arragon, son Armée, tous ceux qui le secundoient, & toutes les Villes révoltées, & de lui défendre de prendre le nom de Roy de Sicile. Ce Prince de son costé envoya sommer Charles de la même chose, soutenant qu'en se rendant maître de la Sicile, il ne faisoit que rentrer en possession de l'heritage de la Reine Constance sa femme, qu'on avoit injustement usurpé. On écrivoit & on publioit des Manifestes de part & d'autre; mais ce n'estoit pas par des écrits, qu'une telle querelle pouvoit estre décidée.

Charles estoit toujours dans la Calabre, & attendoit avec impatience le secours de France, que Philippe lui avoit promis. Ce secours passa enfin les Alpes. L'Armée estoit nombreuse, & avoit à sa teste Pierre Comte d'Artois frere du Roy de France, Robert Comte d'Artois, Othelin Com-

te de Bourgogne, le Comte de Boulogne, Jean Comte de Dampmartin, Mathieu de Montmorenci, que beaucoup de Noblesse avoit suivis à cette expedition. Ils traverserent l'Italie sans aucun obstacle, & vinrent joindre le Roy de Sicile dans les Plaines de S. Martin en Calabre.

Cette Armée jeta la terreur parmi les ennemis, qui ne paroissent plus en Campagne en-deçà du Detroit, & se tenoient dans leurs Forteresses. Le Pape redoubla ses anathêmes contre le Roy d'Arragon, & accorda à tous ceux qui prendroient les armes pour Charles, les mêmes Indulgences qu'on accordoit à ceux qui s'enrôloient dans les Croisades pour la Terre-Sainte.

Le Roy d'Arragon, qui s'estoit moqué des foudres du Vatican avant l'arrivée de l'Armée de France, commença à les redouter davantage, persuadé que ces armes spirituelles reçoivent beaucoup de force des temporelles, & que la crainte de celles-ci reveille fort aisément les scrupules des Peuples qui résistent à celles-là. Soit donc qu'il appréhendast de se mesurer avec Charles, le voyant à la tête d'une Armée de François, soit qu'il commençast à se défier des Siciliens, allarmés de l'excommunication & de l'interdit, il eut recours à un artifice qui lui réussit.

Il fit dire à Charles, que pour épargner le sang d'une infinité de braves hommes, & la désolation de tout un Royaume, il estoit prest à vuider la querelle par un combat particulier; & que s'il vouloit, ils prendroient chacun cent Chevaliers pour combattre à leur tête dans un lieu neutre: que ce Traité estant ratifié par les deux partis, le vainqueur auroit sans contestation le Royaume de Sicile; & que celui des deux qui manqueroit au rendez-vous, seroit déclaré infame.

D d d iij

1283.

Apud Raynald.

Combat singulier proposé entre le Roy Charles & le Roy d'Arragon.

1283.

Nangius.

1283.
Nangius.

me, parjure, traître, indigne du nom de Roy, & condamné dans la suite à n'avoir pour tout équipage qu'un valet.

Le Roy d'Arragon connoissoit parfaitement le caractère de son ennemi, homme intrépide, & qui se piquoit beaucoup plus de bravoure que de politique. Il ne fut pas trompé dans son attente. Charles sans délibérer, accepta le défi; on convint du lieu du combat, & l'on choisit une Campagne auprès de Bourdeaux, dans les Terres du Roy d'Angleterre, où les deux Rois, chacun avec sa Troupe, se trouveroient le premier de Juin. La convention fut confirmée par serment de part & d'autre, & le Roy d'Angleterre devoit estre témoin & l'arbitre du combat.

Le Roy d'Arragon avoit par là tout ce qu'il prétendoit, qui estoit de ralentir l'ardeur de l'Armée Françoisse, & de l'empêcher d'entrer en Sicile, avec espérance de la voir ruiner par les maladies, que la chaleur de l'esté ne manqueroit pas d'y causer. Lorsque le Pape eut appris la résolution de Charles, comme il avoit des vûës bien plus solides que lui, il en fut vivement touché, & fit tout son possible pour l'en détourner. Rien n'est plus sensé que la Lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, en réponse à celle que ce Prince lui avoit écrite, pour l'avertir de ce Traité.

Apud Raynald.

Le Pape s'efforça de le rompre.

Il lui représentoit que la mauvaise situation où se trouvoit le Roy d'Arragon, l'avoit obligé à proposer ce moyen de terminer la guerre; qu'il sentoît sa foiblesse, & le peu de fond qu'il pouvoit faire sur des rebelles déjà ébranlez, & qui trembloient aux approches d'une Armée florissante; que c'estoit perdre tout l'avantage qu'il avoit sur ce Prince, & se rendre égal un ennemi beaucoup plus foible que lui, en abandonnant tout au ha-

zard d'un combat particulier de cette nature, & qu'enfin en s'éloignant de la Sicile, il s'exposoit au danger de ruiner toutes ses affaires. Il luy ajoûtoit, que c'estoit un faux point d'honneur que de soutenir la mauvaise démarche qu'il avoit faite; que quoiqu'il eust confirmé ce Traité par un serment, il ne devoit point s'en faire un scrupule; qu'un tel serment estant un serment téméraire, contraire au bien de l'Eglise & de l'Etat, il ne l'obligeoit en aucune maniere; qu'en tout cas, il lui en donneroit l'absolution, & lui défendrait même, sous peine d'excommunication, de l'observer.

1283.

Le Pape, qui comprenoit parfaitement les conséquences de cette affaire, ne se contenta pas d'écrire à Charles de la maniere pressante que je viens de dire: mais encore il lui envoya le Cardinal Benoist de S. Nicolas, qu'on vit depuis Pape sous le nom de Boniface VIII. homme très-habile à manier les esprits, ami de ce Prince, qui avoit pour lui beaucoup de considération, & que le Pape chargea d'user de toute son adresse, pour le faire changer sur ce point.

Il ordonna pareillement au Cardinal Jean Cholet du Titre de Sainte Cecile, de publier en France un Decret de sa part, par lequel il declaroit nul ce Traité passé entre les deux Rois, les excommunioit tous deux, s'ils donnoient ce combat particulier, aussi-bien que tous ceux qui les aideroient de quelque façon que ce fust dans l'exécution.

Enfin il écrivit au Roy d'Angleterre, pour le prier de ne pas permettre que ce combat se donna sur ses Terres. Il le conjura non seulement de n'en estre ni le témoin, ni l'arbitre, comme les deux Rois supposoient dans leur Traité qu'il le feroit; mais encore de s'opposer à l'entrée de ces

1283.

Princes en Gascogne , le menaçant de l'excommunier , s'il les y recevoit.

Il falloit estre aussi entêté que l'estoit le Roy de Sicile , pour tenir contre cet empressement du Pape , & contre les raisons essentielles qu'il lui apportoit , & qu'il lui représenta de vive voix dans une entrevûe qu'ils eurent ensemble. Mais rien ne put l'ébranler : il disoit toujours qu'il y alloit de son honneur de ne pas manquer de parole en une pareille occasion. Il écrivit au Roy de France , pour le prier de lui faire faire à Paris les meilleures armes qu'il seroit possible , pour armer ses cent Chevaliers , ce qui fut aussi-tôt exécuté. Il pria le Comte d'Alençon & le Comte d'Artois , de se charger du soin de tout l'Armée , du Gouvernement de son Etat & de sa Famille , & se rendit à Bourdeaux au temps marqué. Le Roy d'Arragon partit aussi pour l'Espagne , laissant à Messine la Reine Constance sa femme avec son fils le Prince Jacques , à qui il destinoit la Couronne de Sicile.

Nangius.

Le Roy d'Arragon ne se trouve pas au rendez-vous.

Charles se présenta devant le Sénéchal du Roy d'Angleterre avec ses cent Chevaliers , prit Acte de comparution & de défaut contre le Roy d'Arragon , qui ne parut point. On dit néanmoins qu'il estoit venu la nuit précédente sans suite trouver le Sénéchal , pour faire sa protestation contre le Roy de Sicile & contre le Roy de France , qui lui dressaient , disoit-il , des embûches dans le chemin pour l'enlever. Il est vrai que le Roy s'estoit avancé vers Bourdeaux avec beaucoup de Noblesse , mais ce n'estoit nullement pour un tel dessein. Les Historiens Espagnols disent , que le Roy d'Arragon laissa entre les mains du Sénéchal son casque , son épée & sa lance , pour marque qu'il avoit comparu , & que ce fut le Séné-

chal qui l'avertit que les François le vouloient surprendre.

1283.

Quoi qu'il en soit , le Roy de France choqué de la conduite du Roy d'Arragon , & des bruits injurieux qu'il faisoit courir contre lui , donna un Corps de Troupes à Jean Nugnez de Lara : c'estoit un Seigneur Espagnol , qui ayant toujours esté très-attaché aux deux Princes de Castille opprimés par Dom Sanche , s'estoit réfugié en France. Il eut ordre de marcher en Navarre , & d'entrer de-là dans l'Arragon , où il ravagea tout le païs. Il trouva le Royaume assez dégarni de Soldats , pour esperer d'y faire des conquestes considerables. Mais il reçut ordre peu de temps après d'en retirer ses Troupes. Cet ordre fut envoyé par le Roy de concert avec le Legat & le Roy de Sicile , sur l'avis qu'il eut du dessein du Pape , de déclarer le Roy d'Arragon déchû de ses Etats , & d'en investir un des enfans de France.

Nangius.

J'ay déjà remarqué qu'il estoit autant de l'intérêt du S. Siege , que de Charles même , d'empêcher le Roy d'Arragon de s'emparer du Royaume de Sicile , cet Etat étant un Fief de l'Eglise Romaine ; & il auroit cessé de l'estre dès que le Roy d'Arragon en auroit fait la conquête. C'est pourquoi on estoit résolu à la Cour de Rome de ne rien épargner , pour empêcher que cela n'arrivast. Un des meilleurs moyens estoit de faire une puissante diversion en Espagne , pour obliger le Roy d'Arragon à lâcher prise en Italie.

Dans cette vûe le Pape fit une Constitution , où après avoir fait un détail des horribles violences & des extrêmes cruautés exercées dans la révolution qui venoit d'arriver en Sicile ; après avoir raconté les intrigues criminelles du Roy d'Arragon pour s'emparer de cet Etat , il le déclaroit

Le Pape le déclare déchû de ses Etats.

Apud Raynald. ad an.

1283.

1283.

déchû non seulement de tous les droits qu'il pourroit prétendre à ce Royaume, mais encore du Royaume d'Arragon, donnoit l'absolution à tous ses Sujets & à tous ses Vassaux, du serment de fidélité, mettoit tout le pais en interdit, & en accordoit la possession aux Princes Catholiques, qui pourroient s'en emparer. Cette offre ne pouvoit regarder que le Roy de France; car le Roy de Castille estoit alors en guerre avec son propre fils Dom Sanche, & il imploroit contre lui le secours du Pape, pour n'en estre pas opprimé.

Il les offre
au Roy.

Ce fut en effet au seul Roy de France que le Pape s'adressa, pour parvenir à mettre en execution ses anathêmes contre le Roy d'Arragon. Il ordonna au Cardinal Cholet d'offrir à ce Prince le Royaume d'Arragon & le Comté de Barcelonne pour un de ses fils, qui estoient neveux du Roy d'Arragon par leur mere Isabelle d'Arragon: mais auparavant il fit publier les motifs pour lesquels il s'estoit crû obligé de proceder de la sorte contre ce Prince.

Apud Ray-
nald.

Outre la grande part que le Roy d'Arragon avoit eue à la révolution de Sicile, & l'usurpation d'un Etat qui estoit un Fief du S. Siege, outre l'autorité que les Papes de ce temps-là s'attribuoient sur le temporel des Rois, le Pape Martin prétendoit en avoir un particulier pour disposer ainsi du Royaume d'Arragon. C'est que, selon lui, Pierre d'Arragon, ayeul de celui dont il s'agit ici, s'estant fait couronner à Rome par le Pape Innocent III. avoit rendu son Royaume tributaire du S. Siege, & lui avoit juré fidélité & obéissance pour lui & pour ses Successeurs; d'où il concluait, que le Roy actuellement regnant, ayant manqué à l'un & à l'autre, estoit tombé dans une espece de félonie, qui meritoit la déposition &

la confiscation de ses Etats.

Ce raisonnement, que les Jurisconsultes Arragonois n'avoient garde de trouver convaincant, parut l'estre au Roy de France, qui d'ailleurs avoit de justes raisons de faire la guerre au Roy d'Arragon; sçavoir, la captivité de ses deux neveux petits-fils du Roy de Castille, que ce Prince refusoit toujours de lui remettre entre les mains; & en second lieu, l'invasion de la Sicile sur un Prince de la Maison de France.

L'offre du Pape fut donc acceptée; mais le Legat prescrivit les conditions de cette donation, conformément aux instructions qu'il avoit par écrit du Pape sur ce sujet: voici les principales de ces conditions.

A quelles
conditions.

I. Que l'offre que l'on faisoit au Roy de France du Royaume d'Arragon & du Comté de Barcelonne pour un de ses fils, ne regardoit point l'aîné, qui devoit succéder à la Couronne de France, mais seulement les cadets, dont il pourroit choisir celui qu'il jugeroit à propos.

Apud Ray-
nald. ad an.
1283.

II. Que le Roy de France & celui de ses fils sur qui il feroit tomber son choix, feroient serment d'observer exactement tous les articles du Traité, & de ne préjudicier en rien aux droits de l'Eglise Romaine, non plus qu'à ceux de l'Eglise & de la Ville de Tarragone.

III. Que ni le Roy élu, ni ses Successeurs, ne sépareroient jamais le Royaume d'Arragon du Comté de Barcelonne; que les seuls enfans légitimes pourroient estre héritiers de cette Couronne, & entre ces enfans légitimes, le seul aîné, à l'exclusion de tous les autres.

IV. Qu'au défaut de mâles, la fille aînée succéderoit; que si au temps qu'elle succéderoit, elle n'estoit pas mariée, & qu'elle voulust se marier, elle seroit obligée d'épouser un Catholique.

1283.

tholique, & un homme attaché aux intérêts de l'Eglise Romaine : que si elle en usoit autrement, ou que son mari après l'avoir épousée, perdît son attachement pour l'Eglise Romaine, en ce cas l'administration du Royaume seroit dévolue au Saint Siege.

V. Que si celui des fils du Roy, qui seroit choisi, ou son Successeur, mourroit sans enfans, le Roy Philippe ne leur succéderoit pas, non plus que l'heritier de la Couronne de France ; mais qu'en ce cas, le Roy pourroit substituer un autre de ses fils ; ou s'il n'en avoit qu'un, ou qu'il n'en eust plus, il lui seroit libre de choisir un Prince de sa Maison, pourvu qu'il fust son parent du moins au quatrième degré.

VI. Que le Roy seroit obligé de faire ce choix dans l'espace de trois mois, depuis qu'il auroit eu connoissance de la mort de celui qui seroit alors sur le Trône d'Arragon ; que s'il ne nommoit pas de successeur dans cet espace de temps, il seroit libre au Pape de nommer un des fils de France tel qu'il voudroit, ou un des Princes de la Maison Royale jusqu'au quatrième degré ; & que s'il n'y avoit plus ni de fils de France, ni de parens du Roy au quatrième degré, le Saint Siege auroit droit de choisir ailleurs, & par-tout où il voudroit, un Roy pour le Royaume d'Arragon.

VII. Que le Royaume d'Arragon & le Comté de Barcelonne ne pourroient jamais estre possédez par un Prince ou par une Princesse, qui posséderoient en même-temps ou le Royaume de Castille, ou le Royaume d'Angleterre, ou le Royaume de France ; qu'en cas que ces Couronnes vinssent par succession à celui ou à celle qui seroit sur le Trône d'Arragon, ils seroient obligez d'opter ; &

Tome III.

1283.

que s'ils préféreroient une autre Couronne à celle d'Arragon, alors celle-ci reviendrait à la disposition du Saint Siege, qui la donneroit à qui il jugeroit à propos.

VIII. Que les Privileges des Villes & des Eglises seroient conservez en leur entier, & les injustices qui pourroient avoir esté faites par Pierre Roy d'Arragon, seroient réparées.

IX. Que ni le Roy de France, ni celui de ses fils, qui auroit esté investi du Royaume d'Arragon, ni aucun de ses Successeurs, ne pourroient traiter sans la participation & le consentement du S. Siege avec Pierre d'Arragon, ni avec ses fils, ni avec aucun Député de leur part, pour leur faire cession de la Couronne d'Arragon, ni d'une partie du Domaine de cet Etat.

X. Que le fils du Roy de France, qui seroit fait Roy d'Arragon, & ses Successeurs, seroient publiquement hommage & serment de fidelité au S. Siege pour cette Couronne. Que l'un & l'autre se feroit à chaque changement de Pape ou de Roy, avant que l'année fust passée depuis le couronnement du nouveau Pape, ou du nouveau Roy.

XI. Que le Roy élu & ses Successeurs payeroient tous les ans au S. Siege, le jour de Saint Pierre, cinq cens livres en petits deniers d'argent tournois : qu'ils seroient tenus de payer cette somme dès qu'ils se seroient rendus maîtres des trois quarts de l'Etat d'Arragon, quand même la quatrième partie resteroit encore dans la revolte. Que si le payement de cette somme se différoit plus de quatre mois, le Prince dès la même année seroit censé excommunié ; que s'il différoit encore quatre mois, tout l'Etat seroit soumis à l'interdit ; & que s'il différoit le payement au-delà des premiers six mois de la troisième

Ecc

1283.

année, il perdrait son droit à la Couronne.

XII. Que quand il seroit question de couronner le Prince, ou ses Successeurs, ils présenteroient une Requête au S. Siege, par laquelle ils lui demanderoient la Couronne, & un ordre exprès pour estre couronné par l'Archevêque de Tarragone. On laissoit néanmoins au fils du Roy qui devoit estre élu d'abord, la liberté de se faire couronner par le Cardinal Legat, qu'on avoit chargé de la négociation dont il s'agit, & de se faire sacrer par qui il jugeroit à propos; mais sans conséquence pour ses Successeurs, qui seroient astraits à suivre la manière qui vient d'estre marquée.

XIII. La formule de l'Hommage & du Serment de fidélité, que le Roy élu & ses Successeurs devoient faire estoit telle. Moy N. par la grace de Dieu Roy d'Arragon, & Comte de Barcelonne, faisant plein vasselage & hommage-lige à l'Eglise Romaine pour le Royaume d'Arragon, le Comté de Barcelonne, la Ville de Tarragone, son Territoire, ses districts & appartenances, sauf le droit desdites Eglises Romaine & de Tarragone, serai fidele & obéissant dès maintenant & pour toujours à Saint Pierre, & à Monseigneur le Seigneur Martin IV. Pape, & à ses Successeurs canoniquement élus, & à la Sainte Eglise Apostolique, Romaine, &c.

Le Legat avoit la permission du Pape de recevoir ce Serment du Prince qui seroit choisi par le Roy: mais outre le Royaume d'Arragon & le Comté de Barcelonne, Pierre d'Arragon possédoit encore le Royaume de Valence; le Pape le donna pareillement au Roy de France pour un des Princes ses fils, en lui en laissant aussi le choix; mais à condition, que si

dans un certain temps, dont on conviendrait, on n'attaquoit pas ce Royaume, le Pape ne seroit plus tenu au Traité, & en disposeroit selon sa volonté.

Le Pape écrivit sur toutes ces affaires aux Evêques de France, accorda au Roy les Décimes sur le Clergé pendant trois ans, pour les dépenses de la guerre, & le Traité fut ratifié dans un nombreux Parlement, que le Roy tint à Paris vers les Fêtes de Noël de cette année; peu de temps après le Prince Charles, second fils du Roy, fut déclaré Roy d'Arragon & de Valence, & Comte de Barcelonne. Ensuite le Cardinal fit prêcher la Croisade dans tout le Royaume pour l'expédition d'Arragon: beaucoup de Noblesse & de gens du peuple, & le Roy même se croisèrent.

Le Roy d'Arragon affecta de paroître mépriser tous ces efforts du Pape pour le perdre: & sur ce que le Pape lui fit défense de porter désormais le titre de Roy d'Arragon, il prenoit par raillerie celui de Soldat Arragonois, de pere de deux Rois, & de Maître de la Mer. Il ne laissa pas toutefois de prendre des mesures, contre ce qu'il pouvoit apprehender de la part de la France. Il protesta contre les procédures du Pape, & en appella au Pape futur. Il fit son possible pour engager Edoüard Roy d'Angleterre à se liguier avec lui contre la France: & c'estoit en effet le plus sûr moyen qu'il put prendre, pour faire une puissante diversion. Il lui proposa de marier Eleonor d'Angleterre fille de ce Prince, avec son fils aîné. Il tascha de gagner les Vénitiens à son parti, & quelques autres Princes ou Seigneurs d'Italie, dont en effet quelques-uns commencerent dès-lors à faire des courses sur les terres de l'Eglise.

Le Pape s'appliqua sur-tout à tra-

1283.

Nangius.

Mesures du
Roy d'Arra-
gon pour s'y
opposer.

Continuat:
Ricordani. Su-
rita, &c.
Epist. Martini
Papæ apud
Raynald.

Ibid.
Inventaire
des Chartres
T. I. Valois
N. 3.

1283. verfer le Traité du Roy d'Arragon avec le Roy d'Angleterre. Il écrivit fortement à Edoüard sur ce fujet ; & lui declara entre autres chofes dans fes Lettres, que la Princeffe Eleonor eftant parente au quatrième degré d'Alfonfe fils du Roy d'Arragon, le S. Siege ne donneroit jamais la difpenfe de ce mariage. Edoüard gagna du moins à cela, que le Pape ne le preffa pas fi fort d'aller en perfonne à la Terre-Sainte, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait.

Pour ce qui eft des Venitiens, ils furent partagez entre eux fur le parti qu'ils devoient prendre, & enfin le Roy d'Arragon fit enforte qu'ils ne louaffent point de Vailfeaux au Prince de Salerne fils du Roy de Sicile, qui avoit compté là-deffus, pour aller faire defcente en Sicile.

Mais ce jeune Prince eut lieu d'efperer, que les affaires de cette Ile prendroient un meilleur tour, par une démarche qu'il fit pour regagner les efprits des Siciliens, & de ceux que la crainte de l'Armée Françoisfe avoit empeschez de fe revolter en deçà du Détroit de Sicile quelque difpofition qu'ils euflent à le faire. En de pareilles conjonctures les Princes fe trouvent contraints d'abailfer la Majesté Royale, jufqu'à faire de fâcheufes avances. Charles, tout fier & tout hautain qu'il eftoit, fit propofer à fes Sujets par fon fils, de reformer fa maniere de gouverner, pourvû qu'ils vouluffent rentrer dans leur devoir.

La memoire de Guillaume II. Roy de Sicile, eftoit en veneration aux peuples de cet Eftat, parce qu'ils n'avoient jamais efté plus heureux que fous le gouvernement de ce Prince, fous lequel l'abondance & la paix avoient rendu la Sicile infiniment floriffante. Charles, en prenant poffeffion de la Couronne, avoit fait fer-

1283. ment d'observer les Loix & les Coûtumes eftablies fous ce regne. La neceffité de fes affaires, les guerres qu'il eut à foutenir, & fon humeur imperieufe l'avoient fait fouverent paffer pardeffus fon ferment. C'eftoit là la caufe des defordres, de la haine, & du foulevement des peuples.

Le Prince de Salerne, comme Lieutenant General pour fon pere dans fes Eftats d'Italie, publia une Conftitution, par laquelle Charles declaroit qu'il vouloit remettre en vigueur les ufages du Royaume de Sicile, tels qu'ils eftoient fous le regne de Guillaume II. abolir les coûtumes contraires, que le malheur des temps y avoit introduites, & s'en rapporter absolument au jugement du Pape, fur toutes les difficultez qui pourroient naître dans le reftabliffement de cette ancienne police.

Cette declaration fit un grand effet fur les Napolitains & fur les autres peuples du Royaume de Sicile en deçà du Fare ou du Détroit. Les principales Villes envoyerent au Pape des Députez, pour lui marquer la joye que leur donnoit l'efperance du rétabliffement de leur ancienne liberté, & pour le prier de travailler au plutôt à une affaire fi importante & fi avantageufe au Royaume de Sicile. Le Pape le leur promit, & chargea Gérard Cardinal de Sainte Sabine, de s'inftuire à fond de l'ancien droit du Royaume de Sicile, pour lui en rendre compte.

Cette nouvelle chagrina fort le Roy d'Arragon, qui en reçût peu de temps après une autre beaucoup plus fâcheufe. Ce fut la mort de Michel Paleologue Empereur de Conftantinople, fur l'amitié duquel il faisoit grand fond, & dont il efperoit recevoir de grands fecours : mais il eut fujet de fe confoler, lorsqu'il vit que tous les anathêmes lancez contre lui

Mort de Michel Paleologue Empereur de Conftantinople.

1283.

par le Pape, ne faisoient aucun effet sur ses Sujets d'Espagne; qu'on n'y gardoit nulle part l'interdit, & qu'il ne s'estoit pas fait en cette occasion le moindre mouvement dans ses Etats.

Cependant l'éloignement des deux Rois, dont l'un estoit en France pour équiper une Flotte, & l'autre en Espagne pour y maintenir ses peuples dans l'obéissance, faisoit qu'en Italie on estoit dans l'inaction. Les Troupes Françoises estoient campées ou cantonnées dans la Calabre, en attendant le retour du Roy de Sicile; & ce fut dans cet intervalle, que Pierre Comte d'Alençon, frere du Roy de France, y mourut d'une blessure, qu'il avoit reçue dans une rencontre auprès d'un lieu nommé la Canina.

Gesta Comitum Barcinonens. cap. 28.

1284.
Préparatifs des François contre les Siciliens.

Le Roy de Sicile ne put avoir sa Flotte prestee qu'à l'Automne; & en l'attendant le Prince de Salerne son fils, & les Généraux François, faisoient leurs préparatifs, pour passer dans l'Isle par le Détroit, en même temps qu'il y aborderoit par la pleine mer. Le Pape avoit envoyé au Prince de Salerne des secours considérables tant d'argent, que de Troupes, sous la conduite de Jean de Epa fameux Capitaine de ce temps-là, qui venoit de dompter un reste de la faction Gibelline, revoltée depuis peu contre le Pape. Toutes les mesures estoient assez bien prises pour serrer de près les Siciliens, si la témérité du Prince de Salerne ne les avoient pas rompus.

Nangius.

Le Roy de Sicile étant sur le point de partir de Marseille avec une bonne Flotte, avoit dépêché par mer des Couriers à son fils, pour lui recommander de ne point s'engager en aucun combat sur mer avec des ennemis, quoi qu'ils pussent faire pour l'y attirer, l'assurant qu'il seroit bientôt sur les Costes d'Italie en état d'empêcher les Arragonois d'y pa-

roître. Ces Couriers furent pris par les Armateurs du Roy d'Arragon: on lut les Lettres du Roy de Sicile, & on profita des lumières qu'elles donnoient.

1284.

Roger Doria Amiral de la Flotte d'Arragon, se mit en mer avec vingt-sept Galeres bien armées, & vint avec cette Flotte devant le Port de Naples défier les François au combat. Par malheur le Prince de Salerne s'y trouva, & comme il n'avoit point reçu les ordres que son pere lui avoit envoyez par mer, il crut qu'il y alloit de son honneur de ne pas souffrir l'insulte des Arragonois. Le Cardinal Legat fit tout son possible pour l'arrêter; mais il n'en put venir à bout. Ce jeune Prince sortit du Port avec plusieurs Vaisseaux qui y estoient tout équipés, & suivi de beaucoup de François, qui s'ennuyoient de demeurer si long-temps sans rien faire. Il s'avança vers la Flotte de Doria, pour la combattre; mais ayant affaire à un homme qui entendoit parfaitement la mer, où lui-même estoit très-peu habile, & étant peut-être trahi, comme on le soupçonna, par le Comte d'Acerra, & par quelques-uns des Pilotes, il fut bien-tôt défait & pris avec le Vaisseau qu'il montoit.

Les premiers sont bastus.

Nangius ad an. 1294.

Cette victoire, & la prise du Prince, donnerent autant de joye à la Reine Constance qui estoit à Palerme, qu'elle jeta de consternation dans l'Armée Françoisse. Cette Princesse scut en profiter. Elle avoit jusqu'alors fait inutilement tous ses efforts pour retirer sa sœur des mains du Roy de Sicile, à qui elle avoit esté livrée après la Bataille de Benevent, où Mainfroy avoit esté tué. Elle n'eut garde de manquer une si belle occasion de la délivrer, & voici comme elle s'y prit.

Elle renvoya sa Flotte devant Na-

1284.

ples avec le Prince de Salerne. Le Vaisseau qui le portoit s'avança devant les autres. Le Capitaine demanda à parler à l'épouse de ce Prince, disant qu'il avoit une proposition de la dernière importance à lui faire de la part de la Reine Constance. La Princesse de Salerne étant venue sur le bord de la mer, le Commandant du Vaisseau lui déclara, qu'il avoit ordre de lui demander la Princesse sœur de la Reine, & en cas qu'on ne la lui amenât pas sur le champ, de faire couper la teste en sa présence au Prince de Salerne; & on le fit paroître en même-temps sur le tillac prest à estre executé. Ce triste spectacle ne laissa pas le temps à la Princesse de délibérer; elle commanda aussi-tôt qu'on délivrât la prisonnière, & la fit conduire au Vaisseau; & malgré ses larmes & ses cris, on ramena son mari captif en Sicile.

Prothomæus
Lucensis.

Le Roy de Sicile arriva quatre jours après avec sa Flotte, & apprit en arrivant une si affligeante nouvelle. Il affecta en cette occasion une grande fermeté, & blâma hautement la témérité de son fils. Il entra dans Naples, où la défaite du Prince avoit causé une grande sédition contre les François. Il châtia quelques mutins, & laissa vivre ses Troupes à discretion dans la Ville. Il s'avança vers Reggio, & délibéra avec le Comte d'Artois sur le siege de Messine qu'il méditoit. Mais la saison étant déjà trop avancée, & l'esperance dont on le flatta de lui rendre son fils, lui fit différer cette entreprise, & desarmer sa Flotte dans le Port de Brindes, pour y passer l'hyver. On faisoit à ce sujet une question, si l'imprudence du pere, en acceptant le défi du Roy d'Aragon pour le combat particulier, avoit plus fait de tort à ses affaires, que celle de son fils; mais il est certain que l'une & l'autre contribue-

rent beaucoup à les mettre en un très-mauvais estat.

Après tout Charles estoit capable de les rétablir, secondé comme il estoit des forces du Royaume de France, & étant en parfaite intelligence avec le Pape, qui n'épargnoit ni argent, ni Troupes, ni excommunications en sa faveur. Mais la mort prévint ce Prince. Il fut attaqué au mois de Janvier d'une violente maladie causée par le chagrin, & en fut emporté en peu de jours à Foggia dans la Pouille en la soixante & dixième année de son âge, la vingtième depuis son investiture du Royaume de Sicile, & la huitième depuis l'acquisition du Titre de Roy de Jerusalem. On le transporta à Naples, pour y estre enterré; son cœur fut envoyé en France, & mis dans l'Eglise des Jacobins de Paris de la rue S. Jacques, où l'on voit encore ce reste d'inscription: *Li coer du grand Roy Charles, qui conquist la Sicile.*

Ce fut un des Princes, dont le mérite a fait dans l'Histoire le plus d'honneur à la Maison de France. La valeur & l'intrepidité furent ses vertus dominantes. Rien ne l'épouvantoit lorsqu'il s'agissoit d'acquiescer de la gloire. Il conquist le Royaume des deux Siciles à la pointe de l'épée; il se le conserva par la même voye, après que les intrigues de Conradin en eurent fait revolter une grande partie; & selon toutes les apparences, il fut venu à bout du Roy d'Aragon, si la mort ne l'eust prévenu. Son ambition démesurée lui fut fatale. Il persista toujours dans le dessein de s'emparer du Trône de Constantinople; c'est ce qui anima Michel Paleologue à le perdre, & sans l'appuy & l'argent de cet Empereur, jamais le Roy d'Aragon n'auroit osé rien tenter sur la Sicile. Plus de moderation dans sa conduite l'auroit rendu irréprocha-

E e e iij

1284.

Mort de Charles
d'Anjou.

1285.

Eloge de ce
Prince.

1285.

ble, & un peu moins de dureté dans son gouvernement auroit fait son bonheur & celui de ses Sujets, car il estoit sobre, chaste, pieux, magnifique, liberal: mais le sang d'un ennemi qu'il craignoit, lui coustoit peu à verser, & la misere des peuples ne le touchoit gueres, quand il estoit question de faire des conquestes: plus vigilant à la guerre, pour n'estre pas surpris par l'ennemi, qu'attentif à ce qui se passoit dans son État, pour prevenir ce qui pouvoit le troubler: se mettant peu en peine d'estre aimé de ses Sujets, & se persuadant trop aisément qu'ils le craignoient. Il estoit d'une haute & belle taille, fort & robuste, d'un air grave & majestueux. Tout paroissoit royal en sa personne. Il fut Comte d'Anjou & du Maine par son Apanage, Comte de Provence & de Forcalquier par son mariage, Roy des deux Siciles par la donation du Pape, & par conqueste, Roy de Jerusalem par la cession que Marie Princesse d'Antioche lui fit de ses droits sur cette Couronne, & Chef d'une posterité, qui monta dans la suite sur le Trône de Hongrie, & sur celui de Pologne.

Collenuccio.

Rien ne pouvoit arriver de plus heureux, pour le Roy d'Arragon, que la mort d'un si redoutable ennemi, dont il tenoit déjà le fils & l'heritier dans les fers: mais cette mort lui auroit donné beaucoup moins de joye, s'il avoit prévu que la sienne dût estre aussi proche qu'elle l'estoit, elle arriva en effet quelques mois après.

Mesures prises après sa mort pour maintenir la Sicile dans le devoir.

Epist. Mart. apud Raynald.

Ce Prince estoit dans ses États d'Espagne, tandis que la Reine Constance son épouse gouvernoit en Sicile. Charles en mourant avoit prié le Pape de confier l'administration de son État pendant la prison de son fils, à Robert Comte d'Artois, auquel le Pape joignit Gerard Cardinal de Sainte Sabine. L'un & l'autre agissant de

concert maintinrent les peuples dans le devoir, en attendant l'occasion de profiter de la guerre, que le Roy de France alloit faire en Espagne, pour tâcher de mettre son fils en possession de ce que le Pape avoit confisqué en sa faveur sur le Roy d'Arragon; & ce Prince de son costé, durant l'hyver de cette année-là, s'occupa à mettre son pais en estat de soutenir au moins la premiere attaque des François.

Il sollicita l'Empereur Rodolfe de faire quelque entreprise sur l'Italie, à l'exemple de ses Predecesseurs, pour y diminuer la puissance du Pape, & y attirer de nouvelles Troupes de France; mais ce Prince sage, qui estoit redevable au S. Siege de son elevation, & qui pensoit à assseurer l'Empire dans sa Famille, & estoit de plus alors occupé de la guerre contre les Suisses, ne lui donna que des complimens pour réponse. Il ne trouva pas plus d'empressement dans les autres Princes Allemans pour le secourir.

Mariana lib. 14. cap. 9.

Sanche Roy de Castille fut plus aisé à ébranler, parce qu'il avoit un interest essentiel à ne pas permettre que les François déjà maîtres de la Navarre, dont l'heritiere venoit d'épouser Philippe fils aîné du Roy de France, n'avancassent pas davantage en Espagne. Alphonse son pere, dont il avoit accablé la vieillesse de chagrin, en s'attirant malgré lui toute l'autorité du Gouvernement, venoit de mourir, & en mourant l'avoit deshérité. Il rétablissoit, par son Testament, dans leurs droits legitimes sur le Royaume de Castille, les Princes fils de son fils aîné & de Blanche sœur du Roy de France; & au défaut de l'un & de l'autre leur substituoit Philippe Roy de France, qui avoit droit à ce Royaume par son ayeule Blanche de Castille. Ces deux Princes, dont Philippe avoit déjà pris autre-

Nangius.

1285.
fois la cause en main, estoient toujours en la puissance du Roy d'Arragon, qui tenoit par là Dom Sanche en inquiétude. Ainsi il n'eut pas de peine à le faire consentir à une ligue contre la France. Ils s'aboucherent, & conclurent le Traité.

Mariana loc. cit.
Toutefois un Envoyé de France estant arrivé peu de temps après à Tolède, entreprit de le faire rompre. Il pressa Dom Sanche sur deux points. Le premier fut, de faire justice aux deux Princes fils de son frere aîné, en leur donnant au moins quelque part à la succession du Roy défunt; & le second, de ne point secourir contre la France le Roy d'Arragon, Prince tant de fois excommunié par le S. Siege. Il répondit, en présence de sa Cour, qu'il enverroient des Ambassadeurs en France, avec des pouvoirs très-amples, pour terminer les differens qu'il avoit avec le Roy au sujet de leurs communs neveux. Mais il pria en particulier l'Envoyé de France, de le bien mettre dans l'esprit de son Maître, en l'assurant de sa part, qu'on ne feroit point mécontent de lui dans la guerre d'Arragon, & il tint sa parole.

Gesta Comitum Barcinonens. cap. 28.
De plus les Maures d'Espagne & d'Afrique tenoient toujours alors les Castillans en allarmes. C'est pourquoi le Roy d'Arragon ne pouvoit pas esperer de grands secours de ce costé-là, quand même Dom Sanche auroit agi aussi sincerement avec lui, qu'il en faisoit semblant.

Le Roy d'Arragon avoit encore un ennemi, qui devoit lui estre redoutable estant joint au Roy de France. C'estoit Jacques son frere Roy de Majorque, Comte de Roussillon, de Cerdagne, & de Montpellier, qui espéra dans cette conjoncture rentrer en possession de quelques Places, que le Roy d'Arragon lui retenoit injustement. Il se ligu avec le Roy de

France, & obtint même du Pape Honoré IV. Successeur de Martin mort quelque temps auparavant, les Décimes de tous les biens tant Ecclesiastiques que Laïques dans l'étendue de ses Etats pendant trois ans, pour fournir aux frais de la guerre.

Il falloit donc que le Roy d'Arragon ne comptast que sur ses seules forces, sur la fidelité de ses Sujets, & sur la difficulté de penetrer dans son pays naturellement fortifié par les défilés des Pyrenées, & enfin sur son courage. Il le fit paroître en attaquant vigoureusement la Ville d'Albarin, je croi que c'est celle de Boria Ville du Royaume d'Arragon sur les frontieres de Navarre, & il l'emporta. Il assiegea aussi Tudèle sur la riviere d'Ebre, avant que le Roy de France eust passé les montagnes: mais il fut repoussé, & contraint de lever le siege par la brave resistance de Jean de Lara, qui s'estoit jetté dans la Place. Il n'entreprit rien depuis, & se tint à Sarragosse, jusqu'à l'arrivée de l'Armée de France sur les frontieres d'Espagne.

Philippe prévoyant la difficulté de cette expedition, avoit fait de grands préparatifs pendant toute l'année 1284. Il mit sur pied une Armée, & assembla une Flotte très-nombreuse. L'Histoire d'Espagne dit, que l'Armée de terre estoit de quatre-vingt mille hommes de pied, & de vingt mille chevaux; & la Flotte de six vingt tant Galeres, que Vaisseaux de guerre. Le Prince Philippe fils aîné du Roy, & Charles de Valois désigné Roy d'Arragon, furent de cette expedition, aussi-bien que le Cardinal Jean Cholet Legat du Pape en France. La Reine Marie de Brabant, que le Roy avoit épousée depuis la mort d'Isabelle d'Arragon, s'arresta à Carcassonne. Le Roy s'avança jusqu'à Narbonne, où estoit le rendez-

1285.

Epist. Honorii apud Raynald. ad an. 1285.

Mariana loc. cit. cap. 9.

Nouveaux
Préparatifs
de la France
contre le Roy
d'Arragon.

Nangius.
Mariana loc. cit.

vous general de l'Armée.

On marcha de là vers le Roussillon, & le Roy de Majorque vint trouver Philippe sur le chemin. Ils allerent ensemble à Perpignan, que le Roy d'Arragon avoit enlevé au Roy de Majorque, quelques années auparavant, & qui se rendit. On y tint conseil de guerre, pour délibérer par où l'on commenceroit d'attaquer le pais ennemi. On résolut d'aller à Elne Ville que le Roy d'Arragon avoit encore usurpée sur son frere. Les Habitans l'abandonnerent, & elle fut pillée & brûlée.

De là on prit le chemin d'une Ville, que nostre Historien appelle du nom de *Janua*, c'est-à-dire Porte, & que je crois estre aujourd'hui un Bourg ou Village appelé Port à l'entrée des Montagnes, proche du lieu où est basti le Chasteau de Bellegarde. Cette Ville, quoiqu'elle fut encore du partage du Roy de Majorque, ne le reconnoissoit plus pour maitre. Elle ferma ses portes, & il fallut la forcer. Elle coûta du monde, mais tout y fut mis à feu & à sang. Un Gentilhomme nommé le Bâtard de Roussillon, se retrancha avec quelques déterminez dans la Tour d'un Monastere, resolu de vendre sa vie bien cher. Il fit si bonne contenance, qu'il obtint une capitulation honorable, & fut bien reçu du Roy, à qui il ne fut pas inutile dans la suite.

Le Roy d'Arragon vit ce saccagement du haut de la montagne de Panissar, où il estoit campé, ayant derriere lui le Lampourdan. Il n'estoit pas assez fort pour s'opposer à ces premiers ravages, & se contentoit de détacher des partis pour harceler l'Armée Française: mais il l'attendoit au col de Panissar, l'unique chemin praticable pour entrer dans le Lampourdan, & prétendoit bien, ou l'empêcher de passer outre, ou la dé-

faire à plate-couture, si elle entreprenoit de forcer ce passage, qu'il avoit fait embarrasser de grosses pierres & retrancher en divers endroits. C'étoit en effet le parti le plus avantageux qu'il pût prendre, & qui lui eût apparemment réussi, sans ce Bâtard de Roussillon, dont je viens de parler, qui voyant l'embarras du Roy, vint s'offrir à le conduire par un autre chemin très-difficile à la verité, mais où il auroit le temps de faire passer une bonne partie de son Armée, pour prendre le Roy d'Arragon par derriere, avant qu'il se fust apperçû de sa marche.

Le Roy l'ayant écouté, & fait reconnoître les lieux, trouva la chose faisable. Il fit retrancher son Armée au pied des montagnes sur un grand front à la teste du col de Panissar & à la vûe de l'ennemi, en disposition à ce qu'il paroïssoit, de tenter le passage du défilé. Cependant ayant pris avec lui un corps de Troupes choisies, il se coula le long des Montagnes vers Banyuls du costé de la mer, sans estre apperçû, & arriva après une lieüe de marche au lieu marqué par le Bâtard de Roussillon. On monta avec beaucoup de peine à cause des brossailles, dont ce costé de la montagne estoit rempli; mais enfin on parvint au sommet. Dès que le chemin fut ainsi frayé par le Roy même, on fit défiler peu à peu l'Armée; de sorte que les ennemis furent surpris de voir tout à coup derriere eux des gens qu'ils croyoient n'avoir qu'en teste. Cette belle marche se fit le dix-huitième de Juin.

La surprise mit les Espagnols en déroute. Ils abandonnerent leur Camp avec précipitation, laissant tentes, bagages, vivres & munitions dont l'Armée profita. Le Roy la fit reposer trois jours aux environs du Monastere de S. Cyriaque, fort content de

Gesta Comi-
rum Barcino-
nensium cap.
28.
Nangius.
Vide Marca
in Marca His-
panica, pag.
20.

1285.

Nangius.

Ibid.

Belle marche
des François.Ils surpren-
nent les Espa-
gnols.Gesta Comi-
rum Barcino-
nens. cap. 28.

1285.

de s'estre ouvert l'entrée en Catalogne, & de pouvoir aisément avoir communication avec le Port de Rose, dont ses Galeres & ses Vaisseaux s'estoient saisis.

Le Roy d'Arragon se retira à Petra-lata* à trois lieuës de Rose; mais ne s'y croyant pas assez en sûreté, il quitta son camp dès qu'il scût que les François marchaient de ce costé-là, & recula jusqu'à Castello † sur la riviere d'Algura. Petra-lata fit mine de vouloir résister; mais les Habitans voyant qu'on se préparait à les attaquer dès le lendemain, emportèrent ce qu'ils avoient de meilleur, & mirent le feu à leur Ville. Les François s'en estant apperçus, y entrèrent promptement, arrêterent l'incendie, & s'y logerent.

Le Roy, dès le même jour qu'il arriva à Petra-lata, fit un détachement sous le Prince Philippe son fils aîné, pour aller se saisir de Figuières. L'affaut qu'on y donna fut bravement soutenu; mais les Bourgeois appréhendant d'estre forcez dans une seconde attaque, se rendirent par capitulation.

La presence de l'Armée Française, qui pouffoit toujours celle du Roy d'Arragon, & la prise de Figuières, firent un très-mauvais effet pour ce Prince sur l'esprit des peuples de ces quartiers-là. Il fut obligé de décamper de Castello, dont les Habitans se donnerent aux François. La Ville d'Empurias & tout le Comté en fit autant. Ce fut-là que Charles de Valois commença d'agir en Roy d'Arragon. Il donna le Comté d'Empurias à un Seigneur François, qui lui en fit hommage & serment de fidélité; & à la priere des Ecclesiastiques & de la Noblesse de tout ce Canton, il prit le nom de Roy, après avoir confirmé

toutes les coutumes & tous les privileges des Catalans. Alors le Roy de France s'estendit librement jusqu'à Besalu le long de la riviere de Fluvia, neuf ou dix lieuës avant dans les terres. L'Armée s'y reposa, & reçut un grand convoy, qu'Enguerrand de Bailleul Amiral de la Flotte conduisit au Camp.

Le Roy d'Arragon, qui n'osoit paroître en Campagne, devina aisément le dessein du Roy, qui estoit d'attaquer Gironne Ville fameuse, même de nos temps, mais que sa situation parmi des rochers d'un très-difficile accès rendoit alors bien plus considerable qu'aujourd'hui. Il en fit sortir tous les Habitans, qui n'estoient pas en estat de porter les armes, la remplit de Soldats & de Noblesse du pais, & en donna le commandement à Raymond de Cardonne brave & expérimenté Capitaine, qui lui promit de ne rien épargner pour répondre à l'estime qu'il témoignoit de sa valeur & de sa conduite en une si importante occasion. Il commença par ruiner les Fauxbourgs, de peur que les François ne s'en emparassent, pour faire plus aisément leurs approches, & se prépara à une vigoureuse défense.

L'Armée du Roy parut devant la Place la veille de S. Pierre, & l'investit. Raymond de Cardonne s'acquitta parfaitement de son devoir, & on n'avoit vû de long-temps si bien défendre une Ville assiégée. Cependant, malgré les frequentes sorties, le brûlement des machines des assiegeans, & la reprise de divers postes, qui avoient beaucoup coûté à prendre, on poussa un travail souterrain jusques sous la muraille, pour la saper. La mine étoit déjà fort avancée, lorsqu'on s'en apperçust dans la Ville. On contremina, & on rencontra enfin les mi-

1285.
Ibid.

Ils assiegent
Gironne.

Nicolaus Specialis. l. 2. cap. 1.

* Aujourd'hui Perelade.
Tome III.

† Aujourd'hui Castillon.

1285.

neurs, qui furent étouffez dans la mine avec l'Ingenieur, & tous les travaux furent ruinez. Le Roy en eut un extrême chagrin, ayant compté que l'effet de cette mine feroit rendre la Place; mais sur ce que quelques-uns lui représenterent la difficulté de l'entreprise, & l'incertitude du succès, il dit qu'il périroit au siege plutôt que de l'abandonner, & il fit serment de ne point retourner en France, qu'il ne se fust rendu maistre de la Place.

*Difficulté du
Siege.*

La difficulté du siege ne venoit pas seulement de la part des assiegez, qui continuoient de se défendre avec toute la vigueur possible; mais encore du costé de la Campagne, pleine de Partis & de Camps volans, que le Roy d'Arragon avoit dans les montagnes & dans tous les passages, depuis Rose jusqu'à Gironne; de sorte qu'il n'arrivoit presque point de convois au Camp sans combat. Une multitude effroyable de mouches d'une grandeur extraordinaire, faisoient périr une infinité de chevaux, soit par leurs piqueures, soit en s'insinuant dans leurs narines, où elles portoient la corruption; & outre cela, les chaleurs excessives causoient beaucoup de maladies dans le Camp, dont on ne pouvoit s'écarter, sans estre tué ou enlevé par les coureurs des ennemis.

Ibid.

Nangius.

Il se passa une action considerable le jour de l'Assomption de Nostre-Dame. Le Roy d'Arragon ayant sçu qu'il devoit venir de Rose un grand convoi au Camp, resolut de l'enlever, & voulut le faire en personne. Il s'avança dès la veille avec quatre cens chevaux & deux mille hommes de pied, & se mit en embuscade entre Bagnols & Gironne. On en eut avis par un espion, qui rendit un compte exact de la situation du poste que ce Prince avoit occupé. Comme Philip-

pe jugea bien que les Catalans, animez par la presence de leur Roy, ne manqueroient pas leur coup, si on ne les prévenoit, & qu'il falloit d'habiles gens pour tenir teste aux meilleures Troupes d'Espagne, il chargea de cette expedition le Connétable même Raoul de Nesle, Jean d'Harcourt Maréchal de France, & le Comte de la Marche, auxquels il ne donna pourtant que cinq cens Cavaliers choisis, soit qu'il appréhendast qu'un plus grand nombre ne fust découvrir leur marche, soit qu'à cause des défilez, il crut que plus de monde ne feroit qu'embarrasser, soit qu'il prétendist seulement soutenir le convoi, & empêcher le Roy d'Arragon de l'attaquer, quand il se verroit en danger d'estre lui-même chargé en queue.

Ils partirent vers la fin de la nuit, & arriverent à la pointe du jour à la vûe de l'embuscade. Le Roy d'Arragon voyant leur petit nombre, ne délibéra pas pour les aller attaquer. Le choc fut soutenu avec toute la bravoure & toute l'habileté, qu'on devoit attendre des deux Commandans François. Ils chargerent à leur tour, & mirent les Espagnols en déroute, & parmi ceux-ci il y eut plusieurs personnes de marque qui furent tuez. Pour ce qui est du Roy d'Arragon, les Auteurs François & Italiens disent qu'il y fut grièvement blessé, & que sa mort, qui arriva quelque temps après, fut causée par sa blessure. Les Espagnols disent le contraire, & nous le représentent à la teste de son Armée, donnant sur la queue des Troupes Françaises, quand elles sortirent quelque temps après de Catalogne. Je croy qu'il les faut croire; mais quoiqu'il en soit de cette circonstance, le Roy d'Arragon fut défait en cette occasion, & les François y perdirent très-peu de monde.

*Combat des
avantageux
aux Espa-
gnols.*

*Gesta Co-
mitum Bar-
cinonens.
Nangius
Joan. Vil-
lani.*

Après tout, cette action n'estoit *Reddition de*

1285.
la place assie-
gée.

Nangius.

Gesta Comi-
tum Barci-
non, loc. cit.

Suite de la
Campagne fu-
neste aux
Français.

point décisive pour le siege de Gironne. La famine commençoit à presser les assiegez ; mais la maladie faisoit de grands ravages dans le Camp des assiegeans , avec cette difference , que l'état des assiegez n'estoit pas connu au Roy , au lieu qu'il ne pouvoit cacher celui de son Armée à l'ennemi. Le Comte de Foix & un autre Seigneur nommé Raymond de Roger, estoient dans l'Armée du Roy. Ils estoient parens du Gouverneur Raymond de Cardonne. On les soupçonna même d'intelligence avec lui. Ils furent toutefois les mediateurs pour la reddition de la Place. Ils s'offrirent au Roy d'aller trouver le Gouverneur , pour l'engager à se rendre. Le Roy accepta leur offre. On convint de part & d'autre d'une cessation d'armes ; que le Gouverneur enverroit au Roy d'Arragon , pour l'informer de l'état de la Ville , & lui dire , que si dans huit jours elle n'estoit pas secourue , elle se rendroit. Le secours au bout de ce terme n'ayant point paru , la Place fut livrée la veille de la Nostre-Dame de Septembre. Il s'y trouva si peu de vivres , que la Garnison estoit sur le point de périr de faim ; & c'est ce qui fit soupçonner , que dans cette capitulation le Comte de Foix avoit autant eu égard aux interets de son parent qu'à ceux du Roy ; mais on s'estima encore trop heureux d'estre venu à bout de cette entreprise , & le Roy d'Arragon de son costé se consola d'autant plus aisément de cette perte , que la longue resistance des assiegez avoit sauvé le reste de la Catalogne , dont la Noblesse ne voulut jamais monter à cheval pour aller au secours de son Prince , à cause des censures que le Pape avoit fulminées contre lui.

Cette Campagne jusques-là avoit esté assez glorieuse , pour ne pas donner sujet au Roy de s'en repentir ; mais la fin en fut bien funeste. Avant

qu'on décampast , le Roy permit à la plus grande partie de la Flotte qui étoit à Rose , de retourner en France. Le détachement qui s'en fit fut attaqué en chemin par l'Amiral de Barcelonne nommé Marquet , qui après un combat assez sanglant , se rendit maître de trente des Vaisseaux François.

Le sort du reste de la Flotte demeurée au Port de Rose ne fut pas plus heureux. Dans le temps que l'équipage ne pensoit qu'à boire & à se divertir , l'Amiral Roger Doria la surprit , & secondé des Habitans de Rose , la ruina entièrement. Enguerrand de Bailleul Amiral y fut pris , & ne fut rendu qu'après avoir payé une grosse rançon. Aubert de Longueval Seigneur de marque y fut tué , & l'on accusa le Maréchal d'Harcourt qui ne l'aimoit pas , de l'avoir laissé périr , pouvant le secourir s'il avoit voulu. Les François se vengerent de la trahison des Habitans de Rose , en y mettant le feu avant que de partir.

Par la perte de la Flotte , on fut obligé d'abandonner les magasins de vivres qu'on avoit à Rose , & faute de ce secours , l'Armée commença à beaucoup souffrir de la disette. Les pluies survinrent , & rendirent les chemins impraticables , sur tout pour les équipages. Cependant les Arragonnois s'estoient saisis de nouveau du col de Panissar , & des autres avenues du Roussillon. Il fallut pourtant marcher de ce costé-là , après que le Roy eut fait rétablir les Fortifications de Gironne , & laissé des munitions avec une Garnison dans la Place.

Pendant la route , le Roy ayant jusqu'alors résisté aux chaleurs , aux fatigues , & au mauvais air , tomba malade , & ne pouvant plus souffrir le cheval , on fut contraint de le mettre dans une litiere. L'Armée prit son chemin par Castello & par Jonquie-

Fff ij

1285.

Ibid.

Leur Flotte
est surprise &
ruinée.

Nicolatus Spe-
cialis.

1285.

res, toujours harcelée par les ennemis. Mais quand ce vint au col de Panissar, on fut attaqué de toutes parts : on se fit passage l'épée à la main, mais avec une perte infinie. Les ennemis poursuivirent le Roy jusqu'à un lieu nommé Montesquiou, qui est presque à moitié chemin de Jonquieres & de Perpignan.

Mort du Roy.

Le Roy arriva très-malade à cette dernière Place, & y mourut le quinzième de Septembre, ou le vingt-troisième selon quelques-uns, & selon d'autres, le sixième d'Octobre * en la quarante & unième année de son âge, & la seizième de son regne, également regretté de son Armée & de ses autres Sujets, qu'il gouvernoit avec autant de douceur que d'autorité. Il avoit hérité de S. Louis son pere une grande piété, qui le portoit jusqu'aux plus rudes austérités. Son courage & sa fermeté dans ses entreprises militaires lui firent donner le surnom de **Hardi**.

Fragmentum
de vita Ludovici III.

Il fut marié deux fois. Il eut de sa première femme Isabelle d'Arragon sœur du Roy d'Arragon, Louis qui fut empoisonné, & dont j'ai raconté la mort, Philippe surnommé le Bel, qui lui succéda, Charles de France Comte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou, dont la posterité occupa long-temps le Trône de France, & Robert, qui mourut jeune. Il eut de sa seconde femme Marie de Brabant Louis Comte d'Evreux, souche des Comtes d'Evreux Rois de Navarre, Marguerite, qui fut mariée à Edouard I. Roy d'Angleterre, & Blanche qui épousa Rodolphe Duc d'Autriche fils aîné de l'Empereur Albert I.

Fâcheuses suites
de cette mort.

La mort du Roy fut bien-tôt suivie de la perte de sa conquête. Gi-

ronne investie & coupée de tous côtes, sans esperance de ressource, capitula & se rendit, à condition que la Garnison Française seroit reconduite en France. Le Roy d'Arragon ne survécut le Roy de France son beau-frere que de quelques semaines. Il mourut à Ville-franche au mois de Novembre, âgé de quarante-six ans. On dit que ce fut d'une débauche, n'ayant pu moderer jusqu'à l'entière guérison de sa blessure, la passion qu'il avoit pour une maîtresse. Ce fut un Prince également politique & guerrier, & des plus accomplis de son temps en ces deux genres de mérite, qui contribuent le plus à former l'idée d'un grand Roy. L'Archevêque de Tarragone l'assista à la mort, qui parut beaucoup plus chrestienne que sa vie ne l'avoit esté.

1285.

Mariana l. 4.
c. 9.Autres morts
considérables.

L'Europe depuis bien des années, n'avoit point vu tomber en un si petit espace de temps, tant de têtes couronnées. Alphonse Roy de Castille & de Leon mourut le premier. Il fut suivi de Hugues de Lusignan Roy de Chypre, qui se disoit aussi Roy de Jerusalem. Le Pape Martin IV. Charles d'Anjou Roy de Sicile, Philippe le Hardy Roy de France, Pierre Roy d'Arragon, Philippe Comte de Savoie, & Marguerite de Provence, Reine de France, mere de Philippe le Hardy, & femme de S. Louis. Cette Princesse nonobstant l'inclination & même le talent qu'elle avoit pour les affaires, ne paroît pas y avoir jamais eu grande part, ni durant le regne de son mari, ni durant celui de son fils, sous lequel elle fonda le Monastere des Cordelieres du Fauxbourg S. Marceau à Paris, où elle passa une grande partie de son veuvage, & où elle mourut au mois de Decembre de

* Dans l'Histoire du différend entre Boniface VIII. & Philippe le Bel, il y a une Lettre datée du jour de S. Mathieu, l'an 1285, & qui semble estre de Philippe le Bel, Cela supposé, il faut que Philippe le Hardy soit mort avant le 21. de Septembre.

1285.

l'année 1285. environ trois mois après la mort du Roy son fils.

Ce Prince outre le Comté de Toulouse, réunit ou ajoûta au Domaine de la Couronne, le Port de Harfleur & quelques autres Terres du Bailliage de Caux, qui lui furent cedez par Renaud Comte de Gueldres, à qui il donna en échange des rentes à prendre sur le Tresor qu'il avoit au Temple, & qui estoit à la garde des Templiers. On faisoit hommage-lige au Roy

pour ces rentes, comme pour des Fiefs, ainsi qu'on le voit par plusieurs Lettres de donation qui sont au Tresor des Chartres. Jean & Philippe de Nemours lui transporterent tous les droits qu'ils avoient sur cette Seigneurie, dont ils portoient le nom: & Gui de Montleon par un pareil transport, lui remit la Baronnie de Montmorillon en Poitou avec la Forest de Chavigni.

1285.

Au Tresor des Chartres cité par Sainte Marthe.

SOMMAIRE DU REGNE

D E

PHILIPPE IV. dit LE BEL.

Sacre du nouveau Roy. Etat des affaires de la France avec l'Espagne. Etat de celles de Sicile. Etat de celles de la France avec l'Angleterre. Accord du Roy d'Angleterre avec le Roy d'Arragon. Mort du Pape Honoré. Nicolas IV. lui succede. Le nouveau Pape confirme la Donation faite de la Sicile à un fils de France. Broüilleries en Castille. Guerre entre le Roy de Castille & le Roy d'Arragon. Negociations pour la paix. Conditions auxquelles elle fut conclüe. Mort du Roy d'Arragon. Cession faite au Pape de la moitié de la Ville d'Avignon. Guerre avec l'Angleterre. Quelle en fut la cause. Secours dont le Roy se fortifie. Negociations pour terminer ce differend. Elles n'ont point d'effet, & l'on se prépare à la guerre. Préparatifs des Anglois. Ils font descente en l'Isle de Ré. Ils assiegent Bayonne. Progrès qu'ils font en France. Avantages remportez sur eux par les François. Ceux-ci portent la guerre en Angleterre. Vains efforts du Pape pour la terminer. Le Roy porte la guerre en Flandre. Siege de Lille. Bataille près de Furnes, suivie de la prise de cette Ville par les François. Trêve entre les deux Rois. Prison du Roy d'Ecosse. Nouveau Traité entre les Rois de France & d'Angleterre. Differend entre le Pape Boniface VIII. & le Roy. Caractere du Pape Boniface VIII. Caractere du Roy. Canonisation de S. Louis. Nouvelles broüilleries entre le Pape & le Roy. Assemblée des Etats du Royaume, pour soutenir les Libertez de l'Eglise Gallicane. Lettre de la Noblesse au Sacré College. Autre de l'Etat Ecclesiastique. Autres des autres Ordres. Embarras du Pape à la reception de ces Lettres. Ce Prince appelle au

1286.

1287.

1288.

1289.

1290.

1291.

1292.

1293.

1294.

1295.

1296.

1297.

1298.

1299.

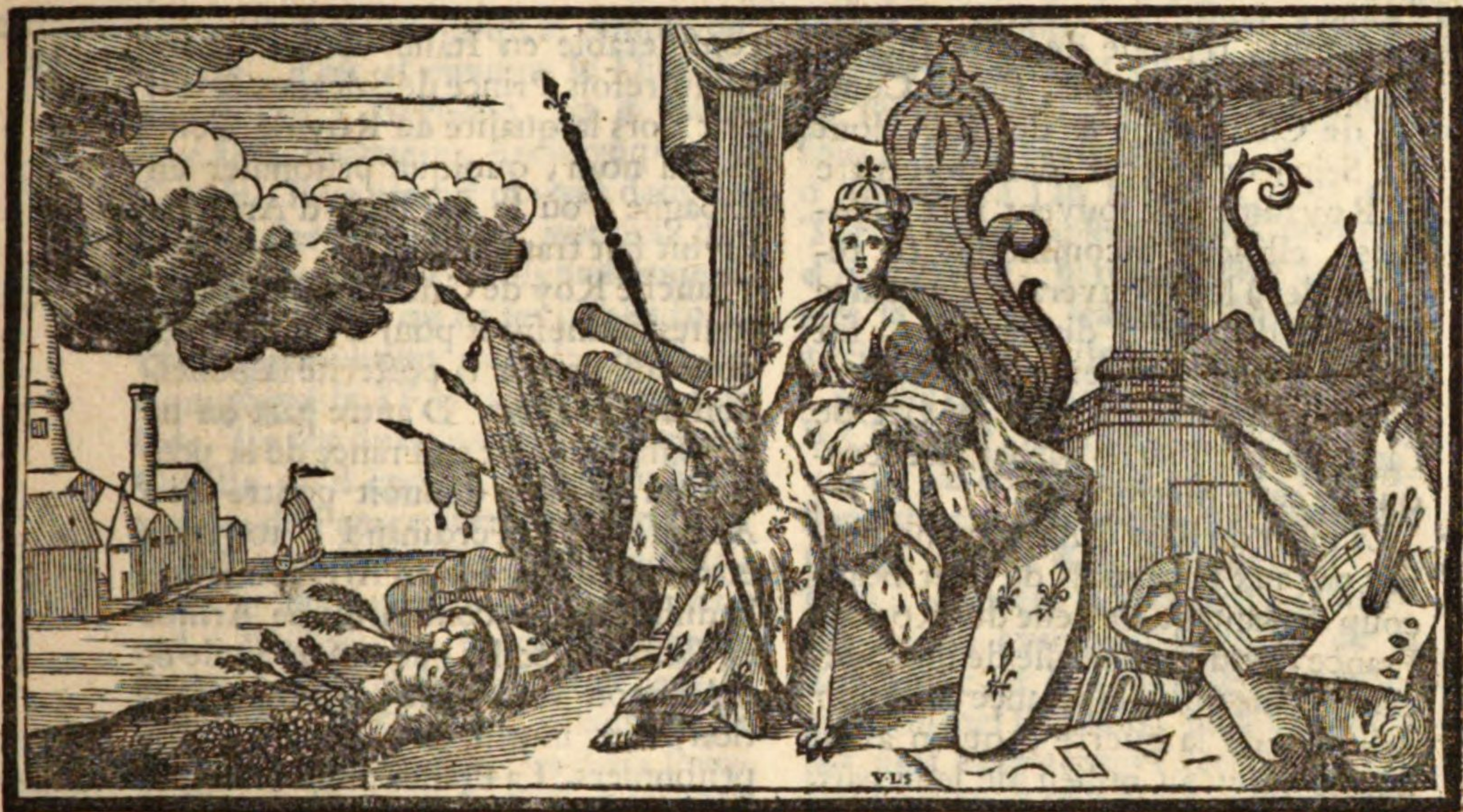
1300.

1301.

1302.

1303.

- Pape futur. Lettre Circulaire à cet effet. Le Pape s'en plaint par une Bulle. Le Roy le fait enlever. Le Pape est mis en prison & meurt. Nouveau Pape élu sous le nom de Benoist XI. Affaires de Flandre. Le Roy y fait un voyage avec toute la Cour. Réunion de la Flandre à la Couronne de France. Sédition à Bruges. Comment appaisée. Autre revolte à Gand. Les Habitans de cette Ville s'unissent à ceux de Bruges. Comment cette sédition fut appaisée. Elle se renouvelle par le moyen des Séditieux exilés. Massacre des François. Suite de ces desordres. Avantages remportez par les Flamans. Le Roy y envoie une Armée. Elle tente inutilement de forcer le camp des Flamans. Elle est mise en déroute. Suite de cette défaite. Trêve entre les deux partis. Elle est bien-tost rompue, & l'on continue la guerre. Le Roy envoie une nouvelle Armée en Flandre. Les Flamans surprennent le Camp des François. Action generale entre les deux Armées où les Flamans sont battus. Prise de Lille par les François. Negotiations pour la paix. Conditions du Traité. Le Roy retourne à Paris. Mort de la Reine. Le nouveau Pape leve les Censures fulminées contre le Roy. Mort de ce Pontife. Factions entre les Cardinaux pour lui donner un successeur. Election de Clement V. Il est Couronné en France. Etrange accident qui arrive en cette Ceremonie. Changemens que le Roy fait dans la monnoye. Préjudice que le Royaume en souffrit. Ressentiment du Roy contre la memoire du Pape Boniface. Comment éludé par le Pape Clement. Le fils aîné du Roy prend possession du Royaume de Navarre. Differend entre les Rois de France & d'Angleterre. Commencement des Lignes des Suisses. Suite du dessein qu'avoit le Roy de faire faire le procès à la memoire du Pape Boniface. Le nouveau Pape y consent. De quoi il estoit accusé. Comment ce procès fut terminé. La Ville de Lyon autrefois détachée du Royaume de France. Broüilleries entre les Bourgeois de cette Ville & l'Archevêque. Privileges accordez à l'Eglise de Lyon. Nouvelles broüilleries en cette Ville. Comment terminées. Concile de Vienne. Affaires des Templiers. Ce que c'estoit que ces Chevaliers. De quoi accusez. Ils sont tous arrestez. Informations faites contre eux. Horribles excès dont on les chargeoit. Avoüez par les principaux Chefs de l'Ordre. A quoi condamnez. Leur procès est revû au Concile de Vienne. Entiere abolition de cet Ordre. Justification de la conduite du Roy en cette affaire. Le Roy se croise pour la Guerre Sainte. Differend entre lui & le Comte de Flandre. Le Roy envoie une Armée contre les Flamans & la rappelle peu après. Raison de cette conduite. Chagrins Domestiques du Roy. Il tombe malade & meurt. Caractere de ce Prince. Reglemens qu'il fit pour la Justice. Autres Etablissmens sous son Regne. Louis X. lui succede.*
- 1304.
1305.
1306.
1307.
1308.
- 1309.
1310.
1311.
1312.
1313.
- 1314.



HISTOIRE D E FRANCE.

PHILIPPE IV. dit LE BEL.

1286.
Sacre du
nouveau Ro.



PHILIPPE IV. du nom, surnommé le Bel, pour la beauté de son visage, & l'agrément qui paroïssoit dans sa personne & dans ses manieres, joignit au titre de Roy de France celui de Roy de Navarre, à cause de sa femme Jeanne de Navar-

re, heritiere de cet Estat. Elle lui apporta encore les Comtez de Champagne & de Brie, qui appartenoint à Henry I. Roy de Navarre son pere, & de plus le Comté de Bigorre, que Simon de Montfort avoit donné à Thibaud II. Roy de Navarre, oncle maternel de cette Princesse. Ce fut là une grande augmentation de Domaine pour les Rois de France : mais

Invent. de
Trésor des
Chartres. T. 8.
B. gorre,

1286.

après tout, la partie de cette succession la plus importante, fut les Comtez de Champagne & de Brie, dont les Seigneurs placez dans le centre du Royaume, & souvent fort indociles, estoient incommodes & redoutables à leur Souverain. Ce Prince âgé alors d'environ dix-sept ans, fut sacré à Reims avec les ceremonies ordinaires, le fixième de Janvier de l'an 1286. par Pierre Barbet Archevêque de cette Métropole.

Etat des affaires de la France avec l'Espagne.

La mort du Roy d'Arragon ne permit pas aux Espagnols de tirer beaucoup d'avantage de celle du Roy de France, & de la jeunesse de son Successeur, hormis l'esperance de se voir délivrez de la guerre, qu'on avoit portée jusqu'au milieu de leur pais. Pour ce qui est de Jacques Roy de Majorque, qui s'estoit ligué avec la France contre le Roy d'Arragon son frere, il se trouva fort embarrassé; car le Roy d'Arragon, un peu avant que de mourir, avoit envoyé Alfonse son fils aîné avec Roger Doria, attaquer Majorque, & ils avoient heureusement executé leur entreprise : de sorte que Jacques en voulant reconquerir son Comté de Roussillon, avoit perdu la principale partie de son Royaume.

Etat de celles de Sicile.

Pareillement en Sicile, où la mort d'un des deux Rois eust dû naturellement porter coup, si elle n'eust pas esté suivie de celle de l'autre, tout demeura à peu près dans le même estat, à cause de la mort de tous les deux. Jacques le second fils du defunt Roy d'Arragon s'y fit reconnoître Roy, un peu avant qu'Alfonse son frere aîné fut salué à Sarragosse Roy d'Arragon & de Valence, & Comte de Barcelonne, suivant la disposition testamentaire du Roy leur pere. Le Comte d'Artois de son costé, secondé du Pape, taschoit d'empescher les Arragonois d'entreprendre rien de

considerable en Italie contre Charles autrefois Prince de Salerne, & qui prit alors la qualité de Roy de Sicile II. du nom, quoique prisonnier en Espagne, où le feu Roy d'Arragon l'avoit fait transporter.

Sanche Roy de Castille prenoit aussi toutes ses mesures pour s'asseurer, & pour asseurer à sa posterité la possession de son Estat. D'autre part on ne se défistoit point en France de la protection qu'on y donnoit contre lui à Alfonse & à Ferdinand, toujours étroitement gardez en Arragon; mais la difficulté de conduire une Armée en Castille, & les guerres de Sicile & d'Arragon rendoient cette protection fort inutile aux deux Princes prisonniers. La France ne laissoit pas de faire de la peine au Roy de Castille par un autre endroit. Ce Prince avoit épousé Marie fille d'Alfonse de Molina son grand oncle, sans attendre la Dispense de Rome. Depuis la mort du Roy son pere, il esperoit que le Pape, qui en usoit beaucoup mieux avec lui qu'auparavant, lui accorderoit cette Dispense. Mais les Envoyez de France auprès du Pape s'y oppoient de tout leur pouvoir, & avec succès.

Malgré tout cela, le Roy de Castille tenoit toujours bon sur le point de son mariage; & Marie son épouse n'eut pas plustôt mis au monde un fils, à qui l'on donna le nom de Ferdinand, qu'il le fit reconnoître pour son Successeur par tous les Grands du Royaume. Il faisoit tous ses efforts pour se bien remettre avec la France, où il envoya des Ambassadeurs afin de traiter avec le nouveau Roy. Il le pria de lui accorder une entrevûe sur la Frontiere d'Espagne. Philippe y consentit, & ils devoient s'aboucher tous deux à Bayonne; mais ils ne s'y rendirent point, je ne sçai pour quelle raison. Le Roy de France s'av

1286.

Mariana
l. 14. c. 10.

vança

1186.

vança seulement jusqu'à Mont de Marfan, d'où il envoya le Duc de Bourgogne à Bayonne, où il traita avec Dom Guttierrez Archevêque de Tolède. Il ne paroît pas que dans ce pour-parler on eût fait mention des intérêts des deux Princes prisonniers. Il semble même qu'on les oublia fort, vû la proposition que le Duc de Bourgogne fit à l'Archevêque de Tolède. Ce fut de demander au Roy de Castille qu'il épousât Marie ou Marguerite de France sœurs du Roy, en se séparant d'avec Marie de Molina, dont le mariage estoit notoirement nul. C'estoit un accommodement pour finir les differends touchant la succession de Castille, à laquelle le Roy renonceroit pour les deux Princes ses cousins, en la faisant tomber sur un des enfans de sa sœur. Cette proposition fut rejetée avec indignation par le Roy de Castille, qui aimant beaucoup son épouse, ne pouvoit se résoudre à ce divorce. Il y eut encore dans la suite quelques négociations inutiles en faveur des deux Princes: ils ne sortirent de prison, que plusieurs années après; car le bon droit d'un Prince malheureux, quand il n'est pas appuyé, est moins un titre pour gagner sa cause, qu'un moyen d'augmenter sa disgrâce & sa mauvaise fortune.

Etat de celles de la France avec l'Angleterre.

Cette même année-là Edoüard Roy d'Angleterre trouva beaucoup plus de droiture & d'équité dans la Cour de France, en une affaire fort importante pour lui. Il avoit des prétentions sur la partie de la Xaintonge, qui est au-delà de la Charente. Elles estoient fondées sur le Traité fait en 1259. entre le Roy S. Louis & Henri III. Roy d'Angleterre, par lequel ce país devoit revenir à la Couronne d'Angleterre, en cas que le Comte de Poitiers frere de S. Louis, & la Comtesse de Poitiers, mourussent sans

Du Tillet, Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

Tome III.

enfans, comme il estoit arrivé. Edoüard en vertu du même Traité de 1259. avoit déjà retiré l'Agenois sous le regne précédent, par le Traité d'Amiens de l'an 1279. Toutes ces Terres retournoient à la Couronne d'Angleterre, parce qu'elles avoient esté la dot de Jeanne d'Angleterre, ayeule de la Comtesse de Poitiers. L'article de la Xaintonge d'au-delà de la Charente, & quelques autres n'avoient pas encore esté reglez, nonobstant divers Memoires presentez au feu Roy par le Roy d'Angleterre. Le Roy à la priere d'Edoüard, consentit qu'on examinât l'article de la Xaintonge, & le Traité de 1259. ayant paru formel là-dessus, on n'en différa pas plus long-temps l'exécution. On convint en même temps sur la plupart des autres articles moins importants, qui pouvoient toutefois troubler la bonne intelligence entre les deux Royaumes.

Ensuite de cet accommodement, le Roy d'Angleterre vint trouver le Roy à Amiens, & le suivit jusqu'à Paris, où il lui fit hommage de tous les Domaines qu'il possédoit en France. Le Roy lui accorda encore plusieurs choses, qu'il n'avoit pas droit d'exiger, & auxquelles par cette raison, on mit pour titre à l'Acte qui en fut expédié, *grace faite au Roy d'Angleterre*. De Paris Edoüard alla à Bourdeaux, où il tint un grand Parlement, & reçût divers Envoyez d'Arragon, de Sicile & de Castille; ce qui ne laissa pas d'inquieter le Roy, & de lui faire apprehender que le Roy d'Angleterre ne formât de concert avec tous ces Princes ennemis de la Couronne, quelque dessein contre le Royaume.

Ce ne fut qu'une fausse allarme. Le Roy d'Angleterre n'avoit point d'autre vûe, que de tâcher de ménager la délivrance de Charles II. Roy

Ggg

1186.

Nangius, Registres Olim.

A la Bibliothèque du Roy dans le 28. Vol. des MSS. de Brienne.

Jordanus Chroniq. MS. de sainte Genevieve.

1186.

Epist. Honorii
apud Ray.
nald.

de Sicile qu'il aimoit, & dont il estoit cousin germain, étant tous deux sortis des deux sœurs filles du Comte de Provence. Il écrivit pour cet effet au Pape Honoré IV. & le pria de lui envoyer quelqu'un de sa part, afin de traiter cette affaire de concert avec lui. Le Pape qui ne la croyoit pas encore meure, répondit au Roy d'Angleterre, qu'il se chargeoit là d'une chose infiniment difficile par la multiplicité des divers intérêts qui s'y trouvoient meslez; qu'outre le S. Siege, les Princes de la Maison de France, & ceux de la Maison d'Arragon, qui y estoient les Principaux intéressez, le Roy de Castille y entroit beaucoup, par la raison que les deux Princes ses neveux, qui prétendoient à la Couronne de Castille, estoient toujours gardez en Arragon, & que tous ces grands différends ne pouvoient gueres s'accommoder les uns sans les autres: que pour ces raisons il le prioit de ne point trouver mauvais, qu'il ne donnât point à ses Nonces un plein pouvoir pour cette affaire, ainsi qu'il le souhaitoit; qu'il lui envoyoit néanmoins Boniface Archevêque de Ravenne, & Pierre Archevêque de Mont-real, pour dresser avec lui le plan de la négociation. Ces deux Prélats avoient ordre de rendre exactement compte de tout au Pape, & de traiter avec Alfonse d'Arragon de manière à ne faire paroître ni empressement, ni indifférence pour l'accommodement que le Roy d'Angleterre entreprenoit de ménager.

Quoique la chose, par les soins du Roy d'Angleterre, eust déjà esté mise en négociation, le Pape n'en paroïssoit pas moins inflexible à l'égard des Siciliens, de la Reine Constance, & de Jacques son fils, qu'il avoit de nouveau excommunié, au sujet de l'élevation de ce Prince sur le Trô-

ne de Sicile après la mort de son pere; mais ils ne s'en mettoient pas fort en peine depuis la mort du Roy de France, & la déroute de ses Armées de terre & de mer; car avant ces fâcheux accidens, beaucoup de gens du parti Arragonnois avoient esté ébranlez, & si la Campagne des François en Catalogne eust eu une fin aussi heureuse, que les commencemens l'avoient esté, les affaires d'Italie auroient assurément changé de face.

Alfonse nouveau Roy d'Arragon fut traité avec un peu plus de ménagement, & sur la promesse qu'il fit au Pape, de lui envoyer des Ambassadeurs, le foudre de l'excommunication fut suspendu pour quelque tems, & le Roy d'Angleterre obtint encore quelques nouveaux délais. Cela n'empêcha pas toutefois le Pape de solliciter le Roy de France, de continuer la guerre d'Espagne en faveur de son frere Charles de Valois, qui n'avoit encore que le vain titre de Roy d'Arragon. Il écrivit à son Légat de presser le Roy sur ce sujet, de lui offrir la prolongation de la taxe sur le Clergé pour quatre ans, & d'ordonner à tous les Evêques & aux autres Ecclesiastiques du Royaume d'Arragon, sous peine d'excommunication, de livrer au Roy de France toutes les Villes & Fortereses, dont plusieurs d'entre eux estoient maîtres, & d'y recevoir la Garnison qu'il y voudroit mettre.

Il estoit plus aisé de donner des ordres de cette nature, que de les faire executer. Les Grands & les Peuples d'Espagne avoient pour la plupart pris leur parti là-dessus; & l'on commençoit à s'accoutumer aux excommunications & aux interdits. On le fit si bien comprendre au Roy de Sicile dans sa prison, qu'il accepta sans difficulté les propositions dont le Roy d'Angleterre estoit convenu avec le

1186.

Ibid.

Ibid.

1187.

Accord du
Roy d'Angle-
terre avec le
Roy d'Arra-
gon.

1187.
Epist. Honorii
ad Carolum.
Ibid.

Roy d'Arragon, quelques dures qu'elles fussent. Les voici.

Premierement, que Charles cederait toute l'Isle de Sicile à Jacques d'Arragon, avec les Isles adjacentes, & de plus dans le continent d'Italie, les Places & les Terres comprises dans l'Archevêché de Regio.

Secondement, que le tribut que le Roy de Tunis payoit tous les ans aux Rois de Sicile, seroit désormais payé à Jacques d'Arragon.

En troisième lieu, que Charles feroit en sorte, que tout ce qui avoit esté fait par les Papes contre tous ceux de la Maison d'Arragon, fût revoqué : & que la confiscation du Royaume d'Arragon faite en faveur de Charles de Valois frere du Roy de France, fût déclarée nulle.

En quatrième lieu, que le fils aîné de Charles épouserait Iolande sœur du Roy d'Arragon, & que la fille cadette de Charles seroit donnée en mariage au Roy de Sicile.

Cinquièmement, qu'afin de faciliter l'exécution de tous ces articles, il seroit fait une Trêve entre la Maison d'Arragon d'une part, & l'Eglise Romaine de l'autre: que ceux qui avoient secondé jusqu'alors l'Eglise Romaine contre la Maison d'Arragon signeroient la Trêve, & y seroient compris. (Cet article regardoit principalement le Roy de France & Charles de Valois.)

Sixièmement, que nonobstant la Trêve, il seroit libre à Jacques Roy de Sicile de secourir son frere Alphonse d'Arragon dans quelque guerre que ce fust qu'il pût avoir sur les bras : que cette Trêve commenceroit à la mi-May, & dureroit deux ans.

Enfin, que jusqu'à tant que tous ces articles fussent mis en execution, Charles demeureroit prisonnier.

Charles envoya ce Traité par l'E-

vêque de Gap & par le Prevost de l'Eglise d'Apt au Pape, qui en fut extrêmement choqué, & dans une Assemblée des Cardinaux le déclara nul, vû qu'on y dispoit sans le consentement du S. Siege, d'un Royaume qui lui appartenait. Il en écrivit à ce Prince, pour lui notifier cette cassation, & qu'avant que de rien conclure, il falloit que Jacques & Alphonse d'Arragon s'humiliasent, & donnassent à l'Eglise des marques de leur penitence.

Outre l'intérêt qu'avoit le Pape, à ne pas laisser ainsi disposer de l'Isle de Sicile sans le consentement du S. Siege, il estoit résolu à tenir ferme, par l'espérance qu'il avoit conçüe du grand armement que le Comte d'Artois faisoit en Italie. Ce Prince estoit toujours Regent des Etats du Roy prisonnier. Il avoit une nombreuse Flotte bien équipée, & de bonnes Troupes à mettre dessus, & il y avoit tout lieu de croire, qu'une si belle Armée pourroit faire de grands progrès dans l'Isle de Sicile.

Elle mit à la voile sous la conduite de Renaud d'Avelle, un des Generaux du Comte d'Artois. Il fit descente dans l'Isle, & prit Agouste: mais s'estant laissé surprendre par Roger Doria le plus fameux homme de mer qu'il y eust alors, & qui contribua le plus à ruiner les affaires des François en Catalogne & en Sicile, il fut défait, la plus grande partie de sa Flotte prise. Plusieurs Chevaliers, du nombre desquels furent Philippe fils du Comte de Flandre, & Gui de Montfort, demurerent prisonniers, & Agouste fut ensuite obligée de se rendre.

La mort du Pape, qui arriva vers ce même temps là, & la vacance du Siege, qui fut de près d'un an, mirent les affaires des François d'Italie en très-mauvais état. Nicolas IV. suc-

Gg g. ij

1187.

Nangius
Jordanus

1188.
Mort du Pape
Honoré
Nicolas IV.
lui succède.

1188.
Surita l. 2.
Indic.

ceffeur d'Honoré s'appliqua à y remédier autant qu'il lui fut possible. Il fit folliciter les Siciliens de rentrer dans le devoir, les menaça de les excommunier de nouveau. Il écrivit au Roy d'Arragon, pour l'exhorter à ne pas suivre les mauvais exemples de son pere, en faisant la guerre au Saint Siege, lui reprocha la dureté dont il ufoit envers le Roy de Sicile, qu'il tenoit prisonnier depuis si long-tems. Il finissoit par lui ordonner de comparoître en sa présence dans fix mois, pour rendre compte de sa conduite, l'avertissant que s'il ne se soumettoit à l'Eglise, il continueroit d'employer contre lui les armes spirituelles & les temporelles.

Les Siciliens firent fort peu de cas des Lettres du Pape; mais le Roy d'Arragon affecta une conduite plus modérée. Il dit qu'il ne refuseroit pas d'écouter les avis du Pape, & lui envoya des Ambassadeurs, après avoir reçu de lui un sauf-conduit pour leur sûreté.

Le Pape vit bien que cette Ambassade pourroit déplaire à la Cour de France; car c'estoit commencer à donner atteinte à la donation authentique que son prédecesseur avoit faite du Royaume d'Arragon à Charles de Valois. Il écrivit à ce Prince, pour le prévenir là-dessus, le priant de ne point trouver mauvais qu'il en usast de la sorte, & qu'apparemment toute cette negociation n'aboutiroit qu'à mettre Alfonse d'Arragon entièrement dans son tort, sans autre effet. Il écrivit sur le même sujet au Roy & à Jacques Roy de Majorque. On n'a pas la réponse de ces Princes, & on ne sçait point de quelle maniere ils prirent la chose.

Jordanus.

Cependant les Ambassadeurs d'Arragon arriverent auprès du Pape, & dans l'audience qu'il leur donna, ils entreprirent de faire l'Apologie de

leur Maître, qui n'estoit pas, disoient-ils, responsable de la conduite du feu Roy son pere, & l'assürerent que s'il vouloit le recevoir en son amitié, il n'y auroit jamais de Prince plus zélé pour l'Eglise que lui. Ils excuserent la Reine Constance par la nécessité où elle s'estoit trouvée de suivre les ordres de son mari; ils tâcherent de justifier la conduite des Siciliens, qui n'avoient pû souffrir plus longtemps la tyrannie des François, & qui n'avoient en cette occasion pris des moyens si violens, que faute d'autres remedes pour les maux dont ils estoient accablez. Ils ajoûterent enfin, que les choses estoient en tel état, qu'il falloit les terminer par un accommodement, & qu'ils prioient Sa Sainteté de vouloir bien confirmer la possession de la Couronne de l'Isle de Sicile à Jacques d'Arragon, auquel les Siciliens l'avoient déjà déferée.

Le Pape n'eut pas de peine à réfuter cette harangue, où la plupart des choses qu'on avoit avancées, estoient visiblement fausses: & il declara aux Ambassadeurs qu'il ne consentiroit jamais au Couronnement de Jacques d'Arragon fait contre toutes les formes & contre les interets essentiels du Saint Siege, au préjudice duquel des rebelles avoient disposé d'une Couronne qui dépendoit absolument de l'Eglise Romaine, & dont on retenoit en prison le legitime possesseur.

On avoit assez prévu le succès de cette Ambassade. Le Pape aussi-tôt envoya en France, pour confirmer de nouveau la donation du Royaume d'Arragon à Charles de Valois, & accorda au Roy pendant les trois années suivantes les Decimes des biens Ecclesiastiques, pour employer à la guerre d'Arragon, qu'on n'avoit faite que très-faiblement par des cour-

1188.

Le nouveau Pape confirme la Donation faite du Royaume d'Arragon à un fils de France.

1288.
Epist Nicol.
IV. apud Ray-
nald.
Mariana.
lib. 14. cap. 10.

ses sur les Frontieres, depuis la mort du Roy Philippe III. excepté que l'on avoit enlevé Sauveterre au Roy d'Arragon. Comme le Pape donnoit les Decimes au Roy des païs voisins de France, & même sur les Terres de l'Empire, Rodolfe Roy des Romains s'en offensa, & fut sur le point de declarer la guerre à la France; mais le Pape l'appaîsa. Le Roy commença à faire ses préparatifs, & le Pape esperoit à la faveur de cette nouvelle diversion, pousser à bout les Siciliens; mais c'est ce qui fit tourner les affaires tout autrement qu'il n'avoit esperé. Charles de Sicile ne pouvoit plus supporter l'ennui de sa prison: & ce qui avoit empesché le succès du premier Traité de ce Prince avec le Roy d'Arragon, n'estoit pas tant le refus que le Pape avoit fait de le ratifier, que la clause par laquelle Charles devoit demeurer prisonnier jusqu'à l'execution de ce Traité. On renouâ la negociation sur ce point-là. Le Roy d'Arragon & le Roy d'Angleterre s'aboucherent à Oleron, & la crainte de l'armement de France fit résoudre le Roy d'Arragon à relâcher Charles à condition de faire serment, qu'après sa délivrance, il feroit tous ses efforts pour lui obtenir la paix du Pape & du Roy de France: que pour seureté de sa parole, il donneroit ses trois fils aînez en ostage avec quarante fils aînez des Seigneurs, des Chevaliers, & des autres plus considerables Habitans de Provence: de plus, qu'il payeroit une rançon de cinquante mille marcs d'argent, pour vingt desquels le Roy d'Angleterre feroit sa caution; & que si dans l'espace de trois ans il ne venoit pas à bout de ménager la paix, & d'obliger Charles de Valois à renon-

cer à ses prétentions sur l'Arragon, & le Pape à laisser Jacques d'Arragon en possession de l'Isle de Sicile, il viendrait se remettre prisonnier. Tout cela fut arrêté avant que le Pape en eust avis; & Charles fut delivré au mois de Novembre*.

Il y a de certaines conjonctures, où les Princes, quelque parti qu'ils prennent, ne peuvent presque en prendre qu'un mauvais. La liberté de Charles estoit un point sur quoi le Roy d'Arragon avoit eu beaucoup à deliberer; mais le Roy d'Angleterre se faisoit une affaire de l'obtenir, & il estoit dangereux pour le Roy d'Arragon de l'offenser par un refus. De plus la guerre qu'il falloit soutenir contre la France, & qui avoit mis sous le dernier regne le Royaume d'Arragon dans un danger extrême, d'où la seule résistance du Gouverneur de Gironne l'avoit tiré, lui faisoit tout craindre, & il se déliroit de cette crainte par son Traité avec Charles; mais d'autre part les sermens d'un Prince prisonnier sont des liens bien foibles pour le retenir, quand il se voit une fois hors des mains de son ennemi. Il fallut pourtant se déterminer, & il se rassura sur le grand nombre & sur la qualité des ostages qu'il exigeoit.

Mais il ne fut pas long-temps sans s'en repentir. Charles prit son chemin par la France, où l'on ne sçut pas d'abord ce qu'il conclut avec le Roy. Il arriva en Italie; & peu de temps après le Pape le fit couronner Roy des deux Siciles, & Duc de la Pouille, & declara son serment nul, comme ayant esté fait contre les interêts du S. Siege, sans le consentement duquel il n'avoit pas esté en son pouvoir de disposer de l'Isle de Sicile,

* Il y a quelques Ecrivains qui disent que Charles de Sicile fut delivré miraculeusement par Sainte Magdelaine, & qu'il se trouva transporté auprès de Narbonne; mais les Historiens contemporains ne font point mention de ce miracle.

1289.

qui estoit un Fief de l'Eglise Romaine.

Mariana.
l. 14. c. 11.

Un autre avis augmenta l'inquietude du Roy d'Arragon ; c'est qu'il apprit que Sanche Roy de Castille, à la sollicitation de la Reine & de Gonçalve Archevêque de Toledé, que le Pape avoit gagné, pensoit à se liguier contre lui avec le Roy de France. La Reine de Castille agissoit d'autant plus vivement pour engager le Roy son mari à seconder les intentions du Pape ; que c'estoit le meilleur moyen qu'ils pussent avoir d'obtenir la dispense pour leur mariage, que le Pape avoit jusqu'alors refusée. L'affaire se traita à Lion, où le Cardinal Cholet Legat en France se trouva avec deux Seigneurs Plenipotentiaires du Roy, Mornay & Lambert : Marin Evêque d'Astorga s'y rendit de la part du Roy de Castille, & l'on y conclut une Ligue entre les deux Rois, pour contraindre le Roy d'Arragon à remettre entre les mains du Roy de France les deux Princes Alphonse & Ferdinand, qu'il tenoit prisonniers depuis tant d'années. Le Roy de Castille qui avoit usurpé sur eux cette Couronne, promit de leur faire part de la succession, en cedant à Alphonse l'aîné des deux le Royaume de Murcie ; mais à condition qu'il ne pourroit prendre le titre de Roy de Castille, & qu'il tiendrait le Royaume de Murcie en Fief de la Couronne de Castille. De plus il fut stipulé, qu'en cas qu'Alphonse mourût sans enfans, Ferdinand son cadet lui seroit substitué : que le Roy de Castille fourniroit mille chevaux au Roy de France, dès que l'Armée Françoisé seroit entrée sur les Terres d'Arragon, & qu'en cas qu'il en fust besoin, il donneroit passage à cette armée par ses Estats.

Ce furent là les conditions du Traité dont le Pape fut très-content.

1289.

Elles paroissoient assez tolerables pour les deux Princes captifs, qui n'avoient plus d'autres ressources, & ne pouvoient esperer, vû l'estat des choses, de monter jamais sur le Trône de Castille.

Mais un autre événement produisit la liberté des deux Princes indépendamment du Roy de France, & malgré le Roy de Castille.

Ce Prince avoit à sa Cour Dom Lopez de Haro, homme de haute qualité, puissant dans le Royaume par ses grandes alliances, & un des plus ambitieux & des plus fiers hommes du monde. Il vouloit dominer à la Cour, & ne pouvoit souffrir Dom Jean de Lara, qui y partageoit avec lui la faveur du Prince.

*Broüilleries en
Castille.
Mariana loc.
cit.*

Dom Lopez de Haro estoit beau-pere de Dom Jean frere du Roy, & avoit inspiré à ce Prince sa haine contre Dom Jean de Lara, aussi bien que son chagrin contre le Roy même. Il ne dissimuloit ni l'un, ni l'autre, non pas même en presence du Roy, qui ne souffroit ses discours insolens, que parce qu'il le craignoit. La chose alla plus loin. Dom Jean frere du Roy, pour faire connoître son mécontentement à la Cour, fit des courses & des ravages avec des Troupes du costé de Salamanque. Le Roy en aiant eu avis, & s'en estant plaint à Dom Lopez de Haro, celui-ci eut la hardiesse de lui répondre, que c'estoit par son avis que Dom Jean en usoit ainsi, & lui ajoûta, que s'il vouloit s'avancer jusqu'à Vailladolid, Dom Jean se rendroit à Cigales, qui estoit un Bourg proche de Vailladolid, & qu'on pourroit là s'éclaircir sur les sujets de mécontentement qu'on avoit de part & d'autre.

Le Roy qui jugea que cet homme n'auroit pas parlé avec tant d'audace, s'il ne s'estoit senti bien appuyé, dissimula, fort resolu de l'en punir à la

1289.

premiere occasion favorable qui s'en presenteroit. Il affecta même de satisfaire le Prince son frere sur ses griefs, & fit quelque temps après un voyage sur les Frontieres de Castille & d'Arragon, pour prier le Roy d'Arragon de lui mettre entre les mains les deux Princes ses neveux, cherchant dès-lors le pretexte de rompre avec lui, ainsi qu'il en estoit convenu avec le Roy de France. Dom Lopez de Haro, qui avoit déjà formé le dessein de se servir de ces deux Princes, pour les mettre à la teste de sa faction contre le Roy de Castille, fit entendre au Roy d'Arragon qu'il n'estoit pas de son interst de les relâcher, & il n'eut pas beaucoup de peine à l'empêcher de le faire. Après ce refus, comme le Roy de Castille fut arrivé à Alfaro, Jean son frere, & Dom Lopez de Haro y vinrent lui faire leur Cour. Il sçut qu'ils estoient peu accompagnés : & soit qu'il eust prévu cette conjoncture, soit qu'il prit sa résolution sur le champ, il fit assembler aussi-tost son Conseil, & au sortir de là, il commanda lui-même à ces deux Seigneurs de lui remettre toutes les Forteresses qu'ils possedoient dans le Royaume, de donner à l'instant un ordre par écrit pour porter aux Garnisons qu'ils y avoient, par lequel ils leur ordonnassent d'y recevoir ses Officiers, & déclarassent qu'ils tenoient leurs Vassaux déchargés du serment de fidelité qu'ils leur avoient fait.

Dom Lopez de Haro également surpris & outré de cette conduite du Roy, s'emporta jusqu'à mettre l'épée à la main, & s'avança tout furieux vers ce Prince en jurant ; mais faisi dans le moment par ceux à qui le Roy avoit donné ses ordres, il fut percé de plusieurs coups, & tué sur la place. Dom Jean, qui s'estoit aussi mis en défense, voyant son beau-pere mort,

1289.

se sauva fort blessé à l'appartement de la Reine, qui empêcha qu'on ne l'achevât ; mais il fut aussi-tost mis en prison les fers aux pieds.

Ce coup de vigueur ostant les Chefs à la faction qui se formoit dans le royaume, la déconcerta ; mais après que les principaux eurent un peu repris leurs esprits, ils se rallierent, & un grand nombre de Seigneurs, partie parens, partie amis de Dom Lopez de Haro, détestant & exagerant partout la cruauté & la trahison du Roy, se retirerent en Arragon : d'autres demurerent dans le Royaume, attendant l'occasion de se venger.

Ces mouvemens, qui commencerent à inquieter plus que jamais le Roy de Castille, fut ce qui l'obligea à terminer sans retardement le Traité, pour lequel on s'estoit assemblé à Lyon. Il fut ratifié aux conditions que j'ai marquées, desquelles Blanche mere des deux Princes, & tante de Philippe, parut très-mécontente, parce qu'elle esperoit voir bien-tost en Castille une revolution, qui auroit pû mettre son fils aîné sur le Trône. Elle ne s'en tint pas aux plaintes qu'elle en fit hautement. Elle s'imagina, je ne sçai sur quel fondement, que Denis Roy de Portugal pourroit prendre en main la cause de ses enfans, & profiter en leur faveur des broüilleries de Castille. Elle quitta la France, & s'en alla à la Cour de ce Prince ; mais elle n'en fut point écoutée. Il avoit chassé les Maures de son Royaume. Il vivoit en paix, & n'étoit pas d'humeur à risquer pour les interests d'autrui, de perdre le fruit de ses travaux, & la gloire qu'il s'étoit jusqu'alors acquise, comme il auroit pû lui arriver, en s'engageant en une nouvelle guerre. Mais ce qu'elle ne put obtenir du Roy de Portugal, elle eut tout lieu de l'esperer de la haine des Seigneurs de Castille, qui

1289.

se revolterent ouvertement contre leur Roy.

La faction de Dom Lopez de Haro suivit le projet qu'il avoit formé avant sa mort ; c'estoit d'obtenir du Roy d'Arragon qu'il relâchast les deux Princes captifs, pour les opposer à Dom Sanche, ne pouvant y avoir de moyen plus seur de le perdre, que de faire valoir le droit legitime de l'ainé de ces deux Princes sur la Couronne de Castille.

Mariana lib.
24. cap. 12.

Le Roy d'Arragon qui n'avoit point d'intérêt plus essentiel que de brouiller la Castille, pour l'empêcher de se joindre à la France contre lui, receut avec joye cette proposition, & promit aux Mécontents de les soutenir. Il fit venir les deux Princes à Jaca, reconnut lui-même pour Roy de Castille & de Leon Alfonse l'ainé des deux, qui fut salué en cette qualité par les Seigneurs de Castille réfugiés en Arragon, & par tout le Peuple.

Guerre entre
le Roy de Ca-
stille & le
Roy d'Arra-
gon.

La guerre commença par les courses qu'on fit de part & d'autre sur les deux frontieres. Le Roy de Portugal prit le parti du Roy de Castille, qui eut besoin en cette conjoncture de toute sa resolution & de toute son activité, pour empêcher les soulèvements, où les Mécontents portoient les Peuples en tous les endroits du Royaume. Les Armées se trouverent fort proche l'une de l'autre auprès d'Almasan : mais s'estant retranchées chacune dans leur camp, il ne se passa rien de considerable. Badajox se rebella contre le Roy de Castille, & Alfonse y fut proclamé Roy, comme il l'avoit été à Jaca. Ce mauvais exemple étonna moins Dom Sanche qu'il ne l'irrita : il y envoya aussi-tôt des Troupes. Elles y arriverent avant que la Ville pût estre en estat de défense, & les Habitans se rendirent par capitulation : mais on ne l'observa pas ; & on y fit passer au fil de l'épée quatre mil-

Cap. 13.

le personnes de tout sexe & de tout âge. La Noblesse des environs de Talavera, qui avoit pris les armes pour le nouveau Roy, ne fut pas traitée avec moins de rigueur, & il en coûta la vie à quatre cens Gentilshommes.

1289.

Ces troubles de Castille rallentirent l'ardeur du Roy de France pour la guerre d'Arragon, guerre difficile, mais qu'il auroit faite avec beaucoup plus d'avantage, si le Roy de Castille avoit esté paisible dans ses Etats. Les preparatifs se faisoient lentement en France, & il ne paroissoit encore de ce costé-là aucunes Troupes Françaises. Philippe fit voir néanmoins son affection sincere envers son Allié. Car quelques-uns des Seigneurs Castillans revoltez lui ayant offert la Couronne de Castille, en vertu du Droit qu'il y avoit par Blanche de Castille mere de S. Louis sa bisayeule, il refusa leurs offres ; & si nous en croions l'Histoire d'Espagne, ce Prince s'estant abouché à Baïonne avec le Roy de Castille, renonça absolument à ce droit, entant qu'il pouvoit lui appartenir à lui-même.

Ibid.

Cependant on se battoit en Italie sans beaucoup d'avantage de part & d'autre : & pour cette raison tous les partis commençoient à s'ennuyer beaucoup de la guerre. Jacques d'Arragon avoit pris Catanzaro en Calabre. Robert Comte d'Artois, qui après le retour de Charles de Sicile commandoit sous ses ordres, mit le siege devant cette Place, pour la reprendre. Jacques d'Arragon, avec Roger Doria vint au secours : il fut battu, & le Comte d'Artois continua le siege : mais Charles de Sicile, contre son avis, fit une Trêve de deux ans avec Jacques d'Arragon, & obligea le Comte d'Artois à quitter son entreprise. Il en fut si chagrin, qu'il rompit avec lui, & s'en retourna en France avec

1290.

une

1290. une grande partie de la Noblesse Francoise.

Negotiations pour la Paix.

Comme de tous costez on ne respiroit qu'après la Paix, & que le Pape, qui s'y estoit opposé jusqu'alors, appréhenda qu'on ne la fît sans lui, il consentit qu'on traitast au moins avec le Roy d'Arragon, d'autant plus que le Roy d'Angleterre, qui avoit procuré la délivrance de Charles, se plaignoit hautement de ce qu'on violoit un Traité, dont il s'estoit fait comme la caution.

Le Pape envoya en France, pour ce sujet, le Cardinal Benoist Colonne, & le Cardinal Gerard. Charles de Sicile & le Roy d'Arragon s'aboucherent à la Jonquère en Catalogne, & conclurent une Trêve de quelques mois, pendant lesquels les deux Cardinaux devoient travailler à un projet de Paix.

Il y avoit deux points sur lesquels il estoit difficile de convenir. Le premier estoit, qu'il falloit que le Roy d'Arragon se resolust à abandonner Jacques son frere & les Siciliens; & l'autre, que Charles de Valois renonçast à ses prétentions sur le Royaume d'Arragon. Le lieu des Conférences fut Tarascon en Provence, où les deux Cardinaux se rendirent avec les Envoyez du Roy de France & de Charles de Valois, & ceux du Roy d'Arragon. Charles de Sicile s'y trouva en personne, la Trêve qu'il avoit faite avec Jacques d'Arragon lui permettant de s'éloigner d'Italie.

1291. Conditions auxquelles elle fut conclue.

La Paix fut enfin conclue à ces conditions: Qu'Alfonse d'Arragon enverroyeroit des Ambassadeurs à Rome, pour demander pardon au Pape de tout ce qui s'estoit passé, tant sous le Regne de Pierre son pere, que sous le sien, & pour en recevoir l'absolution. Il s'engagea à payer le Tribut que Jacques son bisayeul avoit autrefois promis au S. Siege de trente marcs

Tome III.

d'or par an, à aller à Rome en personne aux Festes de Noël de la même année, à conduire dans quelque temps une Armée contre les Infidelles, qui pouissoient à bout les Chrétiens en Orient, à faire tous ses efforts pour persuader à Jacques son frere, & à Constance sa mere de restituer la Sicile à Charles, & en attendant, à retirer tous ses Sujets, qui y portoient les armes, & enfin à rendre à Charles tous ses otages. Le Pape à ces conditions promit de lui rendre son amitié, de lever l'excommunication & l'interdit qu'on avoit jetté sur tous ses Etats, & de faire en sorte que Charles de Valois renonçast au droit, que le S. Siege lui avoit donné sur le Royaume d'Arragon.

Charles de Sicile avoit déjà travaillé à lever ce dernier obstacle, & il en estoit venu à bout. Il avoit esté arresté que Charles de Valois épouserait la Princesse Marguerite fille de Charles de Sicile, & que ce Prince lui cederait en dédommagement de ses droits sur l'Arragon, le Comté d'Anjou & le Comté du Maine, qu'il avoit hérité aussi-bien que la Provence du défunt Roy de Sicile Charles I. son pere. Le mariage s'estoit fait peu de temps après à Corbeil. On avoit parlé d'abord dans les Conférences du rétablissement de Jacques Roy de Majorque, dépouillé de son Etat par le Roy d'Arragon son neveu; mais cet article, qui faisoit une grande difficulté pour la conclusion du Traité, fut remis à une autre fois, & passa enfin à l'instance du Roy de France. La Paix fut conclue de cette maniere malgré Jacques d'Arragon & les Siciliens, qui firent en vain de grandes plaintes d'avoir esté trahis par celui qui estoit le plus obligé à les maintenir, c'est-à-dire par le Roy d'Arragon.

Le Pape auroit esté au comble de sa

H h h

1291.

Inventaire du Tresor des Chart. T. 1. Valois 12. n. 6. T. 6. Nangis.

An. 1291.

joye, par l'esperance que cette Paix lui donnoit, d'attirer toute la puissance de France contre la Sicile ; mais la fâcheuse nouvelle qu'il reçût de la prise de Ptolemaïs en Palestine par les Infidelles, de la perte de Sidon & de Beryte, c'est-à-dire, de la ruine entiere des Chrétiens en ce païs-là, l'accabla de douleur. Tous les efforts qu'il put faire désormais pour engager le Roy de France, le Roy d'Angleterre & les autres Princes de l'Europe à se croiser pour la Palestine, furent inutiles, parce qu'il n'y avoit plus de port, où l'on pût aborder ; & l'on peut regarder cette année là comme la fin des guerres Saintes, & même comme le temps, où l'envie & la mode des Croisades passerent presque tout à fait. Mais ce ne fut pas là l'unique chagrin du Pape, que la mort d'Alfonse Roy d'Arragon rejetta dans les mêmes embarras, où il estoit auparavant.

Mort du Roy
d'Arragon.

Cette mort arriva le dix-huitième de Juin, lorsque ce Prince, âgé seulement de vingt-sept ans, estoit sur le point d'épouser Eleonor fille du Roy d'Angleterre. Comme il n'avoit point d'enfans, Jacques d'Arragon son frere ayant laissé Fridéric son cadet, pour commander en Sicile, vint prendre possession de la Couronne d'Arragon ; & malgré toutes les défenses du Pape, se fit couronner à Sarragosse. Par là, la Sicile se trouvoit de nouveau appuyée de toutes les forces du Royaume d'Arragon.

Le Roy de France, plus vif que jamais pour la conquête d'Arragon, prétendit faire valoir de nouveau les droits de son frere Charles de Valois sur ce Royaume, parce qu'il n'avoit point traité avec Jacques, qui, comme il le prétendoit, estoit incapable par l'excommunication, & à cause de la guerre qu'il faisoit au S. Siege, d'entrer en possession de cette Couronne.

Il s'offrit au Pape d'attaquer l'Arragon, lui conseilla de faire prêcher une Croisade contre ce Prince, & lui demanda les Decimes pendant six ans pour les frais de cette guerre.

Le Pape, qui avoit vû le peu de fruit qu'avoient produit les guerres précédentes, ne se pressa pas de s'embarquer dans celle-ci. Il répondit au Roy en louant son zele, qu'il estoit à propos d'employer les voyes de douceur, avant que d'en venir aux armes ; qu'il falloit donner quelque temps à Jacques d'Arragon, pour rentrer dans son devoir ; que la proposition d'une Croisade contre un Prince Chrétien seroit mal reçûe dans le monde, en un temps où toute l'Europe gémissoit de la perte entiere de la Palestine ; mais qu'il le prioit instamment de faire paroître sa bonne volonté pour le S. Siege, en secondant puissamment Charles Roy de Sicile, contre qui les Siciliens paroissoient tous les jours s'animer de plus en plus, & devenir plus insolens.

Le Roy n'insista pas davantage ; & pour montrer la consideration qu'il avoit pour le Roy Charles de Sicile son cousin, il lui ceda cette même année-là la moitié de la Ville d'Avignon, dont il partageoit avec lui le Domaine.

Cependant le nouveau Roy d'Arragon apprehendant toujours les armes de France du costé de la Catalogne, s'appliqua à chercher les moyens de se réunir avec le Roy de Castille, & à terminer la guerre, que le feu Roy d'Arragon avoit commencée contre ce Prince. Tout consistoit d'une part à ne plus soutenir les Revoltez de Castille, & de l'autre à abandonner Alfonse de la Cerda, l'aîné des deux Princes qui avoit esté si injustement exclus de cette Couronne, & qui depuis qu'il estoit sorti de sa prison d'Arragon, avoit pris le

1291.

Epist. Nicœ.
lui ad Phi-
lipp. apud
Raynald. ad
an. 1291.

Ibid.
Cession faite
au Pape de la
moitié de la
Ville d'Avi-
gnon.

1291.

titre de Roy de Castille. Le Roy d'Arragon, pour se procurer la paix dont il avoit besoin, ne balança guerres, & abandonna Alfonse de la Cerda à son malheur. Ce Prince ne parut plus guerres depuis sur la scene du monde. Il se retira en France, d'où il retourna quelques années après en Espagne sur la nouvelle de la mort du Roy de Castille, mais inutilement. Sa posterité fit depuis souche en Espagne; & les Ducs de Médina-Céli en descendent.

Comme Dom Sanche Roy de Castille voyoit bien que cette paix ne devoit pas plaire au Roy de France, à cause du Traité d'Alliance fait peu de temps auparavant entre la France & la Castille, il lui envoya un Ambassadeur, pour lui dire que la seule nécessité de ses affaires l'avoient contraint à s'accommoder avec le Roy d'Arragon. Philippe répondit, qu'il n'avoit pris les armes contre le Roy d'Arragon, que pour soutenir les droits du S. Siege, & qu'il estoit tout prest à faire renoncer son frere Charles de Valois à ceux qu'il avoit sur le Royaume d'Arragon, pourvu que Jacques d'Arragon restituât la Sicile à son legitime Souverain; & qu'il estoit du devoir du Roy de Castille de l'exhorter à le faire.

Il falloit des motifs plus puissans à Jacques d'Arragon, pour l'engager à lâcher une si riche proye. La guerre d'Italie dura encore bien des années, excepté quelques intervalles de paix, qui ne furent pas de longue durée, & la Sicile demeura enfin à la Maison d'Arragon. La renonciation au Royaume d'Arragon fut encore renouvelée par Charles de Valois en l'an 1295. & le Roy de Majorque fut rétabli dans ses Estats l'an 1297. Les suites de la guerre de Sicile, à laquelle d'autres affaires plus pressantes ne permirent pas à Philippe de prendre grande part,

n'estant plus de mon Histoire, je ne les toucherai désormais qu'en passant, selon que l'occasion s'en présentera. Les autres guerres & les troubles, dont le regne de Philippe le Bel commença d'estre agité, & dont il le fut presque toujours pendant plusieurs années, ne me fourniront qu'une trop ample matiere.

La premiere de ces guerres fut avec Edoüard I. Roy d'Angleterre. Elle donna lieu aux reflexions que l'on fit alors sur la conduite de S. Louis, qui ayant pû trente ans auparavant mettre les Anglois tout-à-fait hors de France, cessa de les pousser par le trop grand desir qu'il eut de procurer la paix à ses Sujets. Tant il est vrai que l'attrait d'un bien present, quelque avantageux qu'il paroisse pour les peuples, ne doit pas toujours estre la regle des Princes dans ces sortes d'occasions.

Edoüard estoit un Prince guerrier, élevé dans les combats, où il s'estoit toujours signalé pendant le regne malheureux de son pere Henry III. Il estoit vif, entreprenant & heureux dans ses entreprises. Il estoit venu à bout par sa valeur & par sa conduite de tous les rebelles, & avoit dompté les Princes de Galles, qui depuis plusieurs siècles, retranchez dans un coin de l'Angleterre, s'y estoient maintenus contre les Rois d'Angleterre, leur avoient tenu teste, & causé souvent de fâcheuses diversions. Il s'estoit fait l'Arbitre des différens de la Maison d'Arragon avec celle d'Anjou, & les avoit heureusement terminés; mais la mort prématurée du Roy d'Arragon les avoit fait renaitre. Edoüard venoit de disposer de la Couronne d'Ecosse en faveur de Jean de Bailleul, qu'il préféra à tous les autres concurrens après la mort du Roy Alexandre III. & de Marguerite heritiere de cette Couronne, & avoit

Guerre avec l'Angleterre.

H hh ij

Mariana.
l. 14. c. 15.

1291.

Nangius.
Valsingamus
in Ypodigm.
Neustrie & in
Eduardo I. ad
28. 1292.

profité de cette occasion, pour faire déclarer par les Seigneurs Ecois mêmes, que l'Ecosse estoit un Fief mouvant de la Couronne d'Angleterre. Tant de belles actions, & ses grandes qualitez, lui avoient attiré l'estime & l'affection de ses Sujets, & la qualité de Vassal de France commença à lui paroître un titre indigne de lui. Il en avoit pourtant rendu jusqu'alors tous les devoirs au Roy, tant pour la Guyenne, que pour le Comté de Ponthieu, qui lui estoit venu par la Reine Eleonor sa femme, fille de Jeanne Reine de Castille & Comtesse de Ponthieu: il attendoit l'occasion de secouer ce joug, & ne la manqua pas dès qu'elle se presenta. C'est ainsi au moins qu'en parlent nos Historiens; car ceux d'Angleterre rejettent la faute sur le Roy de France. Voici le fait tel qu'il est raconté par ceux-ci, les nôtres n'en disant pas le détail.

1292.
Quelle en fut
la cause.
Vvestmona-
sterien. Flor.
Hist.

Deux Matelots, l'un Normand, l'autre Anglois, ayant pris querelle à Bayonne, le Normand voulant percer l'Anglois de son poignard, fit un faux pas, & en tombant se perça lui-même. Les Matelots du Vaisseau Normand voulurent venger la mort de leur camarade sur l'Anglois; celui-ci fut soutenu par ses compatriotes, & l'on se battit assez rudement.

Les Matelots Normans estant retournés en leur pais, firent leur plainte au Roy de ce qu'on les avoit maltraités sur les Terres du Roy d'Angleterre. Le Roy leur répondit, qu'il leur permettoit de faire represailles à la premiere occasion qu'ils en trouveroient. Ils ne manquerent pas de se mettre aussitôt en mer, & ayant pris un Vaisseau Anglois, ils pendirent un des Matelots au haut de leur mast.

La chose n'en demeura pas là; dès que les Vaisseaux d'une Nation ren-

controient ceux de l'autre, on se battoit. Les Marchands Anglois y perdirent beaucoup. Le Roy d'Angleterre envoya à la Cour de France Henry de Lacy Comte de Lincoln, pour concerter avec le Roy les moyens de mettre fin à ces desordres: mais dans le temps qu'on travailloit à l'accommodement, il se fit une bien plus grande violence, qui aigrit extrêmement les esprits.

Comme le commerce ne laissoit pas de se faire entre les deux Nations, deux cens Vaisseaux de Normandie se joignirent ensemble pour plus grande seureté, & firent voile en Gascogne, pais de la domination du Roy d'Angleterre, pour y aller charger des vins. Autant qu'ils rencontrèrent d'Anglois dans leur chemin, ils les prirent & les maltraitèrent fort: mais comme cette Flotte s'en retournoit chargée, elle fut attaquée sur les costes de basse Bretagne par soixante Navires Anglois bien armez, & du nombre de ceux que le Roy d'Angleterre préparoit pour envoyer en Palestine. Ils coulerent à fond une partie des Vaisseaux Normans, & prirent le reste. Très-peu de Normans échaperent en gagnant la terre dans leurs Esquifs. De plus quelques Bourgeois de Bayonne s'estant mis en mer, & ayant joint la Flotte d'Angleterre, vinrent insulter la Rochelle, coururent aux environs, y tuerent quelques hommes, & enleverent un grand butin.

Le Roy extrêmement irrité de ces hostilités, envoya des Ambassadeurs en Angleterre, pour demander la restitution des Vaisseaux & des Marchandises, qui avoient esté prises, la liberté des Matelots & des Marchands, & le dédommagement des ravages faits à la Rochelle; menaçant que si on ne donnoit une prompte satisfaction, il s'en vengeroit sur la Gascogne, & citeroit à la Cour de France le Roy

1292.

1292. d'Angleterre comme Vassal de la Couronne, pour venir rendre compte de la conduite de ses propres Vassaux.

Le Roy d'Angleterre ayant assemblé son Conseil, répondit aux Ambassadeurs, qu'il rendroit réponse au Roy par celui dont il les feroit accompagner à leur retour. Ce fut Richard Evêque de Londres, qui étant arrivé à la Cour de France, dit au Roy, que son Maître l'envoyoit, afin de l'asseurer de ses bonnes intentions, pour entretenir la Paix. Il ajouta, que le Tribunal de son Roy estoit en Angleterre, & qu'il n'estoit soumis à personne; qu'il y écouterait tous ceux, qui étant levez par ses Sujets, y viendroient faire leurs plaintes; que pour leur seureté, on leur donneroit des Sauf-conduits, & qu'on leur rendroit prompte justice; que si ce moyen n'agréoit pas, il consentoit qu'on nommât des Arbitres, & qu'il s'en rapporteroit à leur Jugement; qu'il estoit prest de signer le Compromis, pourvu que le Roy de France le signast aussi: que s'il y avoit quelque point trop difficile à décider, on pourroit le réserver aux deux Rois, pour en traiter ensemble, & que l'on conviendrait d'un lieu sur le bord de la mer en France, où ils se rendroient, avec toutes les seuretez nécessaires. Que si le Roy de France ne s'accommodoit point de tous ces expédiens, on pourroit s'en rapporter au S. Siege, c'est-à-dire aux Cardinaux, parce que le Pontificat estoit vacant par la mort du Pape Nicolas IV.

Ces propositions paroissoient raisonnables, & la chose vraisemblablement se feroit accommodée par quelque une de ces voyes, si le point d'honneur ne s'y fust pas trouvé mêlé: mais le Roy d'Angleterre choqué des menaces qu'on lui faisoit de le citer à la Cour des Pairs de France, & le Roy de France, peu satisfait de cet air d'in-

dépendance qu'affectoit le Roy d'Angleterre, voulurent faire connoître, chacun de leur costé, qu'ils ne se craignoient point l'un l'autre.

Le Prince Edmond, frere du Roy d'Angleterre, fit inutilement un voyage en France: Philippe ne voulut point l'écouter. Il se relâcha cependant un peu après, jusqu'à se contenter qu'on envoyast à Perigueux dans ses prisons une partie des coupables, pour en faire telle justice qu'il jugeroit à propos. Mais le Roy d'Angleterre rejetta cet expedient.

Sur ce refus le Roy d'Angleterre fut cité à la Cour des Pairs. La citation fut publiée par le Seigneur d'Arrablay Sénéchal de Perigord & de Querci: on l'afficha par son ordre & en sa presence aux portes de la Ville de Libourne, qui estoit du Domaine du Roy d'Angleterre; & faute à ce Prince de comparoître, tous les Domaines qu'il avoit en France furent confisquez: mais la difficulté estoit de mettre un tel Arrest en execution: car le Roy d'Angleterre, dès qu'il vit que la querelle pourroit causer une guerre, avoit envoyé en Guyenne Jean de S. Jean un de ses meilleurs Capitaines, pour donner ordre à la seureté des Places les plus exposées.

Cette contestation des deux Rois, qu'on prévoyoit devoir aboutir à une guerre ouverte, enhardit Jean Comte de Haynaut à se revolter contre Philippe, qui fut obligé d'envoyer Charles de Valois son frere avec une Armée, pour le chastier: mais le Prince ne fut pas plutôt arrivé à S. Quentin, où estoit le rendez-vous de ses Troupes, que le Comte de Haynaut demanda quartier. Il vint ensuite se jeter aux pieds du Roy sans armes, s'abandonnant à sa miséricorde, & obtint son pardon. Il y eut aussi en ce même temps-là une grande sédition à Roïen, où le menu Peuple se souleva contre

H h h iij

1292.

Nangius.

1293.
Lettre de Philippe le Bel à Edouard en forme de Manifeste, rapportée dans les Registres du Parlement intitulé Olim.

Lettre de Jean d'Arrablay au Roy dans le même Registre, an. 1293.

Nangius.

1194.

les Officiers de l'Echiquier, c'est-à-dire de la Justice du Roy, à l'occasion de quelques impôts, qu'on appelloit dès-lors du nom de Maltôte*. Le desordre fut grand: la maison du Maître de la Douane fut enfoncée, ses coffres forcez, les Officiers de l'Echiquier assiégés dans le Chasteau par la populace. Mais la prudence du Maire de la Ville, & des plus riches Bourgeois appaisa le tumulte, & la Justice ensuite faisant son devoir, les plus séditieux expierent le crime de leur revolte par la potence, & d'autres par une longue prison.

1294.

Walsingham.

Ces mouvemens n'eurent point d'autres suites. Les deux Rois cependant se préparoient à la guerre, & chacun songeoit à grossir son parti, en se faisant des Alliez. Le Roy d'Angleterre envoya en Allemagne l'Evêque de Durham, qui gagna à force d'argent Adolfe de Nassau Roy des Romains, parvenu depuis quelque temps à cette Couronne par la mort de Rodolfe d'Halbourg. Henry Comte de Bar, Jean II. Duc de Brabant, Jean II. Duc de Bretagne, tous trois gendres du Roy d'Angleterre, & Amedée Comte de Savoye, entrèrent dans la ligue. Guy Comte de Flandre y fut aussi engagé, par la promesse que lui fit Edoüard de faire épouser son fils aîné, & l'heritier de sa Couronne, à sa fille nommée Philippe.

1295.
Secours dont
le Roy se for-
tifie.

D'autre part le Roy de France fit sonder Jean de Bailleul Roy d'Ecosse, qu'il trouva assez disposé à l'écouter, par l'esperance de se délivrer, à la faveur de cette guerre, du vasselage où il s'étoit engagé envers le Roy d'Angleterre, pour parvenir à la Couronne d'Ecosse. Le Roy traita aussi avec Erric Roy de Norvege, qui estoit un des prétendans à la Couronne d'Ecosse, & à qui Edoüard avoit

preferé Jean de Bailleul. Erric s'engagea par ce Traité à fournir au Roy deux cens Galées; (c'étoient les plus grands Vaisseaux de Guerre de ce temps-là, & elles alloient à la voile & à la rame) cent autres Navires équipés d'armes & de vivres, & cinquante mille Soldats, & cela pendant quatre mois chaque année, tant que la guerre dureroit. Le Roy de son côté lui promit de lui payer trente mille Sterlings en divers termes; mais on ne voit pas dans l'Histoire que ce Traité ait esté executé. Philippe s'attacha encore Albert Duc d'Autriche, fils de Rodolfe dernier Roi des Romains, qui par cette raison voyoit avec beaucoup de chagrin Adolfe de Nassau monté à une place, où il avoit tant de sujet d'aspirer, & d'où il le renversa en effet quelque temps après. Le Roy gagna aussi Humbert Dauphin de Vienne, pour l'opposer au Comte de Savoye partisan d'Edoüard; Hugues de Longwy, Jacques de Châtillon Seigneur de Leuse & de Condé, & Florent Comte de Hollande, à condition de grosses pensions qu'il leur assura. Il fit encore, mais ce ne fut qu'après la guerre commencée, une ligue qui paroistroit aujourd'hui fort extraordinaire. Ce fut, non pas avec le Roy de Castille, mais avec quelques Villes de Castille, & avec les Communes de Fontarabie & de saint Sebastien.

Nonobstant toutes ces dispositions à une guerre prochaine, on ne cessoit point de negocier, comme si de part & d'autre on eust voulu sincèrement la Paix. Le Pape Boniface VIII. envoya aux deux Cours pour en traiter, les Cardinaux d'Albano & de Palestrine: mais ils ne purent rien obtenir. Le Prince Edmond, frere du Roy d'Angleterre, repassa la

1295.
M. Baluze
dans son Hi-
stoire d'Au-
vergne assure
que ce Traité
est dans le
Trésor des
Chartres.

Invent. des
Chartres,
Tome 4 Dau-
phiné, l. n. 5.
Leibnitz co-
dice Diplo-
mat p. 34.
Du Tillet, Re-
cueil des Trai-
tez.

Negotiation
pour terminer
ce différend.
Bulle du Pape
au 1. vol. des
MSS. de Brien-
ne.

* Milam Toltam, quia male tollebat, c'est-à-dire qu'on prétendoit qu'on la levoit injustement.

1295.

Vvalingham
in Eduardo.

mer, & revint à la Cour de Philippe, y estant sollicité par la Reine de France, & par Marie Reine-Mere du Roy, pour concerter avec elles les moïens de pacifier les choses. Selon l'Histoire d'Angleterre, il se fit un Concordat, par lequel, pour satisfaire le Roy de France, lui marquer la déférence que le Roy d'Angleterre avoit pour lui, & réparer la conduite peu respectueuse, dont on prétendoit que les Commandans de Guyenne avoient usé à son égard en quelques occasions, on estoit convenu qu'on lui mettroit entre les mains six Forteresses du Domaine d'Angleterre, sçavoir Xaintes, Talmont, Tourn, Pommerel, Penne, & Montfaucon; qu'à l'égard de toutes les autres Villes & Forteresses, excepté Bayonne, Bourdeaux, & la Reole, le Roy de France nommeroit des Officiers de guerre, pour s'en saisir en son nom; qu'on lui donneroit tels otages qu'il souhaitteroit, pour assurance que désormais les Officiers Anglois qui commanderoient en Guyenne, garderoient le respect dû à la Majesté Royale; que moyennant toutes ces conditions le Roi revoqueroit la citation publique qu'il avoit faite au Roi d'Angleterre, pour l'obliger à comparoître à la Cour des Pairs de France: & comme tout ce qu'on accordoit au Roi par ce Traité, n'estoit que de pures ceremonies, & afin qu'il pût dire qu'on lui avoit fait satisfaction, il fut arrêté, qu'à la priere de la Reine & de la Reine-Mere, il remettroit aussi-tôt après au Roi d'Angleterre, toutes les Places, dont il a esté fait mention, qu'il retireroit ses Officiers des autres, & rendroit les otages. Ensuite le Roi d'Angleterre devoit, avec un sauf-conduit du Roi de France, se rendre au plûtost à Amiens, pour s'aboucher avec lui, & rétablir entre eux une parfaite intelligence.

1295.

Ce Concordat ayant esté mis par écrit, les deux Reines en donnerent une copie signée de leur main au Prince Edmond; & ce Prince en laissa pareillement une signée aussi de sa main, après qu'elles l'eurent assuré que tous les articles en seroient exactement observez. Le Roy d'Angleterre le ratifia, & envoya au Prince Edmond des Lettres Patentes, pour les signifier à tous ses Officiers & Commandans de Places en Guyenne, leur ordonnant d'obéir en tout aux ordres du Roy de France son Seigneur.

Le Prince Edmond ayant reçu ces Lettres Patentes, crut qu'il estoit de la prudence de ne les pas signifier à ceux à qui elles s'adressoient, sans estre assuré de la propre bouche du Roy de France, qu'il observeroit le Traité signé par les deux Reines. Le Roy le lui promit en presence de la Reine sa femme, de Blanche Reine de Navarre mere de la Reine, du Duc de Bourgogne, de Hugues de Veer fils du Comte d'Oxford, & de Jean de Lacy.

Aussi-tôt Edmond dépêcha le Seigneur de Lacy aux Officiers & Commandans des Places, afin de leur intimiser les ordres du Roy son frere contenus dans les Lettres Patentes, & fit accompagner, par un de ses Gentilshommes nommé Geoffroy de Langlée, celui qu'on avoit chargé de porter au Connétable de Nesle l'ordre du Roy de France pour contrermander l'Armée, qui estoit déjà en marche vers la Guyenne. Toutes choses paroissant ainsi pacifiées, Jean de S. Jean qui commandoit en Guyenne pour le Roy d'Angleterre, fit vendre toutes les munitions de guerre qu'il avoit amassées, & prit son chemin par Paris, à dessein de repasser la mer. Mais on fut fort surpris en Angleterre, lorsqu'on vit que le Roy

1295.

de France refusoit le sauf-conduit, qu'il avoit promis à Edoüard, pour venir à Amiens; qu'il ne parloit plus de revoquer la citation qu'il lui avoit faite; que le Connétable, sur un nouvel ordre, marchoit en Guyenne avec son Armée; que l'on conduisoit à Paris, non seulement les ôtages, mais plusieurs des Officiers du Roy d'Angleterre, qu'on avoit arrestez dans les Villes, qui s'estoient toutes rendues d'elles-mêmes; & que lorsque le Prince Edmond se fut adressé aux Reines, pour demander l'exécution du Concordat, le Roy lui avoit fait dire, pour toute réponse, qu'on l'avoit signé sans sa participation.

Elles n'ont point d'effet, & l'on se prépare à la guerre.

Le Prince Edmond, après cette réponse, passa promptement en Angleterre, & donna avis de tout au Roy son frere, qui assembla aussi-tôt son Parlement, où assista le Roy d'Ecosse. Tous les Membres, d'une commune voix, conclurent à la guerre, & à ne rien épargner pour remettre le Roy d'Angleterre en possession de la Guyenne. Edoüard fit passer en France Hugues de Manchester Religieux de S. Dominique, & François de Ginesborn de l'Ordre de S. François, pour déclarer au Roy de France, que puisqu'il en usoit ainsi envers lui, il faisoit bien voir, qu'il ne vouloit plus le regarder désormais comme son Homme & comme son Vassal, & que lui pareillement ne le reconnoissoit plus pour son Souverain, & se tenoit pour toujours quitte de tout hommage.

Il est difficile de ne pas ajouter foi à une relation si circonstanciée, quoi qu'elle vienne d'un parti intéressé. Si nous avions les Manifestes de Philippe le Bel, nous y trouverions peut-être de quoi le défendre. Il est fort vraisemblable, que durant les négociations il y eut de la part des Anglois de nouvelles forfaitures semblables à

celles qui avoient donné lieu aux premiers différends, & que ce fut ce qui déterminâ le Roy, à ne pas s'en tenir au Traité fait avec Edmond. Un Historien François contemporain prétend que cette espece d'abandon de la Guyenne, d'où Edoüard avoit retiré ses Troupes, & où il avoit laissé entrer les Officiers du Roy, fut un effet de la politique de ce Prince, qui se promettoit de reprendre ce pais avec le secours de ses Alliez, & prétendoit que l'ayant reconquis par la force des armes, il ne le tiendrait plus du Roy de France en qualité de Vassal; mais par le droit de la guerre, & en parfaite Souveraineté.

Jamais la Nation Angloise ne se porta avec plus d'ardeur à entreprendre aucune guerre, que celle-là. Malgré la cherté, qui fut extrême cette année-là en Angleterre, le Clergé accorda au Roy la moitié de son revenu; les Bourgeois la sixième partie du leur, & le reste des Habitans du pais la dixième de leurs biens. Edoüard eut une grosse Armée, dont il donna le commandement à Jean de Bretagne Comte de Richemont son neveu, avec ordre de prendre conseil de Jean de S. Jean, & de Robert de Tynetot, Capitaines de grande expérience. Il équipa une nombreuse Flotte, qu'il partagea en trois sous le commandement de trois Amiraux, & se disposa avec ces grandes forces, à aller attaquer la France.

Adolfe de Nassau Roy des Romains, qui avoit pris hautement le parti d'Edoüard, avoit déjà envoyé déclarer la guerre au Roy de France, sous prétexte que ce Prince, & ses Predecesseurs avoient usurpé plusieurs Terres de l'Empire, & en particulier l'Hommage du Comté de Bourgogne, qu'il prétendoit que les Comtes devoient aux Empereurs. Dès l'an 1294. Othon Comte Palatin de

1295.

Nangius.

Préparatifs des Anglois. Vvallingam.

Nangius.

L. 2. Epist. Bonif. Epist. 98.

1295.

de Bourgogne, s'estoit fait Vassal de la Couronne de France, à laquelle ce païs avoit incontestablement appartenu jusques vers la fin de la seconde Race, qu'il en fut démembré, comme divers autres païs, par l'usurpation du Comte Boson, qui forma le Royaume d'Arles. Depuis ce Comté avoit esté uni à l'Empire, ainsi que j'ai dit ailleurs; & durant les broüilleries des Papes & des Empereurs, il estoit devenu comme indépendant. Enfin le Comte Othon voïant la bonne intelligence rétablie entre l'Eglise & l'Empire, jugea bien qu'il lui faudroit retourner sous la domination de l'Empereur; mais il avoit mieux aimé réunir son Comté à la Couronne de France, dont il avoit esté membre pendant plusieurs siècles, que de se soumettre de nouveau à l'Empereur. Quand cette réunion se fit, Adolfe s'y opposa, & le Roy s'offrit à mettre l'affaire en arbitrage: mais Adolfe jugea plus à propos d'en faire un sujet de querelle, & un prétexte de déclarer la guerre à la France en faveur du Roy d'Angleterre. On ne peut pas traiter un Prince en pareille occasion avec plus de mépris, que Philippe traita Adolfe. Il ne daigna pas seulement donner audience à ses Ambassadeurs, pour entendre leurs plaintes sur ces prétendus griefs. Il lui envoïa seulement, selon quelques-uns, un papier cacheté en maniere de Lettre, où il n'y avoit rien d'écrit; & selon d'autres, il n'y avoit mis que ces deux mots Latins, *nimis Germane*, qui signifioient en François, *c'est trop pour vous, Alleman, que d'oser entreprendre de m'attaquer.*

Philippe en usoit de la sorte, sachant bien qu'Adolfe avoit trop d'affaires avec les Princes d'Allemagne, pour pouvoir porter ses Armes ailleurs. En effet jamais menaces ne furent plus vaines que les siennes. Il ne

Tome III.

fit pas la moindre diversion; & l'argent qu'Edouïard lui avoit donné, pour l'engager dans ses interets, fut très-inutilement employé.

La guerre commença enfin. La Flotte d'Angleterre, très-nombreuse & chargée d'une Armée entiere, vint faire descente en l'Isle de Ré, où les Anglois mirent le feu à tous les Bourgs, & à tous les Villages. De là ils entrèrent par la Garonne, se saisirent de Blaye & de Bourg, où ils avoient intelligence, se presenterent devant Bourdeaux, qu'ils n'osèrent attaquer, parce que le Connestable de Nesle y estoit, pour la défendre en personne. Ils passerent outre, & monterent jusqu'à Rions, qui leur fut aussi renduë; & ce fut là qu'ils mirent leurs chevaux à terre. Le Connestable, qui n'avoit point de Flotte, & dont les Troupes estoient dispersées dans toutes les Places de Guyenne, par la défiance qu'on avoit des gens du païs, & dont on avoit apparemment fait des détachemens, pour garder les côtes de Normandie, estoit obligé, malgré qu'il en eût, d'estre spectateur oïsf de ces pertes. Ce ne furent ni les dernieres, ni les plus importantes.

Il falloit aux Anglois un Port sur la mer, sans quoi il leur eust esté difficile de garder leurs conquestes. Ils laisserent de fortes garnisons dans les postes qu'ils avoient pris, avec tout ce qui estoit nécessaire pour leur défense. Ils reprirent le chemin de la mer, firent voile du costé du Midy, & parurent bien-tost devant Bayonne.

Le General de S. Jean assiégea la Ville, & la força le premier jour de Janvier au premier assaut, par la trahison de quelques-uns des Habitans. La garnison Françoisise se retira dans le Chasteau, qui fut pris après huit jours de siege. Le Seigneur d'Aspre-

Lii

1295.

Ils font descente en l'Isle de Ré.
Vvallingam.
Nangius.

Invent. du
Tresor des
Chartres.
T. 4.

Responsio
Philip. ad Bo-
nifac.

1296.
Ils assiegent Bayonne.
Vvallingam.

1196.

mont, qui y commandoit, ne put obtenir d'autre capitulation, que de se rendre prisonnier de guerre avec toute sa garnison.

*Progrez qu'ils
font en France.*

Après la prise de cette Place, les Anglois s'estendirent en soumettant plusieurs autres postes aux environs: & leurs Troupes grossirent de plus de quatre mille hommes des Milices des païs voisins, que la crainte des François ne retenoit plus. Tout ce que pouvoit faire le Connestable pendant ce temps-là, estoit de maintenir Bourdeaux dans l'obéissance, & de conserver les postes les plus importants, en attendant l'Armée, qui s'avançoit sous la conduite de Charles Comte de Valois frere du Roy. Elle arriva enfin, & commença par l'attaque de Rions, qui estant placé sur la riviere au-dessus de Bourdeaux, ferroit cette Capitale de ce costé-là, en même-temps que Blaye l'incommodoit fort de l'autre, en lui empêchant la communication avec la mer.

*Avantages
remportez sur
eux par les
François.
Nangius.*

Dès que le Connestable scût Rions assiégé, il sortit de Bourdeaux avec un bon nombre de Troupes, pour venir joindre le Prince. Il assiegea en chemin Podensai. Cette Place estoit défendue par une garnison d'Anglois & de Gascons. Comme les Anglois virent que la Place ne pourroit pas durer encore long-temps, ils capitulerent secretement avec le Connestable, pour la lui rendre, sans s'embarasser de ce qui pourroit arriver aux Gascons. Le Connestable y entra après huit jours de siege, & ayant permis aux Anglois de se retirer, il fit arrester les Gascons, dont il en choisit soixante, qu'il envoya au Comte de Valois. Ce Prince, pour punir les trahisons que ceux de cette nation avoient faites aux François au commencement de la guerre, les fit tous pendre le Jeudy d'après Pâques à la vue de Rions.

Ce spectacle épouvanta les Anglois qui défendoient cette Place; & dès la nuit Robert de Typetot, & le Comte de Richemond, qui s'y estoient enfermés, se mirent sur leurs Vaisseaux avec les Soldats Anglois, & s'enfuirent par la riviere; mais les Gascons de la Garnison, & les Habitans de la Ville irrités de cette seconde trahison des Anglois, sortirent sur eux, & en tuerent plusieurs qui n'avoient pu assez-tost gagner les Vaisseaux. Cette fuite ayant mis le desordre & la division dans la Ville, & le Comte de Valois l'ayant scû, y fit donner l'assaut & l'emporta. On fit main-basse d'abord sur tout ce qui se presenta au Soldat victorieux, & le Chasteau fut pris sans résistance. On y fit prisonniers dix-huit Chevaliers, trente-trois Gentilshommes, qui n'avoient encore que la qualité d'Ecuyer, & on les envoya tous à Paris.

1196.
Nangius.
Vvallingam.

Les Anglois de leur costé attaquèrent Saint Severe à sept ou huit lieues de Bayonne, & le prirent le même jour que Rions fut emporté, ce qui les consola de cette perte. Saint Severe estoit une Place importante, où les Anglois firent de nouvelles fortifications, & y mirent, pour la défendre en cas de siege, Hugues de Veer fils du Comte d'Oxford.

Le Comte de Valois prit sur le champ la résolution de la reprendre, & après avoir fait raser le Chasteau & la Ville de Rions, y marcha & l'assiegea. Elle fut défendue vigoureusement durant trois mois. Il y perit beaucoup de Soldats François par les maladies & par la disette: mais les assiegez commençoient à ne pas moins souffrir faute de vivres. Ils demanderent à capituler. Ils proposerent une suspension d'armes pour quinze jours, demanderent permission d'envoier à Bayonne avertir les Generaux Anglois de leur extremité, & promi-

1296.

rent que si au bout de ce terme il ne paroïssoit point de secours, ils se rendroient la vie fauve, & se retireroient avec leurs armes & leurs bagages. On leur accorda ce qu'ils demandoient, & le secours n'ayant point paru, ils se rendirent. Après cette conquête, le Comte de Valois retourna en France, & pendant son absence, cette Place qui lui avoit tant coûté, fut reprise par les Anglois.

Ils portent la guerre en Angleterre. Ibid.

Tandis que tout cela se passoit en Gascogne, le Roy porta la guerre en Angleterre avec une Flotte considérable sous la conduite de Mathieu de Montmorenci & de Jean d'Harcourt. Ils firent descente auprès de Douvre, prirent la Ville, & en brûlerent une grande partie : mais ils n'osèrent attaquer le Chateau. Ce fut là où se borna leur expedition. D'autre part une partie de la Flotte d'Angleterre vint à Cherbourg, pillâ la Ville & l'Abbaye, & ne s'y arresta pas.

S'il avoit esté possible à l'Armée de France de se saisir de quelque port d'Angleterre, Edoüard auroit esté obligé d'abandonner absolument la Guyenne, tant il se vit alors d'affaires fâcheuses sur les bras. Car dès l'année précédente les peuples du païs de Galles s'estant revoltez de toutes parts dans l'esperance de recouvrer leur liberté, pendant que les forces du Roy d'Angleterre seroient occupées au-delà de la mer, avoient fait de grands efforts. Ils s'estoient saisi de divers postes importants, & avoient taillé en pieces une Armée que le Roy d'Angleterre avoit envoyée contre eux sous la conduite d'Edmond son frere Comte de Lancastre, & de Henri Comte de Lincoln. Ces Troupes, qui furent défaites, estoient prestes à partir pour la Guyenne, lorsqu'on les fit marcher au païs de Galles; & ce fut une diversion très-avantageuse pour la France. Le Roy d'An-

gleterre alla ensuite lui-même contre les Gallois, vers le temps que la Flotte Françoisise aborda à Douvre. Il prit de si bonnes mesures, qu'il réduisit entierement ces Peuples; & pour leur ôster toute envie de remuer désormais, il fit abbatre une grande partie de leurs forests, où ils avoient coûtume de se retrancher, fit faire des Fortereses en divers endroits, où il laissa de fortes garnisons, & amena avec lui à Londres leur Chef principal nommé Madoc, qui restoit de la Famille de Leolin leur dernier Prince. Depuis ce temps-là en effet les Gallois, auparavant si redoutables aux Rois d'Angleterre, furent parfaitement soumis : mais ce n'estoit pas là l'unique embarras d'Edoüard.

Jean de Bailleul Roy d'Ecosse avoit traité secretement avec le Roy de France, par l'entremise des Evêques de S. André & de Dunkelden, & de deux Chevaliers, l'un nommé Jean de Soules, & l'autre Enguerrand d'Umferville. Par le Traité, le Roy d'Ecosse s'engageoit à declarer la guerre au Roy d'Angleterre; & le Roy de France devoit lui donner en mariage Jeanne sa niece fille du Comte de Valois. Si-tost que le Roy d'Ecosse fut assuré de la conclusion du Traité, il s'évada secretement de Londres, où il estoit alors, & gagna l'Ecosse.

Vvalsingam.

Le Roy d'Angleterre en fut fort surpris, & voyant bien où cela tendoit, envoya aussi-tost vers ce Prince, pour demander du secours contre la France, non pas dans l'esperance de l'obtenir, mais pour le faire expliquer. Après diverses réponses generales, & les délais ordinaires en pareilles occasions, Edoüard lui fit dire, que dans le doute bien fondé où il estoit de sa fidelité, il lui demandoit, comme à son Vassal, de lui livrer trois Places, pour les garder durant la guer-

1296.

re qu'il avoit avec la France. Ces Places estoient Berwic, Edimbourg, & Rokebourg, promettant de les lui rendre, s'il lui estoit fidele, dès que la Paix seroit faite. Le Roy d'Ecosse declara qu'il n'en feroit rien. Edoüard sur ce refus se disposa à attaquer l'Ecosse, & le fit l'année suivante.

Dans les Registres Olim.

Comme le Roy avoit besoin dans cette guerre de toutes les forces de son Etat, il fit une Ordonnance dans son Parlement de la Toussaints, par laquelle il défendit les guerres particulières dans toute la France, & suspendit celles qui estoient commencées. Il commanda à tous les Seigneurs, qui estoient en guerre, de faire des Trêves, & de se donner reciproquement des *Assurémens*, c'est le terme dont on se servoit, pour signifier l'Acte, par lequel on promettoit de ne se point attaquer les uns les autres durant la Trêve. Il défendit les gages de Bataille que l'offensé envoyoit pour le duel en certains cas, où il estoit alors permis par la coutume, & voulut que chacun poursuivist son droit en Justice durant la guerre. Il défendit aussi les Joustes, les Tournois, & les autres divertissemens militaires dont la Noblesse s'occupoit; & par la même Ordonnance le droit estoit osté aux créanciers, de saisir pour dettes les chevaux de bataille, & les armes. En vertu de ces Reglemens plusieurs Gentilshommes, qui ne seroient pas venus au service sans cela, se rendirent à l'Armée.

Vains efforts du Pape pour la terminer.

Cependant, d'autant que cette guerre commençoit à mettre la division dans la plus grande partie de l'Europe, & que les Papes faisoient encore des projets de Croisade, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, Boniface VIII. fit tous ses efforts, pour rétablir la Paix entre la France & l'Angleterre. Ce Pape venoit de monter sur le Trône de S. Pierre, ayant esté

élû après la cession volontaire que S. Celestin avoit faite du Pontificat. Exemple, qui n'avoit jamais esté vû, & que personne n'a suivi depuis. Il écrivit fortement aux deux Rois, & au Roy des Romains, pour les engager à faire la Paix. Il envoya en France & en Angleterre, pour y travailler, le Cardinal Simon Evêque de Palestre, & le Cardinal Bernard Evêque d'Albano. Mais les esprits se trouverent trop aigris, & il ne put y réussir.

Le Comte de Lancastre passa en Guyenne avec une nouvelle Armée, y prit quelques petites Places, s'avança jusqu'auprès de Bourdeaux, où ayant esté attaqué par les François, il les repoussa jusques aux murailles de la Ville, & leur tua un assez grand nombre de Soldats; mais estant retourné à Bayonne, il y mourut de maladie. Ses Lieutenans, après sa mort, assiègerent Dax, qu'ils ne purent prendre.

Sur ces entrefaites Robert Comte d'Artois arriva en Guyenne avec d'assez grandes forces, reprit ce que les Anglois avoient pris, leur défit un corps de cinq ou six mille hommes, & ne put prendre Bourg, qu'il avoit fait assiéger par le Seigneur de Sully. Les avantages furent moins balancez du costé de Flandre, où le Roy porta la guerre en personne, & la fit avec beaucoup de bonheur.

J'ai dit auparavant, que Guy Comte de Flandre avoit traité avec le Roy d'Angleterre, pour marier sa fille à Edoüard Prince de Galles, & heritier présomptif de la Couronne d'Angleterre. Quoique ce Traité eust esté tenu très-secret, le Roy en avoit esté informé, & s'en estoit déjà vengé sur le Comte de Flandre, en recevant une Requête des Flamans en forme de plainte, touchant le rétablissement de leurs Coutumes & Privileges, auxquels le Comte n'avoit point d'égard

1296.

Epist. Bonif. apud Raynald. Nangius,

1297. Vvalsingham.

Le Roi porte la guerre en Flandre.

Dans le Registre olim.

1297.
en certains points, d'autant que les Actes qui les contenoient, avoient esté brûlez dans l'incendie du Beffroy de Gand. Le Roy, comme Souverain du Comte de Flandre, donna un Arrest par lequel il le condamnoit à rétablir ces Coûtumes & ces Privileges, & l'obligea à l'exécution : mais outre cela le Roy trouva moyen d'empêcher le mariage dont il s'agissoit, en attirant adroitement, sous je ne sçai quel prétexte, le Comte de Flandre à Corbeil. Ce Comte, qui croyoit sans doute que le Roy ne sçavoit rien de son Traité avec Edoüard, donna dans le piège, & fut arrêté prisonnier comme violateur des devoirs attachez à sa qualité de Vassal de la Couronne pour son Comté de Flandre, un desquels estoit de ne traiter d'aucune alliance de mariage, pour ses enfans, sans l'agrément de son Souverain. Il fut mis dans la Tour du Louvre avec la Comtesse sa femme.

Meyerus.
Ce fut une nécessité au Comte de Flandre de dissimuler son chagrin, & de capituler avec le Roy, afin d'obtenir sa liberté. Elle lui fut accordée à la priere du Pape, à condition de donner sa fille en ostage, de ne faire aucune alliance avec le Roy d'Angleterre, & d'observer exactement le Traité fait du temps de S. Loüis entre ce Prince & Ferdinand Comte de Flandre ; Traité qui estoit, en plusieurs articles, fort incommode aux Successeurs de Ferdinand. Il fallut en passer par là, & commencer par faire venir sa fille, que le Roy fit élever depuis avec beaucoup de soin auprès de la Reine. Comme c'estoit par la médiation du Pape, que l'affaire avoit esté concluë, le Roy exigea une condition qu'on lui accorda ; sçavoir, que si le Comte de Flandre n'observoit pas ce Traité, la Flandre seroit mise en interdit par l'Archevêque de Reims, & par l'Evêque de Senlis comme Députés

du Pape à cet égard.

Le Comte ne fut pas plutôt retourné dans ses Etats, que comptant pour rien sa parole, qu'il n'avoit donnée que par force, il pensa moins à la garder, qu'à se venger de l'affront qu'il avoit reçu. Il traita de nouveau avec le Roy d'Angleterre, & s'obligea à déclarer la guerre au Roy de France, à condition d'une somme de trois cens mille livres, qu'Edoüard lui fourniroit pour en soutenir la dépense. Il envoya aussi tost demander sa fille au Roy de France, qui n'avoit garde de la lui rendre. Sur le refus, il lui fit déclarer, qu'il ne le reconnoissoit plus pour son Souverain, & que lui n'estoit plus son Vassal. Après avoir signé à Gerardmond un autre Traité de ligue avec le Roy d'Angleterre, Jean Duc de Brabant, & Henry Comte de Bar, il poussa l'audace jusqu'à envoyer les Abbez de Floref & de Gemblours déclarer la guerre au Roy en son nom, aussi-bien qu'à Jean Comte de Haynault, qui s'estant reconcilié sincèrement avec le Roy un peu auparavant, parut en cette occasion un des plus zélés pour son service.

Une des premières choses que fit le Roy, fut d'envoyer l'Archevêque de Reims, & l'Evêque de Senlis à Terroiane, d'où ils jetterent l'interdit sur le Comté de Flandre, conformément au Traité de Paris ; mais Robert, fils aîné du Comte en appella au Pape ; & l'appel parut suffisant aux Flamans pour rassurer leur conscience ; d'autant plus que le Pape reçût cet appel, & qu'en conséquence il fit dire au Roy, par l'Evêque de Meaux, qu'il falloit que l'affaire fust examinée au Tribunal du Saint Siege, auquel le Comte de Flandre avoit eu recours.

Le Roy indigné de cette conduite du Pape & trouvant fort mauvais que l'Evêque se fust chargé d'une telle

I i i iij

12974

Tresor des Chartres.
Coffre Flamandre 1,

Divarus

Meyerus

Historia diss.
fidii inter Bonif. & Philipp.

1297.

commission, lui ordonna de mander au Pape, que ce n'estoit pas à lui à se mêler des affaires de son Royaume; qu'il y avoit sa Cour des Pairs destinée pour juger de ces sortes de differends, & qu'il ne reconnoissoit en cette matiere que Dieu pour supérieur, auquel il fust obligé de rendre compte de la conduite qu'il y tenoit.

Nangius.

La chose n'eut point d'autre suite à cet égard: mais le Roy, pour aller chastier le Comte rebelle, & l'empêcher de le prévenir, se hâta d'assembler son armée à Compiègne. Il y fit Chevaliers, selon un usage alors assez ordinaire quand on prévoyoit une bataille, Louis Comte d'Evreux son frere, & Louis fils aîné de Robert Comte de Clermont, & conféra aussi cet honneur à six vingt Gentilshommes. Il marcha en Flandre, où il commença par faire le dégast de tous cotés. Il y apprit qu'Adolfe Roy des Romains venoit d'Allemagne avec un assez grand Corps de Troupes au secours du Comte de Flandre. Il reconnut alors, que la maxime des Princes sages doit estre de ne mépriser jamais les autres Princes, même ceux dont on pense n'avoir rien à craindre. Car certaines conjonctures rendent quelquefois redoutables ceux qu'on croit les plus incapables de nuire; & alors on porte la peine d'une inutile fierté, en se trouvant contraint de les rechercher après les avoir maltraitez. J'ai parlé de la maniere haute & méprisante, dont le Roy avoit traité ce Prince au commencement de cette guerre. Il en fallut rabattre, & c'est à quoi se détermina Philippe par le conseil du Comte de Haynault. Il envoya au Roy des Romains Jacques de Châtillon, qui lui donna de sa part une grosse somme d'argent: mais en même-temps il en fournit autant à Albert d'Autriche, à

Meyerus.

condition qu'il occuperoit Adolfe en Allemagne. Ces deux moyens, ou l'un des deux, lui réussirent: car ce Prince ne passa pas Cologne, & laissa le Comte de Flandre se demesler comme il pourroit de l'embarras où il s'estoit jetté: mais lui-même s'estant rendu odieux aux Princes d'Allemagne, fut déposé, & Albert d'Autriche son concurrent, élu Roy des Romains en sa place. Adolfe fut tué l'année d'après dans un combat auprès de Spire. Je reviens aux affaires de Flandre.

1297.

Le Roy assiegea d'abord Lisle la veille de S. Jean-Baptiste. Robert fils du Comte de Flandre la défendit quelque temps à la teste de la Garnison & des Habitans. Mais ceux-ci, qui estoient les plus forts dans la Ville, apprehendant d'estre emportez d'assaut, capitulerent avec le Roy, pour asseurer leurs biens & leur vie; de sorte que Robert fut obligé de se sauver secretement, & se retira à Bruges, où estoit le Comte son pere fort étonné de ces fâcheux commencemens.

Siege de Lisle.

Nangius.

Durant le siege de Lisle, le Roy avoit fait un détachement sous la conduite du Connestable de Nesle, de Gui Comte de S. Paul, & de Gui de Nesle Maréchal de France, frere du Connestable. Ce Corps avoit marché le long de la Lis, & en avoit rencontré un des ennemis, qui fut défait à plate-couture. On fit dans ce combat plusieurs prisonniers de distinction, que les Generaux François envoyerent au Roy.

Ces deux actions furent suivies d'une autre bien plus considerable. Robert Comte d'Artois, qui commandoit l'armée Françoise en Guyenne, voyant la guerre encore plus vive en Flandre qu'en Gascogne, témoigna au Roy qu'il commanderoit plus volontiers en ce pais-là, à cause du

Bataille près de Furnes.

1297.

voisinage de son Comté d'Artois. Le Roy y consentit, & ce Comte, qui fut un des plus grands Capitaines de son temps, vint aussi-tost se signaler en Flandre, comme il avoit fait autrefois en Espagne, & depuis en Italie, & tout récemment en Guyenne. Le Roy lui donna une partie considérable de son Armée, avec laquelle il alla se camper sous S. Omer, après avoir pris Béthune; & puis aiant esté joint par Philippe son fils, & par quantité de Noblesse de son Comté, il fit le ravage aux environs de Furnes. Le Comte de Flandre, qui n'étoit pas loin de là, crut avoir bon marché de cette partie de l'Armée François, & vint à la teste de seize mille hommes de pied & de cinq cens chevaux presenter la bataille au Comte d'Artois, qui l'accepta, & le battit. On fit beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouva Guillaume Comte de Juliers, & plusieurs autres Seigneurs. On les conduisit à Paris, l'Etendart du Comte d'Artois étant porté comme en triomphe devant eux, & de là on les dispersa en diverses prisons du Royaume.

Chronic.
anonyme
MS. de Ste.
Geneviève.
Nangius.

Meyerus.

Si nous en croions l'Historien de Flandre, ce fut plustost une déroute qu'une défaite; & le nombre des morts ne fut pas grand. Selon lui, il y avoit une faction en Flandre, qui estoit pour le Roy, & on appelloit ceux qui la composoient, les Gens du Lis, à cause des Lis de l'Ecu de France. Les Chefs principaux de cette faction estoient Jacques Evêque de Tournai, & Baudouin Reyfin Vicomte de Furnes: mais celui-ci ne se declara que dans la bataille, en passant du costé des François, ce qui déconcerta le Comte de Flandre. Philippe fils unique du Comte d'Artois attaqua un Pont défendu par le Comte de Juliers, & le força; mais il y fut blessé, & demeura prisonnier. Les

François, dans la déroute des Flamans, le délivrerent; mais il mourut quelque temps après de ses blessures.

Le fruit de cette victoire fut d'abord la prise de Furnes, & de toutes les Forteresses de la Chastellenie de Cassel & de Douai. Ensuite le Roy aiant appris que le Roy d'Angleterre avoit passé en Flandre, & qu'il estoit à Bruges avec le Comte, se mit en marche vers ce costé-là, après avoir donné ses ordres pour la défense de Lisle, & envoyé en Champagne Gautier de Crecy Seigneur de Châtillon, contre le Comte de Bar, qui y faisoit une diversion en faveur du Comte de Flandre, & Châtillon l'en chassa. Le Roy se presenta, en chemin faisant, devant Courtray, qui se rendit. De là il marcha droit à Bruges, où le Roy d'Angleterre & le Comte de Flandre n'osèrent l'attendre, & ils se retirerent à Gand. Leur départ & l'arrivée du Roy de France consterna tellement les Habitans de Bruges, qu'ils ouvrirent leurs portes à l'Armée de France. La Flotte d'Angleterre estoit là tout proche au Port de Damme. Le Roy fit un détachement sous le Comte de Valois & le Connestable de Nesle pour l'aller brûler: mais les Anglois n'avoient pas plustost eu avis de la reddition de Bruges, qu'ils s'estoient retirez en haute mer. Damme fut pris, & ensuite repris par les ennemis. Le Roy poussant ses conquestes, après avoir fait reposer quelques jours son Armée, marchoit pour attaquer Gand, lorsqu'il reçut en chemin un Envoyé du Roy d'Angleterre, qui lui demanda une suspension d'armes de la part de ce Prince.

Comme la saison estoit fort avancée; que d'ailleurs le Roy estoit fort sollicité par le Pape & par le Roy de Sicile, de s'accorder avec le Roy

1297.

Suivie de la
prise de cette
ville par les
François.

Trêve entre
les deux Rois.

1297.

Nangius.
Du Tillet,
Recueil des
Traitez, &c.
Meyerus, an.
1297. &
1298.

d'Angleterre, & qu'enfin il voïoit son ennemi suppliant, ce qui flattoit fort son genie fier & hautain, il répondit à l'Envoyé, que malgré ses victoires & ses conquestes, il ne seroit jamais éloigné de la Paix, pourvû qu'il vîst de la sincérité dans le procédé de ses ennemis, & la soumission qu'ils lui devoient comme à leur Souverain. Il consentit à la suspension d'armes, & puis à une Treve, où le Comte de Flandre fut compris. Ce Traité se fit par les soins de Charles Roy de Sicile, qui vint exprès en France pour ce sujet. La Treve fut conclüe à Fismes en Champagne le jour de S. Denys, pour quelques mois: & ensuite pour deux ans en l'Abbaye de S. Martin de Tournay. Par ce Traité, le Roy demeura maître de Lisle, de Courtray, de Doüay, de Bruges, & des autres Places qui s'estoient rendues à lui. Pour ce qui est de la Guyenne, chacun demeura en possession de ce qu'il tenoit actuellement: & tous les differens furent remis à l'arbitrage du Pape.

1298.

Le Roy d'Angleterre avoit de quoi se consoler du mauvais succès des affaires de Flandre, par le bonheur extraordinaire avec lequel il avoit terminé celles d'Ecosse. Car après la prise de Berwik, & plusieurs autres avantages remportez sur les Ecossois, il les obligea à se soumettre, & Jean de Bailleul leur Roy ayant esté trahi & livré, fut transporté à la Tour de Londres.

Prison du Roy
d'Ecosse.

Cette prison du Roy d'Ecosse fut le sujet d'une grande dispute touchant un des articles de la Treve entre la France & l'Angleterre. Cet article estoit celui, par lequel on convenoit de rendre les prisonniers de part & d'autre, à condition de donner des otages pour leur rançon, selon que le regleroient Simon de Melun Maréchal de France, & le Seigneur Geof-

froy de Gyenville, qui avoient esté choisis comme les Conservateurs de la Treve, le premier de la part du Roy de France, & le second de la part du Roy d'Angleterre.

1298.

Les Plenipotentiaires François, qui prevoient bien que s'ils demandoient pour une des conditions de la Treve, la liberté du Roy d'Ecosse, Edoüard n'y consentiroit jamais, n'avoient point voulu en faire de mention speciale; mais ils avoient eu intention de le comprendre dans l'article qui regardoit en general les prisonniers, à quoi les Députés d'Angleterre n'avoient point fait d'attention.

Ce fut donc en vertu de cet article, que Philippe envoya de sa part au Roy d'Angleterre un Religieux de S. Dominique, & un de S. François, pour en demander l'exécution à l'égard du Roy d'Ecosse & de son fils, & de quelques autres Seigneurs Ecossois arrestez avec eux. Le Roy d'Angleterre, surpris de cette demande, à laquelle il ne s'estoit pas attendu, répondit seulement en general, qu'après avoir délibéré avec son Conseil sur un point de cette importance, il feroit sçavoir sa résolution au Roy de France.

Du Tillet;
Recueil des
Traitez, &c.
an. 1298.
MSS de
Brienne,
vol. 28.

En effet il lui envoya quelque temps après un Ambassadeur, qui lui dit, que son Maître estoit toujours dans la résolution d'accomplir exactement tous les articles de la Treve; mais qu'il n'estoit fait dans le Traité nulle mention de la liberté du Roy d'Ecosse; que ce Prince, avant & depuis la Treve, s'estant reconnu pour son Vassal, n'estoit point du nombre de ceux, qui dans le Traité estoient compris sous le nom d'Alliez du Roy de France; que quand il auroit pû avoir cette qualité, qui ne lui convenoit pas, il avoit renoncé à l'alliance de France par un accord fait avec lui avant

1298.

avant la Treve de Fismes ; que si on avoit eu intention de le comprendre dans la Treve , on en auroit fait une mention speciale , la coûtume n'étant pas de comprendre des Rois sous des termes generaux , d'autant plus qu'on avoit specifié dans le Traité quelques autres personnes d'une dignité bien inferieure à la Roïale.

Comme les deux Rois vouloient sincerement observer la Trêve , on continua de negocier sur ce sujet. Philippe envoya un nouvel Ambassadeur au Roy d'Angleterre , qui le trouva campé en Ecosse auprès d'Edimbourg. L'Ambassadeur , sur les raisons que je viens de dire , & que le Roy d'Angleterre lui repeta , répondit , que la qualité de Vassal n'empêchoit point que le Roy d'Ecosse ne fust compris sous le nom d'Allié du Roy de France , vû que dans le Traité , le Comte de Flandre & le Comte de Bar , tous deux Vassaux de la Couronne , y estoient compris comme Alliez du Roy d'Angleterre ; que la renonciation à l'Alliance de France faite par le Roy d'Ecosse , n'estoit qu'une renonciation forcée , qu'il n'avoit faite que lorsqu'il estoit actuellement prisonnier ; qu'il n'estoit point du tout necessaire qu'il y eust dans le Traité une mention expresse du Roy d'Ecosse , puisque ni le Roy de Norvege Allié de la France , ni l'Empereur Adolfe de Nassau Allié du Roy d'Angleterre , n'estoient pas non plus marquez expressement , ni par leur nom , ni par leur qualité. Enfin , comme il estoit difficile de convenir sur un point si essentiel , les deux Rois resolurent de s'en rapporter au Jugement du Pape , aussi-bien que sur tout le reste , qui pourroit avoir rapport au Traité de Paix , auquel on travailloit à Rome.

Nouveau
Traité entre

Le Pape , après avoir eu diverses conferences avec les Ambassadeurs de
Tome III.

France & d'Angleterre , dressa le Traité , le publia à Rome , & l'envoia aux deux Rois par Raoul Evêque de Vicence. Les Articles principaux furent : Que la Guyenne seroit rendue au Roy d'Angleterre , & qu'il la tiendrait à foi & hommage de la Couronne de France , comme auparavant. Que les Places que les deux Rois avoient prises l'un sur l'autre , seroient mises en sequestre entre les mains du Pape jusqu'à l'execution du Traité. Que les Navires, Marchandises, & autres choses semblables , qui avoient esté enlevées , & existeroient encore , seroient rendues de part & d'autre ; que pour ce qui auroit esté consumé , il s'en feroit une compensation à l'amiable & sans procès ; qu'en cas qu'on ne pût pas convenir sur ce point particulier , le Pape en décideroit , & qu'il en seroit de même de tous les autres points , sur lesquels il naistroit quelque difficulté : qu'enfin , pour rendre la Paix plus stable , les deux Maisons Royales s'allieroient l'une à l'autre par un double mariage ; que Marguerite sœur du Roy de France épouserait le Roy d'Angleterre , qui estoit veuf , & qu'elle auroit pour son doüaire quinze mille livres Tournois ; & qu'Edouard fils du Roy d'Angleterre , âgé alors de treize ans , épouserait Isabeau de France fille de Philippe , qui n'en avoit que sept , & qu'elle auroit un doüaire de dix-huit mille livres Tournois. Le mariage de Marguerite avec Edouard avoit déjà esté proposé quatre ans auparavant.

Ce Traité fut apporté à Montreuil en Picardie , où les Plenipotentiaires des deux Rois se trouverent ; & ils le signerent conformément à la Sentence arbitrale du Pape , le Vendredy avant la S. Jean de l'an 1299. & pour ce qui concernoit le Roy d'Ecosse , il fut dit que ce Prince seroit tiré de la

K K K

1298.

les Rois de
France &
d'Angleterre.
Apud Ray-
nald. ad an.
1298. Leib-
nitz in Pro-
dromo codi-
ce diplomat.
p. 21.

Leibnitz in
codice diplo-
mat , p. 27.

1299.
Du Tillet,
Recueil des
Traitez,

1299.

Tour de Londres, & mis entre les mains de l'Evêque de Vicence Legat du Pape.

1300.

1301.

1302.

Ibid.

MSS. de
Brienne vol.
28.

Quoique ce Traité fût un Traité de Paix ; néanmoins comme il y avoit beaucoup d'articles à discuter avant l'entière execution, on fit comme une espece de Trêve, pour empêcher que l'on ne procedast de part & d'autre par voye de fait. Pierre de la Chapelle, Evêque de Toulouse & depuis Cardinal, fut chargé de la garde de quelques Terres de Guyenne, que les deux Rois prétendoient avoir ; & on lui donna pour Adjoints les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & le Comte de S. Pol. La Trêve fut encore prorogée l'année suivante. Mais dans la suite le Pape s'estant broüillé avec le Roy de France, ce Prince ne voulut point qu'il se mêlast davantage de cette affaire. Il le recusa pour le Jugement des differends arrivez depuis le Compromis, & en passa sa Declaration dans les formes l'an 1302.

Les deux Rois, cette même année, prolongerent encore la Trêve par un Traité fait à Asnieres, où l'on agita l'affaire d'Ecosse, & où Edoïard protesta toujours, qu'il ne reconnoissoit point Jean de Bailleul pour Roy ni pour Allié du Roy de France. On y convint, que Philippe tiendrait en sa main jusqu'à la Toussaints de cette année 1302. toutes les Terres occupées ou conquises par les Anglois depuis la Trêve de Tournay, aussi-bien que celles qui pourroient estre encore prises par le Roy d'Angleterre jusqu'à la ratification de la presente Trêve, & que le Duc de Bourgogne en auroit la garde sous l'autorité du Roy de France. Le Duc de Bourgogne ne voulut point s'en charger, & apparemment elle fut donnée à quelques Seigneurs du pais,

Comme le Roy d'Angleterre refusa de reconnoistre le Roy d'Ecosse

pour Allié de la France sur ce qu'il estoit son Vassal, pareillement Philippe voulut, par la même raison, qu'il fust inseré dans le Traité, que le Comte de Flandre, le Comte de Bar, & quelques Seigneurs de Bourgogne, qui s'estoient liguez avec le Roy d'Angleterre, n'auroient point le Titre d'Allez de ce Prince, quoiqu'on le leur eust donné dans le Traité de Trêve concluë à Tournay. Le Roy fit protester aussi contre le Titre de Duc de Guyenne, que prenoit le Roy d'Angleterre dans tous ces Traitez, parce que les Articles de la Paix n'estant point encore tous mis en execution, & le Roy d'Angleterre n'ayant point fait depuis la guerre son hommage pour la Guyenne, il ne devoit pas estre reconnu pour Duc de Guyenne.

Le Roy d'Ecosse qui n'estoit pas encore sorti de prison, & les Etats d'Ecosse ratifierent ce Traité d'Asnieres. Enfin il fut entierement consommé entre les Rois de France & d'Angleterre à Paris le vingtième de May de l'année 1303. où il fut arresté que les deux Rois se trouveroient à la Nostre-Dame de Septembre à Amiens, pour jurer la Paix en presence l'un de l'autre, & que le Roy d'Angleterre y feroit hommage-lige simplement & sans condition à Philippe, pour le Duché de Guyenne, & comme Pair de France. Mais en attendant, Henry de Lacy fit l'hommage au Roy au nom de son Maistre, dès que le Traité fut signé : & de plus les deux Rois firent entre eux une ligue défensive contre ceux qui attaqueroient l'un ou l'autre. Il fut expressément déclaré, que cette ligue n'estoit point contre l'Eglise de Rome ; mais il paroist par la suite, que les deux Rois distinguoient l'Eglise de Rome d'avec le Pape Boniface : car il estoit dit immédiatement après, que cette ligue estoit contre quiconque voudroit despointer, empêcher, ou trou-

1302.

1303.

Ibid.

Leibnitz in
codice diplo-
mat. pag. 43.

1303. *bler lesdits Rois és franchises, libertez, privileges & coustumes de eux & de leurs Royaumes.* Or ces termes, dans tous les Traitez que ces Princes firent ensemble, faisoient toujours allusion à la conduite du Pape à leur égard. Il fut pareillement marqué, que la ligue n'estoit point contre Albert Roy d'Allemagne, ni contre Jean Comte de Haynaut; & ce fut le Roy qui mit cette exception. Le Roy d'Angleterre de son costé excepta aussi Jean Duc de Brabant qui avoit épousé sa fille.

Dans tous ces Traitez il ne fut point fait mention de Jean de Bailleul, parce qu'on sçavoit que les Ecossois étoient absolument déterminez à ne plus reconnoître ce Prince pour leur Roy, par le mépris qu'ils avoient pour sa personne. Ils reçurent en sa place Robert de Brus, un de ceux qui avoient déjà concouru avec lui pour cette Couronne. Bailleul se retira en France, & fit encore depuis une tentative, pour rentrer dans ses Etats, après la mort de Robert de Brus: mais ce fut en vain: il mourut détrôné, & réduit à la condition d'homme privé.

Le Comte de Flandre ne fut point non plus compris dans ce Traité; parce que les mécontentemens continuoient toujours entre lui & le Roy de France, & que le Roy d'Angleterre, qui ne vouloit pas perdre la Guyenne, ne jugea pas à propos de sacrifier en faveur du Comte un aussi grand interest que celui-là. Ainsi il cessa de se déclarer pour lui, au moins ouvertement; car il le secourut toujours sous main. Je reprendrai la suite de cette guerre, après en avoir raconté une autre, qui fut bien moins sanglante, mais beaucoup plus scandaleuse.

Je parle du grand différend qui s'éleva entre le Pape & le Roy, & qui

1303. dura pendant tout le reste de ce Pontificat. Les choses furent poussées jusqu'aux derniers excès. La querelle finit pour le fonds, par la mort de Boniface; mais sans qu'on pût appaiser, pendant plusieurs années, les ressentimens qu'on avoit en France contre ce Pape. Cette affaire après tout, entre plusieurs effets très-funestes qu'elle produisit, paroît en avoir eu un avantageux pour l'Eglise & pour les Princes: c'est que depuis ces troubles on fut plus réservé à remuer ces odieuses questions de l'autorité des Papes sur le Temporel des Rois, & du droit que plusieurs des Souverains Pontifes depuis Gregoire VII. s'étoient attribué de disposer des Couronnes, de jeter l'interdit sur des Etats entiers, de dispenser les Sujets du serment de fidélité fait à leur Souverain. Et si l'on a vû depuis encore quelques exemples d'une conduite sujette à de si grands inconvéniens, ils ont esté très rares en comparaison de tant d'entreprises de cette nature, qui s'étoient faites avant ce temps-là.

S'il y eut jamais point d'Histoire, où il fut difficile de démêler la vérité d'avec ce que la passion a fait écrire aux Historiens des parties intéressées, c'est celui-ci. De peur de m'y méprendre moi-même, je me contenterai de faire un simple exposé des faits certains, sans y mêler mes reflexions, & trop donner à la conjecture.

Le Pape Boniface VIII. estoit un homme d'un grand esprit, & d'une profonde capacité dans le Droit Canonique: mais les Auteurs mêmes Ultramontains, qui lui donnent ces éloges, lui attribuent en même-temps beaucoup de fierté, d'arrogance, de présomption, & en parlent comme d'un homme, qui n'estimoit que lui, & n'avoit nul égard pour ce qu'a-

K k k ij

*Caractere du
Pape Bonifa-
ce VIII.
Prolem. Luc.
Jordanus.*

*Différend en-
tre le Pape
& le Roy.*

1303.

voient fait ses Prédecesseurs. Il fut élevé au Cardinalat par Martin IV. Avant que d'estre arrivé à cette dignité, & après qu'il en eût esté honoré, il fut employé par les Papes aux plus importantes affaires de l'Europe, en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre. Ce fut lui, qui confirma S. Celestin son Prédecesseur dans le dessein qu'il avoit formé de quitter le Pontificat ; & il courut sur cela dans le monde des bruits fort défavantageux à sa réputation, sur-tout lorsque de peur d'un Schisme, il l'eut fait arrester, & mettre en une étroite prison, où il mourut. Plusieurs de ses Decretales qui regardent les Princes, & en particulier le Roy de France, montrent jusqu'où il voulut porter l'autorité Pontificale ; mais elles furent sans effet : ses successeurs mêmes les défavoüerent, & elles ne servirent qu'à faire connoître son ambition démesurée, qui fut sa passion dominante. Tel estoit ce Pape, qui gâta par là les grandes qualitez qu'il avoit d'ailleurs pour le gouvernement & pour le maniement des affaires.

Caractere du
R. P.

Il s'adressa mal à un Prince du caractère de Philippe le Bel, pour faire valoir de telles prétentions. Jamais Roy ne fut plus délicat que lui en cette matiere : homme fier & impérieux, jusqu'à ne pas observer quelquefois certaines bien-séances envers les autres Souverains, quand il les méprisoit, ou quand il ne les craignoit pas ; il n'avoit garde de se laisser entamer par cet endroit là. Il s'estoit fait une leçon de l'exemple de tant de Princes de divers quartiers de l'Europe, dont la Couronne avoit esté au moins ébranlée en vertu de ces sortes de maximes : & il estoit résolu à tout, plutôt que

de les laisser pratiquer à son égard. Mais le grand éclat ne se fit pas de premier abord ; l'aigreur & l'impétuosité de ces deux esprits un peu trop violens, ne s'augmenterent que peu à peu, & comme par les coups redoublez qu'ils se portèrent l'un à l'autre.

Il me paroist que le premier partit de la main du Pape, par une Bulle qu'il publia, par laquelle il défendoit à tous les gens d'Eglise de fournir de l'argent aux Princes, soit par maniere de prest, ou de don gratuit, ou de subside, ou à quelque titre que ce fust, sans en avoir demandé la permission au S. Siege ; déclarant que tous ceux qui fourniroient ainsi de l'argent, & ceux qui le recevroient, encourroient l'excommunication, fussent-ils Princes, Rois, ou Empereurs. Quoique cette Bulle ne fist point de mention spéciale du Roy de France, ce Prince vit bien qu'elle le regardoit plus que les autres, parce qu'il estoit actuellement dans le cas, la guerre qu'il avoit sur les bras l'ayant obligé de lever des subsides sur le Clergé : c'est pourquoi il fit une Ordonnance *, par laquelle, sans y faire non plus mention spéciale de Rome, il défendoit à tous ses Sujets, de quelque condition ou état qu'ils fussent, de transporter hors du Royaume de l'argent monoyé, ou non monoyé, joyaux, ou autres choses précieuses, & de donner des Lettres de change pour les païs étrangers, sans lui en avoir demandé permission.

Le Pape comprit ce que le Roy prétendoit par là. Il vit bien que cet Edit n'estoit que pour lui faire sentir qu'il avoit esté choqué de la Bulle, & que la défense estoit plus pour Rome que pour l'Angleterre & pour l'Empire, qui estoient en guerre avec la

Bulla Clericis
Laicos

1303.

* Datée du 17. d'Aoust 1296.

1303.

Bulla in-
fatis,
dattée
du 21. Sep-
tembre. 1296.

France. C'est pourquoi il lui écrivit une Lettre en forme de Bulle, qu'il lui fit présenter par l'Evêque de Viviers, où, en interpretant sa premiere Bulle, comme pour l'adoucir, il y ajouta d'autres choses, qui devoient fort déplaire à ce Prince. Car en disant qu'il ne prétendoit point empêcher les redevances & les services que quelques Prelats lui devoient en qualité de ses Feudataires, ni s'opposer même aux levées d'argent sur les gens d'Eglise, pourvu qu'elles se fissent avec la permission du S. Siege, il taxoit non seulement d'imprudence, mais même de folie, de prétendre que son Ordonnance de ne point transporter d'argent hors du Royaume, s'étendist jusqu'aux Ecclesiastiques, sur lesquels ni le Roy, ni aucun Prince seculier n'avoient point d'autorité; disant que par cette seule prétention, s'il l'avoit eue, il auroit encouru l'excommunication. Il lui reprochoit d'avoir tellement chargé ses Sujets d'impôts, que leur affection pour lui en estoit beaucoup diminuée. Il lui soutenoit que les différends qu'il avoit avec le Roy d'Angleterre & avec le Roy des Romains, devoient venir au Tribunal du Saint Siege, par la raison qu'il s'agissoit de sçavoir s'il pouvoit sans peché retenir les Places dont il s'estoit saisi en Guyenne, aussi-bien que les hommages du Comté de Bourgogne, que le Roy des Romains lui disputoit; enfin il lui faisoit entendre, que s'il ne suivoit les conseils qu'il lui donnoit, il seroit obligé, malgré lui, à employer des moyens plus forts & plus violens, c'est à dire, des excommunications & des interdicts.

Manifeste du
Roy.

Le Roy se voyant traité & menacé de la sorte, fit un Manifeste pour justifier sa conduite dans l'Ordonnance qu'il avoit publiée, & pour refuter la Bulle du Pape. Cet Ecrit se redui-

soit à montrer, que la défense du Royaume estoit pour le Roy de droit naturel; qu'avant que les Clercs fissent partie de l'Empire François, c'est-à-dire, avant la conversion de la Nation à la Foy, les Rois de France avoient cette obligation; qu'il s'estoit proposé ce but dans son Ordonnance, & qu'il avoit jugé nécessaires pour cela les défenses qu'il y faisoit; que les Libertez & Privileges accordez par les Papes aux Ecclesiastiques, avec la permission des Rois, ne devoient pas préjudicier au bien public du Royaume, ni empêcher qu'on ne rendît à Cesar ce qui appartient à Cesar; qu'ils estoient membres de l'Etat comme les autres, & qu'ils devoient d'autant plus contribuer à le défendre par leur argent, qu'ils ne pouvoient pas aller eux-mêmes à la guerre; que c'estoit pour sauver leurs biens & leurs personnes, que la Noblesse & les Soldats exposoient leurs vies: qu'il estoit surprenant que le Vicaire de Jesus-Christ lancât des anathêmes, pour empêcher de payer le tribut à Cesar, tandis qu'on laissoit impunément les gens d'Eglise dépenser leurs revenus en équipages, en festins, en meubles précieux, en spectacles, à enrichir & élever leurs parens, sans avoir soin des pauvres, choses aussi contraires au droit naturel, au droit divin, & au droit humain, qu'il l'estoit de s'opposer à ce qui contribuoit à la sûreté de l'Etat. Qu'enfin la justice de ses armes estoit visible, puisqu'en saisissant les Domaines du Roy d'Angleterre, il ne faisoit que punir un Vassal rebelle; & qu'en s'estant rendu maître du Comté de Bourgogne, il n'avoit fait que se défendre contre un ennemi qui venoit de lui déclarer la guerre.

Le Pape voyant, par cet Ecrit, que le Roy tenoit ferme dans sa premiere résolution, lui écrivit une Lettre un

K k k iij

1303.

Recueil des
Preuves de
l'Hist du Dif-
ferend de Bo-
niface avec
Philippe le
Bel.

Bulla, Exite
à te super,
du 7. Fev.
1297.

1303.

Apud Ray-
nald ad an.
1297.

peu plus honneste & moins forte que la précédente ; mais en même temps il ordonna aux Evêques d'Albano & de Palestrine ses Legats en France , en cas que le Roy ou ses Officiers persistassent à empêcher le transport de l'argent à Rome , non seulement de leur declarer qu'ils estoient tombez en excommunication , comme violateurs de la liberté Ecclesiastique , & comme mettant obstacle au secours de la Terre Sainte : mais encore de les excommunier de nouveau , nonobstant tous les Privileges accordez aux Rois de France par le S. Siege sous les derniers regnes.

Parmi les
Preuves de
l'Hist. du dis-
serend de Bo-
niface , &c.

Il y a beaucoup d'apparence que les Legats , plus moderez que le Pape , & qui voyoient de plus près le danger de la démarche qu'il vouloit faire , crurent qu'ils devoient suspendre l'exécution de cet ordre , qui poussoit le Roy à bout : & ce fut vrai-semblablement par leur conseil , que Pierre Barbet Archevêque de Reims , écrivit au Pape en son nom , & au nom de tous ses Suffragans , une Lettre , pour lui représenter , que sa Bulle avoit fort choqué , non seulement le Roy , mais encore tous les Princes & tous les Seigneurs du Royaume , qui se trouvoient lezez aussi-bien que lui , parce qu'ils avoient tous , ou la plupart , pour Feudataires des Ecclesiastiques ; qu'ils avoient résolu , de concert avec le Roy , de faire une Assemblée des Evêques de France , qui étant presque tous Hommagers & Feudataires du Roy , prenoient interest comme lui aux Droits & aux Libertez du Royaume ; que si cette Assemblée se faisoit , on y prendroit des mesures pour maintenir ces Libertez , aussi-bien que l'honneur du Roy & de sa Couronne ; & que pour prévenir les troubles qui menaçoient l'Etat , ils supplioient sa Sainteté de prendre des voies de douceur avec le Roy , &

de contribuer , comme Pere commun , à l'union & à la bonne intelligence de tous les membres du Royaume.

1303.

Cette Lettre étonna le Pape , & l'empêcha de désapprouver la conduite de ses Legats , qui avoient différé l'exécution de ses ordres pour l'excommunication du Roy. La manière même , dont se conduisirent les Legats dans une autre affaire importante , fit croire qu'il estoit un peu déconcerté , & résolu de relâcher beaucoup de ses prétentions. Il leur avoit envoié une Bulle par laquelle il ordonnoit aux Rois de France & d'Angleterre , de proroger la Trêve qu'ils avoient faite , & cela sous peine d'excommunication. Les Legats avoient encore prudemment différé de publier cette Bulle , & en aiant donné avis au Pape , ils reçurent ordre de la communiquer au Roy , & de le prier de trouver bon qu'ils la publiassent ; le Roy leur répondit , que cette Bulle , en ce qui concernoit la Trêve , ne contenant rien de contraire à ses interests , & qui ne put contribuer à la tranquillité de son Etat , il consentiroit qu'ils la rendissent publique , mais à une condition ; c'est qu'ils recevraient la Protestation qu'il leur feroit sur ce qui pouvoit interesser son autorité , & que cette Protestation seroit inserée dans les Lettres circulaires qu'ils envoieroient sur ce sujet. Voici la Protestation du Roy : Que le gouvernement de son Royaume , en ce qui concernoit le Temporel , lui appartenait à lui seul , à l'exclusion de tout autre ; qu'il ne reconnoissoit , & n'avoit à cet égard aucun Supérieur ; qu'il prétendoit en ce point n'estre soumis à qui que ce fust ; que quoiqu'il arrivast , il ne se tiendroit , ni lui ni son Royaume , en aucune manière lié par les censures du Pape , dont il estoit fait mention dans

Ibid.

1303.

la Bulle; & qu'enfin il ne se départiroit jamais de cette résolution: qu'au reste, pour le Spirituel, il reconnoissoit l'autorité du Pape, suivant l'exemple que lui en avoient donné ses Prédecesseurs, & qu'il auroit pour le Chef de l'Eglise, & pour les avis qu'il voudroit lui donner, toute la déférence & toute la soumission qu'un fils devoit avoir pour son pere.

Les Legats lui dirent, qu'ils n'auroient nulle peine à le satisfaire là-dessus, & lui presenterent en même temps des Lettres qu'ils avoient nouvellement reçues du Pape pour lui, par lesquelles il declaroit que l'excommunication, dont il estoit parlé, ne regardoit point sa personne.

Le Roy fort content de la Lettre du Pape, exigea encore des Legats, qu'ils feroient mention dans leur Ecrit de l'assurance que le Pape lui donnoit sur ce point là en particulier. Ils le lui promirent, & la chose se passa comme il l'avoit souhaité.

1297.

Le Pape fit plus; car au mois de Juillet suivant, il envoya en France une nouvelle Bulle en interpretation de celle qui avoit causé tant de bruit. Le contenu de cette dernière Bulle estoit; que depuis quelque temps il avoit publié une Bulle qui commençoit par ces mots, *Clericis Laicos*, par laquelle il défendoit à tous gens d'Eglise de fournir aucuns subides extraordinaires aux Empereurs, Rois & Princes sans la permission du Saint Siege; faisant la même défense à tous ces Princes d'en exiger, sans une pareille permission: mais que cette défense n'estoit pas pour empêcher les dons volontaires que les Ecclesiastiques de France voudroient faire au Roy sans qu'on les exigeast; qu'elle ne regardoit point non plus les droits Feodaux, & autres Services dûs au Roy & autres Seigneurs par les Ecclesiastiques, sur-tout dans les ne-

cessitez pressantes de l'Estat; que le Roy pouvoit en tel cas recevoir des Ecclesiastiques ce qu'ils lui offriroient, même sans consulter le Saint Siege; que pour juger de cette nécessité, il s'en rapportoit à la conscience du Roy & de ses Successeurs, pourvu que ceux-ci fussent au-dessus de l'âge de vingt ans, & que quand ils se trouveroient en plus bas âge, leur Conseil seroit le Juge de cette nécessité. Enfin il declaroit, qu'il n'avoit point prétendu par cette défense rien faire contre les Libertez, Franchises & Coutumes du Royaume de France, ni contre les droits du Roy, des Comtes & des Barons.

Cette declaration du Pape, & la Canonisation de S. Louis, qu'il fit en même-temps avec des solemnitez extraordinaires, retablirent la bonne intelligence entre l'Empire & le Sacerdoce; & Philippe consentit encore plus volontiers qu'il n'avoit fait jusqu'alors, que le Pape fût le Médiateur de la Paix entre lui d'une part, & le Roy d'Angleterre & Adolfe Roy des Romains de l'autre; mais il voulut qu'il fût dit & écrit dans le Compromis, que dans ce Traité le Pape n'auroit point d'autre autorité que celle d'un Prince particulier, reconnu volontairement pour Arbitre par les deux parties.

Toutes ces précautions que Philippe jugeoit nécessaires, mais qui ne devoient pas plaire au Pape, ne l'empêcherent point de s'engager encore à ce Prince par une Lettre particulière, à ne point publier sa Sentence arbitrale touchant les differends entre la France & l'Angleterre, qu'il ne lui eût envoyé son consentement pour la publication. Il lui tint parole, & tout se passa à cet égard avec une satisfaction mutuelle.

Le Pape fit encore une démarche qui sembloit ne laisser aucun lieu de

1303.

Canonisation
de S. Louis.

Compromis-
sum apud
Raynald. ad
an. 1298.

Preuves de
l'Histoire du
differend, &c.

1303.

douter de sa parfaite reconciliation avec le Roy. L'Italie estoit alors étrangement déchirée par les guerres & par les factions. Il y avoit sur-tout de grandes divisions en Toscane, & Frédéric d'Arragon, nonobstant tant de Traitez si solennellement confirmez, faisoit violemment la guerre à Charles d'Anjou Roy de Sicile. Le Pape demanda au Roy Robert Comte d'Artois, pour le mettre à la teste des Troupes de l'Eglise, & avec le secours de celles que ce Prince ameneroit de France, soumettre les factieux, & soutenir le Roy de Sicile contre Frédéric d'Arragon. Je ne sçai pourquoi le Comte d'Artois n'accepta point cet emploi : mais ou sur son refus, ou pour quelque autre raison, Charles de Valois passa en Italie avec l'agrément de son frere, à condition de revenir en France dès qu'on jugeroit à propos de l'y rappeler.

Un Historien Italien de ce temps-là dit une chose qui ne paroît guere vrai-semblable, sçavoir, que le Pape promit au Roy d'élever sur le Trône de l'Empire Charles de Valois, par l'exclusion qu'il donneroit à toujours à Albert d'Autriche : mais on ne voit dans nostre Histoire nul vestige de ce projet, excepté une Lettre en forme de Bulle que ce Pape écrivit au Roy touchant la guerre d'Angleterre, où il lui dit, qu'il a de grands desseins pour la gloire de sa Personne & de son Etat, & qu'il les tient fort secrets, & le prie de lui envoier promptement son frere Charles : mais il faut, ajoûtoit-il, qu'il colore ce voiage d'un pretexte de devotion, comme de venir visiter le Tombeau des Apostres ; outre qu'il peut alleguer le desir de voir Charles Roy de Sicile son beau-pere & leur famille. Ce mystere pourroit faire soupçonner que l'Historien d'Italie n'a pas écrit sans fondement, que le Pape

avoit, ou faisoit semblant d'avoir dessein de faire Charles de Valois Roy des Romains. Charles de Valois aiant perdu sa femme Marguerite de Sicile, épousa quelque temps après Catherine de Courtenay petite fille de Baudouin Empereur détroné de Constantinople. Cette Princesse lui apporta en mariage le droit de son ayeul & de son pere sur cet Empire ; mais il estoit aussi difficile à ce Prince de faire valoir ce droit, qu'il lui auroit esté d'engager les Princes Allemands à le faire Roy des Romains au préjudice d'Albert.

Charles n'alla pas alors en Italie, mais il y passa depuis avec une Armée. Il fut reçu du Pape avec de grands honneurs, & fait General des Troupes du S. Siege. Le Pape l'envoia en Toscane : il entra dans Florence, où il demeura quelque temps ; & ne réussit que médiocrement à dissiper les factions, qui mettoient tout ce pais en combustion. Il fut rappelé par le Pape, pour passer en Sicile ; il y répandit d'abord la terreur ; mais Frédéric d'Arragon en temporisant, & en évitant de combattre, donna le temps à l'Armée Françoisise de se fatiguer ; les maladies s'y mirent, en firent perir une grande partie, & enfin le Roy son frere le rappella en France, à cause de la guerre de Flandre. Avant que de partir il fit un Traité de Paix avec Frédéric d'Arragon, par lequel ce Prince abandonnoit tout ce qu'il avoit pris en Calabre, à condition que Charles de Valois lui remettroit entre les mains les Places qu'il avoit prises dans l'Isle de Sicile. Par ce même Traité Frédéric devoit garder la Sicile sa vie durant, & ses enfans devoient après sa mort estre dédommages par l'échange de cette Isle avec le Royaume de Sardaigne. Ce Traité fut conclu sans la participation du Pape & de Charles de Sicile, qui y estoit

1304.

Inventaire du
Trésor des
Chartres. T. I.
Valois 11. n.
11. a son soing
lez S. Denis
an. 1300.
Joan. Villani
l. 8. Dans les
MSS de Brien
ne vol. 2.

1303.

*Nouvelles
broüilleries
entre le Pape
& le Roy.*

le plus intéressé. Il ne laissa pas de tenir, & le Pape même le ratifia, en y faisant seulement changer quelques articles moins importants.

Après tout ce Pape & le Roy estoient l'un & l'autre trop jaloux de leur autorité, & ils avoient trop d'occasions de se broüiller de nouveau sur un point si délicat, pour estre longtemps bien ensemble : & puis les animosités des Princes, quand elles ont esté personnelles, s'éteignent rarement tout-à-fait, ou du moins il faut peu de chose pour les faire renaître. Les Historiens ne conviennent pas sur la cause des nouvelles broüilleries qui survinrent, & qui allèrent au-delà de tout ce qu'on eut pû craindre. Les plus judicieux & les plus proches de ce temps-là en apportent les raisons que je vais dire.

A quoi attirés.

Adolphe de Nassau aiant esté tué auprès de Spire dans la bataille que lui livra Albert d'Autriche, qui s'estoit revolté contre lui avec plusieurs Princes de l'Empire, le Royaume des Romains fut vacant ; du moins le Pape le prétendit ainsi, malgré l'Élection que les Electeurs avoient fait d'Albert. Boniface n'avoit point voulu le reconnoître, sur ce qu'il n'estoit pas juste que s'estant revolté contre son Prince légitime, & l'aïant fait périr, il eût sa Couronne pour récompense de sa rebellion. Albert dans cette conjoncture avoit jugé à propos de s'appuyer de l'alliance de France. Il eut diverses entrevûes avec le Roy, & ils se promirent reciproquement de se soutenir l'un l'autre contre quiconque entreprendroit sur les Droits de l'Empire & du Royaume de France ; cette clause regardoit manifestement le Pape. Le nœud de cette union des deux Princes avoit esté le mariage de Rodolfe fils d'Albert, avec Blanche de France fille du Roy. Ces Traitez avoient fort déplû au Pape, & il l'a-

*Leibnitz co-
dice diplo-*

Tome III.

voit dissimulé : mais il ne put digérer un autre sujet de chagrin qu'il avoit reçu du Roy un peu auparavant, ce fut la retraite que le Roy affecta de donner en France aux Seigneurs de la Maison des Colonnes ; & ce Prince ne pouvoit mieux faire sentir son mécontentement au Pape, que par cet endroit-là.

La Maison des Colonnes estoit très-puissante à Rome & aux environs. Elle avoit deux Cardinaux, sçavoir Jacques Colonne, & Pierre Colonne son neveu. Tous deux s'estoient opposés à l'élection du Pape, soustenant que Celestin son predecesseur estant encore vivant, celui qu'on lui substituerait ne seroit pas légitime Pape. Cette Famille estoit dans les intérêts de Frédéric d'Arragon, regardé à Rome comme usurpateur de la Sicile. Ce fut un des Articles sur lesquels le Pape, autant poussé par son animosité, que par la complaisance qu'il avoit pour la Maison des Urins, opposée depuis longtemps à celle des Colonnes, entreprit de les ruiner.

Il fit citer ces deux Cardinaux, sous peine, en cas de désobéissance, d'être dégradés du Cardinalat, pour comparoître devant lui & devant le Sacré College, afin d'y répondre aux accusations qu'on faisoit contre eux, & de déclarer leur sentiment sur cette question, sçavoir s'ils reconnoissoient le Pape pour légitime Pape.

Les deux Cardinaux sur cette sommation répondirent, qu'ils ne comparoistroient pas devant Bénédict Cayétan, (c'estoit le nom & le surnom du Pape) premierement parce qu'ils ne le pouvoient faire avec sûreté ; & en second lieu, parce qu'il n'estoit pas Pape légitime, y ayant lieu de douter, si la renonciation de Celestin estoit canonique, pour plusieurs raisons qu'ils en apportèrent. Ils

III.

1303.
mar. pag. 394
& 401

*Fameux Dén-
mêlé de la
Maison des
Colonnes avec
le Pape Boni-
face VIII.
Joan. Villani,
l. 18. cap. 216.*

*Tresor des
Chartres,
Coffre Bonifi-
num. 95.*

*Idem num.
758.*

1303.

firent sur cela leur déclaration aux autres Cardinaux, & demanderent la convocation d'un Concile general, à la décision duquel ils acquiesceroient, & appellerent au Concile general & au Pape futur de tout ce qui se feroit à leur préjudice. Ils adresserent leur Protestation non seulement aux Cardinaux; mais encore aux Princes & à tous les Fidèles, & la répandirent par-tout. Il est à remarquer, qu'entre les témoins qui souscrivirent comme tels à cet Acte, il y en avoit plusieurs François, ou qui possédoient des Bénéfices en France; que cela se passa durant les premières broüilleries de Rome avec la France; & c'est ce qui fait croire que la réconciliation du Pape si prompte & si éloignée de son caractère, & la revocation de sa Bulle *Clericis Laicos*, qui avoit causé tant de bruit, fut un effet de la crainte qu'il eut que le Roy n'entraît dans les desseins des Colonnes, & qu'il ne lui prît envie de lui contester le Pontificat.

Bulla in ex-
celso Throno.

Le Pape aiant reçu la Protestation des deux Cardinaux, prononça une Sentence contre eux, par laquelle il les déposa du Cardinalat, les déclara incapables de cette Dignité à perpétuité, aussi bien que de toutes autres Dignitez & Benefices situez à cent mille autour de Rome; les excommunia, & tous ceux qui les tiendroient pour Cardinaux; déclara interdits tous les lieux qui les recevroient, & toute la posterité de Jean Colonne, frere du Cardinal Jacques inhabile à posséder aucuns Benefices & aucunes Charges jusqu'à la quatrième generation; ordonna que les deux Cardinaux comparoistroient à son Tribunal dans dix jours, à faute de quoi il les priveroit de tous leurs biens, meubles & immeubles.

Il n'en demeura pas là. Il publia une Croisade contre eux, fit attaquer

les Places qu'ils possédoient. Enfin il les poussa à bout, & les obligea à lui demander misericorde. Ils vinrent à Riéti se jeter à ses pieds, sur l'esperance qu'il leur donna de les rétablir dans leurs Dignitez & dans leurs Terres; mais il ne leur tint pas parole: au contraire il fit raser Palestrine, Place alors très-forte, qui leur appartenoit. C'est pourquoi ils ne furent pas plutôt sortis de Riéti, où ils eurent tout sujet de craindre qu'on ne les arrestât, qu'ils reprirent les armes: mais ne se trouvant pas en estat de résister longtemps, ils s'enfuirent les uns en Sicile, les autres en France, où ils furent reçus; & en particulier Etienne Colonne neveu du Cardinal Jacques, reçut du Roy un très-favorable accueil; Sciarra Colonne cousin des deux Cardinaux, en se sauvant, fut pris par des Pirates, & mis à la chaîne, où il demeura quelques années, ne voulant point se faire connoître de peur d'estre livré au Pape, & le Roy le délivra.

1303.

Antonius,
loc. cit.

Villani loca
cit.

Le Pape pour cette raison, estant aussi mécontent du Roy que le Roy l'estoit de lui, trouva aisément occasion de le lui faire paroître. Ce fut, comme auparavant, au sujet de l'autorité, des Privileges, & des Droits des gens d'Eglise. Le Pape recevoit des plaintes là-dessus, sur-tout de la part de l'Evêque de Pamiez, de l'Eglise de Reims, & de celle de Lion. Le Roy, qui suivant toujours les vûes de ses Predecesseurs depuis Philippe Auguste, vouloit peu à peu temperer la puissance Ecclesiastique dans le Royaume, où depuis Louis le Debonnaire elle estoit montée au-delà des bornes, en prenoit toutes les occasions: & il se pouvoit faire de plus que ses Officiers, contre son intention, abusassent de son autorité, & pouf-
fissent souvent les choses trop loin: mais l'article, qui tenoit le plus au

Le Pape at-
taque de nou-
veau les
Droits de l'E-
glise de Fran-
ce.

cœur à Boniface en cette matiere , estoient les affaires qu'on faisoit à l'Evêque de Pamiez.

Ce Pontife , peu de temps après estre monté sur la Chaire de S. Pierre , avoit érigé en Evêché l'Abbaye de S. Antonin de Pamiez , & en avoit fait Evêque Bernard Saiffeti , qui en estoit Abbé. Il paroist que cet Evêque estoit un homme difficile , hardi , inquiet , & intriguant. Il estoit tout dévoué au Pape ; & c'en estoit assez pour n'estre pas fort agreable à Philippe. Le S. Siege , durant la guerre des Albigeois , avoit mis Pamiez sous la protection & en la garde de S. Louis , pour deffendre l'Abbaye contre les insultes de divers Seigneurs , qui lui causoient beaucoup de dommage. Elle estoit demeurée de la même maniere entre les mains de Philippe le Hardi , & avoit aussi passé en celles de Philippe le Bel.

Ce Prince traita du Domaine de cette Ville avec Roger Bernard Comte de Foix , lui en abandonna la garde , & n'en retint que la Souveraineté & le ressort. Le Comte de Foix en prit possession , & se fit faire serment de fidelité par les Habitans. Bernard Saiffeti , en qualité d'Abbé de Saint Antonin , estoit Seigneur temporel de la Ville : mais le Roy prétendoit qu'il relevoit de lui comme les autres Seigneurs de France , & qu'en s'accommodant pour cette Place avec le Comte de Foix , il la faisoit un Arriere-fief , de Fief de la Couronne qu'elle estoit auparavant , ce qui n'estoit ni contre les Loix , ni contre les Coûtumes du Royaume. Le Pape s'en plaignit néanmoins au Roy ; mais cette affaire avoit précédé la premiere rupture entre le Pape & le Roy , & n'avoit pas non plus empêché leur reconciliation.

On laissoit cependant murmurer l'Evêque de Pamiez , sans s'en mettre fort en peine à la Cour ; & le Pape

d'ailleurs ne paroissoit plus depuis long-temps si vif sur les interets de ce Prelat : mais dès que l'on eut resolu de se fâcher une seconde fois de part & d'autre , l'Evêque de Pamiez sembla en avoir assez dit & assez fait , pour meriter de passer à la Cour pour criminel de leze-Majesté ; & au contraire il parut à Rome avoir assez souffert de la Cour de France , pour pouvoir estre regardé comme un Evêque maltraité & injustement persecuté. Bientost on vit arriver une Bulle de Rome dattée du quatrieme de Decembre de l'an 1300. & adressée au Roy , par laquelle le Pape retraçoit la révocation qu'il avoit faite de la Bulle *Clericis Laicos* , disant , que comme il pouvoit accorder des graces , & des privileges aux Princes , il avoit droit de les revoquer & de les suspendre , quand il le jugeroit à propos ; qu'ainsi celles qu'il avoit accordées pour la levée des Decimes & des Sublides sur le Clergé , ayant causé de grands abus & de grands dommages aux Eglises , il les suspendoit par le conseil du College des Cardinaux ; il ordonnoit que ce qui estoit demandé aux Prelats & aux autres Ecclesiastiques sous le titre de Decime & de Subside , quoiqu'accordé par leur consentement , ne fust point payé sans son ordre. Il ajoutoit , qu'on pouvoit lui représenter par écrit ces Privileges , afin qu'il les examinast & les moderast selon qu'il le trouveroit bon ; & prioit le Roy de n'estre point surpris de ce qu'il en usoit ainsi , parce qu'il ne faisoit rien en cela que pour une bonne fin.

Le Roy ayant reçu cette Bulle , commença , comme il avoit déjà fait dans les premiers differends , par publier une nouvelle Ordonnance , par laquelle il estoit défendu de transporter aucun argent hors du Royaume , pour empêcher qu'il n'en allast au Pape. Cette Ordonnance attira d'autres

Lll. ij

1303.

Bulla Boni-
facii Olim.

Bulle publiée
pour cet effet.

1303.

Bulla Salvo-
tor mundi.

Ordonnance
du Roi contre
cette Bulle.
Continuati-
Nangii.

1303.

Platina.

Menaces dont elle est suivie de la part du Pape.

Actes du Procès de l'Evêque de Pamiez.

Bulles ; mais auparavant le Pape fit au Roy une proposition qui n'estoit gueres de saison, eu égard à la situation des affaires, & à la disposition des esprits. Ce fut de faire une ligue avec le Roy de Perse, & de se croiser pour le secours de la Terre-Sainte. Il lui envoya proposer la chose par l'Evêque de Pamiez, à qui il donna la qualité de Legat ; ce qu'on regarda ou comme une imprudence, ou comme une insulte.

La maniere dont l'Evêque se comporta dans l'audience qu'il eut du Roy sur ce sujet, fit bien-tost voir quelle estoit l'intention du Pape dans cette Ambassade ; car, comme le Roy lui eut répondu que la guerre de Flandre, où il estoit engagé, & la conduite que tenoit le Pape à son égard ne lui permettoient gueres d'exécuter un si grand dessein, quoiqu'il y eust toujours esté fort porté : ce Prélat reprit d'un ton menaçant, & lui dit que la conduite qu'il tenoit envers le Pape & envers l'Eglise, meritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées, & qu'il verroit bien-tost son Royaume mis en interdit, & sa propre personne frappée d'anathême & d'excommunication. Le Roy indigné le chassa de sa présence, & pensa à le faire arrester. Il n'eut pas plustost fait connoître son indignation, qu'on lui mit en main quantité de Memoires d'accusation contre l'Evêque : mais voulant proceder regulierement dans cette affaire, il nomma deux Commissaires, pour faire des informations, sçavoir, Richard Neveu Archidiacre d'Auge, dans l'Eglise de Lisieux, & Jean Vidame d'Amiens, Seigneur de Piquigny, qu'il envoya aux quartiers de Toulouse, pour informer contre l'Evêque sur certains Chefs, qui leur furent marquez. Ces Commissaires ayant fait leur rapport au Roy, il tint à Senlis une Assemblée de plusieurs Seigneurs du Royaume, & de quantité d'habiles

1304.

gens tant Ecclesiastiques, que Jurisconsultes, où les deux Commissaires produisirent le témoignage de vingt-quatre personnes ouïes juridiquement, du nombre desquels estoient le Comte de Foix, le Comte de Comminge, l'Evêque de Besiers, l'Evêque de Montpellier, & l'Evêque de Toulouse. Cinq ou six des témoins disoient peu de chose ; un déchargeoit l'Evêque de tout. Les autres le chargeoient beaucoup sur plusieurs points ; mais les uns parloient de certains faits, les autres d'autres faits, quoiqu'il y en eust plusieurs qui déposassent aussi sur les mêmes articles. Voici de quoi il estoit accusé.

D'avoir raconté souvent que Saint Loüis lui avoit dit, que sous le regne du Roy Philippe le Bel, le Royaume seroit détruit par ce Prince & par ses Ministres, & qu'il seroit transferé aux Etrangers sans retour.

Que l'Evêque avoit eu des intelligences avec le Roy d'Angleterre touchant la Gascogne, & avec le Comte de Foix, à qui il avoit promis de le rendre maistre de Toulouse & du Territoire Toulousain.

Qu'il avoit détourné le même Comte de marier son fils à la fille de Philippe d'Artois, lui avoit conseillé de lui faire épouser la fille du Roy d'Aragon.

Qu'il avoit dit plusieurs fois, que la Ville de Pamiez n'estoit point du Royaume de France.

Qu'il avoit dit que le Roy estoit Faux-monoyeur. (Cet article estoit fondé sur ce que le Roy avoit fait quelques changemens dans les Monoyes, dont on avoit en effet murmuré dans le Royaume, & dont le Pape avoit fait des reproches à ce Prince.)

Qu'il avoit dit que le Roy descendoit de bastards ; (il entendoit par là les Rois d'Aragon, dont le Roy

descendoit par sa mere Isabelle d'Ar-
ragon.)

C'estoit sur ces Chefs que les Informations furent faites. Le Comte de Foix les confirma tous par son témoignage, & ajouta que l'Evêque lui avoit dit, que le Roy n'estoit point de la véritable Maison des Rois de France; que le Pape avoit dit au Chevalier Pierre Flotte, que le Roy estoit Fauxmonoyeur; que l'Evêque avoit ajouté, que la Cour de France estoit toute corrompue, & qu'il ne s'y faisoit rien que par argent. Le Comte de Foix disoit de plus, que lui-même avoit averti l'Evêque de Toulouse de tout cela, & l'avoit prié d'en informer le Roy. Quelques autres Témoins ajoutèrent encore diverses choses, & entre autres, qu'ils avoient entendu dire à l'Evêque des paroles très-insolentes contre la Personne du Roy, & très-féditieuses.

Ces accusations & ces témoignages aiant esté exposez en presence de l'Assemblée de Senlis, tous furent d'avis que le Roy ne pouvoit dissimuler des choses aussi atroces, que celles qu'on avoit déposées contre l'Evêque de Pamiez; qu'il le devoit faire arrester par l'Archevêque de Narbonne son Métropolitain; & que si cet Archevêque ne faisoit pas son devoir, il falloit qu'il le fit lui-même par son autorité Royale.

Il paroist par les Actes du Procez, que le Roy avoit déjà donné ses ordres pour s'asseurer de la personne de l'Evêque, qu'on l'avoit même déjà mené à Senlis, & que la requisition, que Pierre Flotte Chevalier & Conseiller du Parlement fit à l'Archevêque de Narbonne de le constituer lui-même prisonnier, n'estoit qu'une formalité qu'on jugea à propos d'observer.

Les dépositions des Témoins aiant esté communiquées à l'Evêque, il

protesta de nullité touchant les Procédures qu'on avoit employées, soit pour l'arrester, soit pour se saisir de ses Gens, de ses Papiers, de ses Terres & de ses Places, & soutint que c'estoit par la crainte des tourmens, qu'on avoit contraint les Témoins à déposer contre lui.

Nonobstant ces Protestations, la Sommotion fut faite à l'Archevêque de Narbonne, qui répondit qu'il estoit prest de faire ce que l'on souhaitoit; mais qu'il vouloit avoir sur cela l'avis de ses Suffragans, & celui du Pape.

Ce n'estoit pas ce que la Cour prétendoit, & cette réponse auroit fait un nouvel embarras, si l'Evêque de Pamiez, apprehendant d'estre mis dans les prisons du Roy, n'eût consenti à ce qu'on vouloit, & n'eût même prié l'Archevêque de Narbonne de le prendre en sa garde comme son prisonnier: il fallut encore avoir l'agrément de l'Evêque de Senlis & de l'Archevêque de Reims, à cause que l'accusé devoit estre saisi dans l'Evêché de l'un, & dans l'étendue de la Métropole de l'autre, & ils le donnèrent.

Le Roy, qui prévint bien que la conduite qu'il avoit tenue en cette affaire n'agréeroit pas au Pape, ne l'en informa pas, ainsi qu'on le voit par la Lettre qu'il en reçut long temps après, où le Pape fait assez entendre, que la nouvelle en estoit venue d'ailleurs jusqu'à lui. Si-tost qu'il la scût, il écrivit à l'Archevêque de Narbonne, pour lui ordonner de tirer l'Evêque des mains des Juges Seculiers, s'il y estoit encore, de faire en sorte que ses biens ne demeurassent pas en la main du Roy, de faire des Informations sur tous les faits dont on l'accusoit, de les lui envoyer quand elles seroient faites, & enfin de faire transporter l'Evêque en Italie sur les Ter-

L II iij

Treſor des
Chartres.
Pamiez
n. 11.

1303.

res du S. Siege, sous bonne & seure garde.

Le Pape écrivit aussi au Roy en même temps qu'à l'Archevêque de Narbonne : mais on n'a point la Lettre, non plus que les Memoires des autres choses, qui se passèrent sur ce sujet depuis le mois de Février 1301. jusqu'au mois de Decembre de la même année, que le Pape écrivit encore au Roy, pour l'obliger à lui envoyer l'Evêque de Pamiez, & à lui remettre le jugement de cette affaire.

*Renouvelées
par une Bulle.
Bulla Auscult
in fili.*

Cependant on voïoit bien que la tempeste & les foudres se formoient au Vatican contre la France. Dès le commencement de l'an 1302. il en arriva une Lettre au Roy en forme de Bulle, par laquelle le Pape lui déclaroit, qu'en qualité de Vicaire de JESUS-CHRIST, Dieu l'avoit établi sur les Rois & sur les Royaumes de la Terre, avec plein pouvoir, suivant les paroles du Prophète, d'arracher, de détruire, de dissiper, d'édifier : „ C'est pourquoi, mon très-cher Fils, „ lui disoit-il, ne vous laissez point per- „ suader de ce qu'on veut vous faire „ croire, que vous n'avez point de „ Supérieur sur la Terre, & que vous „ n'estes point soumis au Chef de la „ Hierarchie Ecclesiastique : c'est estre „ fou que de penser de la sorte ; & „ celui qui s'obstine à demeurer dans „ cette erreur, cesse d'estre fidele, & „ n'est plus dans le bercail de son Pas- „ teur. Ensuite descendant dans le détail des desordres, qui, selon les avis qu'on lui avoit donnez, estoient en grand nombre dans le Royaume de France, & dont il disoit qu'il l'avoit déjà inutilement averti, il lui faisoit sçavoir, que par une Bulle particuliere, il avoit ordonné aux Evêques de France, aux Chapitres des Eglises, aux Docteurs en Theologie, aux Docteurs en Droit Canon & Civil, de venir le trouver en Italie, afin

de délibérer avec lui sur la reformation de l'Estat ; & que si le Roy le jugeoit à propos, il pourroit y envoyer aussi de sa part des Députez, pour assister à l'Assemblée.

En effet il parut en même temps en France une Bulle adressée aux Evêques, aux Chapitres, aux Universitez, où le Pape, après avoir fait mention des excès, des violences, des insolences, qu'il disoit qu'on exerçoit dans le Royaume contre les Evêques, les Chapitres, les Religieux, contre les Pairs, les Comtes, les Barons, le reste de la Noblesse ; il ajoutoit, que du Conseil des Cardinaux, il avoit résolu de convoquer une Assemblée des Evêques & des Docteurs de France, soit en Theologie, soit en Droit Canon & Civil, & leur ordonnoit de se rendre tous auprès de lui pour le premier jour de Novembre prochain, sous peine de se rendre coupables d'une désobéissance qu'il ne laisseroit pas impunie. Que c'estoit pour délibérer avec eux sur le moyen d'étendre la vraie Religion, de conserver la liberté Ecclesiastique, de reformer le Royaume, de corriger les excès du Roy, & d'établir un bon gouvernement dans l'Estat.

Ces Bulles furent apportées en France par Jacques des Normans Archidiacre de Narbonne, qui aiant esté admis à l'audience, dit au Roy, qu'il venoit de la part de Sa Sainteté, pour lui dénoncer qu'il eust à reconnoître, qu'il tenoit du Pape, aussi-bien que tous les autres Princes, la Souveraineté temporelle de son Royaume ; que s'il refusoit de faire cet aveu, il avoit ordre de l'excommunier, & de mettre la France en interdit. Il demanda aussi qu'on envoyast l'Evêque de Pamiez au Pape, & en même temps il presenta au Roy la Lettre ou Bulle dont j'ai parlé.

Le Roy l'aïant lûë, il la mit entre

1303.

*Bulla Ante
promotionem.*

*Joan. Villani.
l. 8. cap 62.*

*Il excommuni-
pie le Roy.*

les mains de Robert Comte d'Artois, qui, indigné de ce qu'elle contenoit sur l'article de la Puissance temporelle, la jetta au feu en presence du Nonce, à qui le Roy fit enlever toutes les copies qu'il avoit de cette Lettre, & de celle qui estoit adressée aux Evêques & à ses autres Sujets; & puis on le fit conduire sous bonne garde jusqu'aux frontieres de France avec l'Evêque de Pamiez, dont le Roy estoit assez embarrassé, en leur faisant défense d'y rentrer sans une permission expresse. On mit par-tout des corps de gardes, aux avenues du Royaume, pour empêcher que désormais il n'y entrast aucune Lettre, ni aucun Envoyé du Pape. Dès que le Nonce fut de retour, & qu'il eut rendu compte de sa commission, le Pape excommunia le Roy.

Incontinent après le départ de l'Archidiacre & de l'Evêque de Pamiez, le Roy avoit fait partir un Envoyé, pour se plaindre au Pape de la conduite qu'il tenoit à son égard. Le Pape lui refusa audience: mais il envoya un Legat pour aller de sa part trouver le Roy. Le Legat estant arrivé à Mascon, y fut arrêté par le Bailly, jusqu'à ce qu'on eût donné avis en Cour de son arrivée. Le Roy lui fit dire, que puisque le Pape n'avoit pas voulu entendre son Envoyé, il ne l'entendrait pas non plus lui-même, & qu'il eust à sortir incessamment de ses Etats, ce qu'il fut obligé de faire.

Cependant le Roy pensa à prendre des mesures, pour empêcher que les Bulles du Pape & ses Censures ne fissent impression sur l'esprit des Peuples, & ne causassent quelques desordres dans le Royaume. Il vint à bout d'en supprimer au moins la pluspart des exemplaires, & convoqua à Paris, pour la mi-Caresme, les Etats de son Royaume; car cette Assemblée pouvoit porter ce nom; la plus grande

partie de la plus considerable Noblesse, plusieurs Evêques du Royaume, des Abbez, des Beneficiers, des Docteurs, des Jurisconsultes, & grand nombre de Magistrats s'y estant rendus suivant les ordres du Prince. Il y eut néanmoins quelques Evêques, & quelques Abbez, que le Roy y auroit vû volontiers, qui trouverent des pretexts pour n'y pas venir.

Dans cette Assemblée, qui fut tenue au Louvre, le Roy commença par demander aux Ecclesiastiques, de qui relevoit leur Temporel? Ils répondirent, qu'ils le tenoient de lui comme de leur Souverain. Il leur repartit, en les remerciant, & leur dit, qu'il estoit ravi d'apprendre d'eux-mêmes quels estoient leurs sentimens là-dessus, & de s'assurer qu'ils ne croyoient pas que le Royaume de France fut un Fief du S. Siege, comme le Pape le prétendoit. Le Corps de la Noblesse répondit, par la bouche du Comte d'Artois, de la même manière, & que le Roy pouvoit compter sur tout ce qui dépendoit d'eux, pour soutenir la gloire de l'Estat. Et moi, reprit le Roy, je m'engage à contribuer de tout, sans excepter ma propre vie, pour conserver la liberté du Royaume. Il ajoûta, en adressant la parole aux Princes ses fils, qui estoient presens, qu'il ne les reconnoistroit plus pour ses enfans, s'ils estoient assez lâches pour reconnoître jamais que le Royaume de France dépendist d'aucun autre que de Dieu seul. Il renouvela l'Ordonnance qu'il avoit faite de ne laisser passer aucun argent hors du Royaume, & fit défense à tous les Ecclesiastiques, & à tous ceux que le Pape appelloit en Italie par une de ses Bulles, de sortir de France sans sa permission.

Comme il vit que l'Assemblée suivoit parfaitement ses vûes, & que tous de concert se declaroient pour

Continuée
Nangii,

Ex veteri
MS. Preuves
de l'Histoire
du differend,
&c.

L'Assemblée
confirme les
Libertez de
l'Eglise Gallie-
cane.

Ancienne
Chroniq. de S.
Denis.

Chroniq. MS.
de la Biblio-
theque du
Roy.

Mesures du
Roy pour s'y
opposer.

1303.

les Libertez de l'Eglise Gallicane, il consentit que Guillaume de Nogaret, Seigneur de Cauvillon, lui adressât une Requête sur les affaires presentes, & se portât pour accusateur du Pape; on donne à ce Seigneur, dans les Actes du Procez, la qualité de Chevalier, & en même temps celle de Professeur aux Loix. C'est qu'alors le Parlement estoit pour la pluspart composé de Noblesse d'épée. Nogaret fit en cette occasion la fonction d'Avocat General du Roy, & prononça un discours sanglant contre le Pape, où, conformément à l'idée que les Colonnes avoient déjà donnée dans leur Manifeste, il prétendoit prouver que Boniface n'estoit pas un Pape legitime, mais un intrus, s'engageoit à le convaincre de plusieurs heresies, de simonie, & d'une infinité d'horribles crimes.

Sur quoi il faisoit sa requisition au Roy, pour le supplier d'agir efficacement auprès des autres Princes Chrétiens, auprès du College des Cardinaux, & de tous les Evêques, pour la convocation d'un Concile general, pour faire comme par provision déposer Boniface par les Cardinaux, & lui substituer un Vicaire, qui gouvernast l'Eglise jusqu'à ce qu'on eust procédé à l'élection d'un Pape legitime. Il demanda enfin, que son discours fust mis par écrit, & enregistré, ce qui lui fut accordé. Pierre Flotte autre Chevalier, & sçavant dans le Droit, parla aussi sur le même sujet, & à peu près de la même maniere.

Lettre de la Noblesse au Sacré College.

En conséquence de ce qui s'estoit passé dans cette Assemblée, les Barons du Royaume envoïerent une Lettre écrite au nom de tout leur Corps au College des Cardinaux, & qui commençoit ainsi. *A honorables Peres, lors chiers & anciens amis, tout le College & à chacun des Cardinaux de la*

Sainte Eglise de Rome, li Duc, li Comte, li Baron, li noble tuit du Royaume de France, salut & continuel accroissement de charité, d'amour, & de toutes bonnes aventures à leur desir: Seigneurs, vos especiaulment sçavez, &c.

1303.

Ils representoient dans cette Lettre les extrêmes desordres qu'on estoit sur le point de voir arriver à l'occasion des differends du Pape avec la France; qu'il en estoit la cause par les entreprises insoutenables qu'il faisoit contre les droits du Roy & du Royaume. Que le Roy en avoit fait l'exposé en presence de la Noblesse, des Prelats, des Députés des Universitez, des Chapitres & des Monasteres; que la Noblesse estoit resoluë, quoi qu'il dût en arriver, de ne les pas souffrir; que le Pape avoit esté jusqu'à avancer que le Royaume de France, pour le temporel lui estoit soumis, & jusqu'à ordonner que les Prelats, Abbez, Docteurs en Theologie & en Droit vinssent se rendre auprès de lui pour délibérer de la réformation de l'Etat, & sur les torts qu'il prétendoit que le Roy avoit faits à tous les Ordres de son Royaume; qu'ils leur declaroient au nom de tous ces Ordres, qui ni les Ecclesiastiques, ni les Universitez, ni les Peuples, ni la Noblesse, ne demandoient point cette reformation; que s'il y en avoit quelque besoin, c'estoit au Roy à la faire; qu'il y avoit déjà travaillé, & qu'il n'avoit discontinué, dans la conjoncture presente, que parce qu'il ne vouloit pas qu'on crût qu'il agit en cela comme executeur des ordres du Pape. Que c'estoit le Pape même qui mettoit le desordre dans le Royaume, en entreprenant d'y conferer les Evêchez, Archevêchez, & autres Benefices des plus considerables de l'Etat, en nommant de son autorité à plusieurs Benefices des Sujets indignes, incapables, suspects,

1303.

suspects, & en faisant quantité d'innovations dangereuses & à charge aux Peuples ; qu'on estoit resolu de ne plus souffrir désormais pareilles choses, plus propres de l'Ante-Christ que d'un Pape ; qu'on ne pouvoit croire en France, quoiqu'en dist le Pape dans ses Lettres & dans ses Bulles, qu'il avoit fait tout cela par l'avis des Cardinaux, & que c'estoit pour y mettre remede qu'on s'adressoit au Sacré College ; qu'on le prioit de le faire efficacement, afin que la paix & la concorde estant rétablie entre le Royaume & le Saint Siege, chacun püst penser serieusement à une Croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte : qu'au reste on le leur repetoit, que quoiqu'il püst arriver, on ne se départiroit jamais en France des resolutions qu'on y avoit prises sur ce sujet.

Cette Lettre fut signée par Loüis fils aîné du Roy, par les Princes du Sang, par les Ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, par les Comtes de Haynaut, de Luxembourg, de S. Pol, de la Marche, & par tout ce qu'il y avoit alors de plus grands Seigneurs en France.

Une autre Lettre fut écrite au Pape par les membres de l'Etat Ecclesiastique, qui disoit toutes les mêmes choses que la précédente, mais en des termes plus ménagés. On y ajoûtoit, que les Evêques avoient prié le Roy de leur permettre d'aller trouver le Pape, suivant les ordres que Sa Sainteté leur en avoit donnez ; mais qu'ils avoient eu défense de le faire ; & qu'au reste ils voyoient les esprits du Peuple disposez à ne s'étonner nullement des Censures de Rome pour le sujet dont il s'agissoit ; qu'ils lui conseilloyent de se retracter sur un point si délicat, & de prendre tous les moyens

possibles pour rétablir l'union & la bonne intelligence entre lui & le Roy.

Pour faire connoître au Pape que tous les Ordres du Royaume estoient dans les mêmes sentimens, le Tiers Etat, les Maires, Echevins, Jurats & Consuls des principales Villes du Royaume écrivirent aussi en Corps aux Cardinaux, comme avoit fait la Noblesse & l'Etat Ecclesiastique. On n'a point cette Lettre ; mais par la réponse que les Cardinaux y firent, on voit qu'elle estoit au moins aussi forte que celle de la Noblesse, & qu'on y avoit affecté de n'y pas donner à Boniface la qualité de Souverain Pontife.

Ce concert embarrassâ le Pape. Cela paroît par les réponses que les Cardinaux firent à la Noblesse & au Tiers Etats, où ils disoient, que ce n'avoit jamais esté l'intention du Pape de faire entendre par ses Lettres & par ses Bulles, que le Roy dût le reconnoître pour son Supérieur dans le Temporel : & que c'estoit en vain que le Seigneur Pierre Flotte avoit déclamé contre cette maxime dans l'Assemblée du Louvre.

La Lettre du Pape aux Evêques & aux Docteurs en Theologie & en Droit estoit écrite avec plus de hauteur. Il leur reprochoit de se laisser intimider par des menaces, & conduire par des vûes temporelles indignes de leur caractère, & de la place que la plupart d'entre eux tenoient dans l'Eglise. Il s'y plaignoit aigrement de la maniere, dont Pierre Flotte avoit parlé dans l'Assemblée contre lui, le traitant de Bélial, d'homme aveugle, qui de concert avec ses semblables inspiroit au Roy des conseils violens*. Enfin dans les dernières lignes de la Lettre il jettoit encore un

1303.

Autres des autres ordres.

Embarras du Pape à la réception de ces Lettres.

Autre de l'Etat Ecclesiastique.

* On apprend par cette Lettre que Pierre Flotte estoit borgne, *Semividens corpore, menteque totaliter excacatus.*

1303.

mot touchant la superiorité du S. Siege sur le temporel des Royaumes, qui marquoit assez qu'il n'estoit pas resolu de quitter son sentiment sur ce point.

*Le Roi porte
les choses à
la douceur.*

Quelques aigries que soient les choses, en de pareilles conjonctures, la raison l'emporte quelquefois sur l'animosité par la vûe des extrêmités où l'on voit de part & d'autre qu'on est prest de s'engager. Ce fut par cette raison que le Roy consentit que Robert Duc de Bourgogne écrivit à deux Cardinaux de ses amis, & les pria d'adoucir l'esprit du Pape, en les assurant que pourvû qu'il revoqua la suspension des graces, qu'il avoit autrefois accordées au Roy, & la Bulle par laquelle il avoit appelé les Prélats & autres gens d'Eglise en Italie, & qu'il voulust écrire à ce Prince une Lettre honneste, on le trouveroit disposé à une reconciliation sincere avec le S. Siege; mais ces Lettres, qu'on prit apparemment à la Cour du Pape pour une marque de l'embarras du Roy, ne produisirent rien. Le Duc de Bourgogne n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il falloit que le Roy commençast à s'humilier, à reconnoître sa faute, à donner des marques de pénitence, à faire satisfaction au Pape, à désavouer la conduite de ses Ministres; que moyennant cela, il trouveroit le Pape prest à lui faire grace; que sans cela il n'y avoit rien à faire, & que le Pape croiroit se rendre ridicule à toute la terre, s'il écrivoit le premier au Roy qu'il avoit excommunié.

Il s'en falloit bien que le Roy ne fust en cette disposition, & il le fit bien-tost connoître. Le Pape avoit esté le Mediateur de la Paix entre la France & l'Angleterre; mais il restoit encore plusieurs articles à regler, dont le Pape, par le Compromis fait entre les deux Rois, devoit estre l'arbitre,

Le Roy, vû la maniere dont il en usoit à son égard, fit trouver bon au Roy d'Angleterre qu'il renonçast à l'arbitrage du Pape. Ce Prince n'eut pas beaucoup de peine à y consentir, & il voyoit avec plaisir la France aux mains avec Rome sur un point, sur lequel il y avoit eu plusieurs démêlez entre ses Prédecesseurs & les Papes; mais dont il leur avoit esté plus difficile de se tirer à cause de l'aveu que quelques-uns d'eux avoient fait, que le Royaume d'Angleterre estoit un Fief du S. Siege. Le Roy ayant eu le consentement du Roy d'Angleterre, fit publier une espece de Manifeste, par lequel il declaroit, qu'avec l'agrément du Roy d'Angleterre, il renonçoit à la Mediation du Pape pour plusieurs causes, & en particulier pour les differends qu'il avoit avec lui. Il nomma trois Seigneurs de sa Cour pour en faire la declaration au Pape même; sçavoir, Gaucher de Chastillon Comte de Porcien, Jean d'Harcourt, & Jean Mouchet.

Ce Manifeste fut rendu public au commencement de Novembre, pendant que le Pape tenoit à Rome le Concile qu'il avoit convoqué l'année d'auparavant, où il avoit appelé les Evêques & les Docteurs de France, & où assisterent en effet plusieurs Prelats François, qui avoient passé en Italie malgré les défenses du Roy; ces Prelats n'estoient pas en petit nombre. C'estoient les Archevêques de Tours, de Bourdeaux, de Bourges & d'Auch, tous les Evêques de Bretagne, excepté celui de Dol & celui de S. Malo, les Evêques d'Angers, de Toulouse, de Pamiez, de Perigueux, de Xaintes, de Comminge, d'Agde, de l'Escar, d'Oleron, d'Aire, de Mande, de Nismes, de Carcassonne, de Basas, d'Autun, de Châlons sur Saonne, de Mascon, d'Albi, de Dax, de Clermont, d'Au-

1303.

*Preuves du
differend
entre Bonifa-
ce & Philip-
pe, &c.*

*Concile de
Rome,*

1303.

xerre, de Coutance, de Noyon, de Befiers, de Limoges, & les Abbez de Cluni, de Cisteaux, de Marmoutiers, de Premontré, de Beaulieu en Argonne, & de la Chaize-Dieu.

C'est dans ce Concile, ou bien quelques jours après, qu'il fut resolu d'envoyer la fameuse Bulle qui commence par ces paroles, *Unam sanctam*. On y declare, que tous les hommes sont sujets au Pontife Romain, & qu'on ne peut estre sauvé sans le croire ainsi. Le Pape dans cette Bulle paroist avoir affecté d'envelopper sa pensée: car quoi qu'il dise que tous les hommes & les Princes temporels sont soumis au Pape, il ne dit pas expressément qu'ils y soient soumis pour le temporel, & même on voit deux extraits de deux Discours, l'un de Mathieu de Aqua Sparta Cardinal de Porto, & l'autre du Pape Boniface même, qui furent sans doute prononcez dans le Concile de Rome, où le Cardinal & le Pape parlent en ces termes: „ Quelques-uns ont publié, „ dit le Cardinal, qu'une Lettre (écrite par le Pape au Roy de France) „ portoit qu'il devoit reconnoître tenir son Temporel de l'Eglise, ce „ qui n'a jamais esté écrit. Une telle „ Lettre n'est venue, ni des Cardinaux, ni du Pape. Pierre Flotte, dit le Pape, se sert du Comte d'Artois & du Comte de S. Pol, pour envenimer l'esprit du Roy. Il pourroit bien avoir falsifié nos Lettres. Il nous a imposé que nous avons écrit au Roy, qu'il devoit reconnoître que c'estoit de nous qu'il tenoit son Royaume. Il y a quarante ans que nous sommes appliqués à l'étude du Droit, & nous savons qu'il y a deux Puissances ordonnées de Dieu. Peut-on donc croire qu'une telle folie & une telle extravagance nous soient venues en l'esprit: Nous disons, que nous ne voulons en rien usurper la Jurisdiction du Roy, selon ce qu'a dit nostre frere le Cardinal de Porto: mais le Roy ne peut nier

Ex MS. Biblioth. S. Victor.

qu'il ne nous soit soumis quand il s'agit du peché.

1303.

Cet adoucissement ne s'accordoit pas trop bien avec ce que l'Archidia-cre de Narbonne avoit dénoncé au Roy de la part du Pape, sçavoir, qu'il devoit reconnoître que lui aussi-bien que les autres Princes tenoient du Pape leur Souveraineté temporelle. Quoi qu'il en soit, on voit par tout cela, que le Pape n'osoit pas dire en termes exprès dans sa Bulle, que le Royaume de France relevoit du saint Siege, ni que le Roy dût reconnoître qu'il tenoit son temporel de l'Eglise, comme les Papes l'avoient souvent dit de l'Angleterre, & de quelques autres. Mais il prétendoit, en vertu de sa puissance spirituelle, avoir droit de veiller sur la conduite du Roy dans l'administration de l'Etat, d'examiner s'il le gouvernoit selon les Loix divines, de corriger les abus du Gouvernement, de s'en faire rendre compte par les Sujets même, d'écouter leurs plaintes contre le Prince, & même, comme il le dit nettement dans le Concile de Rome, de le déposer s'il ne se corrigeoit, ou s'il refusoit de recevoir les avis du S. Siege; ce qui revient à peu près à la Theologie de quelques Docteurs Ultramontains, qui disent que le Pape n'a pas le Domaine direct, mais seulement le Domaine indirect sur le Temporel des Rois: mais les Souverains ne s'accoutument ni de l'un ni de l'autre de ces Domaines, qui dans le fond les assujettiroient également; & Philippe le Bel, aussi-bien que ses Ministres, s'appercevant bien que toutes ces distinctions ne mettoient point l'autorité royale en assurance, continuerent à prendre leurs précautions contre ce qui se faisoit à Rome.

Ibid.

Le Roy fit une nouvelle Assemblée à Paris, où du consentement de ceux

M m m ij

1303.

Ordonnance
datée du 1.
Dec. 1302.

qui y assisterent, il renouvela les défenses qu'il avoit faites à tous ses Sujets de sortir du Royaume sans sa permission, ni d'en faire sortir aucun argent : il y ajouta une pareille défense pour les chevaux, & pour tout ce qui estoit d'usage dans la guerre; & fit une Ordonnance pour saisir le Temporel de tous les Beneficiers qui estoient allez à Rome sans permission.

Ainsi finit l'année 1302. non pas pourtant sans laisser encore quelque esperance d'accommodement. L'Evêque d'Auxerre estoit un de ceux qui avoient passé en Italie pour se rendre au Concile de Rome : mais la confiance que le Roy paroist avoir eue en lui en traitant par son moyen avec le Pape, fait croire qu'il n'avoit fait le voyage que de concert avec ce Prince, qui vouloit avoir en la personne de cet Evêque un Agent auprès du Pape capable de faire des ouvertures de Paix.

Le Pape en-
voye un Le-
gat en France.

D'autre part le Comte de Valois, rappelé d'Italie par le Roy, qui ne jugea pas convenable que son frere dans ces conjonctures commandât les Troupes de l'Eglise, se chargea à la priere du Pape de tâcher de ramener ce Prince. Et ce fut sans doute ce Comte & l'Evêque d'Auxerre, qui l'engagerent à recevoir un Legat que le Pape fit partir pour la Cour de France.

Ce Legat fut Jean le Moine Cardinal de S. Marcellin, François de nation*, dont les instructions portoient deux choses. La premiere regardoit les Evêques de France, les Abbez, & les autres qui avoient esté appelez à Rome, & qui ne s'y estoient pas rendus. Le Legat avoit ordre de leur commander de nouveau d'y venir en personne, ou par Procureur dans l'es-

pace de trois mois, sous peine de déposition de leurs Dignitez, & de la privation de leurs Benefices; & cet ordre devoit estre sur tout intimé aux Archevêques de Sens & de Narbonne, aux Evêques de Soissons, de Beauvais, & de Meaux, & à l'Abbé de Saint Denis.

L'autre chose regardoit le Roy même, & l'instruction du Cardinal à cet égard contenoit les douze articles suivans. I. De demander au Roy qu'il revoquast la défense qu'il avoit faite aux Prelats d'aller trouver le Pape, suivant le commandement qu'il leur en avoit fait. II. De reconnoistre que le Pape avoit la souveraine Puissance pour pourvoir aux Benefices vacans, soit qu'ils vacassent par la mort du Beneficier en Cour de Rome, soit autrement; & que personne n'avoit pouvoir de les conferer sans sa permission. III. Que le Pape pouvoit envoyer des Legats & des Nonces tels qu'il jugeroit à propos, & independamment de quiconque. IV. Que le Pape avoit la dispensation entiere des biens d'Eglise, que nul ne s'en devoit mêler, ni en rien exiger que lui, & qu'il avoit droit de faire sur ces biens telles impositions qu'il voudroit, sans en demander congé à personne. V. Qu'aucun Roy ne devoit faire saisir les biens d'Eglise, excepté en certains cas marquez dans le Droit, ou accordez par le Pape, ni faire comparoistre à sa Cour les Ecclesiastiques en actions personnelles, ni pour des biens immeubles, à moins qu'ils ne les tinssent d'eux en Fief. VI. De se plaindre de ce que le Roy avoit souffert qu'on brûlast en sa presence une Bulle du Pape; que pour se justifier sur ce fait, il falloit qu'il envoyast vers lui quelqu'un pour entendre ce qu'il en or-

1303.

Ce qu'il des-
mande au
Roy.

* C'est le Fondateur du College dit du Cardinal le Moine à Paris.

1303. f

donneroit, avec promesse d'obéir à ce qui seroit ordonné pour réparation d'un tel affront fait au S. Siege. La Bulle dont il s'agissoit dans cet article n'est pas celle, que Robert Comte d'Artois jetta au feu en presence du Roy, mais une autre qui regardoit l'Evêque de Laon. Le Legat devoit en même-temps déclarer au Roy, que le Pape avoit dessein de revoquer tous les Privileges & toutes les Graces que lui & ses predecesseurs avoient accordez au Roy & à son Royaume. VII. Que le Roy ne portast point trop loin ce que par abus il appelloit Droit de Regale, qu'il ne dégradast point les Terres des Eglises qui estoient en sa garde, & qu'il en fust conserver les fruits pour ceux qui seroient nommez au Benefice vacant. VIII. Que le Roy laissast aux Evêques la liberté d'user de leur puissance, & leur remist en main le glaive spirituel, & cela nonobstant tous les Privileges, qui pourroient avoir esté accordez tant à lui qu'à ses enfans, à ses freres, à sa posterité, & à ses Officiers. IX. Le Legat estoit chargé de faire des remontrances au Roy sur l'article du changement des Monoyes, & de lui signifier qu'il estoit obligé à restitution pour les dommages que ce changement avoit causez. X. De le faire ressouvenir du contenu de la Lettre, que lui avoit présentée Jacques de Normans Notaire Apostolique. XI. De dire au Roy, que ni Lion ni son Territoire ne lui appartenoient point. XII. De demander satisfaction pour toutes les fautes commises sur tous ces points, & qu'elle se fust d'une maniere, que le Saint Siege eust sujet d'estre content; ainsi que le Comte de Valois l'avoit fait esperer: qu'autrement le Pape y mettroit ordre, en employant les armes spirituelles & temporelles.

Parmi ces propositions il y en avoit

de si extraordinaires, de si choquantes, & de si opposées aux Usages & aux Libertez de l'Eglise Gallicane, qu'il y a sujet de croire que le Pape se fust contenté de beaucoup moins que ce qu'il demandoit, s'il y eust eu dans la suite assez de patience des deux costez pour continuer la negociation que l'on commençoit. Le Roy envoya au Pape sa réponse à la plupart de ces articles, & eust assez de moderation en cette occasion, pour n'y ajoûter aucunes reflexions offensantes sur certains termes, dont il fut lui-même assurément choqué.

Il répondit premierement, qu'il n'avoit point fait au mépris de la Sainte Eglise sa mere, la défense à ses Sujets de transporter de l'argent hors du Royaume, ni d'en sortir; mais qu'il en avoit ainsi usé pour des raisons qui regardoient le bien & la tranquillité de son Etat; qu'il s'estoit en cela servi du droit qu'ont tous les Souverains, toutes les Républiques, & les Princes les moins puissans: & que par le respect qu'il avoit pour Sa Sainteté, il estoit prest de se rendre, à la priere que lui avoit faite le Cardinal Legat, de recevoir dans son Royaume, & de remettre en possession de leurs biens ceux qui en estoient sortis contre ses ordres, pour aller en Italie. II. Que pour la Collation des Benefices, il en avoit usé, & en usoit encore selon son droit & selon la coutume immémoriale, & suivant l'exemple de S. Loüis; qu'il n'avoit rien innové en cela, qu'il ne prétendoit rien innover, & qu'il ne croyoit pas que le Pape voulust rien innover lui-même. III. Qu'il ne prétendoit point empêcher les Legats & les Nonces du Pape de venir dans ses Etats, excepté quand ils lui seroient suspects, & qu'il auroit quelque autre juste raison de ne les pas recevoir. IV. Que pour la regie & l'administration des biens d'E-

1303.
Réponse de ce
Prince.

1303.

glise, son intention estoit de ne rien faire contre le droit & contre la coutume. V. Que pour la faisie des biens Ecclesiastiques, & pour la comparence des gens d'Eglise devant sa Cour, il s'en tenoit pareillement au droit & à la coutume. Qu'il ne prétendoit point empêcher l'usage legitime du glaive spirituel; qu'il estoit au contraire disposé à en soutenir l'usage, pourvu que les Ecclesiastiques ne passassent point les bornes que le droit & la coutume leur prescrivoient: & que si par hazard ses Officiers avoient failli en ces sortes de matieres, il étoit prest d'en faire le chastiment. VI. Que pour la Lettre du Pape, qui avoit esté brûlée, la chose estoit arrivée dans un Procès entre l'Evêque de Laon & les Echevins de la Ville; que l'Evêque s'estoit servi dans la suite du Procès d'une Lettre du Pape contre les Echevins, que lui-même avoit déclaré qu'il ne vouloit en tirer aucun avantage; que les Echevins avoient demandé qu'on la brûlast, afin que l'Evêque ne pût plus en user contre eux; que sur cela on l'avoit jettée au feu; mais sans intention de rien faire contre le respect dû à Dieu, ou au Pape, ou à l'Eglise. VII. Que pour les Droits de la Regale, il s'en tenoit à l'exemple de S. Louis; que si ses Officiers en avoient mal usé, il estoit prest de dédommager les interessez: & qu'il avoit fait de nouveaux reglemens sur ce point là en particulier à la requeste de ses Sujets. VIII. Qu'en changeant le prix & la qualité des Monoyes, il avoit usé de son droit, fondé sur la coutume immémoriale de ses Predecesseurs; que néanmoins, après qu'on lui en eut représenté les consequences, il en avoit aussi-tôt apporté le remede; de sorte que bientôt on ne se plaindroit plus de rien là-dessus. IX. Qu'à l'égard des griefs contenus dans la Lettre du Notaire Apostolique, il

avoit toujours esté en disposition de satisfaire sa Noblesse & ceux du Corps Ecclesiastique; & qu'il avoit fait de nouvelles Ordonnances de concert avec les principaux membres de ces deux Ordres. X. Qu'enfin l'Archevêque de Lion s'estoit attiré les dommages qu'il avoit soufferts, pour avoir refusé de lui faire serment de fidelité, & pour s'estre broüillé avec les Bourgeois. Qu'au reste il ne souhaitoit rien tant que de se voir reconcilié avec le Pape, pourvu que le Pape de son costé n'entreprist point sur les Libertez, Franchises, Privileges & Indults du Royaume de France: que s'il n'estoit point content des réponses qu'il faisoit au Memoire présenté par le Legat, il estoit prêt de remettre tous ses interets entre les mains du Duc de Bretagne & du Duc de Bourgogne amis du Pape, & à qui il lui avoit proposé lui-même de s'en rapporter.

Le Pape, que son humeur altiere portoit aisément à croire que tout plieroit sous son autorité, avoit trop compté sur l'esperance que le Comte de Valois & l'Evêque d'Auxerre lui avoient donnée d'engager le Roy à le contenter; ou plutôt il s'estoit promis beaucoup plus de leurs instances auprès du Roy, qu'ils n'avoient eu eux-mêmes envie de lui promettre, ou du moins qu'ils ne purent obtenir de ce Prince. Le Pape écrivit de nouveau au Cardinal Legat, & lui donna ordre de repeter au Roy, que s'il ne prenoit d'autres voyes de satisfaire le S. Siege, il employeroit incessamment contre lui les armes spirituelles & les temporelles. Il écrivit aussi sur cela au Comte de Valois & à l'Evêque d'Auxerre, mais fort inutilement.

Enfin il éclata, & ordonna au Legat de déclarer au Roy qu'il estoit excommunié, de défendre à tous les Prélats du Royaume, & à tous les Ec-

1303.

Le Pape en est irrité.

Bulla Littexas tuas.

Il déclare le Roy excommunié.

1303.
Bulla Per
processus nos-
tros.
Bulla Super
Petri solio.

Conduite du
Roi en cette
occasion.

clésiastiques de célébrer devant lui les Saints Mystères, & de publier cette défense par tout le Royaume de France (ce qui apparemment ne fut pas fait, car on avoit donné des Gardes au Legat dès qu'il fut en France.) Il commanda de plus au Legat d'enjoindre de sa part au Pere Nicolas de l'Ordre de S. Dominique Confesseur du Roy, de venir à Rome dans l'espace de trois mois rendre compte de sa conduite, pour estre absous, s'il se trouvoit innocent, ou pour estre châtié, supposé qu'il fust coupable.

Le Roy, qui connoissoit le caractère du Pape, s'estoit bien attendu à tout cela, & n'en parut pas étonné. Sur cette dénonciation que lui fit le Legat, il mit en execution sa dernière Ordonnance, & commanda au Prévoist de Paris de saisir le Temporel de tous les Prélats & de tous les autres Ecclesiastiques de son ressort qui estoient sortis du Royaume contre sa défense. La chose fut executée non-seulement dans le ressort de Paris, mais par tout le Royaume. Il convoqua une nouvelle Assemblée de Seigneurs, de Prélats, d'Abbez, de Superieurs des Maisons Religieuses, & de plusieurs autres personnes tant Laïques qu'Ecclesiastiques. Elle se tint au mois de Juin dans le Louvre. Le Seigneur Guillaume du Plessis y harangua, & avança contre le Pape des choses encore plus fortes, que n'avoit fait Nogaret, supplia le Roy de travailler à la convocation d'un Concile general, & promit que le lendemain il feroit un plus ample détail des crimes, dont il accusoit Boniface. Il le fit en effet, & conclut en disant, qu'il prévoyoit bien que son discours lui attireroit des anathêmes; mais que dès ce moment il en appelloit au Concile general, & au Pape futur légitimement élu.

* Ils sont au Trésor des Chartres.

Le Roy après ce discours demanda les avis de l'Assemblée sur ce qui venoit d'estre dit, & en particulier sur la convocation d'un Concile general, & de l'appel au Pape futur canoniquement élu. Ils furent conformes sur ces deux points à la requisition du Seigneur du Plessis. Sur quoi le Roy déclara que c'estoit aussi son sentiment, s'engagea à contribuer de toute sa puissance à la convocation du Concile, & en appella au Pape futur de tout ce que Boniface pouvoit avoir fait, & pourroit faire dans la suite par ses excommunications & par ses interdicts, tant contre sa personne, que contre son Royaume & contre ses Vassaux. Les Prélats, les Abbez, les Prieurs, dont plusieurs avoient assisté au Concile de Rome, mais qui estoient revenus depuis en France, & avoient obtenu leur grace du Roy, Hugue Visiteur des Maisons de l'Ordre des Templiers, & les autres soucrivirent pareillement à la convocation du Concile, & à l'appel au Pape futur. Peu y résisterent, & les Dominiquains de Montpellier ayant fait de la difficulté sur cela, eurent ordre de sortir du Royaume dans trois jours.

Dès que le Roy eut congédié l'Assemblée, il envoya une Lettre circulaire à toutes les Villes, Eglises, & Communautés de son Royaume, afin d'avoir leur consentement sur ces deux articles. L'effet de cette Lettre fut tel, que le Roy pouvoit le souhaiter; & dans l'espace de trois mois depuis l'Assemblée de Juin, il reçût plus de sept cens Actes * de consentement tant des Evêques qui n'avoient point assisté à l'Assemblée, que des Abbez, Prieurs, Abbeses, Chapitres de Religieux de tous les Ordres, des Universitez, des Villes, des Provinces, des Princes, des Seigneurs non-seule-

1303.
Il appelle au
futur Pape.

Lettres circu-
laires à cet
effet.

1303.

ment de France, mais encore de Navarre. Et il est remarquable, qu'en tous les Actes des Villes, il est exprimé qu'il se soumettent eux, leurs sujets & adherens à la protection de notre Mere Sainte Eglise, du Concile, & autres qu'il appartiendra en ce qui concerne le Spirituel seulement. Il est aisé d'imaginer le trouble & le scandale que causerent par tout ces effets funestes de la division des deux Puissances.

*Le Pape s'en plaint par une Bulle.
Bulla Nuper ad audientiam*

Le Pape informé de ce qui s'estoit passé à Paris, publia une Bulle en façon de Manifeste, où entre-autres plaintes qu'il faisoit au Roy, il lui reprochoit d'avoir donné retraite dans ses Etats à Estienne Colonne ennemi du Saint Siege & de l'Eglise. Il envoya en France une autre Bulle, par laquelle il ôtoit à tous les Corps Ecclesiastiques le droit des Elections, se reservant la Provision de tous les Benefices qui vaqueroient, & declarant nulles toutes les Elections des Evêques, jusqu'à ce que le Roy eust reconnu sa faute. Par une autre il ôtoit aux Docteurs le droit d'enseigner, de donner des Grades tant en Theologie qu'en Droit Canon & en Droit Civil.

Joan. Villani l. 8. cap. 63. & alii.

C'est ainsi que le Pape employoit contre le Roy les armes spirituelles dont il l'avoit menacé. Il voulut aussi mettre en usage les temporelles, non pas par lui-même, car il n'estoit pas assez fort pour declarer la guerre à la France; mais par le moyen des autres Princes, qu'il crut pouvoir engager dans sa querelle. Il exhorta le Comte de Flandre à continuer sa revolte contre la France. Jusqu'alors il n'avoit jamais voulu reconnoître Albert d'Autriche pour Roy des Romains: mais pour s'appuyer de lui contre le Roy, il donna son consentement au choix, que les Electeurs avoient fait de ce Prince, l'invita à venir à Rome, &

l'exhorta à faire la guerre à la France du côté de l'Allemagne: mais le Roy avoit déjà pris les devans. Albert ne voulut point rompre avec ce Prince, dont il avoit fait épouser la sœur Blanche de France à son fils Rodolfe, en vertu du Traité fait à Vaucouleurs, où ils s'estoient abouchez quelques années auparavant, & où pour ôter tout sujet de dissension entre eux, Albert avoit renoncé à tous les droits de l'Empire sur le Royaume d'Arles, qui comprenoit la plupart des pais situez entre la Saone, les Alpes & la mer, & qui, comme j'ai déjà remarqué en diverses occasions, avoit esté uni à l'Empire, après avoir esté usurpé sur les Rois de France de la seconde race, sous le regne des enfans de Louis le Begue. Le Roy de son côté avoit relâché à Albert tout ce qu'il pouvoit prétendre en Lorraine, en Alsace, & sur Fribourg. De sorte que dans ces conjonctures, Albert qui avoit ce qu'il prétendoit en se voyant assuré de l'Empire, ne poussa point sa complaisance pour le Pape jusqu'à rompre avec la France: & apparemment, suivant la maxime de la plupart de ses Predecesseurs, il n'estoit pas trop fâché de voir abaisser la puissance du Pape, qui estoit depuis plusieurs siecles devenuë si redoutable aux Empereurs.

Le Roy, pour le malheur du Pape, prit mieux ses mesures, & n'agissant plus avec lui que comme avec un Prince temporel, qui lui faisoit la guerre, il forma le dessein de le surprendre & de l'enlever. Guillaume de Nogaret, & Sciarra Colonne tiré depuis peu de sa captivité, se chargèrent de l'entreprise. Ils passèrent en Toscane avec beaucoup d'argent, & firent courir le bruit que c'estoit pour traiter de la Paix avec le Pape. Ils s'arrestèrent au Chateau de Staggia, corrompirent par leurs largesses

1303.

Tresor des Chart. chez Ste Marthe.

Le Roy le fait enlever.

Joan. Villani, loc. cit.

1303. Les beaucoup de Seigneurs des environs, enrôlèrent secrettement quantité de Soldats, qui avoient la plupart servis dans l'Armée du Comte de Valois, lorsqu'il commandoit en Italie, & ils leur donnèrent ordre de se rendre auprès d'Anagnie patrie du Pape, qui s'y estoit retiré comme en un lieu de seureté, où il pourroit estre soustenu par ses compatriotes. Nogaret & Sciarra y arriverent la veille de la Nostre-Dame de Septembre; & par le moien des intelligences qu'ils avoient pratiquées dans la Ville, ils y entrèrent le matin sans résistance, avec trois cens chevaux & beaucoup plus de fantassins. S'estant assûrés des principaux postes, ils firent crier de tous costez: *Vive le Roy de France, & meure le Pape.* La populace ou entraînée par la crainte, ou corrompue par argent, se joignit à eux. Ils firent attaquer le Palais du Pape, qui fut forcé après quelque résistance; un grand tresor qu'il avoit à Anagnie fut pillé; & se voiant hors d'apparence d'échaper, il se fit revestir des habits Pontificaux avant que les ennemis arrivassent jusqu'à son appartement, & s'estant assis sur son Trône, attendit tranquillement son malheureux sort.

Le Pape est mis en prison, & meurt. Chroniq MS. du Heraut de Berri.

Sciarra Colonne estant entré dans la chambre où il estoit, lui dit mille injures, lui fit les plus sanglans reproches que sa haine lui suggeroit. Il le frappa même à la joue de sa main armée d'un gantelet, & l'eût tué sans Nogaret, qui l'en empescha. Boniface fut mis en prison, où on le laissa trois jours sans manger. Au bout de ce temps-là les Habitans d'Anagnie aiant eux-mêmes horreur de leur trahison, tournerent leurs armes contre Sciarra Colonne & contre Nogaret, & les aiant chassés hors de la Ville, délivrèrent le Pape, qui fut conduit à Rome avec une escorte; il y mourut l'onzième du mois suivant d'une dis-

Tome III.

senterie causée partie par le chagrin, partie par la rigueur de sa prison, après avoir tenu le Siege Pontifical huit ans neuf mois & dix-huit jours.

Lorsqu'il fut surpris à Anagnie il avoit préparé une Bulle qu'il devoit publier le lendemain, où après avoir fait un détail de la conduite qu'il avoit gardée avec le Roy de France, & de celle dont ce Prince avoit usé à son égard, il le declaroit excommunié, délivroit ses Sujets du serment de fidelité, leur défendoit sous peine d'anathême de lui obéir tandis qu'il demeureroit excommunié, & finissoit en l'exhortant à se reconnoître, & à recourir à la miséricorde du Saint Siege, pour ne point s'attirer un châtiment encore plus rude, qui ne pouvoit estre que sa déposition, ce qu'il ne disoit pas néanmoins expressément, mais il le faisoit assez entendre.

Peu de jours après la mort de Boniface, Nicolas Evêque d'Ostie, homme de basse naissance, mais que ses grandes vertus avoient élevé aux plus hautes dignitez, & qui avoit esté General de l'Ordre de S. Dominique, fut élu Pape sous le nom de Benoist XI. C'estoit un homme d'un genie tout different de celui de son Prédecesseur, & qui à beaucoup de mérite joignoit une grande douceur & une affabilité qui le rendoit aimable à tout le monde. Ce qu'il se proposa principalement, & à quoi il s'appliqua dès qu'il se vit sur la Chaire de S. Pierre, fut de restablir l'ancienne union du S. Siege avec le Roy. Mais avant que de raconter la maniere dont il s'y prit, je dois reprendre la suite des autres affaires de France, par lesquelles je n'ai point voulu interrompre la narration de celles que je viens de rapporter. Les plus importantes furent celles qui se passèrent en Flandre.

Robert fils de Gui Comte de Flandre avoit fait tous ses efforts à Rome,

N n n

1303.

Bulla Super Petri solio. Ex MSS. Biblioth. S. Victoris.

Nouveau Pape élu sous le nom de Benoist XI.

Affaires de Flandre. Meyerus.

1303.

pour faire comprendre son pere dans le Traité de Paix qui se négocioit, & qui fut conclu entre la France & l'Angleterre. Il n'avoit pû en venir à bout, le Roy ne le voulant pas, & le Roy d'Angleterre, malgré l'engagement qu'il avoit avec le Comte de Flandre sur cet article, l'ayant sacrifié aux avantages qu'il retiroit de la Paix avec la France par la restitution entiere qu'on lui faisoit de la Guyenne.

Ce n'estoit pas que le Roy ne fût de lui-même assez porté à lui pardonner sa révolte, mais Robert Comte d'Artois, qui ne souhaitoit rien tant que l'abaissement d'un voisin aussi puissant que le Comte de Flandre, agit si fortement par lui-même & par la Reine qui estoit fort dans ses interets, qu'ils empêcherent le Roy de suivre sur cela son inclination, & les sollicitations du Pape, qui pour avoir trop demandé, n'obtint rien du tout: car il vouloit que le Roy rendît au Comte de Flandre generalement toutes les Places qu'il avoit prises sur lui.

Dès que la Trêve conclüe à Tournai fut expirée, le Comte de Valois fut envoyé en Flandre avec une Armée. Le Comte de Flandre abandonné par l'Angleterre, & n'estant point soutenu par Albert Roy des Romains, ainsi qu'il l'avoit esperé, n'osa paroître en campagne: & comme il estoit fort âgé, il se déchargea sur Robert son fils de tout le soin de cette guerre.

Ce Prince se renferma d'abord dans Rupelmonde, & puis dans Gand, ayant confié la garde de Dam à Guillaume son frere, & celle d'Ypres à Guy son autre frere. Il se donna quelques petits combats, où les Flamans furent toujours battus. Le Comte de Valois fit le dégast autour de Gand, d'Ypres, & de Dam, mais sans oser

attaquer ces Places, qui estoient trop bien munies. Il prit seulement Dixmude: c'est tout ce qui se passa dans la campagne de 1299.

La suivante eut des succès beaucoup plus considerables pour la France. Le Comte de Valois assiegea Dam & le prit. Les Habitans de Gand voyant que tout le poids de la guerre alloit tomber sur eux, traitèrent secretement avec le Comte de Valois, & après avoir obtenu de lui sûreté pour leurs biens & pour tous leurs Privileges, ils lui livrerent leur Ville.

Le Comte de Flandre ayant appris leur dessein avant qu'il fust executé, mais n'estant pas en estat de le traverser, n'eut de ressource que dans la bonté du Comte de Valois. Il lui demanda une entrevüe, qui lui fut accordée. Ils se virent à Rodembourg, appelée aujourd'hui Ardembourg, en présence d'Amedée Comte de Savoye. Le Comte de Valois lui declara qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour lui, ni d'autre moïen d'obtenir sa grace, que de se rendre au Roy, & de lui livrer le reste de ses Places. Le Comte de Flandre ne put jamais en obtenir autre chose; ainsi se voyant accablé, sans secours, & abandonné de ses propres Sujets, il consentit d'aller à Paris avec ses deux fils Robert & Guillaume, & un certain nombre de Seigneurs Flamans, pour se remettre à la misericorde du Roy, à condition que si la Paix ne pouvoit se conclure dans l'espace d'un an, ils auroient la liberté de revenir en Flandre.

Dans le choix que le Comte de Valois fit des Seigneurs Flamans qui devoient accompagner leur Comte, il eut soin de nommer ceux qui avoient toujours paru les plus ennemis de la France; & la plupart des autres qui restèrent, estoient de la faction du Lis, dont j'ai parlé, c'est-à-dire de la

1303.

Ibid.

*Submission du
Comte de
Flandre.*

1303.

faction favorable à la France. Le Connestable Raoul de Nesle fut chargé du commandement dans toute la Flandre, où les Actes publics commencèrent à se faire au nom du Roy.

Le Comte de Valois entra dans Paris comme en triomphe. Tout le peuple estoit dans les ruës ou aux fenestres, pour voir ce Vainqueur traînant après lui la Flandre captive dans la personne du Comte Guy & de ses fils, & de ce grand nombre de Seigneurs Flamans. La Reine parut à une fenestre du Louvre, jouissant avec plaisir de ce spectacle, parce qu'elle haïssoit fort le Comte de Flandre. Ce Comte & Robert son fils aîné firent semblant de ne la pas voir, & passèrent les yeux baissés sans la saluer. Guillaume second fils du Comte, qui avoit épousé la fille du Connestable de Nesle, parut moins décontenancé, & fit une profonde inclination à cette Princesse.

Le Comte de Flandre fut conduit à l'appartement du Roy par le Comte de Savoye, qui le lui presenta. Il se jeta aux pieds du Roy avec ses fils & tous les Seigneurs Flamans. Il lui demanda sa grace & pardon de tout le passé. Le Comte de Valois prit la parole, & exposa au Roy les conditions auxquelles il avoit traité avec le Comte, marquant qu'il lui avoit promis de le reconduire en Flandre dans un an, si la Paix ne se concluoit point plustost.

Le Roy fut quelque temps sans répondre, les regardant tous d'un air fort froid; après quoi il leur dit, qu'il leur donnoit la vie, & que pour ce qui estoit du Traité, le Comte de Valois l'avoit fait sans le consulter; ce qui mortifia beaucoup ce Prince. Et l'Historien Flamand attribué à son chagrin la résolution qu'il prit de passer en Italie, où le Pape, qui n'estoit pas encore tout-à-fait broüillé

avec la France, l'appelloit pour commander les Troupes de l'Eglise.

Alors, mais trop tard, le Comte de Flandre reconnut la faute qu'il avoit faite en ne prenant pas mieux ses feuretez. Aussi-tost après le Roy les dispersa en divers quartiers du Royaume. Le Comte de Flandre, avec une partie des Seigneurs Flamans, fut envoyé prisonnier à Compiègne, Robert son fils au Chasteau de Chinon, & Guillaume son autre fils en un Chasteau d'Auvergne. Cette nouvelle consterna étrangement les trois autres fils du Comte, qui estoient demeurez en Flandre, & ils se retirèrent aussi-tost à Namur, qui appartenoit à leur mere.

Quelque temps après le Roy avec la Reine & toute la Cour alla en Flandre, non plus en ennemi, ni en Conquerant, mais en Souverain avec un équipage magnifique, pour recevoir les hommages de toutes les Villes. Il fut reçu par tout avec de très-grands respects, & avec les acclamations des peuples. Ce ne furent en toutes les Villes que réjouissances, que Tournois, & autres spectacles militaires; & on lui fit, sur tout à Gand, une pompeuse reception. Il n'oublia rien de son costé pour gagner l'affection des peuples. Il fit des presens à divers Seigneurs, & aux Magistrats des Villes, accorda de nouveaux Privileges, osta une partie des impôts, & enfin déclara qu'il réunissoit le Comté de Flandre à la Couronne, qu'elle n'en feroit plus désormais un Fief, le Feudataire par sa fellonie en ayant mérité la confiscation, & qu'elle feroit comme les autres Provinces une partie du Royaume de France. Il donna le Gouvernement de Flandre à Jacques de Chastillon oncle de la Reine, & lui laissa un Corps de douze cens hommes de Cavalerie sous le commandement de Robert Comte de Boulogne. Il

N n n ij

1303.

Le Roy y fait un voyage avec toute la Cour.

Ibid.

Réunion de la Flandre à la Couronne de France.

Meyerus.

1303.

retourna par Ipres, Lisle, & Doüai, où il assista au mariage de Robert Comte d'Artois, qui épousa en secondes nœces Marguerite fille aînée de Jean Comte de Haynaut.

Cette réunion du Comté de Flandre à la Couronne fut un coup de la dernière importance pour la France, parce que le Comte de Flandre estoit de tous les Feudataires de la Couronne, après le Roy d'Angleterre, le plus capable de donner de l'inquietude à son Souverain par la situation de son païs, qui estoit de très-difficile accez, où il pouvoit aisément recevoir par la mer du secours d'Angleterre, & par terre d'Allemagne & des petits Princes ses voisins Feudataires de l'Empire : mais ce n'estoit pas une petite affaire que de gouverner les Flamans.

Jamais Peuples ne furent plus attachés à leurs Maîtres, quand ils s'en crurent aimez & ménagés. Jamais il n'y en eut de plus farouches & de plus séditieux, quand ils s'en crurent négligés ou méprisés. Philippe, par les manières populaires qu'il avoit affectées dans son voyage de Flandre, avoit assez bien réussi à les gagner : mais ceux qu'il laissa pour gouverner en sa place ne garderent pas la même méthode, ou ne trouverent pas le même secret de plaire aux gens du païs, & d'attirer leur amitié & leur confiance.

*Sédition à
Bruges.*

A peine le Roy fut-il de retour, qu'il se fit une sédition à Bruges, non pas d'abord contre les François, mais entre les Habitans mêmes, à l'occasion des dépenses, qui avoient été faites pour la réception de ce Prince. Les Magistrats ordonnerent que les frais de cette réception, pour leur cote-part, seroient pris sur les Impôts ordinaires; mais que ceux que les Corps des Mestiers avoient fait de leur côté, seroient payés par les Corps mêmes selon qu'ils jugeroient à propos

1303.

de se taxer pour cela dans leurs Assemblées, en repartissant la taxe sur les particuliers de chaque Corps de Mestiers. Ceux-ci déjà aigris contre le Magistrat, parce qu'il avoit empêché le Roy d'ôter certains Impôts, dont il avoit fait grace au petit peuple de Gand, murmurèrent hautement; & un Tisseran chef du Mestier nommé Pierre le Roy, homme hardi & turbulent, ayant été déferé pour avoir ameuté quelques gens de la populace, fut mis en prison par le Maire de la Ville avec vingt-cinq autres des plus accredités parmi les gens de Mestier. Sur cette nouvelle le Peuple courut aux armes, rompit les prisons, & en tira les coupables malgré les Magistrats, qui furent obligés de dissimuler cette insulte, bien résolus néanmoins de ne la pas laisser impunie.

Ils en concerterent le châtimement avec le Seigneur de Châtillon Gouverneur pour le Roy en Flandre, à qui les voyes de douceur dans le commencement d'une nouvelle domination auroient apparemment été plus convenables: mais c'estoit un homme fier & hautain, & qui crut devoir établir son autorité par un exemple de rigueur. Il convint donc avec les Magistrats, qu'au jour marqué il s'approcheroit de la Ville avec cinq cens chevaux pour les soutenir en cas que la populace s'opposât à la justice qu'ils voudroient faire des séditieux. La chose auroit vrai-semblablement réussi, si elle estoit demeurée secrète jusqu'à l'exécution: mais le Peuple, qui estoit toujours dans la défiance, ayant remarqué quelques mouvemens extraordinaires parmi ceux de la faction du Magistrat, & qu'ils faisoient provision d'armes, sçût par ses espions le jour destiné à l'emprisonnement de Pierre le Roy & de ses principaux complices, & que le matin au son d'une certaine cloche, le Magistrat devoit pren-

1303.

dre les armes, & s'emparer des issuës des ruës, pour faire ensuite ce qu'il jugeroit à propos.

Le Peuple plus discret que les Magistrats, fit ses complots & ses préparatifs avec un grand secret; & il fut arrêté qu'au son de la même cloche ils sortiroient tous de leurs maisons, & se faisoient les premiers des principaux postes de la Ville. Ils n'y manquèrent pas. Ils chargerent ceux de la faction du Magistrat, qui ne s'attendant à rien moins, furent mis en désordre, & obligés de se sauver dans un petit fort voisin de l'Eglise de S. Donatien. Ils y furent poursuivis & forcés avec tant de diligence, que Châtillon, qui s'étoit avancé pour les seconder, voyant les choses en si mauvais état, n'osa entrer dans la Ville avec sa Cavalerie, & différa la vengeance jusqu'à ce que s'étant fait joindre par le Comte de S. Pol son frere avec un grand nombre de Troupes, il vint investir la Ville.

Comment ap-
paisée.

Le Peuple partie en crainte, partie en fureur, délibéra sur le parti qu'il prendroit, & résolut enfin de se défendre: mais le Magistrat, en faveur duquel le Gouverneur de Flandre vouloit faire le châtiment, se fit médiateur. Il fut résolu, du consentement des deux partis & du Gouverneur, que ceux qui se sentiroient coupables de la première rébellion, sortiroient de la Ville pour n'y plus revenir, & que le reste se soumettroit à la clemence du Gouverneur.

La chose fut ainsi exécutée. Pierre le Roy avec les plus mutins se condamnèrent eux-mêmes à l'exil, & le Seigneur de Châtillon fut reçu dans la Ville. Il se contenta d'abord d'en ruiner toutes les fortifications, de faire abattre quelques-unes des portes, de faire quelques brèches aux murailles qui n'étoient que de terre. Mais quand cela fut fait, il déclara que la

1303.

Ville pour sa revolte estoit déchûë & privée de tous ses Privileges, ce qui irrita extrêmement non-seulement le Peuple, mais encore les Magistrats, qui se voyoient par là confondus avec les coupables.

Châtillon, pour empêcher dans la suite de pareils soulèvemens, commença une Citadelle à Bruges, en fit faire deux à Courtray, une à Lille, & tout cela aux dépens du Peuple de Bruges, sans que les Magistrats y contribuassent. Il fit de plus fortifier plusieurs autres Places, qui estoient demeurées démantelées dès le temps du Comte Ferrand pris à la Bataille de Bouvines sous Philippe Auguste, & que ce Comte avoit esté obligé de raser par le Traité de sa délivrance. Châtillon prétendoit par là tenir les Flamans en bride, & les charger ensuite d'Impôts pour rabattre leur orgueil, que l'abondance entretenoit. En effet elle estoit telle dans le païs, que la Reine, lorsqu'elle fit son entrée à Bruges, fut non-seulement surprise, mais même scandalisée de la magnificence des habits des femmes. Ce qui lui fit dire, qu'elle avoit crû paroître dans cette Ville comme la seule Reine qu'il y eût, mais qu'elle y avoit trouvé plus de six cens femmes qui pouvoient lui disputer cette qualité par la parure & par la richesse de leurs habits.

Ibid.

Le Gouverneur commença donc, soit par ordre de la Cour, soit de sa propre autorité, à mettre impôts sur impôts. On lui représenta que cela ruinoit le commerce; que les Etrangers l'alloient faire ailleurs, & que les Marchands du païs se retiroient. La remontrance n'eut point d'autre effet, que de lui faire inventer de nouvelles manieres de tirer de l'argent des Peuples. Il traitoit mal les enfans des Seigneurs & des Gentilshommes, qui avoient suivi le Comte de Flandre à Paris, & qu'on avoit retenus prison-

1303.

niers. Ainsi le mécontentement fut universel, excepté en ceux de la faction du Lis, qu'il s'attacha beaucoup par les graces qu'il répandoit sur eux aussi liberalement, qu'il épargnoit ou ménageoit peu les autres.

*Haine des
Flamans con-
tre les Fran-
çois.*

Les Habitans de Bruges s'estoient pourvus à la Cour contre la cassation que le Gouverneur avoit faite de leurs Privileges au sujet de la sédition dont j'ai parlé: mais ils y avoient perdu leur cause; & les Députés en revinrent pleins de douleur & de rage contre la domination François.

La haine des Flamans contre les François estoit trop publique, pour estre ignorée des fils du Comte de Flandre, qui s'étoient retirez à Namur. Ils n'oublierent rien pour l'augmenter. Ils avoient par tout des émissaires parmi la populace, pour la disposer à la revolte, & estoient d'ailleurs seurs des enfans, des parens, & des amis des Nobles prisonniers en France. Il falloit que leurs intrigues fussent fort secretes pour réussir; car non-seulement ils estoient éclairez par les François, mais encore par ceux de la faction du Lis, dont la fortune estoit attachée à la domination François. Les fils du Comte de Flandre Guy & Jean n'avoient point de Troupes sur pied. Ils ne pouvoient en lever sans que ce fust un avertissement pour les François de se tenir sur leurs gardes: mais ils sçavoient bien que si une fois la revolte commençoit, & que les Peuples se misent en mouvement, ils n'en manqueroient pas. C'est à quoi ils visioient; & il n'estoit plus question que de donner un Chef à la populace.

Ils jetterent les yeux pour cela sur Pierre le Roy, ce Tisseran qui commença la revolte de Bruges, & qui en estoit dehors depuis la capitulation que la Ville fit avec le Seigneur de Chastillon. Cet artisan estoit un de ces hommes, dont une basse naissance

cache les grandes qualitez, & à qui les occasions seules manquent pour les faire paroître. Il estoit âgé de soixante ans, d'une petite taille, d'une mine assez grossiere, & borgne: mais homme d'esprit, d'un grand sens, de bonne teste, intrépide, éloquent dans sa Langue Flamande, & pour toutes ces raisons estimé & respecté parmi les gens de son estat.

Les deux fils du Comte de Flandre, & Guillaume de Juliers fils de leur sœur, le firent venir; & après lui avoir exposé les malheurs de leur Patrie, dont ils le trouverent lui-même fort touché, lui demandèrent s'il auroit assez de courage pour la servir, & contribuer à la délivrer du joug des François. Il leur répondit, qu'il estoit prest de perir pour une si belle cause, pourvu qu'il fust assuré d'estre secondé. Ils le lui promirent, & lui proposerent de retourner à Bruges, pour y animer le Peuple contre les François.

Il paroît par toute la suite de nostre Histoire, qu'en ces temps-là ce n'estoit pas encore la coustume d'entretenir de grosses garnisons dans les Villes, même les plus frontieres, à moins qu'elles ne fussent menacées de siege. A la verité nos Rois depuis long-temps, outre les Troupes que la Noblesse & les Communes estoient obligées de fournir, en avoient à leur solde: mais c'estoit plus pour servir en campagne, que pour les tenir dans les Places: les Bourgeois estoient ordinairement chargez de la garde des Villes, où la Noblesse se jettoit quand on voyoit l'ennemi s'en approcher, ou qu'on apprehendoit quelque surprise. C'est pour cela qu'alors les revoltes se faisoient bien plus aisément qu'aujourd'hui dans les Villes frontieres, & que l'adresse & la politique d'un Gouverneur General, comme estoit le Seigneur de

1303.

Idem.

1303. Châtillon en Flandre, estoit d'avoir à lui dans ces Villes un Maire & des Magistrats sages, vigilans & résolus, qui pussent contenir la populace dans le devoir.

Ce Seigneur n'en avoit pas de tels à Bruges, lorsque Pierre le Roy y entra. La première chose que fit celui-ci après s'estre assuré de la disposition du menu peuple, fut d'aller bien armé à la teste d'une grosse troupe vers ceux qui achevoient de démolir les Fortifications de la Ville. Il leur demanda par ordre de qui ils faisoient cette démolition. Ils répondirent, que c'estoit par l'ordre du Gouverneur General. Il repartit que le Gouverneur General n'avoit point droit d'abattre leurs murailles sans le consentement des Bourgeois, & en même-temps il se mit en devoir de charger les travailleurs, qui s'enfuirent tous.

Les Magistrats, qui ne s'estoient point attendus au retour de Pierre le Roy, ni à ce nouveau soulèvement, en furent si épouvantez, que ne se croyant pas en sûreté, ils sortirent promptement de la Ville & l'abandonnerent. Pierre le Roy en demeura le maître, & commença à y disposer de tout comme s'il en eust esté le Gouverneur.

Autre revolte à Gand.

La revolte de Bruges fut un exemple pour la Ville de Gand, qui se souleva peu de temps après à l'occasion du rétablissement de certains Impôts, dont le Roy, lorsqu'il y fit son entrée, avoit déchargé le Peuple contre l'avis des Magistrats. La populace, durant la publication du nouvel Edit, marqua assez son mécontentement par ses murmures & par les cris séditieux qu'on entendit en divers endroits. On vit les Artisans s'attrouper sur le soir en plusieurs quartiers de la Ville, & le lendemain ils tinrent leurs boutiques fermées, dans la résolution de ne point repren-

1303. dre leur travail, & de ne vendre aucunes denrées qu'on n'eust révoqué l'Edit.

Le Maire, & les plus considérables de la Ville, qui avoient eux-mêmes demandé qu'on rétablît les Impôts, firent mettre sous les armes environ huit cens hommes, qu'ils partagerent en plusieurs Troupes, avec lesquelles ils marcherent dans les principales rues de la Ville, où on les avertissoit que les Artisans s'attroupoient. Ils les dissipèrent, & les obligèrent de se retirer dans leurs maisons, menaçant de faire pendre ceux qui ne reprendroient pas leur travail. La plupart obéirent, ou plutôt firent semblant d'obéir; car vers les trois heures d'après-midi, ainsi qu'ils l'avoient concerté entre eux, ils sortirent dans les rues criant & courant comme des furieux; & d'autant que le Magistrat avoit mis une forte garde au Belfroy, de peur que quelqu'un des séditieux n'allât sonner le Tocsin, ils se servirent de leurs poëles & de leurs chaudrons pour donner par-tout le signal de la sédition. En un moment toute la populace fut sous les armes, & chargea avec tant de furie les Corps de garde, que le Magistrat avoit disposés dans les divers postes de la Ville, qu'ils les taillèrent en pièces. Le Maire & les autres Officiers furent obligés de se sauver hors des portes, & plusieurs furent tuez ou blessez.

Ces nouvelles donnerent autant de chagrin & d'inquietude au Seigneur de Châtillon, que de joie au Peuple de Bruges, & l'on commença de part & d'autre à se mettre en estat d'attaquer & de se défendre. Pierre le Roy s'associa un Boucher nommé Breyel, qui s'estoit fait une grande réputation par la vigueur avec laquelle il avoit résisté à Gobert d'Epinoi Commandant de Male petite Place voisine de Bruges: car ce Seigneur aiant voulu

1303.

le faire enlever, pour avoir tué un de ses domestiques dans une querelle, il se défendit avec beaucoup de valeur; & aiant reçu un secours de sept cens Bourgeois de Bruges, il donna sur la troupe du Seigneur d'Epinoi, la défit, & ce Seigneur lui-même fut tué dans la meslée.

Ibid.

On sçut cependant à Bruges que le Seigneur de Châtillon assembloit des Troupes; c'est pourquoi le Peuple envoya demander du secours à Namur aux fils du Comte de Flandre. Ils lui envoierent leur neveu Guillaume de Juliers, surnommé le Clerc, parce qu'il estoit Diacre & Prevost de l'Eglise de Maestric, homme à qui une épée convenoit mieux qu'une aumusse. Il fut reçu à Bruges avec beaucoup de joye. Il n'eut pas plûtoست paru à la teste de quelques Soldats, que la Ville de Dam & celle d'Ardembourg se déclarerent hautement pour lui. Il attaqua Male, la prit après beaucoup de resistance, & y fit passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva de François.

*Les Habitans
de cette Ville
s'unissent à
ceux de Bru-
ges.*

La populace de Gand apprenant les heureux succès de Pierre le Roy, députa vers celle de Bruges pour lui proposer de se confederer l'une avec l'autre. La proposition fut acceptée: mais les Députés étant de retour à Gand, trouverent les choses changées. Les gens du Lis, qui estoient en grand nombre à Gand, avoient regagné en partie les gens du Peuple; & le Gouverneur de Flandre, prévoyant les suites de cette ligue, s'estoit beaucoup radouci, & avoit fait assurer les Gantois qu'ils seroient contens de lui; de sorte que le projet de confédération n'eut point d'effet.

Cette nouvelle déconcerta fort Pierre le Roy; & Guillaume de Juliers ayant appris que le Seigneur de Châtillon assembloit sous Courtray des Troupes, qu'il lui en venoit du Hay-

1303.

naut, du Vermandois, & de divers endroits de Flandre, & se défiant des gens du Lis, dont il y avoit encore un assez bon nombre à Bruges, se retira secrettement à Namur, & abandonna la partie.

Pierre le Roy ne se découragea point; & étant sorti de Bruges à la teste de seize cens hommes, il s'approcha de Gand dans l'esperance de ranimer le Peuple de cette Ville-là, mais il ne se fit aucun mouvement. Au contraire le Maire de Gand sortit avec un grand nombre de Bourgeois pour le combattre. Il ne jugea pas à propos d'accepter le combat, & se retira à Bruges. Il y apprit qu'Ardembourg avoit aussi quitté son parti, & que les gens du Lis y étant entrez, avoient renversé & foulé aux pieds l'étendart de Guillaume de Juliers, qui y avoit esté arboré, quand ils s'estoient déclaré pour lui. Il partit sur le champ, alla insulter la Place, la força, déchira l'étendart de France, & remit à la place celui de Guillaume de Juliers.

Il reprit tout triomphant le chemin de Bruges: mais il fut bien surpris lorsqu'en arrivant il vit qu'on lui fermoit les portes. Les Magistrats, toujours attachez au parti de France, s'estoient servis de son absence pour intimider le Peuple, & lui faire connoître à quoi il s'exposoit, n'étant pas en estat de resister à une Armée que le Gouverneur de Flandre alloit amener pour assieger la Ville. De sorte que peu s'en fallut que ceux mêmes des Bourgeois avec lesquels Pierre le Roy venoit de prendre Ardembourg, n'achetassent leur grace par sa mort. Il s'échappa & se retira à Namur.

Cependant les Bourgeois sçachant que l'Armée approchoit, envoyerent des Députés au Seigneur de Châtillon pour capituler. On les écouta, &

*Comment cette
sédition fut
apaisée.*

on.

1302.

on convint , comme on avoit fait pour la premiere sedition , de recevoir le Gouverneur dans la Ville , à condition que les auteurs de la revolte auroient permission de se retirer où ils voudroient. Pierre Flotte , qui estoit venu de la Cour , les assura qu'on garderoit fidèlement la capitulation ; que les François n'entre-roient point dans la Ville comme ennemis , mais comme amis , & que le Gouverneur n'y viendrait qu'avec trois cens chevaux.

Avant que d'y arriver , il envoya un Heraut le 23. de May 1302. qui publia de sa part , que tous ceux qui se sentiroient coupables eussent à sortir de la Ville avant qu'on commençast à faire les informations touchant la sedition. Il en sortit cinq mille hommes , qui se retirerent partie à Dam , partie à Ardembourg , partie à Ostbourg , dont ils s'emparerent , ayant surpris les François , qui furent massacrez pour la plûpart. Ils pillerent aussi les vivres que le Gouverneur avoit fait avancer en grande quantité du costé de Dam , pour la subsistance de l'Armée.

Châtillon apprit ces nouvelles en arrivant le lendemain 24. de May à Bruges. Ces violences des exiliez lui donnerent de la défiance de ceux qui estoient restez. C'est pourquoi il entra dans la Ville , non pas avec trois cens chevaux comme on l'avoit promis , mais avec dix-sept cens , & beaucoup d'infanterie. Il estoit de la prudence du General de dissimuler sa colere en cette occasion , quand même il eust esté en resolution de faire quelque chastiment exemplaire : mais s'abandonnant un peu trop aux mouvemens de son chagrin , il parut toujours avec un air irrité & menaçant ; & tous ceux de la Ville qui l'aborderent , n'en reçurent que des reproches & des injures.

Tome III.

Le Peuple ne douta point qu'on ne se preparast à faire quelque sanglante execution ; & le bruit se répandit dans la Ville , que parmi le bagage du General, il y avoit des tonneaux pleins de cordes , pour faire pendre un grand nombre des Habitans. La crainte & le desespoir les fit résoudre à périr au moins en se défendant. Ils envoyèrent dès le soir à Dam , à Ardembourg & à Ostbourg , dire à ceux qui s'y estoient refugiez , que les François alloient mettre la Ville à feu & à sang , & que s'ils avoient encore quelque tendresse pour leurs compatriotes , pour leurs femmes & pour leurs enfans , ils vinssent au plûtost à leurs secours , & que tout le Peuple estoit résolu à reprendre les armes dès qu'on les verroit paroître.

Il n'en falloit pas davantage pour ranimer des gens déjà enragez de se voir exiliez de leur patrie. Ils se mettent en chemin , & leurs Troupes s'étant grossies d'un grand nombre de Païsans des Villages & des Bourgs d'alentour , ils se trouverent au nombre de plus de sept mille hommes , sous la conduite de Pierre le Roy & de Breyel.

Le Gouverneur , pour s'assurer de la Ville , avoit disposé ses Troupes dans tous les quartiers & dans toutes les places : mais la prudence demandoit encore qu'il eust des partis ou des espions en campagne. Il negligea cette précaution , qui lui eust esté très-nécessaire. Les exiliez dès la pointe du jour estoient au pied des murailles , avant qu'on eust eu aucune nouvelle de leur marche. Ils donnerent l'assaut aux portes & aux breches de la muraille , qui n'avoient point encore esté tout à fait relevées depuis qu'on les avoit abatuës. Il les forcerent par plusieurs endroits , & entrerent dans la Ville l'épée à la main , criant Flandre, Flandre, Lion, Lion. En même temps

1303.

Elle se renouvelle par le moyen des Seditionneux exiliez.

ooo

1303.

les Bourgeois prirent les armes, & donnerent avec fureur sur tout ce qu'ils rencontrèrent de François. Il estoit impossible au General dans une telle surprise, de donner ses ordres : chacun cherchoit à fuir, ou à se cacher. On assomma tout ce qui parut aux portes ou sur les murailles, ou dans les rues ; mais dès que Pierre le Roy se crut maître de la Place, il ordonna qu'on s'arrestast, qu'on ne forcast plus les maisons, & assura le Peuple que pas un François n'échaperoit.

Massacre des François.

Il posta des corps de garde à toutes les portes & à toutes les brèches, & donna pour mot du guet ces paroles Flamandes, *Scilt ende vriendt*, qui signifient en François, *bouclier & ami*. C'estoit à dessein de reconnoître les François, qui voudroient se déguiser pour s'échaper, étant bien certain qu'aucun ne pourroit parfaitement imiter la prononciation Flamande de ces paroles. Quiconque vouloit sortir de la Ville estoit obligé de les prononcer, & tous ceux qui faute de le pouvoir faire, estoient reconnus pour François, furent massacrés sur le champ. En cette journée, qui fut le vingt-cinquième de May 1302. il périt bien quinze cens Cavaliers François de dix-sept cens qui estoient entrez dans la Ville, & environ deux mille Fantassins : cent furent faits prisonniers, quelque peu échaperent pendant le tumulte de l'attaque. Le Seigneur de Châtillon eut son cheval tué sous lui, & il l'auroit esté lui-même, si on ne lui en eust pas aussi-tôt donné un autre. Voiant tout désespéré, il se sauva dans la maison d'un Gentilhomme qui le cacha. Sur les dix heures du soir il s'évada déguisé en Prestre avec Pierre Flotte, & ils passèrent tous deux le fossé à la nage, où un valet qui les accompagnoit se noya. Il se rendit en un pitoyable équipage à Courtray, où le Comte de

Boulogne & quelques autres que leur bonheur ou leur adresse avoient sauvés, arrivèrent aussi. Il donna le commandement de la Citadelle de Courtray à Jean de Lens, & y mit une forte Garnison.

Dans la disposition où estoient les Peuples, il estoit impossible qu'une telle défaite n'eût de grandes fuites. Guillaume de Juliers entra aussi-tôt en Flandre, & fut élu par les Flamans, qui l'aimoient beaucoup, pour General. Tous les environs de Bruges se rendirent à lui, & se cottisèrent pour lui faire des Troupes. Si-tôt qu'il en eut fait un Corps assez nombreux, il vint mettre le siege devant Vindale ; mais comme la Place estoit forte, il ne voulut pas s'y arrester, pour ne point laisser revenir les François de leur consternation. Il laissa devant cette Place une partie de son monde, & alla avec le reste du costé de Furnes & de Bergue. Furnes, dont les Habitans estoient les maîtres, parce qu'il y avoit très-peu de Troupes Françaises, se rendit à lui avec quelques autres Places. Bergue auroit pu se défendre aiant une bonne Garnison, & la Place étant forte ; mais la lâcheté du Gouverneur nommé Payelle, fit qu'elle ne cousta à Guillaume de Juliers que la peine de la sommer de se rendre. Ensuite étant retourné à Vindale, elle lui fut rendue par capitulation après trois semaines de siege. La Ville de Cassel lui ouvrit aussi ses portes : mais il fut obligé de lever le siege du Chateau, après s'estre obstiné long-temps à le forcer.

Les choses étant en si beau chemin, Guy un des fils du Comte de Flandre arriva à Bruges avec quelques Troupes Allemandes. Son arrivée inspira un nouveau courage aux Flamans. Il emporta la Ville de Courtray ; mais une des Citadelles de cette

1303.

Suite de ces désordres.

Avantages remportez par les Flamans.

1303.

Ville l'occupa long-temps. Oudenarde, avec toutes les Places de ces deux Territoires, & Ypres, furent aussi prises, sans que le Seigneur de Châtillon, qui avoit fort peu de Troupes Françoises, & que la faction du Lis, ayant par tout du dessous, ne soustenoit plus que foiblement, pût suspendre la rapidité de cette révolution. Il sauva Lille par les Troupes qu'il jeta dedans sous la conduite de Pierre Flotte. Il estoit extrêmement inquiet pour Gand, dont il sçavoit que le Peuple le haïssoit à mort. Mais l'adresse du Maire de la Ville affectionné à la France, & le parti du Lis qui estoit très-nombreux dans la Ville, la conservèrent au Roy.

Le Roy y envoie une Armée,

Châtillon dans cette extrémité aiant donné les meilleurs ordres qu'il lui fut possible pour la garde du reste des Places, alla lui-même à la Cour, pour représenter la nécessité qu'il y avoit d'avoir au plustost une puissante Armée en Flandre. Le crédit de la Reine sa niece lui fut d'un grand secours pour empêcher qu'on n'imputât à sa seule imprudence tant de mauvais succez. Les préparatifs pour entrer en Flandre estoient déjà fort avancez quand il arriva; mais le danger devenu très-pressant, fit qu'on les hâta encore davantage.

Joan. Villani l.8. cap. 54.

L'Armée estoit de sept mille hommes de Cavalerie, composée pour la plupart de la Noblesse, & de quarante mille Fantassins. Comme Charles de Valois, qui avoit jusqu'alors commandé les Troupes en Flandre, estoit passé en Italie; le Roy en fit General Robert Comte d'Artois, dont la réputation ne cedit en rien à celle de Charles, & qui faisoit par inclination la guerre aux Flamans. L'Armée s'assembla sous Arras; de là elle s'avança jusqu'à Lille, & de Lille elle marcha à Courtray, dont la Citadelle se défendoit encore contre Guy de

Flandre par la valeur du Seigneur de Lens qui y commandoit.

1303.

Le Prince Flamand voyant une si terrible Armée venir fondre sur lui, se fit renforcer par Guillaume de Juliers, qui continuoit depuis longtemps le siege du Chasteau de Cassel. Il invita à le venir joindre tous ceux de la Flandre révoltée qui seroient capables de porter les armes: & ils y vinrent avec tant d'ardeur & de concert, que son Armée se trouva estre à l'arrivée des François d'environ soixante mille hommes, la plupart Bourgeois & Païsans, mais animez de l'amour de leur liberté & de la haine contre les François.

Meyerus,

Guy de Flandre résolut d'attendre l'Armée Françoisse dans son Camp, qui estoit inaccessible du costé du Septentrion, à cause de la riviere de Lis qui le couvroit de ce costé-là. Il n'estoit pas moins fortifié à l'Orient & à l'Occident par des retranchemens & des fosses très-profonds. Il paroissoit l'estre moins du costé du Midi. Il estoit toutesfois fermé de ce costé-là par un Watergant ou Fossé d'eau large de cinq brasses & profond de trois, & qu'on n'appercevoit que lorsqu'on estoit sur le bord. Les Flamans s'estoient fortement retranchez derriere ce Fossé.

Joan. Villani loc. cit.

Le Comte d'Artois se tint campé trois ou quatre jours à la vûe de l'ennemi, pendant lesquels il n'y eut guerres que des escarmouches jusqu'à l'onzième de Juillet, qu'il résolut de forcer le Camp. Il prit cette résolution contre l'avis du Connestable de Nesle, & de quelques autres des Generaux, dont le sentiment estoit qu'on fit passer la Lis à une partie de l'Armée, pour couper les vivres au Camp des ennemis, soustenant qu'on en viendrait par là à bout sans combattre, ou qu'on les obligerait à venir attaquer l'Armée Françoisse, en

Meyerus,

1303.

perdant tout l'avantage de leurs retranchemens & de leur Infanterie, quⁱ faisoit presque toute leur Armée, où il y avoit très-peu de Cavalerie.

Ce parti estoit sans doute le plus sûr : mais il paroissoit moins glorieux au Comte d'Artois, qui ne crut pas devoir garder tant de ménagemens, n'ayant affaire qu'à une Armée composée de gens ramassez, sans discipline, où il y avoit très-peu de Chevaliers & de Noblesse ; au lieu qu'il estoit à la teste d'une infinité de Gentilshommes, tant François que Flamans, dont cette canaille, disoit-il, ne soustiendrait pas seulement la première vûë. Il lui échapa même en cette occasion quelques paroles fort choquantes pour le Connestable, donnant à entendre que l'alliance que ce Seigneur avoit contractée avec le Comte de Flandre, par le mariage de sa fille avec un des fils du Comte, lui inspiroit de l'inclination pour une Maison, qu'il ne devoit plus regarder que comme l'ennemie de l'Etat. Sur quoi le Connestable fort irrité lui répondit : *Vous verrez que je ne suis point un traistre, vous n'aurez qu'à me suivre, & je vous menerai si avant, que vous n'en reviendrez jamais.* L'autorité du Comte d'Artois entraîna le Conseil de guerre, & l'attaque fut résoluë.

Joan Villani
l. 8. cap. 58.

Les Flamans avertis par leurs espions que les François se dispoient à forcer le camp, se préparèrent à les recevoir. Guy de Flandre rangea ses Troupes derrière ses retranchemens. Il fit Chevaliers à la vûë de l'Armée Pierre le Roy, & Breyel, laissa les Milices de la Ville d'Ypres dans les tranchées du Chasteau, pour soutenir les forties que le Seigneur de Lens pourroit faire durant le combat. Il ordonna qu'on tirast des flèches à force sur les chevaux des ennemis, dès qu'on les verroit approcher, fit défense sous peine de la vie de s'arrêter

1303.

au pillage avant la fin du combat, courut les rangs pour animer les Soldats, en leur faisant connoître qu'estant ferrez par la riviere de Lis, c'estoit pour eux une nécessité de vaincre ou de périr ; qu'ils ne devoient attendre aucun quartier des François après le carnage de Bruges ; qu'au reste ils avoient affaire à des gens excommuniiez par le Pape, & par cette raison abandonnez de Dieu.

Guy de Flandre n'eut pas plustost rangé ses Troupes, qu'il vit vers les neuf heures du matin l'Armée Francoise s'avancer en bataille. Elle estoit partagée en deux Corps. Le premier estoit composé de neuf rangs, dont le plus avancé vers l'ennemi estoit de quatorze cens chevaux. Les autres estoient de mille chevaux, de sept cens & de cinq cens. Le Connestable avoit pris son poste au troisième rang avec sept cens chevaux, & le Comte d'Artois au cinquième, qui estoit de mille.

Quelle estoit
sa disposition,

Joan. Villani
loc. cit.

Le second Corps estoit composé de toute l'Infanterie, où il y avoit dix mille Arbalestriers & seulement deux cens Cavaliers.

Le temps estoit fort sec, & la Cavalerie en marchant avoit excité une si épaisse poussiere, qu'on ne voioit pas à deux pas devant soi. Soit qu'on n'eust pas reconnu le fossé plein d'eau qui couvroit le Camp des Flamans, soit qu'on crût pouvoir le franchir & le passer à la nage, tout le premier rang s'y jeta à corps perdu, ou y tomba. Plusieurs chevaux n'ayant pas trouvé pied en tombant, ou en sautant, se noyèrent avec les Cavaliers ; les autres nagèrent vers l'ennemi : mais le bord se trouva si droit & si escarpé, que les chevaux ne pouvoient aborder ; & les Flamans armez de longs bâtons ferrez par le bout, ainsi que les Historiens les appellent, c'est-à-dire de piques, qu'ils manioient avec

Elle tente
inutilement de
forcer le Camp
des Flamans.

1303.

beaucoup d'adresse & de force, percoient ou affommoient tous les Cavaliers qui se trouvoient à leur portée. Ceux qui suivoient ne laisserent pas d'entrer dans le fossé comme les autres; & le Comte d'Artois aiant sçu que le Connestable estoit déjà aux mains avec les ennemis, piqua aussitôt son cheval, & se jeta dans l'eau avec ceux qui l'accompagnoient. Cependant très-peu gagnoient l'autre bord, ou n'y estoient pas plustost montez, qu'ils estoient percez de coups. Tout le fossé fut bien-tost comblé d'hommes & de chevaux morts, qui faisoient aux ennemis comme un nouveau rempart que les François ne pouvoient passer. La poussiere empêchant de voir ce qui se faisoit, les derniers rangs de Cavalerie avançant toujours, se mêlerent tout en desordre avec ceux qui estoient devant. Alors les Archers des ennemis tirant de tous costez de dessus les retranchemens, il tomboit sur cette foule de Cavalerie une gresle continue de flèches, qui bleissoient & tuoient à coup sûr une infinité d'hommes & de chevaux. Ce n'estoit que cris de joie dans le Camp ennemi, où il estoit impossible de pénétrer à ceux qui suivoient les premiers entassez pêle-mêle les uns sur les autres. Une chose paroist ici difficile à comprendre, comment le Comte d'Artois fit d'abord attaquer des retranchemens par de la Cavalerie, à moins qu'on ne suppose deux choses, la premiere qu'il n'avoit point connoissance du fossé plein d'eau; la seconde qu'il eust résolu, quand la Cavalerie seroit arrivée proche du retranchement, de faire mettre pied à terre à la Gendarmerie pour faire l'attaque, parce qu'en effet c'estoit la plus vigoureuse partie des Troupes.

Elle est mise
en déroute.

Quoi qu'il en soit la confusion fut bien-tost suivie de la terreur qui se

répandit dans toute l'Armée. On commença à reculer & à fuir: & la Cavalerie en fuyant passa sur le ventre à l'Infanterie. Les Flamans, à la vûe de la déroute, sortant de leurs lignes, suivirent les fuyards l'épée dans les reins. Guy Comte de S. Pol, qui commandoit l'arriere-garde & voioit croistre le désordre, fit retraite, soit par lâcheté, soit par prudence. Il y en eut beaucoup plus de tuez dans la fuite que dans le combat, qui dura fort peu de temps. Un grand nombre de Seigneurs qui estoient à la teste de l'attaque, y périrent, & entre autres Jacques de S. Pol, le Connestable de Nesle, qui fut tué en combattant, sans vouloir de quartier, quoi que les ennemis le priaissent de se rendre, Guy de Nesle son frere, Pierre Flotte, Henry de Ligny, Renaud de Trie, Alberic de Longueval, les Comtes de Vimeux & d'Aumale, Godefroy de Boulogne, Simon de Melun Maréchal de France, Alain fils aîné du Comte de Bretagne, les Comtes de Dammartin, de Dreux, de Soissons, Jean Comte de Tancarville; soixante portant qualité de Barons, & plus de douze cens Gentilshommes. Le Comte d'Artois fut trouvé après le combat au milieu d'un tas de morts, ayant trente bleffures sur le corps; & ce brave Prince, qui fut un des grands Capitaines de son temps, paya ainsi par sa mort la vanité qu'il eut de vouloir vaincre l'épée à la main, aiant pû le faire sans coup ferir: exemple qui confirme une maxime aussi ancienne que la guerre, qu'il ne faut jamais mépriser son ennemi, quelque méprisable qu'il paroisse. Quelques Historiens font monter le nombre des morts jusqu'à vingt mille, & cela paroist peu croyable, vû le peu de temps que le combat dura. Ce qui est certain, c'est que de long-temps il n'avoit péri dans aucun combat tant

1303.

Meyerus,

Meyerus,
continuat.
Nangii.

1303.

de Noblesse François, & qu'il n'y eut jamais tant de sang illustre répandu par de si viles mains. Il y eut plusieurs prisonniers, & parmi eux quelques gens de qualité. Les ennemis n'eurent que cent hommes de tuez, mais un assez grand nombre de blesez. Cette funeste action se passa l'onzième de Juillet de l'an 1302.

Après une telle défaite, le Gouverneur de la Citadelle de Courtray, qui dans le commencement du combat avoit fait un vigoureuse sortie que la milice d'Ypres repoussa, fut obligé de se rendre prisonnier de guerre avec trois autres Chevaliers qu'on échangea pour quelques uns des Seigneurs Flamans qu'on retenoit prisonniers en France; le reste de la garnison eut permission de se retirer où elle voulut. Gand, où il y avoit beaucoup de Noblesse Flamande qui tenoit pour le Roy malgré le Peuple & la disette, se soumit aussi au vainqueur. Le Château de Cassel, Lille, & Douai suivirent l'exemple des autres Villes. Ainsi toute la Flandre fut perdue, excepté Denremonde, que le Seigneur de Virson, qui y commandoit, maintint dans l'obéissance du Roy, mais il fut obligé de se rendre pendant l'hiver. Et Jean Comte de Namur, fils aîné du Comte de Flandre de sa seconde femme, fut reconnu par les Flamans pour Lieutenant de tout le Comté, jusqu'à ce que son pere eust esté délivré de prison.

Meyerus.

Suite de cette
défaite.

Ce malheureux combat mit toute la France en deuil, n'y ayant presque point de Famille considérable, qui ne pleurast la perte d'un pere, d'un fils, d'un frere, d'un parent. Mais le Roy, à qui toutes les circonstances de cette défaite le rendoient infiniment plus sensible qu'à tous les

autres, s'abandonna moins à la douleur, qu'au desir d'en tirer au plutôt vengeance. Il envoya ordre à la Noblesse dans toutes les Provinces de monter à cheval, & à toutes les Communes de lui fournir un nouveau contingent de Troupes *. La dépense que le Roy avoit faite pour la première Armée avoit fort diminué son Trésor, il falloit faire de nouveaux frais pour celle-ci, & trouver de l'argent. On taxa tous ceux qui avoient cent livres de rente, ou cent livres de revenu en terre, à vingt livres par an; & ceux qui avoient cinq cens livres en meubles, à vingt-cinq livres. Ces taxes estoient plus fortes à proportion pour ceux qui avoient plus de rentes ou de revenus en Terres ou en Meubles, de sorte que la taxe estoit le cinquième du revenu. Un autre moyen qu'il prit, fut de hauffer le prix des Monoyes, & d'en affoiblir le metal, ce qu'il avoit déjà commencé de faire quelques années auparavant, & ce qui causa beaucoup de desordres dans le commerce, & bien des murmures tant au dehors qu'au dedans du Roïaume: car ces changemens furent si grands, que sans changer le poids de la Monoye, la valeur de chaque piece estoit plus d'un tiers qu'elle n'avoit esté sous les precedens regnes. Par ce moïen le Roy fut en estat de faire une nouvelle dépense, & d'avoir une Armée de quatre-vingt mille hommes, où il y avoit dix mille chevaux.

Le Roy en personne l'assembla sous les murailles d'Arras, & alla camper à Vitri entre cette Place & Douai au mois de Septembre. Le jeune Comte de Flandre se posta avec son Armée aux environs de Douai. Il faisoit semblant d'en vouloir venir à la

1303.

Joan. Villani
l. 8. cap. 58.
Ordonnance
du 31. Mars
1301. au Tré-
sor des Char-
tres, Registre
de Philippe
le Bel coté
au haut 35. &
au bas 10.

Meyerus.

* Il y a à la Chambre des Comptes de Paris plusieurs Lettres de Philippe le Bel, pour la convocation du Ban & de l'Arrière-Ban, & de tous ceux qui estoient capables de porter les armes, dont on fit un choix pour cette expedition.

1303.

bataille, pour satisfaire l'ardeur des Flamans, mais il pensoit principalement à couvrir son païs, & à empêcher que le Roy n'y penetraſt. Il l'arresta ainſi juſqu'au mois d'Octobre, que les pluyes vinrent en ſi grande abondance, qu'il fut impoſſible d'avancer dans un païs impraticable en cette ſaiſon, lorsqu'elle eſt pluvieuſe. De ſorte que le Roy fut obligé de rentrer en France ſans avoir rien fait.

Chronique
MS. du Heraut
de Berri.

On apportoit encore une autre cauſe ſecrete de cette retraite ſi peu honorable à ce Prince. On prétend que le Roy d'Angleterre, qui malgré la Paix qu'il avoit faite avec la France, favoriſoit ſous main les Flamans, fit à la Reine ſa femme ſœur de Philippe une fauſſe confiance, en lui diſant comme un grand ſecret, qu'il eſtoit averti de bonne part, que quelques-uns des Seigneurs qui eſtoient à l'Armée du Roy, le trahiſſoient & avoient intelligence avec les ennemis, & qu'il s'expoſoit beaucoup ſ'il s'engageoit plus avant en Flandre. La Reine d'Angleterre fit part de cet avis au Roy ſon frere, & ce Prince eſtant entré ſur cela en défiance, prit la reſolution de retourner ſur ſes pas.

Meyerus.

Il mit en partant de groſſes garniſons dans les Places les plus expoſées, comme à Calais, à S. Omer, à Bethune, à Lens, & même à Tournay, qui eſtoit alors comme une Ville libre, mais qui s'eſtoit déclarée pour la France, & que les Flamans attaquèrent en vain après le départ du Roy. Ce ne furent que combats pendant l'hyver, dont quelques-uns furent aſſez conſiderables par le nombre des combattans, ſur tout celui qui ſe donna auprès de Caſſel, où il reſta bien deux mille hommes ſur la place de part & d'autre, où les Flamans furent battus.

La ſituation des affaires du Roy,

ſoit à l'égard de l'Italie, ſoit à l'égard de la Flandre, l'obligeoit à ne pas s'attirer ſur les bras plus d'ennemis qu'il en avoit déjà, & à diſſimuler le mécontentement qu'il pouvoit avoir de ceux qui ne craignoient pas beaucoup de le devenir en de pareilles conjonctures. C'eſt ce qui le porta à terminer diverſes difficultez ſurvenuës dans la concluſion du Traité de Paix entre lui & le Roy d'Angleterre. Enſuite de quoi le Roy d'Angleterre fut remis en pleine poſſeſſion de la Guyenne, à condition que, ſelon qu'il avoit eſté propoſé d'abord, il en feroit hommage-lige & ferment de fidélité au Roy, en prenant la qualité de Duc de Guyenne & de Pair de France: qu'il feroit au pluſtoſt cet hommage par Procureur, & enſuite en perſonne au mois de Septembre à Amiens, où il ſeroit obligé de ſe rendre; & qu'en cas de maladie, ou de quelque autre empêchement notable & notoire, le Prince de Galles ſon fils viendrait le faire pour lui, ſans préjudice de l'obligation de ſ'acquitter lui-même de ce devoir dès qu'il ſeroit en état de le faire.

Cependant les Flamans ſe mirent en campagne dès le mois de Mars, ſoudoyez, comme le bruit en courut alors, de l'argent du Pape. Ils attaquèrent Leſſines, la prirent & la ruinerent. Les François eurent leur revanche par la défaite des Milices de Bergue, dont mille furent tuez. Un autre Corps de Flamans qui aſſiegeoit le Château d'Arques ſur la riviere de Aa au-deſſus de S. Omer, fut encore défait, & trois mille Flamans y demeurèrent ſur la place. Ces victoires furent le fruit de la ſage conduite de Gaucher de Châtillon, qui avoit ſuccédé à Raoul de Neſle dans la Charge de Connétable de France. Les Flamans tenterent encore en vain le ſiege de S. Omer; mais ils forcerent & ſaccagerent Terouians.

Chronique
MS. du Heraut
de Berri.

Meyerus.

Continuat.
Nangii.

1303.
Trêve entre
les deux par-
tis.

Les François n'estoient gueres que sur la défensive en attendant le Roy, qui venoit avec des Troupes assez nombreuses. Ce Prince s'avança jusqu'à Peronne à dessein de secourir Tournay, que les Flamans assiegerent de nouveau. Mais Amedée Comte de Savoye ayant offert sa mediation aux deux partis, on fit une Trêve au mois de Septembre pour huit mois.

Meyerus.

Les Flamans en avoient fait une un peu auparavant avec Jean Comte de Haynaut, qui avoit depuis quelque temps herité du Comté de Hollande par la mort du Comte Florent, & de Jean son fils. Florent Comte de Hollande avoit toujours esté dans les interets de la France, & Jean Comte de Haynaut son Successeur y estoit alors autant que lui. De plus les fils du Comte de Flandre prétendoient que le Comté de Hollande estoit de la mouvance du Comté de Flandre. Par ces raisons les Flamans, nonobstant la guerre qu'ils avoient contre la France, attaquèrent le Comte de Haynaut dans la Zelande, où il se donna quelques combats avec divers succès; mais qui n'ayant rien décidé, aboutirent pareillement à une Trêve.

Nangius.

Pendant celle que les Flamans avoient conclüe avec la France, on fit quelques démarches pour la Paix: jusques là que le Roy relâcha le Comte de Flandre alors âgé de quatre-vingt ans, & lui permit d'aller en Flandre, pour voir si sa presence n'adouciroit point ses Sujets, dont l'audace estoit montée aux derniers excès depuis le combat de Courtray: mais il ne put se faire écouter sur les satisfactions que le Roy exigeoit d'eux, & il fut contraint de retourner à sa prison de Compiègne, tant pour garder la parole qu'il en avoit donnée, que pour ne pas exposer la vie de ses deux fils prisonniers, qui devoient répondre sur leur tête de sa fidélité & de son retour.

On ne pensa donc plus de part & d'autre qu'à continuer cette cruelle guerre, qui avoit déjà coûté tant de sang aux deux partis. Les interets de Jean Comte de Haynaut, qui tenoit toujours constamment le parti de France, obligerent le Roy à faire la dépense d'un armement de mer. L'obstination des ennemis déterminez ausquels il avoit affaire, lui fit prendre des mesures plus sûres qu'il n'avoit encore fait dans toute cette guerre. Il prit à sa solde Raygnier de Grimaldi de Gennes, qui lui amena seize Galeres, ausquelles furent joints en France vingt autres Vaisseaux bien armez. Grimaldi fut fait par le Roy Amiral de cette Flotte. C'estoit un homme de grande experience, & d'une grande habileté dans les combats de mer, qui étoient alors bien plus frequens sur la Mediterranée que sur l'Océan.

Il eut ordre d'aller en Zelande pour faire lever le siege de Ziricsee que Guy de Flandre assiegeoit avec quinze mille Flamans & quelques Troupes Zelandoises, qui avoient pris son parti contre le Comte de Haynaut. Il parut au mois d'Aoust à la hauteur de l'Isle de Schowen où cette Ville est située, après avoir fait de grands ravages tout le long des côtes de Flandre, & enlevé quantité de Vaisseaux Marchands.

Guy de Flandre ayant sçu son arrivée, laissa dix mille hommes au siege de la Place, & monta avec le reste sur sa Flotte, qu'il avoit toute prête dans l'Escaut, & qui estoit de quatre-vingt Vaisseaux, sur lesquels, selon la maniere des Vaisseaux de guerre de ce temps-là, il y avoit des especes de petits Châteaux, d'où ceux qui estoient dedans tiroient des flèches dans les combats de mer. Il y avoit bien cent hommes dans chaque Vaisseau.

Les deux Flottes se choquerent avec beaucoup de valeur; mais le retour

1303.
Elle est bien-
tost rompue
& l'on conti-
nuë la guerre.

de

1303.

Joan. Vil.
lani. l. 8.
cap. 77.

de la marée obligea l'Amiral Génois de s'éloigner de peur d'échoïer ; ce qu'il ne put faire si promptement que plusieurs de ses Navires ne demeurassent sur les bancs, dont la Zelande est bordée ; quelques-uns furent brisez, & quelques autres pris. Guy de Flandre s'applaudissoit déjà de sa victoire, lorsque le reste de la Flotte Françoisse parut de nouveau avec la marée, & malgré la grande inégalité du nombre de Vaisseaux, vint en bataille attaquer celle du Comte de Flandre.

L'Amiral avoit donné ordre à ses gens de ne point s'amuser à tirer contre la Flotte ennemie, mais d'aller droit à l'abordage. L'adresse des Matelots Génois estoit merveilleuse dans la manœuvre des Galeres, qu'ils manioient & faisoient tourner avec une vitesse surprenante autour des Vaisseaux Flamans beaucoup plus pesans, & qui ne se remuoient que fort lentement à la faveur du vent & du gouvernail. De sorte que surpris de cette nouvelle maniere de combattre, ils se trouverent embarrassés ; & comme l'équipage des Galeres estoit beaucoup plus fort que celui de leurs Vaisseaux, il y en eut plusieurs emportez d'assaut, & quelques autres commencerent à fuir pour se jeter dans l'embouchure de l'Escaut ; mais le vent se trouvant contraire, ils ne pouvoient y entrer.

1304

L'Amiral qui reconnut au grand E-tendart le Navire où estoit Guy de Flandre, le fit attaquer par quatre Galeres. Les Soldats François & Génois, après la premiere décharge de flèches, sauterent dedans l'épée à la main, s'en rendirent maîtres, & prirent Guy prisonnier. Le reste de la Flotte ayant perdu son General se dissipa, plusieurs Vaisseaux furent pris dans la fuite. Les Flamans qui estoient demeurez devant Ziricsee leverent le siege après cette déroute. C'estoit tout ce qu'avoit prétendu Grimaldi, qui rentra triom-

Tome III.

phant dans un des Ports de France, & envoya au Roy Guy de Flandre à Paris. Vers ce temps-là le vieux Comte de Flandre mourut dans sa prison, laissant trois de ses fils prisonniers entre les mains du Roy de France, juste châtiment de sa revolte contre son Souverain.

Tandis que cela se passoit sur la mer, le Roy entra en Flandre à la teste de cinquante mille hommes de pied & de douze mille chevaux, ayant sous lui ses freres le Comte de Valois, & Louïs Comte d'Evreux, avec un grand nombre de Seigneurs & de Noblesse. Les Flamans avoient aussi reçu un secours d'Italie sous la conduite de Philippe autre fils du Comte de Flandre, qui avoit longtemps commandé dans les Troupes de Charles de Sicile, & qui quitta de grands biens dont il jouïssoit en ce pais-là, pour venir au secours de sa patrie. Comme il estoit l'aîné de ceux de ses freres qui se trouvoient alors en Flandre, & qu'il avoit beaucoup d'experience dans la guerre, le commandement lui fut déferé.

Le Roy tenta inutilement le passage du Pont à Vendin, & quelques Compagnies qui l'avoient passé par le moyen de l'intelligence qu'on avoit avec l'Officier qui le gardoit, furent repoussées par les Troupes que Philippe de Flandre envoya promptement pour reprendre ce passage. La difficulté de passer de ce costé-là obligea le Roy à prendre à droite entre Doüay & Lille. Il espera surprendre Doüay, mais il ne réussit pas. Il continua sa marche du costé de Tournay, étant costoyé par l'Armée de Philippe de Flandre, qui mettoit toujours entre lui & l'Armée Françoisse quelque riviere ou quelque marais, pour n'être pas obligé à combattre. Le Roy s'arrêta quelques jours à Tournai, & Philippe de Flandre se campa à Bouvines.

P P P

1304.

Le Roi envoie
une nouvelle
armée en
Flandre.
Cap. 78.

Meyers

1304

Joan. Villani
loc. cit.

Le Roy qui vouloit attirer les Flamans au combat, mais sans leur donner aucun avantage, fit divers mouvemens, insulta la Ville d'Orchies en passant & la força, & vint enfin camper entre Lille & Douai à Mons en Puelle vers la my-Aoust, à deux lieues de cette dernière Place, & fort près des ennemis. Le souvenir du combat de Courtray donnoit une envie extrême aux Flamans d'en venir encore une fois aux mains avec les François. Les Generaux, sçavoir Philippe de Flandre, & Guillaume de Juliers, qui avoient peine à les contenir, y consentirent. Mais comme ils n'osoient exposer leurs Troupes à combattre en rase campagne contre la Cavalerie Française, ils prirent le parti de se retrancher à la vûe de l'Armée du Roy, & firent une barricade en rond de tous leurs chariots, qui avoit bien environ une lieue & demie de tour. La Cavalerie mit pied à terre, & toute l'Armée fut rangée dans l'enceinte des chariots, où l'on avoit laissé seulement quelques ouvertures pour faire des sorties, selon que les occasions favorables s'en presenteroient.

Les François voyant cette disposition du Camp des Flamands, se persuadèrent qu'ils ne vouloient pas en venir à la bataille. Ce qui n'empêcha pas qu'on ne fit quelques détachemens, plustost pour escarmoucher, que pour forcer le Camp. Quatorze gros Escadrons commandez chacun par un des principaux Seigneurs de l'Armée, s'avancerent soutenus de quelque Infanterie, & s'étendirent à droite & à gauche dans la campagne, comme s'ils avoient voulu investir le Camp. Quelques Troupes Flamandes sortirent par les ouvertures, & furent repoussées sans beaucoup de perte de part & d'autre. On ne laissa pas cependant de faire approcher un gros

d'Infanterie avec des pierriers qu'on fit tirer contre un endroit de la barricade, & qui fracassèrent quelques chariots, dont plusieurs Soldats François s'emparèrent, & estant montez dessus, commencèrent à tirer de là quantité de flèches sur ceux du Camp, dont plusieurs furent tuez.

Ces escarmouches embarrassèrent fort les Flamans, qui s'estant imaginé que les François viendroient ce jour-là les attaquer avec toute leur Armée, n'avoient point fait provision de vivres, & avoient essuyé une chaleur excessive pendant tout le jour. Les Soldats pressèrent leurs Chefs de les mener contre les François, & d'aller attaquer leur Camp. Philippe de Flandre & Guillaume de Juliers voyant qu'ils ne pourroient faire leur retraite que pendant la nuit, & en perdant tous leurs chariots, se déterminèrent à l'attaque du Camp des François. Ils sortirent par trois endroits, Philippe de Flandre à la teste des Milices de Gand, Guillaume de Juliers avec celles de Bruges, & Jean de Namur avec le reste, & s'estant tous trois rejoints, vinrent donner si brusquement sur le Camp des François, où l'on ne s'attendoit à rien moins, que le quartier du Comte de Valois, & celui du Comte de S. Pol furent enlevez, les Soldats surpris fuyant de toutes parts.

Guillaume de Juliers avec une pareille hardiesse, donna sur le quartier du Roy, & faisant main-basse sur tout ce qui se rencontroit, perça jusqu'à sa tente, où quelques-uns de ses Soldats entrèrent, & trouvèrent les couverts déjà mis pour le souper.

Le Roy, qui estoit sorti au bruit, avoit rassemblé un petit nombre de gens auprès de lui; mais il auroit esté aisément enveloppé, si les ennemis qui le cherchoient, & qui ne le reconnurent point, parce qu'il n'avoit

1304.

*Les Flamans
surprennent le
Camp des
Francois.*

1304.

pas sa cotte d'armes, n'eussent tourné d'un autre costé. Il fut seulement attaqué par quelques-uns, qui le prirent pour un Seigneur de marque. Il se défendit avec beaucoup de courage, & dès qu'on lui eut amené un cheval, & qu'il eut esté joint par quelques Seigneurs, & par quelques Soldats de la Milice de Paris qui accoururent à son secours, il chargea les ennemis : mais ils tinrent ferme. Il eut plusieurs de ses gens de tuez à ses costez, entre lesquels fut un vaillant Chevalier nommé Hugues de Bouville.

Continuat.
Nangii.

Action generale entre les deux Armées où les Flamans sont battus.

Cependant le Comte de Valois ayant rallié une partie de ses Soldats, & sçachant le danger où estoit le Roy, vint le joindre à toutes jambes. Les Troupes Flamandes grossissoient aussi toujours, & l'action devint generale; mais jamais on ne combattit avec plus de confusion, n'y aiant ni de part ni d'autre aucun arrangement de bataille. Bien-tost la partie ne fut pas tenable pour les Flamans, qui avoient très-peu de Cavalerie. Celle de l'Armée de France s'estant rassemblée, entra de tous costez dans cette Infanterie qui estoit en désordre, & lui passa plusieurs fois sur le ventre. Elle fut mise en déroute, & on la poursuivit jusqu'à la nuit. Il demeura six mille Flamans sur la place, & entre autres Guillaume de Juliers. Du costé des François il y en eut quinze cens de tuez, du nombre desquels furent Jean fils du Comte de Bourgogne, le Comte d'Auxerre, & le Comte Anselme de Chevreuse qui portoit l'Oriflamme. Tous les chariots des Flamans furent pris, le reste de leur Armée se sauva à la faveur des tenebres; & l'on peut dire avec verité que la France fut redevable de cette victoire au courage & à la resolution du Roy, qui donna le temps à ses Troupes de revenir de la frayeur où elles s'estoient d'abord abandonnées.

Ibid.

L'Armée des Flamans estant dissipée, le Roy alla quelque temps après investir Lille, où Philippe de Flandre s'estoit jetté après sa défaite, & ferra la Place de fort près. Cette Ville estoit affectionnée à la France, & il y avoit beaucoup de gens de la faction du Lis. Ainsi malgré Philippe de Flandre, ils capitulerent avec le Roy, & lui envoyèrent quarante ostages pour assurance de la parole qu'ils lui donnoient de se rendre s'ils n'estoient secourus avant le premier jour d'Octobre : mais Jean de Namur ne perdit point de temps, & resolu de délivrer la Ville & Philippe de Flandre son frere, il rassembla ses Troupes auprès de Courtray.

1304.
Prise de Lille par les François.

Meyerus.

L'animosité des Flamans fut telle, que tout le monde prit les armes, les boutiques furent par tout fermées, & la campagne abandonnée; tous les Artisans & tous les Païsans capables de porter une épée ou une pique voulurent estre de la partie; & par là Jean de Namur se trouva à la teste d'une armée de soixante mille hommes. Ils avoient tous fait serment, ou de donner bataille aux François, ou de les forcer à leur accorder une Paix honorable.

Joan. Villani. loc. cit.

Le Roy fut surpris de voir en si peu de temps une Armée si nombreuse après une défaite : mais il le fut encore plus, lorsqu'il vit arriver des Herauts de leur part, pour le défier à la bataille. Il assembla son Conseil, où il fit venir tous les plus considerables Seigneurs de l'Armée, & leur demanda leur avis. Les plus sages representèrent au Roy, que malgré l'apparence qu'il y avoit que des gens la plupart mal armez, sans discipline, presque sans Cavalerie ne tiendroient pas dans une bataille réguliere contre une Armée toute composée de bonnes Troupes, où se trouvoient tant de braves Chevaliers & tant de genereuse

1340.

Noblesse; cependant on avoit affaire à des furieux & à des desesperez; qu'on ne pourroit les battre, sans qu'il en coûtast beaucoup de sang, & la vie d'un grand nombre de gens de merite, & qu'il valoit mieux leur offrir la Paix, pourvû que ce fust à des conditions honorables pour la France.

*Negotiations
pour la Paix,*

*Continuat.
Nangii,*

*Conditions du
Traité.
Meyerus.
Villani.
Ibid,*

*Journal de
Jean d'Arc-
vis Précep-
teur du Roy.
MS. de Sainte
Geneviève.*

Sur ces entrefaites le Duc de Brabant & le Comte de Savoye arriverent. Ils conjurerent le Roy d'accepter leur mediation pour la Paix, & pour mettre fin à une guerre si cruelle. Le Roy, que son Conseil avoit déjà déterminé à prendre ce parti, accepta leurs offres. Ils porterent donc les paroles de part & d'autre, & le projet de Paix fut fait sur le point qu'on estoit d'en venir aux mains; mais on ne conclut qu'une Trêve. Le Traité de Paix ne fut bien arresté que l'année suivante; & même pendant plusieurs années on chicanna sur certaines conditions que les Flamans prétendoient avoir esté ajoûtées contre leur gré au projet fait dans le Camp de Lille. Les principaux des articles qui furent observez estoient, que le Roy remettroit en liberté Robert de Bethune fils aîné du feu Comte de Flandre; & qu'on délivreroit pareillement ses deux autres freres, avec tous les Flamans que l'on retenoit prisonniers; que les Flamans jouïroient des Privileges & Franchises, dont ils jouïssent avant la guerre; que le Roy demeureroit maistre de toute la Flandre en deçà de la Lis, c'est-à-dire, de Lille, de Doiiay, d'Orchies, de Bethune, & de toutes les autres Places & Territoires où l'on parloit Wallon, & les réüniroit à la Couronne; que le reste appartiendrait à Robert de Flandre, comme il avoit appartenu à son pere, c'est-à-dire, avec obligation de rendre hommage & de faire serment de fidelité au Roy; mais que parmi les Villes qui lui demeureroient, il n'en pourroit avoir que cinq

fortifiées, que le Roy pourroit faire démolir quand il le jugeroit necessaire pour son service; & qu'outre cela on payeroit au Roy deux cens mille livres à divers termes, dont on convint.

C'est ainsi que se termina une guerre très-funeste aux deux partis, où la France n'acquit qu'une mediocre gloire, & où l'on vit jusqu'à quelles extrêmités une populace mal-ménagée & irritée peut porter sa fureur. Pour ce qui est du Comte de Haynaut & de Hollande, qui avoit toujours tenu le parti du Roy contre les Flamans, il se fit une Trêve de quelques années entre lui & le Comte de Flandre.

Le Roy estant de retour à Paris, rendit des actions de grâces à Dieu, de ce qu'il l'avoit conservé dans le grand danger où il se trouva en la journée de Mons en Puelle. Il fit des presens à S. Denis, à diverses autres Eglises de son Royaume, & en particulier à Nôtre-Dame de Paris, où il fit une Fondation de cent livres de rente, afin qu'on priaist Dieu pour lui, pour la Reine, pour ses enfans, & pour la Paix du Royaume. Il entra dans cette Cathedrale sur le cheval qu'il avoit monté à la bataille, & avec les mêmes armes dont il y estoit armé. Et en memoire de sa victoire qu'il attribuoit à la protection de la sainte Vierge, on érigea une Statuë equestre que l'on voit encore aujourd'hui dans cette Eglise auprès de l'Autel de Nôtre-Dame. On fait le dix-huitième d'Aoust dans le Breviaire de Paris commemoration de cette Victoire.

Durant cette campagne, ou un peu après son retour, il perdit la Reine sa femme Jeanne de Navarre, qui fonda avant sa mort le College de Navarre, dans l'Université de Paris. Il accommoda quelque temps après le Duc de Brabant & le Comte de Luxembourg, qui se faisoient la guerre pour le Com-

1341.

Meyerus.

*Le Roi retour-
ne à Paris.
Lettres Paten-
tes de Philip-
pe le Bel don-
nées au Camp
près de Lille
en Flandre au
mois de Sep-
tembre 1304.
Registre de
l'Eglise de
Nôtre-Dame
de Paris.*

*Mort de la
Reine.
Continuat.
Nangii.*

1304.

té de Louvain , & maria Loüis son fils aîné avec Marguerite fille du Duc de Bourgogne. Mais à quoi il travailla le plus , même avant la fin de la guerre de Flandre , ce fut à se bien remettre avec le Saint Siege , où il trouva toutes les facilitez qu'il pouvoit souhaiter du côté du Pape Benoist XI.

Preuves de l'Hist. du différend entre, &c.

Si-tost qu'il eut esté élu , le Roy lui écrivit une Lettre pour le feliciter de son axaltation , & la lui envoya par le Seigneur de Mercoeuil, Pierre de Belle-Perche Chanoine de Chartres , depuis Evêque d'Auxerre , & Guillaume du Plessis , le priant de bien recevoir ces Envoyez , & de les croire sur ses sinceres intentions , dont ils l'assureroient de sa part. Quoique le nom de Nogaret ne soit point dans cette Lettre du Roy , on voit néanmoins , par le pouvoir que ce Prince donna par écrit à ses Envoyez de traiter avec le Pape , que ce Seigneur estoit de l'Ambassade. Mais le Pape ne voulut point qu'il parust devant lui.

Le nouveau Pape leve les Censures fulminées contre le Roy.

Ibid.

Benoist en les voyant arriver , s'estoit attendu qu'ils lui demanderoient l'absolution des Censures fulminées contre le Roy sous le Pontificat de Boniface ; mais ils ne lui en firent aucune mention. Il ne laissa pas de la lui donner , en se servant de ces termes , *supposé que peut-estre il les eût encouruës* , comme il le marque dans la Lettre pleine de bonté & de tendresse qu'il lui écrivit sur ce sujet. Il leva aussi le mois suivant les Censures publiées contre tous ceux qui avoient contribué à empêcher le commerce de la France avec la Cour de Rome , ou à la prise du Pape Boniface. Il en excepta Nogaret , dont il se reserva l'absolution à lui-même & au S. Siege. Il revoqua aussi en même-temps , à la priere du Roy , la défense que son Predecesseur avoit faite à tous Collateurs de pourvoir à aucun des Bene-

fices vacans , ou qui viendroient à vacquer en France , & par laquelle il estoit à tous les Corps qui avoient droit d'élection , le pouvoir d'en faire aucune , ni aucune postulation. Il en fut de même des Bulles de Boniface revocatoires des Privileges accordez à nos Rois par les Papes , & d'autres semblables , qui furent toutes annullées.

Les Colonnes ne manquerent pas de profiter de la bonne disposition du Pape à l'égard du Roy , pour demander d'estre rétablis dans leurs biens & dans leurs Dignitez. Ils présenterent pour cela un Memoire à ce Prince , & le supplierent de prendre leur protection. Ils obtinrent l'absolution des excommunications , excepté Sciarra Colonne , qui avoit insulté le Pape en compagnie de Nogaret. Il fut exclus de l'absolution , aussi-bien que ce Chevalier , & le Pape les excommunia même de nouveau l'un & l'autre avec tous leurs complices : mais les Cardinaux Colonnes ne furent point rétablis dans leurs Dignitez , ni dans leurs Benefices , ni aucun de ceux de leur Maison dans leurs biens , parce que ces biens ayant esté confisquez & les Benefices donnez , d'autres en étoient en possession , & sur-tout la Maison des Ursins , qui avoit extrêmement profité de leurs dépouilles. Le Pape ne voulut point s'attirer tant de gens sur les bras , & il défendit même aux Colonnes de relever les murailles de la Ville de Palestrine , qui avoient esté démolies. Ainsi tout ce qu'ils gagnerent fut de n'estre plus excommuniés. Dans la suite le Peuple Romain , pendant la vacance du S. Siege , après la mort de Benoist , prit en main leurs interests , le Senat jugea en leur faveur , & il fut ordonné qu'on leur restitueroit tous leurs biens.

Quelque content que l'on fust en Mort de ce Pontife,

Ppp iij

1304.

1304.

Preuves de
l'Histoire du
différend, &c.

Vide Ray-
nald. ad an.
1304.

Preuves du
différend,
&c.

Factions en-
tre les Cardi-
naux pour lui
donner un suc-
cesseur.

France de la conduite du nouveau Pape, on y faisoit toujours paroître une extrême animosité contre son Predecesseur ; & on s'y fit un point d'honneur de faire flétrir sa mémoire. On continua de demander la convocation d'un Concile pour l'y faire condamner sur les crimes qu'on lui avoit reprochez de son vivant. Quelques Cardinaux adhererent même sur cet article aux Agens de France : mais la mort du Pape Benoist, qui arriva le neuvième mois de son Pontificat, l'empêcha de répondre sur ces demandes, aussi-bien que d'exécuter le projet d'une Croisade en faveur du Comte de Valois, pour lui donner moyen de faire valoir les droits qu'il avoit par sa femme sur le Trône de Constantinople, & tenter ensuite la délivrance de la Terre-Sainte.

Durant la vacance du S. Siege, qui fut de plus de dix mois, Guillaume de Nogaret, qui n'avoit pu obtenir son absolution du Pape, interjeta un appel au Concile & au Pape futur. Il fit cet Acte pardevant l'Official de Paris. Il y joignit une Apologie de sa conduite dans la prise du Pape Boniface à Anagnie, & une accusation sanglante contre ce Pape, à qui il reprochoit les plus horribles & les plus détestables crimes, protestant d'ailleurs qu'il se soumettoit au Jugement du Concile, & même du S. Siege, étant prest de se rendre à Rome, pourvu qu'on lui donnast seureté, & s'offrant, si on le trouvoit coupable, à subir les peines que le Concile ou le S. Siege bien informez décerneroient contre lui. Il envoya cet Acte aux Cardinaux, & il fit encore quelques autres Ecrits, par lesquels on voit qu'il entendoit aussi-bien la procédure que la guerre.

Les Cardinaux eurent peu d'égard à tous ces Ecrits, étant entièrement occupés à faire un Pape, ou plutôt

à donner l'exclusion à tous ceux que chaque parti regardoit comme contraires à ses intérêts. Neuf mois se passerent en ces contestations. Le Conclave se tenoit à Perouse où le Pape estoit mort. Les Cardinaux y estoient partagez en deux factions. A la teste de l'une estoient le Cardinal Mathieu Rossi de la Maison des Ursins, & le Cardinal François Gaëtan neveu de Boniface VIII. Les Chefs de l'autre estoient le Cardinal Napoleon des Ursins del Monté, & Nicolas di Prato. Les premiers vouloient un Pape Italien, & qui fût attaché à la Famille de Boniface. Les autres estoient amis des Colonnes, & dans les intérêts du Roy de France, & souhaitoient un Pape au moins indifférent pour la Famille de Boniface, & qui ne fût point Italien. Comme les deux factions estoient égales, l'une ne pouvoit l'emporter sur l'autre ; & on ne sçait comment la contestation eût fini, si l'habileté du Cardinal di Prato n'eût imaginé un expédient qui contenta la faction opposée, & la fit donner dans le piège que cet homme adroit lui tendit.

Il alla trouver le Cardinal Gaëtan, & lui parla de la sorte. „ Nous faisons „ un grand tort à l'Eglise de la laisser „ si long-temps sans Pasteur. Nos di- „ visions scandalisent extrêmement „ le Peuple Chrétien, & je vous avouë „ que j'en ay un grand scrupule. Tâ- „ chons de nous accorder ; nous vous „ cederons une partie de ce que vous „ souhaitez, pourvu que vous vouliez „ nous donner aussi une partie de ce „ que nous demandons. Vous voulez „ un Pape affectionné à vostre Mai- „ son, nous y consentirons ; mais „ choisissez en un qui ne soit point „ Italien, vous en trouverez plusieurs „ qui ont esté fort attachez au Pape „ Boniface vostre oncle : nommez „ trois personnes à vostre choix, &

1304.

Joan. Villani
l. 8. cap. 79.

1304.

„ nous nous obligerons à nous déter-
„ miner à un des trois dans l'espace de
„ quarante jours.

Le Cardinal Gaëtan trouva cette proposition fort avantageuse, & la fit agréer à son parti. Ils nommerent trois Archevêques qui n'étoient point Italiens, qui avoient esté faits Archevêques par Boniface, qui avoient esté ses confidens, & toujours déclarez jusqu'alors contre le Roy de France. Celui qu'ils marquerent le premier, fut Bertrand de Goth Archevêque de Bordeaux, le plus animé des trois contre la France, parce que pendant la guerre de Guyenne le Comte de Valois avoit fort maltraité sa Famille, qui estoit considerable en Gascogne. Mais le Cardinal di Prato le connoissoit d'un caractère à ne pas tenir son cœur, & à sacrifier sans peine ses ressentimens à l'honneur de la Tiare.

Le Cardinal donna avis de tout au Roy par un Courier, qui en onze jours arriva de Perouse à Paris, & lui mit en main, avec la Lettre du Cardinal, le Compromis des deux factions, & la promesse des Cardinaux du parti François, de faire Pape l'Archevêque de Bourdeaux, pourvu que le Roy l'agrast, car ils estoient maîtres de cette élection par le Compromis. Ils le prioient seulement de faire promettre à l'Archevêque de rétablir les Colonnes dans leurs biens & dans leurs Dignitez.

Le Roy, qui avoit regardé la mort précipitée du Pape Benoist comme un fâcheux contre-temps pour lui, & qui appréhendoit fort qu'on ne fît un Pape de la faction des Gaëtans, fut ravi de l'offre qu'on lui faisoit d'en choisir un qui lui auroit obligation du Pontificat. Il écrivit promptement une Lettre fort obligeante à l'Archevêque de Bourdeaux, pour le prier de se rendre en un lieu qu'il lui marqua

1304.

dans la Forest de S. Jean d'Angeli, où il avoit prétexte de se trouver dans six jours, l'assurant que c'estoit pour l'y entretenir de choses de la dernière importance.

L'Archevêque ne manqua pas de se rencontrer au rendez-vous comme par hazard. Ils entendirent la Messe ensemble; & le Roy l'ayant pris en particulier, le fit jurer sur l'Autel qu'il lui garderoit le secret sur la proposition qu'il lui alloit faire. Après cela il lui demanda, si à sa considération il ne vouloit pas bien oublier les sujets de mécontentement qu'il avoit du Comte de Valois. L'Archevêque répondit, qu'il lui faisoit trop d'honneur, & qu'il n'avoit garde de refuser ce que lui demandoit un si grand Prince. „ Ce n'est pas seulement de „ quoi il s'agit, reprit le Roy, c'est „ qu'il dépend de moy absolument „ de vous faire Pape. Je suis venu ex- „ près pour vous le dire, & afin que „ vous n'en doutiez pas, je vais vous „ apprendre ce qui se passe à Perouse, „ & l'état où sont les choses. En même-temps il lui montra les Lettres des Cardinaux, & lui apprit tout le manège du Cardinal di Prato: „ Mais „ pour mériter de moy la grace „ que je vous offre, continua le Roy, „ il faut que vous m'accordiez six „ choses.

L'Archevêque, homme qui, selon le génie de son pays, aimoit passionnément la gloire, se jeta aux pieds du Roy, & lui dit: „ Sire, je n'ay point „ mérité les bontez que vous avez „ pour moy, mais comptez sur tout „ ce qui en peut dépendre.

Le Roy le releva, l'embrassa, & lui parla de la sorte: „ Ce que je vous „ demande, c'est premierement, que „ vous me reconciliez parfaitement „ avec la sainte Eglise, & que vous „ me déchargiez la conscience du pé- „ ché que je pourrois avoir commis

1304.

„ en faisant arrester la Pape Boniface.
 „ II. Que vous revoquiez toutes les
 „ Censures fulminées contre moy &
 „ contre tous ceux qui ont suivi mon
 „ parti en cette affaire. III. Que vous
 „ m'accordiez les Decimes de mon
 „ Royaume pendant cinq ans, pour
 „ me remettre des dépenses que j'ay
 „ esté obligé de faire pour la guerre
 „ de Flandre. IV. Que vous annul-
 „ liez tout ce qu'a fait le Pape Boni-
 „ face. V. Que vous rétablissiez dans
 „ la dignité de Cardinal, & dans leur
 „ premiere fortune, Jacques & Pier-
 „ re Colonne, & que vous fassiez en
 „ même-temps Cardinaux quelques-
 „ uns de mes amis. Pour ce qui est de
 „ la fixiême chose, je me réserve à
 „ vous la demander en temps & lieu,
 „ elle est importante, & je dois la te-
 „ nir encore secreete.

1305.

*Electien de
 Clement V.*

L'Archevêque ne trouva rien dans toutes ces demandes qui ne fût au dessous du Pontificat : il les accorda toutes, il jura sur le Corps de Nostre Seigneur de tenir sa promesse, & donna au Roy en ôtage son frere & deux de ses neveux. Ce Prince lui promit pareillement avec serment de le faire élire Pape. Ils se separerent avec beaucoup de marques de tendresse de part & d'autre ; & le Roy, sous prétexte de réconcilier la famille de l'Archevêque avec le Comte de Valois, mena les trois ôtages à Paris. Il dépêcha promptement un Courier à Perouse, par lequel il fit sçavoir au Cardinal di Prato, & à tous les Cardinaux de sa faction, qu'ils pouvoient sans difficulté faire tomber leur choix sur l'Archevêque de Bourdeaux. Ce Courier arriva cinq ou six jours avant le terme des quarante, dont on estoit convenu pour l'élection du Pape. Le Cardinal di Prato proposa au Cardinal Gaëtan d'assembler le Conclave, pour la faire suivant le Com-
 promis, dont on fit la lecture en pré-

sence de tous les Cardinaux : après quoi le Cardinal di Prato déclara, que des trois que la faction Gaëtane avoit proposez, il choisissoit avec tous ceux de son parti, Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux. Le choix fut reçu avec applaudissement, chacun s'assurant d'avoir un Pape tel qu'il pouvoit le souhaiter. On chanta le *Te Deum*, on publia l'élection avec des marques d'une joye & d'une satisfaction universelle ; & on fit partir incessamment un Courier pour en porter la nouvelle à l'Archevêque, qui l'attendoit avec impatience.

Il prit le nom de Clement, & fut le cinquième de ce nom. Aussi-tôt il manda aux Cardinaux de le venir trouver à Lion, où il vouloit que se fît la Ceremonie de son Exaltation. Cet ordre surprit les Cardinaux Italiens, qui avoient esperé qu'il viendrait se faire couronner à Rome. La faction Gaëtane commença à faire ses reflexions, & à craindre d'avoir esté la dupe du Cardinal di Prato, à qui Mathieu des Ursins Doyen des Cardinaux dit en colere, lorsqu'il se mettoit en chemin pour aller à Lion.
 „ Vous nous avez trompez, vous
 „ avez obtenu ce que vous préten-
 „ diez, de voir la Cour du Pape au-
 „ delà des Monts ; je vous prédis que
 „ vous ne la verrez revenir de long-
 „ temps en Italie ; car je connois le
 „ génie des Gascons. Sa prédiction fut veritable, six Papes de suite tinrent leur siege en France pendant plus de soixante & dix ans : mais enfin il fallut obéir au Pape élu.

Le Roy accompagné d'un grand nombre de Noblesse se trouva à Lion pour le couronnement du Pape, qui se fit le quatorzième de Novembre dans l'Eglise de S. Just. Le Pape, après la ceremonie, retourna en Calcade à son Palais. Le Roy, à l'exemple de plusieurs Empereurs, & de quelques-

1305.

*Antoninus
 p. tit. 21.
 cap. 1.*

*Il est couronné
 en France.*

*Continuat.
 Nangis.*

1305.

Etrange accident qui arrive en cette occasion.

quelques-uns de ses Prédecesseurs, marcha d'abord à pied, tenant les rênes du cheval du Pape. Puis étant remonté sur le sien, Charles Comte de Valois, Louis Comte d'Evreux ses freres, & Jean Duc de Bretagne firent la même fonction. Mais il arriva un accident qui changea en deuil la joie & la pompe de cette belle cérémonie. Comme le Pape passoit le long d'un vieux mur, sur lequel un grand nombre de Peuple s'estoit placé pour voir la Cavalcade, ce mur s'écroula tout à coup; le Duc de Bretagne fut accablé sous les ruines, & en ayant à peine esté retiré tout froissé, il mourut presque aussi-tôt après; le Comte de Valois fut dangereusement blessé, le Pape fut renversé de dessus son cheval, & sa Mitre étant tombée, il y perdit une escarboucle d'un très-grand prix. Gaillard de Goth frere du Pape, & plusieurs autres Gentilshommes y périrent aussi malheureusement. Les Italiens regarderent depuis cet accident comme le malheureux présage de la translation du Siege Pontifical de Rome en France, laquelle fut si funeste à l'Italie, & fort incommode à ce Roïaume.

Quand on fut revenu de la consternation où un tel malheur avoit jetté la Cour de France & celle du Pape, le Roy le somma de sa parole touchant les cinq articles dont ils étoient convenus ensemble. Le Pape commença à executer le Traité par accorder les Décimes que le Roy lui avoit demandées, par rétablir Jacques & Pierre Colonne dans leur dignité de Cardinal, & par créer grand nombre de Cardinaux François & Gascons, qui estoient fort attachez à la France, & tous furent élevez à ce rang d'honneur à la recommandation du Roy. Le Pape choisit deux Cardinaux qu'il envoya à Rome pour y gouverner en son nom, & y exercer

Tome III.

la Charge de Sénateur. Il se fit suivre par les autres à Bourdeaux, où les Italiens se repentirent plus que jamais du choix qu'ils avoient fait, voyant que les Cardinaux François & Gascons avoient toute la faveur & tout le credit.

Il fallut pourtant dissimuler; & ce ne furent là que les moindres mortifications que le Cardinal Gaëtan avec ceux de sa faction eut à essuyer. La cassation de tous les Actes faits contre la France par Boniface VIII. son oncle, les atteintes cruelles que l'on donna à la memoire de ce Pape, la permission que Clement accorda de faire des procédures & des dépositions contre lui, & d'instruire son Procès comme s'il avoit esté encore vivant & soumis à son Tribunal; tous ces affronts faits à l'oncle furent vivement ressentis par le neveu & par tous ceux qui estoient liez d'intérêt avec sa famille: mais c'estoient des engagements pris par le Pape, & de plus il estoit en France.

Il cassa en 1306. la Bulle *Clericis Laicos*, qui avoit fait tant de bruit dans le monde, par laquelle Boniface ôtoit tout droit aux Princes de lever quoi que ce fut sur le Clergé, & d'en recevoir aucun secours, sans la permission du S. Siege. Il déclara aussi nulle celle qui commençoit par *Unam Sanctam*, & regardoit la sujettion des Rois aux Papes pour le Temporel. Le Roy n'exigea que cela du Pape pour cette année-là, en laquelle il lui arriva à lui-même une chose très-désagréable; ce fut une sedition qui se fit contre sa propre personne par le petit peuple de Paris, à l'occasion du desordre qu'il y avoit alors dans les Monoyes.

J'ay déjà remarqué que les changemens ou alterations extraordinaires que ce Prince avoit faits dans la Monoye, avoient causé de grands mur-

1305.

Joan. Villani.
l.3. cap.81.

1306.

Changemens
que le Roy
fait dans les
Monoyes.

Qq9

1306.

Le Blanc,
Traité des
Monoyes de
France.

mures parmi ses Sujets, & de grands desordres dans le commerce. Il étoit le premier de nos Rois qui eut fait des changemens aussi frequens & aussi considerables en cette matiere ; & voyant qu'on portoit fort impatiemment cette nouveauté, il s'obligea par Lettres Patentes, qui sont du mois de May 1295. à indemniser tous ceux qui recevroient la Monoye affoiblie. Pour cela il hypothéqua tous ses biens, ceux de ses Successeurs, & particulièrement tous les revenus de son Domaine. Il y fit intervenir le consentement de la Reine sa femme, qui ratifia cette promesse.

Cet affoiblissement ou alteration dura jusqu'à 1306. & il alla à un tel excès, qu'en l'an 1301. un denier d'argent de l'ancienne Monoye, en valoit trois de la nouvelle. Il falloit que l'incommodité que causoit cette foible Monoye fust bien grande, puisque vers l'an 1303. les Prelats du Royaume offrirent au Roy deux vingtièmes du revenu annuel de tous leurs Benefices, à condition qu'à l'avenir ni lui, ni ses Successeurs n'affoibliroient point les Monoyes sans une nécessité indispensable, qui devroit estre certifiée par les Conseillers du Conseil secret, ensuite confirmée par une Assemblée des grands Seigneurs & des Prelats du Royaume ; & que la nécessité de l'Etat étant passée, on en reviendrait à la bonne & premiere Monoye : mais cette proposition fut rejetée.

L'an 1303. la guerre continuant en Flandre, après le malheureux combat de Courtray, toutes sortes de personnes se cottiserent pour entretenir au Roy un certain nombre de Troupes pendant les mois de Juin, de Juillet, d'Aoust & de Septembre, à condition qu'il feroit faire de bonnes Monoyes. Ce Prince touché de la tendresse que ses Sujets avoient

pour lui, le leur promit, & s'obligea par de nouvelles Lettres Patentes de faire dans un an, à compter depuis la Toussaints prochaine, de bonne Monoye, de petits Tournois, & de petits Paris, du poids de la Loy de la valeur de ceux qui avoient cours du temps de saint Louis, & de rabattre de la valeur des foibles pour les éгалer aux bonnes.

Le Peuple peu content de ce délai supplia de nouveau le Roy de vouloir reduire au plutôt toutes les Monoyes à la valeur & à la bonté, dont elles estoient du temps de saint Louis. Il eut égard à leur demande, & ordonna le premier de Decembre que les Monoyes fussent incessamment remises en leur ancien estat, & il promit qu'en attendant cette reduction, il ne tireroit pas un si gros Seignuriage. Ce Seignuriage estoit le Droit que le Roy prenoit sur l'argent & sur l'or qu'on apportoit à la Monoye, pour les convertir en espee, & qui a fort varié sous les divers regnes. On publia par tout le Royaume, que ceux qui auroient des Monoyes dont on se plaignoit, eussent à les apporter dans quinze jours aux Hôtels des Monoyes ; qu'au lieu de celles-là, on leur en donneroit de bonnes, & que le Roy porteroit la perte. Cette Ordonnance fut confirmée par plusieurs autres, & le Pape Benoist XI. pour aider au Roy à rétablir les Monoyes avec moins de perte pour lui, lui accorda une année du revenu des Prebendes des Beneficiers qui mouroient dans le Royaume, & les Decimes de tous les Benefices durant deux ans. Mais le Clergé s'opposa à l'exécution de cette Bulle, & représenta au Roy, que lorsqu'il avoit fait le rétablissement des Monoyes il avoit promis, par ses Lettres, en engageant son Domaine, de rétablir la Monoye sur l'ancien pied à ses dépens, & d'indemniser

1306.

1306.

ceux qui se trouveroient chargez de la Monnoie affoiblie. Cette representation fut cause que les choses demeurèrent au même état, & même qu'elles empirèrent. Car l'on voit que la valeur de la Monnoie d'argent au mois de Septembre de l'an 1306. estoit encore tellement haussée, qu'un denier de la bonne Monnoie en valoit par son poids trois de celle qu'on faisoit alors, comme on l'avoit vû en 1301.

Préjudice que
le Royaume en
souffrit.

Enfin le Roy se résolut à faire faire de la Monnoie aussi forte qu'elle estoit du temps de S. Louis: mais en faisant faire cette bonne Monnoie, il laissa courir la foible, sans en réduire la valeur, pour la proportionner à la bonne, & c'est ce qui causa la sédition. Car les Bourgeois de Paris, & les personnes riches qui loüoient leurs maisons au petit peuple, vouloient que les Locataires leur payassent le loüage en forte Monnoie, & ceux-ci ne vouloient le payer qu'en Monnoie foible, ce qui auroit fait porter deux tiers de perte aux uns ou aux autres quand la réduction des Monnoyes se feroit faite. Apparemment les riches furent maintenus dans leur prétention, contre le petit peuple, qui se mutina, & vint assiéger le Roy dans le Temple où il se trouva alors. Toutes les avenues furent occupées, & les provisions qu'on y portoit pour la bouche du Roy furent enlevées. Une partie de la populace alla piller la maison d'Estienne Barbete Maître de la Monnoie, située au Fauxbourg auprès de S. Martin des Champs, & qui estoit une des belles maisons des environs de Paris.

Continuat.
Nangii.

Le Roy irrité de cette insolence, fit venir des Soldats qui dissipèrent la populace, & plusieurs des séditeux furent pendus dans les Fauxbourgs de Paris. Cela l'obligea néanmoins à mettre quelque ordre dans les Monnoyes. Il y eut les années suivantes diverses

Ordonnances, mais assez inefficaces jusqu'à une Assemblée des Notables des plus grosses Villes du Royaume, que le Roy appella pour avoir leurs avis sur cette matiere, & où il se fit de fort bons Reglemens, que sa mort l'empêcha de mettre en execution: mais il recommanda dans son Testament à son Successeur de travailler sérieusement à cette affaire, comme à une des plus importantes de son Etat.

Ces embarras n'empêcherent pas Philippe de suivre toujours les mouvemens de son animosité contre le feu Pape Boniface. Il alla à Poitiers, où le Pape Clement devoit se trouver pour affermir la Paix de Flandre, sur laquelle il y avoit encore quelques difficultez à lever. Le Roy y arriva accompagné des trois Princes ses fils, du Comte de Valois, & du Comte d'Evreux ses freres, & de quantité de Seigneurs. Ce fut là qu'il déclara au Pape la fixième chose qu'il l'avoit obligé de lui promettre avant qu'il le fit élever au Pontificat, & qu'il avoit différé à lui déclarer jusqu'à ce qu'il jugeât à propos de le faire. C'estoit de condamner solennellement la memoire de Boniface, de le faire déterrer, & de faire brûler ses os comme ceux d'un heretique, & de recevoir pour cela juridiquement les dépositions de plusieurs tant accusateurs que témoins qu'il avoit tout prests, & qui devoient lui presenter un Memoire contenant quarante-trois articles touchant les heresies & les autres crimes dont ils prétendoient convaincre Boniface.

Une telle proposition effraya le Pape, qui se trouva fort embarrassé, d'un costé par le serment qu'il avoit fait au Roy sur le Corps de Nostre-Seigneur, & de l'autre par la vûe de l'affront qui rejailliroit sur le S. Siege, si on traitoit de la sorte la memoire

1306.

*Ressentiments
du Roy contre
la memoire du
Pape Boniface.*
Joan Villan
l. 8. cap 91.
Anton. 3. p.
tit. 21. c. 1.
part. 2. an.
1307.

1306.

d'un Pape reconnu par toute l'Eglise pour Pape legitime. Il representa au Roy le scandale que causeroit un pareil procedé; que jamais Boniface n'avoit esté suspect d'heresie; qu'on avoit un Ouvrage publié par ses ordres, sçavoir, le Sexte des Decretales, où l'on pouvoit voir la pureté de sa Foy. Que s'il estoit convaincu d'heresie, il seroit convaincu d'avoir cessé d'estre Pape; que par conséquent les Cardinaux qu'il avoit faits devroient estre déposés; que parmi ces Cardinaux il y en avoit plusieurs que le Roy aimoit, & qui ne seroient pas plus que les autres exempts de la déposition: que sa propre Election seroit nulle, puisqu'il avoit esté élu par ces mêmes Cardinaux: enfin il le conjura de se désister d'une telle poursuite. Le Roy ne se rendant point à ces raisons, le Pape le pria de lui permettre au moins de délibérer sur une affaire de cette importance.

*Comment élu-
dé par le Pape
Clement.*

Il fit appeller le Cardinal di Prato, qui sçavoit ce qui s'estoit passé entre lui & le Roy dans l'entrevüe auprès de S. Jean d'Angeli, & lui demanda son avis sur le parti qu'il avoit à prendre. Le Cardinal lui conseilla d'user de dissimulation, de ne point rebuter le Roy en lui refusant absolument ce qu'il lui demandoit: de lui représenter seulement les difficultez & les inconveniens qui se trouveroient dans l'exécution; & s'il ne pouvoit lui faire changer de pensée, de lui dire, que les Cardinaux s'opposeroient tous infailliblement à ce qu'il voudroit faire sur cela pour le contenter. Que la chose estoit assez importante pour estre traitée dans un Concile général, puisqu'il s'agissoit de juger un Pape accusé d'heresie; qu'il auroit toute liberté de proposer la chose dans le Concile, de proceder juridiquement à l'accusation; & que si Boniface se trouvoit convaincu d'heresie, sa con-

1306.

damnation en seroit plus solemnelle, plus authentique & plus infamante pour lui. Qu'afin qu'aucun Prince ne s'opposast à la convocation du Concile, comme plusieurs immanquablement s'y opposeroient, si on sçavoit qu'on le convoquast pour un tel sujet, il n'en feroit nulle mention dans la Bulle de convocation; mais qu'il y diroit seulement en général, qu'il vouloit assembler le Concile pour la reformation des mœurs, & pour les affaires importantes de l'Eglise. Le Roy, continua le Cardinal, n'oseroit refuser cette offre, puisqu'il a tant de fois demandé un Concile pour juger de ses differends avec Boniface, & que lui-même a appelé au Concile de tout ce que le Pape avoit fait contre lui. S'il accepte vos offres, vous aurez droit de choisir pour l'Assemblée du Concile un lieu qui ne sera point dans le Domaine de France, afin que les autres Princes puissent y venir avec plus de liberté, & alors vous & le Concile serez maîtres de faire ce que vous jugerez à propos.

Ce conseil, qui estoit sans doute le plus sage que l'on pût suivre dans cette conjoncture, agréa fort au Pape. Il alla trouver le Roy, & lui parla conformément à ce qu'il avoit résolu avec le Cardinal. Le Roy ne fut pas content; mais après quelques instances, il fit semblant de l'estre, ne pouvant raisonnablement refuser l'offre qu'on lui faisoit du Concile que lui-même avoit demandé. Le Pape tenta encore une autre voie pour l'adoucir. Une des raisons que le Roy lui avoit apportées pour l'obliger à l'examen de cette affaire, estoit que la réputation de sa personne, & des plus considerables Seigneurs de son Royaume s'y trouvoit interessée; & que si on ne faisoit connoître au public les justes sujets qu'il avoit eus de se déclarer avec tous ses Barons, ses Prélats

1306.

& ses Peuples contre Boniface, il passeroit pour un calomniateur, & pour un rebelle à l'Eglise.

Pour lui lever ce prétexte, le Pape publia une Bulle en forme de Lettre au Roy, par laquelle il reconnoissoit qu'en tout ce que ce Prince avoit fait contre Boniface, il avoit agi sur des plaintes & des témoignages de personnes qu'il avoit esté obligé d'écouter, & qui s'estoient adressées à lui comme au protecteur de l'Eglise, qui ne devoit pas souffrir qu'un Pape accusé d'herésie demeurast plus longtemps sur le Siege de S. Pierre; que ses intentions en cela avoient esté droites & sinceres; que sur ce qu'on lui avoit représenté les suites fâcheuses des Procédures juridiques en une affaire de cette nature, capable de rompre l'union qui estoit entre le S. Siege & la Maison Royale, il avoit bien voulu s'en rapporter au Jugement du Pape & de l'Eglise; qu'en cas qu'il eust encouru quelques Censures à cette occasion, il en estoit parfaitement absous, & que Nogaret même auroit son absolution de la violence qu'il avoit faite au feu Pape en l'arrestant à Anagnie, pourvû qu'il satisfist à l'Eglise en passant à la Terre-Sainte contre les Infidelles dans l'espace de cinq ans, & qu'il y demeurast autant que le S. Siege le jugeroit à propos.

Bulla Ex parte tua. Apud Raymald.

1307.

Cette Bulle ne déplut pas au Roy; mais animé qu'il estoit par Nogaret & par du Plessis, quand le temps déterminé pour le Concile, qui fut l'an 1310. approcha, il recommença ses poursuites. Le Pape, pour lui faire encore plaisir, remit sur le tapis le projet de la Croisade contre l'Empereur de Constantinople en faveur du Comte de Valois. Il recommanda extrêmement au Comte de Flandre, qui s'estoit aussi rendu à Poitiers, d'avoir pour le Roy toute la soumission qu'il

devoit à son Souverain. Il donna pouvoir à l'Archevêque de Reims, à l'Evêque de Senlis, & à l'Abbé de S. Denis, d'excommunier les Flamans & leur Comte, & de jetter l'interdit sur ses Etats, s'il lui arrivoit jamais à lui ou à ses Sujets de contrevenir aux articles de la Paix que le Roy leur avoit accordée. Il fit tous ses efforts pour rétablir la bonne intelligence qui estoit sur le point de se rompre entre Philippe & le Roy d'Angleterre, parce que ce Prince n'avoit pas observé un des principaux articles du Traité de Paix de l'an 1303. par lequel il estoit obligé de venir en personne à Amiens faire son serment de fidélité, & rendre hommage au Roy, & il refusoit de le faire sous prétexte qu'on ne lui restituoit point le Château de Mauleon, & quelque autre Terre où il avoit des prétentions. Le Pape travailla à accommoder ces différends: mais le Roy d'Angleterre étant mort peu de temps après, les choses demeurèrent en suspens. Enfin le Pape, à la sollicitation du Roy, fit commencer les Procédures contre les Templiers, lesquelles eurent de si terribles suites pour cet Ordre Militaire. Ce fut là encore un des événemens des plus remarquables du Regne de Philippe le Bel: mais, pour ne pas interrompre la narration par celle de plusieurs autres choses, qui arriverent durant le cours de ce long Procès, je me réserve à en faire le détail, quand je serai parvenu à l'année, où cette affaire des Templiers fut terminée dans le Concile de Vienne.

Le Roy, après la Conference de Poitiers, retourna à Paris, & en fit partir peu de temps après Louis son fils aîné, pour aller prendre possession de la Couronne de Navarre, qui lui estoit échûe par la mort de sa mere la Reine Jeanne de Navarre. Il y fut accompagné par Gaucher de Châtillon

1307.

Le fils aîné du Roi prend possession de la Couronne de Navarre. Continuat. Nangii. Antonin. loc. cit. Mariana. l. 15. c. 7.

1307.
Favin. l. 7.
Surita, &c.

Connétable de France, par le Comte de Boulogne, & par quantité de Noblesse. Il fut couronné à Pampelune, après que le Pape à sa priere eust levé l'interdit qu'il avoit jetté sur cette Ville pour des differends survenus entre l'Evêque & le Magistrat. Il alla ensuite dans les principales Villes de ce Royaume; & estant arrivé à Estella, il y fit arrester prisonniers Dom Fortunio Almoravid, & Dom Martin Ximenes d'Ayvar, tous deux ennemis de la domination Françoisse. Ces deux Seigneurs de tout temps avoient fait beaucoup de peine aux Commandans qui gouvernoient la Navarre au nom du Roy. A son retour il se fit suivre en France par trois cens Gentilshommes Navarrois, à qui le Roy donna des établissemens conformes à leur qualité, & qui furent comme autant d'otages pour répondre de leurs familles qu'ils laissoient dans le païs, & les maintenir dans la fidelité due à leur Prince. Jacques II. Roy d'Arragon, ayant appris que Loüis venoit en Navarre avec tant de Noblesse, apprehenda qu'il n'eust formé quelque dessein contre son Etat: mais le prompt retour de ce Prince le tira d'inquietude.

Differend entre les Rois de France & d'Angleterre.

Du Tillot, Recueil des Traitez entre la France & d'Angleterre.

Cependant le Pape continuoit ses soins pour terminer les differends qui duroient toujours entre la France & l'Angleterre. Divers Envoyez allerent de sa part au nouveau Roy d'Angleterre Edoüard II. sur ce sujet. Il en vint à bout. Le mariage d'Isabeau de France, accordée depuis plusieurs années avec ce Prince, fut fait. Mais avant que de venir prendre cette Princesse, il chicana encore; & demanda au Roy la Souveraineté de la Guyenne, qu'il ne possédoit ainsi que ses Prédecesseurs, que comme un Fief mouvant de la Couronne de France. Ses raisons estoient, que cette Souveraineté que le Roy retenoit,

n'estoit qu'une source de divisions entre les deux Etats; & que le Roy ne lui donnoit rien pour le mariage de sa fille qu'il venoit d'épouser.

1307.

Le Roy, qui connoissoit trop l'importance de cette cession pour l'honneur & pour l'intérêt de son Etat, n'eut garde d'écouter une pareille demande. Il répondit à Edoüard, qu'en vain il le sollicitoit sur une chose qu'il ne lui accorderoit jamais, & que d'ailleurs il avoit eu pour son mariage le Duché même de Guyenne, qui avoit esté justement confisqué au profit de la Couronne de France, pour les fautes commises par Edoüard I. son pere contre ses devoirs de Vassal. Il fallut que le Roy d'Angleterre se contentast de cette réponse. Il vint à Boulogne prendre la Princesse. Le Roy s'y trouva avec les Princes ses fils, & toute sa Cour. Edoüard y ratifia le Traité de Paix fait en 1303. avec le Roy son pere, & y fit hommage à Philippe pour le Duché de Guyenne, & pour le Comté de Ponthieu. La Princesse passa ensuite avec lui en Angleterre, où elle fut couronnée, & où ses bonnes qualitez la firent autant cherir des Anglois, que la mauvaise conduite d'Edoüard le leur rendit odieux & méprisable.

1308.

Comme Philippe estoit bien résolu de profiter autant qu'il pourroit de la résidence du Pape dans son Royaume, & des déferences qu'il attendoit de lui par cette raison, il n'eut garde de laisser échaper une occasion en laquelle l'autorité du Pape pouvoit beaucoup contribuer à la puissance & à la splendeur de la Royale Maison de France.

L'an 1308. Albert d'Autriche Roy des Romains, ayant passé le Rhin, pour aller attaquer les Suisses, dont la ligue entre les différens Cantons qui composoient cette Republique, com-

Commencement des Ligues des Suisses.
Joan. Villani l. 8, cap. 101.

1308.

mença à se former vers ce temps-là, fut assassiné auprès de Rhinsfeld par son propre neveu Jean Duc de Suaube. Le Roy en ayant appris la nouvelle, reprit la pensée qu'on prétend qu'il avoit eüe autrefois de mettre la Couronne Imperiale sur la teste de son frere Charles Comte de Valois; & il crut que Clement ne pourroit pas se défendre de lui accorder ses bons offices en cette rencontre. Il résolut de l'aller trouver à Avignon d'une maniere à lui faire comprendre qu'il ne prétendoit pas estre refusé; car pour l'intimider, non-seulement il projettoit de marcher avec toute sa Cour; mais encore il avoit engagé le Sénéchal de Provence à mettre sur pied six mille chevaux, & à le venir joindre quand il approcheroit d'Avignon. Il devoit représenter au Pape, que l'Empire aiant esté autrefois dans la Maison de France, il y avoit une espece de justice à l'y faire rentrer, puisqu'il s'y trouvoit un Sujet très-digne de le posséder; que le Comte de Valois, ayant autant & plus de mérite qu'aucun de ceux qui y pouvoient prétendre, cette ancienne possession de la Maison de France lui donnoit au moins le droit d'estre préféré à tous ses concurrens. Et comme il sçavoit que le Pape se trouvoit fort embarrassé des instances qu'on lui faisoit pour faire le Procez au feu Pape Boniface, son dessein estoit de lui proposer de se délistier de ses poursuites touchant cette affaire, pourvû que par son moyen, il pût venir à bout d'élever son frere à l'Empire, chose qui seroit infiniment glorieuse à son Règne.

Si ce dessein avoit esté tenu secret, il auroit pû réussir: car le Pape n'auroit pû se dispenser, dans les conjonctures où il estoit, de seconder les intentions du Roy. Depuis quelques siècles les Papes pouvoient beaucoup dans l'Élection du Roy des Romains,

1308.

parce qu'il dépendoit d'eux de le confirmer & de le reconnoître, & quand ils refusoient de le faire, la moindre chose qui arrivoit, estoit qu'il se formoit un parti contre celui que les Electeurs avoient choisi. Mais le Roy fut trahi, & on dit que le Pape fut informé de tout ce projet par une personne même du Conseil de France.

Le Pape vit aussi-tost les conséquences de cette affaire, & qu'après ce qui s'estoit fait en France sous le Pontificat de Boniface, & ce qui s'y préparoit encore actuellement contre la memoire de ce Pape, on n'y ménageroit plus gueres désormais le S. Siege; qu'un Empereur François joint au Roy de France, reprendroit bien-tost sur les Papes les avantages que les Papes avoient pris depuis long-temps sur les Empereurs & sur les Souverains, & que lui se trouvant en France sous la puissance du Roy, s'attireroit d'étranges persécutions s'il entreprenoit de soutenir les prérogatives du Siege Pontifical par les Censures & par les interdicts, qui estoient les seules armes qu'il avoit en son pouvoir.

Il communiqua son inquietude au Cardinal di Prato, qui n'avoit plus pour le Roy le même attachement qu'il avoit eu autrefois, choqué de l'acharnement avec lequel il poussoit les choses contre Boniface.

Le Cardinal lui suggera un expedient, qui lui réussit. Ce fut de faire sçavoir incessamment aux Electeurs le dessein du Roy de France, de les presser de s'assembler pour rompre les mesures de ce Prince, & de leur conseiller d'élire pour Roy des Romains Henri Comte de Luxembourg, dont la franchise & la droiture le faisoient aimer de tout le monde, & qui estoit celui de tous les Princes prétendants à l'Empire, en faveur duquel les

1308.

Electeurs se réuniroient le plus aisément. Le Pape prit ce parti. Il dépêcha à tous les Electeurs des Couriers secrets : & comme ils n'aimoient pas à voir à leur teste un Empereur aussi puissant que le frere d'un Roy de France, qui seroit appuyé des forces de ce Royaume, ils entrèrent dans les vûes du Pape ; & s'estant assemblez à Middebourg, & selon d'autres à Francfort, ils élurent tout d'une voix & fort promptement Henri de Luxembourg pour Roy des Romains. Ils envoierent aussi-tost sa nomination au Pape, qui la confirma dès qu'il l'eut reçüe. La nouvelle en vint au Roy dans le temps qu'il faisoit ses préparatifs pour son voyage d'Avignon. Il sçût, ou il devina d'où venoit le coup. Il en fut très-mortifié ; & depuis ce temps-là, au lieu de cette ouverture & de cette franchise qu'il y avoit auparavant entre lui & le Pape, il n'y eut plus que de la politique & de la dissimulation. Le Pape, pour n'estre plus si exposé aux demandes & aux peines que le Roy pourroit lui faire, résolut de fixer sa demeure à Avignon, qui estoit du Domaine de Charles II. Roy de Sicile Feudataire du S. Siege. Il ordonna aux Cardinaux de s'y rendre dans l'Octave de l'Epiphanie de l'année suivante 1309. & leur promit de leur permettre de se retirer ensuite où chacun jugeroit à propos.

Continuat.
Btolom.
Luc.

Suite du des-
sein qu'avoit
le Roy de faire
faire le procez
à la memoire
du Pape Boni-
face.

Cette résolution du Pape ne dût pas plaire au Roy, qui n'en fit néanmoins paroistre aucun mécontentement : mais pour le chagriner, il recommença à le presser de travailler au Procez de Boniface. Le Pape avoit déjà fixé le temps & le lieu de l'Assemblée du Concile general à quoi il s'estoit engagé. Le lieu estoit Vienne en Dauphiné, & le jour destiné pour l'ouverture fut le premier d'Octobre de l'année 1310. Les accusateurs de Boniface, & les témoins pour ce qu'on

avoit à dire contre lui, y devoient paroistre afin d'y soustenir leurs accusations & leurs témoignages. Le Roy donc qui vouloit que ce Procez fût pleinement instruit, & en estat d'estre promptement vuïdé dans le Concile, fit instance auprès du Pape, pour qu'il fût permis aux accusateurs de produire leurs pieces, & qu'elles fussent examinées à loisir.

Le Pape y consentit, & publia une Bulle où il disoit, que le Roy de France animé d'un bon zele, ainsi qu'il le falloit croire, & pressé par Louis son frere Comte d'Evreux, Guy Comte de S. Pol, Jean Comte de Dreux, & Guillaume du Plessis Chevalier, qui prétendoient avoir en main de quoi convaincre d'heresie le défunt Pape Boniface, avoit sollicité le S. Siege d'écouter leurs accusations & leurs preuves ; que quoique toute la suite de la vie de Boniface, les Dignitez dont il avoit esté honoré, & la conduite qu'il avoit tenuë dans quantité d'Emplois éclatans, & où il estoit exposé aux yeux de toute l'Europe, le justifiasse assez ; cependant le crime d'heresie estant le plus horrible de tous les crimes, il estoit fâcheux qu'un Pape fust flettri du moindre soupçon en cette matiere ; que par cette raison il accordoit aux instances du Roy & des Seigneurs ci-dessus nommez, l'audience qu'ils lui demandoient ; & que dès le lendemain de la Purification de l'année 1309. ils pourroient comparoistre juridiquement devant lui à Avignon, soit en personne, soit par leurs Agens. Cette Bulle fut affichée à Avignon avec la permission de déposer contre Boniface à quiconque voudroit le faire.

Dès que le jour marqué fut venu, Nogaret & les autres ne manquerent pas d'aller ou d'envoyer à Avignon faire leurs dépositions, non seulement touchant le crime d'heresie, mais sur une

1308.

Le Pape y
consent.
Apud Ray-
nald. ad an.
1309.

Continuat.
Nangii.

1309.
Dépositions
faites contre
lui.

1309.

Preuves du
différend de
Boniface, &c.
Ibid.

De quoi il
estoit accusé.

une infinité d'autres. Le Pape fort embarrassé de la multitude des Mémoires qu'on lui presentoit, des témoins que l'on produisoit, de la discussion d'une infinité de faits qu'on avançoit, & inquiet du scandale que tout cela caufoit, changea d'avis, & écrivit au Comte de Valois, pour le prier d'engager le Roi à consentir qu'on étouffast cette affaire, & qu'il s'en rapportast à lui pour la terminer, sans faire de plus grands éclats: mais le Roi ne se laissa point fléchir, & se plaignit au Pape de la lenteur avec laquelle on procedoit; que cependant les témoins mouroient, qu'on en intimidait plusieurs, qu'on en avoit maltraité quelques-uns, & qu'on en avoit trouvé un mort dans son lit, quand on alla pour l'interroger. Par toutes ces plaintes, sur lesquelles le Pape se défendit dans une Lettre qu'il écrivit au Roy, on voit bien qu'on envenimoit l'esprit de ce Prince, & qu'on vouloit l'engager à pousser les choses à toute outrance.

Alors parurent publiquement les Mémoires de Nogaret & de du Plessis. On y imputoit au Pape Boniface de n'avoir point reconnu l'immortalité de l'ame, ni la présence réelle du Corps de JESUS-CHRIST au S. Sacrement de l'Autel. On l'y accusoit des plus detestables crimes en matiere d'impureté, des maximes les plus scandaleuses en matiere de morale, comme, par exemple, qu'il ne croyoit point que la fornication fût un péché; on y rapportoit une infinité d'autres choses semblables, & toutes les entreprises qu'il avoit faites contre l'autorité souveraine des Rois pour le Temporel. Il parut encore un autre Ecrit, pour prouver qu'il n'avoit jamais esté Pape, parce qu'il avoit esté créé du vivant de son Predecesseur. Rien n'estoit plus scandaleux que tous ces Ecrits qui couroient par tout, aussi-

Tome III.

bien que les refutations que quelques-uns en firent.

Ils furent portez jusqu'en Espagne, d'où les Rois d'Arragon & de Castille, ou de leur propre mouvement, ou sollicités secretement par le Pape, lui envoyerent des Ambassadeurs, pour lui représenter le scandale que ce Procès caufoit parmi les Fidèles, & pour l'obliger à s'opposer à ces Procédures du Roy de France contre l'honneur de l'Eglise & du S. Siege. On lui écrivit les mêmes choses d'Allemagne, d'Italie, de Flandre. Le Pape ayant rendu compte au Roy de tout cela, ce Prince lui répondit, qu'il ne falloit pas s'estonner de ce que le Roy Jacques d'Arragon prenoit le parti de Boniface, qui lui avoit fait present du Royaume de Sardaigne & de l'Isle de Corse; que Ferdinand de Castille avoit le même intérêt à le défendre, lui ayant obligation de sa Couronne, qu'il lui avoit fait adjuger malgré le défaut de sa naissance illegitime, à l'exclusion des legitimes heritiers, qui estoient les enfans de Blanche de France reduits par l'injustice de Boniface au rang de personnes privées. Il y a toutefois beaucoup d'apparence que tout ce fracas fit impression sur l'esprit du Roy, & que ce motif joint aux instances du Pape, qui n'oublioit rien pour l'appaiser, le déterminâ enfin à consentir que le Pape & les Cardinaux décidassent de cette affaire, promettant de s'en tenir à ce qu'ils en jugeroient, sur-tout si le Concile l'approuvoit lorsqu'il seroit assemblé, & il ordonna à Nogaret, à du Plessis, & à tous les autres, de se desister de leurs poursuites.

Lorsqu'il n'y eut plus de parties, l'affaire fut bien-tôt terminée. Le sentiment du Pape & des Cardinaux fut qu'il falloit l'assoupir, en faisant au Roy quelque satisfaction. Le Pa-

R r r

1309.

Surita Indic.
l. 2. & in An-
nal. l. 5. cap.
87.

Albertina.
Mullat. l. 1.
cap. 3.

Comment ce
procès fut ter-
miné.

1309.

pe pour ce sujet publia une Bulle, par laquelle il declaroit que le Roy avoit en tout cela agi par un bon zele, qu'il n'avoit eu nulle part aux violences faites au Pape Boniface, qu'il avoit fait paroître sa moderation & son respect envers l'Eglise, en se rapportant de tout au Jugement du S. Siege; à quoi il ajoutoit, que par la consideration & par la tendresse qu'il avoit pour ce Prince, il cassoit & annulloit tous les Actes qui se trouveroient avoir esté faits par Boniface contre lui & contre le Royaume: & il ordonna qu'on effaçast des Registres du S. Siege, tout ce qui pourroit choquer le Roy & préjudicier aux Droits & aux Privileges de la Couronne.

Le même jour il publia une autre Bulle, par laquelle il donnoit l'absolution à Guillaume de Nogaret, de tout ce qu'il pouvoit avoir commis contre le Pape Boniface, & de toutes les Censures qu'il pouvoit avoir encouruës, à condition qu'il feroit du premier voyage d'outre mer pour la délivrance de la Terre-Sainte; qu'il y demeureroit jusqu'à ce qu'il en fust rappelé par le S. Siege; qu'avant ce voyage il iroit en pelerinage aux Eglises de Nostre-Dame de Vauvert de Roquemadour, du Puy, de Boulogne sur mer, de Chartres, de S. Eloy, de Mont-major, & de S. Jacques en Galice: & qu'en cas qu'il mourust avant que d'avoir accompli ces penitences, ses heritiers en demeureroient chargez.

Cependant le Pape, pour montrer qu'il ne vouloit pas trop favoriser son Predecesseur, ordonna par une autre Bulle, que si quelqu'un avoit quelque chose à produire de nouveau contre Boniface, il eust à le mettre entre les mains des Seigneurs de Nogaret & du Plessis, & qu'il seroit encore entendu,

1309.

On examina dans le Concile de Vienne l'article de l'heresie imputée à Boniface: & après l'examen il fut déclaré, qu'il n'avoit point esté heretique. Ainsi finit cette longue & fâcheuse affaire, qui dura plus de dix ans au grand scandale de toute l'Eglise. Les Ecrivains des deux partis firent alors des reflexions bien opposées sur ce grand differend; mais elles sont pour la plupart d'autant moins justes, qu'il y entroit plus de passion: il en est de même des éloges que les uns ont fait de Boniface, & des invectives où les autres se sont emportez contre lui. Il me paroît fort inutile de prevenir sur tout cela le jugement des Lecteurs; l'exposition des faits à quoi l'Historien doit se borner, peut leur servir de regle, & ils doivent se défaire, s'ils le peuvent, de leurs préjugés, qui pour l'ordinaire ne sont pas les mêmes sur un tel sujet en deçà des Alpes & au delà.

Tandis que tout se pacifioit ainsi à Avignon, le Roy fut obligé de porter ses armes vers ces quartiers-là, pour dompter les Bourgeois de Lion à l'occasion que je vais dire en reprenant les choses de plus haut.

La Ville de Lion, ainsi que je l'ay déjà remarqué en quelques autres rencontres, avoit esté depuis plusieurs siècles détachée du Royaume de France, & estoit devenue partie du Royaume d'Arles, & puis du Royaume de Bourgogne, ensuite de l'Empire, & puis enfin la Jurisdiction Temporelle en avoit esté unie à la Spirituelle dans la personne des Archevêques, qui estoient devenus indépendans. Philippe Auguste commença à donner quelque atteinte à cette indépendance, en obligeant l'Archevêque Jean de Belles-mains à lui faire serment de fidelité pour la Regale d'Autun, qui appartenoit à l'Archevêque de

La Ville de Lion autrefois détachée du Royaume de France.

Menestrier, Histoire Consulaire de Lyon.

1309.

Lion, dès que l'Evêque d'Autun estoit mort, comme pareillement l'Evêque d'Autun mettoit en sa main les biens de l'Archevêché de Lion, dès que l'Archevêché venoit à vaquer.

Du temps de S. Loüis, pendant une longue vacance du Siège de Lion, il s'alluma une guerre civile entre les Habitans & le Chapitre. S. Loüis & le Cardinal Legat furent choisis pour Arbitres de leurs differens : & en vertu du Compromis, ce Prince mit en sa main la Justice & la Cour seculiere de Lion, parce que les Citoyens ne pouvoient souffrir l'Evêque d'Autun, qui s'estoit déclaré pour le Chapitre. Mais ce Prince ayant peu de temps après passé en Afrique où il mourut, les desordres recommencerent entre les deux partis.

Philippe le Hardi estant monté sur le Trône, reprit l'arbitrage, & se saisit, comme avoit fait le Roy son pere, de la Justice seculiere de Lion, jusqu'à ce que le Siege fust rempli. Il le fut enfin par Pierre de Tarentaise Religieux Dominiquain. Le Roy lui remit entre les mains la Justice, & retira ses Officiers de la Ville; mais ce ne fut qu'après que l'Archevêque lui eut fait serment de fidelité. C'est à quoi ce Prelat eut beaucoup de peine, disant que Philippe de Savoye & ses autres Predecesseurs, dès le moment qu'ils avoient esté élus, avoient pris l'administration temporelle des biens qu'ils possedoient en deçà de la Saone, avant que de prester ce serment. Surquoi il produisit des témoins : mais les témoignages n'ayant pas paru suffisans, il presta le serment, auquel fut ajoutée cette clause; que le Roy pourroit s'instruire plus à fond de ses propres droits sur les biens de l'Archevêché de Lion en deçà de la Saone, & qu'en les mettant entre les mains de l'Archevêque il ne renon-

çoit ni à la propriété, ni à la possession, en cas qu'il pût découvrir quelque nouveau titre qui lui fust favorable.

Nos Rois se méloient volontiers de ces accommodemens des Citoyens de Lion avec leur Archevêque & le Chapitre, parce que c'estoit un acheminement pour rentrer insensiblement dans les anciens droits de leurs Predecesseurs sur cette Ville, qui par le moyen du commerce estoit devenue une des plus riches & des plus considerables des Gaules.

Les broüilleries recommencerent bien-tôt entre les Bourgeois & l'Archevêque. Le Pape Gregoire X. les racommoda de nouveau. Il regla dans une Bulle la maniere dont la Justice devoit estre administrée par l'Archevêque; & les Bourgeois, qui voulurent toujours s'en tenir à cette Bulle, avoient de temps en temps recours à la protection du Roy, pour en maintenir l'execution. Ils appelloient même au Roy en certains cas des Sentences rendues par les Officiers de l'Archevêque & du Chapitre; & Philippe le Bel en 1290. donna ordre au Bailly de Mâcon de proteger les Bourgeois de Lion, s'ils estoient inquietez sur ces sortes d'appellations, & de signifier aux Officiers de Justice de l'Archevêque & du Chapitre, que les Bourgeois estoient en droit d'appeller au Roy de leurs Jugemens. Enfin ce même Prince l'an 1292. à la priere des Citoyens de Lion, les recut & les mit en sa sauve-garde, par des Lettres Patentes où il est dit expressement, que la Ville de Lion est de la dépendance de son Royaume : & dans un appel que les Bourgeois interjetterent contre la défense qui leur avoit esté faite par l'Archevêque d'avoir des armes & des chevaux, & de lever aucuns deniers sans sa permission, ils déclarerent qu'ils en appelloient

R r r ij

1309.

Broüilleries entre les Bourgeois de cette Ville & l'Archevêque.

Ibid.

Ibid.
Litteræ fidelitatis Petri Archiep. electi Lugdun.

1309.

au Roy, comme à celui qui avoit la superiorité pour le Temporel dans Lion.

Ce fut alors que ce Prince établit un Officier de sa part avec la qualité de Gardiateur de la Ville de Lion, pour maintenir les Habitans dans leurs franchises. Ce Gardiateur n'estoit pas néanmoins dans Lion, l'Archevêque & le Chapitre s'y estant fortement opposez : mais il faisoit sa résidence à Lile-barbe ou à Mascon.

L'autorité du Roy augmentoit de plus en plus dans la Ville de Lion malgré l'Archevêque Beral de Goth, qui avoit renouvelé les poursuites de ses Prédecesseurs, pour empêcher les Appels à la Justice du Roy. Mais cet Archevêque ayant esté fait Cardinal, Boniface VIII. qui avoit esté Chanoine de Lion, se trouvant sur la Chaire de S. Pierre, & Henri de Villars, qui avoit aussi eu une Dignité dans ce Chapitre, estant devenu Archevêque de Lion, la chose fut portée à Rome, & les plaintes de cette Eglise contre le Roy y furent reçues favorablement. Ce fut un des griefs de Boniface contre ce Prince, dont on fit souvent mention dans le cours de leurs differends, & sur lequel Nogaret & du Plessis écrivirent comme sur tout le reste.

Après la mort de Boniface & de Benoist XI. Clement V. qui avoit obligation au Roy de son Exaltation, ne prit pas fort à cœur les interets de l'Eglise de Lion. Il pria seulement le Roy d'oublier tous les sujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir de l'Archevêque & du Chapitre, & de leur donner des marques de sa bonté.

Privileges accordés à l'Eglise de Lion.

Le Roy accorda volontiers ce que le Pape lui demandoit, & publia alors cette Concession celebre appelée communément Philippine du nom du Roy, par laquelle il accordoit de

grands Privileges à l'Eglise de Lion, & entre autres, que tous les biens du Chapitre, tant Fiefs qu'Arriere-fiefs, Péages, & autres prerogatives, fussent tenus par le Chapitre à titre de Comté de Lion : mais le stile de cette Concession est celui d'un Prince qui y parle comme Souverain, qui accorde en cette qualité les graces dont il y est fait mention, & il y donnoit amnistie à l'Archevêque, au Chapitre, & à tous ceux qui avoient eu part à leur faute, comme un Prince l'auroit donnée à ses Sujets coupables de felonie envers lui.

1309.

Ibid.

Cette premiere Philippine fut suivie d'une seconde, où est rapporté un Concordat fait à Pontoise entre Pierre de Belle-perche Chancelier de France, & Thibaud de Vassallieu Agent de l'Eglise de Lion, dans lequel la Souveraineté du Roy est reconnue en termes exprès.

Ce Concordat aiant esté signé par l'Archevêque & le Chapitre d'une part, & de l'autre par le Roy, les Habitans de Lion, à cause de certaines choses qui y paroissoient trop avantageuses pour le Chapitre, firent supplier le Roy d'en suspendre la publication, ce qu'il leur accorda. Peu de temps après l'Archevêque Louis de Villars estant mort, Pierre de Savoye Doyen du Chapitre fut mis en sa place. Il estoit alors à Paris. Il fut cité par les Gens du Roy aussi-tôt après son élection, pour prester le serment de fidelité ; & il refusa de le faire, défavoiant le Traité fait par son Prédecesseur. Nogaret traita de la part du Roy avec lui sur ce sujet en presence de Thibaud de Vassallieu, qui avoit passé l'Acte avec le Chancelier de Belle-Perche, & le somma de reconnoître la Souveraineté du Roy dans la Ville de Lion. On s'échauffa fort de part & d'autre : l'Archevêque se plaignit que Nogaret avoit manqué au

1309.

*Nouvelles
Broüilleries
en cette Ville.*

respect dû à sa personne , à sa naissance , & à sa dignité , & s'en alla à Lion sans rien conclure.

Il n'en demeura pas là. Il entreprit d'engager les Habitans dans son ressentiment , & de les animer contre le Roy. Il leur fit entendre qu'on vouloit les mettre en servitude sous prétexte de la garde Royale. Il commença à faire de la peine aux Officiers du Roy touchant les appellations de la Justice de Lion à leur Tribunal , & fit tant , qu'il souleva les Bourgeois , & les réunit avec le Chapitre. Ce fut à cette occasion que le Roy fit l'Armement dont je parle.

1310.

Comme l'Archevêque & les Habitans de Lion prévirent bien les suites de cette démarche , ils se mirent en estat de se défendre , & firent de nouvelles fortifications à leur Ville. Il y a bien de l'apparence que le Roy , qui n'avoit point alors d'ennemis en armes contre lui , ne fut pas trop fâché de cette révolte , parce qu'elle lui donnoit lieu d'établir sa Souveraineté dans Lion par le droit de conquête , encore plus solidement qu'il ne l'avoit assurée par un Concordat. Il assembla une Armée , mit à la teste Louis son fils aîné Roy de Navarre , quoi qu'il n'eût pas encore esté créé Chevalier , circonstance que l'Historien n'a pas manqué de remarquer comme une chose extraordinaire en ce temps-là. Il lui donna pour Conseil le Comte de Valois & le Comte d'Evreux , tous deux oncles de ce jeune Prince.

Le Pape aiant appris que les Troupes filoient de ce costé-là , écrivit une Lettre aux Habitans de Lion , pour les informer de la résolution où estoit le Roy , de tirer vengeance des insultes qu'on y avoit faites à ses Officiers , pour leur conseiller de prévenir le malheur dont ils estoient menacez , leur promettant de s'employer en leur faveur , afin d'appaiser la colere du

Prince ; il les avertit qu'il faisoit partir les Cardinaux de S. Cyriaque & de S. Ange , pour le prier de suspendre l'attaque : qu'ils avoient ordre à leur retour de la Cour , de venir à Lion , & de leur offrir leur médiation : mais il conseilloit à l'Archevêque & aux Habitans d'avoir recours à la clemence du Roy.

Cependant l'Armée parut devant Lion ; & l'Archevêque fut fort surpris de voir arriver Amedée V. Comte de Savoye son proche parent , non pas pour le défendre , mais pour joindre ses Troupes à celles du Roy.

Comme on se disposoit à l'attaque , l'Archevêque se repentant trop tard de son imprudente entreprise , écouta les conseils de son parent le Comte de Savoye , & se rendit , non pas au Roy de Navarre , mais au Comte. La Ville donna des ostages pour assurance de sa soumission. L'Archevêque fut conduit à Paris , & demanda pardon au Roy , qui le lui accorda à la priere des deux Cardinaux envoyez par le Pape.

Les Bourgeois & la Noblesse prirent un autre tour , qui ne déplut pas au Roy : ce fut de lui dire , qu'ils ne s'estoient opposez au Concordat fait entre le Chancelier de Belle-perche & Thibaud de Vassallieu , que parce que ce Traité les faisoit Vassaux & Sujets du Chapitre de Lion , au lieu qu'ils prétendoient ne l'estre que des Rois de France ; & dans l'Acte qu'ils présentèrent , ils eurent grand soin de dire , qu'ils estoient sous la garde , souveraineté , ressort , & toute sorte d'obéissance du Roy.

Sur ces exposez , & après diverses conférences , on fit un nouveau Traité , par lequel l'Archevêque cedit au Roy la Jurisdiction Temporelle sur la Ville & sur le Chasteau de Saint Just , & leurs appartenances , se la réservant seulement sur le Chasteau de

R r r iij

1310.

ibid.

Comment terminées.

1310.

Pierre-Encise, avec le droit de battre Monoye, d'avoir des Troupes à pied & à cheval dans la Ville de Lion, pour faire la guerre tant au delà de la Saone que du Rhosne. Il s'agissoit là de ces guerres particulières, dont j'ai parlé sous le Regne de S. Loüis, & dont la coûtume n'estoit pas encore abolie. Le Roy de son costé s'obligeoit à dédommager l'Archevêque, en lui donnant des Terres qui releveroient immédiatement de la Couronne; sur quoi on s'en tiendroit au Jugement des Arbitres nommez par les deux parties. La chose fut tout à fait terminée en 1313. & par ce moyen la Ville de Lion soustraite à la Couronne de France depuis quatre cens quatre-vingt-dix ans, y fut réunie, pour faire partie du Royaume, comme elle avoit fait depuis le regne des enfans de Clovis jusqu'à l'érection du Royaume d'Arles.

Du Tillet
Recueil des
Traitez entre
la France &
l'Angleterre.

La même année que Lion fut assiégé, il y eut des semences de guerre en Guyenne entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, parce que les Officiers Anglois y firent quelques infractions aux Traitez de Paix. Le Roy prenant ses précautions en cas de rupture, renouvela avec l'Empereur Henri de Luxembourg, les anciennes alliances de la France & de l'Empire, & fit une ligue contre les Anglois avec Jean Dauphin de Viennois, à qui on promit pour son fils une des filles de Philippe de France Comte de Poitou, second fils du Roy. L'Evêque d'Amiens & le Comte de Bologne furent envoyez en Guyenne, pour examiner les entreprises des Officiers Anglois. Il se fit plusieurs Ecritures de part & d'autre, mais sans aucune hostilité ni autres suites fâcheuses, quoique les choses demeurassent indécises pendant deux ou trois ans.

Le Concile de Vienne, qui devoit

d'abord s'assembler en l'an 1310. ayant esté différé par le Pape jusqu'à l'année suivante, en fut l'événement le plus confiderable. Je vais raconter une partie des choses qui se passerent dans ce Concile, c'est-à-dire celles qui eurent quelque rapport au Roy & au Royaume de France, telle que fut l'affaire des Templiers, dont on avoit déjà commencé d'instruire le Procès, à dessein de le terminer dans ce Concile.

1311.
Concile de
Vienne.

Ce Procès est un des sujets sur lequel la posterité & les Ecrivains, sans même en excepter quelques François, ont donné le plus de liberté à leurs conjectures touchant les intentions de Philippe le Bel: & il n'y a pas trop de sujet de s'en étonner, d'autant que les crimes dont on accusa cet Ordre Militaire sont si atroces, qu'ils n'ont gueres de vrai-semblance: mais il arrive quelquefois, que la vrai-semblance n'est pas où la verité se trouve. Ce que je vais dire de ce fait sera principalement tiré de l'Histoire, que nous en a donné M. du Puy Garde de la Bibliothèque Royale, & qu'il a composée sur les Pièces originales du Procès, trouvées dans le Tresor des Chartres du Roy. On verra par des Memoires si authentiques, que quelque incroyables que paroissent les crimes des Templiers, on ne peut sans imprudence ne pas ajouter foy aux preuves produites contre eux, & sur lesquelles ils furent condamnez.

Affaires des
Templiers.

Les Templiers, ou Chevaliers du Temple, estoient un Ordre Militaire, qui florissoit depuis près de deux siecles. Hugues de Payens, & Geofroy de S. Omer, avec sept autres Gentilshommes, en furent comme les Fondateurs. Ils se consacrerent à Dieu vers l'an 1118. par les trois vœux de Religion qu'ils firent entre les mains du Patriarche de Jerusalem. Ils y en ajoutèrent un quatrième, qui distin-

Ce que c'étoit
que ces Che-
valiers.

1311.

guoit leur Ordre de tous les autres, & qui en faisoit une Religion Militaire, par lequel ils s'obligeoient à défendre les Pelerins de la Terre-Sainte contre les Infidelles, & à pourvoir à la seureté des chemins. Baudouin II. Roy de Jerusalem leur donna une maison pour les loger proche du Temple de Salomon, d'où ils tirèrent leur nom de Templiers, ou de Chevaliers du Temple. Leur Societé ne s'accrut que dix ans après qu'elle eut commencé. Il fut ordonné dans un Concile de Troyes en Champagne, tenu sous le Pontificat du Pape Honoré II. qu'on leur donneroit une Regle, & S. Bernard fut chargé de ce soin. Ils prirent par l'Ordonnance du Concile un habit blanc, à quoi Eugene III. l'an 1146. ajouta une Croix rouge sur leurs manteaux. Sur quoi je remarquerai en passant, que cet habit ne les distinguoit gueres des autres hommes que par sa couleur, parce qu'en ce temps-là la forme des habits des Religieux estoit peu differente de celle des Laïques : ceux-ci aussi-bien que les Religieux avoient de longs habits, & une ceinture avec laquelle ils retrouffoient ou relevoient leur robe lorsqu'ils marchaient en campagne ; ils avoient même une espece de chaperon ou de capuce comme les Religieux, au lieu des chapeaux qu'on porte aujourd'hui : Il n'y avoit que les Païsans & les gens de la lie du peuple qui portassent des habits courts.

Cet Ordre devint en peu de temps fort nombreux, & le zele avec lequel ceux qui y faisoient profession défendoient les Pelerins, & servoient la Religion contre les Infidelles dans les guerres d'outre-mer, où ils firent mille belles actions, leur attira bien-tôt des biens immenses en Europe & en Asie. Ces richesses avec le temps les corrompirent, & introduisirent parmi eux la débauche, l'orgueil, l'in-

docilité. On voit dans l'Histoire les trahisons qu'ils faisoient aux Princes Chrétiens de concert avec les Infidelles, les violences, les brigandages exercez contre les peuples qu'ils devoient protéger par leur institut ; & l'on peut dire, qu'entre les Chrétiens d'Asie qui estoient fort corrompus, sur tout depuis la décadence de la domination Chrétienne en ce pais-là, ces Chevaliers furent ceux qui porterent le desordre aux plus grands excès.

Sous le regne de Philippe le Bel ils estoient par tout universellement décriez ; & en matiere d'ivrognerie, quand on parloit d'un homme qui s'y abandonnoit excessivement, on disoit en façon de proverbe, qu'il beuvoit comme un Templier : mais leurs mysteres d'iniquité, leur libertinage sur le point de la Religion, leurs sacrileges, leurs infamies monstrueuses n'avoient point encore tout à fait éclaté, & rien ne marque plus leur effroyable corruption, & combien elle estoit generale, que de voir avec quel secret & avec quel concert ils la tenoient cachée.

La disgrâce & le chagrin de deux d'entre-eux donnerent lieu à la découverte qui s'en fit. L'un estoit le Prieur de Montfaucon des quartiers de Toulouse ; & l'autre nommé de Noffo-dei Florentin. Le premier avoit esté condamné par le Grand-Maître de l'Ordre pour crime d'heresie à une prison perpetuelle ; & le second par le Prevost de Paris à de rigoureuses peines pour d'autres crimes. L'un & l'autre, pour se délivrer de leur misere, dirent que si on leur assûroit l'impunité & leur liberté, ils découvriraient d'étranges secrets de leur Ordre. La chose ayant esté rapportée au Roy, il ordonna qu'on les écoutast. Ils dirent des faits si horribles, qu'on ne put y ajouter foy : mais le Roy crut que la chose meritoit éclaircissement.

1311.

De quoi ac-
cuser.

Joan, Vil-
lani.

1311.
Trésor des
Chartres,
cité par du
Puy.

Comme il s'agissoit d'un Ordre Religieux, le Roy, lorsqu'il alla à Lion avec la Cour pour la Cérémonie de l'Exaltation du Pape, lui en donna communication, & lui en fit parler encore depuis à Poitiers par ses Ambassadeurs. La chose parut au Pape encore plus incroyable qu'elle n'avoit paru au Roy. Il écrivit à ce Prince, qu'il ne croyoit pas qu'on dût faire fond sur les témoignages des deux délateurs reconnus pour des scelerats: & il ajoûta, que plusieurs Templiers, à qui il estoit revenu quelque bruit de ces accusations, lui avoient écrit, s'offrant à se constituer prisonniers, & à subir les plus rigoureux supplices si on trouvoit l'Ordre coupable de tels crimes: que néanmoins il feroit des informations, puisqu'on le souhaitoit; & qu'il prioit qu'on lui envoyast ce qu'on pourroit avoir de preuves là-dessus.

Ils sont tous
arrestés.

Inventaire
des Chartres,
T. 7.

Le Roy voyant que le Pape ne prenoit pas la chose aussi vivement qu'il l'eust voulu; faisant de plus reflexion sur le grand nombre de Templiers qu'il y avoit en France, & des plus considérables familles du Royaume, apprehenda que le dessein qu'il avoit de faire justice de tant de coupables venant à se divulguer, ne causast quelque trouble dans son Estat. On l'avertit même que plusieurs ramassoient leurs revenus & le plus d'argent qu'ils pouvoient, pour s'échaper & sortir incessamment de France: ainsi après avoir sur cela consulté les Maîtres en Theologie de Paris, il jugea qu'il pouvoit agir, sans s'embarasser de l'irrésolution du Pape. Il envoya une Lettre circulaire à tous les Juges ou Baillifs de son Royaume, avec ordre de ne l'ouvrir qu'à tel jour & à telle heure; & la Lettre ordonnoit aux Juges des lieux de s'assurer de la personne des Templiers de leur ressort. Le commandement fut exécuté,

& le treizième jour d'Octobre de l'an 1307. tous les Templiers qui se trouvoient dans le Royaume furent arrestez, & même le Grand-Maître de l'Ordre, qui estoit au Temple à Paris. Le Roy fit aussi-tôt saisir tous leurs biens par toute la France.

1311.

Nangius.

Le Pape ne fut pas content de ce procédé du Roy. Il lui envoya les Cardinaux Béranger & Estienne pour s'en plaindre, & pour lui représenter que les Templiers estoient gens Ecclésiastiques & Religieux sujets immédiatement au Saint Siege: qu'il ne lui appartenait point de s'en faire le Juge, & qu'il n'avoit point dû faire saisir leurs biens, qui estoient des biens d'Eglise. Le Pape, par la Lettre qu'il écrivit au Roy sur ce sujet, le pria de faire en sorte que les Droits du S. Siege ne fussent violez en rien, & que les Templiers & leurs biens fussent mis au pouvoir des deux Cardinaux qu'il lui envoyoit. Ensuite il évoqua cette affaire à son Tribunal, & suspendit à cet égard tous les Pouvoirs des Archevêques, des Evêques & des Inquisiteurs de France.

Trésor des
Chartres,
cité par du
Puy.

La conduite du Pape n'agréa pas plus au Roy, que celle du Roy avoit agréé au Pape. Ce Prince lui en écrivit fortement, blâmant sur-tout la suspension des Pouvoirs des Evêques & des Inquisiteurs. Il lui représenta que c'estoit leur faire injure; que lui-même s'en tenoit fort offensé, & qu'il seroit obligé de s'en ressentir; que les Evêques & les Inquisiteurs pouvoient estre beaucoup mieux instruits des choses chacun dans leur Diocèse & dans leur district, que le Pape ne pouvoit l'estre. Que l'affaire traîneroit en longueur à son Tribunal, & qu'on n'en verroit point la fin; que les Templiers trouveroient de la faveur & de la protection parmi les gens qui l'approchoient; que depuis la suspension publiée par son or-

dré,

dre, les coupables avoient commencé à varier dans leurs réponses; qu'au reste pour lui, il ne se portoit ni pour délateur ni pour accusateur des Chevaliers du Temple, ce qu'il ne lui convenoit pas de faire: mais qu'il agissoit dans cette affaire comme Ministre de Dieu, comme vengeur de la Foy Catholique, & comme celui qui estoit chargé de la part du Roy des Rois de la défense de la Religion.

Cependant il s'adoucit. Il accorda au Pape ce qu'il fouhaitoit. Il consentit que les biens des Templiers fussent mis en sequestre entre les mains des Cardinaux, & lui envoya les principaux des Templiers arrestez, afin qu'il leur fit lui-même prester l'interrogatoire.

Le Pape en interrogea jusqu'à soixante & douze, & fut fort surpris de l'aveu sincere qu'ils lui firent des principales choses dont on les accusoit. Leur déposition fut mise par écrit. Ils reconnurent de nouveau, en presence des deux Cardinaux qui revenoient de la Cour de France, & de quelques autres, qu'elle estoit veritable, & y persistèrent. Un Chevalier de cet Ordre, qui estoit au service du Pape, lui avoua ingénument beaucoup de faits sur ce sujet en presence du Cardinal Raymond de Goth cousin de S. S.; & cette déposition fut mise par écrit.

Ces aveus faits sans contrainte, & la franchise du Roy, firent que le Pape leva la suspension du Pouvoir des Ordinaires & des Inquisiteurs. Il leur permit par une Bulle de proceder contre les Templiers, se reservant seulement ce qui concernoit le Grand-Maître & les principaux Officiers de l'Ordre, & ordonnant que les autres qui estoient arrestez, fussent mis au pouvoir de son Nonce l'Evêque de Palestrine. Mais depuis le Nonce, voyant bien que tant de prisonniers ne pourroient estre transportez sûre-

ment, consentit qu'ils fussent gardez au nom du Pape par les Gens du Roy dans les lieux où ils avoient esté arrestez. Le Pape & le Roy reglèrent aussi de concert ce qui regardoit les biens des Templiers. Ils convinrent ensemble que, supposé qu'on en vint jusqu'à abolir tout l'Ordre, ces biens seroient employez au recouvrement de la Terre-Sainte, & nommèrent des Administrateurs pour en avoir soin. Comme cette affaire estoit meslée de Temporel & d'Ecclesiastique, il y eut quelques contestations entre le Roy & le Pape, pour certaines procedures: mais on s'accommoda.

Le Roy commit ensuite le Pere Guillaume de Paris, Dominiquain, son Confesseur, Inquisiteur de la Foy député par le Pape, pour faire des Informations, & lui donna pour Adjoints quelques Gentilshommes du Royaume. Ils ouïrent à divers jours cent quarante Chevaliers du Temple de Paris, qui confesserent tous les choses qui suivent, que je m'abstiendrois volontiers de rapporter, pour n'en pas salir cette Histoire: mais que je ne puis me dispenser de dire au moins une fois, comme estant essentielles à ce Procès, où elles sont répétées en un très-grand nombre de différentes Pieces. On verra par là que cet Ordre, tout Saint qu'il avoit esté dans son Institution, estoit devenu au milieu du Christianisme, une Secte abominable pire que le Mahometisme même.

Ils déposerent donc premierement, qu'à leur reception dans l'Ordre, on leur faisoit renier JESUS-CHRIST, & cracher trois fois sur un Crucifix.

II. Que celui qui estoit reçu bai-foit à la bouche celui qui le recevoit, puis au nombril, au dos, & à l'anus.

III. Qu'on lui défendoit d'avoir de commerce criminel avec les femmes; mais qu'en recompense on lui

1311.

1312.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Surina.

Mariana.

Du Puy.

Ibid.

Informations
faites contr'eux.

Ibid.

Inventaire
des Chartres
T. 7.

Horribles excès
dont on les chargeoit.

1311.

permettoit de s'abandonner avec ses Confreres aux plus horribles & aux plus infames desordres. Dans une autre Information il est marqué que le commerce avec les femmes leur estoit défendu, de peur qu'elles ne les dif-famassent. Les dépositions des cent quarante Chevaliers, excepté trois, convenoient toutes sur ces trois points.

IV. Quelques-uns confesserent qu'on leur avoit fait adorer une tête de bois, partie dorée, partie argen-tée, & qui avoit une grande barbe; mais qu'on ne voyoit cette teste qu'aux Chapitres generaux, où il n'y avoit que les principaux de l'Ordre, qui fussent admis.

V. Quelques-uns dirent qu'ils n'a-voient jamais pû voir les Statuts de l'Ordre, que deux mois avant qu'ils fussent arrestez prisonniers.

VI. Qu'il y avoit un Statut, qui portoit, que si quelqu'un des Cheva-liers avoit dit à un de ses Confreres quelque peché qu'il avoit commis, & que ce Confrere le revelast, celui-ci estoit puni de la peine que meri-toit celui qui avoit commis le peché.

VII. Un de ceux qui furent inter-rogé nommé Geoffroy de Gonnevil-le, qui avoit esté reçu en Angleterre, avoua qu'à sa reception, ayant d'a-bord refusé de renier JESUS-CHRIST, le Superieur qui le recevoit lui dit, que cela ne lui devoit faire aucune peine : que c'estoit une coûtume de l'Ordre introduite par un Grand-Maître, qui ayant esté pris par un Soudan, obtint de lui sa délivrance, à condition d'introduire cet usage dans l'Ordre. D'autres disoient, qu'un Grand-Maître nommé Roncelin en estoit l'Auteur, & d'autres que c'é-toit un autre Grand-Maître appelé Thomas Beraud.

Plusieurs de ceux qui subirent cet Interrogatoire témoignèrent un grand

repentir de leurs crimes. Quelques-uns dirent qu'ils s'en estoient con-fessez aux Penitenciers des Evêques; & d'autres, qu'ils avoient esté à Ro-me en demander l'absolution au Pape Boniface au grand Jubilé, & la per-mission de changer d'Ordre.

Outre cet Interrogatoire de cent quarante Templiers, un desquels étoit le Grand-Maître, qui avoit tout, on a les Actes de plusieurs autres faits en diverses Provinces du Royaume, où les dépositions furent conformes à celles que je viens de rapporter. Dans celui que Guillaume de Paris Inquisiteur fit à Troyes, ayant pour Asseurs deux Gentilshommes du païs, comparurent cent onze Cheva-liers, qui confesserent les mêmes cho-ses, excepté l'article de la teste do-rée, parce que tous n'estoient pas ad-mis à cette ceremonie, ainsi qu'il a esté dit dans les dépositions preceden-tes. Divers Historiens ont chargé les Templiers de plusieurs autres cri-mes, qui apparemment sur le bruit commun, qui encherit toujours sur la verité en ces sortes d'occasions : je les passe sous silence, étant résolu de m'en tenir aux Actes autentiques.

Le Pape, pour n'avoir rien à se re-procher dans une affaire de cette con-sequence, & pour ôter tout sujet de se plaindre, soit au public, soit à ceux qui s'interessent dans la cause des particuliers de cet Ordre, envoya trois Cardinaux à Chinon, où estoient prisonniers le Grand-Maître de l'Or-dre, le Maître de Chypre, le Visiteur de France, & ceux qu'ils appelloient Precepteurs de Poitou, de Guyenne, de Normandie. Ces Cardinaux, sui-vant l'ordre qu'ils en avoient, com-muniquerent à ces principaux Chefs des Templiers, les Informations fai-tes par les Inquisiteurs François, pour sçavoir s'ils les reconnoissoient pour veritables. Ils les reconnurent pour

1311.

Au Tresor des
Chart.

Avoient par
les principaux
Chefs de l'Or-
dre.

1311.

telles, & supplierent qu'on les traitast favorablement, en consideration de l'aveu sincere qu'ils faisoient de leurs fautes.

Ibid.

Le Pape, sur le rapport des trois Cardinaux, & sur ce qui lui revenoit de tous costez touchant la corruption universelle de l'Ordre des Templiers, forma dès-lors la résolution de l'éteindre entierement. Mais comme il étoit répandu & puissant par toute la Chrestienté, il falloit que tous les Princes Chrestiens y concourussent aussi-bien que le Roy de France. C'est pourquoi il fit expedier diverses Bulles sur ce sujet, qu'il envoya en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Hongrie, en Achaie, & dans tous les Etats, où les Chevaliers du Temple avoient des maisons & des revenus. Il ordonnoit par ces Bulles aux Evêques & aux Inquisiteurs de faire des Informations contre les Templiers, & leur marquoit les articles sur lesquels il falloit les faire; c'étoient ceux-là même dont on avoit informé en France, mais on y en ajousta quelques autres. Il voulut aussi qu'en France on fît quelques Assemblées de Prélats, d'Abbez, de Chapitres, de Villes, & de Communautés, pour y traiter de cette affaire, en attendant le Concile general de Vienne. On s'assembla à Tours, où l'on ne fit rien autre chose que de confirmer ce qui avoit esté déjà arresté entre le Roy & le Pape touchant les procédures qu'on devoit observer, le pouvoir des Evêques & des Inquisiteurs dans la suite de cette affaire, la conservation des biens des Templiers, & l'usage qu'on en feroit pour reconquerir la Terre-Sainte, en cas que l'Ordre fust aboli.

A quoi condamnez.

Ensuite de cette Assemblée le Pape défendit par une Bulle sous peine d'excommunication, de donner aucune retraite aux Templiers, & or-

1311.

donna qu'on eust à leur courir - fus par-tout où on les trouveroit, & à les mettre entre les mains des Inquisiteurs. Mais avant que de rien décider contre tout l'Ordre par les voies canoniques, le Roy avec le consentement du Pape fit une justice exemplaire de plusieurs particuliers. On choisit ceux qui, malgré les preuves qu'on avoit de leurs crimes & de leurs débordemens, persisterent dans l'interrogatoire à les nier, & on en brûla vifs plus de cinquante dans la campagne des environs de l'Abbaye des Religieuses de S. Antoine de Paris, comme coupables d'heresie, & du crime infame qui a esté de tout temps puni par le feu. Ils souffrirent ce cruel tourment avec beaucoup de fermeté, & pas un ne voulut rien avouer: ce qui fit un très-mauvais effet sur l'esprit du Peuple, qui les regarda comme des innocens injustement calomniez.

Chroniq. de S. Denis.

Il y a beaucoup d'apparence que ce nouvel Interrogatoire, nonobstant la diversité des dattes, fut fait dans le Concile de la Province de Sens assemblé à Paris, dont parle un Auteur contemporain, & qui dit, qu'après qu'on eut bien tout examiné, il fut résolu premierement, que de tous les Templiers qui avoient esté arrestez, il y en avoit quelques-uns qu'il falloit renvoyer absous. C'étoit apparemment ceux dont on n'avoit point exigé dans leur reception les formalitez sacrileges dont j'ay parlé, & qui n'avoient point eu communication des abominables mysteres de l'Ordre. En second lieu, qu'il convenoit d'en laisser aller en liberté quelques autres, après qu'ils auroient subi la penitence qu'on leur imposeroit; d'en condamner d'autres à une prison perpetuelle; & enfin d'en livrer quelques-uns à la Justice seculiere, après qu'ils auroient esté

Continuat. Nangii.

1311.

dégradez par les Evêques comme coupables d'herésie & relaps, pour en estre fait une rigoureuse justice; l'Historien ajoûte, qu'on en choisit cinquante-neuf pour estre brûlez vifs. Ce furent sans doute ceux dont j'ay déjà parlé, mais dont le supplice est placé dans l'Histoire plus tost ou plus tard selon diverses Relations.

Cependant soixante & quatorze Templiers présenterent une Requête, afin qu'il leur fust permis de nommer un Procureur pour défendre leur Ordre, & declarerent qu'ils choisissent pour cela P. de Boulogne avec huit autres. Le Chevalier de Boulogne lut lui-même cet Acte en présence des Commissaires, & soutint que hors de France, où l'on les avoit surpris ou forcez, on ne trouveroit pas un Chevalier, qui eût rien déposé de semblable à ce qu'on leur objectoit; que tout ce qui avoit esté dit contre l'Ordre, estoient des calomnies avancées par de faux freres, ou extorquées par les tourmens. Il protesta de nouveau contre la nullité des procédures, parce qu'ils avoient un privilege de ne pouvoir estre jugez que par le Pape.

Ils le firent encore dans un autre Ecrit, où ils ajoûtoient, que ceux qui avoient déposé contre leur Ordre, s'estoient laissé gagner par la promesse qu'on leur faisoit de la vie & de la liberté, en leur montrant des Lettres scellées du Sceau du Roy, où estoient ces promesses, & des assurances de pensions viageres. Qu'y ayant dans leur Ordre un très-grand nombre de gens de la premiere qualité, il n'estoit pas vrai-semblable qu'il ne s'en fust trouvé aucun qui eust revelé tant de mysteres abominables, s'ils avoient esté réels. Qu'on pouvoit interroger un Chevalier nommé Adam de Valincourt, homme de qualité encore vivant, & si

1311.

homme de bien, qu'il s'estoit fait Chartreux, & qui estoit ensuite rentré dans leur Ordre; qu'on pouvoit sçavoir de lui s'il y avoit jamais rien reconnu qui approchât des crimes effroyables qu'on leur reprochoit.

On ne dit point si ce témoin Chartreux fut interrogé: mais les Commissaires, qui avoient plein pouvoir du Pape, n'eurent aucun égard à l'appel que les Templiers firent du Concile de Sens au Saint Siege. Ils continuerent de faire leurs Informations, entendirent encore deux cens trente & un témoins soit Chevaliers, soit autres, qui, excepté très-peu, attesterent les mêmes choses qu'on voyoit dans les premieres dépositions. C'est là ce qui se passa en France sur ce sujet jusqu'à l'année 1311.

Les Bulles du Pape avoient aussi mis en mouvement les autres Princes sur cette affaire. Charles II. Roy de Sicile, qui vivoit encore quand elle commença, fit, comme le Roy, arrester en un même jour les Templiers en Provence & dans la Seigneurie de Forcalquier. Tous leurs biens furent saisis, & plusieurs convaincus des crimes dont j'ay parlé, furent executez à mort. Les Archevêques & Evêques d'Italie assemblerent des Conciles. On conclut dans celui de la Province de Ravenne à conserver l'Ordre, & à punir les particuliers qui se trouveroient coupables. A Boulogne plusieurs se justifierent; à Pise & à Florence la plupart furent reconnus criminels des crimes dont ceux de France avoient esté chargez.

En Arragon les Templiers se jetterent dans plusieurs Places fortes qu'ils y avoient; & le Roy Jacques I. fut obligé d'employer la force pour les soumettre, & les envoya ensuite dans diverses prisons, où

ils attendirent longtemps leur dernier Jugement.

Ferdinand IV. Roy de Castille les fit tous arrester , & au Concile de Salamanque , où assisterent dix Evêques , ils furent declarez innocens : mais l'affaire y fut en même temps renvoyée au Pape , pour la juger en dernier ressort.

Edouïard Roy d'Angleterre fit aussi arrester tous les Chevaliers en un même-temps ; & dans le Concile de Londres ils confesserent tous les crimes dont il s'agissoit. En Allemagne ils appellerent au prochain Concile. Ils se mirent en défense dans le Royaume de Chypre ; mais les principaux furent pris.

Leur procès est revu au Concile de Vienne.

Dans la plupart de ces païs on suspendit le Jugement définitif jusqu'au Concile de Vienne , qui s'assembla l'an 1311. & qui commença le seizième d'Octobre. La premiere affaire dont on traita , fut celle des Templiers. Toute la question estoit , si on éteindroit cet Ordre ; car il ne s'agissoit plus de faire d'informations & d'interrogatoires, le Procès ayant esté parfaitement instruit sur les dépositions de près de deux mille témoins, par lesquelles il estoit constant que la corruption estoit generale dans tout ce grand Corps. Les opinions furent partagées , plusieurs ne pouvant se résoudre à la destruction d'un Ordre, qui après tout , avoit rendu de très-grands services à la Religion : mais le sentiment opposé l'emporta , parce que c'estoit celui du Pape & du Roy de France , & celui des Rois d'Espagne , qui avoient des vûes plus interessées que le Pape & le Roy de France sur les biens des Templiers. Ainsi le 22. de May de l'an 1312. en présence du Pape , du Roy, du Comte de Valois frere de ce Prince, de Loüis Roy de Navarre son fils aîné, & de ses deux autres fils Phi-

*1312.
Concil. Vien-
noise Sess. 2.*

lippe & Charles, la Bulle de la condamnation & de l'extinction de l'Ordre des Templiers fut publiée , & le Concile y souscrivit.

Cette Bulle contenoit en substance, que pour les crimes énormes dont les Templiers avoient esté convaincus , le Pape du consentement du Concile abolissoit cet Ordre, défendoit à toutes personnes de quelque qualité qu'ils fussent , d'en prendre l'habit sous peine d'excommunication : qu'après une meure délibération , il avoit esté résolu d'unir à l'Ordre Militaire des Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem tous les biens des Templiers tant meubles qu'immeubles, avec tous les Privileges qui leur avoient esté accordez par le S. Siege, par les Rois , & par les Princes. On exceptoit les biens que les Templiers possedoient dans les Royaumes de Castille , d'Arragon , de Portugal & de Majorque, dont cependant on ne pourroit disposer qu'avec le consentement & l'approbation du S. Siege.

Cette exception fut faite à l'instance des Ambassadeurs des Rois d'Arragon , de Castille , & de Portugal , qui souhaitoient que les biens des Templiers fussent employez contre les Maures, avec lesquels ces Princes estoient continuellement en guerre. Ils obtinrent avec le temps ce qu'ils souhaitoient. Le Roy d'Arragon y gagna dix-sept Places fortes , qui avoient appartenu aux Templiers. Le Roy de Castille Ferdinand IV. se saisit aussi de celles qu'ils avoient dans son Royaume. Denis Roy de Portugal fonda des biens des Templiers l'Ordre des Chevaliers de Christ. En Angleterre, en France , & dans les autres païs l'union des biens des Templiers fut faite à l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem , qui sont aujourd'hui les Chevaliers de Malte.

Entiere abolition de cet Ordre.

1312.

A l'égard des Particuliers de l'Ordre, il fut résolu que les Conciles Provinciaux dans chaque Royaume en seroient les Juges, & que suivant leur jugement on puniroit les coupables, ou l'on leur feroit miséricorde; & que pour ceux qui seroient trouvez innocens, on leur assigneroit une subsistance sur les revenus de l'Ordre. Le Pape se reserva le jugement du Grand-Maître & de quelques autres. Voici quel fut le sort de ce Grand-Maître, de Guy Maître de Normandie & frère du Dauphin d'Auvergne*, de Hugues de Peraldo qui avoit esté Intendant des Finances du Roy, & d'un quatrième qui avoit aussi eu de grands emplois dans l'Ordre.

Le Grand-Maître appelé Jacques de Molay natif de Bourgogne avoit esté arrêté dès l'an 1307. & avoit confessé tous les sacrilèges & tous les crimes des Templiers. Les trois autres l'avoient fait aussi. Le Pape estoit résolu de se contenter à leur égard d'une prison perpétuelle; mais il vouloit qu'ils fissent un aveu public de leurs fautes. Il envoya pour ce sujet deux Cardinaux à Paris, où ces quatre Chevaliers estoient en prison. On dressa un échafaut dans le Parvis de Nostre-Dame, où les Cardinaux monterent. Ils y firent ensuite monter les criminels; & là furent lûs à haute voix la confession qu'ils avoient faite de la corruption de l'Ordre, & la Sentence qui les condamnoit tous quatre à une prison perpétuelle.

Après cette lecture, le Grand-Maître & le frère du Dauphin supplierent les Cardinaux de leur permettre de parler. On fut fort surpris de les entendre tous deux protester

en présence de tout le peuple assemblé, qu'ils retractoient tout ce qu'ils avoient dit devant leurs Juges, & déclarer qu'ils avoient déposé faux contre leur Ordre, que c'estoit un Ordre très-saint; que tout ce qu'ils avoient fait jusques-là n'estoit que pour complaire au Pape & au Roy, & qu'ils estoient prêts de mourir pour soutenir cette vérité.

Les Cardinaux extrêmement déconcertez les firent reconduire en prison, & accorderent la vie aux deux autres, qui ne s'estoient pas dédits. On fit aussi-tôt le Procès au Grand-Maître & au Maître de Normandie. Ils furent condamnés à estre brûlez vifs, & la Sentence fut exécutée vis-à-vis le Couvent des Augustins dans l'Isle du Palais, l'un & l'autre persistant jusqu'à la mort dans leur opiniâtreté.

La seule exposition de cette affaire tirée des Memoires les plus authentiques & les plus incontestables, est plus que suffisante pour défendre Philippe le Bel contre les vains raisonnemens de certains Historiens, qui ont osé entreprendre de flétrir la memoire de ce Prince, comme si le motif d'une sordide avarice l'avoit poussé à la destruction de l'Ordre des Chevaliers du Temple. Qu'auroit-on dit, s'il avoit fait comme les Rois de Castille & d'Arragon, qui profiterent des biens de cet Ordre? Et n'est-il pas au contraire de notoriété publique, que toutes les terres & tous les revenus que les Templiers possedoient en France, furent donnez à l'Ordre de S. Jean de Jerusalem; & que si le Prince se fit attribuer quelque chose des biens meubles, ce ne fut qu'en dédommagement des frais qu'il avoit faits dans cette poursuite? Peut-on

1312.

*Justification
de la conduite
du Roy en cette
affaire.*

* M. Baluze dans les preuves de l'Histoire de la Maison d'Auvergne, dit & prouve bien contre l'Historien Villani, que ce Guy estoit frère du Dauphin d'Auvergne, & non du Dauphin de Viennois: & il conjecture fort vraisemblablement qu'il estoit Commandeur d'Aquitaine & non de Normandie, pag. 174.

refléchir sur la suite des procédures, sur le nombre infini de témoins tant Templiers qu'autres, sur la qualité des Juges, ou des Commissaires employez pour les informations, Cardinaux, Evêques, Religieux, Gentils-hommes, sur la conformité des accusations faites contre ces Chevaliers dans les autres Royaumes avec celles qui furent faites en France, sur le peu de penchant que le Pape avoit d'abord à les condamner, sur la qualité même des coupables, dont plusieurs estoient alliez aux plus grandes Maisons de l'Europe, sur le témoignage de plusieurs Ecrivains étrangers : enfin sur ce qui se passa au Concile de Vienne ? Peut-on, dis-je, réfléchir de sang froid sur tout cela, sans estre persuadé de l'équité de cette condamnation, & que l'extinction de cet Ordre, où Philippe le Bel eut tant de part, est un des plus insignes services qu'il ait pû rendre à l'Eglise ? Mais telle est la malignité de l'esprit humain toujours porté à mal interpreter, & à censurer sur tout la conduite des Grands, pour peu qu'il y ait lieu à y donner un mauvais tour, & à la faire envisager par quelque endroit odieux.

Je n'entreray pas dans le détail de ce qui se passa au Concile General de Vienne, où plusieurs choses furent traitées, qui concernoient toute l'Eglise & non la France en particulier. On n'y parla point du Pape Boniface, quoique ce fust à son occasion que la convocation du Concile avoit esté résoluë, parce que l'affaire avoit esté assoupie avant le Concile par la prudence du Pape. On y projetta une Croisade pour reconquerir la Terre-Sainte : mais ce projet n'eut gueres plus de suite que quelques autres semblables formez par divers Papes depuis plusieurs années, la difficulté qui se trouvoit dans l'exécution les ren-

dant toujours inutiles. Enfin le Traité du Roy avec l'Archevêque de Lion touchant le Domaine Temporel de cette Ville fut confirmé à Vienne durant le Concile.

Cependant de nouveaux différens qui s'estoient émûs en Guyenne entre le Roy & le Roy d'Angleterre, s'accommodoient partie par la prudence des Députez des deux Rois, partie par la crainte qu'Edouïard avoit de s'engager en une guerre dans le temps qu'on lui suscitoit beaucoup d'affaires chez lui. C'estoit à l'occasion d'un Favori Gascon nommé Gaveston, que les Grands du Royaume haïssoient à mort, & à qui ils vinrent enfin à bout de faire couper la teste. Edouïard promit au Roy de se rendre à Amiens pour affermir la paix entre eux. Il y vint, & de là se rendit à Paris avec la Reine Isabeau de France sa femme, & beaucoup de Noblesse Angloise.

Aussi-tost après leur arrivée, ils assisterent le jour de la Pentecoste à une Assemblée, où se trouva ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, & en présence de laquelle le Roy fit Chevaliers Loüis son fils aîné Roy de Navarre & Comte de Champagne, ses deux autres fils Philippe & Charles, Hugues Duc de Bourgogne, Guy Comte de Blois, & plusieurs autres Seigneurs.

Ce n'estoit pas là l'unique sujet de cette feste. Le Mercredy d'après, le Roy avec les trois Princes ses fils prit la Croix de la main du Cardinal Nicolas de Freauville pour la guerre sainte, à quoi il s'estoit engagé à Vienne durant le Concile. Le Roy d'Angleterre se croisa aussi avec la plupart des Seigneurs qui l'avoient suivi en France, & un grand nombre de gens du peuple des deux Nations imita ses Souverains.

Le plus considerable effet que pro-

1312.

1314.

Du Tillet
Recueil des
Traitez, &c.

Le Roy se
croise pour la
guerre Sainte.

Ibid.

Continuat.
Nangli.

1313.
Du Tillet
loc. cit.

duisit cette genereuse résolution des deux Rois, fut une plus grande union qu'il n'y avoit encore eu entre eux. Ils se donnerent mille marques d'une sincere amitié; & le second jour de Juillet, le Roy fit un acte, par lequel il déclara qu'il oublioit tous les sujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir reçu jusqu'alors du Roy d'Angleterre, & donna abolition de tout ce que les Officiers de ce Prince pouvoient avoir commis contre lui en Guyenne depuis le regne d'Edouard, & sous celui d'Edouard I. son pere. Après quoi le Roy d'Angleterre retourna dans ses Etats: & peu de jours après le Roy envoya une Armée en Flandre, pour mettre à la raison les Flamans qui paroissoient depuis quelque temps se préparer à une nouvelle revolte.

Differend entre lui & le Comte de Flandre.

J'ay dit en parlant de la paix que le Roy accorda aux Flamans au Camp devant Lille en 1304. que quelques-uns des articles causerent dans la suite plusieurs contestations entre le Roy & Robert Comte de Flandre. Il y en avoit un entre autres, par lequel les Flamans s'estoient obligez à payer au Roy une grosse somme d'argent. Ils en payerent d'abord la moitié, & s'engagerent à payer le reste en certains termes. Lille, Douai, Orchies, & toute la Frandre Vallonne fut cédée au Roy. L'Historien Flamand prétend que ces Places ne furent seulement qu'engagées jusqu'à ce qu'on eust payé le reste de la somme: mais qu'Enguerrand de Marigni, qui estoit le principal Ministre du Roy, sçut si bien tourner l'esprit du Comte de Flandre, qu'il consentit à la cession entiere de cette partie de son Etat, lui promettant de faire en sorte auprès du Roy, qu'il la lui rendist

Meyerus.

* Il est marqué dans un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, que les Parisiens payerent au Roy dix mille livres pour la Chevalerie de son fils Louis. C'estoit alors un droit de nos Rois en pareilles occasions.

après quelque temps, & lui remist le reste de la somme qu'il devoit encore.

1313.

Ce Traité paroist fort peu vraisemblable, & n'est pas conforme aux témoignages des autres Historiens contemporains, qui ne parlent que de la cession de la Flandre Vallonne faite au Camp devant Lille, & nullement de la promesse de Marigni. Quoi qu'il en soit, le Roy l'an 1311. ou l'an 1312. estant informé de quelques caballes qui se faisoient en Flandre, envoya ordre au Comte de le venir trouver à Paris, pour s'asseurer de sa fidelité, & d'amener avec lui son fils Louis Comte de Retel & de Nevers. Il estoit Comte de Retel par sa femme Marie, fille & heritiere de Jacques Comte de Retel, & il portoit le titre de Comte de Nevers à cause de sa mere Iolande heritiere de son oncle Henry tué à la journée de Courtray.

villani l. 5. c. 79.

Continuata Nangii.

Le Comte de Flandre n'osa refuser d'obéir à cet ordre. Il vint à Paris: & après s'estre disculpé auprès du Roy, il eut permission de retourner chez lui; mais son fils fut arresté sur ce que le Roy le convainquit de plusieurs choses faites contre son service. Il fut assez heureux pour se sauver de sa prison de Paris, & retourna en Flandre plus animé qu'il n'avoit jamais esté contre la France.

Le Roy ne parut pas vouloir rendre le Comte responsable de la fuite de son fils: mais il lui envoya ordre de se trouver à l'Assemblée dont j'ay parlé, où il fit les trois Princes ses fils Chevaliers *. Il n'obéit pas, apprehendant d'estre arresté: & comme il prévint que ce refus lui alloit attirer

Meyerus.

une

133.

une dangereuse guerre sur les bras, il eut recours au Pape, pour le prier de faire sa paix avec le Roy. Le Cardinal Gosselin vint pour cela à la Cour de France; mais il n'eut point d'autre réponse d'abord, sinon que le Comte de Flandre devoit commencer par se soumettre sans reserve à la volonté du Roy. Neanmoins le Cardinal fit si bien, qu'il obtint qu'on tiendrait une Conference à Arras, où le Comte de Flandre se rendroit en personne, pour y traiter avec ceux que le Roy voudroit y envoyer de sa part.

Le Comte de Flandre ayant obtenu un sauf-conduit vint à Arras avec les Députés ou Procureurs des trois membres de Flandre. L'Archevêque de Narbonne, Enguerrand de Marigni, & le Seigneur de Morfontaine y furent envoyés de la part du Roy.

On proposa au Comte de faire hommage au Roy de ses Etats, excepté de la Flandre Vallone, qui n'en estoit plus. Il offrit l'hommage qu'il ne pouvoit pas refuser; mais il y voulut comprendre les trois Villes, dont il s'agissoit principalement; sçavoir, Lille, Douai, & Orchies, qu'il prétendoit lui appartenir comme le reste. On proposa encore aux trois Députés de Flandre, de promettre de démanteler incessamment toutes les Places fortes de Flandre, comme ils le devoient faire par un des articles du Traité de devant Lille, dès que le Roy l'exigeroit d'eux, & de plus de lui fournir cinq cens Cavaliers armez de pied en cap, pour le suivre dans la guerre contre les Infidèles.

Ibid.

Le Comte, qui n'avoit eu recours au Pape, que dans l'esperance d'obtenir quelque adoucissement aux conditions d'un Traité qu'il n'avoit fait que pour éviter sa perte entière, voyant les Ministres du Roy en résolution de ne rien relâcher, s'échapa d'Arras, déterminé à tout risquer, plutôt qu'à

Tome III.

voir démanteler toutes ses Places. Le Cardinal, qui esperoit toujours fléchir le Roy, conseilla aux Députés de Flandre de venir à Paris, pour faire encore une tentative qu'il appuyeroit de tout son credit. Ils l'y suivirent: mais leur voyage fut inutile. Le Roy ne voulut point les écouter; & il cita le Comte de Flandre comme Pair de France à comparoître au Parlement des Pairs pour y estre jugé, & s'y défendre sur le crime de felonie & de revolte commis contre son Souverain.

Il refusa de comparoître en personne, & envoya seulement des Officiers de sa Cour pour répondre en son nom. Sur ce refus, le Roy ensuite du jugement des Pairs, confisqua le Comté de Flandre & le réunit pour toujours à sa Couronne comme un Fief qui en mouvoit, & qui lui estoit dévolu par la désobéissance du Vassal. Il se saisit du Comté de Nevers & du Comté de Retel qui appartenoint à Louis fils du Comte de Flandre, & se prépara à l'exécution de son Arrest en faisant marcher son Armée en Flandre.

Quoiqu'il ne parust plus d'esperance d'accommodement, le Cardinal Gosselin ne se rebuta point. Il alla en Flandre, & avant que l'Armée y arrivast, il fit comprendre au Comte qu'il estoit perdu s'il ne se soumettoit. Comme la vûë du péril prochain fait plus d'impression, que quand on ne l'envisage que de loin, il l'engagea à en passer par où le Roy voudroit, pourvu qu'il lui accordast une année de Trêve. Le Cardinal ayant fait sçavoir au Roy la disposition où estoit le Comte de Flandre, ce Prince remit l'affaire au jugement des Seigneurs de l'Armée, qui s'assemblerent sur ce sujet auprès de Courtray sur la fin du mois de Juillet. On fut d'avis dans cette Assemblée d'accorder la Trêve.

Continuât.
Nangii.

T t t

1313
au Comte de Flandre, à condition qu'il acheveroit de payer au Roy le reste de la somme dont on estoit convenu dans le Traité du Camp de Lille; qu'il feroit démanteler toutes ses Fortereses, & commenceroit par Bruges & par Gand au temps que le Roy lui marqueroit; que la démolition de ces Places se feroit aux frais des Flamans en presence des Ingenieurs ou Experts nommez par le Roy, & que pour l'assurance de la promesse que le Comte faisoit de mettre la chose en execution quand il le lui feroit ordonné, il donneroit en ostage Robert son fils, & livreroit les Citadelles de Courtray & toutes les fortifications de cette Place.

Hormis la conquête du reste de la Flandre, qui ne pouvoit gueres échapper à l'Armée du Roy dans la mauvaise situation où se trouvoit alors le Comte, il ne se pouvoit rien faire de plus avantageux pour la France que ce Traité, & Enguerrand de Marigni, à qui l'on en voulut depuis faire un crime, comme s'il eust esté gagné par l'argent du Comte de Flandre pour y consentir, eust mérité d'en estre loüé, si l'indocilité des Flamans dont on avoit eu tant d'expérience depuis plusieurs années, n'eust pas dû lui en donner de la défiance.

En effet sur la fin de la Trêve les Flamans se revolterent de nouveau, & chasserent de Courtray le Commandant que le Roy y avoit mis selon un des articles du Traité. Il fallut envoyer contre eux une nouvelle Armée. Mais auparavant l'Archevêque de Reims & l'Abbé de S. Denis publierent au nom du Pape l'excommunication contre tous les Flamans à Paris, à Noyon, à Tournay, à S. Omer, à Arras, & à Doüay. C'estoit en consequence d'un des articles de la Paix faite au Camp de devant Lille, par lequel l'on estoit convenu qu'en cas que les Fla-

mans la violassent, l'Archevêque de Reims & l'Abbé de S. Denis les excommuneroient. Mais ils appellerent de ces censures au Pape.

L'Armée Française estant arrivée sur les frontieres, se partagea en quatre corps, l'un sous le commandement de Loüis Roy de Navarre marcha vers Doüay; un autre sous les ordres de Philippe Comte de Poitiers frere de Loüis, vers S. Omer. Un troisième conduit par Charles le cadet de ces trois Princes & par le Comte de Valois, vers Tournay: & le quatrième commandé par Loüis Comte d'Evreux frere du Roy, vers Lille. On avoit plus d'envie d'obliger le Comte de Flandre à se soumettre, que de s'engager à le forcer dans un pais, où il estoit difficile de pénétrer. Il s'en doutoit bien lui-même; & dès que les troupes approcherent, il fit de nouvelles propositions de Paix qu'on écouta. Le Comte d'Evreux, le Comte de S. Pol, & Enguerrand de Marigni eurent ordre de la Cour de traiter avec lui. Il promit de se rendre à Paris auprès du Roy dans le temps qu'on lui marqua. Il demanda qu'on lui remist entre les mains Robert son fils & les autres ostages qu'il avoit donnez l'année précédente: On les lui accorda, & l'Armée, sans avoir rien fait, retourna sur ses pas en France.

La veritable raison pour laquelle on se relâchoit si fort à l'égard du Comte de Flandre, estoit que le Roy manquoit d'argent pour soutenir les frais de la guerre, & qu'il sçavoit le mécontentement des peuples à cause des impôts dont on les avoit de nouveau chargez à cette occasion. On murmura principalement de celui qu'on venoit de mettre sur tout ce qui se vendoit. Il estoit de six deniers par livre, que le vendeur & l'acheteur devoient payer en commun. Cet im-

Meyerus.

Le Roy envoie une Armée contre les Flamans, & la rappelle peu après.

Continuat
Nangü.

1314
Raisons de
cette conduite.
Ibid.

1314.
Inventaire
des Chartres
T. 7.

post pensa causer une révolte générale par tout le Royaume. Il y eut en plusieurs endroits, comme en Champagne, en Picardie, en Artois, en Forès, & en Bourgogne des confédérations de la Noblesse, tant pour s'opposer à cette nouvelle charge, que pour obtenir le rétablissement de certains Privileges, dont les Seigneurs & les Gentilshommes prétendoient avoir esté injustement privez. Nous avons encore parmi les preuves de l'Histoire de l'illustre Maison du Vergy, les Actes de ces confédérations, où les Seigneurs du Vergy, de Grancey, de Choiseul, & plusieurs autres avoient signé. Le Roy, sur le point de voir tout son estat en combustion, cessa d'exiger ces nouvelles impositions, & en fit tomber toute l'envie sur ses Ministres, donnant à entendre que la chose avoit esté ordonnée à son insçu.

Chagrins domestiques du Roy.

L'obstination du Comte de Flandre dans sa révolte, & le soulèvement des peuples ne furent pas alors le sujet des plus cuisans chagrins du Roy. Il en trouva dans sa propre famille qu'il ressentit bien plus vivement. Louïs Roy de Navarre son fils aîné estoit marié avec Marguerite de Bourgogne deuxième fille de Robert Duc de Bourgogne II. du nom. Philippe Comte de Poitiers son second fils avoit épousé Jeanne fille d'Othon Comte de Bourgogne, & Charles son troisième fils Blanche sœur cadette de Jeanne. Ces trois jeunes Princesses donnerent lieu par leur conduite à mille bruits scandaleux, jusques-là, que le Roy fut obligé de les faire arrêter. Jeanne femme de Philippe se trouva innocente, & fut quelque temps après tirée du Chasteau de Dourdan, où elle avoit esté renfermée : mais les deux autres furent convaincues d'un commerce criminel, qui duroit depuis trois ans avec deux

Ibid.

Gentilshommes Officiers de la Maison des Princes leurs maris. Ils s'appelloient Philippe de Launay & Gautier de Launay & estoient freres.

Le Roy les mit tous deux entre les mains de la Justice, qui vengea sur eux d'une maniere terrible l'affront qu'ils avoient eu l'insolence de faire aux Princes leurs Maistres, & de deshonorer la Famille Royale. Ils furent jugez à Pontoise le Vendredy d'après le Dimanche de *Quasimodo*, & en execution de l'Arrest rendu contre eux, ils furent entre autres supplices écorchez tout vifs, & exposez après leur mort sur un gibet, punition également rigoureuse & infame pour des gens de leur naissance : mais proportionnée à l'attentat qu'ils avoient commis.

Dans le temps que l'Armée retourna de Flandre, le Roy fut attaqué d'une langueur dont les Medecins ne purent jamais deviner la cause. Le poux estoit bon, & cependant la foiblesse & l'abattement croissoient tous les jours. On eut recours au changement d'air. On le transporte à Fontaine-Bleau ; mais la maladie alla toujours en empirant, & enfin le vingt-neuvième de Novembre ce Prince expira dans de grands sentimens de pieté, après un regne de vingt-neuf ans, un mois & vingt-trois jours, âgé de quarante-six ans.

Avant que de mourir, il investit Charles son troisième fils du Comté de la Marche. Il recommanda à Louïs son aîné de soulager son peuple. Il eut de grands scrupules sur les desordres qu'avoient causé dans son Royaume le changement & l'altération des Monnoyes. Il ordonna au Prince d'y mettre ordre dès qu'il seroit sur le Thrône, & lui donna plusieurs autres avis importants pour le bon gouvernement de son Estat, & pour l'engager à vivre en Prince Chrestien. Son corps fut

T t t ij

Il tombe malade & meurt.
Ibid.

1314.

Caractere de
ce Prince

porté à S. Denis, & son cœur à Poissy, pour estre mis dans l'Abbaye des Religieuses qu'il avoit fait bastir à l'honneur de son ayeul S. Loüis.

Ce que le peuple avoit souffert des nouveaux imposts, & des changemens des Monoyes, le fit moins regretter, que plusieurs bonnes qualitez qu'il avoit ne le méritoient. Il estoit vaillant, & sa seule intrépidité sauva son Armée à la journée de Mons en Puelle, arresta le premier effort des ennemis, donna le temps à ses gens de le seconder, & lui fit remporter une glorieuse victoire après un commencement de déroute. Les Ecrivains Flamans & ceux du parti de Boniface VIII. qui ont dit tant de mal de lui, ne lui ont jamais rien reproché en matiere d'incontinence, marque certaine qu'il estoit irréprochable sur ce point. Il aima toujours tendrement ses freres le Comte Charles de Valois, & Loüis Comte d'Evreux. On ne vit jamais aucune division entre eux. Il les employa toujours dans ses Armées, & fit tout ce qu'il put, pour mettre la Couronne Impériale sur la teste du Comte de Valois. Quelques Historiens l'ont accusé de s'estre trop laissé gouverner par ses Ministres. Je ne vois point néanmoins d'autre fondement de ce reproche, que les avertissemens fréquens que lui donnoit le Pape Boniface VIII. dans ses Lettres, de ne point tant écouter les mauvais conseils de ceux qui l'approchoient. Mais qui ne voit que c'est-là le tour ordinaire que l'on prend en parlant aux Princes, de rejeter sur leurs Ministres, les choses dont on se plaint à eux, & qu'on ne pourroit, sans les choquer trop ouvertement, leur reprocher à eux-mêmes? Il estoit ferme dans ses entreprises, & constant à les pousser. Il exceda même en ce point-là à l'égard du Pape Boniface, dont la mort n'éteignit point la haine qu'il

avoit contre lui, & qui alla jusqu'à vouloir faire flétrir sa memoire dans un Concile general. Les grands differens qu'il eut avec ce Pape font voir combien il estoit jaloux de son autorité Royale; & Rome apprit par cette experience, que sur l'article du Temporel, il lui estoit beaucoup plus aisé de soumettre les Empereurs à la Tiare, qu'un Roy de France. Les Rois d'Angleterre & les Comtes de Flandre connurent par sa conduite ferme à leur égard, qu'il vouloit estre maître de ses Vassaux; mais sa fierté un peu trop impétueuse ne lui permit pas toujours de prendre assez de précautions, pour les dompter & pour les abattre comme il eût pû, ayant autant de forces & autant de puissance qu'il en avoit.

Il fit de très-beaux Reglemens pour la Justice. Il rendit le Parlement sédentaire à Paris l'an 1302. d'ambulatory qu'il estoit auparavant. Car il se tenoit tantost en un endroit, tantost en un autre, selon qu'il plaisoit au Roy, qui y estoit presque toujours, parcequ'il ne le faisoit tenir qu'au lieu où il se trouvoit. En le fixant à Paris, il se dispensa d'y assister quand les affaires de son Estat l'appelloient ailleurs, ou quand il ne s'agissoit que de celles des particuliers, comme d'appels interjettez des Sentences rendues par les Baillifs, Sénéchaux, Prevosts & autres Juges subalternes. Depuis long-temps les affaires d'Etat suffisoient pour occuper beaucoup les Rois; & même dès le temps de Saint Loüis il y avoit un Conseil étroit, c'est-à-dire, composé de peu de gens, où les plus importantes se traitoient; ce qui semble supposer qu'il y en avoit encore un autre, où un plus grand nombre de personnes estoient admises.

Philippe le Bel, en fixant ainsi le Parlement, ne le rendit pas pour cela

1311.

Reglemens
qu'il fit pour
la justice.
Ordonnance
de Philippe
le Bel de l'an
1302.

Histoire de
Joinville.

1324.

Ordonnance
de 1306.

perpetuel : car il ne s'assembloit qu'en certains temps de l'année. Le nombre des Officiers y estoit incomparablement moindre qu'il n'a esté depuis. Il y avoit dès-lors des Presidens & des Conseillers honorez de ces titres. On n'en peut pas douter en lisant l'Ordonnance, par laquelle ce Prince établit aussi un Parlement à Toulouse, où il instituë deux Presidens & douze Conseillers, dont six estoient Ecclesiastiques, & six autres Laïques, sur le modele du Parlement de Paris. Les Presidens & les Conseillers ne le furent pas d'abord en titre d'Office ; ce n'estoit que des Commissions, pour lesquels ils estoient payez par jour selon le service qu'ils avoient rendu, comme on le voit par les anciens Registres des Comptes.

Le Roy les changeoit comme il jugeoit à propos, & les Pairs tant Ecclesiastiques que Laïques, qui estoient de tout temps les membres nez du Parlement, estoient les seuls Conseillers à vie. Il paroist aussi qu'alors encore les Présidens & les Conseillers laïques estoient pris de la Noblesse d'épée : la qualité de Chevalier qu'on leur donne à la pluspart, en est une preuve. Je sçai qu'il y a eu autrefois des Chevaliers ès Loix, titre qui se donnoit à quelques personnes qui avoient long-temps servi & s'estoient distinguez dans la Judicature, ou qui avoient professé le Droit avec réputation ; mais je ne crois pas qu'on trouve cet titre en France avant le Regne & même sous le Regne de Philippe le Bel. La qualité de Maître se donnoit aux Ecclesiastiques du second Ordre, comme aux Doyens des Chapitres, aux Chantres, aux Prieurs, & aux autres, qui estoient faits Conseillers. C'estoit pour entrer dans le Parlement, que plusieurs Nobles s'adonnoient à la Jurisprudence ; comme on l'a pû remarquer dans l'Histoire du différend

1314.

de Philippe le Bel avec le Pape Boniface, où l'on voit par les Pieces de ce Procez, que les Chevaliers Pierre Flotte, Guillaume du Pleffis, Guillaume de Nogaret, estoient fort versez dans cette science : & l'on sçait d'ailleurs, que ce dernier avoit professé le Droit. Cela n'empêchoit pas néanmoins, qu'ils ne fussent gens de guerre : car Nogaret estoit à la teste des Troupes qui prirent le Pape Boniface à Anagnie, & Pierre Flotte fut tué à la journée de Courtray ; outre que la qualité de Chevalier n'estoit pas alors hereditaire, & qu'elle ne se donnoit aux Gentilshommes qu'avec des cérémonies militaires, & communément avant ou après quelque expedition de guerre. Depuis sous les Régnes suivans, les guerres continuelles occupèrent trop la Noblesse de France, & mirent parmi elle l'ignorance si fort à la mode, qu'elle fut obligée d'abandonner une de ses plus illustres & plus anciennes prérogatives, qui estoit de juger les Peuples : & puis avec le temps, les raffinemens dans les Procédures vinrent à un tel point, que la Judicature demanda un homme tout entier. Nos Rois eurent recours aux Jurisconsultes, qu'ils transféroient des Universitez dans leurs Parlemens ; & c'est d'où est venue la distinction qu'on ne connoissoit point autrefois, de la Noblesse d'épée, & de la Noblesse de Robe. Le Palais qui porte aujourd'hui ce nom, & qui avoit esté basti par les soins d'Enguerrand de Marigni Surintendant des Finances, fut cédé au Parlement par le Roy, & ce Prince établit sa demeure au Louvre ; mais ce ne fut que sous son Successeur, que le Parlement tint ses Séances dans le Palais, parce qu'il n'estoit pas encore achevé. Il a esté depuis augmenté par Henri IV. de magnifiques bastimens, & depuis encore par Louïs XIII. après l'incendie

1314.
Autres Eta-
blissemens sous
son regne.

de la Sale des Procureurs.

Philippe le Bel rendit aussi sédentaire l'Echiquier à Roüen. C'est ainsi qu'on appelloit le Tribunal des Ducs de Normandie, où, comme au Parlement de nos Rois, on recevoit les Appels des Sentences des Sénéchaux, des Baillifs, des Vicomtes, & d'autres semblables Jurisdicions subalternes de ce Duché. Ce Tribunal conserva le nom d'Echiquier, & n'eut celui de Parlement que sous le regne de Loüis XII. Il ne se tenoit d'abord qu'en certains temps de l'année, comme le Parlement de Paris.

Philippe établit pareillement les Grands Jours à Troyes. C'estoit encore une Jurisdiction semblable pour la Champagne. Tous ces Tribunaux jugeoient en dernier ressort toutes fortes de causes dans leur district; au lieu qu'auparavant il en venoit de tous ces costez-là un très-grand nombre à la Cour Royale, auxquels on ne pouvoit pas suffire. Ce fut cette raison, qui obligea les Rois Successeurs de Philippe le Bel de multiplier les Parlemens jusqu'au nombre que nous voyons aujourd'hui.

Ces établissemens très-commodes & très-utiles aux Provinces, montrent l'application & les vûes solides que Philippe le Bel avoit pour le reglement de son Estat; & lui auroient mérité l'éloge d'avoir esté un Prince sage & habile dans le Gouvernement, si les changemens des Monoyes faits avec trop peu de précaution à l'occasion des guerres de Flandre, n'avoient causé tant de desordres dans son Royaume, & aliéné de lui les esprits de ses Sujets. On lui donne dans quelques anciens Titres le surnom de Grand.

Sainte Mar-
the.

Réunions qu'il
fit à la Cou-
ronne.

Une autre marque de son habileté, furent les réunions importantes qu'il fit à son Domaine. J'ai parlé assez au long de celle de Lion, qui en a-

voit esté séparé depuis plusieurs siècles. Celle du Comté de Bourgogne ne fut pas moins considerable. Othon IV. Comte Palatin de Bourgogne, dont les deux cadets de Philippe épouserent les deux filles, lui donna ce Comté, après avoir obtenu que le Roy des Romains renonçast à l'hommage qu'il y avoit toujours prétendu.

Philippe ne manqua pas l'occasion qu'il eut de réunir à sa Couronne les Comtez d'Angoulême & de la Marche, avec la Seigneurie de Lusignan en Poitou, dont les anciens possesseurs avoient souvent fait tant de peine à ses Predecesseurs. Le Comte de la Marche, nommé Hugues le Brun, avoit fait en mourant un Testament, & on sçavoit que par ce Testament il leguoit au Roy plusieurs choses considerables. Guy frere de ce Comte le jetta au feu pour en oster la connoissance au Roy. La chose ayant esté sçûë, & Guy ayant esté de plus accusé d'avoir conspiré contre le Roy, ce fut un juste sujet pour ce Prince, dont Guy estoit vassal, de s'emparer de ce Comté, & de la Seigneurie de Fougères en Bretagne par droit de confiscation. La chose lui réussit, mais par une autre voye. La Comtesse de Sancerre sœur de Hugues & de Guy, se porta pour heritiere de tous les biens de Hugues, & ensuite du consentement des autres coheritiers, transporta au Roy le droit qu'elle avoit sur cette succession, dont il se saisit.

Je trouve en d'anciennes Histoires une autre cession bien plus considerable faite à Philippe le Bel l'an 1299. par Albert d'Autriche. Il y est dit que ce Prince, du consentement des Barons d'Allemagne, ceda à Philippe le pais depuis la Meuse jusqu'au Rhin: mais ce fait ne s'accorde nullement avec la suite de l'Histoire, où l'on

1314.

T. 4. Inven-
taire du Tre-
sor des Char-
tres.

Ibid.

Ibid.

Chronicon
Nangii.
Chronique
anonyme de
la Bibliothe-
que de Sainte
Geneviève.

1314.

voit que le Comté de Juliers, le Palatinat du Rhin, & la plûpart des autres Domaines situez entre ces deux rivières, furent toujours des Fiefs de l'Empire qui n'avoient nulle dépendance de la Couronne de France; & dans les Traitez qui se firent en cette année 1299. entre Philippe & Albert, il ne paroist rien autre chose, sinon qu'Albert en mariant son fils avec Blanche de France, donna pour douaire à cette Princesse le Comté d'Alsace & la Terre de Fribourg. Ce n'est pas Fribourg qui est dans le Brisgau, & qui appartient aujourd'hui à l'Empereur; mais Fribourg en Suisse, qui estoit du Diocèse de Lausanne, & où l'Evêché de Lausanne a esté transferé depuis.

Ce fut par ce Prince que la Bretagne fut érigée en Pairie l'an 1297. en faveur du Duc Jean II. & qu'il fut déclaré par un Acte authentique, que la Bretagne estoit un Duché; car voici comme Philippe le Bel parle dans ses Lettres Patentes: „ Et afin „ qu'on ne puisse point revoquer en „ doute, que le Duc que nous avons „ quelquefois appelé Comte dans „ nos Lettres, ne soit Duc à l'avenir, „ & la Bretagne un Duché, & que ce „ Prince ne doive dans la suite estre „ appelé Duc, nous déclarons par „ nôtre autorité Royale, & de nôtre certaine science, & le confirmons par la teneur des Presentes.... „ Donnée à Courtray l'an 1297. au „ mois de Septembre. Ce fait est digne de remarque, parce qu'en effet jusqu'à ce temps - là on voit dans nos

Histoires les Princes de Bretagne appelez tantost du nom de Duc, & tantost du nom de Comte.

Il s'éleva en France sous ce regne quelques erreurs, mais qui furent promptement reprimées. Il y eut entre autres une certaine Marguerite Porrete native du Haynaut, qui dogmatisa à Paris, & publia un Livre plein d'heresies dont celle-ci estoit le fondement; Que l'ame estant une fois parvenue à l'estat d'aneantissement dans l'amour de son Createur, ne pechoit plus, & pouvoit sans scrupule laisser agir l'appetit inferieur, & lui permettre toutes les choses à quoi naturellement il se portoit. Illusion, ou plutôt corruption affectée du cœur humain, qui s'est renouvelée presque dans tous les siècles depuis le commencement de l'Eglise. Son Livre fut condamné par les Docteurs, & par Guy Evêque de Cambray; & elle demeurant obstinée dans sa malice, fut condamnée à estre brûlée vive en la place de Greve: mais la vûe du supplice lui inspira d'autres pensées, & elle donna en mourant de grandes marques de penitence.

Philippe eut pour Successeur de sa Couronne Louis son fils aîné X. du nom, surnommé Hutin, qui par sa mere Jeanne de Navarre, joignit à la Couronne de France celle de Navarre, dont son pere l'avoit déjà mis en possession de son vivant. Ses deux autres fils Philippe & Charles eurent chacun leur Apanage. Le premier fut Comte de Poitiers, & l'autre Comte de la Marche.

1314.

Leibnitz in
cod. diplo-
matic. pag.
39. 40.
Trésor des
Chartres.
Layette Em-
pereurs d'Al-
lemagne.
Lettres de
Philippe le
Bel de l'an
1297. dans
le Tome des
Preuves de la
nouvelle Hist.
de Bretagne,
p. 442.

Invent. des
Chart. T. 7.

Louis X. lui
succède.

S O M M A I R E

D U

R E G N E

D E

LOUIS X. dit HUTIN.

1314.
1315.

Sacre du nouveau Roy. Mouvements en quelques Provinces. Apaisez par la mort d'Enguerrand de Marigni. On fait le procès à ce Ministre. Il est exécuté. Justification de ce Ministre. Moyens employés par le Roy pour avoir de l'argent. Affranchissement des Serfs. Il va en Flandre à la teste d'une Armée, & revient sans avoir rien fait. Mort de ce Prince. Ses Enfans. La Regence du Royaume est donnée à Philippe son frere. Reglement pour la succession à la Couronne en attendant les Couches de la Reine. Election d'un nouveau Pape, sous le nom de Jean XXII. Le Regent fait la guerre au Comte d'Artois, & pourquoi. Leur contestation est terminée par des Arbitres. La Reine met au monde un Prince qui meurt peu après. Sa mort assure la Couronne à Philippe.

1316.

HISTOIRE



HISTOIRE

D E

FRANCE.

LOUIS X. dit HUTIN.

1314.
Sacre du
nouveau Roy.



LOUIS X. du nom
monta sur le Trô-
ne à l'âge de 25. ans,
selon ceux qui le
font naître en 1289.
ou à 23. selon d'au-
tres, qui mettent sa
naissance deux ans plus tard. Il ne fut
sacré qu'au mois d'Aoust de l'année
suivante à Reims par l'Archevêque

Tome III.

Robert de Courtenay. Ce qui ne l'em-
pêcha pas de prendre en attendant le
Gouvernement de son État, quoiqu'a-
vant ce temps-là on eust regardé la ce-
remonie du Sacre presque comme es-
sentielle à Royauté, & le jour où elle
se faisoit comme celui auquel le Prin-
ce commençoit à estre investi de la
puissance Royale. La cause de ce délai
fut, qu'il vouloit estre couronné &

Continués.
Nangu.

V u u.

1315.

sacré avec la Princesse Clemence fille de Charles Martel Roy de Hongrie, qu'il attendoit pour l'épouser en secondes nœces, Marguerite de Bourgogne sa premiere femme estant morte dès l'an 1313. dans sa prison de Château Gaillard en Normandie, où elle avoit esté renfermée pour ses desordres, dont j'ai parlé dans l'Histoire du regne précédent.

*Mouvements
en quelques
Provinces.
Papirius.
Maffo. l. 3.
Annal. ex
veterib.
MSS.
Inventaire
des Chart.
T. 7.*

*Lettres de
Commission
au Comte de
Valois l'an
1315. 17. de
May, au Re-
gistre du Tre-
sor des Chart.
coté 52.
Ibid.*

Une autre raison put contribuer à ce retardement, sçavoir, le nouveau soulèvement des Peuples de Vermandois, de Beauvoisis, de Champagne, de Bourgogne, de Forès, qui avoient renouvelé la ligue faite entre-eux sur la fin du regne de Philippe le Bel. Le changement de regne en une pareille conjoncture ne pouvoit gueres manquer de produire ce mauvais effet. Le Roy chargea son oncle le Comte de Valois d'appaiser par son autorité & par sa prudence ces nouveaux mouvements. Le Roy écrivit à plusieurs des Seigneurs confederez, & fit précéder le Comte de Valois par des Commissaires qui devoient examiner leurs griefs, & les anciens Usages, pour leur faire droit. Le Comte eut ordre de demander à ces Seigneurs les Actes de la Confederation qu'ils avoient faite entre-eux, avec promesse de les leur rendre, si avant la Pentecoste on ne leur donnoit pas satisfaction; & supposé que l'accommodement ne se fît pas, les Seigneurs devoient en recevant ces Actes, remettre aussi entre les mains des Commissaires les Lettres qu'ils avoient reçues du Roy. Le Comte de Valois termina l'affaire, en rétablissant au nom du Roy les prérogatives de la Noblesse sur le même pied qu'elles estoient sous le regne de saint Louis. Mais il trouva un autre moyen d'appaiser les Peuples, que le soulèvement de la Noblesse avoit remis en mouvement.

Appaisez par

En de pareilles occasions le Ministre

du Prince, dont les Peuples sont mécontents, est la victime la plus capable d'appaiser leur fureur. Ce fut par là que le Comte de Valois s'y prit, en leur promettant de les venger de celui qu'ils regardoient depuis long-temps comme l'Auteur de leur misere. C'étoit Enguerrand de Marigni, dont ce Prince leur sacrifia la vie & l'honneur, en même-temps qu'il satisfaisoit la jalousie & la haine mortelle qu'il avoit lui-même contre ce Ministre.

Enguerrand le Portier de Marigni estoit un Gentilhomme d'une ancienne Noblesse de haute Normandie. Il vint à la Cour de Philippe le Bel, qui reconnoissant en lui beaucoup d'esprit, de pénétration, de sagesse & d'habileté dans les affaires, l'approcha de sa personne, le mit de son Conseil Etroit, le fit son Chambellan, Comte de Longueville, Surintendant des Finances, & son principal Ministre. Il fut regardé en cette qualité par les Ultramontains comme l'Auteur de tout ce qui se fit contre le Pape Boniface VIII. & de toutes les précautions que l'on prit en France pour en engager le Peuple, la Noblesse & le Clergé à s'unir avec le Roy en cette cause, & pour rendre inutiles les excommunications & les interdits qu'on prévoyoit devoir venir de Rome. Les nouveaux Impôts, & les changemens des Monoyes lui attirerent la haine du public: son grand credit, la jalousie des Grands, & une parole insolente qu'il dit au Comte de Valois, oncle du Roy, dans un emportement de colere, causa sa perte.

Le Roy estant un jour au Conseil, on y parla des moyens de remplir le Tresor Royal, qui se trouva très-dégarni à la mort de Philippe le Bel. Le Comte de Valois dit, que Marigni en ayant eu l'administration, c'étoit à lui à rendre compte de la disette qu'on y voyoit. Marigni répondit

1315.
*la mort d'En-
guerrand de
Marigni.*

*Continuat.
Nangii.*

*Annales de
France.
Chronique
MS. au Heraut
de Berni.*

1315.

qu'il estoit prest de le faire. Que ce soit donc tout maintenant, dit le Comte de Valois: J'en suis content, repartit Marigni. Je vous en ai donné, Monsieur, une partie, & le reste a esté employé au service du Roy. Vous en avez menti, reprit le Comte de Valois. Marigni outré d'un tel affront, ne se posseda pas, & rendit le démenti au Prince, qui portant aussi-tost la main à l'épée, fut prest de le percer, sans aucun égard à la presence du Roy, s'il n'eust esté retenu. Peu de temps après Marigni fut arresté, le Comte de Valois ayant fort pressé le Roy de lui faire faire satisfaction, & lui ayant fait comprendre par Frédéric de Pequigny, par le Comte de S. Pol, & par d'autres Seigneurs de son parti, que la disgrâce de ce Ministre estoit un moyen nécessaire pour satisfaire les Peuples de France infiniment animez contre lui. Il fut d'abord mis dans la Tour du Louvre, dont lui-même estoit Chastellain: mais le Comte de Valois, qui s'estoit emparé de l'esprit du Roy, trouvant que cette prison, où Ferdinand Comte de Flandre avoit esté si long-temps prisonnier, étoit trop honorable pour Marigni, obtint qu'il fust transporté au Temple, & mis dans un cachot.

Continuat.
Nangii.

Bien des gens eurent part à sa disgrâce, & sur-tout ceux qui avoient administré les Finances sous lui; on en mit en diverses prisons, & on en appliqua quelques-uns à la question, moins pour les obliger à révéler les secrets des Finances, que pour en tirer de quoi charger le Surintendant.

On fait le
procès à ce
Ministre.

Si-tost qu'il fut arresté, on commença à lui faire son procès, toujours aisé à faire à ceux qui ont administré les Finances des Princes; soit parce qu'il est rare de se moderer dans ce poste, soit parce que dans un tel maniere, il est moralement impossi-

1315.

ble de pouvoir rendre un compte exact de tout. Les choses dont on le chargea, estoient que les impositions faites par ses conseils avoient esté cause du soulèvement d'une grande partie du Royaume; qu'il s'estoit enrichi aux dépens du Roy & du Peuple; qu'il avoit retenu quarante mille écus que le feu Roy envoyoit au Pape, & quinze mille florins dont ce Prince faisoit present à Edmond de Goth parent du Pape Clement V. ce Seigneur estant mort avant que de les avoir reçus; que le Roy l'avoit comblé de dons immenses, qu'il avoit scû s'attirer par mille lâches artifices; qu'il avoit fait sceller au Chancelier plusieurs Lettres en blanc, qu'il y avoit tout lieu de présumer qu'il les avoit remplies de faux comptes, à moins qu'il ne montrât l'emploi de l'argent dont il y estoit fait mention; qu'il avoit trahi le Roy dans la guerre de Flandre, & s'estoit laissé corrompre par l'argent des Flamans, pour rendre cette expedition inutile.

Chroniq. de
S Denis.

C'estoit-là à peu près à quoi se réduisoient quarante & un chefs d'accusation proposez contre Marigni dans une Assemblée tenuë à Vincennes, où assistèrent un grand nombre de Seigneurs & de Prélats.

L'accusé demanda quelque delai pour pouvoir répondre à tous ces articles: mais il ne pût jamais obtenir d'estre oïi, le Comte de Valois, qui alors pouvoit tout, & qui le vouloit perdre, ayant toujours empêché qu'on écoutast ses défenses. L'Evêque de Beauvais frere de Marigni, demanda qu'on lui communiquast le Memoire d'accusation, s'offrant de satisfaire sur tous les points; mais il fut toujours refusé.

Le Roy, à qui l'on cachoit ces injustes procédures, & à qui l'on fit entendre que Marigni estoit convaincu de tout ce qu'on lui objectoit, ne put

V u u ij

1315.

se refoudre à le condamner à la mort, se souvenant des grands services qu'il avoit rendus à l'Estat, qui méritoient qu'on le traitast avec moins de rigueur. Il conclut seulement à le banir du Royaume, & à le releguer en Chypre. Ce n'estoit pas ce que son ennemi prétendoit. Il fit en sorte que le Roy suspendit le Jugement pendant quelques jours, & se servit de ce temps pour dresser une autre batterie.

Il est exécuté.

Il obtint qu'on arrestât la femme & la sœur de Marigni; & l'on trouva des témoins qui déposèrent, qu'à la sollicitation de Marigni elles avoient employé un Magicien nommé Jacques de Lor, pour attenter sur la vie du Roy par le moyen de certaines figures de cire, qu'on prétend estre en usage parmi les gens de ce métier, & dont l'effet, dit-on, est de faire passer dans les personnes qu'elles représentent les opérations magiques qui s'exercent sur ces images; de sorte qu'en les piquant, ou en les brûlant, ces impressions se font sentir à celui qu'on veut tourmenter, & lui causent enfin la mort. On mit en prison ce prétendu Magicien, qui se pendit de désespoir. Cette mort passa pour une conviction de son crime, & sa femme fût brûlée comme complice. Il n'en fallut pas davantage pour rendre Marigni criminel du plus détestable de tous les parricides. Il fut condamné par les Commissaires qu'on lui avoit choisis exprès, à estre pendu, nonobstant sa qualité de Gentilhomme & de Chevalier, & les grands Emplois qu'il avoit eus dans l'Estat; & pour pousser l'insulte & la cruauté jusqu'où elle pouvoit aller, on fit mettre son corps sur le Gibet de Montfaucon, que Marigni avoit fait même élever hors de Paris, pour y exposer les corps des malfaiteurs après leur supplice.

Ce fut là la déplorable fin d'un Mi-

nistre d'Estat du plus grand mérite que la France eût peut-estre eu jusqu'alors. Comme il protesta à la mort qu'il estoit innocent des crimes qu'on lui imposoit; qu'il n'avoit jamais pû obtenir la permission de se défendre, & que supposé que l'alteration des Monoyes & les Impôts qu'on avoit mis sur le Peuple, fussent des crimes qui méritassent une mort si indigne de sa qualité, il n'y avoit point eu plus de part que les autres Ministres & Conseillers du feu Roy; le Peuple, que le malheur des Grands touche quelquefois autant que leur grandeur leur avoit esté odieuse, parut tout consterné, & ne donna pas à sa mort les applaudissemens que le Comte de Valois avoit esperé. Mais on rendit avec le temps à sa memoire la justice qu'on avoit refusée à sa personne: car le Roy ne fut pas long-temps à se repentir d'avoir si imprudemment abandonné un bon serviteur à la passion de son oncle: & dans le Testament qu'il fit un peu avant sa mort, il laissa aux enfans de Marigni dix mille livres, cinq mille pour Louïs l'aîné qui estoit son filleul, & le reste pour les autres; ce qu'il fit, ainsi que porte le Testament, pour la grande infortune qui leur advint de la condamnation de leur pere, & pour l'amour que portoit la Reine mere du Roy à la Dame de Marigni. Jean de Marigni son frere fut transferé de l'Evêché de Beauvais à l'Archevêché de Roüen, & sous le regne suivant, le corps de Marigni ayant esté rendu à ses parens, fut enterré aux Chartreux.

Mais rien ne le justifia mieux, que la satisfaction publique que lui fit le Comte de Valois lui-même dix ou onze ans après, lorsqu'il se crut prest d'aller rendre compte au Tribunal de Dieu d'une si excessive violence. Ce Prince estant tombé en apoplexie, & demeuré paralitique de la moitié

1316.

Continuat.
Nangii.

Au Trésor des
Chart. cité
par Ste. Mar-
the.

Justification
de ce Ministre

1315.
Continuat.
Nangii.

du corps, regarda ce mal comme un chastiment de l'injustice commise contre Marigni. Il ordonna qu'on distribuast une grosse somme d'argent à tous les pauvres de Paris, & ceux qui faisoient cette distribution disoient à chaque pauvre, en lui donnant l'aumône : *Priez Dieu pour Monseigneur Enguerrand & pour Monseigneur Charles*, nommant toujours, suivant l'ordre qu'ils en avoient, Enguerrand avant le Prince. L'Histoire de cet événement tragique, qui n'est pas l'unique en ce genre, est une de celles qui font le mieux connoître le danger des hautes fortunes, les suites funestes de la fierté qu'elles inspirent, les excès où la passion soustenuë de la puissance, engagent les Princes, le triste repentir qui les suit, lequel, s'il est sincere & Chrestien, peut obtenir de Dieu misericorde, mais n'efface pas la tâche, dont leur memoire demeure ternie, comme l'est encore aujourd'hui celle de Charles de Valois, qui fut d'ailleurs un Prince d'un merite au dessus de l'ordinaire.

A l'entrée de la Conciergerie de Paris, dans une petite cour à droite, on voit une statuë plantée à terre, sans pied - d'estal contre le bastiment, laquelle, selon une ancienne tradition, est d'Enguerrand de Marigni, & qu'on assure avoit esté abbatuë dans le temps de sa disgrâce, d'un endroit du Palais, ou de l'Escalier qui y conduit, où elle avoit esté placée. Elle est d'une assez bonne attitude. Il y paroist avec une taille un peu courte & assez fournie, d'un visage quarré & d'une assez belle physionomie. L'habillement est tel qu'on le portoit en ce temps-là. Il est long & descend beaucoup au dessous des genoux. Il a sur la teste une espee de chaperon, dont la pointe n'est pas rejetée en derriere mais entortillée, & qui revient sur l'oreille gauche.

Il a par dessus cet habit un baudrier brodé auquel l'épée est attachée.

La mort d'Enguerrand de Marigni, & le retranchement des nouveaux impôts, calma les Peuples de France. Mais un changement de regne ne fut pas pour le Comte de Flandre un motif de rentrer dans son devoir. Au contraire les troubles qu'il y voyoit naistre le rendirent plus fier, & il ne se mit nullement en peine de tenir la parole qu'il avoit donnée, de se rendre en personne à Paris, pour y faire sa Paix : de sorte que le nouveau Roy fut obligé d'avoir recours à la voye des armes, comme son Predecesseur ; après avoir de nouveau déclaré le Comte de Flandre rebelle, & l'ennemi de l'Etat par deux Arrests qu'il prononça contre lui dans la Cour des Pairs.

L'argent manquoit au Roy, & il falloit imaginer un autre moyen que les impôts pour en trouver. La precedente guerre de Flandre avoit rendu les esprits des Ministres féconds en ces sortes d'inventions sous le dernier regne. On se servit d'une qu'on avoit déjà commencé à mettre en pratique. Jusques vers ce temps-là presque par toute la France les Habitans de la campagne, & de plusieurs petites Villes estoient demeurez, comme ils estoient dès le commencement de la Monarchie, avec la qualité de Serfs. Ils estoient gens de Corps, ainsi qu'on parloit alors, gens de Morte-main, gens de Poüeste, c'est-à-dire, sous la puissance de leurs Seigneurs. Il n'y avoit que les Habitans des grandes Villes, & de quelques autres qui fussent libres de la servitude, quelques-uns ayant conservé leurs Privileges & leur liberté, lorsque les François & les autres Nations Germaniques s'estoient emparez des Gaules, & quelques autres l'ayant rachetée depuis par des som-

V u u iij

1315.

Ibid.

Leibnitz in
cod. diplo-
mat. p. 73.
& 80.

Moyens em-
ployez par le
Roi pour avoir
de l'argent.

1315.

mes confiderables, sur-tout dans le temps que les Communes commencerent à s'establir en France, & que fut instituée la Justice des Maires & Echevins des Villes, telle que nous la voyons encore dans les Villes du Royaume. Mais les Bourgs & les Villages estoient demeurez dans leur premier estat, & quoi qu'il fust permis aux Habitans d'avoir la possession de quelques Terres, & d'autres revenus, en quoi ils differoient de la condition des esclaves; néanmoins & eux & leurs enfans ne pouvoient point sortir du Domaine du Seigneur où ils estoient nez. Ils estoient attachez au lieu & à la terre*. Ils ne pouvoient s'establir, ni se marier ailleurs, sans encourir les peines conjointes par la Loy de ce qu'on appelloit Formariages, c'est-à-dire, des mariages faits hors de la Terre du Seigneur sans sa permission. Ils avoient plusieurs autres sujétions très-dures, qui n'étoient pas néanmoins tout à-fait les mêmes par tout.

Affranchissement des Serfs, Etablissement des Juifs.

Vide du Cange in Glossario verbo manumissio.

Memorial de la Chambre des Comptes, eotré A. fol lxxvii. vo.

Divers Memorials de la Chambre des Comptes.

Il fut donc proposé dans le Conseil, d'offrir à tous les gens de la campagne du Domaine du Roy, d'acheter leur affranchissement par une somme d'argent. L'expédient fut trouvé bon; & Philippe le Bel s'en estoit servi dès l'an 1302. dans l'étendue du Bailliage de Caën. On voit à la Chambre des Comptes de Paris, l'Acte par lequel Louis Hutin donna cet affranchissement, daté du troisième de Juillet de l'an 1315. Le motif qu'il apporta dans son Edit estoit, que son Royaume estant nommé le Royaume des Francs, il vouloit qu'il n'y eust que des gens libres. Il y eust un grand nombre de Serfs qui finance-
rent pour obtenir ce privilege. Plusieurs autres ne s'en mirent pas en peine, ou n'eurent pas de quoi l'acheter;

* Additi gleba.

car on trouve encore dans les regnes suivans, & même du temps de François I. des exemples de manumissions, c'est-à-dire, de Lettres par lesquelles nos Rois affranchissoient de la servitude quelques-uns de leurs Sujets. Ce fut par le même motif d'avoir de l'argent, que Louis permit aux Juifs de s'habituer en France, d'où son pere les avoit chassés. Avec ces secours il assembla son Armée, & marcha à la fin du mois d'Aoust en Flandre, où Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande, aussi attaché à la France que son predecesseur, avoit déjà commencé d'attaquer les Flamans par mer & par terre.

Le Roy vint se camper à Lille, & les Flamans sur le bord de la Lis pour en deffendre le passage, que le Roy tenta en vain. Cette expedition fut aussi inutile & aussi peu glorieuse à la France que les precedentes. On ne vit jamais des pluyes plus excessives, & elles causerent une excessive famine dans le Royaume, le bled & le vin n'ayant pû venir à maturité. Les chemins se trouverent par tout si rompus, qu'il estoit impossible de faire marcher les Troupes, & les convois ne pouvant arriver, l'Armée fut en danger de périr miserablement. C'est pourquoi le Roy, de l'avis des Generaux & des principaux Seigneurs, résolut de s'en retourner, sans avoir rien fait que d'augmenter la fierté des Flamans, qui depuis tant d'années tenoient teste à toutes les forces de France. On fut même obligé de brûler une partie des gros bagages, par l'impossibilité de les charier.

Ce fut là l'unique expedition militaire du Regne de Louis X. qui mourut à Vincennes le septième du mois de Juin suivant, n'ayant regné qu'un

1315.

Meyerus.

Il va en Flandre à la teste d'une Armée, & revient sans avoir rien fait.

1316.
Mort de ce Prince.

1315.
Memorial de
la Chambre
des Comptes
de Paris, cote
A. fol. 316 v.
Chronique de
Jean de S.
Victor. MS de
Ste Genevié-
ve.

*Edit remar-
quable qu'il
fit.*

Chopin sur la
Coutume
d'Anjou. p.
421.

an huit mois & six jours. La cause de sa mort fut qu'après s'estre extraordinairement échaufé à jouir à la paulme au bois de Vincennes, il se retira dans une espee de grotte pour prendre le frais. Il y fut saisi d'un grand froid, & ensuite d'une fièvre qui l'emporta, si nous nous en rapportons à Jean Chanoine de S. Victor de Paris dans la Vie du Pape Jean XXII. Ce jeune Prince se livra fort à la débauche avant son mariage & à la prodigalité, & faisoit paroître beaucoup de legereté dans sa conduite, & la brieveté de son regne ne lui laissa pas le temps de se corriger de ces défauts. Il fit un Edit remarquable, par lequel il declara qu'à lui seul appartenoit dans son Royaume le droit de battre Monoye, & se chargea de dédommager les Seigneurs qui estoient en possession de le faire dans leurs terres. Cet Edit ne regardoit ni le Duc de Bretagne, ni les autres grands Feudataires, mais plusieurs Seigneurs moins puissans tant Laïques qu'Ecclesiastiques. Le surnom de Hutin, qui lui fut donné, marque suivant le langage de ce temps-là, qu'il estoit d'un naturel vif, remuant, & peu endurant : car ce mot signifioit alors querelle, batterie, chamaillis.

Ses Enfants.

Il eut de Marguerite de Bourgogne sa premiere femme, une fille nommée Jeanne; & il laissa Clemence de Hongrie sa seconde femme grosse de son premier enfant, dans l'incertitude si ce seroit un Prince ou une Princesse. C'est pourquoi la Regence de l'Etat fut destinée à Philippe Comte de Poitiers frere puîné du feu Roy, en attendant les couches de la Reine, qui devoient lui assurer la Couronne, ou l'en exclure.

Continuat.
Nangii.

Ce Prince n'estoit pas à Paris, lorsque le Roy son frere mourut, mais à Avignon, pour haster l'élection d'un Pape. Car Clement V. estoit mort dès l'an 1314. & depuis ce temps-là les Car-

dinaux ne pouvoient s'accorder pour lui donner un Successeur. Les Gascons, dont le défunt Pape avoit rempli le Sacré College, en vouloient avoir encore un de leur Nation, & les François joints aux Italiens s'opposoient à leur dessein. Ils s'estoient d'abord assemblez à Carpentras, où les Cardinaux Gascons, ou du moins leurs domestiques ennuyez de la longueur du Conclave, mirent le feu au lieu où il se tenoit. Les Cardinaux s'en allerent chacun de leur costé, après s'estre promis mutuellement de se rassembler dans quelque temps au lieu dont ils conviendroient; mais ne pouvant s'accorder même sur cet article, les uns faisoient leur séjour dans une Ville, les autres dans une autre. Un des soins de Loüis Hutin, quand il fut sur le Trône, fut de tâcher de faire finir ce scandale, & il envoya pour cet effet Philippe son frere à Lion.

Ce Prince y attira sous divers prétextes tous les Cardinaux, qui ne vinrent néanmoins le trouver, que sur la promesse qu'il leur fit à chacun en particulier, de leur laisser la liberté d'en sortir quand ils le voudroient. Mais quand il les eut assemblez au nombre de vingt-trois, il les renferma malgré qu'ils en eussent dans le Couvent des Dominiquains, & leur declara qu'ils n'en sortiroient point, qu'ils n'eussent fait l'élection.

Ce fut au commencement de ce Conclave, que Philippe ayant appris la mort du Roy, revint à Paris, laissant le Comte de Forès pour garder le Couvent des Dominiquains, & empêcher les Cardinaux de se séparer de nouveau.

Comme il avoit fait son affaire d'obliger les Cardinaux à faire un Pape, il ne voulut point partir de Lion, qu'il ne les vit disposez à y travailler serieusement. Il ne se mit en chemin qu'à la fin de Juin, ou au commence-

1315.
Villani. l. 9.
c. 79.

Continuat.
Nangii.
Bernardus
Guidor.

1316.

Histoire de la
Maison de
Chastillon. l.
7. chap. 2.

ment de Juillet ; & ainsi il ne put arriver à Paris qu'environ trois semaines ou un mois après la mort du Roy. Ce retardement lui causa de l'embarras, car le Comte de Valois son oncle prétendant à la Regence à son préjudice, s'estoit fait un puissant parti, où estoit entré Charles Comte de la Marche frere de Philippe, Guy de Chastillon Comte de S. Pol, & plusieurs autres Seigneurs. Mais le Connétable Gaucher de Chastillon ; & le Comte d'Evreux frere du Comte de Valois, & oncle de Philippe, appuyerent fortement le droit qu'il avoit à la Regence, en qualité d'heritier présomptif de la Couronne. Lorsqu'ils le scurent proche de Paris, ils allerent au devant de lui, & le menerent au Louvre. Le Comte de Valois s'en estoit emparé, & avoit mis dedans & aux environs des Soldats pour lui en empêcher l'entrée. Mais le Connétable commanda aux Bourgeois de se mettre sous les armes, & marcha à leur teste, pour forcer les gens du parti du Comte de Valois, qui ne se voyant pas en état de résister, abandonnerent le Louvre à Philippe.

La Regence du
Royaume est
donnée à Phi-
lippe son frere.
Continuat.
Nangii.

Hist. de la
Maison de
Chastillon.
Ioc. cit.

Ce Prince ayant pris toutes ses sûretés, & assisté le lendemain au Service du Roy son frere à S. Denis, convoqua le Parlement, où du consentement des Seigneurs & des Chevaliers qui s'y trouverent, la Regence du Royaume de France & de celui de Navarre lui fut déferée pour dix-huit ans*, en cas que la Reine accouchast d'un Prince. On lui fit faire un Sceau particulier pour sceller tous les Actes publics qu'il passeroit, dont l'inscription estoit en Latin à l'ordinaire, & qui signifioit en François, *Philippe fils de Roy des François gouvernant les Royaumes de France & de Navarre*. Le Comte de Valois & tout son parti se soumi-

rent à la décision du Parlement.

La grossesse de la Reine estoit une conjoncture, qui tenoit tous les esprits en suspens : car selon qu'elle accoucheroit d'un Prince ou d'une Princesse, les choses devoient tourner d'une maniere très-differente par rapport à Philippe. C'est ce qui obligea Eudes Duc de Bourgogne IV. du nom, à prendre ses précautions en faveur de Jeanne de France fille du premier lit de Louis Hutin. Ce Duc estoit fils puîné de Robert II. Duc de Bourgogne, & avoit succédé en ce Duché à son frere Hugues mort sans enfans. Il estoit oncle de la jeune Princesse Jeanne fille de Marguerite de Bourgogne sa sœur. Il n'en estoit pas de la Couronne de Navarre comme de la Couronne de France. La premiere pouvoit tomber en quenouille ; & ainsi en cas que la Reine n'accouchast pas d'un Prince, mais d'une Princesse, la Couronne de Navarre & le Comté de Champagne regardoient la Princesse Jeanne, qui estoit heritiere du Roy son pere pour ces deux Etats, à l'exclusion de Philippe, qui n'estoit que frere du feu Roy.

Le Duc de Bourgogne prenant donc en main les interets de sa niece, demanda que cet article de la succession fust réglé, & l'on ne put pas lui refuser une si juste demande. Supposé que la Reine mist au monde un Prince, toute difficulté seroit levée ; car il seroit également heritier de la Couronne de France & de celle de Navarre, & du Comté de Champagne. Ainsi il n'estoit question de déterminer la chose, qu'au cas qu'il ne vinst qu'une Princesse. Il fut arrêté qu'en tel cas la Couronne de Navarre & le Comté de Champagne appartiendroient à Jeanne & à la Princesse qui naistroit du second lit ; qu'on attendroit les cou-

1316.

Reglement
pour la Succession
à la Couronne en at-
tendant les
Couches de la
Reine.
Tresor des
Chart. cité
par Sainte
Matthe.

* Dans la Vie de Jean XXII. par le Chanoine de S. Victor. Il est dit que la Regence ou Garde du Royaume fut conférée à Philippe pour 24. ans.

1316.

MS. de Ste Geneviève, intitulé Paixes tenues du Regent de France, &c.

Leibnitz in cod. diplomat. p. 70.

Continuat. Nangii.

Election d'un nouveau Pape sous le nom de Jean XXII.

ches de la Reine, pour leur assigner à chacune leur partage; que la Princesse Jeanne, qui estoit fort jeune, seroit mise entre les mains du Duc de Bourgogne son oncle, pour estre élevée à sa Cour; qu'elle ne pourroit estre mariée à qui que ce fust, qu'avec l'agrément de celui qui gouverneroit alors le Royaume de France: & qu'en attendant que les deux Princesses fussent en âge d'estre mariées, Philippe auroit la Regence du Royaume de Navarre & du Comté de Champagne, comme du Royaume de France. Ce Traité fut passé à Vincennes le dix-septième jour de Juin de l'an 1316.

Cinq ou six jours après le Regent, de concert avec plusieurs Seigneurs, declara qu'il estoit en resolution d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de la guerre Sainte, lorsque Philippe le Bel prit la Croix après le Concile de Vienne; & il fixa même le départ des Croisiez au jour de la Pentecoste de l'an 1318. mais il y avoit déjà long-temps que ces sortes de projets n'aboutissoient à rien, & il en fut de celui-là comme des autres. La politique dans le Conseil des Rois avoit insensiblement prévalu, & les raisons d'Etat souvent très-bonnes l'avoient emporté sur ce zele précipité, qui causoit de grands maux dans les Royaumes de l'Europe, & produisoit peu d'avantages pour la Religion en Asie.

Sur ces entrefaites le Regent reçut la nouvelle de l'élection d'un Pape après quarante jours de Conclave. Ce fut le Cardinal Jacques appelé d'Ossa, ou d'Osa par les Historiens qui ont écrit de lui en Latin, Evêque de Porto, natif de Cahors, qui prit le nom de Jean XXII. Si-tôt que Philippe eut avis de cette élection, il l'en fit complimenter par le Comte de Forès, & le pria de différer la ceremonie de son Exaltation, afin qu'il pût y estre present. Mais après quelques délais que

Tome III.

le Pape lui accorda avec assez de peine, les affaires de l'Etat ne permirent point au Regent de s'y trouver. Charles Comte de la Marche son frere, & Louis Comte d'Evreux son oncle, y assisterent de sa part, & y firent dans la ceremonie la fonction de tenir les rênes du cheval du Pape, comme le même Comte d'Evreux l'avoit fait avec le Comte de Valois au couronnement de Clement V.

Dans le temps que le Regent donnoit toute son application à tenir le Royaume en paix, il fut obligé de prendre les armes afin d'empêcher Robert d'Artois de continuer les voyes de fait contre Mathilde Comtesse de Bourgogne sa tante, pour le sujet que je vais dire.

Robert II. Comte d'Artois, qui fut tué à la journée de Courtray en commandant l'Armée Françoisse, avoit eu un fils nommé Philippe mort avant lui d'une blessure, qu'il reçut dans un combat en Flandre. Ce Philippe étoit déjà marié, & laissa en mourant quelques enfans tout jeunes, l'aîné de ces enfans fut Robert, dont je parle. Philippe avoit une sœur nommée Mathilde mariée à Othon IV. appelé autrement Othelin Comte de Bourgogne. Mathilde après la mort de son pere prétendit que le Comté d'Artois lui appartenait au préjudice de ses neveux enfans de Philippe. Elle fondoit son droit sur ce que selon la coutume d'Artois la representation en matiere de succession n'avoit point de lieu, quand il y avoit d'autres heritiers en ligne directe; c'est-à-dire, que quand le fils par exemple mourait avant son pere, les enfans du fils ne representoient point leur pere pour succeder aux biens de leur ayeul; mais ces biens alloient aux autres enfans de l'ayeul, comme étant plus proches du défunt d'un degré, que ses petits-fils.

Mathilde & son mari Othon, auto-

X x x

1316.
Epist. Joann.
Papæ apud
Raynald.

Continuat.
Nangii.

Le Regent
fait la guerre
au Comte
d'Artois &c
pourquoi.

1316.
Acte de la do-
nation chez
Perard.
Continuat.
Nangii.

risez par cette Coutume, deman-
rent au Roy Philippe le Bel l'investi-
ture du Comté d'Artois. Les enfans
de Philippe y firent opposition : mais
comme Othon estoit alors fort puis-
sant à la Cour, & qu'il avoit fait do-
nation au Roy de son Comté de Bour-
gogne, même au préjudice de ses pro-
pres enfans, il obtint l'investiture qu'il
demandoit. On y mit toutefois une
clause ; que ce seroit sans préjudice du
droit que les enfans de Philippe pré-
tendoient y avoir, & sur lequel ils fai-
soient actuellement leurs instances.

Meyerus.

Othon mourut presque aussi-tôt
après avoir reçu cette investiture. La
Comtesse Mathilde demeura en posses-
sion de l'Artois : mais dès que Robert
fils aîné de Philippe fut en âge & en
estat de lui disputer ce Comté, il ne
manqua pas de le faire. Il en trouva
l'occasion favorable dans un souleve-
ment qui se fit de la Noblesse d'Artois
contre la Comtesse, sous le regne de
Louis Hutin, sur ce qu'elle donnoit
atteinte à quelques Coutumes du païs.
Une partie des Seigneurs les plus puis-
sants du Vermandois, de la Champa-
gne, & de la Picardie se confédère-
rent avec ceux d'Artois pour les se-
conder. Les Seigneurs de Marquevel,
d'Hangest, de Mailli, de Pequigni,
de Cayeu, de Fiennes, de Renti, &
plusieurs autres entrèrent en cette con-
fédération. La Comtesse fort embar-
rassée eut recours au Roy Louis Hu-
tin, qui cita tous ces Seigneurs, tant
ceux de Champagne que de Picardie
& de Vermandois, à comparoître de-
vant lui, pour rendre raison de la har-
dieffe qu'ils avoient eue, de prendre
les armes sans sa permission. Ils com-
parurent, & ayant demandé pardon
au Roy, ils obtinrent leur grace : mais
ce Prince étant mort peu de temps
après, ils se confédérèrent de nouveau
avec les Artesiens ; & ce fut alors que
Robert d'Artois, qu'on soupçonna

Continuat.
Nangii.

d'avoir esté l'auteur secret du premier
soulevement, se mit à leur teste.

Le Regent, pour couper pied à ces
nouveaux troubles, fit declarer qu'il
mettoit en sa main le Comté d'Artois,
en attendant qu'on jugeast le Procès
entre la Comtesse & Robert d'Artois ;
& envoya le Connétable Gaucher de
Chastillon, pour obliger la Noblesse
soulevée à mettre bas les armes. Mais
il ne fut point obéi, & Robert d'Ar-
tois enleva à la Comtesse les deux plus
considerables Places de son Comté,
sçavoir Arras & S. Omer. Il fut cité
au Parlement de Paris, où il refusa de
se rendre ; de sorte que Philippe fut
obligé de s'avancer avec une Armée
sur la frontiere.

Il vint prendre l'Oriflamme à S. De-
nis quelques jours avant la Toussaints.
C'estoit la Coutume en cette ceremo-
nie, d'exposer sur l'Autel la Chasse de
S. Denis, & celles des autres Martirs
qui sont en cette Abbaye, & d'y faire
toucher l'Etendart. Mais comme Phi-
lippe n'estoit point encore Roy, &
qu'il estoit incertain s'il le seroit, on ne
fit ni l'un ni l'autre, pour mettre quel-
que distinction entre le Roy & le Re-
gent du Royaume.

Le Prince étant arrivé à Amiens
avec de nombreuses Troupes, Robert
d'Artois ne se trouva pas en estat de
lui resister. Il fut obligé de consentir
que l'affaire fust mise en Arbitrage, ou
traitée par les voyes ordinaires de la
Justice. On convint de part & d'autre
de choisir des Arbitres, & que si les
Arbitres ne pouvoient pas terminer le
differend, il seroit décidé à la Cour
des Pairs & des Seigneurs de France.
Que nonobstant tout ce qui avoit esté
fait par le passé, on remettroit les cho-
ses en l'estat où elles estoient à la mort
de Robert Comte d'Artois pere de
Mathilde, & ayeul de Robert d'Ar-
tois ; que le Comté d'Artois seroit in-
cessamment mis en sequestre entre les

Leur contes-
tation est ter-
minée par des
Arbitres.

1316.

maines du Comte de Valois & du Comte d'Evreux; que Robert d'Artois, qui avoüoit que c'estoit lui qui estoit l'auteur de la confédération de la Noblesse d'Artois & du voisinage, se constitueroit prisonnier à Paris; mais à condition qu'on écouterait les défenses de cette Noblesse, qui prétendoit n'avoir rien fait en cela contre le service de l'Etat, ni contre le respect dû à la Majesté Royale.

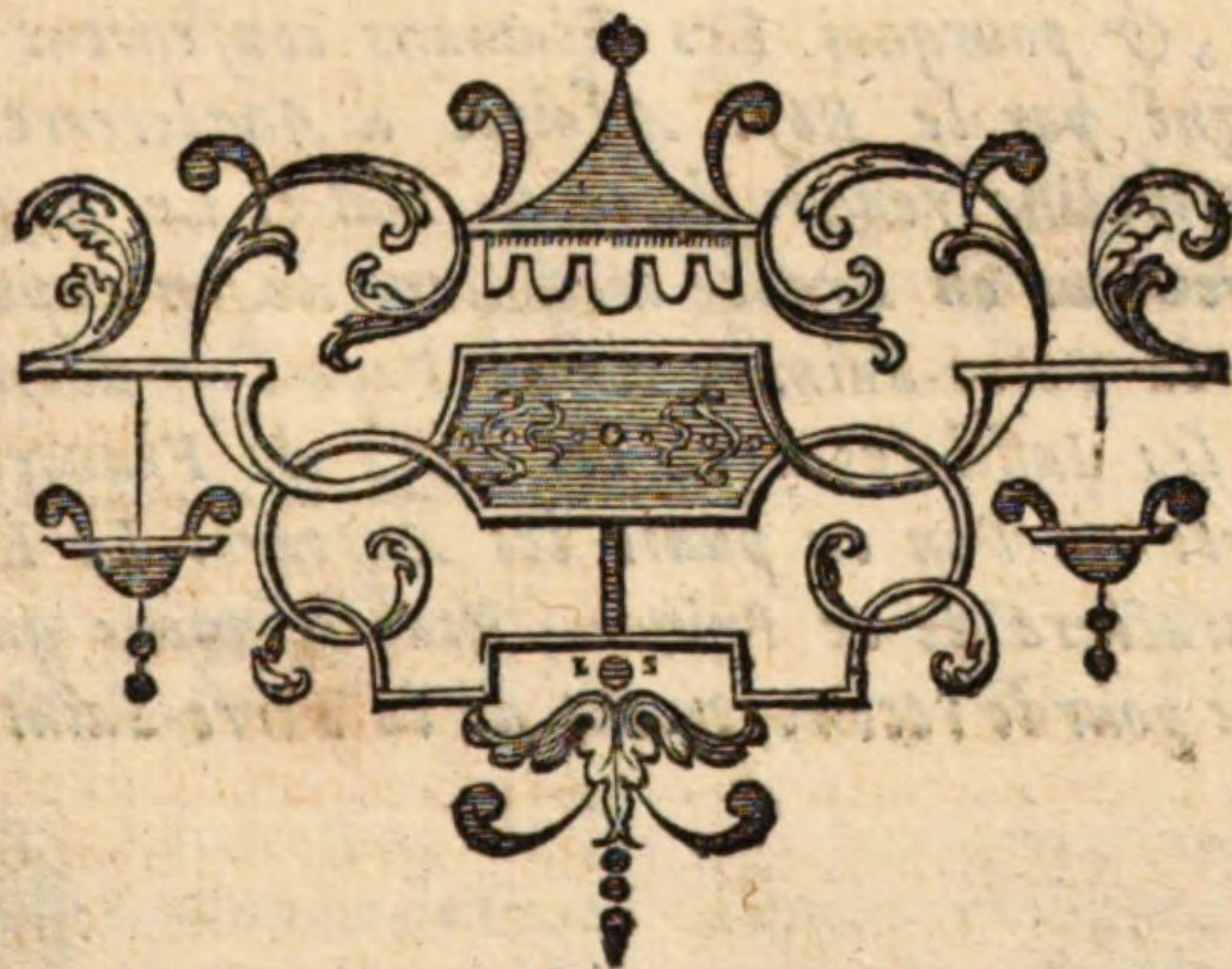
Robert d'Artois tint sa parole, & se rendit à Paris, où il fut d'abord mis au Chastelet, & ensuite à S. Germain des Prez. Ce Procès fut terminé quelque temps après à l'avantage de la Comtesse, à qui Robert fut obligé de céder le Comté d'Artois. On lui fit épouser la fille du Comte de Valois pour le consoler. Mais ce Jugement eut sous Philippe de Valois de très-funestes suites pour le Royaume.

A peine Philippe estoit-il de retour à Paris, que la Reine Clemence mit enfin au monde un Prince, à qui l'on donna le nom de Jean. Par cette naissance Philippe demouroit Regent, & se voyoit exclus de la Couronne; mais la prompte mort de cet enfant la lui assura bien-tost. La douleur que la Reine avoit conçüe de la mort du Roy son mari, lui avoit causé une fièvre quarte qui lui dura jusqu'à ses couches; & altera tellement le temperament de son enfant, qu'il ne vécut que sept ou huit jours, & selon d'autres, vingt. C'est sans raison que quelques-uns ne le mettent pas au nombre des Rois de France: il acquit ce Titre en naissant; & il le porte en quelques pieces du Tresor des Chartres. Dès qu'il eut expiré Philippe quitta la qualité de Regent, & prit celle de Roy.

1316.
La Reine met
au monde un
Prince qui
meurt peu
après.

Sa mort assure
la Couronne à
Philippe.

Sainte Mar-
the.



S O M M A I R E

D U

R E G N E

D E

PHILIPPE V. dit LE LONG.

1316. **S**acre de Philippe le Long. On lui conteste son Droit à la Couronne. La contestation est décidée, & le Droit de Philippe confirmé. Son soin pour affermir la paix dans le Royaume. Affaires de Flandre. Projet de Traité sans fruit. Suivi d'une Trêve. La Flandre mise en interdit, & pourquoi. Les Flamans consentent à la paix. Le Traité en est signé par le Roy. Affaires d'Angleterre. Factions des Guelfes & des Gibelins renouvelées en Italie. Le Roy y marche pour la défendre. Il revient en France mécontent de son expedition. Il pense au voyage de la Terre-Sainte, & le Pape l'en détourne. Conspiration tramée par les Infideles avec les Juifs de France. La Conspiration est découverte & l'on en punit les Auteurs. Le Roy tombe malade & meurt. Caractere de ce Prince. Etablissmens qu'il fit ou qu'il projetta. Son zele pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Ses Enfans.
- 1317.
- 1318.
- 1319.
- 1320.
- 1321.
- 1322.



HISTOIRE

DE

FRANCE.

PHILIPPE V. dit LE LONG.

1316.
Sacre de Ph.
lippe le Long.



A succession de la Couronne de France, qui depuis Hugues Capet, tige de la troisième race de nos Rois, avoit toujours esté transmise en ligne directe de pere en fils dans la personne de treize Rois, passa pour la première

fois à la ligne collatérale, du neveu à l'oncle. Philippe, alors âgé de vingt-trois ans, estoit le premier Prince du Sang Royal entre plus de trente qui vivoient alors, sortis des branches de Valois, d'Alençon, d'Evreux, de Bourbon, d'Artois, d'Anjou, de Dreux, de Bretagne, & de quelques autres. Il fut sacré à Rheims avec la Reine Jeanne sa femme, le Diman-

Sainte Marthe.

Continuat.
Nangii.
an. 1317.

Xxx iij

1316.

che d'après les Rois en présence de ses deux oncles Charles de Valois & Louis Comte d'Evreux, & grand nombre de Pairs & de Seigneurs. Mathilde Comtesse d'Artois mere de la Reine y assista aussi, & en qualité de Pair de France elle soustint la Couronne sur la teste du Roy avec les autres Pairs; ce qui parut fort extraordinaire, la chose ne convenant gueres à une femme, & étant sans exemple *. Plusieurs en furent fort choquez. Il y eut aussi dans ce Sacre une contestation pour la préséance entre l'Evêque de Beauvais & l'Evêque de Langres; & l'Evêque de Beauvais l'emporta.

On lui conte-
ste son droit à
la Couronne.

Quoique le droit du Roy à la Couronne fust incontestable, on ne laissa pas de lui contester. Louis Hutin avoit eu, comme j'ay dit, une fille nommée Jeanne de la Reine Marguerite de Bourgogne sa premiere femme. Eudes Duc de Bourgogne frere de cette Reine, & oncle de la jeune Princesse, soustint que par le Droit naturel, & par le Droit Civil, elle devoit succeder au Roy Jean son frere avant Philippe oncle de ce Prince. Il ne voulut point se trouver à son Couronnement; il fit faire en son nom opposition au Sacre, & protester en présence des Pairs & des Prelats, qu'on ne devoit point proceder au Couronnement de Philippe, qu'on n'eust examiné le droit de la Princesse Jeanne. On disoit même que le Comte de Valois, chagrin de ce que Philippe avoit emporté sur lui la Regence, favorisoit sous-main le parti du Duc de Bourgogne. Charles Comte de la Marche frere du Roy, affecta aussi de se ranger du costé des Mécontents, dans l'esperance sans doute d'obtenir par cette voie quelque aug-

Ibid.

mentation de son Appanage; car il estoit contre ses plus essentiels interets, qu'on écoutast les prétentions du Duc de Bourgogne en faveur de Jeanne, vû qu'elles l'éloignoient lui-même du Trône, où il monta en effet quelques années après. Il se comporta d'une maniere qui dût beaucoup déplaire au Roy: car étant venu à Rheims pour le Sacre, il en sortit dès le matin avant la ceremonie, lorsqu'on s'y attendoit le moins, & sa retraite jointe à la protestation du Duc de Bourgogne, causa tant d'inquiétude, que pendant qu'on sacra le Roy, on tint les portes de la Ville fermées, & l'on s'en assura par des corps de garde.

Le Roy ne voulant rien negliger dans une affaire de cette importance, où les moindres scrupules que l'on fait naistre dans l'esprit des Peuples, suffisent pour exciter de grands mouvemens, convoqua une Assemblée pour le jour de la Purification, où un grand nombre de Noblesse, presque tous les Prelats, & les plus considerables Bourgeois de Paris se trouverent. L'Université y fut aussi appelée. L'Assemblée se tint en présence du Cardinal Pierre d'Arablây, qui avoit esté Chancelier de France. On examina les Loix & la Coustume de l'Etat pour la succession à la Couronne. La chose estoit trop certaine pour souffrir de la difficulté: mais il fut arrêté par un nouveau Decret, avec le consentement unanime de tous les assistans, que les femmes estoient incapables de succeder à la Couronne de France. Le Couronnement du Roy fut unanimement confirmé, & tous s'obligerent par serment à lui obéir; & après lui à Louis son fils, comme à leurs legitimes Souverains. Mais ce ser-

1316.

1317.
La contesta-
tion est déci-
dée, & le
Droit de Phi-
lippe confir-
mé.

Ibid.

* Cette Comtesse avoit aussi séance au Parlement en qualité de Pair, ainsi qu'il est rapporté dans les Actes du différend entre Charles de Blois & le Comte de Montfort, pour le Duché de Bretagne. D'Ar- gentré Histoire de Bret. l. 1. p. 392.

ment fut fort inutile à l'égard du jeune Prince, car le Roy son pere, qui n'avoit que lui de fils, eut la douleur de le voir mourir peu de jours après au commencement du Carême. Les Docteurs, ou Maistres de l'Université approuverent generalement le serment ; mais soit qu'on ne l'exigeast pas d'eux, soit pour quelque autre raison qui n'est pas marquée, ils ne le firent pas.

Après un Acte si autentique personne n'osa plus contester le droit du Roy, quoi qu'il y eust encore bien des mécontents qui tâchoient sous-main de brouïller l'Etat. De ce nombre estoient la Reine Clemence, le Comte de Valois, & le Comte de la Marche ; c'est ce que l'on voit par quelques Lettres secretes du Pape au Roy, & par celles qu'il écrivit à quelques-uns de ceux que je viens de nommer, pour les exhorter à demeurer dans le devoir, & supposé qu'ils ne le fissent pas, Renaud Archevêque de Bourges eut ordre de les excommunier. Les choses enfin se pacifierent ; & le Roy, pour gagner le Duc de Bourgogne, dont il apprehendoit les intrigues, lui fit épouser Jeanne de France sa fille aînée, à laquelle il donna en dot le Comté de Bourgogne. Par là Eudes devint possesseur des deux Bourgognes. Il n'y eut rien de changé à l'égard de la Navarre, dont le Roy garda la Regence jusqu'à la majorité de Jeanne de France sa nièce, & même il prit dans la suite le titre de Roy de Navarre avec celui de Roy de France, sans qu'il paroisse que le Duc de Bourgogne s'y soit opposé.

Le Roy, qui avoit extrêmement à cœur l'exécution du vœu qu'il avoit fait du voyage d'outre-mer, souhaitoit fortement de voir la Paix bien affermie dans son Etat. Il y avoit encore en diverses Provinces du Royau-

me des dispositions au soulèvement. C'étoient les suites de ces Confédérations des Seigneurs, dont j'ay parlé sur la fin du regne de Philippe le Bel, & au commencement de celui de Louïs Hutin. Plusieurs Villes des plus considerables du Roïaume paroissoient mécontentes du Gouvernement. Leurs plaintes, aussi-bien que celles de la Noblesse, estoient fondées sur ce que l'on violoit leurs privileges, & tous demandoient que les choses à cet égard fussent remises sur le pied, qu'elles estoient sous le regne de saint Louïs. Le Roy envoya des Commissaires en divers endroits pour étouffer ces semences de revolte, dissiper ces Confédérations, écouter les griefs de la Noblesse & des Peuples, & leur déclarer que son intention estoit de reformer tous les abus conformément aux usages observez du temps de saint Louïs. Il paroist qu'il vint à bout de ramener les esprits par la prudence des Commissaires, & par diverses assemblées qu'il fit à Paris & dans les Provinces, tant de la Noblesse, que des plus considerables Bourgeois des Villes. Le plus grand obstacle qu'il eut à vaincre, pour procurer la paix à son Royaume, fut la fierté des Flamans. Ces Peuples lassez eux-mêmes de la guerre, vouloient aussi la paix, & pressoient leur Comte de la conclure. Mais la chose estoit difficile, d'autant que le Roy prétendoit la faire en Souverain, & que les Flamans accoustumés par la longueur de la guerre à regarder les Rois de France comme ennemis, avoient presque oublié qu'ils estoient sujets.

Dès le commencement de la Régence de Philippe il y avoit eu quelques negociations sur ce sujet. Les Flamans avoient envoyé des Députez à Paris, & leur avoient ordonné de faire leur possible, pour obtenir des conditions dont ils pussent s'accommoder.

Meyerus.

Affaires de Flandre.

Epist. Joan
Papæ apud
Raynald.

Son soin pour
affermir la
paix dans le
Royaume,
Tresor des
Chartres au
Registre, coté 55.

1317.

Il se fit un projet de Traité par le moyen du Comte de Savoye, & des Comtes de Valois & d'Evreux, dont les principaux articles estoient : Que les Flamans envoyeroient au Regent, pour lui demander pardon des grandes offenses qu'ils avoient commises contre le Roy son pere, contre le Roy son neveu, & contre lui. Que le Comte de Flandre s'obligerait à passer la mer avec le Régent, pour aller combattre les Infidèles. Que la Citadelle de Courtray, incontinent après la publication de la Paix, seroit démolie, sans pouvoir jamais estre restablie, & qu'on en envoyeroit les pierres en France. Que Lille, Douay & Bethune demeureroient réunies à perpetuité au Domaine de la Couronne. Que Robert de Cassel fils du Comte de Flandre, pour expier les torts & les ravages qu'il avoit fait sur les Terres de France, feroit le voyage de S. Jacques en Galice, & quelques autres pèlerinages aux lieux de dévotion les plus celebres en France. Que le Régent feroit raser la Citadelle de Cassel, en la rendant au Comte de Flandre : mais qu'elle ne lui seroit point rendue, que trois ans après qu'il auroit fait démanteler Gand, Bruges & Ypres. Que le Comté de Flandre fût assuré à Loüis fils du Comte de Nevers, & petit-fils du Comte de Flandre, en cas que le Comte de Nevers mourut avant son pere, sans que les autres fils du Comte de Flandre y pussent rien prétendre. Que les differends, qui estoient entre les Flamans & le Comte de Haynaut fussent remis à l'arbitrage du Régent. A ces conditions le Comte de Flandre & la Comtesse sa femme devoient estre restablis dans leur Pairie, dont ils ne pourroient estre privez que dans les cas, pour lesquels les Pairs de France perdent leur Domaine par le Jugement des autres Pairs ; & l'on restablissoit les Flamans dans tous leurs Privileges.

Ce projet de Traité fut fait à Paris au mois de Juin, au commencement de la Regence de Philippe, & fut porté en Flandre. Les Flamans ne purent s'en accommoder : le Comte de Flandre refusa de venir à Paris pour le signer. Plusieurs Vaisseaux François furent enlevez par les Flamans, qui prétendirent que la suspension d'armes n'estoit que pour la terre, & la guerre recommença. Le Regent fit saisir de nouveau Nevers & Retel, qui avoient esté rendus à Loüis de Nevers fils du Comte de Flandre, parce qu'estant venu à la Cour, il avoit paru bien intentionné pour le rétablissement de la Paix. Il envoya des Troupes du costé de S. Omer sous la conduite du Comte d'Evreux, qui firent le dégast en Flandre ; & si-tôt qu'il fut Roy, il fit marcher une nouvelle Armée commandée par le Duc de Bourgogne, & le Connestable Gaucher de Chastillon, qui mirent tout à feu & à sang jusqu'à Bergues. On parla quelques temps après d'une Trêve ; & ce fut Loüis Comte de Nevers, fils aîné de Robert Comte de Flandre, qui la proposa.

Le Comte de Nevers estoit aimé en France, & malgré la guerre, il ne laissoit pas de faire sa Cour au Roy : & ce n'estoit pas sans raison. Quoique son pere fust vieux, il apprehendoit de mourir avant lui, & que ses freres ne s'emparassent du Comté de Flandre au préjudice de Loüis son fils. Il connoissoit l'humeur capricieuse des Flamans, & n'osoit s'y fier. C'est pourquoi il pensa à se faire un appui en France, pour soutenir les droits de son fils, & demanda en mariage la fille du Comte de Valois, esperant qu'en vertu de cette alliance, son fils, quoi qu'il arrivast, seroit toujours soutenu par le Roy. La proposition du mariage avoit déjà esté faite, non pas avec la fille du Comte de

1317.
Projet de
Traité sans
fruit.

1317.

Continuat.
Nangü.

de Valois, mais avec celle du Comte d'Evreux : & c'estoit en consideration de ce mariage, que dans le projet du Traité de Paix, dont j'ay parlé, on fit mention de la succession du Comte de Flandre en faveur du fils du Comte de Nevers. Mais le Comte de Valois aima mieux voir sa fille que sa niece Comtesse de Flandre, & il fit aisément tourner le Comte de Nevers de son costé, ayant en France une toute autre consideration que son frere le Comte d'Evreux.

Suivi d'une
Trêve.

Le Comte de Nevers fit donc en sorte que la Trêve fut conclüe pour jusqu'à la Pentecoste de l'année 1317. & afin d'en venir plus sûrement à une solide Paix, on mit une clause dans le Traité, que durant ce temps-là on prieroit le Pape d'en estre le Mediateur, en le faisant Arbitre & Maistre absolu de tout.

Meyerus.

Le Comte de Nevers fut encore plus heureux qu'il n'avoit esperé: car comme il parloit au Roy du mariage de son fils avec la fille du Comte de Valois, le jour estant déjà pris pour la ceremonie des nœces, le Roy lui demanda s'il ne feroit pas aussi content de donner son fils à Marguerite de France sa fille, que de lui faire épouser celle du Comte de Valois. Cette proposition surprit agreablement le Comte, qui l'accepta sans balancer: & ainsi le Roy, sous prétexte d'oster tout sujet de jalousie entre ses deux oncles, les supplanta tous deux, & on commença à travailler à la Paix.

Continuat.
Nangü.

Meyerus.

Le Roy envoya pour ce sujet Henri de Sulli & Pierre Chappe à Avignon, où Robert de Cassel & les Députés des principales Villes de Flandre se rendirent. Après plusieurs conferences, comme il restoit plusieurs articles sur lesquels on ne pouvoit convenir, les Plenipotentiaires François dirent, qu'il falloit s'en rapporter à la décision du Pape, conformément

Tome III.

1317.

au dernier Traité de Trêve. Les Flamans, qui avoient fait leurs reflexions sur ce point-là, apprehendant qu'un Pape François de Nation, & qui avoit de grandes raisons de ménager le Roy de France, ne lui sacrifiait leurs interets, dirent qu'ils n'avoient point d'ordre de conclure sans communiquer le Traité à leur Maistre, & aux principales Villes de Flandre. Dès le même jour Robert de Cassel disparut, & s'enfuit en Flandre: & n'y fut pas plutôt, qu'il assembla des Troupes, avec lesquelles il assiegea les Châteaux de Courtray & de Cassel.

Le Roy fut indigné d'un tel procédé: mais il n'avoit point de Troupes sur pied, & il apprit bien-tost que ces deux Châteaux faute de vivres estoient sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi. Cette fâcheuse conjoncture l'obligea de consentir à la proposition qui lui fut faite touchant la démolition de ces deux Places, qu'il perdit avec moins de peine, parce que son ennemi n'en profitoit pas. La Trêve continua jusqu'à la Pentecoste selon le Traité: & elle ne fut pas plutôt expirée, que le Pape irrité de l'inconstance ou du peu de sincerité des Flamans, mit la Flandre en interdit; & en même-temps le Roy y envoya une Armée sous le commandement du Connétable, qui alla camper sous S. Omer, tandis qu'un grand détachement de Cavalerie se postoit auprès d'Aire sous les ordres de Henri de Sulli.

Robert Comte de Flandre, pour s'opposer à cette Armée, donna rendez-vous à la sienne auprès de Cassel; mais la crainte des Censures du Pape rallentit fort l'ardeur des Flamans, & plusieurs s'excuserent de servir. Le Comte eut recours à son manège ordinaire: & pour détourner l'orage qui le menaçoit, il proposa une nouvelle Conference. L'impatience où l'on étoit en France de finir une guerre,

Y y y

La Flandre
mise en inter-
dit & pour-
quoi.

1318.
Les Flamans
consentent à
la paix.

1318.

où l'on ne gaignoit rien, & qui coûtoit depuis long-temps beaucoup à l'Etat, fit qu'on lui accorda ce qu'il demandoit. On y conclut encore une Trêve pour un an. Enfin, après bien des negociations, des prolongations de Trêves, bien des souplesses du Comte de Flandre, beaucoup de patience du costé de la Cour de France, la Paix fut faite par l'adresse du Cardinal Goscelin, que le Pape avoit chargé de terminer cette affaire.

1319.

Meyerus.

Il fut arresté que Loüis Comte de Nevers & de Retel, petit-fils du Comte de Flandre, épouserait Marguerite de France fille du Roy; que Loüis succéderait au Comte de Flandre, quand même son pere mourrait avant son ayeul; que Lille, Douai, & Orchies demeureront au Roy; que les Flamans lui payeront une grosse somme d'argent, les uns la font monter à deux cens mille livres, d'autres plus haut, & d'autres disent qu'elle n'estoit que de quatre-vingt-dix mille livres. Ils s'obligèrent de plus au Roy par ferment, de prendre les armes contre leur Comte, en cas qu'il violast le Traité de Paix en quelqu'un des articles. Le Traité fut conclu le deuxième de Juin de l'an 1320. & signé par le Roy au mois d'Aoust suivant, seize ans après le Traité du Camp devant Lille, qui ayant fini une assez longue guerre, avoit esté peu de temps après la source d'une autre encore plus opiniastre, à cause de la dureté des conditions qu'on avoit imposées aux Flamans: exemple qui montre que les Traitez les plus glorieux ne sont pas toujours les plus avantageux, & que la moderation du vainqueur sert quelquefois à lui rendre sa victoire plus utile, en faisant que les fruits en soient plus durables.

Affaires d'Angleterre.

L'occupation que les affaires de Flandre donnoient au Roy, ne l'empêcherent pas de sommer Edoiard II.

Roy d'Angleterre, de lui venir rendre en personne son hommage en France, pour la Guyenne & le Comté de Ponthieu: mais ce Prince s'en excusa sur les affaires qui l'obligeoient à ne pas s'éloigner de son Royaume. Ses excuses furent reçues, soit en consideration d'Isabeau de France Reine d'Angleterre sœur du Roy, soit plutôt parce qu'on estoit peu en estat de l'y forcer, à cause de l'épuisement du Tresor Royal: car d'ailleurs nos Rois avoient jusqu'alors tenu pour maxime, & avec grande raison, d'exiger de leurs Vassaux à la rigueur ces sortes de devoirs, dont l'omission ne manque jamais dans la suite d'estre tirée à consequence. Sanche Roy de Majorque, vint aussi à Paris, afin de faire hommage au Roy pour Montpellier, qui estoit encore du Domaine de la Maison d'Arragon.

La même année que la Paix fut faite avec les Flamans, Philippe fils du Comte Charles de Valois revint avec peu de gloire d'Italie, où le Roy lui avoit permis de conduire des Troupes pour la raison que je vais dire. Il y avoit depuis quelques années un grand Schisme dans l'Empire. Les Electeurs, après la mort de l'Empereur Henri de Luxembourg, s'estoient partages, & avoient élu les uns Frédéric d'Autriche, & les autres Loüis de Baviere tous deux cousins germains, mais qui n'en furent pas moins opiniâtres ennemis. Ces divisions donnerent moyen aux factions des Guelfes & des Gibelins, si funestes depuis long-temps à l'Italie, de s'accroître, & de ranimer leur haine mutuelle. Les Guelfes avoient toujours esté pour le saint Siege, & les Gibelins pour les Empereurs & les Rois des Romains. Mais comme il y avoit alors deux Rois des Romains en armes l'un contre l'autre, les Gibelins ne purent estre pour l'un & pour l'autre. Ils se declarerent pour

1320.

Du Tillet Recueil des Traitez de France & d'Anglet.

Factions des Guelfes & des Gibelins renouvelées en Italie.

1320.

Loüis de Baviere; ce qui fit que les Guelfes prirent le parti de Fridéric. Le Roy de Sicile, nommé aussi Fridéric, prit le parti des Gibelins, & Robert Roy de Naples celui des Guelfes. Durant ces troubles, & pendant les autres guerres dont ils avoient esté précédés, il s'estoit élevé en Italie plusieurs petits Tyrans, qui s'estoient emparez de la domination des principales Villes; & ces Villes, après avoir secoué le joug des Empereurs & des Papes, s'en estoient par là imposé un bien plus dur. Le Pape jusqu'alors avoit affecté de ne confirmer ni l'une ni l'autre des Elections des deux Rois des Romains. Quelques-uns même crurent que son dessein estoit, de faire tomber cette Couronne à quelqu'un des Princes de la Maison de France. Mais cependant comme Fridéric d'Autriche avoit pour lui les Guelfes anciens partisans des Papes contre les Empereurs, le Pape penchoit beaucoup plus de ce costé-là que de l'autre.

Entre ces petits Tyrans d'Italie qui suivoient la faction Gibeline, les Visconti de Milan estoient les plus redoutables & les plus declarez contre le Pape. Maffeo Visconti estoit pere de quatre fils tous grands Capitaines. Il s'estoit non-seulement rendu maître de Milan, mais encore de Pavie, de Plaisance, de Novare, de Verceil, d'Alexandrie, & de plusieurs autres Places de Lombardie, & faisoit trembler toute l'Italie. Il assiegeoit Genes, malgré la défense & les excommunications du Pape, à qui il ne fit point d'autre réponse, lorsqu'il lui envoya ordre d'en lever le siege, sinon que c'estoit une Place de l'Empire, & non pas de l'Eglise, dont il ne devoit pas se mêler. Ce fut à cette occasion que le Pape traita avec Philippe fils du Comte de Valois, & lui donna la qualité de Lieutenant General de la Sainte Eglise, pour la défendre contre les

Tyrans d'Italie, & sur tout contre Visconti, qui avoit pris d'abord le titre de Vicaire de l'Empire pour le Roy des Romains Loüis de Baviere; mais depuis, il prit celui de Seigneur de Milan.

Philippe de Valois accepta avec joye cette dignité, & marcha en Italie suivi de beaucoup de Noblesse Française. Il se rendit à Ast, où il devoit estre joint par le Cardinal Poget, qui lui amenoit huit cens chevaux, partie Provençaux, partie Gascons. Son pere Charles de Valois lui envoyoit aussi un renfort considerable. Il en devoit encore recevoir d'autres du Roy de Naples, de la Ville de Boulogne, de Sienne, de Florence, & tout cela réuni auroit fait une Armée nombreuse, devant laquelle les Visconti n'auroient osé paroistre: mais un peu trop de précipitation dans un jeune Prince impatient de se signaler, rendit inutilles tous les projets du Pape.

Philippe s'avança jusqu'à Mortare, n'ayant pas avec lui plus de quinze cens chevaux. Son dessein estoit d'aller à Verceil soutenir la faction des Guelfes, qui estoient maîtres d'une partie de la Ville, & qui en venoient tous les jours aux mains avec les Gibelins, lesquels s'estoient emparez de l'autre.

Maffeo Visconti ayant eu avis de cette marche, & apprehendant que les Gibelins de Verceil, qui commençoient à manquer de vivres, ne fussent obligez d'abandonner la Ville, fit marcher promptement de ce costé-là Galeace Visconti son fils avec un Corps de Troupes beaucoup plus nombreux que celui des François. Quand Philippe en eut avis, il envoya vers Galeace lui demander s'il prétendoit en venir à un combat avec lui. Il répondit, qu'il estoit zélé serviteur du Roy de France & du Comte Charles de Valois, ayant eu l'honneur d'estre

1310.

Philippe de Valois marche en Italie.

Joan. Villani. l. 9. cap. 108.

Continuat. Nangis.

Villani.

1320.

fait Chevalier de sa main ; que son intention n'estoit point du tout d'attaquer les François ; mais seulement de secourir ses Alliez. Ce Prince lui renvoya dire , que s'il entreprenoit de faire passer des vivres aux Gibelins de Verceil , il le trouveroit en chemin pour l'en empêcher. Galeace repartit , qu'il feroit tous ses efforts pour faire passer son convoy , & que si on l'attaquoit , il se défendrait.

Philippe voyant bien qu'il en faudroit venir aux mains , quitta le poste où il estoit , & se campa avantageusement sur le chemin de Verceil , esperant toujours d'estre joint par les Troupes dont j'ai parlé ; mais Galeace les avoit prévenues , & s'estoit mis entre-elles & le Prince.

Galeace ne fut pas long-temps sans paroître à la vûe de la Cavalerie Francoise. Un escadron de Cavalerie Allemande très-bien montée & très-bien armée marchoit devant ; ensuite venoit le convoy au milieu d'un grand Corps de Troupes ; & puis le General à la teste de l'arrière-garde beaucoup plus nombreuse ; de sorte que Galeace avoit dix hommes contre un.

Il revient en France mécontent de son Expédition.

Alors Philippe voyant la partie si inégale , envoya prier Viscomti de faire alte , & lui dire , qu'il seroit bien aise d'avoir une conférence avec lui. Viscomti vint aussi-tôt ; & s'estant avancez tous deux entre les deux Armées , ils eurent ensemble un long entretien plein d'honnêteté de part & d'autre , ainsi qu'on le remarqua à leur contenance : car ils estoient seuls , & ne firent part à personne de ce qui s'y estoit dit. Ensuite ils allerent de compagnie à Verceil , & après que Philippe y eut demeuré quelques jours , il retourna en France , faute d'argent pour payer ses Troupes , rejetant la faute de tout sur le Pape & sur le Roy de Naples , qui ne lui en avoient pas fourni , comme ils s'y estoient enga-

Villani.

gez. La verité est , qu'il se laissa tromper & trahir par Bernard de Marceüil , Gentilhomme banni de France , qui avoit esté corrompu par l'argent de Viscomti , & qui pour se venger du Roy , conseilla à Philippe de ne pas attendre le reste de ses Troupes à Ast , en lui faisant accroire qu'il n'auroit qu'à se presenter devant Verceil pour s'en rendre maistre. Cette expedition , par toutes ces circonstances , fit grand tort à la réputation de ce jeune Prince , qui monta depuis sur le Trône de France.

Le Royaume estoit alors tout à fait tranquille : ce qui fit que le Roy pensa plus serieusement que jamais à l'expédition de la Terre-Sainte ; & au lieu que les Papes avoient souvent eu beaucoup de peine à engager les Princes à s'acquiescer de ce vœu , quand ils l'avoient fait dans quelque moment de ferveur , où par politique , il fallut que le Pape modérast l'ardeur de Philippe là-dessus. Car comme ce Prince le pressoit de haster cette expedition , il lui écrivit une Lettre , pour lui représenter , qu'en égard à l'estat où se trouvoit l'Europe , il ne convenoit pas d'y penser , au moins si-tôt ; que l'Angleterre & l'Ecosse estoient en guerre l'une contre l'autre ; que l'Allemagne estoit déchirée par les guerres civiles ; qu'il n'y avoit entre les Rois de Naples & de Sicile , qu'une Trêve prest de finir ; que les Rois d'Espagne avoient à se défendre contre les Maures ; que l'Italie estoit par tout en proye aux factions des Guelfes & des Gibelins ; qu'il n'y avoit pas jusqu'aux Rois de Chypre & d'Arménie , que le voisinage des Mahometans devoit tenir les plus unis , qui ne fussent en mauvaise intelligence ; qu'il falloit avant toutes choses travailler à pacifier l'Europe ; que si nonobstant toutes ces importantes considerations il persistoit dans sa re-

1320.

Il pense au voyage de la Terre-Sainte , & le Pape l'en détourne. Apud Raynald.

1320.

solution, il devoit bien examiner avant que de s'engager à une telle entreprise, s'il estoit en estat de soutenir seul le poids de la guerre, & prendre sur cela l'avis des Seigneurs de son Royaume, & des personnes les plus sages de son Conseil.

Cette Lettre fit, comme elle devoit, impression sur l'esprit du Roy: mais il ne laissa pas de continuer à prendre ses mesures pour ce dessein; & les Princes infidèles en furent si persuadez, qu'ils penserent de leur côté à le rompre de quelque maniere que ce fust; & ils prirent pour cela le moyen le plus detestable qu'on eust jamais imaginé.

Ils avoient sçu que les Juifs ayant esté chassés de France & dépoüillez de leurs biens par Philippe le Bel à cause de leurs excessives usures, y avoient esté rappelés par Loüis Hutin son fils, pour de l'argent, dont il avoit grand besoin. Ils jugerent bien que ce rétablissement intéressé n'avoit pas éteint dans le cœur des Juifs la haine qu'ils avoient conçüe contre la France pour leur exil, & pour l'enlèvement de leurs biens; & que haïssant encore plus les Chrestiens, qu'ils ne haïssoient les Mahometans, ils contribueroient volontiers au moins à la ruine des Chrestiens de France.

Ils les trouverent d'autant mieux disposez à écouter leur proposition, que tout récemment on leur avoit fait de très-cruels traitemens en France, quoique ce fust contre la volonté du Roy, & que les Auteurs en eussent esté punis. C'estoit une troupe de scelerats de la lie du peuple, & de gens de la campagne, à qui on donna le nom de Pastoureaux, parce qu'il y avoit parmi eux plusieurs bergers. Une pareille canaille du temps de S. Loüis avoit porté le même nom, & causé les mêmes desordres, & s'é-

toit attroupée sous un semblable pretexte, d'aller délivrer la Terre-Sainte de la tyrannie des Infidèles. Ceux dont il s'agit avoient à leur teste un Curé, qui avoit esté privé de sa Cure pour ses crimes, & un Moine apostat de l'Ordre de S. Benoist.

Ils commettoient les plus horribles violences dans tous les lieux où ils passoient: ils eurent l'insolence de venir forcer le Chastelet de Paris, d'où ils tirèrent quelques-uns de leur faction qu'on y avoit mis en prison, & se rangerent ensuite en bataille dans le Pré aux Clercs, prests à donner combat, si on les eust poursuivis. Ils allerent de là en Languedoc ravageant les Provinces par où ils prirent leur route. Ils reçurent là la punition de leurs crimes. Celui qui y commandoit pour le Roy ayant assemblé quelques Troupes, donna sur eux, en prit grand nombre qu'il fit pendre, & en peu de temps le reste fut dissipé.

C'estoit principalement contre les Juifs qu'ils exerçoient leur fureur, sous ombre que c'estoient des ennemis de JESUS-CHRIST. Ils en firent perir cruellement un très-grand nombre, & irritèrent jusqu'à la fureur cette Nation contre les Chrestiens de France.

Ce fut dans cette conjoncture, que les Rois de Grenade & de Tunis, tous deux Mahometans, animez sans doute par les Mahometans d'Asie, qui se voyoient menacez d'une Croisade, tramerent une conspiration avec les Juifs de France. Elle consistoit à empoisonner les puits & les fontaines par tout le Royaume, & à y causer par ce moyen une telle mortalité, qu'il fust impossible d'y trouver assez de Soldats, pour l'expédition que le Roy meditoit.

L'entreprise parut dangereuse à ceux des Juifs à qui on la proposa.

Y y y iij

1320.

*Conspiration
tramée par
les Infidèles
avec les Juifs
de France.
Inventaire
des Chart.
T. 7.*

Continuat.
Nangii.

1320.

De qui ceux-ci se servirent pour empoisonner les puits & fontaines.

Ils dirent qu'on les veilloit de trop près en France, pour pouvoir se charger de l'exécution d'un tel dessein : mais ils promirent de faire en sorte que d'autres s'en chargeassent.

Il y avoit alors en France un grand nombre de Lepreux, & d'Hôpitaux de Lepreux. Ils estoient regardez parmi les François à peu près comme nous voyons dans les Ecritures Saintes, que l'estoient parmi les Juifs ceux qui se trouvoient frappez de cette horrible maladie : c'est à dire, qu'ils estoient separez du reste des hommes, sans avoir aucune communication avec personne, qu'on les fuyoit quand on les rencontroit, & qu'ils donnoient autant d'horreur que de compassion. Quelque juste & quelque sage que fust cette police, pour empêcher que ce mal de lui-même contagieux, ne se communiquât, ces malheureux ne pouvoient l'approuver, & leur chagrin leur inspiroit une haine extrême contre les autres hommes. Ce fut à plusieurs d'entre eux que les Juifs, de concert avec les Mahometans, s'adresserent pour mettre en execution l'affreux attentat qu'ils meditoient. Ils leur donnerent de l'argent, & les assurerent que le poison dont ils se serviroient rendroit lepreux tous ceux qui n'en mourroient pas ; que bien-tôt toute la France seroit frappée de lepre ; & que quand tous, ou la plupart de leurs compatriotes seroient attaquez de ce mal, il cesseroit de paroître honteux ; qu'il n'y auroit plus de distinction, & qu'ils rentreroient dans le commerce de leurs parens & de leurs amis comme les autres.

1321.
La conspiration est découverte, & l'on punit les auteurs.

Cette esperance & leur avarice les firent consentir à ce crime. Ils le commencerent en Guyenne avec quelque succès. Plusieurs personnes moururent pour avoir bû de l'eau des puits ou des fontaines empoisonnées. Ils

ne purent faire par tout la chose si secretement, qu'on n'entraist en quelque défiance. Le bruit de cet empoisonnement se répandit, & on les en accusa. Le Roy estoit alors en Poitou ; il fit saisir quelques-uns de ceux qu'on soupçonnoit. Ils furent convaincus, & décelèrent leurs complices. On trouva même les Lettres écrites en Arabe à un Juif nommé Samson, par les Rois de Grenade & de Tunis. On fit brûler vifs plusieurs Lepreux, on en fit autant à quelques Juifs, tous les autres furent chassés de France, & n'y ont plus esté reçus depuis par autorité Royale. On dit que dans le poison ils faisoient entrer des hosties consacrées. La source du mal estant découverte, on y apporta remede, & on se précautionna.

Cependant le Roy continuoît à se preparer à la Guerre Sainte. Mais Dieu content de sa bonne volonté, ne lui accorda pas la satisfaction de l'accomplir. Ce Prince fut attaqué d'une violente fièvre quarte, accompagnée d'une dysenterie, dont il mourut après cinq mois de maladie, non sans quelque soupçon de poison. Ce fut avec de grands sentimens de pieté, le troisième de Janvier de l'an 1322. à l'âge de 28. ans, après cinq années & près d'un mois & demi de regne.

Philippe estoit un Prince moderé, sage, pieux, courageux. Il aima les Sçavans, & l'estoit lui-même autant qu'un Prince le doit estre. La Paix qu'il rétablit dans son Etat, malgré les troubles & le mécontentement des Princes & des Seigneurs, qui éclata lorsqu'il en prit le Gouvernement, est une bonne preuve de sa prudence. L'ardeur qu'il avoit pour la Guerre Sainte montre également son zele & son courage. Le Continuateur de l'Histoire de Nangis l'accuse d'avoir beaucoup chargé le Peuple. Le Sur-Intendant de ses Finances Girard Guec-

1321.

Ibid.

1322.
Le Roy tombe malade & meurt
Chroniq. de France, MS. de Ste Genevieve.
Ibid.

Caractere de ce Prince.

1322.

te, fut arrêté aussi-tôt après sa mort; & ayant esté convaincu d'avoir détourné douze cens mille livres, il n'auroit pas évité le dernier supplice, s'il n'estoit mort de la violence de la question qu'on lui donna. Cet exemple, celui d'Enguerrand de Marigni, celui de la Brosse sous Philippe le Bel, & d'autres semblables dans les regnes suivans, rendoient ce poste infiniment dangereux; mais cela n'empêcha jamais qu'il n'y eust de l'empressement pour le remplir.

Etablissement qu'il fit on qu'il projeta. Con inuat. Naugii. Le Blanc. Tanté des Monoyes de France.

Philippe forma le projet d'établir par tout son Royaume un même Poids & une même Mesure. Il eut aussi dessein de faire en sorte que par toute la France on se servist de la même Monoye; & dans cette vûë il se résolut, comme son Prédécesseur l'avoit projeté, de se réserver à lui seul le droit de battre Monoye, qui avoit esté communiqué principalement depuis la décadence de la Monarchie sous les Successeurs de Charlemagne, à une infinité de Seigneurs & d'Evêques, ou usurpé par eux. Il commença par envoyer des Commissaires dans toutes les Provinces, pour examiner les Monoyes de tous ces Seigneurs & Evêques, & voir si elles estoient conformes aux Loix; & comme il y avoit depuis long-temps de grands abus en cette matiere, ces Commissaires trouverent beaucoup d'opposition & de difficultez de la part des interessez. Le Roy d'Angleterre ne fut pas exempt de cette recherche: car on voit par une Commission du treizième de Decembre 1320. que Pierre de Cahours Maistre des Monoyes, eut ordre de se transporter à Bourdeaux, & dans tous les autres lieux de la Guyenne, pour saisir les Coins, & s'informer de la qualité des Monoyes que ce Prince faisoit battre. Philippe, afin de se faciliter l'exécution de cet important dessein, acheta de Charles de

1322.

Valois son oncle les Monoyes de Chartres & d'Anjou. Il acquit pareillement de Louïs de Clermont Seigneur de Bourbon Grand Chambellan, celles de Clermont & du Bourbonnois; mais sa mort précipitée ne lui permit pas de consommer une affaire également avantageuse aux Rois de France & à leurs Peuples.

On voit combien il avoit à cœur le rétablissement de la Religion dans la Terre-Sainte, par le Testament qu'il fit à Conflans le vingt-sixième d'Aoust de l'an 1321. c'est-à-dire au commencement de la maladie dont il mourut. Il y ordonnoit, que s'il estoit prévenu de la mort, son frere Charles de France, alors Comte de la Marche, entreprist ce voyage, & en cas qu'il y manquast, il laissât à son oncle le Comte de Valois cent mille livres pour le faire; & à son défaut, il en chargeoit Philippe Comte du Mans fils aîné du Comte de Valois, & qui fut depuis Roy de France, en lui substituant les cent mille livres. Il nomma pour Exécuteurs de ce Testament Henry Sire de Sulli, Ansel Sire de Gienville, & l'Abbé de S. Denis.

Son zele pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Tresor des Chart. cité par Sainte Marthe.

Sous le regne de Philippe fut publiée la Collection des Constitutions du Pape Clement V. appellées vulgairement Clementines. On en usa autrement en France pour cette Collection, que pour celle de Boniface VIII. son Predecesseur, connue sous le nom de *Sexte*, qui n'y a jamais esté publiée ni reçüe, à cause du mécontentement qu'on y avoit de ce Pape.

Ce Prince l'an 1319. fit une Ordonnance, par laquelle il fixa le nombre des Officiers qui devoient composer le Parlement, & elle est remarquable pour un article qui regarde les Evêques. Par cet article ils estoient exclus du Parlement, d'autant que cela les empêchoit de résider. Voici les termes dont il est conçu: *Il n'aura*

Pasquier, Recherches, l. 2. chap. 3.

1322.

nuls Prelats depuis au Parlement; car le Roy fait conscience de eux empescher au gouvernement de leurs spiritualitez. Mais ce Reglement n'estoit plus observé sous Charles VI. & sous Charles VII. comme on le voit par les Registres du Parlement de ces temps-là. Ce fut aussi sous son regne, que le Pape Jean XXII. créa tant de nouveaux Evêchez au-delà de la Loire. Il érigea l'Evêché de Toulouse en Archevêché, & pour lui donner des Suffragans il mit des Evêques à Montauban, à S. Papoul, à Lavaur, à Rieux, à Lombes, à Mirepoix, & y ajoûta Pamiers, qu'il détacha de la Métropole de Narbonne. Il érigea encore les Evêchez d'Alet, de Saint Pont de Tomieres; de Castres, de Condon, de Tulles, de Sarlat, de S. Flour, de Vabres, de Luçon, & de Maillelais transporté depuis à la Rochelle.

Philippe ne laissa que trois filles, Jeanne de France, qui épousa, comme j'ay dit, Eudes IV. Duc de Bourgogne; Marguerite de France, dont j'ay marqué le mariage avec Louïs Comte de Flandre, de Nevers & de Retel; & Isabelle, qui fut mariée avec Guigue Dauphin, Comte de Viennois, d'Albon & de Vienne, Palatin, Sire de la Tour, fils du Dauphin Jean II. quoi qu'elle eust esté accordée quelque temps auparavant avec Alphonse XI. Roy de Castille. Faute d'enfans mâles dans la branche Royale, la Couronne passa une seconde fois à la ligne collaterale; & Philippe le Long, ainsi dit à cause de sa haute stature, eut pour Successeur Charles son frere, qui avoit jusqu'alors porté le titre de Comte de la Marche.

1322.
Ses Enfans.

SOMMAIRE DU REGNE

DE CHARLES IV. dit LE BEL.

Sacre de Charles le Bel. Il sollicite en Cour de Rome la dissolution de son mariage. Il l'obtient, & le Pape lui permet d'épouser une autre femme. Il épouse la fille du défunt Empereur. Il reçoit l'hommage du Comte de Flandre. Mort de la Reine. Le Roy épouse une troisième femme. Il a guerre avec le Roy d'Angleterre, & pourquoi. Il assemble son Armée & la fait marcher en Guyenne. Le Comte de Valois, qui la commandoit, soumet toute cette Province. Trêve entre les deux Rois. Mort du Comte de Valois. La Trêve est suivie de la Paix. Situation des affaires d'Angleterre. Tyrannie des Spensers Ministres de cette Cour. La Reine d'Angleterre, qui les haïssoit, passe en France, & pourquoi. Teneur du Traité conclu entre les deux Rois. La Reine d'Angleterre refuse de retourner auprès du Roy son époux. Les hostilités recommencent entre les deux Nations à cette occasion. La Reine est priée de sortir de France. Elle se retire chez le Comte de Haynaut. Elle retourne en Angleterre à la teste d'une Armée. Le Roy sort de Londres, plutôt que de livrer ses Ministres à qui la Reine en vouloit. Le Prince de Galles est proclamé Regent en son absence. Le Pape veut faire rentrer l'Empire dans la Maison Royale de France. Intrigues du Roy pour se faire élire Roy des Romains. Il échoué dans ce projet. Il reçoit une Ambassade de l'Empereur d'Orient, & pourquoi. Le Roy tombe malade & meurt. Son Caractere. Il ne laisse point d'enfant mâle.

1322.

1323.

1324.

1325.

1326.

1327.

1328.

HISTOIRE



HISTOIRE

D E

FRANCE.

CHARLES IV. dit LE BEL.

1322.
Sacre de
Charles le
Bel.
Continuat.
Nangii.



CHARLES monta sur le Trône, & fut sacré au mois de Février, sans aucune opposition, & sans que personne, pour la lui disputer, osât faire mention des filles du Roy défunt. Toute difficulté avoit esté levée par
Tome III.

l'Assemblée tenuë à l'entrée du précédent regne, & ce qui y avoit esté réglé n'estoit qu'une confirmation d'une Loy & d'une Coûtume immémoriale de la Monarchie, où, depuis huit ou neuf siècles qu'elle subsistoit, la Couronne n'estoit jamais tombée en quenouille.

Le Duc de Bourgogne, qui avoit donné lieu à ce Reglement, par là
Z z z

1322.

vaine tentative qu'il fit là-dessus en faveur de Jeanne de France fille de Loüis Hutin, fut un des premiers à rendre ses hommages au nouveau Roy : mais il lui fit une nouvelle chicane sur un autre article.

1323.
Inventaire
du Trésor des
Chart. T. 4.
Bourgogne
71. 2. 91.

Ce Duc avoit épousé une autre Jeanne de France fille de Philippe le Long, qui avant que d'estre Roy, avoit eu pour apanage le Comté de Poitiers, & Jeanne estoit venue au monde dans le temps qu'il portoit encore le titre de Comte de Poitiers. C'est sur cela que le Duc de Bourgogne soutenoit qu'elle devoit heriter de ce Comté. Le Procès fut jugé au Parlement en faveur du Roy, sur ce que Philippe le Bel n'avoit donné le Poitou en Apanage à Philippe le Long son second fils, qu'à condition, que si ce Prince mourroit sans enfans mâles, ce Comté retourneroit à la Couronne. La chose estoit ainsi arrivée, & par cette raison la prétention de la Duchesse de Bourgogne fut déclarée nulle par la Cour des Pairs.

Il sollicite en
Cour de Rome
la dissolution
de son maria-
ge.

Tandis que ce Procès s'examinait à Paris, le Roy sollicitoit à la Cour du Pape une autre affaire qui ne lui estoit pas moins importante. Il n'avoit point d'enfans, & ne pouvoit se résoudre à reprendre sa femme Blanche de Bourgogne renfermée dans Chateau-Gaillard pour ses désordres, dont j'ai parlé sous le Regne de Philippe le Bel. Par bonheur pour ce Prince, il se trouva qu'il y avoit eu dans son mariage un de ces empêchemens, que le Droit Canon appelle Dirimants, & qui rendent le mariage nul. C'estoit, dit un de nos anciens Historiens, qu'il avoit tenu Blanche sur les Fonts de Baptême ; mais il se méprend, comme on le voit dans la Sentence renduë par le Pape, qui en apporte deux autres causes, l'une prise à la verité de l'affinité contractée par le Baptême, non pas que Char-

Continuat.
Nangii.
Apud Ray-
nald.

les eut tenu Blanche sur les Fonts, mais parce que la Comtesse Mathilde Mere de Blanche, y avoit tenu Charles ; ce qui suffisoit alors pour invalider le mariage entre la fille de la Mairaine & le filleul. Le second empêchement estoit, qu'ils estoient parens au quatrième degré. Il est vrai qu'on avoit demandé dispense pour ce mariage au Pape Clement V. & il l'avoit donnée ; mais elle n'estoit pas en bonne forme, parce que les empêchemens n'y estoient pas suffisamment exprimez.

Le Pape néanmoins voulant proceder meurement en cette affaire, donna commission aux Evêques de Paris & de Beauvais, & à Geoffroy du Plessis Protonotaire Apostolique, de l'examiner. Sur leur rapport, & sur l'examen qu'il fit lui-même de la dispense donnée par son Prédecesseur, il declara le mariage nul, & permit au Roy d'épouser une autre femme. La Comtesse Mathilde porta fort impatiemment ce divorce, & pensa à s'y opposer, aussi-bien que le Duc de Bourgogne ; mais celui-ci fut appaisé par le Pape, & la Comtesse appréhendait qu'il n'en coûtât la vie à sa fille, à qui on avoit de quoi faire le procez comme à une adultere, acquiesça. Le Roy trois mois après épousa à Troyes en Champagne la Princesse Marie, fille du feu Empereur Henri de Luxembourg, & de Marguerite de Brabant, & sœur de Jean Roy de Bohême.

Le Pape fut bien-aise d'avoir cette occasion de contenter le Roy, dont il esperoit du secours, plus que d'aucun des autres Rois de l'Europe, pour la Chrétienté d'Asie, qui estoit en plus grand danger que jamais, de succomber entierement sous les efforts des Infidelles. Il ne s'agissoit plus gueres de la Terre-Sainte, entierement subjuguée par les Mahometans ; mais de l'Arménie, qui s'estoit soustenuë jus-

1323.

Chronique
de France,
MS. de Ste
Genevieve.

Il l'obtient,
& le Pape
lui permet
d'épouser une
autre femme.

Villani l. 9. c.
171.
Raynald ex.
Epist. Secret.
Joan. Papæ.

Il épouse la
fille du de-
funt Empe-
reur.

qu'alors contre ces Infidelles, par l'alliance qu'elle avoit toujours entretenue avec les Tartares : mais le Soudan de Babylone ayant gagné les Tartares à son parti, Leon Roy d'Armenie se trouvoit accablé de toutes parts. Il eut recours au Pape, qui écrivit une Lettre circulaire à tous les Peuples & Princes Chrétiens, pour les animer à ne pas laisser périr ce reste de Chrétienté dans l'Orient ; mais il pressa le Roy plus que tous les autres de se souvenir qu'il avoit pris la Croix, & qu'il estoit temps de faire paroître son zele pour la Religion.

Ibid.

Le Roy estoit fort porté à entreprendre une Croisade, & il envoya au Pape des Ambassadeurs, afin de dresser avec lui le projet de cette expedition, de convenir du nombre des Soldats dont l'Armée seroit composée, des fonds pour l'entretenir, du temps & du lieu de l'embarquement, & pendant combien de mois & d'années les Croisez seroient obligez de servir au-delà de la mer. Mais tout cela n'aboutit à rien. Les differends pour la succession du Comté de Flandre, & les broüilleries qui survinrent entre la France & l'Angleterre, ne permirent pas au Roy de donner toute l'attention nécessaire à l'exécution d'un pareil dessein. Il y avoit déjà long-temps que la situation des affaires de l'Europe, & les interets des Princes rendoient ces entreprises de plus en plus impossibles.

Pour ce qui regardoit la succession de Flandre, j'ai dit que Louïs Comte de Nevers & de Retel fils de Robert Comte de Flandre, avoit marié son fils Louïs avec Marguerite de France fille de Philippe le Long. Une des conditions du Traité estoit que quand même le Comte de Nevers mourroit avant Robert son pere, Louïs heriteroit du Comté de Flandre ; Robert de Cassel frere du Comte de Nevers, &

oncle de Louïs, bien que ce Traité lui ostast toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le Comté de Flandre, y avoit souscrit, parce qu'on lui avoit assuré d'ailleurs des terres & des biens assez considerables. Mais le Comte de Nevers estant mort, & le vieux Comte de Flandre son pere ne lui ayant gueres survécu que deux mois, Robert ne voulut plus s'en tenir au Traité, & pensa à s'emparer du Comté de Flandre, au préjudice de Louïs son neveu. Il vint trouver le Roy à Paris, & le sollicita fortement de prendre son parti.

Louïs cependant fondé sur le Traité & sur l'alliance qu'il avoit avec le Roy, dont il avoit épousé la niece, se fit rendre hommage par les Seigneurs de Flandre, & Robert de Cassel ne put rien gagner sur l'esprit du Roy, qui fit justice à Louïs, après qu'il l'eust châtié, pour avoir osé recevoir les hommages des Seigneurs de Flandre, avant que de lui avoir rendu le sien : car lui ayant ordonné de venir à Paris, où il se rendit aussi-tôt, il le fit mettre en arrest dans le Chasteau du Louvre ; mais il fut relâché quelques jours après, & reçut à faire hommage pour le Comté de Flandre & pour les Comtez de Nevers & de Retel. Etant de retour en son Comté, il fut sur le point d'entrer en guerre avec Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande ; mais le Roy les accommoda par un Traité qu'ils signerent à Paris, dont le plus considerable article fut, que le Comte de Flandre cederoit au Comte de Haynaut toutes ses prétentions sur les Isles de Zelande, & que le Comte de Haynaut abandonneroit tout le droit qu'il prétendoit avoir sur Alost, sur le pais de Vaës, sur Gerardmont, & sur quelques autres territoires de Flandre.

Le Roy après avoir réglé cette affaire, fit un voyage à Toulouse. Le

Z z z ij

1323.

Il reçoit
l'hommage du
Comte de
Flandre.
Meyerus.

Ouderghest
fol. 246.

1324.
Mort de la
Reine.

1324.
Continuat.
Nangii.

retour fut malheureux. Il avoit mené avec lui la Reine qui estoit grosse. La fatigue la fit accoucher avant le terme à Issoudun, d'un garçon qui mourut presqu'aussi-tost après sa naissance. Ce fut un très-grand sujet de douleur pour le Roy, qui perdoit par cette mort ce qu'il avoit le plus ardemment désiré d'avoir, un fils qui succedast à la Couronne. La Reine mourut elle-même l'année suivante; & ce Prince en troisièmes nœces épousa sa cousine germaine Jeanne d'Evreux, fille de Louïs de France Comte d'Evreux son oncle. Ce fut dans l'intervalle de cette mort & de ce mariage, que la guerre commença entre la France & l'Angleterre à l'occasion que je vais dire.

Le Roy épouse
une troisième
femme.

Il a guerre
avec le Roi
d'Angleterre,
& pourquoy.
Du Ghesne
Histoire
d'Angleterre
Continuat.
Nangii.

Hugues Seigneur de Montpesat sujet du Roy d'Angleterre en Guyenne avoit basti un Chasteau dans une terre, qu'il prétendoit estre du domaine d'Angleterre; mais que le Roy de France soustenoit estre dans le sien. De-là vint un Procès, qui fut jugé au Parlement de Paris. Le Roy le gagna; & il fut déclaré que la terre & le Chasteau estoient du domaine de France. Aussi-tost celui qui commandoit pour le Roy en ces quartiers-là, envoya des Soldats qui se saisirent du Chasteau. Le Seigneur de Montpesat fort chagrin de l'arrest & de la saisie, fit mettre ses Vassaux sous les armes, & accompagné du Sénéchal du Roy d'Angleterre qui lui amena d'autres troupes, vint assiéger le Chasteau, & l'emporta. La plûpart des François qui s'y trouverent furent passez au fil de l'épée; & on assûra même qu'on avoit fait pendre quelques-uns des Officiers qui y avoient esté pris.

Le Roy, qu'une telle insulte devoit naturellement porter à la vengeance, fit paroître beaucoup de moderation en cette rencontre; & avant que d'en venir à aucune voye de fait, envoya

faire ses plaintes au Roy d'Angleterre, & lui demanda satisfaction. Le Roy d'Angleterre fit passer aussi-tost en France Edmond Comte de Kent son frere avec quelques Seigneurs, & leur donna un plein pouvoir de convenir avec le Roy de la maniere dont on lui feroit satisfaction. Le Roy leur déclara qu'il falloit premierement remettre le Chasteau entre les mains de ses Officiers; & en second lieu lui livrer le Sénéchal de Gascogne, le Seigneur de Montpesat, & quelques autres qui avoient eu le plus de part à cette violence.

Les Députez d'Angleterre firent semblant d'acquiescer à la volonté du Roy, dans l'esperance apparemment que cette complaisance l'adouciroit, & qu'il se contenteroit de la restitution du Chasteau, sans exiger qu'on lui amenaît le Sénéchal & le Seigneur de Montpesat. Mais leur attente fut trompée, & le Roy fit partir avec eux le Chevalier Jean d'Arrablay, pour aller en Guyenne faire executer les articles, dont on estoit convenu.

Les Anglois sçavoient bien que ce n'estoit pas là l'intention du Roy leur maistre, c'est pourquoi quand ils furent arrivez en Guyenne, ils tirèrent l'affaire en longueur, sous divers prétextes. Le Seigneur d'Arrablay fut averti qu'ils remplissoient secretement leurs Places de munitions de guerre; & qu'au lieu de penser à satisfaire le Roy, ils se mettoient en estat de se défendre en cas qu'il les attaquaît. Il en donna avis au Roy, qui resolut sur le champ de se faire justice lui-même, puisqu'on refusoit de la lui rendre.

Il assembla son Armée, dont il donna le commandement au Comte de Valois. Ce Prince partit pour se rendre en Guyenne accompagné de ses deux fils Philippe, & Charles, de Robert d'Artois Comte de Beaumont-le-

Il assemble son
Armée & la
fait marcher
en Guyenne.
Invent. des
Chart. T. 1.
Valois. 2.
n. 51.

1324.

Roger, & de Mathieu de Trie Maréchal de France. Si-tost que le Prince fut arrivé, il fit sommer toutes les Villes de Gascogne & de Guyenne de se rendre, d'autant que le Roy d'Angleterre avoit negligé d'en faire hommage depuis que le Roy estoit parvenu à la Couronne.

Du Tillet
Recueil des
Traitez entre
la France &
l'Anglet.
Le Comte de
Valois qui la
commandoit
soumet toute
cette Provin-
ce.

La pluspart des Villes ayant refusé d'obéir, le Comte de Valois entra avec son Armée dans le païs. Presque tout se soumit à la vûe des Troupes. Le Comte de Valois fit raser le Chasteau de Montpesat, dont le Seigneur mourut de chagrin d'avoir attiré sur lui cette tempeste : & au commencement de Septembre, tout le païs fut réduit à l'obéissance du Roy, excepté Bourdeaux, Bayonne, S. Sever, & la Reole. Le Comte se presenta devant cette derniere place, où le Comte Edmond s'estoit jetté. Ce Comte fit une sortie où beaucoup de François furent tuez, & de ce nombre furent le Seigneur de Florentin & quelques autres Chevaliers. Le Comte de Valois en forma le siege, & le poussa si vivement, que la Place fut obligée de capituler le lendemain de S. Mathieu.

Trêve entre
les deux Rois.

Les articles de la capitulation furent, que la Ville seroit renduë au Comte de Valois; qu'il seroit permis aux Habitans, qui ne voudroient pas y rester, d'en sortir avec leurs meubles; que ceux qui y demeureroient feroient serment de fidelité au Roy de France. Qu'il y auroit une Trêve jusqu'à l'Octave de Pâques. Que chacun garderoit les Places dont il estoit en possession. Que si les Villes & Chasteaux de Puismixol & de Pena vouloient se rendre au Comte de Valois, il pourroit les recevoir, & qu'en cas qu'ils ne le voulussent pas, les Anglois ne pourroient y faire entrer ni vivres, ni munitions; qu'à cela près, on ne feroit aucune entreprise ni de

1324.

part ni d'autre; que s'il s'en faisoit quelqu'une de la part des Anglois, les Gentilshommes qui estoient actuellement dans la Reole seroient obligez de se declarer contre le Roy d'Angleterre : & pour assurance de ces conventions, le Comte Edmond donna quatre Chevaliers Anglois en ostage.

Ce Comte eut permission de passer en Angleterre, pour proposer à Edoüard de venir à la Cour des Pairs de France avant la fin de la Trêve, tant pour rendre son hommage au Roy, que pour y exposer ses droits & ses griefs. Le Comte Edmond s'obligea de plus à faire notifier au Roy de France, au plus tard à Noël, si le Roy d'Angleterre auroit ratifié le present Traité. Le Comte de Valois ensuite de cette glorieuse campagne congédia son Armée, & revint à la Cour, où il mourut quelque temps après avec les remords de conscience, dont j'ai déjà parlé touchant la mort d'Enguerrand de Marigni.

Mort du Com-
te de Valois.

Au mois de Mars suivant, la Trêve fut prolongée jusqu'à la quinzaine d'après la Pentecoste, & depuis encore jusqu'à un mois après la S. Jean par un Traité fait à Fontaine-Bleau. Ces prolongations de Trêve marquoient l'envie qu'on avoit de part & d'autre de faire la paix : & en effet, elle fut conclue trois jours après le Traité de Trêve en presence d'Isabelle de France Reine d'Angleterre, qui estoit venue à Paris avec les Ambassadeurs; mais cette paix n'estoit pas l'unique but de son voyage. Elle en avoit d'autres motifs secrets. Pour bien entendre cette intrigue, qui eut d'étranges suites, il faut sçavoir quelle estoit pour lors la situation des affaires & de la Cour d'Angleterre.

Edoüard II. Prince d'un fort petit génie, incapable de gouverner par lui-même, se livra toujours à quel-

1325.
La Trêve est
suivie de la
paix.
Leibnitz cod.
diplomat. p.
108
Du Tillet
loc cit Mss.
de Brienne
vol. 2.

Situation des
affaires d'An-
gleterre.

1325.

que Favori, qui s'emparoit de son esprit. Il estoit constant dans l'attachement qu'il avoit une fois pris : qualité qui n'auroit pas esté blâmable en lui, s'il avoit eu assez de discernement pour faire un bon choix.

Après la funeste mort de Gaveston, auquel il s'attacha d'abord, & dont j'ai parlé en passant dans l'Histoire du regne de Philippe le Bel, les deux Hugues Spensers pere & fils devinrent tout-puissans sur son esprit & dans l'Estat. Le pere estoit un vieillard homme de probité, sage, qui s'estoit acquis beaucoup de réputation dans la guerre; mais le fils très-différend du pere, n'avoit rien de digne du poste qu'il occupoit, que l'esprit & la bonne mine, étant d'ailleurs d'une fierté intolérable, d'une ambition démesurée, d'une avarice insatiable, & d'une vie très-débordée. Le Roy le haïssoit, & n'avoit jamais pû le souffrir : & ce fut pour cela même, que les Seigneurs & les Prélats d'Angleterre obligèrent ce Prince de le faire son Chambellan à la place de Gaveston, afin qu'il occupast le poste du Favori sans l'estre : mais il s'insinua bien-tôt par son adresse très-avant dans les bonnes grâces d'Edoüard, & s'empara de toute la faveur & de toute l'autorité, & n'en fit part qu'à son pere. Par malheur dans le Gouvernement de l'Estat, les vices du fils l'emportèrent sur les vertus du pere, qui, de peur de se perdre avec lui, se vit engagé non-seulement à dissimuler, mais encore à soutenir ses emportemens.

*Tyrannie des
Spensers Mi-
nistres de cet.
de Cour.*

Devenus par leur puissance l'objet de la jalousie des Grands du Royaume, ils s'appliquèrent à les tenir bas ; & pour éviter le sort de Gaveston leur prédécesseur, qui avoit péri par la faction de ces Seigneurs, ils résolurent de faire un exemple insigne sur les premiers qui cabaleroient. Le

malheur tomba sur Thomas Comte de Lancastre & sur vingt & un autres des plus qualifiez de la Noblesse, qui ayant esté pris les armes à la main contre le Roy, selon quelques Historiens, & selon d'autres, arrestez durant l'Assemblée d'un Parlement, furent condamnés à la mort & exécutés.

Cette exécution rendit les Spensers redoutables : mais elle les mit en exécution à la Cour, & dans tout le Royaume. La sommation que le Roy Charles le Bel, quelque temps après son avènement à la Couronne, fit à Edoüard de venir rendre son hommage, donna lieu d'espérer aux ennemis des deux Ministres, de trouver le moyen de se venger d'eux pendant l'absence du Prince. Mais ceux-ci s'opposèrent à ce voyage : & après avoir tâché en vain d'empêcher les Envoyez de France de signifier leurs ordres à Edoüard, ils lui firent quitter la résolution qu'il avoit prise, de passer en France. Ce fut ce refus, qui autorisa le Roy de France à confisquer la Guyenne, après que les deux Rois se furent broüillez ensemble à l'occasion que j'ai dite.

Nonobstant le grand credit des Spensers, la Reine Isabelle avoit toujours beaucoup d'ascendant sur le Roy son mari. Ils en conçurent de la défiance, & vinrent à bout de la mettre mal dans son esprit au sujet de la guerre de France. Ils persuadèrent au Roy qu'il n'estoit pas à propos que durant la guerre cette Princesse eust à sa disposition des Terres & des Chasteaux, comme elle en avoit selon la coustume de ce temps-là ; car alors les Reines, non seulement en Angleterre, mais encore en France, avoient leur Domaine particulier, dont elles jouissoient, & qui servoit à leur dépense, & à l'entretien de leur maison. Le Roy, à la persuasion de ses

1325.

Vvalsingam.
Froissard.

Vvalsingam.

1325.

Ministres, se saisit des Terres de la Reine, & l'obligea à se contenter d'une pension qu'il lui assigna. On lui osta tous les François qu'elle avoit à son service, & on les obligea de repasser en France. On saisit pareillement tous les biens & tous Benefices des autres François qui estoient établis en Angleterre, & ils furent réduits à de grandes extremitez.

Ibid.

On ne laissoit pas cependant de parler de Paix entre les deux Couronnes. Le Pape avoit envoyé pour cela en Angleterre l'Archevêque de Vienne & l'Evêque d'Orange, qui engagerent le Parlement assemblé à Londres à faire passer à la Cour de France les Evêques de Vincester & de Norwic, & Jean de Bretagne Comte de Richemond, pour traiter avec le Roy. L'Evêque de Norwic repassa peu de temps après avec un projet de Paix. On délibéra sur ce projet dans le Parlement; & il fut résolu qu'on prieroit la Reine de se charger elle-même de la negociation.

La Reine d'Angleterre qui les haïssoit passe en France, & pourquoi.

Chacun eut ses motifs pour proposer le voyage de la Reine. Les deux Spenfers l'aimoient mieux en France qu'en Angleterre, où ils la redoutoient toujours. La faction opposée aux Ministres souhaitoit aussi ce voyage, dans l'esperance que cette Princesse irritée contre eux, pourroit engager le Roy de France son frere, à appuyer leurs ennemis en la soutenant elle-même. A en juger par les suites que son séjour eut en France, & par les premieres démarches qu'elle y fit, on ne peut douter qu'elle-même n'eust aussi ces vûes. Elle y passa donc avec peu de suite, n'ayant avec elle que Jean Cromwel & quatre autres Chevaliers Anglois, qui faisoient presque toute sa Cour.

Froissard l. 1. c. 6.

La Paix ne fut pas la premiere chose dont elle parla au Roy son frere. Elle commença par lui faire ses plain-

tes de la tyrannie des Ministres d'Angleterre, des mauvais traitemens qu'elle en avoit reçus, de la persecution qu'on y faisoit aux François, tant Laïques qu'Ecclesiastiques; elle le conjura de ne la point abandonner dans son malheur, & de l'aider à secouer l'indigne joug des deux Spenfers, qu'elle & toute la Noblesse d'Angleterre ne pouvoient plus supporter.

Le Roy tâcha de la consoler: mais il lui dit, que dans les conjonctures presentes, il ne pouvoit pas avec honneur prendre de tels pretextes pour sujet d'une nouvelle rupture avec le Roy d'Angleterre; qu'il avoit donné sa parole au Pape pour la Paix; que la negociation estoit fort avancée; que tout le monde estant persuadé qu'elle même estoit venue pour la conclure, & que le Roy son mari l'avoit chargée de ses interets, il seroit également surprenant & honteux pour elle, qu'on sçût qu'elle n'étoit venue en France que pour les trahir. Qu'au reste pour lui il ne lui manqueroit pas dans le besoin; qu'il l'assuroit que dès que la Paix seroit faite, toute son épargne seroit en sa disposition, qu'avec de l'argent on venoit à bout de tout; & que par ce moyen il la secourreroit plus utilement, que par un éclat, qui seroit peut-être inutile, & qui ne convenoit ni à l'un, ni à l'autre.

La Reine d'Angleterre n'insista pas davantage, assez contente des esperances que le Roy lui donnoit; & l'on commença à travailler tout de bon à la Paix.

Les negociations durerent encore quelque temps, malgré l'application des deux Evêques qui y agissoient au nom du Pape. Le Roy demandoit, qu'Edoüard reconnût que la faïste qu'on avoit faite de la Guyenne, étoit juste, & qu'il avoit eu droit de la faire. Edoüard n'en vouloit point con-

1325.

Teneur du Traité conclu entre les deux Rois.

Leibnitz co.
diplomat. 1.
109.

venir, & prétendoit que le Roy la lui rendit, comme la lui ayant injustement enlevée : mais enfin le dernier jour de May de l'an 1325. le Traité fut fait à Paris, ainsi que je l'ay dit, & conçu à peu près en cette forme selon les intentions du Roy. Que faute au Roy d'Angleterre d'avoir rendu son hommage, quand même il n'y auroit eu autre forfaiture, la saisie de la Guyenne estoit juste ; que le Conseil du Roy d'Angleterre ne la pouvoit contredire, qu'elle subsisteroit, & que ce que le Roy avoit saisi de la Guyenne demeureroit en sa main, pour le gouverner & y mettre des Officiers en son nom ; qu'il y nommeroit un Sénéchal, tel cependant qu'il ne seroit point suspect au Roy d'Angleterre. Que ce Sénéchal n'auroit point droit de changer les Capitaines ou Commandans des Forteresses, dont le Roy d'Angleterre estoit demeuré en possession ; que hormis les garnisons, toutes les Troupes des deux partis sortiroient du pais. Qu'à la mi Aoust prochaine les deux Rois se trouveroient à Beauvais, que si Edoüard offroit son hommage, le Roy le recevrait, sans préjudice du droit qu'il prétendoit sur ce qu'il tenoit déjà en Guyenne. Qu'après l'hommage fait, le Roy en considération de la Reine sa sœur, rendroit ce qu'il avoit saisi au Roy d'Angleterre. Que pour les frais faits à l'occasion de ce différend & des autres difficultez, la Cour des Pairs de France en seroit Juge, & qu'après la publication de la Paix, les prisonniers seroient rendus de part & d'autre.

Ce Traité ayant esté envoyé en Angleterre, fut assez agréé. Il n'y eut que l'article de l'hommage qu'Edoüard devoit rendre en personne, qui fit de la difficulté. La Reine lui écrivit si fortement là-dessus, qu'il

s'y déterminâ : mais les deux Spencers, qui ne se croyoient pas en sûreté si le Roy s'éloignoit, s'y opposèrent. Comme cet article estoit essentiel, il falloit rompre, ou l'accorder. Il y eut divers pour-parlers là-dessus. L'on s'en tint à l'expédient que suggererent les deux Ministres, qui fut, qu'Edoüard cederait la Guyenne & le Ponthieu à Edoüard Prince de Galles son fils : & que ce jeune Prince, qui devenoit par là Feudataire du Roy de France à la place de son pere, iroit en personne rendre l'hommage pour ces deux Fiefs, & prester le serment de fidélité. Le Roy d'Angleterre voulut qu'on ajoutât deux conditions à cet article. La première, que si son fils mourait avant lui, ces deux Fiefs lui reviendroient. La seconde, que le Roy de France ne nommerait point de Tuteur, ni de Curateur au Prince de Galles pour l'administration de la Guyenne & du Ponthieu, & ne seroit point maître de le marier à qui il voudroit. Le Roy, qui vouloit la Paix, consentit à ces deux points, qu'il auroit pu disputer à cause de sa qualité de Souverain qu'il acqueroit sur le Prince de Galles. Les choses étant ainsi arrêtées, le Prince de Galles passa en France, accompagné de l'Evêque d'Oxford, & avec un équipage conforme à sa naissance. Il fit son hommage au Roy son oncle, & fut regalé des magnifiques presens, qui avoient esté destinez à son pere.

La Paix ayant esté publiée, & le commerce rétabli entre les deux Nations, Edoüard crut qu'un plus long séjour de la Reine sa femme & du Prince de Galles à la Cour de France estoit inutile, & leur envoya ordre de revenir en Angleterre. La Reine différa tant qu'elle put : mais enfin se voyant pressée, elle écrivit au Roy, qu'elle ne croyoit pas pouvoir retour-

Continuar.
Nangii.
Valsingham.

La Reine
d'Angleterre
refuse de re-
tourner auprès
du Roy son E-
poux.

ner en sûreté, tandis que les deux Spensers ses ennemis déclarez seroient à la tête du Conseil. C'estoit là en effet une des raisons qu'elle avoit de demeurer en France; mais elle en avoit une autre qu'elle ne disoit pas, & qui n'estoit pas ignorée de bien des gens: c'estoit un peu trop d'attachement qu'elle avoit pour Roger de Mortemer Seigneur Anglois, qui s'estant échapé de la Tour de Londres, où il avoit esté renfermé après le dernier soulèvement d'Angleterre, s'estoit sauvé en France.

Edouïard encore plus sensible à ce motif du refus de la Reine, qu'au refus même, lui envoya de nouveaux ordres plus pressans que les premiers. Elle n'y eut nul égard, non plus que le Prince de Galles, à qui elle avoit inspiré une grande haine contre les Spensers. L'Evêque d'Excester fit en vain tous ses efforts pour leur persuader d'obéir; il ne put rien gagner sur leur esprit, & c'est ce qui le déterminâ à partir secrètement de la Cour de France, & à repasser en Angleterre, pour ne paroître pas complice de leur désobéissance.

Le Roy de France laissa sur cela toute liberté à la Reine d'Angleterre sa sœur. Il lui promit que rien ne lui manqueroit tandis qu'elle seroit à sa Cour; surquoi elle renvoya la plupart de ses gens en Angleterre, & ne retint auprès d'elle & du Prince de Galles, que des gens de confiance, du nombre desquels estoit Edmont Comte de Kent frere du Roy d'Angleterre, aussi mécontent qu'elle du Gouvernement.

Le Roy d'Angleterre animé par ses Ministres entra en une extrême colere contre la Reine & contre son fils, jusques-là qu'il fit publier une proclamation dans Londres, par laquelle il déclara l'un & l'autre ennemis de l'Estat, avec tous ceux qui leur adheroient.

Tome III.

Cette division de la Famille Royale ne manqua pas de réveiller les esprits séditieux, dont plusieurs passoient tous les jours en France, pour aller offrir leurs services à la Reine. De sorte qu'Edouïard, pour empêcher cette désertion, & le commerce des fugitifs avec les autres broüillons restez dans le Royaume, fit fermer tous les Ports d'Angleterre.

Alors les hostilités recommencèrent entre les deux Nations. Le Roy d'Angleterre, qui regarda la permission que le Roy donnoit à la Reine de demeurer en France, comme une infraction de la Paix, envoya ordre aux Commandans de sa Flotte de courir sur tous les Vaisseaux François, & six vingt Navires appartenans aux Marchands des Ports de Normandie furent enlevez.

Olivier Ingham, que le Prince de Galles avoit fait Commandant de Guyenne, avec l'agrément du Roy son pere, gagné par les Spensers, se révolta, se jeta sur les Terres de France, & s'empara de la Ville de Xaintes. Le Roy fut obligé d'envoyer une Armée de ce costé-là, où la guerre se ralluma plus vivement que jamais. L'Archevêque de Vienne & l'Evêque d'Orange voyant avec douleur rompre une Paix, qui estoit leur ouvrage, passèrent en Angleterre, pour empêcher les suites de ces nouvelles broüilleries, & pour réconcilier la Reine avec son mari; mais ils ne purent réussir. Les choses s'aigrirent de plus en plus par une fausse nouvelle qui vint jusqu'au Roy, qu'on avoit fait main-basse en Angleterre par ordre d'Edouïard sur tous les François qui s'y estoient trouvez, qu'on les avoit fait tous passer au fil de l'épée, & qu'on avoit confisqué tous leurs biens. Le Roy, sans attendre un plus grand éclaircissement, qu'il estoit difficile d'avoir, parce que

A a a a

1325.

1325.

Vvalsingam.

Les hostilités recommencent entre les deux Nations à cette occasion.
Ibid.

Continuata
Nangii.

Vvalsingam.

1325.

les Ports d'Angleterre estoient fermez, fit arrester tous les Anglois, qui se trouvèrent en France, & fit saisir tous leurs biens : mais la nouvelle du massacre d'Angleterre s'estant trouvée fausse, il les fit relâcher.

Froissard. l. 1.
c 7.

Cependant les Ministres d'Angleterre, inquiets de l'appui que le Roy de France donnoit à la Reine, & instruits de divers complots & du commerce que cette Princesse entretenoit avec plusieurs Seigneurs, malgré les précautions qu'on prenoit pour l'empêcher, mettoient tout en œuvre pour la contraindre de revenir. Ils répandirent à Rome, à la Cour de France, & dans le Conseil du Roy, une infinité d'argent. Le Roy d'Angleterre écrivit au Pape & aux Cardinaux des Lettres très pressantes, leur représentant l'injustice qu'on lui faisoit de retenir sa femme & son fils en France malgré lui, lui assurant que les soupçons qu'on avoit inspirez à la Reine estoient sans fondement, qu'elle seroit en Angleterre non-seulement en sûreté, mais encore en liberté, & avec tout l'honneur qui estoit dû à son rang & à son sang ; & que si on ne lui rendoit pas la justice qu'il demandoit, la guerre qui avoit déjà recommencé, seroit éternelle.

Le Pape, qui avoit extrêmement à cœur la paix entre les deux Couronnes, & qui d'ailleurs ne pouvoit guères disconvenir de la justice des demandes du Roy d'Angleterre, écrivit au Roy de France, pour le presser d'obliger la Reine à retourner avec le Roy son mari ; & lui fit dire par l'Evêque de Xaintes, porteur de sa Lettre, que si cette Princesse ne partoît au plustost, il ne pourroit pas se dispenser d'employer pour un tel sujet les Censures de l'Eglise.

La Reine est
prête de sortir
de France.

Ces Lettres ébranlerent le Roy. Son Conseil gagné par les presens des Spensers, fut d'avis qu'il falloit avoir

1325a

égard aux instances du Pape. Enfin on pria la Reine de se disposer à partir au plustost avec le Prince de Galles. Cette Princesse vit bien-tost sa Cour deserte, au lieu qu'auparavant il y avoit une foule de Seigneurs & de Gentilshommes qui lui offroient avec empressement leurs services. Le seul Robert d'Artois lui jura un éternel attachement, quoiqu'il n'osât plus gueres la voir qu'en secret.

Ce qui chagrinoit cette Princesse, n'estoit pas son retour en Angleterre, où elle avoit toujours esté bien résolue de retourner ; mais c'estoit la précipitation de son départ. La partie n'estoit pas encore bien liée avec les Seigneurs Anglois de sa faction, qui ne l'attendoient pas si-tost, & que ce contre-temps estoit capable de déconcerter.

Robert d'Artois, qui avoit grand soin de s'instruire de tout ce qui se passoit au Conseil, vint la trouver fort avant dans la nuit, & lui dit, qu'il falloit se hâster de quitter la Cour, & qu'on avoit délibéré dans le Conseil, si on ne l'arrêteroit pas avec le Prince de Galles, le Comte de Kent, & le Seigneur de Mortemer, pour les conduire au Roy d'Angleterre ; qu'il falloit incessamment prendre le chemin de la mer comme pour s'embarquer à Boulogne, ou à Calais ; qu'alors il ne tiendrait qu'à elle de gagner le Haynaut, où elle pourroit se retirer chez Guillaume Comte de Haynaut & de Hollande, à qui elle pouvoit se fier, comme à un Prince dont il connoissoit la droiture & la generosité. La Reine suivit ce Conseil : elle partit, & dès qu'elle fut sur la frontière, elle se détourna du chemin, vint dans le Cambresis, qui n'estoit plus des Terres de France, & alla descendre chez le Sire d'Ambricourt, d'où elle donna avis de son arrivée au Comte de Haynaut qui estoit à Valenciennes.

1325.
Elle se retire
chez le Comte
de Haynaut.

Ce Comte l'envoya aussi-tost saluer par Jean son frere, qui l'assura du desir qu'il avoit de la servir, & s'engagea dès cette premiere visite à l'accompagner lui-même en Angleterre. Il la conduisit de là à Valenciennes, où elle fut très-bien reçue du Comte de Haynaut.

Vvalsingam.

La Reine, pour engager le Comte dans ses interets, lui proposa le mariage du Prince de Galles avec une de ses filles. L'offre fut acceptée avec joye, & on fiança dès-lors ce jeune Prince avec Philippe la seconde des filles du Comte, qui estoit celle qui lui agréoit le plus. Alors la Reine fit au Comte ouverture de ses desseins, l'assura du gros parti qu'elle avoit en Angleterre, & que pourvû qu'il la secondast de quelques Troupes, elle y feroit bien-tost la maistresse.

Dès ce moment le Comte de Haynaut donna ses ordres pour équiper des Vaisseaux : beaucoup de Chevaliers s'offrirent à estre du voyage ; & elle s'embarqua quelques jours après à Dordrecht, escortée de près de trois mille hommes. Une tempeste dont elle fut accüeillie, l'écarta fort loin du lieu où elle avoit resolu prendre terre : & ce fut un grand bonheur pour elle ; car le Roy d'Angleterre ayant scû qu'elle y devoit débarquer, y avoit envoyé des Troupes pour l'enlever.

Elle retourne
en Angleterre
à la teste d'une
Armée.

Le vent la conduisit au Port d'Herwich sur les Terres du Maréchal d'Angleterre, qui estoit du nombre de ses partisans, & qui vint la recevoir accompagné du Comte de Leycestre, de quantité d'autres Seigneurs & Chevaliers, des Evêques de Lincoln, d'Herford, de Dublin, d'Eli, & de plusieurs autres Prélats. L'Archevêque de Cantorberi lui envoya de l'argent pour soudoyer ses Troupes, qui croissoient toujours ; & après avoir séjourné quelques jours auprès de S.

Edmond, & s'estre assurée pendant ce temps-là de la bonne volonté de divers Seigneurs du Royaume, elle marcha à la teste de son Armée, où une infinité de Noblesse arrivoit de toutes parts.

Le Roy apprit ces nouvelles à Londres. Il eut peine à les croire d'abord ; mais n'en pouvant plus douter, il assembla les Bourgeois, & leur demanda, s'ils n'estoient pas prests à prendre les armes pour son service & pour la sûreté de sa personne. Ils répondirent qu'ils conserveroient pour le Roy, pour la Reine, pour le Prince de Galles heritier de la Couronne, le respect & l'affection qu'ils avoient toujours eue pour la Famille Royale ; qu'ils fermeroient les portes de leur Ville aux Troupes étrangères, s'il s'en presentoit quelques-unes pour y entrer : mais que pour marcher en campagne, ils ne le feroient pas ; qu'un de leurs Privileges estoit de n'estre point obligez de servir hors de leurs murailles, que durant un jour, à condition d'y rentrer avant le Soleil couché.

Cette réponse des Bourgeois de la Capitale fit comprendre au Roy le danger où il estoit. Il se saisit de la Tour de Londres, & y mit Jean son second fils avec la femme du jeune Spenser. Ensuite il partit, & marcha à l'Ouest d'Angleterre, où il avoit plus de Noblesse à sa devotion, pour y assembler une Armée qu'il pût opposer à celle de la Reine. Avant que de partir, il fit faire une Proclamation contre les Rebelles, avec défense de leur fournir des vivres, & aucun autre secours, ordonnant qu'on leur courust sus, sans néanmoins rien attenter contre la Reine, le Prince de Galles, & le Comte de Kent, si non pour les prendre. Il mit aussi à prix la teste de Roger de Mortemer.

Le Roi sort de
Londres plus-
tost que de li-
vrer ses Mi-
nistres à qui
la Reine en
vouloit.

1325.

La Reine de son costé fit une autre Proclamation, par laquelle elle défendoit toute sorte de violence contre ses Sujets, excepté contre les deux Spenfers, contre Robert de Baldok Chancelier d'Angleterre, & contre tous ceux qui entreprendroient de les soutenir.

Le Roy ne fut pas plûtost sorti de Londres, que la populace prit les armes en faveur de la Reine, & contraignit les principaux Bourgeois & le Maire de la Ville à suivre le même parti. Il en coûta la vie à l'Evêque d'Excester, qui estoit de celui du Roy, & à plusieurs autres. La Tour de Londres fut aussi surprise, & tous les prisonniers mis en liberté, dont plusieurs vinrent joindre la Reine.

Cette Princesse poursuivoit toujours le Roy, & le serroit de fort près. Il avoit jetté des Troupes dans Bristol sous le commandement de Spenser le pere. La Reine mit le siege devant cette Ville, qui après quelques jours lui fut livrée; & elle fit pendre Spenser avec l'applaudissement de toute l'Armée & de tout le Peuple.

Le Roy se voyant abandonné de tout le monde, monta sur un Vaisseau pour s'enfuir en Irlande avec le jeune Spenser, mais apparemment repoussé par le vent contraire, il rentra en Angleterre, & se cacha dans le païs de Galles.

Le Prince de Galles est proclamé Regent en son absence.

Si tost qu'on eut eu avis de sa fuite, la Reine affecta d'en paroistre fort fâchée. Un ordre fut publié par tout le Royaume, portant que ceux qui auroient connoissance du lieu de sa retraite, ne manquassent pas de l'avertir au plustost, qu'on souhaitoit le revoir en Angleterre, qu'on n'en vouloit point à sa personne, & qu'il pouvoit revenir prendre le Gouvernement de ses Estats. Comme personne ne répondit pour lui, & qu'on n'eut point de ses nouvelles, les Seigneurs

déclarèrent le Prince de Galles Régent du Royaume; on lui fit serment de fidélité: on établit de nouveaux Officiers, & on fit Chancelier du Royaume l'Evêque de Norwich.

Cependant la Reine, par ses Emisfares, découvrit où le Roy s'estoit caché. On l'envoia prendre; il fut amené avec le jeune Spenser, qui après les plus rudes traitemens, subit le même supplice que son pere, & fut pendu à Herford à une potence de cinquante pieds de haut. Tel fut le sort de ces deux malheureux, dont la haute fortune avoit esté si long-temps l'objet de l'envie & de la jalousie de tous les Grands d'Angleterre.

Pour ce qui est du Roy d'Angleterre, il fut déposé à Londres par le consentement unanime du Parlement, au mois de Janvier de l'an 1327. & le Prince de Galles fut déclaré Roy. La Reine ayant appris cette nouvelle, fit parfaitement le personnage d'une personne affligée à l'excez. Le Prince de Galles en fit autant de son costé, & protesta qu'il n'accepteroit jamais la Couronne du vivant de son pere.

Le Roy son pere est déposé.

Le Parlement députa au Roy pour lui apprendre sa déposition. Les Députés lui conseillèrent en même-tems d'y consentir. Il fallut s'y résoudre crainte de pis. Son consentement aiant esté apporté à Londres, la Reine & le Prince de Galles ne se montrèrent plus si difficiles à souscrire à l'Arrest du Parlement, & le Prince de Galles fut couronné.

Alors il ne manqua pas d'arriver ce qu'on voit toujours en pareilles conjonctures. Ceux qui ne trouvoient pas leur compte au nouveau Gouvernement, & les partisans du Prince prisonnier, commencèrent à intriguer pour son rétablissement sur le Trône; mais cela ne servit qu'à avancer sa mort, non pas du consentement du Prince son fils, ni de la Rei-

Mort funeste de ce Monarque.

1325.

ne, mais par la cruauté de deux Seigneurs, qui appréhendoient la révolution. Ils corrompirent son Apothicaire, qui sous prétexte de lui donner un remède, inséra dans la seringue un fer tout rouge, qu'il lui enfonça jusques dans les entrailles.

Ainsi mourut cet infortuné Roy, dont on attribua les malheurs au mauvais choix qu'il fit des Ministres & des Favoris qu'il approcha de sa personne. Mais l'indocilité des Peuples qu'il avoit à gouverner y eut grande part. De tout temps il a esté difficile aux Rois d'Angleterre de trouver un tempérament de douceur & de sévérité qui les fit aimer & craindre de leurs Sujets, & pour peu qu'ils s'en soient écartez, le défaut ou l'excès leur ont presque toujours esté funestes.

On n'eût jamais pensé en France, que le Traité de Paix qui y avoit fait passer la Reine d'Angleterre, dût avoir de si étranges suites, & que l'empressement du Roy à faire sortir de sa Cour sa propre sœur, pour faire plaisir au Roy d'Angleterre, dût aboutir à le faire perir. Je vais reprendre maintenant certaines choses qui regardoient plus immédiatement la France, & qui se passèrent depuis la rupture avec l'Angleterre, & durant le Traité qui la termina.

La plus considérable fut la nouvelle tentative que fit le Pape, pour faire rentrer l'Empire dans la Maison Royale de France. J'ai dit en parlant de l'expédition que Philippe Comte du Mans, & fils de Charles Comte de Valois, fit en Italie, que le Pape gardoit une espece de neutralité entre Fridéric d'Autriche & Loüis de Baviere, tous deux élus Rois des Romains par une partie des Electeurs; en sorte cependant que dans le fond, il estoit plus porté pour Fridéric d'Autriche, que pour Loüis de Baviere. Mais les choses changèrent de situa-

tion après la bataille de Muldorf, où Loüis de Baviere défit Fridéric d'Autriche & le prit prisonnier. Car alors le parti de Fridéric fut entierement abbatu, & la pluspart des Princes de l'Empire qui l'avoient suivi, se soumirent à Loüis de Baviere partie d'eux-mêmes, partie par force, & le reconnurent pour Roy des Romains.

Ce Prince, qui avoit jusqu'alors gardé beaucoup de mesures avec le Pape, se mit désormais peu en peine de le ménager, & fit plusieurs entreprises qui lui déplurent. Le Pape qui n'avoit jamais esté affectonné à Loüis de Baviere, choqué de la conduite qu'il tenoit à son égard, & étant d'ailleurs animé contre lui par Leopold d'Autriche, & par les autres freres de Fridéric, non-seulement differoit de le reconnoître pour Roy des Romains, mais encore le traversoit en tout; & comme il le trouvoit de plus en plus moins complaisant à son égard, il résolut de le déposer, sur ce que sans la confirmation du S. Siege, il se portoit pour Roy des Romains & pour Empereur. Il publia une Bulle, dans laquelle il soutenoit, que depuis la translation de l'Empire à Charlemagne, faite par le Pape Leon III. l'élection à l'Empire ne pouvoit avoir lieu, qu'après avoir esté approuvée & confirmée par le Pape; & qu'en cas d'interregne ou d'une double élection, c'estoit au S. Siege à regler les affaires de l'Empire. Sur ce fondement il défendit à Loüis de Baviere de se porter pour Empereur ou Roy des Romains, jusqu'à ce qu'il en eut obtenu la permission du S. Siege.

Cette Bulle fut mal reçüe de la pluspart des Princes d'Allemagne, comme étant injurieuse à l'Empire; & Loüis de Baviere se voyant ainsi soutenu, protesta contre: surquoi le Pape le declara hérétique, & fauteur d'hérétiques, l'excommunia comme

A a a iij

1325.

*Le Pape veut
faire rentrer
l'Empire dans
la Maison
Royale de
France.*

1325.

tel, & chargea Leopold d'Autriche frere de Fridéric, d'assembler les Princes d'Allemagne de son parti, & de soutenir sa Bulle contre Louïs de Baviere.

L'Archevêque de Mayence, quoiqu'il désapprouvât fort le procédé du Pape, conseilla néanmoins à Louïs de Baviere de prendre des voyes de douceur, pour faire cesser les troubles de l'Empire, & de s'accommoder avec les Princes d'Autriche.

Ce Prince suivit le conseil de l'Archevêque. Il traita avec Fridéric son prisonnier, qu'il mit en liberté; & Fridéric avant que de sortir de prison, signa un Acte, par lequel il renonçoit à toutes ses prétentions sur l'Empire, tandis que Louïs de Baviere vivoit. La réconciliation fut sincere, & le Traité s'exécuta de bonne foy entre ces deux Princes.

Joan. Villani.
l. 9. cap. 248.

Ce n'estoit pas là l'intention du Pape, qui voyant que tout tournoit si heureusement pour Louïs de Baviere, résolut de lui opposer un puissant concurrent, & engagea le Roy de France à negocier avec les Princes d'Allemagne, pour se faire élire Roy des Romains. On prétendit que la chose avoit esté concertée dans un voyage que ce Prince fit à Avignon.

Intrigues du
Roy pour se
faire élire
Roy des Ro-
mains.

Inventaire
des Chart.
T. 7.

Le Roy, avant même la délivrance de Fridéric, avoit conclu un Traité secret avec Leopold d'Autriche, qui s'estoit engagé à lui faire une forte brigue en Allemagne, & à obtenir de son frere Fridéric, qu'il se défistât en faveur de ce Prince des prétentions qu'il avoit à l'Empire. Le Roy de son côté s'obligeoit à contraindre le Duc de Baviere de délivrer Fridéric, & promettoit que la premiere chose qu'il feroit après son élection, seroit de donner trente mille marcs d'argent à Leopold. Sur ces entrefaites Fridéric étant sorti de prison, par le Traité qu'il fit avec le Duc de Baviere, ne s'oppo-

sa point aux desseins de Leopold en faveur du Roy de France. Mais il étoit question d'assembler au moins un nombre considerable de Seigneurs d'Allemagne, pour faire l'élection de ce Prince. On prit ses mesures pour cela.

Il fut arrêté que Leopold d'Autriche, Jean Roy de Boheme beau-frere du Roy, & tous ceux du parti opposé au Duc de Baviere, ameneroient à Bar-sur-Aube le plus qu'ils pourroient de Princes de l'Empire, pour y faire cette élection. Le Roy ne manqua pas de s'y rendre avec un équipage digne de la ceremonie qu'il meditoit: mais les Princes Allemans lui manquerent de parole. Le seul Leopold d'Autriche s'y trouva. Jean Roy de Boheme, qui avoit jusqu'alors esté tout à fait dans les interets du Roy, s'en absenta comme les autres; la mort de Marie Reine de France sa sœur, qui mourut dans cet intervalle, le fit changer de parti, & il fut depuis dans celui de Louïs de Baviere.

Il échoua dans
ce projet.

Cette fausse démarche du Roy lui causa autant de chagrin que de confusion, & le rallentit fort dans la poursuite de cette affaire. Le Pape & Leopold d'Autriche firent tout leur possible pour le ranimer, l'assurant que pourvû qu'il voulust répandre quelque argent en Allemagne, plusieurs des Princes & des Electeurs, que l'excommunication fulminée par le Pape contre Louïs de Baviere, avoit fort ébranlez, seroient aisément déterminez à proceder à une nouvelle élection; mais ils ne purent rien gagner sur l'esprit d'un Prince, dont l'ambition fut toujours mediocre, & qui apprehendoit un second affront. Ainsi il laissa le Pape & Louïs de Baviere se faire la guerre l'un à l'autre, tant par écrit, que par les armes; & comme cette derniere voye est beaucoup plus efficace que l'autre, & que Louïs de

Epist. Joan.
ad Carolum
apud Ray-
nald.

1325.

Baviere sçut parfaitement s'en servir, il se maintint dans sa possession jusqu'à sa mort, que celle du Pape précéda de plusieurs années.

Ce ne fut pas seulement à l'Empereur d'Occident que le Roy de France causa de l'inquietude ; les deux Empereurs d'Orient prirent aussi l'alarme sur les bruits qui couroient tousjours, qu'on meditoit une Croisade en ce Royaume. Il est vrai que Philippe le Long y pensoit serieusement quand il mourut ; qu'il y avoit une infinité de gens de toutes Nations qui avoient pris la Croix, & qui continuoient de la porter : mais ce n'estoit plus pour la plupart qu'une vaine parure ; & il ne paroist pas que le Roy prist des mesures pour cette expedition. Cependant comme le bruit estoit fort commun, qu'en cas qu'on fist une Croisade, on la commenceroit par la conquête de Constantinople, les deux Androniques le pere & le fils, qui regnoient ensemble, en eurent peur.

Sanut. in Lit.
ad Andronic.

1326.
Il reçoit une
Ambassade
de l'Empereur
d'Orient, &
pourquoi.
Epist. Joan.
Papæ apud
Raynald.

Ce fut là le motif d'une Ambassade qu'ils envoyerent au Roy l'an 1326. pour l'assurer de la sincere disposition où ils estoient, de mettre fin au Schisme qui les séparoit de l'Eglise Romaine, & de vivre en paix avec tous les Princes Chrétiens, & en particulier avec la France. Le Roy offrit volontiers ses bons offices pour un dessein si avantageux à l'Eglise : Il envoya au Pape sur ce sujet Benoist de Cunes de l'Ordre de S. Dominique, qui après avoir traité à Rome de cette affaire, se transporta à la Cour de Robert Roy de Sicile, pour avoir son avis sur une chose de cette importance. Ce Religieux passa ensuite à Constantinople, pour voir de plus près les dispositions de cette Cour ; mais sa negociation n'eut point de succès.

1327.

Le Pape n'interposa pas plus heureusement son autorité, pour faire la

paix entre Guy Dauphin de Vienne, & Edoüard Comte de Savoye, qui se faisoient une rude guerre. Le Roy s'en fit aussi le Mediateur. Il convoqua pour cela à Paris une Assemblée de Seigneurs, où les prétentions de ces deux Princes furent discutées, mais il n'y eut pas moyen de les accorder, & on les laissa se battre.

1327.

Quant à ce qui regarde l'Angleterre, le Roy ne fit aucune démarche, par laquelle il parust reconnoistre le jeune Edoüard Roy d'Angleterre, tandis que le pere de ce Prince vécut ; mais dès qu'il eut appris sa mort, il envoya ordre au nouveau Roy, de lui venir faire hommage pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu. Car quoiqu'il l'eust rendu pour ce Duché n'estant pas encore Roy, il y avoit obligation pour les Rois d'Angleterre de le faire à leur avènement à la Couronne, aussi-bien que toutes les fois qu'il y avoit un nouveau Roy en France. Edoüard pria le Roy de lui accorder quelque délai, ses affaires ne lui permettant pas de passer si-tost en France. Son excuse fut reçüe, & le Traité de Paix fait sur la fin du regne d'Edoüard II. fut confirmé. Ce retardement de l'hommage d'Edoüard III. fut cause qu'il n'en fit point d'autre sous ce regne, que celui qu'il avoit déjà fait : car Charles estant tombé malade le jour de Noël, mourut au Bois de Vincennes le premier jour de Février de l'année 1328. ce qui n'est point contraire à la datte de sa mort, que l'on voit sur son tombeau, où il est marqué qu'il mourut en 1327. parce qu'alors l'année ne commençoit en France qu'à Pâques : & selon l'usage Romain, que quelques Historiens suivoient dans leurs Ecrits, & qui fut reçu dans ce Royaume sous Charles IX. on comptoit l'année 1328.

1328.
Le Roi tombe
malade &
meurt.

Continuat.
Nangii.

Leibnitz in
cod. diplo-
matic. p. 114.

Ce Prince estoit dans sa trente-qua-

1318.

trième année, & n'avoit encore regné que fix ans & trente jours. Il étoit le cadet de trois fils de Philippe le Bel, tous trois les Princes du monde les mieux faits, qui donnoient à leur pere l'esperance d'une nombreuse posterité : mais l'objet des esperances & l'accomplissement des souhaits des Princes comme des autres hommes, dépendent de Dieu ; & il leur apprend par ces sortes d'exemples à ne compter sur rien pour la durée de leurs Familles, dont ils sont si jaloux.

Son caractère,
Joan. Villani. l. 9. c. 61.
Continuat.
Nangii.

Charles fut un de ces Princes ordinaires, qui n'eut rien de fort distingué, ni rien non plus qui le rendit indigne de la place où sa naissance l'avoit élevé. Il montra la severité de sa justice en la personne de Jourdain de Lille Seigneur de grande qualité de Gascogne, qui avoit épousé la nièce du Pape Jean XXII. Ce Seigneur ayant esté accusé devant lui, & convaincu de dix-huit crimes, dont chacun meritoit la mort, il lui fit grace la premiere fois en consideration du Pape : mais ayant recommencé ses violences, & le Marquis de Goth neveu du Pape Clement V. & le Seigneur d'Albret s'estant déclarez ses parties, il le fit pendre à Paris, sans nul égard pour le Pape.

Il ne laisse point d'enfant mâle.

Charles ne laissa qu'une fille de sa troisième femme Jeanne d'Evreux, sçavoir Marie de France, qui ne vécut pas long-temps. La Reine estoit enceinte quand il mourut, laissant,

comme Loüis Hutin son frere, la France en suspens & dans le doute, si la Reine lui donneroit un Successeur. Philippe de Valois fils de Charles Comte de Valois, fut constitué Regent du Royaume, comme premier Prince du Sang, cousin germain du feu Roy, & l'heritier présomptif de la Couronne. Deux mois après la Reine accoucha d'une fille qui fut nommée Blanche, ainsi la Couronne appartenoit à Philippe. Il y eut toutefois des oppositions de la part d'Edouïard Roy d'Angleterre. Charles les avoit prévûes : c'est pourquoi dans un renouvellement d'Alliance qui se fit en 1324. entre l'Ecosse & la France, on ajousta aux anciens Traitez ce qui suit ;

„ Au cas que l'un des deux Rois dé-
„ faille, en sorte qu'il est incertain
„ qui est le droit heritier pour succe-
„ der à la Couronne, lors le legitime
„ heritier sera discerné par les princi-
„ paux Seigneurs de tous les deux
„ Royaumes, lesquels déclareront
„ celui qui devra regner. Après non
„ seulement l'autre Roy empêchera
„ tous autres Tyrans de jouir d'ice-
„ lui Royaume ayant esté ainsi en
„ dispute ; mais aussi, si besoin est, se
„ presentera avec grande force per-
„ sonnellement, pour défendre le le-
„ gitime heritier, &c.

C'est par ces oppositions du Roy d'Angleterre, que je commenceray l'Histoire du regne suivant.

MSS. de Be-
thune dans la
Bibliothèque
du Roy, vol.
cote 9687.

S O M M A I R E

D U

R E G N E

D E

PHILIPPE VI. dit DE VALOIS.

LE Roy d'Angleterre dispute la Couronne à Philippe. La contesta-
 tion est décidée en faveur du dernier, & il est Sacré à Reims. Sem-
 blable dispute pour la succession à la Couronne de Navarre. A qui elle fut
 adjugée. Le Roy accorde sa protection au Comte de Flandre contre ses
 sujets. Il mene une Armée contre eux. Danger du Roy. Bataille entre les
 deux Armées. Les Flamans sont taillez en pieces. Reduction de toute la
 Flandre. Remontrance du Roy au Comte de Flandre. Avantage que la
 France tira de cette reduction. Hommage du Roy d'Angleterre pour la
 Guyenne. Reglemens faits en France entre les Ecclesiastiques & les Ju-
 ges Laiques. Desordres en Guyenne. Acte de l'hommage du Roy Edoüard.
 Autre accommodement entre les deux Rois. Le Comte d'Artois est cause
 de leur rupture. Quelle en fut l'occasion. Le Comte d'Artois se refugie
 en Angleterre. Prétextes de guerre que se donnent les deux Rois. Am-
 bassade du Roy d'Armenie en France. Croisade projetée. Mort du Pape.
 Benoist XII. lui succede. Le projet de la Croisade est sans succès. Causes
 de la guerre entre la France & l'Angleterre. Le Roy d'Angleterre passe
 la Mer. Zele des Normans pour le Roy de France. Edoüard ouvre la Cam-
 pagne par le siege de Cambrai, & le leve. Avantage des François en
 Guyenne, & sur mer. Edoüard engage les Flamans à se declarer contre
 la France. Edoüard prend le titre de Roy de France. Combat naval en-
 tre les deux flottes desavantageux aux François. Siege de Tournai par le

1328.

1329.

1330.

1331.

1332.

1333.

1334.

1335.

1336.

1337.

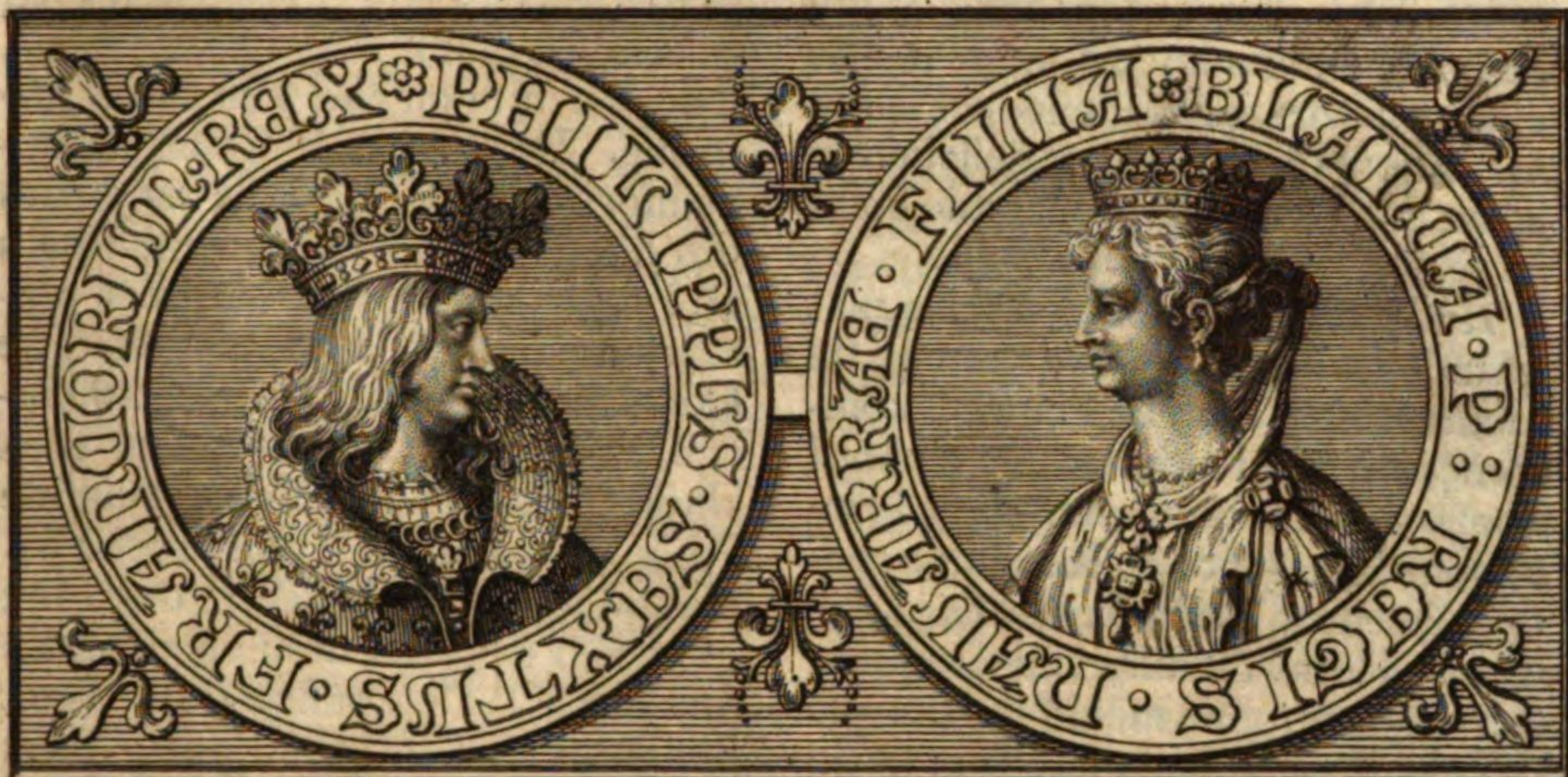
1338.

1339.

1340.

- Roy d'Angleterre. Levé par un accommodement. Prétentions des deux parties pour conclure la paix. Differend qui donna lieu au renouvellement de la guerre. Elle commence par la Bretagne. Le Comte de Montfort s'empare de cette Province. Il est cité à la Cour des Pairs. Y expose ses prétentions. Et s'échape de Paris. Le Roy donne ordre d'assembler une Armée en Bretagne. La Ville de Nantes se livre au Roy. Siege de Rennes. Prise de cette Ville. Siege de Hennebon. Cette place est secourue par les Anglois qui obligent les François de l'abandonner. Autre armement des Anglois. Mort du Comte d'Artois. Les Anglois font trois sieges en Bretagne en même-temps sans succès. Le Roy d'Angleterre conclut une Trêve. Humbert Dauphin de Viennois fait cession de ses Etats au second fils du Roy. A quelles conditions. Le Roy achete la Seigneurie de Montpellier. Le Roy d'Angleterre rompt avec la France. Mesures du Roy pour s'opposer à ses desseins. Les Anglois débarquent à Bayonne. Ils prennent Bergerac. Combat desavantageux aux François. Les Anglois assiegent la Reole & l'emportent. Le Sel est mis en parti en France. Sédition à Orleans & ailleurs au sujet des Impôts. Siege & prise d'Angoulême par les François. Ruse du Gouverneur de cette place pour sauver sa personne & ses troupes. Autres expéditions des François. Les Anglois mettent une puissante flotte en mer. Ils débarquent à la Hogue. Se rendent maistres de plusieurs places en Normandie & prennent Caën. Il veut assieger Roüen. Comment ce dessein manqua. Il s'approche de Paris. Il passe la Seine à Poissy. Pour suivi par le Roy il se retire vers la Somme. Embarras du Roy d'Angleterre. Il se dispose au combat. Premier usage du Canon. Le Roy va le reconnoistre. Disposition de l'Armée Française. Bataille de Crecy où les Anglois ont l'avantage. Le Roy se retire à Amiens. Perte des François. Suites qu'elle eut pour les Anglois. Ils forment le siege de Calais, & passent l'hyver devant cette place. Etat de la guerre en Bretagne. Combat entre les deux partis. Affaires d'Angleterre & d'Ecosse. Triste estat de la France. Negociations faites pendant l'hyver. Suite du siege de Calais. Le Roy y marche avec une Armée. Il envoie reconnoistre le Camp des Anglois. Il se retire dans l'impossibilité de leur faire lever le siege. Extrémité où la Ville est reduite. Dures conditions que le Roy d'Angleterre en exige. Generosité admirable de six Bourgeois qui se devoient pour la Patrie. Reddition de la Place. Trêve entre les deux Rois. Famine & peste en France. Dessein de surprendre Calais sans succès. Bravoure du Roy d'Angleterre. Effet de sa generosité. Mort de la Reine de France. Le Roy se remarie. Il meurt lui-même peu après. Mode de ce temps-là, Enfants du Roy,

Tiré d'après un Medaillon d'Or de M^r l'Abbé Fauvel.



HISTOIRE

DE

FRANCE.

PHILIPPE VI. dit DE VALOIS.

1328.
Le Roy d'Angleterre dispute la Couronne à Philippe.



Je commence l'Histoire d'un regne signalé par de grands evenemens, partie heureux, partie malheureux, avec cette difference que les malheureux eurent beaucoup plus

de suite que les autres, & que la Monarchie ébranlée par ces rudes coups, se vit dans les regnes suivans sur le penchant de sa ruine. Celui des ennemis de la France, qui commença à prendre sur elle une superiorité, que ses Prédecesseurs n'avoient jamais eüe, fut Edoüard III. Roy d'Angleterre,

* Legende de la Medaille de Philippe de Valois. PHILIPPVS SEXTVS FRANCORVM REX.
Inscription du Revers. BLANCA Philippi REGIS NAVARRÆ FILIA.

Bbbb ij

1328.

jeune Prince plein de feu, d'esprit, de valeur, d'ambition; plus politique que ne le comportoit son âge, & qui eut par-dessus tout cela un regne de cinquante ans, pendant lequel il suivit toujours son principal dessein, qui estoit de détruire la Monarchie Française.

Freiffard, cap.
22.

Il n'avoit que quinze à seize ans, quand Philippe âgé de trente-six monta sur le Trône de France. Il commença par le lui disputer, & d'abord s'opposa au choix qu'on fit de ce Prince pour la Regence du Royaume conformément au Testament du feu Roy: mais l'essentiel du différend estoit touchant la Couronne même, en cas que la Reine demeurée grosse à la mort du Roy accouchât d'une fille, comme il arriva deux mois après.

Edouard d'Angleterre estoit fils d'Isabelle de France sœur du feu Roy, dont Philippe de Valois n'estoit que le cousin germain, étant fils de Charles Comte de Valois frère de Philippe le Bel. Ainsi Edouard, comme neveu du feu Roy, en estoit plus proche parent que Philippe de Valois: mais la parenté d'Edouard estoit par sa mere, & celle de Philippe par son pere.

Continuat,
Nangii.

On convenoit de part & d'autre, selon la Loy Salique & la Coutume inviolable de l'Estat, que les femmes ne pouvoient pas succéder à la Couronne; que par cette raison la Reine d'Angleterre, quoique sœur du dernier Roy, ne pouvoit pas y prétendre: mais les Jurisconsultes Anglois soutenoient que la personne la plus proche, où ce défaut du sexe ne se trouvoit point, estoit par la proximité du sang en droit de succéder; & c'estoit là le titre sur quoi Edouard fondeoit sa prétention, & pensoit à exclure Philippe.

La contestation
est décidée en
faveur du der-

Ceux qui soutenoient le droit de Philippe, disoient au contraire, que

le Roy d'Angleterre ne pouvant avoir droit à la Couronne de France que par sa mere, cette Princesse n'y en ayant aucun, & n'y en pouvant avoir, il ne pouvoit non plus y en avoir lui-même. De plus par la Coutume immémoriale de la Nation, les enfans des filles de France n'avoient jamais esté regardez comme heritiers présomptifs de la Couronne; & cette Coutume faisoit clairement connoître le sens de la Loy. D'où l'on concluoit invinciblement en faveur de Philippe, qu'estant le plus proche parent du dernier Roy, entre tous ceux à qui leur naissance donnoit droit de succéder à la Couronne, il n'y avoit personne qui la lui pût disputer. Tout ceci ayant esté exposé, & meurement examiné dans une Assemblée des Seigneurs du Royaume, la Couronne fut adjudgée tout d'une voix à Philippe. Il se fit ensuite sacrer à Reims le vingt-septième de May par l'Archevêque Guillaume de Trie, & mit en sa personne sur le Trône la branche des Valois, qui a donné treize Rois de suite à la France pendant l'espace de deux cens soixante ans, & n'a fini qu'en 1589. par la mort de Henri III. Roy de France & de Pologne.

1328.
nier, & il est
sacré à Reims.

Cette grande affaire étant décidée, il en restoit encore une autre de même espece à regler, mais dans laquelle il y avoit d'autres regles à suivre; c'estoit la succession à la Couronne de Navarre, où il y avoit beaucoup plus de prétendans que pour la succession à la Couronne de France.

Semblable dispute pour la
succession à la
Couronne de
Navarre.

Pour bien entendre de quoi il s'agissoit, il faut se ressouvenir que la Couronne de Navarre fut unie à celle de France par Jeanne heritiere du Royaume de Navarre, qui épousa Philippe le Bel. Louis Hutin fils aîné de ce Prince, succéda à ces deux Etats. Il laissa en mourant Jeanne de France sa fille unique, à qui la Cou-

1328.

Voyez les Observations de du Cange sur l'Hist. de S. Louis, p. 93.

ronne de Navarre, comme tombant en quenouille, appartenoit de droit, aussi-bien que la Champagne & la Brie: ce qui n'empêcha pas Philippe le Long, oncle de la Princesse, de joindre le titre de Roy de Navarre, dont il avoit la Regence, avec celui de Roy de France, comme fit aussi Charles le Bel, qui fut pareillement Regent du Royaume de Navarre. Au reste ces deux Princes prirent le titre de Roy de Navarre sans conséquence, & ne donnerent en le prenant aucun soupçon, qu'ils voulussent retenir ce Royaume; car c'estoit alors une coutume, que les Princes & les grands Seigneurs ayant une tutelle, prissent le titre des Terres de leurs pupilles. Le Roy Philippe le Long maria cette heritiere de Navarre à Philippe Comte d'Evreux, fils de Louis Comte d'Evreux frere de Philippe le Bel.

Continuat. Nangii.

Quoi que ce droit de Jeanne à la Couronne de Navarre parust incontestable, vû qu'elle estoit fille du fils aîné de Philippe le Bel, néanmoins la fille de Philippe le Long, & les deux filles de Charles le Bel, soutinrent que cette succession leur appartenoit; parce que ces deux Rois leurs peres estoient morts, saisis l'un & l'autre du Royaume de Navarre. Enfin, selon l'Histoire d'Espagne, le Roy d'Angleterre y prétendit aussi, par la raison qu'Isabelle sa mere estoit fille de Philippe le Bel & de Jeanne de Navarre.

A qui elle fut adjugée.

Malgré toutes ces oppositions que les Princes ne font souvent, qu'afin d'acquiescer une espece de droit pour l'avenir en faveur de leur posterité, Jeanne Comtesse d'Evreux l'emporta, étant fille du fils aîné de l'heritiere de Navarre, à condition d'assigner cinq mille livres de rente aux deux filles de Charles le Bel; & de plus, qu'en cas qu'elle & son mari mou-

Inventaire du Tresor des Chart. rom. 2. Champ.

russent sans enfans, la Couronne reviendrait à ces deux Princesses. Quelques années après en l'an 1335. fut fait un autre Traité entre Philippe de Valois d'une part, & le Roy de Navarre & la Reine sa femme de l'autre, par lequel ce Roi & cette Reine quittoient au Roi de France tout le droit qu'ils pouvoient avoir sur les Comtez de Champagne & de Brie; & lui de son costé leur ceda le Comté de Mortain avec celui d'Angoulesme, & leur donna encore quelques autres dédommagemens: mais on stipula, que si la Reine de Navarre decedoit sans enfans, les Comtez d'Angoulesme & de Mortain retourneroient à la Couronne de France.

1328. p. 10. n. 43. & T. 6.

Le premier de ces deux Traitez fut passé en présence d'un grand nombre de Seigneurs du Royaume de Navarre, & fit beaucoup d'honneur au Roy. Ce Prince en usa dans cette occasion envers la Princesse avec une generosité & une droiture qui charmerent tout le monde, & firent bien esperer d'un regne qui commençoit par un si grand exemple d'équité.

Continuat. Nangii.

La protection qu'il donna aussi-tôt après à Louis Comte de Flandre, lui acquit encore d'autant plus de gloire, qu'elle lui donna lieu de se signaler par son courage autant que par sa justice. Les Flamans, Nation alors intraitable, également difficile à gouverner & à reduire, traitoient leur Comte avec beaucoup de mépris & d'indignité. Sous le regne precedent ils s'estoient revoltez contre lui, l'avoient long-temps tenu en prison, & ce ne fut qu'après les menaces réitérées de Charles le Bel, & les censures du Pape, qu'ils le relâcherent.

Le Roy accorda de sa protection au Comte de Flandre contre ses Sujets.

Les troubles recommencerent à la mort de Charles le Bel. Le menu peuple se revolta de nouveau contre le Comte & contre la Noblesse. Le Comte se refugia en France de peur

Meyerus.

1328.

d'estre encore arresté, & beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes Flamans l'y suivirent. Il demanda du secours au Roy, qui lui promit d'aller lui-même en Flandre après son Sacre, & cependant il envoya l'Evêque de Senlis à Tournay, d'où ce Prelat fulmina l'excommunication contre les revoltez, & mit en interdit le Comté de Flandre. Il avoit du S. Siege cette autorité, par le Traité fait avec les Flamans du temps de Philippe le Bel, ainsi que je l'ay dit dans l'Histoire de ce Regne.

Le Comte de Flandre assista au Sacre du Roy, où il porta l'Epée Royale devant le Prince. Il y estoit accompagné par quatre-vingt-six Chevaliers Flamans tous vêtus de la même maniere & de la même couleur. Le Roy le fit lui-même Chevalier la veille du Sacre, & lui ceignit l'épée avec les ceremonies ordinaires en pareilles occasions.

Il mene une Armée contre eux.

Villani, l. 10. c. 89.

Sur la fin de Juillet l'Armée de France s'assembla auprès d'Arras. Le Roy remplit de Troupes Tournay, Lille & S. Omer, & s'avança vers cette dernière Place avec l'Armée. Elle estoit très-leste, & la plupart de ceux qui avoient assisté au Sacre y suivirent le Roy, entr'autres Charles Comte d'Alençon frere de ce Prince, Philippe Roy de Navarre, les Comtes d'Evreux & de Bar, le Duc de Lorraine, Eudes Duc de Bourgogne, Guigue Dauphin de Vienne & le Comte de Savoye, que le Roy avoit réconciliés ensemble, le Duc de Bretagne, Robert d'Artois, Gaucher de Crecy Connestable de France, & Louïs de Bourbon. Miles de Noyers portoit l'Oriflamme. Il y avoit aussi beaucoup de Noblesse de Flandre, dont les principaux estoient, outre le Comte de Flandre, Robert de Cassel son frere, Guillaume Comte de Hainaut, Guillaume son fils, Jean son

frere, Theodoric de Brederode, & Alard d'Egmond.

1328.

Le Roy se campa sur la petite riviere de Peene, environ à une lieue de Cassel, dont les revoltez estoient maistres. Ils parurent en bataille sur le penchant de la montagne où cette ville est située, ayant à leur teste Colin Zannec & Vinnoc Fiere, qui avec deux ou trois autres estoient les Chefs de la revolte, & avoient tout credit sur la populace.

Les Flamans insultent aux François.

On ne vit jamais rien de plus insolent que cette populace ramassée, mais cependant très-déterminée. Comme ils avoient derriere eux tout le païs à leur devotion, & qu'ils n'apprehendoient pas qu'on entreprist de les forcer sur la montagne, où ils estoient retranchez, & soutenus de la Ville, dans laquelle une partie de leur Armée estoit logée, ils se moquoient impunément de l'Armée de France, lui disoient mille injures, & faisoient des railleries sur le Roy même. Entr'autres insolences qu'ils firent, ils planterent au bord de leur Camp une espee d'Etendart, où il y avoit un coq en peinture avec ces deux vers autour.

*Quand ce coq chanté aura,
Le Roy Cassel conquêtera.*

Cette fiere contenance des ennemis ne laissoit pas d'embarrasser le Roy, & il estoit en danger de se voir obligé de retourner à Paris sans rien faire que des ravages, comme il estoit arrivé à quelques-uns de ses Predecesseurs, si les Flamans avoient eu assez de constance, pour s'en tenir à l'avantage de leur terrain : mais leur propre témérité donna lieu aux François d'en venir aux mains avec eux.

Il y avoit déjà plusieurs jours qu'on estoit à se regarder les uns les autres. Le mépris que les François faisoient

1318.

de l'Armée Flamande, où il n'y avoit presque point de Noblesse, les rendoit moins vigilans à la garde du Camp, faute assez ordinaire aux François de ces temps-là. Les Généraux ennemis s'en apperçurent, & résolurent de profiter de cette negligence. Ils s'assurèrent de l'endroit où estoit la tente du Roy, & entreprirent d'enlever ce Prince avec tout son quartier.

Ils veulent enlever le quartier du Roy. Continuat. Nangii.

Pour cet effet la veille de S. Barthelemy après midy ils vinrent reconnoître le Camp des François, où tout estoit fort tranquille, & où la plupart des Soldats dispersez sans armes, dormoient à l'ombre des hayes & des arbres pendant la chaleur du jour. Zannec aiant pris une partie de ses Troupes, & donné ordre au reste de suivre quelque temps après, arriva par des détours & par des lieux couverts au quartier du Roy, qui n'estoit pas mieux gardé que les autres quartiers. Le Général Flamand avoit ordonné à ses gens de ne point quitter leurs rangs pour qui que ce fût, & à moins qu'on ne les attaquaît, de ne point se servir de leurs armes, qu'ils ne fussent arrivez à la tente du Roy.

Quand ils parurent, on crut dans le Camp que c'estoit un renfort, qui venoit joindre l'Armée. Le Seigneur Renaud de Lor alla à eux dans cette pensée, pour leur demander de quelle Banniere ils estoient. On ne lui répondit que par un coup de javelot ou de pique, qui le renversa mort par terre. En ce moment les Flamans mirent l'épée à la main, & commencèrent à faire main-basse sur tout ce qui se rencontra. L'alarme se répand aussitôt dans le Camp; chacun commence à fuir ou à crier aux armes. On estoit si peu sur ses gardes, que le premier qui courut à la tente du Roy, pour l'avertir du péril où il estoit, fut son Confesseur Religieux de S. Domi-

nique, dont il se moqua d'abord, comme d'un homme, qui n'estant pas accoustumé à la guerre, avoit pris l'alarme, à la vûe de quelque parti ennemi: mais à l'instant survint le Seigneur de Noyers, qui assûra le Roy que l'affaire estoit sérieuse; que les ennemis avançoient dans le quartier, & que tout y estoit en désordre. A peine le Roy eut-il le temps de s'armer & de monter à cheval. Il estoit perdu, sans que par bonheur Robert de Cassel frere du Comte de Flandre, arrivant en ce moment d'une course qu'il venoit de faire aux environs de Bergue, se trouva en estat de faire tête pendant quelque temps aux ennemis; & il les arresta assez long-temps, pour donner au Roy le loisir de rassembler quelques Troupes autour de sa Personne.

Ce Prince n'ayant encore que très-peu de monde, voulut aller soutenir Robert de Cassel, & se joindre à lui pour enfoncer les ennemis, qui n'avoient presque que de l'Infanterie. Mais le Seigneur de Noyers lui conseilla de ne se point presser, & d'attendre que sa Troupe fût grossie pour prendre les ennemis en flanc.

Cependant toute l'Armée Flamande arrivoit; & d'autre part le Roy aiant fait lever son Etendart en un lieu d'où il pouvoit estre vû de loin, toute la Cavalerie François se rangea promptement auprès de lui; l'Infanterie revenue de sa consternation se rassembla pareillement. On rangeoit l'Armée à mesure que les Troupes se rendoient au gros. L'affaire devint générale, & la bataille commença avec assez de confusion de part & d'autre.

La partie ne devoit pas estre égale, les François ayant beaucoup de Cavalerie, & les Flamans n'en aiant que très-peu. Ils suppléerent quelque temps à ce défaut par leur bravoure,

Bataille entre les deux armées.

1318.
Continuat.
Nangii.
Meyerus.
Les François
ont l'avanta-
ge.
Continuat.
Nangii.
Meyerus.
Histoire de
Bretagne
& d'Anjou.
Après cette défaite Cassel fut pris, sans que le coq représenté dans l'Etendard Flamand eût chanté. La Ville fut rasée & réduite en cendres. Toute la Flandre se soumit. Bergue,

1318.
Furnes, Nieupoort appréhendèrent le fort de Cassel ; mais le Roy leur pardonna. Ypres fit mine de vouloir résister ; mais dès que l'Armée parut, les Habitans demandèrent à capituler. Le Roy voulut qu'ils se rendissent à discrétion, & il fallut subir la loi du vainqueur. Cette Place & la plupart des autres furent condamnées à payer de grosses sommes d'argent au Comte de Flandre. Le Roy fit amener d'Ypres cinq cens Bourgeois à Paris pour servir d'otages, la Ville de Bruges en donna mille. On fit la recherche des Chefs de la sédition, & on en prit plusieurs qu'on fit mourir par divers supplices. Les Privileges de toutes les Villes rebelles furent abolis, & ensuite rendus par de nouvelles Chartres avec de grandes modifications ; & le Roy l'année suivante fit abattre les Fortifications de Bruges, d'Ypres, de Courtray, & dépendre leurs portes.

Tout étant pacifié & soumis, le Roy fit assembler les Seigneurs de son Armée, & parla au Comte de Flandre en cette manière. „ Comte, je suis „ venu ici sur la prière que vous m'en „ avez faite. Peut-être avez-vous „ donné occasion à tant de révoltes „ par votre conduite, en ne rendant „ pas assez bonne justice, ou en ne punissant pas assez sévèrement les coupables. Il m'a fallu faire de grandes „ dépenses pour une telle expédition ; „ j'aurois droit de vous en demander „ le dédommagement : mais je vous „ tiens quitte de tout, & je vous remets toutes vos Places. Faites en „ sorte que je ne sois plus obligé de „ revenir en Flandre pour un pareil „ sujet ; car alors j'aurois plus d'égard „ à mes intérêts, qu'aux vôtres.

Le Comte fit de tendres remerciemens au Roy de la générosité avec laquelle il en usoit à son égard. Ce Prince ayant fait la revue de ses Troupes, lui en laissa une partie, & s'en retourna.

Continuat.
Nangii.

Remontrance
du Roy au
Comte de
Flandre.
Ibid.

na en France. A son retour il alla rendre ses actions de graces à Nôtre-Dame de Chartres, à S. Denis, & à Nôtre-Dame de Paris.

Il rendit compte au Pape de cette grande victoire, & le pria de lever les Censures qu'il avoit publiées contre les Flamans à cause de leur rébellion. Il obtint aisément ce qu'il demandoit, & l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Senlis, qui avoient jetté l'interdit sur la Flandre au nom du Pape, reçurent ordre de sa part de le lever.

L'abbaissement des Flamans si bien domptez, n'estoit pas seulement un avantage pour leur Comte, mais encore pour la France même, dont les ennemis trouvoient toujours dans la haine de ces Peuples, des dispositions à lui susciter des embarras de ce costé-là. Ils furent soumis au moins pour quelques années; & leur punition fut un exemple, qui contint le jeune Roy d'Angleterre, malgré sa fierté & le chagrin de l'exclusion, qui lui avoit esté donnée pour la Couronne de France & pour celle de Navarre.

Ce chagrin l'avoit empêché d'assister au Sacre du Roy, comme il y estoit obligé en qualité de Pair de France: mais il n'y avoit pas moyen de se dispenser de l'hommage pour le Duché de Guyenne & pour le Comté de Ponthieu. C'estoit une cérémonie que tous les Rois d'Angleterre faisoient toujours avec peine; mais ils aimoient mieux encore s'y soumettre, que de se voir dépouiller de ces deux Etats. Ils différoient pourtant le plus qu'ils pouvoient de la faire, & il falloit toujours les sommer.

Le Roy à son retour de Flandre ne manqua pas de faire faire la sommation à Edoüard. Il lui envoya pour ce sujet Pierre Roger Abbé de Fescamp, qui fut depuis Pape sous le nom de Clement VI. Il ne put avoir audience

d'Edoüard, & fut seulement admis à celle de la Reine-mere, avec laquelle il ne conclut rien; car après son retour à Paris, le Roy par l'avis de son Conseil fit saisir les revenus du Duché de Guyenne & du Comté de Ponthieu.

Après cette démarche, il envoya en Angleterre, pour faire une nouvelle sommation, le Sire d'Ancenis, le Sire de Beaufseaut, & deux Conseillers-Clercs du Parlement, nommez Pierre d'Orleans & Pierre de Maisieres. Edoüard les reçût bien, & leur promit de passer au plustost en France, pour s'aquiter du devoir qu'on avoit droit d'exiger de lui.

Il tint sa parole. Six ou sept mois après il se rendit à Boulogne, & de là à Amiens avec un nombreux cortège. Le Roy l'y reçut accompagné du Roy de Navarre, de Jean Roy de Boheme, de Jacques Roy de Majorque, & d'une infinité de Seigneurs, qui faisoient une Cour, dont la splendeur surprit le jeune Roy.

Après les premieres entrevûes, où l'on se donna de part & d'autre de grandes marques d'amitié, il fallut en venir à l'hommage. Edoüard dit, qu'il estoit prest de le faire; mais il demanda quelle espece d'hommage on souhaitoit qu'il fit. On lui répondit que c'estoit un hommage-lige, c'est-à-dire avec obligation de service en personne envers tous & contre tous, & avec toutes les cérémonies usitées en cet hommage, qui consistoient à se mettre à genoux devant le Roy, teste nuë, sans gands, sans épée, sans éperons, tenant les mains entre les mains du Roy. Edoüard soutint qu'il ne devoit qu'un hommage simple, par lequel il estoit seulement obligé de reconnoistre que le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu estoient des Fiefs mouvans de la Couronne de France. Il ajoûta, qu'avant

Cccc

1328.
diteur des
Comptes.

1329.
Hommage du
Roy d'Angle-
terre pour la
Guyenne.

Du Tillet
Recueil des
Traitez entre
la France &
l'Angleterre.

1328.

Epist. Joan.
Papæ ad Phi-
lipp. apud
Raynald.

Avantage que
la France tira
de cette redun-
dion.

Froissard. l. 1.
c. 25.
Chronique
MS. de Jean
Abbé de Lion,
dans la Bi-
bliot. de M.
Rousséau Au.

Tome III.

1329.

qu'il fit hommage pour la Guyenne, il falloit qu'on lui restituât, ou qu'on lui promit de lui restituer plusieurs Terres & Places en Guyenne, que le feu Roy de France avoit saisies sur le feu Roy d'Angleterre pour défaut d'hommage, & que l'on retenoit, quoique l'hommage eut esté rendu depuis.

Dans l'Acte
& Instrument
de l'homma-
ge d'Edouard
III.

Peu s'en fallut que ces difficultez ne produisissent une rupture; mais enfin, après bien des negociations, la chose fut terminée de cette sorte. Que touchant les Terres & les Places de Guyenne, qui estoient demeurées entre les mains des Rois de France depuis les dernières saisies faites de ce Duché, on s'en tiendroit au Traité de Paix passé quatre ans auparavant entre Charles le Bel & Edouard II. qu'on renouvelleroit les protestations qui y avoient esté inferées touchant diverses prétentions qu'on avoit de part & d'autre, & que le Roy d'Angleterre feroit reçu à poursuivre ses droits à la Cour des Pairs, où on lui rendroit justice.

Pour ce qui est de l'article de l'hommage, il fut réglé, que ce Prince le feroit en termes généraux, & diroit seulement, qu'il rendoit hommage au Roy de France tel que les Rois d'Angleterre ses prédécesseurs l'avoient rendu, tant pour le Duché de Guyenne, que pour le Comté de Ponthieu. On lui donna du délai, pour consulter les Archives d'Angleterre, afin de s'instruire touchant la qualité de l'hommage qu'il devoit: & il s'obligea de faire dans peu de temps sa déclaration là-dessus. Après cet accord la cérémonie de l'hommage se fit dans l'Eglise Cathédrale d'Amiens le sixième de Juin, de la manière dont on estoit convenu. Presque aussi-tôt après le Roy d'Angleterre s'en retourna médiocrement content du Roy de France, qui devoit moins encore l'être de lui.

Le Roy voyant son Etat paisible, quoique le genie & la conduite du Roy d'Angleterre donnassent lieu d'apprehender qu'on ne fust obligé d'en venir bien-tôt à une guerre, voulut faire quelques Reglemens sur certaines contestations, qui de temps immémorial s'élevoient à tous momens en France entre les Ecclesiastiques d'une part, & les Juges laïques & la Noblesse de l'autre, touchant leur Jurisdiction & leurs Droits. Sous la seconde Race de nos Rois, & sous les premiers regnes de la troisième, les Ecclesiastiques avoient étrangement empiété sur la Jurisdiction seculière, soustenus qu'ils étoient par les Papes, dont la puissance s'accrut extrêmement durant ces temps-là. Philippe Auguste & S. Louis avoient un peu moderé les entreprises des Ecclesiastiques: mais depuis les differens de Boniface VIII. & de Philippe le Bel, on avoit resserré plus que jamais leur Jurisdiction, & on leur faisoit de la peine sur bien des choses. Le Roy, à qui on portoit des plaintes de part & d'autre, fit à Paris une assemblée d'Evêques. Le Chevalier Pierre de Cugnieres Procureur General du Parlement, y parla fortement contre l'usage de porter devant les Tribunaux Ecclesiastiques certaines Causes mixtes, dont le fond estoit quelquefois purement civil, mais où les parties estoient l'une Ecclesiastique & l'autre Laïque, ou dans lesquelles il s'agissoit de quelque crime capital commis par un Clerc. Il soustint que ces Causes regardoient la Justice seculière, & devoient estre jugées par le Tribunal laïque. Bertrand Evêque d'Autun, Pierre Roger nommé à l'Archevêché de Sens, parlerent ensuite pour soutenir les interêts du Clergé. On dit des deux côtes tout ce qui pouvoit estre de plus fort pour l'un & pour l'autre parti.

1329.
Reglemens
faits en France
entre les Ec-
clesiastiques
les Juges Laï-
ques.

Continuat.
Nangii.

Spicileg. T. 6.
P. 492.

Biblioth. Pa-
trum T. 4.

Le Roy, après avoir entendu ces trois plaidoyers, ne voulut rien décider sur le champ.

Comme les Evêques virent que la chose demeurait suspendue, ils vinrent trouver le Roy le jour de la Fête de S. Thomas de Cantorberi, & lui dirent qu'ils venoient le supplier de ne point abandonner la cause de l'Eglise, & qu'ils l'en conjuroient au nom d'un Saint qui avoit eu l'honneur de verser son sang pour la défense de la liberté Ecclesiastique. Le Roy, qui n'avoit pas encore pris son parti, leur répondit, qu'il auroit soin que rien ne se fît contre l'ordre. Sire, reprit l'Evêque d'Autun, souvenez-vous que c'est par une espèce de miracle de la Providence, que vous estes monté sur le Trône; souffrez que des Evêques qui offrent tous les jours à Dieu le Saint Sacrifice pour vostre prospérité, vous prient de ne les pas contrister en les renvoyant avec une parole aussi ambiguë que celle que vous venez de nous dire: A quoi le Roy répondit, que son intention n'estoit point d'abroger, au préjudice de l'Eglise, des usages qu'il trouveroit bien fondez.

On ne sçait point en détail les Reglemens qui furent faits sur cette matière. On sçait seulement qu'il y eut quelques abus retranchez dans la conduite & dans les procédures des Officiaux, & que d'ailleurs les Evêques furent contens. Le Pape en remercia le Roy. On prétend que c'est pour ce Jugement qu'on donna à ce Prince le surnom de CATHOLIQUE, & que ce fut à cette occasion qu'on lui éleva une Statuë equestre à la porte de l'Eglise Cathédrale de Sens, avec une inscription en deux vers Latins qui signifioient qu'il estoit le Protecteur du Clergé.

La sagesse & la conduite modérée de Philippe lui faisoient pour le moins

autant d'honneur, que la valeur qu'il avoit fait paroître à la bataille gagnée sur les Flamans; & la France voyoit par experience, quel bonheur c'est pour un Etat dans un changement de regne, qu'un Prince en montant sur le Trône soit déjà d'un âge mûr & expérimenté dans le manement des affaires. Tout estoit tranquille & soumis, & on attendoit avec assez peu d'inquietude le parti que prendroit le Roy d'Angleterre touchant son hommage.

Il fut même résolu qu'on le presseroit de se déclarer. Ce fut pour cela que le Roy envoya quelques mois après en Angleterre le Duc de Bourbon, le Comte de Harcourt, le Comte de Tancarville, Louis de Clermont, avec quelques autres Chevaliers. Il les fit accompagner par des Jurisconsultes, pour examiner avec le Parlement, qui se tenoit alors à Londres, les Actes des hommages rendus aux Rois de France par les précédens Rois d'Angleterre.

Durant le séjour des Ambassadeurs François à Londres, il arriva du désordre en Guyenne, & plus qu'il n'en falloit pour allumer une guerre. Les Anglois firent quelques violences & quelques hostilités sur les Terres de France; & comme ils prévirent bien qu'on en voudroit avoir raison, ils commencèrent à se fortifier dans la Ville & dans le Chasteau de Xaintes.

Le Roy envoya promptement de ce costé-là Charles Comte d'Alençon avec une Armée. Ce Prince usa non seulement de représailles sur les Terres des Anglois, mais encore attaqua Xaintes, l'emporta, & fit raser les murailles de la Ville & du Chasteau. On prétendit qu'il avoit passé en cela ses ordres, & que le Roy ne lui avoit pas dit d'en tant faire.

Cette conduite après tout fit com-

Ccccij

1303.

Vile Ray-
nald. ad an.
1319. & Spon-
dan. ad eund.
an.

Leibnitz cod.
diplomat.
F. 133.

Epist Joan.
ad Philipp.
apud Ray-
nald.

1329.

Froissard l. 1.
C. 25.

1330.
Desordres en
Guyenne.

Continuat.
Nangii.

1330.

n'estoit pas en résolution de le ménager beaucoup, & que la Guyenne couroit grand risque, s'il ne s'accoutoit au plustost avec la France. Ce sont là de ces conjonctures, où il faut que la fierté cede à l'intérêt. Il fut donc conclu, qu'Edouïard passeroit en France, pour terminer à l'amiable la nouvelle affaire de Guyenne, & qu'auparavant il reconnoistroit l'obligation de l'hommage-lige envers le Roy de France pour la Guyenne & pour le Ponthieu, & declareroit que celui qu'il avoit fait l'année d'auparavant en termes généraux, devoit estre regardé comme tel. L'Acte en fut dressé; & il mérite d'estre inseré dans cette Histoire. Le voici tel qu'il est rapporté par un ancien Historien; & il est conforme à la Lettre ou Acte que l'on garde dans le Trésor des Chartres.

Froissard.

Acte del'hommage du Roy
Edouïard.

„Edouïard par la grace de Dieu Roy
„d'Angleterre, Seigneur d'Irlande &
„Duc d'Aquitaine : A tous ceux
„qui ces presentes Lettres verront &
„oront. Salut. Sçavoir faisons, que
„comme nous fissions à Amiens hom-
„mage à Excellent Prince nostre très-
„cher Seigneur & cousin Philippe
„Roy de France, lors nous fut dit &
„requis de par lui, que nous recon-
„nuissions ledit hommage estre lige, &
„que nous, en faisant le dit homma-
„ge, lui promissions expressément foy
„& loyauté porter, laquelle chose
„nous ne fismes pas alors, pour ce que
„n'estions informez, & fismes audit
„Roy de France hommage par paro-
„les generales, en disant que nous en-
„trions en son hommage, par ainsi
„comme nos Prédecesseurs Ducs de
„Guyenne estoient au temps jadis en-
„trez en hommage du Roy de Fran-
„ce, qui avoit esté pour le temps : &
„depuis en ça nous avons esté bien in-
„formez de la verité, reconnoissons
„par ces Presentes, que ledit homma-
„ge que nous fismes, en la Cité d'A-

„miens au Roy de France (comment
„que par paroles generales fust) est,
„& doit estre entendu, lige, & que
„nous lui devons foy & loyauté por-
„ter comme Duc d'Aquitaine & Per
„de France, & Comte de Ponthieu &
„de Montreüil; & lui promettons foy
„& loyauté porter : & afin qu'au
„temps à venir de ce ne soit jamais
„discord, nous promettons pour nous
„& nos Successeurs Ducs d'Aquitai-
„ne, que ledit hommage se fera en
„cette maniere. Le Roy d'Angleterre
„& Duc d'Aquitaine tiendra ses mains
„ès mains du Roy de France : & celui
„qui adressera ces paroles au Roy
„d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, &
„qui parlera pour le Roy, dira ainsi :
„Vous devenez homme-lige au Roy
„mon Seigneur qu'ici est, comme
„Duc de Guyenne & Per de France,
„& lui promettez foy & loyauté por-
„ter. Dites, voire : & le Roy d'An-
„gleterre & Duc de Guyenne, & aussi
„ses Successeurs diront, voire. Et lors
„ledit Roy de France recevra ledit
„Roy d'Angleterre & Duc de Guyen-
„ne audit hommage-lige à la foy & à
„la bouche, sauf son droit & l'au-
„trui. Derechef quand ledit Roy &
„Duc entrera en hommage du Roy
„de France pour le Comté de Pon-
„thieu & de Montreüil, il mettra ses
„mains entre les mains du Roy de
„France pour le Comté de Ponthieu
„& de Montreüil, & celui qui parle-
„ra pour le Roy de France, adres-
„sera ces paroles au Roy & Duc, &
„dira ainsi : Vous devenez homme-li-
„ge du Roy de France mon Seigneur
„qu'ici est, comme Comte de Pon-
„thieu & de Montreüil, & lui pro-
„mettez foy & loyauté porter; dites,
„voire : & le Roy Comte de Pon-
„thieu dira, voire. Et lors le Roy de
„France recevra ledit Roy & Comte
„audit hommage à la foy & à la bou-
„che : sauf son droit & l'autrui : &

1330.

1330.

» ainsi sera fait & renouvelé toutes
» les fois que l'hommage se fera : de
» ce nous baillerons & nos Successeurs
» Ducs de Guyenne , après lesdits
» hommages faits , Lettres Patentes
» scellées de nos grands Sceaux, se le
» Roy de France le requiert. Et avec
» ce nous promettons en bonne foy
» tenir & garder affectueusement la
» paix & accord faits entre les Rois de
» France & lesdits Rois d'Angleterre
» Ducs de Guyenne , &c.

Les Ambassadeurs de France appor-
terent ces Lettres au Roy, dont il fut
content ; & il les fit mettre à sa Chan-
cellerie , afin qu'elles servissent desor-
mais de modele pour les futurs hom-
mages des Rois d'Angleterre.

*Autre accom-
modement en-
tre les deux
Rois.
Continuat.
Nangii.
Ibid.
an. 1331.
MSS. de
Brienne.
vol. 28.*

Edoüard ayant appris que le Roy
estoit satisfait sur cet article , passa
quelque temps après en France , pour
regler l'autre , qui concernoit ce qui
s'estoit passé en Xaintonge. L'accom-
modement se fit avec plus de facilité
qu'on n'avoit esperé. La Ville & le
Chateau de Xaintes furent restituez
au Roy d'Angleterre , qui s'engagea
à remettre entre les mains des Gens du
Roy de France les auteurs de la revol-
te , pour les traiter & les chastier se-
lon qu'il lui plairoit. Plusieurs autres
articles des Traitez faits auparavant
furent reglez à l'amiable , & les Rois
se separerent , sinon amis , du moins
sans paroistre ennemis.

*Leur estime
reciproque.*

Ces deux Princes en effet s'esti-
moient & se craignoient l'un l'autre
beaucoup plus qu'ils ne s'aimoient : &
rien n'est plus capable d'empêcher la
guerre entre deux Etats voisins ,
que cette disposition mutuelle des Sou-
verains qui les gouvernent : mais le dé-
pit d'un particulier trouva moyen de
la faire changer , & fut le boute-feu
d'une guerre qui ne finit que plus d'un
siecle après lui.

*Le Comte
d'Artois est*

Je parle de Robert d'Artois, Prince
jusqu'alors fort estimé à la Cour de

France pour son esprit , son courage ,
sa sagesse & son habileté ; mais qu'un
lâche artifice indigne de sa naissance y
rendit odieux. Il ne put en soutenir la
honte, & en apprehenda le châtiment.
Poussé un peu trop rudement , il s'a-
bandonna à son desespoir , & causa
des maux qu'apparemment il n'avoit
pas prévûs.

1330.
*cause de leur
rupture.*

Ce Prince , ainsi que je l'ai raconté ,
avoit perdu un grand Procès contre
sa tante Mathilde Comtesse de Bour-
gogne , à qui le Comté d'Artois avoit
esté adjugé à son préjudice , & qui ve-
noit de mourir. Il y avoit eu sur cela
deux Arrests, l'un de Philippe le Bel ,
& l'autre de Philippe le Long , pro-
noncez en la Cour des Pairs ; & cette
perte estoit pour lui sans ressource.
Neanmoins , comme il avoit épousé
Jeanne de Valois sœur du Roy ; qu'il
estoit tendrement aimé de ce Prince ;
qu'il avoit beaucoup de credit sur son
esprit ; qu'il lui avoit rendu des servi-
ces considerables ; qu'il avoit sur tout
extrêmement contribué à lui faire dé-
ferer tout d'une voix la Regence &
la Couronne , sans qu'on eust aucun
égard aux prétentions du Roy d'An-
gleterre ; il espera réussir contre les he-
ritiers de Mathilde nonobstant les
deux Arrests , pour peu qu'il trouvast
un prétexte plausible , & capable d'en-
gager le Roi à faire de nouveau exa-
miner le Procès.

Au Tresor des
Chart. Regis-
tre cotté 554

Froissard l. 1.
cap. 221

Il le trouva dans l'adresse d'une De-
moiselle native de Bethune nommée
Divion, la plus habile faussaire qui fust
dans le Royaume , & dont lui & la
Comtesse sa femme connoissoient par-
faitement le talent. Il lui fit faire plu-
sieurs faux titres , & entre-autres un
Traité de mariage de Philippe d'Ar-
tois son pere & de Blanche de Breta-
gne sa mere , par lequel le Comte
d'Artois son grand pere cedit le
Comté à Philippe & à ses enfans mâ-
les , à l'exclusion des filles , en s'en re-

*Quelle en fut
l'occasion.*

MS. du Pro-
cès criminel
de Robert
d'Artois.

Inventaire des
Chart. T. 7.

Cccc iij

1330.

servant seulement l'usufruit, & cela du consentement de Mathilde. On y voyoit jointe une confirmation du Roy Philippe le Bel, scellée & signée par les Pairs du Royaume, & les dépositions de plusieurs témoins subornez, qui attestoient qu'ils avoient vû ces Pièces, & d'autres favorables à Robert d'Artois.

Muni de ces Titres, à qui l'on donna toutes les façons pour les faire paroître incontestables, Robert d'Artois va trouver le Roy, lui expose l'injustice qu'on lui a faite en le privant du Comté d'Artois, lui produit les Titres, fautes desquels il avoit esté condamné, & qu'il avoit recouvrez comme par miracle, & demande en grace, qu'on fasse la révision du Procès.

Le Roy, quoique la chose fût fort extraordinaire, lui accorda sa demande; toute la difficulté roula sur les prétendus Titres. La partie de Robert en obtint la communication, les fit examiner par des Experts: & enfin après avoir tout bien considéré, on les trouva au moins suspects. Par malheur pour Robert d'Artois, on eut quelque défiance de la Demoiselle. Elle fut arrêtée, & n'ayant pas eu l'impudence de nier en présence du Roy la fausseté dont elle estoit soupçonnée, elle convint du fait, & avoua qu'elle avoit appliqué des Sceaux de Philippe le Bel, que l'on avoit arrachés de quelques autres Titres, & qu'elle les avoit mis aux Actes qu'elle avoit contrefaits.

1331.
Continuat.
Nangii.

Le Roy indigné de cette lâcheté, chassa Robert de sa présence, mit la Demoiselle entre les mains de la Justice, qui la condamna au feu. Le bruit courut qu'avant que de mourir, elle avoit découvert bien d'autres intrigues.

Robert d'Artois qui avoit eu l'ame assez basse pour concevoir une telle

fourberie, n'eut pas assez de force d'esprit pour soutenir l'affront qu'elle lui avoit attiré, ni assez de modération pour ne pas s'emporter contre le Jugement équitable du Roy: mais afin de s'abandonner avec plus de liberté à ses ressentimens, & de se mettre en fureté, il quitta le Royaume, & s'en alla chez le Comte de Namur, qui pour ne pas s'attirer d'affaires du côté de la Cour de France, le pria peu de temps après de se retirer.

Il se refugia chez Jean Duc de Brabant, qui le reçut avec de grands témoignages d'amitié. Le Roy, qui avoit déjà fait saisir toutes les Terres de Robert, l'envoia citer juridiquement à comparoître devant lui & devant la Cour des Pairs, pour y estre jugé sur les crimes dont on l'accusoit. C'estoit sans doute sur les dépositions que la Demoiselle avoit faites en mourant. Il n'eut garde d'obéir; mais il se cacha dans un Chateau du Duc, qui apprehenda, aussi-bien que le Comte de Namur, la colere du Roy, si Robert paroissoit davantage dans ses États.

Le Roy fit bien-tôt connoître au Duc de Brabant, qu'il avoit de bons espions qui l'informoient de tout; & ce Duc fut fort surpris de se voir déclarer la guerre par l'Evêque de Liege, par l'Archevêque de Cologne, le Roy de Bohême, le Duc de Gueldre, le Marquis de Juliers, & par plusieurs autres Seigneurs des environs de son Duché, à qui le Roy fit distribuer beaucoup d'argent pour ce sujet. Il ne douta plus du motif de cette guerre, quand il vit le Connétable de France avec un corps de Troupes se joindre à celles de ces Princes & Seigneurs liguez, & faire de grands ravages dans toute sa frontière.

Ce fut une nécessité pour le Duc de Brabant de demander quartier; ce

1331.

Froissard.
loc cit.

Continuat.
Nangii.
Froissard.
loc cit.

1331.

qui ne lui fut accordé qu'à deux conditions. La première, qu'il satisferoit quelques-uns des Princes liguez sur certaines prétentions. La seconde, que Robert d'Artois fortiroit incessamment des Estats de Brabant. Cela n'empêcha pas le Duc de prendre quelque temps après le Roy pour Médiateur entre lui & le Comte de Flandre, sur quelques differens survenus entre eux.

Cependant on procedoit toujours à Paris dans les formes contre Robert; & sur ce qu'il ne comparut point après les citations ordinaires, il fut déclaré atteint & convaincu des crimes dont on l'accusoit, & ses biens confisquez au profit du Roy. Dans cet intervalle, ce Prince fugitif ne trouvant plus de seureté nulle part en deçà de la mer, se déguisa en Marchand, pour n'estre point reconnu, & se sauva en Angleterre, malgré les précautions que le Roy avoit prises pour le faire arrester, en cas qu'il voulût passer la mer. C'estoit un coup qu'il ne falloit pas manquer, la seule impuissance de nuire pouvant empêcher tout ce qu'on avoit à craindre d'un homme de ce caractère. Le Roy d'Angleterre n'oublia rien pour le consoler de sa disgrâce. Il lui assigna pour son entretien le Comté de Richemont; & pour lui marquer l'estime qu'il faisoit de lui, & la confiance qu'il avoit en sa prudence & en sa fidélité, il lui donna une place dans son Conseil d'Etat.

Quelque chagrin que le Roy eut de cet accueil fait en Angleterre à Robert d'Artois, il affecta de paroître de ne s'en pas mettre fort en peine. Le Roy d'Angleterre avoit en effet alors de l'occupation du costé d'Ecosse, qui pouvoit l'empêcher de former des projets sur la France. Robert de Brus Roy d'Ecosse estoit mort, après le plus glorieux Traité qu'il

eut pû jamais faire pour sa Nation. Par ce Traité Edoüard avoit renoncé à l'hommage, que les Rois d'Angleterre prétendoient leur estre dû par les Rois d'Ecosse. Il avoit de plus obtenu en mariage, pour son fils David encore tout jeune, Jeanne d'Angleterre sœur d'Edoüard. Les Anglois murmuroient fort de ce Traité; & ce fut un des articles sur lesquels le Procez fut fait à Roger de Mortemer, qui après avoir esté le Favori du Roy, & quelque chose de plus à la Reine-mere, périt par le même supplice qu'il avoit fait souffrir aux deux Spensers.

Edoüard fut ravi de voir qu'on eut fait un crime à son Ministre, d'un Traité dont lui-même se repentoit fort, & se fit auprès de ses Sujets un mérite de le rompre. Edoüard de Bailleul fils de celui à qui Robert de Brus avoit enlevé la Couronne, s'offrit à rendre l'Ecosse Feudataire de la Couronne d'Angleterre, pourvu que les Anglois prissent son parti contre David de Brus. Le Roy d'Angleterre à ce prix abandonna ce jeune Prince, qu'il devoit déjà regarder comme son beau-frere. David, après avoir perdu une Armée de quarante mille hommes par une sanglante défaite, où le Régent du Royaume périt, fut contraint de quitter la partie, & se sauva en France avec la Reine sa mere. Le Roy les reçut encore mieux qu'Edoüard n'avoit fait Robert d'Artois, & leur assigna pour demeure Chateau-gaillard Place d'une très-agreable situation sur la Seine, quelques lieues au-dessus de Roüen.

Il fit plus encore: car le Roy d'Angleterre assiegeant en personne Barwik défendu par les partisans du jeune Roy, il envoya une Flotte de dix Vaisseaux au secours des Ecossois; mais les vents contraires l'empêchèrent toujours d'aborder, & elle fut contrainte de relâcher aux côtes de Flandre.

1332.

1332.
Le Comte
d'Artois chas-
sé de France
se refugie en
Angleterre.
Inventaire
des Chart.
T. 7.
Continuat.
Nangii.
Froissard
loc. cit.

Prétextes de
guerre que se
donnent les
deux Rois.

Cap. 17.

Continuat.
Nangii.

1333.

1333.

C'est ainsi que les deux Rois se donnoient l'un à l'autre des prétextes de guerre, moins cependant dans le dessein de s'y engager, que pour faire entendre qu'ils ne l'apprehendoient pas: mais ce n'en estoit pas assez pour satisfaire la haine de Robert d'Artois contre le Roy de France, qui vers ce temps-là fit arrêter sa propre sœur femme de Robert, pour quelques intrigues qu'elle faisoit dans le Royaume en faveur de son mari. Il la fit renfermer dans le Chateau de Chinon, & ses enfans dans celui de Nemours.

Ibid.

Ibid.

Robert attendoit avec impatience que les affaires d'Ecosse lui permissent d'inspirer à Edoüard de plus grands desseins, & voyoit cependant avec une joie secrete, Philippe se préparer à une autre entreprise, qui lui coûteroit inmanquablement la perte de ses Estats, si une fois il s'y engageoit. C'estoit une Croisade à laquelle ce Prince estoit plus déterminé, que ne l'avoit jamais esté aucun de ses Prédecesseurs depuis S. Louis. Il ne pensoit depuis plusieurs années qu'à se signaler par une expedition contre les Mahométans. C'estoit en cela qu'il mettoit toute sa gloire, & tout son mérite devant Dieu & devant les hommes.

Surita l. 7.
c. 14.

Dès l'an 1331. il s'estoit offert à Alfonso Roy d'Arragon de se joindre à lui, pour exterminer les Maures en Espagne. Il lui avoit envoié, pour ce sujet, Ranulfe de Rochefort, lui promettant d'engager le Roy d'Angleterre, le Roy de Navarre, le Roy d'Ecosse, le Comte de Savoye, & le Dauphin de Vienne, à venir en personne avec toutes les forces de leurs Estats fondre sur les Sarrazins, qui ne pourroient pas tenir une campagne contre tant & de si formidables ennemis. Mais le Roy d'Arragon regarda cette Ligue, comme devant estre aussi dangereuse pour lui que pour les

Maures. Il vouloit des secours, dont il fut maître, & non pas des Alliez qui pussent lui donner la loi jusques dans son propre Royaume. Il répondit d'abord qu'il proposeroit la chose à son Conseil; & sa dernière réponse fut, qu'il ne pouvoit point accepter une offre si avantageuse, parce que le Roy de Castille son Allié, avoit fait une Trêve avec les Maures.

1333.

L'intention du Roy dans cette négociation estoit, qu'après qu'on auroit exterminé ou chassé tous les Maures d'Espagne, les Rois de Castille, d'Arragon & de Portugal se joignissent à lui pour la conquête de la Terre-Sainte, pour laquelle il avoit déjà commencé à prendre des mesures avec le Pape. Pierre de la Palu, Patriarche Titulaire de Jerusalem, y avoit esté envoié depuis quelque temps, moins pour traiter avec le Soudan touchant la liberté des Pèlerinages des Chrétiens, que pour s'instruire à fond de l'estat de la Palestine, & pour voir s'il y auroit esperance de réussir, en cas qu'on se trouvât jamais en estat de faire quelque tentative de ce costé-là. A son retour, après avoir rendu compte au Pape de son voiage, il fut envoié à la Cour de France. Le Roy lui donna audience en presence d'un grand nombre de Prélats & de Seigneurs. Il y fit un discours si touchant sur l'estat pitoïable où la Religion se trouvoit en ce pais-là, sur la dureté de l'esclavage où les Chrétiens y gémissoient, sur la facilité qu'il y auroit à en chasser les Infidèles, qu'il inspira non-seulement au Roy, mais encore à toute l'Assemblée un extrême desir de prendre la Croix.

Continuar.
Nangii.

Presque en même temps arriverent en France des Ambassadeurs de Leon Roy d'Armenie. Le sujet de leur voiage estoit de demander du secours aux Princes Chrétiens contre les Mahométans,

Ambassade du
Roy d'Arme-
nie en France.

1333.

hométans, assurant que leur Roy estoit sur le point de succomber sous la puissance de ces Infidèles. Ce fut un nouveau motif dont le Roy se servit, pour animer la Noblesse Française à seconder ses desseins. Il écrivit au Pape, & le pria de publier au plustost la Croisade, & de la faire prêcher par tout. Il arriva vers ce temps-là une chose capable d'alterer la bonne intelligence qui estoit entre le Pape & le Roy. Le Pape prévenu en faveur d'une opinion qui avoit esté avancée par quelques anciens Peres, sçavoir, que les ames des prédestinez ne jouïroient de la vision beatifique, qu'après la resurrection generale, avoit prêché cette doctrine le premier Dimanche de l'Avent l'an 1331. en presence des Cardinaux. Beaucoup de gens en furent scandalisez; mais il paroist qu'après le premier éclat, l'affaire fut assoupie, jusqu'à ce qu'un Dominiquain deux ans après, c'est-à-dire l'année 1333. parla dans un Sermon contre cette opinion du Pape, de quoi il fut puni par la prison.

Cependant Gérard Général des Cordeliers, & un Dominiquain vinrent à Paris, pour sonder le gué, & voir de quelle maniere ce sentiment seroit reçu par la Faculté de Paris. Quelques-uns ont écrit qu'ils y estoient venus à ce dessein par ordre du Pape: mais le Pape dans une Lettre au Roy, protesta que c'estoit là une calomnie.

Le Général des Cordeliers aiant hazardé cette proposition dans un Sermon, il se fit un grand bruit dans l'auditoire par plusieurs Docteurs qui y estoient presens, & il fut deferé au Roy. Ce Prince aiant assemblé les plus habiles de la Faculté, & entendu leurs avis, obligea le Cordelier à se retracter. Le Dominiquain, qui estoit venu avec le Cordelier, voyant que la chose tournoit ainsi, ne pas-

sa pas outre.

Le Roy écrivit au Pape sur cette affaire, & avec menaces, si l'on en croit quelques-uns de nos Historiens, jusqu'à lui dire que s'il s'opiniastroit à soustenir une telle doctrine, il le feroit ardre. Quoiqu'il en soit, la chose n'eut point de suite. Le Pape n'avoit traité de cette Doctrine, que comme d'une opinion qui lui paroissoit soutenable, parce qu'elle n'avoit jamais esté condamnée, ni par le S. Siege, ni par aucun Concile; & il protesta, ainsi que Benoist XII. son Successeur le témoigna depuis, qu'il n'avoit jamais eu intention de s'éloigner là-dessus en aucune maniere de la croyance de l'Eglise Catholique.

Cet incident n'empêcha point qu'on ne traitât toujours de l'expédition contre les Mahométans. Le Pape ne manqua pas de répondre aux pieuses intentions du Roy, & commença par le nommer Généralissime de la Croisade. Il ordonna au Patriarche de Jerusalem, & à tous les Prélats de France de la publier, & de déclarer aux Peuples, que tous ceux qui prendroient la Croix eussent à se tenir prests à partir deux ans après, à compter depuis la publication. Elle se fit avec grand zele par tout le Royaume, & l'an 1333. le Vendredy d'après la Feste de S. Michel, le Roy se croisa avec un grand nombre de Seigneurs, & une multitude innombrable de Peuple. Les Rois de Boheme, de Navarre & d'Arragon se croisèrent aussi. Le temps pour se préparer au départ fut prolongé, & le terme fixé au premier jour d'Aoust de l'an 1336. Le Roy tâcha durant cet intervalle, d'accommoder Louis de Baviere avec le Pape, afin que ce Prince pût contribuer aussi à la Croisade: mais il n'en put venir à bout. Il réussit mieux à arrester en France le Pape, qui fut sur le point d'aller faire sa résidence.

D d d d

1333.

Croisade projetée.
Epist. Joan.
apud Raynald.

Ibid.

Continuat.
Nangii.

MS. de la Bibliothèque
de M. Rouffseau.

Continuat.
Nangii.

Belleforest,
&c.

1334.
Mort du
Pape.

ce à Bologne en Italie.

Ce Pontife agit fortement auprès du Roy de Naples, auprès des Vénitiens, des Génois, du Roy de Chypre, & généralement de tous les Princes & Républiques, qui pouvoient aider à faire réussir la Croisade, en fournissant des Troupes, ou des Vaisseaux, ou des vivres, & toutes les autres choses nécessaires pour une telle expedition. Le Roy fit préparer une Flotte à Marseille, examina avec le Pape tout ce qui pouvoit contribuer ou nuire au succès de l'entreprise; & pour ne rien omettre, & ne rien négliger, il envoya en Palestine le Seigneur Jean de Cepoy, & le chargea de reconnoître la coste, & de s'instruire de tout ce qu'il pourroit sçavoir de l'estat des Mahométans. Enfin on n'avoit jamais pris de meilleures mesures, & jamais mieux pourvu à tout. On estoit en mouvement de toutes parts, les préparatifs s'avançoient, on voyoit le même empressement que dans les premières Croisades, lorsque la mort du Pape survint au mois de Decembre de l'année 1334.

Benoist XII.
lui succede.

Ce fut là un fâcheux contre-temps pour la Chrétienté : car ce Pape s'étoit acquis une grande autorité sur l'esprit de la plupart des Princes. Il eut pour Successeur le Cardinal Jacques du Four, natif du Comté de Foix, qui prit le nom de Benoist XII.

Dès que ce Cardinal se vit élevé sur le Trône de S. Pierre, il se proposa principalement trois choses. Premièrement, de rétablir le siege Pontifical en Italie; en second lieu, de ramener par douceur Loüis de Baviere, & de l'engager à se reconcilier avec l'Eglise, & enfin de presser l'execution de la Croisade.

Ces vûes n'estoient pas tout-à-fait conformes à celles du Roy de France. Il est certain que le bien public de l'I-

talie demandoit la presence du Pape, tout y estant en desordre & en combustion depuis la translation du S. Siege à Avignon; mais c'estoit de quoi Philippe ne s'embarassoit gueres. Un Pape residant dans son Royaume, & par consequent obligé d'avoir pour lui bien des complaisances, l'accommodoit mieux qu'un Pape au-delà des Alpes & entierement indépendant de lui. La plupart des Cardinaux estant François, les interets estoient toujours soutenus dans le Conseil du Pape. Depuis la demeure du Pape en France, on n'entendoit plus de menaces d'excommunication, on ne voyoit plus d'interdits jettez sur le Royaume, choses autrefois assez ordinaires, & les levées de Decimes sur le Clergé s'obtenoient sans beaucoup de peine dans les necessitez de l'Etat. Le Roy par ces motifs avoit fait tous ses efforts, pour empêcher le feu Pape de retourner en Italie; & il en estoit venu à bout. Il continua de faire naître de pareils obstacles au dessein de Benoist XII. & comme il vit que la reconciliation de Loüis de Baviere avec le Saint Siege, feroit un acheminement au retour du Pape à Rome, il changea de conduite à cet égard; & au lieu que sous le précédent Pontificat, il avoit agi auprès du Pape en faveur de ce Prince, dans l'esperance de fortifier la Croisade du secours de l'Empire, il entreprit de traverser cet accommodement.

D'autres raisons l'y déterminerent encore. Il sçavoit que le Roy d'Angleterre avoit de grandes liaisons avec Loüis de Baviere, & vit bien que si ce Prince estoit une fois paisible possesseur de l'Empire & absous de son excommunication, il auroit un puissant ennemi dans sa personne. Enfin le feu Pape lui avoit donné en garde quelques Villes de l'Empire ennemies de Loüis de Baviere, desquelles il se-

Albertus Ar-
gentinas.

1334.

roit obligé de se défaire, si la Paix se faisoit.

Robert Roy de Naples, Casimir Roy de Pologne, Charles Roy de Hongrie, Jean Roy de Bohême, de tout temps fort attachez à Philippe, faisoient de concert avec lui des oppositions à cette Paix, & menaçoient de faire créer un nouveau Roy des Romains malgré le Pape, s'ils s'accommodoit avec Louis de Baviere sans les consulter.

Vide Raynald. ad an. 1335. n. 7.

Philippe fit de grandes plaintes au Pape, de ce que sans lui rien dire, il avoit commencé un Traité avec ce Prince, & de ce que lui & Robert Roy de Naples ayant un si grand intérêt en cette affaire, il ne leur en avoit rien communiqué. Le Pape par l'avis des Cardinaux François, écrivit au Roy comme pour se justifier là-dessus, & lui envoya le projet du Traité, lui disant que les conditions qu'il proposoit à Louis de Baviere estoient si dures, qu'on prévoyoit bien qu'elles ne seroient pas acceptées, & que c'estoit là la raison pourquoi il ne lui en avoit rien dit. Il le prioit en même-temps de tenir sa Lettre secrete.

Pour ce qui est de la Croisade, dont le Pape souhaitoit l'accomplissement avec une extrême ardeur, le Roy donna lieu de soupçonner que la sienne estoit un peu rallentie. Car quoiqu'il continuast ses préparatifs; qu'il fist travailler avec empressement à la flotte au Port de Marseille, qu'il eust déjà fait expedier les Lettres de Lieutenant General du Royaume pour Jean son fils aîné, sous la direction de la Reine Jeanne de Bourgogne, à qui il donnoit beaucoup plus d'autorité qu'à son fils, néanmoins il faisoit des propositions au Pape, sur lesquelles il ne pouvoit gueres attendre que des refus; & plusieurs crurent que ce n'étoit que pour avoir occasion de rompre la partie. Il demandoit que le tre-

sor du dernier Pape destiné à une partie des dépenses de la Croisade lui fust mis entre les mains; qu'on lui permist de lever les Decimes sur tous les biens Ecclesiastiques du monde Chrétien; que le Pape le creast Vicaire de l'Empire en Italie; qu'on donnast à Jean son fils aîné, qu'il avoit fait Duc de Normandie, tous les droits qui avoient autrefois esté usurpez sur les Rois de France dans la Provence, dans le Lionnois, dans la Bourgogne, & dans les autres lieux qui composoient l'ancien Royaume d'Arles, & que les Empereurs prétendoient leur appartenir. De plus les Envoyez faisoient souvent au Pape des questions captieuses, sur l'étendue du commandement & de l'autorité qu'on lui donneroit à l'égard des Croisez dont on l'avoit fait Generalissime, & d'autres propositions embarrassantes sur l'article des conquestes que l'on pourroit faire.

Le Pape ne sçavoit que penser de tout cela. Il me paroist hors de doute, que Philippe avoit agi très-sincerement jusqu'alors pour la Croisade; mais que les défiances qu'il conçût du Roy d'Angleterre commencèrent à le faire beaucoup balancer; & que plus le temps du départ approchoit, plus il eut souhaité ne s'estre point engagé. Il fallut enfin qu'il prist son parti & qu'il se declarast. Les avis certains qu'il avoit des mauvais desseins & des intrigues du Roy d'Angleterre, ne lui permettoient pas de quitter son Royaume en de pareilles conjonctures sans une extrême imprudence. Il proposa au Pape de remettre la Croisade à un autre temps. Le Pape ne put disconvenir de la force des raisons qu'il avoit de le faire, & il y consentit. Dès-lors on prévint bien que ce délai seroit la ruine entiere de l'entreprise. La chose arriva ainsi en effet, & tout ce que produisit ce grand éclat fait en Europe, fut d'allarmer

D d d d ij

1334.

Albertus Argentinas.

Epist. Secretæ apud Raynald.

Le projet de la Croisade est sans succès.

J'ai vu ces Lettres en parchemin parmi quelques papiers trouvez chez Mr du Four-ni Auditeur des Comptes après sa mort.

1334.

les Mahométans en Asie, de leur faire rompre les Trêves qu'ils avoient faites avec le Roy d'Arménie, qui fut poussé à bout, & bien-tôt réduit aux dernières extrémités. Les mauvais succès des Croisades n'avoient pas empêché qu'on en fit depuis de nouveaux projets à diverses reprises; mais l'inutilité de ces projets fit enfin qu'on n'y pensa plus désormais, au moins en France.

Il faut maintenant rapporter un peu plus en détail les causes, qui firent échouer celui-ci, & qui produisirent en même temps la guerre entre la France & l'Angleterre.

Causes de la guerre entre la France & l'Angleterre.

En vain prétendrait-on en charger Edoüard seul ou Philippe seul; tous deux y contribuèrent, tous deux eurent sujets de se plaindre l'un de l'autre, & de quoi se disculper. Si le Roy d'Angleterre avoit voulu beaucoup ménager le Roy de France, il n'auroit pas reçu chez lui Robert d'Artois; mais ces deux Rois n'estoient pas sur ce pied-là: ils comptoient, pour ainsi dire, ensemble ric à ric; & tout ce qu'ils pouvoient gagner sur eux, estoit de se rendre mutuellement les devoirs les plus indispensables, & rien de plus.

Le Roy de France de son côté, en vertu de l'alliance qu'il avoit faite avec le dernier Roy d'Ecosse Robert de Brus, avoit donné un asyle en France à son fils, & soustenoit le parti que ce Prince avoit en Ecosse contre celui d'Edoüard de Bailleul, que le Roy d'Angleterre protegeoit. C'estoit générosité au Roy de France d'en user ainsi, & le Roy d'Angleterre crut par un semblable motif, devoir aussi protéger Robert d'Artois, & adoucir la mauvaise fortune d'un Prince malheureux, persécuté, poussé à toute outrance, qui ne sçavoit où se réfugier. On ne peut guères douter qu'à ces nobles sentimens, le plai-

sir malin de se chagriner l'un l'autre n'eût beaucoup de part. C'estoit ce qui en devoit faire apprehender les suites, & le Pape les prévoyoit. Il fit tout son possible par ses Lettres & par ses Envoyez, pour ôter ces sources de division, conjurant le Roy d'Angleterre d'abandonner Robert d'Artois, & le Roy de France de ne plus envoyer en Ecosse de secours en faveur de David de Brus.

*Epist. Benedicti
ad apud
Raynald.*

Edoüard voulant mettre Philippe dans son tort, écrivit au Pape qu'il remettrait volontiers tous les intérêts entre les mains de Sa Sainteté; il s'offrit même à estre du voyage d'Outremer avec le Roy de France, & de remettre après le retour la décision des différends qu'il avoit avec lui touchant quelques Places de Guyenne, & qu'alors il s'en rapporterait au jugement du Pape: mais il ne parloit point de Robert d'Artois, quoique le Pape n'eût presque insisté dans ses Lettres que sur ce point là en particulier.

Philippe fut embarrassé de cette démarche du Roy d'Angleterre, & le fut encore plus, lorsqu'à la sollicitation du Pape, Edoüard eut envoyé l'Archevêque de Cantorberi en France, pour proposer de faire un nouveau Traité de Paix. Ce Prelat fut reçu assez froidement; néanmoins le Roy lui promit de contribuer de son côté à entretenir la Paix, pourvu que le Roy d'Angleterre voulût l'accorder à l'Ecosse. L'Archevêque répondit qu'il n'avoit point d'ordre de rien arrêter sur cet article, & se retira. Il y eut encore quelques autres Ambassades de part & d'autre, mais toujours sans effet.

Un Prince aussi politique qu'Edoüard n'attendit pas à s'assurer des Alliez, que la guerre fust déclarée. Après plusieurs conseils secrets tenus sur ce sujet, où Robert d'Artois es-

*Meyerus.
l. 12.*

1334.

1335.

1335.
Froissard.
l. 1, c. 29.

toit toujours le plus écouté, il envoya l'Evêque de Lincolne à Guillaume Comte de Haynaut son beau-pere, non-seulement pour l'engager à prendre son parti; mais encore pour le consulter sur les mesures qu'il y auroit à prendre avant que de se déclarer, & sur tout s'il pourroit faire fond sur les Seigneurs des Pais-Bas & de la frontiere d'Allemagne.

L'Evêque trouva le Comte de Haynaut malade de la goutte à Valenciennes, mais chagrin contre le Roy de France, de ce qu'il avoit empêché le mariage de sa fille avec le Duc de Brabant, pour faire épouser à ce Prince Marie de France. Il dit à l'Evêque que le Roy d'Angleterre pouvoit compter sur lui & sur Jean son frere, comme sur des personnes qui lui estoient entierement dévouées, & qu'il préféreroit toujours les interets de son gendre à ceux de son beau-frere (car la Comtesse de Haynaut estoit sœur du Roy.) Que pour ce qui estoit des Seigneurs des Pais-Bas, & du voisinage du Rhin, il répondoit de les faire entrer dans le parti d'Angleterre, pourvu qu'on ne voulust point épargner l'argent; que l'Evêque de Liege, l'Archevêque de Cologne, le Marquis de Juliers, le Sire de Fauquemont, le Sire Arnoul de Baquehen pourroient estre facilement gagnez, & qu'estant liberalement payez, ils fourniroient aisément dix mille hommes d'excellentes troupes. Que le Duc de Brabant, tout gendre qu'il estoit du Roy de France, ne seroit pas à l'épreuve des sterlins d'Angleterre, & qu'estant un des plus puissans Seigneurs du pais, il estoit de la derniere conséquence qu'il entraist dans la Ligue.

L'avis du Comte de Haynaut fut exactement suivi. On traita avec tous ceux que j'ai nommez, & s'estant rendus à Valenciennes sous divers pré-

1335.

textes, ils conclurent la Ligue avec l'Angleterre, excepté l'Evêque de Liège, qui ne voulut point y entrer, aiant toujours esté fort sincerement attaché au Roy de France. Quelques-uns proposerent de fonder Jean Roy de Bohême; mais le Comte de Haynaut, qui sçavoit les liaisons estroites qu'il avoit avec Philippe, ne jugea pas à propos qu'on s'ouvrist à lui. Ce Prince estoit fils de l'Empereur Henri VII. Comte de Luxembourg. Il prétendoit à l'Empire; mais la grande puissance de Loüis de Baviere lui étoit redoutable: & après avoir fait quelques tentatives, il estoit resolu à attendre que les excommunications des Papes lancées contre Loüis eussent fait leur effet, avant que de s'engager. Il avoit marié Bonne sa fille avec Jean, fils aîné du Roy, Duc de Normandie & Comte d'Anjou & du Maine. Cette alliance le lioit estroitement avec la France; & elle lui estoit trop importante dans les vûes qu'il avoit, pour esperer de l'en détacher. Le Roy d'Angleterre avoit esté lui-même très-mortifié de la préférence qu'on avoit donnée au Roy de Bohême: car il offroit sa sœur en mariage au Duc de Normandie, en lui donnant en dot plusieurs Places de Guyenne, qu'il prétendoit que la France lui retenoit injustement, & sur lesquelles, par le Traité dont j'ai parlé, la Cour des Pairs devoit prononcer.

Edouïard dans le dessein qu'il avoit de soulever tous les Pais-Bas contre la France, souhaitoit fort d'engager les Flamans dans sa querelle; mais il ne sçavoit comment s'y prendre. Loüis Comte de Flandre avoit de trop grandes obligations au Roy, qu'il avoit rétabli dans ses Etats; & quand il eust esté capable d'une telle lâcheté, il n'auroit pas esté facile de l'y faire resoudre, à cause des Comtez de Nevers & de Retel qui lui appartenoient, & dont

D d d d iij

1335.

la confiscation auroit esté la peine de son ingratitude. On s'y prit donc d'une autre maniere par le conseil du Comte de Haynaut.

Il s'en falloit bien que le Comte de Flandre ne fust maistre chez lui : Soit foiblesse dans ce Prince, soit indocilité dans ses Sujets, il ne pouvoit en venir à bout. La Noblesse pour la plupart estoit dans ses interêts ; mais la populace estoit dans une revolte presque continuelle. Ce fut à elle que le Roy d'Angleterre s'adressa sans s'embarasser du Comte.

Froissard
cap. 3.
Meyerus.

Il y avoit alors à Gand un Brasseur de Bierre nommé Jacques Artevelle l'homme du monde le plus insolent & le plus audacieux, aimé de la populace par la haine qu'il faisoit paroître pour la Noblesse, & en même-temps redouté pour les violences qu'il exerceoit contre quiconque osoit s'opposer à ses volontez. Il se faisoit accompagner par tout de soixante ou quatre-vingt déterminez ; & quand il trouvoit en son chemin quelqu'un, dont il n'estoit pas content, trois ou quatre de ses gens, sur un signal qu'il leur donnoit, se détachent de la troupe, alloient faire une querelle à cet homme, & le tuoient sur le champ. Il avoit non-seulement des espions, mais même des partisans dans toutes les Villes de Flandre, qui l'avertissoient de tout ce qui se passoit. C'estoit assez d'avoir dit un mot contre lui pour estre assassiné, si on ne quittoit incessamment le pais ; & on voyoit arriver tous les jours à S. Omer des Gentilshommes qui s'y refugioient, abandonnant leurs biens dont ce scelerat se faisoit aussi-tôt. Il en laissoit la moitié à la femme & aux enfans du Gentilhomme, & prenoit le reste pour lui & pour ses gens. Il obligea le Comte de Flandre à se retirer en France pour éviter ses embûches ; & s'estant emparé de tous les revenus du Comté qu'il faisoit exac-

tement payer, il en faisoit largesse à qui bon lui sembloit. Les Magistrats des Villes se créoient par ses ordres ou par son consentement, & jamais Comte de Flandre n'avoit esté plus absolu qu'il le devint dans la suite.

Son crédit estoit déjà très-grand dans le temps dont je parle. L'Evêque de Lincoln l'alla trouver à Gand, & traita avec lui. Il ne put le résoudre à faire prendre aux Flamans les armes contre la France ; la mémoire de la bataille de Moncassel & de ses suites estoit encore trop récente ; mais il lui promit de ne point prendre le parti de France, de donner aux Anglois toute liberté en Flandre, & de les fournir de toutes les choses dont ils auroient besoin. Le Roy d'Angleterre fut content de cette negociation, se promettant, sur l'antipathie des Flamans contre les François, de bien-tôt venir à bout de les faire declarer contre la France.

Le séjour des Ambassadeurs d'Angleterre aux Pais-Bas, leurs fréquentes conférences avec le Comte de Haynaut, leurs voyages continuels tantôt à une Cour, tantôt à une autre, ne laissoient au Roy aucun lieu de douter des intrigues qui se formoient contre lui, & l'avertissoient de prendre ses mesures de son costé pour n'estre pas surpris. Il s'assura du Roy de Navarre, du Duc de Bretagne, du Comte de Bar & de ses autres Vassaux ; & du costé de l'Allemagne il fit agir le Roy de Bohême, qui mit dans son parti Henri Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere. A celui-ci se joignirent l'Evêque de Metz, Albert & Othon Ducs d'Autriche, Valeran Comte des deux Ponts, Henri Comte de Vaudemont, Jean Comte de Sarbruc, le Duc de Lorraine, Theodore Marquis de Montferrat, Amé Comte de Genève, & Imbert bastard de Savoye. Les Villes de Fontarabie, de S. Sebastien, &

1335.

Du Tillet
Recueil des
Traitez, &c.
Inventaire
des Chartres
t. 2. Cham-
pagne. 2. a.
26.

1335.
Continuat.
Nangii.

quelques autres de la même frontière lui promirent du secours, sans parler de la diversion que faisoient les Ecois partisans de David de Brus, qui estoit très-avantageuse pour la France.

Il retint à son service les Vaisseaux, les Officiers de Marine, & les Matelots qui devoient estre employez au voyage de la Terre-Sainte; & excepté quelques Galeres qu'il joignit à celles du Pape & à celles des Venitiens en faveur des Grecs contre les Mahométans, il fit passer tous ces Vaisseaux dans l'Océan. Les Commandans & l'Equipage pour la plupart estoient Genoïs. Cette Flotte avec un grand nombre de Navires que les Ports de Normandie pouvoient fournir, estoit en estat de tenir la mer devant celle du Roy d'Angleterre.

1336.

Parmi tous ces mouvemens qu'on se donnoit de part & d'autre, il ne s'en faisoit aucun à qui l'on pût donner le nom d'acte d'hostilité. Au contraire on négocioit toujours. Il passoit des Ambassadeurs de France en Angleterre, & d'Angleterre en France; les Nonces du Pape employoient tout leur esprit & toute leur adresse dans les deux Cours, pour empêcher qu'on n'en vint à la rupture. Les deux Rois paroissoient ne rien souhaiter davantage que la Paix: mais ils ne vouloient rien écouter sur certains points, qui ne pouvoient manquer de faire naître la guerre: & principalement sur la protection donnée par l'un à Robert d'Artois, & par l'autre au jeune Roy d'Ecosse. Le Roy de France fit publier par tout son Royaume une déclaration du septième de Mars 1336. * par laquelle il déclaroit Robert d'Artois ennemi de l'Estat, criminel de leze-Majesté, & défendoit à tous ses Vassaux liges & féaux de quelque

Du Tillot
loc. cit.

estat qu'ils fussent, demeurans dans le Royaume ou hors du Royaume, sur peine de confiscation de biens & de corps, de lui donner conseil ou secours, de le souffrir en leurs terres, & leur ordonnoit, s'il y estoit, de l'arrestier prisonnier, & de le lui envoyer, ou de le garder jusqu'à ce qu'il l'envoyast prendre, pour en faire justice. Ce mot *Vassaux demeurans hors du Royaume*, mis dans l'écrit, ne pouvoit regarder que le Roy d'Angleterre: c'estoit le menacer ouvertement de la saisie du Ponthieu & de la Guyenne, s'il continuoit à protéger Robert d'Artois.

D'autre part le Roy d'Angleterre redemandoit quelques Places en Guyenne, qui avoient esté enlevées au Roy son pere par Philippe le Bel, & par Charles le Bel, & disoit qu'il avoit autant de droit de soutenir Robert d'Artois, que le Roy de France prétendoit en avoir de protéger le jeune Roy d'Ecosse.

Sur ces entrefaites Guillaume Comte de Haynaut mourut. C'estoit lui qui estoit l'ame de la Ligue des Pays-Bas en faveur de l'Angleterre. Cette mort rallentit l'ardeur des Liguez. Le Duc de Brabant le plus puissant de tous paroissoit irresolu. Il entretenoit toujours commerce avec Philippe, & lui protestoit même que jamais il ne feroit rien contre son service. C'est pourquoi Artevelle, écrivit au Roy d'Angleterre, pour le prier de venir au plustost aux Pays-Bas, d'autant que sa presence y estoit absolument nécessaire, & que sans cela la Ligue couroit risque d'estre rompuë.

Edouard crut ce conseil, & passa la mer. Il assembla tous les Princes & Seigneurs liguez, & les pressa de se mettre en estat d'agir. Ils répondirent deux choses; la première, qu'ils vou-

1336.

1337.
Froissard.
chap. 38.

1338.
Le Roy d'An-
gleterre passe
la mer.

* C'estoit 1337, selon nostre maniere de compter d'aujourd'huy.

1338.

loient auparavant voir le Duc de Brabant ouvertement déclaré contre la France ; la seconde , que n'ayant en particulier aucun sujet de faire la guerre au Roy de France , ils ne pouvoient pas la lui déclarer en leur nom ; mais qu'estant pour la pluspart Vassaux de l'Empire , il falloit que l'Empereur Louis de Baviere leur ordonnast comme leur Souverain de faire cette démarche ; qu'il en avoit un prétexte très-raisonnable ; que suivant les anciens Traitez faits entre l'Empire & la France , le Roy de France ne pouvoit rien tenir ni acquérir dans l'Empire ; que cependant il s'estoit emparé de Cambray , & qu'il avoit acquis depuis peu dans le Cambresis le Chasteau de Crevecœur , & quelques autres Forteresses.

Epistola Be-
nedicti apud
Raynald.

Cette difficulté n'estoit pas capable d'arrester le Roy d'Angleterre , parce qu'il avoit déjà engagé Louis de Baviere dans ses interets. Le Pape Benoist depuis son election négocioit continuellement avec Louis de Baviere , & avec les Rois de France & d'Angleterre ; & les deux Rois traitoient aussi toujours avec ce Prince. Le Pape ne souhaitoit rien tant que l'accommodement avec Louis de Baviere , pourvu qu'il fust utile & honorable au S. Siege. Les choses furent presque accommodées , & puis après rompues. Le Roy de France & le Roy d'Angleterre sur le point de se faire la guerre , avoient grande envie d'avoir ce Prince dans leur parti ; mais comme il estoit excommunié depuis plusieurs années , cela les inquiétoit , soit par scrupule , soit parce qu'ils appréhendoient de s'attirer eux-mêmes les Censures du S. Siege. Ainsi l'un & l'autre prièrent le Pape de ne point trouver mauvais , que dans les conjonctures presentes , ils s'appuyassent de l'alliance de ce Prince. Le Pape répondit toujours , que tant qu'il se-

roit l'ennemi déclaré du S. Siege , on ne pouvoit point faire d'alliance avec lui. Philippe s'en tint là : mais le Roy d'Angleterre , sans s'embarasser de l'agrément du Pape , traita avec Louis de Baviere , qui lui promit de déclarer la guerre à la France , en cas qu'elle ne s'accommodast point avec l'Angleterre , & par là ce Prince violoit un Traité qu'il avoit fait douze ans auparavant avec le Roy de France , par lequel il s'estoit engagé à ne donner aucun secours aux ennemis du Royaume.

Le Roy d'Angleterre avoit conclu son Traité avec Louis de Baviere , lorsque les Seigneurs des Pays-Bas lui firent la proposition que j'ai dite , de se faire donner un ordre par ce Prince , de déclarer la guerre à la France en son nom & comme ses Vassaux. Edoüard l'approuva , & le Marquis de Juliers fut député vers Louis de Baviere pour cet effet. Il obtint aisément ce qu'il demandoit : & même Louis de Baviere , pour donner plus d'autorité au Roy d'Angleterre , le déclara son Vicaire dans l'Empire. Après cela le Duc de Brabant , qui n'avoit pas voulu qu'on fit mention de lui dans cette députation , ne put résister aux sollicitations d'Edoüard , & emporté par le torrent , entra dans la Ligue comme les autres.

Cependant le Roy envoya commission à Pierre de Marmande Sénéchal de Perigord & de Querci , pour mettre en sa main le Duché de Guyenne , & tous les Domaines que le Roy d'Angleterre possédoit en ces quartiers-là. Il adressa une pareille commission au Bailly d'Amiens pour saisir le Comté de Ponthieu. Le motif de la saisie spécialement exprimé dans ces commissions , estoit que le Roy d'Angleterre donnoit refuge dans ses Etats à Robert d'Artois mortel ennemi du Roy , banni du Royaume , criminel de

1338.

Leibnitz cod.
diplomat.
P 147.

Commissions
adressées de
la part du
Roy au Séné-
chal de Peri-
gord & au
Bailly d'A-
miens. Procez
verbal de
l'Exploit de
Mainmise,
&c.

1338.

de leze-Majesté, & qu'il l'y retenoit contre la foi & loyauté qu'il lui avoit jurées comme son homme-lige & Pair de France; & ces commissions furent juridiquement signifiées aux Commandans des frontieres du Roy d'Angleterre, tant en Guyenne qu'en Picardie.

Zeile des Normans pour le Roy.

Quoique les personnes les plus sages du Royaume prévissent de grands maux de cette guerre, neanmoins le Peuple & la Noblesse François paroissoient très-disposés non-seulement à la bien soutenir, mais encore à la commencer. Les Normans en cette occasion signalèrent leur zele plus que tous les autres. Ils estoient très-puissans sur la mer par le grand nombre de leurs Vaisseaux, & l'attachement qu'ils avoient pour le fils du Roy leur Duc, leur fit faire une proposition qui dût être également agréable au pere & au fils. Se ressouvenant de ce qui s'estoit fait sous le regne de Philippe Auguste dans la guerre qu'il eut avec Jean sans terre Roy d'Angleterre, pendant laquelle Loüis son fils passa de France dans cette Isle, & la conquit presque toute entiere, ils proposerent au Roy de mettre à leur teste le Duc de Normandie, pour aller porter la guerre en Angleterre, s'offrant de faire la plûpart des frais de cette expedition.

1339.
Du Til et Recueil des Traitez, &c.
Inventaire des Chart.
Tom. 3.
Normandie.
1. N. 4.

Leurs Députés eurent audience du Roy au Bois de Vincennes le vingt-troisième de Mars de l'année 1339. & lui dirent qu'ils fourniroient quatre mille hommes d'armes, c'est-à-dire quatre mille Gentilshommes; car c'est ce qu'on doit entendre dans nostre Histoire dans ces temps-là, toutes les fois qu'il y est fait mention d'hommes-d'armes. Ils promirent de plus de fournir quarante mille hommes de pied, dont dix mille seroient Arbalétriers. Le Roy accepta leur offre, excepté qu'il ne voulut que la moitié

Tome III.

1339.

de l'Infanterie. Ce dessein d'attaquer l'Angleterre estoit si fort du gouft des Normans, que grand nombre de Seigneurs de cette Province, à l'exemple de la Capitale, donnerent par écrit leur promesse au Roy de le seconder de toutes leurs forces dans cette entreprise. On y voit la signature de Raoul Comte d'Eu Connétable de France, de Jean Comte de Harcour, de Robert Bertrand Sire de Briquebec Maréchal de France, de Godefroy de Harcour, de Jean Mallet Sire de Guerarville, de Guillaume Mallet Sire de Montagu, de Robert de Harcour Sire de Beaumesnil, de Raoul d'Estouteville, de Guillaume Martel, de Mathieu de Trie, de Richard d'Yvetot, de Jean Martel de Basqueville Sire de S. Vigor, de Robert d'O, & de quelques autres tant Chevaliers, que Bacheliers, & Ecuyers. Le Duc de Normandie devoit joindre à ces Troupes mille hommes d'armes, qu'il pourroit lever ailleurs qu'en Normandie; mais c'estoit cette Province qui s'engageoit à les soudoyer sur le pied de la grande paye, c'est-à-dire, à payer trente sous par jour aux Chevaliers levant Bannieres, appelez pour cela Bannerets, quinze sous pour les Bacheliers, qui estoient des Chevaliers à qui leur âge encore trop jeune, ou leur peu de bien, ne permettoit pas de lever Banniere, & qui s'attachoient à la personne & à la Banniere d'un Chevalier Banneret; & six sous & demi pour les Ecuyers, c'est-à-dire, pour les simples Gentilshommes, & pour les jeunes Seigneurs, qui n'avoient point encore mérité par leurs services l'honneur de la Chevalerie, ou qui estoient au-dessous de vingt & un an, âge requis pour y prétendre.

Ces Troupes devoient estre soudoyées aux dépens de la Province de Normandie pendant douze semaines;

E e e e

1339.

& si le Duc en avoit plus long-temps affaire, ce feroit à lui à les entretenir. Il y avoit encore dans le Memoire qui fut présenté là-dessus, quelques autres articles, qui concernoient la sûreté du passage en Angleterre, le partage des Terres après que ce Royaume seroit conquis, la possession de cette Couronne, qui devoit estre conférée au Duc de Normandie aussi-tost après la conquête. Mais tout ce beau projet s'en alla en fumée, par les bons ordres qui furent donnez pour la sûreté des costes d'Angleterre; & le Roy fut obligé de faire marcher toutes ses Troupes vers les Païs-Bas, où Edoüard, par le conseil d'Artevelle, ainsi que je l'ai dit, estoit passé plutôt qu'on ne s'y attendoit en France.

Il n'estoit pas cependant lui-même sans inquietude & sans chagrin. Il s'ennuyoit fort des longueurs des Alliez, & de la grande dépense qu'il lui falloit faire, tant pour l'entretien de ses Troupes, que pour maintenir la ligue, dont chaque membre vendoit son service le plus cher qu'il pouvoit. Il pressoit sans cesse les liguez d'envoyer déclarer la guerre à la France. On s'assembla enfin sur ce sujet. La déclaration de la guerre fut conclüe, & l'Evêque de Lincoln nommé pour aller *défier* le Roy de France, ainsi qu'on parloit alors. Il s'aquitta de cette commission avec tant de fermeté, & d'ailleurs avec tant d'honnesteté, que le Roy de France & le Roy d'Angleterre furent également contens de la conduite.

Comme on estoit prest de part & d'autre, on ne fut gueres long-temps sans se mettre en campagne. Il y avoit déjà eu quelques hostilités du costé de la Guyenne, même avant la déclaration de la guerre: mais toute l'attention estoit du costé des Païs-Bas, où devoient se faire les plus grands efforts.

Le Roy d'Angleterre ouvrit la campagne par le siege de Cambray, dont Philippe, qui prévoyoit ce siege, avoit confié le commandement à un brave Chevalier Savoyard nommé le Galois de la Baume, auquel il avoit joint Messire Thibaud de Marneil, & le Seigneur de Roye. La garnison étoit nombreuse, & la Ville bien pourvue de vivres; aussi la défense fut-elle très-vigoureuse, & telle que le Roy d'Angleterre fut contraint de lever le siege, après avoir perdu bien du temps, & beaucoup de Soldats devant la Place. Robert d'Artois, qui estoit le plus écouté dans le Conseil, déterminâ le Roy d'Angleterre à abandonner cette entreprise, d'autant que la saison estoit déjà fort avancée. Il fut d'avis qu'on entrast en Picardie, & qu'on fît le dégast pour attirer les François à la bataille. Le nouveau Comte de Haynaut, ayant appris cette résolution, vint trouver le Roy d'Angleterre, & le pria de trouver bon qu'il se retirast, disant, qu'en qualité de Vassal de l'Empire, il avoit fait le service qu'il devoit à l'Empereur, pour le siege de Cambray; mais qu'il ne passeroit pas outre, puisqu'il s'agissoit d'entrer sur les Terres du Roy de France son oncle, dont il suivroit toujours le parti contre tous ses ennemis, à l'exception de l'Empereur. Il défendit à tous ses gens, *sur la hart*, c'est-à-dire sous peine de la corde, de faire la moindre violence dans tout le païs François, & se retira avec le Comte de Namur, qui suivit son exemple. Il fallut que le Roy d'Angleterre consentist à cette retraite, qui lui fit beaucoup de peine, & dont il se vengea dans la suite par les ravages que ses Troupes firent dans le Comté de Haynaut.

Si-tost que le Roy, qui estoit à Compiègne, eut appris la marche & le dessein des ennemis, il fit un détache-

1339.
Edoüard ouvre la Campagne par le Siege de Cambray & le leve.
Froissard.
cap. 39.

Froissard.
cap. 36.

Continuat.
Nangü.

1339.

ment sous la conduite de Raoul Comte d'Eu & de Guines Connétable de France, & ordonna à ce Seigneur de s'aller poster à S. Quentin, pour couvrir cette Place & les environs. Il renforça les garnisons de Ham, de Guise, de Ribemont, & des autres Forteresses de la frontière, & s'avança avec le reste de son Armée du costé de Peronne. Les Anglois commencerent à faire des courses vers Bapaume, Peronne & S. Quentin. Ils furent vigoureusement repoussez d'Honnecourt, qu'ils avoient esperé d'emporter d'emblée.

Le Roy d'Angleterre s'avança jusqu'au Mont S. Quentin, & de là fit des détachemens, pour ravager la Tierasche & le Laonnois. La Ville de Guise fut emportée & brûlée par Jean de Haynaut oncle du Comte de Haynaut; mais il n'osa attaquer la Forteresse. Tous le détachemens, après avoir fait le dégast, furent rappelés par le Roy d'Angleterre, qui s'estoit campé à Sarnaques, & avoit sçu que Philippe s'avançoit vers S. Quentin à la teste d'une nombreuse Armée. En effet ce Prince fit en ce lieu-là passer la Somme à son Armée, & s'alla camper à Vironfosse à deux lieues de la Capelle, où le Roy d'Angleterre s'estoit retiré.

Le Comte de Haynaut avec cinq cens Lances arriva au Camp du Roy, qui ne laissa pas de lui faire quelques reproches, sur ce qu'il avoit mené des Troupes au siege de Cambray; mais en pareil cas les excuses sont aisément reçues, & on lui donna son quartier dans le Camp.

Il n'y avoit rien entre les deux Camps, qui empêchât d'en venir à la bataille, excepté un petit défilé aisé à forcer. A cela près c'estoit une plaine, où il n'y avoit ni bois ni rivières, & toute propre à donner un combat décisif. Si l'on eust suivi l'avis de

plusieurs Seigneurs de l'Armée, le Roy, au lieu de camper, auroit esté droit attaquer les ennemis: & c'estoit le sentiment du Roy même. D'autres s'y opposèrent, en representant que l'Armée avoit fait cinq lieues ce jour-là; que les chevaux & les Soldats n'avoient pû ni se reposer ni repaître: ils firent valoir la difficulté du défilé, & ajoutèrent un motif de pitié, à quoi le Roy estoit fort sensible, c'est que c'estoit un Vendredy jour consacré à la Passion de JESUS-CHRIST, & auquel il ne falloit point, sans y estre contraint, répandre le sang humain. Le Roy se rendit à ces raisons, remit l'attaque au lendemain, & ordonna à toute l'Armée de s'y préparer par la Confession & la Communion.

Le succès est ordinairement la regle, sur laquelle on approuve ou l'on condamne le parti qu'un Prince ou un General d'Armée prend en ces sortes de délibérations. A en juger sur ce pied, le Roy mérite d'estre blâmé; car par ce délai le Roy d'Angleterre, dont l'Armée estoit beaucoup moins forte quela sienne, lui échapa. Edoüard cependant fit bonne contenance; mais la nuit il decampa sans trompette, & se retira aux Pais-Bas.

C'est ainsi qu'un de nos Historiens raconte la chose: mais un autre plus favorable aux Anglois la rapporte tout autrement. Selon lui le Roy d'Angleterre envoya un Héraut offrir la bataille au Roy de France, & le presser de convenir du jour. Ce jour, dont les deux Rois convinrent, fut le Vendredy. Les Armées furent rangées en bataille de part & d'autre. On estoit sur le point de donner, lorsqu'on representa au Roy que s'il gaignoit la bataille, le Roy d'Angleterre avoit sa retraite aux Pais-Bas, sans qu'on pût lui enlever aucunes Places; que si au contraire on la perdoit, le Royaume seroit à la merci des enne-

E e e e ij

1339.

Diversité d'opinions là-dessus.

Ibid.

Froissard, l. 1. c. 34.

Disposition des deux Armées pour une bataille qui pourtant ne se donna point. Continuat. Nangii.

1339.

mis. Il ajoûte, que le Roy avoit reçu un peu auparavant des Lettres de Robert Roy de Naples, par lesquelles il le conjuroit de ne point donner bataille, quand Edoüard seroit en personne à la teste de son Armée; que des gens très-habiles en Astrologie l'avoient assuré que l'étoile d'Edoüard estoit à cet égard la plus heureuse du monde, & celle du Roy de France très-malheureuse. Que nonobstant toutes ces raisons le Roy estoit résolu de combattre; mais qu'il se laissa aller aux pressantes remontrances que lui firent les Seigneurs auxquels il avoit le plus de confiance. Que les Armées, après avoir esté en presence tout le jour sans attacher l'escarmouche, se séparèrent; & que le lendemain chacun s'en alla de son costé. Quoi qu'il en soit de toutes ces circonstances, & des motifs qui firent agir les deux Rois, ils firent ce qu'il falloit faire pour leur réputation en paroissant souhaiter la bataille, & ce que la prudence demandoit d'eux en l'évitant, Edoüard à cause de l'inégalité de ses forces, & Philippe pour ne pas exposer son Etat.

*Avantages
des François
en Guyenne.
Continuat.
Nangii.*

La levée du siege de Cambray ne fut pas le seul désavantage qui arriva au Roy d'Angleterre; car tandis que le Roy en personne couvroit ses frontieres du costé de Picardie, ses Generaux faisoient assez heureusement la guerre en Guyenne, où ils prirent Bourg, Blaye, & quelques autres Fortereffes sur les Anglois.

*Et sur Mer.
Ibid.*

Ils eurent aussi un avantage considerable sur la mer dans un combat qui se donna entre les deux Flottes. Ils prirent deux des plus gros Vaisseaux d'Angleterre, avec plusieurs autres plus petits, & il y périt plus de mille Anglois. Il se fit des descentes de part & d'autre. Les Anglois brûlèrent le Tréport & les Fauxbourgs de Boulogne, avec quelques barques qu'ils

trouvèrent à sec au bord de la mer. Les François en firent autant à Portsmouth qu'ils surprirent, & d'où ils enlevèrent un grand butin. Ils réduisirent aussi en cendres tous les Bourgs & Villages de l'Isle de Grenezay, & il n'y demeura sur pied que la seule Forteresse, qu'ils n'osèrent attaquer. On n'avoit point vû depuis longtemps en France la guerre si allumée par tout; mais ce n'estoit encore rien en comparaison de ce qui suivit.

Le Roy d'Angleterre n'avoit pas sujet d'estre fort content de sa campagne. Il avoit fait d'excessives dépenses sans aucun succez. C'estoit beaucoup pour Philippe de l'avoir empêché de rien faire sur les frontieres de Picardie, & de l'avoir entamé pendant ce temps-là dans la Guyenne. Encore une campagne inutile auroit épuisé les tresors d'Edoüard, & eust découragé les Anglois, qui bien qu'ennemis opiniâtres des François, n'ouvroient pas si volontiers leurs bourses en ces temps-là. L'expérience des régnes précédens apprenoit à Edoüard, que le Parlement se rebutoit aisément en pareilles occasions, & que sa coutume estoit de mettre obstacle aux plus glorieuses entreprises commencées par le Prince, pour n'estre point obligez de charger les peuples. Il falloit donc qu'il disposast tellement les choses, qu'il leur fit paroistre le succez infailible. Il voyoit bien qu'il n'avoit pour cela rien de meilleur à faire, que d'engager les Flamans à déclarer la guerre à la France. S'il en pouvoit venir à bout, il auroit des Soldats sans nombre, & de bons Soldats, & qui feroient la guerre aux François autant par inclination, que par l'esperance du butin.

Le point capital estoit de gagner Artevelle: car ce Tiran insolent, ainsi que je l'ai dit, avoit obligé le Comte de Flandre à quitter le païs, & à se

1339.
Ibid.
Froissard.
cap. 36.

1339.

fauver en France avec la Comtesse sa femme & ses enfans. Il estoit le maître absolu, & avoit establi comme un Gouvernement Republicain, où cependant rien ne se faisoit que par ses ordres. Le Roy d'Angleterre n'épargnoit rien pour le porter à déclarer la guerre à la France, & lui faisoit beaucoup plus la cour, que ce Brasseur de bierre ne la lui faisoit à lui-même.

Edouard engage les Flamans à se déclarer contre la France.
Froissard
cap. 44.

Edouard fit à Bruxelles une grande Assemblée de tous les Liguez, où Artevelle à sa priere se trouva, avec les Consuls ou Maires des principales Villes de Flandre. On leur proposa d'entrer dans la ligue, & de déclarer la guerre à la France. On sçavoit que ce qui leur avoit fait le plus de peine dans les derniers Traitez de Paix faits avec nos Rois, estoit le démembrement de la Flandre Wallone, & la cession qu'ils avoient esté contraints de faire de Lille, de Doüay, de Bethune, & de quelques autres Places. Edouard leur offrit de les aider à reprendre ces Places, & à ne jamais traiter avec le Roy de France, qu'à condition qu'elles seroient réunies au Comté de Flandre. Les Flamans goûterent fort cette proposition, & demandèrent seulement du temps pour l'examiner.

Après avoir délibéré entre-eux, ils revinrent trouver le Roy d'Angleterre, & lui dirent, que toute leur inclination estoit de le satisfaire, & de se soulever contre la France; mais qu'ils estoient arrestez par les sermens qu'ils avoient faits dans les derniers Traitez de Paix, & par la peine à laquelle ils s'estoient soumis, en cas qu'ils prissent les armes contre le Roy de France: c'estoit de payer deux millions de florins à la Chambre Apostolique: Mais, Sire, ajouta Artevelle, il est aisé d'accommoder les choses. Vous avez fait valoir vostre droit sur

1339.

la Couronne de France après la mort de Charles le Bel: ce droit est assez bien fondé, pour vous autoriser à prendre le Titre de Roy de France; prenez-le, & écartelez les Armes de France avec celles d'Angleterre, nous vous reconnoissons aussi-tost; nous vous supplierons en qualité de nostre Roy, de nous tenir quitte de nos sermens: vous nous l'accorderez, & ensuite nous serons entierement à vostre disposition, aux conditions que vous nous proposez.

Edouard, Prince judicieux & délicat sur sa réputation, jugea que la chose meritoit qu'on y pensast. Il sçavoit bien que ses droits sur la Couronne de France estoient fort chimeriques; il y avoit même renoncé authentiquement par l'hommage qu'il avoit fait à Philippe comme à son legitime Souverain, pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu. La guerre ne lui donnoit point un nouveau droit, & d'ailleurs il ne pouvoit prendre la qualité & les armes de Roy de France à titre de conquête, n'ayant pas encore gagné un pouce de terre dans le Royaume. Il consulta là-dessus les principaux Chefs de la Ligue, & son Conseil secret composé de Robert d'Artois, & de quelques autres de ses confidens. La chose parut toujours bizarre; mais l'utilité qui en revenoit, fit passer par dessus toute considération. Le Traité fut conclu & signé à Gand avec Artevelle. Celui-ci s'obligea avec les Flamans, à faire la guerre à la France, & le Roy d'Angleterre à prendre le Titre & les Armes de Roy de France. Il promit de reprendre Lille, Doüay & Bethune, pour les réunir au Comté de Flandre; & on resolut dès-lors de commencer la campagne prochaine par le siege de Tournay. Ce Prince reçut donc l'hommage des Flamans comme de ses Vassaux, & eux lui firent serment de fi-

Le Traité en est conclu & Edouard prend le titre de Roy de France pour dégager les Flamans de leur serment de fidélité envers le Roy.

1339.

delité comme à leur Souverain : après quoi il s'embarqua à Anvers pour repasser en Angleterre. Il laissa la Reine sa femme à Gand, & les Comtes de Salisberi & de Suffolc à Ypres, pour courir pendant l'hyver sur les Terres de France.

1340.
Cap. 47.Epist. Bened.
apud Ray-
nald.

Le Roy apprit avec beaucoup de chagrin cet attentat des Flamans. Il fit ce qu'il put pour les regagner. Il leur offrit de leur remettre les sommes d'argent, dont ils lui estoient encore redevables par les derniers Traitez. Il promit d'accorder de nouveaux Privileges à leurs principales Villes : mais Artevelle ne voulut rien écouter. Les sollicitations du Pape n'eurent pas plus d'effet. Il écrivit sur ce sujet, non-seulement aux Flamans, mais encore au Roy d'Angleterre, & lui reprocha en même-temps l'indigne action qu'il avoit faite, en recevant la qualité de Vicaire de l'Empire de la part de Louis de Baviere qui estoit excommunié, & que le S. Siege ne reconnoissoit point pour Empereur. Il lui offrit de nouveau sa mediation pour la Paix entre les deux Etats : tout cela ne produisit rien ; & Edoüard sûr de son Parlement, qu'il disposa à seconder ses desseins, résolut de pousser la guerre à toute outrance.

Philippe voyant les Flamans opiniâtres dans leur revolte, ordonna au Maréchal de Trie qui commandoit le quartier d'hyver sur la frontiere, au Seigneur Jean de Roye, & à Gode-mar du Fay de porter le ravage en Flandre le plus loin qu'ils pourroient, & de faire main basse par tout : cet ordre fut parfaitement executé. Artevelle voulant avoir sa revanche, donna rendez-vous à une partie de ses Troupes entre Oudenarde & Tournay, pour faire des courses dans le Tournesis. Il devoit estre joint par les Comtes de Salisberi & de Suffolc, pour agir tous ensemble : mais ces deux Generaux

ayant donné dans une embuscade que leur dresserent les Habitans de Lille, & y ayant esté faits prisonniers, il n'osa rien entreprendre, & retourna sur ses pas, dès qu'il eut appris cette nouvelle.

1340.

Une autre execution militaire que les François firent en Haynaut, où ils brûlerent la Ville d'Haspre, parce que les Habitans de ce Comté avoient fait des courses dans le Cambresis, fit un nouvel ennemi au Roy du Comte de Haynaut. On avoit toujours assez peu compté sur lui en France, à cause des liaisons qu'il avoit prises d'abord avec le Roy d'Angleterre, & le Roy parut ne s'en pas mettre fort en peine ; mais les frontieres de Picardie en souffrirent beaucoup. On s'en vengea peu de temps après ; car dès le printemps le Roy envoya aux Pais-Bas le Duc de Normandie son fils, qui estant entré en Haynaut & le ravageant tantost d'un costé, tantost d'un autre, mit tout ce pais dans la derniere désolation, tandis que le Comte de Haynaut couroit en Angleterre & en Allemagne pour demander du secours.

Le Comte de
Haynaut de-
vient aussi
ennemi du
Roy.

Cap. 45. 46.

Cap. 49.

Il y avoit sur l'Escaut au-dessous de Cambray une petite Place nommée Trin-l'Evêque, dont les ennemis s'étoient emparez, & qu'ils avoient beaucoup fortifié. Ils faisoient de là des courses dans tout le Cambresis. Le Duc de Normandie, à la priere de l'Evêque & des Bourgeois de Cambray, résolut de la reprendre. Un

Vengeance
que le Roy en-
prit.

Cap 50.

Gentilhomme Limousin nommé Richard, sujet du Roy d'Angleterre, & deux freres du Comte de Namur, qui avoit suivi l'exemple du Comte de Haynaut en se declarant contre la France, s'estoient chargez de la défense de la Place, & s'en acquitterent en braves gens. Ils furent vivement attaquez : mais ce qui les désoloit principalement, c'estoient certaines machines d'une force extraordinaire, qui

1340.

lançoient en l'air des pierres d'une extrême pesanteur, lesquelles en retombant sur les maisons, en crevoient les toits, & en enfonçoient les planchers: de sorte que la garnison & les Habitans furent obligez de se loger dans les caves voûtées, qui seules pouvoient résister à la pesanteur des pierres. Ce ne fut pas là la plus grande incommodité. On se servoit de ces mêmes machines pour jetter dans la Place les chevaux & les autres bestes qui mourroient dans le camp; & l'infection dans cette petite Ville devint insupportable. On ne s'y soustenoit que par l'esperance du secours, que le Comte de Haynaut promettoit d'amener bien-tost; mais enfin les maladies qui augmentoient tous les jours obligèrent les Commandans à capituler. Il fut arresté qu'il y auroit une suspension d'armes pendant quinze jours, & que si avant ce terme le Comte de Haynaut ne venoit pas avec une Armée pour le secours de la Place, elle se rendroit.

Le Comte de Haynaut averti de l'extrémité où ses gens estoient réduits, fit diligence, & s'avança avec une Armée jusqu'à la vûe de la Place assiégée. La Ville est située du costé de l'Artois, l'Armée de France estoit de ce costé-là; celle de Haynaut de l'autre, & l'Escaut entre-deux. Les Troupes du Comte grossissoient tous les jours; Jacques Artevelle y vint avec soixante mille Flamans; & c'est ce qui obligea le Roy, sur les avis qu'il reçut du Duc de Normandie, de décamper de Peronne où il estoit, pour venir au secours de ce Prince.

L'Histoire remarque en cet endroit, que dès que le Roy entra dans le Cambresis, il se démit du Commandement de l'Armée, le remit entre les mains du Prince son fils, & lui dit, qu'il ne vouloit y estre que comme simple Soldat. La raison qui obligeoit

le Roy à en user ainsi, estoient les anciens Traitez faits par les Rois de France avec les Empereurs, par lesquels ils s'obligeoient à ne point faire la guerre sur les Terres de l'Empire, comme estoit le Cambresis. C'estoit là reduire l'exécution des Traitez à bien peu de chose: mais on vouloit au moins marquer à l'Empereur, par cette ceremonie, qu'on le ménageoit autant qu'il estoit possible dans la conjoncture des affaires. Et en effet le Roy agissoit alors auprès de lui, pour le détacher des interets du Roy d'Angleterre.

Le Comte de Haynaut se voyant avec de si nombreuses Troupes, envoya défier au combat le Duc de Normandie. Ce Prince répondit au Héraut, qu'il consulteroit là-dessus son Conseil. Comme la réponse tarδοit trop long-temps, le Héraut ennuyé s'en retourna sans l'avoir reçüe. Il en vint un autre trois jours après pour le même sujet, à qui le Duc dit, que le Comte de Haynaut estoit trop pressé, & que pour lui, il n'avoit pas encore pris son parti. Il estoit pourtant bien resolu de ne pas combattre sans y estre forcé, conformément au système pris dans la dernière campagne, de ne point exposer le Royaume au hazard d'une bataille. De plus il sçavoit bien, que pour peu qu'il temporisast, l'Armée du Comte de Haynaut se dissiperoit d'elle-même, la plupart des Seigneurs qui lui avoient amené des Troupes, ne l'ayant fait que dans l'esperance de la bataille.

Le Comte, qui le prévoyoit bien lui-même, assembla tous les Seigneurs de son parti, & leur proposa de faire des Ponts sur l'Escaut, pour aller attaquer les François dans leur Camp. L'entreprise estoit hazardeuse. On commença à se regarder les uns les autres sans dire mot, personne n'osant répondre du succès, & d'ailleurs ne

1340.

Du Tillet Recueil des Traitez, &c.

Ce Prince remet le Commandement de l'Armée à son fils, & pourquoi. *Ibid.*

1340.

Continuat.
Nangii.*Il veut empê-
cher le Roy
d'Angleterre
d'aborder en
Flandre.*Proissard.
cap. 51.

voulant pas s'opposer à la proposition, de peur d'estre accusé de timidité. Enfin le Duc de Brabant, qui estoit le plus considerable de la Troupe, & celui qui avoit le plus d'autorité, prit la parole, & representa la difficulté de l'entreprise. Il ajoûta, que ce n'estoit pas là pourtant ce qui devoit l'empêcher; mais qu'il ne falloit pas y penser par une autre raison. C'estoit que le Roy d'Angleterre estoit sur le point d'arriver en Flandre; qu'on lui avoit promis de l'attendre pour faire le siege de Tournay; que si par malheur on perdoit la bataille, on ne seroit pas en état de le seconder en un si important dessein; & que par là son voyage deviendroit inutile. Il dit donc, que son avis estoit qu'on abandonnast aux François la Place assiegée, & que ce seroit pour eux un très-petit avantage, qui seroit bien-tost recompensé par la prise de Tournay. Il fallut que le Comte de Haynaut en passast par là. L'Armée se sépara aussi-tôt, & la Place fut renduë au Duc de Normandie.

Ce ne fut là qu'un prélude de la campagne, & le Roy pensoit actuellement à quelque chose de plus important. C'étoit d'empêcher le Roy d'Angleterre d'aborder en Flandre. Il avoit avis que la Flotte qu'on équipoit en Angleterre, mettroit incessamment à la voile, & celle qu'il prétendoit lui opposer estoit déjà en mer; & comme on sçavoit que le dessein du Roy d'Angleterre estoit d'aborder à l'Ecluse, la Flotte François se trouva à temps à la hauteur de cette Place. Elle estoit composée de plus de six-vingt gros Vaisseaux, parmi lesquels estoit le Christophle pris l'année précédente sur les Anglois. Il y en avoit encore un grand nombre de plus petits; & l'on comptoit sur cette Flotte près de quarante mille hommes, pour la plupart Normans, Picards & Genoïs. Les

François estoient commandez par les Amiraux Huë de Keruël & Pierre Bahuchet, & les Genoïs avoient leur Amiral Italien nommé Barbevere. Il avoit esté mis en délibération, si l'on iroit au-devant de la Flotte Angloise, ou si on l'attendroit auprès de l'Ecluse. On prit ce dernier parti, de peur que quelque accident n'empêchast de la rencontrer en mer.

Le Roy d'Angleterre, qui sçavoit que la Flotte de France l'attendoit pour l'attaquer, marcha en ordre de bataille, & arriva à la vûe des François le vingt-troisième de Juin. La plupart des Historiens disent, que sa Flotte estoit moins nombreuse que celle de France. Il avoit mis les plus gros Vaisseaux à la teste, pour soutenir le premier choc de l'Armée François. Les autres faisoient une seconde ligne; & il fit comme un corps de reserve de quelques autres Vaisseaux.

Les Anglois en cet ordre s'approchoient de la Flotte de France, & firent une si bonne manœuvre, qu'ils gagnèrent le vent sur elle, & mirent le Soleil derriere eux. Ils commencerent le combat avec cet avantage; & après qu'on eut tiré de part & d'autre un nombre infini de flèches, on se mêla, & on vint à l'abordage. Comme on ne l'évitoit ni de part ni d'autre, & que chacun au contraire lançoit ses grapins pour accrocher le Vaisseau ennemi qu'il avoit en teste, le combat devint furieux, & dura long-tems avec divers avantages & désavantages. Mais les François s'aperçurent enfin de la faute qu'ils avoient faite, d'avoir pris leur poste si près des côtes de Flandre: car durant qu'on se battoit, les Flamans firent sortir de leurs Ports tous les Vaisseaux qu'ils y avoient, & vinrent se joindre aux Anglois. Ce renfort les encouragea autant qu'il déconcerta les François. Ceux-ci ne purent

1340.

Continuat.
Nangii.*Combat naval
entre les deux
Flottes, désa-
vantageux
aux François.*

1340.

rent soutenir ce nouvel effort, plusieurs de leurs Vaisseaux furent enlevés, & tout ce qui estoit dedans passé au fil de l'épée. La déroute entière suivit bien-tôt après. Ceux qui purent se débarasser firent force de voiles pour s'enfuir, & gagnèrent les Ports de France. La Flotte Angloise entra triomphante dans celui de l'Escluse. Il périt dix mille François en cette occasion; presque autant furent pris. Il en cousta quatre mille hommes au Roy d'Angleterre; & lui-même reçut une blessure à la cuisse.

Continuat.
Nangii.

La perte de cette bataille fut attribuée à la mésintelligence qui estoit entre les deux Amiraux François, dont l'un, sçavoir Pierre Bahuchet fut tué & ensuite pendu par les Anglois à un des mâts de son Navire, & l'autre fut fait prisonnier.

Froissard.
cap. 52.

Cette perte consterna le Roy, qui quitta le Cambresis, & se retira avec son Armée sous Arras. Au contraire la victoire du Roy d'Angleterre donna à ce Prince un credit & une autorité extraordinaire dans la Ligue, dont il sçut bien se prévaloir: car après avoir esté rendre ses actions de graces à Nostre-Dame de Rotembourg, & vû la Reine son épouse à Gand, il assembla tous ses Alliez à Vilvorde, où à sa sollicitation le Duc de Brabant, le Comte de Haynaut, & Artevelle firent pour les Brabançons, les Flamans, & les Peuples du Haynaut, une ligue particuliere. Ils jurèrent de ne se jamais séparer d'intérêt, & de se soutenir les uns les autres contre quiconque les attaqueroit. Ensuite on tint un grand Conseil de guerre, où selon le projet qui avoit esté fait l'année précédente, on résolut de faire le siege de Tournay.

Continuat.
Nangii.

Tandis qu'on s'y préparoit, Robert d'Artois, qui n'avoit pas allumé cette guerre pour n'en point profiter,

Tome III.

vint avec Artevelle pour assieger S. Omer. Eudes Duc de Bourgogne, & Comte d'Artois par sa femme Jeanne petite-fille de la Comtesse Mathilde, alla au devant de lui. Il eut d'abord quelque désavantage; mais s'estant fait joindre par Philippe son fils, & par le Comte d'Armagnac, il poussa à son tour les ennemis, leur défit quelques Troupes, leur prit du bagage, & quelques Etendarts aux Armes de Robert d'Artois, qu'il envoya au Roy, & les obligea de se retirer.

Cependant le Roy pourvût à la sûreté des principales Places de la frontiere. Il y jeta une partie de ses Troupes, pour y demeurer jusqu'à ce que le Roy d'Angleterre fut attaché à quelque siege. Il envoya le Seigneur de Beaujeu à Mortagne, qui estoit une des plus exposées du costé du Haynaut: mais comme il avoit des avis presque certains, que c'estoit à Tournay qu'on en vouloit, ce fut là qu'il mit ce qu'il avoit de meilleures Troupes. Grand nombre de braves Chevaliers s'y enfermerent. Les principaux furent le Comte d'Eu Connestable de France, le Comte de Guines son fils, Robert Bertrand, & Mathieu de Trie, tous deux Maréchaux de France, Aymeri de Narbonne, Aimé de Poitiers, Geoffroy de Charni, Girard de Montfaucon, le Seigneur de Cayeux, le Sénéchal de Poitou, le Sire de Châtillon, & Gode-mar du Fay. La Place fut abondamment pourvûe de vivres, d'artillerie, & de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse défense.

Elle fut investie sur la fin de Juillet. Le Roy d'Angleterre avoit à ce siege plus de six vingt mille hommes. On attaqua & on se défendit avec beaucoup de valeur. Les Seigneurs qui s'estoient enfermez dans la Place, résolus de la défendre jusqu'à l'extrémité, & apprehendant que les vivres

Ffff

1340.

Froissard
cap. 52. 53.

Siege de
Tournay par
le Roy d'An-
gleterre.

1340.
Cap. 57.

ne manquaissent aux Soldats, firent sortir après quelques semaines les bouches inutiles en plein jour. Ces pauvres malheureux se voyant à la merci de l'ennemi, tournèrent vers le quartier du Duc de Brabant, qui en eut pitié, & leur donna permission de se retirer du costé d'Arras. On prétend que ce Duc, qui avoit eu assez de peine à s'engager dans la Ligue, n'avoit pas fort envie que Tournay fut pris, & qu'avec les convois qui arrivoient à son camp, il y avoit de temps en temps des munitions pour la garnison de Tournay, qu'on y faisoit passer secretement.

Cap. 62.

Continuat.
Nangü.

Dès que le siege de Tournay fut formé, le Roy s'avança avec son armée entre Lille & Doüay. Il avoit rappelé auprès de lui une partie des garnisons des Places de la frontière, & tous les jours son Armée croissoit par l'arrivée de ses Vassaux & de ses Alliez. Les Rois de Bohême, de Navarre & d'Ecosse, le Duc de Lorraine, le Comte de Savoye, le Comte de Genève, le Comte de Montbéliart, l'Evêque de Metz, l'Evêque de Verdun, le Duc de Bretagne, le Comte de Flandre, le Duc de Bourbon, le Comte de Bar, le Comte de Forès, le Comte d'Alençon, le Comte d'Armagnac, les Comtes de Blois, de Damartin, & de Harcourt, le Sire de Couci, & un très-grand nombre d'autres vinrent le joindre pour se trouver à la bataille qu'on prévoyoit bien que le Roy donneroit, plustost que de laisser prendre Tournay.

Ce Monarque
invite le Roy
à un combat
singulier.
Ibid.

Du Tillet
Recueil des
Traitez, &c.

Après dix semaines de siege, le Roy sçachant que les assiegez commençoient à estre fort pressés, décampa; il passa le pont de Bouvines, & vint se poster à deux lieuës du camp des ennemis. Ce fut là que le Roy d'Angleterre envoya un Cartel à Philippe, par lequel, après lui avoir déclaré qu'il

avoit passé la mer, pour se venir mettre en possession du Royaume de France qui lui appartenoit, il lui offroit de vuider leur querelle par le duel, ou par le combat de cent hommes choisis dans chacune des deux Armées, ou par une bataille générale. Le Roy lui répondit, que les Rois d'Angleterre estant Vassaux des Rois de France, comme il l'avoit reconnu lui-même par l'hommage qu'il lui avoit fait pour le Duché de Guyenne, & pour le Comté de Ponthieu, il ne lui convenoit nullement de défier son Seigneur; qu'il esperoit, malgré toutes ses intrigues, & la revolte des Flamans qu'il avoit injustement soulevés contre leur Souverain, le chasser des frontieres de France; que Dieu ne pouvoit manquer d'estre de son costé contre un Prince qui avoit empêché l'expédition d'outre-mer, qu'on préparoit en France, pour délivrer les Chrétiens de la tyrannie des Infidèles; qu'au reste en une telle partie il falloit que le risque fut égal de part & d'autre. Que dans le duel qu'il lui proposoit, il ne hazarderoit rien; qu'il falloit au moins qu'il mist au jeu le Royaume d'Angleterre contre le Royaume de France; qu'en ce cas on l'écouterait, quoique le Royaume d'Angleterre ne vallut pas à beaucoup près le Royaume de France; & qu'il estoit prest à cette condition de le combattre en champ-clos quand il lui plairoit. Ces deux Princes avoient assez de cœur pour ne se pas craindre l'un l'autre; mais ils avoient trop de prudence pour faire ces défis à dessein d'en venir à l'exécution. Cela leur servoit au moins à leur faire réputation auprès du Peuple & du Soldat. Edoüard n'insista pas davantage, & on se mit de part & d'autre en estat de donner bataille: mais les affaires prirent un autre tour.

Jeanne de Valois sœur du Roy, Jeanne de
Valois tra-

1340.
veille à les
accommoder.
Froissard.
cap. 64.

mere du Comte de Haynaut, & belle-
mere du Roy d'Angleterre, avoit
jusqu'alors tâché par toutes sortes de
moyens de réconcilier ces deux Prin-
ces, & elle redoubla ses efforts pour
faire la paix entre-eux, les voïant au
moment d'en venir à une sanglante
bataille. Elle fit si bien, par le moyen
du Seigneur d'Augimont que les
deux Rois consideroient beaucoup,
qu'elle obtint leur consentement pour
une conférence entre les Députez des
deux partis.

Continuat.
Nangii.

Cette conférence se tint en la Cha-
pelle de Desplechin voisine des deux
Camps. Les Agens pour le Roy furent
Jean Roy de Bohême, Arnoul Evêque
de Liege, Raoul Duc de Lorraine, Amé
Comte de Savoye, & le Comte d'Ar-
magnac. Ceux du Roy d'Angleterre
furent le Duc de Brabant, le Duc de
Gueldre, le Marquis de Juliers, &
Jean de Haynaut Comte de Beau-
mont. La Comtesse de Haynaut as-
sista à la Conférence comme Média-
trice. La négociation dura trois jours.
Le premier jour on ne put convenir
de rien: sur le soir du second jour,
après bien des difficultez, la Comtes-
se vint à bout de faire approcher les
deux partis; & le troisième on signa
un Traité de Trêve pour jusqu'à la
S. Jean-Baptiste de l'année suivante.
Elle devoit commencer en Flandre
aussi-tost qu'elle seroit acceptée par
les deux Rois, dans vingt jours en
Guyenne, & dans vingt-cinq jours en
Ecosse: & en cas que les Ecossois ne
voulussent pas l'accepter, le Roy s'o-
bligeoit à ne les point secourir durant
ce temps-là. Dans cette Trêve fu-
rent aussi compris les Rois d'Arragon
& de Castille, les Génois, les Pro-
vençaux, l'Evêque & le Chapitre de
Cambray, & quelques Seigneurs par-
ticuliers.

Froissard. loc.
cit.

Ils signent une
Trêve.

Continuat.
Nangii.
Memorial de
la Chambre
des Comptes
de Paris cotté
B. fol. 158.

Comme ce Traité n'estoit qu'une
disposition à la Paix, on convint de

tenir de nouvelles Conférences à Ar-
ras en presence des Legats du Pape;
& les deux Rois promirent de souscri-
re à ce qui y seroit déterminé.

1340.

La chose fut ainsi conclüe le ving-
tième de Septembre: & dès le lende-
main les ennemis décamperent de de-
vant Tournay, plus contents pour la
pluspart de cet accommodement que
le Roy d'Angleterre, qui vouloit
pousser le siege, & qui ne signa le
Traité, que par une complaisance
forcée pour ses Alliez, qu'il appré-
henda d'aliéner de lui. C'est assez for-
dinaire de ces grandes ligues de for-
mer de grands desseins, & de les voir
avorter. Pour peu qu'un ennemi pru-
dent temporise, il naist toujours
quelque incident qui les déconcerte.
Edouïard l'experimenta en cette oc-
casion. Il repassa la mer, ne rempor-
tant avec lui que la gloire d'avoir ga-
gné une bataille navale, & le chagrin
de n'en avoir tiré aucun avantage.

Froissard. loc.
cit.

C'en fut un très-grand pour le Roy,
& qui lui valut une victoire, d'avoir
rendu inutile celle d'Edouïard. Il en-
tra dans Tournay, marqua aux Com-
mandans & aux Soldats la satisfaction
qu'il avoit de leur conduite: & pour
témoigner aux Habitans combien il
estoit content de leur fidelité, il leur
rendit leurs Privileges, qu'on leur
avoit ostez pour quelque raison que
nostre Histoire ne marque point. Il
restitua la Justice de la Maison de
Ville, leur permit d'élire des Pre-
voists & des Jurez selon leurs anciens
usages, leur confia à eux-mêmes la
garde de leur Ville, sans leur donner
de Gouverneur François, comme ils
en avoient toujours eu depuis plu-
sieurs années; & ce Prince, après
avoir mis ordre à tout, congédia son
Armée, & revint à Paris.

La nouvelle de cette Trêve, & du
consentement des deux Rois, pour
remettre leurs interests au Jugement

F fff ij

1340.

du S. Siege, réjoüit extrêmement le Pape. Il envoya ses ordres à ses Nonces de France & d'Angleterre, pour travailler à la Paix, & traitoit par lui-même avec les Agens que ces deux Princes lui envoyèrent à Avignon : mais leurs prétentions estoient si opposées, qu'il voyoit de grandes difficultés à les rapprocher.

*Prétentions
des deux par-
ties pour con-
clure la paix.
Apud Ray-
nald. ad an.
1340.*

Le Roy d'Angleterre entreprenoit de soutenir son prétendu droit sur la Couronne de France ; mais il paroist, par un Ecrit qu'il fit presenter au Pape, que si le Roy eust voulu lui laisser posséder la Guyenne en toute Souveraineté sans hommage & sans serment, il auroit pû s'en contenter.

*Epist. Philipp.
apud Ray-
nald.*

Le Roy au contraire, soutenoit, qu'il n'y avoit qu'un article qui pût entrer en question entre lui & le Roy d'Angleterre, sçavoir quelques Places & quelques Terres de Guyenne, que Charles de Valois son pere avoit enlevées à Edoüard II. sous le regne de Charles le Bel, & qu'on n'avoit point renduës, parce qu'on les regardoit comme justement confiscuées. Pour ce qui est du reste, le Roy ne pouvoit souffrir qu'on en parlât. De plus il vouloit, qu'avant qu'on traitât de paix, le Roy d'Angleterre renonçât au Titre & aux Armes de Roy de France qu'il avoit pris depuis un an. C'est à quoi Edoüard ne pouvoit se résoudre, de peur de tomber dans le ridicule, qu'il avoit prévu que cette démarche lui donneroit, lorsqu'il la fit, s'il ne la soutenoit pas. Ainsi toutes ces négociations du Pape & de ses Nonces n'eurent point d'autre effet, que des prolongations de Trêve, pendant lesquelles chacun songeoit à affoiblir son ennemi, & à se fortifier contre lui.

*Leibnitz cod.
diplomat. an.
1341. p. 153.
Epistolæ E-
duardi apud
Walsingham.*

En effet, le Roy fit si bien, par le moïen de l'Impératrice sa nièce, que l'Empereur Loüis de Baviere abandonna le parti d'Edoüard, & lui osta

la Lieutenance generale de l'Empire, sous prétexte, qu'il avoit fait la Trêve de Tournay sans le consulter, & traita de nouveau avec le Roy. Edoüard fit son possible, pour le regagner, s'excusant sur ce qu'il n'avoit fait cette Trêve que par force, & contraint par les Princes liguez. Il ne put le faire changer. Le Roy de son costé, ainsi qu'il s'y estoit engagé à l'Empereur, agit auprès du Pape, pour le reconcilier avec lui ; mais il ne réussit pas ; le Pape demandant des conditions auxquelles l'Empereur ne put se soumettre.

1340.

Le Roy mit aussi dans ses interets les Archevêques de Mayence & de Trèves ; & l'on voit dans le Trésor des Chartres une infinité d'Actes dattez de ce temps-là, par lesquels ce Prince s'engagea à des pensions viagères & à des rentes assignées sur divers fonds envers quantité de Seigneurs de Savoye, de Dauphiné, & d'autres endroits voisins de la France, à condition qu'ils prendroient les armes pour lui avec leurs Vassaux, quand il auroit besoin de leur service. De plus il sollicita les Flamans de rentrer dans leur devoir : & quoi que ce fût à son occasion qu'ils avoient esté excommuniés, & que la Flandre avoit esté mise en interdit, il agit auprès du Pape pour faire lever ces censures ; mais les Flamans de ces temps-là estoient une étrange Nation. Leurs Députés soutenus de la recommandation du Roy, estant allez trouver le Pape pour solliciter leur absolution, il leur demanda, si en cas qu'il la leur donnât, ils s'engageroient au nom de ceux qui les envoyoit, à demeurer fidèles au Roy de France. Ils répondirent, que s'ils faisoient une telle promesse, il leur en cousteroit la teste quand ils retourneroient en Flandre : Ho bien, repartit le Pape, retirez-vous, il n'y a point d'absolution à

1341.

*Epist. Benedi-
cti apud
Raynald.*

1341.

attendre pour des gens incorrigibles. Ainsi ils demeurèrent excommuniés, & attachés au Roy d'Angleterre, qui à son retour ne fut pas sans affaires.

Le jeune Roy d'Ecosse David de Brus avoit quitté la Cour de France, & repassé la mer, tandis qu'Edouard estoit aux Pais-Bas. Il avoit reconquis la pluspart des Places que les Anglois avoient prises sur lui, & estoit entré en Angleterre, où il faisoit de grands ravages. Le Roy d'Angleterre ne fut pas plustost débarqué, qu'il marcha du costé de Salisberi que les Ecoissois assiegeoient. Sur l'avis de sa marche, ils levèrent le siege. Ce Prince les poursuivit jusques bien avant dans l'Ecosse, & après quelques petits combats, il se fit une Trêve entre les deux Nations du consentement du Roy de France, qui eut en cela plus d'égard aux interests de son Allié, qu'aux siens propres: car il estoit d'une conséquence extrême pour la France, qu'Edouard eut de l'occupation au-delà de la mer.

Si Philippe eust eu le secret de lui en faire de ce costé-là, il ne l'auroit pas trouvé en son chemin en une affaire très-importante, qui se passa dans le Royaume, & qui fut l'occasion de recommencer la guerre entre les deux Nations, d'une maniere encore plus violente qu'on ne l'avoit faite jusqu'alors.

Jean III. Duc de Bretagne, Comte de Richemond & Vicomte de Limoges mourut sans laisser d'enfans l'an 1341. Ce Duc avoit toujours esté très-fidelle & très attaché aux Rois de France. Il avoit accompagné Louis Hutin dans son expedition de Flandre, & Philippe de Valois à la bataille de Montcassel, où il se comporta avec beaucoup de valeur, & fut même blessé. Ces deux Princes lui donnerent en diverses rencontres des marques de leur amitié & de leur reconnaissance.

Differend qui donna lieu au renouvellement de la guerre.

Dès l'an 1334. se voiant hors d'esperance d'avoir des enfans, & prévoiant que sa succession causeroit de grandes guerres au préjudice de ses Sujets qu'il aimoit tendrement, & dont il mérita le surnom de *Bon*, il forma divers projets, pour s'assurer de son vivant un successeur, qui fut en estat par sa puissance, d'arrester l'ambition & les mouvemens des divers prétendans à son Duché de Bretagne. Il jeta les yeux sur le Roy de France, à qui il résolut de proposer l'échange du Duché de Bretagne avec le Duché d'Orleans, en faveur de Jeanne sa niece, fille de Guy son frere, Comte de Penthievre déjà mort: mais son dessein aiant esté sçu des Barons de Bretagne, ils s'y opposerent, & lui témoignèrent qu'ils souhaitoient avoir un Duc, comme ils avoient eu de tout temps, & qu'ils ne pourroient se résoudre à voir réunir le Duché de Bretagne à la Couronne de France. Il ne voulut pas, ou n'osa pas forcer leur inclination.

Il proposa un autre expedient, savoir qu'après sa mort, le Duché fust mis en sequestre entre les mains du Roy de France, pour estre donné à celui des prétendans, à qui la Cour des Pairs l'adjugeroit selon les Loix de la Justice. Il traita avec Philippe de Valois sur ce sujet: mais les Barons apprehendant que ce Prince ne s'emparast du Duché, ne purent encore s'accommoder de cet expedient. C'est pourquoi le Duc se détermina à déclarer Jeanne de Penthievre sa niece heritiere de tous ses Estats, & à lui faire épouser un mari qui entreiroit dans ses droits pour les soutenir.

Après avoir long-temps balancé sur le choix de la personne, il jeta les yeux sur Charles, fils de Philippe Roy de Navarre, qui fut accordé avec Jeanne. Les Seigneurs de Bre-

F f f f iij

1341.

Argentré
Hist. de Bre-
tagne.

Continuat
Nangü.

1343

Du Chesne
Histoire de
Châtillon.

gne ne furent point encore contens de ce choix, Charles étant trop jeune, & n'étant pas à cause de son âge en état de se maintenir contre ceux, qui entreprendroient de lui disputer la succession. Ils prièrent le Roy d'agir auprès du Duc pour lui faire changer cette résolution. Le Roy le fit, & engagea le Roy de Navarre à rendre au Duc la parole qu'il lui avoit donnée pour son mariage avec Jeanne.

L'an 1338. le Duc de Bretagne assembla les Etats de son Duché, & leur déclara qu'il estoit déterminé pour le repos de ses Sujets à prendre une dernière résolution, de peur des malheurs qu'il prévoyoit, s'il estoit prévenu de la mort, avant qu'une si importante affaire eust esté réglée, & il les conjura de lui donner là-dessus leur avis, afin de suivre celui qu'il croiroit le plus avantageux pour ses peuples. Ils ne purent s'accorder entre eux, chacun, comme il arrive en ces sortes de rencontres, se conduisant par ses vûës particulières & suivant ses intérêts. Sur cela, ils conclurent de s'en rapporter au Duc lui-même, supposé qu'il eust quelque nouvelle pensée à leur proposer. Il leur dit, que puisqu'ils le faisoient entièrement maître de la chose, il choisiroit Charles de Blois, autrement dit Charles de Châtillon fils puîné de Guy de Châtillon Comte de Blois, de Dunois, Seigneur d'Avaines & de Guise. Il leur dit, que c'estoit un Seigneur d'un âge mûr & capable de bien soutenir les droits de son épouse; qu'il estoit neveu du Roy de France par sa mere Marguerite de Valois sœur de ce Prince, qui ne manqueroit pas de l'appuyer de toutes ses forces en cas de besoin. Les Etats agréèrent Charles de Blois, & la chose fut arrêtée en présence de Jean de Bretagne, Comte de Mont-

fort, frere de pere du Duc, mais d'un autre lit, le plus intéressé dans cette affaire & le plus capable de s'y opposer. Il ne manquoit pas d'envie de le faire; mais il vit qu'il n'estoit pas temps. Le mariage fut fait, & le Duc de Bretagne fit rendre hommage par les Barons à Charles de Blois, comme à son Successeur & comme à leur maître futur.

Environ trois ans après le Duc de Bretagne mourut. Sa mort, malgré ses précautions, causa tous les malheurs qu'il avoit appréhendés. La guerre civile s'alluma en Bretagne, mais une guerre opiniâtre qui dura vingt-deux ans. Ce fut comme un incendie qui se communiqua d'abord à la France & à l'Angleterre qu'on vit bien-tôt à cette occasion reprendre les armes l'une contre l'autre. Tout à coup parut un parti formé en faveur de Jean de Bretagne Comte de Montfort, assez puissant pour tenir teste à Charles de Blois. Celui-ci fut protégé par le Roy de France, & l'autre soutenu de toute la puissance d'Angleterre. Ces deux concurrens estoient à peu près de même âge, pleins de valeur & d'ambition, quoique l'une & l'autre fussent moins vives dans Charles de Blois que dans Montfort, également animez par la gloire & par l'intérêt, & encore plus par leurs femmes qui estoient deux Heroïnes, sur-tout la Comtesse de Montfort. Le malheur de leurs époux pris dans la suite l'un après l'autre par leurs ennemis, ne les découragea point, & elles prirent leur place, à la teste de leur parti. Voici le détail de ce nouvel événement.

Ce fut le Comte de Montfort qui donna commencement à ces grands mouvemens, parce qu'il prévoyoit que si l'affaire se decidoit par les voyes ordinaires, c'est-à-dire, par le jugement de la Cour des Pairs de France, le succès n'en seroit pas heureux pour

1344

Elle commence
par la Bre-
tagne.Le Comte de
Montfort s'em-
pare de cette
Province.

1341.

Eroissard
chap. 66.
67. 68.

lui. Ainsi laissant aller Charles de Blois à Paris demander au Roy l'investiture du Duché de Bretagne, il en prit lui-même possession, en s'emparant des principales Villes du païs. Sa promptitude, son adresse, sa résolution, son bonheur (car tout cela concourut au succès de ses entreprises) le rendirent en peu de temps maître de Nantes, de Rennes, de Brest & de Hennebon. Les deux premières estoient les plus considerables Villes du Duché; & les deux autres estoient deux Ports commodes pour recevoir le secours étranger. Quelques autres Places suivirent l'exemple de celles que je viens de nommer. La Noblesse, dont les Chasteaux & les Terres se trouvoient dans l'étendue des Territoires de ces Villes, partie gagnée par le Comte de Montfort, partie par la crainte de voir raser ses maisons & ravager ses campagnes, se declara pour lui, & ce parti devint dès-lors redoutable.

Ce n'estoit pas pourtant sur les Bretons que le Comte de Montfort fondeoit ses plus grandes esperances. L'Angleterre estoit la ressource sur laquelle il comptoit le plus, pour soutenir son entreprise contre son concurrent, qui ne manqueroit pas de venir bientôt fondre en Bretagne avec l'Armée de France. Il passa en Angleterre laissant à Nantes la Comtesse son épouse, & arriva à Windsor où le sujet de sa venue, qu'on devina aisément, le fit parfaitement bien recevoir. Robert d'Artois ravi de trouver en lui un nouvel instrument de sa haine contre le Roy de France, lui promit de le servir de tout son credit dans le Conseil, où il en avoit toujours un très-grand. Le Comte de Montfort y exposa en presence du Roy d'Angleterre ses droits sur le Duché de Bretagne fondez sur sa qualité de frere du Duc défunt, comment il avoit déjà heu-

1341.

reusement commencé à s'en mettre en possession, ce qu'il avoit à craindre de la France, ce qu'il esperoit de la bonté du Roy d'Angleterre, les motifs de politique qui devoient obliger ce Prince à le soutenir, le grand avantage qu'il trouveroit à avoir le Duc & le Duché de Bretagne en sa disposition; qu'après que la Trêve faite entre les deux Couronnes seroit expirée, les Anglois auroient par la Bretagne une entrée libre en France; que toutes les Villes de cette Province seroient pour eux autant de places d'armes, d'où ils pourroient porter la guerre jusques dans le cœur du Royaume; que c'estoit le moyen le plus facile qu'ils pussent avoir de reconquerir la Normandie; que si le Roy d'Angleterre vouloit bien lui accorder sa protection, il acquereroit en sa personne un nouveau Vassal; que la Bretagne avoit esté autrefois un fief de la Couronne d'Angleterre; qu'il estoit prest de lui en faire hommage, soit qu'il voulust recevoir cet hommage en qualité de Roy d'Angleterre, ou en qualité de Roy de France, puisqu'il portoit maintenant les deux titres avec des prétentions si legitimes sur la Couronne de France.

On réussit toujours en traitant avec les Princes, quand on sçait interesser leurs passions dans sa cause. Edoüard n'en avoit point de plus violente, que celle d'abattre la puissance de la Monarchie Françoisse & de s'en emparer s'il le pouvoit. D'ailleurs le droit du Comte de Montfort estoit specieux, & ce qu'il proposoit n'estoit point frivole. Edoüard l'agréa fort. Il reçut son hommage pour la Bretagne, & lui promit de le secourir de toutes les forces d'Angleterre, & de tous les tresors de son épargne. Le Comte fort satisfait revint en Bretagne, & se rendit à Nantes.

Ce voyage du Comte de Montfort *Il est cité*

Cap. 59.

1341.
à la Cour des
Pairs.

en Angleterre donna beaucoup à penser à la Cour de France : car c'estoit encore un Prince du Sang qu'on donnoit pour second à Robert d'Artois, pour rallumer la guerre qui estoit sur le point de finir. Le Roy assemblea sur cela son Conseil, & il y fut resolu, quelque inclination qu'on eust à favoriser Charles de Blois, & quelque mécontent que l'on fust du Comte de Montfort, qui avoit agi par voye de fait, de ne rien décider avant que de l'avoir entendu, pourvû qu'il voulust se soumettre au jugement des Pairs. On le fit citer. Il donna audience à Nantes aux Envoyez du Roy, leur fit mille caresses, leur promit de se rendre incessamment à la Cour, & les pria d'asseurer le Roy de sa soumission & de son obéissance à ses ordres.

Ibid.
Cap. 60.

En effet, il arriva peu de temps après à Paris avec une suite de quatre cens chevaux. Le Roy le reçut bien, & il ne laissa pas de lui reprocher l'irrégularité de sa conduite, & lui témoigna qu'il estoit surpris des entreprises qu'il avoit faites en Bretagne, pour s'emparer de ce Duché qui ne lui appartenoit pas; mais qu'il se tenoit fort offensé de ce qu'il avoit esté trouver le Roy d'Angleterre, ennemi juré de la France, & de ce qu'il lui avoit fait hommage pour le Duché de Bretagne.

Le Comte ne pouvoit pas disconvenir du voyage d'Angleterre : mais il nia qu'il eust fait l'hommage. Il tâcha de se justifier sur l'article des Places dont il s'estoit emparé, & ajoûta qu'il ne l'avoit fait, que parce qu'estant frere du feu Duc, il estoit son heritier naturel & legitime; ce qu'il entreprit de prouver sur le champ au Roy. Ce Prince l'interrompant, lui dit, qu'il n'estoit pas maintenant question d'entrer en cette contestation; qu'il auroit toute liberté d'exposer ses prétentions devant les Pairs de

France; qu'on lui feroit justice; qu'on travailleroit incessamment à l'examen de cette affaire; qu'elle seroit terminée avant quinze jours, & qu'il lui défendoit de sortir de Paris avant ce terme. Le Comte le lui promit.

La Cour des Pairs s'assembla, où les deux parties fournirent leurs écrits en maniere de Requête au Roy; & sur la communication qu'on leur fit reciproquement des Memoires qu'ils produisoient l'un contre l'autre, ils firent leurs contredits & leurs repliques. En voici les principaux articles.

Le Comte de Montfort se fondeoit sur ce qu'il estoit frere du Duc Jean dernier mort & son plus proche parent, sans aucun empêchement qui le rendît incapable de succéder. Que la Comtesse de Penthievre, femme de Charles de Blois, n'estoit que la niece du feu Duc, & par conséquent plus éloignée d'un degré; que la Bretagne avoit esté érigée en Pairie par le Roy Philippe le Bel; & que sur tout à l'égard des Pairies & Baronnies, quand il s'agissoit de successions collaterales, tant qu'il y avoit des mâles, les femmes en estoient exclues; que selon la Coûtume de France, le mort faïssant le vif plus prochain, il devoit estre reputé par la mort de son frere, saisi du Duché & de toutes ses appartenances; que le feu Duc son frere l'avoit déclaré son heritier; & par ces raisons & par quelques autres qu'il alleguoit, il demandoit à estre reçu du Roy à foi & à hommage pour le Duché de Bretagne.

Charles de Blois s'appuyoit sur la Coûtume de Bretagne, où la representation a lieu, & disoit, que si Gui, frere puîné du feu Duc & aîné du Comte de Montfort, estoit encore vivant, on ne lui disputeroit pas le Duché; que par conséquent la Comtesse de Penthievre, fille de Gui, representant son pere, le Duché lui appartenoit.

1341.

Y expose ses
prétentions.
Inventaire
des Chart. T.
3. Bretagne,
n. 44.

1341. tenoit. Que c'estoit-là non-seulement la Coûtume de Bretagne, mais encore des Provinces voisines, sçavoir de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, du Poitou. Que selon la même Coûtume de Bretagne & de plusieurs autres, les filles succedoient aux Fiefs, Duchez, Comtez, Pairies, Baronnies, ce qu'il prouvoit par les exemples qu'on avoit vûs aux Comtez d'Artois, de Champagne, de Toulouse & de Bretagne, & en particulier par celui d'Alix, femme de Pierre de Dreux, dit Maucier, Duc de Bretagne, laquelle avoit succédé à ce Duché.

Le Comte de Montfort repliquoit principalement, que la Coûtume de Bretagne pour la representation ne regardoit que les biens des Sujets, & non pas le Duché même, qui estant mouvant de la Couronne de France, & ressortissant en la Cour du Parlement de Paris, comme membre & partie de la Couronne, devoit suivre à cet égard la Coûtume la plus reçüe en France.

Comme c'estoit particulièrement sur le droit de représentation fondé en la Coûtume de Bretagne, que Charles de Blois appuyoit le plus, il repliqua encore là-dessus. Et le Roy, après avoir vû tous les Memoires de part & d'autre, disputa des Pairs, des Prélats, des Conseillers-Clercs & des Conseillers Chevaliers, pour informer plus en détail des faits alleguez dans les Memoires des deux Parties. Celui du Testament du feu Duc en faveur du Comte de Montfort, estoit selon toutes les apparences fausement allegué: car il n'en est point fait mention dans les Informations, il ne fut point produit, & il n'a jamais paru.

Cependant le Comte de Montfort s'apperçût bien que l'air du Bureau n'estoit pas pour lui: C'est pourquoi apprehendant qu'on ne l'arrestât, afin

de l'empêcher de broüiller davantage en Bretagne, il ne crut pas estre obligé de garder la parole qu'il avoit donnée au Roy. Il se déguisa & s'évada accompagné de peu de Cavaliers, à qui il avoit confié son secret. Le Roy en fut fort chagrin: toutefois dans l'Arrest qui fut rendu à Conflans le septième de Septembre de l'année 1341. en faveur de Charles de Blois, on ne fit nulle mention de cette fuite, ni des autres forfaitures dont le Comte de Montfort estoit coupable; mais seulement des raisons produites de part & d'autre, afin qu'il parût que dans ce Jugement on n'avoit eu égard qu'à la seule Justice de la cause. Charles de Blois fut reçu à hommage, salué Duc de Bretagne, fait Chevalier par le Roy, & assuré d'un prompt secours contre son ennemi.

Le Roy donna ordre au Duc de Normandie d'assembler sans tarder un Corps d'armée, & de marcher en Bretagne. Le rendez-vous fut à Angers, d'où l'on prit la route de Nantes. On s'empara en chemin, non sans peine, de Chatoceaux, où le Comte de Montfort avoit mis une Garnison, qui auroit fort incommodé l'Armée, si on l'avoit laissé derriere. On vint ensuite investir Nantes, où ce Comte s'estoit renfermé pour la défendre.

L'attaque & la défense furent vigoureuses d'abord, sur tout en une occasion, où les assiegez aiant fait une sortie, voulurent enlever un convoi aux assiegeans. On se battit là rudement; il y eut beaucoup de morts de part & d'autre, & deux cens des Habitans furent faits prisonniers. Cet accident remplit la Ville de consternation & de douleur, & rallentit fort le zele qu'on y avoit fait paroître jusqu'alors pour le service du Comte de Montfort. Le danger que couroient les prisonniers, l'Arrest de la Cour des Pairs en faveur de Charles de Blois, la

1341.

Le Roy donne ordre d'assembler une Armée en Bretagne.

La Ville de Nantes se livre au Roy. Cap. 73.

Ils s'échape de Paris. Froissard. Cap. 70.

Tome III.

Gggg

1341.

presence du Duc de Normandie qui assiegeoit la Place en personne, persuadèrent aux plus considerables de la Ville, que de trahir le Comte de Montfort, c'estoit rendre un service signalé à l'Estat & à sa Patrie. Ils traiterent secretement avec les Generaux François; & ils promirent de livrer une porte, à condition qu'on rendroit les prisonniers, & qu'on ne feroit aucun désordre dans la Ville. La chose fut executée un matin vers la feste de la Toussaints. A peine le Comte de Montfort, qui ne s'attendoit à rien moins, put-il gagner le Chateau. On en rompit les portes, & on l'arresta prisonnier.

Quelques-uns attribuèrent cette trahison à Henri de Leon. C'estoit un Seigneur, à qui Montfort avoit les dernieres obligations; & il estoit redevable à sa valeur & à sa prudence de la pluspart des Places qui avoient embrassé son parti en Bretagne. Montfort l'avoit maltraité de paroles à l'occasion de la sortie dont j'ai parlé, comme s'il eut manqué de conduite ou de courage en cette rencontre. Un homme de cœur n'est guères à l'épreuve de tels reproches, & fait quelquefois une lâcheté, pour se venger d'avoir esté traité de lâche. Henri de Leon eut au moins le malheur d'estre soupçonné de celle-ci, d'autant plus qu'après la prise de Nantes, il passa au service de Charles de Blois. Le Comte de Montfort fut conduit sous bonne garde à Paris, & mis prisonnier dans la Tour du Louvre. Ce fut là le succez de la campagne du Duc de Normandie qui paroissoit un coup décisif pour Charles de Blois, en faveur duquel la pluspart de la Noblesse s'estoit declarée; mais la fermeté & l'adresse d'une femme empêchèrent la révolution, & soutinrent le parti du Comte de Montfort, sur le point qu'il estoit de succomber à ce premier malheur.

Je parle de Jeanne de Flandre, épouse du Comte de Montfort, laquelle doit passer sans doute pour une de plus illustres Princesses, & une des plus extraordinaires femmes dont notre Histoire fasse mention. Nous la verrons bien-tost soutenir des sieges, marcher en campagne le casque en tête & l'épée à la main, & commander & combattre comme une Amazone.

Ce fut moins par ses attraits, dont on ne la louë pas, que par ses manieres grandes & nobles, qu'elle se donna, en une conjoncture si fâcheuse, assez d'autorité sur les esprits de la Noblesse, des Soldats & des Bourgeois de plusieurs Villes de Bretagne, pour les maintenir dans ses interets. Elle estoit à Rennes quand son mari fut pris. Elle assembla les Habitans & la Milice, & leur parla si pathétiquement tenant entre ses bras son fils qui n'avoit que cinq ans, reste unique, leur disoit-elle, de la race masculine de leurs Ducs, pour qui ils avoient toujours eu un grand attachement, qu'ils lui promirent de prendre sa défense aux dépens de leurs biens & de leurs vies. Elle fit en même temps de grandes largesses aux Troupes: & après s'estre assurée de leur fidelité, & leur avoir donné pour Commandant Guillaume Cadoudal brave Chevalier Breton, elle parcourut toutes les Places qui s'estoient déclarées pour le Comte de Montfort, y mit des Garnisons, eut soin qu'elles fussent toujours bien payées, & alla se renfermer dans Hennebon, qui estoit alors un des plus considerables ports de Bretagne, pour y attendre les secours qu'elle esperoit recevoir d'Angleterre.

Charles de Blois estoit demeuré à Nantes, pour disposer toutes choses pendant l'hiver, afin d'ouvrir la campagne de bonne heure: & dès qu'il y

1341.

1342.
Siege de Rennes.
Froissard.
Cap. 79.

1342. eut du fourage, l'Armée de France rentra en Bretagne. Charles se mit à la teste de cette Armée accompagné du Duc de Bourgogne, de Charles d'Alençon frere du Roy, du Duc de Bourbon, du Comte d'Eu Connestable de France, du Comte de Guynes fils du Connestable, de Jacques de Bourbon, de Louïs d'Espagne de la Maison de la Cerda, & d'un très-grand nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes. Il y avoit de l'Infanterie à proportion, à laquelle se joignirent quelques Troupes Auxiliaires Gênoises & Espagnoles. On tint Conseil de guerre à Nantes, & on y résolut le siege de Rennes. On marcha aussi-tost de ce costé-là. Le siege fut formé & vivement poussé; mais comme la Place estoit bien munie, que Guillaume Cadoudal qui y commandoit, estoit un homme de résolution & de teste, la défense ne fut pas moins vigoureuse.

Cap. 80. La Comtesse de Montfort n'eut pas plustost appris les préparatifs qu'on faisoit en France, qu'elle envoya en Angleterre Amauri de Clifson, pour demander du secours, conformément au Traité fait l'année précédente entre Edoïard & le Comte de Montfort. Elle le chargea aussi de proposer le mariage de son fils unique avec une des filles du Roy d'Angleterre; & ce fut vrai-semblablement alors, qu'elle envoya cet enfant au-delà de la mer, tant pour le mettre en sécurité, que pour marquer au Roy d'Angleterre la confiance entiere qu'elle avoit en lui.

Prise de cette Ville. L'Envoyé de Bretagne fut très-bien reçu à la Cour d'Angleterre, & ses propositions fort goûtées. Edoïard qui rouloit toujours dans sa teste de grands desseins sur la France, n'avoit garde de manquer une si belle occasion. La Bretagne dans ses interests lui ouvroit l'Anjou, le Maine,

1342. la Normandie, anciennes possessions de ses ancestres, & par où il pourroit bien plus aisément entamer le Royaume de France, que du costé de Flandre & de Guyenne, où les Frontieres estoient fortifiées. Il nomma le Seigneur Gautier de Mauni, un des meilleurs Capitaines d'Angleterre, pour commander le secours qu'on enverroient en Bretagne. Il lui ordonna de convenir avec Clifson du nombre de Gendarmes necessaires pour cette expedition, & de prendre avec eux six mille Archers. Les ordres furent executez aussi promptement qu'il fut possible, & Gautier de Mauni monta sur mer avec un corps d'armée considerable: mais le temps qu'il fallut à assembler les troupes & à équiper les Vaisseaux, & de plus les vents contraires qui tinrent la Flotte quarante jours sur la mer, donnèrent loisir aux François, non-seulement de reprendre Rennes, qui se rendit au commencement de May; mais encore d'assiéger Hennebon, où la Comtesse s'estoit renfermée. Charles de Blois en entreprenant ce siege avoit plus d'envie de prendre la Comtesse que la Place, sûr de finir par là la guerre, qui dureroit long-temps si elle lui échappoit.

La Comtesse ne fut pas prise au dépourvû. La Place estoit en estat de faire une vigoureuse défense; elle y avoit avec elle plusieurs braves Chevaliers Bretons, & son exemple fit, qu'il n'y eut pas jusqu'aux femmes & aux filles qui ne partageassent les dangers & les fatigues du siege avec les Soldats. A peine les troupes Françaises furent-elles logées, qu'elle fit faire une sortie sur les Milices de Gênes, qui s'estoient avancées jusques fort près de la barriere d'une des portes. L'escarmouche fut rude, & les Gênois furent obligez de s'éloigner, après avoir fait une grande perte. Il se

Gggg ij

Siege de Hennebon.

1342.

fit durant ce siege plusieurs actions de valeur ; mais la plus remarquable fut celle que fit la Comtesse durant un assaut, que les François donnèrent à la même barriere.

Cap. 32.

Ils furent d'abord vivement repoussez, & les Soldats rebutez lâchèrent le pied : mais on recommença peu de temps après. On se battit long-temps avec beaucoup d'opiniastreté de part & d'autre, jusqu'à ce que la Comtesse estant montée sur une des Tours de la Ville pour considerer l'état du Camp ennemi, trouva moyen de faire finir l'assaut. Elle vit un quartier du Camp très-mal gardé, & presque abandonné, ceux qui en estoient chargez s'en estant éloignez, pour estre spectateurs du combat de la barriere. Elle monta à cheval, & s'estant mise à la teste de trois cens Cavaliers, elle sortit par une autre porte, & vint donner sur ce quartier du Camp, où elle renversa tout ce qui s'y trouva & y mit le feu. Elle poursuivit sa pointe, & enleva quelques autres quartiers. Le bruit de cette attaque, l'incendie du Camp, la fuite de ceux qui avoient esté surpris, répandirent par tout l'allarme, on fit cesser l'assaut : & Loüis d'Espagne marcha avec ses Troupes vers le quartier embrasé.

La Comtesse voyant que tout avoit réüssi selon son intention, rallie ses Soldats & reprend le chemin de la Ville : mais elle fut coupée par d'autres Troupes, qui s'estoient postées entre elle & la porte. Elle prit son parti sur le champ, qui fut de commander à ses gens de se débander, & de la suivre du costé de Brest*.

Loüis d'Espagne se mit à leurs trouffes, attrapa quelques-uns des plus mal montez, & fut bien surpris d'apprendre que la Comtesse avoit esté en per-

sonne à l'attaque du Camp, & qu'elle estoit dans la troupe qu'il poursuivoit. Elle lui échappa : mais les assiegez furent dans une grande consternation, ne sçachant pas ce qu'elle estoit devenue.

1342.

Elle ne les laissa que cinq jours dans cette inquietude ; car après avoir ramassé cinq ou six cens Cavaliers bien armez & bien montez, elle revint, & fit si grande diligence, qu'elle arriva le sixième à la pointe du jour à la vûe de Hennebon. La porte du Chateau fut ouverte sur le signal qu'elle donna : il se fit une sortie au-devant d'elle, & elle rentra ainsi dans la Place trompettes sonnantes à la vûe du Camp ennemi, qui ne put assez admirer une telle resolution dans une femme.

Les François cependant avoient fait une brèche à la muraille, mais d'assez difficile accès. On resolut d'y donner l'assaut, parce qu'on apprehendoit toujours l'arrivée du secours d'Angleterre. L'assaut ne réüssit point ; & il fallut se retirer après avoir perdu bien du monde.

Charles de Blois vit bien qu'il s'estoit méconté pour ce siege. Il ne voulut pas cependant avoir l'affront de le lever. Il fursit seulement les attaques pour quelques jours, jusqu'à ce qu'il eust reçu douze grandes machines qu'il avoit laissées à Rennes, & avec lesquelles il esperoit avoir bien-tost renversé la muraille. De plus, afin de ne pas occuper tout son temps & toutes ses Troupes à cette Place, il laissa le commandement du siege à Loüis d'Espagne, & s'en alla avec un détachement mettre le siege devant Auray à trois lieuës de Vannes. Il prit avec lui le Comte de Blois son frere aîné, le Duc de Bourbon, & Robert

* La nouvelle Histoire de Bretagne du P. Lobineau T. I. p. 322. dit, que ce fut à Auray que la Comtesse se retira. Cela paroist fort vrai-semblable ; car il est difficile de croire que la Comtesse eust pû revenir en si peu de temps de Brest à Hennebon avec des Troupes.

1342.

Bertrand Maréchal de France, & laissa avec Loüis d'Espagne, Henry de Leon, & le Vicomte de Rohan.

Quand les machines furent arrivées, on battit la Place d'une si terrible maniere, que les murailles menaçoient ruine en divers endroits. L'ardeur des assiegez commença à se rallentir. La crainte d'estre emportez d'assaut leur fit proposer à la Comtesse de Montfort une entrevüe entre l'Evêque de Leon qui estoit dans la Place, & Henry de Leon son neveu qui estoit dans le Camp, pour obtenir une capitulation honorable. Elle s'y opposa en vain, & l'Evêque ayant demandé un sauf-conduit, alla trouver son neveu. Il fut conclu entre-eux, que l'Evêque feroit tout son possible pour engager les Chevaliers enfermez dans la Place à la rendre, & que Henry demanderoit à Charles de Blois l'amnistie pour toute la garnison & pour les Bourgeois, & la conservation de leur vie, de leur liberté & de leurs biens. Il l'obtint, & l'Evêque estant rentré dans la Ville, fit part aux principaux Officiers de ce qui avoit esté resolu. Tous les avis allerent à se rendre: mais la Comtesse les conjura de lui accorder seulement encore trois jours, les assurant qu'elle avoit des avis certains que le secours estoit proche. L'Evêque s'opposoit que c'estoit une témérité de tarder davantage, & que les brèches estoient si grandes, qu'il ne répondoit pas même, que les ennemis ne l'emportassent la nuit suivante, s'ils donnoient l'assaut. Ainsi il fut resolu que le lendemain on accepteroit la capitulation.

Dès le matin Henry de Leon s'approcha des murailles pour la conclure avec l'Evêque, lorsque la Comtesse au desespoir, estant montée sur la Tour la plus élevée de la Ville, vit paroître la Flotte Angloise. Aussi-tost elle s'écrie; *Voilà le secours, voilà le secours,*

courage, enfans, nous sommes sauvez. Chacun court aussi-tost à la Tour, d'où l'on vit en effet les Vaisseaux Anglois, qui s'approchoient de la côte vent en poupe. Un bonheur si inespéré, & qui arrivoit si juste, fit reprendre cœur aux assiegez. Ils déclarerent à l'Evêque, qu'il n'estoit plus question de capitulation. Cela lui causa un grand embarras, & prévoyant bien que les avances qu'il avoit faites, lui attireroient de mauvais traitemens de la part des Anglois, & qu'au moins il perdrait tout le credit qu'il avoit eu jusqu'alors dans son parti, il demanda à la Comtesse la permission de se retirer; & elle la lui accorda.

En arrivant au Camp des François, il leur apprit qu'on decouvroit le secours. Sur cette nouvelle on recommença à battre la Ville avec toutes les machines, pour donner un assaut general, & on se repentit trop tard d'avoir perdu deux jours sans rien faire. La Flotte cependant entra dans la riviere de Hennebon. Le Seigneur de Mauni mit une grande partie de son monde à terre, & la Comtesse le reçut comme un Ange tutelaire envoyé du Ciel, pour la tirer de l'extrémité où elle se trouvoit. Il s'instruisit de l'état de la Place, & sans tarder davantage fit une grande sortie du costé des machines, dont il mit en pieces la principale, après avoir fait fuir ceux qui la gardoient. De là il alla attaquer un des quartiers du Camp, où il mit le feu. Il y eut là un combat sanglant. Le General Anglois voyant que les Troupes de France grossissoient à tous momens, & qu'il couroit risque d'estre enveloppé, fit retraite en se battant toujours jusques sur le bord du fossé. Il y forma un gros escadron de Chevaliers qui l'avoient suivi, & s'opposoit l'effort de la Gendarmerie Françoisse, jusqu'à ce que son Infanterie fut rentrée dans la Pla-

1342.

*Cette Place est
se ouverte par
les Anglois
qui obligent
les François de
l'abandonner.
F. Oissard
cap. 82.*

1342.
Cap. 83.

ce, d'où l'on tiroit une infinité de flèches sur les François, qui furent obligés de se retirer à leur tour. Louis d'Espagne, dont l'Armée estoit beaucoup affoiblie, & qui s'en voyoit une en teste derriere les murailles de la Place, leva le siege; trop persuadé par sa propre expérience, qu'en matiere de guerre, les plus importants succez dépendent d'un moment, & que le retardement d'un jour lui avoit enlevé des mains une conquête dont il croyoit estre assuré.

Cap. 84.

Il fit sa retraite avec beaucoup d'ordre, & défit quelques Troupes de la Ville qui l'estoient venus charger en queue. Il alla joindre Charles de Blois au siege d'Auray, dont le fort Chasteau ne se rendit qu'au bout de dix semaines. Durant qu'on pousoit ce siege, qui fut suivi de l'attaque & de la prise de Vannes, Louis d'Espagne fut envoyé avec son corps d'Armée à Dinant, & de là à Guérande. Il se rendit maître de l'une & de l'autre. Il trouva au Port de cette dernière Place un grand nombre de Vaisseaux Marchands, dont il se servit, pour aller faire des descentes en basse Bretagne dans les endroits qui tenoient pour le Comte de Montfort. Il avoit près de six mille hommes sur cette Flotte, & il descendit vers Quimperlé. Comme dans ce quartier-là on ne s'attendoit à rien moins, on y trouva un grand butin, qu'on enleva sans résistance. Mais de si heureux commencemens furent suivis d'un grand malheur. Le General Anglois ayant esté averti de la route, que la Flotte Françoisse avoit prise, monta sur ses Vaisseaux avec Amauri de Clifton & quelques autres Chevaliers, & beaucoup de très-bonnes Troupes. Ils arrivèrent au lieu où Louis d'Espagne avoit laissé sa Flotte, presque dégarnie, d'autant qu'il avoit pris presque tout son monde pour

1342.

entrer plus avant & plus sûrement dans le païs. Mauni se saisit de tous les Vaisseaux, & plus prévoyant que Louis d'Espagne, ayant laissé dessus & sur les siens un nombre de Soldats suffisant pour les garder, ils s'informa du chemin que ce General avoit tenu.

Il partagea son Armée en trois petits corps, qui marchèrent séparés, mais à peu de distance, pour pouvoir estre soutenus les uns des autres, & battre en même-temps plus de païs, afin de rencontrer l'ennemi. Louis d'Espagne fut averti par ses coureurs, qu'il estoit suivi; il rassembla ses Troupes, & reprit le chemin de sa Flotte. Il ne manqua pas de rencontrer une des trois Troupes qui le cherchoient. Il crut que c'estoit toute l'Armée, il la chargea & la mit presque en déroute; mais les deux autres Corps s'estant promptement avancés, ils l'investirent de toutes parts. Il se défendit avec une valeur & une habileté extraordinaire, & se seroit peut-estre débarrassé, si une grosse Troupe de Milices du païs qu'il avoit pillé, s'estant venu joindre aux Anglois, n'eut fait un nouvel obstacle à sa retraite. Alors accablé du nombre, il fut entièrement défait. Il voulut gagner ses Vaisseaux avec environ trois cens hommes, qui lui restoient des six mille qu'il avoit amenez; mais en y arrivant il fut fort surpris d'y voir des Soldats Anglois qui commencèrent à tirer sur lui.

Dans cette extrémité, tout blessé qu'il estoit, il attaqua une Barque, & s'en estant emparé, il s'échapa. Il fut poursuivi par quelques Vaisseaux de la Flotte ennemie, qui ne le perdirent jamais de vûe, mais sans pouvoir l'atteindre. Il entra par l'embouchure de la riviere de Villaine, & gagna Rhedon. Ne s'y trouvant pas en sûreté, il se retira à Rennes suivi du peu

1342.

de gens qui s'estoient sauvez de cette malheureuse expedition, où en perdant beaucoup d'hommes, il n'auroit rien perdu de la réputation qu'il avoit de grand Capitaine & de brave Soldat, sans la faute capitale qu'il fit d'abord, en ne faisant pas bien garder sa Flotte.

Le reste de la campagne se passa à s'emparer de part & d'autre de quelques petites Places. Charles de Blois tenta encore inutilement l'attaque de Hennebon, & puis chacun se retira dans ses quartiers.

Malgré la défaite de Louïs d'Espagne, le secours d'Angleterre, & le courage de la Comtesse de Montfort, le parti de Charles de Blois prévaloit en Bretagne. Il estoit maistre des plus considerables Villes de ce Duché, la plus grande partie de la Noblesse estoit pour lui, la Cour de France se faisoit un point de politique de le soutenir, & il avoit tout le Royaume derriere lui, d'où les Troupes lui venoient sans peine & sans aucun embarras. Au contraire la Comtesse de Montfort retranchée dans la basse Bretagne ne pouvoit avoir de secours que par mer, sa fortune dépendant également de l'inconstance de cet élément, & de la bizarrerie d'une Cour étrangere. Le retardement de ce secours l'avoit déjà mise à deux doigts de sa perte. Il estoit de la prudence de Charles de Blois de la serrer de près, & de pousser vivement la guerre sans discontinuer, mais il n'eut pas la fermeté de rejeter la proposition d'une Trêve, que quelques Seigneurs de Bretagne lui firent, sous prétexte de donner aux peuples le moyen de respirer pendant quelques mois. C'estoit un ressort que faisoit jouer sous main la Comtesse de Montfort de concert avec le Roy d'Angleterre, qui lui avoit conseillé de temporiser le plus qu'elle pourroit,

Cap. 39.

pour lui donner le temps de faire ses préparatifs, & qui avoit ordonné au Seigneur de Mauni, de ménager cette Trêve à quelque prix que ce fust. Elle commença à la Toussaints, pour durer jusqu'à la mi-May suivante.

La Comtesse de Montfort profita de cet intervalle, & passa en Angleterre, pour traiter elle-même avec le Roy, & en amener les nouveaux secours qu'il lui promettoit. La conjoncture ne pouvoit estre plus favorable; car le temps de la Trêve conclüe entre la France & l'Angleterre estoit prest de finir, & la guerre, qui jusqu'alors s'estoit faite en Bretagne sous le nom de Charles de Blois & du Comte de Montfort, alloit desormais se faire sous les auspices des deux Rois.

Edoüard fit une Trêve pour deux ans avec les Ecoissois: & ce qui est de plus surprenant, c'est que ceux-ci la firent confirmer par le Roy de France, qui la crut apparemment nécessaire pour empêcher le Roy d'Ecosse de succomber entierement: mais il attira par là sur ses Etats tout le poids de la guerre. Robert d'Artois, depuis la Trêve, estoit demeuré oisif, & en attendoit la fin avec impatience. La Comtesse de Montfort, qui sçavoit la haine qu'il avoit pour le Roy de France, prévoyant qu'elle s'en accommoderoit mieux que d'un General Anglois, le demanda au Roy d'Angleterre, pour commander en Bretagne, ou du moins l'accepta avec joye quand on le lui proposa, & on ne pensa plus qu'à se mettre en mer, pour arriver avant la mi-May terme de la Trêve, & qui estoit proche.

La Flotte estoit de quarante-cinq Vaisseaux chargez de bonnes & de nombreuses Troupes, parmi lesquelles il y avoit beaucoup de Seigneurs d'Angleterre. Cet armement n'estoit pas ignoré en France, & on se pré-

1342.

Cap. 39.

Cap. 39.

1343.
Autre armement des
Anglois que
les François
veulent empêcher d'aborder.

1343.

para à empêcher les Anglois d'y aborder. Loüis d'Espagne fut chargé du commandement d'une Flotte de trente-deux Vaisseaux, dont la grandeur suppléoit au plus grand nombre des Vaisseaux Anglois. Il alla se poster vers l'Isle de Gerneſay, & envoya à la découverte, pour ſçavoir des nouvelles de la Flotte Angloiſe. Il apprit qu'elle venoit droit à lui. Elle parut vers le ſoir. On n'heſita ni de part ni d'autre à donner la bataille. Elle dura avec beaucoup de furie juſqu'à la nuit, qui la fit ceſſer. La Comteſſe y paya de ſa perſonne autant qu'aucun des plus braves Chevaliers. On jettâ l'ancre des deux coſtez, en reſolution de recommencer le combat dès la pointe du jour. Mais il ſurvint durant la nuit une furieuſe tempeſte, qui obligea les deux Flottes de ſe ſéparer. Loüis d'Espagne craignant d'eſtre pouſſé ſur les rochers, ſe mit en haute mer, & fut porté juſques ſur les côtes de Biſcaye, où deux de ſes Vaiſſeaux périrent : il ſe dédommagea de cette perte par quatre Navires de Bayonne qu'il prit. La Flotte de la Comteſſe fut ſi habilement ou ſi heureuſement conduite durant la tempeſte, qu'elle doubla le Cap d'Oüeſlant, & ſe trouva le lendemain à la hauteur de Vannes, d'où elle alla à Hennebon.

Cap. 93.

Robert d'Artois ne fut pas longtemps ſans entrer en action. Il partit de Hennebon avec la Comteſſe de Montfort, qui voulut ſe ſignaler en prenant des Villes auſſi-bien qu'en les défendant. Ils vinrent mettre le ſiege devant Vannes, où ſ'eſtoient renfermez, avec une aſſez forte garniſon, quatre Chevaliers Bretons fort attachez à Charles de Blois, ſçavoir, les Seigneurs Henry de Leon, Olivier de Clifton, & les Sires Tournemine & de Loheac. Après bien des ſorties & des attaques, où les aſſiegeans & les aſſiegez

1343.

ſignalerent leur courage, l'aſſaut fut donné à la Place par trois endroits, & ſouſtenu pendant tout un jour avec grand carnage de part & d'autre. La nuit le fit ceſſer : mais le deſſein de Robert d'Artois n'eſtoit pas d'en demeurer là. Il commanda qu'on ſe tint ſous les armes. Il fit ſeulement repoſer l'Armée pendant quelques heures, & apporter à manger & à boire aux Soldats ; enſuite il la partagea en trois Corps. Il en donna un au Comte de Quenfort & au Seigneur Gautier de Mauni, à qui il ordonna de ſ'avancer ſans bruit à la faveur des tenebres, viſ-à-vis d'un endroit de la muraille où elle eſtoit fort baſſe, de ſe coucher là ſur le ventre, & de profiter, ſ'il y avoit lieu de le faire, du deſordre où il alloit tâcher de mettre les ennemis. Il donna une autre Troupe au Comte de Salisbury, pour aller attaquer la barrière d'une des portes, & ſe mit à la teſte de la troiſième, pour en faire de même à une autre barrière.

S'eſtant avancez l'un & l'autre vers le poſte qu'ils devoient inſulter, ils firent allumer tout à coup de grands feux de ces deux coſtez là, afin d'éclairer les attaques, & les commencerent avec autant de vigueur que de bruit. Les Commandans de la Place ſurpris de ce retour imprévu, ſe donnerent à peine le temps de ſ'armer, pour courir à ces deux endroits. Toute la garniſon y fondit fort en deſordre, & ſouſtint néanmoins l'aſſaut. Ce que Robert d'Artois avoit prévu arriva ; toute l'attention des aſſiegez fut à ces deux poſtes ſi vivement attaquez, & l'endroit de la muraille dont le Comte de Quenfort & le Seigneur de Mauni ſ'eſtoient approchez, demeura dégarni. Ils ne manquerent pas de profiter de cette faute : ils deſcendirent dans le foſſé, dreſſerent leurs échelles qu'ils avoient toutes preſtes, monterent ſur la muraille ſans aucune reſiſtance,

1343. résistance, & vinrent fondre en criant victoire, sur ceux qui défendoient les deux barrières, & les taillèrent en pièces. Les portes aussi-tôt furent ouvertes, tous ceux des deux fausses attaques entrèrent l'épée à la main, & firent un horrible carnage de tout ce qu'ils rencontrèrent. Les quatre Chevaliers furent assez heureux pour échapper, & la Ville fut pillée & impitoyablement saccagée.

Après un si heureux succès, dont la Comtesse de Montfort estoit autant redevable à l'imprudence des Commandans de la Place, qu'à l'habileté de Robert d'Artois, elle se retira à Hennebon, & laissa ce Prince dans la Place. Il détacha de son Armée mille hommes d'armes, trois mille Archers, & quelque Infanterie sous le Comte de Salisberi, pour aller faire une tentative sur Rennes, d'où Charles de Blois estoit parti quatre jours auparavant : mais la Ville se trouva bien munie, de sorte que le Comte de Salisberi n'osa en former le siege, & se contenta de faire le dégât aux environs.

Cap. 94.

Mort du Comte d'Artois.

Cependant Olivier de Clifton & Henry de Leon, qu'on rendoit par tout responsables de la perte de Vannes, où l'on s'estoit attendu qu'ils arresteroient long-temps les ennemis, estoient au desespoir, & resolurent à quelque prix que ce fust, de rétablir leur réputation. Ils engagerent tous leurs amis à les seconder, assemblèrent non-seulement les Gentilshommes leurs Vassaux, mais encore presque tous les païsans de leurs Terres, & ayant obtenu quelques autres Troupes de Charles de Blois, ils firent un Corps de douze mille hommes, avec lesquels ils vinrent attaquer Vannes. Ils donnerent un si terrible assaut à toutes les barrières des Fauxbourgs, qu'ils les emporterent, & dans un second ils forcerent les murailles, dont on n'a-

Tome III.

1343. voit encore pû réparer les brèches. La garnison fut taillée en pieces : Robert d'Artois dangereusement blessé leur échapa. Il gagna Hennebon, & parce qu'il n'y avoit pas de fort bons Chirurgiens, il se fit transporter en Angleterre : mais l'air de la mer, & l'agitation du Vaisseau le mirent en si mauvais état, qu'à peine fut-il arrivé à Londres, qu'il mourut.

Ainsi finit un des Princes des plus accomplis de son temps ; mais à qui un malheureux dépit fit faire un très-mauvais usage des grandes qualitez qu'il avoit reçues de la nature. Les caresses & les bienfaits dont le Roy d'Angleterre le combla, eurent pour but de chagriner la Cour de France : mais la grande confiance que ce Prince lui témoigna toujours depuis, estoit fondée sur l'estime singuliere qu'il faisoit de sa prudence, de la solidité & de l'étendue de son esprit, de son courage & de son habileté dans le métier de la guerre ; son affabilité, & ses manieres franches & honnestes lui avoient gagné le cœur des Anglois. Il fut regardé avec compassion comme un homme de merite persecuté, & on le vit sans jalousie dédommagé par les bonnes graces du Prince qui le protegeoit. Il avoit rendu des services essentiels à Philippe après la mort de Charles le Bel, & lui avoit beaucoup facilité le chemin au Trône de France : mais il vouloit en estre payé par une injustice. La honte d'avoir eu recours à la fourbe, chose plus indigne d'un Prince que de tout autre homme, l'affront d'en avoir esté convaincu, le chagrin de l'avoir inutilement employée, & sans autre effet que de la perte de son honneur, l'engagerent dans la révolte contre son Souverain, crime encore plus grand que le premier qu'il avoit commis. Il n'eut que trop de fermeté pour le soutenir jusqu'au bout. Il satisfit sa vengeance en

H h h h

1343.

inspirant au Roy d'Angleterre le dessein de renverser la Monarchie Francoise ; & il aura toujours le malheur de passer dans nostre Histoire, conformément aux Memoires de ces temps-là, pour le premier & le principal auteur de toutes les calamitez, dont sa patrie fut accablée pendant plus d'un siecle.

Ibid.

Le Roy d'Angleterre témoigna l'estime & l'amitié qu'il avoit pour lui, non-seulement par les magnifiques obseques qu'il lui fit faire à Londres dans l'Eglise de S. Paul, où il fut enterré ; mais encore en s'engageant par un serment à venger sa mort, & à en faire souvenir la Bretagne pendant plusieurs années, par les ravages qu'il y alloit faire. Ce Prince politique, qui mettoit tout à profit, fut bien aise de voir la Cour & le Peuple d'Angleterre sensibles à cette mort. Il se servit de cette disposition, pour haster le grand armement qu'il méditoit contre la France, par d'autres vûes que de venger la mort de Robert d'Artois.

Les Anglois font trois sieges en Bretagne en même temps sans succès.

Ayant assemblé toutes ses Troupes il monta sur sa Flotte, & arriva au Morbrian proche de Vannes. Il voulut d'abord jeter la terreur dans le païs par trois sieges, qu'il fit presque en même temps des trois principales Villes du Duché de Bretagne, sçavoir de Rennes, de Nantes & de Vannes. Rennes estoit déjà assiégée par quelques Troupes Angloises & Bretonnes lorsqu'il débarqua. Il commença lui-même celui de Vannes, où se trouvèrent, pour la défendre, les quatre mêmes Seigneurs qui y estoient, lorsqu'elle fut prise par Robert d'Artois, sçavoir, les Seigneurs Olivier de Clisson, Henri de Leon, les Sires Tournemine & de Loheac, auxquels s'estoit joint le Sire Geoffroy de Malétroit. La Comtesse de Montfort vint voir Edoüard en ce Camp devant

Vannes, & après quelques conférences sur leurs interêts communs, elle retourna à Hennebon.

1343.

Le Roy d'Angleterre trouva tant de résistance dans les assiegez, qu'après un assaut, qui dura un demi jour, où il perdit beaucoup de monde, il ne jugea pas à propos de s'arrêter davantage devant cette Place ; & sous prétexte que le païs des environs tout désolé ne pouvoit fournir ni assez de fourages, ni assez de vivres pour tant de Troupes, il en partit avec le gros de son Armée, en laissant une petite partie sous les ordres du Comte d'Arondel, du Baron de Stanfort, de Gautier de Mauni, du Seigneur Yves de Treziguidi, & de Richard de Rochefort pour continuer le siege.

Cap. 951

Il alla à Rennes qui se défendoit bien. Il ne demeura là que cinq jours, & puis il marcha vers Nantes, pour y mettre le siege, ou attirer au combat Charles de Blois qui s'y estoit renfermé. La grandeur de la Ville ne lui permit pas de l'investir entierement avec ses Troupes. Il ne laissa pas de se loger devant, & d'en commencer les attaques ; mais il fut toujours repoussé avec perte ; & après s'estre mis en bataille sur une colline comme pour défier Charles de Blois, qui ne vouloit rien hazarder avant que d'avoir reçu le secours de France qu'il attendoit, il partit encore de là. Avant son départ il établit un Camp, & un petit Corps de Troupes, plustost pour dire qu'il ne levoit pas le siege, que dans l'esperance qu'elles pussent venir à bout de la Place.

Après tant de tentatives inutiles, il alla attaquer Dinan selon un ancien Historien, ou Guin-camp selon l'Histoire de Bretagne. Cette Place estoit sans murailles, & n'estoit défendue que par une palissade. Le Seigneur de Portebeuf qui y commandoit, ayant

Froissart de Argenté.

1343.

refusé de se rendre, fut forcé, fait prisonnier, & la Place abandonnée au pillage.

Froissard.
cap. 96.

Ce n'estoit pas là un fort grand exploit pour le Roy d'Angleterre, qui en voulant trop entreprendre à la fois, ne faisoit rien digne de lui. Les sieges de Rennes & de Nantes n'avançoient point: celui de Vannes estoit poussé avec plus de vigueur. La Place courut risque d'estre emportée, à l'occasion d'une sortie que firent les assiegez sur les ennemis, qui entreprirent de forcer la barriere d'une des portes. Les Anglois furent d'abord très-mal menez, & poussés fort loin. Ils repoussèrent les François à leur tour, & quelques-uns passèrent pêle-mêle avec les Bretons au-delà de la barriere. Ceux de la Ville y accoururent promptement, & fermerent la barriere avant qu'Olivier de Clifton & Henri de Leon fussent rentrez. Ils furent faits prisonniers par les Anglois, & pareillement le Comte de Stanford du costé des Anglois, s'estant engagé au-delà de la barriere, fut pris par les assiegez. Il y eut en cette occasion bien des gens tuez de part & d'autre.

Cap. 97.

Tandis que tout cela se passoit en Bretagne, Louïs d'Espagne estoit en mer avec une Flotte, & enlevoit les convois qui venoient d'Angleterre, d'où il ne passoit rien qu'avec d'extrêmes dangers. Il tenta de surprendre la Flotte Angloise, qui estoit toujours au Morbrian proche de Vannes; mais il fut trop tost apperçû. Une partie des Troupes du Camp de devant la Place monta sur la Flotte pour la défendre: ce qui n'empêcha pas Louïs d'Espagne d'en prendre quatre Vaisseaux, & d'en couler trois à fond. Cet échec obligea le Roy d'Angleterre à la mettre en un lieu plus sûr, & d'en envoyer une partie à Brest, & l'autre à Hennebon.

1343.

Comme les Villes de Bretagne qui tenoient pour Charles de Blois estoient bien fournies de Troupes, & que le partage que le Roy d'Angleterre avoit fait des fiennes ne faisoit apprehender que des ravages qui contribueroient à les affamer eux-mêmes, on ne se pressoit pas en France, & le Duc de Normandie assembloit à loisir ses Troupes à Angers. Quand il les eut toutes ensemble, il marcha en Bretagne du costé de Nantes, ayant sous lui les Maréchaux Charles de Montmorenci, & Robert de Saint Venant, le Comte d'Alençon son oncle, le Comte de Blois, le Duc de Bourbon, les Comtes de Boulogne, de Vendôme, de Dammartin, les Sires de Couci, de Craon, de Sully, de Fresne, de Roye, & quantité d'autres Seigneurs & Gentilshommes de Normandie, d'Auvergne, de Berri, de Poitou, de Xaintonge, du Limousin, & du Maine. Toute l'Armée estoit de quatre mille hommes d'armes, & de trente mille hommes d'autres Troupes.

Cap. 98.

A cette nouvelle, le Roy d'Angleterre, qui estoit retourné au siege de Vannes, délibéra sur le choix du poste où il attendroit le Duc de Normandie, qui selon toutes les apparences ne tarderoit pas à le venir chercher. Sa premiere pensée fut de lever le siege de Vannes, & de venir se camper vers Nantes. Il y auroit eu de l'honneur pour le Roy d'Angleterre à prendre ce parti. C'auroit esté faire connoistre au Duc de Normandie qu'il ne le craignoit point, & qu'il faisoit volontiers la moitié du chemin pour donner bataille; mais le coup estoit hazardeux. C'estoit s'engager bien avant dans le païs ennemi, s'éloigner beaucoup des Ports où estoit sa Flotte, d'où il recevoit la pluspart de ses vivres, & lever le siege de Vannes, dont il pouvoit esperer un

H h h h ij

1343.

plus heureux succès, que de ceux de Nantes & de Rennes qu'il continuoît encore. C'est ce qu'on lui représenta dans son Conseil, & ce qui le déterminâ à demeurer au siège de Vannes, & à y rappeler les Troupes qui perdoient inutilement le temps devant Nantes. Il laissa toutefois devant Rennes celles qui y estoient, jusqu'à ce qu'on eût vu si le Duc de Normandie entreprendroit de secourir cette Place, ou de faire lever le siège de Vannes.

Cap. 991

Ce Duc séjourna quelques jours à Nantes, où il apprit des nouvelles des deux sièges. Il sut que Rennes n'estoit pas fort pressée; que les ennemis y avoient donné un très-rude assaut pendant un jour entier, mais qu'ils avoient esté repoussés avec grande perte, & n'estoient gueres en estat de tenter une nouvelle attaque. Que le Baron d'Ancenis, les Sires du Pont, Jean de Malétroit, Yvain Charuel le jeune, Bertrand du Guesclin, l'Evêque même de la Ville estoient des gens, sur la résolution & sur la fidélité desquels on pouvoit compter. Que Vannes au contraire estoit serrée de fort près, & assiégée depuis longtemps; que le Roy d'Angleterre estoit au siège en personne, & que les assiégés ne se soustenoient plus que par l'esperance d'un prompt secours.

Sur cela le Duc de Normandie ne balançoit pas à marcher vers Vannes. Il fut joint à Nantes par Robert de Beaumanoir Maréchal de Bretagne, qui commandoit quelques Troupes de Charles de Blois, de sorte qu'après cette jonction l'Armée du Duc estoit de plus de quarante mille hommes.

Le Roy d'Angleterre ayant sçu le dessein du Duc de Normandie, fit venir incessamment le petit Corps d'Armée qui attaquoit Rennes, afin de fortifier la siége; car il n'avoit

devant Vannes que deux mille cinq cents hommes d'Armes, six mille Archers, & quatre mille hommes de pied.

Le Duc de Normandie en arrivant auprès de Vannes, trouva le Roy d'Angleterre retranché dans son Camp d'une manière à ne pouvoir estre attaqué. Il retrancha aussi le sien, résolu de n'attaquer les ennemis, qu'en cas qu'ils entreprissent de donner quelque assaut à la Ville. Mais le Roy d'Angleterre n'osa jamais le faire, de sorte que la garnison, qui d'ailleurs ne manquoit de rien, eut tout le loisir de se reposer. Il n'en estoit pas ainsi dans le Camp des Anglois, où les vivres ne venoient pas en abondance, Louis d'Espagne continuant avec sa Flotte d'empêcher la communication de l'Angleterre & de la Bretagne. Ainsi Edoüard estoit plutôt assiégé qu'assiégeant. On ne laissoit pas de souffrir aussi beaucoup dans l'Armée de France, non pas par la disette, mais par les mauvais temps: car les deux Armées demeurèrent en cette situation fort avant dans l'hyver. Il y a beaucoup d'apparence, que pour peu que la patience n'eût pas manqué aux François, le Roy d'Angleterre auroit eu peine à se tirer de ce mauvais pas: mais il en sortit à la faveur d'une négociation qui sauva son honneur, & ce qui lui restoit de Troupes.

Le Pape Benoist XII. estoit mort dès l'an 1342. sans avoir pû venir à bout, comme il l'auroit fort souhaité, de restablir la bonne intelligence entre les deux Couronnes. Pierre Roger, Limousin de nation, & Cardinal du Titre des Saints Nérée & Achillée, avoit esté élu en sa place, & avoit pris le nom de Clement VI. Il n'avoit pas moins de zele que son Prédécesseur pour cette Paix. Il envoya pour ce sujet le Cardinal Evêque de Palestri-

1343.

*Comment le
Roy d'Angle-
terre sortit
de ces expe-
ditions.*

1343.

Du Tillet Recueil des Traitez, &c.

ne, & le Cardinal Evêque de Tuscule, afin d'y travailler. Ils furent quelque temps à la Cour de France, où ils disposèrent le Roy à donner la liberté à Jean Comte de Montfort, toujours prisonnier à la Tour du Louvre, dont on voit l'Acte d'élargissement écrit dès le mois de Septembre 1343. mais qui ne fut pas mis dès-lors en execution. Quand ces deux Legats sçurent que les deux Armées estoient en presence auprès de Vannes, ils s'y transportèrent, & agirent auprès du Roy d'Angleterre & du Duc de Normandie, qui avoit les ordres du Roy son pere pour accepter l'accommodement, en cas que le Roy d'Angleterre consentist à lever le siege de Vannes.

1344.
Il conclut une Trêve.

Les deux Cardinaux obtinrent d'abord une suspension d'armes; & ensuite on conclut une Trêve pour jusqu'à la S. Jean. Elle fut signée le dix-neuvième de Janvier à Malétroit. Pendant cette Trêve Vannes devoit estre mise en sequestre entre les mains des Legats, qui estoient néanmoins obligez de la remettre après un certain temps entre les mains du Roy de France. Ce n'estoit qu'une formalité dont on usa pour contenter le Roy d'Angleterre, qui ne vouloit pas qu'il fust dit, qu'il avoit levé le siege. Les deux Rois s'engageoient à envoyer dans cet intervalle des Plenipotentiaires à Avignon pour traiter de la Paix, & ce devoient estre des Princes de leur Sang, & des personnes les plus qualifiées de leur Royaume. Il fut arrêté que les Conferences se tiendroient en presence du Pape, non pas afin qu'il décidast sur les interets de ces Princes par Sentence, & avec autorité de Juges; (c'estoit là une restriction que Philippe le Bel avoit mise en usage, & que ses Successeurs n'omettoient gueres depuis en pareilles occasions;) mais afin qu'il inspirast par sa presence &

par ses conseils des sentimens de paix aux Députés des deux partis. Les Legats & le Pape ne purent venir à bout de faire la Paix; on conclut seulement une Trêve de trois ans, tant pour la France & pour l'Angleterre, que pour la Bretagne, l'Ecosse, la Guyenne, les Païs-Bas, & pour tous les Alliez de part & d'autre.

La France en fut la dupe. Edoüard ne pensoit qu'à se tirer de Bretagne; il vouloit toujours la guerre, & n'acceptoit la Trêve que pour s'y mieux préparer, ayant toujours en teste ses vaines prétentions sur le Royaume de France. Le Roy relâcha avec trop de facilité le Comte de Montfort, en tirant promesse de lui, que pendant le temps de la Trêve, il s'en tiendrait à l'Arrest prononcé dans la Cour des Pairs en faveur de Charles de Blois, pour le Duché de Bretagne. Jean fils de Bouchard Comte de Vendôme, neveu du Comte de Montfort, le cautionna sur cet article; mais il falloit avant toutes choses obliger la Comtesse de Montfort à rendre Hennebon & Brest. Les promesses, les sermens, les cautions ne sont point des remedes suffisans contre la tentation de regner. En effet le Comte ne fut pas plustôt sorti de prison, qu'il rentra en Bretagne, où les hostilités recommencerent.

Vers le temps de ce Traité, Philippe en fit deux autres qui lui furent beaucoup plus avantageux. Le premier fut celui, par lequel Humbert II. Comte Dauphin de Vienne, fit cession de ses Etats en faveur de Philippe de France second fils du Roy, & à son défaut les substitua à un des fils du Duc de Normandie. Voici les motifs & les principales clauses de ce Traité.

Humbert se voyant sans enfans, & se trouvant à cet égard dans la même situation, où s'estoit trouvé Jean Duc de Bretagne, eut aussi la même crainte.

H h h h iij

1343.

Ibid.

Humbert Dauphin de Viennois fait cession de ses Etats au second fils du Roi.

Actes du Transport du Dauphiné à la Maison de France.

1344.

te que lui touchant la ruïne de ses Sujets, par les guerres civiles à l'occasion de sa succession après sa mort. L'exemple de ce qu'il voyoit en Bretagne, & qui ne fust pas arrivé, si le Duc eust suivi ses premières vûes de donner son Duché au Roy de France, le détermina à prendre ce parti pour ses Etats. L'affaire fut traitée en présence du Pape Clement VI. de plusieurs Seigneurs & Prélats du Dauphiné, & de ceux des autres Domaines du Comte Dauphin, & des Députés du Roy. Il estoit marqué dans le Traité, que c'estoit une donation entre-vifs, *sans nul rappel*; qu'elle ne subsisteroit que supposé que le Comte Dauphin mourust *sans hoirs mâles ou femelles nez en loyal mariage*: qu'en cas qu'il lui vinst des enfans, & que la posterité de ces enfans vinst à manquer, le présent Traité subsisteroit pour la posterité du Roy; c'est-à-dire, qu'alors un des enfans de France entreroit en possession du Dauphiné, & des autres Domaines qui y sont unis; que si le Comte Dauphin avoit des filles legitimes, Philippe de France, ou un des fils du Duc de Normandie épouserait l'aînée, qui lui apporteroit la succession de son pere; & que si l'aînée n'estoit point agréée par le Prince, pour quelque notable déformité, ou pour estre *autrement inhabile*, il épouserait la cadette ou une des cadettes, qui dès-là seroit déclarée héritière de son pere; & que le Duc de Normandie, s'il se trouvoit libre, pourroit l'épouser lui-même. Que celui des fils de France, à qui le Dauphiné écheroit, s'appellerait Dauphin, & écartelleroit les Armes du Dauphiné avec celles de France; qu'il ne pourroit laisser ni le nom de Dauphin, ni

A quelles
conditions.

les Armes du Dauphiné; & que cet Etat ne seroit, ni ne pourroit estre uni au Royaume de France, que comme l'Empire y seroit uni, si le Roy estoit élu Empereur*. Que celui qui auroit le Titre de Dauphin, seroit obligé aux hommages, reconnoissances, & autres choses, auxquelles les Comtes Dauphins estoient alors obligez envers les Eglises de Vienne, de Lion, & de Grenoble: qu'il conserveroit les Libertez, Franchises, Privileges & bonnes Coûtumes du Dauphiné à l'égard de tous les Etats qui le composoient. Que le Roy donneroit à Humbert six vingt mille florins d'or de Florence payables à certains termes; & de plus dix mille livres de rente viagere, & lui assigneroit sur des Terres ou sur de semblables fonds deux mille livres de rente à perpetuité, qui avoient esté jusqu'alors prises au Tresor Royal. Que Humbert de son costé, pour sûreté de sa parole, livreroit incessamment au Roy plusieurs Fortereses qui sont nommées dans l'Acte, dans lequel outre cela, on assûroit le doüaire de la mere du Comte Dauphin, laquelle vivoit encore, & celui de la Comtesse Dauphine. Je passe sous silence plusieurs articles, & diverses circonstances moins importantes.

Le Comte Humbert Dauphin vécut encore plusieurs années après ce Traité, sans y rien changer, sinon que le droit de Philippe de France fut transporté au Duc de Normandie fils aîné du Roy. L'an 1349. Humbert ratifia à Lion tout ce qui avoit esté fait en 1343. & en 1344. se deslaissa réellement de ses Etats, pour en mettre en possession Charles fils aîné du Duc de Normandie. Il entra quelque temps après dans l'Ordre de S. Dominique.

1344.

Memorial de
la Chambre
des Comptes
de Paris cor-
ré 2. B. fol.
19. X. XX.

Des Ponts
Actes du
Transport du
Dauphiné
Invent des
Chart. T. 4.
Dauphiné. 5.

* C'est ainsi que j'explique ces termes du Traité *for tant comme l'Empire y seroit uni*. Le Scavant Mr de Valbonais, Premier President de la Chambre des Comptes de Grenoble, les entend autrement dans son Histoire de Dauphiné, & prétend que cela veut dire, que le Dauphiné ne pourroit estre uni à la France que l'Empire ne le fust aussi.

1344.

Le Pape le fit depuis Patriarche Titulaire d'Alexandrie, & consentit à ce qu'il eust l'administration perpetuelle de l'Archevêché de Reims. Depuis ce temps-là le Dauphiné est demeuré à la Couronne de France, dont il avoit esté détaché plusieurs siècles auparavant. C'est le Titre de tous les Princes fils aînez de nos Rois, quoique cela ne fust point stipulé dans le Traité, & que même il dût estre d'abord pour le second fils de Philippe de Valois. Ces Princes écartelerent toujours depuis les Armes de Dauphiné avec les Armes de France : quelques-uns même étant devenus Rois ont continué de les écarteler en plusieurs de leurs Monoyes, ou d'y joindre le Dauphin avec la Fleur-de-lys. C'estoit pour l'ordinaire dans celles qui estoient frappées en Dauphiné †.

Quoique ce Traité eust esté fait avec le Roy de France dès l'an 1343. & 1344. l'exécution en estoit très-incertaine, & pouvoit estre fort éloignée par la Clause que ce n'estoit que supposé que le Comte Dauphin mourust sans hoirs mâles ou femelles nez en legitime mariage. Car ce Prince n'avoit alors gueres que trente & un an, & Marie des Baux sa femme estoit jeune. Elle ne mourut qu'en 1347. & alors le Comte pensa à se remarier. Il y eut des Negociations pour son mariage avec Blanche sœur du Comte de Savoye. Il y en eut ensuite une autre pour lui faire épouser Jeanne de Bourbon, fille aînée du Duc de ce nom, & sans quelques incidens qui arriverent à diverses reprises, l'affaire eust esté concluë. On fut là-dessus en inquietude à la Cour de France jusqu'à l'an 1349. que le Comte se détermina enfin à la cession réelle de ses Etats, & à quitter absolument le monde de la maniere que je l'ai dit.

Hist. de Dauphiné par Mr de Valbonais.

Tandis que Philippe de Valois travailloit à consommer une affaire de cette importance, il en fit encore une autre pour l'augmentation de son Domaine avec Jacques d'Arragon Roy de Majorque. Ce Prince avoit esté dépoüillé de ses Etats par Pierre IV. Roy d'Arragon, surnommé le Cérémonieux; & ne sachant comment s'y prendre, pour se venger & pour remettre des Troupes sur pied, il vendit à Philippe la Seigneurie de Montpellier, qui depuis long-temps avoit passé dans la Maison d'Arragon. Ce Domaine fut toujours une source de beaucoup de differends entre les Rois de France & les Princes de la Maison d'Arragon, & estoit fort à la bien-séance de Philippe, qui ne manqua pas cette occasion de le réunir à la Couronne. Tout ceci se passa un peu avant la conclusion de la Trêve entre la France & l'Angleterre, qui ne fut pas de longue durée. Elle ne fut même presque point observée ni en Bretagne, ni en Guyenne, où il se fit toujours quelques hostilités de part & d'autre : mais pour la rompre dans les formes, les deux Rois prirent chacun leur prétexte. Ce fut cependant le Roy d'Angleterre qui fit le défi, ou la declaration de guerre, à l'occasion que je vais dire.

Le Roy ayant fait publier un Tournois, pour la ceremonie des nœces de Philippe de France son second fils, avec Blanche fille postume de Charles le Bel, plusieurs Chevaliers de divers païs & de diverses Provinces de France s'y trouverent, & entre-autres Olivier de Clifson Seigneur Breton, qui avoit toujours suivi le parti de Charles de Blois, & s'estoit signalé dans la défense de Vannes, où il avoit esté pris dans une sortie par les Anglois, qui l'avoient envoyé prisonnier à Henne-

1344.
Le Roi acheta
la Seigneurie
de Montpel-
lier.

1345.
Tournois pour
la Ceremonie
des Nœces du
second fils de
France.
Argentré
Hist. de Bre-
tagne.
Vallangam.

† Il y en a qui ont esté frappées ailleurs avec la même marque.

1345.

bon. Le Roy d'Angleterre en passant par Hennebon pour retourner dans son Royaume, lui avoit rendu la liberté, par une échange avec le Comte de Stanfort, qui fut pris par la garnison de Vannes, au même temps que Clifson l'avoit esté par les Anglois.

On raisonna fort sur la délivrance de Clifson, & sur la préférence que le Roy d'Angleterre lui avoit donnée en cette rencontre sur Henry de Leon autre Seigneur de Bretagne, qui estoit pareillement prisonnier, & qui pouvoit prétendre aussi-bien que Clifson à estre échangé avec le Comte de Stanfort. On donna au Roy quelque soupçon de ce Seigneur; & on lui fit entendre qu'il pourroit bien avoir acheté sa liberté au prix de sa fidélité. On n'a jamais scû en détail la vérité de ce fait, sur lequel le Roy ne s'expliqua jamais qu'en general; mais la maniere dont ce Prince en usa à l'égard de Clifson, ne laisse nul lieu de douter, qu'il n'eust autre chose que des soupçons. Clifson vint à la Cour pour le Tournois, & dès qu'il y fut arrivé, le Roy le fit arrêter & mettre au Châtelet. Il s'assûra en même-temps des deux Seigneurs de Malétroit pere & fils, & de quelques autres Gentilshommes Bretons & Normans, à qui il fit peu de temps après couper la teste, aussi-bien qu'à Olivier de Clifson.

*Le Roi d'Angleterre rompt avec cette Couronne.
Froissard
cap. 102.*

La maniere dont le Roy d'Angleterre reçut cette nouvelle, est une preuve des liaisons qu'il avoit avec ces Gentilshommes. Il voulut user de représailles sur Henry de Leon, qu'il avoit encore en sa puissance, & le faire mourir. Henry de Lancastre, Comte de Derby, en qui il avoit grande confiance, & qui estoit son proche parent, l'en dissuada; mais ce qui leva tout doute là-dessus, c'est qu'Edouard regarda cette execution comme une infraction à la Trêve, & n'ap-

porta point d'autre cause de la guerre qu'il déclara au Roy: ce qui n'eust pas eu la moindre apparence de raison, s'il n'eust pas supposé que ces Seigneurs estoient entrez dans son parti. Il fit venir en sa presence Henry de Leon, & lui parla de la sorte: „Messire Henry, la conduite du Roy de France m'autorise à vous traiter „comme il a fait le Seigneur de Clifson, & les autres Chevaliers qu'il a „fait mourir: mais je ne prétens pas „suivre un si mauvais exemple, quoi- „qu'il n'y ait personne qui ait fait plus „de mal que vous au parti que je défends. Comme vous estes un des „plus riches Chevaliers de Bretagne, „je pourrois encore exiger de vous „une rançon de quarante mille écus, „mais je ne veux pas vous traiter même sur cela à la rigueur; je vous „quitte pour dix mille, à condition „que vous irez vous-même trouver „de ma part Philippe de Valois, lui „reprocher sa cruauté, & lui dire, „qu'ayant rompu la Trêve par l'in- „juste Arrest qu'il a prononcé contre „ces braves Chevaliers, j'y renonce „moi-même, & le défie „. Henry de Leon accepta la commission, & l'exécuta, adoucissant autant qu'il lui fut possible la dureté d'un tel compliment. Il prit ensuite congé du Roy, & mourut en chemin des fatigues qu'il avoit souffertes sur la mer, où le mauvais temps l'avoit retenu durant quinze jours.

Le Roy voyant bien par le succès des Conférences qui s'estoient tenues devant le Pape pour la Paix, que le Roy d'Angleterre vouloit la guerre, ne fut point surpris de cette déclaration. Il fit seulement une Protestation par laquelle il rejettoit la cause de la rupture sur le Roy d'Angleterre, qui contre un des articles de la Trêve, avoit suborné des Sujets de la Couronne de France, pour les mettre dans

1345.

*Du Tillet Recueil des Traitez, &c.
Vvalingam.*

son

1345.
Du Tillet
loc. cit.
Leibnitz in
cod. diplo-
mat. pag.
120. &c. 186.

son parti, & traité par écrit avec eux. Il ne songea plus qu'aux moyens de se défendre. Il fit construire quantité de Vaisseaux : il se ligua avec le Roy Alfonse de Castille, & negocia le mariage de Blanche de Navarre, fille de Philippe Roy de Navarre, avec Dom Pedre fils aîné d'Alfonse : mais cet article du Traité ne fut point executé. Il traita avec l'Amiral de Castille, nommé Bouche-noire, pour une nombreuse Flotte bien équipée, mit dans son parti Engilbert de la Marche, élu depuis peu Evêque de Liege ; & par le moyen de Louïs Comte de Blois, il gagna Jean de Haynaut Comte de Beaumont, qui avoit jusqu'alors esté un des plus zelez partisans du Roy d'Angleterre, & qui estoit devenu Regent du Haynaut par la mort du Comte Guillaume son neveu tué depuis peu en Frise. Le Roy espera aussi ramener les Flamans depuis la mort d'Artevelle, qui avoit esté massacré à Gand dans une émeute de la populace ; car telle fut la fin de ce scélérat si dévoué au Roy d'Angleterre, qu'il avoit proposé aux Flamans d'élire ce Prince pour leur Comte à la place de leur legitime Seigneur : & Edoüard dans cette esperance estoit venu à l'Ecluse avec une Flotte. C'est à quoi les Flamans ne voulurent jamais consentir, & ce qui fut cause de la mort d'Artevelle, lorsqu'ils virent qu'il prenoit des mesures pour les y contraindre. Le Roy fit aussi sçavoir au Roy d'Ecosse l'estat des choses, & ce Prince lui promit de ne pas manquer à faire diversion.

Meyerus.

Mesures du
Roy, pour
s'opposer à ses
desseins.
Argentré
Hist. de Bre-
tagne l. 5. c.
29.

Tandis que le Roy se mettoit ainsi en estat de s'opposer aux desseins du Roy d'Angleterre sur la France, Charles de Blois entra en campagne, & vint assieger Quimper, corentin qu'il emporta, & où quatorze cens des Habitans furent passez au fil de l'épée. Le Comte de Montfort tenta.

Tome III.

de reprendre cette Place ; mais Charles l'obligea de lever le siege. Montfort passa en Angleterre, pour conjurer Edoüard d'augmenter le nombre des Troupes Angloises qu'il avoit laissées en Bretagne. Ce Prince l'auroit fait volontiers : mais il avoit affaire de ses forces ailleurs ; & dans ces sortes de ligues, où les Alliez ne sont pas égaux, c'est toujours l'intérêt du plus puissant, qui donne le mouvement à tout. Le Comte de Montfort estant de retour en Bretagne, fut attaqué d'une maladie dont il mourut au Chasteau de Hennebon. On peut dire que ce Comte ne manqua pas à sa fortune, mais que sa fortune lui manqua toujours. A la mort du Duc son frere, elle lui ouvrit une belle carrière. Il s'y engagea sans hésiter : peu de temps après il fut pris, il demeura prisonnier pendant long-temps, & à peine fut-il en estat de profiter de sa liberté, qu'il mourut. Ses malheurs toutefois furent inutiles à son Concurrent, qui d'ailleurs estoit assez sage & assez vaillant pour en tirer avantage. Mais la Comtesse de Montfort ne fut pas plus déconcertée par la mort, que par la prison de son mari. Son fils Jean, âgé de sept à huit ans, estoit en seureté en Angleterre. C'estoit un gage de la fidelité des Bretons de son parti pour Edoüard, & en même-temps un motif pour ce Prince de les soutenir plus puissamment, de peur qu'une telle conjoncture ne les déterminât à mettre fin à la guerre, en reconnoissant Charles de Blois. La Comtesse sçut se prévaloir de ces motifs auprès des Bretons & auprès d'Edoüard : & nous verrons comment elle y réussit, après que j'aurai raconté ce qui se passa en Guyenne, en Normandie, & en Picardie entre la France & l'Angleterre.

1345.

Dès qu'Edoüard eut déclaré la

Liii.

1345. guerre au Roy, il fit partir le Comte de Derby pour la Guyenne avec des Troupes, afin d'y commencer la guerre. Ce Comte avoit parmi les Troupes une grande estime, & beaucoup d'autorité, dont il estoit moins redevable à sa haute naissance qu'à son habileté dans la guerre, à ses manieres honnestes, à son désintéressement & à sa liberalité envers la Noblesse & envers les Soldats, auxquels il abandonnoit genereusement tout le butin, sans se réserver que la gloire. C'est là en effet le plus sûr moyen d'en acquérir pour un General d'Armée.

Froissard.
vol. 1.

Les Anglois
débarquent à
Bayonne.
Cap. 103, 104.

Du Chesne
Histoire
d'Angleterre

Ils prennent
Bergerac.
Froissard
c. 104.

Il débarqua à Bayonne: & après avoir laissé reposer son Armée durant sept jours, il marcha jusqu'à Bourdeaux. Il y résolut d'attaquer Bergerac, où le Comte de Laille Gascon, commandant pour le Roy en ces quartiers-là, s'estoit retranché avec le peu qu'il avoit pû ramasser d'assez méchantes Troupes, ne pouvant guerres compter que sur la bravoure de quelques Seigneurs qu'il avoit avec lui. Les principaux estoient les Comtes de Comminges, de Périgord, de Duras, de Valentinois, de Mirande, les Vicomtes de Carmain, de Villemur, de Chastillon, le Seigneur de Mirade, les Sires de la Barde, de Pincornet, & de Châteauneuf.

Le Comte de Derby s'avança jusqu'au Chateau de Montcroulier, où il y avoit garnison Angloise, & envoya de là reconnoître les retranchemens de Bergerac, qui furent trouvez d'assez difficile accez, à cause qu'on avoit fait entrer dans le fossé la riviere de Dordogne. Ils furent pourtant emportez au premier assaut, l'Infanterie Françoisse aiant lâché le pied, sans que les Chefs pussent l'arrêter. Les Anglois poussant leur pointe se rendirent aussi maistres du Fauxbourg

1346. séparé de la Ville par la riviere. Les Sires de Châteauneuf, de Chastillon, de Leon, & le Vicomte de Bouquentin y furent pris. Les Anglois y perdirent le Sire de Mirepoix. La Ville n'avoit de ce costé-là qu'une palissade au lieu de muraille. Le Comte de Derby aiant fait venir des batteaux de Bourdeaux, entreprit de l'insulter. On attaqua & on se défendit avec pareille vigueur. Les Anglois firent brèche en un endroit de la palissade, & s'y logèrent.

Le Comte de Laille, quoique l'ennemi fust à l'entrée de la Place, fit bonne contenance le reste du jour derriere un retranchement; mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen de soutenir un second assaut, il permit aux Habitans de capituler, & sortit de la Ville la nuit avec ses Troupes. Dès qu'il fut parti, les Bourgeois se rendirent, & furent favorablement traitez du Comte de Derby, qui se voyant maistre de la campagne, entra dans le Périgord. Deux cens Lances de la garnison de Périgueux estant sorties la nuit, attaquèrent son Camp, & lui enlevèrent un quartier, où le Comte de Kenfort fut pris avec trois de ses Chevaliers. Diverses Forteresses ouvrirent leurs portes aux Anglois. Ils furent repoussez à d'autres, & s'étendirent beaucoup dans ces quartiers-là. Après cette premiere expédition le Comte de Derby se retira à Bourdeaux.

Cap. 106.

Le Comte de Laille, qui s'estoit jetté dans la Réole, aiant appris que le General Anglois avoit séparé son Armée, rassembla dix ou douze mille hommes, & vint assieger la Forteresse d'Auberoche, que les Anglois avoient prise. La garnison, après six jours de siege, demanda à capituler: mais on ne la voulut recevoir qu'à discrétion. Le Commandant de la Place n'ayant pû s'y résoudre, se dé-

Combat de
vantageux
aux François.
Cap. 107, 108.

1345.

sendit si bien, qu'il donna le temps au Comte de Derby de venir à son secours avec mille hommes de Cavalerie. Les François se laissèrent surprendre. L'Infanterie ne fit aucune résistance, & s'enfuit dès le commencement de l'attaque. Il y eut un rude combat entre la Cavalerie Angloise & la Cavalerie François. Les assiegez aiant fait en même temps une sortie, prirent à dos les François, qui combattoient fort en désordre. Ils furent défaits, & le Comte de Laille lui-même fort blessé fut fait prisonnier avec les Comtes de Périgord & de Valentinois. Aymar de Poitiers & le Sire de Duras furent tuez sur la place, & plus de deux cens Gentilshommes pris.

Les Anglois assiegent la Réole, & l'emportent.

La prise du General François, la perte considerable qu'on avoit faite dans ce combat, le défaut des Troupes dans le païs, permirent au Comte de Derby de pousser ses conquestes: & dès le commencement de la campagne suivante il assiegea la Réole. Cette Ville défendue par un Commandant Provençal, nommé Agout de Baux, arresta neuf semaines les Anglois; & de Baux ne pouvant plus la défendre, se jeta dans le Chasteau, où après avoir encore tenu quelque temps, sachant que les ennemis l'avoient tout miné, il se rendit. Avant que d'arriver à la Réole, les Anglois s'estoient rendus maîtres d'Aiguillon, Forteresse imprenable; ce ne fut que par la lascheté du Chastelain, qui en porta lui-même les clefs au Comte de Derby. D'autres Places suivirent ce méchant exemple. Ce Comte prit encore Monsegur, Monpessat, Mauron, Villefranche, Miremont, Tonnins, & la Forteresse de Damassen, Angoulesme, après s'estre défendue quelque temps, capitula, & promit de se rendre dans un mois, si le secours ne paroissoit

Cap 109.

point. Il fallut s'y résoudre après le terme expiré. De toutes les Places que le Comte de Derby attaqua, il n'y eut que Blaye, où il ne réussit point. La valeur de deux braves Chevaliers, qui y commandoient, l'obligea de lever le siege. Ce furent Guichard d'Angle, & Guillaume de Rochechoüart.

Il est étonnant qu'on laissast ainsi l'ennemi courir impunément toute la Guyenne pendant un an entier, sans y envoyer une Armée, pour arrester ses progres. Mais il arriva alors ce qui arrive souvent en ces sortes de conjonctures, où le Prince, sur le point de se voir une grande guerre sur les bras, manque d'argent pour la soutenir. Il faut augmenter les impôts, & employer d'autres moyens désagréables aux peuples, qui ressentant plus vivement leurs maux particuliers, qu'ils n'appréhendent le mal general de l'Estat, rompent quelquefois par leur indocilité, les mesures les mieux prises pour leur conservation. Le Roy prévoyant la guerre d'Angleterre, fit une chose qui n'avoit point encore esté pratiquée en France, & qui y est demeurée depuis; il mit le Sel en parti, & ordonna que désormais on le viendrait acheter aux Greniers qu'il avoit fait bâtir pour cela, & cette marchandise, dont on ne se peut passer, en devint notablement plus chere qu'elle n'estoit auparavant. De plus il augmenta de beaucoup la valeur des Monnoyes, ce qui fit extrêmement enchérir les denrées, & en particulier le bled. Il n'en falloit pas davantage pour irriter les esprits. Le Roy s'aperçut de ce mécontentement de ses Sujets, dont il avoit esté jusqu'alors tendrement aimé. Il se fit une sédition à Orleans. Il y eut un Bourgeois de Compiègne qui eut l'insolence à cette occasion de dire publiquement, qu'Edouard avoit

1345.

Le sel est mis en parti en France.

Autres moyens d'avoir de l'Argent. Matth. Villani, l. 1. cap. 76. Gaguinus.

Sédition à Orleans & ailleurs au sujet des Impôts.

1345.

Maffonius.

Froissard.
cap. 125.
Gaguinus.Froissard.
cap. 119.
an. 1345.

1346.

plus de droit sur la Couronne de France que Philippe. Il fut sévèrement puni: mais un châtiment même aussi juste & aussi nécessaire que celui-là, en inspirant de la crainte aux mutins, ne les arrête que pour un temps, & ne les apaise pas. Il parut en Normandie des commencemens de révolte. Il y avoit d'autant plus à apprehender de ce côté-là, qu'un Seigneur puissant dans le Cotentin, qui avoit été un des hommes de la Cour le plus aimé & le plus considéré du Prince, ayant été disgracié, & obligé de s'enfuir sur quelques soupçons qu'on avoit eus de sa fidélité, s'étoit retiré à la Cour d'Angleterre, où Edoüard l'avoit comblé de graces. C'étoit Geoffroy d'Harcourt, homme hardi, violent, intrigant & entreprenant, & qui remplaça Robert d'Artois auprès du Roy d'Angleterre, par la fureur qu'il fit paroître contre sa patrie après sa disgrâce. Tout cela retarda d'abord la marche des Troupes en Guyenne. Il arriva même que le Duc de Normandie étant en chemin pour y aller, changea d'avis sur les nouvelles qu'il eut du mauvais état où les choses se trouvoient en ce pays-là. Ce jeune Prince avoit jusqu'alors fait la guerre avec assez de gloire. Il appréhenda de se commettre, & de perdre sa réputation en une occasion si périlleuse. Non-seulement il s'arrêta, mais même il rebroussa chemin, jusqu'à ce qu'ayant reçu de nouveaux ordres du Roy son pere, & des renforts considérables, il reprit sa marche vers la Garonne, & arriva à Toulouse avec une nombreuse Armée à la fin du mois de Decembre de l'an 1345.

Il fit aussi-tôt un détachement sous la conduite des Maréchaux de Montmorenci & de S. Venant, qui attaquèrent & reprirent la Forteresse de Miremont, ensuite Villefranche, &

vinrent mettre le siege devant Angoulesme.

Le Comte de Derby résolu de se tenir sur la défensive, à moins que quelque occasion favorable ne se présentât d'attaquer le Duc de Normandie avec avantage, envoya Gautier de Mauni, le Comte de Pembroc, & grand nombre d'autres Chevaliers à Aiguillon, qu'il fournit abondamment de vivres & de toutes sortes de munitions, & les conjura de ne rien oublier pour la conservation de cette importante Place. Il profita aussi de l'imprudence des deux Generaux François, qui après avoir brûlé Villefranche, l'avoient abandonnée sans en raser le Chasteau, & sans y laisser aucunes Troupes; & il s'en fit de nouveau.

Comme il ne se trouvoit pas assez fort, il ne crut pas devoir tenter le secours d'Angoulesme, dont le Gouverneur Jean de Norwic, après une assez longue & très-vigoureuse défense, se trouva fort pressé & fort embarrassé, parce que les vivres commençoient à lui manquer. Désespérant de sauver la Place, il pensa à sauver la garnison & sa propre personne. Il usa pour cela d'une ruse, & ne communiqua son dessein à qui que ce fût. La veille de la Purification de la Vierge il parut sur les creneaux tout seul, & fit un signal avec son chaperon aux Corps de garde du Camp. On lui envoya un Officier à qui il dit, qu'il seroit bien-aise de parler au Duc de Normandie, ou à l'un des deux Maréchaux. Le Duc y alla lui-même. Le Gouverneur lui ayant fait une profonde reverence, ce Prince lui dit en riant. Je vois bien, Monsieur le Gouverneur, que vous voulez vous rendre; Point du tout, Monseigneur, reprit Norwic; mais sçachant que vous avez, aussi-bien que moi, beaucoup de dévotion pour

1345.

*Siege & prise
d'Angoules-
me par les
François.*

Cap. 110.

1346.

la sainte Vierge, j'ai pensé à vous prier de m'accorder une suspension d'armes seulement durant la Feste de demain, & qu'il ne soit permis ni à vos Soldats, ni aux miens, de tirer l'épée pendant tout ce saint jour les uns contre les autres. Le Duc le lui accorda volontiers.

Ruse du Gouverneur de cette place pour sauver sa personne & ses Troupes.

Norwic ayant tiré cette parole du Prince, fit charger pendant la nuit tous ses bagages sur des chariots, & le lendemain matin sortit à la teste de sa garnison marchant vers le Camp. Aussi-tost les assiegeans se mettent sous les armes, croyant qu'il venoit les attaquer. Il fit signe qu'il vouloit parler au Commandant du quartier, & lui dit qu'il ne venoit point pour se battre, mais qu'il se servoit du privilege de la Trêve accordée pour ce jour-là par le Duc de Normandie; qu'il estoit bien aise de se promener hors de la Place, où il estoit renfermé depuis si long-temps, & qu'il estoit persuadé que le Prince ne violeroit pas la parole qu'il lui avoit donnée le jour d'auparavant. Les Commandans ne laissèrent pas de l'empêcher de passer outre, avant qu'on eust reçu de nouveaux ordres du Prince. On l'alla aussi tost avertir. Cela le fit rire. Ils m'ont trompé, répondit-il, mais *laissons-les aller de par Dieu*, contentons-nous d'avoir la Ville. Dès le lendemain les Bourgeois demandèrent quartier, on le leur accorda, & le Duc mit dans la Place, pour commander, Antoine de Villiers avec une garnison.

Autres expéditions des François.

De là il alla attaquer la Forteresse de Damassen, qui fut emportée d'assaut, & la garnison sans quartier passée au fil de l'épée. Tonnins fut pris par capitulation. Le Port de Sainte Marie sur la Garonne fut forcé comme Damassen, quoique les Anglois l'eussent beaucoup fortifié. Tout cela fut fait avant Pâques, excepté l'atta-

que du Port Sainte Marie, qui ne se fit que quelques jours après. Ensuite le Duc se prépara au siege d'Aiguillon, dont il connoissoit l'importance & la difficulté. Il le forma avec une grosse Armée: car depuis son entrée en Guyenne, il lui venoit tous les jours de nouveaux renforts. Ce siege dura jusqu'à la S. Remy premier jour d'Octobre, & il le fallut lever: mais ce qui obligea à prendre ce parti, ce ne fut pas tant la force de la Place, ni la vaillance des assiegez, qui y firent des merveilles, que le danger pressant où se trouva alors le Royaume du costé de la Normandie & de la Picardie. Je vais raconter ce qui le mit dans cette fâcheuse situation.

1346.

Cap. 1116

Le Roy d'Angleterre ayant appris par les Couriers du Comte de Derby, les conquestes du Duc de Normandie en Guyenne, & que s'il venoit à bout d'Aiguillon, les Anglois estoient en danger de perdre toutes les Places qu'ils avoient conquises l'année d'auparavant, & la Gascogne même, se hâta de mettre à la voile, & s'embarqua sur la fin de Juin à Southampton, sur une Flotte que quelques-uns font monter jusqu'à onze cens Vaisseaux de toutes sortes de grandeurs, partie Vaisseaux de guerre, partie Vaisseaux plats, partie Vaisseaux de charge, pour porter les vivres. Il y avoit sur cette Flotte quatre mille hommes d'armes, dix mille Archers, & une nombreuse Infanterie. Le Prince de Galles, fils aîné du Roy d'Angleterre, âgé de treize à quatorze ans, fut de cette expédition. Il estoit sur le même Vaisseau que le Roy son pere, aussi bien que Geoffroy d'Harcourt. On fit voile d'un bon vent vers les côtes de Gascogne, mais il changea presque aussi-tost, & obligea la Flotte à relâcher sur les côtes de Cornouail-

Les Anglois mettent une puissante Flotte en mer.

les, où elle demeura à l'ancre cinq ou six jours.

1346.
Ils débar-
quent à la
Hogue.

Par malheur la Flotte du Roy ne se trouva pas prestée assez-tost pour disputer le passage : mais ce ne fut pas là le plus grand mal. Geoffroy d'Harcourt avoit toujours esté d'avis, qu'au lieu d'aller en Gascogne, on allast descendre en Normandie. Il proposa de nouveau ce dessein, & les raisons dont il l'avoit appuyé, sçavoir, qu'il n'y avoit point d'Armée dans cette Province ; que tout estoit en Gascogne ; que c'estoit un pais abondant, exempt de guerre depuis très-long-temps, qui fourniroit par lui-même de quoi entretenir l'Armée de vivres, & qu'il y avoit plusieurs bonnes Villes riches, dont la plupart n'estoient ni fortifiées, ni même fermées. Il dit qu'il répondoit sur sa teste du succez de cette descente ; & que puisque le vent portoit de ce costé-là il falloit s'en servir. Edoüard ayant assemblé son Conseil, la chose fut approuvée. On mit à la voile, & la Flotte arriva heureusement à la Hogue, où l'on débarqua.

Il arriva là au Roy d'Angleterre ce qu'on raconte de Jules Cesar, lorsqu'il prit terre en Afrique, pour aller combattre Scipion ; il tomba en mettant pied à terre, & si rudement, qu'il saigna beaucoup du nez. Quelqu'un lui ayant voulu faire de cette chute un mauvais présage, il s'en moqua, & tourna la chose en plaisanterie. Dès que l'Armée fut à terre, il en nomma Connestable le Seigneur d'Arondel, & en fit Maréchaux Geoffroy d'Harcourt & le Seigneur de Varwik ; & donna quelques Troupes au Comte de Hastindonne pour la garde de la Flotte.

Se rendent
maîtres de
plusieurs pla-
ces en Nor-
mandie, &c.

Edoüard partagea son Armée en trois Corps, qui se répandirent dans tout le Cotentin, & se rendirent maîtres de presque toutes les Places, sça-

voir, de Barfleur, de Montebourg, de Valognes, de Carentan, de Saint Lo, de Cherbourg ; mais ils n'attaquèrent point le Chasteau de cette dernière Place, parce qu'il les eut arrestez trop long-temps. Ensuite on marcha vers Caën, ce qui donna beaucoup de joye à l'Armée, qui esperoit bien s'enrichir par le pillage de cette Capitale de la basse Normandie.

Ces nouvelles portées au Roy lui causèrent de grandes inquietudes. Il fit promptement partir le Comte d'Eu Connestable de France, & le Comte de Tancarville, pour se jeter dans Caën avec plusieurs gens-d'armes. Ils y arrivèrent avant l'Armée Angloise, & se mirent en estat de défendre la Place. Ils y trouvèrent Guillaume Bertrand Evêque de Bayeux, qui y estoit accouru avec la Noblesse des environs.

1346.
s'approchent
de Caën.
Cap. 122.

Cagnin

C'estoit une entreprise difficile, que la défense de Caën. Cette Ville dès ce temps-là estoit fort marchande, fort riche & bien peuplée ; mais elle n'estoit pas fermée de murailles en quelques endroits. Il y avoit un bon Chasteau, où commandoit le Seigneur de Wargni, ayant sous ses ordres trois cens Génois ; mais ce Chasteau ne couvroit la Ville que d'un costé.

On ne fut pas long-temps sans apprendre l'arrivée des Anglois, & qu'une partie de leur Flotte estoit à Etrehan à l'embouchure de la riviere d'Orne, sur laquelle la Ville de Caën est située. Le Connestable d'abord fut d'avis d'abandonner les Fauxbourgs aux Anglois, ne voyant pas d'apparence à les sauver, de border la riviere de Troupes, & ne penser qu'à bien défendre le Pont & les Portes : mais il vit tant d'ardeur dans les Bourgeois, qui joints à la Noblesse & aux Troupes qu'il avoit amenées, faisoient une

1346.

assez nombreuse Armée, que sur la proposition qu'ils lui firent d'aller au devant de l'ennemi, il s'y détermina. Il les rangea donc au-delà du Pont.

Ils y font fort maltraiter, & ne laissent pas de piller la Ville.

Froissard
cap. 123.
Continuat.
Nangii.

Les Anglois conduits par Geoffroy d'Harcourt, s'avancerent en bataille, & firent une si rude charge, que cette Bourgeoisie plia dès le premier choc, & abandonna le Connétable, qui estant accablé par le nombre, fut obligé de quitter le champ de bataille. Les Anglois poursuivirent les fuyards l'épée dans les reins, & entrerent pêle-mêle avec eux dans la Ville. Le Connétable & Tancarville, qui firent ferme à l'entrée de la porte sur le Pont devant l'Eglise de S. Pierre, voyant que tout estoit perdu sans ressource, appellerent un Chevalier du parti ennemi, nommé Thomas de Hollande, avec qui ils avoient autrefois fait amitié dans les guerres de Prusse & de Grenade, & se rendirent à lui. Une partie des Bourgeois se sauva dans le Château; les autres rentrez dans leurs maisons s'y défendirent, & à coups de pierres & de flèches qu'ils tiroient de dessus les toits, & des fenêtres, tuoient beaucoup d'Anglois qui couroient sans ordre dans les rues. Il en demeura bien cinq cens sur la place. Mais les maisons furent bientôt forcées. On mettoit le feu par tout, on pilloir, on tuoit, on violoit; c'estoit dans tous les quartiers de la Ville un desordre-effroyable.

Le Roy d'Angleterre irrité de la résistance des Habitans, & de la mort d'un si grand nombre de ses gens, ne se mettoit point en devoir d'arrêter la fureur du Soldat. Geoffroy d'Harcourt l'alla trouver, & lui representa que pour son interest, il estoit à propos de faire cesser le carnage; qu'on se battoit dans tous les quartiers de la Ville; qu'il perdoit beaucoup de braves hommes, & qu'il avoit besoin de

ménager ses Troupes, le Roy de France devant bien-tost arriver avec une Armée, & il lui conseilla de commander à ses Soldats de faire quartier à ceux qui mettroient bas les armes. Il se rendit à ses remontrances; & ce Seigneur courant à cheval par toutes les rues avec sa Bannière, défendit de la part du Roy d'Angleterre, sous peine de la vie, de mettre le feu aux maisons, & de tuer ceux qui ne feroient point de résistance.

Les Troupes obéirent; & les Habitans, sur la parole qu'on leur donna de leur laisser la vie, ouvrirent leurs maisons. Alors le pillage se fit sans meurtre & sans violence pendant trois jours. Les Soldats s'enrichirent du butin, & le Prince ne s'oublia pas lui-même. Il renvoya en Angleterre son plus grand Navire chargé de toutes sortes de richesses, de trois cens des plus riches Bourgeois de la Ville pillée, pour leur faire payer leur rançon, & de plus de soixante Chevaliers pris en cette occasion. Il fit aussi passer en Angleterre le Connétable & le Comte de Tancarville, qu'il avoit achetez du Chevalier Thomas de Hollande. L'arrivée de ce Navire fut comme un commencement du triomphe du Prince, & une amorce pour les Anglois, qui leur donnoit envie de venir partager avec leurs compatriotes, les richesses du Royaume de France.

Deux Cardinaux Legats, sçavoir Annibal de Ceccano Evêque de Tusculum, & Estienne d'Albert, que le Pape avoit envoyez, pour tâcher de ménager encore quelque Trêve, & que le Roy d'Angleterre ne voulut point écouter, furent témoins de cette triste désolation. Mais ce Prince ne s'arresta pas en si beau chemin. Il profita de la consternation, où la ruine de Caën avoit jetté toute la Normandie; & ayant laissé le Château, qu'il voyoit en estat de lui faire une

1346.

Froissard, cap.
124. 125.

Le Roi d'Angleterre en renvoie un Navire chargé de butin.

Il veut affaiblir le Roi de France.

Continuat.
Nangii.
Froissard.
cap. 125.

1346.

longue résistance, il marcha droit à Rouën, pour assiéger cette Capitale de Normandie, dont Jean Comte d'Harcourt, frere de Geoffroy d'Harcourt, estoit Gouverneur.

Le Roy le prévint, en ordonnant qu'on rompist tous les Ponts de la riviere de Seine entre Paris & Rouën, & en particulier celui de cette Ville-là; & il arriva lui-même à Rouën avec une Armée, avant le Roy d'Angleterre. Comme Paris même, dans une si fâcheuse conjoncture, n'estoit pas en sûreté, il ordonna au Prévost de la Ville de faire des retranchemens tout à l'entour: mais comme les Ingenieurs vouloient pour cela abattre quelques maisons, les Propriétaires s'y opposerent, & souleverent le peuple. Cette fédition alloit causer un nouvel embarras au Roy, si le Roy Jean de Bohême, qui estoit proche, y estant accouru avec cinq cens chevaux, n'eust arresté la premiere émeute. Il jugea plus à propos d'appaiser le peuple en faisant cesser les travaux, que de l'irriter en une telle circonstance, où il estoit à craindre qu'il ne prist de fâcheuses résolutions.

*Comment ce
dessein man-
qua.
Gaguinus.
Bouffard.
Continuat.
Nangii.*

Le Roy d'Angleterre estant arrivé assez près de Rouën, au-delà de la riviere, sçut que le Pont estoit rompu, & que l'Armée du Roy campoit aux environs de la Ville. Ainsi il ne pensa plus à en faire le siege. Philippe lui envoya offrir la bataille, à quoi il répondit, qu'il falloit la differer, jusqu'à ce qu'il fust arrivé dans les campagnes de Paris. Il continua en effet sa marche en montant la riviere de Seine. Il brûla en chemin faisant les Fauxbourgs du Pont-de-l'Arche, ceux de Vernon, & de Meulan, il pillà Louviers, Ville alors riche & fort marchande, & fit faire des courses jusques dans le pais Chartrain. Il s'avança jusqu'à Poissy à six petites lieues de Paris; & trouvant le Pont rompu, il ne laissa pas de faire

*Il s'approche
de Paris.*

1346.

passer quelques Troupes dans des bateaux, qui allerent brûler le Chasteau Royal de S. Germain, Nanterre, Ruelle, & d'autres Bourgs & Villages, jusqu'au Pont de Neuilly, dont on voyoit l'incendie de dessus les Tours de Paris.

Le Roy costoya toujours l'Armée d'Angleterre, en marchant de l'autre costé de la riviere, esperant qu'Edouïard s'engageroit si avant, qu'il lui feroit difficile de se retirer: & certainement la retraite estoit déjà difficile; car le Roy, outre l'Armée qu'il commandoit, en assembloit une autre à S. Denis des Milices de tout le Royaume, & de ses Alliez, & Jean Roy de Bohême avec son fils Charles depuis Empereur, Jean de Haynaut, le Duc de Lorraine, le Comte de Flandre, le Comte de Blois, & un grand nombre de Noblesse François s'y estoient rendus.

Quand le Roy, qui estoit revenu à Paris, voulut en sortir pour aller joindre l'Armée de S. Denis, les Bourgeois le conjurerent de demeurer avec eux, & de ne les point abandonner dans le danger où ils estoient. Ce Prince les assura qu'il ne s'écarteroit point tandis que les Anglois seroient proche de Paris, & que ce n'estoit que pour les contraindre de s'en éloigner, qu'il alloit se mettre à la teste de son Armée.

Sur ces entrefaites il eut avis, la veille de l'Assomption, que le Roy d'Angleterre se préparoit à passer la Seine, afin de marcher du costé de Flandre, & que ne pouvant la passer à Poissy, il vouloit le faire plus haut. L'avis estoit veritable pour le premier article. Il estoit encore vrai que le Roy d'Angleterre avoit decampé de Poissy, & qu'à en juger par sa marche, il prétendoit tenter le passage au dessus: mais ce n'estoit qu'un stratagème & un piège où le Roy donna, en allant.

*Il passe la Seine
à Poissy.*

1346.

lant se camper au Pont Antoni, pour couper le passage aux Anglois; c'estoit justement ce qu'Edoüard avoit prétendu. Il fit aussi tost une contre-marche, & n'ayant plus d'Armée en teste à Poissy, il reftablit le Pont avec une promptitude merveilleuse, & fit passer son Armée.

Continuat.
Nangii.
Froissard.
cap. 125.

A peine les Anglois estoient-ils passez, que les Milices de la Commune d'Amiens, commandées par quatre Chevaliers Picards, parurent. On fut surpris de part & d'autre, & on en vint aux mains sans délibérer. Les Picards n'avoient affaire qu'à l'avant-garde des ennemis, qui avoit pris les devans, & n'estoit point soustenuë du reste. C'estoit Geoffroy d'Harcourt qui la commandoit. Le combat fut sanglant. Les Picards furent défaits, il en resta douze cens sur la place, & tout leur bagage fut pris.

Soit bonheur, soit habileté des Capitaines, tout réussissoit à Edoüard, qui connoissant toutefois le péril où il estoit, ne pensoit plus qu'à faire retraite, & à gagner la Flandre, pour se joindre aux Flamans, qu'il maintenoit toujours dans ses interets, trop glorieux d'avoir traversé la France presque d'un bout à l'autre en la ravageant, & jetté l'épouvante jusques dans la Capitale du Royaume.

Poursuivi par
le Roy il se
retire vers la
Somme.

Il avoit deux jours d'avance sur le Roy, qui se mit à ses trousses dès qu'il sçut qu'il avoit passé la Seine. Edoüard gagna le Beauvoisis, passa sous les murailles de Beauvais, dont les Fauxbourgs furent pillés & brûlés, & arriva enfin sur les bords de la Somme. Ce fut là où il se trouva étrangement embarrassé. Tous les Ponts estoient très-bien fortifiés, & très-bien gardez. Les deux Maréchaux de l'Armée Angloise Varvik & Geoffroy d'Harcourt firent une tentative pour forcer le Pont de Pequigny; mais ils n'y réussirent pas. Ils n'osèrent

Tome III.

attaquer le Pont de Remi, parce qu'ils le virent trop bien retranché. D'ailleurs il y avoit de l'autre costé de la riviere un Corps d'Armée de près de douze mille hommes, commandé par Godemar du Fay Chevalier Bourguignon, pour soustenir les Troupes des Ponts. Les Maréchaux vinrent rendre compte de tout cela au Roy d'Angleterre, qui apprit en même-temps que le Roy de France, avec une nombreuse Armée, estoit arrivé à Amiens. Il n'y avoit pas un moment à perdre, il falloit passer, ou combattre avec un extrême danger.

Dans cette extrémité le Roy d'Angleterre s'avisa d'assembler tous les prisonniers qu'on avoit faits dans tout le païs, leur demanda si quelqu'un d'eux ne sçavoit point quelque gué dans la riviere de Somme, & promit à celui qui lui en montreroit, non-seulement sa liberté, mais encore celle de vingt autres à son choix, & une bonne somme d'argent.

Entre ces prisonniers, il s'en trouva un, qui oubliant ce qu'il devoit à sa patrie, s'offrit au Roy d'Angleterre de lui enseigner un gué où pourroient passer douze hommes de front, & les charois mêmes, pourvu que l'on fust en estat de passer entre les deux marées. Ce gué estoit celui qu'on appelle encore aujourd'hui Blanquetaque au-dessous d'Abbeville, où il y a très-peu d'eau quand la mer est retirée, & dont le fond est solide.

Edoüard profita de cet avis, & ayant lui-même reconnu le gué, il rangea ses Troupes & ses bagages, pour les faire défilier: mais aussi-tôt parut de l'autre costé Godemar du Fay avec son Corps d'Armée, prest à charger les premiers qui oseroient passer. En une autre occasion Edoüard auroit délibéré; mais en celle-ci il n'y avoit pas deux partis à prendre.

Kkkk

1346.
Continuat.
Nangii.

Embarras du
Roy d'Angle-
terre.
Froissard.
cap. 126.

1346.
Cap. 127.

Varvik & Geoffroy d'Harcourt se mirent à la teste. Quelques Chevaliers François se détachèrent du gros de l'Armée, & vinrent avec la lance jusques dans la rivière fondre sur les Anglois. Il y eut là un rude choc : & cependant les deux rivages estoient bordeés d'Archers, qui tiroient incessamment, ceux des Anglois pour écarter les François, & les François pour arrester les Anglois. La nécessité de vaincre fit faire à ceux-ci des prodiges de valeur. Ils passèrent sur le ventre à tout ce qui s'opposa à leur passage. Les deux Maréchaux ayant atteint le rivage, & formé quelques escadrons, chargèrent à leur tour les premiers escadrons François, les culbutèrent, gagnèrent du terrain, où se rangeoient les Troupes à mesure qu'elles fortoient de la rivière. La vigueur & le succès de cette première action anima autant les Anglois, qu'elle étonna les François; la frayeur eut bien-tost saisi des Troupes qui n'estoient pour la plupart composées que de Bourgeois d'Abbeville, de Montreuil, d'Arras, de S. Riquier, & des Bourgades des environs. Ainsi l'Armée Angloise passa & échapa au Roy. Ce Prince ayant eu avis de la retraite des Anglois, avoit marché à grande haste : mais ses premiers escadrons n'arrivèrent à Blanquetaque que quand les derniers du Roy d'Angleterre passaient. On donna dessus, & ils furent tailleés en pièces. On enleva quelques chevaux & quelque reste de bagage : mais le Roy d'Angleterre s'estima heureux d'avoir fait une si belle & si nécessaire retraite à si bon marché.

Le Roy proposa à ses Generaux de passer le gué, & de suivre les Anglois; & l'on eust apparemment pris ce parti, si la marée qui commençoit à monter, n'en eust osté le moyen. Il fallut marcher à Abbeville pour passer la rivière sur le Pont.

Ce retardement donna le temps au Roy d'Angleterre d'avancer toujours. Il fit piller en passant le Crotoy. Il mit entre lui & le Roy la Forêt de Crecy, & tint Conseil de guerre, pour délibérer sur ce qu'il y avoit de meilleur à faire dans la fuite, parce qu'il ne pouvoit pas douter que l'Armée François ne vint bien-tost tomber sur lui. La sienne estoit fort diminuée, celle du Roy estoit belle & beaucoup plus nombreuse. Il y avoit encore de là bien des journées jusqu'en Flandre. Il ne pouvoit avoir de vivres que par le pillage des Bourgs & des Villes ouvertes, & estoit toujours en danger d'estre chargé dans sa marche, chose infiniment périlleuse : car il est aisé de passer d'une retraite précipitée à une fuite, quand l'ennemi survient : mais d'ailleurs il sçavoit qu'il y avoit trente mille Flamans qui estoient déjà en Artois pour le venir joindre, & il espéra qu'ils arriveroient bien-tost. Cette raison lui fit prendre la résolution de ne point précipiter sa marche, d'éviter seulement, ou de différer la bataille ; mais de s'y préparer, & en cas de nécessité, de suppléer au nombre par les campemens avantageux. Il se posta donc le vingt-cinquième d'Aoust sur une colline au dessus du Village de Crecy, qui est sur le bord de la petite rivière de Maye : il fit travailler toute la nuit à un grand retranchement le long d'un bois qui estoit derrière son Camp. Il y fit mettre en sûreté tous ses bagages & tous ses chariots, n'y laissant qu'une entrée du costé du Camp. C'estoit apparemment pour se retirer là comme dans un Fort en cas qu'il fust poussé par les François. Son Armée, selon quelques-uns, estoit encore de quatre mille hommes d'armes & de trente mille Archers, d'autres lui en donnent beaucoup moins.

1346.

Cap. 128.

Joan. Villani
l. 12. cap. 66.
Froissard.
loc. cit.

1346.
Il se dispose
au combat.

Le lendemain sçachant que le Roy approchoit, il rangea son Armée sur trois lignes. La premiere estoit commandée par le Prince de Galles son fils, âgé alors de quatorze à quinze ans, qui avoit sous lui le Comte de Varvik & Geoffroy d'Harcourt, Maréchaux Generaux de l'Armée, avec un très-grand nombre des plus braves Seigneurs d'Angleterre. La seconde ligne estoit sous les ordres des Comtes de Northampton & d'Arondel. Edoüard estoit lui-même à la teste de la troisième. Toutes ces Troupes furent rangées sur le penchant de la colline, où elles s'étoient campées le jour d'au-paravant. Le Roy d'Angleterre avoit du canon; & il ne paroît pas que les François en eussent en cette occasion. Peut-être que voulant atteindre le Roy d'Angleterre, qu'ils poursuivoient, ils avoient apprehendé de retarder leur marche en traînant après eux cette espee de nouvelle artillerie. Ce qui est certain, c'est qu'elle estoit déjà en usage en France: on le voit par un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, où dès l'an 1338. c'est-à-dire huit ans avant la bataille de Crecy, Barthelemy de Drach, Tresorier des Guerres, marque sur ses comptes l'argent donné à Henri de Famechon, pour avoir poudres & autres choses nécessaires aux canons qui estoient devant Puy-Guillaume. Cette époque est d'autant plus remarquable, que ceux qui ont écrit de l'invention du Canon, la placent les uns vingt ans, & les autres trente ans plus tard.

Edoüard ayant mis son Armée sous les armes, la parcourut accompagné de ses deux Maréchaux, animant le Soldat à bien faire contre un ennemi qu'ils estoient en possession de battre depuis long-temps, leur représentant la nécessité où ils estoient de vaincre ou de périr, & faisant paroître sur son visage un air de gayeté & de confian-

ce, qui en inspiroit à ceux qui le voyoient. Il fit distribuer à boire & à manger à tous les Soldats, & leur ordonna de se reposer, sans quitter leurs rangs & leurs armes en attendant l'arrivée de l'ennemi.

Ils ne furent pas long-temps sans le voir paroître. Le Roy estoit parti d'assez grand matin d'Abbeville; & après avoir fait deux lieues, il avoit détaché quelques Troupes sous la conduite des Seigneurs de Noyers, de Beaujeu, d'Aubigny, & de Bascle dit le Moine, pour aller reconnoître la disposition de l'Armée Angloise. Ils s'approcherent fort près du Camp. Les Anglois à leur approche prirent leurs armes: mais nul ne se détacha du gros pour les charger.

Ces quatre Chevaliers estant de retour, le Roy fut surpris de ce que leur demandant des nouvelles des ennemis, ils paroissoient embarrassés, & que chacun vouloit charger les autres de faire le rapport. Enfin le Roy ordonna au Sire de Bascle de parler. Il estoit au Roy de Bohême, & passoit pour un des vaillans Chevaliers de son temps. Il parla donc, & dit: Sire, nous venons de voir des gens dans la meilleure posture du monde, dans un très-bel ordre de bataille, qui nous attendent de pied ferme, & très-bien postez. Je trouve que vostre Armée marche fort en desordre, & que vos Soldats en arrivant à la vûe de l'ennemi, seront fort fatiguez d'une si longue marche. Mon avis seroit que vous campassiez ici aujourd'hui; que vous differassiez jusqu'à demain l'attaque de l'Armée Angloise; que vous vous donnassiez le loisir de faire un ordre de bataille plus exact & plus regulier, & que vous délibérassiez sur la maniere dont vous feriez l'attaque, & par quels endroits du Camp vous la ferez.

Le Roy approuva fort ce conseil, *Disposition de*
K k k k ij

1346.

Le Roy va le
reconnoître.
Froissard
chap. 134.

Villani. loc.
cit.
Premier usage
du Canon.

Vide du Can-
ge in Glossar.
verbo Bom-
barda.

1346.
L'Armée Fran-
çoise.

Villani loc.
cit.

& envoya ordre aux Troupes qui estoient déjà fort avancées de s'arrêter ; mais on eut beau faire , on ne put en venir à bout. Celles qui marchaient devant s'imaginèrent qu'on ne vouloit leur faire faire halte, que pour donner la teste de l'Armée à d'autres qu'à elles ; celles qui suivoient ne vouloient point s'arrêter tandis qu'elles voyoient marcher les autres : & ainsi le Roy malgré lui fut entraîné & contraint de suivre dans le plus grand desordre du monde. Cependant en approchant du Campennemi, l'Armée se trouva à peu près rangée en trois Corps. Six mille Arbalestriers, la plupart Génois , conduits par Charles Grimaldi & Antoine Doria, estoient à la teste. Charles Comte d'Alençon , frere du Roy , commandoit le Corps de bataille, où il y avoit quatre mille hommes d'armes, & une grosse Infanterie. Le Roy estoit à l'arrière-garde accompagné d'un très-grand nombre de Seigneurs. Dans cette Armée estoit le Roy Jean de Bohême , qui , tout aveugle qu'il estoit , voulut y assister avec son fils Charles élu Roy des Romains. Ce vieux Prince , dont le Duc de Normandie avoit épousé la fille , fut toujours jusqu'à la fin extrêmement attaché aux intérêts de la France.

Les Anglois laisserent approcher l'Armée Française sans branler, & sans même escarmoucher. Il n'y eut que les Archers de la première ligne , qui voyant les Arbalestriers Génois venir à eux , s'avancerent quelques pas , & commencerent à tirer d'une grande force. Il s'en fallut bien que les Génois répondissent de même. Ils avoient par malheur essuyé durant la marche un gros orage , & la pluie avoit lâché les cordes de leurs Arbalestres , de telle sorte , que quand ce vint à tirer , ils ne pouvoient pour la plupart les bander , ni s'en servir. Ce fut là la pre-

Continuat.
Nangii.

mière cause du desordre ; car se voyant accablés des flèches des Anglois , & foudroyés par le canon , ils commencerent à lâcher le pied , & à se renverser sur la seconde ligne où ils mirent la confusion.

Le Comte d'Alençon , qui commandoit cette seconde ligne , indigné de la lâcheté des Génois , qu'il soupçonna même de trahison , cria à ses gens qu'on fît main-basse sur ces traîtres ; & ceux-ci se trouvant en même-temps exposés aux traits des ennemis , & assommés par les François , fuyoient de tous costez.

Le Prince de Galles profita de cet embarras , & fit avancer ses Gens d'armes , qui firent un terrible carnage. On se mêla , & le combat devint en cet endroit-là infiniment sanglant. Le Comte d'Alençon avec la Gendarmerie Française , & le Comte de Flandre avec ses Troupes soutinrent bravement le choc ; & ayant fait une ouverture dans leur ligne , pour laisser fuir les Génois , allèrent prendre en flanc le Prince de Galles.

Le Comte de Varvik ayant prévu le danger où ce jeune Prince se trouva en effet , avoit envoyé un Chevalier au Roy d'Angleterre , pour lui demander un renfort. Edoüard , qui du haut de la colline , où il demeura toujours avec son Corps de Troupes , voyoit la disposition des deux Armées , demanda au Chevalier , si le Prince de Galles estoit mort. Non , Sire , répondit le Chevalier. Est-il blessé , ajouta le Roy ; il ne l'estoit pas encore quand je l'ai quitté , repartit le Chevalier. Ho bien , reprit le Roy , je veux que mon fils & ceux à qui je l'ai confié ayent tout l'honneur de la victoire. J'ai affaire de mes Troupes pour d'autres usages , qu'il vaille avec les siennes. Cette réponse ayant esté rapportée au Prince de Galles & au Comte de Varvik , les

1346.

Bataille de
Crecy où les
Anglois ont
l'avantage.

1346.

piqua tellement d'honneur, qu'ils redoublèrent leurs efforts, repoussèrent le Comte d'Alençon, qui fut tué sur la place, & mirent en déroute cette seconde ligne. Geoffroy d'Harcourt, qui estoit avec le Prince de Galles, & qui avoit vû la Bannière de son frere Jean d'Harcourt parmi les Troupes du Comte d'Alençon, l'eust bien voulu rencontrer, pour le sauver; mais ce Seigneur avoit déjà esté tué avec son neveu le Comte d'Aumale. Jean d'Harcourt estoit le premier de cette illustre famille, qui avoit esté honoré du titre de Comte, ses ancestres avant lui n'ayant porté que la qualité de Baron.

Continuat.
Nangui.

Le Roy s'avança en vain avec l'arrière-garde, pour soutenir le Comte d'Alençon. Il eut son cheval tué sous lui, & fut secouru à propos par Jean de Haynaut, qui lui fit donner le cheval d'un de ses Chevaliers. Il se trouva presque abandonné en un moment, & il ne vit plus autour de lui que soixante Cavaliers, tout le reste ayant pris la fuite. Alors Jean de Haynaut le conjura de se retirer, & comme il n'en vouloit rien faire, il saisit la bride de son cheval, & l'amena malgré lui.

Le combat avoit duré jusqu'à deux heures avant dans la nuit; & les Anglois au milieu des ténèbres n'estoient pas encore trop sûrs de leur victoire: mais ils commencèrent à s'en assurer par le peu de bruit qu'ils entendoient autour de leur Camp. Le Roy d'Angleterre fit allumer par-tout des feux, à la faveur desquels il vit la campagne abandonnée par les François. Alors il descendit de la colline avec les Troupes qu'il avoit avec lui qui n'avoient point combattu, & vint au quartier du Prince de Galles, & lui dit en l'embrassant, ces paroles: *Beau fils, Dieu vous doint bonne persévérance: vous estes mon fils, car loyalement vous vous estes acquit-*

Froissard.
cap. 131.

té en ce jour, si estes digne de terre tenir.

Cependant le Roy très-peu suivi gagna en piquant le Chasteau de Broye, qu'il trouva fermé. Il fit appeler le Chastelain, qui estant venu aux créneaux, & ayant demandé qui c'estoit, le Roy lui cria; *Ouvrez, ouvrez, Chastelain, c'est la fortune de France.* Le Chastelain ayant reconnu sa voix, fit baisser le Pont-levis. Le Roy entra, n'ayant avec lui que Jean d'Haynaut, les Seigneurs Charles de Montmorenci, de Beaujeu, d'Aubigny, & de Montfort. Comme il n'estoit pas de sa prudence de s'enfermer dans cette petite Place, il remonta à cheval, après avoir fait un léger repas fort à la hâte, & se fit conduire à Amiens par des guides que le Chastelain lui donna.

1346.
Le Roy se retire
à Amiens.

Ce fut là le funeste succez de la bataille de Crecy, dont Edoüard fut redevable à sa sage conduite, à la bravoure de ses Troupes, au malheur & à l'imprudence de ses ennemis. Il y eut, selon quelques-uns, trente mille François de tuez, selon d'autres vingt mille, en comptant ceux qui furent taillez en pieces le lendemain dans la déroute des Communes de Roüen & de Beauvais, qui ne sçachant pas ce qui s'estoit passé le jour précédent, venoient joindre l'Armée, & se trouvèrent investis par les Anglois.

Froissard.
cap. 131.
Joan Villani.
loc cit.

Une infinité de Noblesse Françoisise y périt. Sans parler du Comte d'Alençon, & des autres que j'ai déjà nommez, le Roy de Bohême par un excès de bravoure, qui l'a rendu fameux dans l'Histoire, & qui paroist sans doute aux plus sages n'avoir guères esté de saison, sçachant que la bataille estoit commencée, demanda à quelques Chevaliers qui estoient auprès de lui, s'ils voudroient bien le mener à l'endroit où ils croyoient qu'estoit son fils Charles. Ils lui re-

Perte des
François.

K k k k üj

1346.

présenterent qu'estant aveugle, c'estoit se précipiter inutilement à la mort: N'importe, dit-il, je veux faire un coup d'épée, & il ne sera pas dit, que je serai venu icy pour rien, me refuseriez-vous cette amitié? Sire, reprirent-ils, nous vous accompagnerons par tout. Alors, pour ne le pas perdre dans la mêlée, ils attachèrent la bride de son cheval aux brides de leurs chevaux, & entrèrent avec lui dans le milieu de la bataille. Il y fut tué avec tous ceux qui l'accompagnoient: & on les trouva le lendemain morts les uns auprès des autres avec leurs chevaux encore attachez ensemble.

Cap. 132.
Continuat.
Nangii.

Le Comte de Blois neveu du Roy, Louis Comte de Flandre, le Comte de Sancerre, le Comte d'Auxerre, le Duc de Lorraine, le Duc de Bourbon, Grimaldi & Doria qui commandoient les Génois, plus de douze cens Chevaliers furent tuez sur la place. Quatre-vingt Bannieres, que portoient les Seigneurs Bannerets, furent trouvées sur le champ de bataille. Charles fils du Roy de Bohême y reçut trois blessures. Les Historiens étrangers disent que le Roy fut aussi blessé: mais les nostres n'en disent rien: Il y eut un grand nombre d'autres blessez, & très-peu de prisonniers, parce que la nuit empêcha les Anglois de poursuivre les fuyards: cette défaite fut regardée comme une des plus sanglantes qui fust de long-temps arrivée à la France, & elle causa par tout le Royaume autant de larmes & d'épouvente que celle qui arriva aux lignes de Courtray du temps de Philippe le Bel.

Suivent qu'elle
eut pour les
Anglois.

Du caractère dont estoit le Roy d'Angleterre, il n'avoit garde de manquer de mettre à profit une si belle victoire. Il comprit de quelle importance il lui seroit pour la suite d'avoir sur cette coste voisine de son

Royaume, un port qui pût lui donner une entrée facile en France: au lieu que jusqu'alors lui & ses prédécesseurs avoient esté obligez de traverser un grand espace de mer, pour aller débarquer en Gascogne, ou de dépendre des Flamans, pour le faire en Flandre. Rien pour cela n'estoit plus à sa bien-séance que Calais, séparé seulement de l'Angleterre par l'endroit le plus étroit de la Manche. Il resolut d'en former le siege malgré les grandes difficultés qu'il y prévoyoit. Il décampa de Crecy le vingt-huitième d'Aoust, se presenta devant Montreüil & devant Boulogne, pour voir si la seule presence de son Armée, vû la consternation de tout le païs, ne lui en feroit point ouvrir les portes. Ces Places se trouverent bien garnies, & les Commandans lui declarerent, qu'ils estoient resolus de se bien défendre. Ainsi, sans s'y arrester, il vint en désolant toute la campagne investir Calais.

Le Commandant de la Place estoit un vaillant Chevalier Bourguignon nommé Jean de Vienne, dont la resolution fit comprendre au Roy d'Angleterre, non-seulement qu'il l'arresteroit long-temps, mais encore qu'on auroit peine à le forcer. C'est ce qui lui fit prendre le parti de tâcher de l'affamer, sans se mettre fort en peine du tems qu'il lui faudroit, pour le faire. La plus grande difficulté estoit de passer l'hyver campé autour de la Place: car on estoit déjà au mois de Septembre. Il apprehendoit que les Seigneurs aussi-bien que les Soldats de son Armée ne se lassassent, & ne l'obligeassent à abandonner une entreprise, dont il vouloit absolument venir à bout. Pour aller au devant de tous ces obstacles, voici comme il s'y prit.

A peu de distance de Calais un bras de la riviere de Haule s'en écarte du costé de l'Occident, & laisse entre son

1346.

Ils forment le
Siege de Ca-
lais, & pas-
sent l'hyver
devant cette
place.
Froissard,
cap 132.

1346.
Cap. 133.

lit, la mer, & la Ville, un espace de terre assez étendu. Edoüard fit bâtir en cet endroit comme une nouvelle Ville, & construire des maisons de bois de Charpente, que l'on couvrist de chaume & de genest. Les ruës aboutissoient à une place où se tenoit le marché le Mécredy & le Samedi. Il y avoit des boutiques, des halles, & des hostelleries comme dans les bonnes Villes, & on y apportoit de Flandre & d'Angleterre toutes sortes de Marchandises, pour y trafiquer.

Dès que le Commandant de la Place vit qu'on le vouloit reduire par la famine, il mit dehors les bouches inutiles au nombre de plus de dix-sept cens tant hommes que femmes & enfans. Le Roy d'Angleterre leur permit de passer au travers de son Camp, leur donna des vivres, & à chacun deux sterlins. Cette generosité lui fit beaucoup d'honneur dans le monde. Il demeura ainsi retranché contre la Ville & contre les secours du dehors pendant près d'une année, durant laquelle il se passa plusieurs choses memorables, tant en Guyenne, qu'en Bretagne & en Angleterre, qu'il faut que je raconte ici.

Après la défaite de Crecy, le Roy envoya ordre à son fils le Duc de Normandie, de lever le siege d'Aiguillon, que Gautier de Mauni avoit bravement soustenu jusqu'alors, & qu'il estoit en état de soustenir encore longtemps. Le Duc decampa de devant la Place le premier jour d'Octobre; & après avoir mis des garnisons dans les principales Fortereses de Guyenne, s'achemina vers Paris, pour rassûrer les esprits des peuples, qui estoient toujours dans une extrême consternation. Le Comte de Derby, Lieutenant General du Roy d'Angleterre, se voyant par cette retraite maistre de la campagne, tira les Troupes des garnisons, vint assieger Mirebeau, & prit

d'assaut la Ville & le Chasteau. Il emporta pareillement Lusignan, dont il ne put forcer le Chasteau, s'empara de Taillebourg & de Saint Jean d'Angely, & fut repoussé de Niort. Il y donna en vain trois assauts, qui furent soustenus avec beaucoup de valeur par un Chevalier qui y commandoit nommé Guichard d'Angle. Il se faisit encore de Montreüil-boyvin, & d'autres petites Places. Il se rendit maistre de Poitiers, & l'abandonna, parce que la grandeur de la Place demandoit une trop grosse garnison; & il se contenta de faire faire par les Habitans serment de fidelité au Roy d'Angleterre. Après ces conquestes, qui lui ouvrirent tout le país de delà la Loire, il mit ses Troupes en quartier d'hiver.

La guerre n'estoit pas moins vive en Bretagne, où la Comtesse de Montfort, toujours secondée des Troupes d'Angleterre, tenoit teste à Charles de Blois. Il y eut divers petits combats à la campagne, on prenoit & on reprenoit des Places, sans qu'on en vint à aucune action décisive ou fort considerable, jusqu'à l'an 1347. qu'il se donna au mois de Juin un sanglant combat à l'occasion que je vais dire.

Le Comte de Northampton & Thomas d'Argone, qui commandoient les Anglois en Bretagne, s'estoient rendus maistres de la Roche-de-Rien à une lieüe de Tréguier. C'estoit une Forteresse importante, qui dominoit tout ce canton de la basse Bretagne. Charles de Blois resolut de la reprendre. Il fit un effort pour mettre ensemble deux mille hommes d'Infanterie, seize cens hommes d'armes, quatre-vingt Chevaliers, & vingt-trois Bannieres.

Il investit la Place, & posta une partie de ses Troupes en un lieu nommé le Placeix-vert dans la Paroisse de l'Angonnet sur la riviere de Jaudi, &

1346.

1347.
Etat de la
guerre en Bre-
tagne.

Cap. 134.

Continuat.
Nangii, &
alii.

D'Argentré
Hist. de Bre-
tagne.

1347.

se logea lui-même de l'autre costé entre un Moulin & une Maladrerie, vers la porte appelée de Jumont. La Place fut battue avec tant de violence, que le Capitaine Richard Anglois, qui y commandoit, demanda à capituler. On ne voulut le recevoir qu'à discretion. Il ne put s'y résoudre; mais il manda à la Comtesse de Montfort, qu'il seroit obligé de le faire, s'il n'estoit promptement secouru.

Elle ne put assembler que neuf mille hommes, dont il n'y avoit que mille hommes d'armes, le reste n'estoit que de l'Infanterie. Ce Corps marcha avec beaucoup de diligence, commandé par Thomas d'Argone, Jean de Hartecelle, & un Seigneur Breton appelé Tanneguy du Chastel. Ils arriverent la nuit à l'Abbaye de Bégar, qui n'estoit pas fort loin de la Roche-de-Rien.

Charles de Blois sçavoit bien que le secours venoit; mais il ne le croyoit pas encore si proche. Il s'estoit persuadé que si les ennemis attaquoient son Camp, ce ne seroit que par le Placeix-verd; & il avoit ordonné à celui qui commandoit en ce quartier-là, de ne point quitter ce poste quoiqu'il arrivast, jugeant que les ennemis pourroient faire de fausses attaques par d'autres endroits, mais que la véritable se feroit là.

D'Argone s'estoit parfaitement instruit de la situation de la Place, de tous les environs, & de la disposition du Camp ennemi. Il résolut de l'attaquer pendant la nuit. Il donna le mot du guet à tous ses Soldats, & des marques pour se reconnoître dans l'obscurité, & marcha après minuit droit au Camp des assiegeans.

Il l'attaqua, non pas par le Placeix-verd, comme l'avoit crû Charles de Blois, mais ayant passé la riviere de Jaudi sur le pont d'Asiob, il vint tomber sur le quartier même de Char-

les de Blois, entre le Moulin & la Maladrerie. Malgré la surprise, ce poste fut vigoureusement défendu, & d'Argone lui-même pris, mais il fut repris aussi-tôt par quelques-uns de ses gens.

Tandis qu'on arrestoit les assaillans à l'entrée du Camp, Charles de Blois eut le temps de ranger ses Troupes en bataille, & ayant fait allumer quantité de feux, pour mieux découvrir le nombre des ennemis, il vint à la teste de quelques Escadrons charger les Anglois. Ce fut là que le combat devint très-sanglant. D'Argone y fut pris une seconde fois, sans que ses gens perdissent cœur pour cela. On ne reculoit ni de part ni d'autre; mais ce qui donna la victoire aux Anglois, fut une sortie de cinq cens hommes que le Commandant de la Place fit très-à-propos. Ils prirent à dos Charles de Blois, délivrèrent une seconde fois d'Argone, & firent une si grande execution avec des haches d'une figure & d'une grandeur extraordinaire, qu'ils manioient avec beaucoup d'adresse, que le quartier fut forcé, & Charles de Blois mis tout-à-fait en déroute. Ceux du quartier de Placeix-verd auroient pû venir à son secours; mais ils observèrent aveuglément l'ordre qui leur avoit esté donné de ne point quitter leur poste, quoiqu'il arrivast. Ils ne combattirent point, & furent comme les autres, quand le Camp eut esté forcé. Il périt dans ce combat beaucoup de Noblesse de Bretagne. Le Vicomte de Rohan, le Sire de Laval, les Seigneurs de Chateau-briand & de Raye, les Sires Geoffroy Tournemine, de Rieux, Thibaud de Boisboisel, de Machecou, de Rosternen, de Loheac, de la Jaille, demeurèrent morts sur le champ de bataille. Le fils du Seigneur de Laval, le Sire de la Roche-Bernard son frere, le Sire de Derval, le Sire de Quintin, Guillaume

1347.

*Combat entre
les deux par-
tis.*

1347.

Guillaume son fils, & Jean son frere furent pris prisonniers, & ce dernier y fut blessé.

Charles de Blois, voyant son Armée en déroute, voulut faire retraite à la teste de quelques Troupes, toujours en combattant, & gagner une colline appelée la Montagne aux Meuseux. Il avoit avec lui le Vicomte de Coatmen, & le Maréchal de Beaumanoir. Les Anglois le poursuivirent & l'investirent de toutes parts. Il estoit déjà blessé de sept coups. Il vit bien qu'il falloit mourir ou se rendre. Il fit appeller un Chevalier Breton, qu'il reconnut parmi les ennemis, nommé par quelques-uns Everard, & par d'autres Tenneguy du Chastel, & se rendit à lui. Le Maréchal de Beaumanoir fut pris aussi, & ils furent conduits dans la Roche-de-Rien. De là Charles fut transporté à Rennes, & quand ses blessures furent à peu près guéries, on le fit passer en Angleterre.

*Affaires
d'Angleterre
& d'Ecosse.*

La prison & puis la mort du feu Comte de Montfort avoient obligé la Comtesse sa femme à se charger du soin des affaires de la guerre. La Duchesse de Bretagne se trouva dans la même nécessité par la prise de Charles de Blois son mari. Elles s'en acquittèrent parfaitement l'une & l'autre, & ne pensèrent pas plus à faire la Paix que l'auroient fait leurs maris. Ce fut sans doute à leur exemple, que la Reine d'Angleterre voulut aussi en une occasion se faire voir à la teste des Armées, & remplacer le Roy son époux, toujours occupé au siege de Calais. Philippe, pour l'obliger à l'abandonner & à repasser en Angleterre, lui avoit suscité le Roy d'Ecosse, qui dès que la Trêve faite entre les Anglois & les Ecossois fut expirée, fit de grands préparatifs, pour entrer en Angleterre. Edoüard n'en fut point ébranlé, & comptant

*Froissard.
cap. 137 138.*

Tome III.

1347.

sur sa fortune, sur la prudence & sur la résolution de la Reine sa femme, il la chargea de défendre le Royaume, & demeura dans son Camp.

David Roy d'Ecosse, à la teste d'une Armée de cinquante mille hommes entra en Angleterre par le Northumberland, où il fit de très-grands ravages, & ses partis couroient jusqu'à Yorck, où la Reine d'Angleterre faisoit son séjour ordinaire depuis quelque temps, pour observer de plus près les démarches des Ecossois. Cependant elle assembloit les Troupes Angloises, & quoi qu'elle n'eut pas encore tout ce qu'elle attendoit, elle s'avança jusqu'à Newcastle sur le Thin fort près du lieu où l'Armée ennemie estoit campée. Quand elle eut reçu la pluspart de ses Troupes, elle accepta le défi du Roy d'Ecosse pour la bataille; elle alla elle-même dans le champ où l'on rangeoit l'Armée, parcourut tous les rangs, pour animer les Commandans & les Soldats à bien faire leur devoir, & ne se retira dans Newcastle, que quand on fut prest de donner. Le combat fut sanglant, les Ecossois furent battus, & leur Roy pris prisonnier. Tel estoit par tout le bonheur d'Edoüard, pour le malheur de la France.

La Reine n'ayant plus guerres à craindre du costé de l'Ecosse, voulut aller elle-même recevoir du Roy son mari les complimens de sa victoire. Elle confia la garde du Nort d'Angleterre aux Seigneurs de Prey & de Neuville, vint à Londres, où elle fit mettre le Roy d'Ecosse dans la Tour avec le Comte de Mourai & les autres Seigneurs Ecossois pris à la bataille, & puis s'embarqua pour Calais avec un grand nombre de Dames, & arriva au Camp trois jours avant la Toussaints. Elle y fut reçüe avec la joye

Cap. 139.

LIII.

1347

& les honneurs qu'on peut imaginer. Ce ne fut pendant plusieurs jours que festins & réjouissances en l'honneur des Dames, qu'on y regaloit avec autant de magnificence que l'on eût pû faire à Londres.

*Triste état de
la France.*

*Continuat.
Nangii.*

Ce n'estoit pas de même en France, où l'on ne voyoit par tout que miseres. Le païs estoit desolé aux environs de la Capitale, & dans ce grand espace que les Anglois avoient parcouru, en ravageant depuis l'extrémité de la basse Normandie jusqu'aux frontieres de Picardie. C'estoit la même chose au-delà de la Loire, principalement dans le Poitou & dans la Xaintonge. Par-dessus tout cela, vinrent les impôts excessifs que le Roy fut obligé de lever, pour prévenir le danger pressant de l'Estat, le rehaussement des monoyes qui ruinoit le commerce, les insolences & les extorsions des Soldats, & la licence de la Noblesse, que le Roy n'osoit reprimer de peur de la chagriner dans des conjonctures où il avoit un extrême besoin d'elle. Il ne se pressoit pas néanmoins d'aller au secours de Calais, espérant que l'hyver contraindrait le Roy d'Angleterre, malgré qu'il en eût, à lever le siege, sur-tout s'il pouvoit détacher de ses interests les Flamans, qui fournissoient aux Anglois des vivres en abondance. Ce n'estoit pas une chose facile à cause de la haine de cette Nation contre les François, qui lui estoit comme hereditaire depuis plus d'un siecle. Ils s'estoient même assemblez en Corps d'Armée depuis la bataille de Crecy, & estoient venus assieger Bethune, ayant à leur teste Oudart de Renti, Seigneur François, disgracié depuis quelque temps, & qui s'estoit réfugié en Flandre. La resistance de Geoffroy de Charni, que le Roy avoit fait Commandant de la Place, rendit leurs efforts inutiles, & les obli-

gea de lever le siege.

Loüis Comte de Flandre avoit esté tué à la journée de Crecy, & avoit laissé un fils de même nom que lui, qui n'avoit encore que quinze ans. Il avoit toujours esté élevé à la Cour de Philippe. Il y estoit encore, & estoit autant François d'inclination, que les Flamans estoient envenimez contre la France. Le Roy d'Angleterre entreprit de le gagner, en lui faisant offrir sa fille Isabelle en mariage. Il envoya aux Communes de Flandre, pour les engager à seconder ce dessein, leur promettant de ne point finir la guerre, qu'il n'eust fait réunir au Comté de Flandre la Chastellenie de Lille, Douai, Orchies, & Bethune. C'estoit les prendre par l'endroit le plus sensible; car ce démembrement, qui s'estoit fait sous le regne de Philippe le Bel, leur tenoit toujours fort au cœur. Les Flamans conclurent le Traité avec lui, & lui promirent de ne jamais reconnoître Loüis pour leur Comte, qu'à condition qu'il épouserait la Princesse.

D'autre part, Jean Duc de Brabant avoit la même vûe pour sa fille, que le Roy d'Angleterre pour la sienne. Philippe s'y estoit opposé jusqu'alors, étant mécontent de ce Duc, pour les grandes liaisons qu'il avoit toujours entretenues avec le Roy d'Angleterre. De sorte qu'il avoit traversé non-seulement ce mariage, mais encore d'autres mariages avantageux à la fille du Duc; & il avoit fait en sorte que le Pape refusast les Dispenses nécessaires à cause de la parenté, qui estoit entre la fille du Duc & les Princes à qui son pere l'avoit destinée en divers temps. Le Duc de Brabant profita de la conjoncture presente; & connoissant le grand interest que le Roy de France avoit à empêcher le mariage d'Isabelle d'Angleterre avec le Comte de Flandre, le pria de le seconder dans

1347.
*Negotiations
faites pendant
l'hyver.*
Froissard,
cap. 149.

Haræi An-
nales Bra-
bant.

1347.

cette negociation , & se fit fort de détacher les Flamans d'avec l'Angleterre , si le Comte de Flandre épousoit sa fille. Le Roy ne balança pas à prendre ce parti , & il n'eut pas de peine à y déterminer le jeune Comte , qui ne pouvoit souffrir les Anglois , qu'il regardoit comme les Auteurs de la mort du Comte son pere.

Froissard. loc. cit.

Le Duc de Brabant s'estant ainsi assuré du Roy de France , traita secretement avec les Flamans , & si efficacement , qu'il les gagna. Ils convinrent avec lui de faire venir le jeune Comte en Flandre , de le reconnoître pour leur Seigneur , de le remettre en possession paisible de l'heritage de ses Ancêtres , & de s'unir étroitement avec le Brabant par le moyen du mariage proposé. Ils envoyerent à Loüis une solennelle Ambassade , pour le prier de venir prendre le Gouvernement de ses Etats , de rendre ses bonnes grâces à des Sujets , qui ne souhaitoient rien plus passionnément , & de suivre le conseil qu'ils lui donnoient d'épouser la fille du Duc de Brabant , pour rétablir une parfaite union entre deux Peuples voisins , qui n'auroient rien à craindre de leurs ennemis , tandis qu'ils seroient en bonne intelligence. Ces Ambassadeurs furent parfaitement bien reçus , le Comte partit aussi-tôt pour la Flandre , où toutes les Villes lui donnerent les marques d'attachement , de respect & de tendresse qu'il pouvoit souhaiter.

Le Roy d'Angleterre averti de ce changement des Flamans , ne se rebuta point. Il envoya promptement les Comtes de Northampton & d'Aron-del , & le Seigneur Renaut de Goben aux principales Villes de Flandre , pour les sommer de leur parole , leur représenter les avantages qu'ils perdoient en rompant le Traité qu'ils avoient fait ; qu'un Comte tout François tel que le leur , joint au Duc de

1347.

Brabant , les livreroit au Roy de France , pour les dépoüiller ensuite de leur liberté & de toutes leurs franchises , qu'ils avoient conservées jusqu'alors avec tant de peines , tant de dépenses , & tant de sang ; & qu'estant destituez du secours du Roy d'Angleterre , ils seroient bien-tôt contraints de subir un joug qu'il leur seroit après impossible de secouer. Ces motifs ranimerent le parti que les Anglois avoient parmi les Bourgeois , dont plusieurs n'avoient consenti qu'avec peine au Traité fait avec le Duc de Brabant. Les autres furent regagnez à force de presens & de promesses : de sorte que personne n'osa plus parler en faveur du Duc de Brabant ; & il fut arrêté que le Comte de Flandre épouserait au plustôt la Princesse d'Angleterre ; mais il estoit question de l'y faire consentir lui-même.

Les Communautéz de Flandre lui députerent pour cela quelques-uns de leurs membres , qui furent très-mal reçus : & ils n'eurent point d'autre réponse , sinon qu'il ne se resoudroit jamais à épouser la fille de celui qui avoit tué son pere ; c'est ainsi qu'il s'exprimoit. Les Flamans , toujours portez à la violence , voyant qu'ils ne pouvoient rien gagner sur son esprit , ni par les prières , ni par les avantages qu'ils vouloient lui faire voir dans l'alliance dont il s'agissoit , lui donnerent des Gardes ; & quoiqu'ils ne le missent pas tout à fait en prison , il n'avoit liberté d'aller nulle part sans cette desagréable escorte qui le gardoit à vûë , & on ne lui permettoit pas même d'aller prendre l'air dans la campagne.

Ce jeune Prince s'ennuya bien-tôt d'un estat si gênant , & fit semblant de condescendre à la volonté des Flamans , qui donnerent aussi-tôt avis au Roy d'Angleterre de la disposition où ils avoient mis leur Comte. On ne per-

1347.

dit point de temps, on convint d'une entrevûe à Bergues S. Vinox, où le Comte se rendit avec un grand cortège de Flamans. Le Roy & la Reine d'Angleterre y menerent la Princesse Isabelle. Edoüard fit au Comte mille carresses, auxquelles il parut estre sensible, & sans differer davantage, on le fiança, pour faire le mariage quelques semaines après.

Les Flamans fort satisfaits de leur Comte le ramenerent avec eux, & lui laisserent désormais d'autant plus de liberté, qu'il affectoit de faire paroître beaucoup d'impatience pour l'accomplissement du mariage : mais il les trompoit, & il leur échapa. Ce fut dans la semaine Sainte, huit ou dix jours avant le jour marqué pour la cérémonie des nœces. Le Comte étant parti de Gand le Mercredi comme pour aller à la chasse du Heron, son Fauconnier lâcha un Faucon & lui un autre, qu'ils suivirent en piquant. Le Comte avoit eu soin ce jour-là de prendre un cheval très-vifte. Dès qu'il fut un peu écarté de sa troupe, il courut à toute bride vers un endroit de l'Escaut, où deux Gentilshommes ses confidens l'attendoient avec des chevaux frais. L'un s'appelloit Louïs Vandenvalle, & l'autre Roland de Poukes. Ils passèrent la rivière à la nage, & ne s'arrestèrent point qu'ils n'eussent gagné l'Artois. De là ils allerent à Paris, où le Roy reçût le Comte avec la joye qu'on peut s'imaginer. Le Roy d'Angleterre eut beaucoup de chagrin de cette fuite. On en fit des chansons à la Cour de France, dans lesquelles la Princesse Isabelle déplorait son malheur. Mais, pour ôter toute esperance au Roy d'Angleterre, le Comte de Flandre peu de temps après épousa Marguerite fille de Jean Duc de Brabant, suivant les intentions du Roy.

Suite du siege

L'hyver se passa à ces négociations,

& en divers petits combats entre les Anglois & les garnisons des Places Françoises voisines de Calais. Edoüard estoit toujours constant dans la résolution d'avoir la Place à quelque prix que ce fust. Le Commandant estoit aussi très-déterminé à la défendre jusqu'à la dernière extrémité. Tout consistoit d'une part à la secourir d'hommes & de vivres, & de l'autre à empêcher ce secours. Chacun de son costé pensa dès le commencement de l'esté à prendre pour cela ses mesures.

Les assiégés estoient réduits à une grande disette. Rien ne leur venoit du costé de la terre, & presque rien du costé de la mer. Tout ce qu'ils recevoient de vivres leur estoit apporté par le moyen de deux Habitans d'Abbeville, l'un nommé Marante, & l'autre Mestriel, hommes hardis, qui connoissoient parfaitement la côte, & qui entrèrent souvent durant le siege dans le Port de Calais, & en sortirent toujours poursuivis par les Anglois, dont ils évitèrent toutes les embuscades : mais ces petits secours n'empêchoient pas que la disette n'augmentast tous les jours. Ils en furent même tout-à-fait privés par le moyen d'un Fort, que le Roy d'Angleterre fit construire sur une langue de terre à l'entrée du Port : de sorte qu'on estoit réduit dans la Place à manger les chevaux & les autres animaux domestiques. Il n'y avoit plus d'esperance que dans un effort contre le Camp des Anglois. C'est à quoi le Roy se disposa. Il assembla une nombreuse Armée à Amiens, d'où il vint par Arras & par Hedin à la vûe de Calais.

Le Roy d'Angleterre estoit bien averti de tout, & se prépara de son costé à faire teste aux François. Il ajouta de nouvelles fortifications à son Camp, il fit approcher des Dunes

1347.
de Calais.Le Roy y marche avec une Armée.
Froissard, cap. 140.Continuat.
Nangii.

1347.

plusieurs Vaisseaux, sur lesquels il y avoit du canon, & posta au Pont de Nieullay le Comte de Derby, qui estoit venu de Gascogne le joindre par mer. C'estoit une necessité aux François de venir par un de ces deux endroits, à cause des marécages dont le reste de la Ville est entouré.

Il envoie reconnoître le Camp des Anglois.
Cap. 145.

Le Roy estant arrivé à Sangate, envoya les Maréchaux de Beaujeu & de S. Venant, pour reconnoître le Camp des Anglois, & déterminer les endroits par où l'on feroit l'attaque. Ils furent épouventez de ce qu'ils virent. Ils dirent au Roy, que ce Camp estoit inaccessible, & que d'en tenter l'attaque, ce seroit mener des Soldats à la boucherie. Sur ce rapport le Roy prit le parti d'envoyer offrir la bataille au Roy d'Angleterre, & lui proposer de convenir ensemble du lieu. Il donna cette commission aux Seigneurs Geoffroy de Charni, Eustache de Ribeaumont, Gui de Nesle, & au Maréchal de Beaujeu; & leur ordonna en même temps de bien remarquer en passant l'estat du Camp & des retranchemens.

Le Comte de Derby les reçût au Pont de Nieullay, lui-même leur fit considerer la situation & les fortifications du Camp, qu'ils admirèrent. Ayant esté admis à l'audience du Roy d'Angleterre, le Seigneur de Ribeaumont porta la parole, & exposa le sujet de sa commission. Edoüard lui répondit, que Philippe lui retenoit injustement la Couronne de France; qu'elle lui appartenoit, & qu'il estoit résolu de soutenir son droit; qu'il y avoit près d'un an qu'il l'attendoit devant Calais, dont la prise lui estoit assurée; qu'il y auroit de l'imprudence d'exposer au fort d'une bataille une conquête qui ne pouvoit lui manquer, & pour laquelle il avoit essuyé tant de fatigues, & fait tant de dépense; que c'estoit à son ennemi à

chercher les moyens de le forcer dans son Camp, & qu'il n'avoit point d'autre réponse à lui rendre.

Le Roy très-persuadé de l'impossibilité qu'il y avoit à réussir dans cette entreprise, demouroit néanmoins toujours à la vûe du Camp, pour donner courage aux assiegez, & les empêcher de se rendre, parce qu'il attendoit l'arrivée des Cardinaux Estienne du Titre de Saint Jean & de Saint Paul, & Annibal de Evêque de Tusculum, qui venoient de la part du Pape, pour faire des propositions de Paix. Ils arrivèrent en effet, & présentèrent des Lettres de la part du Pape au Roy & à la Reine d'Angleterre & au Prince de Galles, où il les conjuroit de faire au moins une Trêve. Le Roy d'Angleterre, pour ne pas tout refuser aux Cardinaux, consentit à une Conférence entre des Députés que les deux Rois nommeroient. Il nomma de son costé le Comte de Northampton, le Comte de Derby, les Seigneurs Renaut de Gobehen, & Gautier de Mauni. Les Députés du Roy furent le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon, Louis de Savoye, & Jean de Haynaut Comte de Beaumont. Ces Conférences se tinrent durant trois jours, pendant lesquels Edoüard continua de fortifier son Camp par de nouveaux retranchemens. On ne put jamais rien avancer dans ces Conférences, le Roy de France demandant, pour première condition, que le Roy d'Angleterre levât le siege, & ce Prince voulant avant toutes choses qu'on lui remit Calais entre les mains. Les Cardinaux voyant qu'ils ne gagnoient rien, prirent congé des deux Rois, & se retirèrent à Saint Omer. Dès le lendemain le Roy décampa, & fit comprendre par sa retraite aux assiegez, qu'il n'y avoit plus de secours à attendre. Les Anglois donnèrent sur la

1347.

Il se retire dans l'impossibilité de leur faire lever le siege.

Epist. Clement. apud Raynald.

Proissard, loc. cit.

1347.

*Extremité de
la Ville.*

queuë de l'Armée, enleverent quelques bagages, & firent quelques prisonniers.

Ce fut une estrange consternation dans la Ville, vû l'estat où elle estoit reduite par le défaut de vivres, qui manquoient entierement. Les Bourgeois allerent trouver le Commandant Jean de Vienne, & le conjurerent de demander à capituler, & de leur obtenir les plus tolerables conditions qu'il pourroit. Ce Seigneur ne put refuser une si juste demande à des gens qui avoient donné tant de marques de courage pendant un si long siège, & conservé avec tant de patience une parfaite fidelité à leur Souverain. Il monta sur la muraille, & fit signe aux sentinelles avancées qu'il vouloit parler.

Le Roy d'Angleterre lui envoya les Seigneurs Basset & de Mauni. „ Mes Seigneurs, (c'est ainsi que les „ Chevaliers se traitoient alors entre- „ eux) mes Seigneurs, leur dit-il, „ vous estes vaillans Chevaliers, le „ Roy mon Maistre m'avoit confié „ cette Place. Il y a près d'un an que „ vous m'y assiegez, j'y ai fait mon „ devoir, aussi-bien que ceux qui y „ sont renfermez avec moy. Nous „ n'avons plus aucune esperance de „ secours. Je sçai que vous n'ignorez „ pas l'estat où nous a reduits la di- „ fette de vivres, nous sommes reso- „ lus de nous rendre, l'unique grace „ que nous demandons, c'est qu'on „ nous assure la vie & la liberté.

Mauni lui répondit, qu'il sçavoit à peu près les intentions du Roy d'Angleterre; qu'il estoit si irrité contre les Habitans de Calais, pour les pertes qu'ils lui avoient causées à lui & à ses Sujets sur mer & sur terre, qu'il étoit resolu de ne les recevoir qu'à discretion, pour tirer d'eux tel chastiment & telle rançon qu'il jugeroit à propos. Le Gouverneur lui representa, que

ce n'estoit point là la maniere dont on devoit en user envers de braves gens; que si quelqu'un des Chevaliers Anglois avoit esté à sa place, il auroit fait & dû faire pour son Prince, ce que lui avoit fait pour le sien; & que le Roy d'Angleterre estoit trop genereux, pour ne pas louer la fidelité que les Habitans de Calais avoient fait paroistre pour leur Souverain; qu'au reste si on les jettoit dans le desespoir, ils se défendroient jusqu'au bout, & qu'ils estoient resolus de perir les armes à la main, plutôt que de s'exposer à mourir par la main d'un bourreau: mais qu'ils esperoient que lui-même plaideroit leur cause auprès du Roy d'Angleterre.

Mauni & Basset firent leur rapport au Roy, qu'ils trouverent inflexible. Mauni lui représenta, qu'en usant de cette severité, il donnoit un exemple que le Roy de France en pareille occasion pourroit imiter contre les Chevaliers Anglois, & contre les autres Sujets de la Couronne d'Angleterre: & que s'il ne vouloit avoir nul égard pour les assiegez, il devoit en avoir pour ses serviteurs.

Le Roy, après avoir pensé quelque temps, lui répondit en ces termes, „ Sire Gautier, vous direz au „ Capitaine de la Ville, que la plus „ grande grace qu'il pourra trouver „ en moy, c'est qu'ils se partent de la „ Ville fix des plus notables Bour- „ geois, les chefs tout nuds, & tous „ déchauffez, les hars au col, & les „ clefs de la Ville & du Chastel en „ leurs mains, & de ceux je feray en „ ma volonté, & le remanant je prendray à merci.

Les deux mêmes Seigneurs allerent porter la réponse du Roy au Gouverneur, qui demanda quelques heures, pour faire la proposition à la garnison & aux Bourgeois. Il les assembla dans la Place de la Ville, & leur ex-

1347.

*Dures condi-
tions que le
Roy d'Angle-
terre en exi-
ge.*

Cap. 146.

1347.

*Generosité
admirable de
six Bourgeois
qui se de-
voient pour
la patrie.*

posa les intentions du Roy d'Angleterre. Ces pauvres Bourgeois tout consternez ne répondirent que par leurs larmes & leurs gémissemens, tous regardant le malheur de leurs chefs comme le leur propre. Un tel spectacle tira les larmes des yeux du Gouverneur; mais il falloit prendre son parti. Alors un des principaux Bourgeois, nommé Eustache de S. Pierre, prit la parole; il parla avec un courage & une fermeté qui auroit fait honneur à ces anciens Citoyens Romains du temps de la Republique, & dit qu'il s'offroit à estre la premiere victime pour le salut du reste du peuple, & que plutôt que de voir perir tous ses compatriotes par le fer & par la faim, il vouloit estre un des six qu'on livreroit à la vengeance du Roy d'Angleterre. Cet exemple en fit parler un autre de la même maniere appelé Jean d'Aire; deux autres nommez Jacques de Wuisant, & Pierre son frere en firent autant: ils estoient tous quatre parens; enfin deux autres des plus considerables de la Ville, qui ne sont point nommez dans l'Histoire, mais qui meritoient de l'estre, firent le cinquième & le sixième.

Le Gouverneur partit sur le champ, pour porter la réponse aux deux Seigneurs Anglois, & les pria d'aller à la porte de la Ville recevoir les six Bourgeois. On les leur livra, & dans l'équipage que le Roy d'Angleterre avoit ordonné, au milieu des cris confus & lamentables du peuple, qui pleuroit déjà leur mort. Ils furent presentez à ce Prince en presence de sa Cour & de son Armée; ils se jetterent à ses pieds; ils lui demanderent leur grace, qu'il leur refusa, jusqu'à ce que la Reine touchée de compassion sur le recit que le Seigneur de Mauni fit de la generosité de ces six hommes, qui se sacrifioient, pour sauver le reste des Habitans de leur Ville, se

jetta à genoux devant le Roy fondant en larmes, & desarma sa colere. Elle les fit venir dans son appartement, & leur fit donner à manger, des habits, & quelques argent, pour aller où ils voudroient.

Ce qui suivit ne fut gueres moins lugubre, pour la plupart de ceux qui se trouvoient dans Calais. Le Roy d'Angleterre envoya le Seigneur de Mauni, & les Comtes de Varvik & de Stanfort prendre possession de la Ville. Ils arresterent prisonniers par ordre du Roy le Commandant, & tous les autres Chevaliers. Ils ordonnerent aux Soldats de mettre toutes leurs armes en un monceau dans le Marché, & déclarerent à tous les Habitans, hommes, femmes & enfans, qu'il falloit sans délai quitter la Ville, & aller s'establir ailleurs. Ils retinrent seulement un Prestre, & deux des plus anciens Habitans, pour estre instruits des revenus de chaque famille.

Tous ces malheureux exilez fortirent, & passerent au travers de l'Armée Angloise avec une contenance aussi triste qu'on peut l'imaginer de gens qui perdent tout, & dont plusieurs se voyoient passer en un moment d'une grande richesse à une extreme pauvreté. Dès que le Chasteau eut esté préparé, pour loger le Roy & la Reine, ils entrerent triomphans dans la Ville au bruit des tambours & des trompettes, le troisième jour d'Aoust. Ils y demurerent jusqu'aux couches de la Reine, qui y mit au monde une Princesse que l'on nomma Marguerite. Le Roy donna en propriété aux principaux Seigneurs de son Armée les plus belles maisons de la Ville, la repeupla d'Anglois, y fit establir des plus gros Marchands de Londres, la mit en défense & en estat de ne rien craindre. Elle a demeuré entre les mains de ses Succes-

1347.

Cap. 147.

*Reddition de
la Place.*

1347.

seurs pendant plus deux cens dix ans, jusqu'à ce qu'elle fut reprise en 1358. par François Duc de Guise, sous le regne de Henry II.

Froissard.

Au reste le Roy de France ne fut pas méconnoissant de la fidelité des Habitans de Calais; & c'est une malignité de l'Ecrivain contemporain dont j'ai pris le détail de ce siege, ou plustost une negligence à s'instruire de ce qui se passoit en France, qui lui a fait dire le contraire. Dans un Registre des anciennes Ordonnances, on en voit une * datée du huitième de Septembre de l'an 1347. en faveur des Habitans de Calais, par laquelle le Roy leur octroye & donne toutes les forfeitures, biens meubles & heritages qui écherront au Roy, pour quelque cause que ce soit: comme aussi tous les Offices quels qu'ils soient vacans, dont il appartient au Roy, ou à ses enfans d'en pourvoir, pour la fidelité qu'ils ont gardée au Roy, & jusqu'à ce qu'ils soient tous & un chacun recompensez des pertes qu'ils ont faites à la prise de leur Ville. Deux ans après il fut déclaré par un Arrest, que les Offices du Parlement n'estoient point compris en cette Ordonnance, parce qu'ils devoient estre donnez pour mérites & suffisances, & non point pour récompense de pertes.

Ibid.

Trêve entre les deux Rois.

Le Roy d'Angleterre, après la prise de Calais, se rendit beaucoup plus facile pour la Trêve. Le Cardinal Guy de Boulogne la fit conclure pour jusqu'après la Saint Jean prochaine, chacun demeurant en possession de ce qu'il tenoit. Cette Trêve fut prorogée à diverses reprises jusqu'à l'an 1350.

1348.
Famine & peste en France.
Continuat.
Nangii.

La France ne fut gueres plus heureuse. La famine causée par la guerre fut suivie d'une peste, qui fit sur-tout à Paris un ravage effroyable pendant deux ans. Elle se répandit dans les au-

tres parties de l'Europe. On en fit les Juifs responsables, comme s'ils avoient empoisonné les eaux. Une infinité furent mis à mort sur ce soupçon, qui apparemment estoit faux, & l'on en vouloit plus à leurs biens qu'à leurs personnes.

1348.
Continuat.
Nangii.

La Trêve ne s'observa pas avec beaucoup d'exactitude, soit entre les Ecois & les Anglois, soit en Guyenne, où l'on surprit de part & d'autre divers Chasteaux, soit en Bretagne, où le parti de Charles de Blois reprit la Roche-de-Rien: à cela près néanmoins il ne se passa rien de considerable en ces quartiers-là. Il y eut une autre infraction de la Trêve du costé de Picardie, qui eust eu plus de suite, si un dessein parfaitement bien concerté n'eust pas esté découvert. Geoffroy de Charni, qui commandoit à Saint Omer, & sur toute cette frontiere, entreprit de surprendre Calais sans en rien dire au Roy, peur qu'il estoit, que si la chose réussissoit, il ne seroit pas désavoué; & voici comme il s'y prit.

Froissard.
cap. 148.

Dessein de
surprendre Calais
sans succès.

Cap. 150.

Le Roy d'Angleterre avoit confié la garde de cette importante Place à un Italien nommé Aimeri de Pavie, qui avoit esté son Gouverneur pendant son enfance. C'estoit un bon Soldat, mais qui avoit beaucoup plus de passion pour l'argent que pour la gloire. Charni connoissoit parfaitement le foible de cet homme. Il le fit tenter par cet endroit. Le marché fut conclu: & Aimeri s'engagea à lui livrer la Place pour vingt mille écus dans un certain temps dont ils convinrent. Il fut trahi, & le Roy d'Angleterre averti du Traité.

Ce Prince sans tarder envoya ordre sous quelque prétexte à Aimeri, de le venir trouver à Westminster. Celui-ci persuadé que la chose estoit

Comment il
manqua.

demeurée.

* Citée par du Tillet Recueil des Traitez, &c.

1348.

demeurée très-secrete, passa la mer, & vint trouver le Roy, qui l'ayant fait entrer seul dans son cabinet, lui reprocha sa perfidie, & lui fit le détail de toute la conjuration. Le Gouverneur se voyant convaincu, se jetta à ses pieds confessant son crime, & le suppliant de le lui pardonner. Je te le pardonne, dit le Roy, mais à condition que tu me livreras les François par qui tu t'es laissé corrompre. Cet Italien fut trop heureux d'en estre quitte pour une seconde trahison. Le Roy d'Angleterre le renvoya après avoir concerté la chose avec lui, & pris ses autres seuretez.

1349.
Cap. 151.

La Place selon le Traité devoit estre livrée la nuit du dernier de Decembre au premier de Janvier. Peu de jours auparavant le Roy d'Angleterre avoit fait tenir un Vaisseau prest à Douvres, où Gautier de Mauni se rendit avec trois cens hommes d'armes & six cens Archers. Quand tout fut prest, le Roy avec le Prince de Galles partit secretement de la Cour, & monta deguisé sur le Vaisseau, & comme un simple Gentilhomme qui suivoit la Banniere du Seigneur de Mauni. Il fit ensorte que le Vaisseau n'arrivast à Calais qu'à l'entrée de la nuit. Il entra dans le Chasteau sans que personne en scût rien, & s'y tint jusqu'au jour marqué, qui estoit proche.

Le Seigneur de Charni ayant rassemblé à Arras quelques Troupes, qui, excepté quelques Seigneurs à qui il confia son secret, ne sçavoient où il les menoit, arriva auprès de Calais vers le mi-nuit. Il envoya deux de ses Ecuyers à la porte du Chasteau, où ils trouverent Aimeri qui les attendoit. Ils lui demanderent s'il estoit temps de faire avancer les Troupes. Il répondit qu'oüi. Charni sur cette réponse fit passer le Pont de Nieulay à tout son monde, & détacha douze

Chevaliers avec cent armures de fer, (c'est ainsi qu'on appelloit en ce tems-là des gens armez de pié en cap,) pour se rendre maistres du Chasteau. Il se tint à quelque distance de la porte appelée la Porte de Boulogne, par où il devoit entrer avec le reste de ses Troupes.

1349.

Oudart de Renti, qui depuis la Trêve s'estoit remis dans les bonnes graces du Roy, commandoit ceux à qui le Chasteau devoit estre livré, & estoit chargé de vingt mille écus qu'il mit en entrant entre les mains du Gouverneur. Celui-ci les conduisit dans la grosse Tour. Il n'y fut pas plustost, que deux cens Lanciers criant de toute leur force, *Mauni, Mauni, à la recousse*, fortirent de leur embuscade, & investirent ceux qui estoient entrez. Le Roy d'Angleterre parut à l'instant. Il n'y avoit pas moyen de se défendre, & il fallut se rendre.

Cependant la porte de la Ville ne s'ouvroit point: sur quoi Charni, qui se croyoit seur de son coup, dit en riant aux Chevaliers qui estoient avec lui, que ce Lombard ne s'appercevoit pas qu'il les faisoit mourir de froid; à quoi le Seigneur Pepin de Verre répondit, vous avez affaire à un homme qui compte vos florins, & qui n'en recevra pas un qui ne soit de poids. Dans ce moment la porte s'ouvrit avec grand bruit, & il en sortit quantité de Cavaliers & plusieurs Bannieres, criant, *Mauni, Mauni, à la recousse*. Charni vit bien qu'il estoit trahi. Il dit aux Chevaliers qui estoient avec lui, mes Seigneurs, si nous fuyons, nous sommes perdus; car nous ferons courrez avant que de pouvoir gagner le Pont de Nieulay: il faut faire ferme, arrive qui pourra. Ils lui promirent de ne le point abandonner, & de périr avec lui. Comme leurs chevaux n'en pouvoient plus de fatigue,

M m m m

1349.

ils les quitterent, & formerent un bataillon, estant chacun armez de leurs lances.

Il commençoit à faire jour, & l'on pouvoit se voir de part & d'autre. Le Roy d'Angleterre estoit à pied armé de toutes pieces sous la Bannière du Seigneur de Mauni, sans aucune distinction qui le fist reconnoître. Mauni détacha six Bannieres avec autant d'escadrons, pour aller se saisir du Pont de Nieulay. Ils furent arrestez par quelque Cavalerie François, qui estoit entre le Pont & Calais. Il y eut là un rude choc; mais les François accablez par le nombre furent enfoncez & mis en déroute. Environ six cens furent tuez; quelques-uns se sauverent par le Pont, où le Seigneur Monau de Fresne & le Sire de Cresque soutinrent longtemps l'effort des Anglois.

*Bravoure du
Roy d'Angle-
terre.*

Durant qu'on se battoit de ce côté là, le Roy d'Angleterre vint à la tête de son bataillon attaquer celui de Charni. Il fut reçu de la maniere qu'on pouvoit attendre des plus braves Chevaliers de France. Parmi eux le Roy d'Angleterre remarqua Eustache de Ribau mont, qui faisoit des prodiges, renversant à droit & à gauche tout ce qui se rencontroit à la portée de son sabre. Il prit envie à ce Prince de s'éprouver avec lui; il avance hors du bataillon, & lui crie, à moy Ribau mont. Il y fut aussi tost. Ils commencerent à donner l'un sur l'autre d'estoc & de taille, parant & attaquant avec une adresse & une force merveilleuse. Ribau mont assena un si terrible coup, que le Roy d'Angleterre en tomba à genoux; mais il se releva au même moment couvert de son bouclier. Cela arriva deux fois, & sans la bonté extraordinaire de ses armes, il eust esté assommé. Ce duel dura assez longtemps, & cependant le bataillon François fut défait.

1349.

Ribau mont se voyant presque seul, recula de quelques pas, & s'arrestant, dit au Roy d'Angleterre sans le connoître encore, Sire Chevalier, je me rends vostre prisonnier, & en même temps lui présenta son épée. Tout ce qu'il y avoit là de Chevaliers François fut pris ou tué.

Les prisonniers furent conduits au Château de Calais, où le Roy d'Angleterre les ayant fait venir devant lui, leur apprit qu'il estoit bien plus près d'eux qu'ils ne pensoient. Il les traita fort civilement, loua leur courage & les belles actions qu'il leur avoit vû faire. Il leur fit l'honneur de les faire asseoir le soir à sa table, où ils demeurèrent jusqu'après le premier service: car au second, par respect pour le Roy, le Prince de Galles, les Chevaliers d'Angleterre, & les Chevaliers François se leverent, & allerent se mettre à une autre table qui leur estoit préparée.

Après le souper le Roy d'Angleterre marchant dans la chambre, parloit tantost à l'un, & tantost à l'autre. Il dit en riant, mais cependant un peu émû, au Seigneur de Charni: „Messire Geoffroy, je vous dois par „raison peu aimer, car vous avez „voulu avoir pour vingt mille écus „ce qui m'avoit coûté beaucoup plus „cher, mais vous y avez esté attrapé; Puis adressant la parole à Eustache de Ribau mont, lui dit: „Messire Eus- „tache, vous êtes le Chevalier au „monde que veisse oncques plus vail- „lamment assaillir ses ennemis, ne „son corps défendre, ni ne me trou- „vé oncques en bataille, où je veisse „qui tant me donnât affaire, corps „à corps, que vous avez huy „fait. Si vous en donne le prix, & „aussi sur tous les Chevaliers de ma „Cour par droite sentence.

Adoncques, continuë l'Historien, prit le Roy son Chappellet qu'il portoit sur

*Effet de sa
générosité.
Cap. 152.*

1347.

son chef, qui estoit bon & riche, (c'estoit une espece de bourlet tout couvert de perles fines) & le mit sur le chef de Monseigneur Eustache, & dit: Monseigneur Eustache, je vous donne ce Chappelet pour le mieux combattant de la journée de ceux de dedans & de dehors: & vous prie que vous le portiez celle année pour l'amour de moy: Je sçay bien que vous êtes gay & amoureux, & que volontiers vous vous trouvez entre Dames & Damoiselles, si dites par tout là où vous irez, que je le vous ay donné. Si vous quitte vostre prison, & vous en pouvez partir demain, s'il vous plaist.

Les autres n'en furent pas quitte à si bon marché, & il fallut payer une grosse rançon. Cette entreprise néanmoins fut sans conséquence. Le Roy d'Angleterre, content de la gloire qu'il avoit acquise en cette occasion, tint la Trêve, sans doute parce que le Roy de France desavoüa Charni: outre que la peste qui ravageoit toute l'Europe estoit une raison suffisante, pour suspendre pendant quelque temps l'animosité des deux Rois.

Mort de la Reine de France.

Dans le temps de cette Trêve en 1348. mourut Jeanne de Bourgogne Reine de France. Cette mort fut suivie de celle de Bonne de Luxembourg fille de Jean Roy de Bohême, sœur de Charles de Luxembourg Empereur, & femme du Duc de Normandie. Peu de temps après deux mariages remplacerent ces deux Princesses. Le Roy épousa Blanche de Navarre, fille de Philippe Roy de Navarre, & de Jeanne de France fille de Louis Hutin. Elle avoit d'abord esté destinée au Prince Pierre fils aîné d'Alfonse XI. Roy de Castille. C'estoit Philippe de Valois lui-même qui avoit esté l'auteur de ce projet: ensuite il la demanda pour le Duc de Normandie son fils; mais la trouvant parfaitement belle, quand elle arriva à la Cour de France, il la prit pour lui-même, &

Le Roi se remarie.

fit épouser au Duc de Normandie Jeanne Comtesse de Boulogne, fille de Guillaume Comte de Boulogne & d'Auvergne, & de Marguerite d'Evreux, & veuve de Philippe de Bourgogne Comte d'Artois, mort d'une chute de cheval devant Aiguillon, lorsque le Duc de Normandie assiegeoit cette Place.

Ces mariages & l'esperance de la Paix, à laquelle le Pape travailloit auprès des deux Rois, avoient un peu ramené la joie à la Cour: mais elle fut bien-tôt troublée par la mort du Roy même. Elle arriva à Nogent-le-Roy, le vingt-deuxième d'Aoust de l'année 1350. en la cinquante-septième année de son âge, après vingt-deux ans cinq mois & vingt & un jour de regne.

On douta si la mort de ce Prince estoit un mal pour la France, tant le malheur sembloit estre depuis longtemps attaché à sa personne. On ne peut pas moins bien remplir le surnom de Bien-fortuné, qui lui avoit esté donné au commencement de son regne, à l'occasion de ce que la fortune sembloit, contre toute esperance, l'avoir élevé sur un Trône dont il estoit fort éloigné. Mais ce qui fit sa mauvaise destinée, fut l'ennemi qu'il avoit en tête, aussi vaillant que lui, mais beaucoup plus prudent, plus grand Capitaine, & plus habile politique. Il en fut toujours prévenu, toujours surpris, toujours trompé; autant que l'un concertoit bien ses desseins, autant l'autre agissoit-il par impetuosité. Entraîné par ses Troupes, quand il falloit temporiser, il mettoit au hazard d'une bataille des avantages qu'il eût pû gagner sans tirer l'épée, ou bien mal secondé par ses Generaux, faute d'intelligence entre-eux, il échoüoit dans toutes ses entreprises; au lieu qu'Edouard donnant par lui-même le mouvement à

1342.

1350.
Il meurt lui-même peu après.
Froissard.
c. 153.

Recapitulation de son Regne.

M m m m ij

1350.

1350. tout, estoit toujours bien servi & bien obéi. Il sçut admirablement profiter des conjonctures, & l'on peut dire avec vérité, qu'il fut redevable de ses plus grandes victoires à deux Rebelles François, sçavoir, à Robert d'Artois, & à Geoffroy d'Harcourt, que Philippe devoit ou ménager, ou prévenir en les mettant hors d'état de lui nuire. Ce Prince d'ailleurs n'estoit pas dépourvû de bonnes qualitez. Avec un air & une majesté digne du Trône, il avoit beaucoup de bonté pour ses Peuples, dont il fut d'abord extrêmement aimé. La nécessité de défendre son Etat l'obligea de les charger d'impôts, & lui attira leur haine. Avant la guerre d'Angleterre il avoit mis l'ordre & l'abondance dans le Royaume. Il estoit magnifique, sincere, zélé protecteur des Eglises, ce qui lui fit donner le surnom de vrai-Catholique. Il estoit naturellement porté à la clemence. Il en donna une grande marque à Geoffroy d'Harcourt, lorsque ce Seigneur, après le ravage de la France, touché de douleur pour les maux qu'il avoit causez à sa patrie, vint se jeter à ses pieds ayant une espee d'écharpe au cou en guise de corde, pour lui témoigner qu'il estoit prest d'expier son crime par le plus infame supplice. Philippe donnant à la compassion beaucoup plus qu'à sa juste colere, lui pardonna. Il eut de la pieté & de la conscience ; & quoi qu'on trouve dans l'Histoire qu'il eut un fils naturel nommé Jean, il ne passa jamais pour débauché ni pour scandaleux. Il sçut ménager ses Vassaux pour l'agrandissement de sa puissance. L'union des Etats du Dauphin de Viennois à la Couronne, celle de Montpellier qu'il acheta du Roy de Majorque, qui lui ceda encore, ou du moins lui engagea le Roussillon, sont des marques qu'il entendoit ses inte-

rests à cet égard. Il ne tint qu'à la Noblesse Bretonne, que Jean Duc de Bretagne ne lui cedast ce grand Duché ; & s'il l'avoit fait, l'Angleterre n'auroit jamais prévalu contre la France comme elle fit depuis. Il eut plus de soin de l'éducation de Jean son fils, qu'on n'en avoit eu de la sienne ; car il n'avoit nulle teinture des Sciences. Il lui choisit pour Gouverneur Jean de Moreüil, qui s'en excusa d'abord, sur ce qu'avec cet employ il ne pouvoit garder celui de Maréchal de France, & qu'en le lui ostant on feroit tort à sa réputation ; ce qui marque qu'alors cette illustre Dignité n'estoit pas à vie. Il l'accepta néanmoins, après que le Roy l'eut assuré par une Lettre, qu'il estoit autant persuadé de son courage & de son habileté dans la guerre, qu'il estoit content des services qu'il avoit rendus à l'Etat ; mais qu'il le prioit de lui en rendre un encore plus considerable, en se chargeant de l'éducation de celui qui devoit un jour monter sur son Trône. On attribue à Philippe l'érection des Pairies d'Evreux, d'Alençon, de Bourbon, d'Artois, de Bretagne, de Clermont en Beauvoisis, & de Beaumont-le-Roger. Je trouve néanmoins dans l'Inventaire du Tresor des Chartres, que le Duché de Bretagne avoit esté fait Pairie dès le Regne de Philippe le Bel : & le Comté d'Artois avoit eu aussi la même prérogative sous le même regne.

Sous le regne de Philippe de Valois la mode vint de porter une longue barbe, & des habits fort courts. C'estoit, selon la description qu'en fait l'Auteur contemporain, une espee de pourpoint, qui ne passoit de gueres la ceinture du haut-de-chausse, au lieu qu'auparavant on se servoit d'un habillement beaucoup plus long que nos juste-au-corps d'aujourd-

1350.

T. 3. Bretagne
II. 25.Mode de ce
temps-là.
Continuar.
Nangii, p.
720.

1350.

d'hui , ce qui avoit quelque chose de bien plus grave. C'est pourquoi, ainsi que le marque le même Ecrivain, les Princes du Sang conserverent l'ancien habillement, & ne suivirent point en cela la bizarrerie populaire.

Ce fut encore sous le même Roy, que le Pape Clement VI. acquit au S. Siege la Ville d'Avignon, qu'il acheta de Jeanne Reine de Naples avec l'agrément de l'Empereur Charles de Luxembourg; cette Ville avoit esté depuis longtemps jusqu'alors un Fief de l'Empire, dont elle fut à cette occasion entierement affranchie, l'Empereur ayant cédé tous ses droits au Pape.

C'esta Clement VI.

Enfans du Roy.

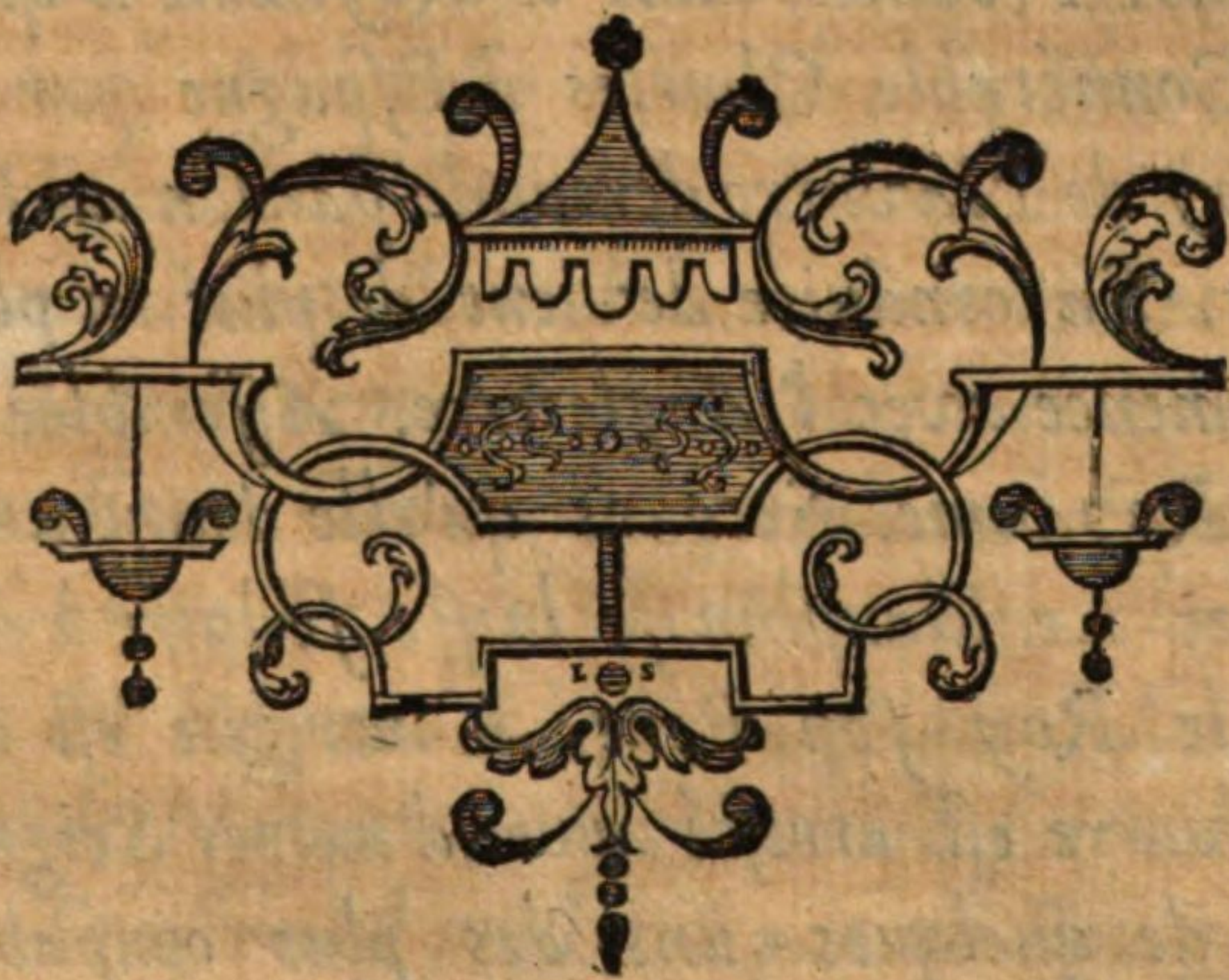
Philippe eut plusieurs enfans, dont quelques-uns moururent avant lui. Ceux qui lui survécurent furent Jean Duc de Normandie son Successeur à la Couronne. Philippe de France Duc d'Orleans & Comte de Valois. Ces deux Princes furent du premier lit, fils de Jeanne de Bourgogne. Il laissa sa seconde femme Blanche de Navarre enceinte d'une fille appelée

Jeanne, qui vécut jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans, & mourut à Besiers comme elle alloit en Espagne épouser Jean Duc de Gironne, fils aîné de Pierre IV. Roy d'Arragon.

1350.

Pierre Comte de Dreux transporta à Philippe la Châtellenie du Château du Loir sur les confins de la Touraine & du Maine; & Jean Comte d'Armagnac traita avec lui pour la cession du droit qu'il avoit aux Vicomtez de Lomagne & d'Auvillars, à la Ville & au Château de Blancafort, & à quelques autres lieux. Il eut aussi d'Ingerger d'Amboise Seigneur de Rochecorbon, & de Marie de Flandre Dame de Nesle sa femme, les Terres & Châtellenies de Crevecœur, & de S. Sulpice, la Pairie de Rumilli, & Maisnieres, tenuës de l'Evêché de Cambrai.

On voit encore un Acte par lequel Jean Roy de Boheme ceda à Philippe de Valois la Seigneurie de la Ville & Comté de Lucques l'an 1334. par un Traité fait à Vincennes au mois d'Octobre: mais l'Histoire ne nous instruit point des suites de ce Traité.



S O M M A I R E

D U

R E G N E

D E

J E A N I I.

LE Roy est sacré à Reims. Mort tragique du Connétable de Guynes, à quoi attribuée. Fin de la Trêve entre la France & l'Angleterre. Ordre de l'Etoile établi en France. Avili depuis. Combat des Trente en Bretagne. Conquête du Roy d'Angleterre sur la France. Trêve prolongée entre les deux Nations. Troubles dans le Royaume à qui imputez. Assassinat du Connétable Charles d'Espagne par le Roy de Navarre. Le Roy de Navarre demande pardon au Roy pour la forme seulement. Sa conduite devient de plus en plus suspecte. La guerre recommence avec l'Angleterre. Assemblée des Etats pour défendre le Royaume. Secours qu'elle donne au Roy. Capitulation Generale. Le Dauphin se laisse séduire à de mauvais conseils contre le Roy son Pere. L'intrigue est découverte. Le Roy de Navarre est arrêté avec d'autres Seigneurs séditieux. Chastiment de quelques-uns des plus coupables. Les amis du Roy de Navarre prennent les armes. Les Troupes Angloises se joignent à eux. Bataille de Maupertuis ou de Poi-

tiers. Le Roy y est fait prisonnier par le Prince de Galles. Assemblée des Etats pour la liberté du Roy & pour l'Administration du Royaume. Mutinerie des Parisiens au sujet des Monoyes. Ceux du Languedoc se distinguent par leur zèle pour le bien public. Nouvelle sédition à Paris comment appaisée. Autre Assemblée des Etats Generaux. Trêve conclue avec le Prince de Galles. Broüilleries entre la Noblesse & les Bourgeois de Paris. Le Roy est mené prisonnier en Angleterre. Fermeté du Dauphin au milieu de tous ces desordres. Il va demander du secours aux principales Villes du Royaume. Il revient à la priere des Parisiens qu'il trouve pleins de soumission. On lui conteste de nouveau son autorité. Les factieux veulent se donner un Chef, & délivrent pour cela le Roy de Navarre de sa prison. Ce Prince vient à Paris. Il y harangue le peuple d'une maniere séditeuse. Le Dauphin est contraint de dissimuler. Il accorde au Roy de Navarre toutes ses demandes. Le Roy de Navarre met tout en usage pour débaucher les peuples de Normandie. Paris recommence à se partager en factions. Le Dauphin rassemble auprès de lui la Noblesse. Audace du Prévoist des Marchands. Extrémité où le Dauphin est réduit. Nouvelle assemblée des Etats. Fidelité de la plupart des Villes de France. Le Dauphin est déclaré Regent du Royaume. Nouvelle audace du Prévoist des Marchands de Paris. Le Regent demande du secours aux Etats de Champagne, & aux Etats Généraux assemblez à Compiègne. Revolte des Paisans de Brie & de Picardie. Blocus de Paris par les Troupes du Regent. Le Prévoist des Marchands traite avec le Roy de Navarre, qui veut se faire declarer Roy de France. Ce Traistre est massacré par un Bourgeois. Le Regent revient à Paris, où il est reçu avec joye. Le Roy de Navarre lui declare la guerre. Le Regent consent de faire

sa paix avec lui. Traité désavantageux projeté par le Roy pour sa délivrance. Le Regent le communique aux Etats qui refusent d'y consentir. Le Roy d'Angleterre recommence la guerre. Il entre en Champagne, il assiege Reims sans succès. Il marche vers Paris, & dans le pais Chartrain. Nouvelles negociations de paix. Accident qui oblige le Roy d'Angleterre d'y donner les mains. Articles du Traité conclu à Breigny. Il est ratifié par le Regent. Le Roy part de Calais, & arrive à Paris. Affection des Parisiens pour le Prince. Peu de droiture du Roy d'Angleterre dans l'observation du Traité de Paix. Ravages de quelques Troupes qu'il avoit à sa solde. Un Imposteur se fait proclamer Roy de France. Mort du Duc de Bourgogne. Mouvement des Cours de France, d'Angleterre & de Navarre pour sa succession. Le Roy va à Avignon, & pourquoi. Il y consent à une Croisade. Elle est prêchée en divers lieux. Le Roy passe en Angleterre. Il y meurt. Caractere de ce Prince. Réunions qu'il fit à la Couronne. Son corps est rapporté en France. Ses Enfants.



HISTOIRE

DE

FRANCE.

JEAN II.

1350.
Age du nou-
veau Roy &
son experien-
ce.



L y avoit tout lieu d'esperer que le regne de Jean seroit plus heureux que celui de son Prédecesseur. Outre qu'il montoit sur le Trône en un âge mûr, âgé d'environ quarante ans ; il avoit déjà beaucoup d'expérience, parce

Tome III.

que le Roy son pere lui avoit toujours donné grande part au Gouvernement. Il avoit commandé souvent les Armées avec succez, & fait paroistre de la capacité dans la guerre. Il estoit aimé & estimé des peuples. La Trêve prolongée avec l'Angleterre, quoi qu'assez mal gardée, lui donnoit le temps de se reconnoistre, de regler son Estat, & de prendre des

Nnn

1350.

1350.

mesures, pour se précautionner contre les desseins de ses ennemis : mais nonobstant tous ces avantages, la destinée de ce Prince fut de voir son regne augmenter les malheurs de la France, & d'expérimenter lui-même, & en sa propre personne, les plus fâcheuses disgrâces de la fortune. Elles eurent presque les mêmes causes que celles de son pere, un courage trop bouillant, que la prudence ne moderait pas assez; la perfidie d'un Prince son proche parent, qui paroît n'avoir eu d'autres vûes & d'autre plaisir que de bouleverser l'Etat; & enfin dans le Roy d'Angleterre un ennemi dangereux accoutumé depuis long-temps à insulter à la France, & qui vouloit la réduire à la plus extrême misere, afin de la contraindre d'avoir recours à lui, & de chercher dans sa propre personne un Restaurateur & un Roy.

*Il est sacré à Reims.
Froissard.
cap. 153.*

Environ un mois après la mort de Philippe, Jean se fit sacrer & couronner à Reims avec Jeanne de Boulogne sa seconde femme, le vingt-sixième de Septembre. Il fit Chevaliers à l'occasion de cette ceremonie, en leur ceignant l'épée, Charles son fils aîné, qui porta le premier le titre de Monseigneur le Dauphin, Louis son second fils, le Duc Philippe d'Orleans son frere, Philippe Duc de Bourgogne, fils de la Reine, qu'elle avoit eu de son premier mari de même nom. Il fit le même honneur à plusieurs autres jeunes Seigneurs. De Reims il vint par Laon, par Soissons & par Senlis à Paris, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence le dix-septième jour d'Octobre. La feste dura huit jours, & fut bien-tôt après suivie d'une execution de Justice, dont la maniere fut aussi mystérieuse, que les causes en furent d'abord tenues secretes.

Mort tragique du Connestable.

Raoul Comte d'Eu & de Guynes,

Connestable de France, qui avoit esté pris avec le Comte de Tancarville par les Anglois, lorsqu'ils emporterent Caën d'assaut, estoit nouvellement revenu de sa prison d'Angleterre. Le Roy estant à l'Hostel de Nesle, le Connestable y vint pour faire sa Cour, & y fut arresté par le Prevost de Paris, mis prisonnier dans le même Hostel: & trois jours après, sans qu'on gardât les formes ordinaires de la Justice, on lui trancha la teste au même lieu, en presence du Duc de Bourbon, du Comte d'Armagnac, de Jean de Boulogne Comte de Montfort, & de quelques autres Seigneurs & Chevaliers.

1350.
Table de Guynes.

Un tel traitement fait à un homme de ce rang, qui avoit eu toute la faveur & toute la confiance du feu Roy, & qui sortoit d'une longue prison soufferte pour l'intérêt de l'Etat, surprit étrangement le monde, & chacun taschoit d'en deviner la cause. Un Historien contemporain, quoi-que peu favorable à nos Rois, dit qu'il avoit esté convaincu de grandes trahisons, & qu'il les avoit en presence de plusieurs Seigneurs. Un autre marque en particulier, que le Connestable estoit convenu avec le Roy d'Angleterre d'une rançon de quatre-vingt mille écus d'or; & qu'en cas qu'il ne pût pas lui payer cette somme, il lui donneroit le Comté de Guynes qui confine avec le Territoire de Calais. La Ville de Guynes, qui donne le nom à ce Comté, estoit alors une Ville importante, & qui couvroit la France de ce costé-là. On convainquit sans doute le Connestable, que cette alternative de payer quatre-vingt mille écus d'or, ou de ceder le Comté de Guynes, n'estoit qu'un artifice, pour mettre le Roy d'Angleterre en possession de cette clef du Royaume: & que corrompu par les promesses de ce Prince,

A quoi attribué.

*Froissard.
Ibid.*

Matth. Villani. l. 2. cap. 50.

1350.

il avoit conspiré contre l'Etat. Le Roy crut ne devoir pas en cette occasion observer les formes juridiques, le Connestable ayant beaucoup d'amis & de parens parmi les Seigneurs, & dans le Parlement, qui l'auroient aisément soustrait aux rigueurs de la Justice. Il auroit pû lui échapper pendant les longueurs inevitables dans ces sortes de procès, comme Robert d'Artois & Geoffroy d'Harcourt avoient échappé à Philippe de Valois, & se sauver en Angleterre, pour faire ensuite les mêmes maux à la France que ces deux Seigneurs y avoient fait sous le regne précédent. De plus le Roy d'Angleterre auroit pû intervenir dans cette affaire, à cause de la rançon, & prendre ce prétexte specieux de rompre la Trêve. Ainsi le Roy jugea à propos de passer en cette occasion par dessus les formalitez ordinaires, & de se défaire promptement de ce Seigneur, comme d'un homme qui pouvoit causer de grands maux à son Royaume, s'il s'estoit évadé. Le Roy d'Angleterre, qui sçavoit apparemment qu'on avoit en main des preuves certaines de la trahison, ne parut pas s'en mettre en peine. Le Comté de Guynes & le Comté d'Eu, en vertu de sa forfaiture, furent confisquez au profit du Roy, qui ne réunit toutesfois à la Couronne que le Comté de Guynes, & donna le Comté d'Eu à Jean d'Artois fils du fameux Robert d'Artois, dont les enfans, après la mort de leur pere, avoient esté rétablis dans les bonnes graces du Roy.

La Charge de Connestable fut conférée à Charles d'Espagne, surnommé de la Cerda, qui en avoit déjà fait les fonctions durant la prison du Comte d'Eu, & estoit frere de Jean d'Espagne, qui commanda divers armemens de mer sous le regne de Philippe de Valois.

Tout ceci se passa durant la Trêve, qui ne fut pas plustost finie, qu'on entra en action en Gascogne. Il y eut un combat entre les Anglois & les François; ceux-ci estoient commandez par Guy de Nesle Seigneur d'Offemont, Maréchal de France, & furent taillez en pieces: le Maréchal y demeura prisonnier avec Guillaume de Nesle son frere, le Seigneur Arnoul d'Andrehen, & quelques autres Chevaliers. Alors les Anglois estoient comme en possession de battre par tout les François, qui néanmoins peu de temps après eurent leur revanche par la prise de Saint Jean d'Angeli, que les Anglois tenoient depuis cinq ans, & qui se rendit faute de vivres.

La guerre avoit à peine recommencé, qu'il se fit une nouvelle Trêve, les deux Nations estant lassées de se battre, & ne pouvant se résoudre à faire la Paix. Cette Trêve fut conclüe pour un an; & on promit de part & d'autre de l'observer dès le moment qu'elle fut signée, sans en attendre la publication.

Ces intervalles de tranquillité ne servoient aux deux Rois que pour se préparer à la guerre. On voit dans le Tresor des Chartres quantité d'homages rendus en cette année au Roy par des Seigneurs & des Chevaliers de diverses Nations, pour des pensions qu'il leur assignoit sur le Tresor Royal, à condition de lui faire service avec un certain nombre de Troupes, & pendant un certain temps. Il conclut une ligue défensive avec Loüis Comte de Flandre contre l'Angleterre, & fit, pour s'attacher la Noblesse du Royaume, une chose dont on n'avoit point encore vû d'exemple en France jusqu'alors.

Ce fut l'institution d'un Ordre de Chevalerie à l'honneur de Nostre-Dame, qui dans une Lettre circulaire

Nnnn ij

1351.
Fin de la Trêve entre la France & l'Angleterre, de quoi suivie.

Ibid.

Voyez Du Tillet Recueil des Traitez, &c.

Ibid.

Ordre de l'Étoile établi en France.
Extrait de la

1351.
Chambre des
Comptes R.
c. F. 120.

écrite aux Chevaliers, où sont marquez les Reglemens de l'Ordre, est appelé l'Ordre des Chevaliers de Nostre-Dame de la Noble-maison. Cette Noble-maison estoit celle de S. Ouin entre Paris & S. Denis, où les Chevaliers devoient s'assembler tous les ans, & où le Roy fit bastir & fonda une Chapelle destinée à cet usage. Cet Ordre fut aussi nommé l'Ordre de l'Etoile, parce que les Chevaliers devoient porter au Chaperon & au Manteau en devant une Etoile blanche sur un émail rouge. Il y avoit au centre de l'Etoile un petit soleil d'or au milieu d'un cercle d'azur.

L'institution de cet Ordre fut faite à l'imitation de celui de la Jarretiere, institué depuis peu par le Roy d'Angleterre, pour honorer les Chevaliers qui l'avoient servi avec le plus de distinction dans la guerre de France.

Avili depuis.

Comme le Roy ne vouloit point faire de jaloux dans la situation où se trouvoient ses affaires, la premiere création de Chevaliers fut de cinq cens. Ce nombre fut bien-tost notablement augmenté: ce qui avilit tellement cette marque d'honneur, que le Successeur de Jean l'abandonna aux Chevaliers du Guet, qui en portent encore aujourd'hui les symboles sur leurs casques.

Argentré
Hist. de Bre-
tagne. l. 5.
c. 225.

Quoique la Bretagne fust comprise dans les Trêves, on ne les y observoit pas. Le parti de la Comtesse de Penthièvre, femme de Charles de Blois, estoit sans cesse aux mains avec celui de la Comtesse de Montfort. Ce fut durant ces Trêves, que se donna entre Ploermel & Josselin le combat des Trente, si celebre dans l'Histoire de Bretagne, c'est-à-dire, de Trente Chevaliers Bretons du parti de Charles de Blois, contre vingt Anglois, six Allemans & quatre Bretons du parti de la Comtesse de Montfort.

En voici l'occasion & le succès.

Richard Bembro Anglois commandoit dans Ploermel & ravageoit les terres de la Noblesse du parti de Charles de Blois. Le Seigneur de Beaumanoir lui fit demander un sauf-conduit, pour l'aller trouver, & traiter avec lui, afin de moderer les excès qui se commettoient de part & d'autre contre les gens de la campagne, & negocier en même-temps pour la rançon de quelques prisonniers.

Dans la conference on parla de la bravoure des deux Nations, & on se ménagea assez peu de part & d'autre sur cet article. Bembro fit paroistre peu d'estime des Bretons en comparaison des Anglois, & Beaumanoir parla de ceux-ci à peu près de même. La fierté des deux Negociateurs empêcha le succès de la negociation, sur les points pour lesquels on s'estoit assemblé. Beaumanoir dit à Bembro d'un air insultant, qu'il ne tiendrait qu'à lui, que les Bretons & les Anglois s'éprouvassent les uns contre les autres, & que s'il vouloit, cent ou cinquante, ou trente Bretons, ou autant qu'il jugeroit à propos, se trouveroient dans un champ de bataille dont on conviendrait, pour combattre un pareil nombre d'Anglois.

Bembro accepta le défi, qui fut fait sur le modele de celui que fit le Roy d'Arragon à Charles d'Anjou, dont j'ai parlé dans l'Histoire du regne de S. Louis. Le lieu du combat fut auprès d'un chêne appelé le Chêne de my-voye, parce qu'il estoit à my-chemin entre Josselin & Ploermel. Le jour fut le samedi de devant le quatrième Dimanche de Carême. Le nombre des combattans fut fixé à trente de chaque costé; & il ne fut plus question que de choisir les Champions.

Beaumanoir estant retourné chez lui annonça cette nouvelle aux Gen-

Combat particulier entre trente Bretons & un pareil nombre d'Anglois.

235r. tilshommes Bretons, dont beaucoup s'empresserent pour estre de la partie. Voici les noms de ceux qui furent choisis, dont douze étoient Chevaliers, & les autres Ecuyers. J'ai déjà remarqué ailleurs, que les qualitez de Chevalier & d'Ecuyer n'estoient point une distinction qui vînt de la naissance : mais qu'elles marquoient seulement la difference de l'âge ; car excepté les Princes que l'on faisoit souvent Chevaliers plus jeunes, il falloit regulierement parlant parmi la Noblesse un âge plus avancé, pour estre fait Chevalier, & jusqu'à ce temps-là les plus grands Seigneurs ne prenoient que la qualité d'Ecuyer, & servoient sous les Chevaliers, il falloit encore que par leurs belles actions ils méritassent ce rang, que les Rois, les Princes & les Seigneurs mêmes Chevaliers, donnoient aux Ecuyers en certaines occasions.

Les Chevaliers Bretons qui furent de ce combat estoient, le Sire de Tinteniach, Messire Yves Cherruel, Messire Huon de S. Yvon, Messire Olivier Arel, Messire Jean Rouxelet, Robin de Beaumont, Alexandre Fardet, Haterel, Messire Geoffroy de Rochefort, Messire Robin de Raguenel, Messire Karo-de-bodegat, Messire Geoffroy Dubois.

Les Ecuyers furent, Guillaume de Montauban, Tristan de Pestivian, Olivier de Kaerentaye, Geoffroy de la Roche, Geoffroy de Beaucorps, Jeannot de Serrens, Huet de Trezuinguydy, Maurice & Geslin Dentraguy, Guillaume de la Lande, Olivier de Monteville, Simon Richard, Geoffroy Poulard, Alain de Tinteniach, Alain de Kaerentaye, Louis Goyon, Guyon de Pontblanc, Maurice de Parc.

Quelques Memoires y mettent deux freres de la Maison de Fontenay : si cela est il falloit qu'ils fussent trente-

135v. deux, sans y comprendre encore les deux Chefs Beaumanoir & Bembro ; & l'on aura nommé ce combat, le combat des Trente, en le marquant par un compte rond, au lieu de l'appeller le combat des Trente-trois.

Bembro ne put trouver dans sa garnison & aux environs assez d'Anglois sur lesquels il pût compter, pour faire ce nombre, dans une action aussi importante pour la gloire de la Nation. Il n'eut dans sa troupe que vingt Anglois, les autres estoient Allemans & Bretons. Je ne trouve les noms que de vingt-six, sçavoir, Messire Robert Cnole, Croquart, qui de Valet d'un Gentilhomme de Hollande, devint un fameux Brigand, & puis servit les Anglois dans la guerre de Bretagne, où il se rendit si considerable par sa bravoure, que le Roy de France voulut l'attirer à son service, en lui offrant de lui assurer deux mille livres de rente, & de le faire Chevalier : mais la maniere dont les Anglois faisoient alors la guerre en Bretagne, avoit plus de rapport à son ancien métier de voleur, que celle dont il l'auroit faite au service de France, & il ne voulut point les quitter. Messire Hervé de Lexvalen, Messire Jean Plesanton, Ridard, Hugue son frere, Jannequin Taillard, Rupefort, Richard de la Lande, Thomelin Billefort, qui combattoit avec un maillet de plomb pesant vingt-cinq livres, Hucheton Clamaban qui se servoit dans les combats d'une faux courbée & à deux tranchans, Jannequin de Garneloup, Hannequin Heroüard, Jannequin le Maréchal, Thomelin Huleton, Robinet Malipas, Yfray, Valentin, Jean Troussel, Caurelée, Crenolles, d'Agorne. Les quatre Bretons de ce parti estoient, Perrin de Camaleon, Jean le Gaillard, Raoullet Provost & Dardaines.

Ils s'armerent tous de pied en cap ;

N n n n iij

1351.

mais pour les armes offensives chacun les prit telles qu'il voulut.

Comment réglé.

Il fut réglé que l'on combattroit à pied, contre l'ancienne maniere de la Gendarmerie; mais l'usage changea vers ce temps-là. Nous avons déjà vu que dans le combat qui se donna auprès de Calais, lorsque Geoffroy de Charni voulut surprendre cette Place, le Roy d'Angleterre & les Chevaliers qui l'accompagnoient, étoient à pied aussi-bien que Charni, Ribamont & les autres Chevaliers François. Nous verrons la même chose dans la suite en diverses occasions, où les Chevaliers dans les combats faisoient garder leurs chevaux par leurs Pages & leurs Valets, & formoient ensemble des bataillons ou des files, pour aller à l'ennemi.

Il y eut une chose remarquable à cet égard dans la rencontre dont je parle, c'est qu'il fut permis à Guillaume de Montauban, & à lui seul, de combattre à cheval, les Anglois y ayant consenti apparemment à cause de quelque incommodité qui lui étoit survenuë depuis qu'il avoit esté choisi pour ce combat, & qui ne permettoit pas à ce Seigneur de combattre à pied.

Quand les deux troupes se furent rendus au champ de bataille, les deux Chefs les rangerent, & leur firent chacun une courte harangue militaire, pour les exhorter à soutenir avec leur vaillance ordinaire l'honneur de la Nation; & entre autres choses que Bembro dit aux siens, il les assura, que parmi les Prophetes de Merlin, fort fameuses en Angleterre, il y en avoit une qui promettoit ce jour-là même une victoire aux Anglois.

Toutefois ce Capitaine, qui faisoit semblant de faire plus de fond sur une telle prediction, qu'il n'en faisoit en effet, parut se repentir de s'estre en-

gagé à cette partie: & comme on étoit prest à donner, il fit signe au Seigneur de Beaumanoir, pour lui parler en particulier.

Ils s'avancerent l'un & l'autre, & Bembro dit à Beaumanoir, qu'avant que de passer outre il étoit bien-aise de lui représenter, qu'il lui sembloit qu'une affaire de cette importance avoit esté engagée un peu legerement; qu'un combat de cette nature ne devoit point se donner sans la permission des deux Rois, & qu'on pouvoit différer jusqu'à ce qu'on l'eut obtenuë.

Beaumanoir répondit, qu'il s'y prenoit un peu tard; que la Noblesse Bretonne s'estant donné la peine de venir sur le champ de bataille, elle ne s'en retourneroit point sans rien faire, & sans mener les mains, & sçavoir qui avoit plus belle amie. (Car selon les idées de l'ancienne Chevalerie, ces combats singuliers se faisoient toujours à l'honneur des Dames que les Chevaliers servoient) que néanmoins il ne refusoit point de prendre sur cela l'avis de ses compagnons d'armes.

La réponse des Chevaliers Bretons fut, qu'il n'étoit plus question de délibérer, & que si l'on se separoit sans combattre, ce seroit appresté à rire non seulement à toute la France & à toute l'Angleterre; mais encore à toutes les Nations qui entendraient parler d'une telle levée de bouclier.

Beaumanoir porta la réponse, & sur quelques instances que Bembro lui fit encore pour le delay, il coupa court, & le quitta en lui disant, qu'il alloit faire sonner la charge. On ne pensa donc plus qu'à bien attaquer, & à se bien défendre.

Il paroist par la Relation, qu'ils étoient de chaque costé rangez sur une ligne, & que chaque combattant avoit affaire à celui qui lui étoit op-

1351.

Les Chefs des deux partis s'avancent l'un vers l'autre, & pour-quoi.

posé dans le rang ennemi.

1351.
Ils commen-
cent la char-
ge.

Ils partirent de la main au signal, & se chargerent d'une maniere terrible. Les lances dont quelques-uns se servoient, quoique cette arme ne fût gueres autrefois en usage que dans les combats à cheval, sauterent en éclats; les épées, les sabres, les épieux donnant sur les armures à l'épreuve, faisoient feu de tous costez. Chacun combattoit de pied-ferme sans reculer, & le bruit des armes meslé aux voix des combattans acharnez les uns sur les autres, faisoit un spectacle affreux.

Les Bretons furent très-mal menez dans le premier assaut. Geoffroy Poulart y fut tué, Cherruel & Pestivian ayant esté terrassez par leurs adversaires furent pris, & Bodegat & Rouxellet mis hors de combat par leurs blessures; de sorte que les Bretons ne furent plus que vingt-cinq contre trente, & quelques-uns d'entre-eux se trouverent avoir deux hommes sur les bras.

Beaumanoir voyant la partie devenue inégale en combattant d'homme à homme, prit sagement son parti, & ayant rassemblé ses gens en une espece de bataillon, obligea les Anglois à en faire autant. On se chargea de nouveau avec la même furie, plusieurs de part & d'autre furent blessez. Ce second assaut dura très-long-temps, & mit les combattans des deux partis si fort hors d'haleine, qu'ils se séparèrent comme de concert, pour prendre un moment de relâche, & se firent apporter à boire.

On retourna aussi-tôt au combat, Bembro se lança sur Beaumanoir, le saisit au corps, & lui cria de se rendre en lui assurant la vie; mais dans le moment Alain de Kaerentaye donna à Bembro dans le visage un coup de lance qui le renversa par terre. Il tomba aux pieds de Geoffroy du Bois,

qui le choisissant au défaut de la cuirasse, lui passa son épée au travers du corps, & lui coupa la teste.

1351.

Les Anglois après la perte de Bembro leur Chef commencèrent à prendre l'épouvante. Cherruel & Pestivian, ces deux Gentilshommes Bretons qui avoient esté faits prisonniers à la premiere charge, se servirent habilement de ce moment, pour s'échaper du lieu où on les gardoit, & vinrent rejoindre Beaumanoir: mais Croquart ranima les Anglois, & leur cria de se ferrer autour de lui, de Caurelée, de Billefort, & de Cnole, dont la bravoure restablit le combat. D'Agorne Anglois & deux Allemans furent tuez un peu après Bembro, & Beaumanoir fut blessé du costé des Bretons.

Ce Seigneur pressé de la soif causée par la fatigue & par le sang qu'il perdoit, cria que quelqu'un lui apportât à boire. A quoi Dubois répondit, Beaumanoir boy de ton sang, ta soif passera, il faut aller jusqu'au bout; & tous en ce moment firent un nouvel effort pour enfoncer les Anglois.

Dans ce même temps Montauban, qui estoit à cheval, se sépara du gros. Beaumanoir croyant qu'il fuyoit, lui cria, *Faux & mauvais Chevalier que fais-tu là? Fais bien ta besogne*, reprit Montauban, *& je feray la mienne*.

En effet ayant rabattu sur le flanc des Anglois, il poussa son cheval à toute bride, passa sur le corps à plusieurs, & à grands coups de sabre qu'il donnoit à droit & à gauche, en abbatit sept à ses pieds.

Après cette nouvelle perte les Anglois ne purent tenir. Ils furent entièrement rompus. Cnole & Caurelée furent faits prisonniers, & le reste dans l'impuissance de se rejoindre, & de résister davantage, abandonna le champ de bataille.

Telle fut l'issue du fameux combat des Trente si glorieux à la Nation

*Les Anglois
sont vaincus.*

1351.

Bretonne ; mais qui ne décida rien pour les affaires générales des deux prétendants à la possession du Duché de Bretagne.

1352.

Vvallsingam.
Knigton.
Froissard.

Le Maréchal d'Offemont étant sorti de sa prison, fut envoyé l'année suivante en Bretagne au secours du parti de Charles de Blois. Plusieurs Seigneurs Bretons le joignirent, entre autres Jean Sire de Rieux, Jean Sire de Kergorlai, le Vicomte de Rohan, Beaumanoir, Montauban, Tourne mine, Tinteniach, & Monboucher. Il fut encore plus malheureux en Bretagne, qu'il n'avoit été en Gascogne : car ayant attaqué Vencelé commandant des Troupes Angloises auprès de Mauron Chasteau voisin de Saint Meen, que ce General venoit de prendre, il fut non-seulement battu, mais encore tué, le quatorzième d'Aoust. Cent quarante Chevaliers, & beaucoup d'autres de son Armée demeurèrent sur la Place, & de ce nombre furent le Vicomte de Rohan, le Comte de la Marche, le Seigneur de Briquebec, le Chastelain de Beauvais, & Tinteniach. Charles de Blois, apprenant cette triste nouvelle en Angleterre, ne dit point autre chose, sinon, *Que Dieu soit benin pour tout ce qu'il nous envoie.*

Enquête
pour la Ca-
nonization
de Charles
de Blois.

La Comtesse de Penthievre, deux ou trois mois après cette défaite, de concert avec les Etats de Bretagne de son parti, fit passer Beaumanoir en Angleterre, où il fut accompagné par le jeune Bertrand du Guesclin, & par quelques Chevaliers Bretons, pour négocier la délivrance de Charles de Blois, qui durant sa prison travailloit avec plus de succès pour ses intérêts, qu'il n'avoit fait jusqu'alors les armes à la main. La Reine d'Angleterre, dont il étoit cousin germain, agissoit en sa faveur auprès du Roy son mari ; & peu s'en fallut que ce Prince gagné par la Reine, n'aban-

donnât la Comtesse de Montfort. Le Comte de Derby, qui étoit tout dévoué à cette Comtesse, rompit le coup, en représentant au Roy, qu'il avoit donné trop solennellement sa parole, pour s'en dédire, qu'il y alloit de son honneur de maintenir en possession du Duché de Bretagne le jeune Comte de Montfort, à qui il avoit fait l'honneur de faire épouser sa fille ; que cette infidélité, où l'on vouloit l'engager, feroit grand tort à sa réputation dans le monde, & qu'il pouvoit beaucoup plus compter sur l'attachement du Comte, que sur celui de Charles de Blois, qui étant tout François d'inclination, ne lui seroit fidèle qu'autant qu'il verroit le Roy de France hors d'état de le soutenir.

1352.

La Reine voyant ce coup manqué, ne se rebuta pas, & continua de solliciter la délivrance de Charles : mais elle n'en vint à bout que deux ans après, l'an 1355. Charles convint de sa rançon. Il donna pour ostage ses deux fils, en attendant qu'il l'eût payée, & promit que jusqu'à ce qu'il eût fourni la somme il ne prendroit point les armes contre la Comtesse de Montfort. Il fut relâché & retourna en Bretagne, laissant ses deux fils en Angleterre.

Lobineau
nouvelle
Hist. de Bre-
tagne.

Tandis qu'on négocioit pour la délivrance de Charles de Blois, le Roy d'Angleterre, nonobstant la Trêve, fit une conquête considérable sur la France. Le Gouverneur de Guynes étant allé à Paris, pour assister à une assemblée des Chevaliers de l'Etoile, laissa le soin de la Place à son Lieutenant, qui la vendit & la livra au Gouverneur de Calais. Ce Gouverneur de Calais étoit Aimeri de Pavie, à qui nonobstant la trahison par laquelle il avoit voulu livrer cette Place aux François, Edoüard en avoit rendu le Gouvernement. Le Roy envoya de-

Conquête du
Roy d'Angle-
terre sur la
France.

mander

1352.

mander raison à Edoüard, de la surprise de Guynes, à quoi ce Prince ne répondit que par une raillerie pleine d'insulte; que les surprises des Places n'estoient point défendues dans les Traitez de Tréve; qu'on en estoit persuadé en France, témoin Charni, qui sur la fin du dernier regne, avoit durant la Tréve voulu surprendre Calais; & que toute la difference qu'il y avoit, estoit que l'un avoit réussi, & l'autre non. Le Roy s'en plaignit au Pape Clement VI. mais la mort de ce Pape survenue peu de temps après, ne lui permit pas d'agir là-dessus. On entreprit le siege de Guynes; mais les Anglois le firent lever. Les choses en demurerent là, le Roy d'Angleterre prétendant toujours avoir droit sur Guynes, pour se dédommager de la rançon qu'il avoit perdue à la mort du feu Connestable.

Matth. Villani l. 3.

Aymeri de Pavie ayant si bien réussi à la surprise de Guynes, voulut faire une tentative sur S. Omer. Geoffroy de Charni, qui estoit de retour de sa prison d'Angleterre, y commandoit toujours. Il en fut averti, & en donna avis au Maréchal de Beaujeu, qui alla au devant des Anglois. Le Maréchal fut tué dans cette rencontre; mais les Anglois furent défaits: Aymeri de Pavie fut pris & conduit à Saint Omer, où Charni le fit écarteller, pour le punir de la perfidie qu'il lui avoit faite à Calais; digne supplice de sa double trahison.

Meyers Annal. Flan-
draie.Tréve prolongée entre les
deux Nations.

Cependant on prolongea de nouveau la Tréve, par la mediation du Cardinal de Boulogne oncle de la Reine de France, envoyé pour ce sujet par le Pape Innocent VI. Successeur de Clement VI. Ces prorogations se firent tous les ans, jusqu'à l'année 1355. par les soins du S. Siege, qui employa en vain toute son autorité & toute l'adresse de ses Legats, pour amener les deux Rois à la Paix.

Tome III.

1352.

Il auroit sans doute plus aisément réussi, si la conquête de Calais n'avoit fait concevoir à Edoüard l'esperance de se rendre maître de la France, dont il soustenoit toujours que la Couronne lui appartenait, & si ce Prince n'eust regardé les nouvelles broüilleries qui arrivoient tous les jours dans le Royaume, comme des evenemens heureux, & propres à lui faciliter le chemin au Trône de France.

L'auteur de ces nouveaux troubles fut Charles Roy de Navarre. Il estoit proche parent du Roy, étant fils de Jeanne de France fille de Louis Hutin, Reine de Navarre, & de Philippe Comte d'Evreux, qui estoit aussi Prince du Sang. Ce jeune Roy avoit esté élevé à la Cour de France. Le Roy Philippe son pere estoit mort de ses blessures en combattant en Espagne contre les Maures l'an 1343. & il avoit perdu la Reine sa mere en 1349. Il estoit alors âgé de dix-sept à dix-huit ans. Il alla prendre possession de sa Couronne, & immédiatement après il défit quelques Rebelles qu'il châtia sévèrement. Jusqu'à la mort de Philippe de Valois il avoit fait les délices de la Cour de France. Son esprit, sa vivacité, sa politesse le faisoient briller par-tout; civil, honneste, populaire, éloquent jusqu'au prodige, il s'estoit rendu maître de tous les cœurs: mais il abusa étrangement dans la suite de toutes ces belles qualités. Il devint fourbe, perfide, vindicatif, cruel, & fut la cause de la ruine entiere de la France.

Troubles dans
le Royaume à
qui imputez.Favin hist.
de Navarre.

Ayant appris la mort de Philippe de Valois, il fit Lieutenant General de ses Estats son frere Louis, & revint en France avec Philippe son autre frere Comte de Longueville. Le Roy Jean lui fit aussi-tôt épouser sa fille Jeanne de France. C'estoit un des desseins que Charles s'estoit proposé

O o o o

1352.

en revenant à la Cour; mais il en avoit encore un autre. Comme il voyoit les affaires de ce Royaume en très-mauvais estat, & l'embarras que les Anglois causoient au Roy, il crut la conjoncture favorable, pour faire valoir les prétentions qu'il avoit sur les Comtez de Champagne & de Brie, & sur le Duché de Bourgogne, qu'il prétendoit lui appartenir du chef de Jeanne sa mere, malgré les Traitez qui s'estoient faits entre cette Princesse & les Prédecesseurs du Roy, & nonobstant les échanges & les dédommagemens dont on estoit convenu dans ces Traitez. Il ne fut pas écouté là-dessus : mais ayant représenté au Roy que le Comté d'Angoulesme, qui estoit une des échanges qu'on avoit fait pour la Champagne, estoit entierement ruiné par les Anglois, & qu'il n'en pouvoit rien tirer, ce Prince lui donna au lieu du Comté d'Angoulesme, les Villes de Mante & de Meulan, ce qui le rendoit fort puissant en Normandie, où il possédoit déjà en vertu des anciens Traitez, & du chef de son pere, le Comté d'Evreux, celui de Mortain, & quelques autres Places.

*Assassinat du
Connestable
Charles d'Es-
pagne par le
Roy de Na-
varre.
Froissard.
Cap. 154.
An. 1354.*

Le Roy n'eut pas plustost retiré de ses mains le Comté d'Angoulesme, qui le donna au Connestable Charles d'Espagne son Favori, que le Roy de Navarre haïssoit. Ce Prince jaloux du Connestable jusqu'à la fureur, porta très-impatiemment de voir ainsi son ennemi enrichi de sa dépouille. Il dissimula néanmoins sa colere, pour se venger plus à coup sûr, & il laissa passer quelque temps, sans faire paroître son ressentiment : mais un jour sçachant que le Connestable estoit à l'Aigle en Normandie sans se défier de rien, il y alla accompagné de son frere Philippe de Navarre, & de Louis d'Harcourt, de Geoffroy d'Harcourt, du Seigneur de Graille, & de plu-

sieurs autres Gentilshommes tant de Normandie que de Navarre. Il y arriva la nuit, fit investir l'hostellerie où le Connestable s'estoit logé, & le fit massacrer dans son lit.

Après ce lâche & cruel assassinat, il se retira à Evreux, d'où il envoya un manifeste à plusieurs des principales Villes du Royaume, pour les informer de ce qu'il avoit fait, les priant de regarder cette mort comme le chastiment des injures particulières qu'il avoit reçues du Connestable, & de l'abus qu'il faisoit de son autorité, par les mauvais conseils qu'il donnoit au Roy au désavantage des peuples, & il les conjura de prendre son parti, en cas qu'il en fust besoin, contre les amis du Connestable. Il traita secrettement par son Chancelier avec le Comte de Derby, fait depuis peu Duc de Lancastre, qui lui promit du secours, & l'assura qu'il ne seroit pas défavoué par le Roy d'Angleterre. Il envoya au Comte de Flandre, pour emprunter de l'argent sur des joyaux qu'il lui engagea, & se mit de toutes manieres en estat de se défendre, si on entreprenoit de l'inquieter sur cette noire action.

Le Roy apprit l'assassinat du Connestable avec autant de douleur que d'indignation & de colere; mais la qualité du coupable, qui se faisoit honneur d'un tel crime, qui estoit Roy & son gendre, lui causoient un égal embarras. C'estoit un attentat prémédité, une insulte à la Majesté Royale, & une de ces entreprises, qui ne se font que quand on est prest ou resolu à lever l'estendart de la revolte. Il sçavoit en general, que le Roy de Navarre tramait quelque intrigue; on l'avoit averti qu'il faisoit travailler aux fortifications des Places qui lui appartenoient en Normandie & ailleurs; les Lettres qu'il avoit affecté d'écrire pour sa justification à

1352.
Procès MS. du
Roy de Na-
varre de la
Biblioth. du
College de
Lottis le
Grand.

1352.

diverses Villes du Royaume, marquoient qu'il y avoit des correspondans & des partisans; tout faisoit apprehender une guerre civile au Roy, déjà trop embarrassé à trouver les moyens de se défendre contre les ennemis du dehors. La Trêve ne s'observoit presque nulle part. On faisoit des hostilités en Bretagne, en Picardie, dans le Maine, en Normandie: & les Anglois venoient de surprendre le Chasteau de Domfront dans cette dernière Province. C'estoit là la fâcheuse situation où se trouvoit le Roy, à qui il paroissoit également dangereux de dissimuler, & d'entreprendre de punir le crime du Roy de Navarre.

Continuat.
Nangii.

D'Argentré
Hist. de Bre-
tagne.

Froissard
loc. cit.

Continuat.
Nangii.

Sur ces entrefaites le Comte de Namur arriva à Paris, envoyé par le Roy de Navarre, & chargé de faire de sa part plus de plaintes que d'excuses. Le Comte fit comprendre au Roy, combien il seroit dangereux dans les conjonctures de pousser ce jeune Prince, & lui persuada de ne pas refuser un accommodement, & de se contenter de quelque satisfaction. Guy Cardinal de Boulogne, qui estoit à la Cour pour travailler à la Paix des deux Couronnes, la Reine Jeanne veuve de Charles le Bel, tante du Roy de Navarre, la Reine Blanche de Navarre sœur de ce Prince, veuve de Philippe de Valois, employèrent leurs bons offices pour le même sujet. Le Cardinal, le Duc de Bourbon, le Comte de Vendôme, & l'Evêque de Laon furent chargez de la négociation, & allerent trouver le Roy de Navarre à Mante.

1353.
Comment cet-
te affaire fut
accommodée.

Cette Députation lui fit comprendre qu'on le craignoit, & le rendit plus fier que jamais. Il se fit beaucoup prier, pour se résoudre à faire au Roy quelque excuse, & n'y voulut jamais consentir, qu'on ne lui promist de nouveaux dédommagemens

1353.

pour le Comté de Champagne, & de lui payer certaines sommes d'argent qui lui estoient dûes par les anciens Traitez. Il demanda qu'on lui cedast le Comté de Beaumont-le-Roger, Conches, Orbec, le Vicomté de Pont-Audemer, le Baillage de Contentin, & quelques autres Domaines: que les Seigneurs d'Harcourt, & quelques Gentilshommes de ses amis, entraissent en sa foy & hommage, pour toutes leurs Terres en quelque quartier du Royaume qu'elles fussent situées; que toutes les Terres & Domaines qu'il demandoit, aussi-bien que ceux qu'il possédoit déjà en France, fussent tenus par lui en Pairie. Qu'il pût assembler deux fois l'année un Echiquier, pour les Procez de ses Vassaux, avec toutes les mêmes prérogatives qui estoient attribuées à l'Echiquier de Normandie, & que ni lui, ni ceux qui avoient contribué à la mort du Connestable, ne pussent jamais estre recherchez ou inquietez sur ce sujet.

Le Cardinal retourna au Roy chargé de ces propositions. Celle qui regardoit les nouveaux dédommagemens estoit d'autant plus difficile à accorder, que la plupart des Domaines dont il s'agissoit, faisoient partie des Apanages de Philippe Duc d'Orleans frere du Roy. Neanmoins, après bien des délibérations, le Roy, de l'avis de son Conseil, accorda tout, à condition que le Roy de Navarre lui demanderoit pardon en plein Parlement.

Ce Prince, qui ne s'embarassoit pas d'une satisfaction, que tout le monde verroit bien n'estre qu'une cérémonie, & qui lui apportoit de si grands avantages, y consentit: mais il eut la hardiesse de demander, qu'avant qu'il entrât à Paris, on lui donnât en ostage le Comte d'Anjou second fils du Roy. On lui passa encore cet ar-

O o o o ij

1354.

Le Roy de Navarre demande pardon au Roy pour la forme seulement. Froissard, loc. cit.

ticle, parce qu'on vouloit finir l'affaire.

Tout ayant esté ainsi réglé, le Roy de Navarre comparut devant le Parlement le quatrième de Mars. Le Roy y estoit en son Lit de Justice, accompagné de plusieurs Pairs de France, du Cardinal de Boulogne, des Présidens & Conseillers du Parlement, & des Gens de son Conseil. Le Roy de Navarre, en présence de cette Assemblée, dit au Roy, qu'il le prioit de lui pardonner la mort du Connestable Charles d'Espagne, quoi qu'il eust eu de bonnes raisons pour le traiter comme il avoit fait, & qu'il les lui déclareroit en temps & lieu : qu'au reste il protestoit avec serment, qu'il n'avoit rien fait en cette occasion à dessein d'offenser le Roy, ni par mépris pour la Charge de Connestable, & que rien ne l'affligeoit davantage, que d'estre tombé par là dans l'indignation de Sa Majesté.

Si-tôt qu'il eust dit ces paroles, le Roy pour la forme ordonna à Jacques de Bourbon, nouveau Connestable, de mettre Charles de Navarre en arrest. Il le conduisit hors de la Chambre, & aussi-tôt, ainsi qu'on en estoit convenu, les deux Reines doüairieres se jetterent aux pieds du Roy, pour lui demander la grace du Roy de Navarre, qu'il leur accorda. En même-temps le Connestable & les Maréchaux de France allerent le reprendre, le ramenerent dans la Chambre, & le placerent entre les deux Reines, qui estoient demeurées debout devant le Roy.

Le Cardinal de Boulogne prit la parole, & l'adressant au Roy de Navarre, lui representa les grands sujets de mécontentement qu'il avoit donnez au Roy son beau-pere & son Seigneur, & l'avertit de ne pas abuser dans la suite de la bonté d'un Prince qui l'aimoit si tendrement, & qui vouloit bien lui accorder sa grace après

un si grand crime.

Le Cardinal ayant achevé de parler, le Roy de Navarre & les deux Reines se jetterent à genoux devant le Roy, & le remercierent du pardon qu'il lui accordoit. Le Roy les ayant fait relever, le Cardinal dit tout haut, que le Roy prétendoit que ce pardon fut sans conséquence; & que si jamais il arrivoit à qui que ce fust d'attenter à la vie du moindre de ses Officiers, il en seroit châtié selon toute la rigueur de la Justice, fust-il fils de Roy. C'est ainsi que finit cette espece de Comedie, où celui qui faisoit le personnage de Juge, tint une contenance beaucoup plus contrainte que le criminel. Il n'en cousta au Roy de Navarre que la fondation de quelques Messes pour le repos de l'ame du Connestable.

Jean Comte d'Harcourt & Louis d'Harcourt son frere obtinrent aussi leur grace; & eurent permission quelques mois après de revenir à la Cour. Le bruit fut que pour rentrer dans les bonnes graces du Roy, ils lui découvrirent bien des intrigues du Roy de Navarre, & les motifs secrets de la mort du Connestable; qu'ils lui apprirent entre autres choses, que Robert de Lorris son Chambellan avoit des liaisons très-étroites avec le Roy de Navarre, & qu'il lui donnoit avis de toutes les résolutions qui se prenoient dans le Conseil. C'est au moins ce qui se dit alors, quand on vit le Chambellan s'échaper de la Cour, & s'enfuir hors du Royaume. Quelques mois après néanmoins ce Seigneur aiant obtenu un sauf-conduit du Roy, se disculpa, & assista aux Conférences qui se tinrent à Avignon pour la Paix entre les deux Couronnes en présence du Pape. Ces Conférences, où les Plenipotentiaires pour la France furent le Duc de Bourbon, & Pierre de la Forest Archevêque de Rouen,

1354.

*Continuac.
Nangü.*

*Froissard
loc. cit.*

1354.
Du Tillet,
Recueil des
Traitez, &c.

& Chancelier de France, & pour l'Angleterre le Duc de Lancastre, ne produisirent encore rien autre chose, qu'une prorogation de Treve jusqu'à la S. Jean d'Été.

Sa conduite
devient de
plus en plus
suspecte.

Procès MS.
du Roy de
Navarre.

On estoit cependant à la Cour fort attentif à toutes les démarches du Roi de Navarre, dont la conduite devint plus que jamais suspecte, lorsqu'on eut appris qu'il estoit parti secretement de Normandie, qu'il avoit esté à Avignon, & de là en Navarre; on ne douta pas qu'il n'eust pris à Avignon de nouvelles mesures avec les Députés d'Angleterre. La chose estoit très-veritable; & ce qu'il y eut de surprenant, c'est qu'après en estre forti, il y entra la nuit, & y demeura quinze jours caché, tantost dans l'Hôtel du Cardinal d'Ostie, tantost dans celui du Cardinal Guy de Boulogne, qui estant Mediateurs au nom du Pape entre la France & l'Angleterre, estoient en même temps d'intelligence avec un homme qui trahissoit le Roy, & avoit toutes les nuits des conférences avec le Duc de Lancastre, pour perdre ce Prince & son Roïaume.

Sur ces nouvelles le Roy vint en Normandie, pour mettre en sa main toutes les Terres & toutes les Places que le Roy de Navarre y possédoit. Plusieurs Chasteaux reçurent les Officiers du Roy: mais on ne voulut point reconnoître les ordres de ce Prince dans les principales Forteresses, où il y avoit de bonnes garnisons de Navarrois, comme à Evreux, au Pont-Audemer, à Cherbourg, à Avranches, à Mortain & Gavre.

Froissard.
luc. cit.

1355.

Le Roy de Navarre ayant eu avis de la faillie faite par le Roy de quelques-unes de ses Places, lui dépêcha au mois de Février le Seigneur Gaucher de l'Orme, pour se disculper, & pour demander un sauf-conduit, afin de venir lui-même rendre compte de sa conduite. Le Roy le lui ac-

corda, & cependant il envoya Charles Dauphin, son fils aîné en Normandie, où la Noblesse du pais lui fournit trois mille hommes d'armes pour trois mois. Le Roy de Navarre ne retourna en France qu'au mois d'Aoust; mais il y vint accompagné de deux mille hommes, avec lesquels il débarqua à Cherbourg, sans pourtant accepter, ni aussi sans rejeter entierement l'offre que lui faisoit le Roy d'Angleterre, de venir descendre en Normandie, pour le seconder de toutes ses forces.

La garnison Navarroise d'Evreux ayant sçu son arrivée, commença à courir sur les Terres du Roy, & surprit le Chasteau de Conches. La prise de cette Place donna moins d'inquiétude, que le débarquement du Roy de Navarre en Normandie. Le Roy envoya promptement des Troupes à Caën sous la conduite du Comte de Savoye & de Jacques de Bourbon Connestable de France. Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, & Geoffroy de Charni se jetterent aussi dans la Place. Le Connestable avoit ordre de ne point commencer les hostilités; mais au contraire de faire un nouveau Traité de Paix avec le Roy de Navarre, s'il pouvoit l'y engager, parce qu'on sçavoit que le Duc de Lancastre estoit à l'Isle de Grenesey, & que le Roy d'Angleterre se préparoit à faire voile en Normandie, dès que le Roy de Navarre l'y appelleroit. Le Connestable demanda au Roy de Navarre une entrevûe qu'il lui accorda. Elle se fit à Valogne. La Paix fut achetée au prix de cent mille écus, qui furent promis au Roy de Navarre. Après cela il protesta qu'il ne souhaitoit rien plus, que de convaincre le Roy de sa fidelité & de son attachement pour la France. On le crut, où l'on fit semblant de le croire. Le Connestable le mena de Va-

1355.
Annales de
France.

Procès MS.
du Roy de
Navarre.

Le Roy fait la
paix avec lui.

1355

logne au Vaudereüil, où étoit le Dauphin, avec lequel il vint à Paris au mois de Septembre. Il salua le Roy, s'excusa sur son départ de Normandie, lui jura que depuis la mort du Connestable il n'avoit rien fait contre l'Etat, & le supplia de lui accorder ses bonnes grâces. On affecta de part & d'autre de paroître content, sans l'estre. C'estoit une nécessité pour le Roy de dissimuler, voyant que la guerre estoit sur le point de recommencer plus vivement que jamais avec l'Angleterre.

La guerre recommence avec l'Angleterre.

En effet le Prince de Galles, qui s'estoit rendu en Gascogne avec des Troupes, commença au mois d'Octobre à ravager les Terres de France jusqu'à Toulouse, passa la Garonne, & vint brûler les Fauxbourgs de Carcassonne, s'avança jusqu'à Narbonne en continuant le dégât, & retourna au mois de Novembre à Bourdeaux avec un grand butin & quantité de prisonniers. Il fit toutes ces courses sans opposition, quoi que le Connestable de Bourbon fust dans le pais avec plus de monde que n'en avoit ce Prince; mais il avoit ordre de ne rien hazarder.

Continuat, Nangü.

D'autre part le Roy d'Angleterre voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire en Normandie, prit terre à Calais, se mit aussi en campagne, & s'avança jusqu'à Hedin, dont il pillâ les environs. Le Roy estoit alors à Amiens avec son Armée. Il ne sçut pas plustost le Roy d'Angleterre en campagne, qu'il décampa, pour aller au devant de lui. Ce Prince évita sa rencontre, & se retira à Calais. Le Roy vint camper à S. Omer, d'où il envoya au Roy d'Angleterre le Maréchal d'Andrehen, pour lui offrir la bataille ou le duel. Il ne voulut accepter ni l'un ni l'autre; & l'hyver approchant, il s'en retourna en Angleterre: c'est tout ce qui se passa dans

cette premiere campagne.

Les peuples de France respiroient encore à peine, & des Trêves si mal gardées ne leur avoient pas laissé le moyen de se remettre des pertes causées sur la fin du règne précédent par la plus cruelle de toutes les guerres, par la famine & par la peste, qui avoient entierement désolé le Royaume. Ils se voyoient à la veille de retomber dans les mêmes malheurs. On ne pouvoit s'en exempter que par une vigoureuse défense. Les Soldats ne manquoient pas; tout un Royaume est bien-tost aguerri, quand l'ennemi s'y fait voir de tous costez, comme il estoit arrivé devant & après la bataille de Crecy: mais il falloit de l'argent. Le Roy n'osoit mettre de nouveaux impôts, de peur d'exciter des revoltes; ainsi le parti qu'il prit, fut d'assembler les Estats à Paris, pour concerter avec eux les moyens de défendre le Royaume.

C'est là proprement la premiere fois que la France fut représentée dans cette Assemblée par les trois Corps, qu'on a depuis appelez les Estats. Jusqu'alors nos Rois n'avoient gueres convoqué, pour deliberer sur les necessitez du Royaume, que la Noblesse & les Prélats: ce qu'on appelle le Tiers Estat n'avoit point encore paru en ces occasions, comme faisant un membre du Corps de l'Estat, & comme autorisé à donner son suffrage dans les deliberations publiques. On voit bien par un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, que le feu Roy Philippe de Valois fit l'an 1332. à Orleans une Ordonnance touchant les Monoyes, & quelques autres points de Police, par l'avis des Prélats, Barons & Notables du Royaume: mais il ne paroist pas que cette Assemblée fut generale. Le Roy ordonna donc, que vers la Saint André, non-seulement les Seigneurs, les Pre-

1355.

Premiere assemblée des Estats pour défendre le Royaume. Froissard cap. 155.

Registre B. fol. 86. verso.

1355.

lats, & les Députés des Chapitres se trouvaient à Paris; mais encore il envoya ordre à toutes les principales Villes du Royaume, de députer pour cette assemblée quelques-uns de leurs plus notables Bourgeois, afin de donner leurs avis sur les conjonctures présentes.

MSS. de Brienne
vol. 276.

Quand on se fut assemblé dans la Chambre du Parlement, le Roy ordonna à son Chancelier Pierre de la Forest, Cardinal & Archevêque de Rouen, d'exposer le sujet pour lequel il avoit jugé à propos de convoquer les États du Royaume. Il le fit avec beaucoup d'éloquence; exposa les dangers pressans d'une guerre qu'on n'avoit pu éviter, quelques efforts qu'on eust faits, pour vaincre l'opiniâtreté d'un ennemi déterminé à envahir le Royaume; montra la nécessité absolue qu'il y avoit de chercher les moyens de se défendre; qu'il y alloit de la vie & des biens de tous les particuliers; que l'épargne du Prince étant épuisée, c'étoit aux Peuples à lui fournir des fonds pour soutenir une guerre qu'il ne faisoit point pour sa propre gloire, ni pour ses intérêts particuliers, mais uniquement pour le salut de ses Sujets. Il dit que le Roy avoit encore une ressource, qui étoit d'augmenter la valeur des Monnoyes; mais que les Peuples s'étoient trouvez depuis longtemps si incommodés de ce moyen, qu'il étoit résolu de ne s'en plus servir, & qu'il lui falloit trouver d'autres secours.

A ce discours Jean de Craon, Archevêque de Reims, au nom du Clergé, Gaucher de Brienne, Duc d'Athènes, au nom de la Noblesse, & Estienne Marcel, Prevost des Marchands de Paris, au nom du Tiers-Etat, répondirent qu'ils étoient prêts de sacrifier leurs biens & leurs vies au service du Roy & au salut de

l'État, & requirent qu'il leur fut permis de délibérer.

Après la délibération, ces trois Chefs des États vinrent dire au Roy en pleine Assemblée, qu'on lui feroit une Armée de trente mille hommes d'armes pendant un an, dont l'entretien seroit pris sur la Gabelle qui seroit établie dans tout le Royaume, & sur un impôt de huit deniers par livre qu'on mettroit sur toutes les denrées. Que comme on ne pouvoit pas encore sçavoir, si les sommes qu'on tireroit de ces deux fonds, seroient suffisantes, on en feroit la discussion, & qu'on se rassembleroit au premier jour de Mars, pour résoudre de la manière dont on suppléeroit au défaut de ce qui pourroit manquer. On le fit au temps marqué par une capitation, dont personne ne fut exempt, non pas même les Princes du Sang; & chacun selon son rang & ses facultez fut taxé. Il se conclut vers ce temps-là un Traité de Ligue offensive & défensive entre le Roy & Pierre d'Aragon, mais qui ne fut point exécuté, apparemment faute d'argent.

Quoi que tout se fust passé assez tranquillement aux États de Paris, & que les résolutions dont j'ai parlé, y eussent esté prises d'un consentement presque general, il ne laissa pas d'y avoir quelques esprits broüillons, qui tâcherent sous-main d'en empêcher le succès, & de traverser les desseins du Roy. Le Comte Jean d'Harcourt, de concert avec le Roy de Navarre, & quelques autres Seigneurs, avoient fait tout leur possible pour cela. Le Roy ne l'ignoroit pas, & il avoit sçu que le jour qu'une des séances s'étoit tenuë à Ruel, ce Comte avoit dit en présence de quantité de Seigneurs des paroles très-injurieuses contre sa personne. De plus, quand il fut question de se rassembler au commencement de

1355.

Secours qu'il
le donne au
Roy.Capitation
generale.Du Tillot Re-
cueil des Trai-
tez, &c.Froissard.
cap. 156.

1355.

Mars pour la dernière conclusion, diverses Villes de Normandie, & quelques-unes de Picardie, n'avoient point voulu envoyer une seconde fois leurs Députés. Plusieurs Gentilshommes qui devoient y assister, s'en absenterent. Il s'estoit fait depuis à Arras une sédition du Peuple contre la Noblesse, où il y avoit eu plus de vingt Gentilshommes tuez, & les autres ayant esté contraints de sortir de la Ville, la populace s'en estant renduë la maistresse. Tout cela tendoit à un même but, c'est à-dire, à susciter de nouveaux embarras au Roy.

Le Dauphin se laisse séduire à de mauvais conseils contre le Roy son pere.

Procez MS. du Roy de Navarre.

Ce qui le chagrina le plus, c'est qu'il n'y eut pas jusqu'au Dauphin son fils aîné, qui ne se laissât séduire. Le Roy de Navarre le prit par l'endroit le plus sensible à un jeune Prince. Il lui dit, qu'ayant déjà dix-huit ans, c'estoit une chose indigne que le Roy son pere ne l'eust pas encore pourvû d'un Gouvernement; qu'il sçavoit de bonne part, que toute sa tendresse estoit pour ses cadets, & qu'il n'avoit nulle amitié pour lui; qu'il n'en obtiendrait rien, à moins qu'il ne se fît craindre, & qu'en faisant le personnage de mécontent, il auroit infailliblement ce qu'il ne pouvoit gagner par la complaisance aveugle qu'il avoit pour lui. Ce jeune Prince ne fut que trop susceptible de ces mauvais conseils. Il lia la partie avec le Roy de Navarre; il résolut de quitter la Cour, & de se retirer avec lui à celle de l'Empereur son oncle Charles IV. On voit même par les dépositions d'un Gentilhomme nommé Friquet, qui estoit du complot, & à qui on fit le procez long-temps après sous le regne de Charles VI. pour d'autres affaires, où le Roy de Navarre l'avoit engagé; on voit, dis-je, par ces dépositions, que le but de cette retraite estoit de prendre des mesures avec l'Empe-

reur, pour se saisir de la personne du Roy, le renfermer en quelque Château, & ensuite attenter sur sa vie. Le jour fut pris pour le départ. Le Roy de Navarre vint de Pacy à Mante, & envoya de là, comme on en estoit convenu, vingt ou trente Cavaliers, pour servir d'escorte au Dauphin: mais l'intrigue fut découverte. Le Roy fit comprendre à son fils l'imprudence de sa conduite, de se livrer ainsi aveuglément au plus grand ennemi de l'État & de la Maison Royale. Il le fit avec douceur rentrer en lui-même, & pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, lui donna le Duché de Normandie. Les Cavaliers estoient déjà partis, lorsque le Roy de Navarre reçut une Lettre du Dauphin, qui lui mandoit que le Roy sçavoit leur dessein. Aussi-tôt le Roy de Navarre envoya Friquet, & le Seigneur de Landas après les Cavaliers, qu'ils trouverent à S. Cloud, & qu'ils firent retourner sur leurs pas.

L'intrigue est découverte.

MSS. de Brienne vol 276.

Le Roy voyoit bien par cette conduite du Roy de Navarre, qu'il avoit tout à craindre de lui, dès que la prochaine campagne seroit commencée, & que les Harcourt estoient gens capables de faire soulever la Normandie. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de s'assurer du Roy de Navarre, du Comte d'Harcourt, & des plus puissans de leurs amis. Il n'y avoit pas moyen de le faire à force ouverte, le Roy de Navarre ayant soin d'estre toujours bien accompagné; il fallut avoir recours à la surprise, & voici comment la chose fut exécutée.

Le Prince Charles Dauphin, ainsi que je viens de le dire, avoit esté fait Duc de Normandie: c'estoit une raison pour ce jeune Prince de faire son séjour ordinaire en cette Province, depuis que la guerre avoit recommencé.

1356.

1356. Le Roy de Navarre est arrêté avec d'autres Seigneurs séditions.

1356.

mencé. Un de ses plus grands soins estoit de veiller sur les démarches du Roy de Navarre, qui y faisoit aussi sa résidence, à cause des grands Domaines qu'il y possédoit. Le Dauphin affectoit avec lui & avec les Harcourt beaucoup de franchise & de cordialité apparente, afin de les mieux engager dans le piège. Ils vinrent à Roüen durant le Carême. Le Dauphin en ayant donné avis au Roy, ils convinrent ensemble du jour & de la manière qu'ils prendroient pour s'en saisir sans bruit, & sans qu'ils pussent leur échaper.

Le cinquième d'Avril, qui estoit un Mardy d'après la mi-Carême, le Dauphin les invita tous à dîner au Chasteau de Roüen. Le Roy estoit parti avant le jour du Village de Maineville, accompagné seulement de cent Lances, ayant avec lui Louis Comte d'Anjou, son second fils, le Duc d'Orleans son frere, Jean & Charles d'Artois, le Comte de Tancarville, Arnoul d'Andrehen, Maréchal de France, & quelques autres Barons & Chevaliers. On s'arresta quelque temps à un Village proche de Roüen, pour attendre l'heure marquée, qui estoit celle du dîner. Dès que le Roy fut averti qu'on estoit à table, il vint avec son monde en grande diligence, entra dans le Chasteau par la porte de la campagne qu'on lui avoit tenuë ouverte, se saisit de toutes les avenues de la Place, & parut bien accompagné dans la salle, avant que le Roy de Navarre fust averti de rien. Il donna sur le champ ordre qu'on se saisist de ce Prince, & de tous les autres qui estoient à table avec le Dauphin, savoir, du Comte Jean d'Harcourt, de Louis & de Guillaume d'Harcourt, freres du Comte, des Seigneurs de Preaux, de Clere, de Friquant, de Graville, de Tournebu, de Mau-

Tome III.

buë, & de deux Ecuyers nommez Olivier Doublet & Jean de Vaubatu. On les enferma tous dans diverses chambres du Chasteau, & cela fut executé, sans que dans la Ville on eust aucun soupçon de ce qui se passoit.

Le Roy se fit apporter à manger, & délibéra durant le repas avec le Dauphin & les principaux Seigneurs de sa compagnie, ce qu'il y avoit à faire touchant les prisonniers. Il fut résolu de punir sur le champ le Comte d'Harcourt, les Seigneurs de Graville & de Maubuë, & Olivier Doublet. Le Roy les fit conduire jusqu'à un champ proche de là, appelé encore aujourd'hui le champ du pardon, & leur fit couper la teste. Leurs corps furent pendus au gibet, & leurs testes plantées au même lieu.

Le lendemain le Roy de Navarre fut mené sous bonne garde à Chasteau-gaillard, & de là au Chastelet de Paris, avec le Seigneur de Friquant & Vaubatu. Les autres qui avoient esté arrestez, furent mis en liberté, parce que le Roy ne voulut pas trop examiner lesquels d'entre-eux méritoient, ou ne méritoient pas d'estre punis.

Après cette execution, le Roy envoya le Maréchal d'Andrehen en Artois, sous prétexte de visiter les Places de cette Province, & pourvoir à leur défense. Il entra dans Arras, & ayant avec beaucoup d'adresse & sans bruit fait arrester une centaine des plus séditieux & des plus coupables du dernier tumulte, il fit couper la teste à vingt, mit les autres en prison jusqu'à nouvel ordre, & se rendit maître de la place par une bonne garnison.

La nouvelle de ce qui estoit arrivé à Roüen, & de la prison du Roy de Navarre fit grand bruit dans le Royaume, & chacun en parloit selon

P P P P

1356.

Chastiment de quelques-uns des plus coupables.

*Autres punitions.
Froissard
loc. cit.*

Les amis du Roy de Navarre prennent les armes.

Continuat.
Nangii.

1356.

ses idées & ses inclinations. Le coup auroit esté le plus heureux du monde, & sans aucune conséquence, si l'on eust pû attirer dans la même embuscade, Philippe frere du Roy de Navarre, & Geoffroy d'Harcourt, le plus dangereux homme de cette Famille, & celui qui avoit introduit en Normandie le Roy d'Angleterre sous le dernier regne. Il avoit obtenu son pardon de Philippe de Valois; mais c'estoit un esprit inquiet, & toujours mécontent du Gouvernement. Il courut aux armes avec Philippe de Navarre. Celui-ci donna promptement avis de la prise du Roy son frere à toutes les Places qui appartenoient à ce Prince, & fit comprendre aux Commandans, que la vie de leur maistre dépendoit de leur fidelité à les bien garder. Geoffroy d'Harcourt se jeta dans le Cotentin, & tous deux ensemble s'y cantonnerent avec les partisans du Roy de Navarre, qui s'y rendirent de toutes parts.

Froissard loc. cit.

Les troupes Angloises se joignent à eux.

Le Roy envoya attaquer Evreux; ceux qui la défendoient se jetterent dans le Chasteau, & mirent en s'y retirant le feu à la Ville, qui en fut toute consumée. Ils se rendirent ensuite par composition, & passerent à Pont-Audemer Place alors très-forte. Le Roy la fit aussi-tôt assieger par Robert de Hotetot Maistre des Arbalestriers de France, charge qui répondoit à celle de Grand-Maistre de l'Artillerie d'aujourd'hui.

C'est là l'estat, où estoient les choses, lorsqu'au mois de Juin le Duc de Lancastre arriva d'Angleterre au Cotentin avec quatre mille hommes, & y joignit les Troupes de Philippe de Navarre & de Geoffroy d'Harcourt. Ils s'avancerent vers Lisieux, renforcerent les garnisons des Places qui tenoient pour le Roy de Navarre, & marcherent à Pont-Audemer, pour

faire lever le siege. Le General François, qui ne se trouvoit pas assez fort, le leva avant leur arrivée, & y abandonna son Artillerie. Ils allerent de là attaquer Verneüil au Perche, qu'ils prirent.

1356.

Cependant l'Armée du Roy s'assembloit sous Compiègne. Il semit à la teste, passa la Seine, & marcha du costé du Verneüil, pour aller combattre le Duc de Lancastre. Ce Duc ne se trouvant pas assez fort, se retira vers la Forest de l'Aigle, en des lieux où il fut impossible de l'aborder. Le Roy ne pouvant l'attirer au combat attaqua Tillieres & le prit. Il mit ensuite le siege devant Breteüil, qui tint deux mois, & se rendit par composition.

La campagne estoit déjà avancée, & l'on commençoit à se rassurer en France. On avoit crû d'abord, que dès le commencement de l'Eté toutes les forces d'Angleterre fondroient dans le Royaume; & c'estoit en effet le dessein d'Edouard; mais il ne trouva pas dans ses Sujets toute la disposition qu'il auroit souhaitée à le seconder. On se plaignoit dans son Royaume des grandes dépenses qu'il faisoit pour la guerre de France, qui estoit devenue très à charge aux Peuples. L'Ordre Ecclesiastique lui avoit refusé les nouvelles levées qu'il se proposoit de faire sur le Clergé, & l'avoit obligé de se contenter d'une assez petite contribution. D'ailleurs les Ecossois continuoient la guerre: & le Roy s'estoit engagé par un nouveau Traité à leur fournir quelques Troupes. C'estoit une diversion qui embarassoit encore Edouard, & qui l'empêcha de passer la mer en personne. Ainsi il chargea le Prince de Galles de toute la conduite de la guerre pendant cette campagne.

Du Tillet, Recueil des Traitez, &c.

Ce Prince estoit passé en Gascogne; & quoi qu'il n'eust avec lui que deux

Le Prince de Galles entre en Gascogne.

1356.

mille hommes d'armes & six mille Archers, il ne laissoit pas de faire bien du désordre sur les Terres de France d'eau-delà de la Loire. Il avoit passé la Garonne, pénétré en desolant tout le païs jusques dans l'Auvergne & dans le Limousin, & estoit entré dans le Berry, où il fit même donner quelques assauts à Bourges & à Issoudun, mais inutilement. Le Roy étonné de la temerité de ce jeune Prince, qui s'engageoit si avant dans un païs ennemi, se consolait par l'esperance dont il se flattoit, de le couper, & de lui empêcher le retour. Il marcha vers lui avec grande diligence, & le Prince de Galles estant encore à Vierzou, apprit que l'Armée Roïale étoit déjà à Chartres.

Proissard.
cap. 157.

Le Prince de Galles avoit eu quelque pensée de passer la Loire, pour aller joindre le Duc de Lancastre dans le Perche; mais il sçut que tous les passages de cette riviere estoient si bien gardez, qu'il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir les forcer. Il prit donc la resolution de retourner à Bourdeaux par la Touraine & par le Poitou: mais il voulut encore, avant que de partir de là, emporter le Château de Remorantin, où les Seigneurs de Craon, de Boucicaut, & l'Hermitte de Chaumont s'estoient jettez. Il en vint à bout après quelques assauts, par le moïen de quantité de feux d'artifice qu'il y fit jeter, & qui mirent le feu par tout.

Le retardement de quelques jours, qu'il employa à la prise de cette Place, devoit naturellement estre la cause de sa perte: car pendant ce temps-là le Roy faisoit de tous costez des détachemens pour aller passer la Loire, & se mettre aux trousses de l'Armée Angloise, pour la harceler & l'embarasser dans sa retraite. Il arriva lui-même à Loches, & de là à la

Haye sur la riviere de Creuse, allant toujours vers Poitiers, sur les avis qu'on avoit que les Anglois marchaient à grands pas de ce costé-là, mais toujours en bon ordre. Il les joignit en effet à Maupertuis à deux lieues de Poitiers, où le Prince de Galles, averti par ses coureurs de l'approche de l'Armée Françoisse, s'estoit campé.

Ce jeune Prince se trouva dans la même conjoncture, où il s'estoit vû avec le Roy son pere dix ans auparavant à Crecy en Picardie, pressé par une Armée quatre fois plus nombreuse que la sienne, & obligé de vaincre ou de perir. Il profita d'une si utile experience, & pour suppléer au nombre de ses Soldats, il se posta dans un lieu de très-difficile abord, coupé de hayes, de vignes, de buissons, où il estoit difficile à la Cavalerie de pénétrer, & à l'Infanterie d'attaquer. C'estoit un Samedi au soir dix-septième de Septembre, que les Armées se trouverent en presence.

Le Dimanche dès le grand matin, le Roy entendit la Messe dans sa tente, & y communia avec les quatre Princes ses fils, qui l'avoient suivi en cette expedition. Après la Messe, il assembla le Conseil de guerre, où entre autres Seigneurs se trouverent le Duc d'Orleans frere du Roy, le Duc de Bourbon, le Comte de Salbruche, le Sire Jacques de Bourbon, le Duc d'Athenes, le Comte de Tancarville, le Comte de Dammartin, le Comte de Ventadour, le Seigneur de Clermont, Arnoul d'Andrehen Maréchal de France, les Seigneurs de S. Venant, de Landas, de Ribault, de Fiennes, de Charni, de Chastillon, de Sully, de Nesle & de Duras.

Dans ce Conseil l'attaque du Camp Anglois fut résoluë. Si ce n'eust pas

P p p p ij

1356.

Il s'y retranche à la vue de l'Armée du Roy.

Cap. 160.

Proissard.
cap. 159.

1356.

esté alors la mode en France de se piquer d'une fausse bravoure, le Prince de Galles estoit perdu. Il n'y avoit pas encore vingt-quatre heures qu'il estoit dans son Camp, & les vivres commençoient à lui manquer. Le Roy en faisant marcher le tiers de son Armée du côté de Poitiers, comme il le pouvoit sans crainte de trop s'affoiblir, auroit affamé l'Armée Angloise, & l'eust obligée de se rendre sans coup férir. Mais on ne pouvoit en ce temps-là dans les Armées Françoises proposer des conseils moderez, sans passer pour timide; & cependant, ce qui est fort remarquable, jamais la Noblesse Françoisse ne soustint moins bien que dans ces deux derniers regnes, la réputation de valeur qu'elle s'estoit acquise sous les Rois précédens.

Disposition de celle-ci.

On ne pensa donc plus qu'à se préparer à l'attaque. Le Connestable & les Maréchaux partagerent l'Armée en trois corps, chacun de seize mille hommes. Le premier, qui estoit le plus avancé vers le Camp ennemi, & où il y avoit trente-six Bannieres, estoit commandé par le Duc d'Orleans frere du Roy. Au second un peu plus reculé, en tirant vers la gauche, estoit le Dauphin, avec les deux Princes Loüis & Jean ses freres. Le Roy estoit à la teste du troisieme, qui estoit comme un corps de reserve, avec Philippe son quatrieme fils, qui n'avoit alors que quatorze à quinze ans.

Tandis que le Connestable & les Maréchaux rangeoient l'Armée, le Roy donna ordre aux Seigneurs de Ribaumont, de Landas & de Beaujeu, d'aller reconnoistre du plus près qu'il seroit possible le Camp des Anglois, & de déterminer les endroits par où l'on pourroit y donner l'assaut. Il parcourut tous les rangs, animant les Officiers & les Soldats à faire leur devoir,

les faisant ressouvenir de l'empressement qu'ils lui témoignoiient depuis long-temps de se venger des maux que les Anglois leur faisoient souffrir depuis tant d'années. Voici le jour venu, leur dit-il, & j'espere vous donner bon exemple. On répondit de toutes parts par de grands cris de joye, qui marquoient l'envie qu'on avoit de bien faire.

Ribaumont estant revenu avec ses deux compagnons, rendit compte au Roy de la disposition du Camp ennemi. Ceux qui donnent le plus de Troupes au Prince de Galles en cette journée, disent qu'il n'avoit que douze mille hommes.

Foiblesse de celle des Anglois.

On ne pouvoit aller à lui que par un chemin bordé de hayes, derriere lesquelles il avoit posté un grand nombre d'Archers, dont il falloit essuyer les décharges avant que d'arriver au gros de l'Armée, & il ne pouvoit entrer dans ce chemin que quatre Cavaliers de front. A l'extrémité du défilé du côté du Camp, estoient les Gendarmes Anglois la plupart à pied sur une ligne, ayant devant eux grand nombre d'Archers. Le terrain estoit là fort inégal, embarrassé de vignes & de buissons, & il estoit impossible de les y attaquer à cheval. Le Prince de Galles avoit pris son poste dans le fonds des vignes, au milieu de la ligne que formoient les Gendarmes.

Le Roy demanda l'avis du Seigneur de Ribaumont sur la maniere dont on feroit l'attaque. Il répondit au Roy, qu'il ne voyoit qu'un moyen de réussir, vû la qualité du poste que les ennemis occupoient; que selon lui il falloit que la Cavallerie mist pied à terre; qu'on choisist seulement trois cens Gendarmes des plus braves, des plus vigoureux, & des mieux armez de toutes les Troupes, qui entraissent à cheval dans le défilé, pour essuyer la premiere décharge des Archers qui le

1356.

bordoient, & pour rompre les autres qui couvroient la Gendarmerie ennemie; & qu'après qu'ils leurs auroient passé sur le ventre, les Gendarmes à pied dont ils seroient suivis entrant par cette brèche, donnaissent l'épée à la main sur le gros de l'Armée Angloise.

Ce projet d'attaque fut approuvé du Roy, qui envoya aussi-tost ses deux Maréchaux par toute l'Armée faire le choix de trois cens Gendarmes, de qui devoit principalement dépendre le succès de cette importante action. Plusieurs Ecuyers partagerent cet honneur avec les Chevaliers, & prirent avec joye cette occasion d'acquiescer la Chevalerie. Ils s'avancerent à la teste de l'avant-garde, armez de toutes pieces. Le reste des Troupes estoit à pied, excepté quelques escadrons Allemands, qu'on jugea à propos de faire tenir à cheval, en cas que dans la fuite de l'action, on eust besoin de Cavalerie.

*Propositions
d'accommodement
faites au
moment que le
Roy alloit les
attaquer.
Gap. 161.*

Toutes choses estant ainsi disposées, on estoit au moment de donner, lorsqu'on vit un Cavalier accourir à toutes jambes vers le Roy. C'estoit le Cardinal de Talayrand, dit autrement le Cardinal de Perigord. Il avoit esté envoyé depuis peu par le Pape avec le Cardinal de Capocciac vers les Rois de France & d'Angleterre, pour tâcher de renouer les negociations, & pour traiter aussi de la liberté du Roy de Navarre. Ils n'avoient pû rien obtenir; mais le Cardinal de Perigord ne se rebutant point, & voyant que les Armées tiroient du costé du Poitou, estoit venu à Poitiers dans le dessein de faire encore quelque tentative. Il conjura le Roy de suspendre pour un moment l'attaque du Camp Anglois, & de lui donner audience. Il lui representa, qu'il alloit inutilement mener à la boucherie la fleur de la Noblesse Françoisse; que les Anglois es-

1356.

toient à lui s'il le vouloit, sans tirer l'épée; & que pourvû qu'il lui donnast la permission d'aller à leur Camp, pour leur faire connoistre le péril inévitable où ils se trouvoient, il leur persuaderoit de se rendre. Le Roy lui dit, qu'il seroit ravi d'épargner le sang, non-seulement de ses Soldats, mais encore de ses ennemis, pourvû qu'ils ne lui échappassent point; qu'il pouvoit aller au Camp Anglois, mais que s'il estoit long-temps sans revenir, il ne laisseroit pas ralentir l'ardeur de ses Soldats. Le Cardinal lui promit d'estre bien-tost de retour, & piqua vers le Prince de Galles.

Il n'eut pas de peine à lui faire comprendre le danger où il estoit, & ce Prince lui dit qu'il estoit prest d'accepter toute sorte d'accommodement, pourvû qu'il ne se fist pas aux dépens de son honneur, & de celui de sa Nation.

Après cette réponse le Cardinal retourna au Roy. Il lui dit, qu'il n'y avoit pas à craindre que les Anglois lui échappassent, & que le Prince de Galles estoit disposé à une capitulation; mais qu'il falloit quelque temps pour en regler les articles; & il le supplia de lui accorder le reste du jour, pour consommer un ouvrage si important. Le Roy le refusa d'abord: mais après bien des instances, il y consentit, & les Troupes furent renvoyées dans leurs quartiers.

Le Cardinal employa tout le jour à porter des paroles, & à passer d'un Camp à l'autre. Après diverses propositions la dernière du Prince de Galles fut, que pour avoir permission de se retirer à Bourdeaux sans estre poursuivi, il rendroit au Roy de France toutes les Places qu'il avoit conquises cette campagne, & tous les prisonniers qu'il avoit faits, & s'engageroit à ne point porter les armes contre lui pendant sept ans. Le Roy

*Elles sont re-
jetées & l'on
se dispose à
l'attaque de
leur Camp.*

1356.

rejetta cette proposition, & s'en tint à celle-ci : qu'il laisseroit aller l'Armée Angloise en toute liberté, à condition que le Prince de Galles & cent Chevaliers Anglois se rendissent ses prisonniers. C'eust esté là le vrai moyen de ravoir Calais & les autres Places de Picardie & de Guyenne, prises par les Anglois depuis le commencement de la guerre; mais le Prince de Galles répondit au Cardinal, que s'il estoit jamais pris avec ses Chevaliers, ce feroit les armes à la main, & qu'il périroit plustost que de faire jamais rien de pareil à ce qu'on lui proposoit. Ainsi l'on se prépara au combat pour le lendemain. Les Anglois profiterent cependant de cet intervalle, pour fortifier leur camp, & creuserent de profonds fossés devant tous les endroits où leurs Archers devoient estre postez, les borderent de bonnes palissades, & les rendirent presque inaccessibles.

Dès le lendemain, qui estoit le Lundi dix-neuvième de Septembre, le Roy remit son Armée en bataille dans le même ordre que le jour précédent. Les Anglois ne changerent rien non plus dans l'ordonnance de leurs Troupes, sinon qu'ayant sçu le dessein du Roy de faire commencer le combat par les trois cens Gendarmes à cheval, ils firent aussi un pareil Corps de Cavalerie, pour soutenir les Archers qui faisoient le front du Corps de bataille; & de plus ils mirent à la droite de leur Camp à costé d'une petite colline, trois cens Gendarmes à cheval, & six cens Archers aussi à cheval, qui devoient durant le combat faire le tour de la colline, & venir prendre en flanc la bataille du Duc de Normandie, qui débordoit un peu de ce costé-là. Le Cardinal de Périgord vint encore, pour tâcher de faire suspendre l'attaque; mais on ne voulut plus l'écouter. On sonna la

charge, & au son des tambours & des trompettes, les trois cens Gendarmes à cheval conduits par les deux Maréchaux de France Arnoul d'Andrehen & Jean de Clermont entrèrent dans le défilé.

Ils n'y furent pas plustost engagez, qu'une gresle de flèches tirées des deux costez au travers des hayes, leur tomba sur le corps; & comme elles estoient décochées de fort près, il n'y avoit gueres d'armes qui se trouvaient à l'épreuve. Un grand nombre d'hommes & de chevaux furent tuez ou blesez dès les premières décharges. Les chevaux & les Cavaliers tombant les uns sur les autres embarrassoient le passage d'ailleurs fort étroit; quelques-uns des chevaux ne pouvant secoïer les flèches dont ils estoient atteints, s'emportoient & s'élançoient à droit & à gauche, & jetoient par terre ceux qui les montoient, & qui ne pouvoient en estre les maistres. Cependant une partie des Gendarmes, malgré ces embarras, poussa fort avant, & marchoit avec une admirable résolution vers les Archers du front de l'Armée Angloise.

Ils n'estoient pas encore à la portée du trait, que ces Archers s'ouvrirent, & qu'un escadron de Gendarmes Anglois, ayant à leur teste Jean d'Andelée un des Generaux, celui qui avoit fait l'ordonnance de leur armée, vint fondre sur les Gendarmes François. Il s'attacha au Maréchal d'Andrehen, qui fut renversé de son cheval, & pris prisonnier. Le sort du Maréchal de Clermont fut encore plus malheureux; car son cheval s'estant abattu sur lui, il ne put se relever, & fut tué sur la place.

Les Gendarmes François se trouvant ainsi arrestez au bout du défilé, ceux qui estoient derriere, qui ne pouvoient ni avancer ni reculer, de-

1356.

Première
charge désa-
vantageuse
aux François.

Froissard
cap. 162.

Ils sont re-
poussez & mis
en fuite.

1356.

meuroient exposez à la décharge des Archers, lesquels les choisissoient des deux costez, & les massacroient sans qu'ils pussent se défendre. Les Gendarmes à pied qui suivoient, voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'avancer, & qu'ils demeuroient eux-mêmes inutilement en butte aux flèches des Archers Anglois, commencerent à reculer & à fuir, & vinrent pêle-mêle se refugier dans le Corps que commandoit le Dauphin. Ils y annoncerent la mort d'un des Maréchaux, & la prise de l'autre. Cette nouvelle jetta la consternation dans ces Troupes. La plus grande partie des Gendarmes, qui, comme j'ai dit, avoient tous esté mis à pied, coururent au quartier où estoient leurs chevaux. Le Dauphin en arresta à peine une partie: mais dans ce moment de désordre, les six cens Cavaliers Anglois, qui avoient esté postez à costé de la colline, estant venus fondre fort à propos sur lui, acheverent de le mettre en déroute, & de tailler en pieces tout ce qui ne fuit pas assez promptement.

Les Seigneurs de Landas, de Bode-nai & de S. Venant, à qui le Roy avoit recommandé le soin de ses trois fils qui estoient dans ce Corps, le voyant presque entierement défait, obligerent le Dauphin & ses deux freres à faire retraite, les faisant couvrir par huit cent Lanciers, qui prirent avec lui le chemin de Chauvigny. Le départ de cette Troupe en détermina plusieurs autres à la fuite.

Le Duc d'Orleans, qui estoit à la teste du Corps le plus avancé vers le Camp des Anglois, mais qui n'avoit point encore combattu, ne fit honneur ni à son sang, ni à sa Nation; & au lieu d'aller aux ennemis, marcha sur la droite, & rabattit tout à coup en fuyant aussi du costé de Chauvigny. Il y eut cependant plusieurs

braves Chevaliers, qui ne pouvant se résoudre à une si honteuse fuite, demeurèrent sur le champ de bataille, & résolus de périr, allerent joindre le troisiéme Corps, où estoit le Roy à pied, qui attendoit l'ennemi sans branler.

Le Prince de Galles avoit retenu auprès de lui un vaillant & expérimenté Capitaine nommé Jean Chandos, qui dès qu'il vit la troupe des deux Maréchaux défaite, & le Dauphin en déroute, dit au Prince, c'en est fait, ils sont à nous, il est temps que nous marchions à eux. Le Prince commanda aussitôt, que la Gendarmerie, qui estoit jusques-là demeurée à pied, monta à cheval. Alors toute l'Armée Angloise sortit de son Camp en bataille, & vint attaquer ce troisiéme Corps, où le Roy estoit accompagné de Gaucher de Brienne Duc d'Athenes, Connestable de France, de la plupart des plus grands Seigneurs du Royaume, & de ceux qui n'avoient pas voulu suivre les fuyards. Le Roy avoit encore autant de monde que les Anglois, mais leur Gendarmerie estoit à cheval, & toute la sienne à pied, excepté quelques Allemands; désavantage qui ne se peut gueres compenser dans un combat en rase campagne.

On n'alla jamais à la charge avec plus de furie de part & d'autre, les François estans animez par la presence & par le danger du Roy, & les Anglois par l'esperance de la victoire déjà plus qu'à demi gagnée. On se choqua de toutes parts, criant les uns, *Mont-joye S. Denis*, & les autres, *S. George Guyenne*. Le Prince de Galles chargea le Connestable, qui avoit avec lui la Cavalerie Allemande commandée par les Comtes de Salbruche, de Nost, & de Nydo. Ces trois Seigneurs furent tuez sur la place, & leur mort ayant découragé les

1356.

Seconde charge où le Roy est fait prisonnier.

1356.

Allemands, ils lâchèrent le pied. Le Connestable affoibli par la fuite des Allemands, tint encore avec ses Français; mais il fut aussi tué, & ses gens mis en déroute. Alors tout le poids de la bataille tomba sur le Roy, qui fit des prodiges de valeur: & les Historiens des deux partis assurèrent que si les Français avoient suivi l'exemple qu'il leur donna en cette rencontre, ils auroient battu les Anglois.

Le Roy investi de toutes parts ne cherchoit plus qu'à mourir glorieusement avec quelques restes de Seigneurs Français, qui tomboient à chaque moment à ses pieds les uns après les autres; mais on ne vouloit pas le tuer. Il n'y avoit point là de Chevalier Anglois qui ne prétendist à la gloire de le prendre vif. Plusieurs l'aborderent lui criant de se rendre; mais il assommoit avec une hache d'armes, dont il se servoit à merveille, quiconque osoit l'approcher. Enfin lassé de tuer, & n'en pouvant plus, il vint un Chevalier qui fendant la presse lui cria de nouveau, Sire, je vous en conjure, rendez-vous. Le Roy lui dit: A qui me rendrai-je? où est mon cousin le Prince de Galles? s'il estoit ici je verrois ce que j'aurois à faire. Le Chevalier lui répondit, qu'il estoit fort loin de là. Qui estes-vous? reprit le Roy. Je suis, répondit-il, le Chevalier Denis de Morbec du pais d'Artois, qui ai esté obligé de me retirer en Angleterre, parce qu'on me poursuivoit en France pour avoir tué un homme. Le Roy lui jeta son gantelet, en lui disant, je me rends à vous, & se remit entre ses mains avec Philippe son fils, qui à l'âge de quatorze ans donna en cette périlleuse occasion de grandes preuves de son intrepidité, & y fut blessé, ce qui lui merita le sur-

nom de Philippe le Hardi. Une Lettre du Comte d'Armagnac * écrite de Moissac aux Consuls de Verdun sur la Garonne, nous apprend une circonstance que je ne vois point marquée dans nos Histoires, sçavoir, que le Roy en cette occasion reçut deux blessures au visage.

Cependant le Prince de Galles ne voyant plus ni bataillons, ni escadrons, ni Bannieres Françaises dans la Campagne, & que tout estoit en fuite, s'estoit fait dresser une tente en un endroit du champ de bataille assez éloigné de là, où il se reposoit, demandant à tous ceux qui arrivoient des nouvelles du Roy de France. On l'assûroit qu'il n'avoit pas fui, ayant toujours combattu à pied, & qu'il falloit qu'il fust mort ou pris. Il ordonna au Comte de Varvik & au Seigneur Renaud de Gobehen, d'aller en apprendre des nouvelles. Ils apperçurent une troupe de Soldats qui revenoient vers le Camp des Anglois à pied fort lentement. Ils piquèrent à eux, & leur demanderent, s'ils n'avoient point de nouvelles du Roy de France; ils crièrent qu'ils l'amenoiennent prisonnier. Ce fut un bonheur pour le Roy, que la rencontre de ces deux Seigneurs; car les Gascons & les Anglois dispuoient à qui l'auroit. Ils l'avoient osté au Seigneur de Morbec, & peu s'en fallut que quelques Soldats brutaux, pour empêcher que les autres n'eussent l'honneur & le profit de la prise, ne le tuassent. Les deux Generaux Anglois descendirent aussi-tôt de cheval, & vinrent avec beaucoup de respect faire la reverence au Roy, qu'ils conduisirent au Prince de Galles. Ce jeune Prince se montra digne de sa victoire par les manieres honnestes & genereuses avec lesquelles il le reçut, lui rendant tous

*Il est regardé
Prince de
Galles avec
beaucoup de
generosité.
Lo Rey Mon-
seignor... co-
naffrat el
visarge de
doas plagas.*

*Christine de
Pisan MS. de
la Biblioth. du
Roy fol. 36.*

* L'Original de cette Lettre en langage Gascon est dans la Bibliothèque de M. Foucault Conseiller d'Etat, & il l'a eue des Archives de Verdun sur la Garonne.

1356.

les honneurs dûs à son rang, le consolant dans son malheur, louant sa bravoure, & l'assurant que le Roy son pere en useroit avec lui d'une maniere dont il seroit content. Le Roy répondit à ces honnestetez en des termes qui marquoient autant de fermeté que de reconnoissance, & que tout vaincu & captif qu'il estoit, il se souvenoit qu'il estoit Roy.

Froissard.
cap. 154.

Ce malheureux combat se donna dans les champs de Beauvoir & de Maupertuis, avec bien de l'imprudence du costé du Roy, beaucoup de honte pour la pluspart de la Noblesse Françoisse, qui abandonna lâchement son Prince, & une grande gloire pour le Prince de Galles, qui à l'âge de vingt-quatre à vingt-cinq ans, avec un nombre de Troupes très-inferieur à celui des ennemis, gagna par sa conduite & par sa resolution une victoire si glorieuse & si complete.

Seigneurs
Francois qui
se signalerent
dans ce com-
bat.

Plus la lascheté de ceux qui fuirent dès le commencement du combat, fut honteuse, plus la bravoure des autres qui signalerent leur fidelité & leur affection pour leur Roy fut recommandable, & merite d'estre marquée dans l'Histoire. Voici les noms de ceux qui combattirent jusqu'au bout, ou jusqu'à la mort auprès de la personne de ce Prince, ou sous ses ordres. Outre les Maréchaux d'Andrehen & de Clermont, dont le premier fut pris & l'autre tué dès le commencement de l'attaque du Camp des Anglois, les Relations de ce temps-là nomment parmi les morts Robert de Duras, Gaucher de Brienne Duc d'Athenes Connestable de France, les Comtes de Salbruche, de Nosto, de Nydo, tous trois Allemans, le Duc Pierre de Bourbon, Guichard de Beaujeu, Guillaume de Neelle, Eustache de Ribaumont, le Sire de la Tour, Guillaume de Montagu, de

Tome III.

1356.

Chambli, de la Heuse, de Pons, le Sire de Landas, qui, après avoir mis les trois Princes en sûreté, estoit revenu avec Thibaud de Bodenai rejoindre le Roy, le Comte de Damartin, Richard d'Angle, Geoffroi de Charni, qui portoit la Banniere Royale, & ne la quitta qu'avec la vie, d'Urfé, de Laval, de la Fayette, d'Humieres, de la Roche-Foucault.

Prisonniers &
blessez.

Dans la liste de ceux qui furent, les uns prisonniers, les autres blessez, se trouvent Thibaud de Bodenai, dont je viens de parler, le Seigneur de Pompadour, Renaud Chauveau Evêque de Châlons en Champagne, le Comte de Vaudemont, le Comte de Vendôme, les Sires Loüis de Malval, de Pierre Buffiere, de Sauverac, Jean de Melun Comte de Tancarville, Jacques de Bourbon, Jean & Charles d'Artois, le Vicomte de Rochechoüart, de Dampmaire, de Parthenai, de Montendre, Jean de Ceintré, Barthelemy de Brunes, le Comte d'Etampes, le Comte de Gravelle, & Guillaume de Melun Archevêque de Sens.

Parmi ceux qui combattirent jusqu'à l'entiere déroute, & qui échaperent, sont marquez les Sires de Montabouton, de Surgeres, d'Argenton, de Linieres, de Châteauvillain, de Ceruolle, de Marcüeil, de Chalenton, de Rochefort, de la Chaire, d'Achon, de Linal, de Noruel, de Marle, de Renneval, de Saint Digier, de Chauni, de Heli, de Monfaut, de Hagnes, Jacques de Beaujeu, les Comtes d'Aulnoy, de Ventadour & de Montpensier. Le nombre des morts fut d'environ six mille hommes, parmi lesquels il y avoit plus de dix-sept cents tant Gentilshommes que Seigneurs. Les Anglois y perdirent peu de monde, & y firent des prisonniers sans nombre, sur-tout aux portes de

Noms de ceux
qui échaperent
après avoir
bien combat-
tu.

Q999

1356.

Autre marque de la générosité du Prince de Galles.
Froissard, cap. 167.

Poitiers, qui furent fermées aux fuyards, de peur que les Anglois n'y entraissent avec eux, & ne s'emparaissent de la Ville.

Le soir le Prince de Galles donna magnifiquement à souper au Roy, aux Princes & aux autres gens de qualité prisonniers. Il servit lui-même le Roy à table, & ne voulut jamais s'y asseoir, quelque instance qu'il lui en fît, s'excusant toujours sur le respect qu'il devoit à la Majesté Royale. Cette modestie en un jeune guerrier vainqueur, qui sçavoit si bien se posséder & se contenir dans un si grand succès, sans rien perdre de ses manières nobles, fit dire aux François, que l'Angleterre auroit en lui quelque jour un Roy qui donneroit à la France autant d'inquiétude, que celui qui regnoit actuellement. La Prophetie cependant ne fut pas accomplie, car il mourut avant son pere.

Dès le lendemain le Prince de Galles se mit en marche pour Bourdeaux, sans rien entreprendre sur Poitiers, comme le Dauphin l'appréhendoit, & où il avoit fait entrer pendant la nuit le Sire de Roze avec cent Lances, pour la défendre en cas d'attaque. La consternation causée par la prison du Roy estoit si grande, que l'armée d'Angleterre traversa le Poitou, la Xaintonge, & tout le païs jusqu'à Bourdeaux, sans qu'il parût aucunes Troupes Françaises pour l'inquieter, les Commandans & les Châtellains ne pensant à rien autre chose qu'à conserver leurs Places.

Charles Dauphin, Duc de Normandie, n'avoit encore que dix-neuf à vingt ans. C'estoit cependant de ce jeune Prince, qui n'avoit presque aucune expérience dans le Gouvernement, que devoit dépendre le salut de la France, dans une des plus fâcheuses situations où elle se fût jamais trouvée. Il estoit prudent, & modéré beau-

coup au-dessus de son âge; & le bon usage qu'il fit de ces deux belles qualités, lui acquit avec le temps le glorieux surnom de Sage. Le Royaume sous la conduite d'un tel Prince auroit pû se soutenir malgré l'extrémité où il estoit réduit, s'il avoit trouvé des Sujets dociles & affectionnez: mais le danger de l'Etat est souvent ce qui fait perdre la soumission aux Peuples, parce qu'il rend le Prince plus dépendant de leur caprice.

Charles, après que le Prince de Galles eut quitté le Poitou, & se fut retiré à Bourdeaux, revint à Paris accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. Il y fut reçu avec beaucoup d'honneur & de grandes marques de tendresse par les Bourgeois, qu'on n'avoit pas encore travaillé à lui déboucher. Son premier soin fut d'assembler les Etats, pour délibérer sur les moyens de sauver le Royaume, & de tirer le Roy de sa prison, & principalement pour avoir des Troupes & de quoi les entretenir. Il y fut d'abord reconnu pour Lieutenant du Royaume; mais avant qu'on délibérât sur la proposition qu'il fit à l'Assemblée touchant les secours dont il avoit besoin pour les pressantes nécessitez de l'Etat, il y eut des préliminaires qui lui déplurent beaucoup.

On examina d'abord quelle maniere de Gouvernement seroit la plus avantageuse au Royaume durant la prison du Roy. C'estoit donner atteinte à l'autorité du Dauphin, qui prétendoit qu'il ne devoit y avoir aucun changement à cet égard, & que tenant la place du Roy son pere, c'étoit à lui à gouverner l'Etat avec le secours de son Conseil, sans que d'autres s'en mêlassent. Il fut néanmoins résolu que chacun des trois Etats choisiroit douze personnes de son Corps, qui non seulement seroient chargez de l'examen des principales

1356.

Seconde assemblée des Etats pour la liberté du Roy, & pour l'administration du Royaume.
Continuat. Nangii. Froissard. Annales de France.

1356.

affaires, pour en faire rapport à l'Assemblée tandis que les Etats se tiendroient, mais encore dont la commission dureroit après leur séparation; que ces Députés s'assembleroient souvent à Paris, pour y délibérer entre-eux sur ce qui concernoit le bien, la sûreté & la reformation du Royaume; qu'ils représenteroient les Etats assemblez, & en auroient toute l'autorité. Ces Députés furent élus à la pluralité des voix, & parmi eux il y en avoit plusieurs, dont le Regent ne pouvoit gueres s'accommoder.

Froissard.
cap. 170.

Il fut encore proposé de faire rendre compte des Finances & du Tresor Royal, qui se trouvoit épuisé, quoique dans les dernières années on eût fait des levées extraordinaires & excessives, dont on ne voyoit point l'employ. Les Députés nommez par les Etats eurent ordre d'entrer dans ce détail, & d'aller jusqu'à la source des desordres. Ils le firent; & sur leur rapport, les Etats requirèrent, qu'on fît le procès à Pierre de la Forest Archevêque de Roüen & Chancelier, à Simon de Buffly premier Président au Parlement, à Nicolas de Braque Tresorier de France, Maître des Comptes, & Maître de l'Hôtel du Roy, (on lui donne la qualité de Messire & de Monseigneur, c'est à dire qu'il estoit Chevalier,) à Robert de Lorris Chambellan, à Jean de Poillevilain General des Monoyes, & à quelques autres qui avoient eu la maniere des affaires ou des Finances. Enfin ils demanderent qu'on mist hors de prison le Roy de Navarre. A ces conditions les Etats offroient d'entretenir trente mille hommes aux dépens des Provinces, pour la délivrance du Roy: & même ils commencerent dès-lors à soudoyer un petit Corps de Troupes, qu'on envoya dans le Cotentin contre Geoffroy de

MSS. de
Brienne vol.
176.

Cap. 171.

Harcourt, qui de son Château de S. Sauveur faisoit des courses dans toute la basse Normandie, & même jusques dans la haute. Il se donna un combat, où ce Seigneur rebelle fut tué; mais cette mort ne répara pas les maux qu'il avoit causez à sa patrie.

La Requête que les Etats avoient faite en faveur du Roy de Navarre, montre qu'il avoit beaucoup de partisans dans cette Assemblée. Les plus declarez estoient Robert le Coq Evêque de Laon, Jean de Pequigny Gouverneur d'Artois, & Estienne Marcel Prevost des Marchands de Paris. Le Dauphin voyoit bien de quelle importance il estoit pour lui & pour le Royaume, que le Roy de Navarre fût hors d'état de broüiller. Il répondit sur cet article, que le Roy son pere ayant fait mettre ce Prince en prison, il ne lui convenoit pas de le délivrer sans sa permission, devant supposer qu'il avoit eu de bonnes raisons de le faire arrester.

Pour ce qui regardoit le Chancelier, le Premier Président, & les autres qu'on prétendoit inquieter, on ne passa pas outre alors, parce qu'ayant esté avertis sous main par le Dauphin, ou par leurs amis, de ce qui se tramoit contre eux, ils sortirent secretement de Paris, & se retirerent hors du Royaume.

A l'égard du nouveau Conseil qu'on vouloit établir pour le Gouvernement de l'Etat, le Dauphin fit au moins semblant d'y consentir. Mais afin de se tirer de l'embarras qu'on lui faisoit sur tous ces points, & prendre à loisir ses mesures, il résolut de renvoyer les Etats, en leur disant, qu'il les rassembleroit dans quelque temps; & pour les congédier sans qu'ils eussent sujet d'en estre choquez, il prit le prétexte d'un voyage qu'il estoit obligé de faire à Metz, où l'Em-

1356.

Continuac.
Nangii,

1356.

pereur Charles IV. son oncle maternel devoit tenir une grande Diete aux Fêtes de Noël, dans laquelle on traiteroit de la délivrance du Roy son pere.

Math. Villani
l. 7. cap. 46.
Epist. Inno-
cent. apud
Raynald.

En effet le Pape Innocent VI. n'eut pas plutôt appris la nouvelle de la défaite de Maupertuis & de la prise du Roy, qu'il écrivit à l'Empereur, pour l'engager à prendre en main avec plus de zele que jamais les interets de ce Prince, qui lui avoient toujours esté si chers. Le Cardinal de Perigord & le Cardinal de Capouë vinrent à Metz par l'ordre du Pape, qui fit aussi en sorte que le Roy d'Angleterre y envoyât des Ambassadeurs. Le Dauphin s'y rendit : mais l'affaire dont il s'agissoit estoit de nature à n'estre pas si promptement vuidée. Le Roy estoit encore à Bourdeaux, & Edoüard, quelque mine qu'il fît de vouloir la Paix, estoit résolu de ne rien conclure jusqu'à ce qu'il vît ce Prince amené prisonnier en Angleterre. Ainsi le voiage du Dauphin fut inutile, & son absence ne servit qu'à augmenter l'insolence des mutins à Paris.

Mutineries
des Parisiens
au sujet des
Monoyes.
Annales de
France.

En partant pour Metz, il avoit nommé pour son Lieutenant, tandis qu'il seroit hors du Royaume, Louïs Comte d'Anjou son frere, & l'avoit laissé à Paris. Ce jeune Prince, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de son frere, fit publier une Ordonnance le dixième du mois de Decembre 1355. pour donner cours à une nouvelle Monoye qu'il fit répandre en même-temps dans la Ville. L'article de la Monoye estoit un des points sur lesquels les Etats avoient prétendu que le Dauphin ne pouvoit rien statuer sans eux. Estienne Marcel Prevost des Marchands, un de ceux du Conseil des Trente-six, alla aussi-tôt au Louvre bien accompagné, & demanda insolamment au Comte d'Anjou la

revocation de l'Ordonnance, protestant que ni lui ni ses Collegues ne souffriroient jamais que cette Monoye eût cours. Le Comte d'Anjou, faute de pouvoir prendre un meilleur parti, lui répondit, qu'il délibereroit avec son Conseil sur cette affaire, & que le lendemain il vînt recevoir sa réponse. Marcel n'y manqua pas. Il revint suivi d'une grande multitude de peuple, dont les manieres séditieuses firent comprendre au Prince le danger d'un refus. C'est pourquoi il suspendit l'effet de son Ordonnance, & le cours de la Monoye jusqu'au retour du Duc son frere, à qui il fit sçavoir ce qui s'estoit passé.

Ce Prince partit de Metz fort inquiet, ne sçachant sur quoi faire fond, ni sur qui compter. Le seul Languedoc, où il avoit fait tenir les Etats séparément par le Comte d'Armagnac Lieutenant de Roy de cette Province, paroïsoit sensible aux maux publics. On s'y estoit engagé à fournir dix mille hommes entretenus, dont il y auroit cinq mille hommes d'armes; & pour marquer combien les peuples prenoient part aux malheurs du Roy, les Etats firent défendre les divertissemens publics, & les parures extraordinaires, jusqu'à ce qu'il fût délivré de sa prison. Mais le Languedoc estoit à l'autre extrémité du Royaume; & il n'estoit pas à propos de le dégarnir à cause du voisinage de la Guyenne, où les Anglois avoient plusieurs Places. D'ailleurs presque tous les païs maritimes de France depuis la Gascogne jusqu'en Flandre estoient partie occupez, partie infestez par les ennemis; & la Capitale du Royaume, par son indocilité, déconcertoit toutes les mesures qu'on auroit pû prendre pour la défense de l'Etat.

Le Dauphin occupé de tant de sujets d'inquiétude, arriva à Paris le vingt-cinquième de Janvier, accom-

1356.

Ceux du Lan-
guedoc se dis-
tinguent par
leur zele pour
le bien public
Ibid.

1356.

pagné de Pierre de la Forest Archevêque de Roüen, Chancelier de France, que sa dignité de Cardinal, dont le Pape l'avoit honoré depuis un mois, sembloit devoir mettre à couvert des poursuites que les Etats avoient entrepris de faire contre lui. Une des premieres choses que fit le Prince après son retour, fut d'envoyer ordre au Prevost des Marchands de se trouver à l'heure qu'il lui marqua dans une maison voisine de S. Germain l'Auxerrois, pour s'y aboucher avec deux personnes du Conseil sur des affaires importantes. Le Prevost y vint vers le midy escorté non-seulement d'une nombreuse populace, mais encore de gens armés.

Nouvelle édition à Paris, comment apaisée.

Les deux personnes envoyées de la part du Dauphin, presserent ce Magistrat d'employer le credit qu'il avoit sur l'esprit du peuple, pour l'exécution de l'Ordonnance publiée par le Comte d'Anjou, & pour donner cours à la nouvelle Monoye, parce que dans la necessité pressante d'argent, où se trouvoit ce Prince, c'estoit le moïen le plus naturel, le plus aisé & le plus prompt qu'il pût prendre pour augmenter ses finances, & pour avoir de quoi lever des Soldats. Le Prevost des Marchands répondit tout haut, qu'il ne consentiroit jamais à cette nouveauté. La troupe séditieuse qui l'accompagnait le seconda de ses cris; & peu s'en fallut que quelques-uns des plus emportés ne fissent violence aux deux Envoyés du Prince. La chose s'estant bien-tost répandue dans Paris, chacun courut aux armes. Les Artisans fermerent leurs Boutiques; le menu peuple dans les rues crioit de tous côtez contre l'Ordonnance & contre la nouvelle Monoye: le soulèvement fut si subit & si general, que le Dauphin se crut obli-

gé de ceder, & de faire publier par tout qu'on supprimeroit la nouvelle Monoye.

1356.

Cette declaration appaisa le peuple: mais le Prevost des Marchands n'en demeura pas là. Comme il vit la consternation de la Cour, il demanda qu'on rassemblât les Etats; qu'on expédiaît incessamment les Lettres Patentes pour la convocation, & qu'on les lui mist entre les mains: & on le lui promit. Son audace croissant à proportion de la facilité qu'on avoit à lui accorder tout ce qu'il proposoit, il representa, que le Chancelier & le Premier President de Bussy estant accusés de malversation, il ne convenoit pas qu'ils fussent envoyés à Bourdeaux en qualité de Plenipotentiaires, pour traiter avec le Prince de Galles touchant la délivrance du Roy; qu'on disoit cependant que le Dauphin les avoit nommez pour cet emploi; mais qu'il estoit à propos d'en choisir d'autres, & qu'il requeroit la revocation de leur Commission. Le Dauphin accorda la revocation à l'égard du President & de quelques autres; mais il dit, que pour le Chancelier, il ne pouvoit pas l'empêcher d'aller à Bourdeaux, parce qu'il vouloit donner la démission de sa Charge, & qu'il falloit pour cela qu'il remist les Sceaux entre les mains du Roy même. Le Prevost des Marchands obtint encore qu'on mist garnison chez le Premier President, chez le sieur de Braque, & chez tous les autres à qui les Etats avoient demandé qu'on fît le procès: & l'inventaire de tous leurs biens, tant meubles qu'immeubles, fut fait en vûe de les faire confisquer.

Cette conduite des Parisiens envers le Dauphin, la ruïne de son autorité faite d'avoir de quoi la soutenir, la Requête que les Etats avoient présentée pour la délivrance du Roy de Navarre, lorsqu'ils furent assemblez

Qq q q iij

1356.

Annales de
France.Froissard.
Cap. 176.Autre assem-
blée des Etats
Généraux.MSS. de Brien-
ne vol. 276.

pour la première fois, releverent le courage des partisans de ce Roy, & les enhardirent à tout entreprendre pour son service. Philippe de Navarre son frere estoit revenu d'Angleterre, avec assurance d'estre soutenu; & faisoit des courses depuis le Cotentin, où il s'estoit fortifié dans S. Sauveur-le-Vicomte, jusques dans le milieu du Royaume. Il estoit venu avec huit ou neuf cens hommes faire le dégast dans le pais Chartrain, sans que personne s'y fust opposé, parce que le Regent n'osoit s'éloigner de Paris, où il voyoit des dispositions si prochaines à une entière revolte. La perte du Chasteau & de la Ville d'Evreux, que Guillaume de Gravelle, partisan secret du Roy de Navarre, surprit par la trahison de quelques Bourgeois, fut encore pour lui une très-fâcheuse nouvelle. Philippe de Navarre vint au plus tost s'y poster, & par le moyen des Troupes qu'il y fit venir, il fut bien-tost en estat de soutenir le parti qu'il avoit à Paris.

Cependant les Etats se rassemblèrent dans cette Capitale sur les Lettres Patentes du Prince extorquées par le Prevost des Marchands. Ils tinrent plusieurs séances aux Cordeliers, dans l'une desquelles, le troisième jour de Mars, l'Evêque de Laon, * un des plus séditieux de l'Assemblée, demanda en présence du Dauphin, & des deux Princes ses freres, que l'on continuât incessamment les procédures commencées contre le Chancelier, le Premier President, le President d'Orgemont, & les autres dont j'ai parlé, & supplia le Dauphin au nom des Etats, de les déclarer privez de leurs Charges, de nommer des Commissaires, pour aller de sa part dans toutes les Provinces s'instruire des abus qui s'estoient glissez dans le Gouverne-

* Robert le Coq.

ment, de casser plusieurs Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes, contre lesquels les Etats avoient reçu de grandes plaintes, & d'agir en cela de concert avec les Députés, qui furent nommez sur le champ, sçavoir pour la Noblesse Jean de Pequigny, homme tout dévoué au Roy de Navarre, le Prevost des Marchands, & un nommé Colard le Caucher pour le Tiers-Etat; l'Evêque de Laon fut apparemment lui-même le Député du Corps Ecclesiastique. Il insista fort encore sur l'article de la Monnoye, & promit ce qui avoit déjà esté offert dans les premiers Etats, que pourvu qu'on écoutât leurs justes demandes, le Prince auroit en peu de temps une Armée de trente mille hommes sur pied.

Il fallut que le Dauphin passât tout cela. Il déclara déchûs de leurs Charges le Chancelier, le Premier President, & ceux qu'on accusoit avec eux; consentit au changement des Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes. Les Presidents & les Conseillers du Parlement furent réduits au nombre de seize. Des quinze Maîtres des Comptes qui estoient alors, nul ne fut conservé. On en élut quatre nouveaux, pour faire toutes les affaires, & pour examiner les Comptes; mais ces quatre ne sçachant comment s'y prendre, on fut obligé d'en rétablir quatre des anciens.

Sur ces entrefaites, l'Archevêque de Sens †, le Comte d'Eu, & le Comte de Tancarville arriverent de Bourdeaux, où ils avoient conclu avec le Prince de Galles un Traité de Trêve pour deux ans, qui fut publié à Paris le cinquième d'Avril. Le Duc prit occasion de-là de congédier les Etats, & de déclarer qu'il ne les rassembleroit point quinze jours après Pâques,

† Guillaume de Melun.

1356.

Trêve conclue
avec le Prince
de Galles.
Annales de
France.

1356.

quoiqu'en la dernière Séance on fust convenu de le faire. Il prit pour prétexte, que la Trêve étant conclue, il ne vouloit point charger le peuple du subside qu'on lui avoit promis; que comme les Etats ne devoient se rassembler que pour délibérer sur ce point là, il estoit inutile de le faire; & ajouta, que les Plenipotentiaires lui avoient apporté, de la part du Roy son pere, défense de continuer les Assemblées. Mais les Emissaires des Etats, ou du moins de ceux qui y dominoient, & vouloient s'attirer toute l'autorité, qu'ils tâchoient d'enlever au Prince, souleverent le peuple de Paris, en lui persuadant que de casser les Etats, c'estoit le livrer à la discretion du Dauphin & de son Conseil, composé de gens interessez, qui n'avoient que leurs avantages en vûe, & nullement le bien public. On ne voyoit par tout que cabales, qu'assemblées de Bourgeois dans les rues, dans les Places, dans les Cabarets; on disoit tout haut que l'Archevêque de Sens, & les Comtes d'Eu & de Tancarville estoient des traistres; & la chose alla si loin, que ces trois Seigneurs ne se crurent pas en sûreté à Paris. Ils en sortirent extrêmement irritez, & en menaçant les Bourgeois de les faire repentir de leurs insultes.

Quoiqu'après leur départ le Prince eust esté contraint de continuer les Etats malgré qu'il en eust, néanmoins ces commencemens de broüilleries entre la Noblesse & les Bourgeois de Paris pouvoient lui estre avantageux, vû la situation où il se trouvoit; car si une fois les Seigneurs & les Gentilshommes formoient un parti, il ne pouvoit manquer d'estre bien-tost à leur teste, & c'estoit le meilleur moien qu'il pût avoir, pour soumettre une populace mutine, dont il estoit insollement gourmandé. Tel est le malheur d'un Roïaume revolté contre

son Prince legitime, la division entre les membres qui le composent, quoi que d'ailleurs le plus grand de tous les maux, est regardée comme un remede necessaire pour y rétablir l'ordre. Il y avoit déjà des semences d'animosité entre la Noblesse & le Peuple. Les Chevaliers & les autres Gentilshommes, qui estoient revenus de la bataille de Poitiers, avoient esté très-mal reçus à leur retour, dans tous les lieux où ils avoient passé: on les avoit regardez comme des lâches, qui avoient abandonné leur Roy dans le peril: & en quelques-unes des principales Villes de France, on avoit fait à cette occasion de grands affronts à plusieurs d'entre-eux. Le Peuple de Paris, qui se croyoit invincible par la multitude, faisoit paroistre un grand mépris de cette Noblesse: mais il en avoit de la défiance, surtout depuis les menaces des Comtes d'Eu & de Tancarville: c'est pourquoy les Bourgeois penserent à leur feureté.

Ce fut alors, & pour cette raison, que commença l'usage de mettre & de tendre des chaînes dans les rues de Paris. On fit creuser des fosses devant les murailles de la Ville du côté du Louvre, où il n'y en avoit point encore, aussi-bien que du côté où fut depuis construite la Bastille. On éleva des Parapets sur les murailles, on les munit de canon & d'autres machines desquelles on se servoit toujours, même depuis l'invention du canon, dont l'usage n'estoit pas encore extrêmement commun; & le Peuple souffrit patiemment une chose, pour laquelle il s'estoit soulevé sous le précédent regne, lors même que le Roy d'Angleterre estoit campé à Poissy à six petites lieues de Paris, sçavoir, qu'on ruinaît quantité de maisons, pour en employer le terrain aux fortifications de la Ville, l'esprit de sedi-

1356.

Froissard
c. 170.Continuats
Nangli.Ces-ci ten-
dent des chaî-
nes dans les
rues.
Ibid.Broüilleries
entre la No-
blesse & les
Bourgeois de
Paris.

1356.

tion faisant oublier aux Parisiens des interets particuliers, auxquels dix ans auparavant ils avoient pres- que sacrifié le salut de tout le Roïau- me.

*Le Roy est me-
né prisonnier
en Angleterre.*

Tandis que tout estoit ainsi dans le desordre à Paris, le Prince de Galles prenoit ses mesures à Bourdeaux, pour faire passer le Roy de France en Angleterre. Un de ses motifs pour conclure la Treve, avoit esté de faire cesser les hostilités des deux Nations sur la mer, afin de pouvoir faire le trajet plus sûrement avec son prison- nier. Il eut encore à vaincre les op- positions que lui faisoient les Gas- cons, qui vouloient que le Roy de- meurât en France en quelque Châ- teau de Gascogne; mais le Prince de Galles ne se fioit pas assez à eux pour cela; & il avoit ordre du Roy son pe- re d'amener au plutôt le Roy à Lon- dres. Il dit aux Gascons, que ce voïa- ge du Roy estoit absolument neces- saire pour conclure la Paix. Il le fit monter sur son Vaisseau l'onzième d'Avril, & arriva en peu de jours heureusement en Angleterre.

*Froissard.
cap. 173.*

On peut aisément s'imaginer la joïe & les applaudissemens avec lesquels le Prince de Galles fut reçu. Mais ce Prince gardant toujours son carac- tere de modestie, entra dans Lon- dres monté sur une petite haquenée noire, comme accompagnant par hon- neur le Roy de France, à qui il avoit fait donner un grand courfier blanc & magnifiquement enharnaché. C'étoit là mener son prisonnier en triomphe d'une maniere toute différente de cel- le de ces anciens Romains, qui traî- noient après eux les Rois captifs en- chaînez à leur char: mais il goustoit en cela même une gloire plus délica- te, qui le dédommageoit bien du fa- ste que sa moderation retranchoit. Tel fut le bonheur d'Edouïard III. Roy d'Angleterre, non-seulement

d'avoir vaincu les deux Rois ses voi- sins, desquels seuls il avoit à crain- dre, je veux dire le Roy de France & le Roy d'Ecosse; mais encore de les voir tous deux en même-temps ses prisonniers, contraints de rece- voir les conditions qu'il voudroit leur prescrire, pour acheter leur li- berté. Le Roy d'Ecosse obtint la sien- ne après neuf ans de prison. Le Roy de France ne fut délivré qu'au bout de trois ou quatre ans, pendant les- quels ils se passa d'étranges choses dans son Roïaume.

Paris estoit devenu une Ville de guerre; on y montoit tous les jours la garde, & il y avoit jour & nuit quantité de Compagnies de Bour- geois sous les armes. On estoit fort alerte aux portes, pour examiner tous ceux qui y entroient, ou qui en- sortoient: mais c'étoit une pitié que de voir les ravages qui se faisoient aux environs. Les Navarrois de la garnison d'Evreux y venoient faire des courses jusques sous les murail- les; la campagne estoit pleine de vo- leurs; les Païsans, qui aussi-bien que les Bourgeois avoient conçu un grand mépris pour la Noblesse depuis la ba- taille de Poitiers, l'insultoient, & en- estoient eux-mêmes fort maltraitez; plusieurs quittoient leurs Villages; les Religieux & les Religieuses, qui avoient leurs Monasteres à la campa- gne, contraints de les abandonner, ve- noient de tous costez se refugier dans Paris, & les vivres y encherissoient de jour en jour. Les mêmes desordres se commettoient dans les Provinces. Les gros Bourgs & les petites Villes mal-fermées estoient pillées par des brigands, qui s'essembloient sous di- vers Chets, & qui formoient ces troupes de scelerats, qu'on appelladans la suite *les Compagnies*, si fameuses dans l'Histoire de ces temps-là par leurs brigandages, & par la désolation qu'elles

1356.

*Les Parisiens
se mettent
sous les armes.*

*Continuat.
Nangii.
Froissard.
cap. 177.
178.*

1356.

qu'elles causerent dans toute la France. Pour les grandes Villes, elles se trouvoient comme Paris, obligées à faire bonne garde, les Bourgeois n'osoient en sortir, & on y avoit beaucoup de peine à subsister.

Fermeté du Dauphin au milieu de tous ces desordres.

Annales de France.

L'inconstance des Peuples est souvent une ressource pour le Prince : & les maux qu'ils se font attirer eux-mêmes par leur indocilité, servent quelquefois à les faire rentrer dans le devoir. Les Bourgeois de Paris & ceux des autres principales Villes du Royaume, fatigués de tous ces maux, en rejetterent la faute sur les Estats. Ils s'aperçurent que ceux qu'ils avoient élus pour lever le subside qui devoit servir à faire des Troupes, n'estoient pas fidelles ; que c'estoit pour leur propre intérêt qu'ils avoient demandé le changement des Officiers des Comptes & des Finances par tout le Royaume ; & on reconstitua à Paris & ailleurs la plupart de ceux qui avoient esté déposés.

Le Dauphin profita de cette conjoncture. Il fit venir le Prevost des Marchands, & les plus factieux des Députés des Etats, qui demeuroient à Paris : il leur parla avec beaucoup de fermeté sur les desordres publics dont leurs cabales estoient les causes ; leur déclara que désormais il ne vouloit plus avoir de Curateurs, & qu'il prétendoit gouverner par lui-même. Le Prevost des Marchands & les autres, étonnés de ce discours, ou appréhendant que le Peuple ne les rendit responsables de la suite de tant de miseres, firent paroître beaucoup de respect & de soumission ; & l'Evêque de Laon, qui avec le Prevost des Marchands estoit l'ame de toute la faction, ayant eu ordre d'aller à son Diocèse, sortit sans tarder de Paris.

Il va demander du secours aux principales Villes du Royaume.

Le Dauphin voyant tout assez tranquille, & les Bourgeois beaucoup revenus à son égard, en partit quel-

Tome III.

que temps après, tant pour aller solliciter lui-même des secours d'hommes & d'argent dans les plus considérables Villes du Royaume, que pour se tirer d'une espèce de captivité, où il estoit depuis plusieurs mois dans Paris, par le crédit que les factieux y avoient eu jusqu'alors. La manière dont il fut reçu par tout fit appréhender aux Parisiens, qu'il ne se servist pour les châtier de la bonne volonté & des secours que lui fourniroient les Provinces. C'est pourquoi ils lui envoyèrent des Députés, pour le supplier de leur part de revenir à Paris, l'assurant qu'il seroit content de leur obéissance & de leur zèle.

Il se laissa gagner, & revint au mois d'Octobre. Il fut reçu avec des témoignages de joye extraordinaires. Les Parisiens s'engagerent à lui fournir de grandes sommes d'argent pour la rançon du Roy, cessèrent de lui présenter des Requestes contre ses Ministres & contre ses Officiers, & ne lui parlerent plus de la délivrance du Roy de Navarre. Ils le supplièrent seulement de vouloir bien faire venir de vingt ou trente des principales Villes du Royaume, des personnes capables de l'informer de l'estat & des nécessitez des Provinces, afin que sur l'exposé qu'ils lui en feroient, il pût travailler plus sûrement, pour rétablir l'ordre dans le Royaume.

Le Dauphin très-satisfait de la conduite des Bourgeois de Paris, leur accorda plus qu'ils ne demandoient ; car il leur promit d'ordonner, non pas à trente, mais à soixante & dix Villes du Royaume, de lui envoyer des Députés, pour délibérer sur les affaires publiques ; & il executa incessamment sa promesse : mais il ne fut pas long-temps sans s'en repentir ; car ces Députés gagnés sous-main par les factieux, lui dirent qu'ils n'avoient pas l'autorité suffisante, pour ordonner

R r r.

1356.

Il revient à la prière des Parisiens qu'il trouve pleins de soumission.

On lui conteste de nouveau son autorité.

1356.

des taxes, des subsides & des levées de Troupes ; qu'il falloit pour cela que les Etats y donnassent leur consentement, & qu'ils le supplioient de vouloir bien les convoquer. C'estoit le jetter de nouveau dans les mêmes embarras qu'il avoit prétendu éviter. Il tâcha enfin de les engager à consentir au nom des Villes qui les avoient députez, à la levée des subsides dont il avoit besoin, il ne put en venir à bout, & ce fut une nécessité pour lui de leur accorder la convocation des Etats. Il fit expedier des Lettres Patentes, pour les assembler à Paris au septième de Novembre : mais on lui préparoit pendant ce temps-là de bien plus dangereuses affaires, auxquelles il ne s'attendoit pas.

Le Seigneur Jean de Pequigny avoit toujours d'étroites liaisons avec le Prevost des Marchands & avec l'Evêque de Laon. C'estoit cette espece de Triumvirat qui avoit donné jusqu'alors tout le mouvement aux Etats, Pequigny dans l'Ordre de la Noblesse, l'Evêque dans l'Ordre Ecclesiastique, & le Prevost des Marchands dans le Tiers-Etat. Ils voyoient avec chagrin le Dauphin prendre insensiblement le dessus, & que la Noblesse & l'Ordre Ecclesiastique indignez de leur insolence & de leurs intrigues, les desapprouvoient hautement. L'un & l'autre Ordre firent paroître leur indignation d'une maniere très-imprudente, ou du moins très-désavantageuse au Prince contre leur intention ; c'est qu'au jour marqué pour l'Assemblée des Etats, il ne s'y trouva aucun Gentilhomme, & qu'il n'y vint que très-peu de Députez de l'Ordre Ecclesiastique. Cela fit croire à ces trois Chefs des factieux qu'on les craignoit, ou plustost qu'on méditoit quelque dessein qui devoit les faire craindre eux-mêmes. C'est pourquoi ils résolurent de se donner un Chef,

dont l'autorité pût les maintenir.

Le Roy de Navarre estoit un homme tel qu'ils le pouvoient souhaiter pour cet effet, & ils formerent le dessein de le tirer de prison à quelque prix que ce fust. Pequigny se chargea de l'exécution de cette entreprise. Il commandoit dans l'Artois, & c'estoit à Arleux, qui est dans ces quartiers-là, que le Roy de Navarre estoit prisonnier ; quelques-uns disent que c'estoit au Chateau de Crevecœur en Cambresis. Pequigny prit le temps que Tristan du Bois, qui estoit chargé de la garde du Roy de Navarre, n'y estoit point. Il contrefit un ordre, soit de ce Seigneur, soit du Dauphin, & donna des marques si plausibles au Chastelain de sa Commission pour la délivrance du prisonnier, qu'il lui fut livré. Aussi-tost il le fit monter à cheval, & le conduisit à Amiens. Ce Prince y gagna d'abord le cœur du Peuple par ses manieres populaires ; il racontoit à tous ceux qui vouloient l'entendre, les maux qu'on lui avoit fait souffrir dans sa prison, malgré son innocence, qu'il faisoit fort valoir ; & pour se rendre encore plus agreable à la populace, il fit de sa propre autorité ouvrir toutes les prisons de la Ville.

Cette nouvelle consterna le Dauphin. En même temps les deux Reines de France doüairieres, qui avoient obtenu la grace du Roy de Navarre, pour l'assassinat du Connestable, (l'une estoit sa sœur & l'autre sa tante) vinrent se jeter aux pieds du Dauphin, & le conjurerent de recevoir ce Prince en son amitié, lui promettant de l'engager à se comporter désormais d'une maniere dont on seroit content. Le Prevost des Marchands & l'Evêque de Laon, qui estoit revenu pour l'Assemblée des Etats, lui firent les mêmes prieres. Il les auroit inutilement refusez : ainsi prenant le parti de

1356.

*Les factieux
veulent se
donner un
Chef, & déli-
vrent pour
cela le Roy de
Navarre de
sa prison.*

1356.

la dissimulation, il leur dit, qu'il estoit prest de bien recevoir le Roy de Navarre, & lui fit expedier un ample sauf-conduit pour venir à la Cour, sans restriction ni pour le nombre, ni pour la qualité des gens qu'il voudroit amener avec lui. Toutes les personnes sages & bien intentionnées pour leur patrie, prévirent dès-lors avec douleur les maux dont elle estoit menacée; & il y eut plusieurs Membres du Tiers-Estat, sur-tout des Champenois & des Bourguignons, qui pour n'estre point obligez de ratifier la délivrance du Roy de Navarre, qu'ils sçavoient estre tout-à-fait contre les intentions du Roy, & très-pernicieuse à la France, se retirerent dans leurs Provinces.

*Ce Prince
vient à Paris.
Annales de
France, an.
1356.*

Le Roy de Navarre demeura quinze jours à Amiens, pour se mettre en équipage. Il arriva à Paris la veille de S. André; l'Evêque de Paris & le Prevost des Marchands allerent au devant de lui jusqu'à S. Denis, & l'accompagnerent jusqu'à l'Abbaye de S. Germain des Prez, où on lui avoit préparé son logement. Dès le lendemain il fit connoistre ce qu'on devoit attendre de lui. Il donna ordre au Prevost des Marchands de faire en sorte par ses Emissaires, qu'un grand nombre de peuple se rendist auprès de l'Abbaye de S. Germain du costé du Pré aux Cleres. Il s'y trouva dix mille personnes, & le Prevost des Marchands y vint lui-même avec plusieurs de ses Officiers.

*Il y harangue
le peuple d'une
maniere seditieuse.*

Il y avoit là une espee d'échafaut appuyé contre la muraille de l'Abbaye, où le Roy se plaçoit quelquefois, pour voir l'exercice de la Joust qui se faisoit dans ce Champ. Le Roy de Navarre y monta, & fit de là une harangue seditieuse en maniere de sermon; car il commença par un texte de l'Ecriture, où il entreprit de prouver qu'il avoit esté mis en prison

contre toute sorte de justice, & exagera l'indignité avec laquelle on l'avoit traité tout Roy qu'il estoit. Il dit des choses très-choquantes contre les Ministres du Roy & du Dauphin, sans épargner même ces deux Princes, dont il parla en termes couverts, mais qui n'estoient pas difficiles à entendre.

Le lendemain premier jour de Decembre le Prevost des Marchands, accompagné de plusieurs gens de sa faction, vint trouver le Dauphin, & requit au nom du Tiers-Etat, qu'il eust à faire justice au Roy de Navarre sur les mauvais traitemens que ses ennemis lui avoient attirez. L'Evêque de Laon, sans attendre que le Prince répondist, ou lui donnast ordre de répondre de sa part, dit que Monseigneur le Dauphin *feroit au Roy de Navarre grace & courtoisie, comme bon frere à autre doit faire.* Tous ceux qui estoient presens, surpris de cette hardiesse, se regarderent les uns les autres, mais aucun n'osa parler. Jamais Prince n'eut plus d'occasion d'apprendre à se contraindre que le Dauphin; & si toute la suite de sa vie n'eust montré que cette moderation venoit d'un grand fond de sagesse, on auroit eu peine à ne la pas attribuer à lâcheté. Il est vrai qu'entouré de toutes parts de gens suspects & mal-intentionnez, & qui avoient alors un Chef, sa colere auroit esté au moins inutile, & peut-estre très-dangereuse; ainsi sans contredire l'Evêque de Laon, ni sans rien ajouter à sa réponse, il le laissa aller avec le Prevost des Marchands.

*Le Dauphin
est contraint
de dissimuler.*

Il affecta même de faire paroistre de la confiance en ce Prelat, & de suivre ses avis en beaucoup de choses. Ce fut par son conseil qu'il eut peu de jours après une entrevüe avec le Roy de Navarre, qui depuis son retour à Paris n'avoit pas daigné le venir saluer. Ils se virent à l'Hostel de la

R r r r ij

*Continuat.
Nangii.*

1356.

Reine Jeanne veuve du Roy Charles le Bel. Le Dauphin s'y rendit le premier, & le Roy de Navarre y arrivant avec une forte garde, celle du Dauphin fut obligée de se retirer, & de ceder la porte à la sienne. On se salua de part & d'autre fort froidement, & l'entretien ne fut pas long. Le Roy de Navarre demanda qu'on écouât plusieurs Requestes qu'il avoit à présenter sur divers griefs, qui regardoient principalement sa prison, & les Gentilshommes qu'on avoit fait mourir à cette occasion. Le Duc lui nomma des gens de son Conseil à qui il pourroit les communiquer, & ensuite ils se séparèrent.

Le lendemain les Requestes furent rapportées dans le Conseil, où se trouva le Prevost des Marchands avec quelques gens de sa faction. Tous opinèrent en faveur du Roy de Navarre; & comme le Dauphin avoit peine à passer quelques articles, le Prevost des Marchands lui dit insolemment: Monseigneur, accordez de bonne grace au Roy de Navarre ce qu'il demande, car il faut que cela soit ainsi, lui faisant entendre qu'il s'y opposeroit en vain.

Il accorde au Roy de Navarre toutes ses demandes.

Les principaux articles de ces Requestes estoient l'amnistie pour le Roy de Navarre, & pour tous ceux qui avoient suivi son parti; qu'on lui rendist les Places qui lui appartenoint en Normandie; qu'on rétablît la mémoire de ceux qui avoient esté pris à Roüen avec lui, & à qui le Roy avoit fait couper la teste, & dont les corps avoient esté attachez au gibet après leur mort; qu'on ordonnast la restitution des biens de ces Gentilshommes, qui avoient esté confisquez, & qu'on la fît à leurs enfans. Enfin le Roy de Navarre demandoit des intersts, c'est-à-dire, une grosse somme d'argent, pour réparation des injures qu'il prétendoit qu'on lui avoit faites, & d'au-

tres dédommagemens qu'il ne spécifioit pas; mais on disoit que c'estoit le Duché de Normandie ou le Comté de Champagne. On remit à parler une autre fois de ce dernier article; tous les autres furent accordez, & le Dauphin envoya des ordres aux Places de Normandie du Domaine du Roy de Navarre, qu'on avoit mises en la main du Roy, pour les lui faire remettre. Après cela le Dauphin & le Roy de Navarre se virent souvent, parurent reconciliez, & mangerent plusieurs fois ensemble.

Le Dauphin toujours de plus en plus embarrassé, fit répandre le bruit que le Roy avoit conclu son Traité avec le Roy d'Angleterre, & qu'il repasseroit au plustost en France. C'estoit pour tenir les esprits en suspens, au moins pendant quelque temps, & arrêter les intrigues du Roy de Navarre en Normandie; mais cet artifice produisit peu d'effet.

Le treizième de Decembre le Roy de Navarre, après avoir reçu des presens, de l'argent, & d'autres grandes marques d'affection des Parisiens, partit de Paris pour aller à Mante, où plusieurs Commandans des Places qui lui avoient esté jusqu'alors fidelles, vinrent lui faire leur cour. Il les regala magnifiquement, & eut avec quelques-uns d'eux de longs entretiens, dont le Dauphin fut averti. Il en prit beaucoup d'inquietude, & à l'occasion des ravages que quelques Troupes de Philippe, frere du Roy de Navarre, vinrent faire jusqu'à Villepreux, il résolut de faire venir à Paris celles qu'il avoit dans les Provinces voisines. Les Parisiens, qui apprehenderent que ce ne fust contre eux-mêmes, en firent du bruit. Le Dauphin eut beau leur représenter que c'estoit pour mettre à couvert les environs de la Ville, il ne put les rassûrer. Les Bourgeois redoublerent les gardes de leurs portes;

1356.

Annales de France.

1351.

on fouilloit tous ceux qui y entroient, & on n'y recevoit aucun homme armé.

Ces deux Princes font des levées chacun de leur costé.

Le Roy de Navarre averti que le Dauphin faisoit des levées de Soldats dans les Provinces, en fit autant de son costé. D'ailleurs les Gouverneurs de Pont-Audemer, de Breteuil, & de quelques autres Places qui devoient lui estre restituées, bien informez que les ordres du Dauphin avoient esté extorquez, ne voulurent point y déferer; & dirent qu'ils ne sortiroient point des Places que le Roy leur avoit confiées, sans un consentement exprès signé de la main de ce Prince même. Le Roy de Navarre fit grand bruit de ce refus, accusant le Dauphin de collusion avec les Commandans de ces Places, ce qui n'estoit pas sans vrai-semblance; mais en attendant qu'il pût le contraindre à l'exécution de cet article, il travailla à celle de quelques autres qui dépendoient de lui-même.

1357.
Le Roy de Navarre met tout en usage pour debaucher les peuples de Normandie.

Il alla à Roüen au commencement de Janvier, où les Habitans lui firent de grands honneurs. Le même jour qu'il arriva, ses gens brûlerent Couronne à deux lieues de Roüen; c'estoit une Maison de plaisance qui appartenoit au Dauphin. Peu de jours après, en exécution de l'Arrest pour le rétablissement de la memoire des quatre Gentilshommes qui avoient esté arrestez avec lui à Roüen, & décapitez, il fit détacher leurs corps du gibet où l'on les avoit mis, excepté celui du Comte d'Harcourt, que la Famille de ce Seigneur en avoit fait enlever secretement depuis quelque temps, & leur fit faire de magnifiques obsèques. Tout fut plein d'affectation dans cette Pompe funebre, en vûe de toucher le Peuple de compassion pour ces Seigneurs, pour faire paroistre combien lui-même estoit sensible au malheur de ses bons servi-

teurs, & inspirer en même-temps de l'indignation contre les auteurs de leur mort.

1357.

Il alla en personne jusqu'au pied du gibet, où les corps venoient d'estre ensevelis & mis dans des chariots couverts de drap noir. Il y fut suivi d'une grande foule de Noblesse & de peuple. On marcha de là vers la Ville; cent hommes en deuil portant chacun une torche à la main précédoient un nombreux Clergé; & au milieu d'eux estoient les chariots. Dans le premier estoient les corps des Seigneurs de Maubué & Doublet; il estoit suivi de deux Ecuyers à cheval armez des armes de ces deux Seigneurs ornez de leurs Ecussions, suivoient leurs domestiques, leurs parens & leurs amis. Dans le second chariot estoit le corps de Jean de Graville. Il estoit suivi de quatre hommes à cheval, dont deux portoient chacun une Banniere aux armes de ce Seigneur, les deux autres estoient montez sur deux chevaux de bataille, l'un armé comme pour un jour de combat, & l'autre comme pour un Tournois; les gens de sa Maison & de sa Famille grossissoient le cortège. Le troisième chariot estoit vuide, & ne servoit qu'à une représentation funebre, en l'honneur du Comte d'Harcourt. Il estoit suivi des Bannières d'Harcourt, & puis du Roy de Navarre & de toute sa Cour.

En passant sur le champ où ces Seigneurs avoient esté décapitez, on s'y arresta, & on y chanta des Vigiles sur le lieu même du supplice. De là les corps furent portez à la Cathédrale, & mis sous une Chapelle ardente, & ensuite enterrez.

Le lendemain le Roy de Navarre fit assembler le Peuple devant l'Abbaye de S. Oüen, monta sur un échafaut élevé exprès, leur fit un discours qu'il commença par ces paroles du

R r r r iij

1357.
Continuat.
Nangii.

Annales de
France.

Psalmitte, *Innocentes & recti adhaerunt mihi*, c'est-à-dire, ceux qui se sont attachez à moi estoient justes & innocens. Il fit l'éloge des quatre Seigneurs, en parla comme d'autant de martyrs, repeta ce qu'il avoit dit dans ses harangues d'Amiens & de Paris touchant les mauvais traitemens qu'on lui avoit faits; & après, pour gagner davantage le peuple, il fit manger à sa table le Maire de Ville, qui n'estoit qu'un Marchand de Vin.

Il estoit visible que toute cette conduite ne tendoit qu'à débaucher les peuples, & à les foustraire à l'obéissance qu'ils devoient à leur legitime Souverain: mais le Dauphin n'estoit pas en estat de s'y opposer. Assez empêché à maintenir la Capitale du Royaume dans le devoir, il estoit contraint d'abandonner le soin des Provinces; car Paris recommençoit à se partager ouvertement en factions.

Paris recommence à se partager en factions.

Le Prevost des Marchands tout dévoué au Roy de Navarre, ne gardoit plus gueres de mesures. Il rejettoit sur la negligence du Dauphin, tous les ravages qui se faisoient par les Navarrois & par les brigands aux environs de Paris, dans le même temps qu'il lui ostoit tous les moyens d'y remédier, soit en empêchant qu'on ne lui fournist de l'argent, soit en faisant courir le bruit, qu'il ne vouloit assembler des Soldats que pour opprimer le peuple. Il declamoit sans cesse contre les Ministres & contre les confidens du Prince, qui ne lui donnoient que des conseils pernicioeux, & tendans à la ruine & à l'oppression du Royaume, il disoit hautement, qu'il estoit temps que les bons François s'unissent ensemble, pour remédier aux desordres de l'Etat, & pour empêcher sa prochaine ruine. Ses discours estoient reçus avec applaudissement de la populace, toujours aisée à sé-

Continuat.
Nangii.

duire par un zele apparent du bien public; & même plusieurs des principaux Bourgeois, qu'il flattoit de l'esperance d'avoir part au Gouvernement, le secundoient de tout leur possible. Il fut résolu dans une de ces Assemblées seditieuses qu'il tenoit tous les jours, qu'on prendroit une marque pour se distinguer de ceux qu'ils appelloient traistres & les ennemis du peuple. Cette marque fut de porter le Chaperon ou Capuce mi-parti de deux couleurs rouge & bleu (car on ne se servoit point encore alors de chapeaux.) La chose fut aussitôt executée, & on ne voyoit par tout dans Paris que ces chaperons rouges & bleus: ceux qui estoient les plus ennemis de la sédition estant obligez d'en prendre, de peur d'estre massacrez par la populace.

C'estoit là lever hautement l'éten-dart de la revolte. C'est pourquoi le Dauphin rassembla auprès de lui ce qu'il put y faire venir de Noblesse, dont la plupart voyoient depuis long-temps avec chagrin croistre l'audace des Bourgeois & des païsans. Il se hazarda de faire une Assemblée du peuple de Paris dans les Halles, malgré tout ce que purent faire l'Evêque de Laon & le Prevost des Marchands pour l'en empêcher, sous pretexte que c'estoit exposer sa personne & sa dignité à la brutalité d'une canaille, qui lui manqueroit de respect, & feroit peut-estre quelque chose de pis. Il ne les écouta point, il harangua l'Assemblée, lui rendit compte de sa conduite, lui dit que de tout l'argent qui avoit esté levé, il ne lui en estoit rien venu entre les mains; qu'on avoit fait malicieusement courir le bruit qu'il ne vouloit faire venir des Troupes à Paris, que pour punir & piller la Ville; qu'il n'avoit jamais eu un tel dessein, mais seulement celui d'empêcher les bri-

1357.

Le Dauphin rassemble auprès de lui la Noblesse, & harangue la populace dans les Halles.

Annales de
France.

1357.

gandages des environs de Paris. Que si jusqu'à présent il avoit esté le maître, comme il le devoit estre, le Royaume ne seroit point accablé de misères, & rempli de desordres comme il l'estoit par tout: que c'estoit la faute de ceux qui s'ingeroient dans le Gouvernement sans y avoir aucun droit; qu'au reste son intention estoit de gouverner désormais, & de châtier severement ceux qui voudroient lui disputer une autorité dûe à sa naissance.

*Changement
que ce discours
produisit.*

Ce discours du Prince plut au Peuple, & fit du changement dans les esprits, jusqu'à inquieter le Prevost des Marchands, qui un jour ou deux après harangua à son tour dans l'Eglise de S. Jacques de l'Hôpital. Il dit au Peuple, que ce qui empêchoit la Paix, estoit qu'on ne rendoit pas au Roy de Navarre les Villes de Normandie qui lui appartenoient, & qu'il ne tenoit qu'au Regent de satisfaire ce Prince, en executant le Traité qu'on avoit fait avec lui. Le Dauphin ayant esté averti de ce qui se passoit, vint lui-même à l'Eglise de S. Jacques, parla de nouveau au Peuple, & l'assûra que la restitution des Places de Normandie ne se différerait point par ses ordres; mais qu'il tenoit aux Commandans à qui le Roy son pere les avoit confiées, & qui refusoient d'en sortir sans son commandement exprès.

*Un séditieux
ranime la po-
pulace contre
la Cour.*

C'estoit pour le Prince faire un étrange personnage, que d'estre obligé de plaider sa cause en présence de la populace de Paris, contre un Prevost des Marchands. Le plus grand mal fut, qu'il ne la gagna pas; le Peuple se trouva partagé, & on pensa en venir aux mains: mais le grand nombre estoit pour le Prevost, & il convint au Prince de se retirer. Si-tôt qu'il fut parti, un Bourgeois nommé Roussac, homme accredité parmi le peuple, & dans les intérêts du Prevost des

Marchands, parla de nouveau pour réunir les esprits. Il fit l'éloge de ce séditieux comme d'un homme qui se faisoit la victime du bien public par le seul amour de sa patrie, dit cent choses offensantes contre le Prince & contre ses Ministres, & ranima plus que jamais la populace contre la Cour.

Durant tous ces tumultes les deux Reines douairieres faisoient tous leurs efforts, pour faire la Paix entre le Dauphin & le Roy de Navarre. Tout dépendoit de la restitution des Places, & du payement de la somme promise par le Traité au Roy de Navarre. Le Dauphin ne pouvoit, ou ne vouloit pas lui ôter ce prétexte de guerre; & le Roy de Navarre en eust cherché un autre, si celui-là lui eust manqué. Le Seigneur de Pequigny vint de sa part demander l'exécution de ces deux articles au Dauphin, qui répondit que la chose n'estoit point en son pouvoir.

Il reçut sur le même sujet une Requête au nom de l'Université, du Prevost des Marchands & de quelques autres de la cabale. La parole lui fut portée par un Jacobin nommé Simon de Langres, qui lui dit nettement, que s'il ne satisfaisoit le Roy de Navarre, les Corps qui le députoient prendroient d'autres mesures, & se déclareroient contre celui qui mettroit obstacle à la Paix. Le Dauphin n'eut point d'autre réponse à faire, sinon qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui: mais quelques jours après on vit le Prevost des Marchands porter son audace jusqu'aux dernières extrémités.

Il fit venir devant le Palais deux ou trois mille hommes armés, la plupart gens de métier, avec leurs chaperons mi-partis de bleu & de rouge, & ayant pris avec lui les plus déterminés d'entre-eux, il monta à l'appartement du Dauphin. Ce Prince le voyant

1357.

*Annales de
France.*

1358.

*Audace du
Prevost des
Marchands.*

1358.

entrer dans sa chambre ainsi escorté, en parut étonné. Monseigneur, lui dit le Prevost, ne soyez pas surpris de ce qui se va faire, c'est pour le bien public. Ayant dit ces paroles, il fit un signe à ceux de sa suite, qui mettant aussi-tôt l'épée à la main, se jetterent sur Robert de Clermont Maréchal de France, & sur Jean de Conflans Maréchal de Champagne, qu'ils massacrèrent à la vue & aux pieds du Prince. Tous ceux de la Cour du Prince qui estoient dans la Chambre, apprehendant un pareil traitement, s'enfuirent. Le Dauphin demeura seul, & demanda au Prevost, si on en vouloit à sa personne. Non, Monseigneur, répondit-il; mais pour vous mettre en sûreté, prenez mon chaperon. Le Prince le prit, & lui donna le sien, que cet insolent porta à sa teste pendant tout ce jour-là. Les corps des deux Seigneurs assassinez furent traînez dans la place devant le Palais, & y demeurèrent tout le jour exposez aux insultes de la populace, sans qu'aucun de leurs domestiques osast les enlever.

*Extrémitez
où le Dauphin
est réduit.*

Le Prevost des Marchands, ensuite de cet horrible attentat, s'en alla à la Grève, & d'une des fenestres de l'Hostel de Ville, rendit compte au peuple de ce qu'il avoit fait, disant que ces deux Seigneurs estoient des traîtres, & que leur mort estoit le salut de Paris. Il fut remercié & applaudi, & le peuple lui jura fidélité jusqu'à la mort. Comme il vit que son crime estoit approuvé, il retourna au Palais bien escorté. Il pressa le Dauphin de ratifier ce qui s'estoit fait, & qu'en cas qu'il y eust en cela quelque apparence de crime, de lui accorder sa grace, aussi-bien qu'à ceux qui avoient contribué à l'action, & de s'unir avec les Bourgeois de Paris contre tous ceux qui prendroient un parti contraire. Le Dauphin, qui se voyoit à la

merci de ces brutaux, consentit à tout. Le Prevost se retira, & peu d'heures après il envoya au Prince quantité d'étoffe rouge & d'étoffe bleuë, pour en faire des chaperons semblables à ceux que portoient les Bourgeois de Paris, & les distribuer à toute la Cour. Cela fut executé, & les Officiers de la Chambre des Comptes & tous les autres furent obligez d'en prendre de même, de peur d'estre insultez par le peuple.

Le Dauphin, après que le tumulte fut cessé, ayant ordonné qu'on enterrast les corps des deux Maréchaux dans l'Eglise des Chanoines Reguliers de Sainte Catherine, l'Evêque de Paris s'y opposa à l'égard du corps du Maréchal de Clermont, parce que quelques jours auparavant ce Seigneur, par l'ordre du Dauphin, avoit enlevé de l'Eglise de S. Jacques de la Boucherie un scelerat nommé Perrin Marc, & l'avoit fait pendre, pour avoir assassiné Jean Baillet Tresorier de l'Epargne de ce Prince. L'Evêque de Paris prétendoit que le Maréchal, pour avoir tiré de l'Eglise par force ce criminel, avoit encouru l'excommunication, & qu'estant mort excommunié, il ne devoit pas estre enterré en terre sainte. Ainsi tous sembloient agir de concert, pour insulter le Prince, & ruiner son autorité.

Pendant tous ces desordres les Etats s'estoient assemblez à Paris; mais il y avoit très-peu de Gentilshommes & de Prélats, le gros de l'Assemblée n'estoit que du Tiers-Etat. Le Prevost des Marchands entreprit d'y faire declarer, que ce qu'il avoit fait au Palais estoit pour le bien public. Quelques-uns furent de cet avis; mais il ne paroist pas que la chose eust passé. Le Dauphin estant allé le lendemain au Parlement, le Prevost des Marchands s'y rendit avec sa suite ordinaire.

*Nouvelle Assemblée des
Etats.
Annales de
France.*

1358.

naire de gens armez, & requist que le Dauphin observast les Ordonnances faites dans les premiers Estats tenus après la prison du Roy ; que les gens commis par les Estats eussent l'administration des Finances, & qu'il mist dans son Conseil les personnes qu'ils lui nommeroient. Le Prince fit semblant d'agréer toutes ces propositions, ne pouvant faire autrement.

*Fidélité de la
pluspart des
Villes de
France.*

Sur ces entrefaites le Roy de Navarre arriva à Paris avec une grosse garde, & alla descendre à l'Hostel de Nesle, où le Prevost des Marchands vint aussi-tost le trouver, & le supplia de prendre la protection des Parisiens, & de ne pas désapprouver l'exécution qui s'estoit faite au Palais en présence du Dauphin. Le Roy de Navarre, qui ne crut pas qu'il fut encore temps de se déclarer, lui donna des réponses generales, l'assurant de son amitié, & l'exhortant à continuer de bien servir l'Estat. Le Prevost ne fut pas content de cette moderation du Roy de Navarre. Il voyoit bien que son crime estoit de la nature de ceux qui ne se pardonnent jamais par les Princes, & que tost ou tard il lui en cousteroit la vie, s'il ne trouvoit le moyen de bouleverser tout le Royaume. C'est pourquoi il resolut de faire tous ses efforts, pour engager les autres Villes considerables de France à signer une Confédération avec la Capitale. Il dépêcha des Courriers de tous costez ; & pria les Communes de ces Villes, de s'unir avec Paris pour le rétablissement du bon gouvernement du Royaume, & leur proposa de faire prendre à tous les Bourgeois le chaperon mi-parti, leur disant qu'ils ne feroient en cela que ce que le Dauphin avoit fait lui-même, aussi-bien que le Duc d'Anjou frere du Roy, le Roy de Navarre, & une infinité d'autres, dont on pouvoit sans rien craindre suivre l'exemple.

Tome III.

1358.

Mais ces Villes plus fidelles à leur devoir n'en voulurent rien faire, & pas une ne lui fit réponse. Ainsi son unique ressource estoit dans le Roy de Navarre, qui avoit aussi besoin de lui pour l'exécution du dessein qu'il meditoit depuis quelque temps, de se faire Roy de France.

Ce projet lui avoit apparemment d'abord paru chimérique à lui-même : mais la disposition qu'il trouvoit dans l'esprit des peuples, qui estoient de tous costez en mouvement, sans presque sçavoir ce qu'ils vouloient, la faveur des Parisiens hautement declarez pour lui, l'animosité des Bourgeois & des Païsans contre la Noblesse, d'où il se formoit deux partis en France, dont l'un ne pouvoit manquer de grossir le sien ; enfin les prétentions même que le Roy d'Angleterre avoit sur la Couronne de France autorisoient les siennes, & lui servoient comme d'un titre pour les faire valoir.

En effet, supposé que la Couronne de France eust pû tomber en quenouille, il y auroit eu droit avant le Roy d'Angleterre ; car il estoit fils d'une fille de Loüis Hutin, & par conséquent il devoit estre préféré à Edoüard, qui n'estoit qu'en ligne collaterale, & seulement neveu de ce Roy par sa mere Isabelle. Le Roy de Navarre avoit déjà fait naistre quelque soupçon de ses intentions à cet égard dans ses Harangues seditieuses, par certaines expressions assez fortes : mais cependant la crainte qu'il avoit d'estre abandonné du Roy d'Angleterre, ou même de l'avoir pour ennemi en devenant son concurrent, l'empêchoit de faire les démarches les plus hardies, sur lesquelles, du caractère dont il estoit, il n'eust pas hésité. Il se contentoit de se faire par tout des creatures, de se fortifier en Normandie, d'entretenir toujours les Paris-

SSS

*Annales de
France.*

1358.

Annales de
France.Le Dauphin
est déclaré
Regent du
Royaume.

siens dans l'inclination qu'ils avoient pour lui, & de faire de temps en temps certains actes d'autorité, qui en l'absence du Roy ne convenoient gueres qu'à un homme qui esperoit un jour tenir sa place. Il osa, par exemple, estant à Paris, donner à la vûe du Dauphin des sauf-conduits à diverses personnes, pour aller en certains lieux du Royaume, les adresser aux Magistrats des Provinces & aux Gouverneurs des Villes; & il arrivoit souvent que ses ordres estoient plus respectez que ceux du Dauphin. Il lui dressa une embuscade auprès de Saint Ouin Maison de plaisance à deux petites lieuës de Paris, où ce Prince pensa estre enlevé; & l'on prétend que ce fut vers ce temps-là qu'il lui fit donner un poison lent, dont sa santé fut fort alterée, & qui lui abregea ses jours. Ces attentats, ainsi qu'on le verra dans la suite, estoient tout-à-fait du genie du Roy de Navarre.

Le Dauphin, qui s'estoit fait une loi de tout dissimuler jusqu'à tant qu'il vist quelque jour à se mettre en liberté, loin de faire des plaintes, affectoit avec lui beaucoup d'ouverture & de franchise. Ils mangeoient souvent ensemble, & se rendoient de fréquentes visites. Le Roy de Navarre en fut la dupe: car estant sorti de Paris le douzième de Mars, le Dauphin, qui n'avoit eu jusqu'alors que la qualité de Lieutenant de Roy en France, se fit déclarer deux jours après par le Parlement Regent du Royaume dans toutes les formes. Il fut ordonné, que désormais en cette qualité il auroit un nouveau Sceau, qui fut mis entre les mains de Jean de Dormans Evêque de Beauvais son Chancelier*. Les factieux ne s'y opposerent point, parce qu'en même-temps le Prince déclara, qu'il vouloit

mettre dans son Conseil le Prevost des Marchands, Charles Roussac Echevin, Robert de Corbie & Jean de Lisle, qui se voyoient par là en honneur & en autorité plus que jamais, & en estat de perdre le Regent, supposé qu'il n'agist pas suivant leurs vûës.

Mais ce ne fut pas à cela seul que servit ce manège du Regent. Il osta par ce moyen au Prevost des Marchands une partie de ses défiances. Ce Prince ne fut plus observé de si près, & vint enfin à bout de s'échaper de Paris, & de gagner Senlis, & puis Compiègne, où il avoit donné ordre à quantité de Noblesse de le venir trouver.

Les Parisiens & le Roy de Navarre se voyant ainsi trompez, s'unirent plus étroitement que jamais contre le Regent. Cependant le Roy de Navarre ne rompit pas encore si-tôt ouvertement avec ce Prince. Il eut même avec lui une conference à Clermont en Beauvoisis, où il tâcha en vain de lui persuader de retourner à Paris. Avant cette conference, le Prevost des Marchands avoit obligé l'Université de députer au Prince quelques personnes de son Corps, pour l'engager aussi à son retour, en lui répondant du respect & de la fidelité de tous les Habitans. Il les reçut à Compiègne avec beaucoup de bonté: il les assura qu'il aimoit les Parisiens; qu'il estoit persuadé qu'il avoit parmi eux beaucoup de serviteurs; qu'il ne prétendoit point que toute la Ville fust responsable du crime de quelques particuliers, & que pour les convaincre de ce qu'il leur disoit, il se contenteroit qu'on lui livrast dix ou douze de ceux qui se trouveroient les plus coupables du massacre des deux Seigneurs qu'on avoit égorgez à

1358.

Continuat
Nangii.Continuat
Nangii.

* On voit à la Chambre des Comptes l'A&e par lequel l'Evêque de Beauvais est déclaré Chancelier. *Extraits de la Chambre des Comptes; Memorial C. c. f. 197.*

1358.

ses pieds, sans nul égard pour sa Personne; qu'à cette condition, & non autrement, il rendroit son amitié aux Parisiens.

Nouvelle audace du Prevost des Marchands de Paris.

Les Députez de l'Université rapportèrent cette réponse, qui ne pouvoit pas plaire au Prevost des Marchands; car il voyoit bien que dans la liste des coupables qu'on demanderoit, il seroit certainement mis à la teste. Toute son application fut donc à animer le peuple, soit par lui-même, soit par ses émissaires, à ne plus rien ménager, & à se disposer à la guerre, si le Regent entreprenoit de la leur faire. Il fit transporter à la Grève un Magazin d'Artillerie que le Regent avoit fait au Louvre. Quatre mille hommes furent employez à travailler sans relâche aux fortifications de la Ville. On boucha une partie des portes, pour n'estre point obligé à les garder. On creusa des fosses, & on éleva des remparts en quelques endroits où il n'y en avoit point encore. Sur ces entrefaites le Roy de Navarre arriva à Paris. Il y fut reçu avec de grandes acclamations, & déclaré Capitaine ou Gouverneur de la Ville. Il fit serment en presence du peuple de servir les Parisiens envers tous & contre tous, excepté contre le Roy; & le Prevost des Marchands lui promit de faire son possible, pour engager toutes les Villes de France à le reconnoître en qualité de Capitaine de tout le Royaume. On remarqua toutefois que lorsque l'Echevin Roussac fit la proposition de reconnoître le Roy de Navarre pour Capitaine de Paris, plusieurs gens du peuple apostez ayant crié de tous costez *Navarre, Navarre*, la plus grande partie ne cria point, ce qui déplut fort à ce Prince & à ceux de son parti.

Le Regent demande du secours aux E-

Le Régent s'estoit bien attendu à tous ces nouveaux mouvemens: mais

il comptoit sur la Noblesse, dont l'indignation contre les Bourgeois avoit beaucoup augmenté par la mort des deux Maréchaux massacrés dans le Palais. Il estoit demeuré très-peu de Gentilshommes à Paris, & la plupart se déclaroient pour le Regent. La Champagne avoit toujours paru lui estre fort affectonnée; & même, ainsi que je l'ay dit, ceux qui estoient venus de cette Province, pour assister aux Etats de Paris, voyant que tout s'y faisoit par d'injustes cabales, s'en estoient retirez. Le Regent resolut d'assembler les trois Etats de cette Province séparément, & de leur demander du secours. Il les convoqua à Provins, & puis à Vertus. Il y invita le Roy de Navarre, & fit proposer au Prevost des Marchands d'y envoyer des Députez pour la Ville de Paris. Le Roy de Navarre promit d'abord de s'y trouver; mais il ne tint pas sa parole. Paris députa pour y aller Robert de Corbie & Pierre de Rosni. Les Etats promirent au Regent tout ce qui dépendoit d'eux pour son service; & ce Prince se voyant sûr des Champenois, crut pouvoir faire un coup d'autorité qui lui réussit.

Les Etats de tout le Royaume avoient esté convoquez à Paris pour le premier jour de May. Il fit publier qu'il les transféroit à Compiègne, & que ce seroit là qu'ils se tiendroient. Les Parisiens en furent très-mécontents; mais la plupart des autres Villes, qui estoient jalouses de l'autorité que Paris vouloit s'attribuer sur tout le reste du Royaume, témoignèrent au Regent qu'il leur faisoit plaisir. Les choses s'y passerent fort heureusement pour le Prince. On lui accorda des subsides; & les trois Etats se cottiserent pour lui fournir des Troupes & de l'argent.

Aussi-tôt après, les hostilités commencèrent entre la Noblesse qui étoit

1358.
Etats de Champagne.

Et aux Etats Generaux assemblez à Compiègne.
Ibid.

Continuar.
Nangii.

§fff ij

1358.

avec le Regent, & les Parisiens, & il se donna plusieurs petits combats aux environs de Paris. Le Regent fit de Meaux & de Melun ses Places d'armes. Il s'empara de Corbeil, & fit construire un Pont sur la Seine entre cette Place & Paris, pour avoir la liberté de faire des courses des deux costez de la riviere. C'étoit là déjà un demi-blocus, dont le Prevost des Marchands prévint les consequences. Il marcha à la teste d'une grande troupe de Soldats & de Bourgeois, attaqua Corbeil, y força les Troupes du Regent, les en chassa, & ruina le Pont.

La guerre ne fut pas plûtôt déclarée, que le nombre des Brigands qui composoient ces troupes de scelerats, dont j'ai parlé, & qu'on appelloit les *Compagnies*, se multiplia à l'infini. Les bois, les grands chemins, toutes les routes d'Orleans, de Picardie, de Normandie en estoient infectées. Ils attaqueroient également ceux du parti des Parisiens, & ceux du parti du Regent, les Anglois & les Navarrois.

*Revolte des
Païsans de
Brie & de Pi-
cardie.
Annales de
France.
Froissard,
c. 182.*

Pour achever de tout perdre, il se fit alors une revolte des Païsans de Brie & de Picardie. Cette nouvelle faction fut appelée la *Jaquerie* à cause de leurs Jaques, qui estoient une espece de longue calaque de toile qu'ils portoient; & selon d'autres, parce qu'ils avoient à leur teste un nommé Jacques Bonshoms. Ces Païsans voiant leurs maisons & leurs granges au pillage; que personne ne les défendoit, & que toute la campagne estoit abandonnée à la fureur des Soldats & des voleurs, s'unirent entre-eux, & résolurent de faire ce qu'on leur faisoit chez eux, c'est-à-dire, de ravager & de piller tout ce qu'ils pourroient. Ils n'osoient pas s'attaquer aux Villes; ils ne vouloient pas non plus faire de mal à leurs semblables. Ainsi ils prirent le parti de se jeter sur les

biens que la Noblesse avoit à la campagne, disant que c'étoient les Gentilshommes, tant Chevaliers qu'Ecuyers, qui estoient cause de tous les maux qui accabloient le Royaume; qu'ils avoient laissé prendre le Roy, que c'étoient des lâches qui faisoient la honte de l'Etat, & qu'il falloit les exterminer.

Ils s'assemblerent d'abord dans le Beauvoisis au nombre de cent. Ils pillerent & brûlerent plusieurs Châteaux. L'esperance du butin en attira bien-tôt beaucoup d'autres. Le nombre crut jusqu'à six mille, & à bien plus encore dans la suite. Ils se firent des Chefs qui estoient toujours les plus brutaux & les plus cruels d'entre eux. Il n'y eut point de barbarie qu'ils n'exercassent contre tous les Gentilshommes qui tomboient entre leurs mains, jusqu'à les embrocher & les faire rôtir à petit feu. Ils violaient les Dames & les Demoiselles, & ensuite les massacraient. Ce n'étoit par tout qu'incendies & que ravages dans les païs de Laon, de Soissons, sur les bords de la Marne & de l'Oise; & le mal s'étendit jusques dans le païs d'Artois.

Les Gentilshommes furent obligez de s'unir entre-eux plus étroitement que jamais, pour se défendre & pour dissiper cette canaille. Les partisans du Regent & ceux du Roy de Navarre, les Anglois & les François se secoururent les uns les autres. Le Roy de Navarre en tailla en pieces un grand Corps auprès de Clermont en Beauvoisis, & 3. mille demurerent sur la place. Ils vinrent attaquer Meaux au nombre de plus de neuf mille. La Duchesse de Normandie épouse du Regent, d'autres Princesses, & plus de trois cens Dames & Demoiselles s'y estoient réfugiées. Dès qu'ils parurent devant la Ville, la populace qui estoit d'intelligence avec eux, leur ouvrit

1358.

Cap. 18. &
184.

1358.

les portes. La Duchesse & tant d'autres personnes de qualité n'auroient pas échappé à leur fureur, si par bonheur le Comte de Foix & le Captal de Buch, quoi-que celui-ci fust du parti des Anglois, ayant appris le danger où elles estoient, ne fussent venus le jour d'auparavant leur offrir leur service. Ils estoient dans la Ville avec environ soixante Lances, lorsque les Païsans y entrèrent. Si-tost qu'ils furent avertis de la trahison des Bourgeois, ils firent armer tous leurs gens, & vinrent avec eux se ranger en bataille dans le Marché de Meaux; & puis sortant de là sans s'embarasser du nombre des ennemis, ils le chargèrent se tenant toujours ferrez & en bon ordre. Ces Païsans estoient pour la plupart très-mal armez, & n'estoient pas accoustumés à se battre contre de la Cavalerie. Les plus hardis d'entre-eux ayant esté tuez, le reste prit l'épouvente: on n'eut plus que la peine de les assommer, plusieurs se noyèrent dans la Marne, où ils se jettoient pour échaper à ceux qui les poursuivoient l'épée dans les reins. Il en périt sept mille dans cette occasion.

Après qu'on eut poursuivi quelque temps les fuyards dans la campagne, le Comte de Foix & le Captal de Buch firent mettre le feu aux Fauxbourgs de Meaux & à la Ville; & la plupart des Bourgeois furent passez au fil de l'épée, ou périrent dans l'incendie. Ce carnage que l'on fit de ces Païsans en diverses rencontres, les dissipa enfin; mais ce ne fut qu'après qu'ils eurent commis les plus effroyables desordres.

Comme à l'exemple des Parisiens, les Bourgeois des Villes voisines n'estoient gueres moins animez contre la Noblesse que les Païsans, aussi la Noblesse les haïssoit presque également; & le Regent qui avoit besoin d'elle,

n'avoit pas toute l'autorité nécessaire pour arrester ses emportemens. Un grand nombre de Gentilshommes après le saccagement de Meaux, firent une conspiration contre la Ville de Senlis, où ils entrèrent un jour avec furie dans le dessein de la saccager: mais les Bourgeois qui avoient esté avertis s'estant tenus sur leurs gardes, & les ayant laissé engager dans les ruës, donnerent sur eux avec tant de resolution, & si à propos, qu'ils les taillerent en pieces, de sorte que très-peu en échaperent.

Cependant le Regent, qui vouloit à quelque prix que ce fust, dompter Paris & s'en rendre maistre, avoit assemblé grand nombre de Noblesse, non-seulement de France, mais encore des Terres de l'Empire; il avoit bien trente mille chevaux, & parmi eux trois mille Lances. Il se posta à Charenton & à S. Maur, empêcha que rien ne descendit à Paris par la Seine & par la Marne; & pour faire plustost crier le Bourgeois, il fit brûler tous les Villages des environs.

Cela lui réussit. Il se fit de grands murmures contre le Prevost des Marchands. Le parti du Regent, qui depuis long-temps n'osoit paroître, commença à se relever & à grossir, principalement par le credit de deux riches & honorables Bourgeois, dont l'un s'appelloit Jean Maillard, & l'autre Simon Maillard son frere, toujours fidelles & parfaitement dévoüez au Regent.

Quoi que la faction du Prevost des Marchands prévalut encore, néanmoins le Roy de Navarre prévoyoit bien que pour peu que le Regent continuast à serrer Paris de près, il s'y feroit quelque révolution. C'est pour-quoi, de peur d'avoir l'affront de quitter la partie par contrainte, il pensa à s'en retirer, sous prétexte qu'il estoit à propos qu'il eust une

1358.

Continuat.
Nangai.Blocus de Paris par les
Troupes du
Regent.
Froissard.
cap. 185.
Annales de
France.

1358.

Armée en campagne, tandis que le Regent y avoit la sienne. Il fit agréer son départ aux Parisiens, & alla se camper à S. Denis avec un Corps de Troupes. La Reine Jeanne douairière de France, tante du Roy de Navarre, estoit alors à Lagni, & faisoit tous ses efforts pour raccommo-der le Regent avec ce Prince. Ils eurent à sa priere plusieurs conférences. Ils firent même quelques Traitez, mais inutilement, par l'inconstance ou par la malice du Roy de Navarre, qui donnant de belles paroles aux Parisiens, & faisant semblant de s'accommoder avec le Regent, joüoit les uns & les autres. Il y eut durant ce temps-là plusieurs escarmouches entre les Parisiens & ceux de l'Armée du Regent, où les Parisiens furent ordinairement battus. Il en demeura encore grand nombre sur la place en deux ou trois occasions contre quelques Troupes Angloises, qui, quoi qu'elles fussent dans le parti du Roy de Navarre, avoient pris querelle avec ces Bourgeois.

Le Prevost des Marchands traite avec le Roy de Navarre, qui veut se faire déclarer Roy de France. Continuat. Nangii. Froissard. Annales de France.

Ce nouvel incident avoit fort embarrassé le Prevost des Marchands, à qui il estoit difficile de demeurer neutre dans ces querelles particulieres. De quelque dissimulation qu'il usast, les Parisiens s'apperçurent qu'il avoit beaucoup plus d'égard pour le Roy de Navarre que pour eux dans leurs démêlez avec les Anglois. Cette conduite fit passer plusieurs Bourgeois dans le parti du Regent. Le Prevost vit bien que plus il différerait à prendre son parti, plus le danger deviendrait pressant pour lui. Ainti il se hâta de traiter avec le Roy de Navarre. Il convint avec lui de le faire entrer dans Paris avec toutes ses Troupes; que dès qu'il y feroit entré, on marqueroit toutes les maisons des Partisans du Regent; qu'on feroit main-basse sur eux, & qu'ensuite le Roy de

Navarre, en vertu du droit qu'il prétendoit avoir à la Couronne, du chef de sa mere fille du Roy Louis Hutin, feroit salué & couronné Roy de France.

1358.

Le premier jour d'Aoust fut marqué pour l'exécution de ce dessein. Les Troupes du Roy de Navarre s'approcherent durant la nuit, tant du côté de la Porte S. Honoré, que du côté de la Porte S. Antoine; & un peu avant le jour le Prevost des Marchands vint à celle-ci. Il commanda à quelques-uns des Bourgeois qui estoient de garde, de s'en retourner chez eux, disant qu'il n'estoit pas nécessaire de tant de monde pour garder ce poste. Ceux qu'il renvoyoit estoient des gens dont il se défioit, & il ne retenoit que ceux dont il estoit bien sûr. Quelques-uns firent difficulté de se retirer, & de remettre entre les mains du Prevost les clefs de la Porte qu'on leur avoit confiées. On donna avis de ce qui se passoit à Jean Maillard, qui commandoit dans un quartier de la muraille proche de la Porte. Il vint au Corps de Garde où l'on contes-toit. Il résista au Prevost des Marchands, & on s'échauffa de part & d'autre. Maillard soupçonnant la trahison dit au Prevost, qu'il n'estoit pas l'heure de changer ni d'affoiblir la Garde des Portes, & que sa conduite ressembloit fort à celle d'un homme qui vouloit trahir la Ville. Le Prevost dit à Maillard, qu'il en avoit menti, & le traita fort mal. Celui-ci, sans délibérer davantage, leva une hache d'armes qu'il tenoit, & en fendit la tête au Prevost des Marchands, qu'il renversa mort à ses pieds. Aussi-tôt lui & ceux de son parti chargèrent les gens du Prevost, en tuerent six, & mirent le reste en fuite. Après cette exécution il monta à cheval accompagné de ses amis, & ayant pris une Bannière aux Armes

Ce Traître est massacré par un Bourgeois.

1358.

du Roy, il avança dans la Ville, criant avec sa troupe, *Montjoye S. Denis*. Ce bruit réveilla les Bourgeois, dont la plupart, qui ne sçavoient rien de ce qui se passoit, estoient encore au lit. Il s'en va à la Porte de S. Honoré, se saisit de ceux de la Garde qui estoient partisans du Prevost des Marchands, & les fit mettre en prison. Il alla aux Halles, où il raconta au Peuple la trahison du Prevost des Marchands, qui estoit sur le point de livrer la Ville aux Navarrois & aux Anglois. La populace en fureur courut à la Porte S. Antoine, traîna dans les rues les corps du Prevost des Marchands & de ceux qui avoient esté tuez avec lui, leur firent mille insultes, & les laisserent au milieu de la rue, comme il estoit arrivé dans le même endroit aux corps des deux Seigneurs que le Prevost des Marchands avoit fait massacrer dans le Palais à la vûe du Prince; ce qui fut regardé comme une vengeance singulière de la Justice de Dieu. On commença à se déchaîner contre le Roy de Navarre, à crier par tout contre lui dans les rues & dans les places publiques, & enfin à demander le retour du Regent.

Jean Maillard voyant le Peuple dans cette disposition, assembla les principaux Bourgeois dès que le tumulte fut un peu apaisé. On députa deux Conseillers du Parlement nommez Jean Alfonse & Jean Pastorel vers le Prince à Charenton, pour l'inviter à revenir à Paris, en l'assurant qu'on y avoit fait justice du Prevost des Marchands & de ses autres ennemis.

Le Regent revient à Paris, où il est reçu avec joie.

Ce fut là une agréable nouvelle pour le Regent, qui se rendit sans tarder à Paris bien accompagné, & y fut reçu avec toutes les démonstrations de joye qu'il pouvoit souhaiter. Il trouva tout soumis à ses ordres, & grand nombre des complices du

Prevost des Marchands en prison, dont plusieurs furent executez quelques jours après. Il pardonna aux autres, & donna une amnistie générale.

La mort du Prevost des Marchands, qui fut le salut du Regent, avoit ruiné tous les projets du Roy de Navarre; & ce Prince vit bien qu'il n'avoit plus rien à ménager. C'est pourquoy levant le masque, il envoya déclarer la guerre au Regent, se croyant en état de la soutenir, non seulement par les Places qu'il avoit en Normandie, mais encore par les partisans qu'il avoit dans les Provinces voisines de Paris; comptant principalement sur les Anglois, dont il seroit toujours appuyé, & qui malgré la Treve, faisoient par tout des hostilités en France. Il avoit tiré de Paris, par le moyen du Prevost des Marchands, des sommes immenses. Il s'en servit à lever des Soldats de toutes Nations, qui lui venoient en foule, tant parce qu'il les payoit bien, que parce qu'il leur donnoit grande liberté de piller.

Dès que la guerre fut déclarée, il fit par lui-même & par ses partisans des entreprises de toutes parts. Le Seigneur de Pequigny, qui lui fut toujours tout dévoué, pensa surprendre Amiens par la trahison du Maire: mais le Comte de S. Pol, & le Connestable de Fiennes, sur l'avis qu'ils eurent du mouvement des Navarrois, accoururent de Corbie où ils estoient, & s'estant mis à la tête de quantité de braves Bourgeois, repousserent les Navarrois, & sauverent la Place.

Le Roy de Navarre réussit mieux à Melun, qui lui fut livré par sa sœur la Reine Blanche veuve de Philippe de Valois, & lui servit à bloquer Paris: car estant maître de Melun au dessus de cette Capitale, comme il l'é-

1358.

Le Roy de Navarre lui déclare la guerre.

Froissard.
Cap. 188.

Continuée
Nangii.

1358.

toit de Mante & de Meulan au dessous, rien ne pouvoit arriver à Paris, ni de Bourgogne, ni de Normandie, de sorte que les vivres, le vin, & le bois même y rencherirent considérablement.

Ce Prince, qui commençoit à désespérer de se voir jamais Roy de France, entreprit de faire la guerre plutôt en bandit qu'en Conquerant. Toute son application fut à se saisir de tous côtes de divers Forts, qui par leur situation lui servoient à lever de grandes contributions dans la Picardie & aux environs de Paris. Il s'empara de Creil sur Oise au dessous du Pont Sainte Maixence, du Fort de Mauconseil auprès de Noyon, & de quelques autres du côté d'Amiens & de Compiègne. De là il rançonnoit tout le pays, & personne n'osoit paroître à la campagne sans des sauf-conduits signez par les Gouverneurs de ces Forts, & qui les vendoient bien cher. La Noblesse de Picardie fut défaite par Pequigny devant Mauconseil, qu'elle avoit eu ordre du Regent d'attaquer. On n'entendoit parler de tous costez que de rencontres, de combats, d'incendies, de ravages, la guerre se faisant par tout au nom du Regent & au nom du Roy de Navarre; mais selon le caprice des plus puissans de leurs partisans, qui pour la plupart ne cherchoient qu'à s'enrichir par le butin, & à se faire de la réputation par leurs expéditions, aux dépens des peuples réduits à la dernière misère.

Et se ligue a-
vec le Roy
d'Angleterre.

Continuat.
Nangii.

Après tout le Roy de Navarre voyoit bien que Paris étant dans les intérêts du Regent, que la plupart de la Noblesse de Picardie & de Champagne ayant pris les armes en faveur de ce Prince, que la Normandie étant fort partagée, il auroit peine à tenir longtemps la partie s'il n'estoit soutenu. C'est pourquoi il

fit un Traité de ligue offensive avec le Roy d'Angleterre, qui n'attendoit que la fin de la Treve, pour continuer ses conquestes en France.

Cela n'empêchoit point qu'à la Cour de Londres, on ne negociât avec le Roy de France pour sa délivrance, & on l'y traitoit avec beaucoup d'honnêteté. Ce Prince n'estoit point renfermé, il avoit liberté de se promener, & d'aller à la chasse. Il estoit de tous les divertissemens de la Cour d'Angleterre. On le flattoit de l'espérance de repasser bien-tôt en son Royaume; & sur les instances que faisoit le Pape auprès du Roy d'Angleterre, on conclut un Traité avec lui, quoi qu'à des conditions assez dures, mais qui paroissoient tolerables, vu l'état des affaires de France. Par ce Traité le Roy devoit, pour obtenir sa liberté, ceder la Normandie, le Boulenois, le Comté de Guynes, & quelques autres Territoires moins considérables, & donner six cens mille écus d'or. Après qu'on fut convenu de ces articles, les deux Rois s'embrasserent avec des protestations d'une sincere & éternelle amitié. Mais il n'y avoit en tout cela nulle sincérité du costé du Roy d'Angleterre, qui portoit ses vûes plus loin, & avoit toujours en tête de se faire Roy de France.

Dans le même temps qu'il traitoit avec le Roy, il fournissoit des Troupes au Roy de Navarre; & par les ravages que celui-ci faisoit en France, par les continuelles allarmes qu'il causoit par tout, il mettoit le Regent hors d'état de pouvoir trouver de quoy payer la rançon de son pere. Auxerre fut surpris par les Anglois qui estoient au service du Roy de Navarre, & Epernai le fut aussi. Cependant le Roy d'Angleterre se faisant honneur des avances qu'il faisoit pour la Paix, accusoit le Roy d'en retarder.

1358.

Math. Villani
l. 8. cap. 51.
& 101.

Epist. Innoc.
ad Cardinalem.
S. Vitalis a-
pud Raynald.

Continuat.
Nangii.

1358. retarder la conclusion, en empêchant qu'on ne payast sa rançon. Le Pape averti de cette conduite peu sincère du Roy d'Angleterre, ordonna au Cardinal Talayrand & au Cardinal de S. Vital ses Legats en France, de faire tous leurs efforts pour engager le Roy d'Angleterre à agir de meilleure foy: mais toutes leurs exhortations furent inutiles.

1359. Sur ces entrefaites le Connestable de Fienne prit S. Valery par composition; & peu de temps après le Regent, sollicité par les Parisiens, alla mettre le siege devant Melun, le pressa avec beaucoup de vigueur, & y donna un assaut où il fut repoussé. Les deux Reines douairieres de France, & la Reine de Navarre se trouvoient dans la Place. Le danger de ces trois Princesses, qui toutes trois estoient dans les interets du Roy de Navarre, donna lieu aux deux Legats de proposer à ce Prince de faire la Paix avec le Regent. Il dit qu'il ne demandoit pas mieux, & l'on n'eut pas de peine à y resoudre le Regent. Les Conferences se tinrent à Pontoise, & puis à Vernon. Le Traité fut conclu. La principale condition fut que Melun seroit rendu au Regent, & que ce Prince confirmeroit au Roy de Navarre la possession de Mante, de Meulan, & de quelques autres Places de Normandie. Philippe frere du Roy de Navarre, peut-estre de concert avec lui, ne voulut point souscrire à ce Traité, & lui reprocha qu'il violoit celui qu'il avoit fait avec le Roy d'Angleterre. Il partit lui quatrième, & se retira au Cotentin, à Saint Sauveur le Vicomte, Place que Geoffroy d'Harcourt avoit autrefois vendue au Roy d'Angleterre, & où il y avoit garnison Angloise.

Le Regent fit d'autant plus volontiers cette Paix avec le Roy de Na-

varre, que la Treve avec l'Angleterre estoit prestee de finir. Dès qu'elle fut expirée les hostilités recommencerent de toutes parts. C'estoient presque les mêmes ennemis que ceux à qui on avoit eu affaire auparavant, mais qui ayant fait jusqu'alors la guerre au nom du Roy de Navarre, la continuoient au nom du Roy d'Angleterre, & dans les mêmes endroits; car les Commandans des Fortereses qui avoient esté prises sous les ordres du Roy de Navarre, estant la plupart Anglois, ou dans les interets d'Angleterre, n'avoient pas voulu s'en desaisir nonobstant le Traité de Vernon.

Il se donna un sanglant combat entre Eustache d'Auberticourt Chevalier du Comté de Haynaut, qui estoit un des Generaux du Roy d'Angleterre, & Brocart de Fenestranges Lorrain, qui estoit au service du Regent. Ce fut auprès de Nogent sur Seine. D'Auberticourt après une vigoureuse résistance fut défait & pris prisonnier. Cette défaite fit rentrer plusieurs Fortereses de ce quartier là, & en quelques autres endroits, sous l'obéissance du Regent. Quelques-unes furent abandonnées, d'autres cedées pour de l'argent, comme Nogent sur Seine, Creil sur Oise, & le Fort de Mauconseil auprès de Noyon; ce Fort fut ensuite rasé. Ce ne fut pas encore un petit avantage pour le Regent, que la mort de Pequigny, qui fut étranglé par son Valet de Chambre au Château d'Herirolle, d'où il faisoit des courses dans une grande partie de la Picardie, & incommodoit beaucoup Amiens. D'autre part, Pont Sainte Maixence fut pris par les Anglois, aussi-bien que Clermont en Beauvoisis. On recommençoit pareillement à se battre au-delà de la Loire, lorsque Guillaume de Melun Archevêque de Sens,

Tttt

1359.
Le Regent consent de faire sa paix avec lui.

Froissard.
cap. 197.

Vie de Bertrand du Guesclin cap. 2.

Continuat.
Nangis.

Froissard.
cap. 199.

1359.

le Comte de Tancarville son frere, le Comte de Dampmartin, & le Maréchal d'Andrehen, qui avoient esté faits prisonniers à la bataille de Poitiers, arriverent d'Angleterre portant un nouveau Traité de Paix fait entre les deux Rois, afin de le communiquer au Regent & aux Etats de France, & le leur faire agréer.

Traité des-avantageux projeté par le Roy pour sa délivrance.

*Du Tillet
Recueil des
Traitez, &c.*

Ce Traité estoit tel, qu'on voyoit bien que l'ennui de la prison l'avoit emporté dans l'esprit du Roy sur les interets de son Etat. Ce Prince, outre quelques autres articles moins considerables, y cedit à Edoüard non seulement tous les Domaines qui avoient autrefois esté possédez en France par les Anglois en titre de Fiefs mouvans de la Couronne; mais encore il renonçoit à la Souveraineté & aux hommages que les Rois d'Angleterre avoient toujours faits aux Rois de France pour ces Fiefs: c'est à dire, qu'il accordoit à Edoüard la possession & la Souveraineté des Duchez de Normandie & de Guyenne, des Comtez de Poitou, de Touraine, d'Anjou & du Maine, avec les appartenances telles qu'elles estoient du temps du Roy Richard I. de l'Ageinois, du Querci, de la Gascogne, de la Xaintonge tant en deça qu'au delà de la Charente, de l'Angoumois, du Limousin, du Perigord, du Diocèse de Tarbe, des Comtez de Bigorre & de Grave, avec leurs dépendances, & tout ce que le Roy Jean y tenoit avant la bataille de Poitiers. De plus Edoüard retenoit Calais, avec les Comtez de Boulogne & de Guynes, & entroit en possession du Comté de Ponthieu & de la Vicomté de Montreüil. Le Roy consentoit encore que le Duc de Bretagne fist hommage de son Duché au Roy d'Angleterre, & que ce Prince fût juge du différend qui estoit pour la possession de ce Duché entre Jean

de Montfort & Charles de Blois. Enfin on donnoit pour la rançon du Roy & des Seigneurs prisonniers, quatre millions d'écus d'or; & pour tout cela le Roy d'Angleterre renonçoit aux droits qu'il prétendoit avoir sur la Couronne de France.

C'estoit là pour Edoüard se mettre en possession de la Couronne sous prétexte d'y renoncer; c'estoit assiéger de tous costez le reste de la France qu'il laissoit au Roy, & se mettre en état de le lui enlever sur le premier prétexte qu'il voudroit prendre de quelque atteinte donnée au Traité, & qui lui fourniroit occasion de renouveler ses prétentions.

Le Regent ayant lû ce Traité, en fut surpris. Il expédia des Lettres Patentes pour la convocation des Etats, afin de le leur communiquer. Il avoit en cela deux vûes. La premiere de ne pas prendre sur lui le refus de la Paix & de la délivrance du Roy son pere à des conditions si desavantageuses: la seconde, d'animer les peuples à soutenir la guerre contre l'Angleterre, & à lui fournir volontiers les secours d'argent dont il avoit besoin. Peu de gens se rendirent des Provinces à Paris pour les Etats, parce que de tous costez les chemins estoient remplis de voleurs & d'ennemis. Ceux qui y vinrent eurent ordre de se trouver au Palais le dix-neuvième de May, & les Bourgeois de Paris dans la Cour du Palais. Le Regent vint sur le Perron accompagné des principaux des Etats, exposa en peu de mots le sujet pour lequel il avoit assemblé le Peuple, & ordonna à Guillaume de Dormans Avocat du Roy, de faire à haute voix la lecture du Traité. Cette lecture eut tout l'effet que prétendoit le Regent. On cria de toutes parts que la guerre estoit préférable à une si honteuse paix, & qu'on estoit prest

1359.

*Le Regent le
communique
aux Etats qui
refusent d'y
consentir.*

*Annales de
France.*

de tout sacrifier pour la défense de l'Etat.

Le Regent dit, qu'il estoit ravi de voir des sentimens si genereux & si utiles à la patrie, & qu'il estoit lui-même résolu de périr pour la gloire & pour le salut de la Nation; mais qu'il falloit se mettre en état de soutenir une si belle résolution. Ensuite les Etats délibérerent sur les mesures qu'il y avoit à prendre en de si étranges conjonctures, promirent au Regent de faire les plus grands efforts pour le seconder, & s'obligerent à lui fournir de très-gros subside.

Ce résultat de l'Assemblée des Etats ayant esté porté en Angleterre, les deux Rois en furent également offensez. Le Roy de France, qui l'attribua au Roy de Navarre, dont il avoit appris la réconciliation avec le Regent, dit ces paroles rapportées en la Chronique de S. Denis: *Ha! beau fils, beau fils, tu te fies au Roy de Navarre, qui en meneroit au marché cent tels que toy.* Pour le Roy d'Angleterre, il résolut de faire la guerre à toute outrance. Il ne put toutefois entrer en France avant la fin d'Octobre; & estant sur son départ il fit renfermer le Roy & le Prince Philippe dans la Tour de Londres, soit de peur que pendant son absence ils ne fussent pas assez observez, soit pour obliger par là le Regent & les François à ne se pas rendre si difficiles sur le Traité proposé.

Il avoit fait prendre les devans au Duc de Lancastre avec quatre cens hommes d'armes & deux mille Archers. Ce Duc trouva à Calais & aux environs un très-grand nombre d'Allemands, de Flamans, de Brabançons, & de gens d'autres Nations, dont une partie des Chefs avoient traité avec le Roy d'Angleterre pour estre à sa solde. Les autres, qui faisoient le

plus grand nombre, estoient venus seulement dans le dessein d'avoir part au pillage de la France. Plusieurs d'entre-eux avoient dépensé tout l'argent qu'ils avoient apporté. Le Duc de Lancastre, le plus genereux Seigneur qui fût alors, en fournit à ceux qui n'en avoient point; & pour les faire subsister aux dépens de la France, les mena dans l'Artois. Il leur abandonna toute cette Province, qui fut mise au pillage, excepté les Villes fermées, que le Duc ne jugea pas à propos d'attaquer. Ils la ravagerent & la pillerent d'une maniere étrange. Ils s'approcherent ensuite de la riviere de Somme, attaquèrent Bray, mais sans le pouvoir forcer, ayant esté repoussez par le Comte de S. Pol & le Seigneur de Lameval qui s'estoient jettés dans la Place. Ils passerent la Somme pour continuer leurs ravages dans la Picardie: mais à peine estoient-ils passez, que le jour de la Toussaints ils apprirent l'arrivée du Roy d'Angleterre à Calais, & reçurent ordre de l'y venir joindre.

En approchant de Calais ils trouverent l'Armée Angloise entre cette Ville & l'Abbaye de Liques rangée en bataille. Le Comte de la Marche Connestable d'Angleterre conduisoit l'Avant-garde composée de cinq cens Chevaliers armez de pied en cap, & de mille Archers. Le Roy d'Angleterre estoit au Corps de bataille, où il y avoit trois mille Gendarmes & cinq mille Archers. Ensuite estoient les bagages de l'Armée. Il y avoit bien six mille chariots chargez de vivres, de moulins à bras, d'Artillerie, & tout ce qui estoit nécessaire pour attaquer des Places, & pour subsister dans un pais entierement ruiné. L'Arriere-garde estoit commandée par le Prince de Galles, accompagné de ses trois freres cadets, Leonnel, Jean, & Edmond. Il n'y avoit dans ce Corps que

T t t t ij

1359.

1359.

Le Roy d'Angleterre recommence la guerre.

Froissard.
cap. 206.

Il entre en campagne.

Froissard:
cap. 205.

1359.

deux mille hommes d'armes armez de toutes pieces. Les Allemans & les autres étrangers furent charmez de la beauté de cette Armée, & de l'ordre qui s'y observoit. On peut dire avec verité, que jusqu'alors nul Prince n'avoit si bien entendu la guerre qu'Edouïard, soit pour la conduite d'une Armée, soit pour les Sieges; & c'estoit cette habileté, qui jointe à son activité & à sa vigilance, rendoit inutile la bravoure Françoisé, & la déconcertoit dans toutes les occasions.

1360.
Il assiege
Reims sans
succès.
Cap. 206.

Le Regent, qui n'avoit pas de quoi tenir la campagne devant une si grosse Armée, & qui d'ailleurs voyoit la saison fort avancée, prit le parti de jetter le peu qu'il avoit de forces, dans les Villes de la frontiere. Il envoya le Comte de S. Pol à Arras, le Connestable de Fiennes à Amiens, le Sire de Montfaut à Corbie, Odoart de Ranci & Enguerrand de Hedin à Bapaumes, Baudouïn d'Annequin Maître des Arbalestriers à S. Quentin, & le Seigneur Galhaut de Ribeaumont à Peronne, où il entra dangereusement bleffé, après avoir défait une troupe d'Allemans qu'il avoit attaquez en chemin faisant. Un des Generaux d'Edouïard prit S. Quentin; mais ce Prince voyant toutes les autres Places en état de défense, n'osa les attaquer. Il entra en Champagne, & vint mettre le siege devant la Ville de Reims, en resolution de s'y faire couronner Roy de France après l'avoir prise. La Place estoit bien fortifiée. L'Archevêque Jean de Craon, le Comte de Porcien, Hugues de Porcien son frere, & plusieurs braves Chevaliers s'y estoient renfermez en resolution de s'y bien défendre. Ils firent si bien leur devoir, que le Roy d'Angleterre après sept semaines de siege, contraint par la rigueur de la saison, & par le défaut de fourages & de vi-

vres, se retira de devant la Place, & marcha vers la Bourgogne, dont le Duc racheta le pillage par la somme de deux cens mille francs. Le Nivernois en fit autant. C'estoit une malheureuse necessité pour ces pais ouverts de tous costez, & un grand avantage pour le Roy d'Angleterre, qui en ruinant la France, & en l'épuisant d'argent, trouvoit par là le moyen d'y entretenir ses Troupes aux dépens des François mêmes. Enfin, après avoir fait reposer quelque temps son Armée dans les endroits qui n'estoient pas tout à fait si ruinez que les autres, il tourna vers Paris, s'empara de Châtres & de Montlhéry, & vint jusqu'à Lonjumeau au mois d'Avril de l'année 1360. Le Roy de Navarre, qui jusqu'alors avoit paru parfaitement réuni avec le Regent, sortit brusquement de Paris, & s'estant retiré à Mantel, lui envoya declarer la guerre, sans qu'on en pût deviner la raison; mais il n'en falloit point d'autre à ce Prince, que l'envie de perdre la France, & son penchant à mettre par tout le desordre. Sa declaration après tout n'eut point d'autre suite, que de nouveaux ravages qu'il faisoit de concert avec le Roy d'Angleterre. Le Royaume estoit ainsi en proye aux Anglois, sans qu'il parust de Troupes Françoises en campagne, hormis quelques partis trop peu nombreux pour faire rien de considerable. Il n'y eut que quelques Gentilshommes Normands, Piccards & Flamans, qui ayant rassemblé plusieurs Vaisseaux, allerent faire une descente en Angleterre: ils surprirent Winsele qu'ils pillerent, & y mirent tout à feu & à sang.

Le Roy d'Angleterre, qui avoit étendu ses quartiers aux environs de Paris, comme à Montrouge, à Vannes, à Gentilly, à Vaugirard, envoya défier le Regent à la bataille. Ce Prince ne l'accepta pas; & même, pour

1360.

Il marche
vers Paris.

Froissard.
cap. 208.

Continuata
Nangii.

Froissard.
cap. 211.

empêcher les Anglois de se loger dans le Fauxbourg Saint Germain & dans les autres, il y fit mettre le feu, resolu de soutenir le siege dans cette Capitale, qu'il estoit difficile aux Anglois d'attaquer à cause de sa grande étendue, & du nombre de Troupes que le Prince y avoit rassemblées, après y avoir fait un très-grand amas de vivres & de munitions. Les deux Princes ses freres, & le Duc d'Orleans son oncle y estoient avec lui. C'estoit là sa dernière ressource. Les Anglois auroient pû l'y forcer par un blocus, si eux-mêmes avoient pû subsister en un pais entierement désolé, & s'ils avoient eu assez de Troupes, pour les partager dans les Villes d'au-dessus & d'au-dessous: mais Edoüard avoit perdu beaucoup de Soldats dans les grandes marches qu'il avoit faites pendant la plus rigoureuse saison de l'année, & dans quantité de petits combats, où beaucoup de ses gens furent tuez, lorsqu'ils s'écartoient du gros de l'Armée pour aller chercher des vivres. La difficulté d'en avoir obligea quelque temps après les Anglois à marcher vers le pais Chartrain, afin de s'étendre dans le Maine & dans la Normandie.

Quoique la guerre se fist avec beaucoup d'animosité, on ne laissoit pas de negocier pour la Paix; & ce fut par l'avis de Guillaume de Montagu Evêque de Teroüenne & Chancelier de France, à qui le Cardinal de la Forest avoit cédé cette dignité, que l'on continua la negociation, malgré le peu d'apparence qu'il y avoit à y réussir.

André de la Roche Abbé de Cluni, envoyé par le Pape pour tâcher de trouver quelques voyes d'accommodement, estoit present aux Conférences, Simon de Langres Docteur de l'Ordre de S. Dominique, & Hugues de Geneve Chevalier & Seigneur

d'Autun estoient ceux, qui, de la part du Regent, traitoient de cette importante affaire avec les Députez du Roy d'Angleterre. Les principaux de ceux-ci estoient le Prince de Galles, le Duc de Lancastre & le Comte de la Marche. Plusieurs jours se passerent sans qu'on pût convenir de rien, le Roy d'Angleterre s'en tenant toujours au Traité de Londres, & le Regent, sans l'ordre duquel les Députez ne pouvoient rien conclure, persistant dans la resolution de tout hazarder, plustost que de se soumettre à des conditions si dures & si honteuses.

Par bonheur le Duc de Lancastre, le plus modéré & le plus écouté des Plenipotentiaires d'Angleterre, estoit fort porté à adoucir les choses, & ébranloit quelquefois le Roy, en lui representant, que quelques avantages qu'il eût en cette guerre, elle lui coûtoit infiniment; que ses Soldats s'enrichissoient de la ruine de la France; mais qu'il ne pourroit pas long-temps soutenir la dépense qu'il estoit obligé de faire; que ses peuples s'ennuieroient de lui fournir de si gros subsides; qu'il ne prenoit point de Places considerables; que quand tout le pais seroit ruiné, il seroit obligé de l'abandonner; que la Noblesse & les Peuples estoient enragez contre les Anglois, qui les pouissoient à bout, en saccageant leurs Terres; que la nécessité de se défendre avoit réuni tous les François entre-eux, excepté quelque peu qui suivoient le Roy de Navarre; que ce Prince estoit un homme inconstant, intéressé, perfide, sur qui on ne pouvoit compter, qui prétendoit ouvertement à la Couronne de France, en cas que les François pensassent jamais à en exclure le Roy Jean & ses enfans; que, supposé l'exclusion de ces Princes, à laquelle il n'y avoit gueres d'apparence qu'on pût jamais faire résoudre les

T t t t iij

Et dans le
pais Char-
train.

Nouvelles
Negociations
de paix.

1360.

peuples de France, son droit estoit visiblement le mieux fondé; qu'enfin la conquête de toute la France par les armes, estoit une entreprise au-dessus des forces de tout Prince étranger; qu'il valoit mieux se servir de l'extrémité où ce Royaume estoit réduit, pour en avoir sûrement une partie considérable, & pour s'y bien établir, que de s'exposer à tout perdre en voulant tout avoir.

Le Roy d'Angleterre ne pouvoit disconvenir de la force de ces motifs; mais il ne pouvoit se résoudre à demeurer en si beau chemin, & à abandonner une entreprise qu'il voyoit si avancée. Il fallut que Dieu s'en mêlast, pour faire sentir à ce Prince tout le poids des raisons du Duc de Lancastre. Un accident qui fut regardé comme un miracle, produisit cet effet. Voici comme la chose arriva.

Accident qui oblige le Roy d'Angleterre d'y donner les mains.

Comme le Roy d'Angleterre campoit assez près de Chartres, il survint un orage & un ouragan des plus furieux qu'on eust vû de memoire d'homme. Le Ciel se couvrit de nuages épais, les éclairs faisoient à tous momens paroître l'air tout en feu, c'estoit des éclats de tonnerre qui faisoient trembler les plus assurez, une pluye effroïable mêlée de grêle d'une grosseur extraordinaire, qui assommoit les hommes & les chevaux, inonda en moins de rien toute la campagne, renversa toutes les tentes du Camp, dissipa les chevaux, & fit comme une mer d'une grande étendue de pais, où l'artillerie, les bagages, & les chariots furent abîmez. Chacun fuyoit sur les hauteurs, & un

Froissard. cap. 211. vol. 1.

grand nombre de Soldats furent tuez ou noyez. Il ne se vit jamais une plus grande consternation. Le Roy d'Angleterre, tout intrepide qu'il estoit, se jeta à genoux tout consterné, & se tournant du costé des clochers de Nostre-Dame de Chartres, implora l'assistance de la Sainte Vierge; il fit vœu sur le champ d'accorder la Paix à la France, dont il crut que Dieu prenoit la protection, & vouloit venger les maux extrêmes qui lui avoient esté causez par les Anglois.

L'orage ayant cessé, voyant toutes ses équipages perdus, & l'impossibilité de retirer ses chariots du milieu de ce déluge, qui en avoit entraîné une partie, il fit venir les Députez de France à Bretigni * où il estoit logé. Il leur ordonna d'aller à Paris trouver le Regent, & de lui dire de sa part, qu'il estoit résolu de traiter avec lui, aux conditions que ce Prince lui avoit offertes dans les dernières Conférences, & qu'il lui envoyast incessamment des gens avec plein pouvoir de les signer.

Une nouvelle si inespérée remplit de joye le Regent & tout Paris. Il nomma aussi-tôt Jean de Dormans. Evêque de Beauvais, Chancelier de Normandie, & qui avoit ses Sceaux, Jean de Melun Comte de Tancarville, le Maréchal de Boucicaut †, les Seigneurs de Montmorenci, de Vignay, Jean de Grolée, Simon de Bully, Etienne de Paris, Jean des Marès Avocat au Parlement, & Jean Maillard Bourgeois de Paris, que le Regent consideroit fort, pour le grand service qu'il lui avoit rendu dans la réduction de cette Ville. Ils s'assem-

Annales de France.

* Le Traducteur de la Geographie du Sr Baudrand remarque, qu'il n'y a point de Bretigni auprès de Chartres; mais que ce Village est auprès de Châtres, & qu'ainsi c'est auprès de Châtres, & non auprès de Chartres, que ce fameux Traité a esté fait: mais avant que d'avancer un tel paradoxe, il auroit dû mieux examiner les choses, & il auroit trouvé qu'il y a auprès de Chartres un Hameau nommé Brétigni, & c'est là que ce Traité fut conclu. Un Memorial de la Chambre des Comptes de Paris marque expressement Brétignilez-Chartres. *Memorial cote D fol. 32, verso.*

† Il s'appelloit Jean le Maingre.

1360.

blerent à Bretigni avec le Duc de Lancastre, les Comtes de Northampton, de Varvik, de Suffolc, Renaut de Colestan, Gautier de Mauni, & quelques autres.

Articles du
Traité conclu
à Bretigny.

Du Tillet,
Recueil des
Traitez, &c.

Les Conférences durèrent sept ou huit jours, & furent occupées à moderer les conditions du Traité de Londres. Celui de Bretigni fut fait le huitième de May. Les principaux articles furent, que le Poitou, les Fiefs de Toüars, la Terre de Belleville, la Xaintonge tant au-deçà qu'au-delà de la Charente, la Rochelle, l'Agénois, le Perigort, le Limoufin, le Querci, le Roüergue, le païs de Tarbe, l'Angoumois, les Comtez de Bigorre & de Gavre seroient cedées au Roy d'Angleterre, avec tous les hommages des Seigneurs, dont les Terres seroient contenuës dans tous ces païs. Cette clause regardoit particulièrement les Comtes de Foix, d'Armagnac, & quelques autres, dont les ancêtres avoient fait des Traitez avec les Rois de France, par lesquels leur hommage ne pouvoit estre aliené ni cedé à un autre Prince, ni les Appellations de leurs Vassaux ressortir ailleurs qu'au Parlement de Paris. De plus on cedoit au Roy d'Angleterre les Comtez de Ponthieu & de Guyennes, la Ville de Montreüil & ses dépendances, Calais, Merk, Sangate, Coloigne, Hommeswale & Oye, avec leurs appartenances, & tout cela pour estre possédé comme il avoit esté par les Rois de France, tant en titre de Domaine, qu'en titre de Souveraineté: & par là on renonçoit aux hommages que les Rois d'Angleterre avoient esté jusqu'alors obligés de faire à la Couronne de France; c'est-à-dire, que ces Princes cessoient d'être Feudataires de la Couronne, & devenoient Souverains de ces païs sans nulle mouvance. Le Roy d'Angleterre & le Prince de Galles renonçoient

de leur part à porter dans leur Ecu les Armes de France, au Titre de Roy de France, & à toutes leurs prétentions sur la Couronne, aux Droits qu'ils s'attribuoient sur les Duchez de Normandie & de Touraine, sur les Comtez du Maine & d'Anjou, aux Souverainetez & aux Droits d'Hommage qu'ils vouloient avoir selon le Traité de Londres sur le Duché de Bretagne & sur le Comté de Flandre. Pour ce qui est de la rançon du Roy prisonnier, elle fut taxée à trois millions d'écus d'or payables en divers termes; sçavoir, six cens mille dans quatre mois à compter du jour que le Roy Jean arriveroit à Calais, quatre cens mille l'année d'après, & pareille somme tous les ans jusqu'à l'entier payement. Tous ces payemens se devoient faire à Londres, excepté le premier qui se feroit à Calais. Pour assurance de l'exécution du Traité, le Roy de France devoit donner quarante otages, dont il conviendrait avec le Roy d'Angleterre dans leur entrevûe à Calais.

Il y eut aussi dans ce Traité un article concernant les differens de Charles de Blois & de Jean Comte de Montfort. Il fut arrêté que les deux Rois agiroient de concert pour les accorder; que si un an après l'arrivée du Roy de France à Calais, on n'avoit pû en venir à bout, ils nommeroient des Arbitres amis des deux parties, pour terminer l'affaire à l'amiable; que si ces Arbitres pouvoient y réussir dans l'espace de six mois, les deux Rois sur leur rapport porteroient un Jugement qu'ils feroient executer; que si les Arbitres ne pouvoient convenir, on laisseroit les parties vuider seules leur querelle. Que si l'un des deux refusoit de comparoître pour estre jugé, au cas que les Arbitres convinssent entre-eux, ou qu'il refusast de se soumettre au Jugement, les deux

1360.

Memorial de
la Chambre
des Comptes
de Paris, coté
D fol. 326
vers.

1360.

Rois s'uniroient pour l'y obliger: mais que quoi qu'il arrivast, la Paix des deux Couronnes n'en recevroit aucune atteinte. Que l'Hommage & la Souveraineté de la Bretagne appartien droit au Roi de France, soit que Charles de Blois, soit que Jean de Montfort prévalussent. Qu'en attendant le Comté de Montfort seroit rendu au Comte, avec les autres Terres qui lui appartenoient hors du Duché de Bretagne, à condition des hommages & des autres devoirs accoustumez.

Le Roy d'Angleterre estoit trop obligé à la Maison de Navarre, qui l'avoit si bien secondé dans la ruine de la France, pour l'oublier dans ce Traité. Il y fit comprendre nommément Philippe frere du Roy de Navarre, & voulut qu'on stipulast que Philippe, sa femme, & tous leurs adherens seroient remis en jouissance paisible de toutes leurs Terres, & que le Roy leur accorderoit une amnistie generale pour tout ce qu'ils pouvoient avoir fait contre son service.

Comme la France avoit toujours soustenu le Roy d'Ecosse contre l'Angleterre, & que pareillement le Roy d'Angleterre avoit toujours entretenu une ligue avec les Communautez de Flandre contre la France, il fut convenu que de part & d'autre on renonceroit à ces Alliances, comme estant capables de rallumer aisément la guerre entre les deux Couronnes. Enfin le Pape fut déclaré garant du Traité; & tous les Pairs de France devoient donner chacun en particulier un Ecrit signé de leur main, & scellé de leur Sceau, par lequel ils jureroient de faire executer le Traité autant qu'il seroit en leur pouvoir. *

Le jour de devant l'entiere execution de la Paix, c'est-à-dire le septié-

me de May, on fit un Traité de Trêve par mer & par terre jusqu'au jour de S. Michel de l'an 1361. par lequel on convint que si dans cet intervalle il se faisoit quelques hostilités, elles seroient sans conséquence pour le Traité de Paix, vû la difficulté qu'il y auroit à les éviter, à cause que les Anglois tenoient des Places dans presque tous les quartiers de la France, & qu'il seroit impossible que dans la marche des Troupes, & dans l'évacuation des Places qu'on devoit quitter de part & d'autre, il n'arrivast bien des querelles particulieres: mais les deux Rois s'obligerent mutuellement à faire bonne & prompte justice de tous ceux qui se trouveroient estre cause des desordres. Cette précaution fut sagement prise; car il se fit en effet dans la suite bien des choses capables de ranimer la haine entre les deux Nations, dont l'antipathie estoit alors extrême.

Les affaires ayant esté ainsi réglées à Brétigni, six Chevaliers Anglois vinrent à Paris, où le Traité fut ratifié par le Regent; & les Serments faits avec les solemnitez ordinaires en leur presence par ce Prince le dixième de May. Six Chevaliers François furent pareillement envoyez à Louviers en Normandie, où estoit le Prince de Galles, qui fit ce que le Regent avoit fait à Paris. Ensuite le Roy d'Angleterre retourna en son Royaume par Calais. Il commença à executer le Traité, en faisant sortir le Roy de la Tour de Londres; & cinq ou six semaines après, il le fit passer à Calais, où il arriva le huitième de Juillet. On estoit convenu qu'il y attendroit le retour du Roy d'Angleterre, qui ne s'y rendit qu'au mois d'Octobre.

Durant cet intervalle le Regent eut la permission d'y aller voir le Roy

1360.

*Il est ratifié
par le Regent.*

* On a encore sur cela la promesse d'Archambaud Evêque de Châlons en qualité de Pair, scellée de son Sceau.

son

1360.

son pere : mais il n'en voulut pas user, qu'on n'eust donné des ostages pour sa sûreté. Deux des Princes cadets du Prince de Galles lui furent envoyez à Boulogne, d'où il partit aussi-tost pour Calais. Après y avoir conféré avec le Roy sur les précautions qu'il y avoit à prendre pour l'exécution du Traité, il retourna à Boulogne, & rencontra à moitié chemin les deux Princes d'Angleterre, qui furent remis entre les mains de l'escorte Angloise.

*Le Roy part
de Calais.*

Le Roy d'Angleterre estant de retour à Calais, la Paix fut confirmée & jurée par les deux Rois le vingt-quatrième d'Octobre. Les Sermens se firent dans l'Eglise sur le Corps de Nostre-Seigneur, en une Messe solennelle qui fut chantée avec grande célébrité pour ce sujet. Quand ce vint à l'Offertoire, le Diacre porta au Roy de France la Patene à baiser ; il ne le voulut pas faire avant le Roy d'Angleterre, qui lui fit une pareille civilité. Pour terminer cette contestation d'honnesteté, ils ne la baisèrent ni l'un ni l'autre, & n'allèrent point à l'offrande : mais au lieu de cela ils s'embrassèrent en signe de paix en présence de toute l'Assemblée. Ce même jour la Paix fut aussi faite entre le Roy & le Roy de Navarre. Ce Prince avoit envoyé à Calais son frere, qui fit le serment en son nom. Le lendemain vingt-cinquième d'Octobre, le Roy partit de Calais ; le Roy d'Angleterre le conduisit près d'une lieue, & ils se séparèrent avec mille protestations d'amitié. Le Prince de Galles l'accompagna jusqu'à Boulogne, où la Paix fut de nouveau confirmée & jurée. Ils firent ce voyage à pied, parce qu'ils le faisoient comme un pèlerinage à Nostre-Dame de Boulogne.

*Broissard
cap. 213.*

Le Roy, avant que de partir de Calais, avoit livré une partie des osta-

Tome III.

1360.

ges, qui devoient demeurer entre les mains du Roy d'Angleterre jusqu'à l'entiere execution du Traité. C'estoient Loüis Duc d'Anjou & Jean Comte de Poitiers ses deux fils cadets, Philippe Duc d'Orleans son frere, Pierre Comte d'Alençon & Jean Comte d'Estampes, Princes du Sang, les Comtes de Blois, de S. Pol, d'Harcourt, de Valentinois, de Porcien, de Bresne, de Forès, de Vendôme, & de Ventadour, le Comte Dauphin d'Auvergne, Guy de Blois, les Seigneurs de Preaux, d'Etouteville, de Roye, d'Andrefel, de Grand-Pré, de la Roche-Guyon, de Montmorenci, de S. Venant, de Hangeft, de Craon, de Ligni, de Garancieres, de la Tour d'Auvergne, de Coucy. Le Roy ne voulut pas consentir que le Prince Philippe le plus jeune de ses enfans, qui avoit esté pris avec lui à la bataille de Poitiers, & qui lui avoit toujours tenu compagnie dans sa prison, retournast en Angleterre avec les autres ostages ; mais il fut obligé de le laisser encore quelque temps à Calais jusqu'à l'évacuation de la Rochelle, qui ne se fit qu'au mois de Janvier suivant. Il érigea en sa faveur la Touraine en Duché & Pairie, dont il l'avantagea, & donna à son troisième fils au lieu du Comté de Poitiers qu'on cedit au Roy d'Angleterre, le Berri & l'Auvergne, dont il fit aussi une Duché Pairie. Il en fit autant du Comté d'Anjou en faveur de son second fils. Les autres ostages, qui ne furent pas encore livrez alors, devoient estre quatre Bourgeois de Paris, deux de Roüen, autant de Reims, de Compiègne, de Chartres, de Caën, d'Orleans, de Tours, de Sens, de Bourges, de Lion, de Toulouse, de Châlons, de Troyes, d'Amiens, de Beauvais, d'Arras, de S. Omer, de Tournay, de Douay, & de Lille. C'estoit une précaution du Roy d'Angleter-

*Inv ent. des
Chartres T. I.
Berri. 2, n 2.*

*Annales de
France.*

V u u u

1360.

re, qui vouloit par là engager non-seulement la Maison Royale & les Familles des principaux Seigneurs, mais encore toute la France, à procurer avec empressement l'exécution du Traité de Paix.

A l'égard des Seigneurs donnez en ostage, il fut stipulé, que si le Traité n'estoit pas entierement executé dans un an, ils pourroient estre relevez par d'autres de même qualité. Ce qui fut ajouté, parce que plusieurs avoient peine à se résoudre à passer en Angleterre, sans qu'on limitast le temps qu'ils y devoient demeurer.

Du Tillet Recueil des Traitez, &c.

Un des articles les plus essentiels du Traité de Brétigni, & que le Regent avoit eu le plus de peine à passer, estoit celui de la cession de la Souveraineté pour la Guyenne, & pour les autres païs qui avoient esté de tout temps des Fiefs mouvans de la Couronne. Il est surprenant qu'on ne le voye point dans l'Ecrit qui fut signé à Calais par les deux Rois. Il est difficile de croire ce que dit le sçavant Ecrivain, qui a fait sur les Pieces contenues dans le Tresor des Chartres, le Recueil & l'Abregé des Traitez entre la France & l'Angleterre, sçavoir que le Regent eust retranché cet article, sans que le Conseil du Roy d'Angleterre s'en apperçust. Il n'est pas vraisemblable que le retranchement d'un point de cette importance, qu'Edouard avoit tant à cœur, eust échappé à sa connoissance. Il est plus croyable que le Roy, à la persuasion du Regent, refusa de le ratifier; & qu'on y fit seulement de commun accord, un changement qui se voit en effet dans une confirmation postérieure au Traité de Calais. Ce changement fut, que cette renonciation aux Hommages & à la Souveraineté des Terres quittées au Roy d'Angleterre, se feroit seulement à la S. André de l'année suivante de l'année 1361. lorsque le

Roy d'Angleterre auroit envoyé à Bruges la renonciation qu'il faisoit de son costé à ses prétentions sur la Couronne de France, sur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, & le Maine, & sur la Souveraineté & les Hommages du Duché de Bretagne & du Comté de Flandre; & que cependant le Roy de France dans cet intervalle n'useroit pas de son droit de Souveraineté & de ressort à l'égard des Provinces dont il s'agissoit. Au reste ce changement qui se fit de cet article ne fut pas inutile au Regent, quand il fut parvenu à la Couronne, & il s'en servit très-avantageusement, parce que le Roy d'Angleterre manqua d'envoyer ses Deputez à Bruges dans le temps marqué, pour faire l'échange de ces renonciations mutuelles. Ce Prince apparemment se ravisa, & crut que celle qu'il faisoit à ses prétendus droits sur la Couronne de France, sur la Normandie, la Touraine, le Maine & l'Anjou, lui causoit un préjudice beaucoup plus grand, que n'estoit l'avantage qu'il retiroit de la renonciation que le Roy de France faisoit à la Souveraineté de la Guyenne, & des autres Domaines cedez par le Traité de Brétigni: & en effet le Roy ayant fait faire diverses Sommations au Roy d'Angleterre sur ce sujet, il n'y voulut jamais entendre.

Le Roy dans l'impatience de se rendre à Paris, après quatre ans de prison, pour y chercher les moyens de restablir quelque ordre dans son Estat, où tout estoit dans la confusion, fit peu de séjour à Boulogne. Il vint par Compiègne & par Senlis jusqu'à S. Denis. Dans le temps qu'il entendoit la Messe devant le grand Autel de cette Abbaye, le Roy de Navarre survint, & fut beaucoup mieux reçu qu'il ne meritoit. Il renouvella au Roy ses protestations

1361

Memoire MS. de la Bibliothèque de M. Colbert coté 1051.

Et arrive à Paris. Annales de France. Centinuat. Nangii.

73601

d'une fidélité parfaite, & en fit serment au même lieu sur le Corps de JESUS-CHRIST. Le Roy après la Messe le prit par la main, & le mena dîner avec lui. L'entrée du Roy à Paris se fit le treizième de Decembre avec une joye extrême des Parisiens, & avec toute la magnificence que la misere des temps pouvoit permettre. Toutes les ruës par où il passoit estoient tendues, & il marcha jusqu'au Palais sous un dais de drap d'or, suivi d'une multitude innombrable de peuple criant sans cesse & de toutes parts, *Vive le Roy.*

Affection des Parisiens pour ce Prince.

L'affection des Parisiens ne se borna pas là. Comme le Regent avoit esté obligé de tout vendre, pour subvenir aux plus pressantes necessitez, à peine estoit-il resté au Roy quelques assiettes & quelques plats d'argent pour sa table. La Ville lui fit present de mille marcs d'argent en vaisselle, & lui promit de ne rien épargner, pour contribuer au payement de sa rançon, & au rétablissement de ses équipages.

Bulle du Pape Innocent VI. au Trésor des Chart. an. 1361.

Un des premiers soins du Roy fut de trouver de l'argent pour cette rançon. Le Pape lui accorda pour cela deux Decimes sur le Clergé de France. Les Juifs, qui avoient esté chassés du Royaume sous les précédens regnes, lui offrirent de grosses sommes pour avoir la permission d'y rentrer. Il leur accorda leur demande, & des Lettres Patentes pour y demeurer & y trafiquer pendant vingt ans. Ce fut par le même motif d'avoir de l'argent, qu'on fit épouser Isabelle de France fille du Roy, à Jean Galeas Seigneur de Milan, qui n'estoit pas encore parfaitement affermi dans cette Seigneurie, & à qui sa naissance n'eust pas permis, sans cette nécessité de l'Estat, de prétendre à l'honneur d'un tel mariage. Il falloit que la disette d'argent fut extrême en France, si ce que Philippe de Comines dit est

Tresor des Chart. Registre 89.

Annotations sur Froissard.

Comines P. 122.

veritable, qu'après les levées faites pour la rançon du Roy, on fut obligé de s'y servir d'une Monoye de cuir, où il y avoit seulement un petit clou d'argent.

1356.

Mais cette difficulté de payer la grosse rançon du Roy, à cause de l'épuisement du Royaume, n'estoit pas l'unique à vaincre pour l'affermissement de la Paix. On en prévoyoit de grandes pour la restitution des Places occupées par les Anglois & par leurs partisans. On sçavoit de plus la répugnance que le Comte de Foix, le Comte d'Armagnac & quelques autres Seigneurs voisins des Pyrenées auroient à se soumettre à la domination Angloise, & à ratifier la cession de leurs hommages, que le Roy avoit faite au Roy d'Angleterre par le Traité de Brétigni.

Les deux Rois à la verité estoient convenus de traiter comme rebelles & comme traistres ceux de leurs Sujets ou Vassaux, qui s'opposeroient à l'exécution des articles du Traité: mais rarement deux Souverains naturellement ennemis, & qui ne se reconcilient que par politique, peuvent se résoudre à concourir efficacement à un même dessein. On pouvoit se promettre de la droiture du Roy Jean, & du mauvais état de ses affaires, que rien ne manqueroit de son costé à cet égard; mais il n'en estoit pas ainsi du Roy d'Angleterre. Il estoit saisi des Places & des ostages de France, il avoit interest à entretenir toujours des troubles dans le Royaume, & ne s'estoit résolu à la Paix que contre son inclination; il différoit toujours de faire la renonciation à ses prétentions sur la Couronne de France, quelques Sommations qu'on lui en fît, & montrait assez par cela même, que volontiers il verroit naître de nouveaux sujets de guerre.

Pen de droiture du Roy d'Angleterre dans l'observation du Traité de Paix.

En effet, quoique pour sauver les

Ravages

V u u u ij

1360.
de quelques
Troupes qu'il
avoit à sa sol-
de.

apparences, il envoyast des ordres aux Commandans des Places de les restituer au Roy, il ne se mettoit nullement en devoir d'y contraindre ceux qui refusoient de le faire, & qui apportoit pour prétexte, qu'il leur estoit dû de grandes sommes pour leur solde. C'estoit au Roy d'Angleterre à les payer, & il en estoit convenu par un des articles du Traité; mais il ne se pressoit point de le faire: Quand les Commandans, qui obéissoient aux ordres, estoient fortis avec leurs garnisons, elles se débandoient, & se réunissant sous d'autres Chefs, elles formoient des Corps nombreux qui prenoient le nom de *Compagnies*, comme avoient déjà fait certaines troupes de Brigands durant la prison du Roy, couroient toute la France, & y faisoient d'aussi grands ravages que durant la guerre. Elles estoient pour la plupart composées d'Allemands, de Brabançons, de Gascons, de Soldats de Haynaut, & de quelques François accoutumés au pillage, & à qui la paix estoit le moyen de subsister. On pria le Roy d'Angleterre de rappeler ces troupes qui avoient esté à sa solde; mais la chose ayant esté examinée dans son Conseil, il fut résolu de n'en rien faire, tant parce qu'il y avoit parmi ces Troupes peu d'Anglois, que parce qu'ils auroient fait, disoit-on, en Angleterre les mêmes desordres qu'ils faisoient en France. Mais la véritable raison estoit, qu'on esperoit qu'ils iroient en Bretagne offrir leurs services au Comte de Montfort, toujours soutenu par l'Angleterre, & qu'il s'en serviroit pour accabler Charles de Blois.

Peu y allerent néanmoins; mais ils se répandirent en Champagne, en Bourgogne, en Franche-Comté, dans le Lyonnais, désolant tout le plat-païs, prenant même de petites Villes, & s'emparant de divers Forts, où ils

mettoient leur butin à couvert. Le nombre en crût jusqu'à seize mille. Quelques Gentilshommes se joignirent à eux, & ils mirent à leur teste un Chevalier Gascon nommé Seguin de Badofol.

Le Roy aussi inquiet que chagrin de voir de si funestes effets d'une Paix qu'il avoit achetée si chèrement, fut contraint malgré qu'il en eust, de prier la Noblesse de monter à cheval pour dissiper ces scelerats, qui faisoient plus de mal en France que les Anglois n'y en avoient jamais fait. Il choisit Jacques de Bourbon pour commander l'Armée. Ce Prince estoit alors à Montpellier avec Jean Chandos Chevalier Anglois, & Lieutenant General de Guyenne, pour régler les limites de France & d'Angleterre du côté de la Guyenne. Comme les Peuples & la Noblesse l'aimoient, il eut bien-tôt assemblé jusqu'à dix à douze mille hommes, avec lesquels il marcha vers Lyon.

Il trouva l'Armée des *Compagnies* campée à trois lieues de cette Place, auprès de la petite rivière de Brignais, où elle s'estoit postée sur une colline située entre deux montagnes plus élevées, derrière lesquelles estoit une plaine. Ils avoient retranché ce poste par des fossés creusés devant eux à droite & à gauche, n'ayant laissé qu'une ouverture de quelques pas au milieu pour faire des sorties en cas de besoin. Les Commandans ne placèrent sur cette colline qu'environ le tiers de leurs Troupes, & cachèrent le reste dans la plaine derrière les deux montagnes avec leurs bagages.

Jacques de Bourbon les envoya reconnoître de fort près. On lui rapporta qu'il estoient avantageusement postés sur le penchant de la colline; mais qu'ils n'estoient pas plus de cinq ou six mille hommes assez mal armés. Sur ce rapport il ne balança pas, &

Froissard.
cap. 214.

1361.
Le Roy envoie
contre elles
une Armée à
qui elles font
souffrir un
grand échec.
Annotation
88. sur Frois-
sard.

1361.

marcha en bon ordre pour les forcer dans leur Camp. Les ennemis le reçurent avec beaucoup de résolution, & lui tuèrent bien du monde dès le premier assaut. La Noblesse, qui faisoit la plus grande partie de l'Armée de Jacques de Bourbon, indignée de ce que cette canaille osoit tenir devant elle, redoubla ses efforts, qui furent soutenus avec le même succès : mais ce fut une grande surprise pour le General, lorsqu'il vit tout à coup un grand Corps de Troupes à costé d'une des montagnes qui flanquoient le Camp ennemi, s'avancer en bataille, & s'étendre dans la plaine, pour venir prendre en flanc les assaillans. Ils le firent sans tarder avec une impetuosité extrême : & ceux du Camp sortirent en même-temps sur ceux qu'ils avoient en teste. Cette attaque imprévue mit en un moment la déroute dans l'Armée ; on commença à fuir de toutes parts, & tout ce qui osa faire ferme fut taillé en pieces. Un très-grand nombre de Gentilshommes demeura sur la place, parmi lesquels fut trouvé le jeune Comte de Forès. Renaud de Forès son oncle, Robert de Beaujeu, Loüis de Châlons, les Comtes de Tancarville, de Salbruche, & de Joigni, & plus de cent Chevaliers furent pris. Jacques de Bourbon & Pierre son fils y furent dangereusement blessez. Jacques mourut trois jours après de ses blessures à Lyon, & son fils ne lui survécut que peu de jours. Cette défaite arriva le Vendredy d'après Pâques de l'an 1361. Telle estoit la destinée du Prince regnant, de voir chaque année de son regne marquée par quelque insigne malheur.

Froissard.
cap. 215.

Suite de leurs
progrès.

La victoire des *Compagnies* les mit en état de tout entreprendre. Le pillage du bagage, la rançon de tant de Chevaliers, & le ravage qu'ils firent au Comté de Forès les enri-

1361.

chirent. Ils se séparèrent en deux Corps. Seguin de Badofol demeura avec trois mille hommes dans une petite Place proche de la Saone, nommée Anse, dont il s'estoit saisi, & couroit de là tout le Mâconnois, le Lyonnois, le Beaujolois, & le Nivernois. Les autres sous divers Capitaines marcherent du costé d'Avignon, à dessein de s'emparer des tresors du Pape & des Cardinaux. Après une marche forcée de quinze lieues, ils arriverent au Pont S. Esprit, qu'ils surprirent. Ils y firent un butin inestimable, & y commirent les plus effroyables desordres, en pillant, tuant, violant, mettant le feu par tout. Ils y laisserent une forte garnison, dont le Chef se surnomma lui-même, *l'Ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde*. Ils faisoient tous les jours des détachemens qui se répandoient des deux costez du Rhône, & paroissoient à toute heure aux environs d'Avignon, & jusqu'aux portes.

Le bruit de leurs progrès produisit un bon effet pour le Roy. C'est que plusieurs garnisons des Places qu'on devoit lui restituer, & qui n'avoient pas voulu desemparer malgré les ordres du Roy d'Angleterre, les quitterent pour venir joindre les *Compagnies*, & avoir part au butin. Les plus embarrassez estoient le Pape & les Cardinaux, qui se voyoient à la merci de ces scelerats. Le Pape publia une Croisade contre-eux, quantité de gens s'enrôlerent, & le Cardinal d'Ostie, fut choisi pour en estre le Chef. Il assembla son Armée sous Carpentras ; mais ceux qui estoient venus pour y servir, voyant qu'on ne leur donnoit pour solde que des Indulgences, se lasserent bien-tôt du service. Ils deserterent presque tous, les uns allerent prendre parti en Lombardie, où le Marquis de Montferrat faisoit la guerre aux Sei-

V u u u iij

1361.

gneurs de Milan, les autres retournerent en leur païs, & plusieurs se joignirent aux *Compagnies*.

Le Pape se trouvant dans un extrême danger, pria le Marquis de Montferrat de venir à Avignon. Il s'y rendit, & convint avec le Pape, moyennant une grosse somme d'argent, d'engager les *Compagnies* à servir sous lui en Italie contre les Seigneurs de Milan. Ce Marquis leur en fit la proposition, leur offrit une partie de la somme qu'il avoit reçue, leur promit qu'ils trouveroient de quoi se dédommager dans le Milanez de ce qu'ils laissoient en France, où il n'y avoit plus gueres à piller, & leur persuada de le suivre; mais ils ne voulurent point partir que le Pape ne leur eust donné l'absolution de toutes leurs pilleries, & ils l'obtinrent.

Ce fut un grand soulagement pour la France, & le Marquis de Montferrat s'en servit fort utilement contre les Seigneurs de Milan. Le Roy traita ensuite avec Badozol, qui se rendit fort difficile. Il s'estoit emparé de Brioude, l'avoit fortifiée, & de là ravageoit toute l'Auvergne. On s'accommoda cependant l'année d'après, & chargé de richesses se retira en Gascogne, qui estoit son païs. Ce qui resta de ces brigands se jeta en Bourgogne, où ils firent encore beaucoup de desordres; mais ils n'étoient pas en grand nombre.

Cette même année, où tout estoit encore en confusion dans le Royaume, il arriva une chose fort bizarre; mais rien alors ne paroissoit extraordinaire. Il n'en est fait mention dans aucun monument historique de ce temps-là, excepté dans une Lettre * du Pape Innocent VI. écrite à Louis & à Jeanne Roy & Reine de Sicile, & Comte de Provence.

* Cette Lettre est dans le Registre MS. d'Innocent VI. qui est en Original entre les mains de M. de Vorne, Conseiller au Parlement de Dijon. C'est M. l'Abbé Baluze dont j'ay eu cette Piece.

Un nommé Jean Gouge natif de Sens, se fit proclamer Roy de France. Il assembla quelques Troupes, apparemment de celles des *Compagnies*, & nomma pour son Lieutenant General dans tout le Royaume Jean de Vernay, Gentilhomme Anglois, banni de son païs pour ses crimes. Ils firent des courses & de grands desordres aux environs du Rhône, & Vernay s'empara d'un Fort nommé Co-delet auprès d'Avignon. L'un & l'autre furent pris, Vernay par les Troupes du Roy dans un combat, & Gouge par Mathias Jesualdo Sénéchal de Provence. Ce fut au sujet de celui-ci que le Roy interposa le credit du Pape auprès du Roy & de la Reine de Sicile, afin que le Sénéchal de Provence ne le laissât pas échaper; mais on ne trouve nulle part ce qu'il devint, non plus que l'Anglois.

Sur ces entrefaites Philippe Duc & Comte de Bourgogne, Comte d'Artois, d'Auvergne & de Boulogne, âgé de treize à quatorze ans, mourut à Rouvre auprès de Dijon, avant la consommation de son mariage avec Marguerite fille de Louis Comte de Flandre, qui n'estoit qu'en sa douzième année. Par la mort de Philippe finit la premiere Famille Royale de Bourgogne, dont la souche avoit esté Robert Duc de Bourgogne frere du Roy Henry I. & petit-fils de Hugues Capet.

Cette mort mit en mouvement les Cours de France, d'Angleterre & de Navarre. Le Roy de Navarre prétendoit à cet heritage du chef de sa grand mere Marguerite de Bourgogne sœur d'Eude quatrième Duc de Bourgogne, ayeul du jeune Duc; & il esperoit au moins, que s'il ne pouvoit pas réussir dans ses prétentions à cet égard, on pourroit lui accorder

1361.
Un Imposteur
se fait proclamer
Roy de
France.

Mort du Duc
de Bourgogne.

Mouvements
des Cours de
France, d'An-
gleterre & de
Navarre, pour
sa succession.

1361. en dédommagement la Champagne, & la Brie, dont les Rois de Navarre ses predecesseurs avoient esté en possession, & qui par des Traitez, dont j'ai parlé sous les precedens regnes, avoient esté échangées & réunies à la Couronne. Le Roy avoit pareillement ses prétentions sur le Duché de Bourgogne par la Reine Jeanne sa mere, qui estoit aussi sœur du Duc Eude, mais cadette de l'ayeule du Roy de Navarre, qui par cet endroit, si la représentation eust eu lieu, auroit dû l'emporter, étant petit-fils de l'ainée: mais ce droit de représentation étant au moins litigieux, le Roy prétendoit que ce Duché devoit lui revenir, comme étant plus proche parent de Philippe d'un degré que le Roy de Navarre; & ce fut en vertu de ce droit de proximité, que le Roy s'en saisit. Ceux qui ont prétendu que le Roy avoit fondé son droit sur la nature des Apanages, qui sont reversibles à la Couronne par le défaut des hoirs, se sont trompez. Cet usage n'estoit point encore établi, quand la Bourgogne fut donnée à Robert fils de Henri I. & dans l'Acte de réunion du Duché de Bourgogne à la Couronne faite par le Roy Jean, il est expressément marqué que ce n'estoit point par le droit de la Couronne, mais par la proximité du Sang, & par droit de succession, que ce Duché lui appartenoit*.

Pour ce qui est du Roy d'Angleterre, il n'avoit aucun droit de se porter pour heritier en cette succession: mais ayant appris la mort du Duc, il forma le dessein de faire épouser la jeune veuve Marguerite de Flandre à son quatrième fils le Prince Edmond, Comte de Cambridge. Il ne réussit pas mieux à cet égard que le Roy de Navarre à l'égard du Duché de Bour-

1361. gogne: car dans la suite Marguerite épousa Philippe Duc de Touraine, quatrième fils du Roy de France, & qui fut depuis Duc de Bourgogne.

Cet incident de la mort du Duc de Bourgogne, qui interessoit si fort ces trois Rois, joint au refus que le Comte de Foix, le Comte d'Armagnac, & d'autres Seigneurs leurs voisins faisoient toujours de se rendre Feudataires de la Couronne d'Angleterre, auroit pû rallumer une guerre qui n'estoit pas encore parfaitement éteinte; c'est pourquoi le Roy fit tous ses efforts pour rendre ces Seigneurs traitables sur ce point-là. Les deux Rois leur envoyerent de concert, l'un le Maréchal de Boucicaut, & l'autre le Seigneur Chandos, pour negocier avec eux, & ils en vinrent à bout; après quoi Chandos prit possession au nom du Roy d'Angleterre du Duché de Guyenne, comprenant sous ce nom un país beaucoup plus étendu que celui qui le porte aujourd'hui; car le Poitou, la Xaintonge, & les autres país d'au-delà de la Loire y furent compris, ainsi qu'ils l'avoient esté du temps de Henri & de Richard Rois d'Angleterre. Il y avoit quelques Fiefs sur lesquels il se trouva des difficultés speciales, comme la Terre de Belleville en Poitou, tenue par le Sire de Clisson, la Roche-sur-Yon par le Duc d'Anjou, la Terre de Rochefort en Xaintonge par Guichard d'Angle, la Seigneurie de Villebois en Angoumois par Raymond de Mareuil, Jarnac par le Seigneur de Craon, Baudeville par le Seigneur de la Roche-Foucault, & quelques autres; mais on remit la discussion de ces articles moins importants à un autre temps.

Le Duché de Guyenne fut donné par le Roy d'Angleterre au Prince de

Du Tillet,
Recueil des
Traitez, &c.

Inventaire
des Chartres,
T. 6.
Memoire de
Bethune, vol.
cote 8454.

Froissard.
Cap. 116.
Annales de
France.

* Le Roy Jean parle encore de la même maniere dans les Lettres, par lesquelles il donna le Duché de Bourgogne à Philippe son quatrième fils.

1361.

Galles, sous le titre de Principauté. Ce Prince y vint aussi-tôt tenir les Estats, & y faire toutes les fonctions de Souverain, quoi que le Roy n'eust pas encore renoncé à la Souveraineté, non plus que le Roy d'Angleterre à ses prétentions sur la Couronne de France. Il y avoit un autre article considerable du Traité de Brétigni qui n'estoit pas encore executé. C'estoit la renonciation que le Roy d'Angleterre devoit faire à l'alliance avec les Flamans, comme le Roy devoit aussi de sa part renoncer à celle qu'il avoit avec les Ecoissois. Ce point fut dans la suite une source de nouvelles guerres entre les deux Couronnes.

Ibid.

Il y eut sur tous ces points & sur plusieurs autres diverses négociations, où le Pape intervint par ses Legats. Le Roy d'Angleterre faisoit toujours de nouvelles plaintes de ce que le Roy n'exécutoit point le Traité, ou de ce qu'il le violoit. Il lui envoya un Ecrit contenant douze griefs sur de prétendues contraventions, auquel le Roy répondit par une espece de Manifeste. Il survint de nouvelles difficultez touchant quelques ostages qui moururent en Angleterre, & qu'Edouïard vouloit qu'on remplaçast. Il y en eut sur quelques autres qui s'échaperent & revinrent en France sans sa permission. On vit en tout cela combien ce Prince entendoit mieux la négociation que le Roy de France; car à force d'incidens & de chicanes, il gagna beaucoup de choses, qui ne lui estoient point dûës par le Traité de Brétigni.

1362.

De Roy va à Avignon, & pourquoi. Annales de France. Continuat. Nangii.

Durant que tout ceci se passoit entre les Députés des deux Couronnes, le Roy partit de Paris pour aller à Avignon, afin d'y conférer avec le Pape, qui estoit encore Innocent VI. mais il apprit sa mort en chemin. Un des sujets du voyage du Roy, estoit de traiter par le moyen du Pape de son mariage

avec Jeanne Reine de Naples & de Sicile, qui avoit déjà eu deux maris, comme lui avoit déjà eu deux femmes. Ce mariage ne se fit point, soit que le Roy en eust esté dégousté par les mauvais bruits qui couroient de la conduite de cette Princesse, qu'on accusoit même d'avoir fait étrangler son premier mari, soit qu'elle-même eust porté ailleurs ses inclinations, ou qu'elle se fit un plaisir de mettre sur le Trône de ses Estats un Prince dépourvu des siens, tel qu'estoit Jacques de Majorque qu'elle épousa. Si nous en croyons un Auteur Ultramontain, ce n'estoit pas pour lui-même que le Roy demandoit cette Princesse, mais pour son fils Philippe. Quoi qu'il en soit, Urbain V. Successeur d'Innocent VI. se trouvoit disposé à servir le Roy en cette affaire : mais ce Prince s'engagea à une nouvelle entreprise qui n'estoit gueres de saison, vû l'estat où la France se trouvoit alors.

1362.

Dans le temps qu'il estoit à Avignon, Pierre de Lusignan Roy de Chypre y arriva. Il avoit passé la mer, pour engager les Princes Chrestiens à une Croisade contre les Mahometans de la Palestine. Lui & le Pape en firent la proposition au Roy, & pour l'y engager, ils le firent ressouvenir du vœu que le Roy Philippe de Valois son pere avoit fait d'entreprendre ce voyage, & d'y conduire une Armée. Ils ajoûterent que c'estoit un moyen sûr pour délivrer entierement la France de ce qui y restoit des *Compagnies*, qu'il emmeneroit avec lui au-delà de la mer. Il n'en fallut pas davantage à ce Prince facile, pour le déterminer à cette expedition, & sans délibérer davantage, il prit la Croix de la main du Pape. Jean d'Artois Comte d'Eu, le Comte de Dampmartin, le Comte de Tancarville, les Maréchaux d'Andrehan & de Boucicaud, & plusieurs Chevaliers qui estoient

Marth. Villani l. II. cap. 32.

Il consent à une Croisade.

Froissard. cap. 117.

1362.

toient à sa suite la prirent aussi. Le Pape envoya aussi-tost des Prédicateurs pour publier & prêcher la Croisade en divers lieux.

1363.

Elle est précisée en divers lieux.

Après une résolution si importante prise si brusquement, les deux Rois partirent d'Avignon, le Roy de France pour visiter le Languedoc, & le Roy de Chypre pour aller à la Cour de l'Empereur, & aux Cours des autres Princes de l'Europe, afin de les engager à se joindre au Roy de France pour la Croisade. Il ne trouva pas dans la plupart de ces Princes la même disposition à entreprendre le voyage; & le Roy d'Angleterre en particulier lui répondit, qu'il estoit trop vieux, qu'il falloit de la jeunesse pour bien réussir dans ces fortes d'expéditions, & que désormais il vouloit se donner du repos après tant de guerres. Un nouvel obstacle survint qui suffisoit pour rompre toutes les mesures du Roy de Chypre: c'est que le Roy de Navarre avoit recommencé ses courses sur les Terres de France, pour obliger le Roy à lui faire raison touchant ses prétentions au Duché de Bourgogne & au Comté de Champagne.

Le Roy de Chypre alla trouver le Roy de Navarre à Cherbourg, pour tâcher de l'accommoder avec le Roy de France; mais il ne put rien gagner. Malgré ce nouvel obstacle, le Roy lui promit, contre l'avis des plus sages de son Conseil, de se mettre en estat de partir au mois de Mars de l'année 1365. Le Roy de Chypre alla en Guyenne, pour solliciter le Prince de Galles, & l'engager à entreprendre le voyage d'outre-mer. Le Prince ne lui donna que des paroles generales, & l'assura que quand il le verroit tout disposé à cette expedition, il seroit un des premiers à y contribuer de tout

son pouvoir. Mais ce qui arriva bien-tost après ruina entièrement toutes les esperances du Roy de Chypre.

Comme il naissoit tous les jours de nouvelles difficultez sur l'exécution du Traité de Brétigny, les ostages François s'ennuyoient fort en Angleterre, sur tout les deux Princes fils du Roy, le Duc d'Anjou & le Duc de Berry, aussi-bien que le Duc d'Orleans son frere. Le Roy d'Angleterre, attentif à profiter de tout, leur proposa de les laisser retourner tous trois en France, & avec eux une partie des autres ostages, pourvu qu'on ne lui parlât plus des dédommagemens qu'on lui demandoit, pour les désordres commis en France par les *Compagnies* composées la plupart des Soldats qui avoient esté à son service; qu'on lui cédât plusieurs Places & Territoires en Guyenne, sur lesquelles il y avoit encore de la contestation; qu'on le mit avant toutes choses en possession d'une partie de ces Domaines; qu'on lui engageât les autres pour une partie de la rançon du Roy; & que ce Prince & le Dauphin fissent leurs renonciations à la Souveraineté, & au ressort des Terres & Provinces cedées à l'Angleterre. Il dit aux trois Princes, qu'à ces conditions il prolongeroit le terme marqué pour l'entier paiement de la rançon; mais que si on n'exécutoit pas quelques-uns de ces articles, ils seroient obligez de revenir en Angleterre.

Les Princes, qui n'aspiroient qu'à-
près leur retour en France, consentirent à ce Traité, & avec la permission du Roy d'Angleterre passèrent à Calais, pour estre plus à portée d'en procurer l'exécution. Ils l'envoyèrent au Roy, qui le confirma, à l'exception de ce qui regardoit la

1363.

*Du Tillet
Recueil de
Traitez, &c.*

*Froissard,
cap. 228.*

X x x x

1363.

délivrance de quelques-uns des ostages nommez dans le Traité, au lieu desquels il en marqua quelques autres, de quoi le Roy d'Angleterre ne se mettoit pas fort en peine. Mais comme le Roy, durant son voyage d'Avignon & son absence de Paris, pour visiter les frontieres de ses Estats, avoit fait le Dauphin Regent du Royaume, il voulut qu'avant que de venir à l'exécution du Traité, il fût communiqué à ce Prince, à la Cour des Pairs, & aux Principaux Seigneurs & Prélats du Royaume. Quand ils l'eurent examiné, ils représentèrent au Roy, que le Traité de Brétigni estoit déjà assez défavantageux, sans y ajouter de nouvelles clauses préjudiciables à l'Estat, & lui déclarèrent qu'ils ne pouvoient se résoudre à souscrire à celui-ci. Le Roy ne voulut pas, ou n'osa pas aller contre un sentiment si unanime. Ainsi ce nouveau Traité fut sans effet. Quand cette résolution fut envoyée aux Princes qui estoient en ostage, ils en furent très-mortifiez : & Louis Duc d'Anjou ayant trouvé moyen de s'évader, revint en France, & s'en alla à Guise où estoit la Duchesse son épouse. De là il vint à Paris, où il tâcha de justifier sa conduite au Prince Regent son frere. Le Roy le blâma fort, & entreprit de réparer la faute qu'il reprochoit à son fils, par une autre beaucoup plus grande, dont il n'y eut pas moyen de le détourner.

Continuat.
Nangii.

Le Roy passe
en Angleter-
re.

Il résolut de repasser lui-même en Angleterre, tant pour excuser le Duc d'Anjou, que pour délivrer ses enfans, son frere, & les autres ostages, en terminant avec le Roy d'Angleterre le reste des difficultez qui regardoient l'exécution du Traité de Brétigni. En vain ses Ministres &

les plus considerables Seigneurs du Royaume firent tous leurs efforts, pour le faire changer de résolution. Il répondoit à tout ce qu'on lui disoit là-dessus, que quand la bonne foi seroit bannie du reste du monde, il falloit qu'on la trouvât dans la bouche des Rois, & que n'ayant obtenu sa liberté du Roy d'Angleterre, qu'à condition d'exécuter le Traité de Brétigni, il vouloit à quelque prix que ce fût en procurer l'accomplissement. Quelques-uns ont dit, que tous ces beaux prétextes ne servoient qu'à couvrir un attachement qu'il avoit pris pour une Dame de qualité d'Angleterre dans le temps qu'il y estoit. L'expression Latine * dont se sert un Historien contemporain sur ce sujet, pourroit avoir donné lieu à ce qui s'est dit là-dessus depuis. Quoi qu'il en soit, il passa en Angleterre vers les Fêtes de Noël de l'année 1363. & n'en revint pas ; car étant peu de temps après tombé malade, il mourut à Londres à l'Hostel de Savoye, le huitième d'Avril de l'an 1364. en la cinquante-sixième année de son âge, après avoir régné treize ans six mois & dix-sept jours.

1363.

Continuat.
Nangii.

1364.
Il y meurt.

Caractere de
ce Prince.

Ce ne fut pas une fort grande perte pour la France. Il estoit vaillant & plein de bonté. C'estoient là ses deux plus belles qualitez : mais sa valeur avoit précipité son Royaume dans les plus extrêmes malheurs, & sa trop grande bonté lui faisoit prendre de très-fausles mesures pour l'entirer. Une pieté hors de saison le fit engager à une Croisade dans le temps que son Estat épuisé, bouleversé, exposé au pillage des Compagnies, & aux mauvais desseins du Roy de Navarre, & assiégé de toutes parts par le Roy d'Angleterre,

* Aliqui dicebant quod illuc ierat causa joci.

1364.

qui différoit toujours de se délistier de ses prétentions sur la Couronne, avoit plus de besoin que jamais de la présence de son Roy : il ne faut point d'autre preuve, pour nous assurer, que la prudence ne fut jamais la vertu de ce Prince. Au reste, quoi que la France n'eût jamais esté plus malheureuse que sous son regne, ses manieres douces & populaires jointes à sa disgrâce, le firent aimer de ses Sujets, qui tout ruinez qu'ils estoient, contribuèrent volontiers de tout ce qu'ils purent à sa délivrance.

*Réunions
qu'il fit à la
Couronne.
Catel Hist.
des Comtes
de Toulouse,
p. 328.*

Bien que le Duché de Normandie, & les Comtez de Champagne & de Toulouse fussent depuis long-temps revenus à la Couronne, dont elles avoient esté détachées, il en fit néanmoins une réunion plus speciale à son Domaine, aussi-bien que du Duché de Bourgogne, par Lettres données au Chasteau du Louvre au mois de Novembre 1361.

Deux ans après qu'il eut spécialement réuni à la Couronne les Provinces que je viens de nommer, quoique dans l'Acte de réunion il eût dit expressément, qu'il la faisoit afin de compenser les alienations qu'on l'avoit contraint de faire, pour sortir de sa prison; il ne laissa pas de donner le Duché de Bourgogne à Philippe son quatrième fils, avec tous les Droits qu'il pouvoit avoir sur le Comté de Bourgogne, duquel il lui fit donner l'investiture par l'Empereur Charles IV. Il ne lui donna

*Copie des
Lettres de
l'octroy du
Duché de
Bourgogne à
la Chambre
des Comptes
de Dijon.*

* Louis XI. ne laissa pas, après la mort de Charles Duc de Bourgogne, qui ne laissoit qu'une fille, de prétendre que cette donation n'estoit qu'un simple Apanage, & qu'il estoit reversible à la Couronne au défaut d'hoirs mâles; & le Parlement de Paris, dans la remontrance qu'il fit au Roy François I. au sujet de l'Acte d'union de la Bretagne, où l'on donnoit à Monsieur le Dauphin le Titre de Propriétaire du Duché de Bretagne, soutint que la cession de la Bourgogne faite à Philippe n'estoit qu'un Apanage, & que quoi que ce terme n'y fût point employé, on devoit interpreter cette donation par l'ancienne Loy du Royaume. *M. S. de la Conférence de Boulogne dans les Memoires de Bethune, volume coté 8436.*

† Louis XI. le dit en termes exprès dans l'instruction qu'il donna à Guyot Pot Ecuyer, & à Jacques Fournier Conseiller au Parlement, qu'il envoya au Duc Charles de Bourgogne. Cette Instruction est datée du 17. de May 1470. *M. S. de la Bibliothèque de M. Roussseau Auditeur des Comptes.*

pas ce Duché en la maniere des Apanages d'aujourd'hui, à condition de reversion à la Couronne au défaut d'hoirs mâles; mais il le lui donna & à ses hoirs sans distinction de mâles & de femelles; & ce Duché fut en effet ainsi possédé par les descendants de Philippe *. Il s'y reserva seulement la Souveraineté & le Ressort. Il declara Philippe & ses Successeurs premiers Pairs de France, prérogative qui n'avoit pas esté jusqu'alors attachée au Duché de Bourgogne †. Ce Prince vouloit marquer par là la tendresse particuliere qu'il avoit pour ce fils, qui avoit esté à l'âge de quatorze ans blessé & pris avec lui à la bataille de Maupertuis, & lui avoit tenu compagnie dans sa prison d'Angleterre.

Après qu'on lui eut fait des Funérailles magnifiques dans la Cathedrale de Londres, où le Roy d'Angleterre assista en deuil, son corps fut rapporté en France, & conduit par Jean d'Artois Comte d'Eu, qui l'avoit accompagné à son voyage. Il fut porté à Saint Denis sur les épaules de quelques-uns des Membres du Parlement, & y fut enterré le septième du mois de May.

Le Roy Jean laissa quatre fils & quatre filles. Charles V. du nom son Successeur au Trône de France; Louis Duc d'Anjou, & depuis Roy de Sicile; Jean Duc de Berry; & Philippe Duc de Bourgogne, Chef de la seconde Famille Royale de

1564.

*Son corps est
rapporté en
France.
Memoires de
Bethune vol.
coté 8454.*

Ses Enfants

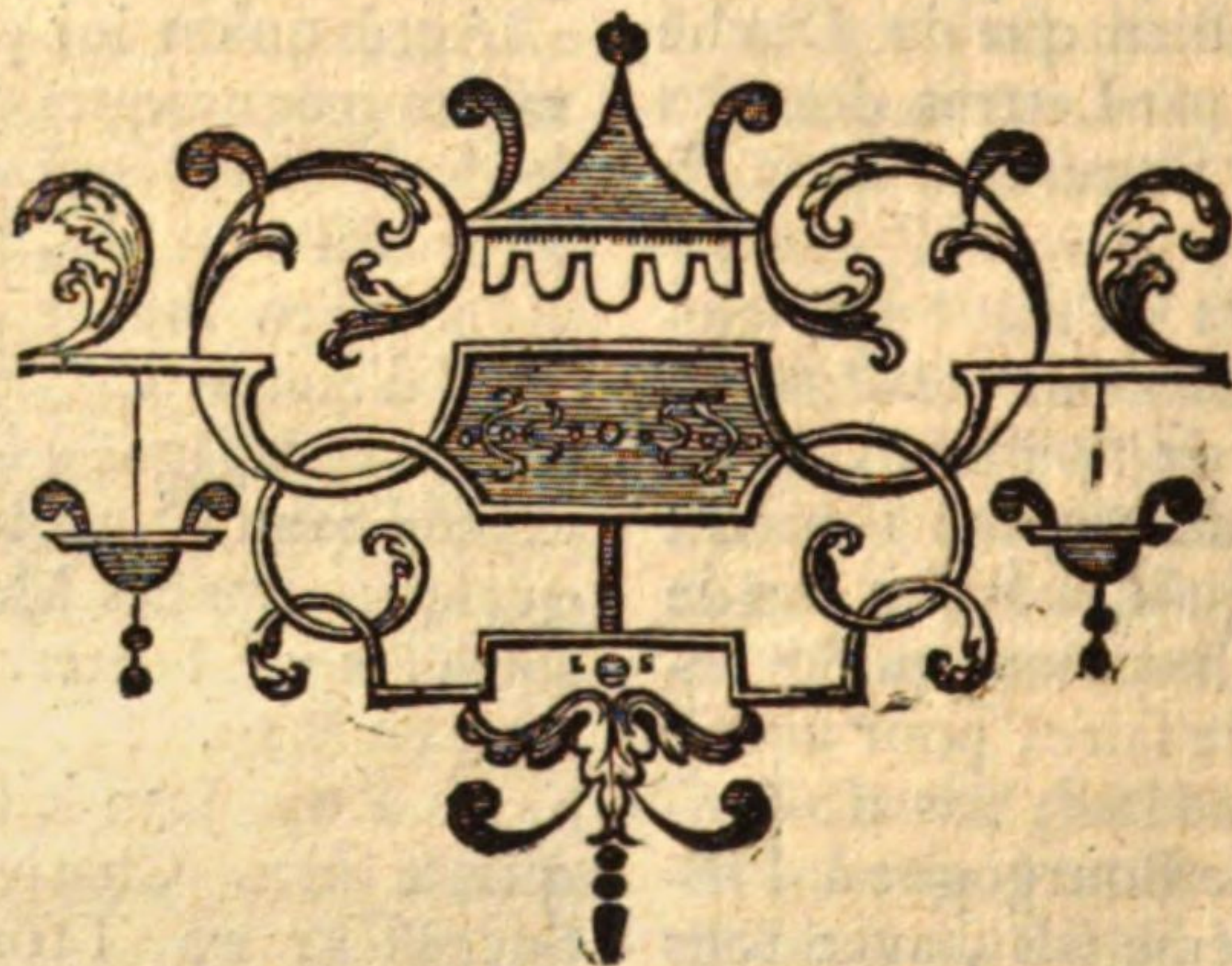
1364.

Bourgogne ; Jeanne qui épousa Charles I. Roy de Navarre, dont j'ai déjà fait si souvent mention sous ce regne, & dont il fera encore beaucoup parlé dans les deux suivans ; Marie qui fut mariée à Robert Comte de Bar, dont le Comté avoit esté

érigé en Duché quelques années auparavant par le Roy ; Isabelle la troisième des filles , eut pour mari Jean Galeas Viscomti premier Duc de Milan ; la quatrième nommée Marguerite fut Religieuse à Poissy.

1364.

Fin du troisième Tome.



T A B L E D E S M A T I E R E S

contenuës dans ce troisieme Volume.

A

A C R E ou Ptolemais assiegée par les Chrétiens, 40. & seq. Elle est attaquée & défendue avec une égale vigueur, 45. Elle est prise par capitulation, 48. Les Infideles la reprennent sous Philippe le Bel, ce qui ruine entierement leurs affaires en ce pays-là, 426.

Adelaide de Champagne Reine-Mere de Philippe-Auguste, mécontente, se retire de la Cour, & revolte les Seigneurs de sa Maison contre le Roy, 12. Elle revient à la Cour, 13. Elle est déclarée Régente du Royaume & tutrice de Louis son petit-fils pendant l'expédition de Philippe Auguste en Palestine, 35.

Adolphe de Nassau Roy des Romains se ligue avec le Roy d'Angleterre contre Philippe le Bel, 430. Il est traité avec mépris par le Roy de France, 433. Il est regagné par argent; il est déposé & tué dans un combat proche de Spire, 438.

Agnès de Méranie épouse Philippe-Auguste après le divorce de ce Prince avec Ingelburge, 76. Elle meurt, 78. Ses enfans sont déclarés legitimes par le Pape & les Evêques, *ibid.*

Aiguillon assiegé par le Duc de Normandie, 621. Le siege est levé, 631.

Aimeri de Pavie Gouverneur de Calais s'engage pour de l'argent à livrer cette place aux François; sa trahison est découverte, 640. Il l'avoue à Edoiard qui lui pardonne, à condition qu'il lui livrera les François, 641. Il surprend Guisnes par la trahison du Lieutenant de la place, 656. Il veut faire une tentative sur S. Omer, il est découvert, ses Troupes défaites, & il est fait prisonnier. Geoffroy de Charni le fait écarteler, 657.

Albert d'Autriche, élu Roy des Romains par les Electeurs n'est pas reconnu par le Pape Boniface VIII. Il s'appuye de Philippe le Bel Roy de France, 449. Il est reconnu Roy

des Romains par le Pape, & lui refuse de se declarer contre la France, 464. Il est assassiné par son neveu Jean Duc de Suabe, 495.

Albigéois, Heretiques sous Philippe Auguste. Croisade publiée contre eux, 100. Leurs erreurs, 101. Diverses expéditions contre eux, 107. & seq. Ils sont défaits à Thénier, 109. Ils assassinent Guillaume Arnaud Dominicain Inquisiteur de la Foy, & Etienne de l'Ordre de S. François, 229.

Alexandre IV. succede à Innocent IV. Il continue la guerre contre Mainfroy fils naturel de l'Empereur Frédéric. 11. 310.

Alix, sœur de Philippe Auguste, promise à Richard fils de Henri Cœur-de-Lion, renfermée par ce Roy dans une Tour en Angleterre, 30. Richard refuse de l'épouser. 40. Elle est remise entre les mains de Philippe qui la marie au Comte de Ponthieu, 64.

Alix, Reine de Chypre, fille de Henri de Champagne Roy de Jerusalem, dispute le Comté de Champagne à Thibaud son cousin, 190. Elle renonce à ses droits sur ce Comté, 192.

Almoadan, fils de Melech-Sala élevé sur le Trône de son pere, traite avec S. Louis, 279. Ce Traité n'est point executé, 280. Il traite une seconde fois avec le Roy, 286. Il est tué par les Mammelus, 287.

Alphonse, Comte de Poitiers, frere de S. Louis, 216. Il est insulté par le Comte de la Marche, 218. Il se croise pour la Terre-Sainte, 243. Il arrive en Egypte après la prise de Damiette, 267. Il est fait prisonnier par les Turcs & delivré par les Vivandiers & les Goujats, 278. Il est fait prisonnier en même temps que le Roy, 283. Il se met en possession du Comté de Toulouse après la mort de Raymond VII. dont la femme estoit heritiere, 306. Il soumet Avignon, *ibid.* Il meurt en Italie à son retour d'Afrique, 373.

Alphonse, Roy de Castille; ses prétentions sur la Navarre après la mort du Roy Henri,

X x x x iij

377. Il fait avancer une Armée sur les frontieres de Navarre sous les ordres de Ferdinand son fils, *ibid.* La dépense & l'incertitude du succès lui font abandonner son entreprise, 379. Il declare Dom Sanche son fils puîné successeur de sa Couronne au préjudice du droit de ses petits-fils issus de Ferdinand son aîné, 382. Le Roy de France lui declare la guerre, 387. Sa cruauté, 390. Il redemande sa femme & ses petits-fils qui s'estoient sauvez chez Pierre Roy d'Arragon; il est refusé, *ibid.* Il se ligue avec ce Prince contre la France, 391. Il est en guerre avec Dom Sanche son fils, 400. Il meurt, 406. Il déshérite son fils Dom Sanche, reconstitue ses deux petits-fils dans leurs droits, & leur substitue Philippe III. Roy de France, *ibid.*
- Alphonse*, de la Cerda, fils de Ferdinand Infant de Castille est privé par son ayeul de la succession de ce Royaume. Ses droits sur cette Couronne, 382. 383. Philippe le Hardi prend sa défense, 384. Il se sauve avec son frere & son ayeule à la Cour de Pierre Roy d'Arragon, 390. Il est mis en prison au Château de Xativa, 391. Philippe le Bel tâche de le tirer de prison, mais inutilement, 417. Il est delivré & proclamé Roy de Castille, 424. Il est abandonné par le Roy d'Arragon; il vient en France & retourne en Espagne, où il vit en homme privé. Il est la souche des Ducs de Medina-Celi, 427.
- Alphonse*, Roy d'Arragon, fils de Pierre, traite avec Charles II. Roy de Sicile son prisonnier, 418. 419. Il envoie des Ambassadeurs sur ce sujet au Pape Nicolas IV. 420. Il met hors de prison Alphonse de la Cerda & son frere; il fait proclamer Alphonse Roy de Castille, 424. Il fait sa paix avec le Pape, 425. Il meurt, 426.
- Amauri*, frere de Baudouin, lui succede au Royaume de Jerusalem, 21. Il meurt, & Baudouin IV. lui succede, 22.
- mauri*, de Montfort, succede à Simon son pere; il leve le siege de Toulouse, 163. Il soutient la guerre avec le secours de Loüis fils de Philippe Auguste, contre le Comte de Toulouse; il propose à Philippe Auguste de lui ceder cet Etat, *ibid.* Il cede ses droits sur le Comté de Toulouse à Loüis VIII. qui lui promet la charge de Connestable, 173. Il est fait Connestable de France par S. Loüis, 197. Il va en Palestine, 207.
- Amiens* capitale de Picardie assiégée par Philippe Auguste, 17.
- Ancenis* assiégé par S. Loüis, 195. Est pris sur le Comte de Bretagne, 196.
- Androniques* pere & fils Empereurs de Constantinople, envoient une Ambassade à Charles le Bel touchant la réunion de l'Eglise Greque avec la Latine, 559.
- Angers* pris par Loüis fils aîné de Philippe Auguste, 134. Il est assiégé & pris sur le Comte de Bretagne par S. Loüis, 194.
- Angle* (Guiscard d'Angle) conserve Blaye au Roy, 619. Il conserve encore Niort, 631.
- Anglois*, offrent la Couronne à Loüis fils de Philippe Auguste, 150. Ils abandonnent ce Prince, 159.
- Angoulesme* pris par les Anglois sous Philippe de Valois, 619. Il est repris par les François, 621.
- Apremont*. Gaubert & Jean d'Apremont se croisent avec S. Loüis, 243.
- Armingol*. Evêque de Pampelune se declare pour le Roy d'Arragon contre la Reine Blanche d'Artois, 377.
- Arnoul* d'Andrehen Maréchal de France est fait prisonnier par les Anglois, 651. Il accompagne le Roy Jean II. à Rouen lorsque le Roy de Navarre fut arrêté, 665. Il va à Arras par ordre du Roy; se rend maître de la ville & punit les auteurs d'une sédition, *ibid.* Il est fait prisonnier à la bataille de Maupey, 670.
- Arques* assiégé par Richard Roy d'Angleterre. Philippe Auguste en fait lever le siege, 65.
- Artevelle*. Voyez Jacques Artevelle.
- Artois* érigé en Comté, 78.
- Artur* Duc de Bretagne, neveu de Richard Roy d'Angleterre renonce à la protection de Philippe Auguste, 67. Il pretend que l'Anjou, la Touraine & le Maine lui appartiennent après la mort de Richard. Il fait hommage de ces Etats au Roy de France, 73. Il vient à Paris & est élevé avec Loüis fils de Philippe, 74. Sa mere le retire des mains du Roy, 75. Il fait hommage au Roy d'Angleterre pour le Duché de Bretagne. Le Roy de France est fait son tuteur, 80. Il entre dans une Ligue contre le Roy d'Angleterre, 83. Il est fait Chevalier par le Roy de France qui lui donne l'investiture de la Bretagne, du Poitou & de l'Anjou, 84. Il est fait prisonnier par le Roy d'Angleterre, 85. Il perit par ses ordres, ou même par sa main, *ibid.*
- Assissins*, Peuples des Montagnes de Phenicie, d'où vient le mot d'assassin, 52.
- Auberticourt*, un des Generaux d'Edouard III. Roy d'Angleterre, défait & fait pri-

sonnier par Brocar de Fenestrange du parti du Dauphin, 697.

Avesnes. Jacques d'Avesne se croise avec Philippe Auguste, 25.

Avignon assiégé & pris par Louis VIII. 173. 174. Cette ville est vendue à Clement VI. par la Reine de Naples, 645.

Aumale. Geoffroy d'Aumale est tué au siege d'Acre, 79.

B

B *Ailleul.* Enguerrand de Bailleul se croise pour la Terre-Sainte à la seconde expedition de S. Louis, 348. Il conduit une Flotte en Catalogne, 409. Il est pris & rendu en payant une grosse rançon, 411.

Bailleul (Edouard de) *Voyez* Edouard.

Bailleul (Jean de) Roy d'Ecosse. *Voyez* Jean.

Balliste. Machine inconnue en France au commencement du Regne de Philippe Auguste, 17.

Barres (Guillaume des) Comte de Rochefort se croise avec Philippe Auguste, 25. Il joint le Comte de Montfort avant la bataille de Muret, 121. Il se trouve à la bataille, 128. Il sauve le Roy, 129.

Barres (Jean des) est fait prisonnier à la bataille de Xaintes, 225. Il se croise avec saint Louis, 243.

Batailles de Benevent, où Charles Roy de Sicile défait Mainfroy, 344.

de Bouvines, gagnée par les François, 137. & seq.

de Brignais, gagnée par les Compagnies, 708. 709.

de Cassel, gagnée par Philippe de Valois, 567. 568.

de Crecy, gagnée par les Anglois, 628. 629.

de Furnes, où les Flamans sont défaits, 439.

de Maupertuis, gagnée par le Prince de Galles, 670. & seq.

de Mons-en-Puelle, gagnée par Philippe le Bel, 482. 483.

de Muret, où le Roy d'Arragon est défait & tué, 122.

de Nogent sur Seine, gagnée par les Troupes du Dauphin, 697.

de la Roche-de-Rien, 632.

de Tiberiade, où les Chrétiens sont défaits, 23.

de Xaintes, où les Anglois sont défaits, 225.

Bataille Navale entre les François & les Anglois à la hauteur de l'Ecluse, 592. Les François y sont défaits, 593.

Navale, entre les François & les Anglois à la hauteur de Gernezay, 608.

Beaucey. Hugues & Guy de Beaucey sont défaits & tuez par les Sarrazins en Afrique, 568.

Baudouin III. Roy de Jerusalem meurt, 21.

Baudouin IV. Roy de Jerusalem succede à Amauri sous la Regence de Raymond Comte de Tripoli, 22. Sa mort, 23.

Baudouin IX. Comte de Flandre, prend le parti de Richard Roy d'Angleterre contre Philippe Auguste. Il enleve plusieurs places à la France, & met le siege devant Arras, 68. Il leve le siege, 69. Il enferme Philippe entre plusieurs rivières & le laisse échapper, *ibid.* Il est mediateur d'une trêve entre les deux Rois, *ibid.* Il se declare pour Jean Roy d'Angleterre contre Philippe Auguste, 74. Il se reconcilie avec ce Prince, 78. Il est élevé sur le Trône de Constantinople, 98. Il est pris par les Bulgares & meurt dans la prison, 258.

Baudouin de Reims, se trouve à la descente de saint Louis devant Damiette, 263.

Bayonne assiégé par les Anglois sous Philippe le Bel, 433.

Beaujeu (Guillaume de) Evêque d'Auxerre se croise contre Mainfroy, 337. Il accompagne Charles Roy de Sicile à la bataille de Benevent, 343.

Beaujeu (Guichard de) tué à la bataille de Maupertuis, 673.

Beaujeu (Imbert de) *Voyez* Imbert.

Beaumont (Guillaume de) opine pour le séjour de saint Louis en Palestine, 295.

Beaumont (Jean de) Seigneur de Thénierie défait les Albigeois dans la vallée de Thénierie, 109. Il se trouve à la bataille de Bouvines, 136. Il est Amiral & grand Chambellan de France & se croise avec S. Louis, 243.

Bela Roy de Hongrie épouse Marguerite de France veuve de Henry le Jeune Roy d'Angleterre, 18.

Bénévent Ville d'Italie auprès de laquelle se donna la bataille entre Charles d'Anjou & Mainfroy, 343.

Benoist XI. Pape succede à Boniface VIII. 465. Il se propose de rétablir l'union entre le S. Siege & la France, *ibid.* Il agit suivant ce projet ; mais il ne veut pas lever les censures portées contre Nogaret & Sciarra Colonne. Il les excommunie de nouveau, 485. Il meurt, 486.

Benoist XII. Pape, succede à Jean XII. 578. Il veut retourner en Italie, *ibid.* Il tâche en vain de reconcilier les Rois de France & d'Angleterre, 580. Sa mort, 612.

Bernard Saisseti Evêque de Pamiez, donne occasion aux nouvelles broüilleries entre le Pape Boniface VIII. & Philippe le Bel, 451. Il manque de respect au Roy, & est accusé de plusieurs crimes, 452. Il est mis à la garde de l'Archevêque de Narbonne, 453. Il est chassé du Royaume, 455.

Beziers pris par les Croisez contre les Albigeois, & ses habitans massacrez, 105.

Blanche d'Artois femme de Henri premier Roy de Navarre, est déclarée Regente de Navarre par ce Prince, elle amene Jeanne sa fille en France, 377.

Blanche de Castille. Son mariage avec Louis VIII. fils de Philippe Auguste, 80. Elle est nommée Regente pendant la minorité de Louis IX. 182. Son caractère, 183. Elle renouvelle l'alliance avec l'Empereur Frédéric II. & met en liberté Ferrand Comte de Flandre, 185. Elle oblige Raymond Comte de Toulouse à se soumettre au Roy & à l'Eglise, 187. Elle entretient des intelligences à la Cour d'Angleterre, 192. Elle profite des divisions des Seigneurs pour faire reconnoître le Roy pour Duc de Guyenne, 193. Elle regagne le Comte de la Marche, 195. Elle traite avec le Vicomte de Touars, *ibid.* Elle reconcilie les Grands du Royaume entre eux, & les réunit avec le Roy, 196. Elle demande en mariage pour le Roy la fille du Comte de Provence, 199. Elle se démet de la Regence le Roy ayant 21. an, 203. Elle tâche en vain d'empêcher le Roy d'aller en Palestine, 244. 245. Elle est déclarée Regente par le Roy pendant la Croisade, 250. Sa douleur à la nouvelle de la prison du Roy, 292. Elle écrit au Roy pour l'engager à revenir, 293. Sa mort & son caractère, 302.

Blanche, fille cadette d'Orhon Comte de Bourgogne, femme de Charles troisième fils du Roy Philippe le Bel, accusée d'infidélité envers son mari, est mise en prison, 515. Charles étant monté sur le Trône, fait déclarer nul son mariage avec cette Princesse, 546.

Blaye pris par les François sur les Anglois, 588.

Bogis, sobriquet d'un jeune Gentilhomme à qui l'Histoire ne donne que le nom de Pierre, qui par une action des plus hardies fut cause de la prise de Chateau-Gaillard sur Seine, 74.

Bondocdar Chef des Mammelus enveloppe Robert Comte d'Artois, 272. Il est fait General de l'Armée Turque, 276. Il attaque les Croisez & est repoussé, 277. *& seq.* Il est fait Soudan & fait des Conquestes sur les Chrétiens, 387.

Boniface VIII. Pape negocie pour faire la paix entre la France & l'Angleterre, 430. 436. Il reçoit l'Appel du Comte de Flandre au sujet de l'interdit mis sur ses Etats par l'Archevêque de Reims, & veut attirer ce différend à son Tribunal, 437. Sa conduite choque le Roy de France, *ibid.* Caractère de ce Pape, 443. Origine de ses différends avec Philippe le Bel, 444. Progrez de ces différends, 445. 446. L'Archevêque de Reims lui écrit pour lui conseiller de prendre les voyes de douceur, *ibid.* Il semble vouloir se reconcilier avec le Roy. Il interprete la Bulle *Clericis Laicos* qui avoit esté la source des divisions, 447. Il canonise saint Louis, *ibid.* Il propose de faire Charles de Valois Roy des Romains, 448. Nouvelles broüilleries entre ce Pape & Philippe le Bel, 449. *& seq.* Il ne veut point reconnoître Albert d'Autriche Roy des Romains, *ibid.* Ses dénièlez avec les Colones, 449. 450. Il fait des Bulles très-offensantes contre le Roy. 454. Il excommunie le Roy, & refuse de donner audience à un Envoyé de sa part, 455. Il tient un Concile à Rome où malgré les défenses du Roy plusieurs Prélats & Abbez de France se trouvent, 458. 459. Il fait déclarer au Roy par son Legat qu'il est excommunié, 462. 463. Il excite le Comte de Flandre à continuer sa revolte contre le Roy, & tâche inutilement d'engager Albert Roy des Romains à faire la guerre à la France, 464. Il est surpris à Anagnie, traité outrageusement par Sciarra Colonne, & mis en prison, & puis delivré ; il est conduit à Rome, & il meurt, 465.

Bourg pris par les François sur les Anglois, 588.

Bourgogne. Comté de Bourgogne réuni à la Couronne, 518.

Boutavant assiégé & pris par Philippe Auguste, 84.

Bouvines, pont à mi-chemin de Tournai à Lille

Lille, auprès duquel se donna la bataille entre Philippe Auguste & l'Empereur, 135.
Brabançons. Philippe Auguste s'en sert contre le Comte de Sancerre, 15. Il les extermine en France, 19. Ce que c'estoit que ces troupes, *ibid.*
Bretigni Hameau près de Chartres, lieu où se fit le Traité de Paix pour la délivrance du Roy Jean II. 702.
Brienne (Erard de) arrive en Palestine avant Philippe Auguste, 42. Il périt au siege d'Acre, 49.
Brienne (Erard de) accompagne saint Louïs à la descente devant Damiette, 263.
Brienne (Gaucher de) Duc d'Athenes se trouve à l'Assemblée des Etats convoquée par Jean II. Il y parle au nom de la Noblesse, 662. 663. Il est tué à la bataille de Maupey, 672.
Brienne (Gautier de) meurt dans les prisons d'Egypte, 283.
Brienne (Jean de) Roy de Jerusalem, voyez Jean.
Brignais à trois lieues de Lion, Champ de Bataille, 708.
Brosse (La) voyez Pierre de la Brosse.
Brun (Gilles le) Connestable de France. Le Roy lui confie Robert de Bethune, 337. Il commande un corps de l'armée de Charles Roy de Sicile à la bataille de Bénévent, 343.

C

CAËN Ville riche, n'estoit pas encore fermée de murailles sous le regne de Philippe de Valois. Elle est prise & pillée par les Anglois, 623.
Calais assiégé par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 630. Generosité de six Bourgeois qui se devoient pour la patrie, 639. Obligée par famine de se rendre, *ibid.*
Cambrai assiégé par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 586.
Canonisation de saint Louïs par Boniface VIII. 447.
Cassel, Ville de Flandre auprès de laquelle les Flamans furent défaits par les François, 556. & seq. Cette Ville est prise après la bataille, rasée & réduite en cendres, 568.
Celestin IV. Pape succede à Gregoire IX. Il ne tient le Siege que 18 jours, 215.
Chacenai (Evrard de) périt au siege d'Acre, 49.

Tome III.

Chaines tendues pour la premiere fois dans Paris, 679.
Champagne. Les Etats de Champagne promettent du secours au Dauphin, 691.
Champenois (Les) & les Bourguignons ne se trouvent point aux Etats pour n'estre point obligez de ratifier la délivrance du Roy de Navarre, 691.
Changemens frequens & considerables dans les Monnoyes sous Philippe Auguste, 490.
Chappe (Pierre) Plenipotentiaire de Philippe le Long pour la Paix avec le Comte de Flandre, 537.
Charles Comte d'Alençon frere de Philippe de Valois marche en Guyenne à la teste d'une Armée contre les Anglois, prend Xaintes, & en fait raser les murailles, 571. Il est tué à la bataille de Crecy, 629.
Charles Comte d'Anjou, le cadet des freres de saint Louïs, depuis Roy de Sicile, épouse Beatrix de Provence, il est reconnu Comte de Provence; il est fait Chevalier & Comte d'Anjou & du Maine, 243. Il se croise pour la Terre - Sainte, *ibid.* Ses exploits contre les Turcs sur les bords du Nil, 268. 269. & seq. Il a son cheval tué sous lui, & est secouru par le Roy, 278. Il est fait prisonnier avec le Roy, 283. Il soumet Arles & Marseille, 306. Il va au secours de Marguerite Comtesse de Flandre contre Jean d'Avesnes, 309. Succes de la campagne, *ibid.* Il traite avec le Pape pour l'investiture du Royaume de Sicile, 329. Conditions du Traité, 330. & seq. Son serment de fidelité au S. Siege, 333. Il reçoit l'assurance de l'investiture de la part du Pape Clement IV. 336. Il fait ses préparatifs pour la Conquête de Sicile, 337. Il s'embarque à Marseille, 338. Il arrive à Rome, *ibid.* Il reçoit l'investiture de Sicile & prend le titre de Roy, 339. Il manque d'estre empoisonné, 340. Il marche contre Mainfroy & prend plusieurs places, 341. Il gagne la Bataille de Bénévent où Mainfroy est tué, 344. 345. Il se rend maître du Royaume de Sicile, 346. Il défait Conradin devenu son Competiteur, le prend & lui fait trancher la teste, *ibid.* Il passe en Afrique, où il aborde après la mort de saint Louïs, 367. Il défait les Mahomérans dans deux combats, 369. Il repasse en Sicile, 372. Marie Princesse d'Antioche lui cede le Royaume de Jerusalem. Il se fait haïr par ses sujets, & craindre par l'Empereur d'Orient, 393. Cet Empereur & le Roy d'Arragon se liguent contre lui, 394.

Y.Y.Y.

Après les Vêpres Siciliennes il assiege Messine. Il manque de la prendre par sa faute, & se retire en Calabre, 396. Il est secouru par une Armée de France, 397. Il se laisse tromper par le Roy d'Arragon, 397. 398. Il tâche de regagner les Siciliens, 403. Il meurt, 405. Son caractère, *ibid.* 406.

Charles Comte de Valois, second fils de Philippe le Hardy est déclaré Roy d'Arragon, 402. Il suit le Roy son pere à l'Armée, 407. Il est reconnu par les Catalans, 409. Il renonce à ses prétentions sur le Royaume d'Arragon, épouse Marguerite fille de Charles Roy de Sicile qui lui cede le Maine & l'Anjou, 425. Il commande l'Armée avec avantage contre les Anglois, 434. Il perd Marguerite de Sicile sa femme, & épouse Catherine de Courtenai petite-fille de l'Empereur Baudouin. Le Pape Boniface VIII. projette de le faire Roy des Romains. Il passe en Italie, va au secours de Charles Roy de Sicile, & fait un accommodement entre ce Prince & Frideric d'Arragon, 448. Il marche en Flandre avec une Armée, il y bat les Flamans, fait le dégast autour de Gand, prend Dixmude & Dam, 466. Il traite avec le Comte de Flandre & est désavoué par le Roy, 466. 467. Il est dangereusement blessé à l'exaltation de Clement V. 489. Le Roy le propose sans succès pour estre élu Empereur, 495. Il appaise les revoltez sous Louis X. son neveu, 522. Il entreprend de perdre Enguerand de Marigny Ministre du feu Roy, *ibid.* Il le fait pendre, 524. Il le justifie lui-même sur la fin de sa vie, *ibid.* & 525. Il assiste au Sacre de Philippe le long, 534. Il favorise sous main le parti du Duc de Bourgogne, *ibid.* Il commande l'Armée de Charles le Bel en Guyenne, 548. Il enleve beaucoup de Places aux Anglois, 549. Il fait une Trêve avec les Anglois, il meurt avec de grands remords touchant la mort d'Enguerand de Marigny, *ibid.*

Charles de Valois Prince de Salerne, fils de Charles d'Anjou Roy de Sicile, regagne les Napolitains, 403. Il donne imprudemment un combat Naval, & est fait prisonnier, 404. Il prend le titre de Roy de Sicile, quoique prisonnier, 416. Il traite avec Alphonse nouveau Roy d'Arragon, 419. Il envoie le traité au Pape qui le declare nul, *ibid.* Il renoué les négociations avec le Roy d'Arragon, & est délivré de prison, 421. Le Pape declare nul son serment, & le fait couronner Roy des deux Siciles, *ibid.* Il

fait une Trêve avec Jacques d'Arragon son compétiteur, 424. Il marie sa fille Marguerite à Charles fils de Philippe le Hardy, & cede à ce Prince le Maine & l'Anjou, 425. Boniface VIII. Pape demande au Roy de France du secours en sa faveur, 448. Charles de Valois son gendre va à son secours & fait un accommodement entre ce Prince & Frideric d'Arragon, *ibid.*

Charles Comte de la Marche, fils de Philippe le Bel & frere de Philippe le Long, depuis Roy de France, quatrième du nom, se range du costé du Duc de Bourgogne qui s'opposoit au Sacre de Philippe le Long. Il ne se trouve pas au Sacre, 535.

Charles IV. dit le Bel, succede à son frere Philippe V. mort sans enfans mâles, 545. Le Duc de Bourgogne lui fait une chicane, au sujet du Comté de Poitiers qu'il prétendoit appartenir à sa femme. Le procez est jugé en faveur du Roy, 546. Il fait déclarer nul son mariage avec Blanche de Bourgogne, & épouse Marie fille de l'Empereur Henri de Luxembourg, *ibid.* Il projette une Croisade qui ne se fait point, 547. Il maintient Louis Comte de Flandre dans la possession de son Comté, mais il le met en arrest au Chasteau du Louvre, pour avoir reçu les hommages des Seigneurs Flamans avant que d'avoir rendu le hien à son Souverain. Il le relâche & reçoit son hommage, 547. Il accommode ce Comte avec le Comte de Haynaut. Il fait un voyage à Toulouse, *ibid.* Il perd son fils dont la Reine estoit accouchée avant terme; il perd aussi cette Princesse. Il épouse en troisièmes nœces Jeanne d'Evreux, 548. Il fait la guerre à Edoüard II. Roy d'Angleterre, *ibid.* Il fait la paix avec l'Angleterre, 549. Il envoie une armée en Xaintonge contre les Anglois, 553. Il oblige la Reine d'Angleterre à partir de sa Cour, 554. Il se fait un parti pour se faire élire Roy des Romains & ne réussit point, 558. Il reçoit une Ambassade des Androniques pere & fils Empereurs de Constantinople touchant la réunion de l'Eglise Greque avec la Romaine. Il négocie sur ce sujet sans succès. Il ne reconnoît Edoüard III. Roy d'Angleterre qu'après la mort du Roy son pere. Après cette mort il cite Edoüard pour lui faire hommage, reçoit ses excuses pour le délai. Il fait la paix avec lui. Il meurt, 559. Son caractère. Il laisse la Reine enceinte, 560.

Charles Dauphin se laisse gagner par Charles Roy de Navarre & entre dans une conspira-

tion contre le Roy. Il rentre dans son devoir & est fait Duc de Normandie, 664. Il engage dans le piège le Roy de Navarre, les Harcours, &c. qui sont arrestez, 665. Il est chargé de la conduite de l'Etat après la prise du Roy son pere; il assemble les Etats, est déclaré Lieutenant du Royaume, 674. Les Etats lui donnent un conseil, *ibid.* Il les congédie, 675. Il va à Metz pour s'aboucher avec l'Empereur Charles VI. son oncle, 675. 676. Il fait le Comte d'Anjou son frere Lieutenant pendant son voyage, *ibid.* Il est obligé de rassembler les Etats, 678. Il est contraint d'enteriner leurs Requestes, *ibid.* Il conclut une Trêve de deux ans avec le Prince de Galles, *ibid.* Il quitte Paris pour aller demander du secours aux Villes des Provinces. Les Parisiens le prient de revenir à Paris; il y revient avec l'applaudissement des Parisiens, 681. Il est obligé de recevoir en grace le Roy de Navarre, 682. Il a une entrevûe avec lui, & lui accorde toutes ses demandes, 684. Il rassemble auprès de lui la Noblesse & harangue le peuple dans les Halles, 686. Il est obligé de prendre le chaperon my-parti rouge & bleu, de le faire prendre à toute la Cour, & de paroître pardonner le massacre des deux Seigneurs assassinez dans sa chambre, 688. Il se fait déclarer Regent du Royaume, n'ayant eu auparavant que le titre de Lieutenant. Il met dans son Conseil le Prevost des Marchands & Rouillac, 690. Il s'échappe de Paris & va à Compiègne, *ibid.* Il assemble les Etats de Champagne qui lui promettent de le servir. Il transfère à Compiègne les Etats du Royaume convoquez à Paris, & en obtint des subsides, 691. Il se rend maître des places au dessus de Paris. 692. Il fait le blocus de Paris & brûle les Villages des environs, 693. Il est rappelé par les Parisiens & entre dans Paris, 695. Il fait la paix avec le Roy de Navarre qui lui rend Melun, 697. Il rassemble les Etats & y lit le Traité fait par le Roy son pere à Londres. Ce Traité est rejeté, 698. Il met ses Troupes dans ses principales Places, n'osant paroître en campagne devant le Roy d'Angleterre, 700. Il traite avec le Roy d'Angleterre, 701. Il ratifie le Traité de Bretigni, 704. Il va voir son pere à Calais, 705. Il est fait de nouveau Regent du Royaume pendant le voyage de Jean II à Avignon, 714. Il désapprouve le nouveau Traité fait par le Roy & en empêche l'exécution, *ibid.*

Charles de Blois est reconnu pour heritier des

Etats de Bretagne en épousant Jeanne de Penthièvre nièce de Jean III. Duc de Bretagne, 598. Les Pairs de France lui adjugent le Duché de Bretagne qui lui estoit contesté par Jean Comte de Montfort. Il en fait hommage à Philippe de Valois qui lui promet du secours, 601. Il assiege Rennes, la prend & assiege Hennebont, 603. Il laisse la conduite du siege à Louis d'Espagne, & va faire celui d'Aurai, 604. Il prend cette place, 606. Il prend Vannes, Dinant, &c. *ibid.* Il fait mal-à-propos une Trêve avec la Comtesse de Montfort, 617. Il prend Quimper & fait lever le siege de cette place au Comte de Montfort, 617. Il assiege la Roche-de-Rien proche Treguier, 631. Il est défait devant cette place, blessé de sept coups, fait prisonnier & conduit en Angleterre 632. 633. Il est délivré de sa prison en laissant ses deux fils en ostage, 656.

Charles d'Espagne est fait Connestable de France, 651. Jean II. lui donne le Comté d'Angoulesme. Il est assassiné par Charles Roy de Navarre, 658.

Charles Roy de Navarre, son caractere. Il est auteur des nouveaux troubles de France, 657. Il épouse Jeanne fille de Jean II. *ibid.* Il prétend rentrer en possession de la Champagne & de la Brie; ses demandes sont rejetées. Il échange le Comté d'Angoulesme contre Mante & Meulan. Il fait assassiner Charles d'Espagne Connestable de France. Il publie un manifeste sur cette mort. Il traite avec les Anglois, 658. Il demande des dédommagemens pour le Comté de Champagne, ils lui sont accordez. Il fait une satisfaction de pure ceremonie pour l'assassinat du Connestable, 659. Il traite de nouveau avec le Duc de Lancastre, 661. Il fait la paix avec le Roy de France, *ibid.* Il fait une conspiration contre le Roy, & y engage le Dauphin, 664. Il est arrêté à Roüen avec ses partisans, 665. Il est délivré de sa prison par Jean de Pequigny. Sa conduite séditieuse à Amiens, 682. Il en use de même à son arrivée à Paris, 683. Il se reconcilie en apparence avec le Dauphin, 684. Il va à Roüen, y fait faire des obseques magnifiques aux Harcours & aux autres qui avoient esté exécutez à Roüen, 685. Il fait tout ce qu'il peut pour soulever la Normandie, 686. Il revient à Paris & forme le projet de se faire Roy de France, 689. Il tâche d'enlever le Dauphin. Il le fait empoisonner, 690. Il quitte Paris, *ibid.* Il est reçu à Paris avec de grands applaudissemens, 691.

Y Y Y Y ij

- Il en fort prévoyant une révolution, 693. Il declare la guerre au Dauphin. Il s'empare de Melun & bloque Paris, 695. Il fait la guerre plustost en bandit qu'en conquerant, 696. Il fait une ligue avec le Roy d'Angleterre, *ibid.* Il rend Melun au Dauphin & fait la paix avec lui, 697. Il declare la guerre au Dauphin, 700. Il fait sa paix avec le Roy, 705. Il prétend à la succession de Philippe Duc de Bourgogne, 713.
- Charni* (Geoffroi de) s'enferme dans Tournai, 593. Il oblige les Flamans de lever le siege de Bethune, 634. Il manque de surprendre Calais & est fait prisonnier avec la plupart des soldats, 640. *Et seq.* Il fait écarteler Aimeri de Pavie Gouverneur de Calais, 657. Il est tué à la bataille de Maupertuis, 673.
- Château-Gaillard* sur Seine assiegée par Philippe Auguste, 87. *Et seq.* Sa prise, 95.
- Chartrier* de France enlevé à Philippe Auguste par Richard d'Angleterre, 61.
- Chastillon* [Gaucher de] se croise avec saint Louïs, 243. Ses exploits en Egypte, 277. Il est tué en défendant lui seul l'entrée d'une rue étroite dans une petite Ville d'Egypte, 283.
- Chastillon* [Gaucher de] fait Connestable de France. Ses exploits en Flandre 479. 480. Il accompagne le Prince Louïs en allant prendre possession du Royaume de Navarre, 494. Il se declare pour Philippe Comte de Poitiers frere de Louïs Hutin au sujet de la Regence après la mort de ce Prince, 525. Il commande une armée en Flandre, 537.
- Chastillon* [Hugues de] Comte de saint Paul se croise avec saint Louïs, 243.
- Chastillon* [Jacques de] fait Gouverneur du Comté de Flandre, 467. Il appaise une sédition à Bruges, 469. Il se rend odieux aux Flamans, *ibid.* Il se laisse surprendre dans Bruges par les séditiens, 473. 474.
- Chastillon* [Jeanne de] épouse Pierre quatrième fils de saint Louïs, 328.
- Chevaliers* appelez Bannerets, 89. Leurs emplois, *ibid.*
- Citation* des Grands Vassaux & en particulier du Roy d'Angleterre à la Cour des Pairs, & confiscation de leurs Domaines faite de comparoistre, 429.
- Clemente* fille de Charles Martel Roy de Hongrie, épouse Louïs X. en secondes nocces, 522. Elle demeure grosse à la mort du Roy, 527. Elle accouche d'un fils qui ne vécut que quelques jours, 531.
- Clement IV.* Pape, casse la donation qui avoit esté faite du Royaume de Sicile à Edmond fils du Roy d'Angleterre, & en accorde l'investiture à Charles d'Anjou frere de saint Louïs, 336.
- Châteauroux* (Eudes de) Cardinal, prêche la Croisade sous saint Louïs, 243.
- Chevreuse* (Anselme Comte de) tué à la bataille de Mons-en-Puele où il portoit l'Oriflame, 483.
- Clement V.* fait Pape par Philippe le Bel, 487. 488. Etrange accident arrivé à son Couronnement, 489. Il restablit les Seigneurs Colles, casse les Actes faits par Boniface VIII. contre le Roy, *ibid.* Il est fort embarrassé sur la demande que le Roy lui fait de condamner la memoire de Boniface VIII. 491. Il suit le conseil que lui donne le Cardinal Di-Prato de remettre cette affaire à un Concile General, 492. Il tâche d'adoucir le Roy, *ibid.* 493. Il termine les differens entre la France & l'Angleterre, 494. Il élude la proposition que le Roy lui fait de faire le Comte de Valois Empereur; il fixe sa demeure à Avignon, 495. 496. Il assemble le Concile General de Vienne. Il permet des procédures contre Boniface VIII. *ibid.* Il obtient du Roy que cette affaire soit assoupie, 497. Il donne l'absolution à Nogaret, 498. Il commence les procédures contre les Templiers, 505. Il abolit leur Ordre par une Bulle qui fut confirmée par le Concile General de Vienne, 509. Sa mort, 527.
- Clement VI.* succede à Benoît XII. 612. Il envoie à la Cour de France ses Légats pour negocier la paix entre la France & l'Angleterre, 613. Ils obtiennent seulement une Trêve, *ibid.* Il achete la Ville d'Avignon de Jeanne Reine de Naples, 645. Il meurt, 657.
- Clement* [Alberic] premier Maréchal de France, selon plusieurs Historiens, est tué au siege d'Acre, 45.
- Clement* [Henri] Maréchal de France, accompagne Louïs fils de Philippe Auguste dans l'Anjou, 136. Il meurt après avoir legué tous ses meubles & son argent aux pauvres, 141. Son fils encore enfant est fait Maréchal de France par Philippe Auguste, *ibid.*
- Clement* [Robert] Conseiller de Philippe Auguste, s'oppose à son accommodement avec la Reine Mere, 13.
- Clementines*, Collection des Constitutions de Clement V. publiées en France, 543.
- Clermont* [Jean de] Maréchal de France tué à la bataille de Maupertuis, 670.
- Clermont* [Robert de] Maréchal de France,

- massacré dans la chambre & en présence du Dauphin par les séditeux de Paris, 688.
- Clermont* [Simon de] Comte de Nesle fait Regent du Royaume avec Matthieu Abbé de saint Denis pendant la seconde expedition de saint Louis, 350.
- Clisson* Voyez *Olivier de Clisson*.
- Colonnes*, Seigneurs Romains. Leur démêlé avec Boniface VIII. 449. 450. Jacques & Pierre Cardinaux de ce nom sont déposés & excommuniés, aussi-bien que ceux qui tenoient pour eux, 450. Le Pape publie une Croisade contre eux, leur manque de parole, saisit leurs biens & fait raser Palestrine qui leur appartenait. Ils s'enfuient d'Italie, *ibid.* Ils sont rétablis dans leurs biens par le Senat, 485. Les Cardinaux rétablis dans leur dignité par Clement V. 489.
- Colonne* [Etienné] neveu du Cardinal Jacques se réfugie en France, 450.
- Colonne* [Sciarra] cousin des deux Cardinaux, est pris par des Pirates, & délivré par Philippe le Bel, 450. Il surprend Boniface VIII. dans Anagnin, le traite d'une manière sanglante, lui donne un soufflet, 465. Il est excommunié par Benoist XI. 485.
- Combat* de Massoure, 271.
- Combat* des Trente en Bretagne, 652. & seq. Les Bretons l'emportent sur les Anglois, 655.
- Combat* Naval en Flandre perdu par les François, 481.
- Combat* Naval à la hauteur de l'Ecluse, où les François sont battus par les Anglois, 592. 593.
- Compagnies*, assemblées de brigands qui pilloient la campagne, 680. 681. Elles se multiplient & attaquent également les Parisiens, ceux du parti du Dauphin, les Anglois, les Navarrois, 692. Elles continuent après la paix & ravagent toute la France. Elles sont jointes par quelques Gentilshommes qui mettent à leur teste un Chevalier appelé Seguin de Badol, 708. Le Roy envoie une Armée contre elles, *ibid.* Elles gagnent la bataille de Brignais, 709. Elles surprennent le Pont saint Esprit, & commettent de plus grands desordres que jamais, *ibid.* Le Pape publie une Croisade contre elles, *ibid.*
- Comté* de Bourgogne réuni à la Couronne, 518.
- Comté* de Flandre réuni à la Couronne par Philippe le Bel, 467.
- Comté* de Poitou réuni à la Couronne, 374.
- Comté* de Toulouse tombe dans la Maison de France par la mort de Raymond VII. dernier Comte de cet Etat, 306. Il est réuni à la Couronne, 374.
- Comtes* de Lion, leur origine, 500.
- Concile* de Dijon à l'occasion du divorce de Philippe Auguste avec Ingelburge, 76.
- Concile* de Lavaur, contre les Albigeois, 116.
- Concile* de Soissons, au sujet du divorce de Philippe Auguste, 78.
- Le *Concile* General de Latran prive le Comte de Toulouse de son Comté, & le donne à Simon de Montfort, 161.
- Concile* General de Lion où s'estoit réfugié Innocent IV. sous le regne de saint Louis, 236.
- II. *Concile* General de Lion sous Philippe le Hardi, 380.
- Concile* General de Vienne où les Templiers sont abolis, 496.
- Conflans* [Jean de] Maréchal de Champagne massacré dans la chambre & en présence du Dauphin, 688.
- Conrad* de Montferrat délivre Tyr, & prétend que cette Ville lui appartient pour cette raison. Differend entre lui & le Roy de Jerusalem à ce sujet, 41. Il conteste la Couronne de Jerusalem à Guy de Lusignan, 43. Il met dans ses interests le Roy de France Philippe Auguste, 44. Le differend est accommodé. Il meurt, 51.
- Conradin* petit fils de l'Empereur Frideric II. dispute la Couronne de Sicile à Charles d'Anjou. Il est défait, pris, & a la teste tranchée, 346.
- Conspiration* tramée par les Infidèles avec les Juifs de France pour empoisonner les puits, & les fontaines du Royaume, 541. Elle est découverte & les Auteurs punis, 542.
- Constance* mere d'Artur Duc de Bretagne est arrêtée par Richard Roy d'Angleterre, 67. Elle s'appuie de la protection du Roy de France & met son fils entre ses mains, 73. Elle le retire, 75. Elle porte ses plaintes au Roy au sujet de la mort de son fils que le Roy d'Angleterre avoit fait perir, 85. Elle épouse Guy de Touars, 96. Sa mort, 99.
- Constance* Reine d'Arragon retire par adresse sa sœur des mains de Charles d'Anjou Roy de Sicile, 405.
- Constantinople* assiégée & prise par les Croisez, 274.
- Coq* [Le] Voyez Robert le Coq.
- Corasmins*, nation Mahometane ravage la Palestine, 258.
- Conci* [Raoul de] se croise avec S. Louis, 243.

Corbie assiégé par Philippe Comte de Flandre , 116.

Couronne d'épines dégagée par saint Louis , 206.

Coutume des Seigneurs de faire leur Testament & de faire des restitutions avant que de partir pour les Croisades , 247.

Craon [Jean de] Archevêque de Reims , parle au nom du Clergé dans l'Assemblée des États convoqués par Jean II. 663. Il soutient avec le Comte de Porcien le siège de Reims , & oblige le Roy d'Angleterre à le lever , 700.

Crecy Village & champ de bataille , 626. Bataille de Crecy , 628.

Critique fautive d'un nouvel Auteur touchant la situation de Bretigni , où se fit le Traité pour la délivrance du Roy Jean II. 702.

Croisade contre les Albigeois , 100. & seq.

Croisade contre Frideric I. I. Empereur , 249.

Croisade contre Pierre III. Roy d'Arragon , 402.

Croisade pour la Terre-Sainte sous Philippe Auguste , 24. & seq.

Croisade pour la Terre-Sainte sous S. Louis , 243.

II. Croisade pour la Terre-Sainte sous S. Louis , 348.

Croisades toujours funestes à la France , 373.

Cugnieres. Voyez Pierre de Cugnieres.

D

Damiette assiégée & prise par les Chrétiens , 257. Ils sont obligés de la rendre , *ibid.* Saint Louis s'en empare , 265. Il la rend à Almoadan , 286.

David de Brus Roy d'Ecosse perd une grande bataille contre les Anglois. Il se réfugie en France où il est parfaitement bien reçu par Philippe de Valois , 575. Il repasse en Ecosse , regagne les Places qu'il avoit perduës , & fait une Trêve avec le Roy d'Angleterre , 597. Il est défait à la bataille de Thin , & pris prisonnier par les Anglois , 633.

Dauphiné cédé à Philippe de Valois par Humbert Dauphin de Vienne , 613. & seq.

Denremonde seule est conservée à Philippe le Bel après la défaite de son Armée en Flandre , 478.

Dieppe prise d'emblée sur les Anglois par Philippe Auguste , 65. Origine des revenus de l'Archevêque de Rouen dans cette Ville , 70.

Dignité de Maréchal de France donnée à un enfant par Philippe Auguste , 141.

Divion , Demoiselle native de Bethune , habile faussaire , contrefait des titres en faveur de Robert d'Artois ; elle est convaincue de ce crime & condamnée au feu , 573. 574.

Divorces ordinaires avant & sous le Regne de Philippe Auguste , 118.

Dixme Saladine , ce que c'estoit , 25.

Dominicains de Montpellier ont ordre de Philippe le Bel de sortir dans trois jours du Royaume , pour ne vouloir pas souscrire à l'Appel interjetté par les États au Concile General & au Pape futur , 463.

Doria. Voyez Roger Doria.

Doûai pris par Philippe le Bel , 436.

Douvre assiégé par les François , 436.

Dragon de Merlou. Philippe Auguste lui confie la partie de la Ville d'Acre qui lui appartenoit , 48. Il est Connestable & signe la capitulation de Roüen , 97.

Dupleffis. Voyez Guillaume Dupleffis.

E

Edit remarquable de Louis X. par lequel il declare qu'à lui seul appartient le droit de battre monnoye dans le Royaume , 527.

Edmond fils de Henri III. Roy d'Angleterre est investi du Royaume de Sicile , 321. Il en est exclu , 329. Il négocie pour son frere Edoüard I. avec Philippe le Bel , 431. 432. Il marche contre les Gallois , 435. Il passe en Guyenne avec une Armée , y prend quelques Places , & meurt à Bourdeaux , 436.

Edmond Comte de Kent , frere d'Edoüard II. Roy d'Angleterre , vient en France pour accommoder le différend survenu entre son frere & Charles le Bel Roy de France , 548. Il tire les choses en longueur , *ibid.* Il soutient le siège dans la Reolle , & est obligé de capituler , 549. Il est mécontent du Gouvernement & demeure en France avec la Reine d'Angleterre , 553.

Edoüard de Bailleul fils de Robert Roy d'Ecosse , tâche en vain de remonter sur le Trône de son pere , 575. Il est protégé par le Roy d'Angleterre , 580.

Edoüard I. Roy d'Angleterre vient en France & fait hommage à Philippe le Hardy pour ses Domaines de France , 380. Pierre Roy d'Arragon tâche de l'engager à se liguier avec lui contre la France , 402. Il obtient

justice de Philippe le Bel sur une partie de la Xaintonge, lui fait hommage à Paris, & passe de là à Bourdeaux, 417. Il tâche d'accommoder les affaires de Sicile, & obtient la délivrance du Roy Charles, 421. Il dispose de la Couronne d'Ecosse en faveur de Jean de Bailleul, 427. Il fait déclarer par les Ecossois que l'Ecosse est un Fief mouvant de la Couronne d'Angleterre, 428. Causes de la rupture avec Philippe le Bel, *ibid.* Negotiations sur ce sujet. Il est cité à la Cour des Pairs & ses Domaines de France confisquez, 429. Il fait une Ligue avec Adolphe de Nassau Roy des Romains, Guy Comte de Flandre, Jean Duc de Brabant, &c. 430. Il reprend les négociations avec Philippe, 431. Il lui declare qu'il ne le reconnoist plus pour son Souverain. 432. Il se prépare à la guerre, *ibid.* Il la commence avec avantage, prend plusieurs Places, assiege Bayonne, & s'en rend maître, 433. Il dompte les Gallois qui s'estoient revoltés, 435. Il propose une Trêve au Roy de France, & l'obtient 440. Il remporte plusieurs avantages sur les Ecossois, & prend le Roy d'Ecosse, *ibid.* Il refuse de délivrer le Roy d'Ecosse, comme on lui demandoit en vertu de la Trêve, *ibid.* Il remet la chose au jugement du Pape, 441. Il fait la paix avec le Roy de France, 442. Il renonce de concert avec le Roy de France à la mediation du Pape Boniface VIII. touchant les differens des deux Couronnes, 458. Il est remis en pleine possession de la Guyenne, & s'oblige d'en venir faire hommage à Amiens, 479. Clement V. Pape rétablit la bonne intelligence entre ce Prince & Philippe le Bel, 493. Il meurt, *ibid.*

Edouard II. Roy d'Angleterre épouse Isabelle de France & fait la paix avec Philippe le Bel, 494. Il vient à Paris & se croise, 511. Il est en guerre avec la France à l'occasion du Seigneur de Montpesat, 548. Il se laisse gouverner par ses favoris. Les Spensers pere & fils ont toute sa confiance, 550. Il fait saisir les biens des François établis en Angleterre, 551. Il cede à Edouard Prince de Galles la Guyenne & le Ponthieu, pour n'être point obligé d'en faire lui-même l'hommage en personne, 552. Il presse la Reine de repasser en Angleterre, *ibid.* Son refus l'irrite. Il la declare & le Prince de Galles ennemis de l'Etat, 553. Il declare la guerre à la France; sa Flotte enleve plusieurs Navires des Marchands François, *ibid.* Il a peine à croire ce qu'on lui apprend de la revolte de ses sujets en faveur de la Reine, 555. Il s'assure de

la Tour de Londres. Il sort de Londres qui se revolte en faveur de la Reine, *ibid.* & 556. Il va à Bristol. Il se cache au pais de Galles, *ibid.* Il est déposé par le Parlement, il consent à sa déposition, *ibid.* Il meurt d'une mort cruelle, 557.

Edouard Prince de Galles, depuis Roy d'Angleterre, fait Duc de Guyenne & Comte de Ponthieu, en fait hommage au Roy Charles le Bel, 552. Il refuse de retourner en Angleterre. Son pere le declare ennemi de l'Etat, 553. Il est fiancé avec une des filles du Comte de Hainaut & de Hollande, 555. Il est déclaré Regent du Royaume après la fuite du Roy son pere, 556. Il est déclaré Roy sous le nom d'Edouard III. & se laisse couronner avant la mort du Roy son pere, *ibid.* Il n'est reconnu par le Roy de France pour Roy d'Angleterre, qu'après la mort d'Edouard II. 559. Il dispute la Regence & puis la Couronne à Philippe de Valois, 564. Ses prétentions déclarées nulles par une Assemblée des Seigneurs du Royaume, *ibid.* Il est aussi exclus du Royaume de Navarre, 565. Il est sommé de venir faire hommage au Roy de France. Il vient à Amiens, 569. Il y fait son hommage, 570. Il est obligé de faire hommage lige au Roy de France pour le Duché de Guyenne & les Comtez de Ponthieu & de Montreuil. Formule de cet hommage, 572. Il s'accommoda avec le Roy de France, 573. Il reçoit en Angleterre Robert d'Artois, lui assigne le Comté de Richemont & lui donne place dans son Conseil, 575. Il rompt le Traité fait avec le feu Roy d'Ecosse, & défait l'Armée de David son successeur, *ibid.* Il met dans ses interets plusieurs Princes & Seigneurs des Pays-Bas & d'Allemagne contre la France, 581. Il passe dans les Pays-Bas par le conseil de Jacques Artevelle, 583. Il engage Louis de Baviere dans ses interets, 584. Il declare la guerre à la France, assiege Cambrai & leve le siege, 586. Il emporte Guise & y met le feu, 587. Il brûle le Tréport & les Fauxbourgs de Boulogne, 588. Il traite avec Jacques Artevelle, prend le titre & les Armes de Roy de France, & reçoit l'hommage des Flamans en cette qualité, 589. 590. Il défait la Flotte de France & est blessé dans le combat, 592. 593. Il propose au Roy de France de décider leur différend par un duel, 594. Il fait une Trêve malgré lui, & se retire de devant Tournai, 595. Il est abandonné de Louis de Baviere, 596. Il soutient le parti du Comte de Mont-

fort en Bretagne contre Charles de Blois, 605. Il fait une Trêve avec les Ecois. Il envoie en Bretagne Robert d'Artois pour commander les Troupes Angloises, 607. Il fait à Londres des obseques magnifiques à Robert d'Artois, 610. Il vient lui-même en Bretagne & assiege en même temps Vannes, Rennes & Nantes, *ibid.* Il ne peut prendre aucune de ces Places, 611. *Et seq.* Il leve le siege de Nantes, 612. Il leve celui de Rennes, & se retranche devant Vannes, *ibid.* Il conclut une Trêve avec la France & se retire de devant Vannes à condition que cette Ville seroit mise en sequestre entre les mains des Legats du Pape, 613. Il prend le prétexte de la mort d'Olivier de Clisson pour déclarer la guerre à la France, 616. Il passe en France avec une Flotte considerable, 621. Il descend en Normandie, s'empare de la plupart des Places de la basse Normandie, 622. Il marche vers Rouen pour l'assieger, & est prévenu par Philippe; il s'avance jusqu'à Poissy, & déssole les environs de Paris, 624. Il passe la Seine à Poissy. Un détachement de son Armée défait les Milices de Picardie. Il gagne le bord de la Somme 625. Il passe cette riviere au gué de Blanquetaque, *ibid.* 626. Il gagne la bataille de Crecy, 629. Il investit Calais, 630. Il bâtit une Ville de bois autour de Calais pour y passer l'hyver, 631. Il oblige Calais à se rendre faute de vivres, 638. 639. Sa dureté envers les Habitans, *ibid.* Il fait une Trêve avec la France, 640. Il est averti de la trahison du Gouverneur de Calais, *ibid.* Il y passe deguisé, 641. Il sort sur les François & combat avec Eustache de Ribamont, 642. Sa generosité envers ce Chevalier, 642. 643. Il fait une Trêve avec Jean II. 651. Il institue l'Ordre de la Jarretiere, 652. Il surprend Guisnes nonobstant la Trêve, 656. Sa réponse sur la plainte du Roy de France; il refuse la bataille & le duel que lui offre le Roy de France, 662. Il traite avec le Roy de France son prisonnier & cependant se ligue avec le Roy de Navarre, & lui fournit des Troupes contre le Dauphin, 696. Il fait renfermer le Roy de France & Philippe son fils dans la Tour de Londres, 699. Il passe à Calais, *ibid.* Il attaque Reims & est obligé de lever le siege, 700. Il prend Châtres, & Montheri & vient jusqu'aux portes de Paris, *ibid.* Il ne peut faire le blocus de Paris. Il est obligé d'aller dans le pais Chartrain pour y avoir des vivres. Il traite avec le Dauphin, 701. Il est déterminé à conclure

le Traité par un espee de prodige qui l'effraye, 702. Il retourne en Angleterre délivrer le Roy de France & le fait passer à Calais, 704. Il revient à Calais & confirme le Traité de Bretigni, 705. Il donne le Duché de Guyenne à Edoüard son fils Prince de Galles, 711. 712. Il fait des funerailles magnifiques au Roy de France auxquelles il assiste, 715. 716.

Edoüard, Prince de Galles, fils d'Edoüard III. combat à la bataille de Crecy à l'âge de 14. à 15. ans, 627. 628. Il vient en Gascogne avec des Troupes & ravage les Terres de France, brûle les Fauxbourgs de Carcassonne, 662. Il ravage l'Auvergne, le Limousin, le Berri. Il attaque inutilement Bourges & Issoudun, emporte Remorantin. Il se trouve en grand danger dans le Poitou, & se campe avantageusement à Maupertuis, 667. Il gagne la bataille de Maupertuis & fait le Roy de France prisonnier, 672. Il traite le Roy avec beaucoup de respect & de politesse, 672. *Et seq.* Il conclut une Trêve de deux ans avec le Dauphin, 678. Il mène le Roy en Angleterre, 680. Il ratifie le traité de Bretigni, 704. Il est fait Duc de Guyenne par le Roy son pere, 711. 712.

Egmont [Allard d'] marche en Flandre avec Philippe de Valois, 566.

Elizabeth de Hainaut épouse Philippe Auguste à Bapaume & est couronnée à Sens, 12. Elle meurt, 35.

Emeri de Lusignan succede à Gui son frere au Royaume de Chypre. Il épouse Isabeau veuve de Henri Roy de Jerusalem qui lui apporte cet Etat, 252. Il fait une Trêve avec les Infidelles. Il meurt, 256.

Enguerrand de Marigny principal Ministre de Philippe le Bel, 512. Il traite avec le Comte de Flandre, 514. Philippe le Bel le fait son Chambellan, Comte de Longueville, & Surintendant des Finances, 522. Il est accusé de malversation par le Comte de Valois, reçoit un démenti de ce Prince, le lui rend. Il est arrêté, mis dans un cachot. On lui fait son procez, 523. Il est pendu & mis au gibet de Montfaucon, que lui même avoit fait élever, 524. Il est justifié dans la suite, *ibid.* Le Comte de Valois le justifie lui-même sur la fin de sa vie, 524.

Ercathai Prince Tartare envoie des Ambassadeurs à S. Louis, 261.

Estouville [Raoul d'] signe une Ligue avec les Seigneurs de Normandie en faveur de Philippe de Valois contre le Roy d'Angleterre, 585.

Esteing

Esteing. Origine des privileges que les Comtes de ce nom ont de porter les armes de France, 141.

Estrées [Raoul d'] se croise à la Seconde expedition de S. Louis, 243.

Etats du Royaume assemblez par Jean II. pour les besoins pressans du Royaume. Le Tiers-Etat y paroist pour la premiere fois, 662. Ils sont assemblez par le Dauphin après la prise du Roy, 674. Ils forment un Conseil au Dauphin. Ils demandent compte des Finances, & la délivrance du Roy de Navarre, 674. 675. Ils sont congédiez par le Dauphin, *ibid.* Ils sont rassemblez, 678. Ils extorquent du Dauphin tout ce qu'ils demandent, *ibid.* Ils sont de nouveau assemblez. Il s'y trouve peu de Noblesse & d'Ecclesiastiques, 688. Ils sont convoquez pour Paris & transferez à Compiègne. Ils accordent des subsides au Dauphin, 691.

Etienne de Sancerre, Frere d'Adelaïde Reine-mere de Philippe Auguste prend les armes contre ce Prince qui lui enleve Chastillon sur Marne & ravage ses Terres, 12. Il se croise pour la Terre-Sainte, 25. Il arrive en Palestine avant le Roy, 42. Il est tué au Siege d'Acre, 49.

Etienne Marcel Prevost des Marchands de Paris se trouve à l'Assemblée des Etats convoquée par Jean II. Il y parle au nom du Tiers-Etat, 663. Il se met à la teste des féditieux, 676. 677. Il demande au Dauphin une nouvelle assemblée des Etats, *ibid.* Il paroist estre plus soumis, 681. Son insolence en parlant au Dauphin, 684. Il ne garde plus de mesures. Il fait prendre aux Parisiens des chaperons mi-partis de rouge & de bleu, 686. Il harangue la populace à S. Jacques de l'Hôpital, 687. Il fait massacrer deux Seigneurs dans la chambre & en presence du Dauphin, & l'oblige à prendre le chaperon rouge & bleu, & d'en faire prendre à toute la Cour, 688. Il entreprend de faire une confédération des principales Villes du Royaume avec Paris, & n'y réussit pas, 689. Le Dauphin lui donne place dans son Conseil, 690. Il fait fortifier Paris contre le Dauphin, & promet au Roy de Navarre de l'aider à se faire Roy de France, 691. Il force à Corbeil les Troupes du Dauphin, 692. Il veut livrer Paris au Roy de Navarre & le faire declarer Roy de France. Il est tué par Jean Maillard Bourgeois de Paris, 694.

Eudes Duc de Bourgogne poursuit les droits de Jeanne de France pour la Navarre & la

Tome III.

Champagne, & les fait regler, 528. Il soutient que la Couronne de France appartient à cette Princesse après la mort de Louis X. son pere, & fait opposition au Sacre de Philippe frere de Louis, 534. Il épouse Jeanne de France fille aînée du Roy, qui lui apporte le Comté de Bourgogne, 535. Il fait une chicane à Charles le Bel au sujet du Comté de Poitiers qu'il prétendoit appartenir à sa femme. Le procez est jugé en faveur du Roy, 545.

Evêques exclus du Parlement par Ordonnance de Philippe le Long, 543. 544.

Evreux pris sur les Anglois par Philippe Auguste, 58. Jean Sans-Terre y invite Richard à dîner, & fait passer au fil de l'épée tous les François. Philippe s'en venge par le massacre des Anglois & des Habitans de cette Ville, & l'a réduit en cendres, 59. Elle est désolée une seconde fois par Philippe, 71. Elle est prise par ce Prince après la mort de Richard, 73. Elle est brûlée par les partisans de Charles Roy de Navarre sous le regne de Jean II. 666. Les partisans du Roy de Navarre s'en rendent maîtres, 678.

F

F *Acardin* General des Turcs. Sa valeur & son habileté dans la guerre. Il empêche long-temps les Croisez de passer le Nil, 268. 269. Il est tué à Massoure, 271.

Factions des Guelfes & des Gibelins en Italie. 299. Les Guelfes sont pour les Papes, les Gibelins pour les Empereurs, *ibid.* Elles se renouvellent sous le regne de Philippe le Long, 538.

Faction du Lis composée de Flamans favorables à Philippe le Bel, 439.

Famine & peste en France sous le Regne de Philippe de Valois, 640.

Fay [Godemar du] va faire le ravage en Flandre par ordre de Philippe de Valois, 590. Il s'enferme dans Tournay, 593. Il commande un corps d'armée sur la Somme, 625.

Fenestrance [Brocard de] du parti du Dauphin défait Auberticourt un des Commandans des Troupes d'Angleterre, 697.

Ferdinand ou Ferrand Comte de Flandre, s'oppose à la guerre contre Jean Roy d'Angleterre, 129. Il se ligue avec le Roy d'Angleterre & l'Empereur, 134. Il est pris prisonnier à la bataille de Bouvines, 138. Il est enfermé dans une Tour hors Paris, 144. Il est mis en liberté par la Reine Blanche Régente.

Z z z z

- re, 185. Il fait une diversion dans le Comté de Boulogne en faveur du Comte de Champagne, 192.
- Ferdinand* Infant de Castille fils d'Alphonse, marche avec une Armée sur les frontières de Navarre, pour soutenir les prétentions du Roy son pere sur ce Royaume, & prend plusieurs Villes, 378. Il marche contre les Maures, 381. Et meurt de maladie. Il laisse deux fils de Blanche de France sœur de Philippe le Hardi, 382.
- Fen Gregeois*, 269.
- Figuieres* assiégé & pris par les François, 409.
- Flamans* farouches & séditieux se revoltent contre Philippe le Bel, 468. La revolte commence à Bruges, *ibid.* Leur haine contre les François, 470. Ils se soulèvent à Gand, 471. Les Habitans de cette Ville s'unissent à ceux de Bruges, 472. Ils massacrent les François. 474. Ils élisent pour leur Gouverneur Guillaume de Juliers, & prennent plusieurs Villes, *ibid.* Philippe le Bel envoie une Armée contre eux sous la conduite de Robert Comte d'Artois, 475. Ils se retranchent dans leur Camp au nombre de soixante mille hommes, ayant à leur teste Guy fils du Comte de Flandre, *ibid.* Ils sont attaquez par les François dans leur Camp, 476. Ils défont entierement les François, 477. Cette défaite est suivie de la perte de toute la Flandre, 478. Le Roy marche contre eux & retourne sans avoir rien fait, 478. 479. Ils sont battus auprès de Cassel, *ibid.* Ils font une Trêve avec le Roy qui relâche le Comte de Flandre, 480. La Trêve est rompue, *ibid.* Les Flamans perdent un combat Naval, 481. Ils surprennent le Camp des François, 482. Ils sont défaits auprès de Mons, 483. Ils se rassemblent au nombre de soixante mille hommes & défient le Roy à la bataille, *ibid.* Ils font la paix avec Philippe qui délivre Robert & ses freres, 484. Ils se revoltent de nouveau, 513. 514. Ils sont excommuniés. Louis Hutin marche contre eux avec une Armée & revient sans rien faire, 526. Ils font une Trêve avec Philippe le Long, 537. Ils font la paix, 538. Ils se revoltent contre leur Comte Louis qui est soutenu par Philippe de Valois, 565. Ils surprennent les François dans leur Camp près de Cassel, 567. Ils sont taillez en pieces, 568. Les Chefs de la sédition sont punis, *ibid.* Ils se soumettent à Jacques Artevelle qui avoit obligé le Comte de Flandre à se sauver en France. Ils font hommage au Roy d'Angleterre, qui avoit pris le titre & les Armes de Roy de France, 589. 590. Ils assiegent Bethune ayant à leur teste Oudart de Renti Seigneur François, 634. Ils traitent avec le Roy pour le mariage de leur jeune Comte, *ibid.* Ils changent de sentiment & s'engagent à Jean Duc de Brabant, 635. Ils sont regagnez par le Roy d'Angleterre, *ibid.* Ils donnent des gardes à leur jeune Prince, *ibid.* Le Comte les trompe & passe en France, 636.
- La Flandre confisquée & réunie à la Couronne de France par Philippe le Bel, 467.
- Fleurs de Lys*, il en est parlé pour la premiere fois sous Philippe Auguste, 138.
- Flotte*. Voyez Pierre Flotte.
- Fontenai* pris par Louis IX. sur le Comte de la Marche, 222.
- Formule* dont Philippe le Bel & Edoüard II. Roy d'Angleterre se servoient dans leurs Traitez par rapport au Pape Boniface VIII. 442. 443.
- Formule* de l'hommage-lige fait à Philippe de Valois par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 572.
- Fougeres* [Raoul de] est tué au siege d'Acre, 49.
- Fouques* Curé de Neuilly prêche la Croisade avec succès à Paris, 252.
- Fridéric I.* Empereur d'Occident arrive en Asie, 41. Il se noie dans le Cidne, *ibid.*
- Fridéric II.* Roy de Sicile est élu Empereur par les Seigneurs d'Allemagne à la persuasion de Philippe Auguste, 128. Le Pape ne veut pas confirmer son élection. Il est bien reçu en Italie & en Allemagne, *ibid.* Il fait un Traité d'alliance avec Louis VIII. Roy de France, 170. Il le renouvelle avec la Régente-mere, 185. Ses broüilleries avec Gregoire IX. Pape, 208. Il en est excommunié. Il va à la Terre-Sainte malgré le Pontife, fait un Traité specieux avec le Soudan d'Egipte & se fait proclamer Roy de Jerusalem, *ibid.* Il revient en Europe, reprend les Places que les Troupes du Pape avoient prises sur lui, & se reconcilie avec Gregoire, 209. Il est excommunié une seconde fois par ce Pape, & ses Sujets déclarez absous du serment de fidelité, *ibid.* Il s'oppose à la tenuë du Concile convoqué par Gregoire IX. 212. Il se broüille avec le Roy de France, 214. Il se reconcilie avec lui, *ibid.* Il fait investir Rome & ravager les Terres des Cardinaux, 231. Il fait pendre des Cordeliers trouvez saisis de Lettres d'Innocent IV. 632. Il est encore excommunié.

nié, 233. Il oblige le Pape à s'enfuir d'Italie, 234. Il est déposé par le Pape au Concile de Lion, 239. Ce qu'il dit en apprenant cette nouvelle, *ibid.* Le Pape fait publier une Croisade contre lui, 249. Il meurt, 310.

Furnes. Ville de Flandre auprès de laquelle se donna la bataille où le Comte d'Artois défist Gui Comte de Flandre, 439. Cette Ville est prise après la bataille, *ibid.*

G

Gallois se revoltent contre Edoüard I. Roy d'Angleterre sous la conduite de Madoc, 435. Ils sont réduits, *ibid.*

Gallon Cardinal Legat du Pape Innocent III. vient trouver Philippe Auguste à Lion, & le prie de la part du Pape de défendre le Roy d'Angleterre. Réponse du Roy de France au Legat applaudie de toute la Cour, 152. Il obtient une audience où Loüis fils aîné de Philippe se trouve, *ibid.* La cause est débattue dans cette audience, 153. Le Legat défend à Loüis de passer en Angleterre, 154. Il passe en Angleterre & excommunique Loüis & ses partisans, 156. Il reçoit l'hommage de Henri III. fils de Jean, 157. Il engage plusieurs Seigneurs à abandonner le parti de Loüis, 158. Il absout Loüis de l'excommunication, 160.

Dom Garcie Almoravid se met à la teste des factieux de Navarre & assassine Montagu, 379. Il s'évade pendant la nuit de la Navarrie quartier de la Ville de Pampelune, désespérant de la défendre, 387.

Garin, Chevalier de l'Hôpital nommé à l'Evêché de Senlis, donne un bon avis à Philippe Auguste, 135. Il fait l'office de Maréchal de bataille à la journée de Bouvines, 136. Le Comte de Flandre se rend à lui, 140.

Gaudier de Brienne. Voyez Brienne.

Gaucher de Chastillon. Voyez Chastillon.

Gautier de Mauni. Voyez Mauni.

Gentils-hommes conspirent contre la Ville de Senlis. Ils sont taillez en pieces par les Bourgeois, 693.

Geoffroy Duc de Bretagne troisième fils de Henri Roy d'Angleterre meurt en France, 20.

Geoffroy d'Harcour. Voyez Harcour.

Gironne assiégée par Philippe le Hardi, 409. Elle est prise par capitulation, 411.

Goscelin Cardinal fait la paix entre Philippe le Long & Robert Comte de Flandre, 638.

Gouje [Jean] natif de Sens, se fait proclamer Roy de France. Il est pris dans un combat, & l'Histoire ne dit point ce qu'il devint, 710.

Gourdon [Bertran de] blesse le Roy d'Angleterre au siege de Chalus, 72. Il est pris. Sa réponse à Richard qui lui demandoit pourquoy il le vouloit tuer. Richard lui donne la liberté & lui pardonne sa mort. Il est arrêté par Marcadé Chef des Brabançons du Roy d'Angleterre qui le fait écorcher vif après la mort du Roy, 73.

Gournay assiégé & pris par Philippe Auguste, 84.

Grands jours établis à Troyes par Philippe le Bel, 518.

Gregoire IX. Pape fort broüillé avec l'Empereur Frideric II. l'excommunique, 208. Il lui donne l'absolution, 209. Il l'excommunique une seconde fois & absout ses sujets du serment de fidélité, *ibid.* Il offre l'Empire à Robert frere du Roy de France; son offre est mal reçue, 210. Il convoque un Concile General, 211. Il meurt, & sa mort empêche l'assemblée du Concile, 212.

Gregoire X. Pape tient un Concile general à Lion. Il y fait la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine, 381. Il prie le Roy de France de ne point faire la guerre à l'Empereur Rodolphe, *ibid.*

Guerres particulieres en France. Droit observé dans ces guerres, 315.

Guillaume Archevêque de Reims, Cardinal, frere d'Adelaïde Reine-mere de Philippe Auguste, se revolte contre le Roy, 12. Il rejoint le Roy, 32. Il est nommé Regent du Royaume & tuteur de Loüis pendant la Croisade, 35.

Guillaume Arnaud de l'Ordre de S. Dominique Inquisiteur de la Foy, & Etienne de l'Ordre de S. François son Collegue sont assassinez par les Albigeois, 229. Ils sont honorez comme Martyrs, 230.

Guillaume de Dampierre Comte de Flandre se croise pour la Terre-Sainte, 243. Ses exploits contre les Turcs, 278.

Guillaume de Juliers, neveu de Guy Comte de Flandre, est fait prisonnier par le Comte d'Artois, 439. Il se rend maître de plusieurs Places en Flandre, 474. Il surprend le Camp des François, 482. Il est tué dans le combat, 483.

Guillaume de Melun Archevêque de Sens. Voyez Melun.

Guillaume de Nogaret fait un discours sanglant contre le Pape Boniface VIII. dans

l'Assemblée du Louvre, & requiert que Philippe le Bel agisse pour le faire déposer, 456. Il surprend le Pape dans Anagnie, empêche Sciarra Colonne de le tuer, 465. Benoist XI. ne veut pas l'absoudre de l'excommunication portée contre lui, 485. Il l'excommunie de nouveau, *ibid.* Il appelle au Concile, & au Pape futur. Il fait son apologie & accuse Boniface VIII. 486. Il présente des Memoires contre ce Pape, 497. Il est absous par le Pape Clement V. 498.

Guillaume de Pembroke Grand Maréchal d'Angleterre soutient le parti de Henri III. Roy d'Angleterre contre Louis de France. Il est déclaré Regent du Royaume, 157. Il fait rentrer plusieurs Seigneurs dans le parti du Roy, 158. Il défait l'Armée Française, *ibid.* Il investit Londres, 159.

Guillaume des Barres Comte de Rochefort se croise avec Philippe Auguste, 25. Il joint le Comte de Montfort avant la bataille de Muret, 121. Il se trouve à la bataille de Bouvines, 138. Il sauve le Roy, 139.

Guillaume des Roches commande un corps de l'Armée de Philippe Auguste en Anjou, 98. Il est joint par Cadoc General des Brabançons. Il prend Angers & est fait Vicomte d'Anjou, *ibid.* Il prend la Croix contre les Albigeois, 102.

Guillaume Duplessis dans la seconde assemblée que Philippe le Bel convoqua au Louvre, harangue contre Boniface VIII. avec encore plus de vehemence que n'avoit fait Nogaret, & appelle au Concile general de tout ce que feroit le Pape, 463. Il est député vers le Pape Benoist XI. 485. Il presente des Memoires contre Boniface VIII. 497.

Guise emportée & brûlée par Edoüard III. 587.

Guines [Le Comte de] se croise à la seconde expedition de S. Louis, 348.

Guy Comte de Flandre se ligue avec le Roy d'Angleterre contre Philippe le Bel, 340. 346. Il est surpris par le Roy de France qui le met en prison dans la Tour du Louvre. Il est délivré en donnant sa fille en otage, 437. Il déclare la guerre au Roy. Son Comté est mis en interdit. Robert son fils en appelle au Pape qui reçoit l'appel, *ibid.* Il perd Lille & est battu par les troupes du Roy, 438. Il est défait par le Comte d'Artois, 439. Il perd plusieurs Places, *ibid.* Il est compris dans la Trêve que Philippe le Bel fait avec le Roy d'Angleterre, 440. Il n'est point

compris dans la paix, 466. Il perd ses Etats, *ibid.* Il vient se jeter aux pieds du Roy. Il est envoyé prisonnier à Compiègne, 467. Il est délivré de prison. Il y revient n'ayant pu engager ses sujets à faire la paix avec le Roy, 480. Il meurt dans sa prison, 481.

Guy fils de Guy Comte de Flandre, se rend maître de plusieurs Places, 474, 475. Il se retranche dans son Camp avec soixante mille hommes, *ibid.* Il est défait & pris dans un combat naval, 481.

Guy de Levis, dit le Maréchal de la Foy, commande sous le Comte de Montfort les Troupes Catholiques contre les Albigeois, 113. Il défait un détachement de l'Armée du Comte de Toulouse, 114.

Guy de Lusignan épouse Sibille sœur de Baudouin I V. Roy de Jerusalem qui le fait Comte de Jaffe & Gouverneur du Royaume de Jerusalem, 22. Il est fait Roy de Jerusalem après la mort de Baudouin, 23. Il est pris par Saladin à la bataille de Tiberiade, & délivré, 24. Tyr lui est enlevé par Conrad de Montferrat. Il assiege Acre, 41. On lui conteste la Couronne de Jerusalem, 43. Richard Roy d'Angleterre prend son parti, 44. Son differend avec le Marquis de Montferrat est terminé par le Roy d'Angleterre, 51. Richard lui donne le Royaume de Chypre au lieu de celui de Jerusalem, *ibid.*

Guy de Toiers Duc de Bretagne par sa femme, se déclare contre le Roy d'Angleterre pour vanger la mort d'Artur, 96. Il se ligue avec le Roy d'Angleterre contre Philippe Auguste, 99. Il est contraint de demander la paix à Philippe, *ibid.*

H

Harcour [Geoffroy de] signe une Ligue avec les Seigneurs de Normandie contre le Roy d'Angleterre, 585. Il se revolte, 620. Il détermine le Roy d'Angleterre à descendre en Normandie au lieu d'aller en Gascogne, 622. Il défait les Milices de Picardie, 625. Il accompagne le Prince de Galles à la bataille de Crecy, 629. Il obtient son pardon de Philippe de Valois, 644. Il se revolte contre le Roy Jean II. & se jette dans le Cotentin, 666. Il y est joint par le Duc de Lancastre, *ibid.* Il fait des courses dans la basse Normandie. Il est tué dans un combat, 675.

Harcour [Jean de] Maréchal de France sous

- Philippe III. se trouve avec ce Prince au siege de Gironne, 410. Il fait une descente en Angleterre avec Mathieu de Montmorency, & prend la Ville de Douvre, 435.
- Harcour* [Jean Comte de] se ligue avec les Seigneurs de Normandie contre le Roy d'Angleterre en faveur de Philippe de Valois, 585. Il est tué à la bataille de Crecy, 626.
- Harcour* [Jean & Louïs de] freres, assassinent avec le Roy de Navarre, le Connestable Charles d'Espagne, 658. Ils obtiennent pardon de cet assassinat, 660. Ils sont arrestez à Roüen, condamnez & executez, 665. Leur memoire est restablie à l'instance du Roy de Navarre, 684.
- Harcour* [Robert de] Sieur de Beaumesnil, se ligue contre le Roy d'Angleterre en faveur de Philippe de Valois, 585.
- Hennebon* assiegé par Charles de Blois, 603.
- Henri* Clement. Voyez Clement.
- Henri* Comte de Champagne se croise avec Philippe Auguste, 25. Il arrive en Palestine avant ce Prince, 42. Il épouse Isabeau veuve du Marquis de Montferrat qui lui apporte le Royaume de Jerusalem, 51. Sa mort, 252.
- Henri* I. Roy d'Angleterre prend le parti d'Adelaïde Reine-mere de Philippe Auguste, 13. Il fait la paix avec le Roy de France, 14. Il perd son fils le Roy Henri le jeune, 18. Il est en guerre avec la France, 19. Il perd Geoffroy son troisième fils, 20. Nouveau sujet de querelle à cette occasion, *ibid.* Trêve entre les deux Rois, 25. Il est malheureux dans ses enfans; il perd plusieurs Places, 31. Il fait une paix défavantageuse avec la France, 32. Il meurt de chagrin, 33.
- Henri* le jeune Roy d'Angleterre pense à se revolter de nouveau contre le Roy son pere; il tâche de mettre Philippe Auguste dans ses interests. Lamort le prévient, 18.
- Henri* III. Roy d'Angleterre, fils de Jean Sans-Terre, est reconnu Roy par ceux de son parti, 157. Il n'assiste point au Sacre de Louïs VIII. 169. Il lui redemande la Normandie & les autres Estats conquis par Philippe Auguste, 170. Il fait une Trêve de trois ans avec la France, 192. Il fait une autre Trêve avec S. Louïs, 185. Il envoie du secours aux factieux de France, 192. Il fait la guerre à la France, 194. Il débarque à S. Malo, 195. Il prend Mirebeau en Poitou; il repasse en Angleterre & fait une Trêve avec la France, 197. Il abandonne le Comte de Bretagne, 201. Il passe en France avec une Armée, 221. Son Armée est défaite auprès de Xaintes, 225. Il s'enfuit de Blaye, 227. Il perd ses bagages & sa Chapelle, *ibid.* Il fait une Trêve de cinq ans & demi, 228. Il repasse en Angleterre, 230. Il est reçu par S. Louïs à Paris, 312. Il fait un Traité avantageux avec S. Louïs, 323. Il le fait arbitre de ses differens avec les Barons d'Angleterre, 327. Il est fait prisonnier par le Comte de Leicestre, 328. Edoüard son fils défait ce Comte auprès d'Evesham & le Roy delivré remonte sur le Trône, *ibid.* Sa mort, 376.
- Henri* VI. Empereur retient le Roy d'Angleterre à son retour de Palestine, 52. Il est excommunié par le Pape Celestin III. *ibid.* Il fait massacrer l'Evêque de Liege, 56. Il traite avec le Roy d'Angleterre & le delivre, *ibid.* Il écrit une Lettre à Philippe Auguste par laquelle il lui ordonne de rendre à Richard les Places qu'il avoit prises, 58. Sa prétention chimerique que tous les Etats de l'Europe sont Fiefs de l'Empire, 62. 63. Il sollicite le Roy d'Angleterre contre la France, *ibid.*
- Henri* I. Roy de Navarre meurt, 376. Sa mort cause de grands troubles en Navarre, 377.
- Henri* Duc de Saxe chassé de son Duché, & pourquoi, 14. Philippe Auguste intercede pour lui auprès de l'Empereur, *ibid.*
- Henri* de Lancastre Comte de Derby dissuade le Roy d'Angleterre de faire mourir Henri de Leon Seigneur Breton, 616. Il débarque à Bayonne avec des Troupes, prend Bergerac, la Reole, Angoulême, &c. 618. 619. Il leve le siege de Blaye, *ibid.* Il prend plusieurs Villes en Guyenne après la bataille de Crecy, 631. Il promet du secours à Charles Roy de Navarre contre Jean II. Roy de France, 658. Il traite de nouveau avec le Roy de Navarre, 661. Il débarque dans le Cotentin, se joint aux rebelles, & fait lever le siege de Pont-Audemer, 666. Il évite la bataille, *ibid.* Il est joint en Flandre par un grand nombre de Flamans, d'Allemands, & de Brabançons. Il leur abandonne l'Artois qu'ils pillent d'une maniere étrange, 699.
- Henri* de Leon Chevalier Breton attaché à Charles de Blois, se renferme dans Vannes avec Olivier de Clifon, 608. On les rend responsables de la perte de cette Ville, 609.

Ils assemblent leurs Vassaux & reprennent Vannes, *ibid.* Henri est pris prisonnier, 611. Le Roy d'Angleterre le charge d'aller déclarer la guerre à Philippe de Valois; il meurt en chemin, 616.

Herétiques recherchez & punis par Philippe Auguste, 11.

Honoré III. successeur d'Innocent III. veut excommunier Louis de France s'il n'abandonne son entreprise d'Angleterre, 158. Il tâche en vain de faire prolonger la Trêve entre les Rois de France & d'Angleterre, 170.

Honoré IV. sollicite Philippe le Bel de continuer la guerre d'Espagne, 418. Il déclare nul le Traité de Charles II. Roy de Sicile avec Alphonse Roy d'Arragon, 419. Il meurt. *ibid.*

Hubert du Bourg favori du Roy d'Angleterre Henri III. pensionnaire de Blanche de Castille Régente de France, 192. 196.

Hugues de Lusignan Comte de la Marche se revolte contre Louis IX. 183. Il se soumet, 184. Il est gagné par la Reine Blanche, 195. Il se revolte & fait une dangereuse Ligue contre le Roy, 216. Il insulte Alphonse Comte de Poitiers frere du Roy, 218. Son fils est fait prisonnier à la prise de Fontenai, 222. Il est forcé de faire un Traité défavorable avec le Roy, 226. Il se croise pour la Terre-Sainte, 243. Il est blessé à la descente devant Damiette, & meurt de ses blessures, 265.

Hugues Duc de Bourgogne se croise avec S. Louis, 243.

Humbert Comte Dauphin de Vienne traite avec Philippe de Valois pour lui faire cession de ses États, 613. & *seq.* Il entre dans l'Ordre de S. Dominique, 614. Il est fait Patriarche d'Alexandrie, 615.

J

Jacob Chef des Fanatiques appelez Pastoureaux. Il est assommé auprès de Bourges, 293.

Jacquerie, faction de païsans revoltéz. Leurs cruautés. Ils attaquent Meaux & s'en saisissent, 692. Ils en sont chassés par le Comte de Blois & le Captal de Buch. On en fait un grand carnage & on les dissipe, 693.

Jacques Artevelle Brasseur de Bierre de Gand se rend tout-puissant en Flandre, 582. L'Evêque de Lincoln traite avec lui pour le Roy d'Angleterre Edoüard III. *ibid.* Il conseille au Roy d'Angleterre de passer aux

Pays-Bas, 583. Il fait déclarer les Flamans en faveur du Roy d'Angleterre, 589. Il mène soixante mille hommes au Comte de Hainaut, 591. Il est massacré à Gand dans une émeute, 617.

Jacques de Bourbon Connestable de France, 660. Il fait la paix avec le Roy de Navarre, 661. Il se trouve à la bataille de Maupey, 667. Il est fait prisonnier, 672. Il meurt des blessures reçues à la bataille de Brignais, 709.

Jacques Roy d'Arragon, ses prétentions sur la Navarre après la mort de Henri I. 377. Il met dans ses intérêts D. Armingol Evêque de Pampelune, & D. Pedre de Montagu. Il est favorisé par les États du Royaume, *ibid.* La dépense & l'incertitude du succès lui font négliger son entreprise, 379. Il se trouve au Concile General de Lion, 381.

Jacques Roy de Majorque se ligue avec Philippe III. contre Pierre Roy d'Arragon son frere, 407. Il vient au devant du Roy de France, 408. Il est fort embarrassé après la mort de Philippe le Hardi. Il perd Majorque, 416. Il est rétabli dans ses États, 427.

Jacques Roy de Majorque vend à Philippe de Valois la Seigneurie de Montpellier, 615.

Jacques second fils de Pierre Roy d'Arragon se fait reconnoître Roy de Sicile, 416. Il devient Roy d'Arragon, 426. Il abandonne Alphonse de la Cerda, 427. Il demeure en possession de la Sicile, *ibid.*

Jean fils posthume de Louis le Hutin, doit porter dans l'Histoire le nom de Roy, quoi qu'il n'ait vécu que peu de jours, & on le lui donna en certains actes qui se firent alors, 531.

Jean XXII. Pape, succede à Clement V. Le Comte d'Evreux & le Comte de Valois assistent à son exaltation, 529. Il fait Philippe du Mans General des Troupes de l'Eglise, 539. Il détourne Philippe le Long du voyage de la Terre-Sainte, 540. Il érige beaucoup d'Evêchez en France, 544. Il écrit à Charles le Bel pour l'engager à renvoyer la Reine d'Angleterre, 554. Il engage le Roy à tâcher de se faire élire Roy des Romains, 558. Il veut introduire une opinion Theologique qui parut dangereuse. Il est menacé à ce sujet par Philippe de Valois, 577. Il nomme le Roy de France Generalissime de la Croisade, *ibid.* Il tâche d'engager tous les Princes à la Croisade, 578. Il meurt, *ibid.*

Jean fils aîné de Philippe de Valois Duc de

Normandie, depuis Roy de France, épouse Bonne fille de Jean Roy de Boheme, 581. Il ravage le Hainaut, 590. Il assiege Trin-l'Evêque sur l'Escaut, & employe pour battre la Place des machines extraordinaires, 590. 591. Il est défié au combat par le Comte de Hainaut; il temporise, *ibid.* Il prend Trin-l'Evêque, 592. Il va au secours de Charles de Blois en Bretagne, avec une Armée, 611. Il fait lever le siege de Nantes, & celui de Rennes, 612. Il se campe à la vûe de Vannes que le Roy d'Angleterre assiegeoit, *ibid.* Il marche en Guyenne à la teste d'une nombreuse armée, & arrive à Toulouse, 620. Il reprend Angoulême, & quelques autres Places, 621. Il assiege Aiguillon, *ibid.* Il est obligé de lever le siege après la défaite de Crecy, 631. Il épouse Jeanne Comtesse de Boulogne, 643.

Jean II. succede à Philippe de Valois son pere, 649. Il est sacré & couronné à Reims, 650. Il fait couper la teste à Raoul Comte d'Eu & de Guisnes Connestable de France; il confisque ses deux Comtez, réunit celui de Guisnes à la Gouronne, & donne celui d'Eu à Jean d'Artois, 651. Il fait une Trêve avec l'Angleterre, *ibid.* Il fait des pensions à plusieurs Chevaliers de diverses Nations à condition de l'hommage & du service militaire, *ibid.* Il institue l'ordre de l'Etoile, 651, 652. Il cede à Charles Roy de Navarre Mante & Meulan pour le Comté d'Angoulême, 658. Il est contraint de lui pardonner le massacre du Connestable Charles d'Espagne, 659. Il fait saisir quelques-uns des Chasteaux du Roy de Navarre en Normandie; il fait la paix avec ce Prince, 661. Il offre la bataille ou le duel au Roy d'Angleterre qui n'accepte ni l'un ni l'autre, 662. Il convoque les Etats à Paris, *ibid.* Il ramene à son devoir Charles Dauphin son fils aîné qui avoit conspiré avec le Roy de Navarre; il le fait Duc de Normandie, 664. Il surprend à Roüen le Roy de Navarre, les Harcours, &c. & les fait mettre en prison, 665. Il fait executer les Harcours, Graille, &c. *ibid.* Il punit les revoltex d'Arras & s'assure de la place, 665. Il fait attaquer Evreux & fait assieger Pont-Audemer, 666. Il assemble son Armée à Compiègne, marche contre le Duc de Lancastre, & prend quelques Places, *ibid.* Il poursuit le Prince de Galles, le joint à Maupertuis auprès de Poitiers, & se dispose à le forcer dans son Camp, 667. Il perd la bataille, est blessé & fait prisonnier

avec Philippe son fils, 672. Il est conduit en Angleterre, 680. Il traite avec le Roy d'Angleterre, 696. Son Traité n'est point agréé en France, 698. Il est renfermé avec Philippe son fils dans la Tour de Londres, 699. Il est delivré par le Traité de Bretigni, 703. Il passe à Calais 704. Il y confirme le Traité de Bretigni & fait la paix avec le Roy de Navarre, 705. Il arrive à Paris, 707. Les Parisiens signalent leur zele à son égard, *ibid.* Il permet aux Juifs de rentrer dans le Royaume, & marie sa fille Isabelle à Jean Galeas Visconti Seigneur de Milan, *ibid.* Il traite avec Badozol Chef des Compagnies, 710. Il se saisit de la succession de Philippe Duc de Bourgogne, 711. Il prend la Croix contre les Mahometans, 712. Il passe en Angleterre, 714. Y meurt, *ibid.* Son caractère, 715. Son corps est rapporté en France, 716.

Jean Roy de Boheme fils de l'Empereur Henri VII. prétend à l'Empire, 581. Il appaise une sédition à Paris, 624. Il veut quoi qu'a-veugle combattre à la bataille de Crecy, 629. 630. Il y est tué, *ibid.*

Jean de Bailleul est fait Roy d'Ecosse par le credit du Roy d'Angleterre, 427. Il se declare contre le Roy d'Angleterre en faveur du Roy de France, 430. 435. Il est trahi & pris par le Roy d'Angleterre, 440. Le Roy de France sollicite en vain sa délivrance en vertu d'un article de la Trêve, *ibid.* Il est détrôné par les Ecoslois mêmes. Il se retire en France & y meurt, 443.

Jean de Bretagne, Comte de Montfort, forme un parti en Bretagne contre Charles de Blois, & cherche de l'appuy en Angleterre, 598. 599. Il fait hommage au Roy d'Angleterre, *ibid.* Il est cité par le Roy de France & vient à Paris pour soutenir ses prétentions à la Cour des Pairs, 600. Il s'évade de Paris. Il s'enferme dans Nantes, & en soutient le siege, 601. Il est trahi par les Nantois & fait prisonnier, 602. Il obtient sa liberté de Philippe de Valois, & revient en Bretagne où il recommence les hostilités, 613. Il passe en Angleterre pour y demander du secours. Il revient en Bretagne & meurt à Hennebon, 617.

Jean de Brienne est fait Roy de Jerusalem, 256. Il prend Damiette, 257. Il est dépouillé du Royaume de Jerusalem, & fait Empereur de Constantinople. Il ne vit pas long-temps après, 258.

Jean de Clermont. Voyez Clermont.

Jean de Craon. Voyez Craon.

- Jean* de Dreux fait Comte de Bretagne par son pere, 206. Il se croise avec S. Loüis, 243.
- Jean* de Harcour. Voyez Harcour.
- Jean* de Joinville. Voyez Joinville.
- Jean* de Melun. Voyez Melun.
- Jean* Comte de Namur, fils de Guy Comte de Flandre, est déclaré Lieutenant General du Comté de Flandre après la défaite des François, 478.
- Jean* Comte de Nevers fils de S. Loüis meurt de maladie dans le Camp d'Afrique, 357.
- Jean* de Pequigny Gouverneur d'Artois partisan de Charles Roy de Navarre, 675. Il se met à la teste des séditieux de Paris & enleve le Roy de Navarre de sa prison, 682. Il manque de surprendre Amiens, 695. Il défait la Noblesse de Picardie auprès de Mauconseil, 696. Il est étranglé par un de ses domestiques, 697.
- Jean* de Vaisy, Prestre de l'Armée de Saint Loüis, attaque & met en fuite six Capitaines Mahometans, 275. Il est égorgé par les Turcs, 284.
- Jean* de Vienne Chevalier Bourguignon, Gouverneur de Calais, résolu de se défendre jusqu'à l'extrémité, 630. La famine l'oblige à capituler, 638. Il rend la place, 639.
- Jean* Duc de Brabant, se ligue avec Edoüard III. Roy d'Angleterre contre la France, 584. Il abandonne le parti du Roy d'Angleterre, 634. Il détache les Flamans d'avec l'Angleterre en faveur de Philippe VI. 635. Il marie sa fille à Loüis Comte de Flandre, 636.
- Jean* III. Duc de Bretagne, marie Jeanne de Penthievre sa nièce avec Charles de Blois fils de Guy de Chastillon, & les declare heritiers de ses Etats. Il meurt, 598.
- Jean* Galeas Viscomiti Seigneur de Milan épouse Isabelle fille de Jean II. 707.
- Jean* le Moine Cardinal de S. Marcellin fondateur du College, dit du Cardinal le Moine, vient en France en qualité de Legat pour negocier au sujet des differens entre Philippe le Bel & Boniface VIII. 460.
- Jean* Maillard Bourgeois de Paris, toujours fidelle au Roy, releve dans Paris le parti du Dauphin, 693. Il tuë Etienne Marcel Prevost des Marchands, 694. Il soumet Paris au Dauphin, 695. Il est Plenipotentiaire au Traité de Bretigni, 702.
- Jean* Procida. Ses intrigues pour soulever les Siciliens contre Charles d'Anjou, 393. Il

traite avec Michel Paleologue Empereur de Constantinople, & avec Pierre Roy d'Arragon, 394. Il s'ouvre sur la conjuration à Nicolas III. Pape; il la cache à Martin IV. successeur de Nicolas, *ibid.*

Jean Sans-Terre frere de Richard Roy d'Angleterre, s'empare des Etats de ce Prince pendant son absence, 54. Il est excommunié par les Evêques d'Angleterre, 59. Il se reconcilie avec lui par une trahison, *ibid.* Il marche avec une troupe de Brabançons dans le Beauvoisis & fait prisonnier l'Evêque de Beauvais, 68. Il succede à son frere au Royaume d'Angleterre, 73. Il fait la paix avec le Roy de France, 79. Il declare Loüis fils aîné de Philippe Auguste heritier de ses Domaines en deça de la mer, 80. Il vient à Paris voir le Roy, *ibid.* Il est en guerre avec la France. Causes de cette guerre, 81. & *seq.* Il perd plusieurs Places en Normandie, 84. Il fait perir Artur Duc de Bretagne son neveu, 85. Il tâche en vain de secourir Chateau-Gaillard, 90. Il perd cette Place, 95. Il est abandonné par les Anglois, il se retire en Angleterre, *ibid.* Il perd la Normandie, 96. & *seq.* Il perd plusieurs Places en Anjou & en Poitou, 98. Il aborde à la Rochelle & prend Angers, 99. Il obtient une Trêve, *ibid.* Il se broüille avec le Pape qui met son Royaume en interdit, 125. 126. Il se ligue avec l'Empereur Othon IV. *ibid.* Il est déposé par le Pape, 129. Il se soumet au Pape & fait serment de fidelité au Saint Siege, 131. 132. Il porte la guerre dans le Poitou & dans l'Anjou, 134. Il est défait par le Prince Loüis, *ibid.* Il obtient une Trêve de Philippe, 144. Les Anglois se revoltent contre lui, 147. Il confirme la grande Chartre, 148. Il s'enfuit dans l'Isle de Vvigt, 149. Le Pape prend son parti & declare nulle la Chartre, *ibid.* Les Anglois le déclarent déchû de la Couronne, 150. Il meurt & declare son fils Henri heritier de ses Etats, 156.

Jeanne de Chastillon, épouse Pierre quatrième fils de S. Loüis, 328.

Jeanne de France fille unique de Loüis Hutin du premier lit. Ses droits sur le Royaume de Navarre, & sur le Comté de Champagne. On lui fait justice, 528. Elle épouse Philippe Comte d'Evreux neveu de Philippe le Bel. On lui dispute la Couronne de Navarre, elle lui est adjugée. Elle cede les Comtez de Champagne & de Brie à Philippe VI. pour les Comtez de Mortain & d'Angoulesme, 565.

Jeanne

Jeanne fille du Comte d'Evreux épouse Charles le Bel, 548. Elle demeure enceinte à la mort du Roy. Elle accouche d'une fille, 560. 564.

Jeanne de Flandre, femme du Comte de Montfort, maintient le parti de son mari fait prisonnier, 602. Elle demande du secours au Roy d'Angleterre, & l'obtient, 603. Elle soutient le siege de Hennebon, & fait une sortie qui lui réussit, 603. 604. Les assiegeans lui coupent le passage, elle se retire à Aurai, rentre dans Hennebon, *ibid.* Elle reçoit le secours d'Angleterre, 605. Et fait lever le siege de Hennebon, 606. Elle fait une Trêve avec Charles de Blois. Elle passe en Angleterre, & obtient Robert d'Artois pour commander les troupes Angloises en Bretagne, 607. Elle revient en Bretagne & combat la Flotte de France à la hauteur de Gernezai, 608. Elle assiege Vannes & la prend, 609. Elle n'est point déconcertée par la mort de son mari, 617. Elle vient au secours de la Roche-de-Rien, 632. Ses troupes défont l'Armée de Charles de Blois devant cette Place, 632. 633.

Jeanne fille de Henri I. Roy de Navarre heritiere de ce Royaume, est conduite en France par Blanche d'Artois sa mere, 377. Philippe le Hardi la prend sous sa protection & la marie à Philippe son second fils, 379. Elle fonde le College de Navarre, 484. Elle meurt & laisse le Royaume de Navarre au Prince Louis fils aîné de Philippe le Bel, 493.

Jeanne de Penthièvre niece de Jean III. Duc de Bretagne reconnuë pour l'heritiere de ses Etats, épouse Charles de Blois fils de Guy de Chastillon, 597. 598. Elle soutient la guerre après la prise de son mari, 633. Après le combat des Trente, elle negocie la délivrance de Charles son mari, & l'obtient, 656.

Jeanne de Valois sœur de Philippe V I. & belle-mere du Roy d'Angleterre fait une Trêve entre ces deux Princes, 595.

Jeanne fille d'Othon Comte de Bourgogne, femme de Philippe Comte de Poitiers second fils de Philippe le Bel accusée d'infidélité envers son mari, renfermée au Chateau de Dourdan, est justifiée, 515. Elle est couronnée avec Philippe son mari successeur de Louis Hutin, 533.

Jerusalem prise par Saladin, 24.

Imbert de Beaujeu est fait Commandant du

Tome III.

Comté de Toulouse, 174. Il oblige le Comte de Toulouse à demander quartier & à se soumettre, 187. Il est Connestable de France & se croise avec S. Louis pour la Terre-Sainte, 143. Philippe le Hardi lui donne le commandement des Troupes qu'il laisse à Lion pour la garde du Pape & la sûreté du Concile, 380. Il va en Navarre avec une Armée, 386.

Ingelburge sœur du Roy de Dannemarc seconde femme de Philippe Auguste, 53. Philippe la repudie, 76. Il la fait mettre en prison, 77. Il la reprend, 78. Il la rappelle après 15. ans, 130.

Iolande Reine de Castille favorise ses petits-fils & se retire avec eux chez Pierre Roy d'Arragon, 390.

Innocent III. envoie en France le Cardinal Pierre de Capouë pour tâcher d'accommoder Philippe Auguste & Richard Roy d'Angleterre, 71. Il leur fait conclure une Trêve, *ibid.* Il se plaint de la captivité de l'Evêque de Cambrai. Il le fait échanger avec l'Evêque de Beauvais, 74. Il declare nul le mariage du Roy avec Agnès de Meranie, & fait assembler un Concile pour ce sujet, 76. Il jette un interdit sur le Royaume, 77. Il le leve, 78. Il se veut rendre mediateur de la paix entre la France & l'Angleterre & ne réussit pas, 86. Il fait publier une Croisade contre les Albigeois, 100. Il est secondé par le Roy de France, 117. Il se laisse prévenir par le Roy d'Arragon, & revoque l'Indulgence de la Croisade, 119. Il est défabusé & fait continuer la guerre contre les Albigeois, 120. Il met l'Angleterre en interdit, 125. Il declare Empereur Othon Duc de Saxe, & il le couronne, 127. Il défend ensuite sous peine d'anathème de le reconnoître, *ibid.* Il declare le Roy Jean déchû du Trône d'Angleterre, publie une Croisade contre lui, & exhorte Philippe Auguste à s'emparer de l'Angleterre, 129. Il prend le parti du Roy d'Angleterre contre les revoltés, 149. Il envoie le Cardinal Gallon pour regler les differends d'Angleterre, 152. Il excommunie le Prince Louis & Philippe Auguste, 155. Il meurt, 156.

Innocent IV. succede au Pontificat à Celestin IV. 215. 231. Il écrit à l'Empereur Frideric, II. *ibid.* Sa rupture avec l'Empereur Frideric, 232. Il l'excommunie, 233. Temerité d'un Curé de Paris à cette occasion, 234. Il est obligé de s'enfuir d'Italie, *ibid.* Les Rois de France, d'Angleterre, & d'Arragon refusent de le recevoir dans leurs Etats, 235. Il se retire

A a a a a

à Lion, *ibid.* Il y assemble un Concile & dépose l'Empereur Frideric, 236. *Ép. seq.* Il fait publier une Croisade contre Frideric, 249. Sa douleur & son inquiétude à la nouvelle de la prison de S. Louis 292. Il retourne en Italie, & meurt, 310.

Innocent VI. succede à Clement VI. 657. Il fait prolonger la Trêve entre la France & l'Angleterre, *ibid.* Il fait une nouvelle tentative pour la paix entre les deux Royaumes après la prise du Roy de France, 676. Il publie une Croisade contre les *Compagnies*, 709. Il meurt, 712.

Institution des Sergens d'armes pour la garde du Prince, 52.

Interdit jetté sur toute la France à cause du divorce de Philippe Auguste avec Ingelburge, & du mariage de ce Prince avec Agnès de Méranie, 76.

Interdits trop fréquens du temps de S. Louis, 198. Ce Saint remédie à cet abus, *ibid.*

Joinville [Geoffroy de] va en Palestine avec Philippe Auguste, 42.

Joinville [Jean de] Auteur de l'Histoire de S. Louis se croise pour la Terre-Sainte avec ce Prince, 243. Il accompagne S. Louis à la descente devant Damiette, 263. Ses exploits après la mort de Robert d'Artois, 273. *Ép. seq.* Il est fait prisonnier par les Turcs, 284. Il opine pour le séjour du Roy en Palestine, 295. Sa naïveté en parlant à la Reine sur la mort de la Régente, 303. Il tâche de détourner le Roy de la nouvelle Croisade, 348.

Isabelle d'Arragon Reine de France, femme de Philippe le Hardi meurt en Italie à son retour d'Afrique, 372.

Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, épouse Edouard II. Roy d'Angleterre, 494. Elle vient en France sous prétexte de faire la paix entre les deux Couronnes. Elle avoit d'autres motifs de ce voyage, 549. Elle se plaint à Charles le Bel des mauvais traitemens dont on usoit en Angleterre à son égard & à l'égard des François. Elle l'engage à la soutenir. Le Roy lui promet du secours, 551. Elle est redemandée par le Roy son mari, 552. Elle refuse de retourner en Angleterre, fait parler d'elle au sujet de son inclination pour Roger de Mortemar, 553. Edouard irrité de son refus la declare & le Prince de Galles ennemis de l'Etat, *ibid.* Plusieurs Anglois mécontents du Gouvernement lui viennent offrir leurs services, *ibid.* Elle est obligée de partir de France & fait semblant d'aller en Angleterre, & se retire

chez Guillaume Comte de Hainaut & de Hollande, 554. 555. Elle se fait un gros parti en Angleterre, y passe sur les Vaisseaux du Comte après avoir fiancé le Prince de Galles avec une de ses filles: Elle se met à la teste d'une Armée, 555. Londres se déclare pour elle, 556. Elle poursuit le Roy, prend Bristol, & fait pendre Spenser le pere, *ibid.*

Isabelle de France fille de Jean II. épouse Jean Galeas Viscomte Seigneur de Milan, 707.

Isabelle Comtesse de la Marche entreprend de faire empoisonner S. Louis, son entreprise est découverte, 221. Elle est obligée de se soumettre, 228.

Juifs chassés de Paris sous Philippe Auguste, leurs biens saisis, & pourquoi, 10. On les fait sortir des autres Villes, 11. Philippe consent à leur retour, 70. Ils sont chassés par Philippe le Bel & rappelés par Louis Hutin son fils, 526. Ils engagent à la sollicitation des Rois de Grenade & de Tunis les Lepreux à empoisonner les puits dans toute la France, ils sont punis & chassés du Royaume, 541. 542. Ils sont rétablis dans le Royaume par Jean II. en finançant, 707.

L

L *Ambert* de Touri envoyé au Roy d'Arragon par Simon Comte de Montfort, offre de soutenir par un combat singulier la justice de la cause de son maître, 117.

Langeton [Etienne] Cardinal, est nommé par le Pape à l'Archevêché de Cantorberi, Jean Roy d'Angleterre ne le veut pas recevoir, 126. Il va à Rome pour se plaindre de la persécution du Roy, 128. Il est reconnu par le Roy d'Angleterre, 146. *Ép. seq.* Il livre Rochester aux rebelles d'Angleterre & fomente la rebellion, 150. Il va à Rome pour se disculper, 155.

Languedoc. Les peuples du Languedoc se distinguent par leur zèle pour le bien public pendant la prison de Jean II. 676.

Lavaur pris sur les Albigeois par le Comte de Montfort, 111.

Lepreux gagnés par les Juifs & les Turcs empoisonnent les puits & les fontaines dans le Royaume de France, ils sont découverts & punis par le feu, 542.

Lettres écrites aux Cardinaux par la Noblesse, par les Ecclesiastiques & par le Tiers-Etat

de France contre le Pape Boniface VIII. 456.
457.
Levis. Voyez Guide Levis.
Ligue de l'Empereur Othon avec le Comte de Flandre & le Duc de Brabant contre la France, 134.
Ligue des Comtes de Champagne, de Bretagne & de la Marche au commencement du regne de S. Louis, 183.
Ligue du Roy d'Angleterre & du Comte de la Marche contre Louis IX. dans laquelle plusieurs autres Seigneurs entrent, 215.
Ligue du Roy d'Angleterre avec plusieurs Princes & Seigneurs des Pays-Bas contre Philippe de Valois, 581.
Lille assiégée & prise par Philippe le Bel, 438.
Lion. Concile General de Lion pendant qu'Innocent IV. y estoit réfugié, 236.
II. Concile general de *Lion* sous Philippe le Hardi, 380. Cette Ville est réunie à la Couronne par Philippe le Bel, 501. 502.
Livrées données par les Rois de France, 241.
Long-champ [Etienne de] se trouve à la bataille de Bouvines, 138. Il tombe aux pieds du Roy en le défendant, 139.
Longueval [Aubert de] est tué devant Roses sous Philippe le Hardi, 411.
Dom Lopez de Haro excite des broüilleries en Castille sous Sanche, engage Dom Jean frere du Roy dans son parti, 422. Il fait entendre au Roy d'Arragon qu'il ne doit point délivrer Alphonse de la Cerda. Il est tué, 423.
Louis VII. Pere de Philippe Auguste meurt, 13.
Louis depuis Roy VIII. du nom vient au monde, 21. Il est fait Comte d'Artois, 78. Il épouse Blanche de Castille, 80. Il fait le vœu pour la Croisade contre les Albigeois, 117. Il est obligé d'en différer l'exécution, 118. Il va en Anjou contre le Roy d'Angleterre, lui fait lever le siege de la Roche-au-Moine, défait son arriere-garde, reprend Angers & le rase, 134. Il s'acquitte de son vœu contre les Albigeois, 145. Il fait raser les murailles de Narbonne & de Toulouse, *ibid.* Il est demandé par les Anglois pour estre leur Roy, 150. Il accepte la Couronne d'Angleterre, 151. Sa réponse au Cardinal Gallon Legat, 154. Il passe en Angleterre & est proclamé Roy à Londres, *ibid.* 155. Il est excommunié à Rome, *ibid.* Il fait un voyage en France, ce voyage lui fait tort, 158. Son armée est défaite à son retour,

ibid. Il est abandonné par les Anglois & assiégé dans Londres, 159. Il capitule & repasse en France, 160. Le Legat lui impose une penitence & à ceux de son parti, 161. Il marche contre les Albigeois, *ibid.* Il succède à Philippe Auguste à l'âge de 36. ans, 169. Il est couronné à Reims avec Blanche sa femme, *ibid.* Il renouvelle les Traitez avec Frideric II. Empereur, 170. Il confisque les Fiefs mouvans de la Couronne qui appartenoient au Roy d'Angleterre, 171. Il prend plusieurs Villes, *ibid.* Il fait une Trêve de trois ans avec l'Angleterre, 172. Il tourne ses armes contre les Albigeois, *ibid.* Il accepte la cession qu'Amauri de Montfort lui fait de ses droits sur le Comté de Toulouse, *ibid.* 173. Il se croise & plusieurs Seigneurs avec lui, *ibid.* Il prend Avignon & fait plusieurs autres conquestes, 174. Il tombe malade à Monpensier, fait paroître la délicatesse de sa conscience. Il meurt. Son éloge, *ibid.* Son testament, 175.
Louis IX. succède à Louis VIII. à l'âge de 12. ans, 182. Il est sacré à Reims, *ibid.* Les Comtes de Champagne, de Bretagne & de la Marche se revoltent, 183. Il leur pardonne, 184. Il est delivré d'un grand danger par les Parisiens, 186. Il dompte les rebelles, 191. 192. Il termine le differend entre le Comte de Champagne & la Reine de Chypre, *ibid.* Il prend la forteresse de Bellesme sur le Comte de Bretagne, 193. Il prend Angers, 194. Ancenis, 196. Il reconcilie ses Vassaux entre eux, *ibid.* Il donne la Charge de Connestable à Amauri de Montfort, 197. Il renouvelle l'alliance avec l'Empereur Frideric II. 198. Sa fermeté à empêcher les entreprises des Ecclesiastiques sur la Jurisdiction temporelle, *ibid.* Il n'est pas à couvert de la calomnie, 199. Il épouse Marguerite fille aînée de Raymond Berenger Comte de Provence, 200. Il fait marcher ses troupes en Bretagne, *ibid.* Il pardonne au Comte de Bretagne, 202. Il entre en majorité à 21. ans, 203. Il court un grand danger de la part des assassins sujets du Vieux de la Montagne, 205. 206. Il degage à ses frais la Couronne d'épines, *ibid.* Les Infideles lui demandent du secours contre les Tartares, 207. Il n'accepte point l'offre que le Pape fait à Robert son frere de la Couronne Imperiale, 210. Il se broüille avec l'Empereur, 212. & seq. Il fait son frere Robert Comte d'Artois, & Alphonse son autre frere Comte de Poitiers & d'Auvergne, 216. Il tient sa Cour à Saumur, *ibid.* Il leve des troupes.

pour marcher contre le Comte de la Marche qui s'estoit revolté, 220. Il prévient ce Comte & lui prend plusieurs places, 221. Il découvre le dessein qu'Isabelle Comtesse de la Marche avoit formé pour l'empoisonner, *ibid.* Il prend Fontenai, 222. Il force le pont de Taillebourg, 223. Il défait les Anglois auprès de Xaintes, 225. Il accorde la paix au Comte de la Marche, 226. Il prend Xaintes, 227. L'affoiblissement de son armée par les maladies causées par les chaleurs de la saison l'empêchent de chasser les Anglois de France, 228. Il accorde une Trêve de cinq ans & demi au Roy d'Angleterre, *ibid.* Il accorde la paix au Comte de Toulouse, 230. Il presse les Cardinaux d'élire un Pape, 231. Il lui naît un fils qu'on appelle Louïs, 232. Il fait des reglemens au sujet de ses Vassaux qui possédoient des Fiefs en Angleterre, *ibid.* Il refuse un azile au Pape, 235. Il tombe malade & fait vœu de passer en Palestine avec une Armée, 236. Il désapprouve la déposition de l'Empereur faite par le Concile de Lion, 240. Il réunit au Domaine le Comté de Mâcon, *ibid.* Il engage par une plaisanterie ses Courtisans à se croiser, 241. Il fait rentrer dans la Maison de France le Comté de Provence, 243. Il fait prêcher la Croisade, *ibid.* Il declare Regente la Reine sa mere, 250. Il arrive en Chypre, 251. Ses occupations dans cette Ile pendant son séjour, 260. Il y reçoit une Ambassade d'un Prince Tartare, 261. Il envoie declarer la guerre à Melech-Sala Soudan d'Egypte, 262. Il part pour Damiette, *ibid.* Il arrive à la vue de cette Ville où il trouve une flotte & une armée considerable de Sarrazins, 263. Sa valeur en cette occasion, 264. Il s'empare de Damiette, 265. Il prend la route du Grand-Caire, 267. Il est arrêté par la difficulté de passer le Nil, 268. Il le passe enfin, 271. Il défait les Turcs après la mort de Robert d'Artois, 273. *& seq.* Il va au secours du Comte d'Anjou & repousse les Turcs, 278. Etat pitoyable de son Armée, 279. Il traite avec Almoadan nouveau Soudan d'Egypte, *ibid.* La maladie se met dans son Camp. Sa pitié & sa constance en cette occasion, 280. Il prend le parti de se retirer à Damiette, 281. Il est fait prisonnier en retournant à Damiette, 283. Il conclut un Traité avec le Soudan d'Egypte, 286. Les Mamelus confirment le Traité que le Soudan avoit fait, 288. Ils lui proposent de le mettre à la place du Soudan qu'ils avoient tué, 289. Ils délibèrent s'ils le tuèrent, 290.

Il est delivré & passe à Acre en Palestine, 291. Il reçoit des Lettres de la Reine-mere qui le presse de revenir, 293. Il delibere s'il demeurera dans la Palestine, 294. *& seq.* Il prend le parti de demeurer, 296. Les avantages que son séjour produisit dans la Palestine aux affaires des Chrétiens, 297. Sa réponse au Vieux de la Montagne, 298. Il visite Cana, le Thabor & Nazareth, 301. Il veut aller à Jerusalem, mais les conséquences de ce voyage l'empêchent de le faire, 302. Il apprend la mort de la Reine sa mere, *ibid.* Il s'embarque pour revenir en France, 303. Il court un grand danger sur la mer, 304. Il arrive aux Isles d'Hieres, 305. Il accomode un grand differend entre Marguerite Comtesse de Flandre & Jean d'Avesne, 308. 310. Il marie sa fille Isabelle avec Thibaud II. Roy de Navarre, 311. Il reçoit à Paris Henri III. Roy d'Angleterre, 312. Il fait diverses Ordonnances pour le Reglement de son Etat, 313. Il s'applique à terminer les differens dans son Royaume, & principalement à remedier aux desordres des guerres particulieres, 315. Il fait un Traité avantageux à l'Etat avec Jacques premier Roy d'Arragon, 319. *& seq.* Il fait un autre Traité moins avantageux avec le Roy d'Angleterre, 323. Il perd Louïs son fils aîné, 324. Il marie Philippe son fils avec Isabelle Intante d'Arragon, 325. Il est fait arbitre des differens entre le Roy d'Angleterre & les Barons de ce Royaume, 327. Il marie Pierre son quatrième fils avec Jeanne de Châtillon, 328. Il refuse la Couronne de Sicile pour un de ses enfans, 329. Il ne s'oppose point au choix que le Pape fait du Comte d'Anjou son frere, *ibid.* Il marie Jean son troisième fils avec Iolande fille du Duc de Bourgogne, 347. Il accomode les Rois d'Angleterre & de Navarre. Il forme le dessein de retourner en Palestine, *ibid.* Il nomme Regent du Royaume Mathieu Abbé de S. Denis, & Simon de Clermont Comte de Nesle, 350. Il se rend à Aigues-mortes pour s'y embarquer, *ibid.* Il y reçoit les Ambassadeurs de Michel Paleologue Empereur de Constantinople, au sujet de la réunion de l'Eglise Grecque avec la Romaine, 351. Il arrive avec son Armée à la hauteur de Tunis & de Carthage, 354. Il fait heureusement la descente, 356. Les maladies se mettent dans son Armée. Il en est lui-même frappé, 357. Il meurt, 358. Son caractère, *ibid.* *& seq.* Les avis qu'il laisse par écrit à Philippe son fils & son successeur, 362.

Réunions faites par lui à la Couronne ; 384.
Loüis fils aîné de Saint Loüis meurt , 324.
Loüis fils aîné de Philippe le Bel , depuis Roy dixième du nom , épouse Marguerite fille du Duc de Bourgogne , 487. Il va prendre possession du Royaume de Navarre vacant par la mort de la Reine sa mere , 493. Il succede à son pere à l'âge de 25. ans. Il est sacré à Reims , 521. Il épouse en secondes nœces Clemence fille de Charles Martel Roy de Hongrie , 522. Il appaise les revoltes , *ibid.* Il fait pendre Enguerrand de Marigny favori & Ministre du feu Roy ; il reconnoît son innocence dans la suite , 524. Il declare rebelle Robert Comte de Flandre , 525. Il fait une Ordonnance pour l'affranchissement de tous les Serfs de son Royaume , 526. Il marche en Flandre avec une armée. Le mauvais temps l'oblige de revenir sans rien faire , il est même obligé de brûler ses gros bagages. Il meurt à Vincennes , *ibid.* Il fit un Edit remarquable au sujet du pouvoir de battre Monnoye , 527.
Loüis de Baviere , élu Roy des Romains par une partie des Electeurs , défait Frideric d'Autriche son compere & le fait prisonnier , 557. Il ne ménage pas le Pape qui lui défend de se porter pour Empereur ou Roy des Romains. Il est excommunié , *ibid.* Il se maintient Roy des Romains jusqu'à sa mort , 558. Il prend le parti d'Edouard III. Roy d'Angleterre contre la France , 584. Il abandonne le Roy d'Angleterre & traite avec le Roy de France , 596.
Loüis d'Espagne chargé du siege de Hennebon par Charles de Blois , 604. Il est obligé de lever le siege. Il prend Guerande & Dinant , 606. Il est surpris & défait par Gautier de Manni General des Anglois , *ibid.* Il combat la flotte Angloise à la hauteur de Gernezay , 608. Il surprend la flotte d'Angleterre au Morbion , il en prend quatre Vaisseaux & en coule trois à fond , 611. Il empêche les convois des Anglois , 612.
Loüis Comte d'Anjou fils de Jean II. est fait Lieutenant du Dauphin pendant le voyage qu'il fait à Merz ; il n'est point obéi à Paris , 676. Il est donné en otage au Roy d'Angleterre , 705. Il repasse en France , 724.
Loüis Comte de Nevers , fils de Robert Comte de Flandre , marie son fils Loüis avec Marguerite de France , 538. Il est maintenu dans les Etats de Flandre par Charles le Bel & mis en arrest au Chasteau du Louvre pour avoir

reçu l'hommage de ses Vassaux avant d'avoir fait hommage au Roy , 547. Il s'accorde avec le Comte de Hainaut & de Hollande par la mediation du Roy , *ibid.* Les Flamans se revoltent contre lui , il est soutenu par Philippe de Valois , 565. Il porte l'épée au Sacre du Roy qui le fait Chevalier , 566. Le Roy après avoir dompté les Flamans lui fait une remontrance & lui remet ses places , 568. Il n'est pas maître de ses sujets , 582. Il est obligé de passer en France , *ibid.* Il se trouve à la bataille de Crecy , 628. Il y est tué , 630.

M

Machines extraordinaires employées au siege de Thin-l'Evêque sur l'Escaut pour abattre les maisons , 590. 591.

Mâcon réuni au Domaine par Saint Loüis , 240.

Magny [Renaud de] périt au siege d'Acre , 49.

Mailli [Gilles Sire de] se croise avec S. Loüis , 243. Il se croise à la seconde expedition de ce saint Roy , 348.

Mailli [Maheu de] Chambellan de France sous Philippe le Hardi , 375.

Mailli [Mathieu de] fait prisonnier par le Roy d'Angleterre à la bataille de Gisors , 71.

Mainfroy fils naturel de l'Empereur Frideric II. empoisonne Conrad fils legitime de cet Empereur , est soupçonné d'avoir avancé les jours de son pere , 310. Il ne se contente pas d'être tuteur de Conradin petit-fils de l'Empereur Frideric. Il s'en pare de la Couronne de Sicile , 325. Urban IV. fait publier une Croisade contre lui , *ibid.* Il marie sa fille Constance avec Pierre fils du Roy d'Arragon , 326. Il se prépare à se défendre contre le Comte d'Anjou , 337. Il propose un accommodement au Pape , & puis au Comte d'Anjou , 341. Il est défait & tué à la bataille de Bénévent , 344. 345.

Maillard. Voyez Jean Maillard.

Mallet [Guillaume] Sire de Montagu , & Jean Mallet Sire de Guerarville signent une ligue avec les Seigneurs de Normandie en faveur de Philippe de Valois contre le Roy d'Angleterre , 585.

Mammelus , quelle espece de Milice c'estoit , 287. Ils conspirent contre Almoadan Soudan d'Egypte , & le tuent , 287. 288. Ils proposent à S. Loüis de le faire leur Soudan ,

289. Ils delibèrent s'ils le tuèrent, 290. Ils concluent le Traité pour la délivrance du Roy, 291.
- Maniere* de faire les mines dans les sieges sous Philippe Auguste, 17.
- Maniere* des obseques des Chevaliers, 685.
- Macante & Mestriel* deux habitans d'Abbeville portent des vivres à Calais pendant le siege, 636.
- Marcel*, Prevost de Paris. Voyez Erienne Marcel.
- Marcadé* Chef des Brabançons du Roy d'Angleterre, fait écorcher vif Gordon qui avoit blessé Richard au siege de Chalus, 73. Il ravage l'Anjou, 74.
- Maréchal*. Quelle estoit cette dignité sous Philippe Auguste, & la difference qu'il y a entre Maréchal simplement, & Maréchal de France, 45.
- Maréchaux* de France en prenant certains autres emplois, cessoient de porter cette qualité, 644.
- Mareuil* [Hugues & Jean de] se trouvent à la bataille de Bouvines, 136. Ils sont prisonniers le Comte de Flandre, 138.
- Marguerit* Amiral de Sicile, fait Prince de Tarente par l'Empereur Henri VI. vient offrir ses services à Philippe Auguste pour le faire Empereur. Il est assassiné dans le temps qu'il alloit former sa faction, 126.
- Marguerite* de France, veuve de Henri le jeune Roy d'Angleterre, épouse Bela Roy de Hongrie, 18.
- Marguerite* fille de Raymond Berenger Comte de Provence est mariée avec Louis IX. Roy de France, 200. Elle part avec le Roy, 250. Elle demeure à Damiette tandis que le Roy va plus avant, 267. Sa désolation, & la priere qu'elle fait à un vieux Chevalier de lui couper la teste, si les Sarrazins se rendoient maîtres de Damiette, 290. Elle y accouche d'un fils, *ibid.* Sa réponse naïve sur la mort de la Régente-mere, 303. Sa retraite aux Cordelières du Fauxbourg Saint-Marceau & sa mort, 412.
- Marguerite* fille d'Othon Duc de Bourgogne, épouse Louis fils aîné de Philippe le Bel, 485. Elle est accusée d'infidélité envers son mari & mise en prison, 515. Elle meurt dans sa prison, 522.
- Marguerite* Porette répand en France une heresie semblable à celle des Quietistes de notre temps, & est brûlée vive en Grève, 519.
- Marie* de Brabant, seconde femme de Philippe le Hardy, 380. est soupçonnée d'avoir empoisonné Louis fils aîné de Philippe, 385. Elle se justifie de cette accusation, 389.
- Marie* fille de l'Empereur Henri de Luxembourg, épouse Charles le Bel, 546. Elle meurt d'une couche prématurée, 548.
- Marigni*, Voyez Enguerrand de Marigny.
- Marquet* Amiral de Barcelonne, se rend maître de trente Vaisseaux de Philippe le Hardy, 411.
- Martel* [Guillaume & Jean] Sire de Basqueville, signent une ligue avec les Seigneurs de Normandie en faveur de Philippe de Valois contre le Roy d'Angleterre, 585.
- Martin IV.* Pape, se declare hautement pour Charles d'Anjou Roy de Sicile après les Vêpres Siciliennes, 396. Il excommunie le Roy d'Arragon, 397. Il le declare déchû de ses Etats, 399. 400. Il fait un Traité avec Philippe III. Roy de France, par lequel il donne les Etats d'Arragon à un des fils de ce Prince 400. & seq. Il envoie des secours considerables au Prince de Salerne fils de Charles d'Anjou, 404.
- Massoure*. Ville d'Egypte sur le bord du Nil, auprès de laquelle se donna la bataille où Robert d'Artois fut tué, 267. Bataille de Massoure, 271.
- Mathieu* de Montmorenci se croise avec Philippe Auguste, 25. Il est fait prisonnier par le Roy d'Angleterre à la bataille de Gisors, 71. Il se trouve à la bataille de Bouvines, 136. Il va contre les Albigeois, 145. Il se croise avec Louis VIII. Il est Connestable de France, Louis VIII. lui recommande Louis IX. 182. Il meurt, 197.
- Mathieu* Abbé de S. Denis fait Régent du Royaume avec Simon de Clermont Comte de Nesle pendant la seconde expedition de S. Louis, 370.
- Mathieu* de Trie Maréchal, se ligue avec les Seigneurs de Normandie contre le Roy d'Angleterre, 585. Il va faire le ravage en Flandre, 590. Il s'enferme dans Tournay, 593.
- Mathilde* fille de Robert II. Comte d'Artois. Ses prétentions sur le Comté d'Artois au préjudice des fils de son frere, 529. Elle en reçoit l'investiture de Philippe le Bel, 530. Ce differend est porté à la Cour des Pairs, *ibid.* Il est décidé en faveur de Mathilde, 531. Elle assiste au Sacre de Philippe le Long son gendre, & soutient en qualité de Pair de France la Couronne sur la teste du Roy, ce qui est sans exemple, 534. Elle avoit aussi séance au Parlement, *ibid.*

Elle meurt, 573.
Mauleon, Voyez Savari de Mauleon.
Mauni [Gautier de] General Anglois, fait lever le siege de Hennebon, 606. Il défait Loüis d'Espagne, *ibid.* Il soutient le siege d'Aiguillon pendant plusieurs mois, & oblige le Duc de Normandie à le lever, 631.
Maupertuis à deux lieues de Poitiers. Champ de bataille, 667.
Mauvoisin [Guy de] fait un discours à Saint Loüis en Palestine pour l'engager à retourner en France, 294.
Mauvoisin [Pierre de] se trouve à la bataille de Bouvines, 138. Il manque de prendre l'Empereur Othon, 139.
Medina-Celi. Les Ducs de Medina-Celi descendent d'Alphonse de la Cerda petit-fils d'Alphonse Roy de Castille, 427.
Melech-Sala Soudan d'Egypte pendant la Croisade de S. Loüis, 259. Saint Loüis lui declare la guerre, 262. Il meurt, 268.
Melun [Guillaume de] Archevêque de Sens est fait prisonnier à la bataille de Maupertuis, 673. Il conclut une Trêve avec le Prince de Galles, 678. Il est obligé de quitter Paris à cause des séditieux, 679.
Melun [Jean de] Comte de Tancarville est fait prisonnier à la bataille de Maupertuis, 673. Il conclut une Trêve avec le Prince de Galles 678. La crainte des séditieux l'oblige de sortir de Paris, 679. Il est Plenipotentiaire au Traité de Bretigni, 702. Il est tué à la bataille de Brignais, 709.
Melun surpris par le Roy de Navarre, 697. Il est rendu au Dauphin, *ibid.*
Michel Paleologue Empereur d'Orient envoie des Ambassadeurs à S. Loüis pour traiter de la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine, 351. Il se ligue avec Pierre Roy d'Arragon contre Charles d'Anjou Roy de Sicile, 344. Il est excommunié, *ibid.* Il meurt, 403.
Miles de Noyers porte l'Oriflame à la guerre de Flandre sous Philippe de Valois, 566.
Le Moine, Voyez Jean le Moine.
Monnoye de cuivre en France sous Jean II. 707.
Mons-en-Puele. Bataille de Mons-en-Puele où les Flamans sont défaits par Philippe le Bel, 481. 483.
Montmorenci [Bouchard de] se trouve à la bataille de Cassel où il est blessé.
Montmorenci [Joffelin de] perit au siege d'A-

cre, 49.
Montmorenci [Mathieu de] Voyez Mathieu.
Montpellier rendu à Philippe de Valois par Jacques Roy de Majorque, 615.
Montpesat [Hugues de] donne occasion à la guerre entre Charles le Bel & Edoüard II. Roy d'Angleterre, 588. Il meurt de chagrin, 589.
Mortemer, Voyez Roger de Mortemer.
Mouli (Vautier de) se croise avec Philippe Auguste, 25. Il est tué au siege d'Acre.
Muret. Place à trois lieues de Toulouse où le Comte de Montfort défait les Albigeois, 122.

N

Nantes assiégué par Jean Duc de Normandie, 601. Sa prise, 602.
Navarre troublée par la mort de Henri I. 377. Elle est soumise en grande partie par l'Armée du Roy de France, 379. Elle est unie à la Couronne de France par le mariage de Jeanne Reine de Navarre avec Philippe le Bel, 415. Elle en est séparée, 565.
Navarrie. Partie de la ville de Pampelune où les rebelles se retranchent, 379. Elle est forcée par le Comte d'Artois, 387.
Nesle [Guillaume de] est fait prisonnier par les Anglois, 651. Il est tué à la bataille de Maupertuis, 673.
Nesle [Gui de] Maréchal de France sous Philippe le Bel défait les Flamans, 438. Il est tué à l'attaque du Camp des Flamans, 477.
Nesle [Gui de] Maréchal de France sous Jean II. est défait & pris par les Anglois, 651. Il est délivré & va en Bretagne où il est défait & tué, 656.
Nesle [Jean de] commande une flotte pour la Terre-Sainte, 253. Il se croise à la seconde expedition de S. Loüis, 348.
Nesle [Raoul de] se croise à la seconde expedition de S. Loüis, 348. Il est Connestable de France & se trouve en Espagne avec Philippe le Hardi, y commande une Troupe, 410. Il marche en Guyenne avec une Armée, 432. Il conduit un détachement en Flandre, 438. Il est chargé du commandement dans toute la Flandre, 467. Il est tué à l'attaque du Camp des Flamans, 477.
Neuville [Eustache de] Commandant des Troupes de Philippe Auguste, prend le Comte de Namur frere du Comte de Flan-

dre, & Pierre de Douai, 74. Il passe en Angleterre pour entretenir la Noblesse dans le parti de Loüis de France, 151.

Neuville [Pierre de] se trouve à la défaire des Turcs près du Nil, 274.

Nicolas IV. succede à Honoré IV. 419. Il sollicite les Siciliens en faveur de Charles II. Roy de Sicile, & cite le Roy d'Arragon à comparoître à Rome, 420. Il confirme la donation du Royaume d'Arragon à Charles de Valois frere de Philippe le Bel, *ibid.*

Nicolas Di-Prato Cardinal, ses intrigues pour faire un Pape, 486. 487. Il vient à bout de concert avec Philippe le Bel de faire Pape Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux, 488. Il donne un bon conseil au Pape touchant la proposition que le Roy lui fait de condamner la memoire de Boniface VIII. 492. Il tire encore le Pape d'embarras sur la proposition que le Roy lui fait de faire Charles de Valois Empereur, 495.

Noailles [Hugues de] se croise avec S. Loüis, 243.

Nogaret. Voyez Guillaume de Nogaret.

Nogent-sur-Seine. Champ de bataille, 694.

La Normandie conquise par Philippe Auguste, 96. & *seq.* Elle est réunie à la Couronne, 197.

Les Normands signalent leur zele pour Philippe de Valois, 585.

O

O *Bseques* des Chevaliers, 685.

Olivier de Clifson Chevalier Breton attaché à Charles de Blois se renferme dans Vannes avec Henri de Leon, 608. On les rend responsables de la perte de cette Ville, 609. Ils la reprennent avec leurs Vassaux, *ibid.* Olivier est pris prisonnier, 611. Il est delivré, 616. Il est arrêté par Philippe de Valois & a la teste tranchée, *ibid.*

Ordonnances de Philippe Auguste & de Henri Roy d'Angleterre pour estre observées dans leurs Royaumes pendant la Croisade, 25. 26.

Ordre de l'Etoile ou de la Noble Maison institué par Jean II. 651. 652.

Oriflame. Differente maniere de prendre l'Oriflame pour un Roy & un Regent du Royaume, 530.

Othon Duc de Saxe est couronné Empereur par Innocent III. 127. Il est abandonné par

plusieurs des Electeurs, 128. Il se ligue avec plusieurs Princes contre la France, 134. Il court risque de sa vie à la bataille de Bouvines, 139. Il perd la bataille, 140. Sa mort, 171.

P

P*air.* Ce que ce mot signifioit, 82. Epoque de la reduction des Pairs à douze faite vrai-semblablement sous Philippe Auguste, *ibid.* Les Rois ne dispoient d'aucune partie considerable de leur Etat sans leur consentement, 313.

Le Palais bâti par les soins d'Enguerrand de Marigny cédé au Parlement par Philippe le Bel, 517.

Palestine. Son estat sous Philippe Auguste, 21. & *seq.* Sous S. Loüis, 251. & *seq.* Les affaires des Chrétiens y sont ruinées sous Philippe le Bel, 426.

Pandulphe Legat du Pape passe en France & engage Philippe Auguste à l'expédition d'Angleterre, 130. Il passe en Angleterre & engage le Roy à se soumettre au Pape, 131. Il repasse en France, & prie le Roy de congédier ses Troupes, 132. Il retourne à Rome pour agir en faveur de Jean Roy d'Angleterre, 149.

Les Papes prétendent avoir le droit de faire les Empereurs & de les déposer, 127. Ils l'ont fait valoir à l'égard des Rois, 129.

Paris. Son étendue beaucoup augmentée par Philippe Auguste, 165. Ce Prince a pavé ses rues & l'a entouré de murailles, *ibid.*

Les Parisiens sauvent S. Loüis d'un grand danger, 186. Ils se soulevent contre le Dauphin après la prise de Jean II. 676. 677. Ils se broüillent avec la Noblesse, 679. Ils tendent des chaînes dans les rues de Paris & le fortifient, *ibid.* Ils sont obligés de se mettre sous les armes, 680. Ils paroissent plus soumis au Dauphin, 681. Ils sont favorables au Roy de Navarre, 683. Ils prennent des chaperons mi-partis de rouge & de bleu pour se distinguer, 686. Ils reçoivent le Roy de Navarre à Paris avec de grands applaudissemens, 691. Ils sont battus en plusieurs rencontres par les Troupes du Dauphin, 694. Ils reçoivent le Roy Jean avec tous les témoignages possibles de joye & d'affection, 707. Ils lui font un present considerable de vaisselle, *ibid.*

Parlemens. Celui de Paris rendu sedentaire par

par Philippe Auguste, 518. Il estoit encore composé pour la pluspart de Noblesse d'épée, & ne se tenoit que de tems en tems, 717.

Parlement de Toulouse établi par Philippe le Bel, *ibid.*

Parlement. Quand on a donné ce nom à l'Eschiquier de Roüen, 518.

Pastoureaux en France sous le Regne de Saint Loüis; Espece de Fanatiques, les desordres qu'ils causent dans le Royaume. Ils sont dissipés, 293. Il en paroist de nouveaux sous le Regne de Philippe le Long. Ils commettent beaucoup de desordres, exercent de grandes cruautés sur les Juifs. Ils sont dissipés & punis, 541.

Pembrok. Voyez Guillaume de Pembrok.

Penitence imposée par le Pape à Loüis VIII. & à ceux de son parti à son retour d'Angleterre, 160. 161.

Pensions assignées par Jean II. à des Chevaliers de diverses Nations à condition de l'hommage & du service militaire, 651.

Pequigny, voyez Jean de Pequigny.

Peste & famine en France sous le Regne de Philippe de Valois, 640.

Philippe Auguste est surnommé *Dieu-donné*, & pourquoi, 9. Quand son Regne commence, *ibid.* Il dompte ses Vassaux, 10. Il se saisit des biens des Juifs, & leur ordonne de sortir de Paris, *ibid.* Il les fait chasser des autres Villes, 11. Il recherche les heretiques qu'il fait punir séverement, *ibid.* Il épouse Elizabeth de Hainaut à Bapaume, 12. Il renouvelle la paix avec Henri Roy d'Angleterre, 14. Henri tâche en vain de l'engager dans une guerre contre l'Empereur, *ibid.* Il se broüille avec le Comte de Flandre, *ibid.* Il fait la paix avec lui, 15. Cette paix est rompuë peu après, & la guerre se rallume, 16. Le Roy assiege Amiens, 17. Il fait la paix avec le Comte de Flandre, 18. Il extermine les Brabançons, 19. Il fait paver Paris & entourer de murailles le bois de Vincennes, *ibid.* Il est en guerre avec le Roy d'Angleterre, & prend plusieurs Places au-delà de la Loire, *ibid.* Trêve entre les deux Rois, 21. Il a un fils à qui on donne le nom de Loüis, *ibid.* Il prend la résolution d'aller au secours de la Terre-Sainte, *ibid.* Il se croise, 25. Il fait de nouveau la guerre à Henri avec succès, 27. Il a une entrevûe avec le Roy d'Angleterre, 28. Sa fermeté envers le Legat, 30. Il poursuit vivement le Roy d'Angleterre, 31. Il prend Tours & oblige Henri à recevoir une paix.

Terme III.

désavantageuse, 32. Espece de prodige arrivé aux Rois de France & d'Angleterre pendant leur entrevûe auprès de Tours, ce qui oblige le Roy d'Angleterre à tout accorder au Roy de France, 32. 33. Il se dispose à la Croisade, 34. Il fait son Testament & choisit la Reine-Mere Adelaïde & Guillaume Cardinal Archevêque de Reims pour gouverner le Royaume pendant son expedition, & leur donne la tutelle de son fils, 35. Il quitte Richard à Lion & prend la route de Gennes, *ibid.* Il s'embarque en cette Ville & arrive en Sicile avant le Roy d'Angleterre, 36. Les vents contraires l'obligent à demeurer dans cette Isle, *ibid.* Ce séjour donne lieu à des broüilleries entre les deux Rois, *ibid.* Tancrede Roy de Sicile offre à Philippe une de ses filles en mariage pour Loüis de France. Philippe n'accepte point cette proposition, 37. Ses differends avec Richard, *ibid.* & *seq.* Il propose à Richard d'épouser enfin Alix, 39. Richard le refuse, 40. Philippe se rend à ses raisons & consent que la Bretagne relève immédiatement de la Normandie, *ibid.* Il presse le Roy d'Angleterre de partir, il s'embarque & arrive heureusement à Acre que les Chrétiens assiegeoient, *ibid.* Il attend le Roy d'Angleterre pour donner l'assaut à la Ville, 43. Il y a un nouveau differend avec Richard, 43. 44. Il attaque la Ville de concert avec Richard, 45. Il partage la Ville avec le Roy d'Angleterre, 48. Sa mauvaise santé l'oblige à repasser la mer, 49. Il part de Palestine & arrive heureusement en France, 51. On lui donne un faux avis d'un dessein formé contre sa personne, ce qui l'oblige de redoubler sa garde. Il institue une compagnie de soldats armez de masses d'airain, 52. On lui impute la détention du Roy d'Angleterre en Allemagne, *ibid.* Il épouse en secondes nocces Ingelburge sœur du Roy de Dannemarc, 53. Il fait la guerre à Richard prisonnier & met Jean son frere dans ses interets, *ibid.* Il enleve plusieurs Villes au Roy d'Angleterre & leve le siege de Roüen, 54. Il accorde une Trêve aux Ministres du Roy d'Angleterre, 55. Il empêche sa liberté. Il traite avec le Chancelier d'Angleterre, & ne s'oppose plus à la délivrance de Richard, 57. Il reçoit une Lettre de l'Empereur qui lui ordonne de restituer au Roy d'Angleterre les Places dont il s'estoit emparées, 58. Il ravage de nouveau les terres du Roy d'Angleterre, & prend Evreux, *ibid.* Son armée est défaite par Richard auprès de Verneuil.

B b b b b

59. On pense à la paix des deux costez, elle ne se fait point, 60. L'Armée de Philippe est défaite une seconde fois entre Château-dun & Vendôme, & il perd son Chartier, 61. Il tâche de remédier à cette perte, *ibid.* Il défait à son tour les Anglois devant le Vaudreuil, 62. Trêve entre les deux Rois, *ibid.* L'Empereur fait rompre la Trêve, 63. Philippe fait lever le siege d'Arques au Roy d'Angleterre, prend Dieppe & perd quelques Soldats dans une embuscade, 65. Il fait la paix avec le Roy d'Angleterre, *ibid.* La paix est rompue par le Roy d'Angleterre, 66. Temerité heureuse de Philippe, 67. Il perd plusieurs Places qui lui sont enlevées par Baudouin Comte de Flandre, 68. Il fait lever le siege d'Arras, 69. Trêve entre les deux Rois qui bien-tôt après est rompue, 70. Philippe est battu auprès de Vernon, & ensuite auprès de Gisors, *ibid.* Il court risque de sa vie, 71. Nouvelle Trêve pour cinq ans entre les deux Rois par la médiation du Pape, *ibid.* Il satisfait le Roy d'Angleterre sur quelques sujets de mécontentement, 72. Il prend sous sa protection le jeune Artur Duc de Bretagne, 73. Il reçoit à Tours l'hommage d'Eleonore Reine d'Angleterre pour la Guyenne, 74. Il est mécontent de Jean Roy d'Angleterre, il lui fait des propositions de paix qui la rendent impossible, *ibid.* Il repudie Ingelburge de Dannemarc, & épouse Agnès de Meranie : Le Pape déclare nul ce mariage & met le Royaume en interdit, 76. Il fait mettre Ingelburge en prison, 77. Il la reprend sans attendre la décision du Concile de Soissons assemblé pour ce sujet, 78. Il se reconcilie avec le Comte de Flandre, *ibid.* Il fait la paix avec le Roy d'Angleterre & le reçoit à Paris, 79. Il marie son fils Louis avec Blanche de Castille, 80. Il fait de nouveau la guerre au Roy d'Angleterre, 81. Il lui prend Gournai & deux autres Places, 84. Il confisque ses Etats situés en France, 85. Il l'oblige à lever le siege d'Alençon, 86. Il assiege Chastel-Gaillard sur Seine, 87. *& seq.* Il s'en rend maître, 85. Il conquiert la Normandie, 96. *& seq.* Il met le siege devant Rouen, *ibid.* Il le prend par capitulation, 97. Il fait des conquêtes en Anjou & en Poitou, 98. Il dompte Gui de Toüars Duc de Bretagne, 99. Il accorde une Trêve au Roy d'Angleterre, *ibid.* Il consent à la Croisade contre les Albigeois, 117. Elle est différée, 118. Sa fermeté contre les Evêques d'Orléans & d'Auxerre, 124. Il punit severement une espece de Quietistes, 125. Il pen-

se à se faire Empereur, 126. Il fait élire Empereur Frideric Roy de Sicile, 128. Il se prépare à conquérir l'Angleterre, 129. Il rappelle Ingelburge son épouse, 130. Il refuse au Legat de se désister de son entreprise d'Angleterre, 132. Il marche contre le Comte de Flandre & prend plusieurs Villes, 133. Il perd sa Flotte, *ibid.* Il court un extrême danger à la bataille de Bouvines, 139. Il gagne la bataille, 140. Il fait un enfant Maréchal de France, 141. Il fait charger de chaînes le Comte de Boulogne, 143. Il fonde l'Abbaye de la Victoire près de Senlis, 144. Il accorde une Trêve au Roy d'Angleterre, *ibid.* Il est excommunié par le Pape comme fauteur de la revolte d'Angleterre, 155. L'excommunication n'est pas publiée par les Evêques de France, 156. Il meurt. Son éloge, 164. *& seq.* Le nom d'Auguste ne lui fut point donné de son vivant, 166.

Philippe II. fils de S. Louis, devenu heritier présomptif de la Couronne, & depuis Roy troisième du nom, épouse Isabelle d'Aragon, 325. Il s'embarque avec S. Louis pour l'expédition de la Terre Sainte, 352. Il arrive à Tunis, 355. Il est attaqué de la fièvre quarte, 357. Après la mort de S. Louis Philippe reçoit dans son Camp les hommages de plusieurs de ses Vassaux, 368. Il repousse l'Armée des Sarrazins & s'empare de leur Camp, 370. Il fait un Traité avantageux avec le Roy de Tunis, 371. Il s'embarque pour revenir en France, *ibid.* Il aborde en Sicile. Une partie de sa Flotte périt à la rade de Trépani par une tempeste, 372. Il perd Isabelle d'Aragon sa femme, *ibid.* Il arrive à Paris après avoir passé à Rome, 373. Il fait faire de magnifiques obsèques au Roy son pere à S. Denis, & aide à porter son cercueil, 373. Il est couronné à Reims, 374. Il entre en possession des Comtez de Poitou & de Toulouse après la mort d'Alphonse Comte de Poitiers son oncle, *ibid.* Il marche à la tête d'une Armée contre Roger Comte de Foix, & le fait prisonnier, 376. Il lui pardonne & lui rend ses Etats, *ibid.* Il prend la protection de Jeanne de Navarre fille de Henri I. âgée de trois à quatre ans, & la marie à Philippe son second fils, 379. Ses troupes s'emparent de toute la Navarre & d'une partie de Pampelune, *ibid.* Il épouse en secondes nocces Marie sœur de Jean Duc de Brabant, 380. Il reçoit l'hommage d'Edouard Roy d'Angleterre pour les Domaines qu'il avoit en France, *ibid.* Il va à Lion voir le Pape, 381. Il prend la défense d'Alphonse de la Cerda & de Ferdinand ses ne-

veux, privez par leur ayeul de la succession de ce Royaume, 384. Il perd Louis son fils aîné, *ibid.* Il soupçonne la Reine de l'avoir empoisonné, ce soupçon lui est inspiré par Pierre de la Brosse son favori, 385. Il envoie une Armée en Navarre sous les ordres du Comte d'Artois, 386. Qui force les Rebelles dans le quartier de Pampelune où ils s'estoient retranchez, & soumet presque toute la Navarre, 387. Il declare la guerre au Roy de Castille, *ibid.* Il marche à la teste d'une Armée contre ce Prince, 388. Il est obligé par le mauvais temps & le défaut de vivres de remettre son entreprise à l'année suivante, *ibid.* Il découvre la trahison de Pierre de la Brosse son favori & le fait pendre, 389. Isabelle est justifiée du soupçon qu'il avoit d'elle, *ibid.* Le Pape veut l'engager à ne point continuer la guerre contre le Roy de Castille, 390. Il prie Pierre Roy d'Arragon de lui remettre entre ses mains ses neveux Alphonse & Ferdinand qui s'étoient sauvez de la Cour de Castille, il est refusé, 391. Les Rois de Castille & d'Arragon se liguent contre lui, *ibid.* Il confere avec le Roy de Castille, mais inutilement, 392. Il envoie Pierre d'Alençon son frere à la teste d'une nombreuse Armée au secours du Roy de Sicile, 397. Il envoie une Armée en Arragon & la rappelle aussi-tôt, 399. Il fait declarer Charles de Valois son second fils Roy d'Arragon, 402. Il fait une ligue avec Jacques Roy de Majorque frere du Roy d'Arragon, 407. Il confere avec ce Prince & prend Perpignan & Elne, 408. Il passe les montagnes par une belle marche, surprend les Espagnols & les met en déroute, *ibid.* Sa Flotte s'empare de Roses, 409. Il met le siege devant Gironne, *ibid.* il fait un détachement qui bat un corps d'Arragonois, & le Roy d'Arragon est blessé dans le combat, 410. Il prend Gironne par capitulation, 411. Il perd sa Flotte, *ibid.* Son armée souffre beaucoup de la disette, elle est attaquée vivement à son retour, *ibid.* Il tombe malade en chemin. Il arrive à Perpignan & y meurt, 412. Sa mort est suivie de la perte de ses conquestes, *ibid.*

Philippe IV. dit le Bel, épouse Jeanne fille de Henri I. Roy de Navarre, 379. Il se rend maistre de Figuières du vivant de son pere, 409. Il joint au titre de Roy de France celui de Roy de Navarre du chef de sa femme Jeanne de Navarre, qui lui apporte aussi les Comtez de Champagne & de Brie, 415. Il est sacré à Reims, 416. Il rend justice à E-

doüard I. Roy d'Angleterre, touchant les droits de ce Prince sur une partie de la Xaintonge. Edoüard le vient trouver à Amiens, l'accompagne à Paris où il lui fait hommage des Domaines qu'il possédoit en France, 417. Il refuse l'offre qu'on lui fait de la Couronne de Castille, 424. Il est en guerre avec le Roy d'Angleterre, 427. Causes de cette guerre, 428. Negociations sur ce sujet. Il cite le Roy d'Angleterre à la Cour des Pairs & confisque ses Domaines de France, 429. Il dompte Jean Comte de Hainaut, *ibid.* Il punit la revolte de Rouën, 430. Il traite d'une ligue avec Jean de Bailleul Roy d'Ecosse, Erric Roy de Norvege, Albert Duc d'Autriche, Humbert Dauphin de Viennois, Florent Comte de Hollande, &c. 430. Il reprend les negociations avec le Roy d'Angleterre & signe un Concordat, 431. Il ne l'observe point, 432. Edoüard lui declare qu'il ne le reconnoist plus pour son Seigneur, *ibid.* Il traite avec mépris Adolphe Roy des Romains, 433. Ses troupes font une descente en Angleterre, & prennent la ville de Douvre & n'osent attaquer le Chasteau, 435. Il surprend Guy Comte de Flandre qui avoit traité avec le Roy d'Angleterre, le met en prison à la Tour du Louvre, 437. Il le delivre à condition de donner sa fille en ôtage, *ibid.* Il est choqué contre le Pape Boniface VIII. qui vouloit entrer en connoissance du differend qu'il avoit avec le Comte de Flandre, & lui declare qu'il ne reconnoist point d'autre supérieur que Dieu pour le temporel, 437. 438. Il regagne par argent Adolphe Roy des Romains, prend Lille & remporte d'autres avantages sur le Comte de Flandre, *ibid.* Il prend plusieurs Villes, 439. Il fait une Trêve avec le Roy d'Angleterre & le Comte de Flandre & garde ses conquestes, 440. Il demande la délivrance du Roy d'Ecosse en vertu d'un article de la Trêve. Le Roy d'Angleterre lui refuse, *ibid.* Il s'en rapporte au jugement du Pape, 441. Deux Traitez entre les deux Rois, l'un signé à Montreuil en Picardie, l'autre à Asnières, 441. 442. Philippe fait la paix avec le Roy d'Angleterre, *ibid.* Ses differens avec le Pape Boniface VIII. 443. Caractere du Roy, 444. Origine de ces differens, *ibid.* Leur progres, 445. 446. Il se fait une espece de reconciliation entre ce Prince & le Pape, 447. Nouvelles broüilleries entre ces deux Puissances, 444. & seq. Philippe traite avec Albert d'Autriche Roy des Romains, il marie Blanche sa

fille avec Rodolphe fils de ce Prince, & donne une retraite en France aux Seigneurs de la Maison des Colonnes ennemis du Pape, *ibid.* il reçoit une Lettre du Pape en forme de Bulle, par laquelle le Pape lui déclare qu'il tient de lui sa Souveraineté temporelle, & lui dénonce qu'il ait à le reconnoître, 454. Robert Comte d'Artois indigné de ce que cette lettre contenoit, la jette au feu en présence du Nonce, à qui le Roy fit enlever toutes les copies qu'il en avoit, & de celles qui estoient adressées aux Evêques & à ses autres sujets. Philippe ensuite fait conduire le Nonce hors du Royaume avec l'Evêque de Pamiers, 455. Il fait arrêter à Mâcon un Legat que le Pape lui envoyoit. Il fait une assemblée de la Noblesse, des Ecclesiastiques, des Jurisconsultes & des Magistrats, & leur demande leur avis sur l'article du temporel des Souverains, & est satisfait de leur réponse, *ibid.* Il permet à Guillaume de Nogaret de lui présenter une Requête contre le Pape, 456. Il renonce de concert avec le Roy d'Angleterre à la médiation du Pape touchant les différends des deux Couronnes, 458. Il ordonne la saisie du temporel des Beneficiers qui estoient allez à Rome sans sa permission, il réitere les défenses de porter l'argent hors du Royaume, 459. 460. Il consent à la venue d'un Legat en France. Instructions de ce Legat, *ibid.* Il répond au Pape avec assez de moderation, 461. Le Legat lui déclare que le Pape l'a excommunié, 463. Le Roy fait executer son Ordonnance pour la saisie du temporel des Beneficiers qui estoient allez à Rome sans sa permission. Il fait une nouvelle Assemblée au Louvre où Guillaume Dupleffis parle contre le Pape avec encore plus de vehemence que n'avoit fait Nogaret, & ce Seigneur appelle au Concile general & au Pape futur. Tout le Royaume suit sur cela les intentions du Roy, *ibid.* Il forme le dessein d'enlever le Pape, 464. Il arrête le Comte de Flandre & ses deux fils, 466. Il se rend maître de tout le Comté de Flandre, le réunit à la Couronne, & en donne le Gouvernement à Jacques de Chastillon oncle de la Reine, 467. Il envoie une Armée considerable contre les Flamans qui s'estoient revoltés, 475. Son Armée est entierement défaire à l'attaque du Camp des Flamans, 476. 477. Il perd toute la Flandre, 478. Son embarras. Il marche lui-même en Flandre à la teste d'une Armée, *ibid.* Il revient sans avoir rien fait, 479. Il fait une Trêve

avec les Flamans, il relâche le vieux Comte, 480. Il rentre en Flandre avec une Armée, 481. Il est attaqué par les Flamans à Mons-en-Puele, 482. Il court un grand risque. Il défait les Flamans, 483. Il investit Lille, *ibid.* Il fait la paix avec les Flamans, 484. Sa statue équestre dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris en memoire de sa victoire, *ibid.* Il perd sa femme Jeanne de Navarre, *ibid.* Il fait élire Pape Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux, en exigeant de lui certaines promesses, 487. 488. Il assiste à son couronnement, 489. Changemens faits par ce Prince dans les Monnoyes. Il est le premier qui en ait fait de considerables. Sédition à Paris à cette occasion, 489. 490. Il demande au Pape de condamner la memoire de Boniface VIII. 491. Il envoie Loüis son fils aîné prendre possession du Royaume de Navarre, 493. Il marie sa fille Isabeau avec Edoüard II. Roy d'Angleterre & fait la paix avec lui, 494. Il projette de faire élire Empereur le Comte de Valois, 495. Ses mesures sont rompues par le Conseil que donne le Cardinal di Prato au Pape, 495. 496. Il fait faire des procédures contre Boniface VIII. Il consent que l'affaire soit assoupie, 497. Il réunit Lion à la Couronne, 501. 502. Il écoute les accusations qu'on fait contre les Templiers, 503. Il commence les procédures contre eux & fait arrêter tous ceux qui estoient dans le Royaume, 504. Sa conduite en cette occasion justifiée, 510. Il se croise, 511. Il se dispose à dompter les Flamans & arrête Loüis fils de Robert Comte de Flandre, 512. Il traite avec le Comte, 513. Il envoie une Armée en Flandre, 514. Elle revient sans avoir rien fait, *ibid.* Chagrin du Roy dans sa famille par les désordres de ses brus, 515. Il tombe malade & meurt, *ibid.* Son caractère, 516. Il a rendu le Parlement sédentaire à Paris, *ibid.* Il établit le Parlement de Toulouse, 517. Il rendit l'Echiquier de Normandie sédentaire à Roüen, établit les Grands-Jours à Troyes, 518. Réunions qu'il a faites à la Couronne, *ibid.*

Philippe Comte de Poitiers, frere de Loüis Hutin, depuis Roy V. du nom, est nommé Regent après la mort de son frere, en attendant les couches de la Reine, 527. Il oblige les Cardinaux à élire un Pape, *ibid.* Il oblige le Comte de Valois à renoncer à la Regence, il est déclaré Regent de France & de Navarre par le Parlement & les Seigneurs, 528. Il déclare sa resolution pour

accomplir son vœu de la Terre Sainte, 529. Il arme contre Robert d'Artois en faveur de Mathilde Comtesse de Bourgogne, *ibid.* Il prend l'Oriflame à S. Denis avec des cérémonies différentes de celles dont usoient les Rois, parce qu'il n'estoit que Regent, 530. Il oblige Robert d'Artois à se soumettre; Il prend le titre de Roy après la mort de Jean qui ne vécut que quelques jours, 531.

Philippe V. dit le Long est sacré à Reims, 533. Eudes Duc de Bourgogne fait opposition à son Sacre en faveur de Jeanne fille de Louis X. 534. Philippe fait une Assemblée où la Coutume & la Loy du Royaume pour l'exclusion des femelles est confirmée, *ibid.* Il perd Louis son fils unique. Il garde la Regence de Navarre & prend le titre de Roy de Navarre, 535. Il apaise les troubles & donne Jeanne sa fille aînée en mariage au Duc de Bourgogne, *ibid.* Il fait une Trêve avec les Flamans & marie sa fille à Louis petit-fils de Robert Comte de Flandre, 537. Il envoie une armée en Flandre sous la conduite du Connestable, *ibid.* Il fait la paix avec Robert Comte de Flandre, 538. Il somme le Roy d'Angleterre de venir lui faire hommage en personne. Il reçoit ses excuses, *ibid.* Sanche Roy de Majorque lui fait hommage pour Montpellier, *ibid.* Il pense sérieusement au voyage de la Terre-Sainte, & le Pape l'en détourne, 540. Il s'y prépare, mais la mort le prévient. Son caractère, 542.

Philippe fils de Charles Comte de Valois, depuis Roy sixième du nom, & le premier des Rois de la Branche de Valois, passe en Italie. Il est fait par le Pape Lieutenant General des troupes de l'Eglise, 539. Il se laisse tromper par Galeace Visconti Seigneur de Milan & revient en France avec peu de gloire, 540. Il va en Guyenne avec son pere, 549. Après la mort de Charles le Bel son cousin germain qui laissa Jeanne son épouse enceinte, il est fait Regent du Royaume jusqu'aux couches de la Reine, 590. Il monte sur le Trône de France. Les Seigneurs dans une Assemblée le déclarent successeur legitime du feu Roy son cousin en vertu de la Coutume immémoriale du Royaume, & de la Loy Salique, 564. Il protege le Comte de Flandre contre les Flamans rebelles, 565. Il mène une Armée en Flandre, 566. Il court un grand risque, 567. Il défait les Flamans, 568. Il prend Cassel & soumet les Flamans, *ibid.* Il revient en

France, 569. Il somme le Roy d'Angleterre de lui venir rendre hommage, *ibid.* Il reçoit le Roy d'Angleterre à Amiens, *ibid.* Il y reçoit son hommage, 570. Il regle les différens entre les Ecclesiastiques & les Juges Laïques. Les Prélats lui donnent le surnom de Catholique & de protecteur du Clergé, 571. Il oblige le Roy d'Angleterre à lui faire hommage-lige. Formule de cet hommage, 572. Il s'accommode avec le Roy d'Angleterre, 573. Il disgracie Robert Comte d'Artois convaincu d'avoir produit de faux titres, 574. Il le laisse échapper, 575. Il reçoit David de Brus Roy d'Ecosse & le protege contre le Roy d'Angleterre, *ibid.* Il fait arrester la femme & les enfans de Robert d'Artois, 576. Il pense à entreprendre une Croisade, *ibid.* Il reçoit des Ambassadeurs du Roy d'Armenie qui lui demande du secours contre les Turcs, 576. 577. Il menace le Pape Jean XXII. au sujet d'une opinion Theologique qu'il faisoit prêcher & qui parut dangereuse, *ibid.* Il est déclaré Generalissime de la Croisade par Jean XXII. *ibid.* Il fait son fils aîné Duc de Normandie, il abandonne le dessein de la Croisade, 579. Le Pape tâche en vain de le reconcilier avec le Roy d'Angleterre, 580. Philippe se fait des Alliez contre le Roy d'Angleterre, 582. Il déclare Robert d'Artois ennemi de l'Etat & criminel de lèse-Majesté, 583. Il saisit les Domaines que le Roy d'Angleterre possédoit en France, 584. Il couvre sa frontiere d'une Armée, & ne donne point bataille à cause qu'il estoit Vendredy, 587. Ses troupes font la guerre en Guyenne & sur mer avec avantage, 588. Sa flotte est défaite à la hauteur de l'Ecluse, 592. 593. Sa réponse au Roy d'Angleterre qui lui proposoit de décider leur différend par un duel, 594. Il fait une Trêve avec le Roy d'Angleterre & recompense les Habitans de Tournay pour leur fidélité, 595. Il regagne Louis de Baviere, 596. Il envoie le Duc de Normandie son petit-fils en Bretagne au secours de Charles de Blois, 601. Il fait une Trêve avec le Roy d'Angleterre, 613. Il relâche avec trop de facilité le Comte de Montfort qui recommence ses hostilités dès qu'il se voit délivré, *ibid.* Il traite avec Humbert Comte Dauphin de Vienne qui lui fait cession de ses Etats, 613. & seq. Il achete la Seigneurie de Montpellier de Jacques Roy de Majorque, 615. Il fait couper la teste à Olivier de Clifton & à quelques autres Seigneurs Bretons, 616. Il se prépare à la guerre contre le Roy

- d'Angleterre, 617. Il met le sel en parti, & fait du changement dans les Monnoyes, 619. Il empêche le Roy d'Angleterre d'assiéger Rouën, & côtoye l'Armée ennemie, 624. Il passe la Somme, & suit le Roy d'Angleterre dans sa retraite, 626. Il perd la bataille de Crecy & se retire à Amiens, 629. Il vient avec une Armée pour secourir Calais, 636. Il envoie reconnoître le Camp des Anglois & le trouve inaccessible, 637. Sa reconnoissance envers les habitans de Calais pour leur fidelité, 640. Il fait une Trêve avec le Roy d'Angleterre, *ibid.* Il perd Jeanne de Bourgogne & épouse Blanche de Navarre, 643. Il meurt. Son caractère, *ibid.*
- Philippe* Comte de Boulogne se revolte & entreprend de se saisir de S. Louis, 186. Il se reconcilie avec le Roy, 192. Il meurt, 200.
- Philippe* Comte de Flandre parrain de Philippe Auguste, son tuteur & apparemment Régent du Royaume, 11. Il se broüille avec le Roy & se ligue avec d'autres Vassaux de la Couronne, 14. 15. Il fait la guerre au Roy, *ibid.* Il fait sa paix, *ibid.* Il la rompt peu après & la guerre recommence, 16. Il fait sa paix une seconde fois, 18. Il meurt au siege d'Acre, 49.
- Philippe* de Dreux Evêque de Beauvais se croise avec Philippe Auguste, 25. Il arrive en Palestine avant ce Prince, 42. Il est fait prisonnier du Roy d'Angleterre qui le charge de fers, 68. Il est mis en liberté, 74. Il abat d'un coup de massüë le Comte de Salisberi à la journée de Bouvines, 140. Il va contre les Albigeois, 145.
- Philippe* de France le cadet des fils de Jean II. âgé de 14. ans, est pris avec le Roy son pere à la bataille de Maupertuis, 672. Il est fait Duc de Bourgogne par son pere & premier Pair de France, 715.
- Philippe* Comte d'Evreux, neveu de Philippe le Bel, épouse Jeanne de France fille de Louis Hutin, heritiere du Royaume de Navarre, 565. Il meurt, 657.
- Philippe* fils de Guy Comte de Flandre, se met à la teste des Flamans, 481. Il attaque le Camp de Philippe le Bel, 482. Il est défait, 483.
- Philippe* Duc & Comte de Bourgogne meurt, & en lui finit la premiere famille Royale de Bourgogne, 710.
- Philippe* frere de Charles Roy de Navarre prend les armes après la prison de ce Prince, il est joint dans le Corentin par le Duc de Lancastre, 666. Il fait le dégast dans le pais Chartrain, 678. Il refuse de signer le Traité de paix fait par le Roy de Navarre avec le Dauphin, 697. Il est compris dans le Traité de Bretigni, 704.
- Philippe* & Gautier de Launay freres, accusez d'un commerce criminel avec deux des Brus de Philippe le Bel, convaincus & écorchez vifs, 515.
- Pierre* Comte d'Alençon, frere de Philippe le Hardi, conduit une Armée en Sicile au secours du Roy Charles d'Anjou, 397. Il meurt d'une blessure auprès de la Canina, 404.
- Pierre II.* Roy d'Arragon, quoique Catholique, favorise les Albigeois pour raison d'Etat, 108. Il se laisse gagner par le Comte de Montfort, & puis traite de nouveau avec le Comte de Toulouse, 110. Il declare la guerre au Comte de Montfort, 116. Il surprend le Pape qui revoque la Croisade contre les Albigeois, 119. Il met le siege devant Muret à trois lieues de Toulouse, 120. Il est tué dans le combat, 122.
- Pierre III.* Roy d'Arragon donne refuge dans ses Etats aux petits-fils du Roy de Castille, il refuse de les lui rendre, 390. Il les refuse au Roy de France, & les fait garder au Chasteau de Xativa, 391. Il se ligue contre la France avec le Roy de Castille, *ibid.* Il pense à se rendre maître de la Sicile sur laquelle il avoit des prétentions du chef de sa femme fille de Mainfroy, 392. Il traite avec Michel Paleologue Empereur de Constantinople sur ce sujet. Il confere avec Jean Procida, 394. Il fait un grand armement de mer, 395. Il est reçu en Sicile & il oblige Charles de lever le siege de Messine, 396. Il est excommunié par Martin IV. 397. Ce Pape le déclare déchü de ses Etats d'Arragon, 399. 400. Il tâche d'attirer dans son parti Edouïard Roy d'Angleterre, 402. Ses affaires sont en mauvais estat en Arragon. Son Armée est surprise & mise en déroute par Philippe le Hardi Roy de France, 408. Il est défait par un détachement de François & est blessé, 410. Il meurt de sa blessure peu de temps après la mort du Roy de France, 412.
- Pierre* Duc de Bourbon, tué à la bataille de Maupertuis, 673.
- Pierre* de Bruis renouvelle l'heresie des Albigeois, 102. Il est brûlé vif, *ibid.*
- Pierre* & Robert de Courtenai Empereurs de Constantinople, 258.
- Pierre* de Cugnieres Chevalier, Procureur General du Parlement, parle fortement contre

l'usage de porter aux Tribunaux Ecclesiastiques certaines causes mixtes, 570.

Pierre de Dreux Comte de Bretagne ne se trouve pas au Sacre de Louis IX. 182. Il se revolte, 183. Il se soumet, 184. Il marche contre Richard frere du Roy d'Angleterre, 185. Il se revolte de nouveau, 186. Il obtient sa grace, 187. Il engage le Roy d'Angleterre à faire la guerre à la France, 192. Il est cité à Melun & déclaré déchû du Comté d'Anjou, 193. Il prend Bellesme, & est abandonné des Anglois, *ibid.* Il engage de nouveau le Roy d'Angleterre dans son parti, *ibid.* 194. Il lui fait hommage de son Comté, *ibid.* Il est déclaré déchû de la garde du Comté de Bretagne, 196. Il vient se jeter aux pieds de S. Louis la corde au col, 201. Et obtient son pardon, 202. Il est surnommé Mauclerc, *ibid.* Il repasse en Palestine après avoir remis son Comté entre les mains de Jean son fils, 206. Il est de retour, 216. Il se croise avec S. Louis, 243. Il est choisi pour traiter avec les Turcs, 285. Il meurt sur la mer à son retour d'Egypte, 291.

Pierre de la Brosse, homme de basse naissance favori de Philippe le Hardi, 384. Il broille ce Prince avec la Reine. Ses intrigues, 385. Le Roy se défie de lui, 386. Il est soupçonné de trahison, 389. Il est pendu, *ibid.*

Pierre de Lusignan Roy de Chypre vient en France pour engager les Princes Chrétiens à une Croisade contre les Mahometans, 712. Il engage le Roy à prendre la Croix, *ibid.* Il passe à la Cour de l'Empereur pour le même sujet : il ne réussit pas, 713. Il va trouver le Roy de Navarre à Cherbourg, & ne gagne rien, *ibid.*

Pierre Flotte Chevalier & sçavant dans le Droit, parle avec autant de vehemence que Nogaret dans l'Assemblée du Louvre contre Boniface VIII. 456. Il conserve Lille au Roy, 475. Il est tué à l'attaque du Camp des Flamans, 477.

Pierre le Roy Tisseran de son métier, fait une sédition à Bruges, il est arrêté & est délivré par le peuple, 486. Il s'exile lui-même, 469. Son caractère, 470. Il fait revolter Bruges & Gand, 471. Il s'associe un Boucher nommé Breyel, *ibid.* Il force Ardembourg & déchire l'étendard de France, 472. Il se rend maître de Bruges, 473. 474. Il est fait Chevalier, 476.

Pierre Tristan donne son cheval à Philippe Auguste à la bataille de Bouvines, & le

sauve du danger où il estoit, 139.

Poitou. Comté de Poitou réuni à la Couronne, 374.

Saint Esprit surpris par les Compagnies, 709.

Porcelers [Guillaume de] Gentilhomme Provençal, épargné dans le massacre des Vêpres Siciliennes à cause de son équité & de ses autres vertus, 395.

Prétentions chimeriques du Pape au sujet des Elections & des dépositions des Empereurs, 127.

Privileges de l'Abbaye de S. Denis, 373.

Procida. Voyez Jean Procida.

Pyramides que l'on voit de Paris à S. Denis élevées après la ceremonie des obseques de S. Louis, 373.

Q

Quietistes. Espece de Quietistes en France sévèrement punis par Philippe Auguste, 125.

R

Ranulfe de Rochefort, envoyé par Philippe de Valois à Alphonse Roy d'Aragon, pour lui offrir de se joindre à lui pour exterminer les Maures en Espagne, 576.

Raoul Comte d'Eu, Connestable de France, signe une ligue avec les Seigneurs de Normandie contre le Roy d'Angleterre, 585. Il commande un détachement de l'Armée auprès de S. Quentin, 587. Il s'enferme dans Tournai, 593. Il va en Normandie avec ordre de se jeter dans Caën, 622. Il y est fait prisonnier, 623. Il est arrêté & a la teste tranchée sous Jean II. 650.

Raoul de Nesle. Voyez Nesle.

Raygnier de Grimaldi Genoïs au service de Philippe le Bel, défait la flotte des Flamans, & fait prisonnier Guy fils du Comte de Flandre, 480. 481.

Raymond Berenger Comte de Provence, marie sa fille aînée Marguerite avec Louis IX. 200. Il est attaqué par le Comte de Toulouse & secouru par le Roy, 213. La paix se fait entre ces deux Comtes, 214. Il se ligue contre le Roy de France, 215. Il se trouve au Concile de Lion, 237. Il meurt, 241.

Raymond de Cardonne défend vaillamment Gironne contre l'Armée Française sous

- Philippe le Hardi, 409.
- Raymond* Vicomte de Toüars fait hommage à S. Loüis, & s'engage de soutenir la Reine-mere Régente envers tous & contre tous, 195.
- Raymond IV.* Comte de Toulouse, se ligue avec le Roy d'Angleterre contre Philippe Auguste & épouse Jeanne sœur de ce Prince, 67. Il se met à la teste des Albigeois, 100. Son caractere, 103. Il est excommunié par le Pape, *ibid.* Il reçoit l'absolution de son excommunication en se soumettant à la penitence des excommuniés, 104. 105. Il est soutenu par Pierre II. Roy d'Arragon, 108. Il est excommunié une seconde fois par le Legat du Pape, 110. Il leve le siege de Castelnaudari, 114. Ses intrigues & celles du Roy d'Arragon, 115. & seq. Il fait pendre son frere Baudouin, 123. Il est déclaré par les Legats déchû de ses Etats, 124. & puis par le Concile de Latran. On ne reserve à son fils que les Domaines qu'il avoit en Provence, 161. Il revient d'Arragon à Toulouse où il est reçu par les habitans, rétablit la place & soutient le siege, 162. Il meurt, 164.
- Raymond VII.* fils du Comte de Toulouse, s'empare des Forteresses de Provence, 162. Il reprend presque tout son Etat sur Amauri de Montfort fils de Simon, 164. Il se soumet au Roy & à l'Eglise, 187. 188. Il fait amande honorable à Paris, 189. Il entre en guerre avec le Comte de Provence, 213. Il est obligé de faire la paix, 214. Il se ligue avec le Roy d'Angleterre, 215. Il fait la paix avec le Roy, 230. Il obtient sa reconciliation avec l'Eglise à la priere de Saint Loüis, 232. Il se trouve au Concile de Lion, 237. Il est dupé par les Administrateurs du Comte de Provence après la mort de ce Comte, 242. Il meurt dans le temps qu'il se dispose à passer en Palestine, 306.
- Raymond* Comte de Tripoli, Regent du Royaume de Jerusalem pendant la minorité de Baudouin IV. se declare contre ce Prince, 22. Il est fait tuteur du jeune Baudouin. Il dispute la Couronne à Guy de Lusignan, il traite avec Saladin, trahit les Chrétiens à la bataille de Tiberiade, 23. & meurt de desespoir, 24.
- Raymond* Vicomte de Turenne, va en Palestine joindre S. Loüis, 302.
- Reglemens* de S. Loüis touchant ceux de ses Vassaux qui l'estoient en même temps du Roy d'Angleterre, 232.
- Reims.* Les Ecclesiastiques de Reims refusent de donner du secours à Philippe Auguste, 26. Trait de prudence de ce Prince en cette occasion, *ibid.*
- Reims* est assiégué par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 700. L'Archevêque Jean de Craon avec les Seigneurs de Porcien obligent ce Prince à le lever, *ibid.*
- Renaud* de Dammartin Comte de Boulogne, se ligue contre Philippe Auguste, 67. Il engage le Comte de Flandre dans le parti du Roy d'Angleterre, 130. Il commande la flotte du Roy d'Angleterre, 133. Il est fait prisonnier à la bataille de Bouvines, 140. Le Roy le fait charger de chaînes, 143. Il meurt de chagrin ou de fureur, 186.
- Rennes* assiégué, 603. Sa prise, *ibid.*
- Restitutions.* Les Seigneurs avant de partir pour la Terre-Sainte faisoient des restitutions à ceux à qui ils croyoient avoir fait tort, 247.
- Réunion* de l'Eglise Grecque avec la Latine, 255.
- Réunion* du Comté de Bourgogne à la Couronne, 518.
- Réunion* de la Flandre à la Couronne par Philippe le Bel, 467.
- Réunion* de Mâcon au Domaine par S. Loüis, 240.
- Réunion* de la Normandie à la Couronne par Philippe Auguste, 197.
- Réunion* du Comté de Poitou à la Couronne, 374.
- Réunion* du Comté de Toulouse, 374.
- Ribauds.* Espece de soldats semblables à nos Grenadiers d'aujourd'hui, 165. Roy des Ribauds, 166.
- Ribaumont* [Eustache de] se bat à Calais contre le Roy d'Angleterre sans le connoître, est fait prisonnier & traité avec honneur par ce Prince qui lui fait un present & le met en liberté, 642. 643. Il se trouve à la bataille de Maupertuis, 667. Il y est tué, 673.
- Richard* Cœur-de-Lion, fils de Henri Roy d'Angleterre, depuis Roy d'Angleterre, 19. Propositions de mariage entre ce Prince & Alix sœur de Philippe Auguste, 20. Il se revolte contre son pere & se reconcilie, 21. Il se croise pour la Terre-Sainte, 25. Il est cause de la guerre entre la France & l'Angleterre, 27. Il est soutenu par le Roy de France, 29. Il veut tuer le Legat, 31. Il passe pour estre cause de la mort de son pere, & lui succede à la Couronne, 33. Il traite avec le Roy de France, *ibid.* Il se dispose à la Croisade, 34. Il s'embarque.

s'embarque à Marseille, 36. Ses differens en Sicile avec Philippe Auguste, 37. & seq. Il fait planter son étendard sur les murailles de Messine, *ibid.* Il refuse d'épouser Alix. Ses raisons satisfont Philippe, 39. 40. Il conquiert l'Isle de Chypre, & arrive à Acre, 43. Il a un nouveau differend avec Philippe, *ibid.* Il attaque Acre de concert avec le Roy de France, 45. Il partage cette Ville avec Philippe, 48. Il termine le differend de Guy de Lusignan avec le Marquis de Montferrat, 50. 51. Il donne le Royaume de Chypre à Guy de Lusignan, & celui de Jerusalem à Henri Comte de Champagne, *ibid.* A son retour de Palestine il est pris par Leopold d'Autriche, & mis en prison par l'Empereur Henri VI. 52. Sa fermeté dans son malheur, 55. Il est delivré de prison & revient en Angleterre, 57. Il défait l'Armée de Philippe devant Verneuil & entre dans cette Ville qu'il estoit sur le point de perdre, 59. Il défait une seconde fois l'Armée de Philippe, 61. Son Armée est battue devant le Vaudreuil, 62. Trêve entre les deux Rois, *ibid.* Il est sollicité par l'Empereur de rompre la Trêve avec la France, 63. Il fait le dégast sur la frontiere de France, 64. Il negocie pour la paix, *ibid.* Il met le siege devant Arques & le leve, 65. Il perd Dieppe, défait quelques Soldats dans une embuscade, & il surprend Issoudun, *ibid.* Il fait la paix avec la France à Louviers, *ibid.* Il la rompt, 66. Il fait une grosse ligue contre la France, 67. Il fait prisonnier l'Evêque de Beauvais & le charge de chaînes, 68. Il défait deux fois de suite le Roy de France, 70. Nouvelle Trêve de cinq ans entre les deux Rois, 71. Il est blessé à mort à l'attaque du Chateau de Chalus auprès de Limoges, 72. Il meurt de sa blessure, 73. Caractere de ce Prince, *ibid.*

Richard frere de Henri III. Roy d'Angleterre arrive à Bourdeaux, & prend quelques places, 172. Il arrive en Palestine, 218. Il épouse Sancier fille du Comte de Provence, 220. Il passe en France avec l'Armée d'Angleterre, 221. Il sauve le Roy son frere après sa défaite, 227. Il est élu Roy des Romains, 321. On lui offre la Couronne de Sicile, 328.

Richard d'Yvetot signe une ligue avec les Seigneurs de Normandie contre le Roy d'Angleterre, 385.

Robert frere de S. Louis maltraite le Comte de Champagne, 205. Le Pape lui offre l'Empire que S. Louis refuse, 210. Il est fait

Tome III.

Comte d'Artois, & épouse Mathilde fille du Duc de Brabant, 216. Il se croise pour la Terre-Sainte, 243. Sa valeur, sa précipitation, sa mort, 270. & seq.

Robert II. Comte d'Artois neveu de S. Louis, se croise pour la Terre-Sainte, 348. Il porte l'épée au Sacre de Philippe le Hardi, 374. Il marche en Navarre à la tete d'une Armée, 386. Il force les Rebelles dans la partie de Pampelune où ils s'estoient retranchés, & soumet presque toute la Navarre, 387. Il va en Castille, 388. Il va au secours du Roy de Sicile, 397. Il est fait Administrateur du Royaume de Sicile après la mort de Charles d'Anjou, 406. Il maintient en Sicile le parti de Charles II. 416. Il perd sa flotte, 419. Il bat Jacques d'Arragon, se brouille avec Charles Roy de Sicile & revient en France, 424. Il défait un corps de l'Armée des Anglois en Guyenne, & reprend ce qu'ils avoient pris, 436. Il revient en Flandre, prend Bethune & défait le Comte de Flandre, 475. Il attaque temerairement les Flamans dans leur Camp, 476. Il y est entierement défait & tué, 477.

Robert d'Artois fils de Philippe & petit-fils de Robert II. Comte d'Artois. Ses prétentions sur le Comté d'Artois au préjudice de Mathilde sa tante fille de Robert II. 529. 530. Il enleve Arras & S. Omer à Mathilde, il est cité au Parlement de Paris, où il refuse de se rendre, *ibid.* Le Regent marche contre lui, Robert ne se trouve pas en estat de lui résister & l'affaire est mise en arbitrage, *ibid.* Elle est terminée en faveur de Mathilde. Robert est obligé de se constituer prisonnier. Il épouse la fille du Comte de Valois, 531. Il va en Guyenne, 548. Il est dans les interets d'Isabelle de France Reine d'Angleterre, 554. Il est cause de la guerre entre la France & l'Angleterre. Il renouvelle l'affaire du Comté d'Artois, 573. Ses artifices indignes pour faire revoir le procez qu'il avoit perdu à ce sujet contre sa tante Mathilde. Il en obtient la revision. Il est convaincu d'avoir falsifié des titres, 573. 574. Il se réfugie chez le Comte de Namur, ensuite chez le Duc de Brabant, *ibid.* Enfin il se sauve en Angleterre déguisé en Marchand, 575. Ses biens sont confisqués, *ibid.* Il est déclaré ennemi de l'Etat & criminel de lèse-Majesté, 583. Il pense à assieger Saint Omer & est battu, 593. Il quitte l'Angleterre pour aller commander les troupes Angloises en Bretagne, 607. 608. Il force la Ville de Vannes & y est blessé, 608. 609. Il se fait

C c c c

- transporter en Angleterre, & y meurt de sa blessure, *ibid.* Son caractère, 609. 610.
- Robert Bertrand** Sire de Briquibec Maréchal de France, se ligue avec les Seigneurs de Normandie contre le Roy d'Angleterre, 585. Il s'enferme dans Tournay, 593.
- Robert de Bethune** se croise avec S. Louis, 243.
- Robert de Boves**, périt au siege d'Acre, 49.
- Robert de Brus** fait Roy d'Ecosse à la place de Jean de Bailleul, 443.
- Robert de Courtenai** passe en Angleterre à la teste de trois cens Gentilshommes pour soutenir le parti de Louis fils de Philippe Auguste, 159. Il est pris, *ibid.*
- Robert Comte de Dreux** se trouve à la bataille de Bouvines, 136. Il seconde la Regente mere de S. Louis dans ses desseins, 183.
- Robert** fils de Guy Comte de Flandre, appelle au Pape de l'interdit jeté sur les Etats de son pere, 437. Il fait tous ses efforts à Rome pour faire comprendre son pere dans le Traité de paix entre la France & l'Angleterre, 465. 466. Son pere lui donne la conduite de la guerre, *ibid.* Il est envoyé prisonnier à Chinon, 467. Il est delivré & fait Comte de la Flandre située au-delà de la Lis, 484. Son fils est arrêté à Paris, 512. Il est contraint de traiter avec le Roy, 513. Il se revolte contre Louis Hutin, 525. Ses Etats sont mis en interdit par le Pape, 537. Il fait la Paix avec Philippe le Long, 538. Sa mort, 547.
- Robert le Coq** Evêque de Laon, zélé partisan de Charles Roy de Navarre, 675. Il parle vivement dans l'Assemblée des Etats, & demande qu'on fasse le procez du Chancelier, 678. Il retourne dans son Diocèse, 681. Il revient à Paris, 682. Sa hardiesse en presence du Dauphin, 683.
- Roche-de-Rien.** Place forte assiegée par Charles de Blois, 631. Elle est prise par les partisans de ce Seigneur, 640. Ce fut auprès de cette place que se donna la bataille où Charles de Blois fut défait & fait prisonnier, 632. 633.
- Rochefort.** Voyez Ranulfe.
- La Rochelle** prise par Louis VIII. 171.
- Roches** [Guillaume des] commande un corps de l'Armée de Philippe Auguste en Anjou, 98. Il est joint par Cadoc General des Brabançons. Il prend Angers & est fait Vicomte d'Anjou, *ibid.* Il prend la Croix contre les Albigeois, 102.
- Roger Comte de Foix**, se revolte contre Philippe le Hardi, 374. Il est assiegé dans son Chateau de Foix & se rend à discretion, 376.
- Il obtient son pardon & est rétabli dans ses Etats, *ibid.*
- Roger de Mortemer** Seigneur Anglois, évadé de la Tour de Londres, vient en France. Il est aimé de la Reine d'Angleterre, 553. Sa teste est mise à prix par le Roy d'Angleterre, 555. On lui fait son procez & il est pendu, 575.
- Roger Doria** prend Charles Prince de Salerne, fils de Charles d'Anjou Roy de Sicile, dans un combat naval, 404. Il défait la Flotte du Roy de France devant Roses, 411. Il défait la Flotte de Robert Comte d'Artois, 419.
- Les Rois de France ne dispoient d'aucune partie considerable de leur Etat sans le consentement des Pairs & des Barons, 313.
- Le nom de Roy appartient au Prince fils du Roy mort dès qu'il vient au monde; & Jean qui ne vécut que peu de jours le porta, 531.
- Le Roy. Voyez Pierre le Roy.
- Roüen** assiegé par Philippe Auguste, 96. Sa prise, 97. Sédition à Roüen sous Philippe le Bel, 429. Les séditeux sont punis, 430.
- Rouffac** Bourgeois de Paris, fait l'éloge d'Etienne Marcel chef des séditeux de Paris, & irrite la populace contre la Cour, 687. Le Dauphin le met de son Conseil, 690.
- Rouffi** [Alain de] vient joindre Simon Comte de Montfort General de l'Armée contre les Albigeois, 114.
- Roye** [Barthelemy de] se trouve à la bataille de Bouvines, 138.
- Roye** [Jean de] va faire le ravage en Flandre par ordre de Philippe de Valois, 590.

S

Saladin se fait Calife d'Egypte & forme le dessein de se rendre maître de tout l'Orient, 21. Il défait les Chrétiens à Tibériade, 23. Il prend Jerusalem, 24. Il donne un assaut au Camp des Croisez devant Acre, & est repoussé, 47. Il ne veut pas ratifier la capitulation d'Acre. Il massacre les esclaves Chrétiens, 51. Il meurt, 251.

D. Sanche de Castille est déclaré héritier de cet Etat au préjudice de ses neveux fils de Ferdinand son aîné, 382. Il empêche une entrevue entre le Roy Alphonse son pere & Philippe le Hardi Roy de France, 392. Il est deshérité par son pere, 406. Il mé-

- sage le Roy de France, 407. Il prend des mesures pour s'assurer & à sa posterité le Royaume de Castille, 416. Il fait une ligue avec le Roy de France contre le Roy d'Arragon pour l'obliger à rendre Alphonse de la Cerda & son frere, 422. Il fait ruer D. Lopez de Haro, & arreste le Prince Jean son frere, 423. Plusieurs Seigneurs se revoltent contre lui, obtiennent du Roy d'Arragon la délivrance d'Alphonse de la Cerda & de son frere, & proclament Alphonse Roy de Castille & de Leon, 424. Il se réunit avec le Roy d'Arragon qui abandonne Alphonse. Il demeure Roy de Castille, 427.
- Sanche* Roy de Majorque vient à Paris pour faire hommage à Philippe le Long pour Montpellier, 538.
- Saphadin* succede à Saladin Calife d'Egypte, 251. Ses expéditions, 251. 252.
- Sargines* [Geoffroy de] laissé en Palestine par Saint Louis pour commander dans Acre, 303.
- Savari* de Mauleon Seigneur de Poitou, vient au secours du Comte de Toulouse, 112. Il soutient le parti du Roy d'Angleterre en Poitou. Il soutient le siege de Niort & de la Rochelle, il rend ces places, il est déservi auprès du Roy d'Angleterre, il se jette entre les bras du Roy de France, 171.
- Seau* particulier pour le Régent durant la Régence, 528.
- Sciarra* Colonne est pris par des Pirates en se sauvant de Rome, il est delivré par Philippe le Bel, 450. Il surprend Boniface VIII. dans Anagnin, le traite d'une maniere sanglante & lui donne un soufflet, 465. Benoist XI. ne veut pas l'absoudre de l'excommunication portée contre lui. Il l'excommunie de nouveau, 485.
- Sedition* à Bruges excitée par un Tisseran sous Philippe le Bel, 460. Elle est apaisée, 469.
- Sedition* à Gand, 471. Elle est apaisée, 472. 473. Elle recommence, *ibid.*
- Sedition* à Paris pendant la prison de Jean II. au sujet des Monnoyes, 676. & seq.
- Sedition* à Roüen sous Philippe le Bel, 429. Les séditeux sont punis, 430.
- Seguin* de Badofol Chevalier Gascon se met à la tête des *Compagnies*, 708. Il traite avec le Roy & se retire dans son pais, 710.
- Les *Seigneurs* de France se font la guerre les uns aux autres, 193. La Reine Blanche profite de leur division pour engager les Seigneurs de la Loire à reconnoître le Roy Louis IX. pour Duc de Guyenne, 193. Ils se reconcilient, 196. Ils passent pour la plupart en Palestine, 207.
- Senlis* attaqué par les Gentilshommes. Les Bourgeois les taillent en pieces, 693.
- Senateur* de Rome. Ce que c'estoit que cette dignité quand elle fut conférée à Charles d'Anjou frere de S. Louis, 329.
- Serfs* dans le Royaume avant le Regne de Louis Hutin. Quelle estoit leur condition. Le Roy les affranchit à condition de financer, 526.
- Sergens* d'Armes instituez pour la garde du Prince, 52.
- Siege* d'Acre ou Ptolemais, 40. Sa prise par capitulation, 48. Les Infideles la reprennent sous Philippe le Bel, 426.
- d'Aiguillon, 621.
- d'Avignon par Louis VIII. 173. Cette Ville se rend par capitulation, 174.
- de Calais par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 630. & seq.
- de Chateau-Gaillard sur Seine par Philippe Auguste, 87. & seq. Sa prise, 95.
- de Cambrai par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 586.
- & prise de Constantinople par les Croisés en faveur d'Alexis fils de l'Empereur Isaac l'Ange, 254.
- de Damiette par les Chrétiens & sa prise, 257. Second siege de Damiette par S. Louis, 265.
- de Douvre par les François, 435.
- de Figuières & sa prise, 409.
- de Fontenai par S. Louis, 221. Sa prise, 222.
- de Gironne par Philippe le Hardi, 409. Sa prise par capitulation, 411.
- de Gournai & sa prise par Philippe Auguste, 84.
- de Hennebion, 603.
- & prise de Lille par Philippe le Bel, 438.
- de Nantes, 601. Sa prise, 602.
- de Reims par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 700.
- de Rennes, 603.
- de la Roche-de-Rien, 631.
- de Roüen par Philippe Auguste, 96. Sa prise par capitulation, 97.
- de Toulouse, 163.

Siege de Tournai par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 593.
de Thin-l'Evêque sur l'Escaut, 586.
de Vannes par la Comtesse de Montfort, 608.

Simon Comte de Montfort, se croise contre les Albigeois, 104. Il est déclaré General des Armées Catholiques contre ces heretiques, 106. Son caractère, 107. Ses diverses expéditions, 107. & seq. Il prend Lavaur & exerce de severes châtimens contre ceux qui s'y estoient retirez, 111. Il s'enferme dans Castelnaudari, & soutient le siege, 112. Il remporte une grande victoire sur les assiegeans qui levent le siege, 114. Les Agens du Roy d'Arragon à Rome lui donnent de l'embarras, 119. Il gagne la bataille de Muret, 122. Il est déclaré Administrateur du Comté de Toulouse, 124. Le Comté de Toulouse lui est adjugé en propre par le Concile General de Latran, 161. Il en vient demander l'investiture au Roy de France & l'obtient, 162. Il assiege Toulouse, *ibid.* Il est tué à ce siege, 163.

Soulevement des peuples de Vermandois, du Beauvoisis, de Champagne, de Bourgogne & de Forest sur la fin du Regne de Philippe le Bel & de Louïs Hutin, 515. 522. Le Comte de Valois les appaise, *ibid.*

Spensers pere & fils favoris d'Edoüard II. Roy d'Angleterre. Ils se rendent redoutables & l'objet de la jalousie des Grands d'Angleterre, 550. Ils broüillent le Roy d'Angleterre avec Isabelle de France sa femme, *ibid.* Ils indisposent le Roy contre les François dont on faist les biens, 551. Ils sont pendus, 556.

Suisses. Commencement de leurs ligues sous Philippe le Bel, 495.

Sulli [Henri de] Plenipotentiaire de Philippe le Long pour la paix avec le Comte de Flandre, 537. Il commande un détachement en Flandre, *ibid.* Il est nommé par Philippe executeur de son testament, 543.

T

Taillebourg. S. Louïs en force le pont & défait les Anglois, 223.

Tancrede fils de Roger, s'empare du Royaume de Sicile, 36. Il tache de broüiller les Rois d'Angleterre & de France, 37. Il met en liberté la Reine Jeanne sœur de Richard, *ibid.* Il s'accorde avec Richard, 38. Sa mort, 62.

Témerité d'un Curé de Paris en publiant une excommunication portée par Innocent IV. contre l'Empereur Frideric II. 234.

Templiers. Ordre Militaire. Leur institution, 502. 503. Ils sont décriez pour leurs désordres. L'Ordre accusé par deux d'entre eux, *ibid.* On commence les procédures contre eux en France, 504. Ceux qui estoient en France sont arrestez. Le Grand-Maître de l'Ordre est du nombre, *ibid.* Crimes dont on les accuse, 505. & seq. Ils sont arrestez par-tout, 508. 509. Leur Ordre est aboli par le Pape dont la Bulle est confirmée par le Concile General de Vienne, 409.

Termes [Olivier de] se croise avec S. Louïs, 243. Il secoure à propos Joinville auprès de Belinas, 301.

Testament de Louïs VIII. Roy de France, 175. Reflexions sur ce testament, 177.

Thénier. Vallée où les Albigeois sont défaits, 109.

Thomas de Savoye épouse Jeanne Comtesse de Flandre veuve de Ferrand, 212. Il prend les armes en faveur de son frere Guillaume de Savoye, la mort de celui-ci termine cette guerre, 213.

Thibaud Comte de Champagne soupçonné fausement d'avoir empoisonné Louïs VIII. n'est pas admis au Sacre de S. Louïs, 183. Il a de l'inclination pour la Reine Regente, 184. Il se revolte & est contraint de mettre bas les armes, *ibid.* Il découvre une conspiration contre le Roy, 186. Les factieux veulent l'attirer dans leur parti en lui faisant épouser une fille du Duc de Bretagne, 189. Une lettre du Roy l'empêche de conclure ce mariage, 189. 190. Il est attaqué par les Factieux & secouru par le Roy, 191. Il succede à la Couronne de Navarre & se revolte, 203. Il se soumet, 204. Il est obligé de se retirer de la Cour, 205. Il passe en Palestine, 206. Il est de retour en France, 216. Il meurt, 310.

Thibaud II. Roy de Navarre fils du Comte de Champagne, épouse Isabelle fille de S. Louïs, 348. Il fait hommage à Philippe le Hardi pour ses Domaines de France au Camp d'Afrique, 368. Il meurt en Sicile, 372.

Thin - Evêque sur l'Escaut assiégué, 590. 591.

Tiberiade. Bataille où les Chrétiens sont défaits, 23. 24.

Tiers-Etat ajouté pour la première fois aux Etats du Royaume, 662.

Tilieres. Forteresse de Normandie assieguée &

prise par Philippe Auguste, 84.
Tillieres [Gilbert de] perit au siege d'Acre, 49.
Toulouse assiegé par le Comte de Montfort, 163.
 Le Comté de *Toulouse* est réuni à la Couronne, 374.
Toulouse. Le Parlement y est établi, 517.
Tournai assiegé par Edoüard III. Roy d'Angleterre, 593. Il est délivré par un Traité de Trêve, 595.
Tours. Ville Capitale prise sur les Anglois par Philippe Auguste, 32. Il la prend une seconde fois, 85. Elle est reprise & brûlée par le Roy d'Angleterre, *ibid.*
Traitez de Bourdeaux entre S. Loüis & Henri III. Roy d'Angleterre, 230.
 de Bretigni pour la délivrance du Roy Jean II. 703.
 de Corbeil, entre S. Loüis & le Roy d'Arragon, 319. 320.
 de Gallon entre Philippe Auguste & Jean Sans-Terre Roy d'Angleterre, 79.
 entre Loüis de France & Henri III. Roy d'Angleterre, 160.
 entre S. Loüis & Henri III. Roy d'Angleterre, 323.
 du Pape Martin IV. avec Philippe le Hardi, par lequel il donne à un de ses fils les Estats d'Arragon, 400. & seq.
 de Paix du Camp de Lille entre Philippe le Bel & les Flamans, 484.
 entre l'Ecosse & la France pour maintenir la succession legitime dans les deux Royaumes, 560.
 entre Philippe de Valois & Humbert Comte Dauphin de Vienne, par lequel ce Dauphin fait cession de ses États à la Maison de France, 614.
 entre Philippe le Bel & Edoüard I. Roy d'Angleterre, 440. & seq.
Tristan [Pierre] donne son cheval à Philippe Auguste à la bataille de Bouvines, & le sauve du danger où il estoit, 139.
Turcs. Ils demandent du secours à S. Loüis contre les Tartares, 207.

V

V Alence [Jean de] envoyé par S. Loüis de Palestine en Egypte pour faire observer le Traité de Damiette, 297.
S. Valery [Bernard de] se croise avec Philippe Auguste, 25. Il périt au siege d'Acre, 49.
S. Valery [Thomas de] avec un détachement défait un corps de Brabançons sans perdre un

seul homme, 140.

Vannes assiegée par la Comtesse de Montfort avec Robert d'Artois, 608. La Ville est prise, 609. Elle est reprise par Olivier de Clifson & Henri de Leon partisans de Charles de Blois, *ibid.*

Vassaux de la Couronne sont garans des Traitez de paix sous Philippe Auguste, 80. Ils ne pouvoient s'allier par mariage avec les Princes étrangers sans le consentement du Prince, 202. Les Rois de France leur font rendre exactement hommage en personne, 538. Ils ne peuvent recevoir l'hommage de leurs Vassaux avant que d'avoir fait eux-mêmes hommage au Roy, 547.

Vêpres Siciliennes, ainsi dites, parce que le jour de Pasque le son des cloches de Vêpres fut le signal dont les Siciliens estoient convenus pour faire main-basse sur tous les François, 395.

Victoire. Abbaye fondée par Philippe Auguste après la bataille de Bouvines, 144.

Vienne. Concile General de Vienne contre les Templiers, 496.

Vieux de la Montagne Prince des Assassins, 92. Il envoie de ses gens pour tuer Saint Loüis, 206. Il lui demande du secours contre les Tartares, 207. Il lui envoie une Ambassade pour lui demander des presens, 297.

Virson conserve au Roy de France Denremonde après la défaite de l'Armée Françoisse, 478.

Visconti, Maison d'Italie. Maffeo Visconti pere de quatre fils tous grands Capitaines, se rend maistre de Milan & de plusieurs autres Villes pendant la division des Electeurs sur le choix d'un Empereur, 539. Il prend le titre de Vicaire de l'Empire, puis celui de Seigneur de Milan, *ibid.* Son fils Galeace trompe Philippe fils du Comte de Valois qui commandoit les troupes du Pape, 540.

Urbain V. Pape succede à Innocent VI. 712. Il engage Jean II. à prendre la Croix contre les Mahometans, *ibid.*

Usages reçus dans les guerres particulieres entre les Gentilshommes Fieltez, 233. 315.

X

X Aintes. Ville auprès de laquelle se donna la bataille où S. Loüis défit les Anglois, 225. Elle est prise par Charles d'Anjou, ses murailles rasées, 571.

Z

Z Anec Chef des Flamans revolté contre Loüis Comte de Flandre, 566. Il surprend les François dans leur Camp, 567.

Ccccc iij

*TABLE DE QUELQUES USAGES ET COUTUMES
sous le regne de Philippe Auguste.*

BAlliste. Machine inconnue en France au commencement du Regne de Philippe Auguste, 17.

Maniere de faire alors les mines dans les sieges, *ibid.*

Institution des Sergens d'armes pour la garde du Prince, 52.

Dans les Traitez de paix on n'avoit point ordinairement recours à des Princes étrangers pour la garantie : mais c'estoient quelques-uns des principaux Vassaux des deux Princes qui estoient garans, & qui avoient droit par là de se declarer contre leur Souverain, s'il violoit le Traité, 80.

Dignité de Maréchal de France donnée à un enfant par Philippe Auguste, 141.

Ribauds. Espece de soldats semblables à nos Grenadiers d'aujourd'hui, 165. Le Roy des Ribauds, 166.

*TABLE DE QUELQUES USAGES
& Coutumes sous le Regne de Louis IX.*

Vassaux de la Couronne ne pouvoient s'allier par mariage avec les Princes étrangers, & principalement avec les Anglois. Fermeté de S. Louis sur cet article, 202.

Reglemens du Roy S. Louis touchant ceux de ses Vassaux qui l'estoient en même temps du Roy d'Angleterre, 232.

Usages reçus dans les guerres particulieres entre les Gentilshommes Fiefvez, 233. 315. 316.

Livrées données par les Rois de France, 241.

Coutume des Seigneurs de faire leur testament & de faire des restitutions avant que de partir pour les Croisades, 247.

*TABLE DES USAGES SOUS
le Regne de Philippe le Hardi.*

Chapelle du Roy exempte de la Jurisdiction du Metropolitain, 380.

*TABLE DE QUELQUES USAGES
& Coutumes sous le Regne de Philippe le Bel.*

Citation des grands Vassaux, & en particulier du Roy d'Angleterre à la Cour

des Pairs, & confiscation de leur Domaine faute de comparoître, 429.

Le Parlement sous Philippe le Bel estant encore composé pour la pluspart de Noblesse d'épée, quelques Seigneurs estoient sçavans dans le Droit, & Guillaume de Nogaret dans les Actes du differend du Roy avec le Pape Boniface VIII. porte le titre de Chevalier & de Professeur ès Loix, 456. Ce n'estoit point alors la coutume d'entretenir des garnisons considerables mêmes dans les Places frontieres, à moins qu'elles ne fussent menacées de siege, 470.

Philippe le Bel est le premier de nos Rois qui ait fait des changemens fréquens & considerables dans les Monnoyes, 490.

Habits des Religieux dans ce temps-là peu differens pour la forme des habits des seculiers, 503.

Parlement de Paris rendu sédentaire, 516. Il ne se tenoit que de temps en temps, 517.

Etablissement du Parlement de Toulouse, 517.

Comment ces Parlemens estoient composez. Changement qui se fit dans le Parlement de Paris, *ibid.*

Echiquier de Normandie rendu sédentaire à Roüen : & quand on lui donna le nom de Parlement, 518.

Grands-Jours à Troyes, 518.

*TABLE DE QUELQUES USAGES
sous le Regne de Louis dit le Hutin.*

Il y avoit eu jusqu'à ce Regne une infinité de Serfs dans le Royaume : quelle estoit leur condition : le Roy les affranchit à condition de financer, 526.

Sceau particulier pour le Régent durant la Régence, 528.

Different maniere de prendre l'Oriflame sur l'Autel pour un Roy & un Regent du Royanme tel qu'estoit Philippe, 530.

Le nom de Roy appartient au Prince fils du Roy mort dès qu'il vient au monde : & Jean qui ne vécut que quatre jours le porta, 531.

*TABLE DE QUELQUES USAGES
sous le Regne de Philippe V. dit le Long.*

Exactitude des Rois de France à obliger leurs Vassaux à leur rendre hommage

en personne, 538.
 Grand nombre de Lépreux alors en France, &
 plusieurs Hôpitaux bâtis pour les séparer du
 commerce avec les autres hommes, 542.
 Evêques exclus du Parlement par Ordonnance
 de Philippe le Long, 543. 544.

*TABLE DE QUELQUES USAGES
 sous le Regne de Charles IV. dit le Bel.*

F Eudataires de la Couronne ne pouvoient re-
 cevoir les hommages de leurs Vassaux,
 avant que d'avoir fait eux-mêmes hommage
 au Roy, 547.
 Loüis Comte de Flandre mis en arrest au Châ-
 teau du Louvre pour ce sujet, *ibid.*

*TABLE DE QUELQUES USAGES
 & Coutumes sous le Regne de Philippe VI.
 dit de Valois.*

F ormule de l'hommage que les Rois d'An-
 gleterre rendoient au Roy de France, 572.
 On faisoit scrupule de donner bataille le Ven-
 dredy, à cause que ce jour Jesus-Christ souf-
 frit la mort, 587.
 Machines employées au siege de Thin-l'Evêque
 sur l'Escaut pour abbattre les maisons, 590.
 591.

Les Maréchaux de France en prenant certains
 autres emplois cessoient de porter cette
 qualité, 644.

Sous ce Regne vint la mode de porter en Fran-
 ce une longue barbe & des habits fort courts.
 Les Princes ou Seigneurs du Sang, ainsi
 qu'on parloit alors & encore depuis, garde-
 rent l'ancienne mode des habits longs, 644.
 645.

*TABLE DE QUELQUES USAGES
 & Coutumes sous le Regne de Jean II.*

H omages rendus au Roy pour des pen-
 sions qu'il assignoit à des Chevaliers de
 diverses nations, 651.

La Gendarmerie commence vers ce temps-là à
 combattre à pied, 654.

Le Tiers-Etat ajouté pour la première fois aux
 Etats Generaux du Royaume, 662.

Commencement de l'usage de mettre des chaî-
 nes dans les rues de Paris, 679.

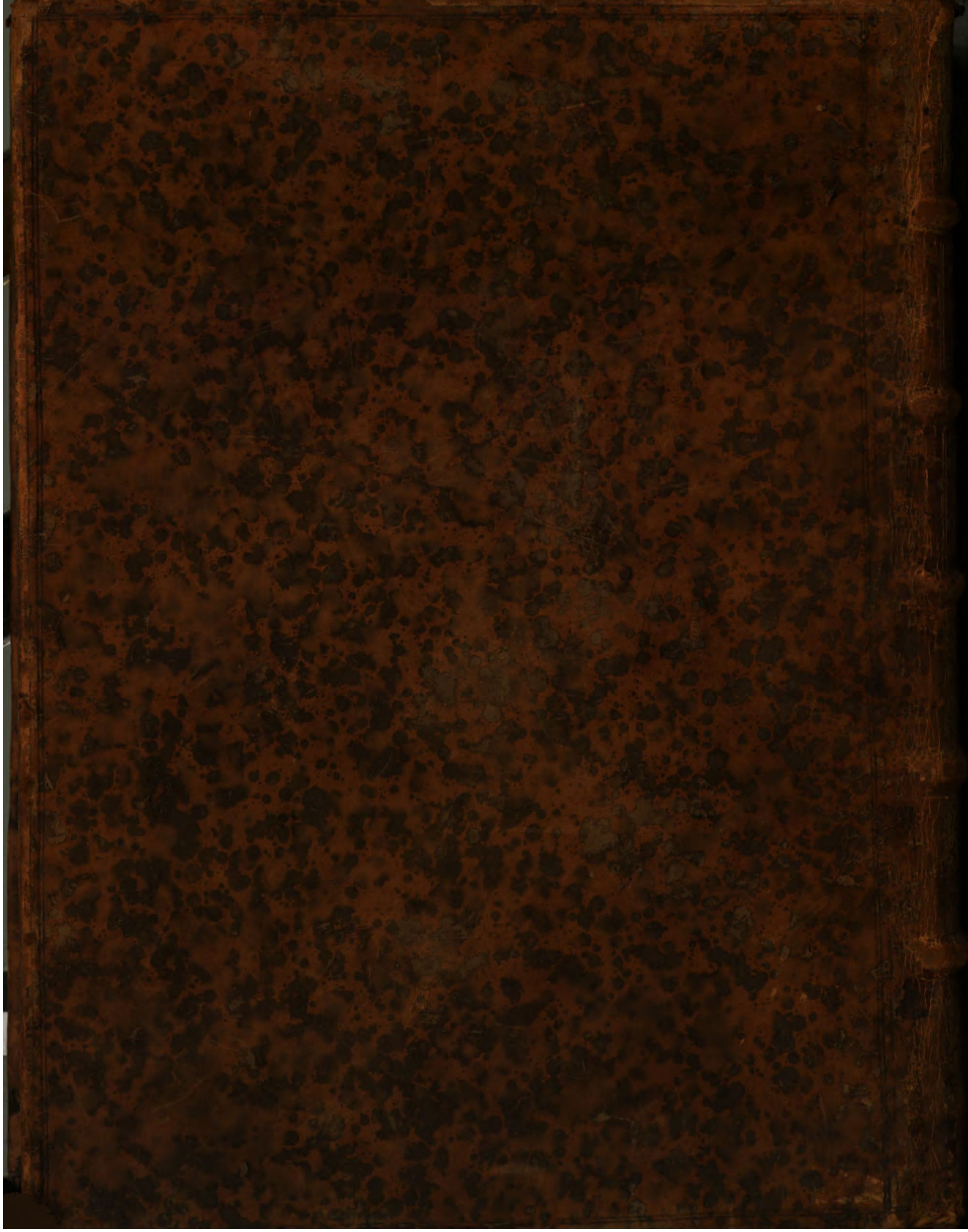
Maniere des obseques des Chevaliers, 685.

Monnoye de cuir en France, 707.

La dignité de premier Pair de France n'estoit
 point attachée au Duché de Bourgogne avant
 le Roy Jean II. 715.







Daniel, Gabriel, 1649-1728

Histoire de France

Bd.: 3.

Paris 1722

Res/4 Gall.g. 59-3

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10894804-3